



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

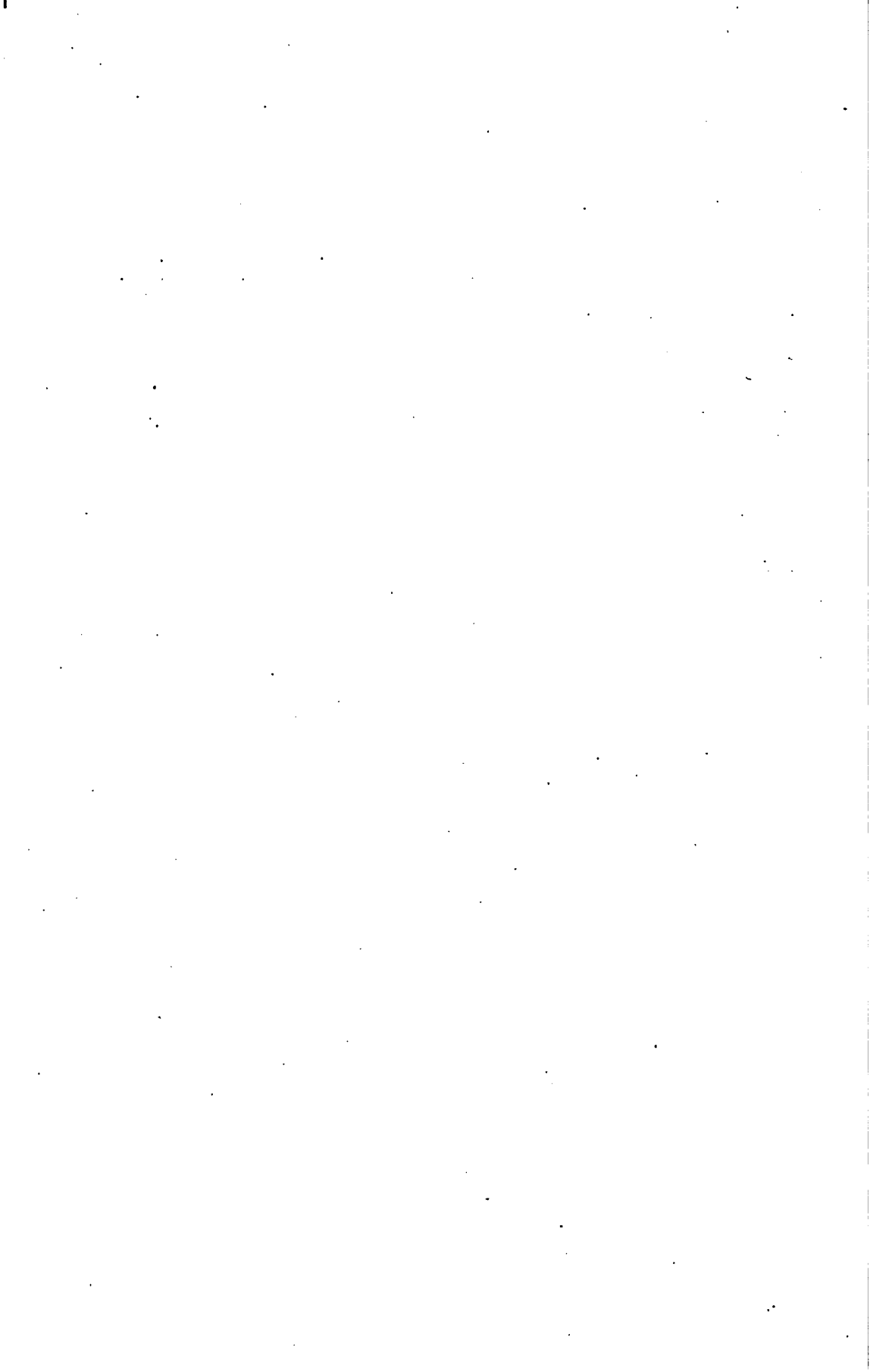
About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

B 49948 3



DC
611
.B841
R4



REVUE
DE
BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction et l'Administration à
M. OLIVIER DE GOURCUFF, 11 bis, rue Faraday, à Paris, ou à
M. R. BLANCHARD, 1, rue Royale, à Nantes.

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XXI

1^{re} Livraison. — Janvier 1899

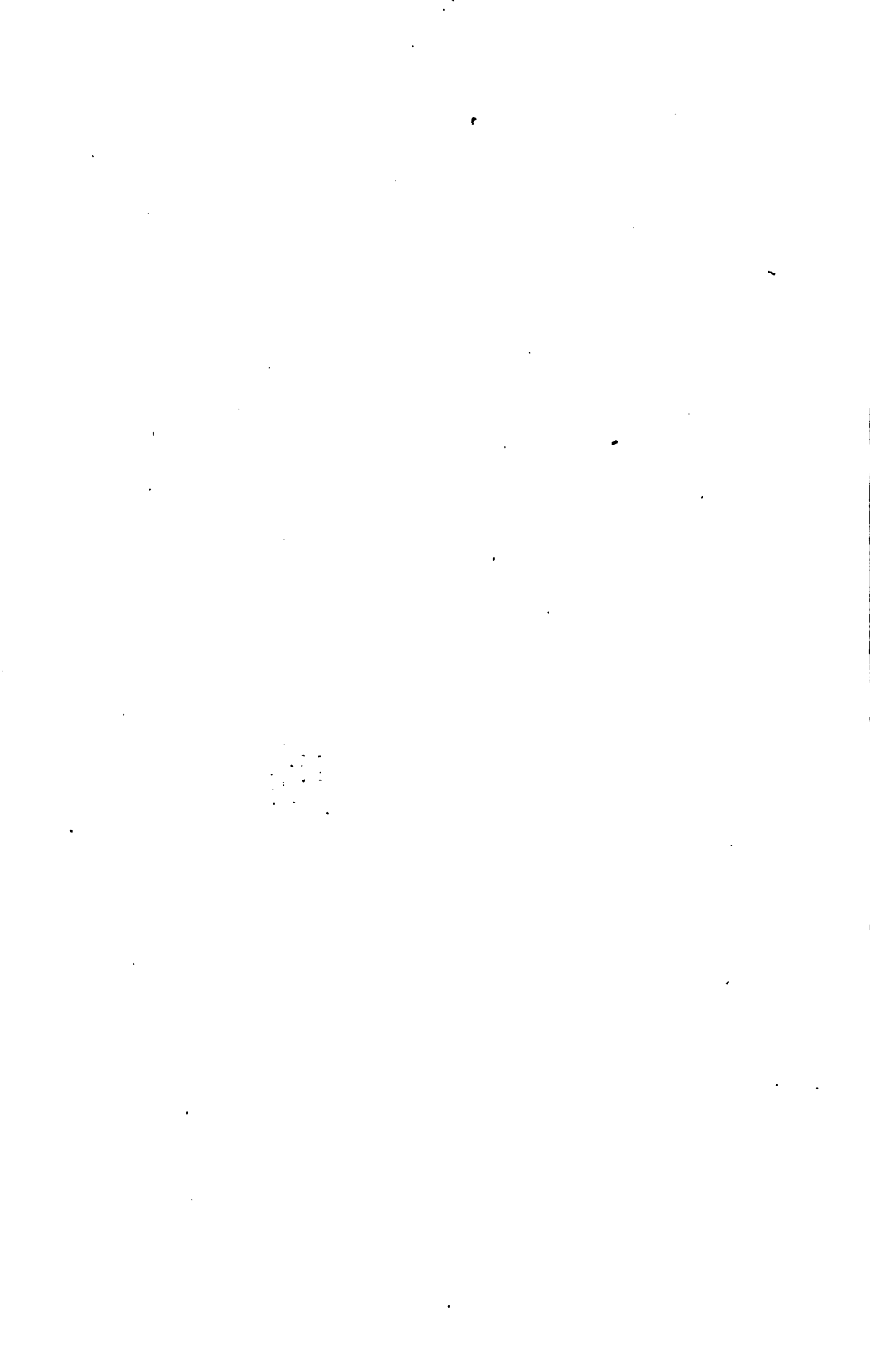


PARIS ET NANTES

1899

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF, Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 11^{bis}, rue Faraday, à Paris.

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue Royale, à Nantes.



Bunning
Nisloff
520 130
13603

ENCORE LES PANÉGYRISTES

DU DUC D'AIGUILLON



Nous recevons de M. Marcel Marion la lettre suivante :

Dans un des derniers numéros de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, M. de la Borderie s'excuse auprès de ses lecteurs d'y avoir laissé passer sans faire de réserves l'article élogieux que M. de Gourcuff avait consacré dans le numéro de juin à mon ouvrage sur la Bretagne et le duc d'Aiguillon. M. de la Borderie prétend que j'ai « faussé cette histoire par la base » et montré que je ne me doutais pas « de la véritable question débattue dans cette lutte »... La grande raison de cette fâcheuse méprise, c'est que j'aurais ou ignoré, ou dissimulé, l'existence de l'acte d'union de 1532 et des privilèges qui en résultaient pour la Bretagne.

S'il avait lu mon livre avec des yeux moins prévenus, il aurait vu, au contraire, qu'il n'y est guère question d'autre chose. Les efforts de d'Aiguillon pour obtenir des Etats le vote des impôts que le ministère le forçait de demander, et des cours souveraines de la province l'enregistrement des édits, sont la base même et pour ainsi dire la substance de toute cette histoire. Comment donc prétendre que j'ai laissé dans l'ombre la constitution bretonne, puisque pendant ces 620 pages que M. de la Borderie me reproche, on la voit perpétuellement sur la scène, et détail à noter, défendue souvent par d'Aiguillon lui-même ? Que M. de la Borderie se rassure donc : le pacte de 1532, pour lequel il professe un amour si vif (amour que ses compatriotes, du moins ceux du tiers, ne partageaient guère au XVIII^e siècle comme ils l'ont bien montré aux environs de 89) est explicitement rappelé dès la page 6, et implicitement dans tout le corps de l'ouvrage, puisqu'on ne peut pas parler des privilèges

de la Bretagne sans parler de lui. J'ai eu la curiosité de relire les quelques pages consacrées par M. de la Borderie à l'administration du duc d'Aiguillon dans son ouvrage sur *la Bretagne aux temps modernes*, pour voir si j'y trouverais en vedette, à la place d'honneur, ou bien soigneusement rappelé au bas de chaque page, comme il conviendrait, d'après lui, à cette base essentielle de toutes les revendications bretonnes, le texte sacro-saint. Eh bien ! J'ai cherché, et je n'ai rien trouvé : *quæsi vi et non inveni*.

Mais au fond la véritable pensée de M. de la Borderie est sans doute que la Bretagne avait le beau rôle puisqu'elle défendait ses privilèges, et que d'Aiguillon est impardonnable de les avoir attaqués systématiquement. Telle est sa manière d'envisager les faits de cette période troublée : c'est son droit, mais il n'a pas celui de laisser ignorer à ses lecteurs que tout un livre a été écrit précisément pour démontrer que les choses ne s'étaient point passées de cette façon. Libre à lui de combattre mon argumentation, mais non pas de parler comme si elle n'existait point. Je le renvoie aux nombreux passages où j'ai montré d'Aiguillon se faisant, contre les vellétés du pouvoir central, le défenseur des privilèges, des intérêts et même des susceptibilités de la province. Je lui demande surtout de ne pas omettre la longue discussion du chapitre XI, de laquelle il résulte que le prétexte, ou, si on le préfère, l'origine de toute l'*affaire de Bretagne* fut non une question de droit, une question constitutionnelle, mais une question de fait : que la compétence des Etats sur les sols pour livre des droits des fermes était au moins extrêmement douteuse, et qu'il n'a pas tenu à d'Aiguillon, d'ailleurs, qu'ils ne fussent consultés, même sur ce point. Et j'en reviens toujours à mon argument favori : pourquoi des clameurs si furieuses contre d'Aiguillon, qui plaidait pour les Etats, et un silence si complaisant pour M. de Laverdy, qui agissait contre eux ? Pourquoi, si ce n'est parce qu'on avait des raisons secrètes de perdre l'un et de ne pas se brouiller avec l'autre ? Pourquoi, si ce n'est parce qu'il y avait au fond du débat des questions de personnes, beaucoup plutôt que des questions de principes ?

J'aurais encore bien des observations à présenter sur certaines assertions chères à M. de la Borderie : mais je ne veux pas abuser

de l'hospitalité de la *Revue de Bretagne*, et aussi bien d'ailleurs, ce dialogue ne fait-il peut-être que commencer. Lorsque M. Pocquet aura livré au public les résultats de son travail et fait connaître ce qu'il y a dans le fameux *dossier secret* dont il a eu communication, et dont j'ai, pour ma part, demandé, mais non obtenu, de prendre connaissance, il y aura sans doute matière à une nouvelle discussion. Nous pèserons ses arguments, s'il y a lieu ; nous vérifierons ses textes, si on nous en donne le moyen, nous contrôlerons ses assertions, en les rapprochant des faits incontestables déjà connus ; et nous n'apporterons dans le débat, je lui en donne pour ma part l'assurance, aucun faux amour-propre d'auteur, ni aucun esprit de parti.

M. MARION.

RÉPONSE A M. MARION

Dans la livraison de la *Revue de Bretagne* d'octobre 1898, j'ai reproché à M. Marion, auteur du livre *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, d'avoir raconté (à sa manière) la lutte de d'Aiguillon contre les Bretons « en soustrayant à la connaissance de ses lecteurs la base du droit des Bretons, les traités solennels invoqués par eux pour justifier leur résistance à l'arbitraire », c'est-à-dire les documents dont le texte contenait « les libertés légales de la Bretagne », particulièrement le Traité d'union de 1532 et le Contrat de la province avec le roi qui, tous les deux ans, renouvelait formellement les engagements solennels pris en 1532 par le roi de France envers la Bretagne. M. Marion me répond :

« Comment prétendre que j'ai laissé dans l'ombre la constitution « bretonne, puisque pendant mes 620 pages on la voit perpétuellement sur la scène, attaquée, défendue passionnément ? » etc.

Or ce qui constitue précisément l'énormité du procédé historique de M. Marion, c'est qu'il a trouvé moyen de raconter (à sa façon)

toutes les luttes pour et contre les libertés bretonnes *sans dire nulle part à son lecteur ce que c'étaient que ces libertés*, d'où elles venaient, sur quelle titre et quelle base, au dire des Bretons, elles s'appuyaient.

Si M. Marion l'a dit quelque part, il lui est bien facile de me confondre, il n'a qu'à me renvoyer à la page de son livre où il aurait donné à son lecteur ces explications indispensables. Il me renvoie en effet, à la page 6, où il a, dit-il, parlé *explicitement* du traité de 1532 ; dans tout le reste de son volume, il l'avoue lui-même, il n'en a parlé qu'*implicitement*, c'est-à-dire, sans en parler. Voyons donc la page 6, on y lit ceci :

« Ignorante, passionnée, professant pour toute idée politique un
« culte quasi-superstitieux pour le *pacte célèbre de 1532*, et une
« insurmontable défiance pour tout ce qui venait de Versailles,
« imbue de l'idée qu'elle ne devait pas être soumise aux mêmes
« charges que le reste du royaume dont elle se distinguait avec soin,
« très pauvre en outre et d'autant plus âpre à défendre sa bourse,
« la noblesse bretonne n'accordait jamais les impôts qu'avec une
« sorte de serrement de cœur. »

J'ai cité toute la phrase ; elle montre à nu, dès le début du livre, la partialité très décidée de l'auteur contre les Bretons. Quant à nous donner cela pour une mention *explicite* du Traité d'union de 1532, c'est une prétention inadmissible. Ce qui est *explicite*, disent tous les Dictionnaires (voir Littré), c'est « ce qui est expliqué formellement. » Quelle *explication* trouvons-nous ici du Traité de 1532 ? Aucune. Et les lecteurs de M. Marion, qui pour la plupart assurément n'ont aucune notion du pacte de 1532, qu'est-ce que la phrase ci-dessus peut leur apprendre à cet égard ? Rien du tout. Voici même un trait assez notable. Si M. Marion ne daignait pas expliquer lui-même à ses lecteurs ce que c'était que le Traité d'union de 1532, il pouvait du moins et certainement il devait les mettre à même d'en prendre connaissance ; pour cela il suffisait d'indiquer en note au bas de la page les colonnes du tome III des *Preuves* de D. Morice où se trouvent les actes de ce traité. C'était la moindre des choses et cela ne coûtait guère, M. Marion ne l'a pas fait. J'ai donc le droit de maintenir qu'il a soustrait à la connaissance de ses lecteurs la plus importante pièce du procès.

Le motif ? Il est aisé à trouver. Le livre de M. Marion est, d'un bout à l'autre, un réquisitoire amer, passionné, violent, et selon moi parfaitement injuste, à l'adresse de tous les Bretons qui soutinrent, contre les attaques de l'arbitraire, les libertés de la province. Par contre, c'est une apologie constante, ardente et non moins injuste, du despotisme ministériel de ce triste gouvernement de Louis XV. Si le lecteur avait eu sous les yeux les documents, les textes où sont écrits les droits des Bretons, s'il avait su que ces droits n'étaient point une concession gracieuse de la couronne, mais une condition expresse mise par la province à son union au royaume et formellement acceptée par le roi pour lui et pour tous ses successeurs, en sorte que, quand le gouvernement royal refusait d'exécuter ce traité, il était exactement dans l'honnête situation d'un débiteur qui refuse de payer sa dette, — si le lecteur avait su cela, il eût été certainement bien plus difficile de prétendre lui faire accepter cette écœurante apologie du despotisme et cette inique condamnation de la liberté. En écartant les titres du droit des Bretons, la tâche était beaucoup plus facile. Car il n'est nullement exact de dire que, dans le livre de M. Marion, « la constitution bretonne est sur la scène ; » au contraire, on la retient toujours dans la coulisse, jamais on ne la montre et jamais on ne lui donne la parole.

Il faut cependant qu'elle l'ait ici, au moins quelques instants. Je ne citerai point le texte du traité de 1532 parce qu'il est un peu long, puis certains docteurs prétendent que, vieux en 1764 de deux siècles et demi, il était tombé en désuétude. Citons donc un texte qui en 1764 était tout frais et en pleine vigueur, le texte des articles des *Contrats de la province* de 1760 et de 1762, dans lesquels les Commissaires du roi s'engagent vis-à-vis des Etats, et au nom du roi, à maintenir les libertés de la Bretagne :

« Art. XVIII. Accordent Nosseigneurs les Commissaires (du roi) « que, pour quelque cause et prétexte que ce soit, il ne sera fait « aucune levée de deniers dans la province sans le consentement « exprès des Etats et la vérification aux cours souveraines.

« Art. XXI. Comme aussi Nosseigneurs les Commissaires accor- « dent que tous les droits, franchises et libertés de la province « seront conservés.

« Art. XXII. Accordent pareillement Nosseigneurs les Commis-
 « saires qu'aucuns édits, déclarations, commissions et arrêts du
 « Conseil, et généralement toutes lettres-patentes ou brevets con-
 « traire aux privilèges de la province n'auront aucun effet s'ils
 « n'ont été consentis par les Etats et vérifiés aux cours souveraines,
 « quoi qu'ils soient faits pour le général (c'est-à-dire pour l'univer-
 « salité) du royaume¹ ».

Voilà donc, en abrégé, quelles étaient en 1760 et 1762 les libertés de la Bretagne dont le roi s'engageait solennellement à maintenir la jouissance aux Bretons ; c'était là le fond et la formule essentielle de la constitution bretonne. Si M. Marion avait produit ce texte dans son livre, on aurait vu clairement que dans le conflit qui éclata, en 1764, entre le ministère et les Bretons et qui aboutit à la démission du Parlement, à l'emprisonnement et au procès de La Chalotais, le bon droit était entièrement, sans contestation possible, du côté des Bretons. Il s'agissait en effet d'une imposition dite *les deux sols pour livres*, qui avait été levée sans le consentement des Etats et à laquelle ceux-ci s'opposaient. Or dans l'article XVIII du Contrat de la province, les Commissaires disent au nom du roi : « Pour quelque cause et prétexte que ce soit, il ne sera fait aucune levée de deniers dans la province sans le consentement exprès des Etats ». Cela coupe court à tous les ergotages du ministère.

Les Etats avaient fait opposition à cette levée devant le Parlement qui avait reçu l'opposition et interdit la levée. Le ministère prétendait que les Etats n'avaient pas le droit de former cette opposition, et il avait fait casser l'arrêt du Parlement par un arrêt du Conseil du roi. — Or, au nombre des « droits, franchises et libertés de la province, » dont les Commissaires du roi, par l'article XX du Contrat de la province garantissent la conservation, il en était un exprimé comme il suit dans une ordonnance royale de 1579 toujours en vigueur :

« Avenant qu'il se présente quelques lettres ou édits préjudi-
 « cians aux libertés du pays, les Etats ou leur Procureur-syndic
 « pourront se pourvoir par opposition et par voies permises en

¹ Archives d'Ille-et-Vilaine, série C. art. 3156,

« justice, nonobstant tout ce qui pourrait avoir été fait au « contraire. » (D. Morice, *Preuves* III, 1446.)

Les Etats, en formant cette opposition, étaient donc absolument dans leur droit, et le ministère, lui, en s'y opposant, violait outrageusement la garantie royale donnée aux Bretons dans l'article XX.

Enfin, ce qui détermina la crise, ce qui amena la démission du Parlement et les violences contre La Chalotais qui en furent la suite, c'est que le Parlement de Bretagne, au lieu de se soumettre à l'arrêt du Conseil qui cassait le sien, maintint le sien, refusa d'enregistrer celui du Conseil et renvoya à Versailles les lettres de jussion qui ordonnaient cet enregistrement. Le gouvernement royal manda à Versailles le Parlement tout entier. Le roi le reçut avec la dernière sévérité et tança les magistrats comme des valets. Ceux-ci, auxquels leur conscience interdisait d'accepter l'arrêt du Conseil, n'avaient plus autre chose à faire que de sauver leur honneur en abandonnant leurs charges, qui étaient pour beaucoup d'entre eux toute leur fortune, et c'est en effet ce qu'ils firent.

Cependant, en repoussant l'arrêt du Conseil, le Parlement de Bretagne s'était borné à suivre la marche tracée dans l'article XXI du Contrat de la province, où les commissaires royaux, parlant au nom du roi, déclarent « qu'aucuns édits, déclarations, commissions « et arrêts du Conseil, et généralement toutes lettres-patentes et « brevets contraires aux privilèges de la province n'auront aucun « effet, s'ils n'ont été consentis par les Etats et vérifiés aux cours « souveraines. » — L'arrêt du Conseil repoussé par le Parlement non seulement n'avait point été consenti par les Etats, mais il avait pour objet de contredire une décision de cette assemblée. En le repoussant, le Parlement de Bretagne — aux termes de l'engagement pris par le roi dans l'article XXI du Contrat de la province — était donc absolument dans son droit.

Dans le chapitre XI de son livre, qu'il me recommande, M. Marion a longuement discuté les « prétextes, » comme il dit, du conflit de 1764. Bien entendu, il donne complètement raison au gouvernement royal, complètement tort aux Bretons. Mais il évite soigneusement de citer les textes que je viens de produire, il n'en

laisse pas soupçonner l'existence. Ils auraient évidemment beaucoup dérangé sa thèse.

Un tel procédé relève essentiellement de l'école qui a pour devise : « Débarrassons-nous de ce qui nous gêne » ; qui écarte d'un cœur léger les documents et les faits qui l'embarrassent, et les tenant pour non venus, parle comme s'ils n'existaient pas.

Procédé en vérité trop commode, qui appelle et justifie toute défiance, avec lequel il est impossible de faire une œuvre sérieuse, impossible de faire jamais de l'histoire, tout au plus de la fantaisie historique ou plutôt du pamphlet rétrospectif.

Ce qui est aussi un peu fantaisiste, c'est de prétendre que, dans mon cours à la Faculté de Rennes en 1894, j'ai, comme M. Marion, passé sous silence le Traité d'union de 1532 et les documents formant la base des libertés de la Bretagne. Bien que le résumé de ce cours, publié sous le titre de *La Bretagne aux temps modernes*, soit extrêmement bref et ne soit pas de ma rédaction, il consacre trois pages à l'histoire du Traité d'union de 1532 et à l'exposé des libertés garanties à la Bretagne par François I^{er}, pour lui et ses successeurs, comme condition nécessaire de l'union de cette province à la couronne (p. 21, 22, 23) Plus loin (p. 110) on y explique que les engagements pris par François I^{er} en 1532 étaient renouvelés tous les deux ans, après chaque session d'Etats, dans le Contrat de la province avec le roi. Enfin en racontant les trois plus violentes attaques portées contre les libertés de la Bretagne : par le duc de Chaulnes en 1675, par Montesquiou en 1718, par d'Aiguillon et consorts en 1764, on a soin de rappeler sur quels points des libertés bretonnes portaient ces attaques (voir p. 158, 177 à 180, 217, 220, etc.) — Si donc on n'a pas trouvé tout cela, c'est qu'on a fort mal cherché.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

de l'Institut.



LE CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE



Le dimanche 15 janvier, M. G. Hanotaux, ancien ministre, membre de l'Académie française, a présidé à Nantes les fêtes du centenaire de la Société Académique et prononcé un très remarquable discours dans lequel il a rendu un juste hommage aux historiens bretons, MM. A. de la Borderie et A. Lallié en tête. Un discours de M. Louis Linyer, président de la Société Académique, des rapports de M. le Dr. Sourdille et de M. Vincent ont été écoutés avec le plus vif intérêt par le nombreux auditoire. La poésie était de la fête ; nous sommes heureux de reproduire les beaux vers de notre ami et collaborateur Dominique Caillé, qui retracent, dans un harmonieux langage, les fastes de la vénérable Académie provinciale.

N. D. L. R

LE CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

— 18 Août 1898 —

Le dix-huitième siècle expirait, et, dans Nantes,
La terreur et la mort sévissaient en tout lieu :
Les flots étaient sanglants, les décharges tonnantes,
Et l'horizon était en feu !

Mais un revirement se fit soudain. La France
Brisa les échafauds et les tyrans hagards,
Et l'on vit reflourir ces rameaux d'espérance :
Les Belles-Lettres, les Beaux-Arts.

Et notre Académie — aujourd'hui centenaire. —
Naquit, quand Bonaparte avec Kléber, Desaix,
Jetait les fondements d'un Institut au Caire
Et donnait l'Égypte aux Français.

LE CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE

Elle se rit du poids d'un siècle, et la vieillesse
 N'a pas encor ridé son front noble et charmant ;
 Son port majestueux révèle la déesse,
 Elle est jeune éternellement ;

Elle est mère féconde, elle en tressaille d'aise :
 Car les Sociétés qui près d'elle ont grandi
 Pour la gloire et l'honneur de la cité nantaise,
 Sont des filles qu'elle applaudit.

L'une des durs travaux des champs se glorifie,
 L'autre aime le vieux livre ou les antiquités,
 Une autre les beaux-arts ou la géographie,
 Et chacune a ses qualités,

Et chacune salue en la nôtre une mère,
 Son cœur a commencé de battre près du sien,
 Un de nous est souvent, comme un Linyer, son père,
 Son fondateur et son soutien.

C'est que Louis Linyer n'est pas homme ordinaire,
 Il a l'esprit fécond il a le verbe ardent,
 Aussi l'a-t-on choisi, dans l'an du Centenaire,
 Pour être notre Président.

A sa voix — ce n'est pas un conte poétique —
 Lorsqu'il vient présenter au public l'un de nous,
 Croissent de tous côtés des fleurs de rhétorique
 A rendre nos herbiers jaloux.

Car notre Académie aime la fleur, la plante,
 La fleur au doux parfum, la plante qui guérit,
 Elle en glana cent ans une gerbe opulente
 Qui dans sa main blanche sourit.

Quand parfois vers le sol penche son front de reine,
 C'est pour cueillir la rose éclore sur ses pas :
 Et, semblable aux maisons de notre quai Turenne,
 Elle incline et ne tombe pas.

Si, pourtant, dans le cours de sa très longue vie,
Elle sentait l'affront des fléaux assassins,
Elle aurait pour soigner sa brève maladie
Près de quatre-vingts médecins.

Des médecins, l'honneur de la ville de Nantes,
Qui, selon Hippocrate ou selon Galien,
Sont toujours coutumiers de cures étonnantes
Qu'envierait un magicien

Notre Société, dans leurs mains inquiètes,
Revenant à la vie ainsi que de raison,
Les vers harmonieux de nos meilleurs poètes
Célébreraient sa guérison.

Mais elle n'est encor ni malade, ni lasse,
Et dans son sein toujours circule un sang nouveau ;
Lorsqu'un de ses fils meurt, un autre le remplace
Et, fier, relève son drapeau.

Nos devanciers, ainsi que les coureurs antiques,
Se sont passés de main en main le pur flambeau,
Qui faisait resplendir, en gerbes magnifiques,
Toujours le Vrai, le Bien, le Beau.

C'est au Bien que tendait leur ambition sainte.
C'est vers le Vrai qu'ils ont fait un très long chemin,
C'est au Beau qu'ils visaient, sans faiblesse et sans crainte,
Comme nous aujourd'hui, demain.

Certe il nous faut, avec amour et jalousie,
Veiller pieusement le foyer vénéré
De la noble science et de la poésie
Comme on veillait le feu sacré.

Il faut entretenir toujours sa pure flamme
Que rien encor depuis cent ans n'a pu ternir.
Car l'antique foyer peut nous réchauffer l'âme
Et dorer au loin l'avenir.

Et si notre modeste et vieille Académie
N'a pas le privilège heureux pour tels ou tels,
Comme celle qui dut à Richelieu la vie,
De pouvoir nous rendre — immortels !

Du moins a-t-elle su, dans ce siècle où sans cesse
Croulait, disparaissait l'œuvre des anciens temps,
Grandir et devenir, sans morgue et sans bassesse,
Presqu'immortelle, *elle a cent ans.*

DOMINIQUE CAILLÉ.



ÉTUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

CARHAIX

SON PASSÉ, SES CHATEAUX CÉLÈBRES

ET SES ANCIENS MONASTÈRES

(Suite)¹.

LES URSULINES DE CARHAIX

Pour en écrire les origines et le passé, c'est à deux sources rares, enfouies au fond des monastères que nous puisons. C'est d'abord à de vieilles chroniques imprimées en 1673, que le couvent des Ursulines du Faouët possède, où nous avons copié ce qui concerne Carhaix : ce sont ensuite les Annales manuscrites qui, incomplètes, existent encore au couvent de Carhaix, très précieuses parce que M^{sr} du Louët, illustre évêque de Quimper, les signa à plusieurs visites pastorales, et que leurs récits surnaturels sont ainsi très authentiques. Nous abrègerons ces annales où l'enquête de l'apparition prend beaucoup de pages, et que les Chroniques donnent moins diffuse, choisissant surtout les articles qui mentionnent les plus importants personnages de la région au XVII^e siècle.

Extrait des chroniques de l'ordre des Ursulines recueillies pour l'usage des religieuses du mesme ordre par M D.P. V. 1^{re} partie.

MDCLXXIII

CARHAIX.

La ville de Carhaix en Bretagne n'est aujourd'hui que l'ombre de ce qu'elle était autrefois. Dans le temps que les dernières guerres civiles semblaient la devoir entièrement anéantir, Dieu donna à

¹ Voir la livraison d'octobre 1898.

deux personnes de qualité une fille qui devait à la suite être la fondatrice d'un couvent d'Ursulines, dans cette même ville. Elle naquit l'an 1582, et se nommait M^{lle} Marie Olymant¹. Quoiqu'elle eût beaucoup d'inclination à être religieuse, le respect qu'elle portait à sa mère qui s'était remariée l'obligea d'épouser M. du Querharo, fils unique de son beau-père², de même qu'elle était fille unique de sa mère. A quelques années de là elle demeura veuve, et chargée de deux fils, n'ayant qu'environ 25 ans. Alors elle se dédia toute aux actions de miséricorde, de pénitence et d'oraison, après avoir rejeté toutes les importunités qu'on lui fit pour de secondes noces. Au bout de plusieurs années, sur ce qu'un bon religieux Carme lui dit, et à sa cousine M^{me} de Kerveno, qu'un couvent d'Ursulines serait utile à une maison proche de Carhaix, appelée la Tourelle, aussitôt ces bonnes âmes l'entreprirent. Elles achetèrent cette maison et M^{me} du Querharo la fit incontinent mettre en état de servir d'hospice aux religieuses tenant son dessein fort secret, jusqu'à l'exécution.

Mais quand toutes choses furent préparées, et qu'on le sut, ses fils s'y opposèrent de tout leur pouvoir.

L'aîné qui était lieutenant de la ville, avait fait son compte que la maison de la Tourelle était pour lui, et ainsi il voulait la conserver.

Son cadet, homme généreux, entra dans ses intérêts, et s'en alla dans cette maison tout exprès pour y mettre le feu; mais comme il tenait son arme bandée, et prête à tirer, elle lui fut invinciblement ravie des mains et jetée dans un autre étage. Cet accident l'étourdit, puis lui fit connaître que Dieu approuvait le dessein de sa mère, de sorte qu'il n'osa plus le traverser.

¹ OLYMANT famille très ancienne de Carhaix, qui changea ses armes pour celles de Kernégues, et prit ce nom lors de l'alliance en 1582 de GUILLAUME OLYMANT avec CATHERINE DE KERNÉGUÈS, fille et héritière d'écuyer HENRI DE KERNÉGUÈS et de MARIE DE PERRIEN. Nous pensons que MARIE OLYMANT était fille de ces derniers, d'après un titre à nous daté du 4 février 1641, où il est dit : « MARIE OLYMANT, dame du Brunot, demeurant à présent au manoir de Kernégues, paroisse de Carhaix, mère d'écuyer YVES LOHOU, sieur DE KERHARO, conseiller du Roy et son lieutenant au dit Carhaix. »

² LOHOU, s^r DE KERHARO, paroisse de Plougonver, de Brunot, paroisse de Trébrivan, était également une des anciennes familles de Carhaix, et avait pour armes : *d'azur à trois coquilles d'argent.*

Cinq religieuses de Pontivy ayant été promises à M^{me} du Querharo dont la mère JACQUETTE DE LA BOURDONNAYE, dite Ursule de la Mère de Dieu, était supérieure, elles arrivèrent bien accompagnées à Rostrenen, ville distante de quatre lieues de Carhaix. Là, elles reçurent les compliments de Messieurs de la ville qui les conduisirent ensuite à Carhaix dans l'église collégiale de St-Trémeur, où les dames les attendaient. M. Olymant, vicaire de Carhaix¹, et cousin-germain de la fondatrice, accepta l'obédience des Religieuses et fit sur l'heure un beau sermon pour les encourager de plus en plus. Le même sieur vicaire porta toujours les intérêts de ce couvent et y marqua sa libéralité par de beaux ornements d'église qu'il donna.

L'entrée des Ursulines à Carhaix fut le vingt-cinq d'octobre de cette année (1644).

Huit jours après qu'elles furent à leur hospice, deux demoiselles se présentèrent pour être religieuses qui furent incontinent suivies de plusieurs autres. La bonne fondatrice prit la première l'habit de Novice, le 12 de février l'an 1645, et fut nommée sœur Marie de SAINT-JOSEPH.

Quoiqu'elle eut plus de soixante ans, elle devançait toutes les sœurs aux observances régulières et elle ajouta aux vertus qui l'avaient fait révéler dans le monde une humilité et une obéissance parfaitement exemplaires. Le premier jour de l'an 1646 elle se trouva selon sa coutume la première à l'oraison du matin, quoique, dès ce même jour, il la fallut mettre au lit, pour n'en plus relever. Elle fit la profession avec grande joie, et reçut en même temps le saint Viatique.

Le lendemain elle demanda instamment l'Extrême-Onction, et aussitôt qu'on la lui eut donnée, elle passa de ce monde à l'autre dans la soixante et quatrième année de son âge. Son corps fut enterré fort solennellement dans le tombeau de ses prédécesseurs à l'église de Saint-Trémeur, toutes les pensionnaires et externes des Ursulines suivaient le convoi, vêtues de blanc et un cierge à la main, et M. du Querharo, le lieutenant, paya tous les frais.

Les Ursulines de Carhaix sont fort redevables aux charités des

¹ C'est-à-dire vicaire perpétuel de la collégiale de Carhaix, et en réalité y exerçant les fonctions curiales.

RR. Pères Carmes du couvent de Saint-Sauveur près de la ville qui les ont assistés pour le spirituel, et ont été douze ans leurs supérieurs, avec l'agrément de Monseigneur l'Evêque de Cornouaille. Ces bons Religieux ont établi dans ce monastère l'esprit de mortification et d'oraison, et ont pris aussi soin de leurs bâtimens, qui ne sont pas des moindres de la province.

Plusieurs personnes dignes de foi assurèrent avoir vu au lieu où l'on a édifié la maison, avant que l'on y pensât aucunement, un vieillard vénérable qui tenait une règle en mains et prenait les alligemens comme pour bâtir. On a cru que c'était Saint Joseph, et il a été choisi pour père et patron du monastère titulaire de l'église.

Pendant que l'on bâtissait, un chariot chargé de pierres arrivant proche de l'attelier, une des roues passa sur le ventre d'un enfant de quatre ans. Sa mère et le charretier invoquèrent tout haut le glorieux Saint Joseph et l'enfant se releva soudain sans blessure ; ce qui accrut beaucoup la dévotion à l'égard de ce saint dans Carhaix et aux environs.

Nous passons sous silence d'autres choses merveilleuses arrivées à des ouvriers, pour venir à une apparition mémorable faite dans le même monastère. En voici l'histoire :

Sœur Augustine de sainte Thérèse, professe de Pontivy, et fille à qui Dieu avait donné des talents très utiles pour une maison commençante, fut envoyée à celle de Carhaix, où elle servit autant que l'on espérait de son adresse et de sa capacité, dans un institut où il ne faut rien ignorer pour contenter les parents des filles que l'on dresse. Sa vertu allant à l'égal de ses dons naturels, portait à la chérir tendrement, et elle était considérée dans ce nouveau couvent, comme un trésor : cependant elle y fut attaquée de tant d'infirmités qu'au bout de neuf mois elle obtint son retour à Pontivy.

Elle obtint qu'une de ses parentes prit sa place à Carhaix ; laquelle en effet entra dans le couvent peu de jours après le départ de notre sœur de Sainte-Thérèse. Elles se virent dans Pontivy, où la professe exhorta fort la postulante à entreprendre fervemment la vie religieuse et l'assura qu'elle aurait un soin très particulier de son salut auprès de Notre-Seigneur. Elle lui écrivit fréquemment des lettres toutes pleines de sainte instruction pour la plus haute per-

fection, et, à la vêtue de cette jeune sœur, on lui donna le nom de celle qui avait tant de zèle pour son bien, et qui continua à lui en donner des marques jusqu'à ce qu'elle mourût à Pontivy le 23 de mars 1652, n'ayant que 29 ans. On attendait quelque chose de merveilleux de cette bonne religieuse, et il demeura d'elle quantité d'admirables écrits de son intérieur qu'elle avait faits par l'ordre du R. P. Rigoleu, jésuite, homme très expérimenté en la direction spirituelle, et qui communiqua ses écrits aux Ursulines de Carhaix, dans un voyage qu'il fit expressément pour s'informer de l'apparition que nous allons décrire, qui arriva deux ans et quatre mois après la mort de cette chère sœur de Sainte-Thérèse. Trois mois avant la fin de son Purgatoire elle se manifesta par un certain petit bruit pareil à celui que ferait un dé avec lequel on frapperait cinq ou six coups sur une planche. Ce bruit se faisait toute la nuit, recommençant après quelque intervalle au lit de l'autre sœur de Sainte-Thérèse, professe depuis six ans à Carhaix. Cela lui causa d'extrêmes frayeurs ; mais comme elle était peureuse on tourna en raillerie les plaintes qu'elle en faisait jusqu'à ce que la longueur du temps, jointe au rapport d'une religieuse qui couchait dans la même chambre et avait entendu ce bruit fit impression dans les esprits. La même supérieure, LOUISE D'ARGENTRÉ¹, dite CALLIOPE DE ST-HENRY, entendit aussi le même bruit, avec une autre ancienne et les deux sœurs susdites une demi-heure durant. Après plusieurs réflexions sur ce qu'il y avait à faire, la supérieure commanda à la sœur de Sainte-Thérèse de conjurer cet esprit. Elle et sa compagne de chambre se préparèrent par une confession générale et par d'autres bonnes œuvres.

Il se passa encore deux nuits avant la conjuration pendant lesquelles le bruit ne se fit plus ; mais notre sœur de Sainte-Thérèse

¹ LOUISE D'ARGENTRÉ était fille de CHARLES D'ARGENTRÉ second fils du célèbre historien, né en 1560 et marié en 1597 à Catherine Boutin, lesquels avaient pour fille aînée, Calliope, mariée à HENRY DE BOURGNEUF, premier président au Parlement de Bretagne ; d'où vient que LOUISE D'ARGENTRÉ avait les noms de CALLIOPE DE SAINT-HENRY. Sa sœur fonda à Rennes la maison du Calvaire, et je crois, y était religieuse dans les derniers temps de sa vie.

Ainsi Carhaix vit comme supérieure de son monastère d'Ursulines une petite-fille de BERTRAND D'ARGENTRÉ, jurisconsulte et historien de Bretagne, né à Vitré le 19 mai 1519, mort le 13 février 1590.

entendit au lieu une voix plaintive et si touchante, qu'elle en avait le cœur outré. Enfin un dimanche 24^e d'août 1654, elle se résolut de parler la nuit suivante, selon l'ordre qu'elle en avait et promit à sa compagne de l'éveiller dès l'abord. Aussitôt qu'elle fût au lit, cette voix se rendit plus intelligible que les nuits précédentes. Ensuite, entre minuit et 1 heure, la religieuse sentit quelque chose proche d'elle et alors n'étant pas moins pressée intérieurement elle dit ces paroles : je vous conjure de la part de Dieu, et de l'obéissance de me dire qui vous êtes ? Aussitôt la chambre devint claire comme en plein jour, et elle vit une religieuse habillée en Ursuline auprès de son lit, laquelle était des plus belles, excepté une main qui était fort noire, et qui paraissait encore souffrante. La conjurée posa cette main sur la main gauche de la conjurante, et lui dit : je suis votre sœur de Sainte-Thérèse. Leur entretien ne dura pas bien longtemps, mais fut extrêmement de poids. Celle-là sentit une grande douleur par l'application de cette main ; et il lui fut dit des choses si particulières qu'après elle demanda dispense de les révéler. Elle déclara seulement que tout d'abord la defunte lui dit : il y a trois mois que je fais mon purgatoire en cette maison pour quelque faute que j'y ai commise, j'ai beaucoup souffert, n'ayant guère été soulagée des prières, parce qu'on ne croyait pas que j'en eusse besoin. Elle ajouta que ses peines étaient bien diminuées, qu'elle ne souffrait presque plus, et que le vendredy suivant, jour du glorieux père Saint-Augustin, elle irait au Ciel. La vivante lui demanda pourquoi elle avait tant été en Purgatoire ? La defunte répondit que c'était pour n'avoir pas agi avec assez de pureté d'intention, et pour quelques vanités secrètes. Elle dit de plus qu'il n'y avait point de vice que Dieu examinât avec plus de rigueur que la superbe et la vanité et que rien ne nuisait tant aux âmes religieuses. Puis parlant d'un air plus sévère, elle lui dit qu'elle s'était assez fait connaître, et qu'elle l'avait fait beaucoup attendre ; qu'au reste elle sût que sa visite était toute pour elle ; car pour mon particulier, dit cette âme, je ne souffre plus que très peu ; souvenez-vous qu'il y a sept ans passés du 4^e d'août, que Dieu vous fit une grâce, à laquelle si vous aviez correspondu, vous seriez maintenant en un très haut état ; et Dieu vous a miséricordieusement conservée dans

divers périls de mort où vous avez été, et vous a fait connaître plusieurs fois intérieurement qu'il vous voulait à lui ; mais vous avez toujours fait la sourde oreille.

A l'avenir pratiquez ces trois points ; fermez les yeux à toutes les choses de la terre ; unissez votre cœur à Dieu ; et laissez-vous conduire à l'obéissance comme une aveugle, sans avoir non plus soin de vous, que si vous n'étiez pas de ce monde. Dieu montrera toujours à ceux qui vous conduiront ce qu'il sera de sa volonté.

La Religieuse vivante voyant que la défunte s'animait à la suite, et relevait le ton, fut saisie de frayeur et se souvint de sa compagne qu'elle appela d'une voix toute tremblante, à l'instant la défunte se souriant : ma sœur lui dit-elle, n'ayez point de peur et disparut, tellement que la compagne s'éveillant en sursaut, ne vit qu'une lumière, et toutes deux entendirent un grand bruit sur le haut du lit de la sœur de Sainte-Thérèse, qui dura bien un quart d'heure. Elles passèrent le reste de la nuit en prières, sans se parler l'une à l'autre. Ces deux religieuses rendirent compte à leur Supérieure de tout ce qu'elles avaient vu et entendu. On essaya en vain de le tenir secret ; car la main brûlée de la sœur de Sainte-Thérèse le découvrit assez ; et on remarquait bien quelque violence qu'elle se fit qu'elle en ressentait d'extrêmes douleurs. Cinq ou six jours après cette apparition, la même sœur de Sainte-Thérèse ayant une contrariété bien sensible, oublia ce que la défunte lui avait recommandé, et s'emporta de paroles contre la Supérieure. Tout à l'heure sa main brûlée enfla de telle manière, qu'il semblait qu'elle allait crever, avec des douleurs épouvantables. On fut contraint de lui dire quelque chose de cet accident. On eut recours à un maître chirurgien qui la vit¹, et jugea que la gangrène était prête à s'y mettre, s'il n'y avait rien là de surnaturel. Il la fit oindre d'onguent rosat, qui bien loin de l'adoucir, fit crever la peau en moins d'une heure, et ouvrit une si large plaie qu'elle faisait frémir à voir. On n'osa plus y mettre rien ; mais on la laissa se guérir d'elle-même, comme elle a fait, sans autre changement depuis, sinon qu'elle est demeurée avec la marque des trois doigts de la défunte une peau blanche, comme

¹ Dans l'interrogatoire il est appelé M. Touchart, et fut père d'un prêtre tué à Carhaix le 12 septembre 1675, en même temps que le marquis de Montgaillard.

il en reste après une brûlure. Cela se voit encore aujourd'hui, cette sœur étant vivante. M^{sr} du Louët, en ce temps-là, évêque de Cornouaille, voulut ouïr luy-même et savoir la vérité de cette affaire de la propre bouche de la même sœur de Sainte-Thérèse qui lui ouvrit son cœur comme à son très bon père. Il lui ordonna d'en faire une sincère déclaration à l'exception des choses les plus secrètes devant le R. P. Justinien de Sainte-Marie, Carme déchaussé, prieur du couvent de Saint-Sauveur, à qui il donna commission d'en passer un acte juridique. Ce père Carme prit avec lui un sous-prieur et procéda à cet interrogatoire le 16 de mars 1655 où il apprit de la sœur Sainte-Thérèse, et des autres ce que nous venons de dire après qu'il lui en eut fait un commandement exprès, en vertu de la sainte obédience. Il en fit dresser l'acte en même temps, le fit signer des quatre religieuses interrogées, puis il le signa luy-même, et son compagnon aussi. Il est ordonné dans cet acte d'information de le garder à perpétuité dans les Archives du couvent¹, et qu'une copie signée des mêmes personnes soit lue en communauté au moins une fois l'an selon la volonté de Monseigneur l'évêque pour exciter les religieuses à prier pour les âmes du Purgatoire et aux actions d'héroïques vertus. Le même prélat confirma cette information du couvent des Carmes et le signa le dix-septième juillet 1655. »¹

Extraits des Annales de Carhaix².

Le treizième jour de l'an 1652, la révérende mère, sœur Marie de Sainte-Anne, supérieure de ce monastère, a fait commencer à creuser les fondements du premier côté de ce monastère à la plus grande gloire de Dieu sous la faveur de la très sacrée et très pure vierge sa très sainte mère et la notre, et l'intercession de notre glorieux protecteur saint Joseph.

Et le vingt-et unième jour du même mois monsieur le vicaire de

¹ Les Ursulines de Carhaix possèdent encore l'original de cet acte inséré dans leurs annales, et signé plusieurs fois de M^{sr} du Louët, et des personnes appelées à l'interrogatoire ; nous avons préféré donner le récit tout semblable, mais moins diffus, du livre des Chroniques.

² Orthographe rajeunie, car elle était trop défectueuse.

cette ville assisté de Messieurs les chanoines et de tout le clergé qui y sont venus processionnellement pour y bénir la première pierre, y joignant notre procession, notre Révérende mère marchant la première portant l'image de la très sacrée Vierge suivie de toutes les religieuses. Et la bénédiction de la première pierre étant faite, monsieur le lieutenant de cette ville, notre fondateur, et Mademoiselle LOUISE-RENÉE DE MAILLÉ fille de feu, très haut et puissant seigneur DONATIEN DE MAILLÉ vivant marquis de CARMAN, et de très haute et très illustre et puissante dame RENÉE MORICETTE DE PLOEUC, marquise de CARMAN DU TMEUR, baronne de Quergorlay, vicomtesse de Coëtquen, et dames des terres et seigneuries de Plouyé, le Brignou, et plusieurs autres lieux, d'autre part, y ont posé la première pierre à la plus grande gloire de Jésus Marie Joseph.

M^{me} la marquise de Carman¹ nous a donné un calice d'argent et plusieurs autres dons pour les nécessités de ce monastère pour prier Dieu pour elle et pour feu monsieur le marquis, et messieurs ses enfants et son illustre famille. En considération de ces bienfaits la communauté lui a accordé la qualité de bienfaitrice.

M. Olymant (vicaire de Carhaix) nous a donné cinq chasubles avec leurs garnitures pour prier Dieu pour le premier jour de janvier de l'an 1653.

Le quinzisième d'avril 1658 la R^{de} mère supérieure S^r CALLIOPE DE SAINT-HENRY a fait assembler le chapitre des vocales, pour leur représenter la nécessité qu'il y avait d'acquérir la grange et autre terre pour croître et faire la clôture, ce que le chapitre approuve et avec leur permission a fait les acquets qui suivent...

Le même jour a été passé contrat d'un champ nommé de la TOURELLE avec ses servitudes, et quitte de rente à raison de 400 l.

Le dixième jour de décembre de la même année a été fait acquet d'un autre champ nommé le parc du VERGER, avec ses chemins, droits de servitude, quitte de charge à raison de 440 l.

¹ RENÉE-MORICETTE DE PLOEUC, fille et héritière de SÉBASTIEN marquis de PLOEUC et du TMEUR, et de MARIE DE RIEUX, avait épousé, le 19 janvier 1644, DONATIEN DE MAILLÉ, marquis de CARMAN, comte de MAILLÉ et de SEIAPLOË, baron de la FOREST, qui mourut le vendredi-saint, 29 mars 1652, d'une blessure reçue huit jours avant, dans un duel avec CLAUDE marquis du CHASTEL.

Le premier jour d'octobre 1660 fut fait le contrat d'acquet d'un emplacement de maison quitte de rente à raison de 50 l.

Le vingt-cinquième janvier 1660 fut passé le contrat pour l'acquet de la grange avec un grand jardin et deux courtils avec les chemins de servitude quitte d'aucune rente, à raison de 1350 l.

Le onzième jour de juin 1661 la R^{de} mère Marie de Sainte-Thérèse supérieure a fait assembler le chapitre des vocalles pour leur représenter la nécessité qu'il y avait d'acquérir une maison et jardin pour faire le parloir à quoy le Chapitre a consenti.

Le deuxième jour de mars en a été passé le contrat à raison de 800 l. quitte de toute rente.

Le vingtième de septembre 1661. madame la marquise de Melle (de Mezle)¹ a donné du bois et quantité de meuble et du blé. le tout faisant environ 200 fr. pour faire prier Dieu pour elle. De plus, a fait donner pour tabernacle environ 400 l.

Le vingt-neuvième d'aoust 1662, mademoiselle de Lesquélén² a donné 100 l. pour que l'on prie Dieu qu'il lui donne une heureuse mort, et que après ycelle l'on lui fasse une octave de service et une communion générale.

Le septième jour d'avril 1661, jour du glorieux saint Calliope, la R^{de} mère Marie de Sainte-Thérèse, supérieure de ce monastère, poussée du zèle de la gloire de Dieu et du désir de lui bâtir un temple pour y être visité et prié par le peuple, a fait entreprendre l'édifice du temple et du chœur et avant-chœur et parloir, faisant le second côté de notre monastère.

Partant après avoir chanté solennellement la grand'messe et fait la communion générale, M. le vicaire de cette ville assisté de Messieurs ses chanoines et tout son clergé, et quantité de monde qui y sont venus processionnellement pour bénir la première pierre y joignant notre procession où l'on portait les images de la très sainte Vierge et de son chaste époux saint Joseph, chantant la

¹ La marquise de Mezle était YOLANDE DE GOULAINÉ, fille de GABRIEL marquis DE GOULAINÉ, et de CLAUDE DE CORNELIER. Elle était femme de CLAUDE DU CHASTEL, marquis de Mezle, sgr de Châteaugai, en Landeleau, lequel était fils d'AUFFRAY DU CHASTEL, marquis de Mezle, et de RENÉE DE LA MARCHE. Ce fut CLAUDE DU CHASTEL qui tua en duel en 1652 le marquis DE CARMAN.

² Cette famille de Lesquélén habitait le manoir de Goazvennou, près Carhaix.

litanie des Saints, et la bénédiction étant faite, messire GILLES JÉGOU, chevalier, seigneur de Quervilio, Glomel, vicomte de Paul, etc.¹ et damoiselle JANNE BOULLAYE, dame du Brunot (belle-fille de la fondatrice MARIE OLYMANT, dame de Kerharo, qui y ont posé la première pierre à la plus grande gloire de Jésus, Marie et Joseph.

La signature de RENÉ DU LOUËT, évêque de Cornouaille et celle de MICHEL LE LOUARN, prêtre, se trouvent à la suite de cet acte.

M. du KERHARO, notre fondateur, nous a donné un petit jardin qui nous était nécessaire pour le bâtiment, n'en ayant pas voulu accepter le paiement.

M. le marquis de MOLAC² nous a donné pour la bâtisse de l'église de beaux pieds d'arbres, ce qu'a fait aussi M. de KERVILLIO et les autres noblesses d'alentour ont contribué de leur charité par des harnois et corvées à la construction de l'église du grand saint Joseph.

Le 13^e jour de décembre mil six cent soixante deux la R^{me} mère LOUISE D'ARGENTRÉ, dite sœur CALLIOPE DE ST-HENRY, s'en est retournée à notre couvent de Pontivy du consentement de tout le chapitre, quoique à leur grand regret de lui accorder l'exécution de la demande que de longtemps elle leur faisait envisageant la perte que cette communauté faisait en l'absence de sa vertueuse personne, laquelle dans l'exercice des charges de maîtresse générale des pensionnaires, dépositaire six ans par deux triennaires, et supérieure deux élections consécutives, nous a été un parfait original

¹ Messire GILLES JÉGOU de KERVILLIO, sgr de Paule, vicomte de KERJEAN sgr de Glomel, Mezle-Carhaix, Moëllou, etc. avait épousé le 4 mars 1629, MARIE BUDES du TERTREJOUAN, filles de JEAN BUDES, sgr du Tertrejouan, chevalier de l'ordre du Roi, et de LOUISE DE GOURVINEC. La postérité de son fils aîné, CLAUDE, vicomte de Kerjean, président aux enquêtes au Parlement, s'est fondue dans Rougé et s'est éteinte dans Lorraine-Elbeuf. Son second fils, RENÉ, sgr de Paule, et de Trégarantec, a pour descendant direct ADOLPHE-MARIE-JOSEPH-MICHEL JÉGOU, comte du Laz, fils de l'auteur de ces pages.

² Haut et puissant SÉRASTIEN de ROSMADEC, marquis de MOLAC, fils de SÉBASTIEN, marquis de ROSMADEC, baron de MOLAC, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Dinan et de Quimper-Corentin, et de RENÉE de KERHOËNT, avait épousé en septembre 1655, RENÉE BUDES, comtesse de GUÉBRIANT, fille d'YVES BUDES, baron de SACÉ, et de FRANÇOISE BOUHIER. Il quittait parfois la cour, ou son gouvernement de Nantes, pour faire des séjours à son château de l'Etang, en Trébrivan.

de toute perfection et nous a été une lumière éclatante des plus héroïques vertus.

Mon illustre seigneur de Cornouaille a des regrets extrêmes de son retour. Monseigneur de Vannes passionné de mettre ce précieux trésor et cette règle vivante en dépôt, et pour ornement dans son monastère de nos mères de Pontivy lui a envoyé son obédience pour s'y en retourner. Toute la noblesse de ce canton la regrette infiniment, et grande quantité sont venus prendre congé d'elles et se sont recommandés à ses saintes prières. Elle a été conduite par M. de Kergresil très digne prêtre et confesseur et directeur de nos R^{des} mères de Pontivy et accompagnée de madame la Sénéchalle de cette ville de Carhaix¹ dans la litière de M^{me} de Penhoët.

Cet article est encore signé et approuvé par RENÉ DU LOUËT, évêque de Cornouaille², et MICHEL LE LOUARN, prêtre.

Le premier jour d'avril 1669. M^{me} du Bruno, belle-fille de notre fondatrice, et mère de notre chère sœur de Ste-Madeleine a fait présent à l'église d'une lampe d'argent.

Le 25^e jour d'octobre 1673, Moricette de Plœuc, marquise de Montgaillard et du Timeur³ notre bienfaitrice nous a donné le tableau du grand autel, et deux chandeliers d'argent, une lampe de cuivre pour être allumée devant la Ste-Vierge qui est dans le chœur, des planches pour plancheyer les parloirs.

Plus loin :

M^{me} la marquise de Montgaillard nous a donné pour contribuer à dorer le tabernacle la somme de 180 l.

• Le 4^e de mai 1678 la R^{de} mère Elisabeth l'Olivier⁴, dite de la

¹ C'était ANNE LE GOUVELLO, femme de messire PIERRE DE LAMPRAT, sénéchal de Carhaix, lequel n'existait plus en 1664, écuyer LOUIS DE LA BOUËRIÈRE, sr^e de ROSVÉGUEN, lui succédant alors dans cette charge.

² Fils de messire Jean du Louët et de Marie de Brézal, René du Louët fut nommé évêque de Cornouaille, en 1640, prit possession de son siège le 22 février 1643, et mourut à Quimper, le 18 février 1698, à 84 ans, vénéré de son diocèse.

³ La marquise de Carman s'était remariée à Charles de Percin, marquis de Montgaillard.

⁴ L'Olivier de Locrist, elle était soit de la branche de la maison de Locrist, en Trébrivan, soit de la branche cadette de L'Olivier de Troujoly, en Gourin. Cette famille s'est éteinte dans ses deux branches par deux martyrs, l'une sur l'échafaud révolutionnaire. (1793) et l'autre à Quiberon (1795).

Présentation, supérieure, a fait assembler le chapitre pour leur présenter la nécessité qu'il y avait de faire des classes aux externes. Toutes ont loué son zèle et y ont consenti avec joie.

M. du Brunot Lohou petit-fils de notre fondatrice a fait présent à cette maison d'un petit courtil fort nécessaire à l'achèvement de l'enclos, en considération de deux de ses sœurs qu'il a religieuses céant.

Les derniers jours de juillet 1679, M. de Kerlouët Canabert, gouverneur de cette ville¹ nous a permis de mettre un chemin de la ville dans l'enclos avec bien la moitié des murailles dudit enclos.

Notre chère sœur Marguerite de Saint-Augustin, fille de Mezros², professe de la maison de Pontcroix, en reconnaissance de la grâce qu'on lui a faite de l'incorporer en cette communauté nous a donné un très bel encensoir d'argent.

Sœur JEANNE DE LA FRESNAYE, dite de Sainte-Croix, religieuse de ce monastère a fait présent à la sacristie d'un voile brodé d'or et de soie, avec la bourse et la palle, et d'une custode pour mettre sur le ciboire dans le mois de juin 1681.

Suivent de beaux dons de plusieurs autres sœurs.

Le 3^e jour de février 1685, la Révérende mère Guillemette Goyer, dite ANGÉLIQUE DU SAINT-ESPRIT, supérieure de ce monastère, assembla le chapitre pour que la dot d'une religieuse, mise en dépôt, fût employée pour l'ornement de leur chapelle, et passé un traité avec le sieur Guérin maître entrepreneur et des plus habiles en son art, de l'évêché de Vannes et ville de Redon. La première pierre de l'autel fut mise par M. de la Haye-Girart époux de la dame de Lohou³,

¹ RENÉ DE CANABER, sgr comte de Kerlouët, était fils cadet de noble JEAN DE CANABER, sgr de Kerlouët, et de Louise Huby, dont la vie est écrite. Son frère aîné, BERNARD DE CANABER, sgr de Kerlouët, marié à JEANNE LE BORGNE DE LESQUIFFIQU, n'ayant pas laissé d'enfants, eut pour successeur à Kerlouët son frère cadet, René, marié en premières noces à Françoise Le Borgne fille de Vincent sgr de Lesquifou, chevalier de l'ordre du Roi, et de Marie de Plouc, d'où quatre filles, et sa postérité s'éteignit en elles.

² Appartenait à la maison de ROSILY et était fille de FRANÇOIS DE ROSILY, sgr de Mezros, chevalier de l'ordre du Roi et de CATHERINE DE LA MOTTE, dame de la VALLÉE PLUMAUDAN.

³ MARIE-JOSÈPHE LOHOU, petite-fille de MARIE OLYMANT, la fondatrice, avait épousé LOUIS GIRARD DE LA HAYE et ils habitaient le manoir de Kercourtois, près

petite-fille de notre fondatrice, et par M^e de Goësbriant où plusieurs personnes de qualité assistèrent. En deux ans il fut accompli.

En mois de novembre 1688, on a eu le tableau du retable qui a coûté 250 l. qui représente une *Assomption de la Sainte Vierge*¹.

Le tabernacle du grand autel fut placé au mois de juillet 1686. Il est de bois travaillé en sculpture ; les colonnes de marbre noir² et fait par le sieur Guesrin entrepreneur du retable coûte 330 L. sans être doré.

Le quinzisième jour de mars, mil six cent quatre-vingt-treize, la Révérende mère Ursule de Saint-Alexis supérieure de notre monastère de Sainte-Ursule de Carhaix a fait assembler le chapitre des vocables pour leur proposer le pieux dessein de dame MARIE QUEMPEL, dame douairière de Penanvern Coëtjunval³ ; à présent pensionnaire, laquelle a ci-devant marqué sa bienveillance pour notre communauté, en plusieurs rencontres, nous a présentement déclaré qu'elle voulait fonder une messe basse tous les dimanches de l'année à perpétuité, dans notre chapelle de Saint-Joseph, pour elle et sa très illustre famille, tant vivants que trépassés, laquelle messe se dira à sept heures du matin, pour la commodité des dames religieuses, et pour le paiement du prêtre qui desservira la

Carhaix, depuis 1673, et possédé précédemment par le demi-frère de MARIE-JOSEPHE LOHOU, PHILIPPE-EMMANUEL DE GESLIN. Il sera facile aux descendants actuels de la fondatrice des URSULINES DE CARHAIX, MARIE OLYMANT, de remonter jusqu'à elle lorsque nous aurons nommé les trois enfants de sa petite-fille, MARIE-JOSEPHE LOHOU, dame DE LA HAYE GIRART :

1° JEAN-CLAUDE GIRARD DE LA HAYE, s^r DU PELLEM, avocat à la cour, conseiller du Roi, receveur des consignations du siege royal de Carhaix.

2° CATHERINE-BARBE femme de messire JEAN-RERÉ DE KERRET, chevalier, s^r DE QUILLIEN.

3° MARIE-HYACINTHE, femme de messire JEAN-JACQUES DU ROCHER, chevalier, s^r de Beauregard, de Kerlilly, etc., mourut à Josselin, à 88 ans, le 4 février 1776.

¹ Ogée cite ce tableau de l'Assomption, et dit que c'était un morceau très estimé.

² Ces colonnes de marbre noir entourent aujourd'hui et supportent le dôme de l'autel de la chapelle du château de Kerampuil, en Plouguer-Carhaix.

³ MARIE DE QUEMPEL était fille d'ALAIN DE QUEMPEL s^r DE LANASCOL, chevalier de l'ordre du Roi, et de JULIENNE DE COSKAER, cette dernière fille de FRANÇOIS DU COSKAËR, chevalier de l'ordre, et de MARIE DE KERHOËNT. Elle avait épousé messire JEAN DU LOUËT, s^r DE PENANVERN, chevalier de l'ordre du Roi, fils de ROLLAND DU LOUËT, s^r DE KERROM, et de JEANNE GUINGAMP.

dite messe, la dite dame a donné argent comptant la somme de trois cent soixante livres qui au denier dix-huit produit vingt livres par an, sur quoy les dames religieuses s'obligent sur tout le temporel de leur communauté de payer la dite messe à perpétuité, et la dite dame s'est réservée la liberté de la faire dire par M. Le Louarn, ce que notre communauté accepte, et afin que la dite messe ne soit pas négligée, ni l'intention de la dite dame de Penanvern à présent pensionnaire en notre dit couvent, il sera mis copie du présent acte sur le livre de la secrétairerie et sacristie du dit couvent ; où l'on met les autres dons et legs pieux qu'on y fait ; de plus on lui accorde sous les mêmes obligations, quatre communions par an pendant sa vie. Et un an après sa mort autant, et un *De profundis* par mois la même année. De plus on lui a accordé un autel du présent acte, signé des discrètes pour lui valoir et servir. Ainsi l'ont voulu les dittes parties sous leurs signes. Fait en notre monastère de Sainte-Ursule de Carhaix, ce quinzième jour de mars mil six cent quatre-vingt-treize (*Suivent les signatures de la donatrice et des religieuses*).

Le premier jour d'août 1700, la Révérende mère supérieure, sœur Marguerite de Sainte-Gertrude, fit assembler le chapitre des vocales et leur fit la proposition de faire accommoder les lambris de l'église. Toutes se portèrent d'un grand zèle à y donner leur consentement et destinèrent la somme de trois cents livres et plus, s'il le fallait. L'on chercha des ouvriers, mais les plus entendus dans leurs métiers étaient engagés pour très longtemps, ce qui a fait différer l'exécution de ce dessein jusqu'en l'an mil sept cent quatre, au mois de juin, que la Révérende mère supérieure, sœur Catherine de la Rivière dite de Saint-Morice¹, portée de zèle pour orner le temple du seigneur, arrêta ce mois de juin, avec le peintre et les autres ouvriers ; on mit une poutre pour soutenir le premier échafaut ; on accommoda les lambris dans cet endroit, on éleva le

¹ CATHERINE DE LA RIVIÈRE était fille de messire MAURICE DE LA RIVIÈRE DE SAINT-GERMAIN, seigneur de Brunolo, et de JEANNE LE BIHAN. On verra ci-après l'article d'une de ses sœurs, CHARLOTTE DE LA RIVIÈRE, dame de TUOMELIN. Elle avait aussi pour autre sœur LOUISE DE LA RIVIÈRE, mariée à messire FRANÇOIS L'OLIVIER, sgr de TRONJOLY, près Gourin.

second échafaut. Le peintre y avait travaillé environ quinze jours, le quatrième jour de juillet, un vendredi à trois heures après midi, la poutre qui soutenait le tout se rompit en deux et la chute de l'échafaut fit un tel bruit que le fracas fut entendu de toute la ville qui y accourut avec tremblement croyant que toute l'église était renversée. Le peintre, le sacriste qui lui portait des couleurs furent trouvés sous huit douzaines de planches et des échelles avec beaucoup d'autre bois et barriques tombant d'environ quarante-huit pieds de haut sans aucune blessure, et le valet qui était aussi sur le premier échafaut tenant entre ses bras des planches, tomba aussi sur ses deux pieds sans blessure qu'un peu à l'oreille, que la tête d'un des anges du haut du retable lui fit qui le devait tuer, vu que le marchepied et tout le dedans du chœur et balustre furent effondrés jusqu'à la terre. Voilà comme Jésus, Marie et Joseph continuent leur protection sur une maison qui n'a commencé que sous leur faveur. Tout le monde crie avec raison ; quelle merveille ! quel miracle !... La dépense n'a pas accablé la communauté. C'est aussi nos très chères sœurs de l'Annonciation et de la Présentation qui ont doré le tabernacle et fait beaucoup d'autres dons, et l'on peut dire que la R^{de} mère et nos deux chères sœurs ont employé à ces grandes œuvres ce que la libéralité de Messieurs leurs parents leur donnaient. Le peintre donne aussi le tableau de Jésus, Marie et Joseph pour accomplir le vœu qu'il fit quand il se trouva sans blessure après s'être vu tombé de si haut.

M^{me} CHARLOTTE DE LA RIVIÈRE fille de feu messire MAURICE DE LA RIVIÈRE et de dame JEANNE LE BHAN de la maison de Brunolo, en la paroisse de Motreff, veuve de messire Toussaint de Tuomelin, seigneur de Kerbourdon a rendu sa mémoire recommandable en notre communauté et à toute cette ville, ayant établi en notre église un salut tous les jeudis après lequel on donnerait la bénédiction du Saint-Sacrement. Elle l'a fait dire dix-neuf ans avant sa mort, mais par son testament elle l'a fondé à perpétuité ayant pour cela légué à notre communauté la somme de vingt-cinq livres douze sols qu'elle a chargé M. de SAINT-GERMAIN, son frère, de nous payer par chaque année, avec charge qu'à la fin du salut l'on dise

tout haut le *De profundis* pour le repos de son âme. Son testament est rapporté en la ville de Guingamp où elle faisait sa demeure, par le nommé PHILIPPE, notaire royal apostolique, le jour 1^{er} octobre avant midi mil sept cent dix, et elle est décédée le septième du même mois, et son corps a été inhumé dans l'église des Pères Capucins de la même ville de Guingamp où elle a vécu plusieurs années dans l'estime d'une vertu rare, surtout grande aumônière.

Signé : Fr. Hy, *Evesque de Quimper*¹.

De cette époque à celle de la Révolution, les annales des religieuses Ursulines n'existent plus. On trouvera les récits de l'époque révolutionnaire mêlés à ceux des Hospitalières, car elles furent expulsées en même temps et montrèrent le même héroïsme. Ce ne fut que le 6 octobre 1809 que les Ursulines se reconstituèrent, et au lieu de leur ancien monastère et vaste enclos, vendus nationalement, se logèrent dans une étroite maison incommode, et presque sans dehors, à quelques pas du couvent d'autrefois dont cinquante ans après elles rachetèrent l'emplacement à prix très élevé. Elles y ont construit de vastes bâtiments entourés d'un bel enclos qui sont les plus importants de la ville, et lui offrent sous tout rapport le plus précieux secours. Dieu veuille les y maintenir et les sauvegarder !

(A suivre)

C^{tesse} DU LAZ.

¹ FRANÇOIS-HYACINTHE DE PLOËUC, né le 16 avril 1662, sacré évêque de Quimper, le 26 décembre 1707, mourut le 6 janvier 1739, à l'âge de 77 ans.



LE MONDE DES TÉNÉBRES

EN ILLE-ET-VILAINE

A toutes les époques, et chez tous les peuples, les habitants des campagnes ont cru à l'intervention des bons ou des mauvais génies dans les affaires des hommes.

Ces esprits, ces lutins, appelés sylphes au moyen-âge, sont bons dans certains pays, méchants dans d'autres, presque partout capricieux, fantasques, ne voulant jamais être contrariés.

On les représente généralement sous la forme de petits hommes, vivant par bandes ou isolément, affectionnant divers lieux, selon les contrées qu'ils habitent.

En Basse-Bretagne, ce sont les korils ou korigans, qui se tiennent sur les landes, autour des dolmens et des menhirs, et passent les nuits à danser au clair de lune.

Hier, sur la lande,
On a vu la bande
Des noirs korigans,
Sortir des fougères,
Du sein des bruyères,
Comme des brigands!
Criant tous ensemble :

« Allons sous le tremble
Au bord du chemin,
Attendre du monde
Au fond du ravin ! »

Malheur à l'ivrogne attardé au cabaret, qui pour entrer chez lui est obligé de traverser la lande hantée par les nains. Ils l'entourent,

le prennent par la main et le font tellement tourner toute la nuit que, le matin, le malheureux est trouvé mort sous le buisson.

En Ecosse, ce sont également de petits êtres qui habitent les fermes, se cachent dans les trous du foyer, et rendent des services aux fermiers et aux servantes.

Qui n'a lu le conte charmant de Charles Nodier, intitulé *Tribby*? Qui ne se souvient de cet aimable petit génie, si soumis, si obéissant, si prévenant envers la jeune fermière qu'il aime?

« Lutin chéri, le ciel est bleu :
Prends ta baguette de topaze,
Revêts ton écharpe de gaze,
Vole sur tes ailes de feu.

A la montagne désirée,
Va vite, vite, mon mignon ;
Ne vois-tu pas à l'horizon
Apparaître sa cime azurée ?

Descends dans le réduit charmant
Qu'indique à peine la veilleuse,
Dont la lueur mystérieuse
Tremble dans le rideau d'argent. »

En Allemagne, chaque trou abrite un *gnome* qui garde un trésor.
En Orient, ce sont les *djins*. Écoutons, les voici qui passent :

« C'est l'essaim des djins qui passe
Et tourbillonne en sifflant.
Les ifs, que leur vol fracasse,
Craquent comme un pin brûlant ;

Leur troupeau lourd et rapide,
Volant dans l'espace vide,
Semble un nuage livide
Qui porte un éclair au flanc.

Les djins funébres,
Fils du trépas,
Dans les ténèbres
Pressent leurs pas.

Leur essaim gronde :
Ainsi profonde,
Murmure une onde
Qu'on ne voit pas. »

Les *follets*, les *jadets*, les *farjadets* du Berri ont été décrits d'une façon merveilleuse par la plume de George Sand.

La Normandie a ses *goblines*, qui choisissent pour demeures les couvents, où ils aiment à jouer des tours aux religieuses, à manger les confitures dans les armoires et les fruits dans les greniers.

Il y a soixante ans à peine, dans plusieurs couvents de Normandie, lorsqu'on faisait les confitures la part du goblin était mise de côté.

Le lutin de la Haute-Bretagne, appelé Petit-Jean, Maître-Jean, le Pilou, Payenne, l'Éclairer, Martine, etc., qui se montre généralement sous la forme d'un mouton, d'un chat ou d'une levrette blanche, devient la nuit un cavalier habile.

C'est de ce dernier que nous allons raconter les exploits :

1. — *Les Pilous.*

Un soir de la Toussaint — il n'y a pas bien longtemps de cela — le neveu du père Gautier, de Saint-Brice, s'en alla chercher du foin dans le fenil pour *affourer* ses vaches. Quand il fut dans le grenier, il entendit du bruit dans tous les coins, mais sans rien voir. Ce bruit ressemblait à celui que font les ouvriers lorsqu'ils écrasent les pommes à cidre dans les *piles* de bois ou de pierres.

Le gars, effrayé, appela son *tonton* qui monta à son tour dans le *senas*¹, et dit bien poliment aux lutins : « *Voulez-vous ben, s'il vous platt, cesser votre tapage, que je prenne du foin pour ma jument ?* » Le bruit cessa ; mais le fermier était à peine dans le *degré*² que le tapage recommença, c'étaient *les pilous*.

* *

Plusieurs personnes, réunies dans une étable pour la veillée, en-

¹ Grenier au foin.

² Echelle.

tendirent les lutins. Le bruit commençait comme s'il n'y avait que deux *pilous* à marcher : un, deux ; un, deux.

Le gas *Pelot* dit en riant : « *Si vous étiez trois, m'est avis que ça irait mieux.* » On entendit : un, deux, trois ; un, deux, trois. D'autres personnes demandèrent quatre *pilous*, cinq *pilous*, etc., et le nombre de coups allait toujours en augmentant.



Une autre fois, trois jeunes filles couchées ensemble entendirent les *pilous*. Elles voulurent imiter les personnes de la veillée, mais elles en demandèrent trop, et les lutins vinrent frapper et marcher sur la carrée du lit. Effrayées, les filles se turent, laissèrent les *pilous* s'amuser à leur aise, et bientôt tout rentra dans le silence.



Un vieil avare dit un jour : « Tiens, puisque les *pilous* viennent chez nous et que nous avons de la filasse à *piler*¹, pourquoi ne feraient-ils pas notre besogne, ça nous dispenserait de payer des journalières. »

Tout joyeux de son idée, il porta un gros paquet de filasse dans son grenier, d'où partait le bruit.

Le soir, les *pilous* firent leur manège habituel, mais le lendemain matin, quand le bonhomme eut grimpé son *degré*, qu'on juge de sa désolation lorsqu'il vit sa filasse hachée et éparpillée à tous les vents. Il y en avait partout : sur les poutres, sur les chevrons du toit, dans tous les coins et recoins. Vous dire si l'avare avait le nez long, et s'il eut envie de recommencer.



Autre part, on entend ces lutins dans le coin du foyer ou dans les murs de la maison, malgré tout ce qu'on peut faire, il n'est pas possible de les apercevoir.

¹ Broyer.

2. — *L'Eclaireur.*

Dans les prés, sur le bord des rivières et aussi près des mares, les paysans, annités dans les champs, voient souvent une petite lumière tremblotante, qui file droit devant eux. Lorsqu'ils n'ont pas peur ils cherchent à profiter de cette clarté pour passer facilement les mauvais endroits, afin de rentrer plus tôt chez eux ; mais il arrive parfois que la lumière s'éloigne trop vite ou s'éteint subitement. Alors l'imprudent retardataire, n'y voyant plus, tombe dans la mare ou dans le ruisseau, c'est alors qu'il entend à son oreille le rire sonore du méchant lutin que les bonnes femmes de Saint-Brice appellent *l'Eclaireur* ou *l'Eclairou*.

3. — *Martine*

Il n'y a pas de bête au monde plus capricieuse, plus jalouse, plus méfiante, plus rusée et aussi quelquefois, plus cruelle que *Martine* ; son bonheur consiste à faire endéver les gens, et elle passe sa vie à causer des peurs effroyables, et à jouer des tours aux pauvres ouvriers des champs attardés par les chemins.

Tantôt on rencontre dans un endroit sombre, sous de grands chênes, une masse informe représentant grossièrement un bœuf ou une vache ; tantôt on voit une bande de moutons sortant d'un champ d'ajoncs, tantôt on aperçoit un cochon, blanc comme neige, qui grossit à vue d'œil, se précipitant sur le voyageur qui cherche à l'approcher. Eh bien ! tout cela c'est *Martine* !

Parfois elle est couchée près d'un *passage*¹ ou bien derrière la haie d'un champ, ou bien encore à l'entrée d'une *rote*² fréquentée,

Tout le monde a vu ou entendu parler de *Martine*. Il n'est question que d'elle pendant les longues soirées d'hiver, quand les pay-

¹ Echalièr.

² Nom donné aux petits sentiers.

sans vont à la veillée les uns chez les autres, pour manger des châtaignes grillées et boire des *pichés* de cidre.

Un soir, à l'époque de la moisson, vers la mi-août, plusieurs enfants, après le grain battu, s'amusaient à jouer dans l'aire. Ils se roulaient sur la paille et riaient à qui mieux mieux. Le fermier, fatigué du travail de la journée, et déjà couché, ne pouvait dormir avec tout ce tapage. Voulant effrayer les enfants, afin de les renvoyer, il s'enveloppa de son drap de lit, enfonça son bonnet de coton jusqu'aux oreilles et sortit à pas de loup. Il n'eut pas plutôt quitté sa maison qu'il aperçut dans un petit chemin creux qui longeait l'aire, une *trée*¹ accompagnée d'une dizaine de petits *pourcets*. Ces vilains animaux grognaient d'une voix formidable en s'avancant vers le bonhomme qui fut pris de peur et rentra bien vite chez lui en criant : « *V' là Martine !* »

Toutes les personnes du pays ont vu, à différentes reprises, cette grosse truie sortir la nuit d'une vieille grange délabrée, et, chose étonnante, passer par un *perçu*² pas plus grand que la *musse* au chat de la porte à M. le curé.

..

Un vieillard de la commune de Montours, en rentrant chez lui, rencontra, à un carrefour de route, un mouton d'une allure étrange : La bête laissait le bonhomme approcher tout près d'elle, puis tout à coup se sauvait pour s'arrêter un peu plus loin. Après bien des tours et des détours, le mouton entra dans le cimetière où le pauvre vieux, tout essoufflé, le suivit. O ciel ! il vit la bête diminuer de volume. Elle devint de la grosseur d'un chat, puis plus petite qu'une *belette* et, enfin, disparut aux yeux du vieillard ébahi !

..

Autrefois, sur la route de Montours, tout à l'entrée du bourg, lorsque des voyageurs passaient entre onze heures et minuit, ils apercevaient près d'un échelier une ombre qui s'avancait sur eux,

¹ Truie.

² Trou.

les rouait de coups et disparaissait ensuite en riant aux éclats. C'était toujours *Martine*, la bête de Montours.

Un robuste gaillard voulut s'assurer, par lui-même, s'il était vrai que cette bête terrassait tout le monde et, une nuit, il se rendit à l'endroit qu'elle choisissait pour ses promenades nocturnes. C'était en décembre et il faisait un froid à ne pas mettre un chien dehors, ne voyant rien auprès de l'échalier, il dit tout haut : « Où est donc la bête qui jette tout le monde à bas ? » — La voici ! répondit une grosse voix, et aussitôt une lutte terrible s'engagea. Quel en fut le vainqueur ? On n'en sait rien. Mais toujours est-il que l'insensé qui était allé se battre avec *Martine* mourut quelques jours après, refusant de raconter ce qui lui était arrivé. Les bonnes femmes qui l'ensevelirent déclarèrent qu'il n'avait aucune trace de blessures sur le corps.

..

Il arrive souvent aux personnes qui voyagent le soir, à la campagne, d'apercevoir, en marchant le long d'une *rote*, ou en passant un échalier, soit un peloton de laine, soit un couteau, soit un autre petit objet.

Malheur à qui se baisse pour le ramasser, et l'emporte chez lui, car la nuit suivante il ne pourra dormir. Les meubles de sa demeure seront culbutés et brisés ; lui-même sera arraché de son lit et battu jusqu'au jour.

C'est *Martine*, le mauvais génie.

..

Les *gas* de Montours sont braves, c'est reconnu, un *brin tétus* et tant soit peu querelleurs. Aussi, malgré le malheur arrivé à l'un de leurs camarades, deux jeunes gens résolurent d'aller provoquer la bête, et tâcher de lui jouer un tour si c'était possible. Ils se rendirent, par un beau clair de lune, afin de mieux voir à qui ils avaient affaire, à l'endroit désigné et attendirent de pied ferme. Un quart d'heure se passa et ils commençaient à désespérer de rencontrer *Martine*, lorsque tout à coup ils virent sortir d'une *has*¹ deux

¹ Haie.

grandes chèvres *gares*¹ dont le poil traînait jusqu'à terre, avec des cornes d'une longueur énorme.

*Leouis*², le plus courageux, dit à *Joson*³ : « Enfourchons les bêtes », et ils sautèrent à califourchon sur les *biques*. Aussitôt que celles-ci furent montées, leurs jambes s'allongèrent démesurément, puis elles partirent avec une vitesse incroyable. Un cerf au galop n'aurait pu les suivre.

Le poil des chèvres et les cheveux des cavaliers volaient au vent. Les *biques* semblaient aller droit devant elles, franchissant les talus, les haies, les fossés, traversant bois et broussailles. Elles s'arrêtèrent enfin sur le haut d'un rocher dominant une rivière. L'un des *gas* dit en reprenant haleine : « *A tout coup, é n'passeront tout de même point c'te rivière.* » Il n'avait pas achevé de parler que le torrent était franchi et que son compagnon s'écriait : « *Quel saut pour des biques !* » Soudain, et en même temps, les chèvres firent une telle ruade que les deux cavaliers, lancés à plus de dix mètres dans la poussière, perdirent connaissance. Quand ils revinrent à eux, ils étaient près de leur demeure, brisés, moulus, jurant qu'ils laisseraient désormais *Martine* tranquille.

* *

4. — *Les Biherous.*

Les paysans de la commune d'Etelles trouvent, parfois, des bouteilles dans les fossés de leurs champs si, par malheur, ils les débouchent, et se frottent avec la liqueur qu'elles renferment ils sont aussitôt changés en *Biherous*.

C'est alors que commence pour eux une vie infernale : toutes les nuits ils revêtent la forme d'un animal qui s'en va courir la campagne à travers la commune et dans toutes les directions. Les malheureux maigrissent, perdent leurs forces et, finalement, meurent si, dans leurs courses folles, ils ne rencontrent une autre bouteille

¹ Blanches et noires.

² Louis.

³ Joseph.

dont le contenu a le pouvoir de détruire l'effet de la première. Dans ce cas, ils sont sauvés ! Avec le retour à la santé, ils oublient même tout ce qui leur est arrivé.

∴

5. — *Petit Jean.*

La mère Bouillaud, du Fretay, en Pancé, me disait un jour : « Tout est bien changé chez nous, depuis quelques années. Autrefois, Petit Jean était notre ami ; s'il promenait nos chevaux au clair de lune il les soignait *ben*. Le matin, ils étaient lavés, étrillés, le crin tressé. Tandis qu'aujourd'hui, à l'exception de celui qu'il aime, les autres sont maigres comme des coucous et n'ont plus de courage. Il les fait galoper tout le long des nuits et les rend fourbus. Autrefois, quand j'allais à la messe, c'était lui qui attisait le feu pour faire bouillir la soupe, et souvent en rentrant, je trouvais mon ménage fait, mes meubles frottés, ma batterie de cuisine brillante comme le soleil

« Ah ! oui, tout est *ben* changé ! A *c'll'heure* il tête nos vaches, met le cidre à couler dans les celliers, saigne les poulets, éparpille le grain dans les greniers et, avec cela le gredin, — pourvu qu'il ne m'entende pas, — nous joue des tours à nous faire mourir de honte ! . . .

— Mais il doit y avoir un motif pour qu'il ait ainsi changé. Que lui avez-vous fait ?

— Ah ! voilà : il y a environ six ans c'était, si j'ai bonne mémoire, le dimanche de la Chandeleur, le valet de ferme était à l'enterrement de sa mère, et notre homme alla coucher à sa place dans l'écurie pour veiller sur les chevaux.

« Le lit est accroché au mur, à une certaine hauteur, et, pour y monter, il faut se servir de l'échelle qui conduit au *senas*¹ où l'on ramasse le foin.

« Le bourgeois fut donc pour prendre l'échelle, lorsqu'il vit sur un des barreaux un gros chat qui dormait. Il eut le malheur de

¹ Grenier.

saisir un fouet qui se trouvait à sa portée et de lui en allonger deux ou trois coups sur les reins en criant : « Au chat ! au chat ! »

« Le lendemain, le valet n'étant pas de retour, notre homme coucha encore dans l'écurie. Quand il eut ôté ses vêtements, et qu'il ne lui resta plus que sa chemise sur le corps, il reçut deux vigoureux coups de fouet sous les jarrets et il entendit en même temps quelqu'un qui criait : « Au chat ! au chat ! » Il en eut presque une faiblesse, se fourra vivement sous les couvertures où il trembla de peur jusqu'au matin.

— Eh bien ! Puisque PetitJean a rendu la correction qui lui avait été donnée, il devrait bien vous laisser tranquilles.

— Nenni *ben* sur ! Il nous fait mourir de honte, *j'vous* dis.

— Mais comment cela ?

— *Jmariimes* notre fille *v'la* deux ans. Quand elle se rendit au marché de Bain pour acheter ses hardes, elle trouva sur la route un bel écheveau de soie noire. « Bonne trouvaille, dit-elle, cette soie servira à coudre ma robe de noce. »

« Elle la donna à sa couturière qui en eut assez pour coudre la robe et le cotillon, et qui déclara n'avoir jamais eu de soie meilleure et plus solide.

« Le jour de la noce, en sortant de l'église, au milieu du bourg *v'la* la robe et le cotillon de la mariée qui tombent en morceaux. La soie avait fondu et notre pauvre fille se trouvait en chemise devant tout le monde. J'en rougis encore, rien que d'y penser.

« Croiriez-vous que les invités eux-mêmes riaient à se tordre les côtes ? Je les aurais *ben* battus ! Les étrangers, les gamins passe encore, mais les invités, je ne leur pardonnerai jamais ça.

« Ma pauvre fille se sauva, en pleurant, chez une amie qui lui faufila sa robe, et nous revinmes à la ferme *ben* attristés d'un pareil affront ! »

..

Aux vacances suivantes, je retournai visiter les ruines du château du Fretay, et j'allai, selon mon habitude, dire bonjour à la mère Bouillaud.

Après avoir causé avec elle pendant un instant, je lui dis tout bas dans l'oreille : « Et Petit Jean que devient-il ? »

A mon grand étonnement la figure de la bonne femme s'illumina et elle me répondit : « Nous en sommes débarrassés Dieu merci !

— Comment avez-vous fait ?

Elle me prit par la main, m'obligea à m'asseoir et me fit le récit suivant :

« Une nuit, notre garçon d'écurie fut réveillé par un bruit de porte qui s'ouvrait et se refermait. Il mit la tête hors du lit, et à la clarté de la lune, vit un petit nain, pas plus gros qu'un lièvre, qui attachait un cheval au râtelier. La pauvre bête était couverte de sueur et d'écume ; mais son cavalier l'essuya, l'étrilla, la lava, s'en fut prendre dans un coffre un picotin d'avoine qu'il mit devant elle dans la mangeoire, puis le nain prit tout le foin des autres chevaux et le porta à son préféré.

« Quand celui-ci fut bien soigné, Petit-Jean, — car c'était lui, — se changea en grillon, et s'en alla par le trou de la serrure.

« Je te pincerai, dit notre valet, qui n'est point bête.

« En effet, le lendemain soir, il introduisit dans la serrure des *grattes*, c'est-à-dire de la poussière de lin broyé, qui est comme vous savez d'une finesse extrême.

« Quand Petit-Jean, toujours sous la forme d'un grillon, voulut pénétrer dans l'écurie pour aller faire sa promenade à cheval, il jeta par terre des milliers de *grattes* qu'il fut obligé de ramasser, car c'est là la punition des lutins. Il y passa la nuit en trépignant de rage, et ne put pas en venir à bout avant le premier chant du coq. Depuis ce moment il a quitté la ferme.

— Où est-il allé ?

— Au village du Bignon Gémier.

— Et là que fait-il ?

— Des tours pendables. Ecoutez plutôt :

« Désirée Hurel revenait *d'en champ*, avec ses vaches, lorsqu'elle trouva en traversant une pâture un peloton de laine. Elle le ramassa, *ben* contente, en disant : « J'ai là de quoi faire une bonne paire de *chausses*¹ pour cet hiver. »

¹ Bas.

« Tout le long du chemin elle regardait son peloton qui, chose étonnante, grossissait, grossissait et devenait plus lourd. En arrivant au Bignon-Gémier, le peloton pesait plus de cinq livres.

« Elle le déposa sur un bout de table, et un instant après, quand elle fut pour le reprendre, elle mit la main sur un gros chat qui riait de l'air effaré de la jeune fille.

« Désirée poussa un cri, les voisins accoururent, mais le chat avait disparu, et le peloton de laine aussi'.

*
*

6. — *Le chat noir.*

Un soir, une habitante de Vitré, en se promenant sous les porches de la place d'Armes trouve un magnifique chat noir assis sur un banc.

Elle l'appelle, lui donne les noms les plus tendres; la bête arrive, se laisse caresser, fait le gros dos.

Comme cette femme est du quartier, et qu'elle ne connaît pas ce chat, elle le met dans son tablier et l'emporte.

Quinze jours se passent, et le matou, de plus en plus aimable, est choyé, non seulement par sa maîtresse, mais encore par toutes les voisines qui viennent l'admirer.

Tout à coup, les yeux de l'animal brillent d'une façon étrange, et de jour en jour deviennent hagards, méchants, menaçants.

Le troisième jour ils semblent être de feu, et le chat ne se laisse plus approcher. Il jure sans cesse : *fouit! fouit! fouit!* on le dirait enragé. Le soir, il saute sur la table, regarde fixement sa maîtresse et enfin s'écrie : « Reporte-moi où tu m'as *prins*². »

La pauvre femme effrayée le reporte en tremblant sous les porches de la place d'Armes. Aussitôt le chat saute sur le banc où on l'a pris, de ses yeux jaillissent des flammes, et soudain, il disparaît laissant une marque de feu à la place qu'il occupait.

Jamais personne ne l'a revu.

¹ Ce récit du *peloton de laine* m'a été dit par une bonne femme d'Ercé-près-Liffré, appelée Françoise Michaux. Dans cette variante, la laine se change, non pas en chat, mais en crapaud.

² *Pris*.



7. — *Le petit Mineur de la mine argentière de Pont-Péan.*

Le petit mineur est le lutin protecteur des ouvriers de la mine, qu'il affectionne et qu'il aime. Passant sa vie au milieu d'eux, il surveille, inspecte les travaux, et évite autant qu'il le peut, des malheurs à ses amis.

Si un travailleur s'assoit, un instant, pour se reposer ou pour manger son morceau de pain dans un endroit dangereux, aussitôt le petit mineur l'en prévient. Il fait pleuvoir dru comme grêle, sur la tête de l'ouvrier, de la poussière, des graviers et même des cailloux pour l'obliger à déguerpir au plus vite.

D'autres fois, lorsque les *terrains* doivent s'écrouler sans qu'on s'en doute, ou bien encore quand les échafaudages et les *boiselages* sont pourris et menacent de s'effondrer, le lutin qui voit tout, qui entend tout, donne l'alarme. Il frappe des coups précipités et distincts aux endroits dangereux ; il imite, à s'y méprendre, le bruit des craquements souterrains et fait prendre la fuite aux mineurs. Ceux-ci vous affirmeront même qu'ils ont été appelés par leurs noms au moment d'une catastrophe. Les faits sont venus trop souvent, hélas ! confirmer les prédictions du petit mineur, et n'ont fait qu'accroître comme on le pense, son pouvoir surnaturel.

Pendant des manœuvres de pompes, de halage de cages de minéral, au moment où quelque travailleur courait un danger imminent, soit qu'il fût prêt à passer quand la cage descendait dans le puits, soit dans toute autre circonstance périlleuse, on a entendu, soudain, au milieu des ténèbres, et au moment suprême, des commandements étranges qui avaient pour effet de conjurer le danger, ce danger passé, personne n'avait donné d'ordres ; ce ne pouvait donc être que le petit mineur.

Que de fois n'a-t on pas vu des puits sur le point d'être abandonnés parce que leurs galeries étaient devenues stériles. Les ingénieurs, les directeurs avaient déclaré que toutes les recherches étaient désormais inutiles, qu'il n'y avait plus rien à espérer, soudain, au milieu du silence profond de ces noirs souterrains, des

coups de pioche se faisaient entendre, mais très distinctement, à intervalles réguliers, et, lorsqu'on se dirigeait du côté du bruit, on reconnaissait que la terre avait été fouillée. En creusant le sol à cet endroit, on retrouvait le filon perdu.

Les mineurs de Pont-Péan ont une telle croyance dans le lutin, que, la veille de la Sainte-Barbe, ils vont le consulter pour savoir s'ils mourront dans l'année. Ils descendent à cet effet dans la mine, à leurs chantiers, et là, chaque mineur allume une chandelle qu'il laisse brûler, si la lumière s'éteint avant d'être consumée, c'en est fait de leur existence : le génie invisible est passé qui a fixé le terme de la vie de son protégé.

..

8. — *La bête de la Lohière.*

Le château de la Lohière, en Loutehel, dans l'arrondissement de Redon, possédait autrefois quatre grandes tours munies de moulins à grains. Entouré de fortifications, de bois, d'étangs et de deux larges douves, avec ponts levis, ce château était réputé imprenable.

Une fois, cependant, il faillit tomber entre les mains des assiégeants : l'ennemi avait gagné l'un des gardes de la Lohière, et lui avait fait promettre de placer une lanterne, sur le faite de la plus haute tour.

Le soir indiqué, le garde rongé de remords pour sa trahison, eut recours à un stratagème qui eut plein succès : il alluma la lanterne, mais, au lieu de la mettre à la place convenue, il la hissa au haut d'un grand alizier¹ qui reçut tous les coups. Quand le flambeau fut éteint, les agresseurs, croyant être maîtres du château, se disposaient à y entrer, lorsque, tout à coup, les assiégés les attaquèrent par derrière et les jetèrent dans les étangs.

Plus tard, la Lohière fut possédée par M^{lle} Jeannette de la Pihardière, une belle fille dans son temps, paraît-il, mais aussi méchante qu'elle était jolie.

Jeannette s'en allait toujours escortée de deux chiens, grands comme des genisses, qu'elle excitait et lançait sur les personnes qui

¹ L'alizier dont il est question est tombé de vieillesse en 1884 seulement. Il mesurait 1^m30 de diamètre.

lui déplaisaient et qui ne tardaient pas à être dévorées par les molosses.

Les étrangers ou les malheureux qui se permettaient d'entrer au château sans la permission de M^{lle} de la Piphardièrre ne reparaisaient plus dans le pays. Ils étaient ou mangés par les chiens ou jetés dans les étangs quand les animaux étaient repus.

Cette femme était, en un mot, la terreur de la contrée.

A une lieue de la Lohière se trouvait le château de Querbiquet, habité par une autre demoiselle de la Piphardièrre, sœur de la précédente, mais qui était, elle, une véritable sainte. On eût dit qu'elle avait été créée et mise au monde pour racheter les fautes de sa sœur.

La châtelaine de Querbiquet invita, un jour, la belle Jeannette à dîner chez elle. Celle-ci s'y rendit emmenant avec elle nombreuse et brillante société ; mais lorsqu'elle vit que les invités de Querbiquet étaient tous les pauvres du pays, elle entra dans une colère extrême, injuria sa sœur et partit précipitamment en jurant de ne jamais la revoir.

Fort heureusement pour les convives déguenillés, Jeannette avait laissé ses chiens à la maison.

A quelque temps de là, la méchante fille mourut à la grande satisfaction de tous ; mais comme sa vie avait été trop courte pour faire le mal qu'elle avait projeté, elle continua longtemps, après sa mort, à faire de la misère au pauvre monde.

Elle est revenue pendant des siècles sous toutes les formes d'animaux.

Un charretier allait-il chercher son cheval à la pâture, aussitôt qu'il l'avait enfourché, la bête partait à fond de train vers l'étang du Loup-Borgnard dans lequel elle se précipitait et disparaissait. Aucun obstacle ne pouvait l'arrêter. On la voyait bientôt reparaître sur la rive opposée en riant aux éclats, pendant que le cavalier se noyait s'il ne savait nager.

Cet étang du Loup-Borgnard, qui existe toujours, est, dit-on sans fond. Un pauvre diable qui y avait été jeté par Jeannette de la Piphardièrre, y resta trois jours. Il y rencontra des monstres affreux qui le poursuivirent jusque sous le bourg de Loutehel, ce ne fut que le soir du troisième jour qu'il put leur échapper, et qu'il revint à la surface du lac.

Lorsqu'un pâtre allait chercher ses bêtes aux champs, il devait prendre de grandes précautions pour les ramener sans les frapper, car s'il avait le malheur de toucher du fouet ou de la gaule la bête de la Lohière, cachée sous la peau de l'un de ces animaux, elle le rouait de coup; et le laissait gisant par terre, mort ou évanoui.

Les charretiers et les pâtres n'étaient pas seuls à rencontrer Jeannette; toutes les personnes voyageant la nuit étaient exposées à la voir tantôt sous une forme, tantôt sous une autre.

Un soir, Moinard, le sacristain de Loutehel, trouva dans le bourg, près du cimetière entourant l'église, un mouton qui lui barra le passage. Las de pousser inutilement devant lui cet animal qui s'obstinait à rester en place, le sacristain lui asséna un coup de bâton sur le dos. Mal lui en prit : le mouton, qui semblait tout petit, s'allongea soudain, grossit à vue d'œil, s'élança sur l'homme, lui posa les pieds de devant sur les épaules en cherchant à l'écraser de son poids qui devenait de plus en plus lourd.

« C'est la Piphardièrre », pensa Moinard, et comme il avait entendu dire qu'elle n'avait plus aucun pouvoir dans le cimetière, à cause de la sainteté du lieu, il s'en approcha insensiblement, et parvint bientôt à franchir la pierre qui l'en séparait. En effet, le mouton s'enfuit; mais chaque fois que le sacristain cherchait à sortir, soit d'un côté, soit d'un autre, il rencontrait toujours le bélier qui lui montrait ses cornes. Force lui fut de passer la nuit au milieu des tombes.

Jeannette se promenait aussi souvent dans les appartements du château de la Lohière, où elle éteignait les lumières, enlevait les couvertures des lits, jetait les dormeurs par terre, ou frappait ceux qui, le jour, s'étaient moqués d'elle.

Il y avait cependant un moyen d'éviter ses maléfices, et pour cela il suffisait de lui adresser des compliments. Elle était sensible aux louanges. Si au lieu de l'injurier, on lui disait bien gentiment : « Te voilà, belle Jeannette, laisse-moi, ne me fais pas de mal, je t'aime bien, je suis ton ami », etc. ; alors elle s'en allait tranquillement, ou même s'employait à votre service si vous en aviez besoin.

Sa rage est aujourd'hui assouvie. On n'entend plus parler d'elle, il n'y a guère que les ivrognes, revenant des foires et des marchés,

qui affirment l'avoir rencontrée. Mais les habitants de Loutchel, et même de tout le canton de Maure, vous déclareront, quand vous voudrez, que leurs pères ou leurs grands-pères ont été maltraités par la bête de la Lohière, il n'y a pas plus de cinquante ans.

ADOLPHE ORAIN.



MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE¹)

DEUXIÈME VOLUME

M. de Labesse avait raison, parfaitement raison, j'étais depuis mon entrée dans la Légion, resté complètement étranger à la politique ; à peine avais-je suivi de loin la marche des événements et des diverses réactions qui eurent lieu. Je ne pus cependant ne pas remarquer que les jeunes gens sortant des armées vendéennes et bretonnes exerçaient une espèce d'inquisition sur leurs camarades de l'ancienne armée. On ne se contentait pas de proclamer l'indignité de tous ceux qui avaient continué pendant les Cent jours à servir l'*usurpateur*, on forçait ces pauvres diables à applaudir au spectacle lorsqu'on y jouait des pièces de circonstance dont tout le mérite consistait en allusions plus ou moins claires sur les *satellites du tyran*, les *partisans de l'ogre de Corse* et autres gentillesse semblables. On ne se contentait pas de remarquer ceux qui gardaient le silence, on allait à eux effrontément leur demander pourquoi ils n'applaudissaient pas. Pensait-on faire ainsi des partisans aux Bourbons ! Les Rois sont bien malheureux d'avoir de pareils amis, ce qui ne leur fait jamais défaut dans les moments d'effervescence. Pour être juste, il faut ajouter qu'en général messieurs les officiers de l'Empire semblèrent par la suite prendre à tâche de justifier la défiance qu'on leur montrait. Les capitaines, par exemple, n'eurent point à souffrir dans la Loire-Inférieure des mauvais procédés dont je viens de parler, leur grade les en garantit ; et, dès qu'une réaction ministérielle vint leur donner un peu plus de confiance, ils se rangèrent ouvertement dans le parti libéral, lequel a prouvé plus tard qu'il était l'irréconciliable ennemi de la branche aînée.

¹ Voir la livraison de décembre 1898.

MM. François, Bernard et Michaud furent les premiers à manifester leurs opinions, ils aspiraient à diriger ce parti dans le régiment, ils voulurent y attirer Cottin de Melville et moi. Le moins capable des trois, Michaud qui me croyant, comme officier de l'Empire, dans les mêmes dispositions que lui et susceptible surtout d'une certaine influence auprès de M. de Labesse, me fit des ouvertures ; mais n'anticipons pas.

Le colonel avait un autre neveu, tout jeune homme de 16 ans au plus. Il sortait des mousquetaires et se faisait remarquer par son habit rouge et par la plus jolie figure d'adolescent. Le nom de Bonneval est historique, c'est une des plus anciennes familles d'Auvergne. Le marquis de Bonneval, son oncle, a été longtemps directeur des haras de Pompadour. Celui dont je parle était fils du comte de Bonneval, parent de M. de Labesse Bonneval était un bon garçon, malheureusement trop dépensier, de là des dettes. Dans la crainte puérile de passer pour un enfant, il se donnait 18 à 19 ans. Le grade de lieutenant que lui conférait son admission aux mousquetaires justifiait un peu cette précaution. Le colonel me recommanda son éducation militaire Bonneval paya mes soins par beaucoup de confiance et d'amitié. Le colonel avait encore un frère capitaine, il lui avait donné une compagnie de voltigeurs alors qu'il croyait en avoir trois. Lorsqu'il fut décidé par le ministre qu'on ne formerait que deux bataillons, M. de Labesse passa dans une compagnie du centre afin de laisser leur position à MM. de Martel et François. Ce procédé dont le dernier ne s'est pas toujours montré reconnaissant fait l'éloge des deux MM de Labesse.

Un soir au théâtre le capitaine de Labesse me dit que le colonel désirait que nous allions chez lui prendre du punch après le spectacle, et, comme nous passerions une partie de la nuit, que je prévienne dans ma famille Précaution inutile, on ne m'attendait jamais, j'avais la clef pour rentrer à n'importe quelle heure. Le colonel était le convive le plus gai, le plus jovial ; jusqu'à minuit il ne pensa qu'à boire du punch et à nous faire rire par toutes les folies qui lui passaient par la tête — et il lui en passa beaucoup. Je m'étonnais *in petto* du petit nombre d'invités. Il n'y avait d'étrangers que Durepaire, sous-lieutenant du capitaine de Labesse et moi, les autres

étaient Bonneval et Boislaurent ses neveux. À minuit le colonel regarde sa montre et s'adresse à son frère : « Jules, il est temps que tu te rendes au quartier pour y prendre ta compagnie ; tu as donné des ordres, je pense, afin qu'elle soit prête ? — Oui, mon colonel. — C'est bien, puis me regardant : Vous savez que mon frère n'a pas de lieutenant. Il doit cette nuit remplir une mission de confiance, et vous a demandé pour remplacer l'officier qui lui manque. » Je réponds au colonel qu'il me trouvera toujours prêt à exécuter ses ordres et je remercie son frère d'avoir compté sur moi. Le colonel demeurait au premier étage de la maison qui fait le coin de la rue Saint-Clément et du cours Saint-André (rue Sully). Comme je finissais de parler nous entendons le pas cadencé des voltigeurs qui sortaient du quartier. Nous prenons nos schakos et allons les rejoindre. Un homme enveloppé d'un manteau et suivi de deux agents de police s'approche du capitaine de Labesse, lui montre sa ceinture de commissaire et marche devant nous. Il nous fait prendre la route des ponts que nous suivons jusqu'à cent mètres du pont de Pirmil. Chemin faisant le capitaine me confie que nous allons arrêter le général Auguendorf, caché chez M^{me} Petitpierre. Cette arrestation était surtout l'affaire du commissaire de police, pourtant comme on craignait quelque résistance, M. de Labesse avait désiré m'avoir pour l'accompagner dans cette expédition. Il me demande ce qu'il devra faire le cas échéant. Je lui explique que le commissaire de police allait probablement faire cerner la maison avant de chercher à y pénétrer, qu'alors seulement on pourrait connaître les intentions de ceux qui l'habitent, qu'il faudra prendre conseil des circonstances et surtout tâcher de reconnaître les lieux afin de se mettre à l'abri des coups de feu ; en tous cas je lui conseillais de garder en réserve au moins la moitié de sa troupe. Heureusement tout se passa pacifiquement ; l'oiseau était déniché. Averti à temps il avait une heure avant notre arrivée gagné une autre propriété de M^{me} Petitpierre sur la côte Saint-Sébastien. Le brouillard était épais, très froid. Nous piétinions dans l'herbe mouillée. Enfin les portes s'ouvrent. M^{me} Petitpierre fait allumer du feu et nous reçoit d'abord avec un air assez mécontent. Elle se radoucit lorsque le capitaine lui expliqua qu'il ne lui était pas

permis de se soustraire à ses devoirs, mais qu'il veillerait à ce qu'aucun de ceux qu'il commandait ne manquât aux égards qui lui étaient dûs. Il la pria de considérer qu'il était lui-même aux ordres de la police en cas de résistance.

M^{me} Petitpierre se calma ; elle avait avec elle une charmante fillette de 15 ans. On la mariait au général objet de nos perquisitions. Je m'indignais en moi-même qu'on voulût donner cette jolie enfant à ce vieux hibou. Le mariage ne s'est pas fait. Les recherches de la police terminées nous primes congé de M^{me} Petitpierre et retournâmes à la ville.

Cette expédition resta très secrète. Le lendemain à l'heure habituelle j'étais à l'exercice. On sut bien qu'une compagnie de voltigeurs était sortie la nuit pour une expédition sur les ponts, mais sous-officiers et soldats ignorèrent pourquoi ils avaient cerné la maison de M^{me} Petitpierre.

A l'approche du printemps, le colonel signa un ordre du jour annonçant que l'instruction générale de la Légion allait recommencer. Il me demanda si le corps des sous-officiers était suffisamment instruit pour remplir le but de l'ordre qu'il venait de faire paraître. Je le priai de fixer le jour et l'heure auxquels je pourrais lui présenter les sous-officiers. Je lui offris de les faire examiner théoriquement et, lorsqu'il voudrait, je leur ferais exécuter sur le terrain l'école de soldat et l'école de peloton.

Le jour convenu, le colonel, le lieutenant-colonel, les officiers supérieurs et une grande partie des officiers se rendent sur le cours Saint-Pierre. J'avais mis de garde tout ce qu'il y avait d'un peu faible. Dans cette circonstance, les sergents-majors montrèrent la meilleure volonté. J'avais acquis une connaissance si parfaite de mes hommes qu'il me fut facile de choisir les plus intelligents pour faire des chefs de peloton, de section et des guides. Je me débarrassai encore de ce qui me restait de douteux en les employant à maintenir les curieux. Je fis faire le maniement des armes et les feux pendant toute la première pose.

La présence du colonel et des officiers jointe à l'affluence des amateurs attirés par le beau temps exalta l'amour-propre des sous-officiers. Ils exécutèrent tout ce que je commandai avec une pré-

cision et un aplomb parfaits. La charge précipitée, la charge à volonté furent faites avec un ensemble qui excita l'admiration du public et l'approbation de tous les anciens officiers. J'avais si bien dressé mes hommes qu'ils reconnaissaient à l'inflexion plus ou moins vive de ma voix s'ils devaient exécuter plus ou moins lentement. Je ne repris pas une seule faute, ne donnai pas une parole d'approbation, ma position ne le permettait pas ; mais les sous-officiers virent à certains signes de tête, visibles pour eux seuls, combien j'étais satisfait. Et comme à leurs yeux déjà j'étais le meilleur juge, mon approbation assura leur succès.

Les autres leçons de l'école de peloton employèrent les deux poses suivantes et furent exécutées avec la même perfection. L'instruction de ce corps était si soignée, si solide que malgré les mutations elle a résisté à un repos de 6 ans pendant lesquels les sous-officiers n'ont fait l'exercice qu'une fois par semaine, le samedi matin. L'hiver je ne les réunissais que tous les 15 jours, ne les gardant jamais dans la saison rigoureuse qu'une demi-heure, juste le temps nécessaire pour faire deux fois chaque temps d'armes. Ils savaient que, si c'était exécuté avec l'ensemble voulu, on ne recommencerait pas. Aussi voyait-on les visages se contracter lorsque quelque maladroit arrivait après les autres. Point n'était besoin de le réprimander, j'étais sûr que ses camarades le gourmanderaient après la leçon.

Le colonel fut très satisfait, je le voyais. Cependant il ne proféra pas un mot, c'était son système — fort mauvais à mon avis. Il n'en fut pas ainsi du lieutenant-colonel et du commandant Walchs. Ce dernier surtout me combla des choses les plus flatteuses ; il adressa même aux sous-officiers des paroles très encourageantes. Parmi les curieux des personnes que je ne connaissais point vinrent me dire qu'ils me regardaient comme l'instructeur le plus habile. A 59 ans je répète encore avec plaisir ces compliments, on peut juger de leur effet sur une tête de 23 ans.

M. Cotelle, alors plus qu'octogénaire, était le doyen de la chambre du château où il entendait quotidiennement parler de moi. Il en était fier, et recevait avec plaisir des compliments sur son neveu. Lorsque faisant sa promenade accoutumée sur les cours il me

voyait libre, dans les intervalles où je ne commandais pas, il m'ac-costait volontiers. Il m'encourageait à me faire une bonne réputation. J'aimais sa conversation pleine d'esprit et d'enseignement. Le seul inconvénient était pour moi de rester au soleil qu'il ne trouvait jamais trop chaud. Je ne le comprenais pas alors ; aujourd'hui je m'en étonne beaucoup moins.

Une des causes, je le répète, de mes succès fut une bonne poitrine, une belle voix. Cependant je ne conseillerais pas à un instructeur de se fier entièrement à ces moyens naturels. Sans eux on ne peut espérer qu'un demi-succès ; seuls ils seraient insuffisants. Il faut être très exigeant et néanmoins savoir faire préférer à toutes les autres sa manière de commander. Pour cela il y a certaines précautions : en général les longues démonstrations doivent être évitées et, si elles sont indispensables, on doit avoir soin de mettre le soldat dans une position commode. Certains temps d'armes le laissent dans l'incertitude sans qu'il soit permis de la faire cesser par un avertissement qui est inadmissible lorsqu'on commande une classe censée instruite. Ainsi, faire redresser les armes au lieu de faire feu réussit rarement et cela vient de celui qui commande. S'il met autant d'intervalle entre les commandements de « joue » et « redressez » qu'entre ceux de « joue » et « feu », quels que soient l'intelligence et l'aplomb du soldat, il n'y a pas de raison pour qu'il s'attende plutôt à redresser l'arme qu'à faire feu, au contraire. Il y a donc des hommes entraînés à presser la détente par le premier son qui leur parvient à l'oreille, ils obéissent machinalement, avant d'avoir compris, et le nombre des coups partis augmentera en raison du temps qui s'écoulera entre le premier et le second commandement. Maintes fois j'en ai fait l'expérience, après un certain temps le peloton presque entier fera feu quelle que soit la nature du son qui frappe l'oreille du soldat. Le seul moyen d'éviter cette faute qui peut donner une mauvaise idée d'une troupe instruite c'est de toujours faire le commandement de « redressez » immédiatement après celui de « joue », et au contraire de ne faire celui de « feu » qu'après un temps raisonnablement plus long. Le résultat est infaillible ; il faut toutefois convenir que dans l'exécution il y a des nuances qu'il n'est pas donné à tous de saisir.

(A suivre).

POÉSIES FRANÇAISES

L'ALOUETTE ET LE ROSSIGNOL

LE ROSSIGNOL

Matinale alouette , en délaissant la terre,
Pourquoi ces chants légers qu'aucun souci n'altère ?

L'ALOUETTE

C'est qu'à l'heure où je pars, le radieux soleil
A la fleur, au rameau donne un éclat vermeil ;
Le bouton, recouvert encor de la rosée,
Prend sous les feux du jour une teinte irisée ;
Le papillon errant joue avec le zéphyr ;
L'abeille songe au miel qu'elle s'en va cueillir,
Tout est en ce moment amour, printemps et vie ;
Je suis gaie en voyant la nature ravie ;
Mais toi, dis, pourquoi donc, nocturne rossignol,
Soupirer tristement et rester près du sol ?

LE ROSSIGNOL

C'est qu'à l'heure où Dieu veut que je me fasse entendre,
Derrière l'horizon le soleil va descendre ;
Des nuages du soir roule le sombre essaim ;
La fleur perd son parfum et referme son sein ;
Le vent meurt, le silence envahit la nature,
On entend seulement le ruisseau qui murmure ;
L'amoureux dans les bois promène son ennui,
Solitaire, il se plaint, et je chante pour lui.

Rossignol, alouette

Selon l'ordre de Dieu faisons notre devoir :

Que notre voix répète,

Toi, le chant du matin, et moi, le chant du soir.

HIPPOLYTE LUCAS.

DEUX SONNETS

PORCON DE LA BARBINAIS

LE RÉGULUS BRETON

A Monsieur ROBERT SURCOUF

Député d'Ille-et-Vilaine

Je voudrais, ô Porcon ! dans le moule absolu
Des rythmes sans défauts, d'une seule coulée,
Jeter, avec ton nom, ta gloire immaculée ;
Et ce ne serait pas un effort superflu.

Le hasard ou la mode à certains ont valu
Et le bronze et le marbre, et la foule, d'emblée,
En la confusion de l'humaine mêlée,
Au Panthéon a mis plus d'un indigne élu.

Cependant ta patrie, aveugle autant qu'ingrate,
A peine se souvient qu'en Alger un pirate,
Un dey fourbe et cruel, t'honora grandement.

T'ayant fait prisonnier, ce monarque de proie,
Pour traiter de la paix, à la France t'envoie ;
Puis tu reviens et meurs, fidèle à ton serment.

ARTHUR DE RICHEMONT



A PAUL EUDEL

Arthur de Richemont, l'incomparable preux,
Le sujet dévoué, l'homme de vieille roche,
En toute occasion, de son roi se rapproche
Pour faire son devoir de guerrier valeureux.

Digne émule de Jeanne, il fut, plus qu'elle, heureux.
Devancier de Bayard dont le jour était proche,
Comme lui chevalier sans peur et sans reproche,
Il accabla l'Anglais de revers désastreux.

L'Hermine, pièce à pièce, arrachait la patrie,
Aux crocs du Léopard, restaurant la Neustrie,
Malgré Talbot, Suffolk, Kiriél ou Bedford.

Ah ! la grave Armorique a le droit d'être fière
De ce fils intrépide et dont le bras si fort
Tint de notre pays si longtemps la bannière

H. BOUT de CHARLEMONT



COUSINE ROSE

SOUVENIRS DE CHASSE

A la Comtesse de Gramont respectueusement.

Ce jour-là, Albert Jioreck trouva sur son bureau une lettre dont il ne reconnut pas l'écriture. Il l'ouvrit distraitement et se mit à lire : « Il y a du gibier chez moi, arrive vite avec tes guêtres et ton fusil. Je t'attendrai à la gare, tu dois avoir bien grandi. Ne réponds rien si tu viens, ton oncle : GUSTAVE X ... Quelle diable d'idée lui prend de me faire aller chasser ? se dit Albert. Enfin... j'irai. Et, sans plus tarder, il se mit à empiler dans une valise tous les vêtements qui lui tombèrent sous la main

Albert était orphelin. Laissé seul dans la vie encore tout jeune, il avait languï près d'un tuteur assez maussade et fort négligent. Puis à vingt et un ans, Albert avait voulu vivre seul. Il était alors venu à Rennes où il étudiait sa médecine, partageant son temps entre les cours de l'amphithéâtre et les trop nombreuses séances dans les brasseries en renom. Mais enfin c'était sa vocation, disait-il, et une fois à l'ouvrage il travaillait ferme. Deux jours après, notre ami, fusil en bandoulière, les jambes serrées dans des guêtres neuves, montait dans un wagon de troisième classe avec Trombonne. Au fait j'allais oublier de vous présenter ce précieux animal, Trombonne était un basset au poil noir et feu, en très bon état mais doué pourtant d'un certain flair. C'est ainsi qu'un jour il avait dévoré une dinde que son maître destinait à un réveillon d'amis. Chassait-il ? Lui et Albert n'en savaient rien, mais Trombonne était ravi de sortir un peu de ses pénates ordinaires.

Le train stoppa bientôt à la petite ville de X***. Albert sauta sur

le quai et se mit en devoir de chercher son oncle dont il avait la plus vague souvenance. Mais il aperçut dans une carriole verte, un petit homme qui s'agitait en lui faisant signe : Hep ! Un peu embarrassé pour se présenter seul, il salua. Ah ! c'est toi, Albert, dit le conducteur de la carriole, allons, monte... donne-moi ton fusil, là ! Le chien suivra à pied. Allons, oust ! » Et un vigoureux coup de fouet s'abattit sur les flancs d'un petit bidet qui partit au grand trot : « Vous êtes bien bon d'avoir pensé à moi », commença Albert... — Dire que je t'ai connu tout petit, interrompt l'oncle Gustave. Et maintenant je te retrouve grand garçon. Cristi, ça ne nous rajeunit pas nous autres... Le regard du bonhomme s'adoucit sous une vision de jeunesse.

Que de souvenirs contenus dans ce « nous autres » ! Une bande de jeunes fous dont il avait fait partie et donc l'oncle Gustave, racontait-on, n'avait pas été le moins turbulent...

Albert s'aperçut de la rêverie de son oncle et l'y laissa. N'avait-il pas contemplé le paysage nouveau pour lui qui changeait à chaque détour de la route ?

Tantôt celle-ci dominait la contrée, courant sur le haut d'une colline d'où l'on découvrait une foule de villages, tantôt elle suivait le cours tourmenté d'une petite rivière sur laquelle bavardaient les moulins. Le cheval se mit seul au pas, on était au bas d'une longue côte : « Tiens, dit l'oncle Gustave en désignant un bouquet d'arbres du bout de son fouet, voilà où je demeure, dans dix minutes nous serons arrivés. » Vers la fin de la montée on tourna à gauche et l'oncle descendit lui-même ouvrir une barrière; un valet de ferme s'avanca, le pas traînant, prendre les brides. Du coin de l'œil, l'oncle guettait les impressions de son neveu. A droite de la cour s'étendait un grand verger, planté de pommiers ; à gauche, des bâtiments servant de remises, d'étables ; devant eux la maison d'habitation, sorte de petite villa aux murs crépis à neuf et aux volets verts. L'oncle était très fier de sa maison qui lui valait près des voisins le nom de « Mousieu Gustave »

Il fallut qu'Albert visitât tout depuis le pressoir jusqu'au chenil où deux beaux épagneuls aboyaient joyeusement : « Ah ! mais à propos, s'écria l'oncle, et ton chien ? » — « Il a dû rester en arrière,

dit Albert, il est vieux et ne va pas vite, mais j'en suis tranquille, il me retrouvera. » Sur ces entrefaites la nuit tomba et un domestique vint annoncer que le dîner était servi. L'oncle se laissa choir dans un large fauteuil, étala sa serviette et mangea sa soupe avec componction : « Ah ! Ah ! mon gaillard, il faudra déguerpir de bonne heure demain, fit-il en tapant sur l'épaule d'Albert, nous partons à 6 heures et nous irons en chassant chercher le déjeuner chez ta tante Marthe, là bas, à la ferme des *Lucets* — « Est-ce bien loin, mon oncle ? demanda notre ami un peu inquiet » — Peuh !... deux lieues environ. . Voyons, reprit-il en prenant un air grave, goute-moi un peu ce vin-là... Je ne le sers qu'à mes amis .. Henri ? mon gaillard ! ce n'est pas l'eau du « *reussai*¹ » — Sans s'y connaître beaucoup, Albert déclara le vin exquis, ce qui amena l'épanouissement d'un sourire sur la large face de son oncle. « Tu sais, dit-il, tu peux fumer, nous avons fini de dîner. Dans une heure, j'irai me coucher et tu en feras autant, je suppose. » Albert tira un monstrueux Job de sa poche, le bourra attentivement et en humecta la première bouffée avec délices. L'oncle fumait une pipe fabriquée par lui. Le tuyau, très court, lui envoyait la fumée dans le nez et il maugréait sourdement. Bientôt, grâce au bon dîner, au vin, à la douce chaleur de la petite salle, ses bras s'allongèrent, sa tête se renversa et il s'endormit paisiblement. C'était chez lui une manie de prendre ainsi un acompte sur le sommeil de la nuit. Albert commençait lui-même à sommeiller quand un vacarme se fit entendre. Des clapissements de chien dominaient un bruit de casseroles renversées, l'oncle sursauta mais, au même instant, Trombonne lancé comme une balle venait culbuter entre ses jambes : « Morbleu ! s'écria le bonhomme, ton chien casse ma vaisselle. » Le pauvre animal, déjà mécontent de la route faite à pied, était arrivé crotté et mort de faim, Aussi ayant flairé quelque victuaille dans la cuisine, il y était entré sans plus de cérémonies et s'était fait battre d'importance.

« Satanée bête, gronda l'oncle, elle m'a réveillé dix minutes trop tôt. Enfin puisque ça y est, Joseph ! les bougeoirs. Et toi en route, mon gaillard, dors bien et sois dispos demain pour la chasse. » Il saisit la lumière et s'en alla en donnant des ordres.

¹ Ruisseau.

Albert monta dans sa chambre où le domestique avait porté son menu bagage. En quelques minutes il fut prêt à se mettre au lit : « Où diable est-il, se demanda notre ami, promenant autour de la pièce le bougeoir qui ne lui faisait rien découvrir ; comment pas de lit ! ah ! par exemple. »

Pourtant ayant ouvert ce qu'il supposait une armoire, il fut renseigné par la blancheur des draps qui sentaient bon la lessive. C'était un lit breton qui le jour se cachait sous des volets découpés tendus d'andrinople.

Albert croyait bien ne pouvoir dormir là-dedans, et surtout à cette heure si peu avancée. Il se mit à penser au caprice bizarre de son oncle de l'avoir fait venir près de lui, il se rappelle aussi qu'à cette ferme des *Lucets* il avait autrefois connu une blonde et riieuse cousine et qu'il serait drôle de se revoir, lui avec ses moustaches, elle avec des robes longues et l'air sérieux d'une jeune fille à marier. Au milieu de ces réflexions, le sommeil vint de sa main de plomb appesantir sa tête sur l'oreiller, le sommeil dont on devrait plus remercier Dieu puisqu'il permet aux malheureux et déshérités de ce monde d'oublier leurs chagrins, leurs souffrances même, et aux favorisés du sort de poursuivre jusque dans leurs rêves les plus vaines et irréalisables espérances.

II

Au petit jour, Albert se réveilla, ayant parfaitement dormi. Il sauta hors de son lit, ouvrit toute grande la fenêtre et, content de voir le ciel sans nuages, il procéda rapidement à sa toilette. Dix minutes après il descendait dans la petite salle à manger où son oncle l'attendait. « C'est bien, s'écria celui-ci, tu es exact, allons, avale-moi ton café et démarrons. » Il sortit en sifflant un air de chasse. A sa vue les deux épagneuls du chenil bondirent de joie, et la porte ouverte, se mirent à courir en rond comme des fous autour de leur maître. Gravement posté près de la barrière, Trombonne, l'air indulgent, les contemplait : « Pstt, la paix, cria l'oncle à ses chiens en faisant claquer un fouet.

Derrière Phanor, ici Cora, derrière ! Ah ! voyons par où allons-nous commencer la chasse ! »

L'oncle inspecta les champs environnants : « Descendons tout de suite aux landes, nous trouverons des perdrix, dit-il. » La petite chasse s'engagea, précédée des chiens dans une sorte de chemin pierreux qui dégringolait tout le coteau.

De cet endroit, le plus élevé du pays, on dominait une immense plaine où le petit cours du Meu promenait ses zigzags.

Albert aspirait à pleins poumons l'air pur, presque vif de ce matin de septembre. Ils marchaient vers le soleil dont la douce chaleur se devinait à travers le léger brouillard qui les entourait de son impalpable voile. La nature se laissait surprendre dans son réveil comme une coquette au sortir du lit, et l'éclat du jour naissant uni encore aux mystérieux charmes de la nuit passée la paraît déjà de toutes ses beautés. Par bonds rapides, l'alouette montait dans l'azur en saluant de ses trilles le roi Soleil ; les troupeaux sortaient lentement des étables, se dirigeant vers l'abreuvoir. Plus loin, dans la plaine, au bas, les champs de colzas, de blés noirs, de trèfles sanglants s'alignaient innombrables, offrant aux yeux l'aspect d'un gigantesque damier, tandis que tout là-bas, à l'horizon une ligne de tremblants et frêles peupliers jetait une imperceptible teinte verte sur le bleu pur du firmament : « N'est-ce pas d'une gare, demanda Albert, cette colonne de fumée que l'on voit ? »

— « Hé, c'est la ferme des *Lucets*. Vois-tu, petit, c'est notre déjeuner qui chauffe, ça. Il faut, mon gaillard que nous soyons là à midi.... Ah ! Ah !.... prends garde, Cora rencontre à sa droite.... tout beau, Cora ! » Les yeux bien ouverts, le nez remuant, avançant prudemment, elle était jolie à voir ainsi. La fine bête avait éventé le gibier, mais prévenait de loin les chasseurs sachant bien que son maître n'allait pas vite. De temps à autre elle détournait rapidement la tête pour inviter à la suivre, mais bientôt elle changea d'allure, se mit à raser le sol, puis, une patte levée, le cou tendu, tomba en arrêt ; Phanor marchait à patron. « Avance, dit l'oncle, qui faisait de grands pas, levait très haut les jambes pour mener moins de bruit ; avance, les perdrix sont là, sur la haie. » Une envolée

rapide de compagnie fut suivie de deux coups de feu. Une perdrix tomba comme une molle, tuée net, l'autre démontée baissa le vol et se rasa dans la bruyère. « Apporte ici, Phanor, criait l'oncle, pendant qu'Albert, ravi de son premier succès, ramassait sa pièce : « Enfin nous ne rentrerons toujours pas bredouilles, bon commencement, mon gaillard. Continuons ! »

Albert jouissait pleinement du sain plaisir de la chasse, de cette émotion particulière que l'on a de voir les chiens en arrêt ferme ou le déboulage d'un lièvre roux qui surgit brusquement d'une fourrée. Pendant près de quatre heures, le gibier offrit de nouvelles surprises à nos amis. L'oncle observait, grondait ses chiens, tirait mais, hélas ! ne tuait plus rien. Albert, lui, rêvait en marchant, tirait sans viser et augmentait le nombre de ses pièces.

Déjà ils approchaient du rideau de peupliers entrevu du coteau. Sur leurs têtes les rayons du soleil d'automne brûlaient de leur dernière ardeur. La rosée avait disparu, était remontée là-haut former de petits nuages blancs déchiquetés qui se poursuivaient semblables à de fantastiques papillons. Albert rêvait... Et plus près d'eux maintenant, la petite colonne de fumée bleuâtre montait toujours, emportait dans les boucles de ses capricieuses spirales l'imagination attendrie du jeune homme qui, sans trop s'en rendre compte, s'émouvait en approchant des *Lucets*.

« Mon oncle, fit-il tout à coup sortant de sa rêverie, quel âge a donc ma cousine Rose ? » — Le bonhomme jeta sur son neveu un coup d'œil étonné, puis, fronçant les sourcils, il chercha... « Ta cousine, voyons, elle a bien dix-huit ans... »

Lentement, un clocher tinta les douze coups de midi : « Hâtons-nous, dit l'oncle, nous allons arriver en retard » Albert pressa le pas, mais, en sautant un fossé, il s'embarrassa le pied dans une ronce, tomba et alla buter du genou sur une grosse pierre : « Aïe, s'écria-t-il sous la douleur du choc. » — « Allons, bon, tu es blessé ! » — « Non, non ! » — Il voulut se relever, mais sans succès. L'oncle aidé du domestique, qui les suivait, souleva Albert non sans manifester son mécontentement ! « Quel contretemps, maugréa-t-il, cent mètres de plus et nous étions arrivés ».

La tante Marthe, la figure souriante, venait d'apparaître au détour d'une petite avenue qui formait l'arrivée des *Lucets*.

« Comment, tu m'amènes un blessé ? s'écria-t-elle en s'empresant vers les chasseurs. » — « Ne m'en parle pas, reprit l'oncle, un gaillard qui me fait la farce de se donner une entorse à ta porte ! »

— « Mais, mon oncle, protesta le pauvre Albert qui s'efforçait de sourire, je suis le plus à plaindre de me trouver malade ! »

Malade, son genou l'était un peu, son cœur l'était bien d'avantage, mais notre ami n'allait-il pas trouver, sous les candides regards de sa cousine, la guérison de l'un et de l'autre ?

III

La tante d'Albert habitait aux *Lucets* avec sa fille depuis la mort de son mari, ancien capitaine retraité. Les deux femmes, en plus d'une pension de l'Etat, avaient une fortune assez rondelette en terres qui s'étaient accrues de deux jolies fermes données à Rose à la mort de son parrain. Bien entendu, c'était la mère qui gérait tout. « Ma fille trouvera toujours sa petite dot bien à elle en se mariant, » disait la tante Marthe, mais elle n'ajoutait pas qu'elle aurait pu lui en fournir une à elle seule. Car vivant modestement aux *Lucets*, elle avait réalisé de fortes économies sur leurs dépenses ordinaires.

Tante Marthe n'avait plus qu'un frère, l'oncle Gustave. Mais son caractère autoritaire, parfois brutal, l'avait fait s'éloigner du reste de sa famille. Du reste il le reconnaissait lui-même, il ne se trouvait bien que quand il était seul.

« Je suis vieux garçon, maniaque, disait-il moitié rieur, moitié triste, jamais je ne pourrais laisser une femme mener mon existence. » En conséquence il avait donc arrangé la sienne à sa guise, ne voyant personne qu'un ou deux vieux amis, ayant poliment mais sèchement fait comprendre à pas mal de cousins qu'ils n'avaient rien à gagner en le venant voir et que sa fortune irait où elle devrait aller.

Les autres, peu satisfaits de la réception, avaient disparu.

L'oncle Gustave aimait sa sœur; sans doute il n'avait pas pour elle une de ces mille attentions nécessaires à toutes bon-

ses relations, mais il n'aurait failli pour rien au monde d'aller la voir et la secourir le cas échéant, de son argent ou de ses conseils.

En un mot il lui conservait cette déférence d'autrefois, un peu cérémonieuse, mais qui par contre ne manquait jamais. Quelle idée lui était venue d'inviter son neveu ? La solitude commençait-elle à lui peser malgré ses multiples occupations ou, se sentant vieillir, voulait-il encore se ménager pour ses vieux jours un soutien et un ami ; ou bien... Mais passons ; nous avons laissé Albert entre les bras de son oncle et du domestique. Arrivé aux *Lucets*, on s'empressa autour de lui, il fut étendu sur un lit, la tête bien soutenue par des oreillers.

« Il faut atteler Pompon, dit tante Marthe, et aller chercher le médecin. » Quelques minutes après une robuste jument détalait sur la route de Montfort. La cousine d'Albert entra, essoufflée. Elle avait encore dans son tablier relevé de belles pêches dorées dont elle comptait faire un dessert pour les chasseurs : « Ah ! mon Jésus ! s'écria-t-elle d'un ton pitoyable, vous vous êtes donc blessé à la chasse, mon cousin ? » — « Appelez moi Albert, répondit le jeune homme en souriant, nous sommes d'anciens camarades... mais rassurez-vous, j'ai eu la maladresse de tomber sur une pierre en sautant... c'est peu de chose, je regrette seulement de vous donner tant de tracas ! » « Moi qui me faisais une fête de vous revoir ! Enfin, on vous soignera. » — « Oh ! alors si Rose s'en mêle, murmura l'oncle Gustave, il est sûr de guérir. » Et le bonhomme cligna de l'œil pour compléter ses pensées intimes. Rose en effet s'agitait comme la mouche du coche. Dans son désir très réel de se rendre utile elle bouleversa tous les tiroirs et prétendit successivement qu'il fallait des cataplasmes de molaine, de farine et de mauves.

L'arrivée du médecin mit fin à ses hésitations. Il examina rapidement le genou du patient, et ouvrit une petite trousse. Il rencontra le regard terrorisé d'Albert qui ne perdait pas un de ses mouvements.

« Voyons, dit-il en souriant, vous avez donc grand'peur ?

— Ma foi ! Monsieur, à vous dire vrai, j'aimerais mieux voir autre chose. L'oncle et sa sœur s'étaient approchés, très attentifs,

mais, par-dessus leurs têtes, Albert entrevit celle de sa cousine qui laissa glisser vers lui un de ces regards indéfinissables, faits de tendresse et de pitié : « Que diable ! se dit-il, j'ai l'air d'une poule mouillée, un peu de courage. » Il s'effrayait pourtant à tort car le médecin, après son court examen, se retourna vers l'oncle : « Ce ne sera rien de grave, dit-il, je vais laisser quelques indications. mais, chose essentielle, il ne faudra pas que le malade marche d'ici une huitaine au moins.

— Allons bon, grommela l'oncle.

— Ma foi, tant mieux, pensa Albert.

— Nous le soignerons, dirent en même temps Rose et sa mère. »

Le train de vie des *Lucets* se trouva donc un peu changé. Après avoir dit qu'il s'en irait le soir même, l'oncle Gustave sur la prière de sa sœur consentit à rester jusqu'au lendemain. Puis on se tint dans la chambre d'Albert, sa tante lui causait ou faisait la lecture et Rose rassurée sur le sort de son cousin s'était mise à le taquiner gentiment. Elle se le rappelait bien maintenant le potache un peu gauche que sa mère faisait venir autrefois aux *Lucets* les jours de sortie, mais comme elle le trouvait changé. Une abondante chevelure brune ombrageait un front naguère tondu ras, les yeux ne se baissaient plus, timides mais se fixaient volontiers sur son minois, ce qui la troublait délicieusement. Et la jolie moustache, fine et relevée en crocs ! Et puis... Et puis...

Ici Mademoiselle Rose se rappelait qu'elle ne voyait jamais personne à la ferme et trouvait son cousin un malade très agréable. De son côté Albert se plongeait dans de douces rêveries. Mollement allongé sur une chaise longue il contemplait les lourdes torsades de cheveux noirs, les dents fines et blanches que lui découvrait un sourire dans le carmin des lèvres, menus bijoux de nacre enfouis dans de la pourpre. Et, quand Rose souriait, il se creusait sur ses joues deux petites fossettes d'adorables nids à baisers. Comme ses cheveux, très noirs étaient ses yeux et la lueur mystérieuse qui s'y jouait donnait à son approche plus de vie et de gaieté au malade comme en s'éloignant elle le laissait plus morne et plus abattu.

Notre ami se piquait d'être psychologue et se persuadait que ce doux embarras chez sa cousine venait de sa présence, Rose pensait

ainsi, ... peut-être n'avaient-ils pas tort... L'oncle Gustave semblait se trouver fort bien chez sa sœur, sa bonne humeur des meilleurs jours lui était revenue, il faisait tout seul, par moment, de petits monologues qui se terminaient souvent par un : « Hé ! mon gaillard, tu n'es pas à plaindre ! » Ceci s'adressait à son neveu. Sans être sûre de rien, tante Marthe soupçonnait pourtant la petite intrigue qui se tissait autour d'elle, un incident allait bientôt l'éclairer.

L'oncle Gustave voyant Albert en bonne voie de guérison, appelé d'ailleurs chez lui par le soin de ses affaires, annonça un matin qu'il partait : « Je reviendrai te prendre en voiture, ajouta-t-il, quand tu seras tout à fait sur pied. Allons, j'ai passé un bon moment avec vous, ... jusqu'au revoir. » Et son fusil sous le bras il s'en alla de son petit pas de vieillard dodelinant la tête comme quelqu'un arrivé au but proposé de ses pensées. Il était resté neuf jours, ce qui pour lui devenait énorme. Le lendemain de son départ, Albert se sentant en force, tenté par le beau soleil d'automne qu'il entrevoyait, demanda la permission de faire sa première sortie. « Volontiers, lui dit sa tante ; sors un peu, cela te fera tous les biens, mais je suis occupée, Rose te donnera le bras... » — « C'est ça, ne vous dérangez pas, ma tante ».

Et les deux jeunes gens sortirent : « Venez voir les pigeons, cria joyeusement Rose. » — « Tout ce qu'il vous plaira, cousine, je veux me dédommager de cette immobilité qui commençait à me devenir odieuse, mais... » Il s'arrêta un peu timide. — « Mais quoi ! est-il drôle », dit la jeune fille en riant aux éclats. — « ... Mais... qui me laissera de doux souvenirs, puisque vous m'avez si bien soigné... » — Rose cessa de rire et eut encore ce regard charmeur qu'elle n'avait jusque-là adressé à personne autre et dont Albert avait les premières caresses : « Restez là, dit-elle en entrant dans la volière où s'ébattait une nuée de pigeons au changeant plumage, vous leur feriez peur en entrant, ils ne vous connaissent pas ». Elle voulut en saisir un, d'une espèce plus rare, pour le faire admirer à son cousin, mais dans la poursuite et par les battements d'ailes de tous les volatiles effarouchés, ses belles nattes de cheveux se déroulèrent, enveloppant les épaules, le buste de leurs flots mouvants et superbes. Charmante ainsi, les bras levés pour éloigner les coups d'ailes, Rose était la vivante et poétique personnification du *Guépier* de V. Bouguereau :

cette comparaison dut sans doute naître dans l'esprit d'Albert, car ravi, les mains jointes, le front appuyé sur le grillage, il ne put refouler plus longtemps l'aveu qui lui montait du cœur : « Oh ! cousine, dit-il presque bas, cousine, si j'étais peintre, je ferais un chef-d'œuvre... ! » La mère survint, regarda les deux enfants, puis leur sourit en s'éloignant. Et plus tard, le soir de ce même jour, au milieu de la douce mélancolie de l'automne ils échangèrent devant la majesté de la nature et sous l'aile bienveillante de la nuit, le secret de leur premier amour que l'on croit, hélas... éternel !

L'heure sonna pourtant où Albert dut reprendre le cours de ses études. L'oncle Gustave arriva en voiture et, si les adieux furent un peu tristes, ils furent aussi remplis de chères espérances pour les deux amoureux. Albert promit de revenir bientôt, ne fut-ce qu'une journée. « Mon enfant ! dit tante Marthe un peu émue, la porte te sera toujours ouverte toute grande... »

Rose tendit sans rien dire sa main blanche qu'Albert serra longuement ; elle voulut sourire, son regard se voila et elle rentra vivement dans la ferme ..

L'oncle conduisit Albert jusqu'à la gare ; lui aussi, le pauvre homme, était ému. Les fibres intimes de son cœur n'étaient qu'endormies et se réveillaient ; il ne quitta son neveu que quand le train s'ébranla : « Allons ! mon gaillard, travaille bien et reviens par ici ! Je me trompe, peut-être, mais je crois que le bonheur t'y attend ! » Ce jour-là, l'oncle ne fouetta pas son cheval mais le laissa revenir au pas jusque chez lui : « Ah ! se dit-il, c'est beau d'être jeune, une fois vieux on n'est plus bon à rien... si pourtant à faire si l'on peut le bonheur des siens ». Sur cette bonne parole, l'oncle monta dans sa chambre, ouvrit son secrétaire et fit son testament.

(A suivre)

H. DE FARCY DE MALNOE.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

ESSAI D'UNE PHILOSOPHIE NOUVELLE SUGGÉRÉE PAR LA SCIENCE,
par Léonce Ribert. — Paris, Félix Alcan, éditeur, 1899.

Ce livre provoquera des controverses, il n'ira pas sans inquiéter quelques-uns des esprits qu'il se donne pour mission d'éclairer, et nous n'hésiterons pas à critiquer ses tendances, mais nous avons l'impérieux devoir de signaler les patientes investigations, les heureuses trouvailles de son auteur dans le domaine entier des connaissances humaines et de rendre hommage à une loyauté qui s'affirme, au plus fort de brûlantes discussions.

« Philosophie suggérée par la science », « suggestions philosophiques de la science », voilà les expressions que M. Ribert emploie dès le début de son livre pour en définir l'esprit et en résumer l'économie. Notons, sans y insister, ce terme « suggestion », qui est bien de notre temps. Quant à la pénétration de la philosophie par la science, elle est absolument caractéristique d'une méthode qui appuie (sans méchant jeu de mots) la métaphysique sur la physique et ne demande qu'au monde naturel la clef des premiers principes ou des premières causes.

Gardons-nous pourtant de confondre M. Ribert avec les matérialistes exclusifs : il se sépare d'eux et les attaque au nom de la métaphysique, comme il combat les sceptiques qui nient la puissance de la raison. Mettant en parallèle la logique des choses et celle de l'esprit, il recherche l'absolu avec la même passion que la vérité et il a scruté les deux mondes, le fini, l'infini, au point de pouvoir s'appliquer le vers fameux :

Félix qui potuit rerum cognoscere causas!

L'*Introduction* de M. Ribert résume son livre et en donne la synthèse. Les premiers chapitres développent harmonieusement les progrès de la science que le XIX^e siècle a, sinon créée de toutes pièces, au moins fortement marquée de son empreinte et portée à un rare degré de perfectionnement. C'est ainsi qu'après un rapide exposé de la cosmogonie et une assimilation (périlleuse, selon nous) entre le chaos et le hasard, nous abordons, à la suite de l'auteur, la mécanique céleste dont Laplace a formulé les lois, la géologie, la substance atmosphérique, la théorie des atomes, la lumière, l'électricité, le mouvement.

La science, à la lumière de laquelle M. Ribert examine tout ce qui s'offre à ses regards conçoit, selon lui, le monde inorganique « comme un « mécanisme, elle en définit la matière, elle en détermine les lois, elle en

« caractérise les actions diverses, elle hésite devant leurs principes. » L'insuffisance de la science en face des problèmes dont nous demandons à nos croyances la solution, est très loyalement avouée ici par un de ses plus fervents adeptes.

En quittant « le domaine des choses brutes et inanimées » pour entrer dans celui des êtres vivants, l'auteur du présent livre rend sa logique plus serrée, son argumentation plus pressante. Son étude des divers degrés, des phases de l'organisme, du passage de la plante au reptile puis au mammifère, enfin de la cellule, où s'agrègent les germes s'élevant jusqu'au corps humain, révèle un disciple très éclairé de Darwin. La théorie du transformisme n'a jamais été plus lumineusement exposée. La sérénité du savant est pourtant troublée en quelques rencontres par des contradictions matérielles, qu'il n'ose appeler de leur vrai nom, « des mystères. »

Sur la question non résolue de la fécondation des cellules il hésite un instant ; mais il est du nombre des « partisans de la maîtrise scientifique, « nullement déconcertés parce que dans beaucoup de questions secondaires, la Nature, par la subtilité de ses voies et de ses formes, aura remporté un avantage partiel et peut-être passager sur la pénétration des sens et du génie de l'homme. »

Si nous avons bien lu, la nature et la science sont ici présentées comme deux rivales; on nous les montrait ailleurs étroitement unies.

Malgré les réserves que nous ferions à propos du sentiment religieux des peuplades primitives systématiquement rabaisé, les chapitres sur l'Homme Barbare et l'Homme Sauvage, pleins d'une forte dialectique, nous ont paru très remarquables. Dans le chapitre sur la Grèce, cette nation voisine du berceau de l'humanité qui, portant du premier coup les arts à leur perfection, nous a laissé la pure vision du beau, M. Ribbert s'élève jusqu'à une éloquence digne du sujet. Cueillons cette définition : « Le beau est la splendeur dont se pare la vie quand le rythme secret qui la constitue rayonne aux yeux de l'esprit, dans l'eurythmie de la sensation. » C'est une très noble paraphrase de la définition connue : Le beau est la splendeur du vrai.

De pareils mouvements de style ne sont pas rares dans l'ouvrage du philosophe. Quand il parle de Rome, qu'il connaît bien, du Moyen-Age, qu'il méconnaît, de la Renaissance où il salue très judicieusement le réveil de l'âme antique, quand il disserte sur les conditions psychologiques de l'œuvre d'art ou sur le caractère esthétique du bien moral, il est plus d'une fois poète dans sa prose et n'admire point en vain les maîtres qu'il cite, Lamartine, Sully Prudhomme. Nous voudrions reproduire un

passage charmant sur la douceur de vivre que peuvent encore procurer aujourd'hui « une heureuse nature, une éducation bien dirigée et quelque faveur de la fortune ». C'est comme une oasis, l'*Inveni portam* du sage.

Et nous resterons sur cette impression, aimant à critiquer avec M. Ribert le matérialisme qui avilit, le panthéisme qui égare, la maladie du pessimisme et ne nous refusant pas plus que lui à l'espoir d'atteindre, par des voies différentes des siennes, une ère de justice, de vrai progrès. *L'Essai d'une philosophie nouvelle* (qui ne sera pas la nôtre) commande le respect pour son auteur, homme de talent et de bonne foi.

O. DE GOURCUFF.

..

VOLNEY, par Léon Séché, étude suivie du pamphlet de Volney. *La Sentinelle du Peuple*. — Paris, Emile Lechevalier, 1899.

Nul n'était mieux préparé que M. Léon Séché, à écrire un livre sur Volney. L'auteur des *Origines du Concordat* avait rencontré l'auteur des *Ruines* au déclin du XVIII^e siècle, à l'aurore du XIX^e, et s'était pris de curiosité sympathique pour le disciple de Voltaire, précurseur dans le *Voyage en Egypte et en Syrie*, de Châteaubriand lui-même. Il avait décidé l'ancienne municipalité de Craon à ériger une statue au plus illustre des Craonnais et devant le chef d'une municipalité nouvelle et hostile, il avait mené une campagne bien digne de son activité militante, terminée par l'inauguration solennelle de la statue.

Le dimanche 30 octobre marque une date dans la carrière du dévoué président de l'Association bretonne angevine. Les Sociétés savantes, l'Institut de France représentés à cette cérémonie lui ont rendu un juste hommage. Après avoir vaincu, M. Léon Séché devait, selon le mot d'un ancien, profiter de sa victoire, il a su en faire profiter les autres dans le livre qu'il publie.

Ce livre, présente sous ses divers aspects, le voyageur très avisé, le pamphlétaire très incisif, l'historien ou plutôt le sévère critique historique, le linguiste profond, l'écrivain solide et brillant, l'homme public foncièrement indépendant, l'homme privé, rigide et intègre que fut Volney. Dans le chapitre sur *l'Angevain* il est prouvé, en dépit de certaines insinuations malveillantes, que Volney se souvint, plus d'une fois, de sa province d'Anjou et de sa ville natale. Dans l'épilogue, Volney est rapproché de Châteaubriand avec une pointe de paradoxe et une part de vérité. Tous deux eurent la fierté du caractère et, l'horreur des sentiers

battus. Mais Volney n'évoqua qu'un fantôme du sein des *Ruines* imaginaires; Châteaubriand fit surgir des ruines réelles de l'ancienne société le *Génie du Christianisme*, qui féconda son propre génie.

L'irréligion systématique de Volney est desséchante, mais son point dissolvant a la façon de celle de Renan.

M. Séché a très bien mis en lumière ces divers points. Ses appendices pourraient être plus complets, ses gravures mieux exécutées. Quant à *La Sentinelle du peuple*, qu'il a reproduite sur l'édition de Rennes, 1788, ce pamphlet a un certain intérêt au point de vue breton, mais Volney y a ressassé trop de lieux communs anti-aristocratiques; c'est une *Satyre Ménippée* sans beaucoup de sel gaulois, une *lettre provinciale* qui sent trop la province.

O. DE GOURCUFF.

∴

LA BRETAGNE LÉGENDAIRE. — *Légende de Saint-Vinol*, transcrite et annotée par René Asse. — Châteaudun, imprimerie Prudhomme

Saint-Vinol, un bourg breton voisin du Mont Saint-Michel, a vu, d'après la légende, l'intervention miraculeuse de la Vierge en faveur d'un père; d'une mère et d'un enfant qui allaient partager le sort des autres habitants ensevelis sous les eaux. Cette dramatique et touchante histoire vient d'inspirer à M. René Asse, qui n'en est point à son coup d'essai, un poème où les beaux vers ne sont pas rares. Nous nous plaisons à voir le *Gwerziou-Breiz* de M. Luzel devenir, comme le *Barzaz-Breiz* de M. de la Villemarqué, une source d'inspiration féconde pour la poésie française.

M. René Asse est poète jusque dans sa prose. La petite étude qui suit son poème. « La Vierge et la légende bretonne » mêle à quelques réflexions hasardées une très gracieuse évocation de la Bretagne mythique et pieuse, prosternée devant la mère de Dieu. O. DE GOURCUFF.

∴

TYPES ET SITES DE FRANCE. *En Bretagne*. — *Port Blanc et ses environs* — Texte et dessins de M. F. Regamey. — Société française d'éditions d'art, L. H. May.

Certes nous ne prétendons pas que tout soit pour le mieux dans la meilleure des Bretagnes; nous ne pouvons nier que l'alcoolisme y fasse des ravages, et que la pauvreté y soit souvent mauvaise conseillère. Mais ne voir les Bretons du littoral que sous un aspect de misère et de vice,

les traiter délibérément de « monstres » ou de pis encore : ce sont fati-
laises d'artiste étranger qui passent vraiment toute mesure.

M. F. Regamey est parti un beau jour pour la Bretagne, comme il
serait allé à Bougival ou à Montmorency; le pittoresque d'un coin sau-
vage des Côtes-du-Nord (très peu exploré en ce temps, car ses impressions
datent de 1890) l'a séduit, ou plutôt amusé. D'un crayon très vif, d'une
plume assez alerte, il a croqué les types et les sites qui posaient devant
lui et il a toujours exagéré les premiers, s'il a parfois admiré les seconds.
La vue de quelques « pochards » des deux sexes, d'enfants grappleurs ou
de mendiants exploitant le sentiment religieux, lui a fait conclure que
toute la Bretagne s'enivre et qu'elle n'est pieuse qu'à la surface. M. Le
Braz, qui a la faiblesse d'aimer les *pardons*, reçoit un coup de patte.

N'insistons pas. Il nous serait trop facile de réfuter les opinions de
M. Regamey, en lui opposant une autorité qu'il ne saurait méconnaître,
celle de Renan, qui trouvait dans ce pays même, à Perros-Guirec, d'autres
« types » pour justifier sa définition de l'idéalisme breton. Quand on
parle de l'âme bretonne, si impénétrable, et du caractère breton, si
fermé, l'aimable dilettantisme d'un promeneur parisien, fût-il doublé
d'un artiste, ne suffit pas.

OLIVIER DE GOURCUFF.

* *

VOYAGES LOIN DE MA CHAMBRE, par M^{me} Dondel du Faouédic. Redon, Ang. Bouteloup et Paris, Téquì. 1898

L'aimable auteur breton de *Bagatelles*, de *Menue Monnaie*, de *Brimbo-
rions*, M^{me} la comtesse du Faouédic, est aussi une voyageuse intrépide,
qui a visité la Provence et l'Italie, la Suisse et l'Angleterre, et ayant
beaucoup vu, a su beaucoup retenir.

Cette première série des *Voyages loin de ma chambre* (titre heureuse-
ment inspiré de la promenade sentimentale de Xavier de Maistre) nous
fait pénétrer dans l'hospitalière patrie de Guillaume Tell, *truquée*, hélas !
par les hôteliers allemands, et dans la grande île, notre ennemie sécu-
laire, à laquelle de récents événements nous permettent d'appliquer plus
que jamais le nom de « perfide Albion. »

Une curiosité qui, ne s'arrêtant point à la surface, veut connaître les
hommes et les choses, une belle humeur constante, un patriotisme
éclairé : tels sont, à nos yeux, les principaux mérites des relations de
voyages de M^{me} du Faouédic. Après tant d'autres, le charmant écrivain
trouve à glaner et à nous renseigner sur la vie intime des pays où elle
s'arrête. Si nous parlions tout à l'heure du patriotisme, c'est que le
voyage en Suisse date de 1870-1871, l'année terrible, et que les souf-

frances de nos soldats, les angoisses de la patrie, vues de très près à l'étranger, mettent un crêpe de deuil sur les impressions de la française.

Le voyage en Angleterre porte une date plus récente, 1885. On y trouvera la meilleure description que nous connaissions des îles anglo-normandes, Jersey et Guernesey (avec un portrait quelque peu flatté de Victor Hugo) et aussi de malignes réflexions sur les *salutistes*, que la maîtresse prend souvent la précaution de mettre dans le journal de sa femme de chambre Suzette, une fine mouche. O. DE GOURCUFF.

.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, par Albert Soubies. — *Bohême*. — Paris Librairie des Bibliophiles, E. Flammarion, successeur, 1898.

A la clarté d'exposition, à l'élégance d'expression d'un critique français, M. Albert Soubies joint l'érudition d'un critique allemand, mais il sait être érudit sans lourdeur ni pédantisme, ce qui vaut d'être signalé, surtout dans une matière aussi peu explorée que l'histoire de la musique européenne. Connaissez-vous l'école musicale qui, depuis trois siècles, fleurit en Bohême, avant le petit livre de M. Soubies ? J'en doute, mais vous êtes maintenant à même de dissertar sur Arnest, archevêque de Prague et Cernohorsky maître de chapelle en cette illustre cité, sur Dussek et Tomasek, sur nos contemporains immédiats Smetana et Bende, voire sur une légion de virtuoses du chant, de l'orgue, du violoncelle et du piano.

Et alors vous pourrez, avec l'auteur, « regarder de ce côté (*la Bohême*), « comme vers l'un des points de l'Europe où se dessinent les débuts et « les promesses d'un art nouveau. »

En continuant son histoire de la musique, à travers les Etats de l'Europe, M. Albert Soubies rend d'inappréciables services à la critique. Il a d'autres droits à la reconnaissance ; par la publication de ces élégants petits volumes, il reste, seul fidèle ou presque seul, à la tradition de la Librairie des Bibliophiles. O. DE GOURCUFF.

.

LES LITTÉRATURES POPULAIRES. — *Folk-Lore de l'Ille-et-Vilaine*.

De la vie à la mort, par Ad. Orain. — Paris, J. Maisonneuve, éditeur, 1897-1898.

Pendant qu'en Basse-Bretagne, M. Le Braz semble être le seul à recueillir une partie de l'héritage des Souvestre, des La Villemarqué et des Luzel, la Haute-Bretagne, d'abord moins explorée, compte aujourd'hui

d'hui deux traditionnistes éminents, M. Paul Sébillot et -M. Adolphe Orain. Ce dernier connaît à fond son département d'origine ; il en recueille pieusement les chansons naïves, les contes primitifs, les moindres dictons ou devinettes qu'il juge de nature à éclairer les coutumes ou les goûts de ses compatriotes. De la naissance à la mort, il a suivi toutes les étapes à travers la vie du paysan d'Ille-et-Vilaine et il a rempli des bribes d'une savoureuse littérature populaire deux volumes après lesquels les collectionneurs de l'avenir trouveront peu à glaner.

« J'aurai apporté mon grain de sable aux savants qui s'occupent de l'œuvre du Folk-Lore et cela me suffira », dit M. Orain en une phrase trop modeste de son avant-propos. Ce « grain de sable » est bel et bien une des pierres d'assises du monument de la tradition.

Le chapitre sur la naissance et le baptême contient une curieuse énumération des chapelles et des fontaines consacrées où les nourrices peu favorisées vont en pèlerinage. Celui de l'*Enfance*, des plus importants, renferme une série de prières, de formulettes enfantines, il mène le petit Breton au jeu (nous nous attendions à trouver ici la mention du jeu de *cutte*, un des divertissements favoris du jeune Gargantua) la petite Bretonne à la danse (ces *rondes* diffèrent sensiblement de celles du pays nantais) et les conduit tous deux jusqu'à la cérémonie pieusement touchante de leur première communion.

L'enfant se change en jeune homme, il fait son apprentissage d'ouvrier ou devient petit valet de ferme. Mais voici le printemps

Voici le mois de mai tout rempli de violettes
Les fill's et les amants changeront d'amourettes,

C'est la saison où les gars attachent un bouquet, un *Mai*, à la porte de leurs bonnes amies, qui seront leurs femmes après qu'ils auront *satisfait* (comme on dit aux environs de Nantes), qu'ils auront fait leur temps de soldats ou de marins. La fille, pour l'ordinaire, attend avec résignation le retour du défenseur de la patrie, n'imitant ni celle qui se noya par désespoir ni celle qui suivit son amant au régiment avec ce couplet aux lèvres :

Sur le champ de bataille,
Au milieu du danger
J'affront'rai la mitraille,
Comme un vrai grenadier.

Quant au conscrit, il prend gaiement son parti de la séparation.
Nous n' verrons plus Marion
souple-t-il, mais bientôt il fredonnera,
Je n'ai plus qu'un an, Marion,
La belle, attendez-moi donc.

Puis les noccs se font. M. Orain a minutieusement recueilli ce qui se dit et se chante autour des foyers d'Ille-et-Vilaine le jour et le soir du mariage. Parmi les chansons que cet événement inspire, il en est de galantes mêmes de grivoises dont le thème (l'éternelle raillerie gauloise) se retrouve un peu partout ; d'autres plus originales ont une pointe d'amertume et la mélancolie bretonne se complique de satire dans ces conseils adressés à la jeune épouse :

Tu n'es plus chez ton père, tu n'es plus chez ta mère,
Entendre les discours et les plaisirs d'amour.
Comme t'étais chez ton père, comm' t'étais chez ta mère,
Fillette à marier fallait donc y rester.

Mais, malgré tout, les bons mariages et les bons ménages n'étaient pas rares en ce temps déjà éloigné dont nous entretient M. Orain. La famille venant, les paysans n'aspiraient point à quitter la campagne ; les citadins, de leur côté, se délassaient de leurs fatigues par un séjour d'une demi-année dans ces maisons de champs que l'on appelait « retenues » en langage rennais. Il faut lire dans le présent livre ou on les savourera comme un délicieux hors d'œuvre, trois pages sur les doux plaisirs rustiques d'une famille de la bourgeoise bretonne.

Cette vie toute simple a sa part d'imprévu, de merveilleux. On est très superstitieux à la campagne ; les paysans d'Ille-et-Vilaine, qui prennent au sérieux les « sorts » jetés à leurs bestiaux et savent des prières pour les déjouer croient aussi aux « garous » transformés en loups par le diable, aux lutins malfaisants ou malicieux qu'ils affublent des surnoms les plus pittoresques. Parmi les légendes relatives à des animaux fantastiques, nous citerons « La Belle et la Bête de Bère à Châteaubriant », qui est une variante d'un conte célèbre de M^{me} Leprince de Beaumont et surtout *la Levrette Blanche*. Un mauvais garçon qui donne son âme au diable et qui, condamné à revêtir chaque année pendant huit jours la forme d'une levrette blanche, tombe sous le coup de fusil d'un honnête fermier son frère, tel est le sujet de ce dernier conte trèsdramatique et que M. Orain a transcrit en beau langage.

Les prêtres, les religieuses donnent lieu à un chapitre intéressant. Nous lisons ici avec quelque surprise la description assez peu typique d'une prise d'habit. En revanche, on trouvera bien à sa place une note sur la *Quenouille* qui dans certaines églises de village est présentée aux femmes comme un emblème de travail.

Les gens de la campagne ont des remèdes de bonne femme, des « secrets » d'empiriques ou de rebouteux, pour combattre toutes les maladies. Un des plus curieux chapitres de l'ouvrage de M. A. Orain

est intitulé : *Comment on se soigne chez nous*, et donne l'inventaire par ordre alphabétique des maux et des remèdes ; c'est tout un catalogue des *simples* de la Haute-Bretagne.

Après avoir parlé des *avènements*, pressentiments ou pronostics d'un caractère sinistre, voici la mort et son funèbre cérémonial. et voilà, pour finir, des histoires de revenants avec les légendes de prêtres errants qui, dans ce pays de forte piété, résument la croyance aux âmes en peine.

Sans glisser dans une érudition pédantesque, M. Orain aurait pu, au commencement ou à la fin de chaque division de son livre, indiquer quelques références, noter quelques rapprochements. Mais il a peut-être craint de nuire ainsi à l'harmonie rustique de l'ensemble ; sa paysanne rennaise ressemble à la plus belle fille du monde, elle ne nous donne que ce qu'elle a.

O. DE GOURCUFF.

LE DAUPHINÉ PAR GASTON DONNET

Après l'*Auvergne*, par Jean Ajalbert, voici le *Dauphiné*, dans la même collection splendidement éditée.

Décrire le Dauphiné, sa montagne et sa plaine, ses hommes et leur histoire, tel est l'effort que s'est imposé notre confrère Gaston Donnet.

Et il a réussi à nous entraîner à sa suite, dans un charmant désordre d'itinéraires, nouveau *Voyage en zigzags* non tracé par le guide Joanne.

Partout où l'on trouve, dans ce pays de merveilles, une merveille à contempler, partout où l'on trouve des héros de guerre à faire revivre, des légendes à recueillir, des monuments à interroger, des coins de mœurs à indiquer... partout où il y a du Dauphiné ignoré, nous l'avons suivi, gagné par sa belle humeur.

Une forme bien française, alerte, souple, toute palpitante de vie, une documentation historique prise aux meilleures sources, et par-dessus tout une observation attachante, le sens aigu du pittoresque, font de ce livre une œuvre descriptive remarquable, et de son auteur un maître paysagiste.

Mais il faut bien dire aussi que la tâche de l'écrivain était rendue plus facile par l'admirable décor qu'il avait devant les yeux.

Aucune région, en effet, plus que le Dauphiné n'offre pareille accumulation de grandeurs. Quelle variété d'aspects, depuis les sombres gorges des Alpes hautes, des Pelvoux et des Belledonne, jusqu'aux vallées de la Drôme où l'olivier apparaît !

Et quelles tragédies, quels drames se sont joués sur cette scène !

Luttes pour la conquête des libertés politiques et religieuses, poignantes luttes dont il reste encore des témoins : châteaux, forteresses, chapelles et basiliques ruinées. Dans une de ces forteresses vint au monde le terrible baron des Adrets...

Mais il faut lire ce livre dont chaque page s'illumine de nombreux

dessins jetés à chaque détour de la route par nos meilleurs crayons et de ravissants croquis de types, de scènes et de détails intimes, pris sur le vif par les artistes dauphinois eux-mêmes.

Il faut le lire pour savoir ce que sont nos Alpes, et blâmer les Français qui vont chercher en Suisse ou au Tyrol des montagnes et des glaciers, alors qu'ils ont tout cela chez eux en abondance, jusqu'à 4,000 mètres de hauteur !

Un volume grand in-4°, prix broché 20 fr. ; relié 25 fr.

PARIS INSTANTANÉ

Les maisons d'éditions May et Baschet viennent de mettre en vente un nouveau numéro de cette jolie collection : *Paris instantané*, que tout le monde a intérêt à se procurer.

Quel plaisir, en effet, que de voir se dérouler sous les yeux le panorama de cette incomparable ville, non pas immobile et froide, mais vivante, saisie sous ses aspects les plus divers !

Ces panoramas se trouvent dans toutes les librairies au prix de 60 cent

LES BRETONS AU THÉÂTRE

Un des résultats les plus féconds de l'*Union régionaliste bretonne* (si elle restait digne de s'appeler « Union ») pourrait être la création d'un théâtre qui ouvrirait toutes grandes ses portes aux pièces de nos compatriotes jugées dignes d'y être représentées.

M. L. Broussan, directeur du théâtre de Brest, a déjà risqué les premiers pas dans cette voie de décentralisation dramatique bretonne. Il a fait voir le feu de la rampe à *La Côte*, de M. A. Verchin et à *Brocéliande*, de M. Marc Daubrive, deux œuvres intéressantes, dont nos lecteurs ont pu apprécier la seconde par une analyse et des extraits.

Une idylle d'amour, pénétrée du sentiment breton, placée dans le cadre de la Bretagne historique et légendaire, telle nous avons jugée *Brocéliande* et telle l'ont applaudie les spectateurs de Brest. M. Marc Daubrive a ajouté à son poème, pour le présenter au public, un gentil prologue que résume ce vers :

C'est très naïf et de « chez nous » pas autre chose !

Souhaitons que M. Broussan trouve des imitateurs et que lui-même ne s'en tienne pas là.

A Paris, nous avons à signaler un drame en prose, *Le Sacrement de Judas*, que M. Louis Tiercelin vient de faire jouer sur la scène du Grand Guignol. C'est l'acte de dévouement d'un prêtre, devenu maître d'école pendant les guerres de Vendée, qui reprend sa robe et s'expose aux balles républicaines, à la place du comte de Kervern, son rival, qu'il avait voulu livrer d'abord. Le sujet émouvant de ce drame, sa forme très littéraire et la façon remarquable dont le principal rôle est rendu par M. Mévisto, lui ont assuré un succès prolongé.

Aux Samedis littéraires de l'Odéon, M. Paul Sébillot a fait applaudir sous le titre « Une veillée de Noël en Bretagne », une charmante sélection de ses contes, que la mise en scène et le jeu d'excellents artistes ont rendus plus attrayants encore.

O DE G.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

DINARD-SAINT-ENOGAT

A TRAVERS LES AGES

ÉTUDE HISTORIQUE

Honorée d'une médaille de vermeil au XX^e concours de la Société littéraire et artistique LA POMME (Session de Dinard).

Origines. — Légende de saint Lunaire. — Saint Enogat. — Vicomté et doyenné de Poudouvre. — Dinard au XII^e siècle. — La châtellenie de Saint-Enogat et ses seigneurs. — Le prieuré de Dinard et les tombeaux des sires de Montfort. — Manoirs d'autrefois en Saint-Enogat. — Descente des Anglais en 1758. — La Révolution à Saint-Enogat. — Dinard-Saint-Enogat de nos jours. — Conclusion.

Au VI^e siècle une épaisse et vaste forêt couvrait tout le littoral de la Manche entre l'embouchure de la Rance et celle de l'Arguenon. Là où s'élèvent aujourd'hui des stations balnéaires fréquentées, de gros bourgs, de splendides villas et tant de pittoresques chalets ; là où s'épanouit, dans un rayonnement luxueux et au milieu des bosquets en fleurs, la jolie ville de Dinard¹, régnaient la solitude la plus complète, la sauvagerie des grands bois et le silence du désert troublé par le seul rugissement des bêtes fauves.

Et cependant cette contrée n'avait pas toujours présenté cet aspect désolé : Aleth et Corseul, les cités gallo-romaines, étaient trop voisines pour que leurs habitants n'eussent pas songé jadis à créer sur les bords de la mer et le long de la Rance quelques établissements, soit pour cultiver les céréales nécessaires à l'homme, soit pour jouir de cette vie des champs qu'affectionnaient beaucoup

¹ On écrit indifféremment Dinart ou Dinard ; autrefois la première forme était surtout employée, aujourd'hui la seconde semble prévaloir.

de patriciens¹. Mais la tyrannie fiscale de l'administration du Bas-Empire d'abord, et bientôt après les invasions barbares des Saxons sur les côtes armoricaines y avaient enlevé toute trace de civilisation.

« Devant les descentes répétées des Saxons, dans l'impossibilité de toute défense après le retrait ou la dispersion des garnisons romaines, les Gallo-Armoricains du littoral durent chercher un refuge dans l'intérieur. » Quant aux pirates, « ne trouvant plus rien à prendre sur cette zone dévastée, brûlée, anéantie, ils finirent (vers 460-470) par cesser leurs courses et abandonner ce rivage sans habitants, sans habitations et sans cultures, devenu par eux un désert². »

C'est alors que surgirent sur ces rives sauvages d'inextricables broussailles et une multitude d'arbrisseaux qui peu à peu devinrent en partie de grands arbres : un siècle plus tard c'était la forêt dont nous avons parlé.

Pour rendre à la civilisation ce coin de terre il fallut les émigrations d'Outre-Mer. Ce furent saint Tugdual et son disciple saint Briac, saint Jacut et saint Sieu et enfin saint Lunaire, qui venant de Grande Bretagne s'établir dans les profondeurs de la forêt, y ramenèrent la vie, y introduisirent le christianisme et laissèrent leurs noms bénis aux localités dont ils furent les fondateurs : Pontual, Saint-Briac, Saint-Jacut, Lancieux et Saint-Lunaire.



Si nous voulons savoir comment s'opéra cette grande métamorphose de la forêt en culture, du désert en terre habitée, de la vie païenne en civilisation chrétienne, rappelons-nous l'admirable histoire du bienheureux Lunaire :

A la tête d'une assez forte bande de moines et de laïques, Lunaire vint, vers l'an 535, débarquer sous la pointe du Décollé. « Toute la

¹ Il est resté dans la contrée un curieux vestige de l'époque gallo-romaine : c'est le tombeau de saint Lunaire. Les disciples de ce bienheureux déposèrent, en effet, son corps, après sa mort, dans un sarcophage de granit ayant à l'origine renfermé les restes d'un païen, comme le prouve l'inscription qu'on y lit encore maintenant *Diis Manibus*.

² A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. 1, 241.

côte, à une grande profondeur, était couverte d'une forêt des plus sauvages. Les moines commencèrent par fabriquer hâtivement leur monastère. Les laïques dégoûtés par cette forêt broussailleuse d'où l'on ne pouvait tirer aucune subsistance, s'en allèrent pour la plupart chercher fortune ailleurs..... Un jour étant à prier ou méditer dans un coin de la forêt, Lunaire vit se poser près de lui un oiseau tenant au bec le reste d'un épi de blé. A cette vue son cœur sauta, sa main fit d'elle-même le signe de la croix. son âme cria : Seigneur Dieu tout puissant ! je vous adore, je vous bénis, je vous glorifie !

« Pourquoi cette joie débordante ? C'est que l'épi ainsi becqueté par l'oiseau disait à Lunaire : sous ces bois sauvages il y a un sol où le blé peut croître, un lieu où il en croît encore, là est le salut ! — Avec la confiance des cœurs grands et humbles, Lunaire ayant appelé un de ses moines dit à l'oiseau : Au nom de Jésus-Christ, mon maître, conduis ce serviteur de Dieu au lieu où tu as pris cet épi.

« L'oiseau part, le moine le suit ; bientôt il arrive à une clairière où s'était conservé en se ressemant de lui-même un petit champ de froment — dernier reste d'une riche culture depuis longtemps disparue avec les cultivateurs. A cette nouvelle toute la communauté chante un solennel cantique d'action de grâce, et le lendemain tous les moines, Lunaire en tête, se mettent en devoir de jeter bas la forêt.

« Ce fut un rude labeur : ils étaient mal outillés pour abattre cette masse d'arbres, ils eurent recours à l'incendie, puis restait à enlever delà tous ces troncs renversés, leurs racines, leurs branchages à demi brûlés. Au bout de quatre semaines d'un tel travail, les pauvres moines n'en pouvaient plus. Perdant tout courage ils vinrent supplier Lunaire de quitter cette terre rétive pour chercher une autre plage où il fit moins dur gagner sa vie. Mais le maître inflexible : ceci, dit-il, est une tentation du diable ! Prenez courage et fortifiez-vous en Dieu.

« Les malheureux obéirent et pour prix de leur constance, peu de temps après allant un beau matin à l'ouvrage, ils virent la forêt entière tombée dans la mer flotter sur l'eau. Sans doute une vio-

lente tempête, comme il s'en élève souvent sur ces côtes, une pluie abondante survenue pendant la nuit, une rageuse inondation du pétulant Crévelin¹ avaient ébranlé cette masse ligneuse et délayé la couche supérieure du sol, qui avait glissé le long de la pente avec sa charge, d'abord dans la torrentueuse rivière et de là dans les flots². »

La terre ainsi rendue à la culture, les émigrés laïques revinrent près des moines, la population s'accrut bientôt sur les rivages et les paroisses naquirent à l'ombre des monastères.



Saint Enogat faisait-il partie de cette pléiade de religieux bretons venus successivement pendant trois siècles se réfugier en Armorique ? On l'a cru mais sans grandes preuves ; on a même dit que ce Bienheureux naquit à Winchester en Grande Bretagne et qu'il vécut quelque temps, après avoir abordé chez nous, dans le monastère de l'île d'Aaron aujourd'hui Saint-Malo. Il faut bien avouer que la vie de saint Enogat demeure historiquement dans l'ombre. La tradition seule nous apprend qu'il fut l'un des successeurs de saint Malo sur le siège épiscopal d'Aleth et qu'il y précéda saint Maëlmon l'ami du roi de Dommonée saint Judicaël. Saint Enogat vécut donc dans la première moitié du VII^e siècle. Il mourut à Aleth, la ville païenne convertie à la foi du Christ par saint Malo, le 13 janvier selon les uns, le 13 février suivant d'autres, sans qu'on puisse même indiquer l'année.

On ne peut dire non plus pourquoi le nom de Saint-Enogat demeure depuis tant de siècles attaché à ce joli coin de terre qu'arrosent les grandes eaux de la mer et les paisibles flots de la Rance. Ce bienheureux moine — il devait être religieux car de son temps tous les évêques bretons appartenaient à l'Ordre monastique — ce Bienheureux, disons-nous, débarqua-t-il de Grande Bretagne en ce lieu, comme le dit certaine tradition ? Y continua-t-il l'évangélisation commencée par saint Lunaire ? Vécut-il d'abord sous la règle austère des monastères d'Outre-Mer, à la tête d'autres religieux, défri-

¹ Petite rivière qui coule de Pontual à Saint-Lunaire.

² A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, I. 367 et 368.

chant à son tour les terres incultes de la Rance, abattant, lui aussi, un canton de forêt sur ces plages ? Nous n'en savons rien au juste mais ce n'est point impossible. Aujourd'hui même dans la vallée de la Rance et à l'embouchure de cette rivière « la quantité de troncs d'arbres renversés ou dont les souches tiennent encore au sol par leurs racines, que l'on trouve sous les sables dans la plupart des anses et même dans des grèves découvertes, laisse pressentir combien cette vallée et les plateaux qui la couronnent étaient alors couverts d'une végétation touffue¹. »

S'il n'est pas certain que saint Enogat ait vécu dans la contrée qui s'honore de porter son nom, on ne peut y nier au moins l'antiquité de son patronage. La paroisse de Saint-Enogat est, en effet, l'une des plus anciennes du diocèse de Saint Malo, et elle devait exister déjà lorsque ce diocèse portait encore le nom d'Aleth. Soit que la présence du Bienheureux ait sanctifié ce lieu, soit que le souvenir de ses vertus ait poussé les habitants à se mettre de bonne heure sous sa protection, il faut bien admettre que l'origine de cette paroisse se perd littéralement dans la nuit des temps.

Une preuve, entre beaucoup d'autres, de l'importance primitive et de l'ancienneté de la paroisse Saint-Enogat, c'est qu'avant 1789 elle était de toute antiquité le chef-lieu d'un doyenné.



Au moyen-âge on appelait Poudouvre — du breton *Pou dour* (*pagus aquarum*) — le pays renfermé entre la Rance et l'Arguenon, borné au Nord par la mer et au Sud par la forêt centrale de Bretagne. Brécilien².

C'était tout à la fois une circonscription féodale portant le titre de vicomté et un territoire ecclésiastique érigé en doyenné. Les derniers vicomtes de Poudouvre apparaissent au XIII^e siècle ; à cette époque leur vaste fief fut démembré³ et nous en reparlerons. Quant

¹ Chèvremont, *Les mouvements du sol dans le golfe normanno-breton*, 193.

² Voyez la carte de la Bretagne du V^e au VIII^e siècle publiée par M. de la Borderie à la fin du 1^{er} volume de son *Histoire de Bretagne*.

³ De Barthélemy et Geslin de Bourgogne, *Anciens évêchés de Bretagne*, v. 348.

au doyenné de Poudouvre, il subsista jusqu'à la Révolution, ne comprenant pas moins de vingt-quatre paroisses et trois trèves. et conservant toujours pour chef-lieu l'église paroissiale de Saint-Enogat. Aussi le curé ou, — comme on disait en Bretagne — le recteur de Saint-Enogat, doyen de Poudouvre, était-il un gros personnage dans le diocèse de Saint-Malo¹.

Le territoire paroissial de Saint-Enogat avait d'ailleurs une certaine importance, comprenant celui qu'occupent aujourd'hui les deux paroisses de Saint-Enogat et de Dinard. Il renfermait, outre l'église de la paroisse dédiée au saint évêque d'Aleth, Enogat, la chapelle frairienne de Saint-Alexandre, la chapelle priorale de Dinard et plusieurs chapelles domestiques telles que celles des manoirs de la Vicomté et de la Ville-ès-Mesniers.



Nous venons de nommer Dinard : on appelait ainsi tout un quartier de la paroisse Saint-Enogat. Vers l'an 1180 Raoul de Moscon, chevalier d'Olivier de Tinténac, ayant reçu de ce seigneur sa dime de Dinard « *suam decimam de Dinart* » rapportant une mine² de froment, la donna en aumône perpétuelle aux religieux Cisterciens de l'abbaye de la Vieuville près Dol, du consentement du sire de Tinténac et de Stéphanie sa sœur. Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo de 1184 à 1218, et le Chapitre de sa cathédrale approuvèrent cette pieuse donation³, et, en 1682, l'abbé de Notre-Dame de la Vieuville levait encore ce trait de dime à Dinard⁴.

¹ Voici les noms des paroisses soumises à la juridiction du recteur de Saint-Enogat : Saint-Enogat, chef-lieu du doyenné — Bourseul — Corseul et l'Abbaye sa trève — Créhen — Lancieux — Langrolay — Plélan-le-Petit et Saint-Michel sa trève — Pleslin — Le Plessix-Balissou — Pleurtuit — Plorec et Lescouët sa trève — Ploubalay — Plouer — Quévert — Saint-Briac — Saint-Lunaire — Saint-Malo de Dinan — Saint Maudé — Taden — Trégon — Tréllivan — Trémeuc — Trigavou — et Vildé-Guingalan.

² La mine en Bretagne, d'après Dom Lobineau, valait environ huit boisseaux.

³ Bibliothèque Nationale, *Blancs manteaux*. — D. Morice, *Preuv. de l'Hist. de Bret.* t. 1. p. 817.

⁴ *Archives de la Loire-Inférieure*, Déclaration de la Vieuville.

Mais à cette époque — fin du XII^e siècle — un autre document donne bien plus d'importance à Dinard.

De 1170 à 1190 environ, certain trouvère, dont le nom reste inconnu, écrit une longue épopée, chanson de geste portant le titre de *Roman d'Aquin ou Conquête de la Bretagne par le roy Charlemaigne*. Un de nos plus érudits contemporains, M. Jouon des Lograis, a récemment publié cette œuvre littéraire si intéressante à tous points de vue¹.

Ce n'est qu'un roman, il est vrai, mais son auteur a certainement vécu dans la partie de la Bretagne qui nous occupe. Lorsqu'il nous parle d'Aleth, de Saint-Servan, de Château-Malo, de Saint-Etienne, de Dinard localités subsistant encore, il prouve leur existence au XII^e siècle ; par ailleurs ce trouvère témoigne d'une connaissance très exacte des bords de la Rance quand cette rivière s'approche de la mer.

Au commencement du poème l'archevêque de Dol vient trouver Charlemagne et le conjure de lui aider à délivrer la Bretagne de l'oppression d'un roi païen nommé Aquin. Il apprend au grand empereur que Grimouart et ses cousins Clarion, Grihart, Florion, Avisart, Corsalion et Néron, tous Sarrasins et féroces barbares, occupent le château de Dinard à l'embouchure de la Rance : C'est Grimouart, dit-il, qui

En Dinard est ô (avec) riche garnison ;
Fors d'une part assauldre n'y pot l'on²
Quar mer y enclot par tretout environ.

Remarquons cette situation du château de Dinard s'élevant à l'extrémité d'un promontoire et presque entouré par la mer. C'est bien là que se voyait encore au XVII^e siècle « un emplacement de chasteau (chef-lieu de la seigneurie de Saint-Enogat) joignant par endroit la rivière de Rance³ ; » c'est encore là que fut créé, à la fin du siècle dernier ou au commencement de celui-ci, un fort moderne

¹ Editée par la Société des Bibliophiles Bretons en 1880.

² L'assaillir ne peut-on.

³ *Archiv. de la Loire-Inférieure*, Déclaration de la châtellenie de Saint-Enogat.

aujourd'hui abandonné. Cette position est singulièrement forte, en effet, et l'on comprend bien qu'au moyen-âge on y ait construit un château pour surveiller l'entrée de la Rance.

Notre trouvère met en scène une armée bretonne, levée par l'archevêque de Dol lui-même, assiégeant le château de Dinard. « Le lignage d'Aquin s'y défend courageusement. Grimouart son neveu en est le châtelain ; ses cousins sont avec lui ; ils sont plus de mille palens. Les Bretons leur lancent des dards de toute espèce, au moyen de l'arc et du feu grégeois qui les brûle ainsi que le château. Les Sarrasins s'enfuient à Quidalet¹ en traversant la Rance. Aquin manque d'éclater en voyant ce désastre ; il avait le quart de sa famille dans Dinard² : »

Moult fut Aquin courocé et iré
De son chastel qu'il voit enxin bruslé,
Et de ses hommes qu'il voit ars et greslé³.

Que ce siège de Dinard raconté par un trouvère soit une œuvre d'imagination, nous l'admettons volontiers ; mais que ce trouvère, auteur du *Roman d'Aquin* ait inventé l'existence du château de Dinard dont les ruines subsistaient longtemps après lui, c'est inadmissible. Cette forteresse s'élevait donc dès le XII^e siècle à Dinard, fière et imposante sur sa base granitique rongée par les flots de la mer.

Ceci nous amène à parler de la seigneurie de Dinard.



Cette seigneurie s'appelait la châtellenie de Saint-Enogat.

De l'ancienne vicomté de Poudouvre démembrée au XIII^e siècle — comme nous l'avons dit — sortirent, entre autres seigneuries, celles de la Bellière, du Plessix-Ballisson et de Saint-Enogat. Cette dernière, dont nous avons seulement à nous occuper, fut formée de quelques paroisses notamment de Saint-Enogat, Corseul et

¹ Guic-Aleth le bourg d'Aleth, aujourd'hui Saint-Servan.

² *Le Roman d'Aquin*, sommaire, CIII.

Le Roman d'Aquin, 52.

Pleurtuit ; elle ne tarda pas à entrer dans la composition de la chàtellenie de Plancoët, dont le chàteau s'élevait au bord de l'Arguenon.

D'abord propriété de la maison de Dinan, Plancoët appartenait au commencement du XIII^e siècle à Marguerite de Dinan ; cette dame épousa en premières noces Guy sire de l'Argentaye¹ dont elle eut un fils nommé comme son père. Devenue veuve de bonne heure, elle était en 1232 remariée à Juhel de Montfort, fils puîné du baron de Montfort-la-Cane, qui lui donna deux garçons ; elle vivait encore en 1237².

Après Marguerite de Dinan son fils aîné Guy de l'Argentaye eut le fief de Plancoët. Homme violent et peu scrupuleux, il persécuta et dépouilla si bien les Bénédictins de l'abbaye Saint-Aubin-des-Bois, qu'il finit par être excommunié, lui et ses vassaux. Sa terre fut mise en interdit et force lui fut de réparer le mal causé. Guy de l'Argentaye tourna alors son activité dévorante contre ses frères utérins Geoffroy et Olivier de Montfort. Ayant vainement plaidé contre eux, il leur fit, les armes à la main, une guerre cruelle qui ensanglanta toute la contrée. Le testament de Geoffroy de Tournemine nous a révélé la part que prirent à cette guerre la plupart des seigneurs voisins ; il nous fait connaître les incendies, les meurtres, les pillages, tous les crimes qui en furent la conséquence.

Mais Geoffroy et Olivier de Montfort finirent par chasser de Plancoët Guy de l'Argentaye en 1252, et ce dernier fut réduit au rôle subalterne de sénéchal de la comtesse de la Marche en Penthièvre³. Quant aux deux frères de Montfort, ils réparèrent par de bonnes œuvres les terribles effets de la guerre qu'ils venaient de soutenir et ils fondèrent en Saint Enogat le prieuré de Dinard où ils furent inhumés au commencement du XIV^e siècle.

Leur successeur Pierre de Montfort, sire de Plancoët en 1346, ne

¹ Le chàteau de l'Argentaye en Saint-Lormel commandait le cours de l'Arguenon : « Toute barque qui y passait devait charger ses voiles, tirer le canon et crier trois fois : « Dieu garde Monsieur et Madame de l'Argentaye ! » puis offrir sa marchandise. » (*Anciens évêchés de Bretagne*, V. 363).

² *Anciens évêchés de Bret.*, V. 364.

³ *Anciens évêchés de Bret.*, V. 364 et 365.

laissa qu'une fille, Jeanne de Montfort, qui épousa Pierre du Guesclin, seigneur du Plessix-Bertrand, et lui apporta la terre de Plancoët¹.

Plus tard Typhaine du Guesclin, femme de Pierre de Tournemine, sire de la Hunaudaye, vit son château de Plancoët pris et rasé par le duc de Bretagne Jean IV en 1389. Mais elle vendit au successeur de ce prince, le duc Jean V, en 1417, la châtellenie de Plancoët, c'est-à-dire les « ville, chastel et mottes de Plancoët, de Saint-Enogat et de la Motte-aux-Montfortins² ô leurs fonds, appartenances et dépendances³. » Le 24 octobre 1420 Jean V céda ces terres et seigneuries à Robert de Dinan, baron de Châteaubriant⁴. La nièce et héritière de celui-ci, Françoise de Dinan, femme de Guy XIV comte de Laval, les donna à son fils François de Laval, sire de Montafilan ; mais ce dernier mourut en 1524, sans laisser d'enfants de sa femme Françoise de Tournemine⁵.

Vers cette époque la châtellenie de Saint-Enogat fut distraite de Plancoët et fut elle-même divisée ; le Grand bailliage de Saint-Enogat, ne comprenant pas moins de douze fiefs, fut vendu le premier ; les du Breil, sires de Plumaugat, l'achetèrent et il finit par être uni à la châtellenie de Pontual en Saint-Lunaire. Quant au reste de la seigneurie de Saint-Enogat, comme l'ancien château de ce nom s'y trouvait, on lui conserva le titre de châtellenie. C'était au commencement du XVII^e siècle la propriété de Jean d'Avaugour et de Marguerite d'Illiers, seigneur et dame du Bois-de-la-Motte ; mais le 2 juin 1634 ils vendirent cette terre seigneuriale de Saint-Enogat à François Ladvoat, seigneur de la Crochaye, et à Françoise du Breil, sa femme. Ceux-ci en rendirent aveu au roi le 15 avril 1638⁶.

A partir de cette époque et jusqu'à la Révolution, la famille Ladvoat — qui habitait ordinairement en Ploubalay le manoir de la Crochaye, — posséda Saint-Enogat. En 1653 fut inhurcée en l'église

¹ A. de Barthélemy, *Mélanges archéologiques sur la Bretagne*.

² Terre noble en Pleurtuit, qui tirait son nom de sa motte féodale et de ses possesseurs les sires de Montfort-Plancoët.

³ *Lettres de Jean V*, publiées par M. René Blanchard, III, 11.

⁴ *Ibidem*, III, 35.

⁵ Guillotin de Corson, *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, I, 409.

⁶ *Archives de la Loire-inférieure*. V^o Saint-Enogat.

de Saint-Enogat Françoise du Breil, qualifiée « dame de la paroisse¹. »

François Ladvoat, seigneur de la Crochaye et fils des précédents, épousa Perronnelle du Dresnay. Il en eut Jean Ladvoat, également seigneur de la Crochaye, époux de Claudine du Breil, qui rendit aveu au roi en 1678 pour sa « châtellenie de Saint-Enogat² » et mourut le 18 décembre 1714.

René Ladvoat, fils de Jean et seigneur de la Crochaye après lui, rendit aveu pour Saint-Enogat en 1715 et fit hommage au roi pour cette terre en 1729³ ; il prenait les titres de vicomte de Dinan et de chevalier de Saint-Lazare ; il décéda à la Crochaye le 16 mai 1743. Deux jours après il fut inhumé dans la cimetière, à la porte de l'église de Saint-Enogat, suivant ses dernières volontés⁴.

Il laissait deux fils successivement après lui seigneurs de la Crochaye et de Saint-Enogat : Jean Ladvoat, qui fournit aveu pour Saint-Enogat en 1744, épousa Marie Durand et mourut sans postérité — et François-Xavier Ladvoat qui fit également la déclaration de Saint-Enogat en 1757⁵ et s'unit à Marie-Rose Chrestien de Trévenenc.

Claude Ladvoat, probablement fils de ces derniers, dut finir la série des seigneurs de Saint-Enogat. En 1792 sa veuve, Elisabeth Rouxel, en qualité de tutrice des enfants qu'elle avait eu de lui, réclama contre sa prétendue émigration et le séquestre mis sur ses biens en Saint-Enogat. Cette dame habitait alors la Provôtaye en Corseuil⁶.

La châtellenie de Saint-Enogat n'avait en dernier lieu pour domaine proche que « l'emplacement du chasteau de ladite châtellenie, sis en la paroisse de Saint-Enogat et joignant la rivière de Rance, avec son colombier, ses garennes, nielles, vallons et deportis, le tout contenant environ dix journaux de terres⁷. »

¹ *Généalogie de la maison du Breil*, p. 88.

² *Archives Nationales*, P, 1710.

³ *Archives de la Loire-Inférieure*, B, 1029.

⁴ Paris-Jallobert, *Registre paroissial de Saint-Enogat*.

⁵ *Archives de la Loire-Inférieure*. V° Saint-Enogat.

⁶ *Archives d'Ille-et-Vilaine*. Directoire de Rennes.

⁷ *Archives de la Loire-Inférieure*. Déclarations de Saint-Enogat en 1638 et 1678.

Saint-Enogat relevait directement du roi en sa cour de Rennes et jouissait d'une haute justice s'étendant sur un certain nombre de fiefs. Le seigneur de Saint-Enogat avait des droits de « bouteillage, coutume et trespas au port de Dinard ; » tous les bateliers, passant de Dinard à Saint-Malo, devaient « devant luy ou ses officiers comparoir pour recevoir police ; et luy doivent lesdits bateliers chacun 60 sols par an pour ledict passage¹. » Enfin les droits de supériorité et de fondation dans l'église paroissiale de Saint-Enogat et ceux de fondation seulement dans l'église priorale de Dinard appartiennent au seigneur de Saint Enogat². Aussi avait-il dans ces sanctuaires les prééminences avec bancs et enfeus, et y voyait-on au siècle dernier peintes et sculptées sur les murailles ses armes : *d'azur à la bande dentelée d'argent, accostée de trois coquilles d'or, posées 2 et 1, qui est Ladvocat*³.



Retournons sur nos pas et transportons-nous de nouveau au XIII^e siècle

A cette époque le passage de la Rance donnait déjà une certaine importance au petit port de Dinard. C'est pourquoi il s'y trouvait un hospice, sorte d'hôtellerie religieuse et charitable, comme on en rencontre encore sur les hauteurs des Alpes ; il s'appelait l'Hôpital Béchet et sa chapelle était dédiée à sainte Madeleine ; les voyageurs pauvres y trouvaient gratuitement un repas, un coucher et, au besoin même, l'hospitalité pendant quelques jours.

En ce même temps vivaient avons-nous dit, Geoffroy et Olivier de Montfort, seigneurs de Plancoët et de Saint-Enogat. Dans leur jeunesse ces deux chevaliers prirent part aux dernières croisades ; ils furent faits prisonniers chez les infidèles et ne recouvrèrent leur liberté que par l'entremise des religieux Trinitaires établis pour la rédemption des captifs. Pour témoigner leur reconnaissance à ces bons moines, ils fondèrent à leur retour en Bretagne, au fond de la

¹ Déclarations de Saint Enogat en 1638 et 1678.

² *Idem*.

³ Potier de Courcy. *Nobl. de Bret.*

baie sablonneuse et fertile de Dinard, un prieuré pour remplacer l'Hôpital Béchet, tombant vraisemblablement en ruines, et ils chargèrent ceux dont ils avaient éprouvé l'ardente charité de desservir eux-mêmes ce pieux établissement¹.

En 1324 Alain Gonthier, évêque de Saint-Malo, vint consacrer solennellement la nouvelle église des Trinitaires de Dinard, qu'il dédia aux apôtres saint Jacques et saint Philippe². Vers le même temps fut construit le logis conventuel, dont quelques parties ogivales subsistent encore ; enfin le sanctuaire reçut la dépouille mortelle des deux nobles fondateurs qui voulurent reposer de chaque côté du maître-autel élevé par leur piété.

Frère Jean de Laure rendit aveu en 1527 au roi pour son prieuré de Dinard, dont jouit cent ans plus tard en 1629 et 1645 frère Thomas Delescluse. Le 11 mai 1653 frère Claude Virot et le 16 juin 1674 frère Chrysostôme Lambot firent à leur tour des déclarations analogues. Nous y voyons qu'à cette dernière époque le prieuré de Dinard se composait de ce qui suit : l'église et la maison priorales avec leurs jardins et vergers, le tout du pourpris contenant sept journaux de terre — la métairie de la Mettrie — le trait de dime de la Gauveraye en Pleurtuit et une autre dimereau en Saint-Enogat — la chapelle de la Motte-aux-Montfortins, également en Pleurtuit, avec une dime se levant sur la terre du même nom et six livres de rente dues par le seigneur du lieu — une rente de quinze mines d'orge et d'une mine de froment à prendre sur la dime de Léhen en Ploubalay — enfin quelques autres petites rentes tant en blé qu'en argent³.

En revanche le prieur de Dinard avait diverses charges, entre autres l'entretien et le service de deux chapelles de Dinard et de la Motte-aux-Montfortins et l'obligation de faire d'abondantes aumônes et d'effectuer, au moins tous les trois ans, le voyage assez long de

¹ Manet, *Grandes Recherches ms. sur Saint-Malo et ses environs*. (Archives municipales de Saint-Malo).

² Albert Le Grand, *Catalogue historique des évêques de Saint-Malo*.

³ *Archives de la Loire-Inférieure*. Déclarations du prieuré de Dinard en 1653 et 1674.

Dinard à la maison-mère de son Ordre, l'abbaye de Cerfroid au diocèse de Meaux¹.

A la fin de ce XVII^e siècle le prieur de Dinard fit enregistrer les armoiries de son pieux établissement ; c'était un écu portant : de sinople à la croix d'hermines².

En présentation du père Général de l'Ordre de la Rédemption des captifs, le prieuré de Dinard était possédé au siècle dernier par frère Antoine Vaillant qui, par sa déclaration du 4 septembre 1728, fit monter le total de ses revenus à la somme de 948 livres ; les charges, modifiées par le Bureau diocésain, s'élevaient à 261 livres ; partant restait net au prieur 687 livres³.

D'après les intéressantes *Grandes Recherches* de l'abbé Manet, les rentes du prieuré de Dinard étaient un peu plus considérables quand vint la Révolution. L'état fourni en 1790 porte, dit cet auteur, un revenu net de 1211 livres, tant en rentes sur les Aides et Gabelles qu'en produits fonciers dans les paroisses de Saint-Enogat, Ploubalay et Pleurtuit⁴.

Antoine Vaillant eut pour successeur frère Guillaume Jehannot en 1746 et frère Antoine Guillaumet en 1752 ; puis vint frère Claude Horiot qui fut le dernier prieur de Dinard⁵. Ce trinitaire vivait seul dans son charmant ermitage, desservant l'antique chapelle priorale, priant Dieu pour les sires de Montfort bienfaiteurs de son Ordre et consacrant ses revenus en aumônes faites aux pauvres ou employés au rachat des captifs.

Vint la tourmente révolutionnaire : l'Ordre de la Sainte-Trinité disparut comme tant d'autres congrégations, et le prieuré de Dinard demeura désert. « Alors, dit l'abbé Manet, la paroisse de Saint-Enogat désira vivement d'en faire la résidence d'un vicaire⁶ ; » ce

¹ *Archives de la Loire-Inférieure*. Déclarations du prieuré de Dinard en 1653 et 1674.

² Bibliothèque nationale. *Armorial m. s. de 1696*.

³ *Archives d'Ille-et-Vilaine*. Etat des bénéfices de l'évêché de Saint-Malo.

⁴ *Archives municipales de Saint-Malo*.

⁵ *Archives d'Ille-et-Vilaine*. Registre des inauinations de l'évêché de Saint-Malo.

⁶ *Grandes Recherches m. s. sur Saint-Malo et ses environs*.

qui n'eut pas lieu. La Révolution progressait vivement, en effet, dans la voie de l'impiété, et, le 31 mars 1791, l'établissement charitable qu'avait fait naître l'esprit religieux cinq siècles auparavant, fut mis en vente nationalement et adjugé à un particulier¹.

Aujourd'hui l'ancien prieuré des Trinitaires à Dinard est une habitation séculière délicieusement assise au fond de cette vaste baie entourée de verdure qui porte toujours le nom de grève du Prieuré. C'est une maison d'aspect sévère, conservant son cachet monastique ; à son Orient se dressent les murailles découronnées de sa vieille église.

Dans ces ruines vénérables, soigneusement entretenues, se trouvent, ignorés du public, deux tombeaux remarquables, tels que notre Bretagne en possède peu d'aussi intéressants. Ce sont ceux des deux frères fondateurs du prieuré, Geoffroy et Olivier de Montfort.

Formés d'arcades ouvertes dans les murailles du sanctuaire et se faisant face l'un à l'autre, de chaque côté du maître-autel, ces tombeaux ont été construits sur le même plan et vraisemblablement par le même architecte.

Leurs arcatures ogivales sont intérieurement trilobées de la façon la plus gracieuse ; sur leurs sarcophages par malheur mutilés s'étendent couchés les statues des chevaliers. Mais il est regrettable qu'aucune inscription n'accompagne ces belles effigies.

L'un des chevaliers est représenté la tête ornée d'un tortil de banneton, les cheveux roulés, reposant sur un coussin ; il est revêtu d'un surcot, porte l'épée au côté et a près lui ses gantelets ; ses pieds sont fâcheusement brisés et leur support a disparu en même temps qu'eux. Son bras retient un bouclier sur lequel on distingue fort bien une croix gringolée, constituant les armoiries des sires de Montfort qui portaient : *d'argent à la croix de gueules gringolée d'or*. Aux angles de la pierre quatre petits anges agenouillés semblent veiller sur le défunt et prier pour lui. L'écusson plein de Montfort que porte cette statue semble indiquer que là repose l'aîné des deux frères, Geoffroy de Montfort.

Vis à-vis, sous la seconde arcade, gît l'autre chevalier. Son costume est à peu près le même que celui du précédent, mais la statue

¹ Archives d'Ille-et-Vilaine. 1 Q. 330.

mieux conservée laisse voir les pieds posés sur un lévrier emblème de la fidélité. Quatre anges prient également aux côtés du défunt dont l'écu un peu différent de celui de Geoffroy — probablement parce qu'Olivier étant cadet avait dû briser les armes paternelles — présente la *croix gringolée* des Montfort *brochant sur un lion*.

Telles sont ces deux belles statues tumulaires, dignes d'être signalées à l'admiration des artistes et au respect des chrétiens.

Au-dessus de ces tombeaux et s'enroulant dans les détails de leur architecture, s'élèvent de grands jasmins blancs, mêlés au lierre envahisseur et tapissant avec lui les murailles : leurs longues branches fleuries retombent sur les mâles figures de ces guerriers du moyen-âge, s'entrelacent autour des petits anges si gracieusement pieux, et couronnent poétiquement ces sépultures antiques. Entre les tombes, au bord d'un parterre de fleurs remplissant toute la nef du temple, sur un bloc de pierre dernier débris de l'autel disparu, entourée elle-même de verdure et de fleurs, se dresse une vieille madone de granit contemporaine des religieux Trinitaires ; c'est la vierge Marie assise sur son trône de reine, tenant entre ses bras maternels son adorable petit Jésus. Elle est là, souriant, semble-t-il, aux petits anges qui lui recommandent les âmes des sires de Montfort, et bénissant encore une fois ces vaillants soldats croisés, aux bras de fer, au cœur charitable et à l'âme chrétienne ; elle est là, la divine Mère, dans ses ruines monastiques, ruines désolées quoique parées de fleurs, elle est là comme l'Espérance, rappelant au voyageur attardé en ces lieux que l'âme immortelle reçoit au ciel sa récompense, quoiqu'oubliée bien vite ici-bas ; l'assurant que la main dévastatrice de l'homme irrégieux accumule en vain les ruines des sanctuaires, tant que l'esprit d'une population reste attaché à la foi des aïeux.

Rapprochement providentiel ! A la porte de l'ancien prieuré de Dinard vient de s'établir une maison de religieuses Trinitaires de saint Jean de Matha ; Dieu a voulu, paraît-il, que le souvenir de ce pieux fondateur de l'Ordre de la Rédemption des captifs se perpétuât à Dinard en dépit des révolutions.

(A suivre).

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON
chan. hon.

LIQUIDATION DES SUCCESSIONS D'ANNE DE BRETAGNE

ET
DE LOUIS XII

(Suite¹)

V

Le 23 décembre 1570, des lettres royales sont délivrées aux deux duchesses, et « adressées au parlement pour procéder à l'homologation. » Le 31 janvier 1571, la transaction est remise au parlement avec requête à fin d'homologation. Le premier président ordonne la communication au procureur général. Celui-ci répond : « Je m'oppose pour le roi. » Pour le roi, il s'oppose à l'acte rédigé par lui-même et signé par le roi en sa présence ! C'est pour pouvoir formuler cette opposition que le procureur général n'a pas voulu que son nom figurât dans l'acte !

C'est donc un nouveau procès qui commence.

Disons que le parlement ne paraît pas suivre les errements du procureur général. Le 17 février 1571, il ordonne à celui-ci de déduire par écrit les motifs de son opposition. Le procureur général produit un long factum.

Le *mémoire* que nous suivons ne résume pas ce factum ; il nous apprend seulement, que, après la transaction signée, le procureur général prétend amener les duchesses à plaider au fond : les demandresses en homologation répondent d'un mot « qu'il n'y a pas à discuter le fond. que la seule question est désormais de savoir « s'il y avait pour le roi occasion légitime (opportunité) à signer « la transaction ; » et elles remettent leurs pièces à la cour.

Après examen, le parlement, par un arrêt de mars 1571, ordonne aux parties « de bailler leurs *contredits* et *salvations*. » C'est-à-dire ordonne au procureur général de produire ses objections (*contredits*) à la transaction ; et ordonne aux duchesses de produire leurs dernières et définitives réponses (*salvations*).

¹ Voir la livraison de novembre 1898.

Nous n'avons pas le résumé des *contredits*, mais les réponses des demandresses nous les révèlent de manière suffisante :

Le procureur général dit la transaction trop avantageuse aux demandresses et veut qu'elles soient contraintes de s'en tenir au contrat de mariage de 1528 ; et, remarquons-le, le roi est de cet avis : il est clair que le procureur général n'irait pas, sans l'assentiment du roi, conclure contre un acte signé du roi. J'ajoute que le roi tient à la non-homologation de la transaction ; autrement on ne s'expliquerait pas les arguments du procureur général sur lesquels nous aurons à insister un peu.

..

Voici les *salvations* des demandresses :

1° Les deux duchesses persistent à demander l'homologation, et aux objections du procureur général opposent « l'ordre suivi pour faire cette transaction, » c'est-à-dire les précautions, les délibérations multiples dont elle a été le résultat, les corrections qu'elle a subies, enfin toutes les mesures prises dans l'intérêt du roi.

2° Si ces réponses ne sont pas accueillies, elles opposeront : 1° la nullité du contrat de mariage de 1528, 2° la lésion qu'a subie la duchesse de Ferrare ; 3° enfin le peu de valeur des immeubles cédés par la transaction.

La nullité de l'acte de 1528 était évidente alors comme elle serait évidente au point de vue de notre code civil, et pour plusieurs motifs

1° Renée partie au contrat, âgée de dix sept ans seulement, est ignorante de ses droits. L'autre partie est le roi qui se donnant pour son protuteur, administre les biens indivis entre elle et sa sœur, le roi que le mariage de la sœur unique et cohéritière de Renée a fait le plus proche parent ou allié de celle-ci : et qui, à ce double titre de roi et de parent exerce sur elle une autorité absolue ;

2° Tous les deux sont représentés, le roi par le cardinal du Prat, chancelier, Renée par Jean de Selve, premier président au parlement, « deux premiers officiers du roi, tous deux à sa dévotion. »

3° Et comment la procuration de Renée a-t-elle été donnée? — En langue latine dont Renée moins savante que sa mère ne sait pas un mot.

4° Que porte cette procuration? — Mandat de renoncer à ses biens immeubles, moyennant la somme que le roi arbitrerait. Mais c'est un *ameublissement* ! Or Renée ne peut faire cet acte sans l'autorisation de son tuteur et sans un avis de parents homologué par décret de justice¹. Donc elle n'a pu valablement donner mandat de faire l'acte pour elle ; mieux que personne le premier président sait la nullité de la procuration qu'il a acceptée. . . et peut être libellée !

5° « Tout contrat à titre onéreux, à plus forte raison toute donation, est interdit au mineur envers son tuteur, gardien ou baillistre². En se déclarant protuteur de Renée, en administrant sa personne et ses biens, le roi s'est attribué ces qualités. Or, par les abandons résultant de son contrat de mariage, « la mineure a fait un don immense et infiniment avantageux. »

Voilà de quoi faire annuler le contrat.

6° La lésion n'est pas moins évidente. Renée avait des droits comme fille de roi sur la couronne, et des droits comme héritière d'Orléans, et comme héritière de Bretagne. Dans le traité de 1515, sa dot comme fille de roi était expressément convenue.

Quelle est cette dot ? Elle n'avait pas été fixée d'une manière absolue. Le mémoire que nous suivons cite des exemples desquels il déduit des dots équivalentes au moins à 200 000 écus du temps où il est écrit³.

Or les droits de Renée comme fille de France étaient peu au près de ceux qu'elle avait à faire valoir comme héritière, et les demanderesses insistent sur ce point. Mais il leur faudrait établir le *quantum* des successions paternelle et maternelle. Pour avoir des renseignements certains, il leur faudrait entrer aux archives de Blois et aux archives de la cour des comptes de Bretagne. Or, les portes de ces dépôts, ouvertes devant le procureur général qui y pui sera à pleines mains les arguments favorables à sa cause, reste-

¹ L'*ameublissement* est la stipulation par laquelle on fait prendre à un *immeuble* la qualité de *meuble* pour qu'il tombe dans la communauté. — Il est considéré comme une vente que la femme fait à son mari ; et c'est pourquoi il était soumis aux règles imposées aux aliénations faites par les mineurs. — *Dict. de droit de Ferrière*, etc.

² *Baillistre* est pris souvent au sens de tuteur, gardien, administrateur. (Cf. Ferrière, Denisart, etc. v° *Baillistre*.)

³ Ci-dessus. 1898. p. 166.

ront obstinément closes aux demanderesses. Et, sur ce point, elles ont pour adversaires comme s'opposant à la recherche des pièces aux archives, « outre le procureur général, des princes et seigneurs détenteurs de biens ayant été en la maison d'Orléans. » Renée de France a vainement protesté « par acte exprès qu'elle ne réclamerait rien d'eux », ils se sont opposés à toute communication.

Toutefois, elle a pu recueillir quelques titres.

••

Louis XII avait porté les titres de duc de Milan, comte d'Asti, de Blois, de Soissons, seigneuries non domaniales.

Lorsque Valentine de Milan épousa Louis d'Orléans, aïeul de Louis XII, elle reçut en dot (1386) le comté d'Asti, valant de rente 30.000 ducats; et qui, au temps du procès en valait 60.000. Or, Claude l'a reçu en mariage, et après sa mort François I^{er} en a joui paisiblement jusqu'au traité de Madrid (14 janvier 1526). François I^{er} l'abandonna pour « se libérer de rançon ». — Renée avait droit à la moitié : et il doit être tenu compte de la disposition que François I^{er} en a faite dans son seul intérêt.

La même Valentine reçut en dot 450 000 florins d'or, dont 350 000 ont été employés en achat d'héritages qui lui sont restés propres. — Les titres d'acquêts sont aux archives de Blois interdites aux demanderesses. Du moins ont-elles pu fournir la preuve qu'en 1399 et 1404, le roi Charles VI érigea en pairies plusieurs des comtés, baronnies et seigneuries objets de ces acquêts. Les duchesses nomment ainsi huit comtés ou vicomtés et seize seigneuries, dont Charles d'Orléans, père du roi Louis XII, rendit aveu au roi, après le décès de sa mère Valentine. Et elles posent auprès de l'aveu, la déclaration passée par le roi Louis XII, en 1509, que ces terres ne sont pas *apanages* et ne sont pas sujettes à réversion au domaine¹.

Dans cette justification, bien qu'incomplète, il y avait de quoi embarrasser le procureur général. Il croit s'en tirer en disant : « Ces terres ont été partie données en mariage à Jean, comte d'Angoulême, père de François I^{er}, à Marguerite d'Orléans, mariée à Richard de Bretagne aïeule de la reine Anne¹; partie vendues par

¹ Ci-dessus, 1895 p. 167 et note 1.

Charles d'Orléans, partie vendues ou données par Louis XII lui-même.

Soit ! répondent les demanderesses : c'est vrai de quelques terres mais non de toutes. — Ainsi Asti qui vaut actuellement d'après état. 60 000 ducats de revenu, Blois, Soissons, Coucy qui valent 30 000 livres de rente, les forêts de Blois qui contiennent 30 000 arpens, ont été aux mains de Claude ; et Renée en avait la moitié !

Et le duché de Milan dont Charles d'Orléans est devenu héritier, le 12 août 1448, du chef de sa mère, Renée n'y avait elle aucun droit ?

Mais, répond le procureur général, Louis XII l'avait perdu, et le duché ne s'est pas trouvé dans sa succession.

Soit ! réplique Renée ; mais si le roi n'avait plus Milan, il avait pourtant des *appartenances* du duché. C'est si vrai, que en 1512, en présence de sa fille Claude émancipée et du consentement de la reine, il réserva expressément pour Renée Crémone et le Crémonois.

Il y a plus ! François I^{er} a revendiqué le duché de Milan comme héritage de Claude sa femme : il l'a repris, et, s'il en a de nouveau perdu la possession, c'est en vertu du traité de Madrid. Est ce que cette cession faite dans l'intérêt du roi a pu anéantir les droits de Renée ?

En ce qui concerne les meubles, bagues et bijoux de Louis XII, dont François I^{er} n'a pas fait faire inventaire, ils devaient être d'un prix considérable ; et il était de tradition (le procureur général qui a tous les titres en mains ne le nie pas) que le roi Louis XII laissa par testament deux millions d'or à ses deux filles¹. Le procureur général a ce testament comme les autres titres ; mais « il ne veut pas l'exhiber »

..

Les demanderesses n'étaient pas moins empêchées d'établir le *quantum* de la succession d'Anne de Bretagne, puisque les archives de la cour des comptes leur étaient closes.

Elles arguaient du contrat de mariage de Louis XII (janvier 1498-1499 n. s.). Selon l'article 1^{er}, « si deux fils naissent du mariage,

¹ Vertus seul avait été donné à Marguerite. Ci-dessus 1898, p. 168 et 169.

² Ci-dessus 1898, p. 169.

le premier étant roi de France, le second devait être duc et prince de Bretagne. » Au lieu de deux fils, deux filles étaient nées. L'aînée était devenue reine en épousant l'héritier du trône, Renée invoquant le contrat de mariage de sa mère pouvait-elle prétendre au duché de Bretagne?

L'interprétation du contrat de mariage embarrassait-elle le procureur général? On peut le croire. Au lieu de discuter la prétention de Renée, il lui oppose un argument bien inattendu « La Bretagne, dit-il, ne pouvait être aliénée en 1498, parce qu'elle avait été auparavant unie et incorporée au royaume. » Cette union résulte selon lui du transport fait au roi Louis XI, le 12 février 1479, par Nicole de Blois, « vraie duchesse de Bretagne. » A entendre le procureur général, Jean IV, Jean V et leurs successeurs, y compris la reine Anne, n'ont pas été souverains légitimes de la Bretagne. Le procureur général ne fait état ni du traité de Guérande (12 avril 1365)¹ ni de la renonciation absolue des Penthièvre aux droits éventuels que ce traité leur reconnaissait pour le cas où il ne se trouverait pas d'héritier mâle dans la branche de Montfort (27 juin 1448). Il ne prend pas garde que sa thèse est formellement contraire au texte des contrats de mariage de Charles VIII et de Louis XII, et démentie d'avance par François I^{er} qui, donataire de Louis XII et de la reine Claude, persiste à ne prendre que le titre d'usufruitier et ne prend pas celui de duc.

Le procureur général insiste : « La Bretagne ne tombe pas en quenouille, » Et Renée de répondre par l'exemple de la duchesse Alix, femme de Pierre de Dreux, et de la duchesse Constance, femme de Geoffroy d'Angleterre!

Voilà comment, au XVI^e siècle, un procureur général au parlement de France savait l'histoire de Bretagne ou du moins comme il la contait pour le besoin de sa cause!

Du reste, ajoutait Renée, « que je n'aie pas eu de droits au duché de Bretagne, du moins avais-je des droits à un apanage » Et c'était incontestable.

Renée réclamait en outre part aux comtés de Nantes, de Riche-

¹ 12 avril 1364 (vieux style). C'était le samedi saint, dernier jour de l'année 1364. L'année 1365 allait commencer le lendemain, jour de Pâques. Nous la comptons commencée le 1^{er} janvier précédent.

mont, de Montfort-l'Amaury, d'Etampes, » non incorporés disaient-elle, au duché de Bretagne. »

En ce qui concerne le comté de Nantes, son erreur résultant d'une façon de parler usuelle était certaine. Richemont situé au comté d'Yorck, en Angleterre était confisqué depuis longtemps¹; et le duc François II n'en avait pas eu la jouissance, bien que lui-même et sa fille Anne après lui en aient pris le titre.

Mais, en ce qui concerne les comtés de Montfort-l'Amaury et Etampes, les réclamations de Renée étaient fondées. Montfort avait passé des mains du duc François II en celles d'Anne de Bretagne. Claude, François I^{er} et leur fils Henri II en avaient joui seuls à l'exclusion de Renée;² « et ils avaient tiré de la coupe de la forêt de Montfort quatre fois plus de deniers que ne valait la forêt de Montargis. » Renée avait sa part dans la propriété et dans les revenus annuels de Montfort accumulés depuis un demi-siècle. Or la part qui lui était faite par la coutume de Montfort (art. 25) était de la moitié.

Quant au comté d'Etampes rentré aux mains du roi, il avait été, comme nous l'avons vu, donné en 1513, par le roi Louis XIII à la reine et à ses enfants : aux termes de la coutume d'Etampes (article 6) Renée pouvait en réclamer la moitié.

Quant aux meubles, bijoux et bagues d'Anne de Bretagne, non inventoriés par la négligence de Louis XII, et la faute de François I^{er}, ils avaient une importance considérable.

Si nous récapitulons les biens dans lesquels Renée de France avait une part, nous reconnaitrons que la transaction enfin consentie par le roi et acceptée par les duchesses était pour elle un marché de dupes.

On tombe d'étonnement quand on voit le procureur général essayer de démontrer que la transaction est *lésionnaire* pour le roi et la combattre comme trop avantageuse aux duchesses.

Il a prétendu réduire à peu près à rien l'actif des successions de Louis XII et d'Anne de Bretagne : et il a facilité sa tâche en fournissant au parlement les pièces favorables à son système et en empêchant les demanderesses de voir les autres. Il va maintenant

¹ *Ci-dessus*, 1006, p. 100.

² *Ibidem*.

enfler d'une manière démesurée l'importance des duchés de Nemours et Montargis.

Il ose dire que ce sont « deux fleurons de la couronne, deux « pièces de si grand revenu et de si grande étendue qu'il n'est « possible plus ; qu'elles valent trente et quarante mille livres de « rente, et que de la forêt de Montargis il a été offert 180,000 livres. »

Imaginations ! Une expertise juridique a réduit à 6000 livres au lieu de 30,000 le revenu de Nemours ; tellement que, pour fournir un revenu de 8000 fr. au duc de Nemours, le roi a dû lui assigner 2000 fr sur les aides. Pour Montargis abandonné à la duchesse de Ferrare, il ne comptait que pour 1802 l. de rente en 1528 ; et depuis, le revenu a diminué, en sorte que les deux terres ne valent que 6500 l. — Quant aux bois, « il n'y en a pas à Nemours ; et la coupe annuelle de la forêt de Montargis ne vaut plus que 8 ou 9000 livres ; car la forêt, autrefois spacieuse et belle, est aujourd'hui réduite à un dixième de son ancienne étendue et dépeuplée de chênes. »

Quoi qu'il en soit, pour en finir, les duchesses même lésées persistent à demander l'homologation.

Mais le procureur général ne se rend pas : heureusement pour la justice, il trouve chez la duchesse de Ferrare et surtout chez sa fille un entêtement égal au sien. Voici le résumé de cette étrange procédure :

Le 20 avril 1575, le procureur général présente une requête : il demande, non que les duchesses soient déboutées de leur demande d'homologation, mais que cette demande soit déclarée non recevable jusqu'à ce que les duchesses aient plaidé au principal. Le 11 mai, la cour, sur la requête de ces dames, ordonne au procureur général de fournir ses contredits (à la dernière requête). Le procureur général ne contredisant pas, les duchesses demandent contre lui forclusion (3 juin).

Le procureur général répond que, « quand on aura répondu à sa dernière requête, il fera ce qu'il appartiendra ».

∴

A ce moment se produit un grave événement dont le procureur général va essayer de tirer parti pour éterniser le débat. La duchesse

de Ferrarre meurt ; son usufruit s'éteint et sa fille désormais propriétaire demeure seule en cause.

Le 21 juillet, elle requiert que la forclusion tienne. La cour ordonne que les parties viendront de part et d'autres exposer leurs moyens. Le 26 juillet, jour assigné pour l'audience, le procureur général déclare « qu'il lui faut assigner en reprise d'instance tous les héritiers de la duchesse de Ferrarre, et qu'il doit donner sommation au duc de Ferrarre comme héritier de son aïeul et de son père qui avaient promis la garantie du contrat de 1527 ! » La duchesse répond que par la transaction le roi a renoncé à la garantie ; que d'ailleurs le procès durant depuis cinq ans le procureur général se ravise bien tard. La cour lui donne raison et ordonne que le procureur général plaidera.

Les parties plaident enfin sur leurs requêtes ; et la dame de Nemours « bien soin de faire remarquer « qu'il lui eût été déraisonnable après la transaction de plaider au principal ; » et elle en donne le motif : « Si elle gagnait sa cause au fond, » c'est-à-dire si elle venait à démontrer qu'elle subit une lésion, on ne manquerait pas de la payer de la transaction. »

La cour encore une fois lui donne raison et, par arrêt du 7 septembre 1575 sans avoir égard à la requête du procureur général, renvoie les parties à la Saint-Martin pour fournir leurs pièces, et dit que, ce jour passé, le procès sera jugé sur pièces.

A la Saint-Martin, 11 novembre, jour de la rentrée du parlement, le procureur général produisit ses pièces. La duchesse de Nemours refusa d'y répondre « espérant que ce qu'elle avait produit ferait apparaître l'excellence de son droit et démontrerait à la cour que la transaction avait été le très grand et très évident profit du roi. »

Ainsi fut-il jugé. — Nemours et Moutargis avec sa forêt d'un revenu total de moins de 16.000 écus, évaluées au capital de 320 000 écus d'or sol, payèrent les 250.000 écus d'or sol promis par le frauduleux contrat de mariage de 1528, et la part de Renée dans tous les revenus perçus depuis.

∴

Il est clair que toutes les injustices dont la preuve lui était faite révoltent le parlement. Depuis la demande en homologation portée

devant lui cinq ans auparavant, le parlement a accueilli toutes les requêtes des duchesses, et repoussé toutes celles du procureur général. Quelle imprudence au procureur général que de s'opposer à l'homologation ! Quelle chance pour les finances royales que le parlement n'ait pas refusé l'homologation ! Ne rendant pas compte de ses motifs, il pouvait la refuser, non parce qu'elle était lésionnaire pour le roi, comme osait le dire le procureur général, mais au contraire parce qu'elle était lésionnaire pour la duchesse de Nemours.

Au cas de rejet de l'homologation, que fut-il arrivé ? — Le procureur général comptait sans doute que, de guerre lasse, la duchesse aurait accepté une nouvelle transaction encore plus lésionnaire ! Mais, si la duchesse poussée à bout avait, comme elle l'annonçait, plaidé l'annulation du contrat de mariage de sa mère, portant renonciation de celle-ci à réclamer ses droits comme fille de roi et le compte des successions à elle échues, comment le parlement aurait-il pu se dispenser de prononcer l'annulation ? — Or la liquidation eût été la conséquence de cet arrêt.

Sans doute en ce cas, la partie n'aurait pas été égale entre le procureur général et la duchesse, le procureur général étant armé, pour ainsi dire, de toutes pièces, faisant choisir dans les dépôts d'archives les actes utiles à sa cause, et non seulement se gardant de produire les autres, mais empêchant la duchesse de se les procurer.

Mais le parlement pouvait déjouer cette tactique frauduleuse, et ordonner l'apport des pièces. Qu'il ne le fit pas, c'est très possible : mais la duchesse en savait assez pour démontrer que l'acte de 1528 et la transaction de 1570 ne lui accordaient qu'une minime partie des droits appartenants à sa mère.

C'est ce que, à la place de la duchesse de Nemours, nous allons démontrer ; bien que nous ne puissions présenter que quelques éléments du compte de liquidation.

J. TRÉVEDY.

Ancien président du tribunal de Quimper.

(LA FIN PROCHAINEMENT)

VICOMTE CH. DE LA LANDE DE CALAN

L'ÉPOPÉE ROMANE

DANS LES PROVINCES DE L'OUEST

INTRODUCTION

L'érudit qui entreprend de déterminer la part de chaque province française dans le mouvement littéraire du moyen-âge, notamment en ce qui concerne le roman, se trouve dès les premiers pas singulièrement embarrassé. La plupart de ces œuvres sont anonymes, et il est malaisé de déterminer la patrie de leurs auteurs inconnus. Lors même qu'on parvient à le faire, on n'atteint généralement que la troisième ou quatrième édition, si je puis ainsi parler, de l'œuvre originale. On a découvert en tout et pour tout la nationalité d'un remanieur. Bertran de Bar-sur-Aube en effet n'a pas plus créé le personnage de Girart de Vienne que Chrétien de Troies n'a inventé le cycle d'Artus ou Benoît de S. More la légende troyenne. Avant eux il avait existé toute une série de courants épiques qui, de points très divers, sont venus, vers le XII^e siècle, converger et en quelque sorte fusionner au sein de notre littérature romane.

Et d'abord, les souvenirs bibliques, les contes orientaux, les légendes héroïques de la Grèce, les récits de toute provenance sur Alexandre, les œuvres des grands poètes latins, Virgile, Ovide, Stace, ont servi de base à toute une série de poèmes qui ont plus ou moins fidèlement suivi leurs modèles ; quel que soit le degré d'exactitude qu'ils aient apporté dans leur imitation, ce ne sont jamais que des traducteurs. La veine poétique qui jadis fit prendre corps

à ces récits est étrangère à notre sol. Je n'y insisterai donc pas.

Un second groupe de romans a son point de départ en des récits originaires des Iles Britanniques. Ce sont des contes mythologiques, autrefois communs aux Bretons et aux Irlandais, ce sont des traditions héroïques sur la lutte soutenue pendant plusieurs siècles contre les conquérants saxons, ou sur l'existence orageuse des envahisseurs danois du IX^e et du X^e siècle¹. Les Celtes qui ont été la plupart du temps les artisans de cette production épique, en font une littérature nationale pour nous, Bretons, fils des émigrés de la grande île, d'autant que nombre de ces récits portent la marque indéniable du séjour prolongé de la légende d'Artus en terre armoricaine. J'y reviendrai donc longuement dans la seconde partie de ce travail.

Le troisième groupe enfin comprend les légendes écloses sur le

¹ Ainsi ont été composés les romans d'Alexandre, de Thèbes, de Troie, d'Enéas, de Narcisse, de Pyrame, de Philomèle, d'Orphée, etc. De là vient mainte allusion à des personnages de la Bible, de la fable ou de l'histoire : Absalon, Samson, Phaéton, Icare, Jules César ; et l'on voit, grâce à cette demi-science, les personnages anonymes de tel ou tel conte populaire prendre des noms historiques, s'il s'agit d'un roi, Salomon ; d'un poète, Virgile, et d'un médecin, Galien, ou Hippocrate.

² Ces romans dont plusieurs ont été écrits sur la frontière galloise ou écossaise par conséquent dans les parties les plus celtiques de l'Angleterre (comme l'indique la forme des noms de personnes) sont généralement hostiles aux Saxons et favorables aux Danois. Ce sont : 1^o *Marelok*, qui raconte les efforts d'Anlaf Cuaran † 981, contemporain des rois bretons Constantin d'Écosse et Owen d'Alycde, confondus par l'auteur avec des personnages homonymes du cycle artusien, pour reconquérir son royaume danois de Northumbrie sur le roi d'Angleterre Edelsi, l'Athelstan de l'histoire. 2^o *Horn*, consacré au récit des aventures d'un fils imaginaire de ce même Anlaf, qui, après la mort de son père, va chercher un asile chez ses compatriotes les Danois d'Irlande où règne un autre Anlaf (Houlac, Fintek dans le poème), cousin-germain de son père. 3^o la *Manekine*, consacré au récit du mariage de ce même roi païen Anlaf avec la fille du roi d'Écosse Constantin et qui a subi de multiples altérations par la confusion de ce Constantin avec l'empereur romain son homonyme, ou d'Anlaf avec Alle de Northumbrie † 588 ou avec Olla de Mercie † 791. 4^o *Guy de Warwick*, le seul poème favorable aux Saxons, consacré au récit légendaire de la guerre d'Athelstan contre les deux Anlaf en 937. Cette confusion de personnages du X^e siècle avec d'autres du VI^e a amené le recul des légendes relatives au siège de Cirencester par Gormon (879), dont on fait un contemporain de Cerdic, ainsi qu'à l'invasion de Bagsac † 871, placé au temps de Ceuric et de Ceaulin.

sol même de la France depuis l'ère mérovingienne jusqu'aux Croisades, et à l'élaboration desquelles nos provinces de l'Ouest (Bretagne, Anjou, Maine et ce Bas-Poitou que nous appelons aujourd'hui Vendée) ont largement contribué. Le souvenir des Mérovingiens s'est de bonne heure réduit à peu de chose. Les traditions sur Clovis, que l'on désigne généralement sous les formes Flore et Florent et que l'on fait entrer dans la famille des empereurs romains¹, Octave et Constantin, celles sur son fils Floovant, dont les aventures sont copiées sur les siennes, ne sont guère que des romans au sens moderne de ce mot. Bientôt même ce nom de Flore, Floriant, Floris, aura perdu toute signification, et l'on en baptisera indifféremment le fils d'un roi de Naples ou de Sicile ou d'un gentilhomme de Thèbes en Grèce. Ciperis (Chilpéric) et Dagobert ne sont dans les œuvres qui leur sont consacrées (*Ciperis de Vinevaux*, *Charles le Chauve*) qu'un prétexte à rajeunir par des noms d'aspect nouveau de vieux clichés qui ont déjà servi à d'autres personnages. Le père de Pépin d'Héristal, Anséis, n'a sans doute lui non plus laissé qu'un nom, et, quand on a voulu lui faire une légende (*les Saisnes*, *Anséis de Cartage*) on a été chercher, soit dans la légende d'Ogier, soit dans celle de Guillaume, un sarrasin plus ou moins authentique ici Bréhier, là Isoré pour en faire son rival. Le maire du palais de Neustrie Gislemer † 684, qui fut l'adversaire heureux de ce même Pépin, ne mérite de nous arrêter que parce qu'il a quelquefois donné son nom à un personnage que nous retrouverons plus loin, le comte carolingien Gilebert, qui, de plus, a dû à la présence dans le cycle d'Artus du roi scot d'Irlande Gillomanus le nom de Gillemmer l'escot. Pour trouver la véritable épopée, il faut arriver à Charles Martel.

Notre épopée, on le sait, ne distingue pas plus Charles Martel, Charlemagne et Charles le Chauve que Pépin d'Héristal ou Pépin

¹ Ces mêmes empereurs, Constantin et Héraclius notamment, ont fait le sujet de récits qui rentrent en réalité dans notre épopée, soit par les personnages dont on les entoure, et qui proviennent des cycles de Charles ou d'Artus, soit par le rôle que joue dans le cycle carolingien tel personnage de leur histoire, le roi des Perses Chosroés par exemple, devenu dans beaucoup de nos romans le sarrasin Codroé, et qui n'a d'ailleurs gardé de son rôle historique que sa physionomie d'ennemi des chrétiens.

le Bref, que Louis le Pieux, Louis III, Louis IV ou Louis V. Pour elle, il n'existe, de la fin du VII^e siècle à celle du X^e, que trois princes. Pépin, fils d'Anséis, Charles et Louis, auquel a succédé Huon Capet sur le trône de France, tandis que le frère de Louis, Lohier, allait fonder en Allemagne une dynastie nouvelle, destinée à ceindre un jour la couronne impériale. Ce n'est pas tout. De l'époque mérovingienne il était resté certaines légendes pieuses, sur l'invasion vandale de 406, sur un martyr arlésien plus ou moins authentique du V^e siècle, saint Vezeian, sur un saint du VII^e siècle, Aioul, abbé de Lérins et dont Provins possédait les reliques, sur un saint évêque de Rennes au VIII^e siècle, Moran. On ramena tous ces personnages à l'époque carolingienne. On fit lutter Charles Martel contre les Vandales dans *Les Lorrains*, on fit tomber saint Vezeian sous les coups du sarrasin Aucebier (Alsamah), envahisseur du midi en 721, puis on confondit cette invasion avec celle de Desramé (Abderame) en 732 et enfin on l'identifia aux luttes soutenues dans cette région par Guillaume de Toulouse de 790 à 806. On modifia de plus le caractère de Vezeian pour en faire un chevalier, et l'on altéra son nom en celui de Vivien, plus connu dans l'Ouest de la France. Saint Aioul et saint Moran devinrent eux aussi des guerriers, protecteurs du jeune Louis ou du jeune Charles contre Gilebert ou contre Reinfroi, et je suis très porté à croire que dans le personnage du comte Amiles il y a, à côté du souvenir d'un autre Milon épique, quelques traces de ce comte évêque de Nantes Amelius dont une légende a fait, sous le nom d'Emilien, un martyr des Sarrasins.

En mentionnant ici les invasions sarrasines de 721 et de 732, j'ai touché le premier fait épique de notre histoire. Tout le cycle de Vivien en découle, ainsi que les nombreuses allusions du début du *Siège de Barbastre*, de *Renaud de Montauban*, de la fin de *Girart de Viane* aux luttes du roi Yon d'Aquitaine contre les envahisseurs musulmans.

La lutte de Charles Martel contre le roi mérovingien Heudri, le maire du palais Reinfroi, le roi Oton ou Yon d'Aquitaine et le roi de Frise Radbod forme le sujet de *Mainet*, de *Charles Martel*, de *Basin*. Elle a contribué à transformer en rebelle le fidèle Renaud de Montauban et son coreligionnaire politique Maugis d'Aigremont.

Elle a produit le type de ce roi Oton qui si souvent sert de beau-père aux comtes rebelles.

Les adversaires avec lesquels la mort de Charles-Martel (741) laissa ses fils aux prises se retrouvent dans notre épopée avec leur caractère. Grifon, son plus jeune fils le chef de la race des traîtres, le duc de Bavière Odilon, l'Huidelon de notre épopée, transformé en sarrasin, le roi Hunaud d'Aquitaine qui, sous le nom d'Hernaud, tient tête au roi dans *Gui de Nanteuil* et dans *Maugis d'Aigremont* sont là, fidèles à leurs traditions. Il est curieux cependant de constater que le roi Gaifier d'Aquitaine qui de 745 à 768 lutta si intrépidement contre Pépin, n'ait laissé dans nos romans que le souvenir vague d'un fidèle vassal du roi des Francs.

La fuite du comte Ogier chez le roi des Lombards Désier (771), au service duquel il mit inutilement son épée contre Charlemagne, la mort de Roland et d'Olivier à Roncevaux (778), voilà deux des plus grands événements épiques de notre histoire. Les différents poèmes sur Ogier d'une part, le *Roland*, l'*Otinel*, le *Fierabras* de l'autre sont là pour en témoigner, sans compter l'introduction de ces héros dans d'autres légendes, dans celle d'Agoland par exemple, ou dans *Girart de Viane*.

Citons encore la guerre contre Guitequin, qui fait le sujet des *Saisnes* (775-785), le complot de Hardré (786) qui a donné à notre épopée un nom pour les traîtres qui y pullulent, le guet-apens tendu par Alori (790) au comte de Toulouse Corso qui a eu le même résultat, la nomination du comte Guillaume comme tuteur du jeune roi Louis d'Aquitaine, ses luttes contre les Sarrasins (790-806), sa pieuse mort dans un cloître en 812, son mariage avec Guibour, d'où est sorti le cycle entier de Guillaume, la captivité chez les infidèles du comte Aimeri, élargi seulement en 810, qui a servi de point de départ au cycle d'Aimeri, père légendaire de Guillaume, la mort glorieuse du comte Aimer de Gènes en 806, les luttes d'un autre Aimer et du comte Guibert en Espagne pendant les premières années du IX^e siècle contre les valis sarrasins dont le principal était Butor (Abutaur), source de *Guibert d'Andrenas* et de la *Prise de Cordres*, le rôle louche entre la France et la Grèce de Grimoald de Bénévent (788-806), que l'on retrouve dans la *Reine Sibile*, l'hos-

tilité du roi danois Godfrid † 810, qui, sous la forme Gaufrei, issue d'une confusion entre Godfrid et Galfrid, sert de père au rebelle Ogier; voilà autant de faits historiques du règne de Charlemagne dont on retrouve à chaque pas la trace dans nos romans.¹ Sa mère, Berte, confondue avec la déesse germanique de ce nom, est à son tour devenue l'héroïne de l'une des versions de ce vieux cliché épique que l'on pourrait appeler l'*Innocente reine persécutée*, et que l'on a également appliqué à la mère de Clovis-Florent.

La présence parmi les pairs de *Roland* du duc gascon Sanson, qui vivait à la fin du VIII^e siècle, ainsi que de Berengier et de Gérin qui ne sont autres que Gérin d'Auvergne et Bérenghier de Toulouse, vainqueurs des Gascons en 819, me porte à croire qu'Engelier et Gautier qui figurent parmi les douze pairs, sont des héros de la même époque, également illustrés par leurs combats contre les Sarrasins d'Espagne².

De Louis le Pieux, si l'on défalque sa légende de pupille du comte Guillaume quand il était roi d'Aquitaine, il ne reste guère que la mention dans *Huon Capet* de sa sépulture à Saint-Ernoul de Metz; de ses fils Louis et Lohier (Lothaire), le souvenir dans la légende de celui-ci qu'il était l'aîné de son frère; de ses petits-fils Louis et Lohier enfants de son fils Lothaire, l'idée que Louis fut empereur et Lohier seulement roi dans la France orientale. En revanche la légende de Charles le Chauve a pris un superbe développement. Presque toute l'épopée des différends de Charlemagne et de ses vassaux en est issue.

Mais elle n'est pas toujours restée conforme à la vérité historique. Bovon et Gilebert furent bien en 840 les ennemis du roi Charles, comme ils le sont dans les *Saisnes*, dans *Aioul*, dans *Bovon d'Aigremont*. Gérard lutta bien à plusieurs reprises contre lui notamment en 840 et 870, comme il le fait dans *Girart de Frette*, *Girart de Viane*, *Girart de Roussillon*, le Gombaudo d'*Amile* et de *Charles Le Chauve*

¹ Peut-être ses généraux Nevelon (Nibelung) et Tiéri qui étaient, nous le savons, membres de sa famille, ont-ils eu une certaine influence sur les personnages épiques des conseillers royaux Naimon et Tiéri.

² Bertran, neveu de Guillaume, est probablement un personnage historique de la même région, comme son prétendu frère Ernaud ou Ernésis, comme son prétendu rival Borel, comme Maderan ou Madien.

est bien le Guntbold allié de Gérard en 840, le comte Hervé se fit bien tuer pour la cause royale en 844 comme dans *Gui de Nanteuil*, et les fils que lui donne la geste des *Lorrains*, Garin et Begon, ont bien en effet lutté pour le roi Charles à l'est et à l'ouest de la France, où je suis porté à croire que Begon rencontra réellement sur les rives de la Loire en 843 un adversaire du nom de Fromond, le royaliste Jobert de l'épopée est bien le Gosbert, comte du Mans en 852, vainqueur de Lambert, et Garnier, frère de ce Lambert, périt la même année en combattant son prince comme dans *Aie d'Avignon* et le passage de la *saga* de Charles relatif à Reinbaud de Frise; Amauri, comte de Nantes en 850, fut bien réellement le royaliste que nous représente *Huon de Bordeaux*, et le roi de Bretagne Salomon fut, de 863 à 873 notamment, le tributaire indocile que nous représentent les *Saisnes*. Le changement d'allure de Garin qui, fidèle à Pépin I d'Aquitaine, se tourna contre son fils Pépin II, a laissé des traces dans *Girart de Viane* qui a d'ailleurs non seulement réuni ces deux Pépin en un seul, mais les a encore identifiés avec le père de Charlemagne. La mort tragique du jeune roi Charles d'Aquitaine en 866 à l'âge de dix-neuf ans a eu un long retentissement et a fourni le modèle de ces meurtres d'un fils du roi que l'on retrouve dans *Ogier*, dans *Huon de Bordeaux*, *Renaud*, *Jourdain de Blaie*, *Bovon d'Aigremont*, *Bovon d'Hanstonne*.

Cela est vrai, mais en revanche, lorsque Renaud de Poitiers, dont notre épopée a fait Renaud de Montauban battait en 843 Erispoé, dont elle a fait Ripes de Ribemont, Renaud était un royaliste et non pas un rebelle; comme le dit notre poème; lorsqu'en 852 le comte Sanson s'emparait de la personne de Pépin II, ce n'était pas, au rebours de ce que dit *Aie d'Avignon*, le comte Garnier, mais lui qui agissait en fidèle serviteur du roi, et Amaugis ou Maugis que ces récits associent également à Renaud et à Sanson, n'est pas plus dans un cas que dans l'autre un rebelle. C'est très bien d'avoir conservé au comte Galeran qui luttait en 850 contre Guillaume et Bernard, fils de Bernard et petits-fils de Guillaume de Toulouse, son caractère de vassal fidèle, mais c'est une erreur d'avoir transformé son compagnon Isenbard en rebelle et en renégat (*Gormon*). Des deux rôles que l'on prête à Tibaud ou Tibert dans la légende de Guil-

laume d'Orange, dans AIE D'AVIGNON, dans GUI DE NANTEUIL, dans GAIDON, dans GIRART DE ROUSSILLON, le seul véritable me semble être celui de ce baron chrétien qui, avec Garin, amena en 841 des renforts à l'armée du roi Charles, nullement celui du prétendu roi d'Arabe auquel le Tibaud, comte d'Arles à la fin du IX^e siècle, a seul pu prêter quelque vraisemblance. Achard et Gontard, dont on a été jusqu'à faire des sarrasins, soit sous cette forme, soit sous les formes Auchier, Gontier, Gondré, Gondri, sont deux fidèles du roi Charles, battus en 844 par Pépin II, et je ne sais si le véritable Huon n'est pas le royaliste qui tomba sur ce même champ de bataille. quelque peu modifié par la coexistence de l'abbé duc Huon de Neustrie (866-886), un des héros des *Saisnes*, de sorte que Huon de Bordeaux ne serait pas plus un véritable rebelle que Renaud de Montauban. La fidélité du comte Lambert † 852, ce persévérant ennemi du roi Charles, celle du comte Guiomar † 825, n'ont pas plus de raison d'être que le prétendu mahométisme de Fourré, insurgé en 845 contre l'empereur Lothaire en Provence et comme tel allié de Charles le Chauve¹.

Peut-être d'ailleurs cette dénationalisation de Fourré s'explique-t-elle par une coïncidence entre sa prise d'armes et quelque incursion de pirates sarrasins. On l'aura accusé de complicité avec eux, comme on a accusé Lambert d'avoir attiré en 843 sur la ville de Nantes les armes des Normands.

Les pirates scandinaves joignaient alors en effet leurs déprédations à celles des mulsumans. C'est en succombant sous leurs coups en 845 que Séguin de Bordeaux gagna sa renommée épique : c'est à une campagne contre eux que doit être rapportée la légende d'Agoland, localisée originairement en Saintonge, et dont un épisode, la conversion de Balant, a sa source historique dans la conversion du pirate Weland en 862. Un beau poème est sorti de la victoire remportée à Saucourt en 881 par le roi Louis III sur les bandes de Gormon, et dans les récits de *Girart de Viane* sur les exploits de Renier, le père légendaire d'Olivier, contre l'Allemand Jofroi, il faut,

¹ Le seul Huon qui aurait pu donner naissance à ce type serait celui qui, après avoir suivi le comte Gilebert dans sa révolte en 840, le suivit dans sa soumission en 841.

je crois, retrouver le souvenir du roi pirate Godefroi † 886 et du comte de Hainau Renier † 916.

Le double rôle de Basin † 887 tour à tour fidèle et rebelle au roi, double rôle dont la marque se retrouve dans la physionomie différente des héros épiques Basin et Bos le meurtrier de l'évêque de Reims Foucon (900), qui stigmatisa pendant longtemps la mémoire de l'assassin Guinemer et de son instigateur Baudoin, sont encore des événements épiques de cette fin de siècle qui s'ils n'ont pas directement créé de poème, ont fourni du moins des personnages nouveaux aux légendes anciennes¹.

¹ On peut juger par le nombre de ces personnages et par la manière dont on a déformé à leur égard la vérité historique, combien il est difficile de reconstituer la physionomie réelle de ceux sur lesquels les documents sont à peu près ou même complètement muets. Aimon, le père légendaire de Renaud, Giboïn, le rival de Raoul de Cambrai, Audefroï, Engeran, Pons, Erchenbaud, Manesier, me paraissent des royalistes; Amaufroï, Eble, Erlaud, Oudin Bigaud, Ermenfroï, des rebelles. Mais cela dépend uniquement de leur physionomie épique. Rien ne nous dit même que certains de ces noms n'ont pas été inventés, empruntés à l'onomatistique courante par nos romanciers comme ils ont fait de Simon, d'Etienne, etc.

Arpin, Clariet, Guintran, Otran ou Outré sont certainement des compagnons de Girart de Roussillon, donc des rebelles. Est-ce pour cela, est-ce parce qu'ils possédaient sur le Rhône des villes que le Guillaume épique devait nécessairement leur enlever, qu'on en fait des sarrasins dans le cycle narbonnois? Mais alors pourquoi Anteaume ou Antoine, Gonteaume, Joceran, Landri, qui sont dans le même cas, demeurent-ils de bons chrétiens, pourquoi Savari est-il vu tantôt avec faveur tantôt avec défiance, pourquoi tel personnage devient-il chrétien sous la forme Drogon, sarrasin sous la forme Adrogant ou Aragon? Les royalistes Alart et Gerôme de *Girart de Roussillon* sont sans doute ceux qui furent battus en 876 par le roi Louis II de Germanie; mais cela suffit-il à expliquer tous les Alart, tous les Gerôme de notre épopée? Qui nous dira d'ailleurs en quel endroit il faut lire Engeran et non pas Engelier, Amaufroï et non pas Ermenfroï, Audefroï et non Godefroi, Henri ou Guerri et non Tiéri ou Hervi, Agauri au lieu d'Almeri? Anchier est-il distinct d'Achard, Richier de Richard? Que sont ces deux derniers personnages, qu'est-ce que Guichard, Aubert, Bérard, Gasselin, Oloé, Foucon, Anquetil, Anisart, Arestan, Godebeuf, Aubert ou Herbert, Godefroi ou Jofroi? Quand Acelin est-il un diminutif d'Antelme, et quand un diminutif d'Achard? Guimar est-il Guimar, Guinemer ou Quinari? Fagon est-il un personnage réel, ou un saint protecteur des héros, comme Aioul et Moran. Il y a eu à Bourges un duc Estormi. Mais a-t-il quelque chose à voir avec l'Estormi épique? Gaidon pourrait être le duc Angevin Gaidulf vivant en 755? A-t-il fourni autre chose que son nom au roman qui lui est consacré. Je

II

Avec le X^e siècle s'accroît la tendance dont je viens de signaler l'apparition. Les nouveaux sujets d'épopée sont rares. Un poème sur la défaite d'Aquin, chef des Normands campés en Bretagne (931), un autre sur la défaite du comte Raoul par les fils d'Herbert de Vermandois, Ybert de Ribemont et son bâtard Bernier (943), où apparaissent quelques personnages contemporains, Bernard de Rethel, Ernaud de Douai, probablement aussi Ardoïn de Couci et Bernard de Senlis, un poème sur l'avènement de Huon Capet (987) dont l'esquisse, inspirée il est vrai d'un tout autre esprit, se retrouve au début de la *Mort Aimeri*, une allusion dans le *Charroi de Nîmes* à la guerre d'Oton II contre le roi de France (978), peut-être dans les quelques lignes que Jean des Preis, le compilateur liégeois du *Myreur des Histoires*, consacre au roi Robert un souvenir du compétiteur de Charles le Simple (923), c'est à peu près tout le bilan épique. Mais une autre tendance a surgi, elle va rajeunir les cadres en y introduisant de nouveaux personnages comme en habillant à la nouvelle mode les vieux héros. Veut-on grossir les rangs des mauvais conseillers du roi, voici Haguenon, le ministre de Charles le Simple ; ceux de ses fidèles partisans, voici Erluin de Pontieu (926-946) et son frère Evrard ; ceux des envahisseurs de notre territoire, voici l'allemand Helpon ; faut-il quelqu'un pour commander les Souabes de Charlemagne, le duc Herman qui les a menés en

crois que Nevelon est Nibelung et Naimon Nominé ; mais c'est, chose bizarre, Nevelon qui joue le rôle historique de Naimon et vice-versa.

Pour les Sarrasins, c'est bien pis. J'ai cité les musulmans authentiques, Aucelier Desramé, le païen Guitequin, des chrétiens authentiques déguisés en musulmans, Arpin, Outré, Fourré. Mais que dire de Baligand, Marsile, Agrapars, Signagon ? Sont-ce des personnages réels. sont-ce des noms de fantaisie que l'on a pris dans l'onomastique courante, comme on a emprunté à la Bible ceux de Pharaon et de Goliath, ou au langage ordinaire ceux de Tempesté et de Tenebré.

A tout ceci, il faut joindre encore les personnages mythologiques, tels que le forgeron germanique Galant, qui lui du moins reste confiné dans ses attributions métallurgiques, tels aussi Guenes ou Ganelon, le dieu de la mort, où je vois le dieu celtique Gwyn, tels qu'Elias ou Elinaut, l'Héli ou le Belinus de Goufred de Monmouth, etc.

France en 946 sera tout désigné, et il entraînera avec lui son frère Gui dans nos vers comme jadis il l'emmena sur les champs de bataille. Ainsi s'introduiront pour commander les Normands le duc Richard † 996, Jofroi d'Anjou † 987 pour les Angevins, Baudoin † 917 pour les Flamands, Hoël de Nantes † 981 pour les Bretons, Huon pour les Manceaux, tous chefs de grandes familles féodales établies héréditairement sur un domaine fixe, et ayant très nettement, au rebours des guerriers de l'âge précédent, le caractère territorial.

En contemplant ces nouveaux personnages, les poètes se sentent tout naturellement conduits à prêter aux anciens ce même caractère territorial. Tantôt la fantaisie seule ou le besoin de la rime les guide : ainsi naissent les Lambert de Berri, les Sanson de Bourgo-gne, les Anséis de Cartage ; ainsi se créent des généalogies qui rattachent les uns aux autres des personnages appartenant à des régions très différentes. Parfois il y a une confusion qui peut être involontaire entre l'ancien héros et un homonyme plus récent qui endosse une partie des exploits de l'autre et lui donne en échange son propre titre féodal. De là viennent Aimeri de Narbonne, Girard de Blaie, Guillaume d'Orange, Landri de Nevers, Droon d'Amiens, Hugues de Broyes, Clarenbaud de Vendeuil, Garin de Mâcon, Raoul d'Amiens et de Vermandois, Engeran d'Abbeville, Odon de Bourgogne, Herbert de Troies, et tant d'autres personnages des XII^e et XIII^e siècles qui, au premier abord, déroutent complètement celui qui s'adonne à l'étude de notre vieille littérature épique.

Le mouvement en effet continuait toujours. Les Croisades avaient d'abord fait l'objet au XII^e siècle de poèmes historiques, *Antioche*, *Jérusalem*, qui ne diffèrent guère que par la forme de la chronique d'Ambroise ou du poème anonyme sur Richard Cœur-de-Lion Puis l'épopée s'en mêla avec ses confusions ordinaires : Baudoin de Sebourc unit en sa personne les traits de Baudoin II du Bourg et de Baudoin IV, auxquels se joignirent de vieux clichés. Ceux-ci finirent même par devenir prédominants : et les auteurs de *Parise* et de *Lion* ne firent qu'adapter à la femme imaginaire de Raimond de S. Gilles ou au fils prétendu d'Arpin de Bourges les anciens thèmes légendaires. Les personnages réels de cette époque envahirent les vieux récits : Corbaran et Rodoant, Saladin et son

frère Safadin furent appelés à lutter contre les pairs de Charlemagne ; Sanguin prince de Mossoul (1127-1145) apparut. peut-être par la ressemblance de son nom avec celui de Seguin. Henri de Champagne († 1197) se croisa pour délivrer le comte Guillaume. et le roi inconnu de Jérusalem dans l'*Octavien* en octosyllabes prit dans la version en alexandrins le nom d'Amauri¹.

La dernière époque de notre littérature romanesque au moyen-âge présente avec la première un contraste absolu. Ce qui jadis n'obtenait même pas une mention, le titre seigneurial, est devenu la chose principale. Le prénom n'a plus aucune valeur : parfois il est absent, parfois il figure uniquement pour la rime, et il arrive ainsi à des personnages secondaires d'en changer suivant les besoins de la versification. L'intérêt de *Huon Capet* n'est pas tant la lutte du héros, aidé de ses bâtards Henri et Richier, contre les traîtres Savari, Fedri Asselin que contre la coalition féodale du comte de Champagne, du duc de Bourgogne, du duc de Bretagne, du comte de Poitou, etc. Déjà dans nos vieux romans des interpolations modernes ont glissé ces grands vassaux anonymes. Au vers 1431-32 de *Floovant* figurent parmi les douze pairs le duc de Bourgogne et le comte de Saint Gilles, à côté des capitaines carolingiens, tels qu'Engelier, et des premiers comtes féodaux, Richard de Normandie et Baudouin de Flandre. *Doon de Maïence* offrirait le même spectacle. (p. 122), et *Huon de Bordeaux* (v. 9963), et *Mainet*.

C'est dans ce cas que se trouvent la plupart de ce qu'on appelle les romans d'aventures. Ils empruntent quelques noms, quelques traits à notre vieille épopée, mais ils les noient pour ainsi dire sous une masse de faits géographiques et de personnages contemporains qui les intéressent davantage. L'auteur de la *Violette* a emprunté au cycle carolingien par l'intermédiaire du *Comte de Poitiers* les personnages de Girard et de Jofroi, comme il lui a pris directement

¹ Citons parmi les personnages réels de cette époque, introduits sans qu'il puisse être question de confusion dans notre épopée Odon de Troies et son frère Etienne de Blois † 1102 dans *Gui de Nanteuil*, Amédée de Savoie (1103-48) et Raimond Bérengier de Barcelone (1035-76) dans *Girart de Roussillon*, Canut d'Angleterre (1016-1036) dans *Reant de Montauban*, David d'Ecosse (1124-53) dans *Aspremont*, André de Hongrie (1205-35) dans *Aimeri de Narbonne*.

la défense de Cologne contre les Saxons par le duc Milon, la lutte de Girart et de Galeran ; mais il se complait beaucoup plus à promener ses personnages sur les rives de la Haute Loire ou parmi les tournoyeurs et les courtisans du règne de Philippe II. L'auteur de la *Rose* se souvient de l'empereur qui épousa la sœur du comte Guillaume ; mais il appelle cet empereur Conrad, et sauf peut-être son chambellan Baudoin ou Boidin, nul ne rappelle notre épopée. L'auteur d'*Ipomédon* dont tous les personnages portent des noms empruntés au roman de *Thèbes*, n'a pas l'idée de chanter une légende héroïque de la Grèce, mais de composer un roman sicilien, tout comme l'auteur de *Floriant*, bien qu'il donne à son héros le nom jadis illustré par Clovis et le mette en rapport avec les chevaliers d'Artus. L'auteur du *Comte d'Anjou* va même jusqu'à laisser anonyme le père de son héroïne ; ce scrupule l'honore, mais il est bien étranger au vieil esprit épique, comme celui qui conduit l'auteur de *Jean et Blonde* à donner à son comte de Dammartin le prénom historique de Jean, ou l'auteur de l'*Escoufle* à donner à ses héros les noms très normands de Richard et de Guillaume¹. Tout au plus ira-t-on, lorsque l'on prend à l'histoire, pour en faire le héros d'un conte, Guillaume, roi de Pouille et de Sicile (1166-89) à placer près de lui, parmi des noms de fantaisie, ses contemporains le roi Alfonso de Castille (1158-1214) et le pape Clément III (1187-91)².

Ce nom de roman conviendrait d'ailleurs à mainte chanson de geste *Bovon de Hanstonne* par exemple (je parle ici de la version primitive de ce poème tant de fois remanié) a beaucoup plus pour but de célébrer les aventures d'un baron du pays rhénan que de tel ou tel Bovon historique. S'il a pris ce nom dans l'épopée pour le donner à son héros, comme il y a pris Guion son père et Tièri son écuyer, c'est assurément sans aucune intention, et s'il donne à son adversaire le nom de Doon, c'est parce qu'une légende hagiogra-

¹ Je n'oserais pas affirmer cependant que le souvenir de Richard de Rouen † 996 n'a pas eu quelque influence sur le comte Richard du poème.

² *Galeran* ressemble beaucoup plus à *Floriant* qu'à la *Rose* ou à l'*Escoufle*. Il renferme bien des détails géographiques précis, mais les personnages sont assez nombreux et presque tous portent un prénom, soit carolingien, Galeran, Herman, Elinant, Guinant, soit arturien, Brun, Tallas, Gornemann, etc.

phique locale appelait de ce nom le meurtrier du saint évêque de Maëstricht, Lambert. Si le cadre géographique est ici seul réel, il est d'autres poèmes où il ne subsiste plus que le cadre personnel général. La réhabilitation de *Doon de Maience* dans le poème de ce nom ne repose sur aucune donnée ancienne : l'auteur ne connaissait son héros que par *Bovon de Hanstonne* ; tout ce qu'il raconte de lui est imaginaire, mais les personnages au milieu desquels il le fait vivre sont de vieilles figures épiques du cycle carolingien. On ira encore plus loin dans cette voie, et un jour surgiront des poèmes comme *Simon de Pouille* ou *Tristan de Nanteuil*, où l'auteur ne se préoccupera même plus de donner à son héros un nom du cycle carolingien. Y a-t-il vraiment une bien grande différence entre des récits de ce genre et des romans d'aventures à géographie presque nulle et à personnel épique, comme *Blanchandin* et *Richard le beau* ?

J'ai voulu mettre ainsi sous les yeux du lecteur l'ensemble de nos héros épiques. Ceux que le cadre même de cette Revue me permet de retenir doivent maintenant lui apparaître. Ce sont les vieux héros de l'Ouest, Roland, Lambert, Ripeu, Garnier, Salomon, etc. dont la nationalité a presque disparu des poèmes qui les célèbrent : ce sont ceux que l'on a introduits dans des légendes d'origine étrangère, comme les éponymes de nos deux villes bretonnes, Carhaix et Corseul, transformés en géants païens adversaires d'Ogier et de Guillaume, puis les personnages de toute provenance qui sont censés se mouvoir sur notre sol, depuis Angers jusqu'à Nantes, et de Saint-Malo à Talmont, qu'ils emplissent le récit, comme dans *Ponthus*, ou que, comme dans *Partenopeus*, ils ne fassent qu'y apparaître pour s'enfoncer de là dans un inconnu mystérieux.

(A suivre.)

CH. DE LA LANDE DE CALAN.



ARMATEURS ET MARINS BRETONS D'AUTREFOIS

(Suite)¹.

Voyages et trafic dans la mer du Sud.

On sait quelle fut la conduite des Espagnols en Amérique ; comment leur cupidité insatiable et leur aveugle esprit de prosélytisme religieux les entraînèrent à l'exploitation la plus odieuse ou à l'extermination des malheureux indigènes ; comment leur égoïsme jaloux, leur orgueilleux dédain des autres peuples leur dictèrent, vis-à-vis des étrangers, une politique d'exclusivisme surtout funeste à eux-mêmes. Epuisée par des guerres ruineuses, l'Espagne tarit la source principale de son activité intérieure par l'expulsion des Maures : l'agriculture et l'industrie tombèrent en décadence et les piastrres d'Amérique servirent à peine à procurer à la métropole les matières nécessaires à ses plus urgents besoins. La vieille monarchie se vit bientôt presque à la merci de ses nombreux ennemis. L'arrogance castillane, accrût contre elle le déchaînement des haines, encore attisées, chez plus d'un adversaire, par le fanatisme religieux ; les âpres convoitises de rivaux, évincés du commerce d'immenses territoires, s'enhardirent de la faiblesse d'un Etat, dont les moyens de protection n'étaient plus en rapport avec son étendue. Par la guerre régulière, l'Espagne voyait son commerce maritime compromis, ses colonies sérieusement menacées ou entamées. Par la guerre irrégulière, celle que lui firent sans interruption les flibustiers cosmopolites, elle perdit jusqu'à son prestige. On découvrit la profondeur de sa dégénération et l'on put augurer de l'avenir qui

¹ Voir 1^{er} et 2^e semestres 1897.

l'attendait, au spectacle de ses garnisons d'outre-mer, mises en fuite ou massacrées par des poignées d'aventuriers ; de ses vaisseaux, puissamment armés enlevés à l'abordage par les équipages de frêles bâtiments de flibustiers ; de ses villes, sur la côte du Pacifique, pillées et rançonnées avec audace par des bandes d'écumeurs anglais, hollandais et français.

Ces villes étaient tout à la fois des foyers de grandes richesses et de grandes misères. L'or et l'argent des mines s'y condensaient, attendant le moment où ils seraient portés, à travers l'isthme, jusqu'au point de réunion de la flotte des galions. Telle était la splendeur des maisons commerciales, à Lima, l'entrepôt de tous les trésors du Pérou et du Chili. qu'en 1682, à l'entrée du vice-roi (le duc de la Plata), les marchands firent paver deux rues sur son passage, avec des lingots d'argent. Ces lingots étaient chacun de douze à quinze pouces, larges de quatre à cinq, épais de deux à trois, et pesaient chacun deux cents marcs. La dépense s'élevait à plus de quatre-vingts millions de piastres. Mais les choses de première nécessité manquaient parfois, et, au milieu du faste les populations souffraient, à certaines périodes, de privations pénibles. C'était la conséquence de la mauvaise administration économique. Les colonies espagnoles, si elles fournissaient à la métropole des matières d'or et d'argent avec abondance, n'en retiraient point avec suffisance tout ce qu'elles demandaient pour leurs besoins. Incapable de produire par elle-même, l'Espagne fut obligée de transiger avec les rigoureuses prescriptions édictées par Ferdinand et Isabelle, et confirmées par leurs successeurs. Sans les abolir, elle admit une tolérance vis-à-vis des étrangers ; elle accorda à des bâtiments de pavillons divers, même en temps de guerre, des *passports* pour le trafic avec ses colonies d'Amérique. L'Angleterre, la Hollande et la France profitèrent d'une situation qui leur offrait d'importants débouchés. Mais les relations avec les établissements espagnols d'outre-mer, même avec les ports d'Espagne, étaient assez rarement empreintes de franche cordialité : elles revêtaient fréquemment, du côté des autorités locales, des caractères de tracasserie ou d'exploitation révoltantes, selon le tempérament des gouverneurs particuliers. Néanmoins les étrangers les continuè-

rent parce qu'ils y trouvaient leur profit. Nos armateurs bretons n'eurent garde de négliger des branches de commerce, susceptibles d'élargir le champ de leurs opérations. Ceux de Saint-Malo et de Nantes eurent bientôt de nombreux bâtiments dans la mer du Sud.

Après la paix de Ryswick, une *Compagnie de la mer du Sud* se forma entre des négociants français : elle se proposait d'envoyer des vaisseaux trafiquer sur la côte du Pérou, avec l'assentiment des deux couronnes.

En 1698 se fit le premier armement des Malouins pour cette destination, par la voie du cap Horn¹. L'expédition, confiée au capitaine Gouin, s^r de Beauchesne, n'eut pas le succès, qu'on en avait espéré².

La tentative fut reprise avec plus de bonheur en 1701, par un autre Malouin, Noël Danycau s^r de l'Espine, avec deux vaisseaux³. Les résultats de ce voyage avaient été si fructueux, qu'ils éveillèrent l'émulation de plusieurs armateurs de Nantes et de Saint-Malo.

L'avènement de Philippe V au trône d'Espagne semblait d'ailleurs favorable aux aspirations commerciales des Français du Ponant. Et, en effet, sans que les bases du vieux système prohibitif eussent été supprimées, il régna une plus large tolérance qu'auparavant pour nos nationaux, dans les ports espagnols où ils vinrent aborder. Les colons d'Amérique regorgèrent de denrées françaises et nos armateurs réalisèrent de beaux profits, que l'excès de la concurrence diminua toutefois assez vite.

Les expéditions n'étaient pourtant exemptes ni de difficultés, ni même de gros déboires. La conduite des autorités espagnoles était

¹ Franchie une seule fois auparavant, par Antoine de la Roche (1675).

² Manet, *Biographie des Malouins célèbres*, p. 22 ; l'abbé Roussel, *Relation du voyage des vaisseaux partis de la Rochelle sous le commandement de M. de Beauchesne-Gouin*, *Bulletin de la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine*, 1894. Au cours de l'expédition, Gouin de Beauchesne avait pris possession d'une île, dans le détroit de Magellan : Vignols, *Bulletin de la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine*, avril 1895. Vignols dit de l'expédition qu'elle fut un lamentable échec commercial, *Annales maritimes et coloniales*, oct. 1894 ; Manet déclare qu'elle réalisa « des bénéfices importants » pour le roi et pour la famille du capitaine, l. c. p. 68.

³ Vignols, *Annales maritimes et coloniales*, oct. 1894.

très inégale et les conditions du trafic en somme très restrictives. Néanmoins, le courant commercial ne se ralentit pas.

En 1705, il partait de Brest un vaisseau, le *Falmouth*¹, armé par Noël Danycau et consorts, commandé par Joseph Danycan, s' du Rocher (second capitaine, Jacques Piednoir, sieur du Haut-Pignon ; directeur de l'armement ou agent commercial embarqué, Gaultier de la Ville-aux-Moines). A peine entré dans le Pacifique, après une traversée pénible, le navire était contraint de revenir vers le Rio de la Plata : il était presque à bout de vivres et sur 198 hommes, il comptait déjà plus de 100 décès. Les indignes procédés du gouverneur de Buenos-Ayres achevèrent l'œuvre de la disette et de la maladie. Le navire échoué ne put se relever, faute de bras pour les manœuvres et d'assistance ; il fut pillé. Les 21 hommes, survivants d'une telle catastrophe, furent rapatriés par un navire marchand de Nantes et le vaisseau du roi l'*Africain* (commandant, M. de la Ruffinière²). De pareils événements n'étaient point rares, alors ; mais ils n'effrayaient pas la race énergique, qui fournissait au commerce ses armateurs, aux vaisseaux, leurs officiers et leurs équipages. Vers la même époque, une autre expédition se préparait à partir de Brest, avec le vaisseau *le Maure*, sous le commandement de M. de la Coudray. Il ne semble pas qu'elle ait eu le complet assentiment des autorités ; car le ministre J de Pontchartrain écrivait à l'intendant du port, en 1707 « qu'il conviendra de rendre M. du Coudray responsable de la perte du vaisseau, en cas de confiscation par les Espagnols. »³

Louis XIV, habile à chercher les moyens de remplir le Trésor sans augmenter des impositions devenues très lourdes à son peuple, avait pris, avec les armateurs malouins, des arrangements financiers, relativement à leur flotte de la mer du Sud. En échange de certaines concessions, il avait obtenu d'eux, pour la Monnaie, jusqu'à 30 millions d'or ou d'argent⁴. Mais, soit dans l'intérêt de l'Etat, soit

¹ Prise anglaise du Ch. de Saint-Pol, achetée au roi.

² Vignols, *Naufrage et aventures d'un équipage malouin aux côtes sud-américaines, en 1706, Annales maritimes et coloniales*, oct. 1894.

³ Arch. de l'ancienne intendance.

⁴ Manet, *J. c.*, p. 23.

dans l'intérêt des négociants auxquels il abandonnait une sorte de monopole, il exigeait avec inflexibilité la stricte exécution des clauses, que portaient les passeports ou congés délivrés aux navires. La confiscation était prononcée, à l'occasion des moindres infractions. Il était particulièrement interdit aux capitaines, qui devaient passer ou faire retour par les mers de Chine, de s'y livrer à aucun trafic, sans une autorisation régulière de la Compagnie des Indes, seule en possession du privilège commercial pour l'Extrême-Orient. Celle-ci passait des traités avec des armateurs ou des compagnies de second ordre, d'après lesquels elle leur accordait, contre des indemnités pécuniaires arrêtées à l'amiable, des droits toujours très limités et pour une durée très courte. L'Etat intervenait dans le cas d'infraction et la confiscation des bâtiments qui les avaient commises était prononcée par les juridictions d'amirauté ou le conseil du Roi¹.

En voici un exemple.

« Veu par le Roy, estant en son conseil, le passeport accordé par Sa Majesté le 1^{er} janvier 1707 au sieur Froudat (ou Frondat) commandant le navire le *Saint-Antoine de Pade*, portant permission audit Froudat d'aller à l'Amérique, aux isles Moluques et à la Chine, suivant le traité fait par le sieur Jourdan avec la compagnie des Indes le 29^e aoust 1706, sans toutefois pouvoir aller dans les ports de Canton et de Nimpo ny apporter en France aucune marchandise de la Chine, à peine de confiscation dudit navire et marchandises, et de 50.000 livres d'amende, ny pareillement de négocier dans les mers du Sud sous pareilles peines ; la soumission des sieurs Du Moulin et la Haye intéressés dans l'armement dudit navire du 18^e dudit mois du janvier 1707, portant promesse de faire exé-

¹ En 1705, une *Compagnie de la Chine*, fondée après traité avec la Compagnie des Indes, homologué par arrêt du Conseil, mais non encore reconnue par lettres patentes, requiert et obtient de la juridiction du lieutenant-général de police, à Brest, la confiscation de 220 livres de rhubarbe, contre le s^r Lizac. Il s'agissait d'un délit tombé hors de la juridiction maritime, de la mise en vente d'une denrée, venue dans les magasins du marchand par une autre voie que les bâtiments de la Compagnie. Lizac fit appel et la requête de celle-ci fut rejeté en Cour supérieure, le Parlement n'ayant pas à reconnaître une compagnie non pourvue de lettres-patentes et dont le privilège n'avait pu être dûment enregistré. La compagnie s'adressa au Secrétaire d'Etat à la marine, qui admit sa réclamation comme bien fondée, mais écrivit à l'intendant de Brest, qu'il tâchât d'accommoder les parties.

cuter toutes les conditions portées par ledit passeport sous les peines y contenues ; le rapport fait par ledit Froudat du 12^e septembre dernier, par lequel il convient qu'il est allé dans les mers du Sud négocier des marchandises dans le port de Pisque¹, coste du Pérou, n'ayant pu les vendre à Buenos-Aires ; qu'il a fait ensuite son voyage à la Chine et est allé au port de Canton, ou après avoir fait un chargement il est revenu audit port de Pisque, pour y vendre les marchandises prises à la Chine, l'interrogation dudit Froudat et de 3 de ses principaux officiers... ; procès-verbal de saisie, décharge, transport, vérification et pesage des matières d'argent et autres marchandises provenant dudit navire le *Saint-Antoine de Pade...*, et tout considéré — Sa Majesté estant en son Conseil a confisqué et confisque à son profit ledit navire le *Saint-Antoine de Pade*, avec les marchandises et les matières d'argent de son changement ; ordonne en conséquence que les deniers provenant de la conversion desdites matières d'argent et de la vente des marchandises seront remis entre les mains du Trésorier-général de la marine en exercice », aux soins et à la diligence des officiers de l'amirauté de Brest. Versailles, 2^e jour du mois de novembre 1711. Signé, PHELIPPEAUX.

En même temps, un ordre du Roi prescrivait la saisie des matières d'or et d'argent trouvées sur la frégate l'*Aurore*, revenue du Pérou avec le *Saint-Antoine*, et dont le capitaine avait dû contracter des arrangements suspects avec le sieur Froudat².

A cette époque, il y avait un grand mouvement d'affaires, entre les ports de Saint-Malo, de Brest, de Lorient, de Nantes, et les établissements espagnols de la mer du Sud. La tolérance commerciale faisait oublier les réglemens restrictifs, et même la détermination spontanée que prit Duguay-Trouin, après l'occupation de Rio-de-Janeiro, d'envoyer deux bâtimens dans les ports du Pérou, afin d'y vendre une partie des marchandises enlevées aux Portugais, prouve quelle latitude on laissait aux chefs, au cours d'une expédition. L'opération de Duguay-Trouin fut heureuse : elle couvrit une portion des frais de l'armement³. De nombreux bâtimens ar-

¹ Pisco, à une cinquantaine de lieues au sud du Callao.

² Voir plus loin.

³ *Mémoires de Duguay-Trouin*, éd. d'Amsterdam, 1746. p. 117 et 225.

Les deux bâtimens envoyés dans la mer du Sud étaient la *Concorde* (capitaine Pradel-Daniel) et la *Notre-Dame de l'Incarnation*, primitivement le *Firmament*

rivaient au Pérou, avec des cargaisons de produits français, qu'ils répartissaient dans les principales villes du littoral. L'excès des importations faisait souvent tomber les gains au-dessous des calculs préconçus ; mais, de loin, les perspectives entrevues apparaissaient toujours très alléchantes et l'empressement à multiplier les armements pour la mer du Sud ne diminuait pas. Il fallait cependant

(capitaine Brignon). Peut-être lira-t-on avec curiosité le détail suivant, inédit, des effets, munitions, matières d'or et d'argent, etc., chargés sur les vaisseaux qui revenaient directement en France (on sait quel fut le triste sort de quelques-uns).

1° *État des effets et munitions provenant de la ville de Rio-Janeiro (prise en septembre 1711 par l'escadre de M. Duguay-Trouin) et embarqués sur les vaisseaux ci-après :*

Le <i>Lys</i> , caisses de sucre	132	Le <i>Mars</i> , caisses de sucre	105
Le <i>Brillant</i> , —	165	L' <i>Amazon</i> e, —	40
Le <i>Glorieux</i> , —	200	Le <i>Chancelier</i> , —	14, plus
Le <i>Magnanime</i> , —	145	3 barriques, 2 quarts.	
L' <i>Achille</i> , —	137	La <i>Reynedes Anges</i> , —	357
Le <i>Fidèle</i> —	135	L' <i>Argonaute</i> , —	54

En tout 1484 caisses, 3 barriques et 2 quarts.

(Suit le détail d'effets divers, barbes de baleines, canons, etc.).

2° *État de l'or en barre, en poudre et en monnaie, avec les espèces d'argent provenant de la capitulation et de la vente des marchandises (prises et vendues sur place aux habitants) ensemble l'or et l'argenterie qui a été trouvé dans quelques maisons particulières, avec les cinq caisses de piastres qui estoient sur la prise anglaise la Jeanne frégate qui a été rançonnée 500 livres sterling.*

	Or en barre	Or en poudre	Monnoies neuves	Monnoies vieilles	Escus	Testons
Pour la capitulation	371 l. 61 gros	850 l. 41 g	1424 1/4			
Vente de navires (trouvés et pris dans le port)		77 17	595			21 1/2
Vente de marchandises		249 95.	290 3/4	222 1/2	740 1/2	6
Or trouvé		75.				
TOTAL	374 l. 61 g.	1252 l. 83 g.	2310	222 1/2	740 1/2	27 1/2

Bahuts, 4 remplis de « toute sorte d'argenterie non pesée ».

Caisses, 5 contenant 20,000 piastres provenant de la *Jeanne*.

Rançon de laditte prise anglaise 500 livres sterling (en une lettre de change).

Toutes ces matières, monnaies et valeurs chargées sur deux vaisseaux de 74 canons, *Le Lys*, monté par Duguay-Trouin, le *Magnanime*, par le ch^e de Courserac (ce dernier vaisseau et le *Fidèle* disparurent en mer, engloutis, au cours d'une violente tempête).

admettre l'hypothèse de plus d'une circonstance aléatoire. Sans parler de la cupidité et de la morgue vexatoires des gouverneurs et de moindres officiers espagnols, qui entravaient le trafic, il se produisait des mécomptes. Quelques capitaines s'abandonnaient à l'idée de les réparer par des coups de contrebande, D'autres fois, la longueur des expéditions, leur défaut de conduite, l'incapacité ou la divergence de vues des officiers, compromettaient le succès et arrêtaient des espérances, qui semblaient tout d'abord bien fondées, et de réalisation facile.

On aura une idée des péripéties de tels voyages, par la relation de celui de M. Bénac (d'après la déclaration du sieur Griel, aux magistrats de l'Amirauté de Brest, du 28 août 1711). L'armement était encore malouin. Il avait été ordonné par le sieur de Piedcourt, agissant pour divers associés. On verra que son issue n'est pas sans connexité avec l'aventure du *Saint-Antoine de Pade*.

L'Expédition se compose de 4 bâtiments, le plus grand, *la Princesse*, monté par le sieur de Bénac (second capitaine Griel); les trois autres, les frégates *l'Aurore*, *la Diligente*, commandée par le sieur Du Bocage, *la Découverte*, par le sieur Martin. Le 2 juillet 1708 la petite flotte est au mouillage de Sainte-Croix des Canaries. Le sieur de Bénac tient « un conseil général » à son bord, en présence du sieur Elly, « consul de la nation française audit lieu. » On y décide que, pour des raisons particulières, le sieur de Langanan, capitaine de la frégate *l'Aurore*, sera débarqué et renvoyé en France, que le sieur Griel tiendra sa place. On reprend la mer le 27.

Relâche à l'île Sainte-Catherine, pour y faire de l'eau et du bois. Arrivée en rade de Maldonado le 5 octobre. On dresse des tentes pour y établir les malades, déjà nombreux, avec un chirurgien (novembre). M. de Benac remonte avec *l'Aurore* jusqu'à Buénos-Ayres, afin « d'y traiter des effets de l'armement » et de ramener des rafraichissements. Au retour à Maldonado, le 31 mars 1709, on trouve morts « quantité de malades qu'on y avait laissés. » On procède à l'inventaire et à la vente de leurs hardes, et le 3 avril on réunit un conseil. Il est décidé que *l'Aurore* et *la Diligente* iront ensemble à la côte du Pérou. Le capitaine Griel accepte la mission ; mais le capitaine Du Bocage, après avoir consulté ses officiers, ne juge pas à propos de partir avec *l'Aurore*.

Celle-ci lève l'ancre : elle doit trouver dans la mer du Sud le reste de l'escadrille. Elle s'engage dans le détroit de Lemaire le 19 avril, y rencon-

tre « un gros vent et une grande froideur, » y éprouve des avaries qu'elle répare, tout en continuant sa route, double le cap Horn le 3 juin, reconnaît le cap Désiré, arrive en louvoyant « à la vue de l'Île de la Mocha. » Elle y trouve « un grand adoucissement de temps, étant hors des tempêtes. » Le capitaine fait ouvrir les écoutilles pour aérer les fonds, visiter les marchandises ; plusieurs ballots sont avariés par l'humidité.

Le 3 juillet 1709, en rade de Valparaiso. Le capitaine de La Roque, commandant la frégate de Saint-Malo *la Petite Reine d'Espagne*, assure qu'il a fait « bonne traite audit lieu. » Le capitaine Griel laisse agir le S^r Laumont, qui a les ordres de M. de Benac, pour la vente des marchandises, et débarque à terre ses poudres, « pour se raccommo-der d'une petite voye d'eau. » Le 23 septembre, sur la nouvelle de la prise de Baldivia (Valdivia) par les Anglais, il s'apprête à se rendre au Callao ; mais, le bruit reconnu faux, il reste à Valparaiso. Il casse le second maître Duchemin, qui a « levé sa canne sur lui », après une fugue de trois jours à terre ; mais, à la prière de diverses personnes, il consent à le rétablir dans ses fonctions.

La frégate reprend la mer le 20 novembre, mouille à Arica le 11 décembre, y vend le reste de sa cargaison, et remet à la voile pour Valparaiso, où le sieur Benac a fixé le rendez-vous de ses bâtiments. Elle arrive sur rade le 10 février 1710 ; aucun des bâtiments attendus ne s'y trouve. Le capitaine Griel laisse à terre le sieur Laumont et conduit son navire à Coquimbo, pour l'y caréner. Le 30 mars, il apprend l'arrivée de *la Princesse* à Valparaiso et la mort de M. de Bénac, par lettres du capitaine Grenier, qui l'a remplacé, et du sieur Vallade, faisant fonctions de directeur de l'armement, puis l'arrivée de *la Diligente* et de *la Découverte* à la Conception. *L'Aurore* reçoit l'ordre de rejoindre *la Princesse* à Valparaiso, tandis que les deux autres frégates iront à Arica.

Pendant que le capitaine Griel s'occupe à rechercher, dans les environs de Valparaiso, les bois nécessaires au radoub de *la Princesse*, il apprend, qu'au cours d'une altercation, un de ses lieutenants, le sieur Donnat, a tué le sieur Pourrou, « volontaire d'honneur »¹. Une information est aussitôt prescrite et les papiers de l'enquête sont remis à l'écrivain du bord². *L'Aurore* charge les dernières marchandises qui restaient sur *la Princesse*, prend à son bord le directeur de l'Armement et ses agents, et se rend à Arica, où la rejoignent les deux autres frégates. On

¹ Jeune homme embarqué comme volontaire sans solde

² Ils seront déposés au greffe de l'amirauté du lieu d'arrivée et de désarmement, au retour. Je n'ai pas découvert trace de cette affaire, dans les dossiers de procédures de l'amirauté de Brest.

décide que le stock des cargaisons sera vendu à Pisco. Les sieurs Griel et Du Bocage vont au devant de *la Princesse*, attendue à Coquimbo, puis le premier est chargé d'aller à la Conception, préparer les vivres pour le retour en France.

Le s^r Griel, arrivé à la Conception le 13 janvier 1711, y rencontre le *Phelypeaux*, capitaine Noël, et le *Saint-Antoine de Pade*, capitaine Froudat, qui s'apprétaient à partir pour France. Il voit son autorité méconnue par un de ses enseignes (Mais lui-même semble s'affranchir de toute subordination vis à-vis du chef de l'armement, car il ne fait plus aucune mention des navires avec lesquels il est venu dans la mer du Sud, et il arrête ses préparatifs de retour avec les nouveaux collègues que le hasard a placés sur son chemin). L'*Aurore* met à la voile pour France le 9 février, en compagnie du *Phelippeaux* et du *Saint-Antoine* ; mais elle se sépare bientôt de ces deux bâtiments, assez mauvais marcheurs. Gros temps par le travers du cap Horn. Relâche forcée à l'île de Fernando de Morenho (29 avril). Remise à la voile, à destination de la Martinique. L'*Aurore* entre en rade de Fort-Royal, après avoir tiré quelques coups de canon contre un petit corsaire, qui avait fait mine de vouloir l'approcher ; elle y retrouve le *Phelippeaux*, et quelques jours plus tard, arrive le *Saint-Antoine*. Les navires s'abattent en carène et enlèvent leurs doublages, « afin qu'ils soient meilleurs voiliers. »¹ Le séjour à Fort-Royal est troublé par une nouvelle incartade du s^r Duchemin, qui lève la main sur le capitaine en second de l'*Aurore* (Latouche-Jourdan), et est tenu aux arrêts, à terre, jusqu'au moment du départ. Celui-ci est retardé par une singulière exigence du gouverneur ou commandant militaire. « Estant prest à mettre à la voile, M. Phelipeaux, général audit lieu, leur auroit fait dire que l'isle avoit besoing d'une somme de cent mille livres et qu'il falloit absolument qu'elle luy fut payé desdits navires, sans quoy il ne les auroit pas laissé mettre à la voile ; » chacun des capitaines paierait une somme proportionnelle aux fonds « qu'ils avoient à leurs armateurs sur leurs navires. » On appareille vers la mi-juillet et l'on navigue de conserve avec huit autres navires marchands sortis du Fort Saint-Pierre, pour se placer sous la protection des trois frégates ; mais un seul des marchands ainsi ralliés peut suivre ces dernières, un petit bâtiment nantais, armé de 24 canons (capitaine Cadou). Débouquement entre Porto-Rico et Santo-Domingo le 27 juillet.

¹ Les doublages étaient en bois ; ils alourdisaient les formes du navire, et, bientôt recouverts d'algues et de coquillages, ils contribuaient encore à amoindrir les conditions de la vitesse.

Arrivée sur rade de Brest le 27 août 1711. Pendant le voyage l'*Aurore* a perdu 19 hommes (sur un équipage probablement de 80).

Fatale avait été pour l'*Aurore* sa rencontre avec le *Saint-Antoine*. Il y eut certainement des arrangements louches entre les deux capitaines, et le s^r Froudat entraîna le s^r Griel dans une mésaventure, fort déplaisante aux armateurs.

La concurrence française était devenue un objet de jalousie et de mécontentement pour les négociants espagnols. Philippe V, malgré ses attaches originelles, ne pouvait favoriser des intérêts étrangers au détriment de la nation qui l'avait adopté. Celle-ci, inquiète, réclama le retour aux vieilles lois restrictives. La métropole n'était guère en état de satisfaire à tous les besoins de tous ses établissements lointains ; mais elle espérait ramener vers ses principaux centres commerciaux un courant d'affaires, plus fructueux après l'évincement de rivalités redoutables. Le traité d'Utrecht était d'ailleurs formel : le commerce et la navigation, dans les pays sous la dépendance du roi d'Espagne, devaient se faire « de la même manière qu'ils se faisaient sous le règne de Charles II, » c'est-à-dire avec des passeports délivrés par les autorités espagnoles et comportant des réserves très rigoureusement spécifiées. L'entente se fit à cet égard entre les deux couronnes, insidieusement préparée peut-être par les Anglais, qui avaient caressé l'espoir « d'entreprendre un grand trafic dans les mers du Sud, »¹ après nous en avoir écartés, escomptant à l'avance la faiblesse, l'incurie et la mauvaise économie administrative de la vieille monarchie péninsulaire. La déclaration du roi (Louis XV), du 29 janvier 1716, renouvela les « expresses inhibitions et défenses à tous marchands, négociants et autres de son royaume, de former aucune entreprise de commerce et d'envoyer aucun vaisseau à la mer du Sud, et à des armateurs, capitaines et officiers de navires, maîtres pilotes, officiers mariniens et généralement à tous ses sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de faire aucun voyage, navigation et commerce dans la dite mer, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de confiscation des vaisseaux et de leur chargement

¹ *Lettres historiques* (Amsterdam), mars 1716, T. XLIX, 319.

et de mort contre les capitaines ou commandants desdits vaisseaux ». Les seconds sont responsables, en cas de décès des capitaines, s'ils ne dressent un procès-verbal de tout ce qui a été fait et ne reviennent en France sans prendre de chargement.

L'exécution fut immédiate, malgré un simulacre d'avertissement préalable. Elle surprit beaucoup de capitaines, dont les navires étaient présents sur les côtes du Pérou et du Chili. Et elle fut confiée à des officiers français, passés au service de l'Espagne. Une petite escadre espagnole avait été envoyée dans la mer du Sud, pour en chasser les bâtiments étrangers qui s'y livraient au négoce ou pour s'en emparer. Elle était commandée par M. de Martinet¹, ancien capitaine dans la marine royale de France, et maintenant capitaine de vaisseau dans celle d'Espagne, ayant sous ses ordres plusieurs officiers de même provenance que lui-même². Le personnage se comporta avec un zèle, dont l'âpreté trahissait des intérêts cachés (les captures devaient assurer aux preneurs une part dans les profits de la confiscation). Il se montra très espagnol d'esprit et de procédés, et le tort qu'il causa aux commerçants de sa nation fut immense³. La cour de France s'était pourtant préoccupée d'atténuer les conséquences d'un retour aussi brusque à l'ancien état de choses. Elle avait dépêché des émissaires, afin de prévenir les capitaines marchands de la volonté du roi et de ménager quelque tempé-

¹ Le nom s'écrivait Martinez, à l'espagnole.

² Parmi eux, le marquis de la Jonquièrre qui, rentra plus tard au service de son pays, devint gouverneur du Canada et chef d'Escadre, et soutint en mai 1747 le beau combat du cap Finistère contre les Anglais.

³ Un des correspondants de madame de Balleroy lui écrit, à la date du 2 mai 1718 : « La capture faite par les Espagnols, que M. Gérardin m'a dit vous avoir écrit fort en détail, se confirme de toutes parts. On dit que nos pauvres Malouins y sont pour 14 ou 15 millions, les Hollandais et les Anglais, chacun pour beaucoup davantage. On dit que le tout va à 50 millions. Ça été un nommé M. Martinet, gendre d'Helvétius ; il était capitaine de frégate ; le Roy d'Espagne le demanda au Roy il y a 6 ou 7 ans, et le fit capitaine de vaisseau. » (*Les correspondants de Mme de Balleroy*, par E. de Barthélemy, Paris, 1883, I. 312). Ces procédés avaient lieu au lendemain du voyage de Frézier, ingénieur et navigateur distingué, envoyé par le gouvernement français au Chili et au Pérou, afin d'aviser aux meilleurs moyens de protéger ces colonies ! (1712-1714).

rament dans l'application des mesures, au début des changements arrêtés de concert avec l'autre cour. Les envoyés se heurtèrent contre le parti pris des autorités espagnoles. Comment on agit avec les Français, deux rapports déposés au greffe de l'amirauté de Brest, en 1718, et encore inédits, vont nous l'apprendre.

D^r A. CORRE.

(*A suivre*).



SAINTE-ANNE

PENDANT LA RÉVOLUTION



DEUXIÈME PARTIE (Suite¹)

PÈLERINAGE

IV

Fermeture de la Chapelle.

I. — CONJURATION.

Enfin les Carmes partirent ², à la grande joie des patriotes qui voyaient dans cet événement un coup mortel porté au pèlerinage. Les administrateurs du district d'Auray n'étaient peut-être pas éloignés de partager ce sentiment, puisque, au 1^{er} janvier 1793, ils éprouvaient un certain étonnement qu'on « mit encore des offrandes dans la chapelle³. » Cela prouve du moins qu'ils n'en avaient pas interdit l'entrée. Au contraire ils avaient pris des précautions pour qu'elle fût régulièrement ouverte et fermée ⁴.

Fréquentée dans le cours de l'année, elle l'était surtout aux jours des grands pardons où les peuples ne cessaient d'accourir pour prier la bonne Mère et aussi pour deviser des choses du jour. Les fêtes du 7 mars 1793 furent particulièrement consacrées à

¹ Voir la livraison de novembre 1898.

² Voir la première partie.

L. 801.

⁴ *Id.*

l'examen de la situation. Elle était fort triste : roi guillotiné, prêtres proscrits, contingent imposé aux communes dans la levée des trois cent mille hommes, rien ne manquait pour aigrir les esprits et provoquer un éclat ; mais jusque-là, « les paysans, convaincus de leur faiblesse, ne manifestaient leur mécontentement que par des murmures sourds¹. » Le moyen de transformer en force cette faiblesse était de s'entendre sur les bases d'une action commune. L'entente se fit, paraît-il, pendant les fêtes de Sainte-Anne, « foyer incendiaire d'où partit le développement de la révolte générale que tenta, en mars, la Révolution dans le Morbihan². »

Ce sont les administrateurs du district d'Auray qui s'exprimaient ainsi. Et remarquez qu'ils n'attribuaient pas au pèlerinage les origines de la révolte, reconnues pour « remonter à la loi du 2 novembre 1790 sur le serment des prêtres³. » Ils avouaient seulement qu'elle se généralisa, grâce à un accord préalable que l'assemblée permit sans doute d'établir entre les délégués des différentes communes du département et probablement des départements voisins. De fait, toute la Bretagne prit feu quelques jours plus tard.

II. — INSURRECTION.

Les principaux faits de cette insurrection sont dans toutes les mémoires. On sait que, le 14 mars, deux groupes débouchant à Vannes par la rue Saint-Yves, disaient pour toute réponse aux commissaires du département envoyés à leur rencontre : « Nous n'avons plus de roi, nous n'avons plus de prêtres, nous voulons crocher avec la nation ; nous voulons savoir de quelle autorité on prétend recruter ; nous n'en connaissons plus, nous irons tous⁴ ; » et que couchés en joue par les défenseurs de la ville, ils se mirent à crier : Vive sainte Anne⁵, que le même jour « Pontivy fut investi

¹ L. 159.

² L. 809.

³ L. 259.

⁴ L. 216.

⁵ *Histoire de Cadoudal.*

par une foule effroyable de brigands ¹ ; » que le 16, un rassemblement criait au bourg de Plaudren *rach, rach*, et manifestait l'intention de marcher sur Vannes, de s'emparer des canons pour les enclouer, et de mettre en liberté les prêtres détenus à la maison de la Retraite ² ; enfin que la révolte éclata simultanément dans tous les districts ³.

Ce qu'on sait moins, c'est que pendant ces jours terribles le tocsin sonna dans presque toutes les chapelles, appelant le peuple aux armes. Aussi on ne saurait dire la haine qui animait les patriotes contre les pauvres cloches qu'on n'avait pas encore confisquées. L'administrateur Lucas, fils aîné, qui dirigeait des forces vers Malestroit, écrivait le 18 mars au département, qu'il s'était cantonné dans l'église d'Elven, et il ajoutait : « Avant notre départ, nous abattons les cloches de l'église, nous donnerons ordre à la municipalité de les conduire à Vannes, et nous en agirons de même partout dans les bourgs où nous passerons. ⁴ » Le 22 mars, un certain nombre de citoyens priaient les administrateurs de Vannes d'enlever incessamment toutes les cloches restées dans le district ⁵. Le même jour le directoire de Pontivy annonçait que les cloches étaient déjà descendues en plusieurs endroits de son ressort et qu'il n'en laisserait pas subsister une seule ⁶. Si pourtant elles n'étaient pas descendues à temps, écrivait-il ailleurs, alors il faudrait se résoudre à les briser « pour qu'elles ne donnent plus le signal de la mort ⁷. »

Le tocsin résonnait encore aux oreilles lorsque Le Malliaud et Guermeur, envoyés par la Convention dans les départements du Morbihan et du Finistère, arrivèrent à Vannes. Ils avaient mission de rechercher les principaux auteurs du soulèvement, et à cet effet, ils ordonnèrent, le 1^{er} avril, de « faire arrêter et interroger les sacristains, sonneurs de cloches, gardiens dépositaires de clefs, et autres servants séculiers des églises et chapelles des paroisses où les

¹ L. 245.

² L. 246.

³ L. 259.

⁴ L. 249.

⁵ L. 246.

⁶ L. 250.

⁷ L. 245.

atouplements s'étaient formés, et de les faire traduire devant le premier juge de paix du chef-lieu du district de son domicile pour y être interrogés sur leur complicité¹. » Le juge devait remettre en liberté les personnes de bonne foi et prononcer le renvoi des autres devant le tribunal criminel.

Des différentes déclarations faites à cette occasion, relevons seulement celle de Vincent Joanic, trésorier de la chapelle de Miséricorde, en Pluvigner. Il protesta qu'il n'avait pas sonné le tocsin mais l'*Angelus*, et que d'ailleurs la chapelle restait ouverte du matin au soir pour permettre aux pèlerins qui passaient par là en allant à Sainte-Anne, d'y déposer leurs offrandes avec leurs prières.² On n'eut pas à interroger les sonneurs de Sainte-Anne, attendu que ses cloches n'existaient plus. L'insurrection y avait cependant laissé de cruels souvenirs, car deux de ses principaux citoyens, Rousse et Etienne Audran, furent tués le 19 mars ; le premier, sur le chemin d'Hennebont où il voulait se réfugier ; le second, « dans la campagne³. »

III. — VENGEANCE.

Il y avait à craindre que le meurtre d'Audran, gardien de Sainte-Anne, n'entraînât la fermeture immédiate de la chapelle. Cette crainte ne se réalisa pas. Soit que les administrateurs n'eussent aucune connaissance du complot formé ou développé à l'ombre du pèlerinage, soit que la prudence leur conseillât de ne pas jeter de nouvelles matières sur un incendie qui avait déjà causé tant de ruines, ils continuèrent de pratiquer une large tolérance. C'est que, le 22 avril suivant, un mois après la révolte, ils eurent soin d'excepter du fermage du couvent « l'église, les sacristies et la première cour d'entrée qui seront libres au public⁴. »

¹ L. 246.

² L. 243.

³ *Arch. de Pontivy*.

⁴ Voir, première partie.

Cependant la Révolution ne cessait de marcher, les jours sombres de la Terreur se levèrent sur le pays, et Prieur de la Marne se présenta dans le Morbihan, au nom de la Convention, avec ordre de réorganiser les administrations. Les hommes qu'il mit à la tête du district d'Auray ou qui surgirent durant cette période, se montrèrent dignes de la confiance que la Convention leur témoignait. Les principaux étaient Bonaventure Laity, agent national ; Barré-Manéguen, procureur-syndic ; Le Goff et Jean-Charles Cohéléach, administrateurs ; tous quatre sachant s'élever au-dessus des scrupules et poursuivre à outrance ce qui avait la moindre apparence de religion.

La chapelle de Sainte-Anne attirait particulièrement leur attention. Les pèlerins s'y rendaient toujours et formaient des « rassemblements » qui finirent par les exaspérer. Le pardon du 7 mars 1794 mit au comble leur fureur. Se souvenant alors « que de ce foyer incendiaire partit le développement » de l'insurrection qui avait l'année précédente soulevé le Morbihan, ils ordonnèrent le 9 de fermer la chapelle :

« Vu les rassemblements nombreux que le fanatisme occasionne encore au lieu de Sainte-Anne., voulant par tous les moyens que les lois des gouvernements révolutionnaires leur a confiés assurer impitoyablement la sûreté et la tranquillité publiques dans les arrondissements ;

« Le directoire arrête que de ce jour les portes de la maison nationale ditte église de Sainte-Anne seront fermées, nomme le républicain Cohéléach, administrateur pour exécuter le présent, et qu'il est chargé d'emporter les clefs de la ditte maison, de mettre en sûreté la sire, l'argenterie ou numéraire qu'il y trouvera, et de rendre compte demain à l'administration du comblement de la présente commission.¹ »

Si les administrateurs s'étaient imaginé qu'un pareil arrêté anéantirait le pèlerinage, leurs illusions furent courtes. Comme par le passé, le peuple s'y pressait chaque jour, et ce spectacle agaçait tellement le citoyen Botréhan qu'il ne put se contenir.

¹ L. 803.

Epuré comme membre de la *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité d'Auray*, ce citoyen se sentit un homme nouveau, et dans l'ardeur qui le transportait, à la séance du 1^{er} juin, il fit une charge à fond contre « le cagotisme » qui gangrenait le pays : « Il ne peut s'éteindre, s'écria-t-il, qu'en supprimant les pèlerinages qui se font journellement à la chapelle Sainte-Anne ; l'affluence du peuple qui s'y rend ne peut qu'entretenir une idole que le temple de la raison doit faire oublier¹. »

Le club était de cet avis. Le temple de la raison lui suffisait, surtout en y joignant les déesses qu'Auray s'était données. Aussi, pour récompenser le nouveau frère de son initiative, il le chargea de rédiger une pétition et de la communiquer au directoire, « pour que sa prudence prenne les moyens de détruire totalement tous les pèlerinages dans son arrondissement et faire disparaître les cagots ainsi que le cagotisme des monstres hideux pour ne pas reparaître sur le sol de la république². »

Cette proposition reçut bon accueil. On résolut de détruire les pèlerinages, et notamment celui de Sainte-Anne en supprimant « l'idole » que les « cagots » y vénéraient.

(A suivre)

ABBÉ GUILLOUX.

¹ Arch. d'Auray.

² Id.



SUGGESTIONS D'OUTRE-TOMBE

I

Le royalisme de Châteaubriand est un culte, non un dogme, mais, comme les prières apprises d'enfance, il s'affirme aux heures sombres, en professions de foi incomparables, et subjugue sa raison par son cœur.

II

Atala et *René* pour ceux qui rêvent ; le *Génie du Christianisme* pour ceux qui cherchent ; les *Mémoires* pour ceux qui pensent ; les *Brochures politiques* pour ceux qui luttent ; et tout l'œuvre du grand écrivain pour ceux qui lisent.

III

Laquelle, parmi les femmes que son goût ou sa plume ont successivement immortalisées, incarne la *sylphide* de l'adolescent de Combourg ? Ni Madame de Beaumont, moins belle de visage que d'âme ; ni Mesdames de Duras et de Custine, trop femmes ; ni Madame de Staël, trop muse ; ni Madame Récamier, trop déesse ; ni tant d'autres, qui, sans le pénétrer, émeuvent le cœur inquiet du grand rêveur. Et c'est encore la moins conforme à son idéal trop éclectique, Madame de Châteaubriand, qu'il faut remercier, pour avoir préservé le futur auteur du *Génie du Christianisme*, de devenir le Werther d'une Charlotte britannique, au mépris de devoirs dont sa spirituelle et dévouée compagne, sut lui donner le respect, sinon l'attrait.

IV

La mélancolie des Bretons s'aggrave chez le plus illustre, de la tristesse de son époque ; de l'amertume du commerce des hommes ;

de l'inanité de la gloire ; des mécomptes de la fidélité ; mais elle s'éclaire d'éternelles certitudes et, loin d'affaiblir, tonifie.

V

Chez le paysan ignorant, la foi bretonne produit des héros obscurs, pareils à ce chouan, épique sous la plume de l'officier condéen. Au gentilhomme lettré, elle inspire un livre admirable et sa clarté glorifie la fosse perdue, comme la tombe illustre.

VI

Seule, entre les charmeuses célèbres, Madame Récamier, garde l'amour en le payant d'amitié. Galathée exquise, que le souffle d'Eudore, de René, de Malek-Adel, n'a pu enflammer, elle demeure mystérieuse et troublante, comme certaines statues antiques, dont les voiles défendent, sans la cacher, l'inaccessible beauté.

VII

Si Napoléon n'eût porté au front cette tache sanglante qu'aucun diadème ne pouvait couvrir, le génie de Châteaubriand aurait succombé peut-être à la fascination du sien. Le royaliste a sauvé l'homme de cette défaillance ; et entre le grand écrivain et le grand capitaine, l'ombre du duc d'Enghien se dressa toujours, pour menacer l'un de trop justes châtements, et maintenir l'autre dans la voie aride d'une fidélité sans lendemain.

VIII

Le brevet de pudeur décerné par le Directoire à Madame Récamier, dont les hardiesses plastiques sont aussi célèbres que celles de sa rivale en beauté, Pauline Borghèse, fait juger l'époque. Juliette est peut-être un lis, mais artificiel, sans candeur ni parfum.

IX

Si le Dante est revenu des rives infernales et paradisiaques pour nous en décrire l'horreur ou l'extase, Châteaubriand est revenu de ce monde, et c'est sa face changeante qu'il évoque dans *Outre-Tombe* avec la sénérité d'un immortel.

X

Ne seraient-ce pas son enfance et sa vieillesse qui ont inspiré à Châteaubriand ses plus belles pages ? L'aurore et le coucher de son soleil, presque égal à celui d'Austerlitz, illuminent ses *Mémoires* d'une clarté pareille.

Si rien n'est suggestif comme les tableaux d'intérieur, où, sous les lambris du donjon héréditaire, résonne le pas du père, véritable statue du commandeur, dont le silence glace l'entretien de la mère désenchantée, du frère, de la sœur, âmes profondes, imaginations ardentes : rien n'est solennel et touchant comme la rencontre du vieillard désabusé et du royal enfant, dont une sœur aussi console l'exil, couvert de l'ombre du Temple, et pour lequel le conseiller méconnu retrouve la force d'espérer.

XI

Couronnée au Capitole, *Corinne* enviait à Juliette ses roses, aussi durables que des lauriers et toutes les louanges de son illustre confrère ne la consolaient pas de toucher son esprit plus que son cœur.

XII

Pour René, comme pour tant d'autres l'alouette a toujours chanté trop tôt.

XIII

Sur son rocher funéraire, entre le ciel gris et la mer glauque, Châteaubriand dort dans la mélancolie de sa gloire et on comprend ses regrets de voir gémir sous un dôme cet autre illustre mort, que le ciel et les flots embrasés des tropiques, eussent couvert de la pourpre sanglante de son impérial manteau.

XIV

Si Maistre et Châteaubriand sont des croyants, l'un a la sérénité du penseur qui a trouvé Dieu ; l'autre, l'inquiétude du poète qui le cherche.

Comtesse OLGA.

MARIONIG



Ma - rion - ig e oé mi - nou - réz, ha merh a
di - gèh vad ha merh a di - gèh vad. Bis - koah ne
oé bet én da - varn é ivèt bou - teil - - lad.

Marionig e oé minouréz — (ha merh a digèh vad) *bis*.
Biskoah ne oé bet én davarn, é ivèt bouteillad.

Biskoah ne oé bet én davarn, — é ivèt bouteillad
Mès er huéh ketan mé ma oueit, é ma bet trompet mat.

Trompet e oé bet Marionig, get ur huérénad guin
Lojet hi doé ar er paué, bet en trenoz vitin.

En trenoz vitin, mitin mat — ha ként er goleu dé,
Monet hé zad, hé mam d'hi hlask, get hé deu iondr eué.

Ha ind e ia dré er ruieu, — pen d'er ben dré er gér,
Er iouankan ag hé iondred hé hav ar er paué.

Er iouankan ag hé iondred — hi hav ar er paué,
En aral ne oé ket goal bël e arriúas eué.

— « Deit hui get-n-emb, Marionig, — deit hui get-n-emb d'er gér,
Ni e gonzou braú doh hou tad, mar vé oueit é kolér.

« Ni e gonzou braú doh hou tad, — mar vé oueit é kolér,
Hou mam, hou mam, Marionig, honnèh, n'larou ket gér. »

Ha Marionig e ouilé, — ha rézon hi deoé,
Pélat e hré doh en davarn, ha séhet hi deoé.

— « Taüet, taüet, Marionig, — taüet ne ouilet ket,
Rag ketan malardé e zeï, é vehèt diméet. »

— « Un troh malardéieu, me mam —, e més mé tremenet,
Ha me zou hoah plahig iouank, é klah me chanj perpet. »



TRADUCTION



LA JEUNE MARION



La jeune Marion était fille unique et de bonne famille ; jamais elle n'était allée boire à l'auberge.

Jamais elle n'était allée boire à l'auberge ; mais, la première fois qu'elle y alla, elle fut bien trompée.

La jeune Marion fut bien trompée par un verre de vin ; elle passa la nuit sur la rue.

Le lendemain matin, de bonne heure, avant l'aube, son père, sa mère et ses deux oncles vont à sa recherche.

Ils parcourent la ville et la cherchent dans toutes les rues ; le plus jeune de ses oncles la trouve sur le pavé.

Le plus jeune de ses oncles la trouve sur le pavé ; l'autre, qui n'était pas loin, arrive aussi bientôt.

— « Venez avec nous, Marion ; venez à la maison ; nous parlerons beau à votre père s'il est fâché contre vous.

« Nous parlerons beau à votre père s'il est fâché contre vous ; quant à votre mère, ô Marion, elle ne vous dira rien ».

La jeune Marion pleurait, et ce n'était pas sans raison : elle s'éloignait de l'auberge et pourtant elle avait bien soif.

— « Cessez de pleurer, ô Marion, au prochain carnaval vous vous marierez. »

— « J'ai déjà vu le carnaval se renouveler bien des fois, ô ma mère, et je suis toujours jeune fille à marier ! »

YAN KERHLEN.



POÉSIES FRANÇAISES

LA SAVOYARDE

Dominant la clameur énorme de Paris,
Voix claire de l'espoir, voix grave du reproche,
Ayant en elle tous les chants et tous les cris,
Françoise Marguerite a sonné bonne cloche.

Au-dessus de Paris qui pleure elle a pleuré
Sur toutes les douleurs et toutes les détresses
Des hommes en qui n'était plus l'espoir sacré,
Et sa voix leur a mis au cœur des allégresses.

Au-dessus de Paris qui souffre elle a souffert
Parmi le vent d'automne et dans le soir qui tombe,
Et devant tous les yeux en pleurs il s'est ouvert
Le ciel où palpaient ses ailes de colombe.

Au-dessus de Paris qui chante elle a chanté
La résurrection des croyances perdues,
Et l'idéal par elle à toujours exalté
Fleurira de nouveau les âmes éperdues.

Ah ! pleure, souffres, chante encore ! Sur nos fronts
Fais passer d'inconnus alleluias, balance
La douceur des émois divins, car nous souffrons
De marcher dans la nuit sans avoir d'espérance.

EDOUARD BEAUFILS

LA SIRÈNE DE LA FRESNAYE



Le pêcheur Jean Guinel avait mouillé sa barque ;
Lorsqu'il eut déposé des casiers à sa marque,
Il apprêta sa ligne, et, jetant l'hameçon,
Essaya d'attirer quelque avide poisson.
Comme il faisait beau temps, sous la brise tranquille,
Des replis cadencés ridaient l'onde mobile ;
Bercé dans son bateau par le flot doux et lent
Le pêcheur, malgré lui, devenait somnolent ;
Les yeux à demi clos, il suivait sans pensée
La vague après la vague incessamment poussée,
Qui sur les durs rochers avec grand bruit roulait,
Ou sur le sable uni mollement déferlait.
La mer avec le vent faisait une musique,
Un étrange concert au rythme fantastique.

Soudain il entendit s'y mêler une voix
Plus douce que le chant des oiseaux dans les bois ;
Il crut ouïr de loin la complainte naïve
D'un pâtre fredonnant tout joyeux sur la rive ;
Mais le son, qui bientôt parut se rapprocher,
Semblait venir de l'onde ou de quelque rocher.
Il faisait dans l'air calme une telle harmonie
Que Guinel éprouvait une joie infinie :
« Les garçons de chez nous ne chantent pas si bien ; »
Dit-il, et tout d'abord il n'apercevait rien.
Après un peu de temps il vit sortir d'une anse
Une femme au beau corps qui nageait en cadence,
Et traçait derrière elle en son rapide essor
Sur la plaine azurée un brillant sillon d'or ;

Ses contours étaient purs comme ceux de la Vierge
Qu'à l'autel de Saint-Cast entoure un triple cierge ;
Ses cheveux dénoués, où se jouaient les vents,
Semblaient l'envelopper de leurs replis mouvants ;
Mais cessant d'être femme à partir de la taille,
Elle avait sur sa chair un fin tissu d'écaille,
Et sa queue, aussi droit qu'un aviron puissant
La faisait naviguer sur le flot blanchissant.
Le pêcheur étonné reconnut la sirène,
Du peuple des poissons maîtresse suzeraine,
Qui, nageant avec grâce et sans peser sur l'eau,
S'avavançait en chantant vers le léger bateau.
Bientôt elle interrompt son hymne enchanteresse,
Et demande au marin, d'un grand air de détresse,
De la laisser s'asseoir à son bord un moment :
Le matelot lui tend les deux bras hardiment.
Mais au lieu de monter, la charmeuse le touche,
Elle effleure sa main d'un baiser de sa bouche,
Puis, en l'enveloppant de regards langoureux,
Qui semblent refléter un désir amoureux,
Elle prend son élan et plonge sous la lame.
Par un charme invincible attiré vers la dame
Jean Guinel, malgré lui, dut sauter dans la mer.

L'homme, sans se mouiller, fendit le flot amer,
Et vit, en prenant pied, une terre nouvelle :
L'onde, au-dessus courbée en voûte de tonnelle,
Lui faisait comme un ciel à l'incertain contour
D'où tombaient, adoucis, les beaux rayons du jour,
Sur ce sol inconnu des plantes très étranges
Étalait aux regards les ors verts de leurs franges
Et des arbres géants teints de vives couleurs
Étaient environnés de guirlandes de fleurs,
De sable fin semée, une longue avenue
Où s'élevaient des troncs d'une espèce inconnue,
Conduisait à la grotte adossée au rocher,
Que leurs larges rameaux semblaient vouloir cacher.

Quand le pêcheur entra dans ce lieu de féerie,
Il se crut le jouet de quelque rêverie.
Tout au fond se tenait la fille de la mer :
Elle avait sur sa robe un manteau d'un bleu clair.
Pareille à l'or bruni, sa blonde chevelure,
Peignée étrangement, formait une parure
Que rehaussait l'éclat des perles d'Orient.
Jean Guinel admira son visage riant,
Et vit avec plaisir qu'ayant quitté la lame
La fée, au lieu de queue, avait des pieds de femme.
Qui l'aurait vue alors n'aurait eu nul soupçon
Que la belle en la mer était moitié poisson ;
On eût dit bien plutôt une fille de reine
Montrant à ses sujets sa figure sercine.
Comme Guinel surpris restait silencieux,
La dame lui parla d'un ton mélodieux :
« Pêcheur, reste avec moi, car je suis immortelle,
Riche, jeune à jamais, à jamais fraîche et belle ;
Quitte ton dur métier ; ne pense qu'aux loisirs,
Ici tu pourras vivre au milieu des plaisirs
A l'abri des soucis qu'on a dans l'autre monde.
Tu m'as plu ; c'est pourquoi, me promenant sur l'onde,
J'ai, feignant d'être lasse, imploré ta pitié ;
Te voilà mon sujet, je veux ton amitié,
Et non pas avec moi te conserver par force. »
Jean Guinel ne fut pas séduit par cette amorce :
A bord on racontait que bien des matelots
Par ses chants imposteurs entraînés sous les flots,
Lorsque de leur amour la sirène était lasse,
Transformés en poissons, subissaient sa disgrâce ;
Puis il avait, là haut, sa femme qu'il aimait ;
Il cessa d'écouter la voix qui le charmaït,
Et répondit sans peur, à cette enchanteresse :
« Près de vous en ces lieux, ô ma belle princesse,
Chacun serait content de vivre pour toujours
Entouré de richesse au milieu des amours ;

Pour moi j'ai sur la terre, où bien dure est ma peine,
Ma femme et mes enfants ; permettez, ô ma reine,
Que retournant vers eux je les force à bénir
La dame qui n'a pas voulu me retenir. »

La fée à ce discours fut sans doute fâchée ;
La vertu du marin pourtant l'avait touchée :
Bien que confuse un peu d'éprouver sa froideur,
Elle sut pardonner cette rare candeur.
Etant bonne, après tout, plus encor que coquette,
Elle effleura Guinel du bout de sa baguette,
Et bientôt, sans effort montant à travers l'eau,
L'homme se retrouva debout dans son bateau.

PAUL SÉBILLOT.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

On lit dans la *Revue universitaire* :

« La piété d'un fils vient de mettre au jour l'œuvre poétique du critique Hippolyte Lucas, dont on lit aujourd'hui encore avec profit l'« Histoire philosophique et littéraire du théâtre français », et qui adapta avec succès pour nos premières scènes quelques-uns des plus beaux drames espagnols. Ces vers doivent assurer à Hippolyte Lucas une place à part parmi les poètes qui ont honoré la première moitié de ce siècle.

Ainsi que l'a dit un excellent juge, notre collègue Henri Potez, « il prolonge mieux que personne, avec une originalité qui lui est propre, la tradition de l'élégie intime au-delà de l'Empire ; sa poésie est tout intérieure, tout émue et frissonnante d'âme. Dans le grand concert romantique, dans cette symphonie large et puissante, c'est une originalité précieuse que d'avoir su se maintenir dans le domaine de la vie sentimentale.

On sent que le poète aime et ne s'aime pas dans l'amour, qu'il ne songe pas à prendre des attitudes, qu'il dit sincèrement l'aventure touchante d'un cœur épris et n'épale pas fastueusement son âme. Il est du siècle dernier par l'élégance, du nôtre par la rêverie... » (*Choix de poésies d'Hippolyte Lucas*, Lemerre, éditeur.)

..

UN ÉVÊQUE ASSERMENTÉ (1790-1802), *Le Coz, évêque d'ILLE-ET-VILAINE, MÉTROPOLITAIN DE NORD-OUEST*, par A. Roussel, de l'Oratoire. — Paris, P. Lethielleux, libraire-éditeur, 10, rue Cassette ; in-8°, xix-565. Prix : 7 fr. 50.

Le Pouillé du diocèse de Rennes, par M. le chanoine Guillotin de Corson, en nous donnant un précis historique sur l'Eglise et le clergé de cette importante partie de la Bretagne, passe à pieds joints sur l'époque de la

tourmente révolutionnaire. Le même auteur comble, aujourd'hui, en partie ce vide par la publication, dans la *Semaine religieuse du diocèse*, de recherches circonstanciées sur *Les Confesseurs de la Foi pendant la grande Révolution*, publication qui ne tardera pas désormais à se transformer en volume.

Toutefois, il existait encore une lacune dans notre histoire ecclésiastique, il manquait une relation tant soit peu détaillée sur l'Eglise constitutionnelle de Rennes, depuis 1791 jusqu'au concordat de 1801. Ce travail vient d'être fait d'une manière indirecte par le R. P. Roussel, l'un des prêtres les plus érudits du diocèse, actuellement attaché à l'Oratoire de Paris et déjà connu par divers travaux scientifiques et par son étude sur LAMENNAIS, D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS. Sous ce titre : *Un évêque assermenté (1790-1802), Le Coz, évêque d'ILLE-ET-VILAINE, MÉTROPOLITAIN DU NORD-OUEST*, il nous retrace en douze chapitres, qui correspondent à autant d'années, la vie et les actes d'un personnage profondément oublié depuis longtemps, bien qu'il ait joui d'une assez grande notoriété pendant son existence ; et, en faisant revivre sa mémoire, il ressuscite son époque et nous permet de mieux comprendre le fonctionnement de l'Eglise constitutionnelle dans notre pays et le rôle du clergé schismatique. Un treizième et dernier chapitre, sous forme d'appendice, complète l'étude biographique sur Le Coz, en donnant un aperçu de sa conduite comme archevêque de Besançon, de 1802 à 1815.

Jusqu'ici Le Coz n'avait été connu que bien imparfaitement, et surtout il avait été jugé très sévèrement et parfois injustement. On le représentait comme un homme ayant des talents fort ordinaires, comme un esprit orgueilleux, et ayant un cœur trop endurci pour que les sentiments de la foi pussent se réveiller en lui. Le R. P. Roussel, en étudiant ses publications et en dépouillant une bonne partie de sa correspondance, mise gracieusement à sa disposition, nous le montre, au contraire, très intelligent et très actif, esprit curieux et ouvert à toutes les discussions de son époque, possédant une foi vive, une piété profonde et une pureté de mœurs qui fut toujours au-dessus de tout soupçon. Dans les plus mauvais jours de la Révolution, on le trouve toujours sur la brèche, combattant, par ses discours et surtout par ses écrits, l'impiété et l'irréligion sous quelque forme qu'elles se présentassent. Dans ce volume qui lui est consacré, un bon nombre de passages nous révèlent en Le Coz un prélat savant, zélé, courageux et charitable. Le chapitre quatrième, où nous le trouvons en présence de Carrier, et dans la prison du Mont-Saint-Michel, est particulièrement intéressant.

Mais, ajoutons tout de suite qu'à cette grande valeur intellectuelle et morale, Le Coz joignait des idées libérales qui le portèrent malheureusement à approuver hautement la constitution civile du clergé. Infatué des principes gallicans, aveuglé par des préjugés, il ne voulut jamais comprendre qu'il faisait fausse route en marchant dans la voie de l'insubordination et du schisme.

L'auteur, que je ne suivrai pas dans sa sévérité à l'égard du haut clergé, pousse la charité jusqu'à l'extrême limite en essayant de nous faire admettre la sincérité et la bonne foi de Le Coz. Sans doute, c'est bien le cas de plaider les circonstances atténuantes ; il faut cependant reconnaître, avec le R. P. Roussel lui-même, que, pendant les dix ans que Le Coz fut le soi-disant évêque d'Ille-et-Vilaine, puis devant les légats du pape, et durant les treize années qu'il occupa le siège de Besançon, il se refusa obstinément à rétracter son premier serment, il s'en fit même un point d'honneur, dit Feller ; et descendit dans la tombe en l'emportant avec lui. Puisse-t-il ne pas l'avoir retrouvé aux pieds du souverain juge !

Le Coz, je le comprends, avec sa foi et sa piété, ne voulait pas sortir de l'Eglise ; mais l'Eglise rejette hors de son sein ceux qui ne veulent pas vivre en communion avec elle. Sa nomination à l'archevêché de Besançon avait été imposée par le premier Consul, et le Souverain-Pontife avait cru devoir céder et se résigner à des accommodements quelques pénibles qu'ils fussent, pour le bien de la Religion et de la France.

En résumé, Le Coz est tout entier dans la double déclaration contenue dans son testament de 1799, qu'il ne fit que confirmer la veille de sa mort :

1° J'ai toujours vécu et j'espère mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine ; je reconnais le Pape pour le premier vicaire de Jésus-Christ et le chef visible de cette Eglise sainte. . . .

2° Je suis loin de regretter de m'être soumis à la loi et au serment de 1790. Je suis encore entièrement convaincu que c'était le seul moyen digne de notre religion de douceur et de paix, d'empêcher le triomphe de l'impie et les maheurs horribles qui l'ont suivi.

A Dieu seul appartient de prononcer en dernier ressort.

Cet ouvrage du P. Roussel est extrêmement intéressant pour l'histoire de l'Eglise constitutionnelle et en particulier dans la Bretagne ; et, ainsi que l'a constaté la SEMAINE RELIGIEUSE DE RENNES, il fait en même temps honneur au diocèse, en faisant ressortir la fermeté des convictions reli-

gieuses des prêtres et des fidèles. Presque tous, en effet, conservèrent leur foi intacte dans ces malheureux jours et refusèrent de pactiser avec l'Eglise constitutionnelle, bien qu'elle eut pour chef un homme de valeur, qui se distingua d'un grand nombre des assermentés par la dignité de sa vie et par l'austérité de ses mœurs.

L'abbé PAUL PARIS-JALLOBERT.

••

CHEZ LES PAUVRES. — *Souvenirs des visites charitables de Clément Myionnet*, par Daniel Fontaine. — Imprimerie des Orphelins apprentis d'Auteuil, 1898.

Une charité vraiment chrétienne, car elle ne se rebute d'aucun obstacle et n'ambitionne aucune récompense en ce monde, anime les actions du vertueux personnage dont M. l'abbé D. Fontaine a été le disciple et est devenu le biographe. Clément Myionnet, des Frères de Saint-Vincent de Paul, entreprit avec un zèle apostolique de ramener au bien beaucoup de pauvres gens endurcis par la misère et le vice ; il prodigua les secours matériels et spirituels à de nombreux habitants des faubourgs parisiens, qui le vénéraient. La vie et la doctrine du Père Myionnet — comme on l'appelait — se résumaient dans ces deux mots : *amour de Dieu, amour des âmes*. Ceux qui entraient dans son bureau en sortaient les mains pleines et le cœur raffermi. Son confident et ami a donc raison d'écrire : « Daigne le Seigneur multiplier les bureaux Myionnet où rien ne sentira l'administration et le confortable, où tout parlera du bon Dieu et de la charité ! »

On connaît, grâce à l'attachant petit volume de M. l'abbé Fontaine (imprimé avec une correction élégante par les orphelins apprentis d'Auteuil), toute la vie de M. Myionnet, féconde en beaux exemples, et sa charité, ingénieuse, délicate, toujours en éveil. Le grand serviteur de Dieu, l'apôtre de Plaisance, de Montrouge, de Vaugirard et des Morillons, mourut en 1886. Nos lecteurs angevins apprendront avec plaisir qu'il était leur compatriote et que M^{sr} Angebaud, évêque d'Angers, favorisa les débuts dans la confrérie de ce premier et digne fils de Saint-Vincent-de-Paul.

O. DE GOURCUFF.

*
**

Brochures pédagogiques de M. OLIVIER BENOIST.

Tout le monde est d'accord sur la nécessité de réformer l'enseignement secondaire ; les meilleurs éducateurs de la jeunesse diffèrent sur l'application des réformes. Nous ne prétendons pas que le système, préconisé par M. Olivier Benoist, soit à l'abri de toutes les critiques. Mais il émane d'un homme que ne gênent point les entraves de l'enseignement officiel ; d'un patriote que notre décadence attriste ; d'un père de famille qui cherche courageusement et sans réticences à délivrer ses enfants de l'ancienne « géôle » de Montaigne, devenue, selon lui, l'*Ecole homicide*.

Après nous avoir, dans la brochure qui porte ce titre, montré les dangers qu'une posture prolongée et incommode fait courir à la santé de l'enfant, M. O. Benoist conseille la création d'établissements ruraux où les élèves se rendraient chaque jour et se livreraient, sans surmenage physique, aux travaux manuels. On aurait alors sous les yeux le tableau présenté par l'auteur dans un autre de ses opuscules : « des professeurs de mathématiques en veston, en culotte courte et en bas à côtes, aidés de leurs élèves, mettent des gerbes d'avoine sur le tablier d'une machine à battre, entassent la paille et rangent le grain provenant du battage, des professeurs de latin ou d'histoire enseignent la menuiserie. » Retournons-nous donc à l'*Emile* de Rousseau, à l'élève de la nature ? Nullement, car M. Olivier Benoist veut utilement employées, fécondes en résultats les six heures qu'il réserve chaque jour au travail « intellectuel et assis ». Moins radical que M. Frary ou que M. Jules Lemaitre, il ne chasse de l'enseignement, ni le latin, ni même le grec, mais il demande (dans sa plus importante brochure) qu'on apprenne ces langues « dont la connaissance est indispensable », l'une en trois ans, l'autre en deux. La voix de M. Olivier Benoist mérite de ne point tomber dans le désert.

O. DE G.

*
**

Celles de chez nous est un nouvel essai dramatique de Marc Daubrive, l'heureux auteur de *Brocéliande*. Une Bretonne, Reine-Anne, s'en va reconquérir l'infidèle, son fiancé Jacques qui l'a trahie pour une de ses paysannes égarée dans la grand'ville. Le retour simultané des amoureux coupables, le départ précipité de la fiancée ne sont pas très clairement

expliqués au spectateur, qui reliendra surtout de ce drame intime la peinture du caractère de la Bretonne à trois âges et sous trois aspects différents, de la Bretonne fidèle, « gardant jusqu'au tombeau son grand rêve d'amour. »

Voilà une très belle idée ; les vers qui l'expriment sont souvent d'une heureuse venue, parfois d'une forme accomplie. Le travail perfectionnera l'instrument poétique de M. Daubrive et corrigera dans son œuvre des défauts qui sont les résultats d'une extrême facilité.

Les compatriotes de l'auteur ont beaucoup et très justement applaudi *Celles de chez nous* à la représentation, donnée le 23 janvier au Théâtre de Morlaix. Une bonne part des bravos revenait aux deux meilleurs interprètes, M. Dageny, très expressif dans le rôle du vieux paysan Jean Nédelec, M^{lle} Mathilde Delacroix, très touchante et très distinguée sous les atours de la Bretonne *Marie*, celle qui s'est perdue en pays français. L'excellente artiste avait récité *en manière de prologue* des vers de son poète, de jolis vers comme ceux-ci :

C'est de chez vous qu'est le poète,
Dont je me sens monter en tête
Les grands mots d'amour bourdonnants !
Prenez-les comme il nous les donne,
Comme on cueille une fleur bretonne,
Sur les sentiers dévalonnants.

Dirait-on pas le printemps breton qui passe !

O. DE GOURCUFF.

*
**

LE TOME IX DE LA NOUVELLE REVUE RÉTROSPECTIVE (juillet-décembre 1898) vient de paraître.

Il est abondant et varié. La période révolutionnaire trouvera à y glaner les appréciations des diplomates étrangers en résidence à Paris sur le 14 juillet 1789, des documents sur le siège de Toulon déjà utilisés par M. Paul Cottin dans le grand ouvrage dont nous avons parlé. Une *Correspondance des Représentants en mission à l'Armée de l'Ouest* (1794-95) nous intéresse tout particulièrement. L'éditeur du *Journal de L'Official*, M. Leroux Cesbron, a mis au jour cette correspondance qui comprend des lettres, des délibérations, des arrêtés et mêlant aux noms de Chail-

lon, de L'Official et de leurs collègues ceux de Hoche et de Canclaux, de Charette et de Cormatin, apporte aux annales des pacifications de l'Ouest une très utile contribution. Aucun détail n'est ici à dédaigner ; sur l'uniforme des cavaliers de la garde de Stofflet, je recueille cette indication que je n'ai rencontrée nulle part. « Les chasseurs sont vêtus en pantalon, « veste d'étoffe du pays, parements et collet blancs ; les dragons sont « en pantalon gris, veste verte, parements et collet jaunes, plusieurs « ont des casques en cuir bouilli. » On voit que dans les uniformes vendéens tout n'était pas livré au caprice individuel.

L'histoire napoléonienne, fort explorée mais véritablement inépuisable, s'enrichit au cours du présent volume de documents de provenances diverses sur *La famille de Napoléon I^{er}* et d'une lettre du duc de Rovigo relative aux complots de 1810-1811 contre l'empereur.

En fait de mémoires militaires, notons ceux du major Coqueugniot de la *Légion du Nord* (1806-1808) et le *Journal* du chirurgien-major Warnier sur la Campagne du Maroc de 1844, d'où la précision n'exclut pas le pittoresque.

Dans les genres moins sérieux, M. G. Monval a exhumé de curieux fragments inédits des *Mémoires secrets* de Bachaumont et M. Delbasse a publié des *Notes et Souvenirs* de l'éminent critique d'art Thoré, amusant tableau de la vie artistique et littéraire et même politique de ce siècle. Cueillons aussi dans une gerbe d'autographes deux lettres de grands bretons, l'une de Châteaubriand, l'autre de La Mennais, qui appartiennent à M. Cottin, le très habile directeur de ce recueil.

O. DE G.

*
*
*

L'Exilé de MM. Henry Revers et F. A. Steenackers vient de paraître en brochure (à la *Bibliothèque de l'Association*, 13, boulevard Montparnasse), après avoir été représenté à la salle des Fêtes du *Journal*. C'est une gracieuse fantaisie, poétique plutôt que dramatique, car *Zillers*, le frère qui revient, *l'Exilé*, me semble surtout un symbole vivant de la musique, un nouvel Orphée flottant dans le rêve et frappant les échos du Tyrol par les accents de son violon magique. *L'Exilé* a pour cadre le Tyrol, comme la *Coupe et les Lèvres*. Johann, émule du chasseur Franck, entonne l'hymne à son pays :

Voici mon Tyrol ! Voici ses glaciers,
Ses rocs — châteaux-forts des aigles altiers,
Narguant le soleil en de fiers cortèges.

Voici ses hauts pics. — Et je me revois
Hardi, poursuivant l'agile chamois
Jusques aux sommets qu'argentent les neiges.

Je pense que je ne blesserai pas les auteurs en leur disant que leur Tyrol m'a mis en goût de revoir celui de Musset. O. DE G.

*
**

LA VEILLÉE DE NOËL, pièce en un acte par M. Paul Sébillot, 2^e édition. — Paris, J. Maisonneuve et P.-V. Stock, 1899.

M. Paul Sébillot a réalisé ce charmant et délicat tour de force d'intercaler dans une pièce de théâtre quelques-uns de ses plus jolis contes, quelques gerbes de la riche moisson qu'il a faite sur le sol fécond de l'Armor. Ces contes n'ont point l'air de hors-d'œuvre : le fil qui les rattache à la *Veillée de Noël* est certes bien tenu, mais, au coin de ce foyer breton, nul ne s'étonne d'entendre tomber de ces lèvres d'homme, de femme et d'enfant, les légendes qui, Dieu merci, continuent à bercer la race. Le grand père fait frissonner l'auditoire avec *Le Mort à l'église* ; le grand François et les jeunes maîtres de la ferme, Jean et Marivonnice, l'émerveillent avec *Les bêtes qui parlent*, *La pierre qui va boire*, *Le château sous la mer* ; le petit père Yvon et Fanchette la fillette le dérident avec *Les Bossus* et *Le Château des bigorneaux*. Il y a, dans ces naïves histoires, de quoi plaire aux petits et aux grands enfants. M. Sébillot estime qu'elles conviennent à ravir à des paysans attendant le premier son de cloche pour se rendre à la messe de minuit, durant laquelle l'imagination des humbles voit le ciel descendre sur la terre.

Une interprétation d'élite a certes fait valoir la petite pièce de M. Sébillot, mais à la lecture, dégagée du prestige de la scène, la *Veillée de Noël* garde une saveur rustique vraiment digne de la fête poétique entre toutes qu'elle annonce et célèbre. O. DE GOURCUFF.

*
**

Le dernier fascicule de l'*Oeuvre d'Art*, la très luxueuse publication périodique, qu'édite la *Société Française d'Éditions d'Art* (L.-HENRI MAY, directeur), contient les études suivantes :

CHARLES SIMOND : Une Lettre inédite de Rubens. — HENRI D'ALMERAS : L'Hôtel de Sens. — E. DEL MONTE : Une réplique inédite de la Lédà de Léonard de Vinci. — M. BENGESCO : Maurice Quentin de La Tour. —

T. Z. : Le Premier Empire et l'Organisation des Musées dans les territoires annexés. Les Musées d'Amsterdam et La Haye (suite).

Ce fascicule, encarté dans une superbe couverture en couleur, renferme six planches hors texte et de nombreuses illustrations dans le texte.

L'*Œuvre d'art* qui paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois est en vente à Paris, 7, rue Saint-Benoît et dans toutes les librairies, au prix de 1 fr. 25 le numéro.

..

Parmi les journaux dont la politique absolument française nous donne les meilleures espérances, nous devons mettre en première ligne l'*Etafelle*, journal quotidien à 5 centimes dont l'allure s'est profondément modifiée depuis que notre confrère Paul de Réglé en a pris la direction.

L'*Etafelle* dont les bureaux sont situés 2, rue Meyerbeer, Paris, est essentiellement l'organe des intérêts français et coloniaux. La double devise : « faire bien, et laisser dire » et « tout pour la Patrie » montre assez quel est son but et nous encourage à en recommander l'abonnement et la lecture à tous nos lecteurs.

Nous ajoutons que l'*Etafelle*, qui est dans toute la force du terme un journal indépendant, ouvre ses colonnes à toutes les observations, réclamations, de manière à se constituer la véritable tribune des intérêts français.

Nous avons obtenu en faveur de nos lecteurs qu'un service de quinze jours fût fait gracieusement à ceux qui en adresseront la demande, 2, rue Meyerbeer, Paris.



LES BRETONS AU THÉÂTRE

Non seulement ce nous fut un régal littéraire d'entendre le 1^{er} février, à la salle de la rue d'Athènes, les vers d'une si mâle allure que M. Olivier de Gourcuff a intitulés « *Pro Gallia* » et que deux artistes d'une valeur absolument supérieure, MM. Jehan Adès et Perrin, surent interpréter de magistrale façon ; mais encore nous nous sentîmes reconnaissant envers le poète dont la cornélienne poésie galvanisait d'une confiance patriotique toutes les âmes françaises, en des vers comme ceux-ci :

Espérer contre toute espérance
C'est l'héroïque loi, le rôle de la France.

Quel baume plus réconfortant nos cœurs endoloris pouvaient-ils désirer que l'évocation des héros martyrs de l'année que, jusqu'à ces derniers temps, on appela l'année néfaste ? ainsi que le dit le poète :

J'ai vu souvent à bas
La plus digne fortune et la plus noble épée,
Je sais que le malheur rend l'âme mieux trempée.

Qu'en des périodes troublées comme celles que notre pauvre France traverse, le souvenir de ces héros nous fasse nous ressaisir.

Dans un fier et vibrant langage le Cid, apparaissant à un officier français, vante les plus vaillants qui furent les plus malheureux.

Ils ont à la fortune opposé leur courage,
Mais leur œuvre est féconde ; ils sauvent du naufrage
Le navire portant la France et son destin !

Ces vers ont magnifiquement résonné dans une fête bretonne, car « *Pro Gallia* » était joué au profit du monument qu'un comité, placé sous le haut patronage de la duchesse d'Uzès et de la princesse de Rohan, se propose d'élever à Saint-Malo au marquis de Querhoent du 6^e chasseurs à cheval et à ses compagnons d'armes.

J. LE BOUTELLER.

Le Gérant : RENÉ LAFOLYÉ.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYÉ, 2, place des Lices.

DINARD-SAINT-ENOGAT

A TRAVERS LES AGES

ÉTUDE HISTORIQUE

Honorée d'une médaille de vermeil au **XX^e** concours de la Société
littéraire et artistique **LA POMME** (*Session de Dinard*).

(Suite¹).

D'après ce qui précède il est facile de se rendre compte de ce qu'étaient Saint-Enogat et Dinard avant 1789 : on ne voyait à Saint-Enogat qu'un bourg assez vulgaire et à Dinard un simple village. Néanmoins plusieurs choses distinguaient ces deux localités : comme paroisse Saint-Enogat se trouvait à la tête d'une vaste circonscription décanale ; de son côté Dinard avait les souvenirs de son vieux château, les privilèges de sa châtellenie, les charités de son prieuré et l'animation de son petit port. Çà et là, dans la campagne, s'élevaient plusieurs manoirs, non pas d'élégantes villas comme de nos jours, mais de solides maisons de granit, précédées chacune de sa cour bien murée au portail monumental, et accompagnées de jardins clos de douves pleines d'eau.

C'était l'hôtel du Doyenné, résidence du recteur de Saint-Enogat, doyen de Poudouvre, et situé un peu loin de l'église paroissiale, au village de Saint-Alexandre. Cette maison était voisine d'une chapelle signalée en 1681, reconstruite et bénite en 1738, dédiée de tout temps à saint Alexandre qui donnait son nom à tout un groupe d'habitations. Outre le pourpris du manoir presbytéral, le tiers des dîmes de la paroisse de Saint-Enogat appartenait au recteur-doyen

¹ Voir la livraison de février 1899.

dont le revenu net était d'environ mille livres au siècle dernier¹.

C'était ensuite la maison noble de la Vicomté possédée dès le commencement du XVI^e siècle par la famille Chauchart du Bois-thomelin qui l'habitait encore en 1789. Admirablement placée à l'opposé du Bec de la Vallée, sur les falaises de la Rance dont elle domine le cours, entourée de beaux bois et siège d'une juridiction seigneuriale, la Vicomté — dont le nom rappelle les anciens vicomtes de Poudouvre — constituait une belle résidence, décorée d'une chapelle dédiée à Notre-Dame du Bois², d'une motte féodale, d'un colombier, de garennes et de pêcheries en Rance³.

La Baronnais et la Belle-Issue étaient deux manoirs tranquillement assis dans l'anse du prieuré de Dinard. Le premier appartenait dès 1513 à Berthelot Ladvocat, seigneur de la Crochaye, et au moment de la Révolution à René Collas, seigneur de la Baronnais, qui n'avait pas moins de dix-neuf frères et sœurs vivant ensemble. On racontait que leurs père et mère, François Collas et Renée de Kergu, invitèrent certain jour à dîner un grand personnage qui n'accepta qu'à condition d'être reçu dans l'intimité de la famille ; or celui-ci fut fort étonné de voir dressée une table de vingt trois couverts, et encore plus surpris d'apprendre que ses hôtes et leurs vingt enfants la rempliraient avec lui⁴.

Quant à la Belle-Issue, propriété au XVII^e siècle de la famille Gailard, elle passa, par suite de mariages successifs, aux mains des Bossinot, puis des Poulain du Reposoir qui la possèdent encore.

Le manoir de l'Île-Célée appartenait en 1513 à Julien de la Cour⁵ et celui de la Ville-ès-Mesniers était en 1698 la maison de campagne de Marie Loret, femme de François Gaultier, sieur de la Palissade ; cette dame y fit alors construire une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de saint Malo et de saint Guillaume⁶.

¹ *Archives d'Ille-et-Vilaine*. Etat du diocèse de Saint-Malo.

² Cette chapelle était en grande vénération parmi les marins et surtout les gabariers de la Rance.

³ *Archives de la Loire-Inférieure*, V^e Saint-Enogat.

⁴ Châteaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*.

⁵ *Bibliothèque de Rennes*. Réformation ms. de la noblesse de Bretagne.

⁶ *Archives d'Ille-et-Vilaine*. Registre des insinuations du diocèse de Saint-Malo.

Enfin il faut encore placer parmi les anciens manoirs de Saint-Enogat un intéressant logis de la fin du XV^e siècle ou du commencement du XVI^e, qui porte le nom de maison du Prince Noir.

C'est une construction de granit en bel appareil, derrière laquelle s'élèvent une tourelle au toit conique et son tourillon. Elle se voit encore au beau milieu du Dinard moderne et fait contraste avec les jolies villas qui l'entourent. Ses ouvertures ornées de sculptures assez curieuses et les grands manteaux de ses cheminées lui donnent un bon air de vénérable antiquité.

Malheureusement on ne possède aucune notion historique sur cette maison. La tradition locale qui prétend qu'au XIV^e siècle Edouard, prince de Galles, surnommé le prince Noir, y logea et lui laissa son nom, n'est pas admissible, car ce logis, quoiqu'ancien, ne remonte certainement pas à une époque aussi reculée.

Toutes ces maisons nobles, généralement habitées par leurs propriétaires, donnaient une certaine vie à la paroisse de Saint-Enogat. Par ailleurs le territoire renfermait un bon nombre de villages, mais bien des points, occupés aujourd'hui par de nombreuses constructions, demeuraient alors incultes et déserts.



Néanmoins la situation générale de Saint-Enogat était assez prospère lorsque les horreurs de la guerre s'abattirent sur cette paroisse.

C'était en 1758 ; une flotte anglaise, portant toute une armée, menaçait les côtes de Saint-Malo, « se proposant de prendre cette ville, non par un siège régulier, mais par une attaque violente et de haute lutte ¹. »

Mais les Malouins étaient sur leurs gardes : voyant le 3 septembre s'avancer la flotte ennemie, ils coupèrent la chaussée du Sillon et se fortifièrent ; puis leur gouverneur envoya dans la Rance cinq vaisseaux corsaires qui s'embossèrent entre Saint-Malo et Dinard pour protéger la rade. Le lendemain les Anglais levèrent l'ancre et, se rapprochant de Saint-Briac, ils vinrent mouiller dans l'anse de la

¹ A. de la Borderie, *Bulletin de l'Association bretonne*, classe d'archéologie, 1892, p. 283.

Fosse, sous le promontoire de la Garde-Guérin qui domine le littoral entre les bourgs de Saint-Briac et de Saint-Lunaire.

C'est là que se fit sans obstacle la descente de leur armée. « Cette opération dura jusqu'au soir et versa sur le territoire une armée de huit à treize mille hommes dont deux cents dragons à cheval. L'infanterie campa au pied de la montagne, dans les hameaux de la Chapelle, de la Ville-Hue, la Fosse, la Marre, etc. La cavalerie s'installa dans le bourg de Saint-Lunaire. L'avant-garde poussa une reconnaissance jusqu'à la pointe de Dinard, où elle voulut prendre des alignements, mais la canonnade des bâtiments stationnés dans les eaux de la Rance força ce détachement à regagner le corps d'armée.

« Pendant l'après-midi les troupes de terre, abandonnées à la plus brutale licence, se livrèrent à la profanation, au pillage, au meurtre, au viol, à l'incendie. Toutes les relations du temps, et même les récits anglais, s'accordent sur ce point. Ces soldats, indignes de leur nation et de leur siècle, mirent leur gloire à brûler de pauvres villages, à dépouiller d'augustes sanctuaires, à détruire les moissons, à enlever sur leurs navires des laboureurs sans défense, à commettre toutes les exactions, toutes les cruautés, tous les excès. Le village de Saint-Alexandre, près Dinard, fut réduit en cendres, ainsi que la maison de Pontual et toutes les grandes propriétés des environs. Trois fois dépouillé par eux, laissé complètement nu, le curé de Saint-Briac s'enfuit en habit de femme. Le presbytère, quarante-deux maisons, vingt-deux barques du port de cette commune, les blés de toutes les fermes voisines furent livrés aux flammes, l'église minée. Pendant un jour et une nuit on ne vit qu'incendies dans le canton maritime situé entre la rivière de Saint-Briac et la Rance! »

La paroisse de Saint-Enogat fut un peu moins maltraitée grâce au vicaire Julien Aillet. « Ce vénérable prêtre, dit l'abbé Manet, alla se présenter directement au prince Edouard, duc d'Yorck, » qui accompagnait le général Bligh dans cette expédition anglaise. Il implora si vivement pitié pour son peuple qu'il toucha le cœur des ennemis : « Ne crains rien, ministre, lui répondirent le prince et le

¹ Robidou, *Panorama d'un beau pays*, 228.

général, ton peuple sera épargné s'il nous fournit des vivres'. » Néanmoins les Anglais brûlèrent la Ville-ès-Meniers et Saint-Alexandre².

« Le mardi 5 septembre, dès quatre heures du matin, plusieurs détachements s'avancèrent de nouveau à Dinard, d'où nos vaisseaux les repoussèrent comme le jour précédent. Leur camp occupait une lieue de côte entre Saint-Briac et Dinard et faisait face du côté de la terre³. »

Les Anglais ne plièrent leurs tentes que le 8 ; abandonnant la contrée qu'ils avaient en partie dévastée, ils gagnèrent par terre le Guildo, pendant que leur flotte se dirigeait vers Saint-Cast ; c'est là qu'ils furent battus le 11 septembre par les volontaires bretons et définitivement chassés de nos côtés.

Un amusant épisode du séjour des Anglais à Dinard eut pour théâtre le prieuré des Trinitaires. Voici comment le raconte le bon abbé Manet : « Les Anglais causèrent une belle peur au pauvre prieur de Dinard, frère Antoine Guillaumet, qui n'avait point quitté son monastère situé près de la grève ; quelques officiers étant descendu chez lui et lui ayant demandé à se rafraîchir, le hasard voulut que l'un d'eux se trouva mal immédiatement après avoir vidé son verre. Ses camarades le crurent empoisonné, et des menaces de mort contre le bon religieux s'en suivirent. Celui-ci ne perdit cependant pas la tête : afin de prouver à ses hôtes qu'ils n'avaient rien à craindre, il avala de suite une copieuse lampée du vin contenu dans la même bouteille. L'Anglais, d'une autre part, ne tarda pas à revenir de sa syncope, et l'on se quitta en riant de l'aventure⁴. »



Vint 1789 ; Saint-Enogat fut alors érigé en commune dont Dinard fit partie. Un an plus tard fut décrétée la constitution civile du clergé

¹ *Grandes recherches manuscrites sur Saint-Malo et ses environs*. — Les généraux anglais donnèrent aussi une sauvegarde à M. Chauchart, seigneur de la Vicomté.

² Robidou, *Panorama d'un beau pays*, 228.

³ *Ibidem*.

⁴ *Grandes recherches manuscrites sur Saint-Malo et ses environs*.

français et les troubles éclatèrent au sein de nos religieuses populations maritimes.

Saint-Enogat avait pour pasteur depuis vingt ans Guillaume Le Moyne, vénérable prêtre qu'aidait dans son saint ministère un vicaire nommé François Haquais. L'un et l'autre, regardant avec raison comme sacrilège le serment de fidélité à cette constitution civile du clergé, refusèrent de le prêter.

Chassés par suite de leur église, ils eurent la douleur d'y voir installé comme curé un malheureux religieux cordelier, Mathurin Dubois, que nomma, le 7 juin 1791, l'évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, Le Coz¹ Un autre prêtre, également moine, frère Claude Horiot, prieur de Dinard, eut aussi la faiblesse de faire le serment schismatique ; mais il ne tarda pas à ouvrir les yeux à la lumière venant de Rome et il rétracta solennellement son erreur.

Pendant ce temps les prêtres demeurés fidèles à l'Église, étaient forcés de se cacher pour administrer les sacrements à leur population refusant toute relation avec les prêtres assermentés, qu'elle appelait des intrus. Chassée de son église, « la famille religieuse s'improvisait en paroisse vivante. L'autel se relevait dans les ravins, au fond des bois, sous le chaume ; la ferme devenait quelquefois un temple. Des villages se transformaient en grandes hôtelleries catholiques où le sacrifice était offert et tous les secours du ministère prodigués. Au sein de ces réunions formées en dépit des dangers, des fatigues et de la distance, l'exaltation s'emparait des têtes, la persécution mettait une auréole au front du prêtre réfractaire. Il avait le verbe de feu pour embrâser les âmes, pour allumer au dehors l'incendie qui dévore les oppresseurs. Son autorité s'accroissait de tous les obstacles mis entre lui et le peuple qui avait soif de sa présence et faim de sa parole. Il devenait apôtre et quelquefois martyr. Dans l'un et dans l'autre cas il était le héros, le roi de la foule croyante et passionnée qui s'attachait à ses pas comme le naufragé à la planche de salut. Traqués dans les bois, dans les vallons, dans les cavernes, les attroupe-
ments pieux avaient une autre ressource. Des pêcheurs emportaient sur les flots prêtres et fidèles. Là l'office était célébré. L'es-

¹ Archives de l'archevêché de Rennes, Registre de Le Coz.

cadriille priaît, chantait, écoutait la parole sainte, se courbait pour recevoir cette bénédiction furtive que donnait sur l'abîme, au milieu des vents et des vagues furieuses, un ministre arraché à la paix du temple ; puis les nautonniers ramenaient à la rive la clandestine réunion¹ ».

Quand la persécution devint par trop violente, force fut au bon recteur de Saint-Enogat de quitter sa chère paroisse. Il se décida à passer en terre étrangère, mais il n'y vécut pas longtemps ; le 24 juillet 1793, Guillaume Le Moyne mourut dans l'île de Jersey, âgé de soixante-sept ans ; son corps y fut inhumé le lendemain dans le cimetière parroissial de Saint-Héliér².



Durant la première moitié de ce siècle la commune de Saint-Enogat n'offrit rien de particulièrement intéressant ; mais vers 1850 Dinard commença à prendre de l'importance. Le goût des bains de mer se répandait alors et la beauté des plages de cette contrée fut facilement appréciée des amateurs. Bientôt de nouvelles constructions s'élevèrent en grand nombre sur la côte et dès 1853 le rectorat de Saint-Enogat fut érigé en cure de seconde classe. Peu de temps après, le curé, M. Le Graverend, voyant une vraie ville surgir à Dinard même, y transféra le chef-lieu de sa paroisse et y construisit dans une admirable position l'église qui domine la baie du Prieuré.

Le bourg de Saint-Enogat fut par suite mis de côté et ses habitants sollicitèrent en vain l'érection d'une chapelle vicariale au milieu d'eux. Toutefois les étrangers ne tardèrent pas à remarquer que si les plages de Dinard sont magnifiques, celle de Saint-Enogat n'est point à dédaigner ; aussi s'empressèrent-ils de bâtir des villas sur le bord de la mer autour du vieux bourg. De là vint la nécessité d'avoir de nouveau une église en ce lieu. En 1867 fut donc créée une nouvelle paroisse de Saint-Enogat, succursale distincte de la cure de

¹ Robidou, *Panorama d'un beau pays*, 317.

² De l'Estourbeillon, *Les Familles françaises à Jersey*, 422.

Dinard ; bientôt après s'y éleva une belle église dédiée à saint Enogat et bénite en 1880. Cet édifice, de style roman, est une des œuvres monumentales les mieux réussies de M. l'architecte Renault.

En même temps que la prospérité croissante de Dinard et de Saint-Enogat nécessitait cette satisfaction des besoins religieux de la population, l'administration civile de la localité grandissait à son tour. La commune de Saint-Enogat, renfermant les deux nouvelles paroisses de Dinard et de Saint-Enogat, faisait partie du canton de Pleurtuit ; on jugea plus convenable de transférer de ce dernier bourg, dans la jolie ville de Dinard définitivement fondée, le chef-lieu de ce canton qui prit alors le nom qu'il garde encore de Dinard-Saint-Enogat.

Dinard n'est donc plus comme jadis un simple lieu de passage ou une humble bourgade de pêcheurs, « mais bien une splendide ville qui, par le pittoresque de ses sites, l'élégance de ses constructions fantaisistes, la douceur de son climat et la beauté de sa grève incomparable¹ », devient avec son chemin de fer et son nouveau port, une localité vraiment importante.

Les premiers constructeurs des luxueuses villas de Dinard furent M. Coppinger et le duc d'Audiffret-Pasquier ; après eux vinrent M. Camac, qui bâtit la Roche-Pendante, puis le comte Dahdah, propriétaire des Deux-Rives, le comte de Mortemart, le duc d'Hamilton, etc. etc. M. Féart, préfet d'Ille-et-Vilaine de 1858 à 1864, contribua beaucoup aussi à l'embellissement de la nouvelle ville.

Aujourd'hui Dinard couvre toutes les hauteurs dominant les grèves du Prieuré et de l'Ecluse : on y voit de larges boulevards plantés d'arbres et garnis de beaux hôtels, de vastes propriétés remplies de bosquets et égayées par des corbeilles de fleurs, de curieuses maisons accolées aux rochers et auxquelles conduisent de pittoresques escaliers. Partout règne un air d'élégance et bien-être ; partout aussi se développent les plus vastes horizons sur Saint-Malo et Saint-Servan, sur la Rance et ses riants rivages, sur la pleine mer et ses îles sans nombre ; spectacle vraiment enchanteur.

¹ A. Orain. *Géographie pittoresque d'Ille-et-Vilaine.*

Saint-Enogat lui-même s'est transformé à l'instar de Dinard ; le magnifique parc de la Malouine s'y continue pour ainsi dire, de Dinard jusqu'au vieux bourg, par une succession de boulevards, de villas et de jardins. Toute la côte s'est peuplée comme par enchantement, et au delà du bourg se dresse le château de la Gouleaux-Fées, surmontant la grotte curieuse qui lui donne son nom, si bien aménagée par le propriétaire M. Hébert. Réuni ainsi à Dinard Saint-Enogat est devenu « une villégiature très appréciée de ceux qui aiment à la fois la tranquillité et le mouvement, mais dont la simplicité de goûts ne saurait se plier aux exigences de la vie mondaine telle qu'elle se pratique à Dinard. La plage est charmante ; on y accède par un large chemin entre de jolis mamelons¹ ».

Cependant à peine Dinard semble-t-il atteindre son apogée qu'une station rivale prend naissance sur son propre territoire, au promontoire de la Vicomté. Là s'ouvre vers le Nord un vaste horizon et apparaît dans toute sa beauté l'estuaire de la Rance : « Ce panorama — écrit un contemporain² — est d'une séduction sans pareille et l'on comprend vite que l'avenir de Dinard est ici, que cette pointe de la Vicomté, si riante si verte, ne tardera pas à attirer la vogue, à se couvrir de résidences luxueuses, à être enfin le départ et à rester le centre d'une incomparable station balnéaire comme d'un autre Dinard qui s'élèvera à côté de l'ancien. D'intelligents spéculateurs ont, dans ce but, tracé de larges avenues où pourront circuler équipages et promeneurs. Elles aboutissent à des ronds-points admirablement choisis pour le plaisir des yeux. Ici c'est l'avenue du Manoir, là l'avenue Bruzzo ; plus loin l'avenue des Tilleuls ; on a planté des hêtres, des pins, créé des bois charmants ; les racines baignent dans la mer et les ombrages font dôme au dessus des grèves au sable d'or³. »

Durant un certain temps Dinard conservera certainement son élégante suprématie ; mais quand un pont projeté sur la Rance aura, reposant sur les rochers de Bizeux, réuni les plages de la

¹ Beaufils, *Paysages et monuments de la Bretagne*. Arrondissement de Saint-Malo, 60.

² M. Beaufils.

³ *Paysages et monuments de la Bretagne*. Arrondissement de Saint-Malo, 57.

Vicomté à celles de Saint-Servan, quand par suite il ne sera plus besoin, pour arriver de Saint-Malo à Dinard, de faire une traversée de mer parfois dangereuse, il est à croire qu'au lieu d'aller en bateau aborder au Bec de la Vallée, on se rendra plus volontiers à pied sec sur le promontoire de la Vicomté. Alors la station balnéaire de Dinard aura conquis tout le littoral de la vieille paroisse Saint-Enogat, depuis la Goule-aux-Fées jusqu'à la Vicomté ; embrassant toutes les plages et toutes les falaises, tous les rochers pittoresques et tous les bois verdoyants, tous les châteaux et toutes les villas de cet admirable coin de terre.



Résumons-nous : Dinard-Saint-Enogat n'a pas d'histoire, mais seulement quelques souvenirs ; il est à désirer qu'elle ne les oublie pas dans le tourbillonnement de la vogue d'aujourd'hui. Evangélisation par les moines bretons du VI^e siècle, château féodal et pieuses fondations du moyen-âge, tout cela rappelle un passé bien lointain qui n'est pas cependant à mépriser. Les dévastations commises par les Anglais en 1758 et les persécutions religieuses de 1793 sont également bonnes à retenir ; elles préserveront peut-être de l'anglomanie et des excès de l'intolérance. Quoique d'origine essentiellement bretonne, Dinard est trop ville moderne et mondaine pour conserver beaucoup d'esprit breton ; souhaitons du moins qu'elle reste bien française, malgré les Anglais et les Américains qui la fréquentent. *Dieu et patrie* doit être sa devise ; puisse-t-elle y demeurer toujours fidèle !

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.

chan. hon.



LE CHATEAU DE MACHECOUL

DRAME EN TROIS ACTES, EN PROSE

La scène est à Machecoul, en Mars 1793

PERSONNAGES

ETIENNE GASCHIGNARD, ancien président du district
de Machecoul,

ANNE, sa fille,

PIERRE, son petit-fils, âgé de 10 ans,

MAUPASSANT, membre du département,

PHILIPPE BOISSY, officier municipal de Machecoul,

MARIE BOISSY sa fille, âgée de 20 ans,

CHARLES BOURDIN, fiancé de MARIE BOISSY, âgé
de 22 ans,

SOUCHU, président du Comité royaliste de Machecoul,

Le Marquis de la ROCHE-SAINT-ANDRÉ,

Le Chevalier ATHANASE DE CHARETTE,

SALAUN, gendarme,

ANDRO, mendiant,

Une Religieuse du Val-de-Morière,

Le secrétaire du Comité royaliste de Machecoul,

Le geôlier de la prison du Calvaire de Machecoul,

Le geôlier de la prison du Château de Machecoul,

Des membres du Comité royaliste de Machecoul.

Officiers royalistes, Paysans, Femmes du peuple.

ACTE PREMIER

A Machecoul, le dimanche 10 mars 1793.

*Salle à manger chez Gaschignard. En côté une grande cheminée. —
Au fond une fenêtre et une porte vitrée donnant sur la rue.*

SCÈNE PREMIÈRE

GASCHIGNARD, *son petit fils* PIERRE

GASCHIGNARD, *tenant à la main son Histoire de Bretagne.*

Hé bien, Pierre, as-tu appris le règne de Jean IV le Conquérant ?

PIERRE

Oui grand'père.

GASCHIGNARD

Alors tu vas me dire qui a gagné la bataille d'Auray

PIERRE

C'est Jean IV.

GASCHIGNARD

Et quelles furent les suites de cette bataille ?

PIERRE

Elle mit fin à la guerre parce que Charles de Blois y fut tué.

GASCHIGNARD

Oui, elle mit fin à la guerre civile entre les Bretons, une guerre qui avait duré 23 ans. Triste chose que les guerres civiles, mon enfant ! Dieu veuille nous en préserver !

On entend sonner les cloches de l'église.

SCÈNE II

GASCHIGNARD, ANNE *sa fille*, *son petit-fils* PIERRE

La fille de Gaschignard, mère de Pierre, entre dans la salle à manger et prend son livre de messe sur la cheminée.

GASCHIGNARD, *à sa fille.*

Tu me diras en rentrant s'il y avait du monde à la grand messe.

ANNE

Oh ! soyez sûr d'avance qu'il y en aura bien peu. Monsieur le curé me disait encore hier que l'hostilité contre lui augmente chaque jour. Les femmes l'insultent en pleine rue.

GASCHIGNARD

Cela ne m'étonne pas. Les esprits s'exaltent de plus en plus. Depuis le rapport que j'ai adressé au département, le 4 février, la situation s'est beaucoup aggravée. Je crains qu'une insurrection n'éclate. Ici les autorités ne se rendent pas compte du danger. Ce soir le receveur du district donne un bal. Ce n'est guère le moment de danser. La levée de 300,000 hommes ne se fera pas facilement.

Anne sort.

PIERRE

Voilà un mendiant qui frappe à la fenêtre.

GASCHIGNARD

C'est le vieil Andro.

PIERRE qui s'est levé et approché de la porte vitrée donnant sur la rue.

Il fait signe qu'il veut vous parler.

GASCHIGNARD

Dis-lui d'entrer.

PIERRE, ouvrant la porte.

Vous pouvez entrer.

SCÈNE III

GASCHIGNARD, PIERRE, ANDRO

GASCHIGNARD.

Bonjour Andro. Viens te chauffer. Ce matin l'air est glacial.

ANDRO, d'un air embarrassé.

Monsieur Gaschignard, vous avez toujours été bon pour moi.

GASCHIGNARD

Je t'ai rendu quelques petits services et je t'en rendrai encore, si cela m'est possible, quoique tu sois un vieil aristocrate.

ANDRO

Je n'ai besoin de rien pour le moment. Je voudrais causer un instant seul avec vous.

GASCHIGNARD

C'est très facile. Mon petit Pierre, va jouer dans le jardin.

L'enfant sort.

GASCHIGNARD

Andro, qu'as-tu à me raconter ?

ANDRO

Promettez-moi de ne jamais parler à personne de ce que je vais vous dire.

GASCHIGNARD

Je te le promets.

ANDRO

Eh bien, quittez Machecoul ce soir avec toute votre famille.

GASCHIGNARD

Pourquoi ?

ANDRO

Je ne puis vous en dire davantage.

GASCHIGNARD

Si tu ne veux rien me dire de plus, je resterai à Machecoul, car je ne vois pas de raison pour m'en aller d'ici.

ANDRO

Vous aurez tort. Adieu Monsieur Gaschignard. Que Dieu vous garde vous et tous les vôtres.

Il sort.

GASCHIGNARD, *seul.*

Pour que ce mendiant me parle ainsi, il doit y avoir quelque motif grave. Il parcourt toutes les paroisses voisines et dans ses courses il apprend bien des choses.

SCÈNE IV

GASCHIGNARD, MARIE BOISSY

MARIE BOISSY, *entrant vivement par la porte vitrée.*

Bonjour, mon oncle. Ma cousine est-elle à la grand'messe ?

GASCHIGNARD

Oui, Marie. As-tu besoin d'elle ?

MARIE

Je voulais seulement lui dire adieu. Je pars pour le Val-de-Morière. Ma tante la religieuse m'a invitée à y passer quelques jours avec elle.

GASCHIGNARD

Tu ne vas donc pas ce soir au bal, chez le receveur du district. Tu y aurais pourtant trouvé sans aucun doute ton fiancé Charles Bourdin.

MARIE

Oh non, il n'est pas ici. Monsieur de Charette l'a prié de passer à Fonteclose pour une affaire. Adieu mon oncle. Vous ferez bien mes amitiés à ma cousine. Je viendrai la voir aussitôt mon retour.

*Elle sort.*GASCHIGNARD, *seul.*

Sa tante la religieuse la fait venir au Val-de-Morière. Monsieur de Charette appelle à Fonteclose Charles Bourdin son filleul, qui est patriote. C'est pour les éloigner de Macheoul. Le mendiant qui me porte intérêt voudrait aussi m'en éloigner moi et les miens. Il se trame quelque complot.

Gaschignard s'approche de la fenêtre donnant sur la rue. Il voit passer Maupassant et frappe à la vitre pour l'appeler.

SCÈNE V

GASCHIGNARD, MAUPASSANT

Gaschignard, ouvrant la porte vitrée à Maupassant.

Entrez donc, Maupassant. Avez-vous des nouvelles de Saint-Philbert ? On m'a dit hier que l'agitation y était grande. Les paysans criaient très haut que leurs fils n'obéiraient pas à la réquisition.

MAUPASSANT

Ils le disent, mais ils obéiront quand ils seront en face des gendarmes.

GASCHIGNARD

Vous ne connaissez pas bien le Pays de Retz. Ici les hommes sont de braves gens, mais il ne faut pas les violenter. Les têtes sont chaudes et une fois exaltées on ne peut les faire céder. Dans la colère les paysans sont terribles.

MAUPASSANT

La loi est la loi. Il faudra bien qu'ils s'y soumettent.

GASCHIGNARD

Je crains qu'il n'y ait du sang. Vous savez les insultes dont sont accablés chaque jour les prêtres assermentés. On les menace de mort. Cette situation religieuse est bien effrayante. Dans ce pays-ci c'est la vraie cause des troubles ; car vous avez vu comme moi, que les premières réformes ont été fort bien accueillies par les gens de la campagne.

MAUPASSANT

C'est vrai, mais aujourd'hui nous ne pouvons plus reculer. Il faut maintenir la constitution civile du clergé.

GASCHIGNARD

Il est toujours temps de s'arrêter quand on se voit dans un mauvais chemin.

SCÈNE VI

Anne fille de Gaschignard rentre, son livre de messe à la main. Elle salue Maupassant.

GASCHIGNARD, ANNE, MAUPASSANT

GASCHIGNARD, à sa fille Anne.

Hé bien ! la messe s'est-elle passée tranquillement ?

ANNE

Oui. L'église était presque vide ; mais je ne sais pas ce qui se prépare. On ne voit que des figures menaçantes. A la fin de la messe, la foule était grande sous les halles, et quand Monsieur le curé a traversé la rue, il s'est élevé des murmures qui m'ont épouventé. J'ai entendu des voix qui disaient : à mort l'intrus ! On prétend

qu'une messe a été célébrée à la pointe du jour, dans le bois de la Salle et que plusieurs milliers d'hommes y assistaient.

MAUPASSANT

On exagère tout.

GASCHIGNARD

Croyez-moi, Maupassant, le péril est plus grand que vous ne pensez. Si on ne cesse pas de persécuter les prêtres réfractaires, nous aurons la guerre civile.

MAUPASSANT

J'espère que vos craintes ne se réaliseront point, mais je vais aller au district savoir les nouvelles et je vous tiendrai au courant.

Il sort.

SCÈNE VII

GASCHIGNARD, *sa fille* ANNE

GASCHIGNARD

Ta cousine Marie Boissy est venue pour te dire adieu. Elle va passer quelques jours au Val-de-Morière où sa tante la religieuse l'a appelée.

ANNE

Cette invitation est donc arrivée ce matin, car hier elle ne l'avait pas encore reçue. Elle devait aller au bal chez le receveur du district avec son fiancé Charles Bourdin.

GASCHIGNARD

Elle a changé d'avis. Charles Bourdin est, paraît-il, à Fontclause chez Monsieur Athanase de Charette son parrain.

ANNE

Et Monsieur Souchu, où est-il ? En voilà un qui n'ira pas au bal du receveur. On dit qu'il est furieux contre Charles Bourdin depuis qu'il en a reçu un soufflet.

GASCHIGNARD

Il est terriblement vindicatif. Il détestait Bourdin dès le temps où il était procureur de Monsieur Charette de Briord, l'oncle de Monsieur Athanase.

ANNE

Cet homme-là me fait peur. Il a une mauvaise figure.

GASCHIGNARD

C'est un ennemi redoutable. Ses confrères les avoués disent qu'il est sans scrupule et au district ses collègues s'en défient tous.

ANNE

Dien merci, nous n'avons jamais eu affaire à lui.

Elle sort.

GASCHIGNARD

Les méchants n'ont pas besoin de raisons pour faire le mal.

SCÈNE VIII

GASCHIGNARD, MAUPASSANT

MAUPASSANT, rentrant par la porte vitrée.

Je viens du district. On n'y sait rien de nouveau : Dans toutes les paroisses les commissaires délégués pour dresser l'état de la population mâle sont à faire leur travail. Le bruit court que les paysans refuseront de donner leurs noms, mais la journée n'est pas assez avancée pour qu'on sache à quoi s'en tenir. Tout à l'heure j'ai entendu dans la rue des jeunes gens qui disaient qu'ils ne se rendraient jamais au tirage et qu'on les tuerait plutôt que de les faire marcher.

GASCHIGNARD

Ils feront ce qu'ils ont dit. Ils aimeront mieux se faire tuer chez eux, autour de leurs clochers, que d'aller à la frontière défendre une cause qu'on leur a rendue odieuse en leur refusant la liberté de conscience. Mais si l'insurrection éclate prochainement, vous n'avez pas les forces nécessaires pour l'étouffer.

MAUPASSANT

Nous n'avons que les gendarmes et la garde nationale.

GASCHIGNARD

La garde nationale est en partie royaliste ; ne comptez pas sur elle.

MAUPASSANT

Mais qui pourrait organiser ici l'insurrection ? Monsieur Athanase de Charette s'occupe plus de ses plaisirs que de politique. Il est trop intelligent pour ne pas comprendre l'impossibilité de lutter avec quelques milliers de paysans contre un gouvernement qui dispose de toutes les forces militaires de la France.

GASCHIGNARD

C'est vrai ; mais il y a le marquis de la Roche-Saint-André, qui est beaucoup moins intelligent et plus exalté. Il y a Souchu qui est sournois, méchant et déterminé. A leur défaut, les paysans prendraient pour chefs quelques-uns d'entre eux. Ils ne voient pas au-delà des limites du Pays de Retz, et quand ils seront maîtres de Machecoul et des bourgs voisins ils croiront avoir remporté une victoire durable.

MAUPASSANT

Nous ferons venir des troupes de Nantes qui rétabliront l'ordre promptement.

GASCHIGNARD

Oui, si l'insurrection n'éclate pas ailleurs qu'ici. Mais croyez-vous que le reste de la Bretagne, le Poitou et l'Anjou soient plus tranquilles que le Pays de Retz ?

MAUPASSANT

Je sais qu'il y a du mécontentement dans tout l'Ouest, mais de là à une révolte armée il y a loin.

Il sort.

FIN DU PREMIER TABLEAU DU PREMIER ACTE.

DEUXIÈME TABLEAU DU PREMIER ACTE

A Machecoul, le 11 mars 1793, au matin. Un chemin près de l'abbaye de la Chaume, à l'entrée de Machecoul. On voit au fond de la scène un grand calvaire.

SCÈNE PREMIÈRE

SOUCHU, LE MARQUIS DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ

SOUCHU

Le tocsin sonne dans toutes les paroisses voisines. Avant une heure Machecoul sera envahi par 5 ou 6000 paysans armés. Monsieur le Marquis, il faut en prendre le commandement et organiser la guerre.

LE MARQUIS DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ

Je ne demande pas mieux, mais tous ces paysans nous lâcheront ce soir pour retourner dans leurs fermes et nous serons bientôt les victimes des patriotes.

SOUCHU

Laissez-moi faire. Ils ne nous abandonneront pas. Je trouverai bien moyen de les retenir.

LE MARQUIS

Avez-vous vu Charette ?

SOUCHU

Oui, mais il hésite à se mettre en avant. Il croit la lutte impossible; nous le forcerons à marcher. Au besoin nous irons le relancer dans son château.

LE MARQUIS

Voilà le soleil qui se lève. Voyez-vous sur la route près de Saint-Lazare une masse qui approche.

SOUCHU

Ce sont les gens de Sainte-Pazanne. Ils sont au moins trois ou quatre cents.

LE MARQUIS

Et ici du côté de la Salle on dirait une armée.

SOUCHU

Ce sont les hommes de Saint-Cyr et de Fresnay. Et regardez vers le Marais. Voilà une autre foule immense. Nous serons maîtres de Machecoul presque sans combat. Les patriotes vont se trouver noyés dans cette multitude.

LE MARQUIS

Le mouvement est plus fort que je ne pensais. Il faut le diriger et surtout maintenir l'ordre et empêcher les excès.

SOUCHU

Oh ! pour cela nous verrons plus tard. La foule arrive par ce chemin. Cachons-nous derrière ces buissons et regardons ce qui va se passer. Quels sont les chefs qui marchent en tête ?

LE MARQUIS

Je reconnais les fermiers de la Noue. Voilà le vicaire de Fresnay.

SOUCHU

Ils s'arrêtent au pied du Calvaire. Ils ne font aucun bruit quoiqu'ils soient chaussés de sabots.

LE MARQUIS

Que font les patriotes de Machecoul ? Sont-ils bien renseignés ?

SOUCHU

Ils ont dansé une partie de la nuit. Le receveur donnait un bal, mais vers minuit un des commandants de la garde nationale est venu au milieu des danses prévenir les membres du District que les paroisses voisines s'insurgeaient et que hier, à Saint-Philbert, le pont avait été coupé. Maupassant cherche à préparer la résistance, mais que peut-il faire avec quelques gendarmes et des gardes nationaux dont beaucoup sont royalistes et l'abandonneront au premier coup de feu ?

LE MARQUIS

Venez, voilà tous les paysans à genoux au pied de la croix. Mais le vicaire se relève ; la prière n'a pas été longue.

SOUCHU

J'entends battre le tambour dans la ville.

LE MARQUIS

Du haut des tours du château et des lucarnes du clocher les patriotes qui veillent auront aperçu nos bandes. La brume qui couvrait les champs se dissipe.

SOUCHU

Mais regardez donc de tous les côtés. Les chemins ne sont pas assez larges. Nos hommes ont tous des fusils de chasse, des fourches, des faux, des piques, des couteaux de pressoir.

En voilà qui sont à cheval. Il y a aussi des femmes et des enfants. Les patriotes vont danser, mais autrement que cette nuit.

On entend de grands cris à l'entrée du faubourg de Sainte-Croix. La paix ! la paix !

SOUCHU

Entendez-vous. Ils crient la paix ! la paix !

Mais ce n'est pas la paix qu'ils auront, c'est la guerre qui commence. Il est temps de se montrer Monsieur le Marquis, allons à eux.

Ils s'éloignent.

FIN DU PREMIER ACTE.

JOSEPH ROUSSE.



ARMATEURS ET MARINS BRETONS D'AUTREFOIS

(Suite).

Voyages et trafic dans la mer du Sud¹.

1. — *Rapport de Nicolas Bory*, second capitaine et marchand sur le vaisseau *la Fidelle*, armé à Brest en septembre 1713, à la diligence du sieur Delastre, commissionnaire des armateurs, les sieurs de Plonbrose(?) frères, de Rouen, capitaine le sieur Charles Pécasse de Saint-Malo. Ils sont partis le 27 septembre 1713, de Brest et sont allés en Angleterre, puis à Saint-Malo, où ils ont attendu des ordres pour leur destination. Ces ordres portaient qu'ils iraient au Brésil. Là, « ils trouvèrent d'autres ordres pour passer à la mer du Sud en cas de non vente audit Bresil... N'ayant pas pu vendre leurs marchandises au Brésil, ils suivirent leur dernier ordre, et passèrent à la mer du Sud, où il se sont arrêtés à la Conception longtemps, c'est-à-dire près de deux ans, en attendant pouvoir vendre, attendu la grande abondance de navires qu'il y avoit, jusques à ce que le sieur de Kerguelen, commandant le vaisseau du Roy *La Bellone*, s'y rendit pour notifier les ordres qu'il avoit du Roy et du Conseil de la marine à tous les vaisseaux françois quy se trouvoient à cette coste, de se retirer ; que le déclarant ayant appris que ledit sieur Dupré-Pécasse avoit reçu ces ordres, quoy qu'il ne les eut pas communiqués au déclarant, comme il y estoit tenu, le déclarant, pour l'intérêt des armateurs, le pria, requis et somma de se retirer de cette coste et comme son navire estoit hors d'estat de pouvoir faire route pour France, d'aller chercher un port ailleurs, convenable pour caréner. Que sur cette réquisition, ils partirent de la Conception le 28 d'avril (1717) et se rendirent au port de Cobia, à 14 lieues duquel il y a un havre propre à caresner appellé Mehillor. Estant à se préparer pour ce faire, ils furent arrêtés par une escadre du Roy catholique le 2 septembre

¹ Voir le fascicule de février 1899.

suivant, commandée par le sieur Martinet, officier françois, armée d'équipages et officiers aussy françois, à la réserve d'une compagnie de soldats espagnols avecq leurs officiers, intendant et commissaire aussy espagnols, lesquels officiers tant françois qu'espagnols, intendant, commissaire et soldats vinrent à bord et commencèrent par amener le pavillon blanc et le jetèrent avec mépris ; après quoy ils firent sortir les officiers et l'équipage sans leur permettre de prendre une chemise ny une paire de bas pour changer, les fouillèrent et les embarquèrent sur leurs vaisseaux ; après quoy ils se rendirent maîtres du tout, faisant enlever les matières d'or et d'argent sans y peser ny conter¹ et sans aucun ordre ny règle que l'intérêt en pareilles occasions, malgré les protestations que fist contre eux le déclarant ; à quoy l'intendant répondit que cela ne regardoit plus le déclarant et qu'il répondoit de tout. Il a bien paru qu'il y a eu plusieurs pillages tant à bord des vaisseaux qu'à terre, dans les magasins à Callao, où le vice-roy du Pérou a esté obligé de faire descendre les officiers royaux à la troisième récidive de vol ; que les officiers de ladite escadre ont obligé la plus grande partie de l'équipage dudit navire à prendre parti avec eux, par la nécessité où ils estoient, n'ayant ny hardes ny argent, et les ont obligés à prendre les armes lorsqu'ils ont pris les autres navires françois à Arica ; qu'ils ont traittés les officiers avecq la dernière rigueur, les ayant envoyés au nombre de 80 dans une prison au Callao sans permettre même aux Espagnols de leur donner aucun secours, n'ayant la plus grande partie, que ce qu'ils avoient sur eux ; qu'ils ont fait périr plusieurs malades par leur avoir refusé des remèdes, qu'ils leur ont mesme refusé les sacrements à l'article de la mort ; qu'ils ont traittés les aumoniers avecq la même rigueur. Après quoy, ils ont équipés deux vaisseaux des plus petits, où ils n'ont laissé que deux pièces de canon avecq cent livres de poudre, sans autres armes, exposant ainsi 260 hommes à estre pris par les Morts (Maures)². Qu'enfin, les deux navires sont arrivés l'un au Passage en Espagne, et l'autre au Port-Louis ; et

¹ L'existence de matières d'or et d'argent à bord du vaisseau pouvait servir de prétexte aux rigueurs de l'autorité, parce qu'en tous temps l'exportation de ces matières avait été défendue. Mais l'interdiction était en réalité d'exécution impossible, car il fallait bien qu'on payât sur les lieux le prix des marchandises importées avec des passeports réguliers. Il y avait un subterfuge, sur lequel on fermait les yeux. Des braves, appelés *Météores*, portaient des lingots numérotés en des lieux convenus, hors de ville, les y jetaient comme des matières quelconques ; d'autres les ramassaient et les embarquaient. Raynal, *Histoire philosophique et politique des deux Indes*, ed. d'Amst., 1773, III. p. 411 et suiv.

² Les pirates barbaresques.

ensuite les deux navires ont été rendus au Roy d'Espagne, pour décharger les cautions qu'on avoit donné de ce fait à Lima... » Le déclarant rejette une partie des conséquences de cette aventure, sur le sieur Dupré Pécasse, qui n'a « jamais voulu suivre ny les ordres des armateurs ny l'avis des officiers... » La déclaration est attestée par Trélin, pilote-côtier, et par Yves Le Quinquis, matelot, à bord de la *Fidèle*.

Brest, 21 Septembre. 1718.

II. — « *Rapport de Monsieur Marchand de Chalmont, envoyé et embarqué par ordre du Roy sur la frégate le Saint-François, capitaine Lissèche, pour la mer du Sud, arrivé à Brest le 3^e may 1718.*

« Je m'embarquay et partis de Saint-Malo le 2^e may 1716. Le 16 du dit mois, nous mouillâmes l'ancre au port de Sainte-Croix dans l'isle de Tanarif (Ténériffe), où après avoir pris des rafraichissements, nous repartîmes le 21 du même mois. Le 25 juillet nous relachâmes à l'isle Sainte-Catherine et y séjournâmes pour rétablir nos malades et attendre la saison favorable, jusques au 20 octobre suivant, que nous appareillâmes pour continuer notre route. Le 4^e décembre nous avons passé le détroit du Maire (de Lemaire). Le 23 dudit mois nous avons doublé le cap Horn.

« Le 10 janvier 1717, nous sommes arrivés à la Conception, port du royaume du Chilly, où il nous fut refusé des vivres. Le 13^e nous fûmes obligés de lever l'ancre pour aller à Tastacuene (Talcaguana?) deux lieues de la Conception... Nous y trouvâmes trois navires françois nommés la *Fidelle*, de Brest, capitaine Prépégasse (Dupré-Pécasse), et le *Vainqueur*, de Saint-Malo, capitaine Bourdas, et la *Françoise*, capitaine Beaucage. Je notifay les ordres de la Cour et donnay des exemplaires de l'ordonnance du 29 janvier 1716, faisant *deffense d'entreprendre à l'avenir le commerce du Sud sous peine de mort*, aux sieurs Pégasse, Bourdas et Beaucage. Le sieur Pradel¹ m'a remis des mémoires en confusion et sans signatures des effets de Rio-Janeiro, que j'ay envoyé à Monseigneur l'Amiral.

« Le 10 nous avons levé l'ancre, pour aller de port en port jusques au port de Caillao (Callao). Nous avons mouillé l'ancre à Valparaiso et y trouvâmes les vaisseaux le *Chancelier* et le *Joseph*, commandés par les sieurs Laisné et Briand, auxquels je notifay les ordres de la Cour. Ils achetèrent du vaisseau où j'étois beaucoup de choses dont ils avoient grand besoin, et la *Princesse de Parme*, capitaine Dumorier-Desnau (?). Le 17^e j'ay veu le sieur de Caux, qui conjointement avec le sieur Pradel,

¹ Voir une note précédente.

capitaine de la *Concorde*, estoit chargé de la vente et du recouvrement des crédits faits des effets du sac de Rio-Janeiro ; il m'a promis des comptes de sa gestion et de remettre sur nostre bord tout l'argent qu'il avoit, à notre retour à la Conception, d'où nous projettons de partir pour France.

« Le 19, nous appareillons de Valparaiso, où j'avois reçu la veille une réponse favorable du Président du Chilly (Chili) pour faire les vivres, qu'on m'avoit refusé à la Conception ; mais je n'en profitay pas pour ne point retarder l'exécution des ordres de la Cour. Le 4 mars, l'ancre fut mouillé à l'Arica, où ayant trouvé les vaisseaux la *Comtesse de Pontchartrain* et le *Prince des Asturies*, commandés par les sieurs Lengerie et Goret, je leur notifiay les ordres dont j'étois porteur. Le 12, nous fîmes voile d'Arica. Le 19, le port de Pisco fust visité et n'y ayant point trouvé de vaisseaux, nous fîmes route le 20 pour nous rendre à Caillao.

« Le 24 au soir, nous avons mouillé auprès des forts de Caillao. Le 25, je m'embarquay dans le canot du *Saint-François* et descendis à Caillao, où je fus obligé de coucher. Le lendemain je fus à Lima et conduit au palais du vice-roy. Le secrétaire de Son Excellence me vint dire que je ne pouvois avoir audience d'Elle le mesme jour, quy estoit vendredy-saint. Le samedy, Son Excellence me donna audience, Elle me reçut fort obligeamment, je luy rendis ma lettre de créance et rémplis ma mission. Le 16 avril 1717 ayant eu mon audience de congé et une lettre de Son Excellence pour le Président de Chilly (du Chili) à l'effet de nous recevoir dans le port de la Conception et de nous y faire donner les choses nécessaires en payant, pour nous mettre en estat de repasser en France à la fin d'octobre prochain, saison favorable, nous fîmes voile pour nous rendre dans ce port.

« Le 19 may, le capitaine Lissèche, fust forcé par les vents contraires de relâcher à Valparaiso, d'où j'écrivys au Président de Chilly, que j'étois porteur d'une lettre du vice-roy pour luy. Il me fist réponse de la luy envoyer. En effet, je la donnay le 25 et j'y joignis un certificat des capitaines de 3 navires espagnols, dont le nôtre venoit d'estre abordé, dégréé et desamparé par gros temps, en leur rendant service, avecq une lettre par laquelle, luy représentant que cet abordage ne nous permettoit pas de continuer nostre route pour la Conception, à caus de la rigueur de la saison, je le priay de permettre de nous radouber dans le port où nous étions, d'autant plus que le vice-roy l'avoit accordé de vive-voix, et sur sa reponce du 28 dudit mois, ce capitaine fust réduit à la nécessité de sortir de ce port et de faire route vent arrière pour se rendre à Arica, où

il sçavoit qu'il y avoit plusieurs vaisseaux françois, desquels il retireroit les secours dont il avoit besoin, et (ce qui) me rapprocheroit d'autant du vice-roy pour recevoir ses derniers ordres sur le refus du président du Chilly.

• Le 13 dudit mois, nous fîmes voile pour Arica, où nous mouillâmes l'ancre le 12 juin suivant. Le 16, je m'embarquay à Arica dans un navire espagnol qui alloit à Caillao, pour me plaindre au vice-roy de la dureté du président du Chilly et pour luy demander ordre positif et par escrit, pour carresner à Valparaiso, puisqu'il l'avoit permis de vive-voix. Le 29 dudit mois, ce navire espagnol ayant relâché à Pisco, j'escrivis de là au vice-roy pour luy donner avis que je me rendrois auprès de S. E., pour recevoir ses ordres. Le 6^e juillet, j'arrivay par terre à Lima, et ayant salué le vice-roy, j'en obtins une seconde lettre le 15 dudit mois pour le président de Chilly, plus ample que la première. Le 21, je m'embarquay à Caillao dans un navire espagnol pour aller rejoindre le capitaine Lissèche à Arica, pour exécuter les derniers ordres du vice-roy.

• Le 31 aoust, j'arrivay à Arica. Je trouvay le capitaine Lissèche malade et luy ayant communiqué les dernières résolutions du vice-roy, il fist aussitost reparer ses manœuvres, donner bande et prendre ce quy luy estoit nécessaire pour se rendre à la Conception. Mais les vents contraires l'empêchèrent de sortir du port jusques au 11 septembre à midy, que nous fûmes arrestés par le sieur Martinet, commandant 2 vaisseaux de guerre de 60 canons, ayant pavillon espagnol, et conduit à Caillao, avec cinq autres vaisseaux pris, nommés *le Fidelle*, *le Prince des Asturies*, *le Brillant*, *le Vainqueur*, et *le Saint-Jacques*, commandés par les sieurs Prépégasse, Goret, Louvet¹, Bourdas, et Ghalière-Briget. Le vice-roy, déclara ces 6 vaisseaux confisqués, sans vouloir excepter le *Saint-François*, à la faveur du passeport du Roy, de ma mission, et d'une lettre de S. E. au président du Chilly, dont le capitaine Lissèche estoit porteur; il fust mis en prison, ainsy que ses officiers et équipage et ceux des autres vaisseaux. Le capitaine Lissèche m'a dit qu'il avoit à son bord, lorsqu'il a esté pris, environ 170.000 piastres provenant tant de ce qu'il avoit vendu pour nos vaisseaux, que de pacotilles des officiers et matelots, suivant la permission du Roy, et environ 190 000 piastres pour le compte des intéressés à l'armement de M. Duguay-Trouin des effets de Rio-Janeiro, dont il avoit recouvré les crédits aux termes de la procuration des intéressés. J'ay en vain sollicité le vice-roy et le sieur Martinet de nous donner main levée du vaisseau le

¹ Ou Louvet.

Saint-François, en l'estat qu'il a este pris ; j'ay mesme demandé inutilement à estre present et le capitaine Lissèche à l'inventaire du chargement et des papiers. Le sieur Martinet s'est saisi de tout sans compte ny mesures et personne n'ayant voulu recevoir nos déclarations, sommations et protestations, je me suis déterminé le 12^e decembre suivant de partir de Caillao par un bâtiment espagnol pour passer de là par terre pour Portobello, ou ayant trouvé une petite embarcation anglaise, je me suis rendu à la Jamaïque et d'icy sur un navire anglais à Plymouth et ensuite à Brest, le 3^e may 1718... »

Les établissements espagnols ne pouvaient se passer des importations étrangères. Il était donc facile de prévoir un retour très prochain à l'ancienne tolérance. La politique française avait pu, tout d'abord, obéir à un sentiment d'équité internationale, se conformer à la stricte exécution des clauses du traité d'Utrecht. Mais en laissant le champ libre à une repression d'abus aussi excessive contre ses nationaux, la Cour eut aussi un secret mobile, celui de ménager un monopole à la compagnie des Indes, que Law venait d'annexer à sa banque. La compagnie était en train d'accaparer tout le commerce maritime. On l'admit à fournir seule les navires autorisés à trafiquer avec les colonies espagnoles. Un arrêt du Conseil lui conféra le privilège « de faire seule, à l'exclusion de tous les autres, le commerce des mers occidentales et même celui depuis le détroit de Lemaire jusque dans toutes les mers du Sud. » Le 7 juin 1719, l'intendant de Bretagne, M. de Brou, mandait de Rennes aux officiers des amirautés de la province, qu'en vertu des lettres-patentes du Roi, conformes à l'arrêt du Conseil et dûment enregistrées, il convenait d'avertir les marchands et négociants des intentions de Sa Majesté, qu'ils eussent à s'abstenir de tout commerce « pour ces mers-là, » même « à discontinuer ceux qu'ils pourroient avoir commencés, pour ne pas tomber dans le cas de la confiscation qui serait ordonnée à leur retour, » à désarmer immédiatement les bâtiments en charge pour cette destination « sans retardement ». Les magistrats devaient « obliger les armateurs ou propriétaires des autres vaisseaux qui partiront des ports de Bretagne, à faire leurs soumissions par écrit, qu'ils n'iront pas aux Indes orientales ny dans les mers du Sud, sous telles peines qu'il appartiendra. »

La compagnie eut plus à souffrir des faux calculs de Law, que des hostilités ouvertes en 1725, entre la France et l'Espagne. La compagnie d'Ostende, malgré les privilèges que Philippe V accorda aux négociants autrichiens dans tous les ports de ses domaines, ne fut pas une rivale très redoutable, car elle eut une existence éphémère. D'ailleurs, la brouille entre les deux couronnes ne dura point. Mais quand l'Angleterre entra en lice, notre commerce éprouva de plus rudes épreuves. En 1745, six vaisseaux de la compagnie des Indes, revenant des mers du Sud, et richement chargés, étaient enlevés par les Anglais au cap Breton, « le rendez-vous de ces vaisseaux, qui ignoraient la prise de cette colonie et vinrent se livrer eux-mêmes. »¹

Vers le milieu du XVIII^e siècle, les relations commerciales de la France avec le Pérou étaient redevenues assez importantes, pour stimuler la jalousie des Anglais. Hales écrit, en effet, que le trafic des Français au Callao était considérable. « Les navires français, qui, pendant les guerres précédentes, pouvoient aller à Callao, ont été obligés de mettre en magasin toutes les marchandises qu'ils avoient à bord. On exigeoit 13 pour cent du prix de la vente, lorsqu'ils arrivoient avec leur cargaison entière, et quelquefois jusqu'à 16 pour cent, lorsqu'ils avoient traité le long des côtes ou en quelque autre port. Ils payoient de plus 3 par mille pour l'acquit des droits du *Domaine* et du *Consulat*, sans parler des présens qu'ils étoient obligés de faire au vice-roy et autres officiers de Sa Majesté, bassesse dont on ne doit point être surpris de la part de gens qui n'achètent de pareilles charges que pour faire leur fortune. Il étoit de l'intérêt des Espagnols, pendant la guerre, qui interdisoit ou du moins rendoit le passage fort dangereux à leurs galions, il étoit de leur intérêt, dis-je, de permettre aux Français d'y négocier, dans un temps particulièrement où toutes sortes de marchandises étoient entièrement rares au Pérou. Mais malgré la nécessité où ils étoient pour ainsi dire de se relâcher sur de pareils privilèges, ils les ont accordés avec si peu de ménagement, qu'ils ont fait la perte des uns et des autres. Les Français, qui y envoyoient des navires de tous leurs ports, à l'envie les uns des autres, eurent bientôt fait changer cette

¹ *Journal de Barbier.*

disette en abondance de tout, qui fut même à un si haut degré, que chacun étoit obligé de vendre ses marchandises à très bas prix, qui ruinoit les marchands Espagnols et les François, qui en ont souffert pendant plusieurs années. » C'avoit été l'une des raisons probables de la restriction subite, après le traité d'Utrecht, et les concessions faites un peu plus tard à la compagnie des Indes réalisèrent jusqu'à un point le remède, que Hales avoit bien entrevu.

« Un peu plus de réserve de la part des uns et des autres dans cette circonstance leur auroit au contraire été d'un avantage considérable, s'ils n'y avoient envoyé et reçu qu'un certain nombre de navires et de marchandises, à proportion du besoin actuel qu'ils en avoient et de la consommation qu'ils en pouvoient faire. Trois ou quatre navires, par exemple, chargés de la valeur d'environ un million de piastres, pouvoient suffire chaque année au Pérou, et même pour le Chili et le Mexique, qui n'en peuvent pas tirer plus de 4 à 5 cens mille piastres. Les marchands auroient alors acheté avec plus de sûreté, et un seul navire françois auroit plus fait de profit que 4 ou 5 ensemble¹.

Mais les établissemens espagnols ne s'alimentaient pas seulement de produits étrangers par importation directe. Ils recevoient par Cadix beaucoup de ces produits, sous le pavillon de leur couronne. Les relations de nos armateurs bretons avec Cadix étoient fréquentes. Les bâtimens de Saint-Malo, de Morlaix, de Brest, de Lorient (l'arsenal de la compagnie des Indes), et de Nantes tenaient une place très honorable dans le mouvement commercial de la France avec la péninsule. La part à y prendre étoit belle, car, d'après Baynal, « d'environ 50 millions de denrées ou de marchandises qui partaient tous les ans de Cadix pour les Indes occidentales, la huitième partie appartenait à peine à la Métropole. Le reste étoit fourni par les autres peuples, amis ou ennemis de l'Espagne, sous le nom des Espagnols mêmes, toujours fidèles aux particuliers et toujours infidèles à la loi ».

Si le privilège exclusif accordé à la compagnie des Indes étoit contraire à l'équité, au fond, il étoit peut-être conforme aux cri-

¹ Histoire des tremblemens de terre arrivés à Lima et autres lieux avec la description du Pérou, par Hales, traduction française, La Haye, 1762.

gences particulières du trafic. Il écartait de sa participation le trop grand nombre des navires, qui eussent avili la valeur des denrées par l'excès des apports. Il ne fut pas d'ailleurs une cause d'amoin- drissement dans les affaires des gros négociants malouins et nantais : ceux-ci continuèrent à participer indirectement au com- merce de la mer du Sud, sous l'étiquette de la grande compagnie, ou y furent personnellement intéressés.

Les Malouins ne perdirent jamais de vue cet important débouché. Ils le prouvèrent bien, en confiant à Bouguinville une mission pour fonder un établissement dans un archipel, au sud de la Patagonie¹.

Mais ici s'arrêtent les documents que je possède sur ce point de notre histoire commerciale, et, ne voulant que présenter des maté- riaux inédits, sous la forme de contribution utile à celle-ci, je m'abs- tiens d'entrer dans des développements étrangers à mon but.

D^r A. CORRE.

¹ Les îles Malouines ou Falkland, dont les Anglais revendiquèrent la posses- sion. Sur cette affaire assez embrouillée voir les *Lettres de Junius* et les *Mé- moires secrets* du 9 avril 1768.



MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE¹)

DEUXIÈME VOLUME

Dans les premiers jours d'août nous recevons l'ordre d'aller tenir garnison à Clermont-Ferrand. C'était une faveur obtenue par M. de Labesse dont la famille habitait les environs de cette vieille capitale de l'Auvergne.

Ma nomination d'adjutant-major avait enfin été régularisée par une délibération du conseil d'administration en date du 16 juin 1816 seulement. Pour la rendre définitive il manquait l'approbation du ministre. J'étais donc nanti des fonctions que j'ambitionnais, mes efforts se trouvaient récompensés. Après Faucheux un seul lieutenant essaya de me disputer la position. Il s'appelait Moride et n'était pas sans mérite. Les circonstances lui furent très défavorables. Un soir il eut au spectacle une vive altercation avec Fleuriot à propos de Ludovic de Charette. Il s'en suivit un duel qui eut lieu le lendemain à 7 heures du matin dans la rue du Gommier, alors très peu passante. Il faisait à peine jour, nous étions au milieu de l'hiver. M. Moride n'ayant point amené de témoin, je fus, malgré mes protestations, le seul spectateur du combat. Fleuriot était loin d'avoir l'adresse de son adversaire qui lui mit la pointe de son épée sur la poitrine et l'eut traversée s'il avait voulu. Je les séparai malgré les instances de Fleuriot à qui je fus obligé de rappeler que M. Moride pouvait le tuer. Je me retourne ensuite vers ce dernier : « Monsieur, je suis aussi un ami de Charette, vous devez maintenant avoir affaire à moi. — Je viens, répond M. Moride, de vous

¹ Voir la livraison de janvier 1899.

montrer que je ne suis pas un lâche, eh bien, voyez, ma position est plus que compromise par cette affaire avec M. de Fleuriot et je n'ai que mon épée pour vivre. A présent faites ce que vous voudrez, je suis à votre disposition.

— Ce que nous voulons, lui dîmes-nous en même temps avec émotion, c'est votre estime, car vous avez la nôtre, » et nous lui tendions les mains. Malgré notre discrétion, car cette affaire resta entre nous trois, le pauvre Moride fut au nombre de ceux que le colonel ne put soustraire aux dénonciations et à l'animosité du parti ultra-royaliste.

Mon collègue l'adjudant-major du 1^{er} bataillon était un homme peu brillant, il faisait assez bien son métier, sans beaucoup de bruit. Excessivement susceptible il fut très choqué de quelques plaisanteries à lui adressées sans méchanceté, je crois, par le capitaine François. Il finit même par se trouver insulté et vint me prier de lui servir de témoin. — Mon cher camarade, lui objecté-je, sans vous refuser, il me semble que vous supposez à M. François des intentions qu'il n'a point eues et que justifiera la moindre explication. — Je ne veux pas d'explication, reprend-il. Je le vois, vous n'êtes pas meilleur camarade que les autres, vous êtes le troisième à donner les mêmes raisons.

• — Cela ne vous prouve-t-il pas qu'elles sont bonnes ?

— Elles sont mauvaises pour moi.

Après quoi il me quitte d'un air mécontent. Il n'en fut plus question, je crus l'affaire oubliée.

Le 16 août nous partons de Nantes à 5 heures du matin. La garde nationale nous conduit jusqu'à la lande de Ragon ; là se firent les adieux. En quittant M. de Lauriston je lui recommandai mon frère Benjamin, il me promit de le placer dans ses bureaux dès qu'il le pourrait. Il a tenu sa promesse.

Le colonel m'avait ordonné de rester à la gauche de la Légion pour mettre fin aux adieux qui menaçaient de s'éterniser. Je ne parvins pas sans peine à rétablir l'ordre. J'arrivai à Aigrefeuille où se faisait la grande halte, au moment où mon collègue recevait l'appel.

— Où allons-nous déjeuner, me demande-t-il ? — Mais .. avec les capitaines. Notre place est là.

Ma réponse ne parut lui plaire qu'à moitié ; la table des lieutenants lui allait mieux. Néanmoins il se laisse conduire et nous entrons à l'hôtel où était l'état-major. Plus jeune d'âge et de grade je le fais passer le premier. A peine à la porte de la salle où étaient ces messieurs avec le colonel, le sous intendant et quelques autres personnages de Nantes invités à ce déjeuner, il recule effrayé. Malgré les bruyantes invitations qui lui sont faites d'entrer, il me monte sur les pieds en marmotant qu'il n'y a pas de place et m'entraîne. quoi que je puisse dire. à l'hôtel où sont les lieutenants. Ce n'est pas sans raison que les règlements ont prescrit la séparation par grade des officiers dans les pensions, hormis les cas exceptionnels. Cette mesure a pour but d'empêcher que la liberté qui doit régner à table ne dégénère en une trop grande familiarité et ne compromette le respect dû au grade. Cette règle semble plus impérative pour les adjudants-majors qui sont encore lieutenants et appelés bien plus souvent que les capitaines à faire acte d'autorité envers les officiers subalternes. En arrivant à Montaigu je trouve M. François chargé, je ne sais pourquoi, des billets de logement des officiers : « Voulez-vous, me demanda-t-il, être logé à l'hôtel où est le colonel et où nous mangerons, ou ailleurs ? choisissez. — A l'hôtel où est le colonel et où vous mangerez. — Vous êtes mieux inspiré que votre collègue. Il vient de refuser ce que vous acceptez. Il a grand tort et ne comprend pas sa position. » La suite prouva combien cela était vrai. Immédiatement et sans peine je pris rang parmi les capitaines, déjà habitués à voir en moi un homme qui serait avant peu leur égal. En ce temps-là il fallait dix-huit mois. Déjà par mes fonctions j'exerçais une autorité pareille à la leur. Mon collègue, qui s'était volontairement posé comme leur inférieur, ne tarda pas à en subir les conséquences. Personne ne prononça un mot pouvant lui faire sentir la faute qu'il venait de faire ; mais tout naturellement je devins l'intermédiaire des ordres du colonel et des chefs de bataillon qui me trouvaient toujours sous leur main. Je fus plus à l'aise avec les capitaines et à mon collègue je parus plus considéré par eux. Sa timidité s'en augmenta, sa susceptibilité devint telle qu'il s'imagina que tout le monde lui en voulait. M. Walchs. à qui rien n'échappait et dont

il était l'adjudant-major, voulut le ramener et lui faire reconquérir sa place. Il l'invita à dîner, ce fut le coup de massue qui l'acheva. Témoin de la bruyante gaité de tous y compris le colonel, les mots spirituels de M. Walchs, partant comme un feu d'artifice, déconcertèrent mon collègue peu fait d'ailleurs pour la conversation. Il garda un morne silence, sans s'apercevoir que je ne parlais guère plus que lui, ma jeunesse et la nouveauté de ma position m'imposant une prudente réserve. La comparaison entre lui et moi lui parut humiliante. Pourtant le colonel lui avait plusieurs fois adressé la parole au commencement du repas, car le comte de Labesse faisait en parfait homme du monde les honneurs de la table ; le commandant l'avait entouré de prévenances et d'égards. Au milieu du repas il fut complètement oublié, il en conclut qu'on le dédaignait. Ce fut bien autre chose lorsque le colonel tirant sa montre me donna l'ordre d'aller faire l'appel. Je n'étais pas de semaine. Tout le monde s'était levé, je pus sans être aperçu transmettre à mon collègue l'ordre qui aurait dû lui être adressé et qu'il pouvait n'avoir pas entendu. « Je vous remercie, me répondit-il, j'ai bien compris et je sais maintenant ce qu'il me reste à faire. Rendez-moi le service de recevoir l'appel pour moi. »

Pourvu que le service se fit, peu importait qui était de semaine, surtout en route où tous les officiers sont de service. Lorsque j'allai rendre compte au commandant du résultat de l'appel il me demanda : « Où est un un tel ? — Je ne sais pas, mon commandant, il m'a prié de recevoir l'appel pour lui. J'ai cru que vous l'aviez emmené quelque part. — Non, il m'a quitté en sortant de table. J'ai pensé qu'il venait avec ces messieurs et croyais le retrouver ici. Le drôle de corps ! Est-ce que vous ne faites pas bon ménage ? — Ni bon, ni mauvais, mon commandant. Depuis notre départ de Nantes je le vois très peu, ne prenant pas nos repas ensemble. — Quelle faute il a faite !

Le lendemain l'adjudant-major du 1^{er} bataillon ne se trouva point à la réunion du régiment. Nous ne l'avons jamais revu depuis. M. de Labesse reçut à Clermont, je crois, sa demande de retourner en demi-solde. Je restai seul adjudant-major ; on ne s'en inquiéta pas. Le colonel et le commandant n'eurent même pas la pensée

d'en nommer un provisoire. En entrant dans une ville je prenais la droite du régiment et me faisais remplacer au 2^e bataillon par un lieutenant. Autrement je me sersis trouvé trop éloigné du colonel et du commandant. Arrivé toujours le dernier au déjeuner à cause des appels, je trouvais ma place gardée à la gauche du colonel. Personne n'était jaloux de cette distinction qui me forçait à me lever de table le premier, et rendait le service très doux aux capitaines. J'étais dédommagé de mes peines par l'influence et l'autorité qui en étaient le résultat. Continuellement en rapport de service avec les lieutenants, sous-officiers et soldats, j'étais l'âme de la Légion. Aucun officier n'en connaissait mieux le personnel ; les renseignements que je donnais étaient sûrs et tout le monde m'en demandait. On s'habitua peu à peu à ne pas faire une promotion dans les sous-officiers sans prendre mon avis. Ceux-ci surent bientôt qu'ils ne pouvaient espérer d'avancement sans mon approbation ; ma protection fut recherchée, l'action de mon influence sur les sous-officiers devint énorme.

Je m'appliquai à ne pas en abuser. Quelquefois j'ai sauvé de désagréments des gens qui le méritaient peu ; jamais je n'ai fait obtenir de l'avancement à un sujet qui ne le méritait pas. Celui qui était réellement méritant n'avait pas besoin d'autre recommandation pour être sûr de me trouver son protecteur zélé.

Nous arrivons à Clermont dans les premiers jours de septembre. Je reprends tout de suite le cours de l'instruction. Le colonel reprend ses leçons avec la même inutilité. Je lui avais fait un tableau des commandements pour les évolutions de ligue ; il le montre à un de ses amis.

— Qui vous a fait cela, demande ce dernier ?

— Mon adjudant-major. Tenez, cet officier. Voyez sur la place, il commande l'école de bataillon.

— Comment, ce jeune homme, il paraît à peine 21 ans !

— Précisément !

— Eh bien, mon cher colonel, ce garçon-là promet. Il vient de faire un travail qui prouve qu'il connaît joliment son affaire. Il est à peu près semblable à celui imprimé sous le nom de tableau synoptique, — à moins qu'il ne l'ait copié..., et non, l'ordre est identique ; mais, je le vois bien, ce n'est pas une copie.

— Je sais que vous êtes connaisseur, lui glisse le colonel en le ramenant près des fenêtres sous lesquelles je faisais manœuvrer la 1^{re} classe dont les pelotons étaient commandés par des lieutenants, écoutez et jugez.

— Ma foi, mon ami, reprend l'ancien officier au bout de quelques minutes, je n'ai jamais entendu mieux commander, mieux démontrer et obtenir plus de précision et d'ensemble dans l'exécution. Si ce jeune homme possède les évolutions de ligne comme l'école de bataillon, il a pu facilement concevoir et écrire ce que vous m'avez montré.

— Tout ce qu'il démontre, il le fait avec la même clarté, vous allez en juger, si vous voulez. Bonneval, va prier l'adjudant-major de donner le commandement au plus ancien lieutenant et de venir me parler.

— Monsieur est un ancien officier supérieur, grand amateur de manœuvres, me dit le colonel dès que je parais, il serait bien aise d'en causer avec vous.

Je me retourne vers l'étranger, il tenait à la main mon tableau. Je le salue et me mets à sa disposition, très flatté, insinué-je, de l'honneur qu'il me fait.

— C'est vous, Monsieur, qui avez dressé ce tableau, l'avez-vous écrit de mémoire ?

— Non, Monsieur, pas tout-à-fait. J'ai copié dans le livre tous les commandements que vous voyez en marge. Après m'être bien pénétré du mouvement à exécuter, j'ai mis en regard un résumé, le plus clair et aussi le plus court que j'ai pu, de ce qui est prescrit par la théorie ; mon seul but a été de soulager la mémoire et de présenter un ensemble plus facile à saisir par ceux qui n'ont pas une connaissance approfondie de ces manœuvres ; connaissance que peuvent seules donner l'expérience et l'habitude de les exécuter sur le terrain.

— Les avez-vous vu exécuter quelquefois ?

— Très peu, et ce que j'en ai vu m'a peu profité parce que je ne les comprenais pas encore. Depuis que je suis adjudant-major, je m'en suis occupé sérieusement. J'ai fait exécuter sur le terrain ce qui peut l'être par deux bataillons, lorsqu'on m'a chargé d'instruire les officiers sortant de l'armée royale.

— Tenez, intervient le colonel, Monsieur, j'en suis sûr, serait bien aise que vous lui démontriez une manœuvre.

— Mon colonel, je suis aux ordres de Monsieur, s'il veut bien me désigner celle que je dois démontrer.

— Eh bien ! reprend l'étranger, en posant le doigt sur mon tableau, puisque vous avez cette complaisance, voyons celle-ci.

Je regarde la planche qu'il me montrait, c'était un changement de front sur deux lignes de huit bataillons chacune et exécuté sur un bataillon du centre. Le cœur me battit. C'était une des plus compliquées, celle que j'avais eu le plus de peine à saisir. Heureusement cette difficulté avait nécessité une étude plus persévérante et me l'avait bien mise dans la tête. Je tremblai en pensant que j'avais affaire à un connaisseur. Peu à peu cependant je me rassurai et me sentis assez d'aplomb pour m'interrompre et me livrer à des dissertations avec mon interlocuteur qui y prenait un véritable intérêt. Je reprenais ma démonstration au point où je l'avais laissée. Lorsque j'ai fini le colonel regarde son ami d'un air qui semblait dire : « Qu'en pensez-vous ? »

— Celui-ci comprend et répond : c'est encore au-dessus de ce que vous m'avez annoncé. Monsieur l'adjutant-major, ajoute-t-il en montrant mon tableau, voilà un ouvrage qui vous fait honneur. Vous vous êtes rencontré avec le tableau synoptique des évolutions de ligne qui diffère bien peu du vôtre et certes, à votre âge, c'est un mérite peu commun. L'ouvrage dont je parle a été fait par des officiers très instruits et imprimé pour l'usage des grades bien plus élevés que le vôtre.

— Vous allez sans doute le faire venir, mon colonel, demandé-je à M. de Labesse. Si j'avais soupçonné son existence je me serais épargné bien de la peine et surtout je vous aurais évité celle de lire ce griffonnage.

— Je ferai venir l'ouvrage, mais je garderai ce griffonnage comme une preuve de votre bonne volonté.

Un salut m'apprit que je pouvais me retirer. Je sortis en compagnie de Bonneval qui me rapporta le début de la conversation entre le colonel et son ami.

Le lieutenant-colonel Zimmer n'avait pas fait avec nous le voyage

de Nantes à Clermont. Trop occupé du service pour regarder ce qui se passait au-dessus de moi, je n'aurais pas remarqué le fait sans M. de Martel. Il me prend à part et me reproche amèrement ma discrétion avec lui, mon capitaine alors, en ne le prévenant pas des bruits qui avaient couru sur son compte relativement à M. Zimmer et au colonel. Je le regarde d'un air si surpris qu'il comprend mon ignorance et m'apprend que le lieutenant-colonel a dénoncé son chef pour contravention à des règlements d'administration. On accusait M. de Martel, qui était du conseil, d'avoir fourni les éléments de cette accusation. Bonneval n'avait bien parlé de quelque chose, mais d'une manière si vague que n'y comprenant rien j'avais tout oublié. J'aimais M. de Martel, toujours excellent camarade et je partageai son chagrin.

M. Zimmer nous rejoignit à Clermont, mais seul. Sa femme et sa fille, âgée de 20 ans, étaient restées à Nantes.

Le colonel invita plusieurs capitaines à l'accompagner dans un voyage qu'il fit à sa propriété près de Gannat, à 12 lieues de Clermont. Ce furent François, Bernard et André. Cottin de Melville alla chasser chez le capitaine de Labesse et ne revint pas avec ses collègues. Ceux-ci, rentrés 24 heures avant le colonel n'allèrent pas faire leur visite d'arrivée à M. Zimmer qui commandait la Légion en l'absence de son chef. Le lieutenant-colonel comprit sa position et, voulant se mettre dans son droit, attendit qu'ils fissent acte de présence. Dès qu'il les vit à l'exercice il entra dans un café et me remit 3 lettres d'arrêts avec ordre de les envoyer à leur adresse. Les délinquants prétendirent ne pas savoir pour quelle visite M. Zimmer les punissait, parce qu'il ne commandait pas la Légion lorsqu'ils vinrent à l'exercice, le colonel était déjà arrivé à ce moment-là.

(A suivre).



POÉSIES BRETONNES

VAR AR REIER

Avel c'houez d'am skouarn, avel al lannou
Dindan da alan e pleg ar boudou,
Ha va fenn en tan, va c'haloun serret,
E sellañ trist ouz an nev koumoulet...

Pegoulz e vin-me douget bet'an ne,
Silet va spered en avel-beure
Pa vouskan tener var bleuñ ar parkou
Vel pa vez ennañ o klemma moueziou ?

Avel al lannou, a dremen amañ
A-ziouc'h d'ar reier, ma-hun az klevañ,
Ma-hun... N'euz nemed va c'hi paour feal
E-kichen va zreid gand mall o chilpal.

Hon gwel zo harzet : man'med koumoul du
Er gwabren divent boutet a bep tu :
Az re'ze a ia leac'h eo great d'eo mond,
Eun deiz d'o C'haser e rentefont kond

Me ivez ez añ gand ma flaneden.
Vel koumoulou teo an nev, 'uz d'am fenn
Da glask en leac'h all eun evurusted
Puroc'h vid houma a zo var ar bed.

.
Reier gvez Kerne, ha daoust ha gweach-all
Var ho kribennou Gwenc'hlan pe Riwall
O deuz graet kana kerdenn o zelen
Ar memeuz avel o sôn uz d'o fenn ?...

Avel peurbadus ! Vel ez out hirie
Dec'h ha derc'hendec'h e oas adarre :
Lavar d'in ped klem e teuz-te klevet
Ha betek an oabr var da gein douget ?...

Ar morc'houez a frê va bleo dihijet
Meur a galon barz en deuz entanet,
Kalonou barzed a zo holl maro
Kalz aneo n'es ket manet o hano.

Ablamour da ze e karañ klevet
Mouez an aveliou en oabr kemmesket,
Aveliou a gan vel tellennou ne
Pa dremenont var menezioù Kerne.

FRANSEZ JAFFRENOU.



TRADUCTION

SUR LES ROCHERS

Vent qui souffle à mon oreille, vent des landes — sous ton haleine les branches plient — et ma tête en feu, mon cœur fermé — je regarde tristement le ciel nuageux...

Quand serai-je porté jusqu'au ciel — mon esprit tamisé dans la brise matinale — quand elle murmure tendrement dans les fleurs des champs — comme si des voix se plaignaient en elle ?

Vent des landes qui passe ici — au-dessus des rochers, seul je t'entends Seul... Il n'y a que mon pauvre chien fidèle — qui jappe avec empressement à mes pieds.

Notre vue est bornée : rien que des nuages noirs — dans le firmament sans fin poussés de tout côté : — ceux-là vont où il leur est dit d'aller, — un jour à leur envoyeur ils rendront compte.

Moi aussi je vais avec ma destinée, — comme les nuages épais du ciel au-dessus de ma tête — chercher ailleurs un bonheur plus pur que celui qui est sur terre

.
Rochers sauvages de Cornouailles, est-ce qu'autrefois — sur vos crêtes Gwenc'hlan ou Riwall — auraient fait chanter les cordes de leurs harpes — le même vent sonnait sur leur tête ? . .

Vent éternel ! Comme tu es aujourd'hui — Hier et avant-hier tu l'étais encore ! Dis-moi, que de plaintes tu as entendues et vers le ciel sur ton dos portées ?...

Le vent de mer, qui fouette mes cheveux épars, — a enflammé plus d'un cœur de barde, — des cœurs de bardes qui sont tous morts ; — beaucoup d'entre eux n'ont point laissé leur nom.

Voilà pourquoi j'aime à entendre — la voix des vents dans le firmament bouleversé — vents qui chantent comme des harpes du ciel — quand ils passent sur les monts de Cornouailles.

(Ar Roc'hellou, 8 août 1898).

FRANÇOIS JAFFRENNOU.



CHUEH-ON

Aveid Yann ER FUSTIC.

Chueh-on, m'amièd, i valé,
I parlandal, i lén, i scriü.
Forhès men deulegad ouilé
Gu'er chonj i on bet guéral giùü.

Avel ur pinpin e oen fliäü ;
Me hellé cousket ha sonnein...
Bermen, ne chonjan meid get bliäü
E mes guélet i legernein.

Bliäü du ur voes ken dilicad,
Ken coant, ha gùen-cann hé inean,
Ken glas, ken giùü hé deulegad
Ma zigass d'èin chonj ag en nean !

TRADUCTION

A Jean LE FUSTIC.

Mes amis, je suis las de promenades, de discours, de lectures, d'écritures. Volontiers, mes yeux verseraient des larmes au souvenir de mon ancienne gaieté.

J'étais joyeux comme un pinson ; je pouvais dormir et chanter.

LASSITUDE



Mes très chers amis, je suis las,
Las de parler et las d'écrire ;
Pour un peu, je ne craindrais pas
De pleurer,... moi qui voulais rire !

J'étais joyeux comme un pinson,
Je riais, je chantais sans trêve ..
Mais je ne sais plus de chansons,
Je ne sais plus que vivre en rêve,

Vivre en rêvant aux noirs cheveux
D'une exquise et divine femme,
Dont les yeux profonds sont si bleus
Que tout le ciel est en son âme !

A l'heure actuelle, je songe seulement à des cheveux que j'ai vus scintiller,

Aux cheveux noirs d'une femme élégante et jolie à un degré très rare, dont l'âme est immaculée et les yeux si bleus, si vifs qu'elle me fait penser au ciel !

Ne mes chet goust de zeverral.
 Get er soursi des ponnéreit,
 En déieu déuéhan, me zal
 E huellé, gu'hé zal flourikeit...

Allas ! n'hum gaijou ket hun bliäü,
 Mem bliäü milen ha hé bliäü du !
 Nen deïn ket indro de vout fliäü !
 Nameid gu'er marü ne chonjein mu !...

8 a Houilmekel.

PIERRIC LAURENS.

Je n'ai pas la moindre envie de plaisanter. Les soucis ont, ces jours derniers, alourdi mon front que le frôlement du sien guérirait....



Les soucis ont courbé mon front
 Et ma lassitude est extrême...
 Vos cheveux noirs me guériront,
 Et vos yeux, vos grands yeux que j'aime !

Je suis las de vivre : je sais
 Que mes plaintes sont importunes,
 Que je n'effleurerai jamais
 Sur votre front vos boucles brunes...

HENRY DE LA BUNELAYE.

Hélas ! ils ne se mêleront pas nos cheveux, mes cheveux blonds
 et ses cheveux noirs ! Je ne recouvrerai point ma gaité... Je ne son-
 gerai plus qu'à la mort...

8 octobre.

PIERRE LAURENT.



POÉSIES FRANÇAISES

LE PARFUM DE L'HIVER

Voici l'automne. abritons-nous,
Mignonne, avant l'hiver morose ;
J'ai cueilli la dernière rose
Et je te l'offre à deux genoux.

Ne crois pas pourtant que j'envie
Le retour prochain de l'Été :
Car bien souvent j'ai souhaité
L'hiver pour embaumer ma vie.

Le Printemps passe en quelques jours
Et l'Été s'envole de même ;
C'est avec le blanc chrysanthème
Que naît la saison des amours.

Sais-tu le charme des veillées,
Près de lâtre, les soirs d'hiver ;
Quand on relit, à livre ouvert,
Les pages d'amour oubliées ?

Et quand, dans le ciel sombre et noir,
Neigent les flocons de décembre,
Sais-tu comme est douce la chambre
Où, près du feu, l'on vient s'asseoir.

Pendant que le feu clair pétille
Et flambe sur les chenêts d'or,
La discrète lampe s'endort
Sous le grand abat-jour jonquille.

Alors douillettement tapis,
On rêve à de tendres pensées,
Les mains dans les mains enlacées
Sous la tiédeur des chauds tapis.

Et dans ce tout petit royaume
Où l'on vit à deux, bien couvert,
On ignore si c'est l'hiver
Ou le Printemps qui vous embaume.

Vicomte ODON DU HAUTAIS.



A CHATEAUBRIAND

Poésie couronnée au concours
ouvert à l'occasion du centenaire de Chateaubriand.

Mon Dieu ! vous m'avez fait puissant et solitaire..

(A. DE VIGNY).

I

Amant rêveur des solitudes,
Mélancolique voyageur
Qui sous toutes les latitudes
Promenas ton esprit songeur,
En vain contre ton mausolée,
Si beau dans sa gloire isolée,
La vague est venue affolée
Se briser pendant cinquante ans ;
En vain l'immuable Nature
A tissé sur ta sépulture
La robe idéalement pure
Des fleurs de cinquante printemps ;

En vain des lunes moribondes
Ont éclairé des nuits d'amour,
Et des étoiles vagabondes
Ont fui devant l'astre du jour ;
En vain les oiseaux des bocages
Ont chanté leurs jours sans nuages,
Pendant qu'au fond de tristes cages
Peinaient des travailleurs humains :
Rien n'a pu de ta froide couche
Rompre le mutisme farouche,
Ni faire redire à ta bouche
Des accents pour toujours éteints.

Dans l'impondérable poussière
Où s'est perdu ton noble corps,
Repose ta lyre princière
Veuve à jamais de ses accords,
Brisée, inutile, inféconde,
Avec la tristesse profonde
De sentir que personne au monde
Ne saurait plus la réveiller,
Condamnée, hélas ! à se taire
Dans le sein glacé de la terre,
Quand tant d'amour et de mystère
Restait encore à révéler !

Mais il en est des fronts sublimes
Comme de ces chênes altiers
Dont la foudre abaissa les cimes
Sans les détruire tout entiers :
Couchés à terre, ils font encore
Du feuillage qui les décore
Une harpe verte et sonore
Qui chante au passage des vents,
Et, dans l'étendue infinie
Où vibra leur cri d'agonie,
Plane encor la douce harmonie
Arrachée à leurs cœurs vivants.

Ainsi, quand la mort envieuse
Te jeta, chantre de René,
Au fond de la nuit oublieuse
Où va dormir quiconque est né,
Ton âme indépendante et fière
Ne resta point sa prisonnière :
Elle monta vers la lumière
Des horizons bleus enchantés
Dont la clairvoyante Espérance
T'avait révélé l'existence,
Et que ta Muse, par avance,
Avait splendidement chantés.

Et dans notre ciel littéraire
 Se fixa ton brillant esprit,
 Astre royal et solitaire
 Eclairant tout ce qui s'écrit :
 Ton impérissable pensée,
 Au vent du rêve balancée.
 A dans sa forme cadencée
 Traversé les jours et les ans,
 Réchauffant notre indifférence,
 Berçant notre éternelle enfance,
 Endormant l'humaine souffrance
 Au chant des espoirs bienfaisants.

Tu cherchas la divine trace
 Sur tous les bords, sous tous les cieux,
 Faisant redire à chaque race
 Les noms aimés de ses aïeux ;
 Tu vis la hutte des Sauvages,
 Le palais des Abencérages,
 Et les ingénieux ouvrages
 Des castors, sapeurs et maçons,
 Les nids faits par les hirondelles,
 Les puits où boivent les gazelles,
 Les amours tendrement fidèles
 Des Esquimaux sur leurs glaçons.

Ta Muse entendit la prière
 De la vierge vouée à Dieu,
 Et dans les sentiers de la guerre
 L'Indien hurlant son chant d'adieu ;
 Les cris d'une foule inhumaine
 Regardant mourir dans l'arène
 Des chrétiens plus grands que la haine,
 Plus triomphants que leurs bourreaux :
 L'aveu d'amour que la prêtresse,
 Avant d'immoler sa jeunesse,
 Sous l'œil des Dieux vengeurs adresse
 A son insensible héros.

Tu dormis dans les hautes herbes,
Au fond des immenses pampas,
Et sous les ombrages superbes
De bois encor vierges de pas ;
La datte des pays torrides,
Et la banane des Florides,
Et les fruits d'or des Hespérides
Se virent cueillis par tes mains ;
Tu foulas nos landes bretonnes
Et nos bruyères monotones,
Tu vécus sous toutes les zones,
Tu marchas par tous les chemins.

Et partout, de la créature
Remontant jusqu'au Créateur,
Tu demandas à la Nature
Le nom de son sublime auteur :
Devant ses splendeurs dévoilées,
Par les belles nuits étoilées,
De tes lèvres émerveillées
Jaillirent les hymnes de feu,
Et dans des phrases émouvantes,
Véritables strophes vivantes,
Tes mains lyriques et savantes
Inscrivirent le nom de Dieu.

Tu passas au milieu des hommes,
Supérieur à leur vanité,
Les regardant, pâles fantômes,
S'en aller vers l'éternité :
De ta prunelle approfondie
Fixant l'humaine comédie,
Tu l'estimas trop enlaidie
Par l'ambition et l'erreur,
Et, quand le glaive des conquêtes
Humiliait toutes les têtes,
Seul tu ne fis pas de courbettes
Devant l'invincible Empereur :

Loin de la foule qui s'amuse,
 Des fronts lâchement prosternés,
 Tu donnas ta vie à la Muse,
 Ton amour aux infortunés :
 Maudissant tous les esclavages,
 Pleurant sur de pauvres sauvages,
 Gardant aux vieux rois tes hommages
 A la face de leur vainqueur,
 Tu fus l'un des fars en France
 Dont l'inébranlable constance
 A la noblesse de naissance
 Joignit la noblesse du cœur.

Mais tu vis tant de turpitudes
 Déshonorer le cœur humain,
 Tant de maux, tant de servitudes
 T'arrêtèrent sur le chemin,
 Qu'au fond de ton âme vieillie
 Se déposa comme une lie
 Cette douce mélancolie
 Qui fait ton charme et ta grandeur,
 Cette philosophie austère
 Qui laisse tomber sur la terre,
 Du haut de son vol solitaire,
 Un regard plein de profondeur !

II

Et maintenant, voici la rêveuse Armorique,
 Ta mère, comme toi grande et mélancolique,
 Comme toi solitaire au bord des flots berceurs,
 Qui vient, le cœur battant d'un orgueil légitime,
 Du mal de l'infini saluer la victime
 Que la mort a rendue aux sereines douceurs !

Elle salue aussi, sur ta tombe muette,
Ta Muse remontée, ainsi que l'alouette,
Au ciel inspirateur des chants mélodieux,
Ta courageuse voix que n'ont jamais fait taire
Le désir de flatter ni la peur de déplaire,
Ni d'un or corrupteur les conseils odieux.

Elle a senti bondir son âme maternelle
A force d'écouter cette plainte éternelle
Que hurle autour de toi le flot jamais calmé ;
N'est-ce pas ton esprit orageux qui repasse,
Ou le cœur de René soupirant dans l'espace
Son tardif désespoir de n'avoir point aimé ?

Ton ombre serait-elle encore inconsolée,
Et sous l'entassement de ton lourd mausolée,
N'aurais-tu pas trouvé le repos et l'oubli ?
Mais l'Armorique vient, tendre mère inquiète,
Rendormir en chantant son fils et son poète,
Et doucement baiser son pauvre front pâli !

Et nous sommes tous là, nous tes plus jeunes frères,
Te présentant, au lieu de ces fleurs funéraires
Qui perpétuent le deuil sur la tombe des morts,
Les symboliques fleurs des bruyères natales,
L'or des genêts, l'ajonc aux glorieux pétales,
Les vivantes couleurs qu'aiment les peuples forts.

Pour nous, tu ne meurs pas : ta puissante figure
Se détache plus haute, et plus nette et plus pure,
Sur ce fond grandiose ombré par le tombeau ;
Et ton œuvre apparaît merveilleuse de vie,
Triomphant du Destin, du Temps et de l'Envie,
S'imposant par la force écrasante du beau !

Aussi, nous n'avons pas de pleurs sous la paupière ;
 Mais, le cœur dilaté, l'âme joyeuse et fière,
 Nous exultons devant un Breton tel que toi,
 Et nous te venons voir comme on vient voir un maître,
 Comme on vient sous la main bénissante du prêtre
 Ranimer son courage et retremper sa foi.

Nous venons au tombeau d'un chef couvert de gloire
 Demander le chemin qui mène à la victoire :
 Car nous voulons aussi lutter jusqu'à la mort
 Pour un amour sacré, pour une cause sainte,
 Pour que par le *Progrès* ne soit jamais éteinte
 La flamme d'idéal qui brûle au cœur d'Armor.

Nous voulons au vieux Breiz garder son caractère,
 Son front pensif voilé de brume et de mystère,
 Son parler remontant aux heureux jours d'Eden,
 Tous les lointains secrets scellant ses lèvres closes,
 Toutes ces fleurs d'antan, toutes ces douces choses
 Qui font les étrangers sourire de dédain.

Tu l'aimas bien aussi, notre Armor poétique :
 Car tu sus incarner la vraie âme celtique
 Dans sa mélancolie et sa noble vigueur ;
 Car notre ciel donna sa teinte à ton génie,
 Et fit descendre en toi la tristesse infinie
 Qui, comme un trait mortel, te resta dans le cœur.

Et pour dormir, il t'a fallu sur nos rivages
 Une tombe creusée au sein des rocs sauvages,
 Face à la mer qui chante autour de ta prison ;
 Ta cendre est là, montant une dernière garde,
 Sentinelle d'honneur qui veille et qui regarde
 S'il n'est point d'ennemi visible à l'horizon.

Oh ! ne laisse jamais franchir notre frontière
Par le froid Réalisme et la vile Matière,
Fais flotter sur nos fronts ton drapeau fier et pur ;
Des sciences qui font mourir garde nos grèves,
Que nous puissions toujours caresser nos beaux rêves
Et marcher l'œil levé vers le sublime azur !

Mais, pour faire chérir un passé plein de charmes,
Apprends-nous le secret mystérieux des armes
Qui t'ont servi jadis à défendre la foi ;
Apprends-nous cette langue imagée et sonore
Que nul n'a retrouvée, et qui se cache encore,
Dans la nuit de la tombe endormie avec toi.

Alors peut-être, au fond des bretonnes poitrines,
Des larges cœurs ouverts par les brises marines,
On verra du passé renaître l'humble fleur ;
Le langage et les mœurs de la terre natale
Reprendront parmi nous leur place triomphale,
Et ton lit de repos te semblera meilleur !

Plouigneau. 30 juin 1898.

LE GARREC



COUSINE ROSE

SOUVENIRS DE CHASSE

(Suite)¹.

A la Comtesse de Gramont respectueusement

IV

Il y avait bientôt trois ans qu'Albert était parti des *Lucets*. Ses dernières années d'étude l'avait conduit à Paris. Une fois seulement il était retourné chez sa tante, avant de partir là-bas. Ayant bien gravé dans son cœur le regard profond de sa bien-aimée, Albert préparait sérieusement son avenir. Il voulait arriver à se distinguer de la foule, à s'entourer d'un peu de gloire pour la mettre aux pieds de celle qui, désormais, était l'âme de toute son existence. De même que l'hirondelle, nous ayant quitté aux premiers souffles de l'hiver, redouble de vitesse en approchant du pays de l'éternel printemps, de même Albert se sentait rempli d'un courage, d'une ardeur nouvelle, à mesure qu'il accomplissait sa course vers le bonheur.

De temps à autre il envoyait à sa tante Marthe de longues et affectueuses lettres où le nom de Rose revenait souvent. Pensait-elle un peu à lui ? Les premières missives de la mère à son neveu répondaient aux plus vifs désirs d'Albert. Ce fut quelques jours après son premier départ que Rose s'en vint un soir, en pleurant presque, se jeter dans les bras de sa mère en jurant qu'elle aimait trop son cousin pour songer à d'autres partis. Tante Marthe savait tout depuis longtemps, instruite aussi par l'oncle Gustave qui croyait seul avoir découvert l'amour des deux jeunes gens.

Rose semblait vivre uniquement du souvenir d'Albert. Sa mère,

¹ Voir la livraison de janvier 1899.

tout en approuvant ce mariage, voulait voir son gendre à la tête d'une situation ; enfin, en promettant tout, parlait et raisonnait comme une personne ayant l'expérience de la vie. Mais Albert, qui lisait bien entre les lignes, sentait pourtant son cœur battre de douce émotion en devinant par certaines allusions l'impatience avec laquelle il était désiré.

Rose attendait donc depuis trois ans le retour de son cousin. L'état de fiancée l'avait d'abord jetée dans une sorte de ravissement et de gaieté exubérante. Elle forçait sa mère à choisir avec elle dans une multitude de catalogues, dans les objets, meubles, toilettes qu'elle aurait choisis plus tard. Puis brusquement elle changea d'allure, devint morose et sombre, passant des journées entières seulè dans sa chambre. Parfois sa mère la surprenait les yeux rouges de larmes : « Pourquoi pleures-tu, ma chérie, lui disait-elle sur un ton de doux reproche. Ne te sais-tu pas aimée ? Le temps passera vite désormais et ton Albert reviendra. » Mais ces consolations maternelles ne paraissaient pas éloigner les papillons noirs qui déjà voletaient dans l'esprit léger de la jeune fille. Quelques semaines après ce jour de tristesse, une amie de pension de Rose vint passer la journée aux *Lacets*. Elle allait se marier à un riche banquier de Rennes et Rose dut à son regret, sur les observations de sa mère, refuser d'être la fille d'honneur.

Elle en conçut un chagrin maussade et dès lors se renferma dans un silence absolu. Son front, autrefois pur et radieux, s'abimait sous de grosses rides, les sourcils contractés voilaient le regard qu'on aurait deviné sombre. Pendant que Rose se plongeait dans une détestable tristesse, Albert, bientôt aux termes de ses longues et laborieuses études, chantait en son cœur un hymne d'espérance et d'amour.

Un jour enfin, libre, maître de sa vie, capable d'assurer l'avenir de celle qu'il adorait toujours, il quitta Paris en prévenant tante Martine de son arrivée prochaine. Il lui tardait de revoir son beau pays de Bretagne, de serrer la main de l'oncle Gustave, de sa nouvelle mère et surtout de sa femme ! Comme les champs et les bois allaient lui sembler beaux ! Comme il glanerait à chaque détour du chemin, là-bas, de tendres et palpitants souvenirs ! Et pendant

qu'Albert rêvait à toutes ces choses, le train l'entraînait de sa course effrénée vers ce qu'il croyait le bonheur. Sans s'arrêter chez l'oncle, Albert voulut que sa première visite fut pour les *Lucets*. Le printemps rayonnait le long de la route qu'il fit à pied de Montfort à la ferme. L'éternel murmure de la petite rivière lui semblait des paroles de bienvenue, et, jusque dans le gazouillement aérien du vent, Albert reconnaissait la voix de sa bien-aimée. Bientôt le modeste toit de la ferme lui apparut, ombragé des premières frondaisons. Son cœur battit plus fort, il pressa le pas, franchit la cour et n'eût pas à pousser la porte, qui paraissait grande ouverte pour lui. Tante Marthe était assise, près de lâtre les coudes sur les genoux et la tête dans les mains : « Me voici enfin ! ma chère tante » s'écria joyeusement Albert en s'élançant pour l'embrasser !... Mais il s'arrêta, pris de peur, devant un visage empreint de souffrance : « Dieu, reprit-il la voix trembrante, Rose est-elle malade, où est-elle ? » Son premier cri était un cri d'amour. « Mon enfant ! mon pauvre enfant ! sanglota tante Marthe, faut-il donc que ce soit moi qui t'enfonce le poignard dans le cœur ?

— « Mais, de grâce, qu'il y a-t-il... parlez... Rose n'est pas morte ? » — « Morte ! non, elle t'a oublié... elle est mariée ! » — « Mariée... répéta lentement Albert, comme si son pauvre esprit ne comprenait plus. Tante Marthe avait tourné la tête et pleurait... Rose... mariée ! Que se passe-t-il dans l'âme du jeune homme ? Ceux qui ont ressenti ces atroces émotions le sauront. Albert restait inerte : « Mon pauvre ami, dit sa tante qui le plaignait, rien n'y a fait, ni mes larmes, ni mon désespoir, ni les menaces, rien ! Tu souffres, malheureux enfant, tiens regarde-moi, et vois si je n'ai pas souffert pour deux ! Le courage m'a failli pour t'annoncer... le malheur. Ne l'as-tu pas su assez vite. Je demande à Dieu de lui pardonner et de te guérir » — Mais Albert n'entendait rien. Son amour avait été immense, immense était sa douleur. Dans l'effondrement total de ses espérances et de son courage il n'eût pas un mot de reproche pour Rose. Mais péniblement il tendit la main vers sa tante : « Adieu, adieu, dit-il. » Et la tête courbée, mais d'un pas ferme il disparut ! Si Dieu a créé l'homme à son image, il faut avouer qu'il lui a donné une puissante mais terrible faculté, celle de souffrir.

frir. Albert le sut ce jour-là où il endura le plus affreux supplice moral qu'il se puisse imaginer. Rose, mariée ! Perdue à jamais pour lui ? Fou de désespoir, marchant droit devant lui, il arriva par hasard près de la maison de son oncle. Ce dernier avait du être informé de sa venue dans le pays, avec l'immense bonté qui était le fond de sa nature il s'avança, prit le bras du désespéré et l'entraîna : « Viens, pauvre ami, viens, lui dit-il, je sais tout !

L'oncle, en effet, n'était pas étranger à ce qui s'était passé aux *Lucets*. Il avait su par sa sœur la brusque et inflexible détermination de Rose d'épouser un homme sur qui elle n'avait pas auparavant jeté les yeux. Un jour ce commerçant fort riche, propriétaire de plusieurs grandes minoteries du pays, se trouva à passer aux *Lucets* pour un achat de ferme. Rose lui plut aussitôt ; avec cette parole facile et mielleuse des gens de sa sorte il vanta les charmes de la vie des cités, et de Paris surtout, où ses affaires l'appelaient souvent.

Ravie. Rose l'écouta longtemps. Tante Marthe n'y prit pas garde et appela curiosité chez sa fille ce qui déjà était la fascination de la richesse et le désir de l'inconnu.

Le nouveau venu, M. Lorendal, n'eut donc pas grand'peine à vaincre les légers scrupules de Rose. Dans son esprit changeant et son cœur frivole s'oublèrent très vite les premiers serments d'amour. Ce fut de la stupeur chez sa mère quand sa fille annonça qu'elle épouserait M. Lorendal. L'oncle Gustave accourut, essaya la douceur et la persuasion, puis menaça en jurant qu'il déshériterait sa nièce ; il crut un moment que les larmes, le chagrin de sa sœur auraient eu le don d'obtenir au moins un délai. Tout fut inutile, Rose ayant vingt-cinq ans usait de ses droits. Et au moment où Albert sortait pour elle victorieux de la lutte, elle, parjure à la foi jurée, devenait Madame Lorendal, par le prestige de l'or !

V

Dix ans se sont passés. Dans une modeste maison de la rue de Vaugirard, un homme travaille, courbé sur un livre. La lampe qui l'éclaire permet de voir ses traits doux où se lit l'empreinte des souffrances plus que la fatigue des veilles, autour de lui d'énormes volumes encombrant le bureau. Des cornues, des fioles, des instru-

ménages brillants et bizarres plaquent leurs reflets d'argent dans la pénombre. Et au fond, sur des étagères courant le long du mur, ressort la blancheur des crânes et ossements humains. De temps à autre, le savant relève la tête, son regard, atrocement triste mais bon, semble chercher parmi tout cet appareil de science, parmi ces fioles de poison où dort la mort, le secret de la vie et de l'au delà. En feuilletant machinalement son livre, sa main rencontre un carton. Aussitôt ses yeux se contractent, une profonde ride sillonne son front qui se penche de nouveau vers la table et se reprend à penser. Cet homme, nous l'avons reconnu, c'est Albert Jiorek. Un domestique en livrée, après un coup discret, entre et vient lui remettre une lettre qu'Albert jette sur sa table : « Monsieur, reprend le domestique après une légère hésitation, on attend une réponse aussitôt. » Après avoir ouvert et lu rapidement, le Docteur semble réfléchir. « C'est bien dit-il simplement, je vais. »

Il se consulte un moment, puis, rassemble ses instruments à la hâte et disparaît précédé de l'homme qui l'éclaire. En bas un élégant coupé l'attend, il monte et les chevaux après une rapide course s'arrêtent devant la grille d'un somptueux hôtel de la rue de Rennes.

VI

Au fond d'une alcove sombre, assombrie encore par de lourds rideaux de soie baissés, une jeune femme gémit ; la faible lueur d'une veilleuse permet à peine de distinguer son adorable tête au teint pâle, parmi les dentelles des oreillers. Un bruit de pas résonne et le docteur Jiorek s'approche jusqu'au bord du lit : « Monsieur, lui demande d'une voix tremblante le mari de la jeune femme, pour elle, pour ses enfants, ... pour moi... sauvez-la » : « Nous ferons l'impossible, la science et moi, lui répond-on. » Un autre médecin, plus âgé cependant, écoute les paroles d'Albert, obéissant au moindre geste : « Qu'on nous laisse seuls ! commande le médecin ». La jeune femme jette un regard sur son mari, lui serre la main, longuement, puis lui fait signe de se retirer.

Il ne reste plus près de la patiente que les deux hommes. Les manches relevées, un grand tablier blanc leur tombant jusqu'aux pieds, ils vont livrer une lutte terrible à la mort sinistre !

C'est la sixième fois qu'Albert se retourne au chevet de Rose. Rose qu'il n'avait cru jamais revoir, pour l'oubli de laquelle il était venu à Paris s'enfuir dans la science et la retraite. Mais, en dépit de lui-même, sa renommée avait grandi, immense. Il n'était pas de salons, de réunions, où son nom ne fût prononcé, où l'on ne vantât son savoir joint à une inépuisable bonté : il allait devenir un prince de la science.

Jusqu'à quel point son pauvre cœur avait dû souffrir quand pour la première fois on vint lui demander de se rendre près de madame Lorendal. Surpris d'abord, puis effrayé par cette tâche il fut près de refuser. Mais une voix mystérieuse lui ordonna d'obéir et Albert, refoulant toute pensée sous sa volonté de fer, résigné à boire le calice jusqu'à la lie, n'écouta que son devoir.

C'est la sixième fois qu'il revient ! Mais il est sûr de lui, aujourd'hui, et c'est la main ferme qu'il opère. Un cri surhumain retentit soudain dans l'alcove. Les deux hommes s'empressent, les mains rouges. Albert, le front baigné de sueur, très pâle mais très calme, referme à la gorge de Rose la profonde entaille au fond de laquelle se cachait le mal. Le pansement est bientôt terminé. M. Lorendal incapable de supporter le doute s'élançait vers le docteur, le regard anxieux : « Monsieur, dit simplement le savant, votre femme est sauvée. Et de silencieuses larmes glissent sur ses joues. Mais l'autre, l'heureux, le mari de Rose ne voit rien, se confond en paroles de reconnaissance, les mains jointes, tandis que deux bébés, ses enfants, sautent de bonheur en s'accrochant à celui qui a sauvé « petite mère ! »

VII

Huit jours après cet événement, à la surprise de tout Paris, le docteur Jiorek partait pour les Indes.. Pauvre Albert ! l'effort avait été trop grand et l'épreuve trop rude. Il s'en allait, sans amis, sans espoir, sans souvenir... Si, il en emportait un : celui d'avoir aimé une fois jusqu'à en mourir, et d'en avoir donné la plus pure preuve en sauvant pour un autre la vie de sa bien-aimée.

H. DE FARCY DE MALNO

Paris, décembre 1898.

(FIN)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ENVOIS D'AUTEURS, par Paul Eudel. — Issoudun, imprimerie
Louis Sery, 1898

Très improprement le titre de ce livre porte : *Envois d'auteurs*, par Paul Eudel. Il faudrait dire : *Envois d'auteurs à Paul Eudel*.

Ce sont, en effet, les dédicaces d'un bon nombre de volumes de sa bibliothèque que M. Paul Eudel a publiées pour « l'esbatement » des curieux d'histoire littéraire. Mais il y aura peu de curieux à s'ébattre, car le livre est tiré à quelques exemplaires et n'est pas mis en vente. Quoique M. Eudel ait évité de livrer à l'impression des dédicaces d'un tour trop intime ou d'un ton trop personnel, il a craint et il a eu raison craindre, pour ces confidences ou ces boutades, le grand jour d'une publicité indiscrete.

Réservé à des amis qui comptent presque tous parmi les auteurs d'envois, le petit volume aura pour eux la valeur d'un souvenir. Il renferme une centaine de noms, quelques-uns illustres, d'autres connus, d'autres obscurs ; il les surprend tous dans une intimité cordiale, en robe de chambre et en pantoufles. Quelques lignes écrites ainsi nous en apprennent souvent plus long sur l'écrivain que bien des pages apprêtées, elles risquent de nous initier au meilleur de leur esprit.

Voilà pourquoi aux longues dédicaces, préfaces déguisées qui se pourraient appeler « histoire d'un livre, » je préfère le brin de prose ou de poésie qui a poussé entre deux feuillets, à la bonne franquette.

Que M. Hugounet traite *ex-professo*, en tête de son ouvrage, « La Musique et la Pantomime », l'histoire même de la pantomime, que M. Toudouze expose, par le menu, la genèse de chacun de ses romans : cela ne manque point d'intérêt, mais sent l'effort et le travail sur commande. On peut préférer M. Bourgault-Ducoudray écrivant sur l'exemplaire de son œuvre de début, *L'Atelier de Prague*, retrouvé par lui dans la bibliothèque de M. Eudel, ces simples mots doucement railleurs pour les Nantais « A mon unique compatriote ». On interroge plus volontiers Charles Monselet, présentant une de ses fines productions que les libraires ne lui arrachèrent pas trop vite, *La Lorgnette littéraire* ; « Voici ce livre peu

commun et qui fit jadis un certain bruit dans le Landerneau littéraire. » Nous vous croyons sur parole, monsieur de Cupidon.

Monselet, Bourgault-Ducoudray ne sont point les seuls enfants de Nantes et de la Bretagne dont ce petit volume ait reçu les confidences. Voici M. le baron de Wismes, M. Robinot Bertrand qui envoient leurs affectueux souvenirs, M. Léon Séché qui s'avoue enchanté du succès de son « Jules Simon », écrivant : « la vente va très bien », M. le comte de Saint-Jean, un des coryphées de la poésie bretonne, qui déclare mélancoliquement : « Nous autres, poètes de province, nous avons grand besoin d'amis parisiens. »

Je citerais avec plaisir encore les hommages de MM. Th. Maisonneuve, qui trop modestement se qualifie « mauvais salonnier », Ch. Marionneau « l'aquitain greffé sur Breton », O. Merson qui signale des particularités de son excellente « Description du Musée de Nantes », A. Perthuis, le digne numismate que regrette la Société des Bibliophiles Bretons, de la Nicollière, Rébelliau, de Rochebrune. Mais la perle de ces dédicaces n'est point un bijou breton, c'est une « cocarde » que M. Jules Claretie a mise à son « Drapeau ».

« Je visitais Berlin. Je voyais, dans un arsenal, de vieux drapeaux pris « à La Rothière, des drapeaux français, usés, poudreux, superbes. Et « ma main fièvreusement avançait vers cette soie déchiquetée, j'avais « une sorte de tentation magnétique. Reprendre ces étendards, arracher « ces trophées et les rapatrier ! Voilà qui est d'un voyageur plus senti- « mental encore que Sterne. De cet hypnotisme patriotique est né le « présent récit qui sous le titre de *Fougeret et Malapeyre*, fit partie d'un « recueil de nouvelles, *Les Belles Folies*. La plus belle est la folie du « patriotisme. »

D'où vient que cette dédicace semble plus vibrante aujourd'hui qu'au moment même où elle fut écrite (1886) ? Je pose la question sans la résoudre et souhaite à tous les bibliophiles, mes confrères, de collectionner de tels *Envois d'auteurs*.

O. DE GOURCUFF.

..

LES LITTÉRATURES POPULAIRES. — *Littérature orale de l'Auvergne*, par Paul Sébillot. — Paris, J. Maisonneuve, libraire-éditeur, 1898.

Ayant reconnu qu'après la Bretagne, il n'y avait pas de pays français plus riche que l'Auvergne en traditions populaires, M. Paul Sébillot

s'est attaché à cette dernière province et a recueilli ses légendes, ses chansons, ses dictons satiriques.

Les contes et récits — première partie du volume — offrent un certain intérêt et ne manquent point d'originalité. Les Auvergnats suppléent à l'imagination créatrice par le tour aisé de la narration et ils excellent à juxtaposer, à souder ensemble plusieurs histoires. Les *Contes de Perrault* semblent avoir souvent inspiré leurs récits, qui présentent aussi des analogies avec tel ou tel passage de Souvestre, de Dulaurans de la Barre, de Luzel et autres traditionnistes bretons. Un type que les honnêtes et facétieux charbonniers ou marchands de marrons du Puy-de-Dôme et du Cantal revendiquent à bon droit est *Jouon Nesci*, Jean le Niais, le Janot le Gribouille Auvergnat, qui passe vraiment la mesure des drôleries quand, prenant un marteau pour débarrasser la tête d'un enfant de parasites malpropres, il écrase la tête de cet enfant. — Voilà bien un trait de la rudesse des anciens Arvernes.

Les légendes, très courtes, très variées, qui parlent de saints et de fées, de lutins et d'animaux, de statues ou de sources miraculeuses, ont été très habilement extraites, par M. Sébillot, des livres déjà publiés ou recueillies par lui dans des conversations. Elles ont un accent local des plus prononcés.

Je citerai, comme très caractéristique, parce qu'elle a pour héros le pape Gerbert, natif d'Aurillac, la légende intitulée : *Pourquoi la Jordane roule des paillettes d'or*.

Avant d'arriver aux devinettes et dictons des campagnes de l'Auvergne qui terminent son livre, M. Sébillot publie des poésies (berceuse, complainte, chansons françaises et patoise), avec la musique. Il n'a garde d'oublier la *bourrée* qui se chante comme elle se danse, la *bourrée* qui anime les « bals-musette » des quartiers auvergnats de Paris.

De nombreux renvois aux sources (très souvent bretonnes), des notes, une excellente table analytique rendent sérieux ce joli volume et le font digne de ses aînés.

O. DE GOURCUFF.

*
*
*

L'idée bretonne se propage, grâce aux poètes, dans les provinces environnantes. On a joué naguère à Niort, on y imprime aujourd'hui, un très émouvant drame en vers de M. Jean-Philippe, *Yvonne*, dont les sociétés bretonnes de Paris devraient s'emparer pour un de leurs prochains spectacles. Avec une mélancolie appropriée au sujet, M. Jean-Philippe a esquissé le caractère d'une orpheline, fille d'un pêcheur de

la côte, qui, perdant son frère tué au Tonkin, reste seule au monde. Il y a bien là un ami d'enfance, un marin de l'Etat que sa discrète tendresse désigne pour consoler Yvonne. Un tel rôle est tout à fait digne du Jean-Marie de M. Philippe, qui sera plus heureux que le Jean-Marie, proscrit héroïque, de M. André Theurlet. J'aime à rapprocher ces deux petits drames, à qui leur franche honnêteté donne un air de famille ; le parallèle n'est point pour déplaire à M. Jean Philippe qui dans plusieurs passages de son œuvre — la *chanson* d'Yvonne et la lettre du mort, par exemple — a mis de beaux accents au service de beaux sentiments.

O. DE G.

*
*
*

La décentralisation n'est plus un vain mot ; elle est entrée dans le domaine des faits, et la Bretagne, qui soutint jadis la cause des libertés provinciales, marche à la tête du mouvement décentralisateur. Des sociétés, des *Revue*s se créent pour favoriser cette action féconde. De Montpellier, « l'orgueilleuse cité des Guilhems, » nous arrivent, en passant par Paris, les *Cahiers Occitans*, manifeste vibrant en faveur de la langue d'Oc. M. Paul Redonnel, principal rédacteur de ces *Cahiers*, a demandé une préface à l'un des fervents apôtres de la décentralisation, M. Maurice Barrès ; pour plaire à l'ex-député de Nancy, à l'auteur des *Déracinés*, il ne pouvait manquer de réclamer, à côté des *Cahiers Occitans*, les *Cahiers Lorrains*. M. Redonnel a la bonne pensée d'y adjoindre des *Cahiers Bretons*.

Il ne nous déplairait pas, en effet, que, sous la forme littéraire des *Cahiers Occitans*, la bonne province vint, comme en 1789, exposer ses doléances, exprimer ses revendications, et, par l'expansion de la patrie bretonne, aider à ce que M. Barrès appelle « la réfection de la France. »

O. DE G.

*
*
*

BARBENTANE, monographie par H. Bout de Charlemont. — Paris, Lucien Duc, éditeur, 1899.

Du Pont du Gard à la Durance,
De Barbentane à Tarascon,

chante-t-on dans une opérette. Je n'en savais pas plus long sur cette localité voisine de la patrie de Tartarin jusqu'à ce que j'eusse lu l'érudite et attrayante *monographie* d'un Breton de Barbentane, M. Bout de Charlemont. Mais maintenant je pourrais vous renseigner sur l'histoire ancienne de la petite ville, sa tour, vestige d'un château féodal, ses rues,

ses maisons, même sur le caractère de ses habitants et la beauté de ses femmes, de quasi-arlésiennes. En prose, en vers notre compatriote raconte et chante son pays d'adoption ; il le fait avec assez de science et de charme pour qu'un Méridional, auteur de la préface, M. E. Augier (excusez du peu) retrouve dans ses pages « toute l'âme, toute la poésie de la Provence ». Je reprocherais bien à M. Bout de Charlemont de faire même à distance, une infidélité à notre Bretagne, mais il me désarmerait en m'envoyant quelque belle poésie à la louange de cette Bretagne qu'il n'oublie jamais.

O. DE G.

*
*

LE PRINTEMPS, poésie de Camille Natal, musique de R. Denenfbourg. Gallet, 6, rue Vivienne éditeur à Paris.

Cette romance, tout à fait de saison, alors que la sève gonfle déjà les bourgeons est excessivement jolie ; très mélodieuse et point difficile, voilà de quoi tenter les personnes qui s'occupent de chant et qui doivent s'accompagner elles-mêmes. La poésie est extraite de la *Gerbe d'Œillets* (1 fr. 50, Chamel, éditeur, 5 rue de Savoie Paris) de Camille Natal.

Ce gracieux recueil de vers où les compositeurs de musique puisent si volontiers que pour un peu il sera chanté en entier, ce qui n'est pas un succès banal.

*
*

HELLA, poésie de Camille Natal, musique pour chant et piano de G. Mercier-Pottier. — Emile Gallet, éditeur 6, rue Vivienne, Paris. Prix 1 fr. 50.

Quand Hella chante aux clavecin
Une très vieille mélodie
Je rêve, heureux, dans mon jardin.
Est-ce la voix d'un séraphin ?
Mon âme en extase est ravie
Quand Hella chante au clavecin etc etc.

Ce morceau, dont les paroles sont aussi de C. Natal, a un parfum archaïque qu'on aime à savourer dans notre temps de civilisation presque décadente ; c'est le genre idylle abordé très simplement mais non sans fraîcheur ; ceci est plutôt le fait de la poésie que de la musique. Celle-ci est écrite pour mezzo-soprano ou ténor. C'est un air viellot ravissant, genre air à la mode.

*
*
*
*
*

L'*Œuvre d'Art*, organe de la Société artistique des amateurs, consacre son dernier numéro à l'Exposition des Beaux-Arts à Monte-Carlo. Ce fascicule exceptionnel, contient, en outre de nombreuses vignettes, disséminées dans le texte, huit magnifiques planches hors-texte, reproduisant les principaux tableaux qui font de l'Exposition, ouverte en ce moment sur la Côte d'Azur, la plus haute manifestation artistique de la saison.

A lire dans cet intéressant numéro qui comprend 16 pages de texte .

Louis Enault, L'Exposition des Beaux-Arts à Monte-Carlo. — Gustave Saige. Note sur l'Histoire des Arts dans la Principauté de Monaco. — Marquis Viti Mariani. Les Epées d'honneur pontificales et les rois de Portugal au XVI^e siècle. — J. Chavigny. Les Miniaturistes et Enlumineurs de France. — Paul Maryllis. A travers les Expositions.

Le numéro de l'*Œuvre d'Art*, consacré à l'Exposition de Monte-Carlo est en vente aux prix de 2 fr. 50 à la Société Française d'Éditions d'Art, 7, rue Saint-Benoît et dans toutes les librairies

*
*
*
*
*

L'EXPÉDITION DES ÉMIGRÉS A QUIBERON

Le triste événement de Quiberon n'a jamais autant passionné l'opinion qu'à l'heure présente. M. l'abbé Ch. Robert, de l'Oratoire de Rennes, entreprenant la biographie de M^{sr} de Hercé, le vénéré évêque breton, aumônier du corps expéditionnaire, a été conduit à traiter, après tant d'autres, la brûlante question qu'il résout avec une impartialité qui n'exclut pas la franchise. Pour recommander aux lecteurs l'*Expédition des Emigrés à Quiberon*. (Paris, Lamule et Poisson, 1899), nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la préface du grand historien et érudit de la Bretagne, M. A. de la Borderie.

N. D. L. R.

*
*
*
*
*

Il y a dans l'histoire des épisodes qui, par leur caractère exceptionnel, grandiose ou terrible, radieux ou tragique, ont le privilège d'exciter dans la postérité une attention, une curiosité inépuisable, passant toujours plus vive de génération en génération, et appelant sans cesse sur les événements qui la provoquent de nouvelles études, de nouvelles investigations, de nouveaux récits.

La fatale expédition de Quiberon en 1795 est un de ces épisodes. Aussi serait-il difficile de nombrer les relations, les notices, les œuvres historiques et littéraires, en différents genres qui s'y rattachent. Tous ces travaux sont loin d'être d'égale valeur ; plusieurs par la forme ou par le choix des informations laissent beaucoup à désirer. La plupart n'embrassent pas le terrible drame dans tout son développement et font surgir dans l'esprit du lecteur beaucoup de points d'interrogation auxquels ils ne répondent pas.

Mais voici un livre auquel on ne fera point pareil reproche.

Il a deux qualités au-dessus de tous les autres. D'abord — pour parler l'argot du jour, car le mot n'est pas français — il est admirablement *documenté*, c'est-à-dire que l'auteur a consulté pour le composer, non seulement tout ce qui a été imprimé sur l'expédition de Quiberon, mais aussi toutes les pièces des archives publiques. Il ne s'est point contenté, comme quelqu'un, d'épulcher les Archives départementales du Morbihan, il a en outre fouillé à fond, en France, les archives du Ministère de la guerre, en Angleterre, le *Record Foreign Office*, les manuscrits du *British Museum*, il a pénétré dans diverses archives particulières qui lui ont fourni de curieuses correspondances.

De tout cela il a fait un récit exact, logique et complet, vivant, rapide, animé, sans déclamations, sans digressions, entraînant par son émotion contenue mêlée à la description, à la narration fidèle, précise, pittoresque des hommes, des caractères et des événements.

Quand aux documents dont je parlais plus haut, l'auteur nous en a donné la fleur, formant à la suite de son récit, avec la liste des victimes, environ cent pages de petit texte de cinquante lignes à la page, ample magasin de pièces justificatives du plus haut intérêt.

* *

Dans cette sanglante histoire, deux points surtout inquiètent et harcèlent l'esprit de tous ceux qui s'en occupent.

En face de cette effroyable hécatombe de huit cents Français pris les armes à la main au Fort-Neuf de Quiberon et fusillés par sentence des commissions républicaines, on se demande nécessairement : Comment ces hommes, d'une bravoure à laquelle leurs ennemis ont rendu hommage, au lieu de s'exposer à subir ce supplice, ne se sont-ils pas fait plutôt tuer en combattant, en faisant payer leur mort à leurs ennemis ? Y aurait-il eu, oui ou non, une capitulation que les républicains auraient violée

Telle est la première question, et la seconde, qui s'applique à l'ensemble de l'expédition, est celle-ci : A qui incombe, en définitive, la principale responsabilité de la catastrophe ?

Sur le premier point, quand on a lu les chapitres III et V du récit de M. Charles Robert et surtout le paragraphe VIII de ses *Pièces justificatives* il ne peut rester le moindre doute. Oui, il y a eu une capitulation, non une capitulation écrite dans toutes les règles. — les lieux et les circonstances s'y opposaient, mais un engagement formel d'épargner la vie des royalistes. Les grenadiers républicains qui attaquaient le Fort-Neuf leur crièrent : « Rendez-vous, il ne vous sera « fait aucun mal, vous serez « traités en prisonniers de guerre. » Le général Humbert qui commandait l'attaque ratifia ces paroles et, ayant parlé à Sombreuil, garantit la vie sauve à tous les royalistes sauf à Sombreuil lui-même, qui d'ailleurs s'offrait en sacrifice, pour le salut des siens. Hoche, arrivé peu après, engagea Sombreuil « à se fier dans la loyauté et à l'humanité françaises. »

Enfin Tallien et Blad, représentants du peuple, paraissent et confirmèrent à leur tour la promesse de la vie sauf pour tous, sauf Sombreuil (pp. 87-89).

Aussi à la première séance de la commission militaire d'Auray chargée de juger les prisonniers de Quiberon, Sombreuil s'étant tourné vers les grenadiers républicains massés dans l'auditoire et leur ayant crié : « J'en appelle à vous, grenadiers, ai-je capitulé, oui ou non ? »

Tous aussitôt de répondre :

— « Oui ! oui ! vous avez capitulé ! C'est une horreur de vous traiter ainsi. » (p. 121).

La même scène s'étant renouvelée à la seconde séance de la commission, celle-ci écrivit aux représentants du peuple que « l'opinion publique paraissait croire à cette capitulation. » et que tant que subsisterait à cet égard « le plus léger doute, » ils ne pouvaient condamner les prisonniers de Quiberon (p. 125).

Pour toute réponse on cassa cette commission, et on en nomma une autre plus complaisante.

De la capitulation, M. Charles Robert fournit bien d'autres preuves ; celle-ci est éclatante comme le soleil.

Pourquoi la capitulation fut-elle ainsi honteusement, outrageusement violée ? Parce que la Convention n'y semblait pas favorable ; parce que Hoche, qui eût dû la défendre dans l'armée et Tallien devant la Convention, craignirent d'être accusés de modérantisme, ne la défendirent pas et sacrifièrent à des considérations personnelles leur devoir,

leur honneur et la vie de tant de Français qui s'étaient confiés à leur parole. Tout cela est fort clairement expliqué, prouvé dans le livre de M. Robert et ne peut plus faire question désormais.

*
*
*

Ce qui s'y trouve encore très bien et très nettement débrouillé, c'est la question de la responsabilité de la catastrophe. Sur ce point l'auteur projette un faisceau de lumière qui ne laisse rien dans l'ombre et dans l'esprit aucun doute. La responsabilité de la catastrophe, c'est l'Angleterre, avant tous, qui la doit porter, et quand on creuse de près les événements, on est tenté d'ajouter, qui la doit seule porter tout entière.

La nation anglaise fut admirable par sa charité, sa générosité à secourir la misère des Emigrés de France réfugiés en Albion. Le gouvernement anglais, le fameux ministère Pitt, fut infâme envers les royalistes français, ne voulant que les exploiter à son profit, et s'il ne pouvait les exploiter, cherchant à les perdre.

Au moment de l'expédition de Quiberon, l'Angleterre aurait pu armer et transporter en France, pour cet objet, au moins douze à quinze mille Français. Si cette armée avait été d'un coup portée sur le continent, si si elle avait eu un chef inspirant la confiance par son autorité et sa naissance, c'est-à-dire un prince du sang royal de France, capable de faire taire toutes les rivalités, d'imprimer une direction unique, de rallier autour de lui toutes les bonnes volontés, tous les courages; si ce chef avait été assisté par l'élite des officiers généraux français émigrés de l'armée de terre et de mer; si, enfin, cette expédition était allée débarquer sur les côtes de Poitou, de façon à combiner ses opérations avec celles de Charette, elle eût certainement obtenu de grands succès et pu rétablir la monarchie.

C'est justement ce que le gouvernement anglais ne voulait pas. Comme l'Allemagne et l'Angleterre d'aujourd'hui, le gouvernement anglais de ce temps trouvait grand plaisir et grand profit à voir la France condamnée à la République. Mais, pour lui, le profit et le plaisir eussent encore été plus grands s'il avait pu faire tuer les Français républicains par les Français royalistes et réciproquement, et gagner à ce jeu pour l'Angleterre quelque bon port, quelque station maritime sur les côtes de France, d'où les Anglais feraient à volonté des incursions, des pilleries et des ravages sur tout notre littoral. Voilà le plus grand succès que le gouvernement anglais rêvait pour l'expédition de Quiberon; quant au rétablissement de la monarchie, il était bien résolu à l'empêcher. Songez

donc ! c'eût été la paix, la prospérité de cette France, dont les Pitt de ce temps, et de tous les temps, d'ont jamais rêvé que la ruine.

Aussi, le ministère anglais prit-il avec soin tous les meilleurs moyens pour éviter un aussi funeste résultat.

Le comte d'Artois, que l'Angleterre avait relégué en Allemagne, demandait à cor et à cri à être transporté en France pour combattre à la tête d'un corps d'Emigrés dans l'armée de Charette. Le gouvernement anglais ne lui révéla le départ de l'expédition de Quiberon que quand le corps expéditionnaire était déjà en route pour la France.

Au lieu d'envoyer d'un coup 12,000 hommes, force respectable, capable de tenir tête à toutes les troupes républicaines de l'Ouest, on expédia, en deux convois, à peine 5,000 hommes.

Au lieu de mettre à la tête de l'expédition, à défaut d'un prince du sang, un homme d'un nom imposant, d'une habileté supérieure, on en confia le commandement à un intrigant le trop fameux Puisaye, doué peut-être de quelque talent d'organisation, mais avec cela nul talent militaire et le contraire de la bravoure. En revanche, vil flagorneur des ministres anglais, souple en leurs mains comme un gant, dont ils étaient sûrs de faire tout ce qu'ils voudraient, même contre les intérêts de la France. Pour diminuer encore son autorité, pour créer dans le corps expéditionnaire l'anarchie, tout en donnant nominalemeut à Puisaye le commandement supérieur de l'expédition, le gouvernement anglais, nomma à côté de lui un chef militaire ayant sous ses ordres toutes les troupes de combat.

Si encore ce chef militaire eût été un homme habile !

L'opinion des Emigrés composant l'expédition appelait à ce poste le comte d'Hector, l'un des officiers les plus distingués de la marine française. Mais cette qualité fut justement ce qui éloigna de lui le choix du ministère anglais qui, parmi les Français, ne détestait rien plus que ces marins qui, dans la guerre d'Amérique, avaient vaincu les Anglais et affranchis de leur joug les Etats-Unis. D'Hector fut donc écarté, retenu en Angleterre, et le commandement fut attribué au colonel d'Hervilly soldat très brave, mais très mauvais général, et de plus d'un caractère fort acariâtre qui ne pouvait lui concilier la confiance de ses troupes ni manquer de le brouiller avec Puisaye.

Enfin, au lieu de débarquer en Vendée pour s'appuyer sur Charette et lui prêter de nouvelles forces, le gouvernement anglais prescrivit de débarquer dans la baie de Quiberon, parce qu'il espérait, si l'expédition avait d'abord quelque succès, pouvoir de ce côté s'emparer d'un port à sa convenance.

Mais toutes les précautions si bien prises par le ministère anglais contre la réussite de l'expédition devaient porter leurs fruits. Le mauvais caractère de d'Hervilly, lui aliéna les Chouans de Cadoudal. Le petit nombre des troupes expéditionnaires les empêcha d'occuper à la fois le fort Penthièvre et les lignes Sainte-Barbe, devant l'entrée du sillon de Quiberon. Quand les républicains, établis dans ces lignes, furent surpris le 7 juillet, par la première attaque des Emigrés, l'impéritie de d'Hervilly empêcha la réussite de cette attaque, qui était facile. Enfin, l'imbécile étourderie de Puisaye, refusant, malgré les avertissements de Sombreuil, de mettre le fort de Penthièvre en état de défense dans la nuit de 20 juillet, amena la prise de ce fort par trahison, c'est-à-dire la ruine et la destruction de l'expédition. Il est vrai que le lendemain, pendant que les officiers et les soldats royalistes se faisaient tuer, Puisaye, l'ami des Anglais, se sauvait lâchement à bord d'un vaisseau anglais.

Du corps préparé en Angleterre pour être porté sur le continent il restait encore, après la catastrophe, au 8,000 hommes. On pouvait, en en faisant un meilleur usage., en les expédiant à Charette, venger le désastre de Quiberon. Jaloux de tenir ses promesses, le ministère anglais s'empressa de les envoyer... à Saint-Domingue.

Un agent de l'amiral Villaret-Joyeuse (le citoyen Mandrillon), détaché en mission auprès du commandant du vaisseau anglais *Royal-Georges*, rapporta à l'amiral « qu'ayant annoncé aux Anglais qui étaient sur ce vaisseau le supplice des Emigrés pris à Quiberon, ils avaient paru « l'apprendre avec satisfaction, ajoutant qu'ils regrettaient que tous les « Emigrés encore en Angleterre n'eussent pas subi le même sort. » (p. 208).

Un écrivain anglais anonyme, auteur d'un écrit des plus curieux sur la politique de l'Angleterre à l'égard de la Vendée, rapporte ce mot d'un ministre anglais eu sujet du désastre de Quiberon : « Sans doute (dit-il), « cela est fâcheux pour les morts ; mais nous, Anglais, nous avons ce » jour-là gagné sur la France une bataille navale dont les suites seront « plus importantes que celles de toutes les batailles gagnées par nous « depuis un siècle. » Allusion odieuse et cynique au massacre de l'élite des officiers de la marine française immolés à Quiberon.

Enfin, le jour où cette affaire de Quiberon fut portée à la Chambre des Communes, la voix vengeresse du grand orateur irlandais Sheridan fit tonner contre l'abominable politique de Pitt et du ministère anglais cette sentence définitive, écrasante, ratifiée aujourd'hui par l'histoire :

« L'expédition de Quiberon, s'écria-t-il, est une honte pour l'humanité. Il est vrai que, dans cette circonstance, le sang anglais n'a pas coulé, mais l'honneur anglais a saigné par tous les pores. »

Et Fox, l'ami de la France, ayant proposé cet ordre du jour :

La Chambre voit avec le plus profond regret que, dans cette malheureuse expédition de Quiberon, les *Émigrés français* sont devenus les victimes de leur confiance en l'honneur anglais, et que les divers événements de cette guerre sont pleins de sang et de trahison. » (p. 208, 210, à 212).

Dans la Chambre des Communes, il se trouva quarante-neuf membres pour voter cette résolution — « *Quarante-neuf Anglais honnêtes,* » dit M. Robert. C'est peu, mais enfin, puisque le Seigneur ne demandait que dix justes aux villes maudites!...

Malgré cela, tout le monde conclura avec l'auteur :

« *L'Angleterre livra les Émigrés à la Révolution, qui leur promit la vie — et les massacra.* »

ARTHUR DE LA BORDERIE,
Membre de l'Institut.

Rennes, 16 février 1899.

*
* *

Nantes vient de voir paraître le premier numéro d'une *Revue internationale de pédagogie comparative*. MM. A. Mailloux, le Dr Couëtoux et Hamon du Fougeray, qui sont originaires de Nantes ou habitent cette ville, fondent un organe mensuel destiné à servir utilement la cause de l'enseignement. C'est (lisons-nous dans l'avis au lecteur) le premier essai de ce genre, et nous souhaitons à cette intéressante tentative le succès qu'elle mérite. Déjà nous lisons dans ce numéro de bonnes études sur l'éducation des sourds-muets, des aveugles et autres enfants *anormaux*, pour employer l'expression reçue.

Diverses correspondances des Deux-Mondes, une *Revue des Revues*, des comptes-rendus de livres, prouvent que les directeurs sauront déployer, pour atteindre leur but, l'activité la plus féconde. C'est un devoir pour la *Revue de Bretagne et de Vendée* de saluer, dès l'origine, cette *Revue* née à Nantes.

*
* *

Les allocutions prononcées par M. H. Le Meignen, président sortant et par M. le marquis de Brémond d'Ars, président élu, à l'installation du bureau triennal de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure, viennent de paraître en brochure (Nantes, imprimerie Grimaud, 1899).

Ce sont deux morceaux de choix, qui ne perdent point de leur saveur à la lecture. Rivalisant de fine érudition et même, quand l'intérêt du sujet élevait leur parole, de noble éloquence, MM. Le Meignen et de Brémond d'Ars ont rendu un délicat hommage à leurs collègues disparus, puis ils ont entretenu leurs auditeurs de deux événements qui ont récemment passionné la Bretagne, le cinquantenaire des funérailles de Châteaubriand à Saint-Malo, le centenaire de la Société Académique à Nantes. Jamais joute oratoire n'a été plus courtoise, jamais on n'a mieux exprimé de belles et bonnes choses.

O. DE G.



Le Gérant : R. LAFOLYE.

VANNES. — IMPRIMERIE LAFOLYE, 2, PLACE DES LICES.

UNE FAMILLE BRETONNE

A SAINT-DOMINGUE

I

L'île de Saint-Domingue

L'île de Saint-Domingue, cette ancienne colonie française et espagnole, est indépendante depuis 1820. Plus connue, de nos jours, sous le nom d'Haïti, elle forma tout entière, en 1825, la république de ce nom, acceptée par la France. Mais bientôt le gouvernement de l'île se divisa : il y eut la république d'Haïti à l'ouest, et la république Dominicaine à l'est.

Dans la république d'Haïti, ou l'ancienne colonie française, c'étaient les nègres et les mulâtres qui dominaient ; dans la république Dominicaine, ou l'ancienne colonie espagnole, les blancs, les métis des blancs et les caraïbes formaient la majorité.

A cause de ces divergences de castes, les luttes intestines n'ont pas cessé d'ensanglanter le pays, suivant que le suffrage universel nommait à la présidence un chef noir ou métis. Et, de cette lutte sans trêve et sans merci, est provenue la ruine totale de cette colonie, pourtant si florissante et si prospère, qu'elle avait mérité, avec l'île de Cuba, sa voisine, le gracieux surnom de reine des Antilles.

L'île de Saint-Domingue, en effet, fait partie du groupe des

Grandes-Antilles ; et le nom d'Haïti qu'elle porte aujourd'hui est celui de son origine. En langue caraïbe, *Haïti* veut dire *pays montagneux* et, assurément, jamais terre n'a mieux mérité ce nom. Christophe Colomb l'avait baptisée : *Española, petite Espagne* : ses successeurs l'appelèrent *Saint-Domingue*. On voit donc que, dans la géographie des peuples, ce petit coin de terre a successivement porté plusieurs vocables.

En 1630, des flibustiers et des boucaniers français s'établirent à l'ouest de l'île. Très peu de temps après, ils en occupèrent la plus grande partie.

Cette conquête est d'ailleurs un des faits les plus extraordinaires du Nouveau-Monde.

En ce temps-là, les Espagnols faisaient peser sur les indigènes une oppression tyrannique et arbitraire. Maîtres de nombreuses colonies et possédant à peu près seuls dans la mer des Antilles ces terres vierges et fécondes qu'on appelait Haïti, Cuba, la Jamaïque, et Porto-Rico, ils se croyaient constamment assurés de la conquête qu'en avait faite à leur profit le grand navigateur Velasquez, vers 1511. En quoi ils se trompaient. L'occupation avait peut-être été facile : la colonisation ne le fut pas.

Les étrangers subissaient aussi de la part des Espagnols toutes sortes de vexations et d'injustices. Et leur mécontentement fut l'occasion qui servit de prétexte à l'affranchissement du joug des Espagnols. De pauvres chasseurs français et anglais donnèrent le signal de la révolte ; et ils furent aussitôt encouragés et suivis par quelques indigènes audacieux

Ils s'emparèrent, d'abord par ruse, de l'îlot de la Tortue ; et de ce roc aride et sauvage ils portèrent dans la colonie le pillage et la dévastation. Les uns, ceux qui dissipaient en débauches le fruit de leurs vols, étaient appelés *flibustiers* ; les autres, ceux qui chassaient dans l'île même les troupeaux de bœufs sauvages, portaient le surnom de *boucaniers*.

Avec le temps, les flibustiers et les boucaniers acquirent une autorité considérable et les indigènes leur obéissaient. Mais, il faut bien le dire, c'était moins par peur que dans le secret espoir de trouver en eux un véritable appui contre les Espagnols.

Toutefois, à cause du caractère emporté et violent de chacun de ces brigands et peut-être aussi à cause de l'antipathie de leurs races, les uns et les autres se disputèrent, et ce conflit amena entre eux une inévitable scission. Les Anglais se retirèrent à la Jamaïque et les Français s'établirent sur la côte de Saint-Domingue. Cette conquête était un nouvel acte de piraterie ; mais la France par le traité de Ryswick, en 1697, légittima immédiatement cette étrange et fantastique prise de possession, et l'Espagne céda à la France ses droits sur Saint-Domingue en se réservant cependant la partie orientale de l'île, d'ailleurs la plus petite.

C'est de cette époque que date la prospérité de la colonie. Le sol se prêtait admirablement à la culture. La végétation primitive était riche et la civilisation ne devait pas tarder à transformer en abondants et délicats produits des plants naturels déjà si appréciés et d'une si belle venue à l'origine.

Le climat de l'île est humide et chaud, mais tempéré cependant par les brises de mer. La saison mauvaise est celle des grandes pluies, où l'air devient insalubre ; et les animaux nuisibles, reptiles ou insectes, exercent en ce temps-là de très grands ravages. Malgré ces inconvénients et peut-être même à cause de cette alternative de très grande humidité et d'excessive chaleur, le sol est d'une prodigieuse fécondité et les récoltes sont généralement surabondantes.

Les principaux produits sont : le sucre, le café, l'indigo, le coton, le tabac, les épices et toutes les productions de l'Asie et de l'Afrique. Seuls les animaux et les plants d'Europe dégénèrent rapidement et périssent. Et c'est pourquoi Saint-Domingue, au temps des riches colons français, était l'objet d'un trafic considérable pour l'importation des marchandises du continent, en échange desquelles elle livrait au monde entier les multiples récoltes de ses plantations gigantesques.

II

Les Boudet de la Noë-Cado en Bretagne et à Saint-Domingue.

Les Boudet de la Noë-Cado, nobles et d'ancienne extraction noble, étaient originaires de Blois, en la généralité d'Orléans. Ils furent divisés de bonne heure en plusieurs branches, qui se fixèrent « tant dans le Blaisois et l'Orléanais qu'à Paris, en Guyenne, en Bretagne et à Saint-Domingue¹. »

Ils portaient un écu *au champ d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef de trois roses d'argent rangées de fasce et en pointe d'un porc-épic d'or*² ; pour cimier, le porc-épic de l'écu, avec la devise *qui s'y frotte s'y pique*.

La branche qui vint se fixer en Bretagne s'établit dans la paroisse des Fougerais, sur la terre de la Noë-Cado dont elle prit le surnom. Elle avait pour chef, au début du XVIII^e siècle : Messire Marc-Emmanuel Boudet, écuyer, seigneur de la Noë-Cado.

En l'année 1737, celui-ci fut appelé à entreprendre le voyage de Saint-Domingue. Un de ses frères, cadet sans fortune, qui s'était habitué dans cette colonie, venait d'y mourir ; et il s'agissait de recueillir sa succession. A cette époque, on sait combien les relations entre les colonies et le continent européen étaient malaisées ; et il n'était pas rare que les successions des colons ne fussent entièrement absorbées, lorsqu'elles étaient confiées à des fondés de pouvoirs ou des gérants peu scrupuleux.

Emmanuel quitta donc son manoir de la Noë-Cado et s'embarqua pour cet aventureux voyage d'outre-mer. Il tenait à se rendre un compte exact par lui-même de la succession que laissait son frère ; et peut-être espérait-il trouver là-bas de grands biens, tant il est vrai que la légende des « parents d'Amérique » ne date pas d'hier.

¹ Manuscrit de M. Guillaume Boudet des Jardils.

² *Idem*.

Quoi qu'il en soit, ce voyage joua un grand rôle dans l'existence d'Emmanuel Boudet et sur l'avenir de sa maison toute entière.

Dès son arrivée à Saint-Domingue, après une traversée singulièrement mouvementée, il éprouva, du chef de ses rêves de fortune, une vive déception. Son frère, René-Hyacinthe, était mort laissant des dettes et un passif assez élevé. Celui-ci avait entrepris, en effet, des travaux trop considérables, en affermant d'immenses terres d'un revenu annuel de 10.000 livres dont il n'avait pu payer, depuis sept années, qu'une très minime partie des fermages. Aussi, pour ne pas être engagé dans une impasse dangereuse et sans issue pratique, Marc-Emmanuel s'empressa de renoncer purement et simplement à la succession de son frère.

Cependant, séduit dès son arrivée par la richesse du sol et l'existence fastueuse des propriétaires de la colonie, Marc Boudet résolut d'y faire son séjour. Tout ce qui s'étendait autour de lui le charmait; et cela surprend peu, si l'on songe qu'à cette époque Saint-Domingue était la plus riche terre du monde et que son nom seul était synonyme d'opulence et de prospérité.

Il fit donc des démarches auprès du gouverneur des îles sous le Vent, le marquis Brunier de Larnage; et il obtint par son entremise une concession dans le quartier de l'Artibonitte, en la paroisse de Saint-Marc.

De ce chef, il devenait propriétaire d'un terrain qui comptait, mesure du pays, 1.630.912 pas carrés. Mais, pour l'exploiter, il était indispensable d'avoir plus de cinquante esclaves et un matériel considérable.

C'est pourquoi, très peu de temps après son installation, le chef de famille des la Noë-Cado se maria. Il épousa une créole, madame Marguerite Pourvoyeur, veuve de M. René Alexandre Le Meaux, dont elle avait eu une fille¹. Par son mariage, Marc devenait tout

¹ Jeanne-Marguerite-Elisabeth Le Meaux, fille légitime de René-Alexandre et de Marguerite Pourvoyeur, naquit le 19 décembre 1735. Elle fut baptisée en la paroisse Saint-Jacques de la Plaine du Nord, dépendance du Cap Français, le 4 janvier suivant, par le P. QuintarJ, jésuite et curé. Elle épousa M. de Bocozel, fit plusieurs voyages en France et mourut après lui, à un âge très avancé, dans l'île de Cuba, où elle s'était réfugiée avec M^{me} Coure-jalle, sa fille en 1814.

aussitôt propriétaire d'un beau domaine et de quarante esclaves, et devait compter désormais, quoique nouvel arrivant, parmi les principaux colons de l'île.

Il fut nommé capitaine aide-major des milices de l'Artibonitte et, après une heureuse union et une existence trop brièvement achevée, il mourut, le 4 octobre 1759 ; il avait à peine 54 ans¹.

Sa mort laissait son épouse veuve une seconde fois, et rendait orphelins les cinq enfants issus de leur union : Emmanuel, né en 1741, Joseph en 1742, Philippe en 1743, Marie-Françoise en 1745 et Guillaume en 1747.

Dans cette triste conjoncture, M^{me} Boudet s'occupa activement des intérêts de ses enfants et leur conserva leur fortune, jusqu'au jour où Emmanuel, l'aîné, qui avait déjà dix-huit ans à la mort de son père, prit en mains les intérêts de ses frères et sœurs, et dirigea lui-même personnellement une exploitation qui n'avait fait que s'agrandir et prospérer en indigo et en coton.

Puis, en 1765, Emmanuel et Joseph s'associèrent. Et c'est deux ans après cette association que M^{me} Boudet mère, délivrée de la lourde gestion des affaires de ses fils aînés, fit un voyage sur le continent, pour sauvegarder les intérêts de son plus jeune fils et connaître aussi cette belle terre de France, qui était le berceau de son mari et la véritable patrie de ses enfants.

Dans ce voyage, elle avait emmenée avec elle sa fille Marie qu'elle maria, sur les entrefaites, avec le chevalier de la Houssaye. Celui-ci habitait, non loin de la Noë-Cado, son château de la Houssaye, en Saint-Martin-sur-Oust.

L'année suivante, M. et M^{me} de la Houssaye reconduisirent leur mère jusqu'à Saint-Domingue. Le chevalier, en effet, qui était lieutenant au régiment de Béarn, avait obtenu d'être envoyé en congé dans cette colonie. Il en profita pour régler d'intérêts avec ses beaux-frères, auxquels il céda toute la part qui revenait à sa femme, dans le domaine de l'Artibonitte. Puis il retourna en France.

¹ Marc-Emmanuel Boudet de la Noë-Cado était né à Nantes, en la paroisse de Sainte-Croix, le 17 février 1705.

où il se fixa, avec son épouse, dans son manoir de la Houssaye.

En 1768, Emmanuel de la Noë-Cado, qui jouissait de la même considération que son père, fut nommé lieutenant des hussards de l'Artibonitte. Il acheta la majeure partie des biens qui étaient restés personnellement à sa mère, et se fixa dans une habitation nouvelle, qu'il créa au lieu dit Barailh.

A son tour, trois ans plus tard, Joseph Boudet vint en France. Il descendit chez son beau-frère à la Houssaye, et lui offrit une part dans l'association qu'il avait faite avec son frère à Saint-Domingue.

Les colons réalisaient alors des bénéfices considérables. L'Europe entière s'approvisionnait en sucre, café, indigo et coton à Saint-Domingue ; et, sur les seuls cafés, les planteurs gagnaient environ 60 à 66 pour cent.

M. de la Houssaye remercia son beau-frère et accepta avec reconnaissance la part d'association qui lui était offerte. Il signa une procuration générale par laquelle le sieur Parmentier, ancien capitaine d'infanterie, passa, le 18 septembre 1772, devant les notaires royaux de Saint-Marc, un acte d'association dans lequel il était dit que MM. Emmanuel et Joseph de la Noë-Cado, dans le but d'associer leur beau-frère à leur fortune, vendaient à ce dernier le tiers indivis des propriétés qu'ils occupaient, moyennant le prix de 42 666 livres, 13 sols, 4 deniers. Et M. de la Houssaye s'intéressa si bien à cette association lucrative qu'il envoya à Saint-Domingue, spécialement pour l'initier au mouvement et à la gestion des affaires, son jeune frère, Mathurin de la Houssaye, qui malheureusement mourut, peu de temps après, sans avoir eu le temps de revenir en France.

M^{me} Boudet mère, atteinte depuis plusieurs années d'une terrible maladie cancéreuse, pendant laquelle elle avait eu recours à des charlatans et à des empiriques, mourut, le 15 octobre 1776, sans avoir pressenti les horreurs de la guerre civile qui devaient ensanglanter, vingt ans plus tard, le territoire de la colonie. Bien qu'elle fût morte à l'Artibonitte, dans la paroisse de Saint-Marc, son corps fut transporté dans l'église Saint-Jérôme de la Petite-

Rivière, où était la sépulture de ses ancêtres, et c'est là qu'elle y fut inhumée, dans la grande nef de l'église¹.

La grande Révolution des noirs, qui ne devait pas tarder à éclater, allait frapper sans distinction les principaux colons et les planteurs et ruiner presque toutes les familles. M. Emmanuel de la Noë-Cado occupait seul l'habitation Barailh, quand elle éclata ; et ce fut lui qui paya de sa tête sa courageuse résolution et la résistance qu'il montra envers les insurgés. Il se réfugia d'abord à Jérémie, sur la caféïane de M. Grand du Treuilh ; mais le séquestre était mis sur ses biens, sa tête mise à prix et il ne put échapper au fer meurtrier des noirs.

« Il mourut, attestent les registres de l'île, par le fer des assassins noirs, insurgés à la plaine de l'Artibonitte, par les ordres de Tous-saint Louverture, général en chef de Saint-Domingue, le 14 février 1802, lors de l'arrivée de la flotte de France, pour l'expédition commandée par le général Leclerc, le 5 février 1802. »

La famille Boudet, ainsi frappée à la tête, fut bientôt démembrée, et nul doute qu'elle n'aurait été entièrement anéantie à cette époque, si les autres frères de l'infortuné lieutenant des hussards n'eussent point quitté le pays avant les ravages de la guerre.

Philippe Boudet de Saint-André mourut, à Angers, à l'hôpital général des aliénés où il était détenu, en l'an XII de la République française (année 1804).

René-Joseph, l'associé d'Emmanuel et du chevalier de la Hous-saye, qui avait épousé, le 20 décembre 1683, à Peillac, M^{lle} Henriette de Quélo de la Gaudiniais, mourut à Redon, où il y fut enterré, le 29 juin 1806. Ancien capitaine d'infanterie, il avait été

¹ Extrait des registres de l'église Saint-Jérôme de la Petite-Rivière. « Aujourd'hui 16 octobre 1776, a été enterrée dans la grande nef de l'église neuve, lieu ordinaire de la sépulture de la famille, le corps de demoiselle Marguerite Pourvoyeur, veuve de M. Marc-Emmanuel Boudet de la Noë-Cado, écuyer, capitaine aide-major des milices de cette paroisse, décédée en son habitation du Bas, sise sur la paroisse de Saint-Marc, d'où elle a été transportée, à sa demande, en cette paroisse, lieu ordinaire de la sépulture de ses ancêtres. Elle était âgée de 60 ans. Elle a souffert depuis deux ans les rigueurs de la maladie la plus aiguë, avec la plus parfaite résignation et est décédée dans le baiser du Seigneur, après avoir reçu tous ses sacrements. Signé avec les témoins et certifié conforme à l'original : DUPONT, curé. »

nommé garde de la porte de S. M. Louis XVI, à son arrivée en France.

M^{me} de la Houssaye mourut à Rennes, le 10 mars 1813.

Quant à M Guillaume Boudet des Jardins, ce fut lui qui survécut le plus longtemps à ses frères et sœurs, puisqu'il ne mourut, à la Chapelle-sur-Erdre, que le 1^{er} mars 1816. Ancien capitaine de milices à Saint-Domingue, il était venu de bonne heure, en France, où il avait été incorporé, comme son frère René, dans la compagnie des gardes de la porte du Roi. Il fut fait chevalier de Saint-Louis, et épousa M^{lle} Marie-Laurence de Quélo de Cadouzan. C'est dans son manoir de Cadouzan, près la Roche-Bernard, qu'il vécut dans une profonde retraite, pendant les troubles de la Révolution française, à laquelle il faillit ne pas plus échapper que son frère aîné aux troubles de la révolution de Saint-Domingue.

Les Quélo, originaires du terroir de Guérande, étaient de bonne noblesse. Ils obtinrent, par alliance, la seigneurie de Cadouzan qui resta dans leur maison depuis la fin du XVII^e siècle. Chacun sait d'ailleurs comment, en ce vieux manoir, fut signé, au temps de la réforme, le contrat de mariage du seigneur du Hirel avec une fille de Cadouzan.

M. Guillaume Boudet eut un fils : Charles-Joseph Boudet de la Noë-Cado, qui épousa M^{lle} Jeane de la Tribouille et contracta ensuite un second mariage avec une fille d'obscure condition. A sa mort, le château de Cadouzan revint à son neveu, employé des postes et télégraphes à Nantes, qui mourut sans enfant, et en disposa par testament. Il est passé depuis, par acquêt, dans les mains de M. Le Gouvello de la Porte et il est aujourd'hui la propriété de M. Lechât-Boilève, maire de Saint-Nazaire.

En terminant ces notes généalogiques des Boudet à Saint-Domingue et en Bretagne, il n'est pas sans intérêt de remarquer que tous les membres de cette famille ont occupé des charges militaires dans les troupes régulières du roi.

Marc-Emmanuel Boudet, le père, fut capitaine aide-major des milices ; Emmanuel, le fils, lieutenant des hussards de l'Artibonite ; François, capitaine d'infanterie. Puis René et Guillaume, tous deux capitaines de milices, entrèrent dans la compagnie des gardes

de la porte du Roi, et l'un d'eux, Guillaume fut chevalier de Saint-Louis. Il n'était pas jusque au gendre lui-même qui ne dérogeait point dans cette famille, puisqu'il était lieutenant au régiment de Béarn.

Les gardes de la porte, dont l'origine remonte aux premiers temps de la monarchie, ont toujours joui de grands privilèges. Louis XIV les leur avait conservés par ses ordonnances de 1659 et 1675, et leur avait en outre légué ce titre « des plus anciens gardes de sa maison ». Colinet du Gal en fut le premier colonel dont le nom soit connu.

Le comte de Saint-Germain, Ministre de la guerre, en 1773, fit, avec plus de légèreté que de discernement des réductions considérables dans la maison du roi. Il supprima entièrement deux compagnies de mousquetaires et réduisit beaucoup les deux compagnies de gendarmes et de cheval-légers. Mais cette suppression, faite dans un faux sentiment d'économie et comme trop coûteuse à la cour, a toujours été regardée comme une mesure impolitique, et a privé le trône de Louis XVI de braves défenseurs qui auraient pu en prévenir la chute¹.

Le comte de Vergennes, Ministre des affaires étrangères, en très grand crédit à la cour, voulut rétablir les gardes de la porte en 1785. Il obtint, avec l'agrément du roi, le commandement de la nouvelle compagnie pour son fils; et les gardes prirent leur service à Versailles, sous le colonel de Vergennes.

En septembre 1814, Louis XVIII rétablit l'illustre compagnie ainsi que tous les autres corps supprimés; et il lui confia, avec d'autres troupes de sa maison, la garde spéciale des Tuileries.

III

Le rétablissement des milices dans l'île; Edits du roi.

Le duc de Choiseul était Ministre des affaires étrangères, quand fut décrété le rétablissement des milices coloniales. Et voici par quel concours de circonstances l'événement arriva.

¹ Manuscrit de M. Guillaume Boudet des Jardins.

Le Ministre, à cette époque, voulait organiser l'armée sur des bases nouvelles.

Les gens d'épée, en effet, appartenait tous à la noblesse : et les gentilshommes de qualité ou les cadets de famille pouvaient seuls prétendre à entrer dans la marine ou dans l'armée.

Le mérite avait donc beaucoup moins de part au choix des officiers que la naissance. Assurément il se rencontrait des officiers de mérite et de valeur ; mais il n'y avait pas que ceux-là, et le choix restait pour ainsi dire interdit entre tous les sujets, à cause du mode de recrutement.

Le Ministre ému de cet état de choses cherchait à supprimer entièrement les corps d'épée, pour les réorganiser sur un autre pied et donner une plus large part au mérite en faisant entrer dans ces nouveaux corps tous les marins qui auraient acquis quelque gloire dans les dernières guerres. Mais, dans ces conditions, les officiers bleus et mariniers et les officiers corsaires et marchands auraient été plus nombreux que les anciens membres de la marine royale. Et l'on comprend aisément quelle rumeur cette nouvelle souleva dans le corps de la noblesse. Une ligue fut formée contre le Ministre. La cour elle-même s'en mêla et le Ministre, tout puissant parfois pour faire le mal, fut impuissant à établir une importante et nécessaire réforme.

Outre le mécontentement des troupes de mer, la mauvaise humeur des armées de terre se fit jour, au milieu de toutes ces discussions inutiles. Les soldats se plaignaient d'être à tout instant transportés dans des colonies lointaines, sous un climat torride et meurtrier. Et de leur côté les indigènes avaient peine à supporter les gouverneurs militaires que la métropole envoyait aux colonies, et qui, peu soucieux des mœurs ou des coutumes locales, exerçaient le plus souvent un pouvoir despotique et arbitraire.

Ainsi M. d'Ennery à la Martinique, M. de Nolivos à la Guadeloupe et le comte d'Estaing à Saint-Domingue étaient autant de petits tyrans qui faisaient regretter aux uns la domination des Anglais dont ils avaient connu la douceur, et la faisaient désirer aux autres.

Le Ministre commença par rétablir les milices à Saint-Domingue, comme étant la plus importante colonie des Antilles.

M^r le duc de Rohan et le président de Bongars se rendirent le 28 du mois de juillet 1769, à la salle ordinaire du Conseil supérieur de Port aux-Princes, où ils firent procéder, en présence des sieurs de Chambrun et de Chantresne, à la lecture et à l'enregistrement de l'arrêt du Conseil d'Etat qui cassait différents arrêts et arrêtés du Conseil supérieur de Port-aux-Princes.

En effet, à Saint-Domingue, on n'avait pas appris sans émotion le rétablissement des milices. L'injustice et les mesures de sûreté du comte d'Estaing n'avaient pas peu contribué à soulever les esprits, et une révolution était à la veille de se produire.

Le duc de Rohan rappela d'un mot les anciens événements et prononça le discours suivant qu'il adressa à l'ancien Conseil.

« Le Roi m'ordonne, Messieurs, de vous assembler et de vous ordonner, de sa part, d'enregistrer l'arrêt de son Conseil d'Etat qui casse vos arrêts qui y sont mentionnés : Greffier, faites la lecture de l'arrêt du Conseil d'Etat ; biffez les arrêts dont il y est mention, et transcrivez à la marge l'arrêt du Conseil d'Etat. »

« Le Roi s'étant fait représenter : l'arrêté du Conseil supérieur du 14 octobre dernier, portant qu'il serait fait des représentations à S. M. sur l'ordonnance qu'elle avait rendue pour le rétablissement des milices ; par lequel arrêté ledit Conseil supérieur aurait osé avancer que l'intention du Roy n'était pas de rétablir les milices ; que les habitants voyaient ce rétablissement avec peine et se porteraient à y résister ; s'ingérer de discuter une ordonnance purement militaire et énoncer, entre les motifs qui en ont déterminé l'enregistrement, l'espérance qu'elle serait révoquée ; arrêté qui, rendu public, a provoqué les peuples à la désobéissance et excité tous les troubles de la colonie. 2° L'arrêt du 31 du même mois d'octobre par lequel, en ordonnant qu'il sera informé contre les auteurs de la publicité de l'arrêté précédent, le dit Conseil aurait affecté de ne proposer au peuple, pour motif d'une obéissance seulement provisoire, que la confiance qu'ils devaient avoir dans la réponse favorable de S. M. aux représentations qui seraient faites. 3° L'arrêté du 25 janvier dernier concernant un nègre esclave, détenu en prison, par ordre du gouverneur lieutenant-général, comme suspect d'avoir colporté des billets séditieux ; le dit arrêté contenant,

entre autres choses, que ledit gouverneur aurait voulu contraindre cet esclave à dénoncer le nommé Lamarque, son maître ; qu'il aurait été du devoir dudit Conseil d'ordonner l'élargissement de ce nègre, mais que le même but serait atteint en évitant le gouverneur à l'ordonner à défaut de quoi le Conseil serait obligé d'y pourvoir et que S. M. serait suppliée de défendre expressément à son gouverneur de commettre à l'avenir de pareils excès. 4° Autre arrêté du même jour, contenant l'énonciation des reproches et menaces, prétendus faits par le gouverneur à Léger, substitut du procureur général et que ce substitut a rapportés au Conseil qui les a regardés comme avérés et pouvant faire la matière d'une délibération. Si l'arrêt du 4 février dernier, par lequel le Conseil a supposé, contre toute vérité, que l'esclave nègre, dénommé dans l'arrêt du 25 janvier précédent, n'était détenu, par ordre du gouverneur que jusqu'à ce que le Conseil y eut pourvu, et a ordonné, en conséquence, que ce nègre serait mis hors des prisons : S. M. aurait jugé qu'il était nécessaire de ne laisser subsister aucune trace de ces actes. A quoi voulant pourvoir :

« Ouï le rapport.

« Le Roi, étant en son Conseil, a cassé et casse les dits arrêts et arrêtés du Conseil supérieur du Port-aux-Princes des 14 et 31 octobre, 25 janvier et 4 février derniers ; fait très expresse défenses audit Conseil supérieur d'en rendre de semblables à l'avenir, et ordonne que ces arrêts et arrêtés seront biffés sur les registres et que le présent arrêt sera transcrit en marge d'iceux.

« Fait au Conseil du Roi, S. M. y étant tenu à Versailles, le 17 mars 1769 Signé : CHOISEUL, duc de Praslin¹. »

Après cette lecture, faite par le greffier Jean-Baptiste Arnaud, le prince de Rohan reprit la parole et dit aux membres de l'ancien Conseil.

« Messieurs ;

« La conduite attentatoire à l'autorité du Roi, que vous avez tenue, a excité l'indignation de S. M. et l'a portée à casser une

¹ Manuscrit de M. Guillaume Boudet des Jardins.

compagnie qui cherchait à excéder les bornes qui lui étaient prescrites.

« Greffier, faites la lecture de l'édit de cassation, et enregistrez-le¹. »

Le greffier lut alors à haute voix l'édit suivant :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

« Toujours disposé à juger favorablement des sentiments des officiers de notre Conseil supérieur du Port-aux-Princes, nous n'aurions vu dans les écarts qu'ils se sont permis, depuis plusieurs années, que les effets d'un zèle mal dirigé qui les trompait sur leurs véritables devoirs et leur cachait les conséquences de leurs démarches. Nous nous serions contentés, par ce principe, de casser, dans les différentes occasions, ceux de leurs arrêts ou arrêtés qui pouvaient troubler l'ordre public et altérer la confiance et le respect dûs à notre autorité. Nous nous étions promis que ces officiers profiteraient de notre indulgence, et s'empresseraient de réparer leurs torts et d'effacer, dans l'esprit de nos peuples, l'impression du mauvais exemple qu'ils leur avaient plusieurs fois donné; mais notre patience, trompée par leurs entreprises continuelles sur l'autorité du gouvernement et les excès dont ils se sont rendus coupables en dernier lieu, ne nous laissant plus que les voies de rigueur :

« A CES CAUSES, et autres, à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royales, nous avons cassé et cassons, par ces présentes, le Conseil établi au Petit-Goave, par édit du mois d'aoust 1685, transféré ensuite, par différents ordres, tant à Lesgane qu'au Port-aux-Princes, où il tient actuellement ses séances, ensemble tous les offices de conseillers, d'assesseurs, de procureur-général, de ses substituts, de greffier et d'huissier audiencier. Défendons à ceux qui étaient pourvus de ces offices de faire, chacun en ce qui le regarde, aucune des fonctions qui y étaient attachées, à peine d'être poursuivis pour crime de faux ; défendons également à chacun de ces officiers de prendre le titre de leurs offices ou commissions ; voulons qu'ils ne

¹ Manuscrit de M. Guillaume Boudet des Jardins.

jouissent d'aucun des honneurs, prérogatives et privilèges y attachés ; nous réservant de pourvoir à la distribution de la justice envers nos sujets, dans le ressort du Conseil supérieur, ci-dessus cassé. Si, donnons en mandement aux Gouverneur, notre Lieutenant-général, et Intendant des îles sous le Vent, de faire enregistrer, lire, publier, afficher, le présent édit, tant ès portes des églises paroissiales, les premiers jours fériés qu'ès portes des auditoires des juridictions, les jours d'audience, et dans les lieux les plus fréquentés. Car tel est notre plaisir. Et, afin que ce soit chose ferme et stable, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

« Donné à Versailles, au mois de mars, l'an de grâce 1769, et de notre règne la cinquante-quatrième, signé : Louis. Et plus bas : par le roi ; signé : CHOISEUL, duc de Praslin. A côté, pour visa, signé : de MAUPEOU ; et au-dessous est écrit, de la main même de M. le chancelier : pour cassation du conseil du Port-aux-Princes, signé : CHOISEUL, duc de Praslin. Scellé du grand sceau de cire verte, attaché avec un lacs de soie verte et rouge¹. »

L'édit, comme l'arrêt précédent, fut enregistré par le commis greffier.

Le calme se rétablit peu à peu. Mais il resta cependant, dans les esprits, un ferment de révolte qui amena vingt ans plus tard une terrible révolution. Car, il faut bien l'admettre, ce sont les discussions des Parlements avec le pouvoir souverain qui ont provoqué l'effervescence générale. L'autorité discutée puis méconnue, c'était la porte ouverte à la révolution ; et ce qui s'est passé à Saint-Domingue n'a été qu'un écho des troubles de la mère patrie : ici comme là-bas, les mêmes causes produisirent les mêmes effets.

Il n'était pas sans intérêt de rappeler comment furent rétablies les milices de Saint-Domingue, puisque la plupart des membres de la famille Boudet ont occupé différentes charges dans cette compagnie.

¹ Manuscrit de M. Guillaume Boudet des Jardins.

IV

Les esclaves et les affranchis.

Il faut avoir vécu, au moins pendant quelque temps, aux colonies, et avoir eu sous les yeux le travail fourni par les nègres, pour se rendre un compte à peu près exact de la situation faite aux esclaves. Et encore, celui qui, fort d'un voyage accompli récemment dans ces contrées, se flatterait de la connaître entièrement, n'y arriverait pas : car il lui aurait manqué de savoir quelle était la condition de l'esclave, il y a cent ans. En effet, ici comme ailleurs, et à Saint-Domingue en particulier, la Révolution a passé : et des flots du sang répandu pour la revendication des droits civils et libertaires, une ère nouvelle de justice et d'égalité a germé pour améliorer le sort de tant de races déshéritées et flétries.

Au siècle passé, l'esclave était considéré seulement comme un animal de rapport, auquel on n'attribuait, pour ainsi dire, ni faculté de pensée, ni intellectuel sensible : c'était la bête, diligente et soumise, pliée par contrainte à toutes les exigences et à tous les caprices. Et, si parfois l'esclave, lassé d'être constamment sous le joug, se regimbait et se détendait subitement, comme un arc fléchi à outrance, le colon ne connaissait, pour le réduire à la passivité de la brute, que le fouet qui cingle les chairs et les fers qui rougissent la plante des pieds. Pauvre être, ignorant et méprisé, il n'avait même pas le loisir d'épancher son chagrin ; et le maître, par une dureté inconcevable, lui interdisait encore la ressource des larmes. Nul sentiment d'humanité, pas le plus petit mot de commisération apitoyée, pour ramener au devoir celui qui aurait écouté dans son cœur gronder la révolte, au souvenir de tous les mots soufferts ; mais, au contraire, des mots terribles et des paroles de haine ; puis, pour finir le fouet, toujours le fouet !

Encore faut-il convenir que ce n'était pas toujours l'humanité qui empêchait le colon de sévir davantage. C'était plutôt la crainte de détériorer son matériel, d'avoir à payer des frais d'hôpital et de

maladie, et d'endommager trop sérieusement quelque belle tête de son *bétail* humain. Certes, le mot n'est pas trop fort. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir quelques anciens baux des grands domaines de Saint-Domingue ou d'autres colonies, les esclaves y sont évalués, appréciés et nombrés comme un simple troupeau de bêtes à cornes.

Les esclaves, autrefois, étaient si peu regardés et considérés comme des hommes que les grandes dames créoles n'hésitaient pas à accomplir, devant eux, les plus intimes et délicates fonctions de leur toilette.

Il n'y a pas trente ans encore, une dame créole de bonne naissance, vivant en France depuis quelques années, racontait à quelqu'un de ma famille qu'elle avait conservé de son séjour aux colonies l'habitude des ablutions journalières. Et comme, au milieu des détails qu'elle donnait, il restait évident que le garçon préparait le bain et présentait lui-même tous les objets de toilette nécessaires, ma parente ne put s'empêcher de faire cette remarque :

« Et la présence continue de cet homme, dans la salle de bain, ne vous gênait pas, pendant ce temps ? »

— Mais non, ma chère, répondit la respectable douairière ; cela ne m'incommoda aucunement... C'est un nègre ! »

Tout le dédain du maître existe dans ces mots : c'est un nègre. Ainsi, les révolutions qui ont donné la liberté aux noirs, dans les colonies, ne les ont pas réhabilités aux yeux de la race blanche, pour laquelle ils restent toujours des êtres inférieurs et bornés.

Voici une idée de l'estimation des esclaves des deux sexes, d'après leur âge et leur force. La nomenclature qui suit est extraite littéralement du manuscrit de M. Guillaume Boudet ; et il s'agit d'ailleurs des esclaves de son frère.

- 1° Jean, de nation nago, âgé de 30 ans, estimé 3000 livres.
- 2° Dominique, congo, âgé de 20 ans, estimé 3000 livres.
- 3° Etienne, congo, âgé de 13 ans, estimé 2000 livres.
- 4° Manga, aussi congo, âgé de 13 ans, estimé 2100 livres.
- 5° Joseph, congo, âgé de 12 ans, estimé 1800 livres.
- 6° Manuel, colokoly, âgé de 45 ans, estimé 1500 livres.
- 7° Jacquet, bambara, âgé de 45 ans, estimé 500 livres.

- 8° L'Eveillé, arada, âgé de 42 ans, estimé 1500 livres.
 9° André, kiamba, 45 ans, estimé 1000 livres.
 10° Marie-Louise¹, griffonne, créole domestique, âgée de 18 ans, estimée 3300 livres.
 11° Armand², son fils, âgé de 5 ans, estimé 700 livres.
 12° Marguerite ou Guitonne³, griffonne, créole domestique, sœur jumelle de Marie-Louise, âgée de 18 ans, estimée 3300 livres.
 13° Germain⁴, son fils, âgé de 8 ans, estimé 1200 livres.
 14° Marguerite⁵, sa fille, âgée de 3 ans, estimée 600 livres.
 15° Guillaume⁶, quarteron, âgé de 10 ans, estimé 2000 livres.
 16° Sans nom, garçon, âgé d'un mois, estimé 150 livres.
 17° Marie-Anne, de nation hibo, âgée de 64 ans, estimée 5 livres.
 18° Zabeth de nation bambara, âgée de 52 ans, estimée 50 livres.
 19° Marie-Rose⁷, mulâtresse, âgée de 37 ans, estimée 1000 livres.
 20° Henry, quarteron⁸, âgé de 12 ans, estimé 2000 livres.

¹ Marie-Louise, griffonne, est accouchée le 16 septembre 1775 d'une enfant, fille illégitime, de M. Marc-Emmanuel Boudet, qui a été baptisée le 23 novembre, par le père Martin et a été nommée Marguerite-Adélaïde par M^{me} Boudet et M. Jh. Boudet, parrain et marraine.

² Armand-Joseph, fils de Marie-Louise et de M. Marc-Emmanuel Boudet : a été baptisé par le père Martin, de la Compagnie de Jésus. Parrain : M. Jh. Boudet et marraine, M^{me} de Bocozel.

³ Marguerite ou Guitonne, sœur jumelle de Marie-Louise, mère de Germain et de Marguerite qui suivent.

⁴ Germain, fils illégitime de M. Marc-Emmanuel Boudet et de Guitonne. né le 4 août 1772, baptisé le 7 octobre 1773 par le P. Forcheron à Saint-Marc; marraine, M^{me} veuve Boudet, née Pourvoyeur; parrain, M. Le Gras.

⁵ Marguerite Nicole, fille illégitime des mêmes M. Boudet et Guitonne, née le 25 février 1775, et baptisée par le P. Martin.

⁶ Guillaume, fils illégitime de M. Marc-Emmanuel Boudet et de Marie-Jeanne, mulâtresse. né le 16 décembre 1771, baptisé à Saint-Marc, le 10 janvier 1773, par le P. Forcheron. Parrain : M. Guillaume Boudet et marraine M^{lle} Mazeau.

⁷ Marie-Rose, fille illégitime de M. René-Joseph Boudet et de Marie-Jeanne, négresse, sa mère, née le 14 juillet 1760, et baptisée, à la Petite-Rivière, le 14 juillet 1761. Parrain M. Guillaume Lefèvre et marraine, M^{me} Boudet, née Pourvoyeur.

⁸ Henry, quarteron, fils de Joseph Boudet et de Charlotte mulâtresse à M. d'Hanache, né en 1761, baptisé par le P. Forcheron. Parrain, M. Peyse; et marraine, M^{me} d'Hanache.

21° Marie-Françoise, dite Sanita¹, âgée de 9 ans, estimée 1500 livres.

Et la liste continue ainsi, dans sa hideuse évaluation sur plus d'une centaine d'esclaves. Les uns prisés d'après leur force et leur jeunesse ; les autres, à peine recherchés pour leur nourriture, et dépréciés par leur décrépitude. Les femmes âgées ou stériles, cotées à nulle valeur ; tandis qu'au contraire les enfants et les jeunes filles atteignaient des prix fabuleusement élevés.

Il faut voir surtout, dans la facilité des mœurs des propriétaires et des colons, une nécessité de se créer des revenus, en augmentant le nombre de leurs esclaves, plutôt qu'une licencieuse dépravation.

Pauvres enfants illégitimes, voués dès leur naissance à l'esclavage, et que le père fera travailler ou vendra comme les autres, un jour venant, sans aucun souci. Et cependant, ne faudrait-il pas voir, dans cette application à rappeler l'origine de chacun d'eux, une attention particulière pour désigner plus tard, à la bienveillance des parents, ces petits êtres ; afin qu'ils ne soient jamais, par leurs proches, ni maltraités, ni vendus.

Toutefois, s'il est permis de critiquer les colons et les propriétaires, dans leurs rapports avec leurs esclaves, il ne serait pas équitable d'omettre de mentionner certaines bonnes volontés et certains dévouements, dont les maîtres, comme les esclaves, étaient respectivement susceptibles. J'ai connu personnellement des maîtresses tellement attachées à leurs domestiques créoles, — lisez esclaves volontaires — qu'elles les considéraient comme des membres de leur famille et prenaient le deuil à leur mort. De même, j'ai vu des négresses s'exiler volontairement de leur patrie, pour suivre sur le continent une maîtresse dévouée, et chercher toutes les occasions de montrer de quel attachement elles pouvaient être capables.

De tels exemples n'étaient pas extrêmement rares autrefois, et cela console l'âme et rassérène un peu l'esprit de les signaler. Au-

¹ Marie-Françoise, dite Sanita, fille illégitime de M. Joseph Boudet et de Henriette, négresse, sa mère, née le 30 juin 1766. Baptisée à la Petite-Rivière, Parrain, M. Guillaume Boudet, et marraine ; M^{lle} Marie-Françoise Le-feuvre plus tard M^{me} du Quéré.

trement il faudrait comprendre jusqu'à un certain point toutes les horreurs enfantées par la révolution des noirs, luttant désespérément contre l'esclavage.

Les maîtres ont toujours eu à leur disposition le moyen de récompenser les véritables dévouements et les loyaux services par l'affranchissement de l'esclave fidèle. Et, faut-il le dire, il n'est pas d'exemple qu'un maître ait eu quelquefois à se repentir de sa magnanimité et de son désintéressement. L'esclave affranchi restait volontairement auprès du maître aimé et lui consacrait, sans limites, toutes les forces de son être libre et reconnaissant.

J'ai sous les yeux l'acte d'affranchissement d'un esclave.

C'est celui du quarteron Henry, fils naturel de M. René-Joseph Boudet de la Noë-Cado, et de la négresse Charlotte.

Mais qu'on juge, par le résumé des pièces ci-dessous, combien les formalités nécessaires à cet acte de justice étaient longues et coûteuses.

En premier lieu, M. Boudet dut s'adresser au général et intendant « des isles Françaises de l'Amérique sous le Vent » pour obtenir l'autorisation préalable, disant « que des motifs de reconnaissance l'obligeaient de procurer la liberté au nommé Henry et qu'il souhaitait de l'affranchir de toute servitude d'esclavage. »

Cette autorisation de MM. d'Argout et de Vaivre une fois obtenue, le receveur-général de la colonie, M. Ferrand, taxa le droit d'affranchissement à « mille livres envers le roi » plus « vingt livres pour les droits de deux pour cent accordés par S. M. au greffier du siège royal de Saint-Marc. »

Des bannies furent faites ; des placards apposés aux portes du greffe ; puis il fallut attendre que les délais d'appel fussent écoulés, c'est-à-dire quatre mois environ avant de continuer l'instance.

Alors, après le paiement de la taxe et la délivrance des certificats de non-opposition, M. Boudet passa devant deux notaires du pays l'acte d'affranchissement du jeune créole, auquel il donna le surnom de Colibri. Et c'est sous cette appellation nouvelle d'Henry Colibri que le nouvel affranchi fut inscrit sur les registres de l'état-civil, après que MM. d'Argout et de Vaivre eurent homologué le contrat d'affranchissement.

En résumé, cinq ou six mois de démarches et d'instance judiciaire, mille livres de taxe et environ cinq cents livres de frais ; voilà ce qu'il en coûtait à un maître pour reconnaître de loyaux services ou rendre à la liberté un être chèrement aimé. Si l'on ajoute à ce chiffre la valeur intrinsèque de l'affranchi, deux ou trois mille livres selon le cas, on arrive à une somme suffisamment élevée. On comprend alors pourquoi les affranchissements n'étaient pas plus fréquents.

Aussi quelle faveur insigne n'était-ce pas pour celui qui en devenait l'objet, et conservait ainsi, pour lui-même et toute sa descendance à venir, le doux privilège de la liberté.

Henry Colibri demeura toujours fort attaché à son ancien maître. Quand M. Boudet de la Noë Cado vint en France et se fixa près de Peillac, après son mariage avec M^{lle} de Quélo de la Gaudinai, ce fut lui qui devint son homme de confiance et administra tous ses biens des colonies. Et même, grâce à son zèle et à son dévouement absolus, lorsque les horreurs de la guerre civile désolèrent Saint-Domingue, M. Boudet reçut encore, par les mains du seul Colibri, quelques sommes d'argent que l'ancien affranchi lui avait fait parvenir, malgré mille difficultés. Depuis longtemps déjà, M. Marchand, le titulaire de la procuration de M. Joseph Boudet, avait fui de Saint-Marc pour se réfugier à Richemont aux États-Unis. On voit donc que le véritable dévouement est toujours celui qui est volontairement inspiré par la reconnaissance.

V.

La Révolution de Saint-Domingue et les tristes effets qu'elles a causés dans l'île.

M. Guillaume Boudet de la Noë-Cado, qui mourut, en France, en 1816, a laissé, sur la Révolution de Saint-Domingue, un récit fort intéressant, transcrit tout entier de sa main. C'est l'appréciation très juste d'un événement assez indifféremment jugé en France, et rédigée dans des termes d'une modération telle qu'il est facile de

voir qu'elle émane d'un esprit droit et impartial. Fait, d'autant plus remarquable, que les Boudet possédaient de fortes attaches avec la colonie et qu'ils avaient souffert, comme nul autre, des malheurs de la guerre civile.

Les esclaves, affranchis de leur propre autorité et du fait même de leur révolte, quittèrent les plantations ; et la ruine des propriétaires et des colons fut consommée.

Emmanuel Boudet, chef de la branche de la Noë-Cado, périt, comme on l'a vu plus haut, sous le fer des assassins ; mais ses frères, sauvés quant à leur personne, parce qu'ils étaient en France, n'en perdirent pas moins tous leurs biens et les trois quarts de leur fortune.

C'est pourquoi on aurait pu s'attendre, de la part du dernier survivant de ces colons lésés, à des récriminations légitimes.

Il n'en est rien comme on va le voir :

« Touchant la Révolution de Saint-Domingue¹.

« Les événements extraordinaires qui se sont presque aussi rapidement succédés dans nos colonies qu'en France, ont entre eux une telle apparence de connexité que l'historien le plus impartial ne peut s'empêcher de leur attribuer les mêmes causes. Partout on a voulu, d'abord de bonne foi, réformer les abus qui résultaient d'une autorité originairement légitime, parce qu'elle avait été concédée, puis devenue graduellement criminelle, par l'extension qu'elle avait prise dans les mains de ceux qui en étaient revêtus. Quelque criminelle en effet que soit cette usurpation, elle est dans la nature : tout homme tend à s'agrandir, toute autorité à augmenter son pouvoir, si les bornes qui doivent les restreindre ne sont posées à temps pour y parvenir. Cette vérité est de tous les siècles, mais aussi toute usurpation a son terme, les événements actuels en sont la preuve ; et ils doivent être pour les usurpateurs une leçon terrible, qui cependant ne les corrige pas toujours. Aussi ont-ils voulu partout résister à la répression des abus ; mais comme la ré-

¹ Ce mémoire a été déjà publié par moi, dans le *Nouvelliste de l'Ouest*, numéro du 7 juin 1894.

sistance et l'opiniâtreté produisent l'irritation, il est aussi résulté partout de cette résistance un choc d'autant plus violent qu'il était plus provoqué.

« L'orgueil et le désir de dominer n'ont pas toujours été les véritables causes de cette résistance ; nous avons vu, nombre de fois, dans le cours de ces grands événements, la seule opiniâtreté la produire. Sans chercher en France (où je pourrais l'y trouver souvent), l'application de ce principe incontestable, je l'y trouve à chaque page, dans mon île, depuis le commencement des troubles qui l'agitent.

« Tandis que le peuple recouvrait sa liberté en France et se délivrait de l'oppression des grands, les gens de couleur, dans les colonies, qui y étaient, j'ose le dire, l'objet du mépris des blancs, et qui, par les lois de la police du pays, étaient assujettis à des entraves cruelles, à des distinctions humiliantes, jaloux de s'élever à la dignité d'homme, dont un grand nombre sentaient déjà la valeur, faisaient tous leurs efforts pour y parvenir. Tout cela est dans la nature et les blancs qui les blâment en eussent fait autant. Je ne prétends pas excuser ici les crimes, je ne veux parler que de leurs démarches : ils n'en ont épargné aucune pour rendre avantageuses les lois nouvelles et en obtenir l'application en leur faveur. Un premier décret détruit leurs espérances ; le second les rétablit ; mais il n'est pas exécuté. Sans s'embarrasser des causes de cette négligence, ils ne voient plus que ce qui leur est promis et qu'ils veulent obtenir à tout prix.

« Les uns, propriétaires et nécessairement amis de l'ordre qui protège leurs propriétés, se coalisent avec les blancs de leurs quartiers contre les noirs qu'ils ont seuls à craindre, et les contiennent ainsi par leur accord. D'autres, pour la plupart sans propriétés, et dès lors plus difficiles à réunir avec les blancs, parce qu'il n'y avait pas entre eux le lien d'intérêt, emploient tous les moyens pour réussir : rien n'est sacré pour eux et, trop faibles pour obtenir par eux-mêmes les droits qu'ils sollicitent, ils se joignent aux noirs des ateliers dont ils provoquent l'insurrection, et ils se fortifient de leur nombre, persuadés que la crainte des ravages et de leur vengeance leur obtiendra des blancs ce que la bonne volonté leur re-

fuse. Alors, réunis avec les nègres et sans frein comme eux, ils se livrent à tous les excès ; et, comme il n'y a que le premier sang, comme le premier pas, qui coûte, ils vont bientôt de crimes en crimes : de là les incendies, les ravages, le meurtre, le carnage, les horreurs et barbaries de toutes espèces que l'imagination se refuse à croire et la plume à tracer : de là les excès que les blancs auraient pu s'épargner peut-être, s'ils se fussent désistés d'abord des prérogatives dont ils avaient toujours joui sur les gens de couleur, et que la révolution de France les avertissait qu'il était temps d'abandonner. La supériorité produit presque toujours l'élévation et l'orgueil, comme l'infériorité, l'abaissement. L'habitude de cette supériorité sur les gens de couleur, leur origine dans l'esclavage, l'idée dans laquelle on était élevé que cette couleur d'hommes ne vaut pas la nôtre, les lois et la police du pays qui autorisaient ces idées et ces distinctions, tout provoquait chez les blancs cette résistance à une égalité qui devait nécessairement les répugner dans l'exécution.

« Le gouvernement, qui avait aussi pour but de conserver son autorité prête à lui échapper, profitant habilement de ces distinctions, feignit de favoriser les gens de couleur pour s'en faire un appui, d'autant plus utile qu'il savait devoir lui procurer celui des nègres qu'il bercerait aussi de l'espoir de l'égalité par l'anéantissement de l'esclavage. De plus, chacun, attaché à son parti et fondé toujours sur un espoir prochain de réussite, a nécessairement et involontairement augmenté les difficultés d'un arrangement mutuel. Le gouvernement s'en est réjoui et le mal a empiré par la propagation de l'insurrection des noirs, dont les effets si terribles ont ruiné la colonie pour dix ans.

« Voilà comme le défaut d'accord et l'opiniâtreté ont fait tout le mal à Saint-Domingue ; puisque, si les blancs et les gens de couleur s'étaient plutôt unis contre le gouvernement, ils eussent infailliblement détruit toute son influence sur les insurgés. La surveillance eut été double et le mal n'eut pas fait le même progrès. Mais aujourd'hui cette réunion si désirée vient de s'opérer ; et Saint-Domingue, débarrassé désormais de tous les gens suspects qui, s'opposant au rétablissement de l'ordre, favorisaient ainsi les rebelles, peut espérer de voir bientôt détruire ses ennemis, parce que

tous les efforts tendront ensemble à concourir à ce but, et la prospérité de la colonie suivra de près cet heureux succès.

« Aux îles du Vent¹ le même esprit de domination, le même abus du pouvoir, la même opiniâtreté ont produit des effets tout différents. Les grands planteurs, comme on les appelle, instruits par les malheurs de Saint-Domingue des dangers qu'ils couraient eux-mêmes, avant le décret définitif sur les droits politiques des citoyens de couleur, leur avaient accordé à peu près ces droits ; ils les avaient même armés et enrégimentés avec eux. Par cette conduite adroite, ils s'en sont fait un appui contre l'insurrection des nègres qui n'avaient dès lors aucun prétexte comme aucun moyen de se révolter. Le gouvernement, conservant ainsi son influence et son autorité, trouvait son compte à cet accord.

« Représentant toujours le patriotisme comme la véritable cause du trouble et de l'insurrection, Béhague, à la Martinique, aussitôt son arrivée dans cette île, avait réprimé sévèrement tout ce qui pouvait le propager ou même en donner le goût aux habitants.

« Ainsi il avait repoussé les députés de Saint-Domingue ; il avait renvoyé en France les soldats patriotes ; et, comme ce despotisme entretenait l'ordre et la paix, que le calme et la subordination régnaient dans les ateliers, que les paiements se faisaient comme à l'ordinaire, que le commerce enfin prospérait, il avait raison aux yeux du monde. Cette conduite était d'autant plus facile à tenir que l'Assemblée coloniale de cette île était dans les mêmes principes. La colonie de la Guadeloupe, influencée par celle de la Martinique, ayant les mêmes rapports commerciaux et située de manière à suivre à peu près le sort de cette île, avait pris la même route, et la même tranquillité aussi y régnait.

« L'armée coloniale de la Martinique ne reconnaissait que le décret du 8 mars 1790², qui accorde aux colonies le droit de faire leurs lois. Elle y trouvait pour elle le pouvoir constituant ; et, sans égard aux décrets postérieurs concernant les colonies, dans lesquels

¹ Le chroniqueur désigne ainsi les petites Antilles, depuis les îles Vierges jusqu'à la Grenade.

² Décret de l'Assemblée Constituante établissant, à Saint-Domingue, une assemblée chargée de prendre l'initiative de l'émancipation des esclaves

elle trouvait encore la confirmation de ce principe, elle se maintenait dans sa position. Cette assemblée, dans son arrêté du 3 juin et d'après la connaissance du décret du 28 mars¹, avait manifesté ces principes, et accordait en conséquence les droits politiques aux hommes de couleur et nègres libres, en déclarant que, quant à l'article qui la dissout pour être renouvelée suivant le désir du décret, il ne sera exécuté que lorsque celui concernant les gens de couleur serait en plein exercice et alors seulement elle ferait place à la nouvelle assemblée.

« Cependant, par ce même arrêté du 3 juin, elle refusait l'article 8 dudit décret, concernant la réception des forces pour l'établir et en maintenir l'exécution, parce que, dit-elle, cet article ne pouvait regarder la colonie où la paix et la tranquillité qui y régnaient, ainsi que les bonnes dispositions des habitants, rendaient inutile l'appareil de la force. Elle déclarait donc ainsi être décidée à ne pas recevoir les troupes, et faisait part de son arrêté aux Assemblées coloniales de la Guadeloupe, Sainte-Lucie et Tabago. Cette déclaration était un véritable acte de rébellion au pouvoir souverain, à l'approbation et l'excitation duquel, cette assemblée voulait entraîner les autres îles du Vent ; mais elle paraissait être impérieusement commandée par les circonstances, et le désir du bien public semblait seul l'avoir dicté.

« Le 16 octobre, la flotte paraît en vue de l'île et se dispose à mouiller au Fort-Royal. Trois députés de l'Assemblée coloniale sont à l'instant envoyés à bord de la frégate qui commandait le convoi pour communiquer cet arrêté au commandant ; mais les commissaires munis de leurs instructions qu'ils voulaient suivre, et ne voyant dans cet arrêté qu'un acte de rébellion, persistèrent dans leur désir de faire débarquer les troupes. Les trois députés, mécontents de leur peu de succès, retournèrent à l'Assemblée rendre compte de leur mission ; et, soit qu'ils y mirent de la passion, ou qu'ils fussent eux-mêmes persuadés du danger imminent,

¹ Autre décret de la Constituante portant sur les moyens de parvenir à la formation des Assemblées coloniales et sur les bases auxquelles ces assemblées devront se conformer, dans les plans de constitution qu'elles présenteront à l'Assemblée Nationale.

parce que les troupes qui étaient attendues aux îles du Vent y avaient été d'avance dépeintes par des émissaires et nombre de lettres, comme des scélérats et des brigands, leur rapport mit l'alarme dans l'assemblée. Cette alarme se communiqua bientôt dans toute la ville.

« Les agents et amis du gouvernement profitèrent habilement de ce trouble subit. Ils s'emparèrent des esprits ; et, feignant de croire que M. Béhague aurait pu favoriser cette introduction des troupes, ils le mirent en état d'arrestation. Ils armèrent les forts ; envoyèrent des renforts à six ou sept bâtiments de la station et firent toutes leurs dispositions pour repousser le convoi par la force. Les vrais patriotes, en trop petit nombre pour résister, furent requis pour prêter main-forte ; mais, voyant qu'on voulait employer leurs bras à poignarder leurs frères, ils s'y refusèrent. Ils furent arrêtés et mis aux fers : de ce nombre étaient les équipages de la station, ils subirent presque tous le même sort. Les plus décidés d'entre eux résistèrent hardiment, furent arrêtés et remplacés par des nègres ; les autres, vaincus par la crainte, se soumirent, et le convoi fut repoussé par le canon des batteries, puis poursuivi par les bâtiments de la station. Les officiers de la *Ferme* et de la *Calipso* mirent dans cette poursuite tout le plaisir de la vengeance ; le canon ne fut pas épargné ; et, comme la frégate qui commandait le convoi n'était pas de force à se défendre, le commandant donna le signal du « sauve-qui-peut » et l'ordre de faire voile pour le Cap, où les bâtiments arrivèrent successivement les 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre.

« La Guadeloupe suivit cette impulsion. La même nouvelle y produisit les mêmes effets, et le gouvernement en profita. L'Assemblée coloniale, séante à la Basse-Terre, y fit arborer le pavillon blanc. Ainsi, tandis que les patriotes vainqueurs embarquaient au Cap pour la France, les agents et amis du gouvernement, à cause du maintien et du rétablissement de l'ordre, à peu près dans le même temps, plus heureux aux îles du Vent et sous le même prétexte, les pareils de ceux-ci exécutaient la même prescription sur les patriotes. Mais au Cap, il n'a péri, dans le moment de l'embarquement, que quelques-uns de ceux qui ont voulu opposer une

folle résistance, tandis qu'aux îles du Vent, les patriotes mis aux fers ont vu exercer sur eux toutes sortes de cruautés, et qu'on leur y refusait jusqu'aux choses les plus nécessaires. Plusieurs même à la Martinique et à la Guadeloupe ont été fusillés. »

Ici s'arrêtent les notes de M. Guillaume Boudet. On sait d'ailleurs ce qui advint de Saint-Domingue, aujourd'hui la République d'Haïti, placée sous le protectorat de la France. La guerre ne fut pas terminée de sitôt. Le 18 septembre 1790, le Ministre de la marine écrivait à l'Assemblée Constituante que le *Léopard*, vaisseau de soixante-quatorze canons, était arrivé à Brest, le 14 de ce mois, ayant à bord cent passagers environ, parmi lesquels se trouvaient plusieurs membres de l'Assemblée générale de Saint-Domingue, forcés de fuir pour se soustraire aux proscriptions de l'Assemblée provinciale du nord de cette colonie. Un vaisseau de guerre fut immédiatement envoyé par le roi pour relever celui qui était stationnaire dans les parages de Saint-Domingue ; mais la municipalité de Brest s'opposa à son départ.

Après le massacre et l'expulsion des blancs, la guerre continua dans la colonie entre les mulâtres et les noirs. A cette époque, les troubles et les malheurs de la France ne permirent pas au pouvoir d'intervenir efficacement à Saint-Domingue, et en juillet 1801 un chef noir, d'un grand courage et d'une habileté incontestable, Toussaint Louverture, proclama l'indépendance de l'île.

Cette même année, Bonaparte confia à son beau-frère, le général Leclerc, le soin de l'expédition chargée de soumettre les noirs. Il lui donnait aussi comme lieutenants, Hardy, Debelle, Rochambeau, Clausel et plusieurs autres.

L'expédition, d'abord heureuse, fut bientôt décimée par la fièvre jaune. Leclerc, victime du fléau, fut remplacé par Rochambeau qui, sous les efforts de l'île tout entière soulevée, fut assiégé dans la ville du Cap et se rendit à discrétion aux Anglais.

Saint-Domingue était perdu irrémédiablement et, le 1^{er} janvier 1804, Dessalines se fit proclamer gouverneur-général de la République Haïtienne.

V. ODON DU HAUTAIS.



LE CHATEAU DE MACHECOUL

DRAME EN TROIS ACTES, EN PROSE

(SUITE¹)

ACTE DEUXIÈME

La prairie qui entoure le château de Machecoul. Au fond le château ; à droite un grand portail ouvert ; à gauche un mur le long duquel sont des saules. Clair de lune.

SCÈNE PREMIÈRE

MARIE BOISSY, UNE RELIGIEUSE DU VAL-DE-MORIÈRE

Marie Boissy et la religieuse examinent des cadavres étendus près des douves du château.

LA RELIGIEUSE

Je ne vois pas le corps de ton père.

MARIE, sanglotant.

Voilà celui de mon oncle Gaschignard.

LA RELIGIEUSE

Quelle atrocité ! Pourquoi l'a-t-on tué ? Un vieillard si respectable et si bon ! Mon Dieu ! quelle chose affreuse que la guerre civile !

MARIE

C'est Souchu qui l'a fait tuer. Il a une haine féroce contre notre famille et nous ignorons pourquoi.

UNE VOIX, faible dans la douve du château.

Au nom de Dieu, venez à mon aide.

LA RELIGIEUSE

On nous appelle.

MARIE

La voix part de la douve. Quelqu'un est caché dans les roseaux.

Elles s'approchent.

LA RELIGIEUSE

Qui appelle ?

¹ Voir le fascicule de mars 1899.

SCÈNE II

MARIE BOISSY, LA RELIGIEUSE, SALAUN

LA VOIX

C'est moi Salatin.

MARIE

Etes-vous gravement blessé ?

SALAUN

J'ai une blessure à la tête et une jambe brisée. J'ai perdu connaissance ; on m'a cru mort, et quand l'air froid du soir m'a ranimé, je me suis traîné au milieu des joncs et des roseaux pour me cacher.

LA RELIGIEUSE

Donnez-nous vos mains que nous vous aidions à remonter sur le bord de la douve.

SALAUN, la figure ensanglantée, est traîné au bord du fossé. La religieuse l'appuie contre un arbre.

MARIE

Il faudrait vous transporter ailleurs, car ils vont revenir et vous achèveront.

SALAUN

Je le sais bien, mais comment faire ?

LA RELIGIEUSE

Y a-t-il quelqu'un dans le château ?

SALAUN

Non, il est désert. Tout y a été saccagé.

MARIE

J'entends les pas d'un cheval sur la route.

LA RELIGIEUSE

Ne bougez pas. Je vais voir quel est ce cavalier et si nous pouvons compter sur lui.

Elle sort par le portail.

SCÈNE III

MARIE, SALAUN

MARIE

Souffrez-vous beaucoup, Salaün ?

SALAUN

Ma jambe me fait bien souffrir, mais ma tête se dégage. J'ai perdu beaucoup de sang.

MARIE

Avez-vous vu mon père ? Qu'est-il devenu ? On m'avait dit qu'il avait été massacré ici, mais nous ne trouvons pas son corps.

SALAUN

Je ne crois pas qu'il ait été tué ici. Beaucoup de patriotes sont renfermés au couvent du Calvaire. Peut-être est-il parmi eux ?

MARIE

Vous me rendez un peu d'espoir.

SALAUN

J'étais à cheval, près de M. Maupassant, avec les autres gendarmes, quand la ville a été envahie. C'était comme la mer dans les tempêtes. La foule était effrayante. Nous défendions le faubourg de Sainte-Croix, appuyés par la garde nationale qui ne comptait guère plus de cent hommes. Que pouvions-nous faire contre cette multitude ? Les gardes nationaux se sont enfuis, mais la compagnie Ferré a fait feu pour se frayer passage et le massacre a commencé. Nous sommes restés cinq autour de M. Maupassant. Il demandait aux révoltés : « Que voulez-vous ? » Ils répondirent : « Nos bons prêtres et pas de tirage ! » Et en même temps ils lui enfoncèrent une pique dans la poitrine.

J'ai été jeté à bas de mon cheval et trainé ici avec M. Gaschignard, M. le curé Letort et bien d'autres. Plusieurs ont été assommés en chemin. M. Simonis, mon lieutenant, a reçu par derrière un coup de couteau de pressoir qui lui rabattit le crâne sur les yeux. Les hurlements, le tumulte étaient épouvantables.

MARIE

Voilà ma tante qui revient avec le cavalier.

SALAUN

C'est M. Charles Bourdin. Il va essayer de me sauver.

SCÈNE IV

MARIE, SALAUN, LA RELIGIEUSE, CHARLES BOURDIN

LA RELIGIEUSE

Dieu nous protège, Marie ; il nous amène ton fiancé pour nous aider.

CHARLES BOURDIN

*Il serre la main à Marie.**Il tient son cheval par la bride.*

Ne perdons pas de temps. J'arrive de Fontclause et je viens d'apprendre ce qui s'est passé. M. de Charette m'avait appelé chez lui pour me mettre à l'abri. Dès que j'ai su les événements, je suis monté à cheval et me voilà. Où vous cacher, mon pauvre Salaun ? Si je vous conduisais dans ma ferme du Falleron ? Le métayer m'est tout dévoué.

SALAUN

J'irai où vous voudrez, mais je crains de vous attirer des malheurs.

CHARLES BOURDIN

Je vais vous mettre devant moi sur mon cheval. Pourrez-vous tenir ?

SALAUN

Je l'espère.

Charles Bourdin le prend dans ses bras et l'assied sur son cheval que tiennent Marie et la Religieuse. On entend du bruit sur la route et une troupe d'hommes armés paraît sous le grand portail.

MARIE

Nous sommes perdus.

CHARLES BOURDIN

C'est Souchu et sa bande.

LA RELIGIEUSE

Laissez-moi faire.

Elle va au-devant de Souchu.

SCÈNE V

MARIE. CHARLES BOURDIN, SALAUN, LA RELIGIEUSE.
SOUCHU, PAYSANS ARMÉS

LA RELIGIEUSE

M. Souchu, j'ai un service à vous demander.

SOUCHU

Lequel, ma sœur ?

LA RELIGIEUSE

Le gendarme Salatin, que je connais depuis longtemps et qui est un brave homme, a été laissé hier soir pour mort, mais il n'est que gravement blessé. Je vais le faire transporter au Val-de-Morière où nous le soignerons. Donnez-moi un laissez-passer.

SOUCHU

J'y consens pour vous être agréable, ma sœur, mais ce ne n'est pas M. Bourdin qui l'y transportera, car je vais le faire arrêter. Camarades, saisissez cet homme et conduisez-le à la prison du Calvaire.

LA RELIGIEUSE

M. Souchu, c'est le filleul de M. de Charette. Il arrive de Fontclause et n'a pris aucune part aux derniers événements.

SOUCHU

C'est possible, mais il ira en prison. Le comité décidera de son sort.

LA RELIGIEUSE

Je vous en supplie, M. Souchu. N'arrêtez pas M. Bourdin. Il va devenir mon neveu puisqu'il épousera prochainement ma nièce Marie.

SOUCHU

Le comité a ordonné son arrestation.

LA RELIGIEUSE

Vous en êtes le président.

SOUCHU

Oui, mais je ne fais qu'exécuter ses ordres.

Charles Bourdin s'avance vers Souchu.

MARIE, à voix basse.

De grâce, Charles, ne le provoquez pas. Gardez le silence.

CHARLES BOURDIN, à Souchu.

Vous ferez de moi ce que vous voudrez, mais vous ne m'empêcherez pas de dire que vous êtes un misérable.

Montrant le cadavre de Gaschignard.

Quel mal avait fait ce vieillard ?

SOUCHU

Est-ce que vous croyez que je vais discuter avec vous ?

CHARLES BOURDIN

C'est vous qui avez poussé les paysans au pillage et aux massacres pour qu'il leur fût ensuite impossible de reculer.

SOUCHU

Et quand cela serait ?

CHARLES BOURDIN

Vous êtes leur mauvais génie. Vous les déshonorez. Ils ne demandent que la liberté de leur culte, et vous, par haine et par ambition vous les jetez dans tous les crimes ; mais votre triomphe ne sera pas long.

SOUCHU

Tout l'Ouest est debout. Plus de cent mille hommes ont pris les armes. Avant peu nous entrerons à Nantes et nous en ferons la capitale de l'insurrection. L'Angleterre nous envoie des secours et la Convention prise entre les Alliés et nous va être bientôt étranglée.

CHARLES BOURDIN

Il y a loin de la coupe aux lèvres.

SOUCHU

Mais il n'y a pas loin de toi à la mort.

CHARLES BOURDIN

Ce sera un crime de plus.

SOUCHU, à ses hommes.

Emmenez-le au Calvaire.

Ils s'éloignent et emmènent Charles Bourdin.

CHARLES BOURDIN

Adieu Marie ; (*s'adressant à la religieuse*), je vous la recommande, ma sœur.

MARIE

Mon Dieu ! ayez pitié de nous !

SCÈNE VI

LA RELIGIEUSE, MARIE, SALAÜN.

LA RELIGIEUSE

Il faut avoir du courage. Ne perdons pas tout espoir. Je vais aller trouver M. de Charette. Les paysans le demandent pour chef. Il sauvera son filleul. Mais sauvons d'abord Salaün.

S'adressant à Salaün.

Pouvez-vous tenir à cheval ?

SALAÜN

Oui, mieux que je ne pensais.

LA RELIGIEUSE

Alors partez pour le Val-de-Morière. Vous direz à la Supérieure que c'est moi qui vous y envoie. Comme preuve voilà mon chapelet.

Salaün s'éloigne.

SCÈNE VII

MARIE, LA RELIGIEUSE

MARIE, *s'asseyant sur le bord de la douve.*

Je n'en puis plus.

Elle se met à pleurer.

On entend la hulotte siffler sur une des tours du château. Dans le lointain un chien hurle.

MARIE

Que de malheurs en deux jours ! Où trouver mon père ?

LA RELIGIEUSE, *regardant les cadavres.*

On les a martyrisés. Et la guerre ne fait que commencer !

MARIE

Ma mère est heureuse d'avoir été préservée par la mort de pareils spectacles.

Dix heures sonnent à l'église de Machecoul.

LA RELIGIEUSE

Marie, voilà dix heures. Rentrons dans la ville. Nous ne pouvons rester ici.

Elles s'éloignent.

FIN DU PREMIER TABLEAU DU DEUXIÈME ACTE

DEUXIÈME TABLEAU DU DEUXIÈME ACTE

La salle du Comité royaliste de Machecoul. Une table au milieu.

Le secrétaire est assis à cette table, occupé à écrire.

SCÈNE PREMIÈRE

LE SECRÉTAIRE, LE GEOLIER DE LA PRISON DU CALVAIRE

LE GEOLIER

M. Souchu veut que je lui livre Charles Bourdin.

LE SECRÉTAIRE

N'en faites rien. Le marquis de la Roche-Saint-André a défendu sous peine de mort d'exécuter désormais aucun prisonnier et M. de Charette a dit que celui qui toucherait à Charles Bourdin son filleul en répondrait sur sa tête.

LE GEOLIER

Mais M. de Saint-André est à Pornic, comme vous savez.

LE SECRÉTAIRE

Il sera ici avant peu, car je viens de recevoir une triste nouvelle. Pornic a été pris, mais les paysans se sont mis à piller et à boire et pendant la nuit les Pornicais sont revenus, les ont chassés et en ont massacré plus de deux cents. Le marquis a fait tout ce qu'il a pu pour rallier ses bandes. Tout a été inutile. Il a été blessé dans le combat.

SCÈNE II

LE SECRÉTAIRE, LE GEOLIER, SOUCHU

SOUCHU, *entrant.*

Eh bien ! le marquis a fait de belle besogne. Avec quatre mille hommes, il s'est laissé battre par une poignée de patriotes. C'est un incapable et un lâche. Il faut que le comité le condamne à mort et fasse un exemple. Pas de quartier. Les patriotes ne nous en feront pas, eux, s'ils redeviennent les plus forts.

On entend un grand bruit dans la rue. Le secrétaire ouvre la fenêtre.

SOUCHU

Qu'est-ce que tout ce tapage ?

LE SECRÉTAIRE

C'est une bande qui revient de Pornic. Les paysans ont l'air furieux. Ils crient : A mort Saint-André !

SOUCHU

Ils ont raison. Convoquez immédiatement le comité. Si nous ne réparons pas cet échec, nous sommes perdus. Les paysans vont nous abandonner. Il faut que M. de Charette prenne le commandement et marche sans tarder pour reprendre Pornic.

Au géôlier.

Tu peux t'en aller. J'irai te parler ce soir.

Le géôlier sort.

SCÈNE III

SOUCHU, LE SECRÉTAIRE, DEUX MEMBRES DU COMITÉ

Arrivent deux membres du Comité.

PREMIER MEMBRE

En voilà un désastre. Il paraît qu'il y a plus de deux cents morts.

DEUXIÈME MEMBRE

Ces paysans sont incapables de se soumettre à la discipline. Ils ne pensent qu'à boire et piller.

SOUCHU

S'ils avaient un chef moins stupide, tout cela ne serait pas arrivé.

PREMIER MEMBRE

Saint-André est pourtant brave.

SOUCHU

Je n'en sais rien : mais quand avec quatre mille hommes on se fait battre honteusement par une centaine, c'est qu'on est un triste général. Si nous ne faisons pas un exemple, nous sommes perdus.

On entend des cris dans la rue : A mort Saint-André.

SOUCHU

Entendez-vous ?

PREMIER MEMBRE

Ce sont des forcenés. Nous en sommes déjà là.

SOUCHU

Vous en verrez bien d'autres.

PREMIER MEMBRE

Vous ne travaillez pas à les calmer.

SOUCHU

S'ils ne se compromettent pas par des excès terribles, ils nous abandonneront à la première défaite.

DEUXIÈME MEMBRE

C'est vrai.

SOUCHU

Il n'y a pas d'autre moyen de les retenir.

PREMIER MEMBRE

Ce serait triste alors.

SOUCHU

On ne fait pas la guerre civile avec de belles phrases.

SCÈNE IV

LES MÊMES, UN TROISIÈME MEMBRE DU COMITÉ CENTRAL

LE TROISIÈME MEMBRE DU COMITÉ, *entrant.*

Ils sont comme des enragés. Ils veulent massacrer tous les prisonniers patriotes. M. de Charette essaie de les calmer, mais il ne peut se faire entendre. Souchu, venez donc les raisonner.

SOUCHU

Je m'en garderai bien.

LE TROISIÈME MEMBRE

Pourquoi ?

SOUCHU

Pourquoi ? Parce qu'il faut un ruisseau de sang entre eux et la République.

LE TROISIÈME MEMBRE

Il y en a déjà eu trop de versé, du sang.

SOUCHU

Vous êtes donc des femmelettes. Non seulement il faut fusiller tous les prisonniers, mais il faut fusiller aussi Saint-André pour s'être laissé battre.

LE TROISIÈME MEMBRE

Pour cela jamais La déroute est due à la désobéissance des paysans et non aux fautes du général.

SOUCHU

Eh bien ! dites à votre ami le marquis de ne pas reparaître à Machecoul, car s'il s'y montre, je le ferai fusiller.

PREMIER MEMBRE DU COMITÉ

Vous n'êtes pas le seul maître ici, bien que président du Comité.

SOUCHU

Nous verrons. En attendant il faut que M. de Charette répare l'échec de Saint-André et qu'il reprenne Pornic.

S'adressant au secrétaire.

Envoyez immédiatement prévenir tous les membres du comité d'avoir à se trouver ici dans une heure. Ne manquez pas à la réunion, Messieurs.

Il sort.

FIN DU DEUXIÈME ACTE.

(*A suivre*).

JOSEPH ROUSSE.



RÉGINE

« Voici votre courrier, ma tante », dit, en entrant dans un vaste salon empire, une ravissante jeune fille de dix-huit ans environ. Puis, s'avançant vers un grand fauteuil où était assise une douairière aux cheveux blancs comme neige, mais belle encore, elle lui remit un paquet de lettres et de journaux.

— Merci, Régine, répondit M^{me} de Serval en regardant sa nièce avec complaisance. Si tu voulais être bien gentille, ajouta-t-elle, tu t'assiérais près de moi et tu me lirais cette correspondance, tu sais que mes yeux ne sont plus bons, hélas! . . .

Régine acquiesça par un geste plein de grâce et souriante elle s'assit sur un tabouret aux pieds de sa tante. M^{lle} de Vaudreuil semblait, ce matin-là, l'incarnation de la jeunesse et de la beauté. D'épais cheveux bruns et soyeux relevés au sommet de la tête faisaient ressortir son teint d'une blancheur éclatante, délicatement coloré ; deux grands yeux bleu foncé ombragés de longs cils noirs illuminaient son visage d'un ovale parfait. Sa taille était au-dessus de la moyenne et sa démarche infiniment gracieuse et empreinte d'un cachet de fierté native.

Régine de Vaudreuil n'avait jamais connu sa mère, et elle était âgée de 5 ans à la mort de son père. Une tante de ce dernier, M^{me} de Serval, qui était veuve et sans enfant, avait recueilli sa nièce et lui avait voué un sincère attachement. De son côté Régine aimait et respectait sa tante ; cependant un sentiment vague d'isolement l'étreignait parfois et elle pleurait alors les chers disparus, surtout cette mère si bonne et si belle dont elle vénérât la mémoire comme celle d'une sainte.

Merci, mon enfant, dit M^{me} de Serval, quand Régine eut lu plusieurs lettres assez insignifiantes, je crois que c'est tout. Tiens ! il y

a encore ce billet de faire-part. Vois donc un peu qui se marie, Ginette ? Régine prit l'enveloppe et l'ouvrit, mais aussitôt une pâleur mortelle se répandit sur son visage et ses mains se mirent à trembler tellement qu'elle laissa tomber la lettre.

— « Ah ! mais qu'as-tu donc, petite, tu es toute pâle ? »

— Je vous demande pardon, ma tante, fit Régine avec effort ; je viens d'être reprise par ma névralgie et je souffre beaucoup en ce moment. C'est Monsieur... René d'Arvor qui épouse une demoiselle Dessonville, ajouta-t-elle d'une voix à peine intelligible.

— René d'Arvor ! Il fait sans doute un beau mariage ; il doit avoir beaucoup de prétentions avec son nom et son physique. Je n'ai jamais entendu parler de cette famille Dessonville, et toi, Régine ?

— Moi non plus, répondit la jeune fille en se levant, mais excusez-moi, ma tante, je vais aller me reposer, je souffre de plus en plus.

Quand elle se trouva seule dans sa chambre, Régine se jeta à genoux au pied de son lit et y demeura longtemps dans un véritable état de prostration ; des sanglots convulsifs l'agitaient de temps en temps, mais ses yeux étaient secs et elle se sentait tremblante de fièvre.

« Mère, mère chérie, s'écria-t-elle tout-à-coup en élevant ses mains jointes vers un portrait placé en face d'elle. Que tu dois souffrir de voir ta Régine si malheureuse ! que ne peut-elle te rejoindre et se consoler dans tes bras ! mais elle est seule, seule au monde et a perdu jusqu'à sa dernière espérance.

— Tu oublies l'amitié, méchante ! fit une douce voix et un frais visage blond se pencha vers la pauvre enfant, et elle se sentit embrassée avec tendresse.

— Toi, Marguerite ! s'écria Régine en se levant d'une pièce, que tu m'as fait peur ! je ne t'avais pas entendue entrer.

— Je m'en suis bien douté, car tu n'aurais pas dit toutes ces vilaines choses devant moi. Sais-tu que tu m'as fait beaucoup de peine. Régine ! tu me comptes donc pour rien, moi qui t'aime tant ?

— Tu sais bien que je t'aime aussi, mais tu ne peux me comprendre, tu es trop heureuse pour compatir à ma douleur. Tu es

un charmant petit oiseau qui a toujours eu un nid bien chaud, bien douillet, tandis que moi !...

— Oh ! que tu es cruelle, Régine, fit Marguerite la voix mouillée de larmes ! si je pouvais prendre la moitié de tes peines, je le ferais, je te l'assure ; malheureusement je ne sais que pleurer avec toi et t'assurer de ma tendresse.

— Oh ! pardon, pardon ! ma chérie, je suis injuste et méchante, sanglota Régine, et, se jetant dans les bras de son amie, elle répandit un torrent de larmes qui la soulagèrent un peu.

Pendant ce temps, Marguerite se demandait avec angoisse quel était l'objet de ce désespoir ; tout-à-coup elle aperçut à terre la lettre de faire-part toute froissée ; aussitôt, après y avoir jeté un coup-d'œil furtif, elle reconstitua la triste scène qui venait de se passer.

Amie d'enfance de Régine, Marguerite de Lonzac se rendait chaque année à la campagne chez une tante où elle retrouvait M^{lle} de Vaudreuil et souvent aussi le lieutenant d'Arvor. Elle savait que ce dernier avait fait la cour à Régine, laquelle, enthousiaste et passionnée comme on l'est à dix-huit ans, s'était laissé prendre aux paroles enveloppantes et à la grâce séduisante de l'officier. Quel effondrement subit venait de lui apporter ce papier !

« Ma pauvre petite Régine, fit doucement Marguerite, n'essaie pas de me rien cacher, j'ai tout deviné. Ne te désespère pas, va, il n'était pas digne d'un cœur comme le tien. »

— Que m'importe puisque c'est lui que j'aimais ! s'écria Régine avec véhémence, lui seul qui pouvait combler mon isolement. Toi, Marguerite, tu as un père et une mère, tu ne peux comprendre ce qu'est un semblable amour ; ma vie à présent ne sera plus que vide et inutile. Oui, je le sais, j'ai des obligations de reconnaissance et d'affection envers ma tante de Serval et certes je ne compte pas m'en affranchir ; mais, tu n'ignores pas que tout en nous aimant profondément, il y a bien des points sur lesquels nous ne pouvons nous entendre. Elle me reproche ma fierté, ma nature enthousiaste, mes goûts trop artistiques. Elle me préférerait calme, modeste, un peu pot-au-feu. De mon côté, je souffre de cette étroitesse d'esprit dont cette bonne tante n'est assurément pas responsable. Ah ! vois-tu, Marguerite, c'est un épouvantable malheur d'être orpheline !

— Tu trouveras peut-être sur ton chemin un autre homme plus digne de toi, et puis tu sais, ma pauvre chérie, René d'Arvor n'a aucune fortune et comme toi-même.

— Je n'en ai pas non plus, oui, je le sais. Il est vraiment malheureux, Marguerite, que tu ne sois pas la nièce de ma tante, car vos idées sont les mêmes sur bien des rapports. Régine de Vaudreuil, noble, jolie, à ce que l'on dit, mais sans fortune, est inévitablement condamnée à épouser un homme laid, commun, qu'elle ne pourra jamais aimer, mais qui possède ce que l'on appelle vulgairement un « gros sac ». Qui te prouve que par le fait même de ce mariage la tendresse et les aspirations du cœur ardent de Régine seront refoulées pour toujours ? Dis-moi alors quelle sera son existence ?

Mais à quoi bon essayer de te convaincre ? j'en conclus que tu approuves M. d'Arvor, cela me suffit. Je te prie de ne jamais me reparler de tout cela. Sache seulement que Régine de Vaudreuil après avoir aimé passionnément un homme, ne lèvera de sa vie les yeux sur un autre, et que jamais elle ne se vendra !!! »

En prononçant cette dernière phrase, Régine s'était levée et dominait de sa haute taille la frêle Marguerite affaissée dans un fauteuil. Il régnait en ce moment sur son visage une expression de révolte et de douleur stoïque : jamais elle n'avait été aussi belle ; ses yeux brillaient d'une lueur étrange, ses joues étaient couvertes d'une vive rougeur et ses sourcils noirs violemment froncés. Marguerite qui avait timidement levé les yeux ne put supporter le regard de son amie et enfouit sa tête dans ses deux mains.

« Oh, Régine, s'écria-t-elle, je ne pensais pas te blesser, ta nature est trop élevée pour la mienne. j'avais oublié que tu n'étais pas comme tout le monde. »

Un vague sourire erra sur les lèvres de Régine et l'expression de ses traits s'adoucit légèrement. « Ne crois pas que je t'en veuille, Marguerite, tu es une bonne petite amie et c'est moi qui ai eu tort de te parler ainsi ; maintenant j'ai besoin d'être seule, tu serais bien gentille de revenir demain, je tâcherai d'être plus calme. »

Quand Marguerite eut fermé la porte, Régine se jetant à genoux devant un crucifix, s'écria : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi ne suis-je pas comme tout le monde ? Pourquoi m'avez-vous donné une

nature qui me fera souffrir toute ma vie ? Mon Dieu, ayez pitié de moi, je vous en conjure, donnez-moi de la force et du courage, mon Dieu !

Et elle se raidit de toutes ses forces contre la souffrance qui l'envahissait.

II

Le soleil dardait déjà de chauds rayons, la brise était douce et caressante, le parfum des fleurs embaumait l'atmosphère, le ciel pur présageait une journée superbe ; au loin les aboiements des chiens et le chant du coq troublaient seuls le calme de la nature.

Dans la grande allée ombreuse du parc de Lonzac, une jeune fille cheminait à pas lents ; sa tête pâle était légèrement inclinée et dans toute sa personne régnait une expression de mélancolie et de tristesse profondes.

Régine de Vaudreuil était à peine rétablie d'une sérieuse indisposition qui avait vivement préoccupé sa tante et ses amis. Le médecin lui avait ordonné la campagne et elle était partie pour Lonzac, le château de la tante de son amie Marguerite.

La pauvre madame de Serval, ignorant tout le drame intime dont sa nièce était l'héroïne, ne pouvait comprendre le mal que faisait à Régine la vue de ce vieux château et de ce parc centenaire, témoins de l'amour de René d'Arvor ; la vue de chaque allée, de chaque arbre même, ne semblait-elle pas enfoncer une nouvelle épingle dans sa plaie vive ! . . .

Il y a des personnes qui éprouvent une jouissance amère à se repaître de leur douleur ; Régine était de ce nombre. Chaque matin, levée avant tout le monde, elle se rendait dans l'allée qui longe la rivière, elle s'asseyait sur un banc de pierre ombragé d'un saule pleureur ; et elle restait là longtemps, tantôt versant des torrents de larmes, tantôt s'efforçant de prier avec résignation, tantôt se remémorant une à une toutes ses espérances envolées.

Ce matin-là, elle avait accompli comme toujours son pèlerinage d'amour ; mais sa bouche crispée ne laissait échapper aucun son, tandis que ses yeux brillants se fixaient avec une étrange persis-

tance sur la rivière qui coulait à ses pieds, telle une nappe argentée. « Qu'il ferait bon dormir dans ton onde ! » s'écria-t-elle enfin, et qu'Ophélie dut éprouver de douceur quand elle sentit s'envoler cette vie qui, privée d'amour, ne lui semblait plus qu'un fardeau !... Quand je pense qu'assise à cette même place, l'été dernier, je le voyais à mes pieds, j'entendais sa voix chérie me murmurer doucement. « Régine, je vous adore ! vous êtes la femme la plus noble et la plus belle que j'aie vue dans mes rêves. Sous une apparence plutôt froide vous cachez le cœur le plus chaud, le plus ardent, que Dieu ait créé ; je n'ai qu'un but, qu'une pensée c'est de le faire battre un jour. O dites, ma Régine, que vous me permettez cet espoir ! » Je ne lui répondis pas ; mais je baissai la tête en rougissant ; quand je la relevai, nos yeux se rencontrèrent et dans mon regard il lut mon secret !...

Régine poussa un profond soupir et abaissa ses lourdes paupières sur ses yeux meurtris par les larmes et les insomnies ; il lui semblait encore goûter la joie de ce moment de bonheur si doux, si pur, si complet ; un instant elle oublia sa douleur, mais le réveil n'en fut que plus cruel :

« Dire que tout cela n'était que mensonge, mensonge et perfidie !... murmura-t-elle. » Et se levant lentement, Régine marcha vers la rivière et y trempa sa main pour rafraîchir son front brûlant ; tout-à-coup un rire strident et saccadé la secoua toute : « Que je suis devenue laide ! » fit-elle amèrement. « Ah ! René ! si tu voyais ses joues pâles, ses lèvres blêmes, ses yeux cernés, tu te demanderais comment tu as pu à un moment donné admirer la beauté de Régine de Vaudreuil, mais tu ne la plaindrais pas, tu ne songerais pas, misérable, que tu es la cause unique de cette transformation ! Ah ! maudis sois-tu mille fois ! je te hais !... »

A ce moment ; le tintement d'une cloche fit tressaillir la jeune fille, se relevant vivement, elle se hâta de gagner le château.

Déjà, dans une vaste pièce aux lambris de chêne, les hôtes du château de Lonzac s'étaient réunis et se tenaient prêts à passer dans la salle à manger, lorsque Régine entra. Un jeune gommeux échappé du boulevard, Roger de Saulnois, s'avançant au-devant

d'elle, lui offrit le bras avec un geste d'une prétention comique. « Vous avez décidément le goût des promenades solitaires, fit-il, la bouche en cœur, vous appréciez très fort, je crois, le charme de la belle nature, mais il est vraiment dommage que vous nous priviez ainsi de votre présence, Mademoiselle.

— La solitude a pour moi des charmes infinis, répliqua froidement Régine.

— Quel marbre ! pensait Roger tandis que Régine déployait sa serviette ; c'est dommage, car elle est rudement jolie ! Et se retournant vers la rieuse Marguerite, il se mit à lui débiter mille inepties qu'il s'efforçait vainement de rendre spirituelles.

Pendant ce temps, M^{me} de Serval, placée à quelque distance, considérait Régine avec attention.

« Ne trouvez-vous pas, M. l'abbé », fit-elle, s'adressant à l'abbé Hermann, vieil ami de la famille », ne trouvez-vous pas ma nièce bien changée, j'espérais que l'air de la campagne la remettrait, mais je vois que je me suis complètement trompée.

— Oui, chère Madame, je ne vous cacherai pas que je trouve à Régine un air triste et fatigué : n'aurait-elle, pas eu, par hasard, quelque sujet de chagrin ?

— Pas à ma connaissance ; mais, vous savez, Régine est une enfant très extraordinaire, elle est d'une fierté excessive et un peu renfermée ; elle ne me confie jamais rien. Je ne crois pas cependant qu'elle ait éprouvé un chagrin de cœur, elle est si froide !

— Il ne faut pas se fier aux apparences, je crois à Régine une âme tendre et sensible à l'excès. Je la connais depuis sa naissance et tout ce que j'ai pu observer d'elle a tendu à me donner cette opinion. »

A un certain moment, la conversation devint générale ; la maîtresse de la maison, femme d'une intelligence supérieure et causeuse infatigable, avait la tête à tout et trouvait un mot aimable pour chacun. Elle passa en revue mille sujets divers avec un entrain et une verve intarissables ; tout à coup, profitant d'un court moment de silence, elle dit vivement :

« Que je suis étourdie ! J'allais oublier de vous apprendre une chose qui va à coup sûr beaucoup vous intéresser. J'avais écrit, il y

a quelques jours, au lieutenant d'Arvor pour l'inviter à venir passer quelque temps à Lonzac ; il est de retour de son voyage de noces et il vient de me répondre qu'il arrive après-demain, il restera ici une huitaine environ. »

Un éblouissement passa devant les yeux de Régine et ses oreilles se mirent à bourdonner violemment ; c'était la dernière goutte qui faisait déborder le calice de sa douleur. Il allait venir, lui ! avec cette femme qu'il avait épousée ! Et elle, Régine, assisterait à leur lune de miel, oh ! c'était insensé ! Mais comment partir ? quel prétexte prendre vis-à-vis de M^{me} de Serval et de M^{me} de Lonzac ? Si on allait supposer la vérité ! Non, mieux valait endurer le supplice jusqu'au bout.

Marguerite, qui seule connaissait le secret de Régine, fut profondément affectée en entendant les paroles de M^{me} de Lonzac. Comme on se levait de table, le déjeuner fini, elle trouva le moyen de se glisser près de son amie et lui dit très bas :

« Tu ne peux rester, Régine, c'est impossible, nous chercherons ensemble une raison qui expliquera ton départ ; mais il ne faut pas que tu restes. Cela augmenterait encore ton chagrin.

« — Tranquillise-toi, ma chérie, fit Régine, doucement, je serai ferme.

« — Comment, tu le reverras, oh ! Régine je ne te comprends plus.

« — Il le faut ; mais je te le répète, tranquillise-toi, je suis à présent calme et résignée, je dois rester, je *saurai* rester. »

III

« Voulez-vous me permettre de vous mettre en selle, M^{lle} Régine ? » Et Roger de Saulnois, offrant galamment la main à la jeune fille, l'aida à monter le superbe cheval noir qui lui était destiné.

Par ce bel après-midi de fin d'août, les hôtes du château de Lonzac se préparaient à faire une grande excursion dans les environs.

René d'Arvor et sa femme étaient arrivés depuis la veille, et M^{me} de Lonzac désirait que leur séjour se passât le plus agréable-

ment possible. Mais elle ne pouvait se dissimuler que René semblait atteint d'une mélancolie noire ; c'est que le jeune lieutenant n'arrivait pas à dissiper l'impression pénible que lui avait causée la vue de Régine, il l'avait trouvée si changée ! Son amour pour elle avait été profond et sincère et il l'était encore. Si M^{lle} de Vaudreuil avait eu de la fortune, jamais il n'aurait épousé une autre personne ; peut-être même, si ses parents ne s'y étaient opposés, lui aurait-il fait tous les sacrifices ; mais il s'était rendu bon gré, mal gré, à leurs raisons, et à présent il éprouvait de cruels remords. Il avait trahi Régine, il avait trompé la jeune fille qu'il avait épousée en l'assurant d'une tendresse qu'il n'éprouvait pas, et il se sentait très coupable et très malheureux. Depuis son arrivée, René n'avait pas adressé la parole à Régine, mais une fois par hasard leurs yeux s'étaient rencontrés, et le jeune homme avait cru lire, dans le regard de celle qu'il avait tant aimée, un reproche sanglant, une expression d'amertume presque haineuse ; il lui avait semblé alors qu'un glaive lui traversait le cœur.

Cependant les cavaliers et les amazones remplissaient la cour d'honneur. Le lieutenant d'Arvor arriva à son tour, il était vraiment beau, séduisant, distingué dans toute sa personne. Près de lui se tenait une jeune femme, petite, brune, pâle et d'aspect délicat ; si l'intelligence n'éclairait pas son regard, on ne pouvait nier cependant qu'elle semblait douce et bonne. Régine, qui avait voué d'avance à M^{lle} d'Arvor une haine implacable, s'était sentie désarmée à sa vue et lui avait pardonné le martyre dont elle était la cause involontaire.

Durant la promenade, Roger de Saulnois chevaucha à côté de M^{lle} de Vaudreuil ; celle-ci semblait ne prêter aucune attention à ce que lui contait le jeune homme.

« Vous avez une mine superbe aujourd'hui, Mademoiselle, la campagne vous réussit décidément à merveille », dit Roger après avoir épuisé vainement plusieurs sujets de conversation.

Régine sourit vaguement. Depuis l'arrivée de René, elle se sentait brûlante de fièvre, et c'était la fièvre seule qui colorait ses joues et faisait briller ses yeux. « Tant mieux si l'on s'y méprend ; mais ne faudrait-il pas aussi avoir l'air gai et animé ! l'illusion serait plus

complète, allons ! du courage » pensa Régine. Et faisant un effort surhumain elle se mit à causer avec Roger d'un ton dégagé qui ne laissait pas de surprendre celui-ci. Elle se monta elle-même peu à peu par un effet de son excitation et de sa prodigieuse énergie, et elle rit même nerveusement tandis qu'elle avait la mort dans l'âme.

« Quelle subite transformation ! se dit à part lui son cavalier », elle est charmante ainsi, en vérité, mais cela ne semble pas naturel. Elle doit être quelque peu déséquilibrée !

On traversait à ce moment une délicieuse vallée et chacun s'ex-tasiait sur la beauté du site. Marguerite de Lonzac avait sauté à bas de son azean et était très occupée à cueillir un bouquet de jolies fleurs des champs ; son exemple fut suivi par presque toute la petite troupe et c'étaient des éclats de rire sans fin qui retentissaient dans les coteaux voisins. Régine jeta un regard à la dérobée sur René d'Arvor ; elle le vit qui aidait sa femme à descendre de cheval, et celle-ci, comme pour le remercier, lui adressait son plus doux sourire. Une jalousie atroce étreignit alors le cœur de Régine ; il lui sembla que tout tournait autour d'elle, un sanglot lui monta à la gorge. Oh ! être seule, pouvoir crier et pleurer à son aise ! mais, après tout, pourquoi ne fuirait-elle pas cette société qui l'excédait ? Un petit bois d'aulnes s'ouvrait à peu de distance, personne ne s'inquiétait d'elle en ce moment ; Roger de Saulnois avait été lui cueillir quelques fleurs, pour lui épargner la peine de mettre pied à terre et de remonter en selle. Rien ne s'opposait à sa décision ; alors, éperonnant doucement son cheval, M^{lle} de Vaudreuil gagna le petit Lois en quelques secondes. Une seule personne avait remarqué son départ : c'était René d'Arvor.

Ce ne fut que lorsqu'on se décida à repartir qu'une jeune fille, amie de Marguerite, observa tout à coup : « Mais où donc est M^{lle} de Vaudreuil ? »

— Tiens, en effet, je ne vois plus Régine, s'écria Marguerite avec anxiété ; Régine ! Régine, où donc es-tu ? »

En un instant, on explora la vallée. Le nom de Régine était dans toutes les bouches, l'inquiétude commençait à envahir les esprits. René d'Arvor très pâle ne pouvait se défendre d'un sombre pressentiment ; tout à coup, élevant la voix :

« Il faut nous occuper sérieusement de rechercher M^{lle} de Vaudreuil, le jour baisse déjà et elle peut s'être égarée. Que les dames rentrent au château, et vous, messieurs, divisez-vous à votre guise ; moi je me réserve ce petit bois d'aulnes que vous apercevez là-bas. »

La proposition était sage et fut acceptée. Les cavaliers partirent dans toutes les directions ; tandis que René d'Arvor, le cœur battant de crainte, gagnait au galop le bois d'aulnes.

« Pourquoi a-t-elle fui ainsi ? c'est, sans doute, à cause de moi », se dit-il ; que j'ai eu tort de venir ! mais je ne comptais pas la rencontrer ; généralement elle venait plus tard à Lonzac, Dieu seul sait combien je souffre en la revoyant !..... Régine !..... je t'aime !..... je t'aime plus que jamais, nous eussions été si heureux ensemble, ah ! j'ai fait mon malheur et le tien !..... Je comprends maintenant comme tu m'aimais ; je suis un misérable fou de t'avoir sacrifié ainsi... je t'adore !..... Mais où donc peut-elle être?... Régine ! Régine !! Peut-être ne veut-elle pas répondre à ma voix, je crains à présent de me trouver en face d'elle..... un abîme immense nous sépare désormais. »

Un silence profond régnait autour de René, pas un murmure ne répondait à sa voix douloureuse, il chevauchait à pas lents, de plus en plus sombre et désespéré. Que pouvait être devenue M^{lle} de Vaudreuil ? Il était sûr cependant de l'avoir vue prendre ce chemin.

Tout-à-coup un hennissement frappa son oreille ; levant alors les yeux, il aperçut à quelques pas un cheval noir..... celui de Régine elle-même !... René se hâta d'approcher, il distingua alors une forme sombre ; se penchant vivement il reconnut..... Régine !.....

La jeune fille était étendue à terre, sa pâleur était celle d'une morte, et de sa tempe droite coulait un mince filet de sang. A cette vue, René affolé s'écria :

« Ma bien-aimée !..... dans quel état je te retrouve ! mon Dieu ! mon Dieu !... prenez en pitié ma douleur ! sauvez-la !... »

Un soupir faible comme un souffle passa en ce moment sur les lèvres de la jeune fille. Reprenant courage, René alla tremper son mouchoir dans le ruisseau voisin et il lava la blessure de la malheureuse enfant et lui bassina longuement les tempes. Le jour baissait de plus en plus et c'était vraiment une scène déchirante qui se déroulait dans ce bois désert.

Régine ouvrit enfin ses grands yeux brillants et les fixa avec une sorte d'étonnement sur les objets qui l'environnaient. Quand elle aperçut René qui, penché sur elle, l'épiait anxieusement, elle poussa un cri étouffé.

« Vous ! » fit-elle d'une voix à peine perceptible. Comment êtes-vous ici ? Ne pouvez-vous me laissez mourir tranquille ? Allez-vous-en, de grâce, votre vue augmente ma souffrance ! . . .

— Régine ! Je suis indigné, je le sais, vous avez le droit de me chasser, de me mépriser, mais je souffre tant ! O ma Régine, laissez-moi vous dire que je vous adore, que je vous ai toujours adorée, pardonnez-moi ! ayez pitié ! . . .

— Vous ne savez pas ce qu'est le véritable amour ; quand on aime vraiment, on sacrifie tout avec bonheur ! vous êtes bien de votre temps . . . Allez-vous-en, je vous en conjure !

— Je ne puis vous abandonner dans l'état où vous êtes ! et une larme s'échappant des yeux de René tomba sur la main de Régine qui tressaillit violemment. « Ayez pitié de moi ! vous qui êtes si bonne, si vous saviez comme je suis malheureux ! » Le visage de Régine revêtit une expression d'angélique douceur. A ce moment suprême, il lui semblait qu'elle éprouverait à pardonner à l'homme qu'elle avait aimé si passionnément, la plus grande joie de sa vie.

« René, soupira-t-elle, René, j'oublie tout le mal que vous m'avez fait, cela m'est doux de vous dire avant de mourir que je vous aime encore ! Ne m'oubliez pas tout-à fait, mais rendez votre femme heureuse, je vous le demande instamment ; je ne veux pas qu'elle souffre comme moi ! ! . . .

— O ma bien aimée ! s'écria René en baisant ses mains froides, vous ne mourrez pas ! Dieu aura pitié de moi. Ma Régine, dites-moi encore que vous ne me méprisez pas, si vous saviez quelle consolation vous m'apporteriez.

Régine eût un navrant sourire : « Jamais créature humaine ne vous aimera comme moi, René ; je meurs de vous avoir trop aimé, rien n'a pu me faire vous oublier. Vous savez, Marguerite a dit que je n'étais pas comme tout le monde, elle avait raison . . . J'ai été si malheureuse pendant la promenade d'aujourd'hui . . . Si atrocement jalouse que j'ai voulu fuir J'ai erré longtemps dans ce

bois je crois que j'avais un peu perdu la tête. enfin mon front a violemment heurté un arbre, je suis tombée et je me suis blessée mortellement. mais je ne regrette pas la vie... Mon bien-aimé, ne pleurez pas, je suis heureuse, si heureuse d'être près de vous et de vous avoir pardonné! et puis je vais aller retrouver ma chère maman! Ah! c'est le plus beau jour de ma vie! »

Régine se tut. Ce long discours l'avait beaucoup fatiguée, le sang s'échappait avec plus d'abondance de sa blessure et sa pâleur devenait plus livide. René ne pouvait conserver d'espoir et il sanglotait désespérément.

« Comment vous reconduire au château, mon amour; je n'ose vous laisser seule pour aller prévenir, lui dit-il au milieu de ses larmes ».

— Je n'en ai plus que pour peu d'instant et je ne veux pas mourir seule dans ce bois; restez près de moi, René. Priez avec moi; mes forces baissent, implorez la miséricorde du Seigneur ».

René contempla avec admiration cet ange qui ne semblait plus penser qu'au ciel. Il la vit tout-à-coup joindre les mains dans un effort suprême et murmurer doucement :

« Mon Dieu! Ayez pitié! Je l'aimais tant! Ma mère chérie, je viens... je viens!... René!... adieu!... »

Et dans un soupir, presque dans un sourire, son âme s'envola vers sa demeure éternelle.

« Elle est morte! s'écria le malheureux jeune homme; morte pour moi! » Et éperdu il tomba à genoux près d'elle.

ROZEVEN.



POÉSIES FRANÇAISES

A CHATEAUBRIAND

A l'occasion du cinquantenaire de ses funérailles

En ce temps douloureux et propice aux bassesses,
Où le vice ne semble infâme qu'en haillons,
Où seuls souffrent ceux-là qui creusent les sillons
De la pensée amère et féconde en tristesse,

Où chacun porte au front sa tare avec fierté ;
Où, loin des cœurs ingrats, se drapant dans sa robe,
La Loyauté s'enfuit ; où l'homme juste et probe
Ne voit autour de lui que haine et lâcheté ;

Salut à toi Châteaubriand, esprit sublime
Sur qui l'œil du poète avec un âpre amour
Se pose. . Soit béni pour tout ce qu'en ce jour
De souvenir émus ton nom sacré ranime :

Saint-Malo, la cité sauvage aux fiers remparts,
Les courses en plein vent sur le sable des grèves,
L'infini du décor pour l'infini des rêves,
Les flots tumultueux et les grands bruits épars !

Le château de Combourg, nid d'aigle solitaire,
Le perron de granit, les murs sombres et nus,
Les recoins noirs hantés de spectres inconnus,
Glacé comme un sépulcre, et comme un cloître austère.

La hutte du berger où tu fis halte un jour
Soldat-fantôme, avec ton sac pour écritoire ;
Et le grenier de Londre, et la misère noire,
Et ce trop faible corps pour un cerveau trop lourd.

L'Amérique et les clairs de lune diaphanes
 Sur la sérénité des profondes forêts,
 Atala, les Natchez, Chactas errant auprès
 Du vieux Meschacébé coulant sous les lianes.

Et puis toute ta vie, et son vol emporté
 Et ton front glorieux de poète indomptable
 Que n'avait pu courber un tyran redoutable,
 Penché sur un proscrit avec humilité.

Car au jour du malheur, plus ferme que nous sommes,
 Tu demeuras fidèle au fantôme d'un roi,
 Et la Loyauté sainte en ton cœur faisait loi
 O le plus grand parmi les derniers gentilshommes !

Tu le savais pourtant que tout est vanité,
 Que la vie est amère et triste et ridicule,
 Que, mirage trompeur, la justice recule
 Jusqu'au jour de la mort et de l'éternité.

Que l'incessant mensonge habite en toutes choses.
 Que sans fin, passeront les générations,
 Sans qu'hélas ! malgré nos folles illusions,
 L'homme devienne bon dans ses métamorphoses.

Qui de nous n'a senti l'angoisse qui te mord ?
 Dans l'horreur, ô René, dans les affres du vide,
 Qui du sombre tombeau parfois ne fut avide,
 Et, ne fut-ce qu'un jour, n'a désiré la mort ?

Sans lueurs, sans soutien, faibliras-tu, poète ?
 Eh ! bien non ! et ton chant n'en sera pas moins beau,

Car si les dieux s'en vont, si l'autel est tombeau,
 Le Breton a le cœur têtue comme la tête,

Et tu te dresseras dans un sublime effort !
 Et les souffles mauvais, semeurs de défaillances,
 Passeront vainement sur tes fières croyances
 Comme les flots grondants sur les granits d'Armor !

Il est si beau de croire, et de prier encore
 Le Dieu que notre mère adorait à genoux,
 Et de rebâtir, seul, et plus haut parmi nous,
 Le temple où vibrera le noble chant d'Eudore !

Comme un nouvel Hercule, et des glaives aux poings,
 Tu vainquis l'ironie inféconde, et Voltaire,
 Et son triste troupeau n'aspirant qu'à la terre :
 A ton âme sublime il ne fallait pas moins

Sois à jamais béni pour cette délivrance,
 Et, sachant que le Vrai se dérobe à nos yeux,
 Pour nous avoir montré dans la splendeur des cieus,
 L'immortelle Beauté, notre unique espérance.

Mais aussi sois béni pour le charme adoré
 Des tableaux que peignit ta plume évocatrice,
 Et pour avoir chanté notre consolatrice,
 La divine Nature au front calme et sacré.

Non pas une Nature aux caresses serviles,
 Riant à nos plaisirs, et pleurant à nos maux.
 Mais celle des grands bois dont les mouvants rameaux
 Dispersent la tristesse et l'air pesant des villes ;

Celle dont le ciel a l'étoile pour flambeau,
 Et pour miroir le lac qui dans l'ombre sommeille,
 Où la bruyère en paix ouvre sa fleur vermeille,
 Celle que tu voulus pour suprême tombeau.

Dors donc dans le grand Bé. La mer est ton symbole,
 C'est ton âme qui chante en sa vaste rumeur,
 Et la vague te donne, impérissable honneur,
 De l'écume d'argent l'éternelle auréole !

Août 1898.

F. MARCHAIS

LE PROGRÈS



Notre siècle est dans le progrès ;
Adieu la vieille diligence,
L'automobile a du succès :
C'est ta voiture, ô jeune France !
La lampe à l'huile est le vieux jeu :
L'électricité nous éclaire !
En un instant jaillit le feu
Qui rendrait vue à Bélisaire.
A la Bastille on peut parler
En habitant la Madeleine ;
Téléphone on vient t'écouter.
Science, ô toi seule es donc reine !
On conserve l'accent, la voix,
Comme un dessin le lithographe,
Et l'orateur de notre choix
Revit avec le phonographe.
Pour voir ses amis, lentement
On montait bien plus d'un étage,
L'ascenseur nous hisse à l'instant
Comme un ballon près du nuage.
Mais on ne peut que se traîner,
Ainsi qu'en bien lourde charrette,
Au paradis ! pour y monter,
Vélocipède là s'arrête...
Lorsque nous voulons éclairer
Du ciel l'admirable problème,
La lampe électrique allumer,
On n'a plus que le vieux système.
Si nous voulions parler à Dieu

Il faudrait un grand téléphone !
Savant, tu nous en fais l'aveu,
Pas le moindre « hallo » ne résonne !
Pour entendre ta voix, Seigneur,
Nous avons toujours l'Évangile !
Ce phonographe plein de cœur
Est pour beaucoup page inutile :
Mais vers tous nos amis des cieux
Pas d'ascenseur qui nous entraîne
Menant au pays radieux :
Bien trop longue serait la chaîne !
Ce qu'on appelle le progrès
Ne se borne qu'à cette terre...
Quand on veut au ciel un accès
Il suffit d'une humble prière.

BERTHE SÉGALAS.



IN ASCENSIONE DOMINI

AD CEREUM PASCHALEM



Salveto, lumen paschale,
Fax emicans, Christi cera
Et trophæum triumphale!
Ascendit Jesus de terra :
Jam vale, lumen paschale !

Columna gemmis ornata,
In deserto nubes ardens
Per dies hos quadraginta
Christus in te fuit præsens,
Columna gemmis ornata !

Christi fidelis imago,
Cui post hanc claritatem
Sua cœlestis origo
Reddidit aulam cœlestem !
Christi fidelis imago !

O lux vera Resurgentis,
Divæ montis pandens summa,
Christi viam ascendentis
Tua nunc sequitur flamma,
O lux vera Resurgentis !

Sed flamma, cur extingueris ?
Christe, per obscura mundi
Num filios tu deseris
Pergentes ima profundi ?
O flamma, cur extingueris ?

IN ASCENSIONE DOMINI

« Lux mea lux in æternum.
Etiam si non videte,
Sum ego semper vobiscum.
In fide vestra manete :
Lux mea lux in æternum. »

MAURICE LE DAULT.

xxiii Maii MDCCCXCV. .



SE RETROUVER



M^{me} Ryal regarda fixement Gueyz qui pâlit : ces yeux noirs si étranges, bordés de cils presque mordorés, il lui semblait bien les avoir déjà vus, mais loin, loin, comme dans l'effroi d'un mauvais rêve. Elle parla d'une voix chaude et grave qu'il crut aussi avoir entendue ailleurs, mais plus rude avec des vibrances disparues :

— « Vous savez que je vis séparée de mon mari depuis des années ; que ma présence ici n'avait pas été jugée indispensable, puisque l'on s'était contenté de me demander par lettre mon consentement au mariage.

Je ne sais quel pressentiment m'a poussée à venir répondre moi-même ; peut-être, n'aurai-je pas à le regretter. Quoi qu'il en soit, j'ai senti que je ne pouvais froidement, indifféremment *autoriser* ma fille à partager l'existence d'un homme qui serait pour moi un inconnu. Et depuis mon arrivée, ce matin, un soupçon pénible me tourmente. Je me figure par instants, Monsieur, que je ne vous vois pas pour la première fois. Oh ! n' imaginez rien de louche, de romanesque ! Ce serait plutôt infiniment triste, — si ma mémoire ne me trompait pas. Il m'a paru qu'à plusieurs reprises aujourd'hui, vos regards ne rencontraient les miens qu'avec une expression d'inquiétude, — ajouterai-je : de souffrance ?... »

Gueyz éprouvait une sensation grandissante de malaise, d'anxiété. Oui, ces regards, ces *yeux*, remuaient en lui quelque chose de confus et de douloureux. Pourquoi les associait-il malgré lui au mirage de cette immense cour plantée de beaux arbres si mélancoliques. à la vision de la chambre aux boiseries jaunes et luisantes où il avait passé les deux années les plus atroces de sa vie ? Il répondit instinctivement, comme pour éloigner ces apparitions navrantes :

— Mon Dieu, Madame, vous devez vous abuser. Je ne vous aurais certainement pas oubliée si je vous avais une seule fois aperçue.

— Excusez-moi d'insister. Vous verrez bientôt à quel point la chose est grave pour moi, puisqu'il s'agit de ma fille. D'avance, je vous demande pardon si je fais erreur, et plus encore, peut-être, si je vous ai connu. Je devine combien mes paroles pourront être injurieuses, — pis que cela, — cruelles, — en apparence ; mais comme je n'ai pu résister à l'avertissement qui m'a conduit ici, je crois de mon devoir d'aller jusqu'au bout, de parler, dùssiez-vous avoir le droit de me le reprocher, — même durement — en suite. Ce que vous allez entendre me coûtera bien à dire, mais il importe peu de ménager ou non ce que je ne veux pas appeler égoïstement mes délicatesses ou mes « justes répugnances ». Voilà trop de préliminaires. Je vais au fait.

Quand j'ai quitté cette maison, j'étais malade, si malade qu'il n'y avait pu être question de me soigner ici. Cela peut paraître choquant, mais il n'est que trop vrai que certaines maladies, ni contagieuses, ni toujours mortelles, — malheureusement ! sont encore plus effroyables pour les témoins des souffrances endurées que pour le patient lui-même. Je fus placée dans un établissement où l'on était sûr que rien ne manquerait de ce qui pouvait contribuer à ma guérison. — si je devais me guérir. Quand je revins à moi, j'étais une autre créature que je comprends mal aujourd'hui. J'avais presque oublié ce qui s'était passé avant la terrible secousse qui me laissait faible, dolente, comme étonnée de vivre ; et je me souviens assez bien que mes pensées et mes préoccupations étaient celles que j'avais connues dans mes premières années : pas toujours, hélas ! — Mais le plus souvent, pourvu qu'on me permit de circuler dans les jardins et les cours ombragées où se promenaient d'autres convalescents dont on ne craignait plus d'imprudences, je me considérais comme à peu près heureuse.

J'allais et venais donc par les allées ou le long des fenêtres fermées, d'un noir miroitant d'abîme dans les façades blanches. Quelques-unes s'ouvraient parfois et j'apercevais les occupants des chambres, — des malades qu'on ne laissait pas sortir et qui jouis-

saient des fleurs et des verdurees un peu comme des oiseaux dont on suspend la cage à une croisée.

Les moins souffrants m'adressaient la parole, avec une nuance de protection. Bien que je fusse déjà loin de mes vingt ans, ils me prenaient sans doute pour quelque jeune fille de figure vieillotte, — les « Bonnes Sœurs » m'ayant parée, — à leur gré, — les braves femmes — d'un ruban clair qui retenait mes cheveux encore assez courts ! Je m'étais vue dans le miroir et — sans raisonner mon impression, ja m'étais fait l'effet d'une enfant un peu... idiote !

L'un de ces malades surtout, semblait m'avoir prise en amitié .. »

Gueyz dans le crépuscule de sa mémoire, vit très distinctement passer, près de deux genêts éclaboussés de soleil pâle, une grande fillette mince, la figure jolie, mais creusée un peu hagarde ; un nœud mauve serrait ses cheveux bruns très fins, qui ondulaient. C'était elle qui possédait ces yeux noirs singuliers aux cils mordorés : deux astres sombres sous de bizarres rayons fauves. Elle s'approchait sur la pointe des pieds, posait ses mains nerveuses et blanches sur le haut appui de la fenêtre d'où il regardait houer les feuillages — et parlait d'une voix un peu rauque mais semblable à celle qui sonnait, grave et chaude maintenant, à son oreille.

— « Semblait m'avoir prise en amitié : il m'appelait dès qu'il m'apercevait et me disait des choses très douces, un peu puériles, d'un ton apitoyé comme s'il se fût adressé à un être très jeune qui lui eût inspiré une immense commisération. Je sus bientôt que, de beaucoup son aînée, en dépit des apparences, j'étais encore moins à plaindre que lui. Toujours à la veille, assurait-on, de se guérir d'une affection... étrange qui l'avait torturé des mois, toujours ; sur le point d'abandonner cette vie recluse, douloureuse, quels que fussent la beauté du site et le luxe relatif de... l'hôpital, il était tout-à-coup repris de... souffrances plus aiguës, au moment où les médecins le déclaraient parfaitement capable de se passer de leurs soins. Le pis était que, comme la plupart des... malades que j'ai connus, il se rendait absolument compte de son état dont il parlait avec un sang-froid qui faisait mal. Bien qu'on lui fit une réputation de violence et de sauvagerie, — trop excusables après tout ce qu'il avait subi, — les religieuses, en dépit de tous les règlements,

le faisaient causer avec moi à sa fantaisie. Elles avaient remarqué que ces conversations lui faisaient du bien.

Un jour qu'il venait de cueillir pour moi des capucines couleuvres de feu qui croissaient sur le mur à portée de sa main et que je me désespérais de ne pouvoir atteindre, le docteur Pel, un bourru maigre et faisant, haï de tout le monde, vint à passer et m'intima grossièrement l'ordre de m'éloigner : aussitôt, la voix du malade s'éleva, infiniment douce et suppliante :

— Docteur ! docteur ! Je me sens plus mal : venez, je vous prie.

Deux minutes après, des cris affreux partaient de la chambre d'où le docteur Pel fut emporté sans connaissance. Je ne revis jamais son agresseur, mais je sus qu'on avait pris des mesures contre lui... On est au courant de tout, dans ces maisons-là dont les hôtes paraissent étrangers et indifférents les uns aux autres : *Ils ne connaissent que trop bien eux-mêmes et entre eux*... »

... Des mesures... oui ! — indispensables, certes, — humaine sans doute, — mais terribles ! Gueyz en eut froid au cœur. — Au même instant, par l'effet même du souvenir, il se retrouva très fort, très maître de lui, astucieux comme il ne l'avait jamais été depuis des années : il *sentit* qu'il parvenait à sourire : — d'un sourire volontairement stupide et cruel qui le métamorphosait, qui dérouterait complètement son « adversaire. »

M^{me} Ryal le « *devisagea* », interdite : puis Gueyz lut, très vite, de la joie, de la honte, un remords de bonté, dans son regard :

— Oh ! Monsieur ! s'écria-t-elle, je vous supplie de me pardonner ! *Non ! Ce n'était pas vous !* Oh ! me laisser prendre si légèrement, si *follement*, (je puis bien le dire !) à une ressemblance qui m'a paru *effrayante* (c'est ma seule excuse !... Mais, si vous saviez tout ...

... Quelques semaines plus tard, après une crise dont je faillis mourir mais d'où je sortis délivrée de la *force inconnue et maudite* qui pendant des... éternités, à intervalles irréguliers, m'avait obligée à *parler, à agir contre ma volonté et ma conscience*, — je fus rendue à la liberté, à la *vie complète* et — je voudrais dire : à l'affection des miens. Mais non ! Ma fille me craignait et mon mari qui m'avait pourtant sincèrement aimée, s'était, malgré lui, de

tourné de moi dès les premières atteintes du mal abominable qui, à ma propre connaissance, avait fait de moi une *autre*, une odieuse et lamentable *autre* hostile à elle-même.

Il ne lui restait plus, de sa tendresse passée, qu'une triste faculté de lire en moi, de souffrir avec moi, plus que moi, des souvenirs qui, brusquement, me replongeaient dans l'enfer blanc paré de hautes frondaisons calmes.

J'en vins à savoir avec certitude que, parfois même, il *voyait* (alors que j'y pensais) . . . ce qui est . . . l'horreur des horreurs ! — que l'affolait la vision, sans doute unique dans l'Effroyable, — certainement la même pour tous ceux que la hideuse *Forcé* tourmente ! Je compris que le supplice le briserait comme il m'avait brisée, le mènerait . . . où j'avais été ! — Alors, *quand il l'a voulu*, je suis partie . . . »

Gueyz aussi l'eut, dans les yeux et dans l'âme, l'apparition d'épouvante et de ténèbres, — la Malignité du Gouffre ! Mais son visage n'exprima qu'une compassion discrète et polie ..

« Et vous m'excuserez, peut-être, de ma promptitude à m'effrayer pour ma fille en songeant à ce qu'a dû être pendant longtemps la vie de son père ! . . . »

Gueyz eut envie de crier à M^{me} Ryal : « Oui ! je vous comprends ! Dites-*lui* que je ne puis l'épouser ; que je suis l'homme de la fenêtre, l'homme aux capucines feu, le malheureux aux accès de rage bestiale ! Merci de me rappeler à moi-même, de m'empêcher de commettre une mauvaise action ! »

Mais il se sentit *imposer* une volonté de vengeance absurde et vaine : On l'avait fait souffrir. Il était lâche de ne pas rendre blessure pour blessure.

Et plein de haine pour lui-même, il *s'entendit* prononcer avec une révoltante ironie :

— Vous avez raison, Madame ! Et votre délicatesse *mérite d'être connue*. Je me retire en vous bénissant, car, moi aussi, je craindrais pour ma *descendance* ! »

JOHN-ANTOINE NAU.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 22 MARS 1899

SOUS LA PRÉSIDENCE

DE M. HENRI LE MEIGNEN

Vice-président.

La Société des Bibliophiles Bretons s'est réunie le mercredi 22 mars au domicile de M. Le Meignen, 7, rue Bonne-Louise, Nantes, à huit heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Le Meignen, vice-président ; R. Blanchard, secrétaire ; Dupuy et Lallié, conseillers ; marquis de Bremonville d'Ars, délégué ; Soullard, Armel de la Bigue de Villeneuve, d'Arthez, Berthou et Gousset.

ADMISSIONS

Ont été reçus membres de la Société :

La SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES, présentée par les membres du Bureau de la Société des Bibliophiles Bretons.

M. le comte Jean GOUJON DE GRONDEL, à Nantes, présenté par MM. Gousset et Armel de la Bigue de Villeneuve.

M. Louis BOIVIN, rédacteur au *Salut de Saint-Malo*, présenté par MM. Tiercelin et l'abbé Robert.

M. Sullian COLLIN, inspecteur de la Compagnie d'assurances générales, présenté par MM. Le Meignen et de Gourcuff.

M. Le Meignen donne lecture d'une lettre de M. de la Borderie.

notre président, auquel son état de santé n'a pas permis de venir à Nantes. Sa lettre, où il nous met au courant des faits relatifs à la Société dont il a eu à s'occuper, montre que de loin comme de près M. de la Borderie est toujours l'âme de nos réunions.

Le Président encourage les membres présents à nous amener quelques recrues pour combler les vides que la mort et les déplacements produisent forcément dans toutes les Sociétés. Il prie M. de Bremond d'agir dans le Finistère qu'il représente au Conseil général. Il insiste auprès des jeunes gens pour qu'ils nous amènent leurs amis, parmi ceux — encore nombreux en Bretagne — qui s'intéressent à son histoire et aux choses de l'esprit.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

Depuis la dernière réunion, ont été distribuées aux sociétaires les *Légendes locales de la Haute-Bretagne*, Première partie : *Le Monde physique*, par M. Paul Sébillot. Un exemplaire en est déposé sur le bureau.

Les *Documents sur la Ligue en Bretagne*, publiés par M. Gaston de Carné, formeront deux volumes qui paraîtront ensemble. L'impression du premier est terminée depuis longtemps. Celle du second, actuellement rendu à la page 150, a subi des retards indépendants de l'éditeur qui, pour dégager sa responsabilité, écrit à ce sujet une lettre dont il est donné lecture. L'imprimeur vient de reprendre la publication, et il est permis d'espérer qu'elle pourra être distribuée dans le courant de juin.

La Société, par suite des fêtes du Cinquantenaire de Chateaubriand à Saint-Malo et de la frappe d'une médaille commémorative qui sera prochainement distribuée à tous nos membres, a vu croître ses charges financières dans une notable proportion. D'autre part, la publication déjà annoncée d'une plaquette contenant la relation des fêtes, les discours prononcés, le résultat du concours, les travaux couronnés, s'impose tout d'abord, afin de perpétuer par un monument durable, en les réunissant, le souvenir de toutes ces choses éparées dans les journaux et les revues du temps. Une discussion s'engage à ce sujet entre les membres présents. Ils

seraient heureux de voir insérer dans la plaquette le récit de ces manifestations en faveur de Chateaubriand, faites à Paris et à la Vallée-aux-Loups, et d'y trouver une sobre illustration : par exemple une vue du château de Combourg et un portrait de l'auteur du *Génie du Christianisme*. Il est un dessin inédit, dont le choix semble s'imposer : celui qui représente Chateaubriand sur son lit de mort. Ce portrait est tellement frappant que sa vue a réveillé chez M. de Champreux — qui, dans sa jeunesse, avait contemplé sur sa couche funèbre notre illustre compatriote — le souvenir venant saisissant d'années déjà lointaines. Le Président promet de tenir compte de ces desiderata dans la limite de nos ressources.

Il est par suite décidé qu'il n'y a pas lieu de voter pour le moment sur la reprise des ouvrages commencés : *Bibliothèque d'Anjou*, *Itinéraire de Bretagne*, *Légendes locales de la Haute-Bretagne*. Cependant, au cas où M. de la Borderie aurait pris des engagements envers l'auteur de cette dernière publication, l'assemblée les ratifie.

La médaille commémorative que recevront les membres de la Société des Bibliophiles Bretons, représente au droit le portrait de Chateaubriand, par Girodet, d'après un coin de la Monnaie ; le revers est l'œuvre d'un jeune artiste breton, M. des Prez de la Ville-Tual. Un certain nombre d'exemplaires seront ensuite mis en vente pour permettre à la Société de rentrer dans quelques-uns de ses déboursés.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

Le secrétaire,
RENÉ BLANCHARD.

OUVRAGES OFFERTS

Par l'INSTITUT DE FRANCE :

Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances, juillet à décembre 1898. In-8°.

Par le MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique, 1897, n° 3 et 4 ; 1898, n° 1 et 2. Paris, Imp. nat., 1898. In-8°.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France : Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Introduction ; Départements, t. xxxi. 2 vol. in-8°.

Par les ARCHIVES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE :

Inventaire sommaire des archives départementales : Loire-Inférieure, t. II, 2^e partie, Archives civiles, séries C et D. Nantes, Grimaud, 1898. In-4°, xviii-210 p.

Par M. LOUIS BOIVIN :

La Bretagne légendaire et l'Ame celtique, par Louis Boivin. Préface de M. Tiercelin. Rennes, imp. Simon, 1898. In-8°, x-60 p.

Par M. H. DE LA BUNELAYE :

Deux Sones, par Pierre Laurent et Henry de la Bunelaye. Paris, imp. Mersch, 1898. In-16, 31 p.

Par M. ASSE :

Légende de Saint-Vinol, transcrite et annotée par René Assé. Châteaudun, imp. du Patriote, 1897. In-12, 19 p.

Par l'imprimerie MELLINET :

Etrennes nantaises (109^e année). Annuaire du commerce de Nantes et du département de la Loire Inférieure pour 1899. Nantes, Mellinet. In-18.

Par la SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE :

Revue historique et archéologique du Maine, t. XLIII, 1898, 1^{er} sem. Mamers et Le Mans, 1898. In-8°, 340 p.

Par M. SÉBILLOT :

La Veillée de Noël, pièce en un acte, par Paul Sébillot. 2^e édit., Paris, Maisonneuve, 1899. In-18, 30 p.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE (1789-1815), par le D^r Robinet, MM. A. Robert et J. Le Chapelain. — 2 vol. in-8°. Paris, lib. historique de la Révolution et de l'Empire, 1899.

Théophile Gautier n'admettait (dit-on) que des dictionnaires dans sa bibliothèque. Sans partager cette préférence exclusive de l'éminent écrivain ou sans demander à l'encyclopédique « Larousse » la solution facile de tous les problèmes, le lecteur sérieux doit considérer les dictionnaires comme d'utiles instruments de travail. Il y en a pour tous les goûts et qui répondent à tous les besoins. Les amateurs d'histoire, les curieux de l'époque révolutionnaire trouveront leur compte dans le *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire*, qui vient de paraître.

C'est un Dictionnaire d'hommes et de choses, l'ordre alphabétique appelant un acte important, un fait mémorable à côté de la biographie d'un des trois ou quatre mille individus de marque qui furent mêlés à cette époque ardente

Les rédacteurs de ce vaste Répertoire méritent des éloges pour l'abondance et la variété des informations qu'ils ont su mettre à la portée du public. Mais, n'ayant pu ni voulu éviter bien des écueils, ils ont encouru des critiques.

La plus grave de ces critiques porte, à mon sens, sur l'esprit révolutionnaire de leur publication. Victor Hugo a écrit quelque part : « Il y a deux cimes, l'Himalaya et la Convention. » C'est bien ainsi que MM. le D^r Robinet, Ad. Robert et J. Le Chapelain envisagent la formidable assemblée qui ne fut grande qu'au dehors et noya la France dans le sang. car, dans la *Préface*, résumé assez fidèle des opinions du livre, le moment d'apogée du gouvernement révolutionnaire (1793-1794) est qualifié « un « des résultats les plus précieux pour la marche de l'Humanité qu'ait « produits en politique la grandeur supra-philosophique du XVIII^e siècle. »

Le génie de la Révolution — colosse aux pieds d'argile — se person-

nifiant en Danton, les plus évidentes sympathies des rédacteurs du *Dictionnaire* vont au fougueux tribun, qui, d'après eux, « ne manqua à aucun des devoirs de sa charge » dans la catastrophe des massacres de septembre, Chaumette, procureur de la Commune de Paris, « l'éloquent apôtre de la défense nationale », Condorcet, le logicien de la Révolution, Camille Desmoulins, dont on exalte à l'excès le *merveilleux* talent d'écrivain, Cambon, Fabre d'Eglantine, Lakanal et ce bizarre Anacharsis Cloots, qui ne nous avait pas paru jusqu'ici avoir droit au respect et à la reconnaissance de la postérité, sont loués sans réserves. La notice sur Robespierre évite trop soigneusement toute appréciation du personnage; parcontre nous trouvons dans celle de Marat une sentence cruellement juste contre « ce fantôme de civisme, de patriotisme et de moralité. »

J'adresserais une autre critique au *Dictionnaire de la Révolution*, c'est de manquer de proportions. Certains articles sont démesurément longs, d'autres sacrifiés. Hébert a douze colonnes à côté de Hoche, le plus illustre général de la République, qui en a quatre à peine. Mirabeau est moins bien traité que Héroult de Séchelles. Il faudra chercher ailleurs une notice sur Charlotte de Corday; la « vierge rouge », comme on a appelée l'héroïque petite nièce de Corneille, devient « cette dame » sous la plume hâtive d'un compilateur.

Napoléon trouvant un juge sévère dans Auguste Comte, les généraux et chefs de la Vendée militaire et de la chouannerie devaient, à plus forte raison, porter ombrage à des écrivains exclusivement favorables à leurs adversaires. On reproche à Cathelineau une « barbarie » bien peu d'accord avec son caractère et avec l'histoire. Par un singulier contraste et qui accuse la main d'un autre rédacteur, Charette n'est point vilipendé et on accorde qu'il mourut courageusement. Justice est rendue aux talents militaires de La Rochejaquelein, de d'Elbée. Sur Bonchamp, je relève cette phrase : « *quoique* royaliste, il montra une grande générosité », et ce *quoique* me paraît (révérence gardée) valoir le *quoiqu'on die* de Molière.

Près de la part de la critique, il faut faire celle de l'éloge, reconnaître hautement les mérites historiques, parfois même les qualités littéraires du *Dictionnaire*, et déclarer que ce copieux Répertoire sera utilement consulté, surtout en ce qui touche les noms des représentants aux assemblées révolutionnaires, reproduits dans la *table récapitulative des biographies par département*. Mais la trop évidente partialité des auteurs nous semble donner plus de prix à la devise de Tacite, écrivant l'histoire *sine ira ac studio*, sans animosité ni préférence.

O. DE GOURCUFF.

∴

L'ENQUÊTE SCOLAIRE DE L'AN IX DANS LE DÉPARTEMENT DE
MAINE-ET-LOIRE, par l'abbé F. UZUREAU. — Angers,
Lachèse et C^{ie}, 1898.

M. l'abbé Uzureau continue à tirer de l'oubli de très intéressants documents concernant l'ancienne province de l'Anjou. Il nous donne aujourd'hui les résultats de l'enquête scolaire imposée aux préfets de l'an IX par l'illustre savant Chaptal, ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Le questionnaire du ministre précise, sur neuf points principaux, les avantages que les collèges nouveaux pouvaient tirer des vestiges laissés par les anciens établissements d'Instruction publique. Il est curieux de voir les Républicains accepter, en matière d'enseignement, le legs de la royauté, faire des avances aux professeurs religieux et de constater que dix années de liberté n'avaient fait qu'entraver cet enseignement. Les réponses aux questions posées par le ministre Chaptal et une lettre explicative du préfet de Maine-et-Loire, Montault des Isles, sont précédées d'un avertissement et accompagnées de notes où M. l'abbé Uzureau montre une connaissance approfondie du sujet. Au résumé, ce petit travail servira utilement la cause de la vérité historique.

O. DE GOURCUFF.

∴

COMÉDIES POUR THÉÂTRE OU SALON, par M. Jean de Gourel. —
Paris, librairie P. Ollendorff, 1899.

Si je mentionne ce volume de comédies de préférence à tant d'autres qui prennent les librairies pour les antichambres des théâtres, c'est que je le crois écrit par « un de chez nous. » La première et non la moins agréable des pièces qui composent le livre s'appelle « Entre Bretons » et exalte, comme il sied, l'entêtement de la race :

— Oh ! ces Bretons ! Cœurs d'or, têtes de roc !
C'est du granit, c'est beau, mais quel fil à retordre
Ils vous donnent parfois !

Des vers, on le voit, des vers qui ont souvent la saveur salée de la côte armoricaine. Après nous avoir conté, dans le langage des dieux,

comment la comtesse bretonne, veuve d'un vice-amiral, prit pour second mari un autre officier de marine tout aussi breton que le premier. M. Jean de Gourel aborde la prose avec une égale facilité, mais il ne s'éloigne guère du pays, car la comédie suivante, *Grandes Manœuvres*, où l'on raille gaiement la politique, où l'on parodie même *La Marseillaise*, se passe au château de Valguerre, en Vendée. Les quatre autres pièces, plus parisiennes, exhalent le même parfum de bonne compagnie. Je crois que les unes et les autres plairaient au théâtre, et je suis sûr qu'on les applaudirait au salon.

O. DE G.

*
*
*

LES RELIGIEUSES ENSEIGNANTES ET L'ÉDUCATION DES JEUNES FILLES. — EN ENTRANT DANS LE MONDE, par M^{me} de Maintenon. — 2 volumes publiés par le R. P. Libercier. — Paris, Téqui, 1899.

Ces deux petits livres méritent une place d'honneur dans toute bibliothèque spirituelle. Educatrice, directrice de consciences, et grand écrivain dans le grand siècle, M^{me} de Maintenon a mis le meilleur de son cœur et de son esprit dans les *Avis et Entretiens* que le R. P. Libercier a eu la bonne pensée d'extraire de ses ouvrages. Aux religieuses elle indique les plus sûrs préceptes de l'enseignement chrétien, qui se résument (quant au fond) dans une maternelle sollicitude, éloignée de toute sévérité déplacée et dans une prudence empêchant toute familiarité trop vive avec les élèves. Aux jeunes filles qui entrent, aux jeunes femmes qui vivent dans le monde, elle enseigne les moyens de s'y comporter pieusement et d'y pratiquer une dévotion sincère, sans pruderie affectée. La physionomie de M^{me} de Maintenon paraîtra moins austère à qui s'imposera la douce tâche de méditer les deux petits volumes, pleins d'onction et de sagesse. Les femmes instruites et chrétiennes sauront gré au R. P. Libercier d'une publication qui présente l'éminente fondatrice de Saint-Cyr sous le jour le plus favorable.

O. DE G.

*
*
*

LARMES ET RIS, par Paul Stuart — Tarbes, imprimerie Perrot-Prat.

Sans remonter à Molière ou à Shakspeare, les comédiens-poètes peuvent invoquer plus d'un patron de leur métier, ancien ou nouveau. M^{me} Sa-

rah Bernhardt est auteur dramatique. M. P. Berton aussi, beaucoup de sociétaires et de pensionnaires de l'illustre Théâtre, — je veux dire de la Comédie Française — se piquent de faire des vers.

Après une carrière lyrique assez mouvementée, l'auteur de *Larmes et Ris* fait aujourd'hui partie de la troupe de l'Opéra-Comique : rimes et notes font chez lui le meilleur ménage du monde.

Mais l'inspiration de M. Paul Stuart est rarement légère, presque toujours grave, élevée, religieuse même. Le poète a eu la préoccupation continuelle de rendre sa muse décente et digne de sa fille Arlette, l'enfant à qui le livret est dédié.

Il y a, malgré tout, dans *Larmes et Ris* des poésies qui ne sont écrites, ni pour les enfants, ni pour les jeunes filles. Mais la franchiso de M. Paul Stuart désarme les critiques et ceux qu'inquiéterait la vivacité d'un chant d'amour n'auraient qu'à tourner le feuillet, sûrs de tomber sur quelque gracieux hommage au printemps embaumé, au gazouillement des oiseaux, ou même sur un élan de foi sincère.

M. Stuart rime avec une heureuse facilité, les beaux vers ne sont pas rares dans son petit livre, et un poète seul a pu exprimer ce vœu *idéal*.

Se désaltérer aux calices

Dans lesquels l'aurore a saigné...

Des négligences de forme déparent quelques-unes de ses meilleures pièces et l'on regrette de n'y point trouver trace de sa vie errante. Un peu de couleur africaine siérait notamment aux souvenirs d'Alger.

Larmes et Ris ont, à tout prendre, un cachet personnel qui plaît. C'est l'œuvre aimable d'un homme de talent et d'un honnête homme.

O. DE GOURCUFF.

Une brochure, que M. le comte de Dion, vice-président de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, a récemment publié sur un autel *criobolique* ou expiatoire découvert à Maule (Versailles, imprimerie Cerf, 1898), rappelle l'attention sur les travaux de cet érudit très distingué qui a étudié, avec toute la compétence d'un archéologue doublé d'un historien, l'*Eglise du Prieuré St-Thomas d'Eperron*, les *Tours romanes de la cathédrale de Coulances*, l'église et les vitraux de Montfort l'Amaury. Ces derniers travaux offrent aujourd'hui un grand intérêt aux Bretons de Paris qui, sur l'initiative de MM. O. de Gourcuff, Le Goffic, Durocher, D'Gaboriau, Grivart, Le Fustée Laurent et Michelet, ont décidé

de faire, chaque année, un pèlerinage breton à Montfort-l'Amaury, ville autrefois possédée par la duchesse Anne. Dans la visite au chœur de l'église, bâti aux frais de la duchesse reine, et au superbe vitrail de Saint-Yves, M. le comte de Dion s'est constitué le guide le plus obligeant, le plus autorisé de nos compatriotes.

O. DE G.

..

M. le comte X. de Bellevue nous envoie deux poésies élégamment éditées (imprimerie F. Simon à Rennes) et intitulées : l'une, *Vers les sommets* (1898); l'autre, *Une gentilhommière*, paysage breton (1899). *Vers les sommets*, c'est le sujet traité par Longfellow dans son poème si connu, *Excelsior*, mais M. de Bellevue a rajeuni le vieux thème et ses strophes, comme on en pourra juger par la suivante, ont un élan et un accent personnels.

Plus haut, vers les sommets où l'angle met son aire.

Plus haut, toujours plus haut, vers le zénith en feu,

Au-dessus du nuage, au-dessus du tonnerre,

Vers le soleil, ombre de Dieu.

Voilà bien un *Excelsior* chrétien — breton aussi — car l'auteur se proclame fièrement et fidèlement Breton. Près de la mer, sous les chênes, dans sa gentilhommière « oasis entre deux déserts, la lande et l'océan » M. le comte de Bellevue peut suivre le cours de ces nobles pensées.

O. DE G.

..

ANONYME, par Henri de Virmont et G. Charlot. — Toulouse, Paris, Laclau, éditeur, 1899.

Comment la lettre anonyme, généralement coupable et toujours suspecte, peut-elle être réhabilitée dans l'opinion ? Deux jeunes auteurs, MM. H. de Virmont et G. Charlot se sont posé la question et l'ont résolue dans une honnête et charmante petite pièce de théâtre. En écrivant deux lettres... anonymes, Henriette rapproche René de Saint-Privat et Yvonne de Pralys, qui s'aimait, sans oser se le dire ; elle fait un peu de mal pour beaucoup de bien. L'idée, certes, est ingénieuse et M. H. de Farcy, proche parent de M. H. de Virmont, l'a traitée à son tour dans une comédie dont la *Revue de Bretagne* aura bientôt la primeur.

O. DE G.

LE MÉNAGE CAYOL, par Frédéric Berthold. — Paris, Société
libre d'édition des gens de lettres, 1899.

M. Frédéric Berthold qui a écrit de beaux vers et une intéressante étude de la vie d'artiste, *Rivaux*, nous montre dans son dernier livre une autre face d'un monde qu'il semble bien connaître. Son *Ménage Cayol* est l'histoire un peu dénuée d'intérêt d'un couple de gens de théâtre ; lui, irresolu, elle, irresponsable. Les accidents vocaux, les mésaventures sentimentales du ténor Cayol, les déboires commerciaux de sa femme sont racontés avec une précision réaliste, qui rappelle Champfleury. L'influence de Flaubert me paraît sensible dans la scène du feu d'artifice d'Aix-les-Bains et dans celle de la répétition du *Domino noir* qui mêlent à l'intrigue, glissent dans le dialogue des fragments descriptifs. Le midi de France, Bordeaux, Marseille surtout, les bords riants de la Méditerranée trouvent en M. F. Berthold un observateur doublé d'un poète. O. DE G.

LES LIEUTENANTS DE CHARETTE, par M. Joseph Rousse. —
Nantes, B. Cier, libraire-éditeur, 1899.

M. Joseph Rousse s'est fait un nom comme poète ; cette élégante précision de style qui a permis aux critiques de le rapprocher de Brizeux, l'apporte aujourd'hui dans l'histoire, et il y joint la documentation la plus sûre, l'impartialité la plus rare. Nous n'avions entrevu les *lieutenants de Charelle* qu'au travers des pages passionnées des détracteurs ou des panégyristes et des pamphlets haineux nous avaient dénaturé leurs traits. Nous les connaissons à présent, et, grâce au livre d'histoire de M. Rousseau, nous trouvons des hommes à la place des héros ou des monstres de la légende.

Sur les cinq chefs vendéens dont M. Rousse a écrit la vie et rétabli la physionomie véritable, quatre, Couëtus, Savin, Louis Guérin, Bourdicq, périrent de mort violente, les armes à la main ; le cinquième, Faugaret, risqua vingt fois sa tête. Cela peint bien l'acharnement de cette guerre d'extermination, lutte fratricide inexpiable, où l'on vit « comme chez les Romains, un père ordonner la mort de son fils, et des frères ennemis aveuglés par une haine sanglante, comme dans les drames de la Grèce antique. » Balzac et Barbey d'Aurevilly, romanciers de la chouannerie.

nerie, ont certes laissé beaucoup à faire aux conteurs et aux dramaturges de l'avenir. Mais il y a, dans la « guerre de géants », mieux qu'une matière à littérature et un poète comme M. Rousse le sert si bien qu'il se reprocherait de mêler aucune fiction à la grande vérité historique.

Les portraits à la plume de M. J. Rousse ont beaucoup de netteté et de relief, de simplicité aussi. Il est difficile de plus sainement penser et de plus correctement dire. Le général de Couëtus, clément et sage, dont la douce physionomie contraste avec les rudes visages de ses compagnons d'armes, le général Savin qui offre le type complet du chef populaire, peu suspect de tendresse pour la belliqueuse aristocratie, Louis Guérin, brave entre tous, une des gloires du pays de Retz, Guillaume Faugaret, un autre vaillant qui venait de Piriac ce bourg très breton du comté nantais, le perruquier Gaston enfin, de son vrai nom Gaston Bourdic, Figaro royaliste qui échangea le rasoir contre le fusil du partisan, ne seront plus, grâce à M. Joseph Rousse, des oubliés et des dédaignés de l'histoire. Presque tous ces chefs sont des hommes du peuple et prouvent par leur exemple, que l'insurrection vendéenne fut profondément démocratique, levant en masse les humbles de la campagne pour la défense de leurs foyers et de leurs autels. O. DE GOURCUFF.

..

Le second fascicule du *Musée Criminel* vient de paraître. Il est plus intéressant encore et *plus actuel* que le premier, dont le succès a été si remarqué. L'éditeur y a réuni des gravures représentant le procès du duc d'Alençon, ce professionnel de la trahison, l'émouvante histoire de Cinq-Mars et de Thou, les séries de Callot sur les Crimes et Tribunaux militaires et enfin les amours de Madame Lescombat, l'histoire du Crime passionnel de 1754.

Société française d'Éditions d'Art, L. d'Art, L.—Henry May, 7 et 11, rue Saint-Benoît.

..

PARIS INSTANTANÉ

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le panorama, *Paris instantané* que publient les maisons May et Baschet. Régulièrement se succèdent les numéros de cet intéressant ouvrage dont le but est de reproduire les mille aspects de la capitale et de sa vie quotidienne. L'heureux choix des motifs et la perfection de l'exécution rendent cet ouvrage digne d'être signalé.

Les 20 numéros de cette collection formeront un superbe album aussi agréable à conserver par les Touristes que par ceux qui vivent à Paris ou qui rêvent d'y venir. Pour tous c'est un plaisir de feuilleter ces pages illustrées où les uns trouvent la grande ville toute vivante et les autres le souvenir de cette incomparable ville.

Chaque numéro est en vente dans toutes les librairies au prix de 10 fr. 60.

LES BRETONS AU THÉÂTRE

Nantes, qui n'a pas l'air de s'en douter beaucoup, a produit, de nos jours, un certain nombre de compositeurs de musique distingués. Comme MM. Bourgault-Ducoudray, G. Serpette, F. Toulmouche, M. Paul Puget est Nantais. Grand prix de Rome, il était depuis longtemps apprécié des connaisseurs. Il vient de s'imposer au public par son opéra de *Beaucoup de bruit pour rien*, sur un livret de M. E. Blau, d'après Shakespeare. L'œuvre a été jugée très remarquable, s'appropriant les conquêtes de la musique moderne sans tomber dans l'exagération où l'imitation maladroite de Wagner conduit souvent les compositeurs contemporains. L'orchestration d'une richesse et d'une variété rares, n'étouffe point la mélodie. Il y a un « acte du jardin » qui soutient la comparaison avec ceux de *Faust* ou de *Roméo*. Les scènes de brouille et de raccommodement entre Béatrix et Bénédict, ces deux amoureux de Marivaux, un siècle et demi avant Marivaux, sont un peu sacrifiées, mais c'est surtout la faute du livret. En somme, *Beaucoup de bruit pour rien* ajoute un fleuron à la couronne de l'art musical français.

O. DE G.

Le samedi, 15 avril, a été représenté aux *Veillées de Plaisance* une association d'artistes très intelligemment dirigée par M. P. Lelong un drame de notre rédacteur en chef O. de Gourcuff : *Hugues Fauchiol*. C'est l'histoire d'un conducteur de train, condamné aux travaux forcés pour avoir assassiné la femme dont il fut autrefois l'aimant et tué, sur sa prière, par le mari de cette femme, un Anglais.

original qui avait rêvé d'abord de se venger plus cruellement de lui. Cette étude de mœurs réalistes, qui comprend deux tableaux, a été parfaitement mise en relief par les artistes ordinaires des Veillées, renforcés de MM. Perrin, Voisin, Bénédic, et de M^{lle} Jane Marville. Succès d'auteur et d'interprètes pour cette œuvre qui serait à sa place au théâtre Antoine. La mise en scène assez compliquée de *Hugues Fariol* (gare de chemins de fer au premier tableau, plantation à la Nouvelle-Calédonie au deuxième) a fait le plus grand honneur à MM. Lelong et Huot, organisateurs de la soirée.

Dans un tout autre genre, M. O. de Gourcuff a fait jouer, huit jours après à la Bodinière, une petite comédie en vers : *Nuit de Carnaval*, marivaudage ingénieux, qui a trouvé d'excellents interprètes dans M. Marc Roland, M^{lle} Marie Mareilly et M^{lle} Jane Marville, déjà appréciée dans *Hugues Fariol*.

Nous croyons savoir que notre rédacteur en chef publiera prochainement sa pièce encore inédite, *Nuit de Carnaval*, dans la *Revue de Bretagne*.

J. LE BOUTELLER.

Dans un article inséré dans notre livraison du mois de janvier 1899, en réplique à une lettre de M. Marcel Marion, auteur du livre *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, M. A. de la Borderie avait émis l'opinion que M. Marion, dans son livre, n'avait point fait connaître à ses lecteurs les textes du traité d'Union de la Bretagne à la France en 1532 ni des autres documents sur lesquels étaient fondées les libertés de la province de Bretagne.

M. Marion, en réplique à M. de la Borderie, nous a envoyé une nouvelle lettre plus longue que la première. Mais, plusieurs de nos lecteurs nous ayant précédemment prié de ne pas prolonger ce débat qui les intéresse peu, M. de la Borderie, sur notre demande, a renoncé à répondre à cette nouvelle lettre. d'autant plus, dit-il, que cette question sera reprise nécessairement et traitée plus complètement, lorsque paraîtra le livre, actuellement sous presse, de M. Barthélemy Pocquet sur l'affaire La Chalotais.

Toutefois, nous allons donner satisfaction à M. Marion, autant

que cela nous est possible, en tenant compte des réclamations de nos lecteurs.

M. Marion, dans sa lettre, cite quatre ou cinq phrases dispersées dans son livre, assez loin les unes des autres, aux pages 5, 205, 261, 264. Il rapproche ces quatre phrases des trois articles du *Contrat de la province de Bretagne* de l'an 1762, où sont sommairement et complètement exprimées les libertés de la province, articles reproduits dans notre livraison de janvier aux pages 9 et 10. M. Marion affirme que les phrases de son livre citées par lui font connaître suffisamment ces libertés et répondent, entre autres, aux articles du contrat de la province rappelés ci-dessus.

Ceux de nos lecteurs qui voudront en juger par eux-mêmes pourront le faire aisément, en comparant le texte de ces articles avec celui des phrases citées par M. Marion, qui se trouvent dans son livre, page 5, lignes 13 à 15, — p. 205, lignes 12 à 15, — p. 261, lignes 10 à 17, — et p. 261, lignes 18 à 20.

LA DIRECTION.



Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

SIX HEURES DANS LA HAUTE-CORNOUAILLE

(NOTES ET IMPRESSIONS)

A ma sœur, en souvenir de notre excursion en Basse-Bretagne.

I

... Vers les trois heures de l'après-midi, comme notre voiture venait de dépasser les cascades des sources de l'Ellez le conducteur allongea devant lui le manche de son fouet :

« Saint Herbot », nous dit-il.

Nous secouâmes la torpeur où le bercement de la voiture et la chaleur accablante d'un après-midi d'été nous avaient plongés, et nous regardâmes.

En avant, nos yeux suivant le geste du guide découvrirent une tour carrée, une tour d'église, aux pierres de granit noircies par le temps ; elle surgissait mélancoliquement d'un petit bois de chênes et de hêtres, dont la verdure se répandait sur son toit. Les alentours étaient tristes : le recueillement inquiet et sauvage des premiers contreforts des monts d'Arrée pesait sur eux ; partout l'âpre désolation de gorges profondes et nues, de coteaux abrupts aux flancs desquels des chênes rabougris vaincus dans une lutte inutile contre le granit, étalaient leur feuillage étioilé ; semblables à de gros lézards gris qui se chauffent au soleil, des pointes de rochers perçaient çà et là, et se condensant peu à peu, aboutissaient à notre droite à un énorme éboulis de pierres dont les heurts formidables se précipitaient sur une hauteur de cent cinquante pieds : la cascade de Saint-Herbot que nous venions de dépasser. Aucune habitation, nulle trace de vie humaine. Il y avait à peine une heure que nous avions quitté Huelgoat, et cela nous faisait un singulier effet de

nous savoir si près de la civilisation et d'être en une si complète solitude.

« Nous sommes arrivés », répéta le guide après un moment.

- En effet, la voiture tourna à gauche par un chemin creux et s'arrêta à la porte même de la chapelle.

Un petit hameau entourait le monument, hameau misérable où je devinais, malgré leur aspect uniforme, une maison de ferme à ses paillers, l'habitation du gardien de l'église à ses crucifix, et à leurs bouchons de gui deux auberges, les compagnes inséparables de l'église en Bretagne : en tout trois ou quatre cabanes sombres, misérables, à demi croulantes, dont pas un fermier de la Haute-Bretagne n'auraient voulu pour écurie.

... C'était pourtant là le but de notre excursion, le pèlerinage si vanté des guides, le pardon le plus célèbre de la Haute-Cornouaille, pour lequel nous avons consenti à quitter les bords frais de l'étang de Huelgoat, les ombrages de sa forêt et à nous laisser cahoter pendant une heure par une voiture primitive sous la chaleur d'un horrible soleil d'été : à le voir si isolé, si sauvage, si loin de tout ce que nous avons pu imaginer, nous ressentîmes d'abord une petite déception...

L'église était bâtie dans le style gothique, mais d'un goût pas très sûr : sa tour massive et lourde était hors de proportion avec la nef, ce qui donnait à l'ensemble un aspect un peu difforme. L'intérieur froid et nu aux dimensions de chapelle plutôt que d'église, avait un air abandonné : sur les murs blanchis à la chaux, la maladresse du badigeonneur avait laissé couler de grandes bavures semblables à des flammes d'enfer ; le chœur était sombre et triste, l'autel sans ornements : des grains de poussière flottaient impalpables dans un courant d'air qui circulait d'une fenêtre à l'autre par les vitraux manquant aux ogives découpées. Près d'un pilier, sur une dalle de granit, une douzaine de queues de vaches, quelques cornes de bœufs des poignées de crins, prémices de troupeaux offertes à saint Herbot, leur patron, témoignaient seules d'une vie religieuse active en ce sanctuaire, et encore telle était la simplicité de ces présents qu'en attirant nos regards, ils forcèrent simultanément nos sourires.

En vain cherchions-nous en nous-mêmes les émotions puissantes

que procure parfois au voyageur la vision des traces évidentes laissées par des pèlerinages grandioses perpétués de siècle en siècle depuis des âges perdus dans le passé : des villas nées d'un rendez-vous de piété comme Tréguier, des cathédrales élevées sur la tombe de saints comme Notre-Dame du Folgoat, des abbayes et des collégiales sorties de terre par enchantement comme à Saint-Pol-de-Léon.

Ici rien de cette puissance créatrice, de cette intensité de vie religieuse ou profane, mais seulement un grand mystère d'isolement, un recueillement profond de solitude, l'humilité d'un petit hameau blotti autour d'une église anachorète, et caché avec elle dans la naïve rusticité d'une gorge sauvage et inhabitée.

Pendant l'église n'était point sans intérêt. Construite à la fin de ce quinzième siècle qui fut l'époque par excellence de l'architecture chrétienne de Bretagne, son isolement l'avait préservée de bien des déprédations et de bien des violences. Elle avait conservé, taillées dans le granit inébranlable, bien des témoignages de son ancienne splendeur, dont la survivance attestait que des soins jaloux veillaient toujours sur elle et que ses fidèles ne l'avaient point abandonnée.

Une vieille statue de saint Herbot se dissimulait dans un coin ; devant le chœur les sculptures d'un jubé en bois de la Renaissance jetaient un éclat d'art riche et patient au sein de sa morne vulgarité : des chaises attendaient les dévotes contre chaque pilier et une corde toute neuve pendait aux cloches de la tour.

Ah ! si au lieu de venir, touristes pressés par l'heure, à ce commencement de septembre, nous avions pu séjourner au mois de mai dans ces coteaux que nous trouvions déserts, nous aurions vu, paraît-il, des choses qui auraient bien surpris nos yeux inhabitués : des foules innombrables arrivées de tous les cantons d'alentour dans les costumes éclatants des pardons, des bestiaux de toute sorte se pressant autour du petit enclos qui entoure l'église, des bénédictions répandues à profusion sur toutes ces têtes, par une sage et pieuse coutume qui unissait sous la même main bénissante et l'homme travailleur courbé sur la terre ingrate, et les bêtes compagnes assidues de son labeur. Nous aurions pu jouir aussi de spectacles plus intimes, des petits jeux à l'ombre des tentes et des

arbres, des baisers furtifs, des pressions de mains échangées, des promesses d'amour dont la tendresse et l'exaltation nous eussent paru incompréhensibles chez des gens à l'extérieur si rude et si froid.

... Mais ces réunions brillantes, nous ne pouvions que les évoquer il n'en restait rien.

Si, il en restait quelque chose : d'abord un grand souvenir et aussi l'attrait mélancolique qui s'attache aux choses qui ne sont pas mais qui pourraient être, aux tiges des plantes dont les fleurs sont flétries, mais qui refluriront un jour...

Maintenant l'incertitude de nos pas se promenait dans le petit bois qui entoure l'église. La chute des premières feuilles détachées des arbres annonçait les tristesses de l'automne proche. A travers les troncs des chênes, nous apercevions le calvaire de l'église délicatement fouillé où deux apôtres sur les bras de la croix regardent leur Jésus mourir, et plus loin le porche où le Christ et ses disciples forment la haie sur les murs. Des rayons de soleil se jouaient parmi les branches dans un silence sans fin, silence tout de joie et de charme que nous ne voulions pas rompre. Un parfum de religiosité s'exhalait de ce petit bois : l'ombre des arbres nous parut pieuse, le chant des oiseaux un cantique ..

Il nous sembla alors que, nous aussi, nous venions d'accomplir un vrai pèlerinage, le pèlerinage de notre esprit hâtif, avide de vitesse et d'espace, aux sources mêmes des traditions lentes et sages du passé...

II

Sur la route sinueuse aux descentes rapides, aux montées raides, nous avons hâté notre retour à Huelgoat.

Déjà la tour Saint-Herbot n'est plus qu'un petit point grisâtre dans la brume lumineuse qui s'étend sur les collines, nous le perdons de vue au bas de chaque vallon pour le retrouver sur les sommets.

En allant, cela nous avait amusés de voir la succession sans fin des escarpements des monts d'Arrée, les ondulations perpétuelles de la route, les changements de décor à chaque détour, les rayons du soleil pénétrant comme de grandes coulées d'or fauve dans les gor-

ges désertes. Mais le retour était triste : il apportait avec lui l'ennui des choses déjà vues, des sensations déjà éprouvées que la répétition risque d'affaiblir.

Un soleil ardent, — surprise de cette exceptionnelle fin d'été, — frappait sur nos têtes ; la chaleur s'accumulait sous le toit du break où l'air ne circulait pas, la sécheresse dont souffrait mon gosier me rendait plus sensible encore l'aridité de ce pays de Cornouaille dont le pittoresque m'avait d'abord tant séduit.

Point d'herbe : çà et là quelques pieds de fougères, un pâtis où seul le mouton trouve sa nourriture. En revanche du granit partout, en masses arrondies comme des dos pelés d'ânes, en roches pointues sur lesquelles le soleil met des lueurs d'acier. L'homme lui-même a renoncé à cultiver ce sol : pour vivre, il se fait « pillawer » c'est-à-dire chiffonnier, et s'en va traîner par les villes de la côte son trafic misérable

Justement nous venons de passer auprès de la maison d'un de ces pillawers : un taudis. Deux femmes au teint hâve se tiennent sur le seuil et des enfants déguenillés grouillent autour d'elles dans une saleté de pourceaux.

Et devant cette misère, la chanson du pillawer m'est revenue à la pensée :

« La vie du pillawer est rude ; il va par les routes sous la pluie qui tombe et il n'a pour s'abriter que les fossés du chemin. Il mange un morceau de pain noir pendant que ses chevaux broutent dans les douves, et il boit à la mare où chantent les grenouilles. »

« Sa paroisse est là-bas près de son toit de genêt ; mais il n'y retourne que pour quelques jours, il est étranger dans le village où il a été baptisé. Quand il arrive, les petits enfants ne crient pas son nom, les chiens n'aboient pas d'un air de confiance.

« Il ne sait pas ce qui se passe dans sa propre famille. Il revient au bout d'un mois et, quand il s'arrête sur la porte, il n'ose entrer, car il ne sait pas ce que Dieu a mis chez lui : un cercueil ou un berceau... »

Pauvre désespérante chanson, n'est-ce pas ?

Toute la tristesse navrante de la Haute-Cornouaille montagnaise tient en elle.

III

« Sacrédié de Dié ! ... »

C'est mon conducteur qui jure, parce que, à une descente, l'un de ses chevaux vient de glisser sur un caillou roulant et a été traîné pendant sept ou huit mètres sur les genoux.

La pauvre bête porte maintenant à chaque jambe deux larges plaies rougeâtres qui saignent.

Je me suis aperçu de l'accident à l'arrêt inopiné de la voiture. Le conducteur descend pour voir le dommage et remonte en maugréant.

Puis nous continuons notre route.

Je n'aurais pas noté cette banale aventure, si elle n'avait attiré mon attention sur l'être le plus bizarre qu'on puisse imaginer. Jamais la Bretagne où la pauvreté s'étale pourtant avec tant de complaisance ne nous avait offert encore une mendicante pareille à celle qui courait ou plutôt galopait à nos côtés. C'était une femme petite, maigre, sèche, sans âge, aux cheveux sales couleur de terre de Siemie brûlée, la figure jaune tout en rides et en creux, les yeux hagards, avec une chemise à demi entr'ouverte et un jupon en lambeaux pour tout vêtement.

Depuis longtemps elle nous suivait, sans se décourager, suant à grosses gouttes, et elle avait profité de l'arrêt de la voiture pour nous rejoindre. Un rire niais plissait sa face, et de temps en temps elle poussait un petit cri guttural sans signification. Derrière elle, la rapidité de la course avait espacé peu à peu trois ou quatre enfants, dont l'aîné pouvait avoir sept ans et le plus jeune trois, plus déguenillés les uns que les autres, drapés dans des vêtements sans forme et sans distinction possible de sexe.

A un moment la femme s'approcha trop près de nous sans doute au gré du conducteur, qui saisit son fouet. La mèche se déroula sans atteindre la malheureuse qui néanmoins prit peur de cette menace et s'éloigna en jetant sur nous un regard de résignation douloureuse et étonnée. En même temps son gosier laissa échapper un cri plaintif, triste comme un jappement de jeune chien qui souffre.

« Qu'est-ce que cette femme ? demandai-je au conducteur, plus apitoyé par cette rencontre que je ne voulais le paraître.

— Bah ! reprit-il, c'est une folle... Tout le monde la connaît dans le pays. Si elle avait été raisonnable dans les temps... ça ne lui serait pas arrivé.

— Ah ! elle n'a pas été raisonnable dans les temps ? insistai-je flairant déjà une histoire.

A ce moment le cheval blessé fit un écart. Le conducteur tira les rênes avec fureur, et ramené à des idées noires, me dit d'un air bourru : « Est-ce que je sais, moi ? La justice s'en est mêlée... Ça a fait bien du bruit, mais je ne pourrais pas vous dire au juste... Vous feriez mieux de demander à la patronne... »

Eh oui ! bien sûr, j'interrogerai la patronne. J'interrogerai tout le monde s'il le faut, puisque tout le monde connaît l'histoire : mais je la saurai avant de quitter Huelgoat.

Voilà pourquoi, aussitôt arrivé à l'hôtel, j'ai demandé madame Le Hellaz, « la patronne », et je suis allé l'attendre sur la terrasse de l'hôtel.

Une simple plate-forme de terre battue, à peine en contre-haut de la route qu'elle borde, juste assez large pour que trois personnes ne puissent pas s'y tenir à l'aise, voilà ce qu'on a décoré du nom pompeux de terrasse à l'hôtel de l'Étang : pourquoi involontairement ai-je songé qu'en Bretagne on peut être parfois bien près de la Gascogne ? Mais une tranquillité si sereine règne sur le village assoupi par la chaleur, les eaux de l'étang dorment près de moi, si calmes et si bleues, que malgré l'horrible réverbération du soleil sur un plâtras d'écurie dont l'incandescence blanche me brûle les yeux, je me suis trouvé bien sur cette terrasse et j'ai pris plaisir à me reposer à l'ombre chaude de son grand mur.

Des bruits de forge montent dans l'air échauffé, mêlés à des caquets de poules et à de vagues sons de cloche ; — des canetons promènent en liberté leur panse grasse et grave sur la route qui se perd à droite dans la campagne. En face de moi, deux vieilles, assises sur le seuil d'une porte, tournent un rouet en s'entretenant dans une langue que je ne comprends pas...

Et j'ai eu la vision, brève, d'un pays très éloigné du mien dans le temps et dans l'espace, si éloigné que ma race, pourtant sœur de la sienne, ne comprend pas son langage, et où l'on aimerait à se retirer loin des obligations du monde pour songer à de bien vieilles choses mystiques dans le recueillement de ses chapelles, de ses pèlerinages naïfs, et de ses vastes horizons.

Tout à coup une voix vive qui m'appelle me fait retourner : c'est madame Le Hellaz qui vient me conter le récit que je lui ai demandé.

Tout à fait charmante madame Le Hellaz ! Elle a conservé le costume du pays : la jupe demi-longue, le long tablier rayé de velours et le bonnet aux deux ailes large qui lui sied fort bien. Et puis elle a une manière à part de pratiquer l'hospitalité : nous nous connaissons depuis une demi-journée à peine, et déjà il me semble que nous sommes de vieux amis....

(*A suivre*)

AUGUSTE ROUSSEAU.



LE CHATEAU DE MACHECOUL

DRAME EN TROIS ACTES ET SIX TABLEAUX, EN PROSE

(Suite)¹

ACTE TROISIÈME

*Les halles de Macheoul Des groupes d'hommes armés sont assis sur des bancs
Dans le fond quelques-uns fondent des balles.*

SCÈNE PREMIÈRE

ANDRO, FEMMES DU PEUPLE, PAYSANS.

L'un des paysans chante

Amis, fondons des balles,
Il faut venger le roi.

Les autres reprennent en chœur

Amis, fondons des balles,
Il faut venger le roi.

*Sur le devant de la scène des femmes du peuple causent avec le
mendiant Andro.*

ANDRO

On vient de conduire des prisonniers du couvent du Calvaire à la
prison du Château.

UNE FEMME DU PEUPLE

Savez-vous pourquoi ?

ANDRO

C'est monsieur Souchu qui l'a ordonné, mais je ne sais pas
pourquoi.

¹ Voir le fascicule d'avril 1899.

LA FEMME

C'est sans doute pour les fusiller ?

ANDRO

Je ne crois pas ; monsieur de Charette a défendu de les exécuter parce que son filleul, monsieur Bourdin, est parmi eux. On dit aussi que les religieuses du Val-de-Morière ont obtenu la grâce de monsieur Boissy.

LA FEMME, à part.

Je cours avertir mademoiselle Boissy.

Elle s'éloigne.

Les paysans chantent :

Amis, fondons des balles,
Il faut venger le roi ;
Amis, fondons des balles,
Pour défendre la foi.

ANDRO, aux femmes.

On dit que l'armée va partir pour Pornic. Elle brûlera la ville parce que les patriotes ont massacré plus de deux cents des nôtres après la bataille.

On voit Marie Boissy traverser la rue devant les halles. Elle fait un signe au mendiant qui feint de ne pas s'en apercevoir.

On entend battre le tambour au loin.

Les paysans assis sous les halles se lèvent.

L'un d'eux chante :

Amis, fondons des balles,
Il faut venger le roi ;
Amis, fondons des balles,
Pour défendre la foi.

SCÈNE II

CHARETTE, OFFICIERS, PAYSANS, FEMMES DU PEUPLE

Arrive un groupe d'officiers royalistes parmi lesquels Charette en costume de commandant en chef, plume blanche au chapeau.

D'un autre côté le mendiant va rejoindre Marie Boissy, dans une maison voisine.

CHARETTE, à ses officiers.

Nous allons à Pornic venger nos amis massacrés après le combat, mais je défends de nouveau qu'ici on touche aux prisonniers. Malheur à qui me désobéira ! Vous êtes venus me chercher chez moi pour me mettre à votre tête en me menaçant de mort si je ne vous suivais point. Vous m'avez nommé votre général. Eh bien ! je veux être obéi. Ceux qui violeront mes ordres, seront fusillés sans pitié. Si tout le monde veut commander ici, notre perte est certaine.

Les paysans armés s'approchent et crient : Vive M. de Charette ! Vive notre général !

SCÈNE III

LES MÊMES, MARIE BOISSY.

Marie Boissy paraît sur les marches de la porte d'une maison voisine. Charette s'avance vers elle.

CHARETTE

Mademoiselle Boissy, soyez tranquille pour votre fiancé. Il ne lui sera fait aucun mal pendant mon absence. Quant à votre père, les religieuses du Val-de-Morière ont obtenu sa grâce du Comité. Il va vous être rendu.

Marie Boissy se jetant à ses genoux et fondant en larmes.

Que Dieu vous protège, monsieur le chevalier !

FIN DU PREMIER TABLEAU DU TROISIÈME ACTE.

DEUXIÈME TABLEAU DU TROISIÈME ACTE

La prairie devant le château de Machecoul. — Même décor qu'au deuxième acte.

SCÈNE PREMIÈRE

ANDRO

ANDRO, *le mendiant, assis près de la douve du château.*

L'armée vient de partir pour Pornic. Malgré les ordres de monsieur de Charette, monsieur Boissy n'a pas été remis en liberté. Il est toujours là, dans la prison du château, avec monsieur Bourdais. Sa fille m'a envoyé aux informations, mais personne ne passe ici. Voilà le soleil qui se couche derrière l'église. Le vent siffle tristement dans les roseaux de ces douves. Les cadavres ont été enlevés. Je crois les voir encore avec leurs yeux fixes et leurs cheveux pleins de sang.

SCÈNE II

ANDRO, LE GEOLIER *de la prison du château.*

LE GEÔLIER

Que faites-vous là ?

ANDRO

Je regarde l'endroit où les patauds ont été tués.

LE GEÔLIER

Les regrettez-vous ?

ANDRO

Il y en a, car quelques-uns m'ont fait souvent l'aumône, et les riches qui ont la main large sont rares dans tous les partis.

LE GEÔLIER

Je vous croyais des nôtres.

ANDRO

Oui, je suis un vieux royaliste, mais cela ne m'empêche pas de regretter les patriotes qui me donnaient du pain.

LE CHATEAU DE MACHECOUL

LE GEÔLIER

J'en sais pourtant encore deux qui ne vous feront plus la charité.

ANDRO

Qui donc ?

LE GEÔLIER

Boissy et Bourdin.

ANDRO

Vous vous trompez. J'ai entendu aujourd'hui monsieur de Charette, devant les halles dire à mademoiselle Boissy que son père allait être mis en liberté et qu'en son absence aucun mal ne serait fait à monsieur Bourdin. Il a ajouté que ceux qui y toucheraient seraient fusillés sans pitié.

LE GEÔLIER

Il a dit cela ; mais il ne commande que l'armée. C'est monsieur Souchu qui est le président du comité et qui est le maître de la ville. Vous le verrez bientôt. Quand monsieur de Charette reviendra, l'affaire sera faite.

Il rentre au château.

ANDRO

Je vais prévenir mademoiselle Marie. Ah ! le scélérat !

Il sort par le grand portail de la prairie, et croise Souchu qui entre par la même porte.

SCÈNE III

Souchu, regardant deux saules près du mur de la prairie.

C'est bien là l'endroit qui leur convient. Ah ! nous allons voir qui commande ici, monsieur le chevalier ou moi !

En ce moment sort du château une troupe d'hommes armés conduisant Philippe Boissy et Charles Bourdin les mains liées derrière le dos et baillonnés.

SCÈNE IV

SOUCHU, PHILIPPE BOISSY, CHARLES BOURDIN, LE CHEF
DES EXÉCUTEURS, PAYSANS ARMÉS, MARIE BOISSY.

SOUCHU, *se reculant derrière un bouquet d'arbres, d'où il peut tout voir sans être vu.*

Leur compte va être bientôt réglé ! Ils ne pourront pas faire de discours. Ce baillon leur évitera la peine de se plaindre.

LE CHEF DES EXÉCUTEURS, *à ses hommes.*

Placez-les entre ces deux saules contre le mur et faites-les mettre à genoux.

Philippe Boissy et Charles Bourdin résistent à ceux qui veulent les forcer à s'agenouiller.

LE CHEF DES EXÉCUTEURS

Puisqu'ils ne veulent pas s'agenouiller, laissez-les debout. Allons au feu !

Les deux victimes tombent.

Au même instant Marie Boissy paraît sous le grand portail de la prairie et voit expirer son père et son fiancé.

Elle aperçoit Souchu derrière le bouquet d'arbres et s'élance vers lui en criant :

Monstre, j'appelle sur toi la vengeance de Dieu !

La toile tombe.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER ACTE.

JOSEPH ROUSSE.



ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

L'ÉPISODE DE VELLÉDA

(*Les Martyrs*, livre x^e)



« Inesse sanctum aliquid... putant »

(TACITE, *Mœurs des Germains*, ch. 8).

Pour comprendre l'influence que Châteaubriand voulut exercer et exerça sur son temps, il faut étudier ses ouvrages dans leur ensemble. Mais le souci d'embrasser et d'approfondir ses idées, d'en comprendre la portée et l'application nous dérobe les beautés vraies et impérissables de cet œuvre. Toujours intéressante, la thèse fait tort pourtant au roman qui l'explique et qui sert, pour ainsi dire, à l'illustrer, on sent trop parfois que Châteaubriand a composé *les Martyrs* pour commenter et justifier le *Génie du Christianisme*. Et, si les élèves ont mieux que le maître lui-même exécuté sa pensée et pratiqué sa doctrine, faut-il admettre que, des *Martyrs*, il ne doit rester que le souvenir d'une tentative ingénieuse ? Non, à côté des théories qui révèlent un penseur, mais n'offrent plus qu'un intérêt de curiosité, dans la trame d'une intrigue qui elle-même ne retient pas toujours l'attention, se détachent des épisodes d'une beauté parfaite, qui donnent au roman une valeur durable. Qu'on lise dans *les Martyrs* la bataille des Francs et des Romains, ou l'amour de Velléda, et l'on comprendra qu'avec Châteaubriand sont nés, une nouvelle conception de l'histoire et un art nouveau, mais de ces deux épisodes, c'est peut-être celui de Velléda qui nous livre le plus complètement toute son âme et tout son génie. L'étude attentive de ces belles pages explique comment Châteaubriand, historien et poète à la fois,

combine ce qu'il emprunte et ce que lui inspire son propre génie ; comment il sait étudier, interpréter l'histoire et rendre la vie aux fragments épars du passé.

I. — Étude historique de l'épisode.

Parmi les documents que l'historien pouvait interroger, Châteaubriand n'a eu garde d'omettre ceux que la nature, éternel témoin du passé le plus lointain, offrait à ses regards. Souvent il avait serré sur le rivage de Saint-Malo ce qu'il y a « d'enchanté et de sauvage dans « le murmure de la forêt et de la mer, dans le cri du courlis et de l'alouette marine. » Souvent, aux environs de Combourg, il avait promené ses rêveries « le long de cette haie, de ces sillons où rit la première verdure des blés. » Mais en s'inspirant ainsi du présent, Châteaubriand n'imitait pas simplement les peintres qui encadrent une légende d'autrefois dans un paysage d'aujourd'hui : il y avait plus qu'une habileté d'artiste, il y avait un sentiment très vif des devoirs de l'historien ; car quelle terre fut meilleure gardienne que l'Armorique de l'âme des aïeux ? Quand on s'enfonce dans les forêts séculaires de la Bretagne, quand on chemine le long de ses âpres rivages, on se sent transporté dans un passé mystérieux, l'imagination peuplée les solitudes de légendes antiques ; quand la rêverie va s'évanouir, tout à coup une pierre se dresse qui rend présent et vivant notre rêve. Et de même dans le roman, tout à coup au tournant de la perspective s'agrandit ; « à l'extrémité d'une côte dangereuse, sur « une grève où croissent à peine quelques herbes dans un sable « rille, s'élève une longue suite de pierres druidiques... Battues « vents, des pluies et des flots, elles sont là solitaires entre la « la terre et le ciel. » Dans cet art de reléver et d'interroger les restes du passé, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de l'habileté ou de la probité de l'écrivain. Car, si Châteaubriand a voulu s'inspirer des paysages bretons, c'est par amour du pays natal sans doute, mais c'est surtout par un scrupule et par un besoin de vérité. C'est ainsi que Michelet, un des plus glorieux disciples de Châteaubriand voulut, avant d'écrire une *Histoire Romaine*, habiter de longs mois à Rome. Le maître et le disciple savaient que, pour comprendre u

civilisation, il faut avoir vécu sur le sol et sous le ciel qui l'ont vue s'épanouir.

La nature ne peut fournir qu'un cadre ; mais pour ressusciter une civilisation, il faut à l'historien des renseignements difficiles à retrouver. Où faudra-t-il les chercher pour les temps reculés et incertains ? Châteaubriand ne recule devant aucune difficulté ; il s'enferme dans son cabinet de travail, il lit, il compulse ; son érudition est vaste et profonde. Pour le seul dixième livre des *Martyrs*, ses notes témoignent de recherches infatigables. Il ne s'est pas contenté de lire les grands écrivains, ceux qui sont l'aliment d'une belle imagination ou d'une âme passionnée, Plutarque ou Tacite, Virgile ou Lucain ; sur sa table, se rencontrent pêle-mêle un géographe latin du I^{er} siècle, Pomponius Méla, avec un historien Goth du VI^e siècle, Jornandès, un grec de Sicile, Diodore, avec un auteur allemand, Adam de Brême ; voici encore Strabon, Ammien Marcellin, Procope, Martial, Claudien, rien n'ennuie ni ne rebute Châteaubriand, il lit toujours, rapproche, compare : car son érudition se fait ingénieuse. Il est tout heureux, quand le témoignage de Jornandès confirme celui de Tacite. Voilà des préoccupations vraiment indignes, semble-t-il, d'un poète et d'un romancier ! Quoi ! Châteaubriand demande à la fois à Martial, à Juvénal, à Tertullien, d'attester ce simple détail que les dames romaines portaient les cheveux des Gauloises ! Mais tant de recherches rebutantes, tant de rapprochements scrupuleux et ingénieux, tant de curiosité et d'exactitude pour les détails les plus minutieux annoncent qu'une révolution profonde s'est opérée dans l'histoire même. Châteaubriand inventera des faits, une intrigue ; mais il veut retrouver le passé et le ressaisir dans ce qu'il eut d'original et de pittoresque ; il sait qu'un mince détail en dit long parfois sur une époque. L'histoire qui manque de vérité et de couleur est pour lui une histoire mensongère. Il ne se sent pas choqué, comme l'historien Velly, de la rudesse des premiers âges : Châteaubriand, dans ses *Mémoires*, lui reproche, comme Augustin Thierry, d'avoir « défiguré » l'histoire. Pour Châteaubriand et pour Augustin Thierry les récits historiques doivent être empreints de la couleur propre à chaque population et à chaque époque. La remarque douzième des

Martyrs (livre X), est à ce sujet bien curieuse : « Les bardes, « dit Châteaubriand avec mauvaise humeur, ne connaissaient point « la lyre, encore moins la harpe, comme les prétendus bardes de « Macpherson. Toutes ces choses sont des mœurs fausses qui ne « servent qu'à brouiller les idées. » Ne pas brouiller les idées, telle sera bien la devise de la nouvelle école historique dont Châteaubriand est l'initiateur. Le grand précepte, dira de même Augustin Thierry, c'est « de distinguer, au lieu de confondre. »

Malgré la scrupuleuse recherche et l'exactitude minutieuse qu'il apporte dans la préparation de son œuvre, Châteaubriand sait se détacher des documents historiques pour mieux les interpréter : il ne prétend point reconstruire la réalité comme un archéologue ; il veut s'élever, dominer son œuvre. Mais, s'il altère l'histoire, c'est pour en mieux rendre encore toute la vérité ; car un roman peut être plus vrai que l'histoire. La composition du caractère de Velléda montre comment Châteaubriand sait concilier avec les devoirs de l'historien les droits du poète, comment il a pu avec les données de l'histoire, modifiées ou élargies, créer un personnage historiquement vrai.

Tout d'abord le nom même de Velléda et ses exploits guerriers sont attestés par l'histoire. Tacite raconte (*Histoires*, IV et V) avec quelle ardeur cette prêtresse des Bructères prit part à la révolte de Céréalis et des Bataves (70 ans après J.-C.) sous le règne de Vespasien : elle exerçait par ses prophéties une véritable domination sur les peuplades des bords du Rhin, et c'est à sa voix que les Bructères vinrent se joindre à l'insurrection : elle fut l'âme de cette alliance formidable qui unit les Germains de l'Ouest et les Belges du Nord et menaça pendant de longs mois la puissance romaine ; quand vinrent les défaites, Velléda ranima les courages défailants, et espéra encore contre toute espérance : quelques années après elle mourut, comme autrefois Vercingétorix, à Rome : elle avait servi au triomphe de Domitien, comme si elle eut personnifié toute la Germanie et toute la Gaule définitivement vaincues. Ce que fit alors le vainqueur, le poète l'a fait : il a enchaîné, si j'ose dire, la vaillante guerrière à son char triomphal : il a vu en Velléda mieux qu'un nom, une personnification, la femme gauloise par excellence,

la druidesse par excellence. Sans éprouver le moindre scrupule à la faire vivre et dans un autre pays et dans un autre siècle, il a fait de ce nom le symbole de la puissance mystérieuse et des mâles vertus qui assuraient aux femmes une place à part dans la société et dans la religion des Germains et des Gaulois.

Velléda est une gauloise : Châteaubriand l'a ornée, ou plutôt agrandie et ennoblie de toute la beauté physique ou morale que les historiens anciens attribuent aux femmes de Gaule. Comme si elle s'oubliait elle-même, comme si elle sentait qu'elle porte en elle la gloire et l'honneur de toute une race, elle s'écrie : « Les cygnes « sont moins blancs que les filles des Gaules ; nos yeux ont la « couleur et l'éclat du ciel ; nos cheveux sont si beaux que les « Romaines nous les empruntent. » Velléda ne parle donc ni d'elle seule ni pour elle seule : ses paroles si nobles et si fières lui sont inspirées par l'orgueil national. Et en effet Châteaubriand trahit lui-même son intention de symboliser en Velléda la femme Gauloise : « Cette femme était extraordinaire, dit-il ; elle avait, *ainsi que toutes les Gauloises*, quelque chose de capricieux et d'attirant. » Comme les Gauloises, elle se mêle aux combattants, elle aime les cris de la bataille et ne craint pas la mort. N'est-ce pas précisément grâce à cet ascendant particulier, qu'exerçaient les héroïnes gauloises sur les guerriers, que Velléda finit par triompher de la résistance d'Eudore ? Et de même qu'Eudore cède à ses charmes, de même les Gaulois révoltés s'arrêtent et s'apaisent à sa voix. Bien qu'il n'indique pas ce rapprochement, Châteaubriand semble s'être souvenu que Tacite (*Annales* XIV, 30), dans le récit qu'il fait du désastre des Romains à Mona, nous montre « à travers les bataillons gaulois courant, semblables à des furies, les femmes échevelées, en vêtements lugubres, agitant des torches ardentes », et à cette vue les soldats, frappés d'effroi, « comme si leurs membres eussent été glacés, s'offrant immobiles aux coups de l'ennemi. » Velléda est bien la guerrière gauloise dont le sang-froid héroïque et l'ardeur intrépide animent les siens d'un enthousiasme farouche et frappent l'ennemi d'une terreur superstitieuse, comme si le Dieu de la guerre lui-même vivait en elle et parlait par sa bouche.

Velléda est en effet une prêtresse, une vierge de l'île de Sein.

Malgré le témoignage de Pomponius Méla, de Strabon et de Denys le Voyageur, que Châteaubriand relève avec soin, faut-il douter de l'existence ancienne de cette île et de sa légende ? L'île de Sein n'est-elle, comme l'affirmait récemment un savant¹ que l'île de Circé transportée par l'imagination complaisante des géographes romains sur les flancs de la côte bretonne ? Que nous importe en vérité ? Qu'importait surtout à Châteaubriand la valeur et l'origine de la légende ? Elle avait pour garantie sa vraisemblance et son antiquité. Ce qui importe, c'est que dans cette île mystérieuse, imaginaire peut-être, Châteaubriand ait fait vivre une de ces prêtresses dont de nombreux historiens affirment la puissance surnaturelle. Les fées gauloises aimaient à vivre sur les écueils, ou dans des îles au milieu de la mer ; elles prétendaient avoir, comme le déclare Velléda, « le pouvoir d'exciter les tempêtes, de les conjurer, de se rendre « invisibles, de prendre la forme de différents animaux. » Si Châteaubriand prête à Velléda le caractère de magicienne, c'est donc après l'avoir emprunté à l'histoire ; Velléda est la sombre et farouche prêtresse d'un culte terrible où le Dieu suprême semble être le Dieu des batailles, avide de sang et de sacrifices ; au milieu de ses cris ou de son délire, elle prophétise : elle prophétise, de bouche et sans comprendre, son malheur et sa mort ; à sa voix des hordes sauvages s'arrêtent dans leur course impétueuse. C'est que par sa haute taille, la beauté de ses traits, l'ardeur de ses transports, elle semble elle-même une déesse, et les Gaulois reconnaissent en elle le caractère sacré de la divinité : « *inesse sanctum aliquid et providum putant* ». Aucun témoignage peut-être n'explique et ne justifie mieux la puissance dominatrice et mystérieuse que Châteaubriand attribue à Velléda, et n'atteste avec plus de force la vérité historique de ce beau caractère de femme gauloise et de prêtresse druidique.

¹ Salomon Reinach, *Communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance du 15 janvier 1897.*

II. — Etude littéraire de l'épisode

La vérité n'est pas le but suprême de Châteaubriand. Il se décide parfois à faire violence à l'histoire, et les objections qui peuvent lui être adressées ne l'inquiètent pas : « Il y a ici de légers anachronismes, avoue-t-il dans la note vingt-deuxième du livre onze ; encore pourrais-je les défendre et chicaner sur les temps ; mais ce n'est point de cela dont il est question ». Non, certes, il n'est point question de cela. Si Châteaubriand est historien, c'est par goût d'artiste ; et ce qu'il veut avant tout, c'est de réaliser son rêve de beauté par la féconde alliance de l'érudition qui exhume et de l'imagination qui ressuscite. Poète et artiste, il a fait revivre par la magie de son art ce qui était mort ; il a mis en valeur les documents de l'histoire grâce aux richesses de son âme et de son génie. Puisque l'épisode de Velléda est un récit dramatique et pittoresque, il faut chercher avec quel art merveilleux Châteaubriand a su créer une âme, composer son récit, et montrer dans la peinture d'une passion troublée et d'un passé mystérieux les ressources de l'imagination la plus puissante et d'un art vraiment inspiré.

La Velléda de l'histoire est une guerrière et une prêtresse ; la Velléda de Châteaubriand est de plus une amante. Elle le déclare elle-même : une Gauloise avait promis l'Empire à Dioclétien, « elle n'était que prophétesse, moi je suis prophétesse et amante ». A la passion de cette femme sont soumis tous ses dons surnaturels et toutes ses vertus : magicienne, elle ne l'est que pour mieux faire éclater son amour ; grâce à son art, elle arrive et disparaît comme un fantôme, elle veut préparer des philtres et recourir aux incantations pour gagner le cœur rebelle de son amant ; — guerrière, elle est prête à toutes les trahisons qui peuvent servir son amour. Voilà comment Châteaubriand a transformé la Velléda de l'histoire ; magicienne et guerrière, par-dessus tout elle aime.

Velléda est l'amante la plus tragique et la plus noble que l'imagination puisse rêver. Ame primitive et simple, elle est fière d'elle-même ; elle s'offre avec la hardiesse naïve de l'impudeur ; et, dans la confiance aveugle que lui inspirent sa beauté et ses dons, elle

déclare son amour sur le ton du défi : « Sais-tu que je suis fée ? » Elle tire vanité de l'éclat de ses yeux, de la beauté de sa chevelure, elle chante pour séduire son amant ; « rien, dit-elle, ne résiste à la force de mes accents ». Crédule et audacieuse, elle se fait gloire de sa puissance, et veut par les rites mystérieux de la magie fléchir l'indifférence d'Eudore. Elle « peut tout » pour lui, lui donner un trône, lui rendre Teutatès favorable, par son art « forcer le ciel à seconder les vœux » du Romain.

Chez cette âme sauvage et naïve, à quelle hauteur s'élève la passion ! Cette amante se dévoue à l'amant dont elle est rebutée, jusqu'à lui faire le sacrifice de son amour même. Loin de méditer la vengeance, comme Didon, loin même d'éclater en imprécations furieuses, c'est à peine si, avant de mourir, elle laisse échapper une plainte. Sa passion exhale je ne sais quel charme douloureux ; elle veut mourir, mais c'est avec la plus virile résolution, c'est entraînée par les transports d'une âme désespérée, par l'égarément de son cœur et de sa raison. Quand enfin elle a triomphé, celle qui tout à l'heure n'avait plus la force de vivre, n'a pas « la force de mourir ». Le remords, la honte et la crainte mêlent leur amertume aux douceurs d'une ineffable volupté. Et voilà que maintenant dans l'ivresse de l'héroïsme, Velléda s'offre, comme une victime d'expiation, à sa religion déshonorée, à sa patrie vaincue et trahie.

Cette fierté sauvage, cette grandeur virile sont parfois assombries de la naïve désespérance, de la plaintive mélancolie dont Atala avait déjà fait entendre les accents. « Pâle, les yeux fatigués de larmes », Velléda erre dans les landes ; son âme enivrée de solitude s'abandonne aux exaltations de la rêverie. « Souvent pendant les « tempêtes, dit-elle à Eudore, cachés dans quelque grange isolée « ou parmi les ruines d'une cabane, nous eussions entendu gémir « le vent sous le chaume abandonné ». Elle rêve d'un amour qui entretienne et alimente sa farouche ardeur dans la solitude, dans l'intimité d'une nature sauvage et troublée, dans le mépris des hommes, et qui, habile à se tourmenter lui-même, goûte une âpre volupté à se sentir malheureux : « Je m'enivre de mes aveux, dit Velléda, j'aime à me nourrir de ma flamme ». Atala aurait voulu être avec Chactas « la seule créature vivante sur la terre », et

Velléda : « Je n'ai jamais aperçu au coin d'un bois, la hutte roulante d'un berger, sans songer qu'elle me suffirait avec toi... ; nous promènerions aujourd'hui notre cabane de solitude en solitude, et notre demeure ne tiendrait pas plus à la terre que notre vie ». Cette conception de l'amour sépare Velléda de toutes les amantes malheureuses auxquelles on l'a comparée : de toutes, c'est Didon qui par l'ardeur de sa passion s'en rapproche le plus ; mais c'est la pitié qui éveille l'amour dans le cœur de Didon, ce sont des sentiments de vengeance qu'y fait éclater le désespoir, il se mêle à sa passion quelque chose d'humain et d'attendri qui manque à Velléda. Fière et hautaine dans son amour mélancolique, Velléda ne ressemble qu'aux autres héroïnes de Châteaubriand ; et en effet elle porte en elle l'âme même du poète ; en elle, plus encore qu'en Atala, ou Céluta, ou Cymodocée, Châteaubriand a incarné le fantôme d'amour que jadis, dans sa jeunesse, il poursuivait à travers les bruyères de Saint-Malo ou de Combourg « par les nuits de printemps, pleines du murmure des brises, par les vaporeuses soirées d'automne où la lune se traîne sur la cime dépouillée des futaies ».

Si puissant que soit le pathétique de cet amour, si largement que Châteaubriand ait épanché là son âme, il a su montrer dans la composition de ce petit drame la science calme et méthodique d'un poète dramatique. Tout d'abord cet épisode est étroitement lié à l'ensemble de l'œuvre. La faute qu'Eudore a commise l'a ramené à la religion ; le remords, que laisse au jeune chrétien le souvenir de son amour coupable, lui donnera, comme à Velléda, la soif de l'expiation et du martyre. Cet épisode est donc le centre du roman. Et en effet dans l'humiliation que lui cause le récit de ses erreurs, Eudore s'efface par honte ; mais Velléda grandit d'autant, sa passion prend un plus grand relief, et l'art profite de tout ce que la vérité morale exige du poète. — Le développement de cette passion est aussi un chef-d'œuvre de composition dramatique. Il se divise comme un drame ; pour marquer plus nettement cette division, le poète à chaque nouvelle péripétie transporte ses personnages dans un lieu différent : la scène de la salle d'armes, la scène du bois sacré, la scène de la bruyère, la scène du rocher druidique se succè-

dent avec un changement régulier de décor, comme dans un drame romantique. Enfin l'action se dénoue dans la plaine au milieu des guerriers en révolte. Ce dénouement même est annoncé, soit par des prophéties de Velléda, soit par des présages funestes, le sinistre cliquetis des armes dans le bois sacré d'Irminsul, la plainte du lumb, « le triste oiseau des écueils ». — Et d'une scène à l'autre l'intérêt va croissant ; la passion de Velléda se développe avec une progression savante : après l'aveu confiant de la première scène viennent les inquiétudes. Velléda comprend qu'Eudore ne répond que par l'indifférence aux appels ardents de son amour, elle se lamente. Au moins, elle veut encore tout tenter pour gagner son amour, elle comblera son ambition. Eudore veut-il un trône ? Elle peut le donner. Elle armera pour lui tous les guerriers gaulois : malgré ses plaintes elle garde au cœur l'espérance. Dans la scène de la bruyère s'expriment avec une gradation harmonieuse les sentiments contradictoires qui agitent l'âme profondément troublée de Velléda. Elle s'abandonne d'abord à la joie de rencontrer celui qu'elle aime, et s'enorgueillit de cette rencontre comme d'une victoire : « Jesavais bien que je t'attirerais ici ». Elle chante même son triomphe ; et en effet elle a préparé des charmes, elle va chercher le sélago et veut prendre mille formes. Mais, hélas ! l'orgueil d'être aimée pour elle-même la rejette dans le désespoir le plus tragique : elle crie, et, dans un dernier effort, elle vante sa beauté, ses yeux, ses cheveux, la grandeur et la noblesse de son amour. S'attachant aux pas d'Eudore, elle le suit à travers la bruyère ; par un retour de tendresse mélancolique, elle s'abandonne, cette fois sans espoir, au doux rêve du bonheur : « Si tu m'avais aimée, avec quelles délices nous aurions parcouru ces champs ! » Il y a dans toutes ces pages un accent pénétrant de douleur impuissante et de résignation désespérée. A la scène suivante, sur le rocher druidique, cette douleur et ce désespoir éclatent non plus en paroles, mais dans l'énergie d'une héroïque résolution. Velléda ne fait plus entendre des reproches, mais seulement et à peine une plainte ; sûre désormais de n'être jamais aimée, elle veut mourir, elle va mourir. Dans cette attitude si fière et si noble, Velléda paraît couronnée de l'auréole que la doésie a mise sur le front d'Ariane et de Didon. — Pour donner

une expression plus nette au développement croissant de cette passion, le poète a voulu, comme J.-J. Rousseau l'avait déjà fait, associer la nature aux douleurs de son principal personnage. Lui-même avait déployé le somptueux décor des forêts et fait mugir l'orage sur la tête de Chactas et d'Atala. Dans son œuvre, la nature prend toujours une âme et une vie de l'âme et de la vie des êtres qu'elle entoure. La part qui lui est faite ici dans le drame s'explique bien par l'empire que la prêtresse exerce sur les forces naturelles. La douce lumière des étoiles éclaire la première rencontre d'Eudore et de Velléda ; mais, quand la douleur déchire le cœur de l'infortunée, les plaintes du vent répondent aux plaintes de son amour ; et c'est au milieu de tous les éléments déchaînés que Velléda, succombant aux souffrances, veut achever sa vie et son « amour fatal ». Cette gradation constante que le poète observe dans la double description des troubles de la nature et de la passion malheureuse de Velléda achève l'unité de cet épisode : ni l'ensemble, ni les détails, rien n'est laissé au hasard : il y a là une ordonnance méthodique, une progression, un ensemble harmonieux qui font de ce fragment des *Martyrs* un chef-d'œuvre de clarté, d'ordre, et, pour tout dire, d'art classique.

Au respect de la tradition classique, Châteaubriand joint les mérites jusqu'à lui inconnus d'un art et d'un style qui donnent aux êtres comme aux choses tout leur relief et toute leur couleur. Châteaubriand est le premier de nos écrivains descriptifs ; nul mieux que lui ne présente des personnages d'une façon plus saisissante. D'un mot, d'un trait il les peint dans une attitude qui frappe l'imagination ; jamais il ne manque d'indiquer leur costume, leur maintien, leurs gestes ; sa description rivalise par la richesse du coloris avec la peinture, et surtout par la netteté et l'harmonie des formes avec la sculpture elle-même. Couronnée de verveine, vêtue d'une tunique blanche, Velléda tient à la main une lampe d'or ; — ou encore elle porte un collier de baies d'églantier, et une guitare pend à son sein par une tresse de lierre ou de fougère flétrie. Mais rien n'égale la peinture de la prêtresse s'immolant elle-même ; elle arrache de son front la couronne de verveine, se frappe, « la faucille « d'or échappe à sa main défaillante, et sa tête se penche doucement

« sur son épaule ». Ce sont là des traits qui suffisent à consacrer une héroïne, à fixer son souvenir, dans l'imagination de tous ceux qui savent voir et sentir. Toutes les impressions de Châteaubriand s'ordonnent ainsi et se groupent naturellement en une forme harmonieuse de beauté. Le poète recourt encore aux rapprochements qui mettent en saillie un détail physique ou même un caractère moral : de là toutes ces comparaisons empruntées aux souvenirs antiques, qui relèvent la grandeur des personnages ; de là surtout ces comparaisons si belles, que la nature inspire à Châteaubriand et qui répandent tant de poésie et d'émotion sur son œuvre. Il en est de gracieuses ; « l'orage t'apporte, Velléda, comme cette mousse fine qui trie qui tombe à tes pieds ». Il en est de sublimes par la vérité, par la netteté des contours et la simple grandeur : « Comme une moisson qui neuse qui finit son ouvrage, s'endort fatiguée au bout du sillon, Velléda s'affaisse sur le char... » Quel art prestigieux de tout peindre et en même temps de tout idéaliser ! Car c'est là le mérite particulier de ces peintures ; il n'est rien de plus vrai ni de plus beau. — La même recherche de la vérité pittoresque et du beau se retrouve dans l'agencement des phrases, dans le choix des mots. Cette prose lyrique n'admet rien de heurté, de tourmenté, ni de convulsif ; le style qui dans les descriptions grandioses, s'épand et flotte en une suave harmonie, se resserre et devient parfois nerveux pour exprimer les angoisses et les troubles du cœur. Mais le plus souvent, l'écrivain recherche les symétries d'expression, le redoublement des mots, la souple ondulation qui donnent à la phrase la solidité et l'harmonie. Un rythme caché soulève, comme les flots de la mer, ces périodes majestueuses qui se déploient largement, sans effort, et tombent doucement, sans heurt. Cette prose, qui étale toutes les richesses et toutes les couleurs de la poésie, connaît la savante mesure du vers. Comme nos grands poètes, Châteaubriand sait que les syllabes prennent par leur rencontre une valeur descriptive et musicale. « Le vent les agitait [les armes] sur les rameaux, et elles redondaient, en s'entrechoquant, des murmures sinistres » : les mains ne peignent pas mieux aux yeux, que ne font à l'oreille cette succession des mêmes consonnes, ce mélange de voyelles sourdes et de voyelles guës, et finalement cette double répétition de deux mêmes sons

semblent se prolonger dans le silence. Voilà avec quel art ou quel instinct le génie de Châteaubriand recherche tout ce qui peut ajouter à la vérité, à la couleur, au relief. Par ses dons multiples et sa science prestigieuse de l'effet dramatique et pittoresque, ce poète tient du magicien. Rien peut-être ne symbolise mieux cet art épris d'idéal que l'idéale figure de Velléda même. Comme de la vierge à la faucille d'or, on pourrait dire de cet épisode, qu'il y a là quelque chose de divin, « *in esse sanctum aliquid putant.* »

L'impression qui se dégage de cette œuvre de vérité et de poésie, c'est la grandeur ; si farouches, si exaltés que soient parfois les sentiments, cette grandeur est tempérée par la noble sérénité d'un art mesuré, harmonieux jusque dans ses hardiesses, par la merveilleuse convenance du style et du sujet ; voilà ce qui définit le mieux l'art de Châteaubriand. C'est la restitution, la résurrection, la vision du passé, grâce à une érudition qui permet à l'écrivain de retrouver, de choisir les détails les plus pittoresques et de rendre au passé son aspect et sa physionomie, grâce à une imagination qui crée des passions et des événements capables de lui donner une âme, grâce enfin à un style qui, par la magie de ses couleurs, achève l'enchantement ; le puissant génie de Châteaubriand nous ravit, nous enlève au présent fugitif et banal, nous transporte dans le passé et nous y fait réaliser avec lui et vivre en quelque sorte notre rêve d'harmonie et de beauté.

FERDINAND GOHIN

Professeur agrégé au lycée de Coutances.



POÉSIE BR ETONNE

EUR C'HWEZADEN GWALAR

D'an aotrou F. Jaffren

Antronoz ! An nenv zo ru-tan
Tewal ar meneiou dindan,
Pell pell duze 'n heol zo kuzet
War hent Breiz-Izel biniget.

Deuz ma frenestr digor warno
E sellan 'redek mogedo
An hent-houarn, o kas d'ar ger
Meur Vreizad, e spered seder.

Duw d'ho miro ! Me chôrn aman
Stag ouz ma labour ha ma foan
Da astenn ma zal paour tom-poaz
Ouz avel ma Bro Vreiz, siwaz !

Dousêt eo d'ar gwalarn breman
Goude beza c'hwezet aman
Ha skuillet glao ken e sone
An tier 'pad an abardaë.

C'hwistim hag hen savo 'darre ?
Em-mesk trouz Par-Iz glevin-me
An avel 'iudal meur gelaou ?
Deuz Breiz 'mo pédra da zelaou !

Arru eo ! Ar gwez bleg o fenn
Dindan e daoliou skubelen ;
Klevet ran e chas o harzal,
Hag an dour zo prest da ruillal.

Skub 'ta ! Gwalc'h 'ta ! Gwalarn ma Bro !
Da netât ar bed tro-distro !
Leiz-ker an nenv dispak da vouez
Da vouez taran da zrailla gwez !

Kan d'in ar boan gand hirvoudou
Ken truezus, war al lannou...
Ha goude-ze kreiz ar stered
'N eul lam nerzus, ke hed-da-hed ;

Ke barz ar brasa sklerijen
Ke da loska da iouc'haden
Eur iouc'haden uhel ha skler
Evel en Kerne m'o klever !

Hep spont me zelaouo 'nê holl,
Ha netra na ielo da goll !
Ar mor 'huchal war ar c'herrek...
'Mesk ar c'hoajou, da varradek...

Ar c'hlemvan 'dor truez hag aon,
Evel klemmou ar paour Anaon ;
'Vito an Ekleo, barz ennon
Savo, koulz hag en peb kalon.

Deus bepred, galoumper an nenv,
Taran, hirvoud, iud skler ha krenv !
N'euz fors ! Pa deuli war re-ze
Iouc'hadennou Kerne, neuze

Neuze ar Breizad divroed,
Deuz e boaniou vò distroet,
Ha deuz ar gentel roi d'in
A greiz ma c'halon hi zonzin !

Daoust vò d'ar boan, daoust d'ar maro
Daoust d'ar gevier, daoust d'ar c'hanvo,
Trec'h da drouz ar bed milliget
Iouc'haden Breiz 'zavo bepred !

IAN AR FUSTEK.

Par-Is, ar 5 a viz ebrel 1899.



TRADUCTION

BOUFFÉE DE VENT D'OUEST

A Monsieur François Jaffrenou.

Le soir. Le ciel est rouge-feu — Obscures les collines dessous ;
— Bien loin le soleil est couché — Sur le chemin de la Bretagne
bénie.

De ma fenêtre orientée vers elles — Je vois courir les fumées — Du
train emportant au pays — Des Bretons au cœur joyeux.

Dieu les garde ! je reste ici, — Attaché à mon labeur et à ma
peine, — A tendre mon front brûlant — Au vent qui vient de mon
pays de Bretagne...

Le vent s'est calmé — Après avoir soufflé ici — Et chassé la pluie
à en faire trembler — Les maisons pendant l'après-midi.

Se lèvera-t-il de nouveau ? — Dans le bruit de Paris entendrai-je —
Le vent me clamer des nouvelles ? — De Bretagne me viendra-t-il de
quoi entendre ?

Le voici ! Les arbres baissent la tête — Sous ses coups de balai ;
— J'entends hurler ses chiens, — Et la pluie va tomber.

Balaie donc ! lave donc ! vent de mon pays — Afin d'assainir le
monde entier ; — Au plein milieu du ciel déchaîne ta voix — La
voix de tonnerre avec laquelle tu broies les arbres.

Chante-moi ta peine et tes soupirs — Si tristes chez nous sur la
lande. — Et ensuite parmi les étoiles — D'un bond violent, cours
de tous côtés.

Cours dans la plus éclatante lumière, — Cours jeter ton cri —
Un *iou* ! élevé et clair — Comme on l'entend en Cornouaille.

J'écouterai tout sans crainte — Et n'en perdrai rien : — Ni les clameurs (que tu apportes) de la mer sur les roches ; — Ni tes charges à travers les bois ;

Ni ta complainte à faire pitié et peur — Comme font les gémissements des âmes ; — Pour tout cela, un écho en moi — Se lève ainsi qu'en tout cœur (breton).

Viens donc, coureur du ciel ; — Tonnerre ou gémissements, chanter clair et puissamment ! — Qu'importe ? pourvu qu'au-dessus tu jettes — Le *iou* ! de Cornouaille. Alors

Alors le Breton exilé — De ses peines sera distrait ; — Et d'apporter la leçon que tu me donneras — Je penserai au fond du cœur :

Malgré le chagrin, malgré la mort ; — Malgré le mensonge malgré les deuils, — Au-dessus des bruits du monde hostile — Le cri de la Bretagne s'élèvera toujours !

JEAN LE FUSTEC.



NUIT DE CARNAVAL

Comédie en un Acte, en Vers

Représentée pour la première fois au Théâtre d'Application
le samedi 22 avril 1899



PERSONNAGES

LE MARQUIS DE VOLANGE. M. MARC ROLAND, de la Renaissance.
LA MARQUISE D'ORMONT. . M^{lle} MARIE MARCILLY, du Théâtre Sarah Bernhardt.
MARTON, soubrette. M^{lle} JEANNE MARVILLE, des Variétés.

La scène est à Paris, dans l'appartement de la Marquise,
pendant la nuit du 1^{er} au 2 février 1785.

*Très élégant boudoir XVIII^e siècle ; portes au fond et à droite,
fenêtre à gauche. Glace psyché, sur un côté de la scène.*

SCÈNE PREMIÈRE

LA MARQUISE. MARTON.

LA MARQUISE, *entrant en coup de vent. Elle rejette brusquement le capuchon de l'élégant domino qui la couvre. Marton, qui sommeillait dans un fauteuil, attendant sa maîtresse, se lève en sursaut.*

Ah ! ma pauvre Marton. quelle folle aventure
M'arrive, et ce n'est pas ma faute, je t'assure !

MARTON

Madame, expliquez-vous..

LA MARQUISE

Oui, plus tard, laisse-moi

Respirer un moment, après un tel émoi.

MARTON

Auriez-vous rencontré quelque méchante bête ?

LA MARQUISE

Pis que cela. Ne te mets pas martel en tête.
Tu sais que bravant règle, usage et cœtera,
Je suis allée, en masque et seule, à l'Opéra.

MARTON

Pardine ! Je le sais sans le trouver tragique.

LA MARQUISE, *s'animant.*

Patience !... C'était un spectacle magique,
Un bal comme la Cour n'en vit pas de pareil
Depuis Versailles et les jours du Roi Soleil,
Un délice pour l'œil, un régal pour l'ouïe !
Je me trouvai d'abord étourdie, éblouie,
Moi marquise, moi veuve, et... , belle. penses-tu
A quels rudes combats j'exposais ma vertu ?
Pourtant je sortais saine et sauve de la crise,
Sans être reconnue ou même compromise,
J'intriguais — c'est charmant, j'échappais — c'est exquis —
Aux persécutions des ducs et des marquis...
Ai-je un peu trop trempé mes lèvres au champagne ?
Mon esprit s'est-il mis à battre la campagne ?
J'ose à peine vraiment te le dire, Marton.

MARTON

Quel respect vous avez pour le qu'en dira-t-on !

LA MARQUISE

Eh bien ! Ecoute donc toute ma confiance.
J'allais quitter la fête à son déclin ; la danse
Faisait tourbillonner devant mes yeux lassés
De folles rondes et des couples enlacés.

Quand un homme très jeune, aux allures de prince,
 Mais timide ainsi qu'un hobereau de province,
 Vint — je ne sais comment — s'attacher à mes pas ;
 D'une voix qui tremblait il me parlait tout bas
 Et me disait, avec respect, de douces choses...
 J'avais laissé tomber un nœud de rubans roses,
 Il le prit, soupirant : « Laissez-moi le garder »
 Folle, je répondis : « Portez-le, sans tarder,
 Chez madame d'Ormont qui loge au Cours la Reine. »
 Il saluait avec sa grâce souveraine
 Et disait : « A bientôt ! » que je fuyais déjà...
 Dans quelle impasse un coup de tête m'engagea !...
 Il va venir.

MARTON

Plus tard.

LA MARQUISE

Je serais bien surprise
 S'il ne conduisait pas jusqu'au bout l'entreprise ..

MARTON

Ce fat doit bien savoir que par temps rose ou gris,
 Avant midi jamais il n'est jour à Paris.

LA MARQUISE

C'est ce qui m'inquiète ; il fait nuit close encore ;
 Son audace galante ira jusqu'à l'aurore ;
 Il va venir...

MARTON

Soyez prête à le recevoir.

LA MARQUISE

Marton, je te sais prompt à faire ton devoir,
 Tu vas donc l'accueillir à ma place...

MARTON

Sans doute,
 Je puis le faire attendre ou lui barrer la route.

LA MARQUISE

Ce n'est pas tout ; je veux qu'il te prenne pour moi ;
Tu m'entends ?

MARTON

Oui j'entends et refuse, ma foi ;
Je ne peux ni ne veux me perdre pour vous plaire.

LA MARQUISE

Mais tu ne risques rien en me tirant d'affaire.
(Elle va à un meuble sur lequel est étalée une robe et la montre)
Pour commencer, tu vas mettre ce bel habit
Et tu le garderas pour ta peine, est-ce dit ?

MARTON

Non pas.

LA MARQUISE, *maniant un fichu de dentelle.*

Regarde aussi ma fanchon de dentelle
Qui te plaisait... jadis... eh ! Comment te sied-elle ?
(La posant sur la tête de Marton).
Au mieux ! Elle est à toi.

MARTON, *avec une moue de regret.*

Mais, quand cela serait,
Jamais pour vous ce grand seigneur ne me prendrait.

LA MARQUISE

Les mauvaises raisons que me donne ta bouche,
Ton esprit les dément, jolie et fine mouche.
Ce fier conquérant m'a vue en tout une fois
(Le masque fort à point dénature la voix.)
Nous sommes toutes deux presque de même taille ;
Et n'es-tu pas de force à lui livrer bataille,
A le congédier confus et repentant,
Avec cet éventail.
(Elle tend à Marton son éventail.)

MARTON, *le prenant.*

Ah ! vous m'en direz tant !
Il faut bien que je cède.

LA MARQUISE, *joyeuse.*

Ah ! je ferai moi-même
De toute ta personne un amoureux poème !
A ta joue un soupçon de rouge, et sous tes yeux
Une teinte bistrée et dans tes beaux cheveux
Un nuage de poudre, et vous serez exquise,
Même pour un marquis, Madame la marquise !

MARTON, *rêveuse.*

Et si j'allais brûler mes ailes à ce jeu !

LA MARQUISE

On ne se brûle pas, ma chère, pour si peu.

(Bruit à l'extérieur. Les deux femmes courent à la fenêtre)

Quel bruit ! Malgré le suisse, on veut ouvrir la porte,

(Souriante, un peu effrayée)

Brave suisse !

MANON, *railleuse, à la fenêtre.*

Il reçoit de l'or, et l'or l'emporte,

On lui passe sur le corps...

LA MARQUISE

Je le disais bien...

(Elle entraîne Marton par la porte de droite).

En t'attendant, qu'il se morfonde, le vaurien !

(Elles sortent)

SCÈNE II

LE MARQUIS DE VOLANGE, *seul*.

(Le marquis entre, crâne et fat, un peu ému cependant ; il va, vient, s'assied, se lève, très agité.)

LE MARQUIS

J'arrive enfin, sans trop de peine, dans la place ;
Et si quelqu'un trouve à redire à mon audace,
C'est moi d'abord.

A voir le timide seigneur,
Couvé sous l'aile d'un austère gouverneur,
Qui donc eût pressenti l'homme à bonnes fortunes,
Le hardi séducteur de grandes dames brunes ?
— Elle doit être brune, avec ces beaux yeux bleus ;
Et quant à « grande dame, » ah ! j'atteste les dieux,
Jupiter, Apollon et la bonne déesse,
Qu'elle est marquise au moins, peut-être bien princesse,
Elle m'a dit : « Venez bientôt ! » Je suis venu...

(Il se promène, regarde de tous côtés).

Personne ! Explorons donc ce pays inconnu.
Je me sens du courage et l'âme bien trempée,
J'ai vu plus d'une fois la pointe d'une épée
Me chercher, mais j'hésite en ce galant réduit ;
Ma résolution s'envole avec la nuit.
Suis-je au septième ciel ou tombé dans un piège ?
Mystère. Je croyais bonnement que le siège
D'une belle durait aussi longtemps au moins,
Que celui d'une ville... Ici, dans tous les coins,
L'amour fripon, un doigt sur la bouche, me guette
Et me nargue. — Ce grand silence m'inquiète.
Cette femme — après tout — je ne la connais pas ;
Parce qu'elle m'a dit, sous le masque et très bas,
Deux mots tendres, elle a fait de moi son esclave,
Je la suis en aveugle, et pour elle je brave

La morale, l'usage et même le danger,
 Comment recevra-t-elle un galant étranger ?
 Est-elle mariée, ou veuve, ou jeune fille ?
 Laide ? Non, par exemple, on est toujours gentille
 Avec sa taille fine et ses yeux bleus si doux...
 Riche, sans préjugés, et sans mari jaloux,
 Je la rêve.

(Bruit de pas et de voix à la cantonade)

J'entends du bruit. A notre rôle !
 Ne passons ni pour un naïf, ni pour un drôle.
 Ayons de gais propos pour dissiper les peurs
 Et des remèdes prompts pour toutes les vapeurs.
 Monsieur de Richelieu, soutenez un novice
 Qui veut gagner son grade au régiment du vice.

SCÈNE III

MARTON, *déguisée en grande dame*; LE MARQUIS.

MARTON, *derrière la porte du fond, parlant à la marquise*,
 Marton, vous attendrez la fin de l'entretien.

(Elle entre)

LE MARQUIS, *à part*.

Quelle drôle de voix !

(S'inclinant très bas)

Belle dame.

LA MARQUISE, *répondant, derrière la porte*.

C'est bien.

MARTON, *tirant sa révérence*.

Je demande pardon à Votre Seigneurie.

LE MARQUIS, *souriant*.

Seigneurie est de trop, Madame, je vous prie ;

Marquis tout court...

(Silence embarrassé).

MARTON, *avec un faux entrain.*

Ainsi, vous n'allez pas plus mal ?

LE MARQUIS, *un peu ironique.*

Vous êtes mille fois trop bonne.

MARTON, *parlant très vite et s'animent par degrés.*

Exquis, ce bal !

Quel entrain ! que d'habits brodés ! que de lumières !

Cascades de joyaux, diamants en rivières...

LE MARQUIS, *à part.*

On la dirait en train d'apprendre sa leçon.

(Haut).

Certes l'on s'amusa de galante façon.

MARTON

Et tous ces dominos, rouges, bleus, verts ou roses,

Comme des fleurs d'avril au point du jour écloses,

LE MARQUIS, *galant.*

Dont vous étiez la plus belle, sans compliment,

MARTON, *lui donnant un petit coup d'éventail sur les doigts.*

Vil flatteur !

(Changeant de ton, avec volubilité.)

Voulez-vous avoir mon sentiment ?

En fait de dominos, je préfère le jaune,

Un jaune soufre avec, au capuchon, une aune

De dentelles de prix, c'est d'un effet, le soir,

A ravir !

LE MARQUIS, *railleux.*

Je croyais que le vôtre était noir.

MARTON, *décontenancée.*

Vous croyez ?... Ah ! mais oui... j'oubliais... je suis veuve.

LE MARQUIS, *à mi-voix.*

Tant mieux !

(Plus haut. d'un ton de commisération).

Votre mari, Madame, ah ! quelle épreuve !

MARTON, *très vite.*

Il était mon aîné de vingt ans, il pouvait .

Être mon père presque...

LE MARQUIS, *pressant.*

Et comme on le trouvait

Heureux de posséder votre chère personne !

Etant belle à ce point, vous devez être bonne

En tout...

MARTON, *nonchalamment.*

On ne sait pas

LE MARQUIS, *à part.*

Faisons l'émancipé,

Malgré que la couleur de ses yeux m'ait trompé.

MARTON, *à part.*

Mais qu'est-ce qu'il peut bien se conter à lui-même ?

(Haut.)

Vous ne dites plus rien ?

LE MARQUIS, *chaleur factice.*

Ah ! mon ardeur extrême

Me paralyse et cloue à ma bouche les mots,

Mais un simple sourire apaisera mes maux.

(Avec gravité).

Traisons, auparavant, un détail d'importance :

Il faut se présenter pour faire connaissance.

Je vous connais, mais vous ignorez qui je suis.

La... marquise d'Ormont peut, sans crainte, ouvrir l'huis

Du logis et du cœur au marquis de Volange,

Fils unique du duc et chef d'une phalange

Qui s'est, en Amérique, acquis quelque renom.

MARTON, *battant des mains.*

Le marquis de Volange ! ah ! c'est un joli nom !

LE MARQUIS, *à part.*

Elle m'avait semblé beaucoup plus distinguée.

MARTON

D'honneur, vous n'avez pas la mine fatiguée
Pour venir de si loin.

LE MARQUIS, *très galant.*

On ne se souvient plus
De l'àpre souffrance et des tourments révolus,
Quand l'amour doucement fait pencher la balance
Et qu'en des yeux de femme on lit sa récompense...

MARTON, *pruderie affectée.*

Ah çà ! bel officier, vous me faites la cour...

LE MARQUIS, *riant.*

Je vous fais remarquer que c'est avant le jour.
La nuit répand encore une ombre protectrice,
Des tendres voluptés d'amour elle est complice,
Les roses et les lis s'épanchent de ses mains
Qui versent des pavots aux pauvres yeux humains :

(Il cherche à lui prendre la main).

Reprenons l'entretien à la minute exquise
A cet instant du bal où vous étiez conquise...

MARTON *fait un mouvement.*

(Je le croyais du moins) — Je murmurais tout bas
Des phrases qu'à présent je ne retrouve pas.
Un savant eût tenté d'associer les pôles ;
J'implorais un frisson de vos blanches épaules,
Un soupir, un regard.

MARTON, *distracte.*

Pourquoi ?

LE MARQUIS

Pour le plaisir

De vous sentir un peu mienne.

(D'un mouvement brusque, il prend la main de Marton).

Ah ! j'ai pu saisir

Votre main potelée.

MARTON, *soupirant.*

Elle vous paraît dure.

C'est la faute au ménage, aux travaux de couture.

LE MARQUIS, *stupéfait.*

Vous subissez ces vils travaux !

MARTON

S'il le fallait ?

LE MARQUIS

Vous badinez ou bien le contraste vous plaît.

MARTON

Mais non.

(A part).

Il m'embarrasse

LE MARQUIS, *à part.*

Elle me désappointe

Par sa vulgarité à sa sottise jointe.

(Haute).

Pour mieux graver dans mon esprit votre minois,
Dites-moi votre nom.

MARTON

Vous le savez,

LE MARQUIS

Parfois,

C'est l'autre (le prénom), que l'on voudrait connaître.

MARTON, *avec hésitation.*

Je suis Marthe.

LE MARQUIS

Joli nom, mais gênant, peut-être,

MARTON

Pourquoi ?

LE MARQUIS

Vous appeliez, tout à l'heure, Marton,
Votre soubrette... alors...

MARTON, *fâchée.*

Monsieur, quittez ce ton

D'élégant persiflage ou je ne peux vous suivre.

On ne m'a point appris ces manières de vivre,

Qui ne prennent personne ou rien au sérieux.

LE MARQUIS, *avec animation.*

L'ingrate qui me voit sous un jour odieux !...

C'est sérieusement que je vous idolâtre.

MARTON

Un sentiment sincère ? Un caprice folâtre ?

Nous allons voir... Vraiment vous m'aimez, dites-vous ?

Celui qui m'aime doit devenir mon époux,

Sinon ..

(A part).

Vais-je obtenir qu'il me laisse tranquille ?

LE MARQUIS

Voulez-vous défrayer les cancons de la ville,

Et laisser dire aux gens qui jugent tout en mal

Que vous cherchez mari les soirs de carnaval ?

A ce compte, j'accepte et je brave l'usage.

Mais ne peut-on s'aimer un peu sans mariage ?

MARTON, *dépitée*.

Aux plus tendres que moi portez ces beaux discours.

LE MARQUIS, *avec hauteur*.

S'ils vous déplaisent tant, Madame, ils seront courts.

(Prenant un ton tragique).

Hélas ! l'on me voulait et l'on me congédie.

MARTON

Pourquoi me venez-vous donner la comédie ?

LE MARQUIS

Vous y mêlez un peu de drame très bourgeois.

Diderot, La Chaussée, auteurs à votre choix,

Pourraient vous envier ce moral épilogue,

MARTON, *ébaubie*.

Quels sont-ils ces gens-là ?

LE MARQUIS, *poliment*.

Des écrivains en vogue.

MARTON, *découragée*.

Je ne les connais pas ; je ne sais rien du tout,

Sinon que vous mettez ma patience à bout.

LE MARQUIS

Je me retire donc ; mais avant que je parte,

Ne me décochez pas une œillade de Parthe.

MARTON

Qu'est-ce encore, grands dieux ? Que de mots superflus !

(Elle se dirige vers le fond et parle à la cantonade).

Marton, reconduisez Monsieur... Je n'en peux plus.

(Elle sort par le fond, levant les bras d'un air désespéré. La marquise, en soubrette, paraît, souriante, sur le seuil).

LE MARQUIS, *très haut, à Marton*.

Belle cruelle, adieu ! Pour retrouver la porte,

L'amoureux éconduit n'a pas besoin d'escorte.

(Il va pour sortir, à droite, et s'arrête devant la marquise).

SCÈNE IV

LE MARQUIS DE VOLANGE, LA MARQUISE D'ORMONT.
en soubrette.

LE MARQUIS, *sans regarder la fausse Marton.*

Ma fille, vous avez pour maîtresse un Caton ;
Si vous n'apprenez pas les mœurs et le bon ton
Sous un tel guide, il faut que vous soyez bornée.

LA MARQUISE, *piquée.*

La servante, Monsieur, doit être résignée
A tout, mais vous allez un peu loin.

LE MARQUIS, *à part.*

Cette voix !

(Haut)

Vous voyez que je suis très nerveux.

LA MARQUISE, *avec malice.*

Je le vois...

LE MARQUIS, *à part.*

On dirait les yeux bleus entrevus sous le masque.

LA MARQUISE

Ma maîtresse est un peu sévère.

LE MARQUIS, *très animé.*

Sous le casque.

C'est Minerve, déesse opposée à l'amour ;
Et comme elle avait su se montrer sous un jour
Tout différent d'abord, comme deux mots de flammes
De sa bouche m'avaient pénétré jusqu'à l'âme,
Je me pleure moi-même et tombe de mon haut.

LA MARQUISE, *rêveuse.*

Mais avez-vous bien su lui parler comme il faut ?

LE MARQUIS

J'ai fait de mon mieux, mais je lui crois la nature
Comme à d'autres l'oreille, assez rétive et dure,
Ainsi je lui disais... J'extravague vraiment
De dévoiler tout net et franc mon sentiment
A vous qui, par devoir, aimez votre maîtresse

LA MARQUISE, *avec un élan instinctif.*

Si vous saviez combien cet aveu m'intéresse !

(Se reprenant).

Un proverbe, où trois grains de sel gaulois sont mis,
Change maître et valet en frères ennemis ;
Je ne souffrirai pas que mente le proverbe.

LE MARQUIS, *à mi-voix*

Charmante !

(Plus haut).

Eh bien ! j'aurais parlé chinois ou serbe,
Qu'elle eût semblé moins sourde à mon appel discret.
Le souvenir sitôt fit-il place au regret ?
Vous connaissez, ayant reçu ses confidences,
Son escapade au bal ; le mol attrait des danses
La fit jaser d'abord ainsi qu'un perroquet
Et sur les dominos s'exerça son caquet.
Moi qui gardais dans l'âme empreinte son image
Comme d'une Vénus émergeant d'un nuage,
Je voulus l'approcher, elle me désarma
Par des mots dont l'accent vulgaire m'alarma,
Et quand je pris sa main. (qu'elle n'a pas très fine).
Je pensai qu'elle allait crier : « On m'assassine ! »

LA MARQUISE

N'est-ce pas indiscret de prendre ainsi la main ?

LE MARQUIS

N'est-ce pas maladroit de rester en chemin ?

(Regardant la marquise en face).

Vous m'auriez pardonné.

LA MARQUISE

Chut ! il s'agit d'une autre.

LE MARQUIS

Soit !

(Il lui prend la main).

En parlant de main, je regarde la vôtre,
Et sans trop vous flatter, je la trouve bien mieux
Que la sienne et j'en puis dire autant de vos yeux.

LA MARQUISE, *ironique.*

Sommes-nous arrivés à la fin de l'histoire ?

LE MARQUIS

Oui, le charme est rompu, mais j'ai grand peine à croire
Qu'il ait avec autant d'énergie opéré,
Emanant d'une femme à l'air si mesuré.
Me l'aurait-on changée ? Ai-je changé moi-même ?
J'ai senti (je l'avoue) un déplaisir extrême :
Je croyais voir tomber comme tombe un fruit mûr,
Sa farouche réserve.

LA MARQUISE

En étiez-vous très sûr ?

Un homme, fût-il maître ès-science galante,
Ne saura jamais bien cultiver cette plante
Qu'est la femme fragile et ses mains froisseront
L'incarnat d'une joue et la candeur d'un front.
Ainsi moi (qui n'ai point à prendre la défense
De ma maîtresse et qui dis le mal que j'en pense)
J'ai peur que vous n'ayez froissé sans le savoir,
Son âme un peu hautaine, esclave du devoir...

LE MARQUIS

J'en passe par où vous voulez, fille terrible ;
 Mon cœur est un plastron, mon esprit une cible
 Pour vos traits ! Je vais donc, sans me faire prier,
 Rétablir, sous vos yeux, la scène en son entier.
 Moi, je suis toujours moi. Vous êtes à sa place.

(Il mime ce qui suit)

J'entre, la bouche en cœur, et vous trouve de glace,
 Quand vous aviez été de feu l'instant d'avant.

LA MARQUISE, *souriant avec malice.*

Les femmes — des moulins — ondulent à tout vent.
 Nous appartenons, pour notre malheur, au sexe
 Que le pli d'une rose ou d'une bouche vexe.

LE MARQUIS

Ce sexe, étrangement mais galamment subtil,
 Quand on lui brûle un doux encens, se fâche-t-il ?

(Après une pause).

Poursuivons... Je gardais encore dans l'oreille
 La musique d'amour à nulle autre pareille,
 Par où l'enchanteresse avait bercé mes sens ;
 C'étaient de pénétrants et capiteux accents
 Comme ceux que murmure au marin la sirène,
 Et sa robe enlaçait une taille de reine...

(La Marquise paraît ravie).

Hélas ! j'ai vu se perdre en fumée à la fois
 Son élégance et le timbre exquis de sa voix...

(Il regarde la marquise bien en face).

Mais sa main, mais sa voix, le détail et l'ensemble,
 Tout la rappelle en vous...

LA MARQUISE, *troublée, affectant l'insouciance.*

Peut-être... on se ressemble

Vaguement... quelquefois...

LE MARQUIS, *vivement*.

Jusqu'à ce point, non pas!

(*Plus pressant*).

Si je lis la langueur du bal dans vos yeux las,
 Vos yeux célestes dont me poursuit la hantise,
 Direz-vous que j'ai fait une lourde méprise
 En rapprochant Marton de la dame du bal ?

LA MARQUISE, *émue puis souriante*.

Savez-vous bien, mon cher monsieur, que c'est très mal
 De m'avoir devinée et que pour un tel crime,
 Ma vengeance pourrait paraître légitime ?

LE MARQUIS

Je me cherche coupable et me trouve innocent...

(*Il tire le ruban rose de sa poitrine*).

J'emportais ce ruban, lien faible et puissant,
 Dont je n'ai pas voulu même parler à l'autre,
 Votre Sosie : avec mes airs de bon apôtre,
 Je suis sincère et si votre ceil s'est abaissé,
 Sur moi, j'ai mérité qu'il y restât fixé.

LA MARQUISE

Oui, vous avez raison J'ai grand besoin d'excuse
 Pour mon inconséquence et pour ma sotte ruse...
 Pardonnez-moi...

LE MARQUIS

Le bal ou les suites du bal ?

LA MARQUISE, *caressante*.

Tout ce que vous voudrez

LE MARQUIS

C'était en Carnaval.

L'homme qui redevient enfant et qui s'en vante
 Fait grâce à la maîtresse imitant la servante.
 Mais je fus abusé. J'eus le plus à souffrir,
 Je vous laisserai donc le soin de me punir.

LA MARQUISE, *malicieuse.*

Si votre orgueil mérite une lente torture,
Supplice à petit feu, punition qui dure,
Je vais vous condamner à courtiser Marton,

LE MARQUIS

Non... attendez au moins qu'elle ait changé de ton,
Qu'elle soit plus experte à jouer votre rôle...

LA MARQUISE

Votre ironie avec ses flèches d'or me frôle,
J'ai mérité mon sort.

(Elle lui tend la main).

Et vous tends, de grand cœur,
La main... jusqu'au revoir.

LE MARQUIS, *baisant la main, puis portant le ruban à ses lèvres.*

Bienheureux le vainqueur

Que vous attacherez avec ce ruban rose !

(Il fait mine de lui rendre le ruban).

LA MARQUISE

Gardez-le, je défends que personne en dispose.

LE MARQUIS, *entreprenant.*

Permettez...

LA MARQUISE, *l'arrêtant du geste et riant aux éclats.*

Halte-là ! Je ne vous connais pas.

LE MARQUIS

C'est vrai... Présentons-nous l'un à l'autre... tout bas,
En faisant de nos noms un solennel échange.

LA MARQUISE, *salue en minaudant,*

La marquise d'Ormont.

LE MARQUIS, *même jeu.*

Le marquis de Volange.

O. DE GOURCUFF.

LA DÉFAITE DE SATAN

VISION

« Quel temps ! » dit Béalzébuth, frottant ses mains qui fument sous l'averse.

« Quel temps ! Ils seront trempés, crottés, transis ! Cette eau bénite-là est de ma façon ! Elle mouille, elle enrume. Or, un bon rhume calme toujours les plus ardents. »

Assisté de deux anges déchus, aussi fatalement beaux, aussi sagaces, aussi haineux que lui, Satan regarde et écoute. à travers le brouillard, venir et gronder des trains dont le panache se fond dans la brume, dont l'œil rouge troue la buée dense.

Déjà éveillé, Lourdes bruit au-dessous du pic neigeux où le sinistre trio se dresse. Toutes larges ses portes s'ouvrent au flot de pèlerins, incessamment jeté de la gare à la Grotte.

Pieusement scandés par des voix mâles, les cantiques déchirent les oreilles du Mauvais que réjouit seule la plainte éternelle des damnés.

Il grince des dents et, menaçant le firmament qui semble s'alléger. bleuir, trace ces signes cabalistiques, amasseurs de foudres, de tempêtes.

Quatés d'eau les nuages se reforment et sous les pleurs de cette voûte sombre, semblable à celle de la crypte, où le coupable crie ses remords, les pèlerins s'alignent, se groupent par provinces, par petites patries, aux pieds de la Reine de la grande patrie.

Bretons aux vestes courtes, aux larges chapeaux, aux longs cheveux, ils sont là les fils d'Arvor, le chapelet au poing, l'hymne aux lèvres, la foi au front, l'espérance au cœur, insensible aux ondes, « *presque du soleil de chez eux*¹. »

¹ Propos d'un Breton.

Sveltes, vifs, le geste, l'invocation spontanés, colorés des rayons de leur terre fleurie, les voici nos Provençaux chantant Marie comme la chante Mistral dans ses belles strophes à l'Immaculée.

Droits, nerveux, le bérêt enfoncé sur les sourcils. voyez les Basques, ces nostalgiques des terres inconnues, ces gentilshommes qui tiennent à la nouvelle Ève, dans l'idiome du Paradis perdu, des discours qu'elle seule comprend.

Béarnais souples aux jarrets d'isard, au masque narquois; Gascons, dont la face sanguine, les muscles lourds, le verbe rapide les distingue du Landais, petit, malingre, mélancolique comme les bruyères, les pinèdes de son steppe; Toulousains, aux voix timbrées, à l'œil noir, à la grâce native; Bordelais, voyants et hâbleurs, ils sont tous là, marqués de leurs races, mais fondus, fraternisés dans le grand élan de l'imploration.

Et cette union fusionne même le Nord et le Midi, zones si tranchées de notre chère France et que délimite, non moins que les mœurs, l'accent, la flore : parasols, palmes, magnolias qui ne franchissent pas la Loire, fleuve aimable des plaisances de nos rois...

Flamands, Bysonstins, Lorrains, Auvergnats, Bourguignons, hommes des villes fleuronées de cathédrales, des campagnes lointaines, des vignobles ravagés, des plaines fertiles, des monts après, des cités ouvrières, de Paris, cet infatigable pèlerin de Montmartre et de Lourdes, tous les Français de France, sont au rendez-vous, tous les sujets de celle qui reçut en échange de la Judée régicide le plus beau royaume après celui du ciel !...

Ils sont tous là ! riches, pauvres, inconnus, illustres. Et domptés par l'âme, leur corps, pour quelques jours, abdique sa tyrannie. Pâtir, veiller, jeûner, qu'importe ! Habitué à nos défaillances, Satan ne le comprend pas et voulant jeter dans ces masses, que journellement ils dominent, des appétits, des besoins, d'un ordre souverain, il convoque ses légions.

Assombrissant l'atmosphère, s'insinuant comme la pluie dans les âmes que les corps surmenés dépriment, les esprits malins accomplissent leur tâche.

Mais bientôt, tel un vol de corbeaux que la curée déçoit, ils

LA DÉFAITE DE SATAN

reviennent voilant leur front déprimé de leurs ailes lugubres, s'abattre aux pieds fourchus du Maudit.

« Tourbe imbécile ! » gronde l'orgueilleux Lucifer. « Quoi ! plus de désirs, chez la bête humaine ! » « Plus de rivalités, de jalousie, peut-être ? »

Et avec un rire effrayant, soulevant ses robustes épaules, courbées sous le poids du ciel écroulé sur sa tête, Satan renvoie le vol macabre tenter ces chrétiens de zizanie.

Puis penché sur les gorges verdoyantes, où les foules s'amassent comme elles s'amasseront un jour dans le val pierreux de Josaphat, il cherche à les corrompre, à les embraser du feu jaloux qui le dévore.

Qu'un cri, un défi, parte du sein de ces multitudes, divisées hier encore en castes, en affamés et en repus, en gouvernés et en oppresseurs, et la paix troublée mettra aux mains des ennemis du Fils et de la Mère l'arme voulue pour trancher le lien mystérieux qui unit, par la prière, la terre douloureuse au ciel heureux.

Mais en vain le grand menteur s'efforce-t-il d'obscurcir ces consciences purifiées, de leurrer ces ignorants, d'exciter ces ambitieux, devenus tous d'humbles pénitents, nulle note discordante n'interrompt le concert, nul frère ne provoque son frère, et les *Avé* montent, sonores, unanimes, suppliants jusqu'au trône de la Victorieuse.

Déroulant sa chaîne humaine, le rosaire vivant enserme la cité bénie, sans qu'aucun anneau rompu permette aux envieuses passions d'en fausser la divine harmonie et dispersé par le souffle puissant de tout un peuple qui chante le *Credo* autour de l'ostensoir, la noire phalange flotte un instant, honteuse, indécise.

Avec un écrasant mépris Satan la renvoie aux abîmes d'où la Mort surgit et salue son père.

Soumise, sous la volonté de Dieu, à l'insatiable homicide, la Mort va-t-elle aussi faillir ?

Quoi ! parmi tant de mortels aucun ne devra-t-il mourir ?

Nulle innocente victime attrister les saintes allégresses ?

Et semant le doute, la révolte qui l'ont perdu, Satan ne pourra-t-il reconquérir ces âmes étonnées que Dieu frappe les siens ?

Impassible, la Mort attend. Soudain son rictus vide s'allonge, ses orbites creux luisent.

Voici venir sa proie.

Un Breton, fort et gai, courageux et simple, gravit les pentes humides, le chapeau relevé, à la boutonnière une tige d'ajonc que la femme, entourée des cinq petits, lui a donnée avec le dernier baiser pour qu'il la rapportât bénite. Il va, redisant un refrain où Notre-Dame d'Auray et sa glorieuse Fille se saluent.

Parvenu au sommet du piton, il s'arrête, il contemple. Ne veut-il pas tout emporter dans ses yeux, dans sa mémoire, pour décrire à ceux de là bas ce pays « *plus beau que sa Bretagne* ! ».

Que ce panorama de monts embrumés, de croupes veloutées, de châteaux, de basiliques, d'hôtels, de couvents, est riant, superbe ! Que ce rocher chevelu, ces eaux ruisselantes, sont agrestes, limpides ! Et ces sonneries plus argentines que le carillon de son clocher à jour ; ces remous humains, plus sonores que le roulis des vagues, que le vent du large dans les chênes ; ces pieux murmures, plus doux que la voix d'Yvonne, égrenant ses litanies, que le gazouillis des berceaux, ces bruits célestes de Lourdes, comme ils emplissent son cœur de joies inconnues, profondes !

Extasié, il se penche

Hélas ! l'herbe rase est glissante, le vertige attire et la Mort de son doigt décharné le pousse.

Il tombe !

Victoire ! clame le chœur infernal, rampant autour de son corps brisé.

Père, époux, croyant, cet homme, traîtreusement frappé, est mort dans le désespoir ! Il a blasphémé !

Il appartient à Satan !

Victoire ! répond le chœur céleste.

Et planant sur ses pennons multicolores, un chérubin enlève l'âme du fidèle Breton, car le nom de l'Immaculée a clos ses lèvres, car la Grotte a fixé son dernier regard...

Choisi, parmi ces multitudes, pour s'associer au rachat, toujours,

¹ Propos d'un Breton.

le pieux pèlerin redira aux élus dans le Lourdes céleste les merveilles du Lourdes terrestre.

Et tandis que des mains fraternelles déposent sa dépouille dans la terre foulée par Marie et que Satan courbe la tête sous le pied virginal qui l'écrase, le soleil, sublime emblème de la charité, jaillit enfin derrière les cimes et illumine tous ces fronts, marqués du signe invincible de la Croix.

C^{l^{ère}} OLGA.

Lourdes, 20 avril 1899.



POÉSIE FRANÇAISE

LES NOCES DU NÉANT

Autrefois le Néant régnait sur l'univers.
Le chaos était son empire.
Il commandait en paix aux éléments divers
Issus de la matière apyre.
Maître il était des gaz et des vapeurs de feu
Tordant leurs immenses volutes
Au sein de l'étendue et se faisant un jeu
De leurs incoercibles luttes.
Maître il était du simple et si complexe éther,
Maître de l'air irrespirable,
Qui bouillonnait, ainsi qu'un colossal enfer,
Dans l'espace incommensurable.
Il gouvernait l'informe. Il dominait le rien
Inconscient dans la durée.
Il était l'impassible et l'inerte gardien
De ce faux semblant d'Empyrée
Qui trouait, en roulant, le vide sans confins.
Il s'arrangeait de la mollesse
De son trône immobile au sommet des gradins
D'une puissance sans ivresse,
De son pouvoir stagnant dans l'uniformité
Et de son sceptre incontesté.

Mais voilà que chancelle,
Dans sa pourpre éternelle,
Ce trône tout à coup. Du torpide Néant
Le vainqueur se révèle,
Géant contre géant.

Un Être au bras rigide, à la grave démarche,
A l'œil dominateur
Et fier du patriarche,
A posé son pied lourd, comme un libérateur,
Sur les marches royales.
D'un geste souverain,
Il a courbé le roi sur les branlantes dalles
Qui, sous son pas d'airain,
D'un écho formidable,
Ont résonné longtemps et puis ont disparu
Au fond de l'insondable.
Bientôt ont accouru,
Devant lui, l'innommé, l'invécu, les atomes.
Le passif et l'actif,
Les forces et les nomes,
La spontanéité, les germes, l'attractif,
Le temps et les distances.
Or, ayant mis le tout
Sur sa paume robuste, il pétrit les substances
De la masse qui bout.
Du magma qui s'enflamme,
Foisonne, se boursoufle, éclate, fume et luit,
Qui gronde, tonne et clâme,
Il dégage et construit,
Eu un instant, les cieux, les astres et les mondes,
Et l'ordre universel
De leurs orbites rondes
Dont le vaste infini devient le carrousel.
Condensant les lumières,
Il forge les soleils
Et sépare à jamais les jours des nuits premières,
Des nuits aux longs sommeils.
Il fait sortir la norme,
Les lignes et l'aspect, l'essence et l'entité
De la pyrite énorme
Eu pleine activité

De transformation. Il fige, il vaporise ;

Il disjoint, il unit,

Ecrase, pulvérise,

Recompose, enfin crée ! Et d'un éclat subit

Brille l'intelligence

Qui planera dès lors

Sur l'œuvre où l'ouvrier égalise et compense

Et règle les essors

Qu'il active ou modère.

Quand les destins déjà par lui sont arrêtés.

Au centre de la sphère,

Sous les roses clartés

Du ciel matutinal sur la terre récente

Dont s'écartent les eaux,

Dont le sol se cimente.

Ayant jeté, joyeux, avec les animaux,

L'humaine race éclore,

L'Être alors se repose !

Donc le Néant était dompté !

De son trône précipité,

Il trainait la lividité

De ses effarements dans le vague et les ombres.

Songeant à son règne aboli,

Il s'en allait, le front pâli,

Sous les rides enseveli,

Butant comme un aveugle à travers des décombres.

Mais, au moment où, dans la nuit,

Tel qu'un organisme détruit,

Il allait s'abîmer, sans bruit

Une forme émergea, lui barrant le passage.

— Où t'en vas-tu, dit une voix !

Es-tu tellement aux abois

Qu'il ne te reste que le choix

De fuir ? Céder ainsi n'est ni digne, ni sage.

Le Néant s'arrêta, lassé.
 Levant son visage plissé,
 Il vit un masque convulsé,
 Farouche et grimaçant, et qui voulait sourire.
 Les yeux sans fond étaient hagards,
 Cruels, moqueurs et leurs regards
 Projetaient des éclairs blafards.
 Le teint était mêlé de cinabre et de cire.

Sous un peplum lourd et flottant,
 Dans lequel son corps cliquetant
 Se drapait comme un pénitent,
 La forme avait des airs de reine et d'érynnie.

Le Néant dit : — quel est ton nom ? —
 — Ne me reconnais-tu pas ? — Non. —
 — Je suis la Mort au gonfanon
 Sanglant, la Mort qui porte en son sein l'agonie.

— Que me veux-tu, fantôme noir ? —
 — Je veux te rendre ton pouvoir. —
 — Que t'importe mon désespoir ? —
 — Je t'aime, et, s'il te plaît, sur la terre et sur l'onde,
 Dans les airs, sous tous les climas,
 Comme autrefois, tu régneras,
 Quand tu commandais aux amas
 Qui formaient le fœtus et l'embryon du monde.

— Que faut-il faire ? — Epouse-moi !
 Tu reprendras ton rang de roi.
 Mes joyaux sont de bon aloi
 Je t'apporte le vice, et le crime, et la guerre.
 La cruauté, la trahison,
 Le feu, le fer et le poison.
 J'en redorerai ton blason.
 En main je te mettrai le flambeau funéraire.

La maladie et les excès
 Seront nos maires du palais.
 Nous dormirons, sous des cyprès

Et le Dieu créateur, le conquérant superbe,
Comptera toujours avec nous.
Dis un mot, dis, sois mon époux
Et, de ce moment, à nos coups
Rien ne résistera, rien, pas même un brin d'herbe.

Le Néant consentit. Les noces eurent lieu,
Noces sans nom. hymen monstrueux et terrible
Auquel dut assister l'œuvre entière de Dieu.
Et, depuis ce temps-là, dans le calme inflexible,
Près du fabricant, le Néant et la Mort
Règnent en paix, gardant leur implacable accord.

H. BOUT DE CHARLEMONT.



MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE)¹

DEUXIÈME VOLUME

Je me suis toujours appliqué à rendre le moins fatigant possible l'exercice, déjà si ennuyeux par lui-même. Je choisissais la meilleure place pour le peloton, épargnant aux troupiers, même à mes dépens, l'ardeur du soleil en été, le froid en hiver ; passant rapidement sur les mouvements pénibles, surtout ayant bien soin de récompenser une bonne exécution par un temps de repos.

Toutes les finesses du métier m'étaient familières, elles ont grandement contribué à mes succès. J'ai su, par mes amis Cottin de Melville et de Martel, que dans les inspections générales, lorsque leurs grenadiers me voyaient à mon tour prendre le commandement du bataillon ils disaient : « C'est lui, ça va bien aller, nous sommes sûrs de bien faire avec celui-là. »

Le colonel de Labesse garda donc le silence, ne me témoigna pas le contentement qu'il éprouvait de l'instruction de ses sous-officiers ; je fus informé par son frère et ses neveux. Le colonel n'avait pu longtemps se taire. Il avait en rentrant chez lui manifesté sa satisfaction devant les officiers supérieurs et les capitaines qui l'avaient suivi. Tous m'assurèrent qu'on ne pouvait arriver à un plus haut degré d'ensemble et de perfection. Monsieur Walch lui témoigna son étonnement de la réserve qu'il avait gardée en vers moi. « Mon cher commandant, objecta le colonel, chacun a sa manière. Moi je parle quand je ne suis pas content ; mais voici la meilleure preuve que je puisse donner à notre jeune instructeur,

¹ Voir la livraison de janvier 1899.

de ma confiance en son savoir : je vais le faire venir tous les jours chez moi pour qu'il m'instruise aussi. Je le dis devant vous tous, messieurs, afin que ceux qui ne savent pas fassent comme moi, apprennent, et que ceux qui sont instruits sachent que leur colonel veut être capable de les commander. » Ajoutons-le à la louange des officiers, cette noble modestie de leur chef ne trouva que des approbateurs.

Me voici donc l'instructeur du colonel et comme il n'avait recommandé le secret à personne, que d'ailleurs il voulait sans retard commander son régiment, il me faisait rester publiquement à ses côtés l'épée à la main et répétait ostensiblement ce que je lui soufflais, ce fut chose avérée dans Nantes. Il fut reconnu et admis que j'étais l'instructeur en chef de la Légion de la Loire-Inférieure y compris le colonel. Malheureusement celui-ci avait presque aussi peu d'aptitude que monsieur de Lauriston. Il prétendit fort bien comprendre l'école de peloton à la première lecture, il traita l'école de bataillon presque avec la même légèreté, malgré tout ce que je pus dire et faire. Au bout de vingt leçons nous étions rendus aux évolutions de ligne dont moi-même je ne savais pas le premier mot. Cela devenait embarrassant. J'étais peu effrayé. Je vis tout de suite que je comprendrais facilement et j'avais trop d'habitude d'apprendre pour craindre d'être devancé par mon élève. Je craignais surtout son absolutisme et son entêtement. Je me répétais avec chagrin que je n'en ferais peut-être jamais rien et effectivement, malgré ses affirmations continuelles qu'il me comprenait, je voyais qu'il n'en était rien. Toutes les fois que sur la table il faisait manœuvrer les soldats de plomb ou qu'il tirait son épée pour commander son régiment, ses fautes prouvaient la plus complète ignorance. Tout le commencement de l'année 1816 se passa en efforts inutiles. Les progrès que faisait l'instruction de la Légion me consolait du peu de succès que j'obtenais dans celle du colonel¹.

Le capitaine François alla même trouver monsieur Zimmer dans le café où il était resté après avoir écrit, le brava en voulant lui montrer le cas qu'il faisait de sa lettre qu'il déchira et jeta à ses pieds. Le

¹ Voir la suite dans le fascicule de mars 1899.

colonel de Labesse eut la faiblesse d'encourager un acte d'insubordination dont il se ressentit plus tard. Il rendit compte au général commandant le département de manière à faire croire que les capitaines avaient raison. Monsieur Zimmer exaspéré par le dessous qu'on lui fit subir, chercha parmi les officiers des partisans contre M. de Labesse et se vit abandonné

Nous ne revîmes plus monsieur Zimmer. Il fut compris dans la mesure qui prescrivait d'envoyer en semestre à compter du 1^{er} octobre la moitié des officiers dans chaque grade. Désolation générale, rien n'était plus onéreux après un mois de route et les dépenses occasionnées par le changement d'uniforme.

Mermet venait d'être rappelé sous les drapeaux. Il fallait renvoyer un de nous deux ; chacun donnait les meilleures raisons pour rester. Le colonel trancha la question en déclarant que Mermet resterait en pied, mais, que le régiment ayant besoin de moi, on me ferait mes appointements d'activité. J'aurais dû ne pas accepter. Je me laissai séduire par ce qu'avait de flatteur les paroles du colonel, je m'en repentis. Le major Avrin me fit retenir cinq mois d'indemnité de logement que j'avais reçue et je n'eus rien pour le sixième. Monsieur de Labesse eut encore la faiblesse de laisser commettre cette injustice. J'appris ainsi à me défier de certaines générosités. Je sus aussi que le capitaine François, membre du conseil, avait fortement épaulé Mermet à mes dépens.

Il nous vint un autre chef de bataillon monsieur Vivien. C'était un excellent homme et un parfait militaire. Il prit le commandement du deuxième bataillon, je me trouvai ainsi son adjudant-major. Au bout de quelques jours il partit en semestre pour aller se marier à Gap. Peu après, le général Toussaint vint comme inspecteur passer en revue la Légion. Il donna force éloges au colonel relativement à l'instruction, la tenue et la discipline du régiment qu'il cita comme modèle dans un ordre du jour à toutes les légions de son inspection. Monsieur de Labesse reporta une partie de ces éloges à monsieur Walch, seul officier supérieur présent ; l'adjudant-major qui était là, avait tout fait, fut oublié. J'en eus quelque dépit. Je ne connaissais pas encore le cœur humain.

Je ne tardai pas à prendre ma revanche.

M. Walch avait le sang très inflammable. Il avait failli mourir à Nantes et tomba très malade à Clermont. Dès qu'il fut hors de danger, les médecins l'envoyèrent prendre l'air natal ; nous restions sans chef de bataillon.

Je faisais quelquefois de la musique avec les musiciens de la Légion. Un jour que nous étions réunis dans ce but, on parla de deux officiers nouvellement arrivés qui avaient paru en amateurs à l'exercice. Le plus âgé portait un chapeau à la Wellington, très bas de forme. Le jeune Hugo, un de nos gagistes, avait longtemps joué à Nantes au théâtre dont son père était un des plus anciens musiciens. Hugo nous dit :

— Le plus jeune de ces deux officiers, c'est Armand.

— Qu'est-ce qu'Armand, lui demandai-je ?

— Comment, Monsieur, vous ne connaissez pas Armand, l'acteur qui jouait dans les rôles de Poitiers, qu'il égale presque, et qui a joué si longtemps à Nantes ?

— Non, je suis très peu allé au spectacle avant l'année dernière. Toutefois ce que vous nous contez paraît impossible. Comment un acteur pourrait-il devenir officier ? Ces messieurs sont frères, l'un capitaine et l'autre, celui dont vous parlez, lieutenant dans la Légion.

— Je n'en sais rien, Mais je suis sûr que le plus grand est Armand. Je...

Le chef de musique, qui craignait une indiscretion, lui fait signe de se taire, donne le signal pour commencer le morceau. J'étais trop intrigué, pour en rester là. La séance terminée, je prends Hugo à part et lui demande des explications. Il était inquiet, le chef de musique lui avait fait des reproches, il ne voulait plus parler. Je le rassurai en lui promettant le secret à condition qu'il n'en aurait pas pour moi. Il m'affirma de nouveau ce qu'il avait déjà avancé et ajouta qu'Armand avait à Nantes sa femme qui tenait un bureau de tabac. Elle était connue sous le nom de Vondelau. C'était en effet le nom sous lequel le matin au rapport j'avais vu ces messieurs inscrits sur le contrôle du colonel. L'aîné y ajoutait le titre de comte et le cadet celui de chevalier de Bongars. Je recommandai à Hugo de ne pas ouvrir la bouche de ce qu'il venait de me confier et même de répondre à ceux qui lui parleraient de ce qu'il avait raconté à la réunion, qu'il s'était trompé.

M. de Bongars se trouva le plus ancien capitaine et à ce titre prit le commandement du premier bataillon. Or, comme il n'avait jamais servi, son ancienneté venait de l'émigration, il ne savait rien du tout. Le second bataillon était commandé par le capitaine André ; il connaissait passablement son affaire. Les deux messieurs de Bongars s'adressèrent à moi. Le jeune était aimable ; ni l'un ni l'autre n'avaient la moindre disposition pour l'état militaire. C'est alors que l'inspecteur général fut annoncé. M. Toussaint n'étant que maréchal de camp avait passé une revue préparatoire. Le lieutenant général qui le suivait passait pour sévère et des plus instruits. Le colonel s'en inquiéta. Il me fait venir chez lui avec M. André et M. de Bongars et reconnaît avec effroi l'impossibilité de cacher l'état des choses au général Le Dru des Essarts. Nous nous réunissons plusieurs fois sans aucun succès. Bongars était tout à fait incapable et le colonel ne comprenait pas ce qu'il commandait. Nous étions déconcertés, lorsqu'en feuillant machinalement le tableau synoptique que le colonel avait fait venir, il me germe une idée. Je demande au colonel un paquet de cartes de visite dont je le savais toujours approvisionné et l'emporte en annonçant qu'à la première réunion j'expliquerai mon projet. Le lendemain je remets à M. de Labesse une série de cartes numérotées contenant les commandements qu'il devait faire et aux capitaines une série de numéros correspondants et reproduisant les commandements à répéter ou à faire pour la manœuvre à exécuter. Je commence illico à les exercer. Le colonel faisait ses commandements en regardant la carte placée dans sa main gauche ; ces messieurs répétaient ou faisaient ceux qui leur incombait, et sur la table, j'exécutais le mouvement en démontrant brièvement. Après quelques jours d'exercice en chambre nous manœuvrons sur le terrain. Je suivais le colonel, on y était habitué ; sans deviner le truc chacun continua de penser ; tout cela est bien ; mais, quand l'inspecteur-général viendra, il faudra bien que le souffleur disparaisse.

Le grand jour arrive. J'avertis le colonel que, mon poste étant presque toujours à la droite du deuxième bataillon, il pourra, s'il est embarrassé, passer sans inconvénient entre les deux bataillons pour me consulter.

La manœuvre se fait très passablement au grand étonnement de tous les officiers; cependant comme il n'avait pas été possible de donner à ces messieurs l'intelligence de ce qu'ils faisaient, la contenance embarrassée de M. de Bongars et les faux mouvements du colonel qui se portait à gauche alors que le déploiement allait se faire à droite, sont bientôt aperçus du général. D'abord il les regarde avec des yeux perçants, puis l'étonnement se peint sur sa figure; car, du reste, les mouvements s'exécutaient avec une précision rigoureuse. Tous les officiers, excepté les deux premiers chefs, commandaient bien, et les lignes étaient correctement tracées par les adjudants-majors. Le général passe plusieurs fois entre les deux bataillons, les mains derrière le dos, je l'entendais marmotter : « Ils ne savent rien; mais qui diable fait aller la boutique; car elle marche, elle marche très-bien ».

Après le défilé le colonel reconduisit le général chez lui. Ils eurent alors la conversation suivante, je la tiens mot pour mot de M. de Labesse :

— Colonel, je n'ai que des éloges à donner à la Légion que vous commandez. C'est la plus disciplinée, la plus instruite, la plus avancée, en un mot la plus belle de mon inspection. Les manœuvres qui viennent d'avoir lieu devant moi ont été exécutées avec un aplomb et un ensemble merveilleux, (Le colonel s'incline), oui, merveilleux, d'autant plus merveilleux, colonel, que vous n'y entendez rien.

— Cependant, mon général.

— Colonel, je le répète, vous n'y entendez rien, rien du tout. Croyez qu'on n'en passe pas à un vieux routier comme moi; et pourtant, je suis forcé d'en convenir, je ne comprends pas comment tout a pu marcher ainsi; car cela a marché, fort bien marché. Et le miraculeux, c'est qu'évidemment vous n'y entendez rien. Tenez, colonel, soyez franc avec moi, vous ne pouvez pas me tromper, convenez que vous n'avez pas eu un seul instant l'intelligence de ce que vous faisiez ?

— Eh bien, mon général, c'est la vérité, avoue monsieur de Labesse qui était trop homme du monde pour ne pas voir qu'il avait tout à perdre en s'entêtant.

— Mais... comment avez-vous fait pour commander ?

— Voilà, mon général, dit le colonel en ouvrant la main gauche et lui montrant les cartes qu'il tenait encore.

Le général regarde les cartes et reste stupéfait : « Qui vous a fait cela ? — Un de mes adjudants-majors, mon général. — Le neveu de Mermet ? — Non, mon général, l'autre, celui du deuxième bataillon.

— Comment, ce tout jeune homme à qui vous avez si souvent parlé et qui venait toujours à votre rencontre ?

— Oui, mon général. Lorsque vous ordonniez une manœuvre et que j'étais en peine, il me disait, en passant, le numéro de la carte qui contenait la manœuvre.

— Ah bien ! en voilà une, par exemple, que je n'ai pas encore trouvée dans mon chemin. De sorte que c'est ce petit blanc bec qui tenait le fil qui faisait mouvoir la marionnette. Ah ! excellent, excellent...

Et voilà l'homme le plus sérieux et le plus sévère de l'armée à se pâmer de rire. Le colonel fait chorus. Le général prend ensuite des informations sur le petit blanc bec et termine ainsi : « Je vous félicite, colonel, d'avoir un sujet comme ce jeune homme. Je veux le voir. Vous l'enverrez demain me prévenir que votre régiment m'attend pour la revue d'honneur. Travaillez, colonel, travaillez avec votre adjudant-major, comme vous l'avez fait déjà et vous finirez par comprendre. »

Le lendemain, dès que nous sommes rangés en bataille, je reçois l'ordre d'aller en prévenir le général. Il me reçut avec une parfaite indifférence et ne me fit que des questions insignifiantes. Je n'eus pas le moindre soupçon de ce qui s'était passé. Après la revue, le colonel, devant son frère et Bonneval, me raconta tout avec un entrain et une franchise que j'admire et qui me donna bonne idée de son cœur. Telle fut ma revanche.

Au mois de novembre, un dimanche, après l'inspection ordinaire le colonel m'ordonne de former les pelotons et sans rime ni raison se met à me presser, à me dire une foule de choses peu agréables. J'avais beau me hâter, je ne pouvais aller assez vite à son gré. Il avait bien quelquefois des moments d'humeur ; néanmoins jamais je ne lui en avais vu de pareils. « Avez-vous enfin terminé, Mon-

sieur, gronde-t-il lorsque je viens lui annoncer que tout est prêt ? Vous êtes aujourd'hui d'une lenteur intolérable... Où allez-vous, Monsieur ?

— A mon rang de bataille, mon colonel.

— Il s'agit bien de votre rang de bataille... votre place, Monsieur, est où votre colonel veut que vous soyez... mettez-vous là, à ma droite... tirez votre épée et mettez-vous au port d'armes.

J'étais tout à fait déconcerté. Jamais je n'avais été ni vu personne traité aussi durement par le colonel. Il fait porter les armes et ajoute : « Au nom du Roi, lieutenants, sous-lieutenants, sous-officiers et soldats de la Légion de la Loire-Inférieure, vous reconnaitrez M..... pour adjudant-major et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service et l'exécution des règlements militaires. L'arme au bras. »

Puis, se tournant vers moi avec un visage aussi riant qu'il était sévère auparavant, il reçut et me rendit le salut d'usage que je lui faisais avec mon épée, et me tendit les bras. Je m'y jetai comme dans ceux d'un bon père, car il m'en montrait le cœur en ce moment. Il vit bien dans mes yeux toute ma reconnaissance et comprit à l'émotion de ma voix combien il m'aurait été difficile de l'exprimer. Il ajouta en me serrant la main : « Vous dînez avec moi, aujourd'hui, monsieur l'adjudant-major.

1852. — Bien des années sont passées depuis cette scène et en la racontant je suis très ému : M. de Labesse vit encore, il a 78 ans, je ne le verrai plus, probablement.

(A suivre).



LETTRE D'UN BRETON DE PROVENCE

MIREILLE A ARLES

On sait que, depuis le commencement de ce mois, de belles fêtes se succèdent dans la ville d'Arles, à l'occasion du comice agricole qui s'y tient. Au nombre de ces fêtes, nous ne ferons que mentionner rapidement la superbe cavalcade qui, le 11 mai, a parcouru les rues et les avenues de la ville, offrant aux regards émerveillés de la foule une succession de chars plus ingénieusement organisés, plus élégamment ornés les uns que les autres et dans beaucoup desquels de séduisantes Arlésiennes charmaient les yeux. Il en sera de même de la bataille de fleurs du lendemain qui a été des plus animées et des plus réussies et de la distribution des récompenses aux lauréats du concours agricole. Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'inauguration du musée ethnographique arlésien, fondé par Frédéric Mistral, remis, le 21 mai, à M. le Préfet des Bouches-du-Rhône et ouvert le même jour au public, non plus que sur la délicieuse cour d'amour tenue le soir même dans les ruines du théâtre romain et où M^{lle} de Chevigné, une bretonne d'origine, a été élue reine de poésie, non plus que sur le merveilleux bal Mireille qui a suivi et où toutes les dames étaient habillées en provençales. Nous aurions trop à dire et cela nous entraînerait trop loin. Mais il est une manifestation dont nous tenons à ce qu'un écho détaillé parvienne à notre vieille Bretagne, la sœur un peu sévère de l'aimable et riante Provence. Nous voulons parler de la représentation qui a eu lieu, le dimanche 14 mai, dans les arènes d'Arles, de l'opéra de Mireille, en présence de Mistral, de MM. Viger et Peytral, des députés, sénateurs et hauts fonctionnaires du département. Cette

représentation, qui s'est déroulée, comme la Déjanire de Gallet à Béziers, de 4 à 7 heures du soir, réalisant ainsi, une seconde fois, un des rêves, les plus chers des poètes et des artistes, avait été habilement organisée par MM. Fayot et Valcourt, directeurs, l'un des arènes, l'autre du théâtre de Nîmes

Une immense toile de fond, couvrant toute une partie de l'un des petits axes du gigantesque vaisseau, reproduisait, d'une manière saisissante, une vue de la Camarque avec la dentelle des étangs et de la mer pour bordure. Au devant s'étendait la scène, sur laquelle une plantation de mûriers allait, au premier acte, servir de cadre au chœur ravissant des jeunes magnananelles.

Près de 20.000 personnes ayant pris place en cette enceinte qui vit, jadis, les jeux sanglants exigés pour la cruauté blasée des romains, les combats de gladiateurs et le martyre des premiers chrétiens, se déroula alors, dans un religieux silence, la charmante idylle des amours de Mireille et de Vincent, amours tragiques aussi puisqu'elles se terminent par la mort de la jolie et aimante fille des mas ; Mistral, en effet, n'a pas voulu du dévouement poncif du libretto de Michel Carré, où les deux amoureux se marient. Il a voulu qu'on serrât le plus possible son poème et il a eu raison, car la scène finale de la mort de Mireille devant l'église des Saintes a produit un grand effet.

M^{me} Marignan, de l'Opéra comique, a rendu le personnage de Mireille avec une grâce enchanteresse et le poète peut être content de son interprète qui a admirablement incarné sa création. M^r Leprestre, du même théâtre, lui a vaillamment donné la réplique dans le rôle de Vincent, Taven, la sorcière (M^{me} Lafon), et tous l'ont remarquablement secondée.

Une surprise pour les yeux a été la farandole dansée, non plus par des professionnels, mais par des jeunes gens et des jeunes filles du pays, dans leurs jolis et authentiques costumes nationaux, qui ont exécuté leur danse traditionnelle au son d'un vieil air datant du roi René et jouée par une musique de village à laquelle l'orchestre a cédé le pas et qui s'en est, d'ailleurs, fort bien tirée. Des applaudissements sans fin, accompagnés de bis frénétiques, ont salué cette heureuse innovation.

En somme grand et légitime succès pour tout le monde : pour le poète, à qui on a fait une chaleureuse ovation, pour les organisateurs, qu'on ne saurait trop louer, et pour les exécutants, qui ont rivalisé de talent.

Le soleil seul a boudé. Un ciel gris, un vrai ciel de Bretagne, a entretenu, pendant toute la journée, des craintes qui ne se sont heureusement pas justifiées et a remplacé l'azur éclatant, fondant les couleurs dans une tonalité plus douce qui s'harmonisait très bien avec le dénouement de l'œuvre représentée.

H. BOUT DE CHARLEMONT

Barbentane, 25 Mai 1899.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

M. le baron G. de Wismes, animé du zèle le plus louable pour tout ce qui concerne sa ville natale, vient de mettre au jour un document nantais curieux et inédit. C'est un *Mémoire* daté de 1754, dressé par des jurisconsultes au nom de l'évêque de Nantes, messire Pierre Mauclerc de la Muzanchère et relatif à la marche des *Reguaires* épiscopaux à la procession de la Fête-Dieu. Les orgueilleux magistrats de la Chambre des Comptes se plaignaient que les *Reguaires* ou officiers de l'évêché marchassent devant eux, portant en main des torches et des panonceaux aux armes de l'évêque. On leur démontre savamment que cet usage (nous citons le mémoire) « ne fait préjudice à qui que ce soit dès qu'il ne désigne ni préséance, ni le moindre attribut honorifique. » — Ne fit-il que prouver l'attachement séculaire des Nantais à leurs solennelles processions, ce document offrirait un vif intérêt et le distingué érudit aurait eu raison de l'exhumer.

O. DE G.

* *

POUR ÊTRE HEUREUX, mélodie, poésie de Camille Natal, musique de Raoul Chassain. — Eug. Mathieu, fils, éditeur, Paris.

Pour être heureux, tel est le titre d'une poésie de noble inspiration que Raoul Chassain de la Plaine vient de mettre en musique. Les paroles l'ont heureusement inspiré; ces paroles sont du poète connu Camille Natal, auteur de la *Gerbe d'œillets* (1.50), de *Cœurs de Femmes* (3.00), de *Presque mariée* (monologue 0.50), de *L'Ange de l'Ambulance* (pièce à dire 0.50), du *Liseron* (poème 0.50), de *Plume brisée* (monologue 0.50), de *Lys fauché* (poème 0.50), de *Poème en prose* (0.80), des *Récits d'un vieil oncle*, etc., etc.

Tous les volumes de Camille Natal se trouvent chez leurs éditeurs qui sont : Chamuel, 5, rue de Savoie, Paris; en Suisse, chez Mignot, éditeur, 17, Pré du Marché, Lausanne qui, l'un et l'autre, les envoient *franco* contre mandat ou timbres.

*
*
*

POUR NOS MARINS. — *Au milieu des pêcheurs d'Islande*, par P. Giquello. — Paris, de Soye et fils, imprimeurs, 1899.

Je n'ai point à présenter, aux lecteurs de la *Revue de Bretagne*, M. l'abbé Giquello. Il est devenu le compagnon de nos marins, bretons pour la plupart, qui font le rude métier de pêcheurs d'Islande et de Terre-Neuve, il a voué sa vie aux *Œuvres de Mer*. Notre collaborateur, qui est un grand cœur et un charmant esprit, nous raconte ses traversées dans le style le plus pittoresque ; ce qu'il oublie de nous dire, c'est le bien qu'il a fait personnellement, c'est le rôle, tout de pieux dévouement qu'il a rempli comme aumônier du *Saint Paul*, le navire hôpital où les souffrants trouvaient secours et consolations.

J'alarmerais en insistant la modestie de M. Giquello. J'aime mieux recommander les excellents chapitres de sa dernière brochure où il étudie sur le vif les navires de commerce, les navires de grande pêche, les Terre-Neuvas, citant plus d'une fois les phrases et contrôlant les observations d'un autre bon Breton, M. Ch. Le Goffic. De la même plume qu'il met au service des braves et des humbles, il décrit en poète les *icebergs*, les aurores boréales, le soleil de minuit. Mais l'abbé Giquello porte partout le flambeau d'une ardente et féconde charité ; par opposition au cri sinistre que les Terre-Neuvas entendent résonner à leurs oreilles : « Marche ou crève » sa devise, réconfortante pour le pauvre matelot, pourrait être : « agis et espère. »

O. DE GOURCUFF.

*
*
*

KRENN-LAVARIOU BRO-DREGER DASTUMET GANT AN AOTROU HINGANT BELEK. — Saint-Brieuc, imprimerie F. Guyon, 1899 (En vente, chez l'éditeur, 23, rue Saint-Benoist à Saint-Brieuc. Prix : 1^f,25).

Il s'agit d'un recueil de Proverbes bretons de Tréguier, que M. François Vallée, professeur à l'Ecole Saint-Charles de Saint-Brieuc, a retrouvé en manuscrit, dans les papiers du regretté grammairien Hingant et qu'il publie sous les auspices de la Société d'émulation des Côtes-du-

Nord. Les ouvrages de ce genre, aussi accessibles aux simples lecteurs qu'utiles aux philologues, peuvent contribuer puissamment à la rénovation et à la conservation de la langue celtique. Nous joignons nos éloges à ceux que M. E. Ernault, l'un des érudits les plus compétents en la matière, adresse à M. Vallée.

L'éditeur a respecté l'explication (glose un peu pédantesque parfois) que Hingant met en regard du texte et de la traduction littérale de chaque proverbe. Tel qu'il est, le recueil tiendra une place honorable à côté de celui de Sauvé (pour le Léon) et du *Furnez Breiz* de Brizeux. Certains proverbes ont toute la saveur bretonne. Exemples : « Mauvaise réputation va jusqu'à la mer, bonne réputation reste à la porte ». « Quand le vent est au Nord-Ouest, plusieurs benêts sont pris ». Les populations de nos côtes ont mis leur empreinte sur l'éternelle sagesse des nations.

O DE GOURCUFF.

..

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler (fascicule trentième, *Crest-Daum*). — Rennes, Plihon et Hervé, 1899

Le dernier fascicule de l'excellente *Bio-Bibliographie* de M. René Kerviler n'enregistre point de célébrités bretonnes. Citons pourtant M^r Croc, vicaire apostolique à Hong-Kong. Mathurin Crucy, le grand architecte nantais, le député Dagorne, les Danet, les Daniel, les Darbefeuille, l'homme de lettres Daniélo, les poètes Dadier et Daligault. Sur le carme Nicolas Dadier, un des plus précieux et des plus ignorés disciples de Ronsard, M. Kerviler me semble un peu bref, ne mentionnant ni l'attrayante notice de M. A. de la Borderie, dans la *Galerie armoricaine*, ni celle de l'*Anthologie des poètes bretons*. Je signale deux oubliés, M. Frédéric Grmail, jeune compositeur d'avenir, fils du D^r Antonin Crmail. et M. Maurice Le Dault, qui a donné à la *Revue de Bretagne* la primeur de quelques-unes de ses belles poésies. A propos des Darquistade et en attendant que M. de la Nicollière nous donne, sur ces navigateurs nantais, une notice attendue, je rappellerai à M. Kerviler que M. A. de Faymoreau, habitant Versailles, a récemment relevé en faveur de son fils le marquisat conféré à la famille d'Arquistade en mémoire de glorieux services rendus à la marine française.

O DE GOURCUFF.

ALMANACH DES SPECTACLES (année 1898), par Albert Soubies.
 — *Histoire de la musique en Espagne*, par le même. Paris
 Flammarion, éditeur, 1899.

L'*Almanach des Spectacles*, de M. A. Soubies, est le plus utile *vademecum* de tous ceux qui s'occupent de théâtre. C'est aussi un charmant ouvrage et les bibliophiles se réjouiront de trouver, dans le volume de 1898, une eau-forte de La Lauze qui perpétue artistiquement le triomphe de *Cyrano de Bergerac*. Admirablement renseigné sur le mouvement théâtral parisien (la plus modeste salle, pourvu qu'elle joue une œuvre nouvelle, a sa mention), M. Soubies sait aussi ce qui se passe en province, il salue toute tentative de décentralisation, nous rappelant, pour ne citer que nos compatriotes, que la *Côte* de M. A. Verchin a été représentée à Brest le 17 novembre, *Rêves d'Outre-Tombe* de M. Beliard, aux Sables-d'Olonne, le 3 septembre. *Au Crépuscule* de M. Marc Daubrive, à Saint-Malo, le 6 août. *Le Mystère de Saint-Gwénolé* n'est pas oublié, mais l'orthographe en a été un peu défigurée par les compositeurs d'imprimerie, ainsi d'ailleurs, que celle de Ploujean devenu Ploujeau.

L'excellente et très copieuse *bibliographie* nous livre plus d'un nom d'écrivain de nos provinces, il y faudrait comprendre celui de M. Louis Tiercelin, qui fit imprimer son beau drame, *Le Sacrement de Judas*, en même temps qu'il le faisait jouer au Grand Guignol, *La Veillée de Noël*, de M. P. Sébillot, a paru en brochure aussi, mais probablement après le 1^{er} janvier 1899, date à laquelle s'arrête le présent *Almanach*.

Quant à l'*Histoire de la musique en Espagne* (que vient également de publier M. Albert Soubies,) elle nous montre les deux aspects, religieux et populaire, de la musique espagnole, et nous parle des compositeurs Morales, Guerrero, Victoria, qui ont fixé dans leurs œuvres ce double caractère.

O. DE GOURCUFF.

FLEURS DE GIVRE, par M. Paul Collin. — Paris, Alph. Lemerre, éditeur, 1899.

Voilà un poète qui a beaucoup écrit pour les musiciens, signé de nombreux livrets d'opéras, et dont les précédents recueils portaient des

titres caractéristiques : *Musique de chambre, Glas et carillons, Mes petits concerts*. Mais, si j'en juge par le dernier volume de M. Paul Collin, *Fleurs de givre*, où l'alliance des deux arts s'affirme encore à chaque page, la littérature, dans son œuvre, n'est point sacrifiée à la mélodie, et ses vers ne risquent pas de se voir étouffés sous les notes de ses collaborateurs. Pourquoi « *Fleurs de givre* ? » Ce titre très mélancolique ne nous est point nettement expliqué dans un gracieux sonnet liminaire, où l'auteur nous apitoie sur la destinée éphémère des fleurs de printemps, d'été et d'automne. J'aurais aimé, pour la justification du titre, à trouver ici une sorte de pendant aux *Stalactites* de Banville, la pièce qui a donné son nom à l'un des recueils de l'exquis ciseleur de rimes. Il me semble, d'ailleurs, que les vers de M. Collin, colorés et vibrants, font moins songer aux froides broderies dont le givre constelle nos vitres qu'à cette autre broderie du soleil « cler et beau », chantée par Charles d'Orléans.

Lisez, en effet, les *Anges de Bethléem*, pièce d'un beau souffle religieux, la *Ballade du faux proverbe* ou celle *en l'honneur des vieux*, ou celle *des meilleurs compagnons*, *Repentir*, poème dans la manière des *Contemplations* de Victor Hugo, l'*Hommage à Boieldieu* ou cette gracieuse série, *les Rêves*, qui égrène la gamme des rêves humains : toutes ces poésies, douces ou graves, émues ou souriantes, sont écloses au soleil de France et non au soleil de minuit d'une Norvège ibsénienne.

Les *Fleurs de givre*, au titre énigmatique, possèdent bien des droits à notre attention. A deux reprises, dans une *chanson bretonne* imitée de Brizeux :

Bonnes gens du Moustier,
Rassurez votre âme alarmée,

dans la *Messe du fantôme* inspirée par un conte de M. Sébillot. M. Paul Collin a interrogé la Bretagne et la Bretagne lui a répondu. A toutes les échappées que nous découvrons sur des pays et des mondes variés un poète au souple talent, nous avons la faiblesse de préférer ce coin breton.

O. DE GOURCUFF.

..

(ŒUVRES COMPLÈTES de E.-E. Théodule. — Paris, librairie militaire. R. Chapelot et C^{ie}, 1899,

Un écrivain picard, M. Théodule, de Peronne, vient de faire réimprimer une importante étude historique qui lui valut, en 1893, les éloges

de la presse, la biographie du général Frant son compatriote. Né en 1758, général de brigade dès 1794. Frant se couvrit de gloire sur tous les champs de bataille de la Grande Armée. La grave blessure qu'il reçut à la Moskowa ne l'empêcha pas de suivre la fortune de l'empereur jusqu'à Waterloo, et comme il était aussi colonel des grenadiers de la vieille garde, le général Petit reçut à sa place les suprêmes adieux de Fontainebleau.

La biographie très émouvante de ce héros est suivie de fragments historiques sur l'*Assaut de Malakoff*, l'*Anniversaire de Sedan*, le *Traité de Francfort*. La seconde partie du livre de M. Théodule, plus intime, renferme des souvenirs d'enfance et de collège, des notes biographiques sur un ami dont le titre « *Excelsior* » révèle bien la pensée et une page éloquente sur la cathédrale d'Amiens. L'ensemble forme un beau et bon livre qui impose l'estime pour son auteur. O. DE G.

RIMES PROVINCIALES, par Xavier de la Perraudière. —
Angers, Germain et Grassin, 1899.

J'ai rendu compte en cette *Revue* d'un précédent volume de vers de M. Xavier de la Perraudière, *Mésanges*. Je salue en ce nouveau livre les qualités qui m'avaient séduit dans l'autre ; il est plein d'ardeur généreuse au fond, de verve primesautière dans la forme, très spirituel, très franc et très français.

Je trouve un peu exagérés certains enthousiasmes, un peu violentes certaines haines de M. de la Perraudière : Dieu me garde de nommer personne, on me permettra seulement de regretter que la poésie, même armée du fouet juvénalesque, se commette dans l'*Affaire*. Il faut abandonner ces misères aux gazettes. Cette petite critique laisse intacte mon estime pour le caractère de l'écrivain qui a très crânement le courage de son opinion, et, tout Angevin qu'il est (il le proclame en un sonnet comparable au *Petit Liré* de du Bellay) n'a point la mollesse angevine. On le prendrait souvent pour un rude Breton.

J'aime mieux M. de la Perraudière dans ses élans de piété fort touchants, dans ses tableaux rustiques, fort pittoresques, dans ses satires littéraires, mordantes et judicieuses.

Peu de poésies religieuses ont autant de sincérité que la *Prière*, ou d'originalité que la paraphrase du *Super flumina Babylonis*, et les *Estro-*

piés à Sainte-Anne d'Auray, fourniraient matière à un curieux rapprochement avec un poème navrant de Tristan Corbière sur le même sujet.

Les poésies inspirées par la nature (inanimée ou animée) sont moins nombreuses que dans *Mésanges* et je le regrette, car M. de la Perraudière aime la campagne, excelle dans le paysage, et s'entend comme pas un à y faire mouvoir *les grives, les moineaux, l'écureuil ou la belle vache*, déjà chère à Victor Hugo.

Hugo! C'est la grande admiration littéraire de notre histoire, il l'admire à l'égal de la mer, il fustige en son nom les décadents et bafoue les symbolistes. Mais je crois qu'au plus grand des poètes il préfère encore la Poésie, car il nous confesse que, dans son cœur, comme à vingt ans,

Les rimes deux par deux viennent faire leur nid.

Et ce vers charmant est une profession de foi.

O. DE GOURCOFF.

*
* *

LA TERRE BRETONNE, anthologie scolaire des écrivains bretons, poètes et prosateurs contemporains, par Auguste Mailloux. — Un volume in-12 de 250 pages, avec illustration nombreuse par Jos Parker.

Cette œuvre de décentralisation, qui s'adresse plus particulièrement à la jeunesse des écoles, comprend environ deux cents extraits empruntés aux meilleurs écrivains de la Bretagne. Chaque morceau accompagné de notices biographique et bibliographique est expliqué, commenté de manière à en rendre le texte clairement intelligible pour tous.

Livre de lecture, mais aussi et surtout livre de récitation, cette anthologie est destinée à faire connaître d'une manière plus intime la bonne terre bretonne.

La terre de granit recouverte de chênes, ainsi que l'a dépeinte en un vers devenu célèbre un de ses glorieux fils, y est décrite par ses poètes et ses prosateurs les plus connus en ce qu'elle a de plus curieux et de plus pittoresque : ses plages de sable fin, ses falaises géantes, ses monuments préhistoriques, ses landes mélancoliques ; comme en ce qu'elle a produit de plus beau : ses gloires militaires, littéraires et artistiques, ses vertus morales.

*
* *

Nous apprenons que notre confrère V. Emile Michelet, le littérateur bien connu, devient directeur littéraire et artistique de l'*Humanité Nouvelle*, la belle revue mensuelle dont la partie scientifique reste sous la direction de l'éminent sociologue A. Hamon.

PARIS INSTANTANÉ

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le panorama, *Paris Instantané* que publient les maisons May et Baschet. Régulièrement se succèdent les numéros de cet intéressant ouvrage dont le but est de reproduire les mille aspects de la capitale et de sa vie quotidienne. L'heureux choix des motifs et la perfection de l'exécution rendent cet ouvrage digne d'être signalé.

Les 20 numéros de cette collection formeront un superbe album aussi agréable à conserver par les Touristes que par ceux qui vivent à Paris ou qui rêvent d'y venir. Pour tous c'est un plaisir de feuilleter ces pages illustrées où les uns trouvent la grande ville toute vivante et les autres le souvenir de cette incomparable ville.

Chaque numéro est en vente dans toutes les librairies au prix de 0 fr. 60

 LES BRETONS AU THÉÂTRE

L'Ame des Cimes, de M. Léon Durocher, qui vient d'être exécutée avec un grand succès, à l'Institut Lamartine, est une série de douze poèmes. d'une rare originalité, j'ajouterais, si je n'avais peur de faire un mauvais jeu de mots, et d'une constante élévation. Parfaitement secondé par le compositeur M. Léon Delerue dont la musique est comme imprégnée des souffles frais qui tombent des hautes cimes le poète a exprimé la vie des habitants de la montagne, leurs joies et leurs peines, leurs amours et leurs travaux; dans le *Testament du père*, qui rêve d'être foudroyé au sommet d'un roc et de se draper, en mourant, dans le manteau bleu de l'azur semé d'étoiles d'or, il a atteint une vraie éloquence, unissant un sentiment très pur à une forme irréprochable. M. Muratet de l'Opéra, baryton de grand style, à la voix superbe, et M^{lle} Marguerite Feljas ont partagé le triomphe du poète et du compositeur.

On annonce pour le 8 juin au théâtre de la Renaissance de Paris une grande matinée au profit du monument de Charles Monselet. Le programme est des plus attrayants.

Espérons qu'à l'automne prochain la ville de Nantes verra s'élever, en un coin fleuri de son Jardin des Plantes, le buste d'un de ses plus spirituels enfants.

O. DE G.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

L'UNIVERSITÉ DE CORNOUAILLES

Quiconque observe de près notre Bretagne contemporaine y remarque avec surprise la persistance des liens qui rapprochaient étroitement les paroisses dépendant autrefois d'une même circonscription ecclésiastique. La division de la province en départements n'a pas effacé dans les mœurs et dans les cœurs les traditions propres à chaque région et, bien qu'un siècle de centralisation ait transformé l'administration civile et religieuse, l'esprit particulariste se défend partout avec une énergie vraiment bretonne. Le département des Côtes-du-Nord se compose encore, qu'on le veuille ou non, de Cornouailles, Tréguier, Goëlo, Penthievre, etc... bien que ces noms ne se retrouvent plus sur nos cartes contemporaines et ne s'emploient que dans les ouvrages d'histoire. A quelles causes devons-nous rattacher cette inébranlable fidélité à des délimitations aujourd'hui sans objet? D'où vient cette persistance que le simple culte du passé ne saurait expliquer?

La prédominance de la vie rurale dans notre pays a singulièrement favorisé cette fidélité aux traditions : la terre a reçu du ciel une vertu pour l'assurer. Quand aux différences de dialecte, elles doivent être rangées dans les effets autant que dans les causes de cette situation.

Peut-être trouverons-nous une raison insuffisante mais réelle de ces groupements d'un caractère historique dans le rôle joué par nos collèges et nos petits séminaires. En l'étudiant nous n'épuiserons pas la question et ne dirons pas le dernier mot sur ce problème; mais nous ferons du moins saisir sur place et dans une région bien caractérisée l'action d'un établissement d'enseignement.

Au centre de la Cornouaille des Côtes-du-Nord s'élève une maison ou plutôt un monument qui se dresse au milieu des landes et des

bruyères, comme une affirmation de cet esprit breton qui aime à se faire une petite patrie dans la grande, le plus près possible du foyer de la famille.

La publication de documents récents d'origines très diverses, rassemblés par M. le chanoine Chatton, doyen du Chapitre de Saint-Brieuc, ses études et ses souvenirs recueillis sous une forme élégante et classique permettent à l'historien et au sociologue d'éclairer de nouvelles clartés cette situation très spéciale qui échappe aux regards du touriste et de l'étranger.

Monseigneur Fallières appelait un jour le petit séminaire de Plouguernevel son *Université de Cornouailles* : cette expression flatteuse renfermait un sens profond qui nous permet de rapprocher, sans témérité, l'influence exercée par une importante maison d'enseignement secondaire, de l'action des grandes Universités allemandes, anglaises ou belges. Sans doute nous ne prétendons point à une assimilation et à une comparaison absolues, mais nous espérons y trouver quelque réponse à la question posée plus haut.

I

Au dix-septième siècle, la Cornouaille des Côtes-du-Nord perdue à l'extrémité de l'ancien et immense diocèse de Quimper, était une région à peu près inaccessible. Par son éloignement elle échappait au contrôle épiscopal des mœurs publiques et privées : la foi comme la morale y avait subi, sous l'action du temps de rudes atteintes. Un contemporain du vénérable Julien Maunoir, son ami, originaire comme lui du diocèse de Rennes, appelé par la Providence en ce pays, s'émut de la triste situation de ce peuple qui retournait à grands pas à la barbarie et reconnut que l'ignorance religieuse était la cause la plus claire de cette décadence. Il se résolut à y porter remède et, à l'exemple de M. Olier et de saint Vincent de Paul, il fonda un séminaire.

Cet établissement devint rapidement la source de toute vie religieuse et du progrès moral dans la région. Dès lors le clergé et les habitants se plurent à le regarder comme la véritable capitale intel-

lectuelle et sociale de leur pays. Ils y vinrent chercher la science élémentaire sur les bancs des premières classes et y puisèrent les connaissances les plus étendues, en suivant le long cycle d'études qui conduisait au sacerdoce ou préparait une classe dirigeante capable d'exercer sur le peuple une heureuse influence.

En 1785, un directeur du séminaire de Quimper retraça l'histoire de cette salutaire entreprise, dans un manuscrit retrouvé depuis la Révolution et déposé aux archives du petit séminaire de Plouguernével.

Ces pages constituent un glorieux monument à la mémoire de M. Picot de Coathual, le fondateur des séminaires de Cornouailles : En elles revit la figure de ce prêtre que le ciseau d'un artiste, M. Le Goff, de Saint-Brieuc, a essayé de faire surgir dans la pierre, pour la dresser sur la lande transformée, comme un témoignage de la reconnaissance de la génération contemporaine.¹

Pourtant il dormait bien en son vieux cimetière :
Son noble nom, lisible à peine sur la pierre
S'en allait chaque jour un peu plus vers l'oubli².

Le dessein du fondateur était bien d'exercer une action sur tout le pays et son plan ne se bornait point à créer une école quelconque, pour y enseigner les lettres et les sciences humaines : il ne tendait à rien moins qu'à régénérer la région. Longtemps il y réfléchit dans la solitude de son presbytère de Plouguernével et pour arriver à ses fins, il s'exposa au reproche cruel pour un prêtre, d'avarice sordide. Vivant chichement, il gardait son blé dans ses greniers pour le vendre aux époques plus favorables, sans cependant rien faire pour influencer sur les cours et profiter d'une spéculation trop commune à notre époque. Cette habile gestion lui permit d'acquérir sur le sol

¹ Ce manuscrit a été publié sous ce titre : *Histoire des Séminaires de Cornouailles*, par M. Chatton, dans le bel ouvrage qu'il vient d'écrire chez M. Prudhomme : *Souvenirs d'un ancien élève du Petit Séminaire de Plouguernével*.

² Ces vers sont empruntés à une poésie de M. Le Garrec, ancien élève du Petit Séminaire de Plouguernével, lue à l'inauguration de la statue de messire Picot de Coathual.

même de sa paroisse les métairies de Kerdéven, Kerjacob, Kerphilippe et Kergall.

Aussi, quand il se présenta devant Mgr de Coëtlogon, évêque de Quimper, pour lui communiquer ses projets, il entendit sans se troubler la parole que lui adressait ce prélat en forme de plaisanterie :

— Vous avez apparemment, M. le Recteur, un millier d'écus à m'offrir pour exécuter votre projet, mais il faudrait vingt mille livres pour cela.

— Eh bien ! Monseigneur, répondit M. Picot, j'ai vingt-quatre mille francs à vous donner.

Les prêtres qu'il voulait grouper dans ce nouveau séminaire devaient être non seulement des professeurs et des directeurs, mais encore des missionnaires. Sous le supérieur, M. Abgrall, se groupèrent bientôt MM. Yves Lahuëc, Pierre Porellec, Jean Haouël et Paule. La cure de Plouguernével fut rattachée à leur œuvre.

Le P. Maunoir, qui ne partageait pas les préventions de quelques religieux de sa Compagnie contre le nouvel établissement, présida lui-même la première mission des prêtres du séminaire dans la paroisse même où ils résidaient. Là se révéla dans des circonstances critiques les importants services que la société et le gouvernement du roi tiraient de cette œuvre. La population surexcitée par l'accroissement continuel des impôts ne vit d'abord dans ces missionnaires que des agents du fisc, ou plutôt de nouveaux percepteurs d'impôts ecclésiastiques qui les pressureraient à l'occasion des mariages, des baptêmes et des enterrements. Arrivés en armes à la grand'messe, les révoltés, décidés d'abord à empêcher l'établissement du séminaire par la force, se calmèrent soudain. Mais quelques troupes plus disciplinées, persistant dans leur funeste dessein, tentèrent de piller à maison : elles furent arrêtées par des prodiges qui les convertirent. « Ainsi, écrit le P. Séjourné dans sa vie du P. Maunoir¹, tous ces cœurs ulcérés s'apaisèrent peu à peu, et tout entiers à l'affaire de leur salut, ne pensèrent plus qu'à faire la guerre à leurs propres vices.... Le bruit de ces premiers succès arriva bientôt jusqu'aux oreilles du duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, qui était à

P. Séjourné, *Histoire du Vénérable P. Maunoir*, II, 180.

Port-Louis. Il était venu « pour voir le remède qu'on pouvait apporter aux troubles de Basse-Bretagne ; mais il s'y tenait renfermé jusqu'à l'arrivée des troupes royales, ne voulant rien tenter « que l'on ne put apparemment répondre du succès ».

Les missionnaires sous la direction du P. Maunoir secondèrent ses vues et travaillèrent si bien à la paix publique, que Plouguernével devint, sous leur action, un centre d'apaisement pour toutes les paroisses environnantes. Leur grande procession contribua pour une bonne part à cet heureux résultat. « Chacun s'en retourna dans sa paroisse, demandant pardon à Dieu et résolu de demeurer fidèle au roi¹ »

Le manuscrit du *Séminaire de Cornouaille* nous montre à l'œuvre un prêtre apostolique, M. le Coz. « C'était, dit M. Moulin, un saint homme, studieux, laborieux, grand pénitencier, homme d'oraison, et un Elie en zèle ; il mourut en odeur de sainteté... Il instruisait jusqu'au milieu des campagnes : et l'on voit encore aujourd'hui, entre Plouguernével et Goarec, une fontaine auprès de laquelle on assure qu'il catéchisait les enfants, après y avoir pris au retour de Goarec, où il disait souvent la messe, un déjeuner frugal qui consistait en un morceau de pain ; et c'est sans doute de là qu'est venu le nom de *Fontaine de M. Le Coz* que porte encore cette fontaine². »

Pendant ce temps des écoliers se formaient dans la maison construite par les soins de M. Picot et se préparaient à collaborer à l'œuvre de religion et de civilisation entreprise par leurs maîtres. Le séminaire était un foyer d'études d'où les professeurs s'éloignaient parfois pour un temps, afin de conquérir leurs grades théologiques en Sorbonne³. L'histoire se montre, hélas ! trop discrète sur l'influence qu'exerçait cette communauté de prêtres doctes et zélés, mais la transformation lente et progressive du pays attestait les heureux fruits de la jeune *Université de Cornouailles*.

¹ *La Vie du P. Julien Maunoir*, par le P. Boschet, p. 362-363.

² *Souvenirs d'un ancien élève de Plouguernével*, p. 55.

³ On pourrait citer M. Le Pape de Trévern, né à Morlaix, docteur de Sorbonne, évêque d'Aire, puis de Strasbourg, célèbre par ses nombreux écrits et ses conférences à Saint-Sulpice, à la suite de M. de Fraissinous.

La Révolution détruisit l'œuvre pour un temps et cette tempête, « éclatant avec fureur jusqu'au milieu de nos landes et de nos bruyères, suivant l'expression de M. Le Graët en un discours prononcé le 30 juillet 1877, sépara violemment les maîtres et les disciples et dispersa aux quatre vents du ciel toutes les pierres du premier édifice.

II

« Une aile à peine achevée restait encore debout. L'orage n'avait pas eu le temps de la déraciner du sol, et elle se dressait là comme un témoignage muet du passé, et comme une éloquente invitation à l'avenir. »

Les cantons environnant Plouguernével avaient été détachés du diocèse de Quimper ; mais les relations avec Saint-Brieuc, le nouveau chef-lieu de diocèse, restaient au début de ce siècle si pénibles et si difficiles, faute de chemins, que l'action bienfaisante de l'Eglise ne s'y exerçait point aisément. Les prêtres, originaires du pays, aptes à en parler le dialecte et à en connaître les mœurs, manquèrent à Mgr Caffarelli dès le lendemain du Concordat ; les fidèles s'habituerent peu à peu à ne pratiquer que bien sommairement leur religion et vécurent dans une ignorance funeste non seulement de leurs devoirs de chrétiens, mais encore des connaissances les plus indispensables à la vie sociale.

Cependant, malgré la tourmente révolutionnaire qui avait tout balayé, le souvenir de l'influence du vieux séminaire de Plouguernével demeurait encore dans toutes les mémoires et les regards se tournaient du côté de ces hauteurs pour y chercher la lumière. M. l'abbé Galerne, recteur de Plouguernével, résolut de restaurer l'œuvre de messire Picot de Coathual. Mgr Le Groug de la Romagère comprit et approuva son dessein et lui dit comme autrefois le Seigneur à Ezéchiel : « Souffle sur ces ossements épars dans la poussière, et ils revivront ; sur ces pierres qui jonchent la terre, fais passer le souffle de la foi et de la charité, et elles se relèveront. Comme le prophète le saint prêtre obéit à la voix de Dieu, il se mit à l'œuvre et bientôt le désert refleurit, la solitude s'anima ; et à

l'ombre des bâtiments restaurés et agrandis sous son inspiration puissante, les générations nouvelles accoururent en foule puiser, avec l'enseignement qui enrichit l'intelligence, l'éducation qui rend l'âme meilleure. »

Le plan du nouvel établissement fut plus modeste que celui de l'ancien et donna cependant des résultats beaucoup plus admirables. Lorsque M. Picot de Coathual soumit à Mgr de Coëtlogon son idée, il lui inspira quelque inquiétude pour l'unité du diocèse, car l'esprit de l'Eglise demande que les séminaires s'administrent sous les yeux de l'évêque, et Plouguernével se trouvait à treize lieues de Quimper. Comme il y avait dans le saint fondateur autant d'esprit d'obéissance que de généreuse initiative, il se rangea immédiatement à une solution qui conciliait les intérêts généraux avec les besoins spéciaux de cette partie de la Cornouaille : Quimper et Plouguernével posséderaient chacun une maison de formation ecclésiastique, sous la direction d'un seul supérieur qui maintiendrait l'union des esprits et des cœurs.

La même pensée préside aujourd'hui à ce culte que professent pour leur séminaire les prêtres et les pieux fidèles de Cornouailles. L'amour de leur maison ne se fait point d'une commune antipathie pour d'autres régions, mais d'un zèle véritable pour l'œuvre restaurée par M. Galerne.

« Faute d'écoles, écrit M. le chanoine Chatton, le grand séminaire se recrutait péniblement ; on n'y recevait que de rares sujets très sommairement préparés par quelques leçons reçues dans les presbytères : et c'étaient ces jeunes prêtres, dont la formation cléricale avait été si hâtée et souvent si incomplète, que l'on prenait, à la sortie du séminaire, pour les placer de prime-saut à la tête des paroisses les plus importantes, lorsque les populations auraient eu plus que jamais besoin de pasteurs zélés et instruits'.

« Que voyons-nous, écrivait à cette époque M. Jean-Marie Robert de la Mennais, une foule de paroisses absolument abandonnées, un plus grand nombre d'autres également souffrantes et qui deviennent comme le tombeau, disons comme l'autel où des ministres

¹ *Souvenirs d'un ancien élève*, p. 98.

solitaires, succombant sous le poids de travaux au-dessus de leurs forces, mais non au-dessus de leur zèle, consomment chaque jour leur sacrifice. Il existe des cantons entiers où la foi s'éteint et les mœurs se dépravent...¹ »

Faut-il s'étonner que le nouveau séminaire de Plouguernével devint dès lors l'objet de la reconnaissance générale de la région, puisqu'il en était manifestement la Providence ? Le vieux sol de Cornouailles poussait un chêne robuste où les jeunes générations ont cueilli successivement, depuis ces débuts, les fruits d'or de la science et de la foi ; une étoile brillait sur ces sommets pour guider au port du salut les peuples endormis dans les ténèbres d'une funeste ignorance.

L'œuvre de M. Galerne avait été préparée et soutenue par M. Ollivier, vicaire général forain, qui avait acquis pour le diocèse, avec l'aide de M. de la Mennais, les bâtiments abandonnés et en avait ouvert les portes aux premiers *élèves*. Elle reçut une officielle institution par une ordonnance du roi Louis XVIII le 31 juillet 1822.

Plus s'affirmait la vitalité du nouvel établissement plus le clergé sentait se resserrer les liens qui l'attachaient à cette source de vie religieuse. Au foyer de la famille cornouaillaise, les prêtres venaient goûter les douceurs de la fraternité ecclésiastique et les charmes de simples et joyeuses récréations. Les célèbres parties de boule présidées par M. Galerne, curé de Gouarec dans les jardins, ou sous les hêtres de Coathual, nous indiquent le caractère cordial de ces réunions.

Ces liens de solidarité, ne s'improvisent pas. Aussi, lorsqu'au moment de la reconstruction du petit séminaire, sous Mgr David, on parla de le transporter à Rostrenen, M. Galerne bondit : « Que dites-vous là, s'écria-t-il avec vivacité. Aller à Rostrenen, mais se serait abandonner le lieu où s'est déroulée toute notre histoire ; ce serait rompre avec tout notre passé, pour tenter une expérience qui pourrait compromettre tout notre avenir. »

« Il avait raison, remarque M. le chanoine Chatton qui rapporte cette parole. Déraciner un arbre de deux cents ans pour le transplanter dans un sol étranger, c'est l'exposer à périr. »

¹ Mandements des vicaires capitulaires de Saint-Brieuc en 1816.

Cette situation de l'établissement en pleine campagne rendait possible la vie bien bretonne des externes qui logeaient dans le bourg chez quelques pieuses veuves.

« La classe une fois finie, ils prenaient la clef des champs, et, leurs livres sous le bras, ils s'en allaient répéter quelques vers des *Georgiques*, dans un clos de genêts ou le long d'une haie d'aubépine où bourdonnait l'abeille, tandis que le pauvre interne, sous l'œil d'un *Argus* sévère, devait se contenter de rouler sa cannette ou de *battre la semelle* entre les murs d'une cour froide qui bornait son horizon.¹ »

Si la poésie trouvait large place dans l'imagination des écoliers, l'art se bornait à la musique très sommaire du chœur et les supérieurs donnaient pour note à un élève : « *N.* Sujet médiocre, mais très bon *serpent* ; » parce qu'il accompagnait avec habileté le chant sacré sur le traditionnel instrument d'église du vieux temps.

Cependant cette simplicité, en facilitant les rapports de l'établissement avec tout le pays, allait inspirer à un supérieur une idée étrange en apparence, mais vraiment pratique. « Un jour il jeta les yeux sur ces landes immenses qui entouraient sa maison. — Pourquoi, se dit-il, ne ferait-on pas ici ce que faisaient les moines au moyen-âge ? Ces terrains improductifs coûteraient peu, la culture pourrait les transformer, et j'en retirerais du froment pour nourrir mes élèves. »

« Frappé de cette pensée, M. Ropers se mit à l'œuvre comme Bernard à Clairvaux, comme Bruno à la Chartreuse : la charrue passa sur ces marais à l'aspect désolé qui s'appelaient le Chabois, et en très peu de temps on vit le fruit de ces travaux. Plusieurs hectares de terres de lande étaient livrés à la culture, des bâtiments construits, des champs clos et ensemencés, de nombreuses plantations faites, et d'affreuses fondrières remplacées par une des plus belles prairies du voisinage... Par ces heureux essais, M. Ropers fit plus qu'enrichir son établissement ; il donna l'impulsion autour de lui. A son exemple d'autres s'adonnèrent à ce travail de défrichement et si, à la place de landes et de bruyères, les terres de Lauzel sont

¹ *Souvenirs d'un ancien élève du Petit Séminaire de Plouguernevel.*

aujourd'hui couvertes de beaux arbres verts et de riches moissons, c'est à son initiative qu'on le doit'. »

Un nouveau lien se créait entre la Cornouaille et son petit séminaire de Plouguernével ressemblait un peu, avec son cachet d'exploitation agricole, aux habitations d'où lui venaient la plupart de ses élèves. M. Ropers acquit ainsi successivement la ferme de Kergoarec, les landes de Punchou et la terre de Coathual.

Avec les successeurs des premiers supérieurs de ce siècle, nous entrons dans une histoire intime et presque contemporaine, dont les traits charmants se trouvent dans la nouvelle œuvre de M. le chanoine Chatton : *Souvenirs d'un ancien élève du Petit Séminaire de Plouguernével*. Il se dégage de ces pages une impression très nette de la vie de cet établissement qui forme comme une famille dont le foyer compte, parmi ses intimes, non seulement ses habitants ordinaires, mais encore tous ses anciens élèves répandus dans le pays.

Le monument qui abrite cette jeunesse studieuse a de vastes proportions ; la chapelle gothique a un style très breton, les domaines agricoles servent de modèle aux agriculteurs ; les fêtes de la maison ont un retentissement dans tout le pays.

Interrogez le premier venu, dans cette partie de la Cornouaille, il vous signalera dans le petit séminaire de Plouguernével une véritable capitale intellectuelle et religieuse. La difficulté des communications dans cette région, où ne pénètrent que très tardivement les premiers chemins de fer ont accentué cet esprit nettement particulariste et le sociologue, qu'intéressent toutes les manifestations de la vie sociale, y voit, avec une preuve du caractère propre de la race celtique, une résultante frappante des traditions historiques, des conditions du milieu et de la situation géographique.

Est-ce à dire que, sans nos collègues ou petits séminaires, cette autonomie partielle des diverses régions n'existerait pas réellement ? Une pareille affirmation appellerait un démenti immédiat, car les relations commerciales, la commune origine de race, les influ-

¹ *Souvenirs d'un ancien élève du Petit Séminaire de Plouguernével*. p. 160 et 161.

ences de temps, de distance et d'administration jouent leur rôle dans la constitution de ce que nous appelons le *pays*, *pays* de Cornouailles, de Tréguier, de Dinan. La configuration du sol détermine les grands mouvements d'affaires et tracent à l'avance pour l'observateur les voies de communication qui unissent les hommes entre eux. Mais celui qui n'a pas vu dans les établissements, à recrutement nettement local, les réunions d'anciens élèves ou les grandes fêtes qui y groupent tous les représentants de la région, toutes ses forces sociales, ne saurait se rendre un comp'te exact de la place qu'occupent en Bretagne nos séminaires et nos collèges.

Aussi, lorsqu'au début de cet article, sans aucune prétention d'écrire une page d'histoire, nous cherchions au hasard des événements les éléments de notre démonstration, nous avons pu surprendre le lecteur et lui arracher un sourire d'étonnement et de sceptique défiance. Nous avons essayé de prévenir ses objections. Du fond de l'Inde un missionnaire complètera la réponse que nous avons ébauchée en ce rapide essai par ce chant que répètent depuis bien des années les fils de cette *alma mater* de la Cornouaille des Côtes-du-Nord.

Va, ma chanson, va, mon cœur t'accompagne !
 Prêtre breton,
 J'ai pu quitter pour l'Inde ma Bretagne.
 L'oublier... non !
 Redis là-bas que le missionnaire
 Espère au ciel
 Trouver encore son petit séminaire
 Plouguernével !

N'y a-t-il pas un sentiment vraiment touchant dans ce besoin du Celte de rattacher à quelque coin du sol, aussi bien déterminé que l'imagination le permet, la synthèse de toutes ses affections. Au fond de tout cœur breton, un poète chante perpétuellement un hymne à cette nature mélancolique, pittoresque et douce qui fait de la Bretagne une terre à part. Quand les liens des inaltérables amitiés d'enfance, la vie intellectuelle de la jeunesse, les premières luttes de l'âme contre son orgueil et ses passions ajoutent à des murs

aimés et à des sites souvent admirés, aux vallées et aux collines, aux pierres et aux bois, une voix pour redire à chacun son histoire intime et personnelle, alors ce poète intérieur devient éloquent et, sur tous les tons de l'ode, de l'épique, du cantique ou de la chanson, donne à ce patriotisme local son expression la plus haute et la plus émouvante. Poussés par ce sentiment, tous accourent avec joie vers leur Université de Cornouailles, pour y retrouver, comme au cœur même du pays, cette ardeur et cet enthousiasme qui ne renaissent jamais si purs et si désintéressés qu'aux lieux témoins de l'enfance et de la jeunesse.

A. DU BOIS DE LA VILLERABEL.

*Chanoine, secrétaire général
de l'Évêché de Saint-Brieuc.*



ÉTUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

CARHAIX

SON PASSÉ, SES CHATEAUX CÉLÈBRES

ET SES ANCIENS MONASTÈRES

(Suite et fin¹).



LES HOSPITALIÈRES DE CARHAIX

Laissons-les elles-mêmes dire leurs origines et leur passé, en réduisant de beaucoup leurs longues pages intitulées :

Annales des Religieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de la Miséricorde de Jésus, fondées à Carhaix, le 14 juillet 1663.

Nos papiers² ayant été brûlés à l'époque de la Révolution, il semble que pour nous consoler de cette perte, d'ailleurs irréparable, Dieu ait permis qu'un petit écrit nous soit parvenu : il nous assure que notre maison a été fondée par la mère ANNE DU CHASTEL DE KERLECH,³ dite de Saint-François, professeur de Vannes. Elle était parente de Mgr du Louët, évêque de Quimper qui la voulut pour

¹ Voir la livraison de janvier 1899, pages 17-33.

² Ces annales nous ont été communiquées par elles, avec une complaisance extrême, de leur résidence actuelle de Pont-l'Abbé.

³ ANNE DU CHASTEL DE KERLECH sortait de ce manoir du Rusquec, dont on voit encore les ruines romantiques tout à côté de la cascade de Saint-Herbot tant visitée par les touristes. Elle avait pour père messire ALAIN DU CHASTEL DE KERLECH, sgr du Rusquec, chevalier de l'Ordre du Roi, et pour mère, Renée DE LANNION.

fonder une maison de notre ordre, elle y fut, et après ses neuf années de supériorité écoulées, elle retourna à Vannes pour y gouverner. Ce fut à cette époque qu'elle fut inspirée du ciel pour la fondation de Carhaix : un petit écrit qu'on a trouvé d'elle porte qu'en la quatrième année de sa supériorité à Vannes, la veille de l'Assomption de la bienheureuse Vierge, à l'oraison d'après les premières vêpres, elle fut inspirée de demander l'établissement de notre maison qu'elle désirait depuis longtemps ; elle eut l'assurance d'être exaucée par une vision où l'Assomption triomphante de la sainte Vierge lui fut montrée comme en un tableau au bas duquel étaient les religieuses hospitalières et leur maison telle qu'elle a été bâtie dans la suite : il lui fut dit qu'elles étaient destinées à réparer tous les crimes qui s'étaient commis en ce lieu ; que Dieu voulait être autant glorifié par elles, qu'il avait été offensé par ceux qui, avant elles, l'habitaient.

Il est aussi de tradition qu'autrefois il existait, à l'endroit même où est aujourd'hui la grande maison de l'hôpital, une sorte d'auberge, à l'enseigne du *Soleil-Levant*. Il s'y commettait de grands crimes, les voyageurs y étaient souvent assassinés la nuit, et leurs cadavres étaient descendus dans un caveau par le moyen d'une trappe.

Sur tous ces crimes on composa une complainte bretonne qui se chantait encore en 1857, époque de notre départ de Carhaix. Une de nos anciennes mères m'a raconté que, lorsque l'on creusait pour bâtir notre grand hôpital, elle a vu quantité d'ossements dans les ruines de cette maison démolie. On y voyait le fameux caveau : les murs en étaient teints de sang. La tradition rapporte que, dans cette auberge du *Soleil-Levant*, un jeune marchand de Rouen vint y descendre, et que la servante occupée à préparer sa chambre, sachant le sort qu'on lui réservait, et touchée de pitié, le lui révéla en lui disant : tâchez de trouver un moyen de quitter au plus tôt cette maison, afin que la nuit ne vous y surprenne pas, et soyez discret sur ce que je viens de vous apprendre, car ma vie y est attachée. Le jeune homme à ces mots s'en fut trouver les magistrats de la ville, et escorté de leurs gens d'armes, se saisirent de l'homme et de la femme qui tenaient le *Soleil-Levant*, firent la fouille, et trou-

vèrent le funeste caveau comble d'ossements, avec des cadavres encore tout frais. Ces deux malheureux furent exécutés. Le voyageur normand, plein de reconnaissance, épousa, dit-on, cette fille à laquelle il devait la vie.

Les anciens registres de Carhaix font foi de cette fondation ; ils désignent la mère Saint-François comme fondatrice et inspirée de Dieu. La religieuse, qui a conservé cet écrit l'a transcrit et dit l'avoir reçu de quelques-unes de nos anciennes mères, avant la Révolution, qui le lui confièrent, afin qu'elle le conservât. Elles lui dirent avoir trouvé cette anecdote intéressante dans les papiers mêmes de cette vénérable mère Saint-François : elles lui parlèrent toutes de cette sainte fondatrice, ayant connu des religieuses dont deux étaient entrées au noviciat, la troisième année de la fondation ; et, bien que morte depuis si longtemps, le parfum de ses vertus s'exhalait sans cesse encore. Mais revenons au récit de ce qu'elle fit à la sollicitation de Mgr du Louët, son parent, évêque de Quimper, et de monsieur du Perrier du Mené, chef d'escadre de la marine, son beau-frère¹ : demandant une obédience de trois mois elle vint à Carhaix, et trouva les lieux propres à la fondation, et conformes à ceux qui lui avaient été montrés dans sa vision : ce qui la confirma dans son pieux projet. En attendant, le Priouré de Saint-Antoine à un quart de lieue de la ville lui fut donné par son beau-frère, Claude du Perrier, agr du Boisgarin. C'est là qu'elle commença à jeter les fondements de notre maison, le 14 juillet 1663. Elle traita avec la ville et conclut notre fondation, les conditions s'en passèrent, mais la communauté y dérogea dans la suite par les incidents que lui suscita la ville ; cet acte de fondation fut dressé de concert avec Monseigneur l'évêque de Quimper.

Les choses ainsi déterminées, la mère Saint-François s'en fut à Vannes finir son dernier triennal, après que le prélat eût arrêté que la mère MARIE DU COMBOU de Notre-Dame des Anges, professe de

¹ Messire Claude du Perrier du Mené, seigneur du Boisgarin, en Spézet, était fils de messire Marc du Perrier du Mené et de Jeanne de Perrien, héritière du Boisgarin. Il épousa Renée-Françoise du Chastel de Kerlech, sœur d'Anne, fondatrice des Hospitalières, dite mère Saint-François. Toutes ces familles sont au premier rang dans l'antique noblesse de Bretagne.

Quimper, viendrait avec quelques compagnes gouverner la nouvelle fondation, par commission, jusqu'à la fin du dernier triennal de la mère Saint-François qui, en effet, revint deux ans après reprendre le gouvernement de cette maison, tandis que la mère du Combout¹ allait à Tréguier près de l'une de ses tantes, fondatrice de cette maison.

Deux ans après son retour Dieu l'appela à lui, et la mère Anne du Chastel de Kerlech mourut à Saint-Antoine, et y fut enterrée; mais plus tard lorsqu'on bâtit notre communauté, ses reliques y furent transportées dans le cloître. La maison de Quimper sollicita la faveur de posséder son cœur. La mère du Combout revint alors reprendre les fonctions de supérieure.

Nous ne savons pas combien de temps nos mères résidèrent à Saint-Antoine, mais seulement que ce fut peu d'années, les autorités de la ville trouvant très incommode de faire transporter les malades aussi loin; elles en quittèrent par condescendance et pour se rendre à Sainte-Anne qui était l'hôpital général, et qui le fut jusqu'à la Révolution de 1793. On y recevait des vieillards invalides; cet hôpital était tenu par des administrateurs et des dames pieuses de la ville.

Elles restèrent très peu de temps à Sainte-Anne, parce que les administrateurs exigeaient de nos mères des conditions contraires à nos obligations religieuses, elles s'y refusèrent, et prirent le parti de créer un nouvel hôpital. Elles continuèrent à percevoir la rente du prieuré de Saint-Antoine après l'avoir quitté, et en jouirent vingt-cinq à trente ans; après ce temps, il paraît qu'elles le remirent aux seigneurs du Boisgarin, héritiers de monsieur du Perrier du Méné.

La mère du Chastel de Kerlech avait quitté la terre depuis bien des années quand nos mères achetèrent le terrain sur lequel se trouvait la redoutable maison qu'elles habitèrent pendant qu'on bâtissait le monastère qu'elles virent s'élever sans autre fonds que leur confiance en la Providence: elles commencèrent à bâtir l'hôpital et l'église qu'elles mirent sous le vocable de *Notre-Dame de Grâce*, le grand corps de logis ne fut fait que plus tard. Dès

¹ Elle devait être fille des Combout sgrs de Bodélian en Pestivien, petite-fille de messire Alain du Combout, sgr de Bodélieu, et de René Le Rousseau.

que le premier fut achevé, on transféra les ossements des défuntes du premier hôpital, et on plaça ceux de la fondatrice vénérée dans la première tombe du cloître, près de la porte conventuelle.

Enfin nos mères eurent la consolation de voir leur maison achevée vers l'année 1698, d'après une pierre de la cheminée de la cuisine qui porte cette date. C'est donc sous le second gouvernement de la Révérende Mère Françoise de KERAMPUIL¹, mère MARIE DE SAINT-JOSEPH, que ce travail fut fait.

Une note, que j'ai trouvée, a confirmé ce qu'une de nos anciennes mères m'avait souvent assuré : elle porte que les religieuses qui entreprirent la bâtisse n'avaient pour tout bien que trente francs, et que jamais elles ne manquèrent d'argent. La ville était alors entourée de nobles familles qui aidèrent nos mères et leur procurèrent des secours. Les premiers sujets qu'elles reçurent furent de ces familles qui contribuèrent aussi à l'œuvre du Seigneur. Les héritiers de monsieur du Perrier du Mené donnèrent une quantité prodigieuse de bois pour aider à la bâtisse, et vinrent au secours de nos mères en diverses manières. Le ciel les protégeait d'une façon admirable ; il présidait à tout et semblait tout conduire. Marie, l'aimable Marie surtout, avait soin de sa maison et encore plus de celles qui devaient l'habiter. Il est de tradition que tous les soirs, pendant qu'on bâtissait, on la voyait se promener sur les murs ; elle voulait prouver sa protection d'une manière visible, ainsi que l'intérêt qu'elle portait à cette communauté à peine naissante.

Nos mères voyant que la main de l'homme n'était pour rien dans leur établissement et que le ciel y avait pourvu d'une manière qui tenait du miracle, prirent la sainte Vierge pour leur fondatrice spéciale.

¹ FRANÇOISE DE KERAMPUIL (de Saisy) était fille de CHARLES DE KERAMPUIL, sgr de la Haye, fils puîné de Henri 1^{er} sgr. de KÉRAMPUIL (de Saisy) et de, JEANNE EUZENOU DE KERSALAUN, et elle avait pour mère LOUISE DE KERGRIST. Elle n'eut qu'un frère, CHARLES DE KERAMPUIL, sgr de la Haye, qui mourut sans postérité le 17 avril 1675, au monastère de Notre-Dame des Vertus (près Paris?) et où il s'était retiré, et où il vécut et mourut en saint. En lui s'éteignait cette branche cadette, au bout de deux générations, car il n'eut pas d'enfants de son mariage avec damoiselle GUILLERMETTE DE LA HAYE. Leur maison était des plus anciennes du pays.

Ainsi établies, nos mères demandèrent à la Cour des lettres-patentes qui leur furent aussi accordées, mais toutes ces lettres et tous leurs papiers furent pris et brûlés à l'époque de la Révolution.

Voici les noms de nos premières mères jusqu'à 1712.

Les quatre fondatrices :

La Révérende Mère DU CHASTEL DE KERLECH, de Saint-François de Paul.

La Révérende Mère DU COMBOUT, de Notre-Dame des Anges.

La Mère JEANNE LE GUALÈS, de la Purification.

La Mère FRANÇOISE-THÉRÈSE LE GUALÈS, de l'Assomption.

Nom des supérieures qui ont gouverné notre communauté depuis 1664 jusqu'à 1712.

La Révérende Mère MARIE DU COMBOUT, de N.-D. des Anges, de 1664 à 1666 — de 1669 à 1675 — de 1679 à 1682 — de 1685 à 1691.

La Révérende Mère FRANÇOISE DE KERAMPUIL, de Marie de Saint-Joseph, de 1676 à 1679 — de 1697 à 1700.

La Révérende Mère MARIE-OLIVE DU LESLAY, de la Nativité, de 1682 à 1685 — de 1691 à 1697 — de 1700 à 1706 — de 1709 à 1712.

La Révérende Mère MARIE-JEANNE DE LEPARLER, de Saint-Hyacinthe, de 1706 à 1709.

Une énorme lacune, due sans doute à la perte de leurs annales pendant l'époque révolutionnaire, ne permet plus de relater les faits marquants durant le cours du XVIII^e siècle. On ne retrouve qu'un état de situation, daté du 1^{er} mai 1771, d'où nous reproduisons, seulement ici l'état des bâtiments du monastère.

« Ils consistent principalement en trois corps de logis, dont le premier contient de longueur 125 pieds ou environ, et 33 de largeur, y compris le cloître. Dans cette longère est la sacristie, l'église et une salle pour les femmes malades que les religieuses servent gratis. Le second corps de logis est de la même largeur, le cloître du dedans aussi compris, et a de longueur 75 pieds et contient le chœur, l'avant-chœur, l'escalier et la salle de communauté. Le troisième

corps de logis est de la même longueur et largeur que le second et contient la cuisine, la dépense et le réfectoire sous lequel règne une cave.

« Tous ces bâtiments ont de hauteur de murs 25 pieds dont les seconds étages contiennent les chambres et dortoirs étant susceptibles d'un troisième étage, mais en mansarde, n'ayant de pied-droit que 4 pieds.

« Tous ces édifices sont en assez bon état, mais les dedans ont besoin de réparations. »

De très longues pages se trouvent dans la notice sur leur histoire au temps de la Révolution et de la Terreur, en voici l'abrégé :

« Longtemps avant que les troubles révolutionnaires éclatèrent, nos mères eurent à lutter contre bien des difficultés ; mais toujours le bon Dieu et la Très sainte Vierge veillèrent sur elles. Nous avions alors pour supérieure la Révérende mère LOUISE GEORGELIN de Marie-Agathe.

« C'est cette demoiselle Georgelin qui quèta avec monsieur de la Tour d'Auvergne¹ dans nos salles des pauvres au Lavabo du Jeudi-Saint, avant son entrée en religion.

« Cette supérieure était vraiment la femme forte, et fut à la hauteur de la position critique où bientôt se trouva toute maison religieuse à cette néfaste époque. »

On a redit dans plusieurs ouvrages l'attitude héroïque des vingt religieuses de chœur, et des six sœurs converses du couvent des Hospitalières, au moment de leur expulsion : laissons parler encore leur narratrice qui s'étend beaucoup sur les récits de l'époque révolutionnaire, à partir de 1790 et 1791, où les administrateurs du directoire du département leur enjoignirent sous peine d'expulsion de se soumettre à l'administration civile de leur maison

¹ THÉOPHILE-MALO CORRET, né le 23 décembre 1743, à Carhaix, fils de noble maître, OLLIVIER CORRET, avocat à la cour, Sénéchal de la juridiction seigneuriale de Trébrivan, et de dame JEANNE-LUCRÈCE SALAÛN, capitaine au régiment d'Augoumois en 1782, surnommé le premier grenadier de France, autorisé en 1779 à porter les noms et armes de la TOUR D'AUVERGNE, tué en 1800 à Oberhausen d'un coup de lance dans le cœur, à coup sûr brave entre les braves. Sa belle statue est en face du couvent de Notre-Dame de Grâces.

suivant les formes prescrites. Cette pièce d'un style déclamatoire et perfide est signée KERGARIOU, président, et MACÉ, secrétaire-général. Elle leur donne un délai d'un mois pour se constituer, mais ce mois d'avril 1792 n'était pas terminé que la supérieure reçut une lettre de l'autorité pour faire ses dernières réflexions, ou subir la peine imposée à sa résistance. La mère Marie-Agathe fit alors à chacune de ses sœurs l'exhortation la plus touchante, et ensuite remit à chacune la formule de ses vœux. Le 13 avril, 2 heures de l'après-midi étant sonnées, elle fut appelée au parloir par messieurs Thomas-Bernard Doucin, Nicolas-Louis Veller¹, administrateurs du département du Finistère, Jean Piriou, procureur syndic, Pierre-Denis Blanchard², Louis-Marcel Jégou, Emmanuel R..... ; présent Jean-Marie Le Pennec,³ procureur de la commune et faubourg de Carhaix, assistés d'Alexis-Louis Belleville, secrétaire-greffier de la municipalité, et là après lui avoir donné lecture de leurs pouvoirs et de leur commission, ces messieurs, au nom de la loi interpellent de vive-voix la mère Marie-Agathe, la sommant de déclarer si elle veut se constituer, ou si elle persiste à s'y refuser. Elle répondit qu'elle ne se constituerait jamais, et souffrirait plutôt la mort. Ces messieurs lui enjoignirent de se rendre à la porte de sortie, ce qu'elle fit à l'instant ;

¹ Veller de Kersalaun, ancien maire de Carhaix avait été nommé administrateur du district de Carhaix l'un des neuf du département du Finistère.

² Pierre-Denis Blanchard était le frère du curé constitutionnel de Carhaix. Dès le 14 octobre 1791, il écrivait aux administrateurs du département : « Je sais que malgré mes défenses il se dit des messes, entre autres par le ci-devant recteur de Châteauneuf, chez les religieuses auxquelles j'avais moi-même offert des prêtres constitutionnels. Ce sr Blanchard, receveur du district de Carhaix, fut incarcéré comme terroriste à Brest après la chute de Robespierre : il s'évada, fut pris et détenu à la maison d'arrêt de Quimper où il se suicida en s'ouvrant les veines. Il paraît que sa caisse de receveur était en déficit de 20.000 francs. Je n'ai pas la date de sa mort : Il s'était évadé le 4 prairial an III (23 mai 1795). Ce Blanchard et un nommé Vallée avaient été envoyés de Carhaix pour demander à la Convention le maintien de l'acquittement portée contre les administrateurs du Finistère.

³ Ce Jean Le Pennec a été l'un des vingt-six administrateurs du Finistère qui subirent un atroce supplice à Brest, le 22 mai 1794, convaincus d'avoir formé une conjuration contre la liberté du peuple français, en armant les citoyens les uns contre les autres, etc. etc...

nos mères furent appelées successivement, et toutes firent la même réponse : ils voulurent retenir la mère du Pays de Kerjégu de Saint-Primel, jeune encore, et, au moment où elle allait signer l'acte de refus : « Madame, il n'y a pas d'encre. » La jeune sœur répondit avec énergie et courage : « Si l'encre manque, j'ai du sang dans les veines pour y suppléer.

Une voiture et une chaise à porteur furent bientôt à leur disposition, car on voulait les chasser de leur asile avec quelque sorte de décence et de civilité.

Nos vénérables mères en quittant leur communauté se rendirent chez les Ursulines qui n'étaient pas encore sorties ; elles passèrent le reste de la journée avec elles, éprouvant réciproquement une grande consolation de se voir.

Aussitôt le départ de nos mères, monsieur le Procureur de la commune se saisit de toutes les clefs et ferma toutes les portes, et confia le soin de l'hôpital à des personnes qui ne tardèrent pas à le ruiner. Le 25 juin de cette même année 1792, on commença la vente du mobilier, Louis Baller fut choisi pour le crieur des enchères, monsieur Le Roux, notaire, vint à cette vente en présence de monsieur Hervé, membre du directoire à Carhaix, Jégou Kerlosquet, officier municipal, et Le Pennec, procureur de la commune du dit Carhaix. Ce fut donné plutôt que vendu, et cependant la vente se monta à 4,479 francs 66. Le mobilier était si considérable, le linge en si grande quantité que cela ne doit point surprendre.

Cette vente se termina le 9 août 1792.

Après l'expulsion des Hospitalières les commissaires du département avaient voulu tenter un dernier effort pour vaincre la résistance des Ursulines, et le 14 avril au matin elles avaient reçu la lettre suivante :

« Nous avons l'honneur de vous transmettre copie officielle de l'arrêté du département du 7 de ce mois. Nous vous prévenons que nous nous rendrons à votre communauté à 2 heures de relevé pour le mettre en exécution, nous désirons que vous n'imitiez pas la ténacité des ci-devant dames Hospitalières. Faites un retour sur vous-même, songez à Dieu, invoquez ses lumières et nous sommes persuadés qu'il vous inspirera d'être soumises aux lois de l'Etat.

On vous a trompées, on vous travaille encore peut-être au moment où vous recevez cette lettre, mais quand nous aurons épuisé tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour vous désiller les yeux, nous croirons avoir rempli notre devoir et *celui de la charité*.

« Songez enfin que vous vous devez à Dieu et à la Société, qu'en vous dévouant à servir le premier vous avez contracté l'obligation d'être utile à la seconde en présidant à l'éducation primitive de la jeunesse.

« Songez que, si vous abandonnez celle-ci, vous désobéissez ouvertement à l'Être Suprême.

« Constituez-vous donc, vous remplirez votre devoir et vous donnerez l'exemple de l'obéissance. De qui doit-on l'attendre ? si ce n'est de vous qui avez promis de pratiquer toutes les vertus. »

Les Ursulines ne se laissèrent pas prendre à ce pieux langage et répondirent aux commissaires par l'envoi de la protestation suivante conforme à celle déjà présentée par les dames Hospitalières.

14 avril, 1792.

Protestation des Ursulines de Carhaix.

« Nous supérieure et religieuses Ursulines de Carhaix, protestons contre l'arrêté du département du Finistère du 16 novembre comme contraire au décret de l'Assemblée Nationale du 14, 16 et 20 avril, du 22 du dit mois, par lequel article il est dit que les maisons de religieuses occupées de l'éducation publique sont et demeurent exemptes de l'article des dites lettres patentes, nous refusons d'obtempérer jusqu'à ce que le pouvoir exécutif n'ait prononcé. Nous persistons d'espérer avec confiance dans l'appel que nous avons porté devant le Roi chef suprême de l'administration générale du Royaume. Dans un mémoire qui renferme nos justes griefs, déclarant en conséquence ne vouloir déférer à aucune interpellation, sommation tendant à nous priver de la sureté qui nous est garantie par le susdit décret réservant au surplus de nous pourvoir partout où il appartiendra contre toute violence ou force qu'on emploierait pour faire notre expulsion, et d'en rendre personnellement et solidai-

rement responsables tous ceux qui l'auraient ordonnée ou exécutée au mépris des dits décrets et au préjudice de notre pressante opposition, de nous individuellement souscrit, laquelle nous requiérons être au long insérée au procès-verbal. »

Celle des Hospitalières est copie conforme.

Procès-verbal d'expulsion des Religieuses Ursulines de Carhaix.

A la protestation succède, daté du même jour, le procès-verbal suivant :

« Nous, THOMAS-BERNARD DOUCIN, NICOLAS-LOUIS VELLER, administrateur du département, JEAN PERIOU procureur syndic, PIERRE-DENIS BLANCHARD, administrateur du district de Carhaix, LOUIS-MOBELE JÉGOU, Emmanuel R... présent, JEAN-MARIE LE PENNEC, procureur de la commune, pour remplir le vœu de l'arrêté du département du 7 de ce mois, et de la délibération de la municipalité, en date d'hier, nous nous sommes présentés au parloir de la communauté des dames Ursulines, et après y avoir demandé M^{me} la Supérieure, venue au parloir, nous avons requis l'ouverture des portes de sa maison, à laquelle réquisition la dite dame déférant, elle a fait faire sur-le-champ l'ouverture des portes de la communauté où étant tous entrés, et nous étant tous, accompagnés des dames religieuses, transportés dans le lieu dit l'avant-chœur de leur maison, nous leur avons donné lecture de nos pouvoirs et commissions et les avons individuellement interpellées de vive voix, et l'une après l'autre, de déclarer si elles consentaient à se constituer, ou si elles persistaient à s'y refuser.

« A laquelle interpellation madame la supérieure, nommée RENÉE-GABRIELLE DE SAINTE-ROSE GALLOY ayant répondu qu'elle ne consentirait jamais à se constituer et qu'elle préférerait de quitter sa communauté, il lui a été fait injonction de sortir sur-le-champ, auquel ordre elle s'est sur-le-champ soumise et a sorti de fait.

Suivent les noms des dix-neuf autres religieuses interpellées.

Elles ont toutes et chacune pareillement déclaré ne vouloir se constituer et de préférer d'abandonner leur communauté : en consé-

quence injonction leur a été faite de sortir, auquel ordre déferant, elles ont successivement sorti de leur maison conventuelle en déposant entre les mains du Procureur de la Commune divers paquets de clefs que les dites Dames ont déclaré être toutes celles servant aux fermetures de leur communauté.

« Et de suite nous avons fait venir plusieurs voitures et chaises à porteurs pour voiturer avec décence les dites Dames et les rendre aux différentes maisons de la ville qu'elles ont désignées. »

Nos bonnes mères s'étaient retirées dans leurs familles et y donnaient l'exemple de toutes les vertus. Les troubles révolutionnaires, loin de se ralentir, allaient toujours croissant : chaque jour on voyait naître de nouveaux forfaits, personne n'ignore les crimes que se commirent à cette époque à jamais mémorable pour la grandeur de ses cruautés ; alors l'homme criminel était juste, et l'homme innocent était criminel ; aussi ouvrit-on les portes des prisons aux premiers qui donnèrent place à cette seconde classe d'hommes dont on avait juré la perte ; ces asiles réservés au crime furent bientôt remplis de tout ce que la France avait de meilleur. Ceux qui faisaient profession de religion par état ne furent pas ménagés ; nos vénérables mères ne furent point exemptes de l'arrêt porté, elles furent toutes en arrestation. Leur cher couvent servit aussi de lieu de détention. Les prisonniers y furent mis en grand nombre ; l'hiver de cette année fut excessif, et pour pouvoir se chauffer les personnes détenues n'ayant point de bois s'en prirent aux planchers ; elles défirent toutes les cellules, les planchers des greniers, toutes les cloisons, et se servirent de tout ce bois pour faire du feu.

On ne laissa que les murs et les escaliers qui était en pierre, encore s'en servit-on pour aiguïser les outils qui devaient tout abattre. La trace de ce travail y est toujours, elle est restée sur les marches. Il n'y eut que le dortoir et le noviciat qui furent épargnés dans ce désastre. Plusieurs de nos mères et leurs familles y ont été prisonnières. La plus mémorable personne qui y ait été incarcérée fut Mademoiselle Victoire de Saint-Luc.

Née à Rennes, le 27 janvier 1761, son père, Gilles-René COMEN, comte de SAINT-LUC, était conseiller au Parlement de Bretagne, et plus tard Président à mortier. Sa mère était FRANÇOIS-MARIE DU BOT.

Son oncle, TOUSSAINT-FRANÇOISE-JOSEPH CONEN DE SAINT-LUC, fut nommé évêque de Quimper, en 1773, et mourut le 30 septembre 1790, laissant d'immortels souvenirs de sa sainteté, et de sa protestation contre la constitution civile du clergé.

Victoire de Saint-Luc se fit religieuse le 2 février 1782, au couvent des dames de la Retraite de Quimper. Elle prend place parmi les plus saints personnages de la Bretagne, par la sainteté de sa vie, et par son martyre. Le 10 octobre 1793, son père, sa mère et elle furent enlevés de leur château du Bot, (en Quimerc'h) pour être renfermés à l'hôpital de Notre-Dame de Grâces devenu la prison de Carhaix. Une multitude de criminels entassés dans cette maison de détention en faisaient le vestibule de l'enfer. La famille de Saint-Luc se fit remarquer dans cet affreux pêle-mêle par une patience, une résignation et une douceur que Dieu voulut bénir. Mademoiselle de Saint-Luc, vouée au salut des âmes par sa vocation, fut la consolation, non seulement de ses parents, mais encore de la plupart des prisonniers, et en convertit plusieurs. Le 2 février 1794, après trois mois et demi de séjour dans la prison de Carhaix, Victoire de Saint-Luc fut arrachée des bras de son père et de sa mère pour être conduite à cheval, sous une pluie battante, dans la prison de Quimper¹.

¹ Le 27 janvier 1794, jour anniversaire de son baptême, la prisonnière de Carhaix avait écrit de sublimes choses qu'il faut redire parmi tous les souvenirs de Notre-Dame de Grâces.

« Je partagerai avec mon Sauveur le calice de ses douleurs et recevrai de sa main toutes les souffrances en union avec les siennes ; c'est ce qu'exige ma reconnaissance. Ce fut à trente-trois ans qu'il termina son sacrifice ; je viens d'atteindre cet âge, et ne serais-je pas trop heureuse que Dieu me donnât avec lui ce trait de conformité de terminer ma course et mon sacrifice au même âge que lui ? Les trois dernières années de la vie publique du Sauveur ne furent en particulier que travaux, que peines et que douleurs ; je puis dire en un sens que la mienne n'a été que cela. depuis les trois années que j'ai été obligée de quitter ma chère solitude, et que vous m'avez préparée, O mon Dieu, par bien des sacrifices et des détachements à celui de la vie que vous exigez peut-être en ce moment ? Si mon cœur n'a pas été joyeux et servent dans les souffrances, il a au moins, je crois, été en tout soumis et résigné, malgré la faiblesse de la nature, et c'est dans cette même disposition de submission humble et résignée, que je vous fais ici le sacrifice de ma vie et que j'accepte la mort dans le terme et de la manière qu'il vous plaira, ici ou ailleurs, sans consolation, sans secours, par le glaive, par le feu, la faim ou la misère, ce que voudrez et comme vous le voudrez ; vous êtes mon Dieu, mon sort est entre vos mains. Sauvez seulement pour l'éternité une âme que vous avez rachetée de votre précieux sang. »

Monsieur et Madame de Saint-Luc, quelques semaines après, furent réunis à leur fille pour être bientôt, tous trois, conduits en vingt-cinq jours, de Quimper à Paris, dans la prison de la Conciergerie et jugés et condamnés à mort, après avoir été séparés de leur fille pendant les quinze derniers jours : « Cher père et chère mère, leur dit-elle au pied de l'échafaud, vous m'avez appris à vivre, je vais, avec la grâce de Dieu, vous apprendre à mourir ! » C'était le 19 juillet 1794, dix jours seulement avant la chute de Robespierre.

Les récits des Religieuses Hospitalières se termineront avec les dernières lignes suivantes :

« Nos mères restèrent environ dix-huit ans hors de leur communauté, elles rentrèrent en 1811 et trouvèrent notre maison dans un délabrement complet. Dès leur rentrée, nos mères ouvrirent un pensionnat, les enfants y affluèrent de toutes parts ; mais la malveillance fit entendre à la préfecture que nos mères négligeaient l'hôpital pour le pensionnat, ce dernier fut donc fermé momentanément. A dater de ce moment il y eut fort peu d'élèves :

« Quand nos mères rentrèrent, elles n'étaient plus que six : un grand nombre avaient succombé pendant ces années de désolation, elles se recrutèrent assez facilement.

« Ce sont les seules notes que nous avons pu recueillir de nos annales. »

Départ définitif des Hospitalières.

Comment les Hospitalières après être rentrées dans leur couvent dévasté de Notre-Dame de Grâces l'ont-elles abandonné ? Elles-mêmes vont nous le dire :

« Le 10 septembre 1857, fête de saint Nicolas de Tolentin, nous commencions notre retraite annuelle, pour la terminer le 18, fête de saint Thomas de Villeneuve (tous deux saints de notre ordre).

« Neuf heures venaient de sonner, nous étions réunis à la salle de communauté pour y entendre la lecture, lorsque la tourière vint annoncer que le feu était chez M. l'aumônier. Ses appartements touchaient au parloir et la chapelle y est contiguë. Le foyer de l'incendie était au grenier, les flammes gagnaient du terrain avec une

rapidité effrayante, le danger devenait imminent. Deux points par-dessus tout occupaient notre sollicitude : le Saint-Sacrement et notre Révérende Mère CAROLINE BANÉAT DE SAINT-GABRIEL, qui gouvernait notre communauté depuis cinq ans et dont la santé très épuisée la tenait au lit.

« Elle fut vite transportée dans une chapelle du jardin, où au moins nous la vîmes à l'abri.

« Quant au Saint-Sacrement, il n'en était pas ainsi : on ne pouvait trouver notre aumônier qui seul avait la clef du Tabernacle : mais déjà l'incendie envoyait ses étincelles à travers les lambris de bois, lorsque un pieux jeune homme, monsieur Charles Duchesne (neveu de la Supérieure), saisit une hache, et faisant sauter la porte du Tabernacle, enleva le Saint-Ciboire, et le remit à la sacristine à travers la grille du chœur. Il en était temps : encore quelques secondes et les lambris enflammés tombaient sur le pavé, laissant à peine à la foule le temps de s'écarter. Le vénérable curé de Carhaix, Monsieur Énu, qui dès la nouvelle de l'incendie avait volé vers nous, eut l'heureuse inspiration d'aller reprendre le Saint-Sacrement pour bénir le feu. A peine l'eut-il élevé vers les flammes qu'elles diminuèrent sensiblement : l'incendie consuma la chapelle et les appartements voisins, mais il épargna notre maison conventuelle, la grille du chœur qui était de fer se courbait devant l'impétuosité des flammes qui s'y précipitaient par ses ouvertures, mais leur servait de barrière et les forçait de s'arrêter là. Nous n'oublierons jamais l'empressement avec lequel la ville entière nous vint en aide en cette circonstance, ni les procédés délicats de ceux qui ont droit à notre éternelle reconnaissance, le zèle de Monsieur le vicomte de Saisy¹ à enlever de notre sacristie tous les vases et objets précieux qu'il fit transporter à son château de Kerampuil.

« La sollicitude de la communauté des ursulines pour nous ne se peut exprimer, mais on reparlera d'elles.

¹ Paul, comte de Saisy, engagé volontaire au service du Saint Siège, le 26 juin, 1860, commandant aux zouaves Pontificaux, le 24 novembre 1863, plus tard commandant les mobilisés de Guingamp en 1870 et 1871, conseiller général du Finistère, et député en 1883, chevalier de Pie IX et de la Légion d'honneur, mort à Rennes, le 9 avril 1884 veuf de MARIE-ELISABETH DU PLESSIS de Grenédan, après une vie vouée au service des grandes causes.

« Mgr Sauveur, notre bon Supérieur ne tarda pas à se rendre auprès de nous pour régulariser notre position qui, même avant cet événement, était loin d'être brillante, c'était en vain que l'on avait essayé d'acquérir de nouveau l'établissement tel que nous le possédions avant la Révolution, et le Conseil municipal nous était hostile.

« La Révérende Mère Banéat de Saint-Gabriel¹, ne pouvant à cause de sa mauvaise santé supporter tous les tracasseries de cette grave affaire, demanda sa déposition, et le 21 octobre la Révérende Mère FLOMINA LE PONTAIS, de Saint-Ignace, fut élue supérieure, et l'avait déjà été. Dieu l'avait douée des précieux dons de la nature et de la grâce, aussi rempli-elle d'une manière admirable sa tâche si épineuse. Dans ses rapports avec nos adversaires elle donna des preuves de sa haute intelligence et de son énergique volonté. Après bien des débats, il nous fallut donc prendre un parti : notre communauté n'ayant plus d'avenir à Carhaix, nos supérieurs en décidèrent la translation. Ce fut monsieur l'abbé du Feigna de Keranforest qui, ayant pris à cœur de nous tirer d'embarras, fit de concert avec monsieur notre Supérieur, bien des recherches et des voyages pour trouver ce qu'il fallait à notre translation.

« Mgr Sergent, notre bon et saint évêque, qui nous voulait dans une des petites villes du diocèse, vint lui-même le 4 octobre 1858 bénir et poser la première pierre de notre nouvelle résidence à Pont-l'Abbé.

« Notre projet de départ mit toute la ville de Carhaix en émoi, et réjouit nos adversaires, mais consterna nos amis qu'une énergie soudaine porta à se remuer. Ils envoyèrent à l'évêché une députation conduite par notre bon curé : Monseigneur les accueillit avec une grande bonté, mais demeura ferme dans sa résolution.

¹ La Révérende Mère Saint-Gabriel, avant-dernière supérieure des Hospitalières de Carhaix se nommait CAROLINE BANÉAT, née à Carhaix, en 1815, fille de M. J.-J. Banéat, et petite-fille de M. CHARLES BANÉAT, qui, âgé de 43 ans, fut un des vingt-six administrateurs du Finistère mis tous à mort, avec des circonstances effroyables, pour avoir voulu lutter contre la Terreur ; ce sont les Girondins de la Basse-Bretagne. L'évêque constitutionnel de Quimper, Expilly fut l'un d'eux, le président, de Kergariou, un Bergevin, un Daniel-Kersaux, un Denmat-Kervern, etc. M. Charles Banéat avait été nommé à par voie de tirage au sort, comme l'on procède pour le jury.

« Les administrateurs de l'hôpital de Carhaix, s'étant procuré des sœurs de la Sagesse pour nous remplacer, s'empressèrent de signifier à notre Mère qu'elle eût à leur remettre les clefs du monastère, le 25 septembre 1859 : notre Révérende Mère était partie depuis le 6 du même mois avec trois religieuses de chœur et une sœur converse, sa présence à Pont-l'Abbé devenant indispensable pour la surveillance des travaux. Elle se trouva dans un grand embarras, ne sachant où envoyer ses filles, au nombre de trente-deux.

« Dès que les Religieuses Ursulines de Carhaix apprirent notre embarras, elles nous offrirent de nous rendre près d'elles, avec de vives instances ; nous acceptâmes avec reconnaissance. Durant les trois semaines que nous passâmes aux Ursulines, ce court séjour fut pour nous plein de charmes, et nos deux communautés n'en firent qu'une. Le 18 octobre au matin, nous fîmes de touchants adieux à nos chères Ursulines, emportant le souvenir de leur charité, de leur dévouement, de toutes les vertus religieuses qu'il nous avait été donné d'admirer en elles. »

Ici, nous nous arrêtons : les Annales de Pont-l'Abbé ne sont plus celles de Carhaix ; ils nous reste seulement à dire qu'au bout d'un certain nombre d'années les Filles de la Sagesse quittèrent Notre-Dame de Grâce, et furent remplacées par les Filles du Saint-Esprit, lesquelles ont obtenu de la ville le remaniement de leurs bâtiments délabrés. Ils ont perdu tout leur cachet de l'architecture du XVII^e siècle, mais puissent-ils conserver celles qui les occupent et échapper à la laïcisation qui les menaçaient.

C¹⁸⁵⁹ DU LAZ.

FIN

UN

BRETON PENDANT LE SIÈGE

ET LA COMMUNE

CORRESPONDANCE D'HIPPOLYTE LUCAS

(6 septembre 1870 — 31 mai 1871)

PRÉFACE

L'auteur des lettres qu'on va lire, Hippolyte Lucas, naquit à Rennes, le 20 décembre 1807, et mourut à Paris, bibliothécaire à l'Arsenal, le 14 novembre 1878. Il était en villégiature dans sa maison de campagne, le Temple du Cerisier, près Rennes, lorsqu'éclata la guerre de 1870. Dès qu'il apprit que Paris allait être investi, il se hâta de retourner à son poste pour ne plus le quitter. C'est à sa femme, qu'il avait laissée en Bretagne, que sont adressées, pour la plupart, ces lettres qu'il lui écrivait, presque au jour le jour, pour la rassurer, tout en la tenant au courant des événements. Nous croyons devoir publier aujourd'hui cette correspondance dans son intégralité.¹

Il nous a semblé en effet que ces notes intimes jetées, comme en courant, sur le papier avaient conservé, à près de trente ans de distance, l'intensité d'impression des choses vues et qu'elles reflétaient bien la couleur du temps surtout par cet accent de belle humeur au

¹ Un petit nombre de ces lettres a déjà été publié, en 1895 dans la *Nouvelle Revue Rétrospective* dirigée par M. Paul Cottin

milieu du danger qui a été la caractéristique de cette époque tragique. On y sent en quelque sorte palpiter le cœur d'une population qui, malgré les pires épreuves, ne désespéra jamais du salut.

La bibliothèque de l'Arsenal est, on le sait, l'une des plus riches et des plus considérables de France. Elle ne renferme pas moins de 350,000 volumes et de 12,000 manuscrits. Fondée par le marquis de Paulmy d'Argenson, ancien ministre de Louis XV, elle fut achetée par le comte d'Artois en 1781. Accrue d'une partie des collections du duc de La Vallière, augmentée ensuite par la Révolution de nombreux ouvrages ayant appartenu aux couvents, elle devint publique alors, et fut laissée comme telle par Charles X à son avènement au trône. Les bâtiments qu'elle occupe étaient affectés jadis à l'hôtel du grand maître de l'artillerie, et l'on y montre aujourd'hui encore, comme une rare curiosité, l'ancien cabinet de Sully entièrement restauré depuis plusieurs années.

Il s'en fallut de peu que cette splendide bibliothèque ne devint la proie des flammes en 1871. Si les obus prussiens ne réussirent pas à l'endommager pendant le siège, elle courut en revanche les plus graves périls sous la Commune. Lors de l'incendie, pendant la semaine sanglante, du grenier d'abondance qui l'avoisinait, elle fut environnée par les flammes, et l'on pût croire que c'en était fait de ce précieux édifice autour duquel les ruines s'amoncelaient de toutes parts. Une catastrophe était imminente. L'alerte fut des plus vives parmi le personnel de l'arsenal qui se montra d'ailleurs à la hauteur de sa tâche. Les angoisses de ces mortelles heures ont été rendues par Hippolyte Lucas avec une émotion communicative¹. mais ce que l'auteur de la correspondance ne dit pas, et ce que plus d'un témoin pourrait attester, c'est que dans ces circonstances critiques, il donna constamment l'exemple du zèle et du dévouement, qu'il ne recula devant aucun danger personnel, et que, s'il fit simplement son devoir, il le fit tout entier. On ne pouvait pas moins attendre, à la vérité, de la part d'un écrivain chez qui les qualités de l'esprit n'étaient pour, ainsi dire, que la parure naturelle de hautes qualités morales.

¹ Lettres des 27 et 31 mai.

Lorsqu'après une carrière littéraire bien remplie, Hippolyte Lucas mourut en 1878, Edmond About, alors président de la Société des Gens de Lettres, ne faisait que rendre hommage à cette valeur morale, en appréciant l'homme et l'écrivain de la manière suivante :

« Les lettres n'étaient pour lui ni un gagne-pain ni un moyen de parvenir. Il écrivait comme on aspire et l'on respire. Il a parcouru dans ses moindres détails le domaine illimité de l'esprit, avec la tranquille et patiente activité du Breton. Paris n'oubliera pas de longtemps la physionomie originale et sympathique de cet homme remuant et posé qui demeurait à l'arsenal, au bout du monde et qui trouvait le moyen d'être au théâtre, aux conférences, un peu partout. C'était toujours le même profil anguleux, avec un sourire très fin, un air de recueillement et de bonté. Son style ne vieillissait pas non plus, c'était l'expression délicate et mesurée d'un bon sens équitable et bienveillant sans banalité. »

Plus récemment enfin, à l'occasion de la publication de l'œuvre posthume d'Hippolyte Lucas, un poète distingué, doublé d'un critique judicieux¹, s'exprimait ainsi sur le compte du bibliothécaire poète :

« La devise antique ainsi modifiée : *Vir probus scribendi et canendi peritus*, pourrait s'appliquer à Hippolyte Lucas. Ce fut, durant sa vie, un homme de bien dans toute l'acception du mot, un écrivain multiple, ayant déployé du talent dans tous les genres, critique impartial et sagace, historien littéraire érudit, auteur dramatique ingénieux et parfois éloquent, poète remarquable par l'émotion et le naturel unis à la pureté de la forme... ce fut un modeste et un sage et les modestes et les sages obtiennent plutôt la réputation que la renommée. »

Oui, Hippolyte Lucas, peu soucieux de la renommée, fut non seulement un modeste, mais un sage, et les lettres empreintes d'une vaillante sérénité qu'il écrivit à sa famille, durant l'année terrible, ne sont pas de nature à porter atteinte à ce jugement.

LÉO LUCAS.

¹ M. Emmanuel des Essarts.

6 septembre 1870

J'ai pris des mesures pour que vous receviez directement la *Presse* et le *Figaro*. Je vous envoie aujourd'hui le *Siècle* et le *Rappel* qui a reparu. Toute la journée de la Révolution nouvelle est assez bien racontée dans le *Rappel*. On y voit çà et là la main de Vacquerie qui était à la Chambre quand les événements se sont passés.

Je suis allé hier dîner chez madame Pilté¹, et je vais vous faire rire un peu, malgré la gravité des circonstances, en vous racontant une méprise qui n'est pas trop à mon avantage. Je suis arrivé à pied, un peu fatigué sans doute et plus voûté que d'habitude, les cheveux épars. La maîtresse de maison qui n'était pas encore descendue ne m'a pas reçu tout d'abord. Le domestique, (un nouveau), qui m'a introduit dans le salon, m'a dit : « Qui annoncerai-je à Madame ? Monsieur Lefebvre Duruflé ? » — J'ai répondu : « Non, monsieur Hippolyte Lucas. » Il paraît que j'avais l'air d'un ancien sénateur aboli. Vous savez que le Sénat est supprimé. Enfin, j'avais une tête de noble vieillard. Je n'ai pu m'empêcher de rire de la méprise de ce valet. M. Duruflé est arrivé peu de temps après : Le valet aura pu comparer. Suis-je aussi vieux que cela ? Il ne manque plus que de me prendre pour M. Larabit². Madame Pilté m'a fait le plus aimable accueil comme toujours. Jeannetty, l'abbé romain, de Lauzières sont arrivés. On a parlé naturellement politique. J'ai dit à madame Pilté : « Quand je suis venu vous voir dimanche, je ne m'attendais pas à vous appeler citoyenne aujourd'hui. Elle m'a répondu en riant : « Eh bien ! citoyen ! donnez-moi votre bras et passons dans la salle à manger. Le dîner était bon, car ses petits dîners valent mieux que ses grands. Il a été assez gai. Je retourne dîner chez elle aujourd'hui, elle l'a voulu absolument. Elle part mercredi pour Bruxelles, elle emmène ses chevaux et sa voiture, elle laisse tout le reste à la merci de MM. les Prussiens. Ce n'est pas qu'elle ait peur, mais les émotions ne conviennent pas à ses nerfs. Elle a donné

¹ Comtesse Perrière Pilté, connue dans les lettres sous le nom d'Anaïs Marcelli et dont le salon était très fréquenté par les gens de lettres.

² Lefebvre Duruflé, ancien ministre de l'Empire, né en 1797 mort en 1877.

³ Larabit, sénateur de l'Empire, né en 1792 mort en 1876.

vingt mille francs pour les francs-tireurs. Les journaux n'en ont pas encore parlé. M. Lefebvre Duruflé, qui ne paraissait pas trop triste de l'abolition du Sénat, part pour Elbœuf où il est appelé, je crois, pour les élections du conseil municipal. On attendait Rolland¹ qui n'est pas venu. Je te donne tous ces détails parce que je sais que cela t'intéresse.

Paris est très calme et gardé par la garde nationale et par des volontaires. Je suis tombé au milieu d'un poste d'hommes armés et en blouse qui veillaient à la garde de la préfecture de police. Un d'eux s'est détaché et est venu à moi. Il m'a dit très poliment ; « Monsieur, voudriez-vous avoir l'obligeance d'obliquer à gauche ? » « Très bien », ai-je répondu, et j'ai obliqué. Voilà comment les choses se passent. Il était dix heures du soir à peu près. En rentrant, j'ai entendu sur la petite place des Tilleuls, en face la rue du Petit-Musc, le violon et la flûte de la guinguette. On dansait comme à l'ordinaire. J'ai eu la curiosité de m'approcher et j'ai vu un cancan très prononcé. On n'avait pas l'air de se douter là que les Prussiens arrivent à marche forcée. Singulier peuple que le nôtre ! On ne s'en battra pas moins mais on ne veut pas perdre une soirée de plaisirs. Après cela, moi-même ne venais-je pas de faire un très bon dîner ? Ayais-je le droit de m'étonner de cette fête populaire qui profitait de l'absence de tout sergent de ville pour lever la jambe un peu haut ? Je n'ai reconnu aucune des beautés du quartier. Il est vrai que je ne les connais guères. Rien de nouveau à la maison, si ce n'est des mémoires qui me tombent à payer du menuisier, du serrurier, etc... Restez calmes.

1^{er} octobre.

Ma chère amie, je t'adresse aujourd'hui mes pelures d'oignon par voie aérostatique. Je confie aux airs légers des choses légères, et j'espère que messieurs les Prussiens ne liront pas ces petites nouvelles qui n'ont d'intérêt que pour toi.

Il n'y a pas encore de risques personnels à la bibliothèque de

¹ Charles Rolland, ancien représentant du peuple, député, puis sénateur après la guerre, mort en 1876.

l'Arsenal. Ma cotelette m'a manqué ce matin ; plus de lait, plus d'œufs, plus de fromage. J'ai voulu avoir un fromage de Hollande. Je n'en ai pas trouvé. J'avais fait part de ma fantaisie à L... qui m'avait approuvé, et l'autre soir, après dîner, nous nous sommes mis en campagne. Mais arrivés sur le boulevard Sébastopol, un peu myopes, tous les deux, nous entrâmes d'abord chez un parfumeur. On n'eut pas de peine à nous faire comprendre que nous nous trompions. Au simple odorat, nous nous en aperçûmes. Nous entrâmes ensuite, toujours par suite de notre myopie, chez un bottier. Là, l'odeur nous trompait moins. Enfin nous arrivâmes chez Potin qu'on nous avait indiqué. Il y avait une queue qui descendait jusqu'à la gâté. Nous fîmes queue, mais pas plus de fromage chez Potin que chez le parfumeur et le bottier. Il fallut s'en aller. Le lendemain, avec la tenacité qui caractérise ma fantaisie, j'allai à la halle, et les commères me dirent qu'elles n'avaient plus de fromage de Hollande, qu'il en était bien arrivé, mais que le gouvernement s'en réservait la distribution. Je ne peux pourtant pas aller demander au général Trochu un fromage de Hollande. Je retournerai à la halle dans quelques jours. Alexandre Dumas est à toute extrémité, il aurait tort de mourir actuellement, il manquerait le bel enterrement qu'il aurait plus tard en temps de paix.

(A suivre).



TROP TARD

PERSONNAGES

PIERRE, lieutenant de vaisseau.
LA COMTESSE.

La scène figure le salon d'un vieux manoir. La Comtesse et Pierre, séparés par une table, où l'on voit une belle gerbe de roses, sont assis

LA COMTESSE

Le bonheur ! mon ami, vous l'attendez encore !
Vous ne l'avez pas vu sur vos mouvants chemins ?
Dans la fière splendeur du couchant, vers l'aurore,
Pourquoi vous fuyait-il, quand vous tendiez les mains ?
Le bonheur ! on y croit trop longtemps, oui, l'on rêve
Même si l'on atteint l'âge de la raison.

PIERRE

Vous savez qu'au printemps, la vigoureuse sève
Donne la vie aux plants, avec la floraison :
Une âme forte ainsi se nourrit d'espérance.

LA COMTESSE

Comme vous êtes jeune !

PIERRE

Et vous ?... Dans notre enfance,
Nous étions du même âge ; aujourd'hui, j'ai trente ans.
Des hivers durs, c'est vrai, j'ai souffert la caresse ;
Balloté sur les mers par nombre d'ouragans

J'ai pu trouver la vie absurde mais, comtesse,
 La nuit quand je veillais à bord, pendant mes quarts ;
 Perdu dans une intense et froide solitude ;
 Mon étoile brillait même sous les brouillards ;
 Par elle j'oubliais que l'existence est rude.

LA COMTESSE

Cette étoile portait un prénom féminin ?
 Eh bien ! Pierre, il faudrait me conter son histoire !
 J'écoute, commencez.

PIERRE

Malgré votre air bénin,
 J'ai peur ; vous ne voudrez peut-être pas me croire ?

LA COMTESSE

Pardon ! souvent je lis d'un bond quelque récit,
 Sans même regretter qu'il m'ait fait perdre une heure ;
 Parfois, je le confesse, au bon endroit je pleure,
 Si l'héroïne est blonde et quand c'est bien écrit.
 Vous, dont l'âme bretonne est chastement ravie
 Par le mirage gai d'un rêve nuptial ;
 Vous, l'être courageux, très fier, sentimental
 Dont je cherchais, jadis, la camaraderie,
 Parlez sans crainte, Pierre et livrez-moi ce cœur
 Où vit, comme en plein ciel, votre jeunesse en fleur.

PIERRE

Vous le rappelez-vous, ce temps où nos deux mères
 Voisines de campagne, allaient tous les matins,
 Ensemble, visiter quelques pauvres chaumières ?
 « Nous étions de la fête aussi, nous » les bambins !
 Ainsi nous appelaient ces deux femmes charmantes ;
 Mondaines devenant des sœurs de Charité ;
 Qui, sans honte cachant des paquets sous leur mantes,
 Cheminaient devant nous sous le doux ciel d'été.

LA COMTESSE

Oui, même nous trouvions, nous deux, les routes longues.

PIERRE

Alors, on s'arrêtait dans quelque sous-bois vert ;
Moi toujours près de vous.

LA COMTESSE

On entendait nos langues
Aller comme un moulin.

PIERRE

Nous étions de concert,
S'il fallait respecter un beau nid sous les branches

LA COMTESSE

Dans l'herbe gaspiller les pâquerettes blanches
Semblait un moindre crime, et, parmi les regains,
Quand nous avons cueilli d'éblouissantes gerbes,
Eglantines, bleuets, digitales superbes,
Vous les serriez longtemps, mon Pierre, entre vos mains,
Pour n'en rien perdre, hélas ! les fleurs de nos prairies,
Que vos dix doigts d'enfant mettaient dans un étai,
Languissantes penchaient leurs corolles flétries.

PIERRE

Nous lancions le bouquet dans le cours d'un ruisseau,
Nous attardant un peu pour suivre son voyage,
Sans regretter (il est bien sans pitié cet âge),
Le massacre de fleurs que nous avons commis.
Nous grandissions ensemble et demeurions amis.

LA COMTESSE

De vos rêves, déjà, j'étais la confidente !
Mais, vous allez me dire aussi ceux d'aujourd'hui ;
Au lieu de m'entraîner vers l'insensible pente
Où, de notre passé, le cher fantôme a fui.

PIERRE

Pourquoi ? ces jours lointains, de jolis reflets roses,
N'ont-ils pas estompé vos horizons noircis ?

LA COMTESSE

Non. J'ai trop près de moi des souvenirs moroses ;
D'autres, pour un moment, reviennent, imprécis,
Lorsque vous rappelez leur fraîcheur éphémère :
C'est tout.

PIERRE

Vous préférez le sombre reliquaire
Où vous avez caché vos désillusions ?

LA COMTESSE

Je voudrais oublier, causons donc de vous-même :
Evoquez devant moi les belles visions
Qui remplissent les yeux aveuglés dès qu'on aime.

PIERRE

Et vous m'écoutez comme on coupe un roman !

LA COMTESSE

Si dure que la vie en me faussant m'ait faite ;
Je resterai fidèle à l'amitié d'antan ;
Qui marque pour nous seuls, gentille violette,
La page du vieux livre où, sans me rajeunir,
Malgré ma volonté, vous la faites fleurir.

PIERRE

Hélas ! votre pouvoir est demeuré le même !
Vous commandez encore et j'obéis, je crois,
Puisque je n'ose plus vous dire : je vous aime.

LA COMTESSE

Pierre, il fallait vous taire et comprendre, à la fois,
Que, si notre passé garde pour moi ses charmes,
Je suis lasse de vivre et quitte le combat.
Blessée à mort, je veux, comme un mauvais soldat,
Laisser l'ennemi vaincre et déposer mes armes.
Innocente, il me faut porter un nom flétri,
Subir le déshonneur qui tua mon mari.

La rougeur sur le front et la honte dans l'âme
 N'ai-je pas entendu dire : voilà sa femme !
 C'est la marque à l'épaule ; on la verra toujours.
 Veuve, je suis venue ici, sans confiance,
 Chercher, non plus l'éclat captivant des amours,
 Mais ce qui doit suffire à mon cœur : le silence,
 Le silence profond, lugubre, monacal.
 Comment voudriez-vous qu'avec votre âme en fête
 La mienne, si courbée, allât d'un rythme égal ?

PIERRE

A me sacrifier je vous vois toute prête
 Et...

LA COMTESSE

Ne me dites pas, mon ami, que j'ai tort :
 Vous ignorez le poids du nom souillé qu'on porte.

PIERRE

Il faut avoir pitié de soi-même.

LA COMTESSE

Qu'importe !
 Si, pour qu'on lui pardonne, il s'est donné la mort,
 Le comte s'est trompé ; je sais qu'on le diffame.

PIERRE

Je sais qu'on vous admire.

LA COMTESSE

Est-ce vrai ?

PIERRE

Oui, Madame :

Vous avez noblement maintenu votre honneur ;
 En payant d'un seul coup les dettes d'un joueur.

LA COMTESSE

Pour cela j'ai donné sa fortune et la mienne,
 Sans regret.

PIERRE

C'était bien comprendre le devoir.
 En vous appauvrissant, fière patricienne,
 Pour vous enfuir après dans cet ancien manoir ;
 N'avez-vous pas songé que le piètre avantage
 De tous ceux-là qui sont riches à vos dépens
 Mérite nos respects moins que votre courage ?

LA COMTESSE

Non, j'ai remercié Dieu de n'avoir pas d'enfants !
 Le stigmatisme cruel n'entache que ma vie ;
 Mais, s'il fallait plus tard voir une âme ravie
 Par ces rêves d'amour auxquels l'amour répond
 Porter un de ces deuils que les grands chagrins font ;
 S'il fallait à des fils, à quelque jeune fille
 Dire : tenez vos fronts humbles, vos cœurs fermés ;
 Vous n'avez pas le droit d'être fiers, d'être aimés ;
 Ce serait le martyre.

PIERRE

Et le monde fourmille
 De gens dont l'honneur semble aux yeux de tous intact ;
 Qui n'ont pas du passé tenu le compte exact !
 Vous leur paraîtriez, comtesse, bien austère.

LA COMTESSE

Je n'entends plus du monde, ici, le vain babillage
 Pour me sourire en mai, s'ouvre la primevère ;
 Des roses, tout l'été, poussent dans mon courtil
 Et quand novembre va couvrir de feuilles sèches
 Ces routes où le vent les fera tournoyer ;
 Pensive, toujours seule au coin de mon foyer ;
 J'attiserai mon feu pour voir, dans ses flammèches,
 Des fleurs, d'ardentes fleurs ; fugitives encor ;
 Qui mettront dans mes soirs mornes leurs reflets d'or.
 Les fleurs ne parlent pas ; j'en voulais sur la tombe

Où, vivante, je suis venue ensevelir
 Ma détresse et mon nom. Lorsque mon regard tombe
 Sur elles, nul mot dur ne me fait tressaillir,
 Les fleurs ne parlent pas ! elles sont mes compagnes,
 Car, si je vagabonde à travers les campagnes,
 Je trouve leurs bouquets tout d'un coup, par hasard,
 Au tournant d'un chemin ; dans les hautes broussailles ;
 Parmi les blonds épis que « bénissent » les cailles ;
 Partout. J'en cueille alors des touffes que, sans art,
 Je disperse chez moi, pour que leur fraîcheur donne
 Un gracieux aspect à ma vieille maison.
 Mon patient ami, comme je m'abandonne
 En vous parlant de tout, sans rime ni raison !

PIERRE

Parlez, heureux j'écoute ; oui, sur votre front grave,
 Je vois votre jeunesse, enfin, ressusciter.

LA COMTESSE

Non.

PIERRE

Malgré vos efforts pour la décapiter,
 Elle s'épanouit comme vos fleurs, suave.
 Vous n'avez que trente ans, Madame ; quelque jour,
 Dans votre vie ainsi rayonnera l'amour.

(Il se lève)

Moi, je vais repartir ; mais, sur la mer profonde ;
 Plus tristement bercé la nuit par ses flots verts ;
 Je ne chercherai pas, là-haut, l'étoile blonde ;
 Qui semblait un sourire au fond de vos yeux pers.
 L'avenir est perdu maintenant.

LA COMTESSE

Pauvre Pierre !

Si je pouvais, au moins, d'un mot vous consoler... !
 Laissez dans votre exil mon amitié sincère
 Comme un rayon paisible en votre ciel trembler !
 Vous m'écrirez souvent.

PIERRE

Ah ! ce sera ma joie !

LA COMTESSE

Je vous raconterai quelquefois mes chagrins
Et si l'un de nous deux sous un lourd souci ploie
L'autre, pour mieux l'aider, lui tendra ses deux mains.

PIERRE

J'y consens. Mais avant de signer cette trêve,
Qui me fait croire un peu qu'auprès de vous je rêve ;
Ne me direz-vous pas si cet aimable plan
Finira par un drame ou bien par un roman ?

LA COMTESSE

Le drame s'est joué terrible dans ma vie ;
En mon âme, orgueilleuse, il a tout ruiné :
Que sais-je désormais ! Pierre, parfois j'envie
Un front par l'amour vrai soudain illuminé ;
Mais il fait si peu clair aujourd'hui dans moi-même ;
Que j'ai peur de mentir en avouant que j'aime.

PIERRE

Je saurais mieux répondre. Au moment du départ,
Je vous fais le serment, si la mort ne m'emporte,
De revenir frapper encore à votre porte.

(Il sort.)

LA COMTESSE, seule.

Pourquoi donc ce bonheur est-il venu si tard !

KERHALVÉ.

Vannes, 25 avril 1899.

LA SAINT-JEAN

Voici la « Saint-Jean », la fête très aimée des campagnes bretonnes, la fête des *feux de joie*, des chants et des rondes nocturnes — si bien décrite par Anatole Le Braz, le charmant conteur à l'âme imprégnée de celtisme. On la célèbre *chez nous* de façon très archaïque, suivant les rites du bon vieux temps où, plus que maintenant encore, « Bretagne était poésie. »

C'est le soir du 23 juin.

Faucheurs et faneuses, tous les ouvriers des champs ont bien peiné durant le jour ; la sueur a ruisselé, abondante, le long de leurs membres lassés. Moins que la veille, cependant, la fatigue les accable : ils sont soutenus par la pensée de la fête du soir qui va rompre, pour une heure, la monotonie de leur existence laborieuse et morne.

Comme fatigué lui-même d'avoir, depuis le matin, incendié la campagne assoupie, le soleil s'en est allé ; il a disparu derrière les grands arbres. Les premières ombres ont, très doucement, versé sur toutes choses un peu de fraîcheur — et un peu de bien-être dans les pauvres corps exténués. Elles ont versé, en même temps, dans les âmes pleines de rêves et de hantises des choses mortes, l'oubli des réalités brutales.

Et mystérieusement elle résonne, la fibre celtique, dans l'âme apaisée des travailleurs, pendant que sous les doigts effilés des filles, le jonc vibre et chante, comme une musique des vieux clans, dans les grandes bassines de cuivre.

Et les feux de joie illuminent de toutes parts les hauteurs des paroisses, trouant l'épaisseur des ténèbres, — et la foi naïve, mais si

réconfortante et salutaire, illumine ces intelligences primitives, bien enténébrées aussi quelquefois.

Des chants presque sauvages, et très poétiques cependant, s'élèvent, traînantes mélodées, plus haut que les flammes du saint bûcher pour crier vers Dieu les tristesses et les meurtrissures d'icibas, — et la nostalgie des hauteurs qui étreint ces hommes et ces femmes, débris méconnu de la noble et très antique race des Bretons. Eux presque constamment courbés sur un sol dur et ingrat, ce soir, dans le grand temple de la nature, ils redressent leurs fronts auréolés de noblesse atavique; ils lèvent bien haut leurs yeux rêveurs, et fixent longuement la voûte des cieux toute constellée d'émeraudes, vers laquelle monte, gigantesque et symbolique, la flamme des bûchers.

Et d'immenses clameurs, les mêmes que dans âges morts, remplissent les campagnes bretonnes, et les mêmes rondes druidiques tournent autour des grands feux.

Ces feux bientôt s'éteignent; le silence s'épand de nouveau et règne sur les champs et dans les chaumières dont les habitants, demain, croiront avoir rêvé à une fête du temps d'Arthur, le grand roi des Bretons.

II

Il n'y a pas qu'en Bretagne que le saint Précurseur du Christ est joyeusement fêté par les Bretons. Ceux qui tous les ans s'en vont là-bas, aux rudes parages d'Islande, pour gagner au prix d'inénarrables souffrances, leur vie et le pain de leurs familles, n'oublient pas les coutumes de leurs paroisses. Ils y rêvent souvent, pleins de mélancolie, pendant les longues heures de quart dans le jour boréal sans fin. A travers les mornes infinis de l'immensité muette, leur oreille croit percevoir même, à certains jours, la voix bénie de leur clocher — Paimpol, Plourivo, Binic, Ploubazlanec, Plouézec — chantant les joies ou pleurant les deuils...

Le soir du 23 juin ils se rencontrent, par la pensée et le cœur, avec « ceux du pays » pour fêter la *Saint-Jean*. Et les mêmes chants répercutés par les échos des guérêts et des landes, retentissent aussi

sur les flots méchants et lourds de la mer boréenne, flots éclairés par les reflets étranges des feux de joie des matelots.

Saint Jean donne quelques heures de répit à leur vie tourmentée, y fait briller un petit rayon d'idéal.

Avec le même empressement qu'au village, le feu de joie est préparé vers l'heure qui ailleurs indique le soir, mais qui, en Islande, ressemble aux autres heures du jour de trois mois sans déclin. Chacun y veut contribuer et apporte un vieux *cirage*. Après avoir été enduits de goudron et d'huile de foie de morue, ces vêtements de misère sont empilés dans un baril que l'on hisse, par un fil de fer, à l'extrémité de la grande vergue.

C'est le moment solennel : sur un ordre du capitaine, toutes les têtes se découvrent, les pauvres mains endolories tracent un grand signe de croix, et, pendant une minute, un murmure très doux de prières se fait entendre sur le pont. A la prière succèdent les cantiques, chants aimés *du pays*, appris au temps heureux où l'on connaissait la douceur des printemps et des étés de Bretagne, parce qu'on était encore trop petit « s'en aller à Islande, à la grande pêche ». Oh ! ce temps-là est bien loin, perdu dans les profondeurs du souvenir ; il reviendra seulement lorsque, vieilli avant l'âge par sa terrible vie, l'*islandais* devra rester au pays, — à moins qu'il ne soit couché, auparavant, dans la grande et mouvante tombe des pauvres matelots...

Sur les flots qui chantent aussi leur éternelle chanson, les grosses voix des pêcheurs chantent saint Jean et l'Etoile bénie des mers ; et ces voix qui, en bas, ne trouvent pas d'écho, montent plus ferventes et comme exaucées d'avance, vers les célestes hauteurs.

Cependant le *novice* a grimpé dans les haubans ; le voici sur la grande vergue à l'extrémité de laquelle l'étrange baril se balance au tangage et au roulis, aux mouvements des lames ; il met le feu aux *cirages* goudronnés. Au milieu d'une fumée épaisse une flamme s'élève, affolée, au-dessus de la grande mer. Elle est saluée par les acclamations de tous, — et les chants reprennent avec une ardeur nouvelle, jusqu'à ce que soient dévorés, là-haut, cirages et baril, et que les derniers restes de ce bûcher unique soient tombés, éteints, dans les flots.

Ainsi s'éteignent dans l'océan du temps qui a pour rivages l'éternité, les petites flammes de vies humaines, après avoir brillé un jour...

Alors le capitaine « paie la double » en l'honneur de saint Jean ; au matin, il paiera largement le café et les *accessoires*, — et l'on se reposera tout le jour, à moins que la morue ne *donne* trop fort.

Ils ne rayonnent pas bien loin, les pauvres feux de joie de nos « Islandais » : souvent la triste brume qui enserre le bateau dans un tout petit espace, permet à peine d'en jouir du pont, — ou bien le *soleil de minuit*, mystérieux, là-bas à l'horizon, brille dans sa splendeur atténuée. En pente très douce il descend, descend avec lenteur, et s'arrête comme hésitant à se plonger dans les flots glacés ; puis il se remet à monter très doucement aussi.

Et tout d'un coup, sans transition, au soir a succédé le matin — le matin de la *Saint-Jean*.

P. GIQUELLO.

L'Herminière, 23 juin 1899.



UNE DOTATION EN 1751¹

Après les promesses de mariage faites en face d'église entre Jean Chevalier fils majeur de défunt Jean et de Jeanne le Guen, et Jacqueline le Demor fille de Jean et de Françoise le Maguet, tous deux de cette paroisse :

Entre Yves Geffroy fils majeur de défunt Guillaume et de Jacqueline le Taëlerec de cette paroisse, et de Magdelaine Charlotte le Montréer, fille de François et de défunt Marie Broudic de Keranpont, et habituée de cette paroisse :

Entre Laurent Lucas fils d'Yves et de Marie Marzin, et Julienne le Masson, fille de Pierre et de Jeanne Menou, tous deux de cette paroisse :

Entre Rolland Pezron, fils mineur de défunt Henry et de Marie le Manach de Brélevenez, décrété de justice en la juridiction de Launay-Nevet le neuf de ce mois, et Louise Briand, fille majeure de défunt Michel et Jeanne Castellou de cette paroisse :

Entre Baltazar Geffroy, fils mineur de défunt Guillaume et de Jacqueline le Taëlerec et Françoise Nicol, fille majeure de défunt René et Barbe Huel tous deux de cette paroisse, ledit Geffroy décrété de justice en la cour Royale de cette ville le onze de ce mois ; et après les trois publications de ban faites au prône de la grand'messe en cette paroisse pour lesdits Jean Chevalier, et Yves Geffroy pendant trois jours solennels consécutifs, à sçavoir le vingt-quatre, le vingt-huit et le trente et un octobre dernier, une et bannie faite en cette paroisse pour lesdits Laurent Lucas et Baltazar Geffroy et une pareille bannie faite pour le susdit Rollond Pezron, en cette paroisse et en celle de Brélevenez le dimanche quatorze de ce mois ; messieurs les vicaires-généraux ayant accordé dispense pour eux trois des deux autres bannies, par acte du quinze de ce mois signé Calloët Laindy

¹ Extrait des archives de l'église Saint-Jean du Baly à Lannion.

V. G. Ch. de Perrien V. G. Armand Christophe Barin V. G. et insinué le même jour à Tréguier signé † Geoffroy greffier : Le tout sans opposition : je soussignant curé ay pris leur mutuel consentement par paroles de présent, les ay conjoints en mariage et leur ay donné la bénédiction nuptiale, dans l'église de Saint-Jean du Baly paroissiale de Lannion ce jour seizième novembre mil sept cent cinquante et un, en présence de Jeanne le Guen mère dudit Jean Chevalier, de Jean le Demor et de Françoise le Maguet, père et mère de ladite Jacqueline le Demor, de Jacqueline le Talaërec mère desdits Yves Geoffroy et Balthazar Geoffroy, d'Yves Lucas et de Marie Marzin, père et mère dudit Laurent Lucas, de Pierre le Masson et de Jeanne Ménou père et mère de ladite Julienne le Masson, de Marc le Manach mère de Rolland Pezron, de Barbehuel mère de ladite Françoise Nicol et en présence des soussignés messieurs Coatcongar le Bourva maire, du Plessis-Josom, Querriou le Bourva, et autres messieurs de la communauté qui ont assisté en corps auxdites noces, attendu que les cinq susdites mariées ont été dotées au dépend des deniers d'octroy de cette ville à l'occasion de la naissance de monseigneur le duc de Bourgoigne.

Ont signé : « Coatcongar le Bourva, maire », « Fontaismegué le Demour, avocat », « Chauvel, mineur », « de Querriou le Bourva, ancien maire », « Dupenquer », « Le Barz », « Du Plessis-Josom, gentilhomme de la maison de ville », « Catherine du Jardin », « Pierre Clin », « Kerrest, Thomas », « Dubois », « Louis Marzin », « Marie-Julienne Dumanoir », « Madeleine-Françoise Feger », « Lapainquer le Bail », « Marie Nouvel », « Marguerite de Partenay », « Ladubois », « H. G. Le Bris », « Jan le Jeune ». « J. Le Barazer, curé de Lannion ».

..

La famille Coatcongar Le Bourva et de Querriou Le Bourva, est aujourd'hui représentée par l'amiral Turquet de Beauregard, les descendants de son frère décédé chirurgien de la marine et M^{me} Gustave Savidan, sa nièce, elle descend du fameux chevalier

Huon de Saint-Yvon, qui prit une part si glorieuse au combat des Trente.

Dans son dictionnaire d'histoire et de géographie du département des Côtes-du Nord, M. Benjamin Jollivet cite l'annale suivante, t. iv, p. 39.

« En 1351, le 27 mars, Huon de Saint-Yvon, né dans la paroisse « de Brélévenez, soutint l'honneur du nom breton près du chêne « à jamais célèbre de Mie-Vois, dans les landes de la Croix-Helléan, « entre Ploërmel et Josselin. Huon avait été choisi par Robert de « Beaumanoir, pour prendre part à ce duel gigantesque que l'on « a nommé depuis le combat des Trente. Il eut le bonheur de sortir « sain et sauf de cette sanglante mêlée, où la majeure partie des « Anglais resta couchée sur le sol. »

De nouvelles recherches nous permettront, sans doute, de dire un jour ce que sont devenus les descendants des cinq susdites rosières.

Lannion, le 29 juin 1898.

O. MARTIN.



SIX HEURES DANS LA HAUTE-CORNOUAILLE

(NOTES ET IMPRESSIONS)

(Suite¹.)

IV

Voici le récit de madame Le Hellaz.

Une dizaine d'années auparavant, au mois de juin, un jeune homme était venu demander une chambre à l'hôtel de l'Etang, en annonçant l'intention d'y séjourner toute une saison. On lui offrit la chambre la meilleure de la maison, chambre assez simple d'ailleurs car, en dehors des marchands les jours de foire, l'hôtel ne logeait guère d'étrangers : à cette époque, par suite de difficultés de communications, les sites merveilleux du Huelgoat et la pureté de son air n'avaient point encore acquis cette réputation qui en a fait depuis une station estivale si recherchée des doux rêveurs.

La présence de l'étranger excita donc un certain étonnement.

D'allures assez mystérieuses, il n'avait fait connaître que son petit nom : Adrien. Il parlait peu, ne se fâchait jamais. Ses journées se passaient à peindre dans la forêt. Ordinairement on l'y rencontrait en compagnie d'une fillette du pays qu'il avait choisie pour porter son embarrassant attirail.

Annik Perros était l'aînée des sept enfants d'une pauvre femme qui habitait au-delà de la forêt : trop faible de santé pour être astreinte à un travail pénible et régulier, elle était simple journalière, ce qui lui permettait de se reposer quand elle était lasse. Dans le pays on la disait un peu folle parce que sa vie libre dans les bois lui avait appris bien des choses que les autres ne comprenaient pas ;

(¹) Voir la livraison de mai 1899.

toujours douce d'ailleurs et volontiers accueillie par charité partout où elle passait.

Adrien se l'attacha ; souvent il la faisait poser parmi les arbres, et l'enfant était très amusée en revoyant ensuite ses propres traits reproduits sur la toile. De jour en jour elle s'enhardissait et manifestait sa joie ou sa reconnaissance par des mimes expressives à défaut de paroles.

Un jour Adrien s'étant aventuré loin de Huelgoat à travers la forêt, elle voulut le conduire jusque chez elle. Adrien y trouva une misère noire, se servit de six mots bretons qu'il connaissait pour construire quelques phrases encourageantes, laissa une forte aumône, et, voyant une foule de marmots autour de lui, les embrassa à la ronde, et Annik aussi qui se trouva sur son chemin.

Ah ! ce baiser, ce fut un grand malheur ! Il résonna fortement sur les joues de la fillette, mais plus fortement encore dans son cœur. Toute la nuit elle y songea en se retournant sur son lit de fougères sèches, et le lendemain elle se réveilla amoureuse.

Amoureuse ! c'était une folie, qu'elle exagéra encore en la déclarant au jeune homme. Comme il ne comprenait rien à ce que disait la fillette, il s'amusait fort de ses pantomimes enflammées et finissait par éclater de rire ; mais elle ne se décourageait pas et recommençait de plus belle le lendemain. Cette passion si brutalement allumée dans le cœur de la petite sauvage égayait Adrien, mais il n'y attacha jamais aucune importance ; tant il lui eût paru ridicule de la prendre au sérieux.

Six semaines se passèrent ainsi.

Tous les deux jours, le jeune homme recevait une lettre de Paris attendue avec impatience et décachetée avec transport, et les jours intermédiaires le courrier de Morlaix remportait la réponse.

Un soir, Adrien annonça qu'il allait cesser de vivre seul ; qu'une jeune femme allait venir et qu'il fallait se préparer à la bien recevoir. Le lendemain il fit plusieurs lieues sur la route de Morlaix à la rencontre du courrier, et, au retour, quand il descendit de la voiture, une jeune femme était avec lui.

Quelle était cette étrangère ? sa femme ou son amie ? ou simplement un modèle destiné à ses études artistiques ? Qui donc aurait pu le

dire? Elle était royalement belle, blonde autant qu'Annik était brune, grande, d'une taille mince et délicate. Les gens de l'hôtel disaient Madame; Adrien, lui, l'appelait toujours de petits noms affectueux. Ils avaient mêmes habitudes, mêmes promenades, mêmes volontés; quand ils étaient l'un près de l'autre, un sourire perpétuel errait sur leurs lèvres et leurs yeux ne se quittaient pas quand ils se parlaient.

Les promenades en forêt, où leurs haleines amoureuses se contraient mélangées au souffle pur des grands bois enthousiasmaient vite la jeune femme; elle devint la compagne assidue des excursions d'Adrien. Pour elle il visita à nouveau les rochers sauvages et les pierres glissantes du Chaos et du camp d'Arthur, les clairières déjà peintes où les daims vont boire aux mares isolées, les taillis de lisière qui perdent dans les eaux de l'étang leurs dernières racines. Puis, après quelques temps, craignant les ennuis d'une solitude trop complète pour sa compagne, il se lia avec quelques notabilités de l'endroit, relations qui ne furent pas toujours intéressantes, mais réussirent à apporter un peu d'animation dans la monotonie de leur existence. Des rencontres inopinées aux carrefours des chemins servirent de prétexte: la dignité de tenue des deux étrangers et leur humeur charmante firent le reste: peut-être aussi espérait-on savoir par ce moyen quelques détails de leur passé qui intriguait tout le monde. Mais ce fut en vain: très expansifs en apparence, l'âme tout en dehors, ils ne laissèrent rien percer du mystère qui les entourait.

La situation d'Annik s'était trouvée, on le comprend, profondément modifiée. Adrien ne s'occupait plus d'elle. Il lui permettait de le suivre encore partout où il allait, mais il était devenu brusque à son égard; à maintes reprises il la congédiait comme un être gênant et il s'était habitué à la siffler pour la rappeler près de lui. Ce qu'elle souffrait, la pauvre fille, à l'aimer et à se sentir si étrangère à lui par la langue, par la race, par la naissance! Mais elle ne pouvait pas s'empêcher de l'aimer.

Un jour la belle Parisienne surprit un des regards ardents qu'elle fixait sur Adrien; elle devina une rivale, interrogea soupçonneusement le jeune homme sur le mois qu'il avait passé seul à Huelgoat,

puis sous un prétexte futile demanda le renvoi de la Bretonne. Annik fut sacrifiée à ce caprice.

— « Or, à la fin de l'automne, continua madame Le Hellaz à qui je laisse maintenant la parole, les deux étrangers disparurent...

— Morts ? interrompis-je.

— ... Pour les retrouver ou fouilla toute la forêt, les gouffres des rochers, on fit des sondages au bord de l'étang ; mais toutes les recherches furent vaines. Annik était disparue avec eux, et tout faisait supposer qu'elle était dans le secret de leur disparition, car, bien qu'ils l'eussent chassée, elle rôdait sans cesse autour d'eux. Mais où était-elle elle-même, et la reverrait-on jamais ? Les suppositions marchaient leur train, lorsqu'elle reparut vers le cinquième jour. Dans quel état, grand Dieu ! Elle se tenait à peine debout, une faim ardente la dévorait car elle se jeta sur une écuelle de soupe de châtaignes qui lui fut présentée. Mais aux questions qui lui furent posées, elle ne répondit que par ces *hou ! hou !* que vous avez entendus. La pauvre fille, dont la tête n'avait jamais été bien solide, était devenue folle !

— Elle n'a jamais donné aucune indication ?

— C'est-à-dire, Monsieur, qu'après une question plus pressante posée par le maire, elle s'agita et se dirigea tout droit vers le gouffre qu'on appelle le *Ménage de la Vierge*. Vous le connaissez, ce trou-là ?

— Oui, je viens de le visiter ; ce creux béant est d'aspect fort terrible, il semble que toutes les eaux de l'étang sont sur le point de s'y précipiter, et je me suis fait peur à moi-même en regardant le guide rébarbatif qui me soutenait dans mes sauts périlleux.

— ... Arrivée là, elle s'arrêta sur une des marches de granit, et demeura obstinément sans bouger en regardant le fond. Quelques-uns crurent que les deux étrangers s'étaient tués à cet endroit : puis l'idée fut abandonnée.

— C'était en effet une hypothèse fort improbable ; outre qu'il est difficile, malgré l'aspect terrible de ce trou, d'admettre qu'une chute y puisse causer la mort, on retrouverait les corps en cas de malheur...

— Les recherches ont donc cessé chez nous, et c'est la justice de Châteaulin qui s'est occupée de l'affaire.

— Et alors... ?

— Nous n'en avons plus entendu parler. J'ai toujours pensé, moi, qu'il s'agissait là de deux originaux venus s'isoler dans notre pays, et repartis avec le même mystère qu'ils y étaient venus..... quant à Annik, elle est restée folle.

— Quelle singulière façon d'aimer ! m'écriai-je ; il est donc vrai qu'il y a des pays où l'on peut aimer à en perdre la raison ?...

— C'est comme ça qu'on aime dans ce pays !... me répondit vivement madame Le Hellaz en redressant la tête ; en même temps sa poitrine se souleva en une inspiration de fierté et le sourire de ses yeux me parut plus brillant et plus humide que de coutume.

Depuis, je me suis demandé si elle n'avait pas voulu exciter mon étonnement et mon admiration facile de voyageur. A distance, le scepticisme est aisé ; mais, sur le moment, j'eus l'intuition qu'elle me parlait suivant l'expression de ses pensées intimes dont le reflet parvenait jusqu'à ses yeux.

D'ailleurs je n'eus pas même le loisir de la faire s'expliquer : d'autres voyageurs l'appelaient à l'intérieur de l'hôtel : elle me quitta, toujours souriante, de sa démarche légère qui relevait à chaque pas, la courte jupe noire suspendue à ses hanches...

Et je demeurai seul en face du petit paysage villageois, dont les maisons de la grande place de Huelgoat alignant sous le soleil leurs rangées régulières de granit rose, formaient le fond ; à ma gauche l'étang étalait sa nappe azurée dans la ceinture de ses vertes collines ; des gamins jouaient au bord dans les galets, et je remarquai qu'en face de moi une des vieilles au rouet s'était endormie...

Je restai de la sorte, les yeux vagues, à rêver à l'histoire d'Annik la pauvre amoureuse, jusqu'au moment où on vint me prévenir que quatre heures et demie venaient de sonner.

V

Déjà quatre heures et demie, l'heure du départ !...

L'omnibus attend à la porte, un vaste omnibus pour la campagne avec quelques places à l'intérieur dédaigneusement abandonnées aux vieux, et tout un escalier de bancs sur le sommet d'où l'on voit mieux le paysage et dont la jeunesse s'est emparée.

Le personnel de l'hôtel est rangé sous le grand portail pour nous voir partir. Un dernier sourire de l'hôtesse dont le bonnet de mousseline blanche suit gaîment dans ses saluts la tête aux mouvements vifs et rythmés, quelques chapeaux agités en l'air : l'omnibus s'ébranle, dépasse les dernières maisons de Huelgoat, et dévale au grand trot le mamelon où est bâti le bourg : quand nous nous retournons pour un dernier adieu, seul le clocher est encore visible au-dessus de la crête, petite flèche toute noire sur la transparence du ciel où s'étalent de longues bandes pourprées horizontales, tout inondées de soleil. . . .

Puis le clocher disparaît à son tour derrière un bouquet d'arbres, les premiers de la grande et belle forêt de Huelgoat que nous allons traverser.

A notre gauche les hautes futaies prolongent en un plateau sans fin leurs alignements réguliers comme des colonnes d'église. Des ombres errantes et fugitives se promènent parmi les mélèzes et les frênes, ombres d'amoureux étrangers plus soucieux de leur passion que du monde et venus chercher dans cet air pur et chaste la certitude d'enivremments exempts de jalousie.

D'autres se tiennent sur le bord de la route, assis sur les talus ou sur les marches des calvaires : les femmes ont des toilettes claires, de petits bérets blancs de campagne ou des chapeaux du dernier modèle de la capitale ; on devine des Parisiennes : leur attention se porte un instant sur nous, sans qu'on puisse savoir quelle impression se fixe au fond de ces yeux indifférents, dont le regard terne m'a rappelé l'histoire mystérieuse que madame Le Hellaz m'avait racontée quelques instants auparavant.

Les derniers groupes s'espacent, la forêt redevient solitaire. A notre droite, un précipice descend, couvert de sapins, et si profond que deux hauteurs d'arbres n'arrivent pas au niveau de la route : des profondeurs arrive jusqu'à nous le ronflement continu du gouffre par lequel la rivière du Huelgoat perd ses eaux sous les rochers.

Désormais les sapins se sont emparés du pays et ne le quitteront plus jusqu'à la *rivière d'Argent*. La teinte vert sombre de leurs grandes branches tristes, pendantes, s'étend sur toutes les collines,

au fond de toutes les vallées ; on dirait une armée de géants pleureurs. Il y a des îles d'arbres, des promontoires, des continents dessinés en une carte fantaisique par la petite rigole claire des ruisseaux. Une forêt de cyprès ne serait pas plus triste. Et dans ce paysage de cimetière, les toilettes vives des jeunes femmes qui sont près de moi et leurs babils joyeux, brillent et résonnent, étranges comme un sourire et des paroles de rêve errant sur un visage mort...

.... A mi-route, un carrefour : nous entrons dans la vallée de la *rivière d'Argent*.

La vallée est calme et solitaire, mais large et riante.

Les pentes des coteaux se sont adoucies : les sapins tristes ont disparu : nous avons laissé derrière nous leurs masses farouches. Parmi les prairies que l'approche de l'automne couvre d'un léger regain, la *rivière d'Argent* serpente d'un courant insensible ; des glaïeuls y dorment aux endroits tranquilles, et à chaque gué les remous ont des teintes nacrés d'écaille.

En avant, le vallon s'élargit en une grande ouverture claire pour se confondre avec les plaines basses où coule l'*Aulne*, — où sont les mines d'argent de Poullaouën. — Une petite maison au toit rouge à peine visible se dessine à cette ouverture que barre encore une ligne blanche horizontale ; le chemin de fer et la gare de Huelgoat-Lokmaria que nous devons atteindre avant l'heure du train de Morlaix.

Nous sommes un peu en retard : le cocher presse ses trois chevaux. C'est vraiment dommage : une pareille heure, où la retrouverons-nous ?

.... Le soleil venait de disparaître : ce n'était plus le jour, et pourtant on ne saurait dire que ce fût le crépuscule ; le soleil brillait encore pour le sommet des plateaux, mais le profil des collines le cachait à la vallée, et l'ombre uniforme qui était descendue sur elle tenait à la fois du jour par sa transparence et du soir par ses silences et ses teintes indécises : ombre sereine entre toutes, et si bien dans l'harmonie de ce pays aux énergies latentes et mystérieuses ! Des irrisations violettes dessinaient le contour des crêtes du côté du couchant, et parfois des appels de pâtres parvenaient jusqu'à nous, mais lointains, espacés, sans réalité objective...

Les voix et les rires de mes voisines s'étaient tues, chacun saluant du respect de son silence le silence de cette soirée : seul le grelot de nos chevaux et le bruit de leurs sabots frappant la terre sèche réveillaient les échos endormis.

A ce moment un engourdissement délicieux m'a envahi, et je ne sais plus à quoi j'ai pensé. Je me rappelle pourtant, auprès d'un vieux moulin, avoir croisé un paysan qui s'y rendait à califourchon sur un âne chargé d'un double bât ; ses yeux obstinément fixés à terre ne se sont point détournés pour nous regarder, suprême dédain pour notre vanité d'étrangers.

Il avait de la dignité en son grotesque équipage, cet homme, il était orgueilleux à sa façon. Je me suis retourné pour contempler sa silhouette qui devenait de moins en moins nette à mesure que nous nous éloignons de lui, et que l'ombre s'appesantissait davantage sur ce pays de silencieux...

Et cette vision muette m'en a rappelé une autre, figure entrevue un instant que je n'ai pas dite encore et que je voudrais esquisser avant de finir :

C'était comme nous venions d'arriver à Saint-Herbot : du groupe des mendiants qui stationnaient à la porte, le gardien s'était détaché pour nous introduire à l'intérieur de l'église ; il nous avait promenés sans mot dire d'une curiosité à l'autre, du jubé au chœur, du chœur aux statues, des statues aux vitraux. En vain attendions-nous une explication : ses lèvres ne s'ouvrirent point. Notre promenade dans les bosquets nous le fit perdre de vue un instant, mais au départ il se trouva derrière notre voiture. « Un petit sou... » demanda-t-il. Ce sont là les trois seuls mots que je l'aie entendu prononcer ; et quand je lui eus donné la piécette réclamée, il s'éloigna les deux mains dans les poches, d'une démarche un peu raide, sans même me dire « merci », jugeant sans doute que c'eût été un mot inutile...

Vitré, 3 octobre 1898.

AUGUSTE ROUSSEAU.

UN POÈTE CHANTE...



A mon ami Edmond Rocher

O rouets, vieux rouets de mes jeunes années,
O rouets vermoulus qui tissèrent jadis,
Avec la ronde ampleur des blondes quenouillées,
La fragilité belle aux puretés de lis
De mes candeurs d'enfant.

Bons rouets en détresse

Au fond du vieux logis tels d'antiques jouets,
Je veux que mon désir nostalgique redresse
Vos montants dispersés ; et, rouets, bons rouets,
En un chantonement monotone et sonore,
Lents vous déviderez le fragile écheveau
Des rêves tard venus, pour en tisser encore
Un peu d'illusion ou de bonheur nouveau !

PAUL HUBERT.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

LÆTITIA, poésies par S. Pierre Massoni. — Paris, Chamuel, éditeur, 1899.

J'ai déjà parlé, ici même, d'un volume contenant des vers de M. J.- Pierre Massoni : *Les joies prochaines*. J'avais trouvé à tort quelque chose de « baudelaurien » dans des vers colorés et vibrants, pleins de tendresse et de pitié. *Lætitia* accentue cette tendance à l'amour du prochain que les Latins appelaient dans leur bel idiôme *caritas humani generis*. Les forces de la nature et les grandeurs de l'homme se peignent au vif dans plusieurs de ces poèmes; j'en veux citer un tout entier « Au Travail » qui donne de l'ensemble une brève et saisissante synthèse :

Laboureur qu'à ma voix ton beau geste réponde !
Tu creuses le sillon dans la terre féconde ;
L'espoir donne la fièvre et la force à ton bras,
Mais le calme en ton cœur doucement tombera
Car ton effort est noble et ta tâche est sacrée.
Depuis l'aurore en fleurs jusqu'aux noires vesprées,
Trace d'un soc tranchant un sillage profond !
Le soleil y mettra son âme et sa raison
Et demain ta main pleine y semera le germe
D'où l'épi jaillira vers l'azur, haut et ferme,
Si le ciel l'abattait sans pitié, pour ton cœur,
Sème encore, et pour toi naîtra le jour vainqueur.
Car le ciel aime ceux qui redressent le torse
Et donnent au labeur leur courage et leur force.

Je ne me représente pas très bien « la raison » du soleil et j'ai peu de goût pour les rimes simplement assonancées, mais la pièce à mon gré n'aurait besoin que d'une légère retouche pour sembler digne d'une anthologie ; elle développe avec une vigueur éloquente ce « geste auguste du semeur, » déjà indiqué par Victor Hugo.

D'autres poèmes de *Lætitta* m'ont séduit de fond et de forme. Si le *Noël* est trop peu chrétien, le *Cantique pour tous* atteste l'universelle puissance de Dieu devant M. Zola à qui il est dédié. Il y a une grâce enfantine dans *Simplicité*, et le poète a de belles aspirations vers l'au-delà.

J'ai soif d'amour réel et de bonté sans fruits,
Et je voudrais mourir pour connaître le bien.

(*Trêve*).

Larguons la voile au vent d'aurore,
Pour aller cueillir des clartés
Et que notre main puisse encore
Conquérir la fleur des étés !

(*Vers l'aurore*).

Je remarque en passant que les plus beaux vers de M. Massoni sont précieusement ceux où il s'astreint aux vieilles règles.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LES PHILOSOPHES ET LES ÉCRIVAINS RELIGIEUX, par J. Barbey d'Aurevilly. — Alph. Lemerre, éditeur, 1899.

La main pieuse qui réunit en volumes les articles épars de Barbey d'Aurevilly vient d'en publier un troisième sur les *Philosophes et Écrivains religieux*, inaugurant une nouvelle série. Barbey d'Aurevilly n'a été qu'accessoirement un romancier, d'ailleurs admirable, un écrivain de fantaisie, il avait le droit de se proclamer avant tout le plus fier, le plus indépendant des critiques. D'austères sujets ne le rebutent pas, il étudie à propos de leurs ouvrages les défenseurs, grands ou petits, les adversaires de sa religion: il exalte les uns, il humilie les autres avec une logique ardente, une dialectique vigoureuse et passionnée. Le Michelet de l'*Amour*, le Guizot partial et timoré de la *Vie des quatre grands chrétiens*, le Taine matérialiste de l'*Intelligence*, Cousin lui-même et Caro ne sont pas ménagés et je note au passage une phrase tranchante sur Renan, « le petit bourreau élégiaque, qui s'attendrit sur ce qu'il frappe. » Comme contraste, quelle saine appréciation de Barthélemy-Saint-Hilaire, quels vibrants éloges de Crétineau Joly, de l'abbé Gratry et de ce grand Breton, Ernest Hello, méconnu, incompris, malade de la gloire ! Chacune

des pages de ce livre, éloquent panégyrique du catholicisme, Barbey d'Aurevilly l'a marquée de son talent de polémiste et de sa griffe d'écrivain.

O. DE GOURCUFF.

* *

UN AGENT ADMINISTRATIF DE LA CHOANNERIE DANS L'ILLE-ET-VILAINE.

LOUVART DE PONTIGNY, par le C^{te} de Bellevue. — Rennes, F. Simon, 1899.

Voici une excellente monographie qui met en scène un des personnages des moins connus et les plus actifs de la Contre-Révolution en Bretagne. Joseph-Anne Louvart de Pontigny, né dans la paroisse de Guéméné-sur-Scorff, fut l'intrépide auxiliaire de La Rouërie, puis le secrétaire et l'aide-de-camp de Puisaye ; son double rôle militaire et diplomatique le désignait aux vengeances républicaines et il n'échappa que par une évasion hardie à la peine capitale qui allait être prononcée contre lui. Suspect à l'Empire, décoré de l'Ordre de Saint-Michel sous la Restauration, Louvart de Pontigny mourut à Rennes en 1818. Ce « Candidé » (c'est ainsi que le désignent, dans leur correspondance, les chefs de l'armée catholique) n'avait rien de commun avec celui de Voltaire, mais il maniait la plume avec adresse et ses deux ouvrages *Vie du Roi Isaac Chapelier*, un pamphlet, *Procès d'un Royaliste*, une autobiographie, sont recherchés des curieux. La brochure de M. le comte de Bellevue est d'un penseur doublé d'un écrivain.

O. DE G.

* *

SAINT YVES, AVOCAT, JUSTICIER (d'après les documents originaux), par M. Paul Henry, professeur à la Faculté de droit. — Angers, imprimerie Lachèse et C^{ie}, 1899.

Saint Yves est une de ces glorieuses figures que la Bretagne a imposées au monde entier. L'illustre patron des avocats a toujours ses artistes, ses poètes, ses historiens. Parmi ceux-ci vient de s'inscrire un professeur à la Faculté de droit d'Angers, M. Paul Henry, dont l'opuscule très substantiel, très intéressant, très littéraire vaut un gros livre.

Ce sont les témoignages de l'enquête de canonisation groupés et coordonnés avec un vrai talent de composition qui ont permis à M. Paul Henry d'écrire les trois chapitres résumant son ouvrage, comme ils ré-

sument la vie du saint : saint Yves, avocat ; saint Yves, justicier ; saint Yves, ami des pauvres.

Des considérations piquantes et judicieuses ont été inspirées à M. Paul Henry par la fâcheuse inspiration qu'ont eue les habitants de Pontrieux de déchristianiser leur place Saint-Yves pour l'appeler place de la Liberté. C'est sur l'expression d'un regret, rendu plus amer par le sincère attachement de M. Paul Henry pour ce coin des Côtes-du-Nord, que se termine l'excellent petit ouvrage, une des plus utiles contributions à la « littérature » de saint Yves.

O. DE GOURCUFF.

Le baron de Wismes, vice-président de la Jeunesse royaliste, de Nantes a fait, dans cette ville, le 13 mai, une conférence toute d'actualité sur la *Question juive*, qui vient d'être imprimée (Nantes, imprimerie Bourgeois, 1899). C'est un livre de M. l'abbé Delassus Henri, l'*Américanisme et la conjuration antichrétienne*, qui a fourni le canevas de la conférence. Mais l'ardente et franche parole du baron de Wismes se dégage bientôt de toute influence étrangère ; elle soulève la question juive ou mieux elle dénonce le péril juif avec une vigueur que l'auteur retrouve pour saluer l'aube d'une renaissance catholique. Dieu l'entende !

*
**

L'à-propos représenté, le 6 juin, à la Comédie Française, pour le 293^e anniversaire de Corneille, nous arrive sous forme de brochure (Paris, V. Stock, éditeur, 1899). Un poète de cœur et de talent, M. Tancrède Martel, met en scène *Deux Amis*, M^{me} de Sévigné consolant Corneille de l'échec de *Pertharite* et lui montrant d'autres lauriers à cueillir. Voici les derniers vers de cet ingénieux panégyrique.

Donnez-moi votre main... Je vous serai fidèle
Jusqu'au bout. Rentrez dans l'azur d'un seul coup d'aile.
Ce que vous souhaitez, un jour arrivera,
Paris, ce justicier, vous récompensera.
Lui, que l'on dit léger, capricieux, frivole,
Paris, toujours donne au génie une auréole,
Et comme je le fais moi-même en ce moment,
Il répandra des fleurs sur votre monument.

Comme pour faire écho à ces nobles vers, le public de la Comédie Française applaudissait le même soir de toutes ses forces *Polyeucte*, le

plus sublime, parce qu'il est le plus chrétien, des chefs-d'œuvre de Corneille.

*
*
*

Ils sont tous aimables les *Petits Poèmes comme il faut*, de M. Alexandre Dréville (Paris, Jouve et Boyer, 1899). *Les Mois* paraissent d'abord en des rondels qui font songer au galant Voiture. Les lestes *croquis*, les vaporeux *pastels*, les coquettes *mignardises* qui suivent sont d'un charmant poète du XVIII^e siècle qui ne se trouverait point dépaycé dans le nôtre. Et pour excuser, pour sanctifier cette poésie légère, nous avons l'*Hosanna* de deux très purs *Noëls Chrétiens*.

Les fidèles vont dans la nuit,
Emus et pieux vers l'église
Dont le toit de neige s'irise
Du feu d'une étoile qui luit.

Ici c'est à Théophile Gautier que je songe, un poète d'amour aussi, déposant la joaillerie d'*Emaux et Camées* pour chanter un Noël d'une simplicité attendrie.

*
*
*

Mon Journal (13 juillet 1870-15 juin 1871) de M^{lle} Bertile Ségalas, publié à la librairie Perisse, est, dans toute la force du terme, un livre de bonne foi. On sait que l'auteur, fille de l'éminente poétesse Anais Ségalas, a voué un véritable culte à la mémoire de sa mère. Elle professe le même respect filial pour son père et rappelle, au seuil de son livre, que M. Ségalas fut, pendant le siège de Paris, le plus fidèle auxiliaire de M. Steenackers, directeur des Postes, et organisa le service des pigeons-voyageurs, précieux intermédiaires entre les Français envahis. Ces pages d'introduction sont parmi les meilleures du *Journal*, mais on peut l'ouvrir au hasard, on y trouvera partout le reflet d'une âme chrétienne et française. Dans ces pages vibrantes encore d'émotion, nous suivons toutes les phases de l'invasion allemande en Normandie, à Dieppe. Un mot parfois révèle que M^{lle} Bertile Ségalas est poète elle aussi, mais un doux et modeste poète qui veut mettre ses vers sous la protection de la Muse maternelle.

O. DE G.

*
*

Le premier Pardon d'Anne de Bretagne à Montfort l'Amaury, organisé par les Bretons de Paris, a eu lieu le dimanche 18 juin avec un plein succès. Conduits par l'éminent compositeur Bourgault-Ducoudray, très bien reçus à Montfort l'Amaury par la municipalité et la Société Archéologique de Rambouillet, nos nombreux compatriotes ont accompli leur pieux pèlerinage (qui deviendra annuel) à l'église gothique, en partie construite par la duchesse Anne, et aux ruines du château. Le concours poétique a donné de bons résultats dans les deux langues. Nous reproduirons au prochain numéro les deux *Saluts à Montfort*, l'un, français, de notre rédacteur en chef Olivier de Gourcuff, promoteur de l'entreprise, l'autre, breton, de M. Pierre Laurent.

N. D. L. R.



UNE PAGE DE CRITIQUE

LA CONFÉRENCE DE M. PIERRE LAURENT sur la Poésie Bretonne Contemporaine.

Le 25 mai dernier, dans la salle des fêtes du Cercle catholique des Étudiants du Luxembourg, à Paris, M. Pierre Laurent développait devant une assemblée nombreuse une étude sur la poésie bretonne contemporaine.

Mon ami Pierre Laurent conférencier ! Au premier abord, cela m'avait un peu étonné. Conférencier, lui, le rêveur qui avait su traduire en sonnets délicates mille éléments fugitifs de l'âme bretonne ! Conférencier, le poète délicat auquel je suis heureux de rendre ici encore un témoignage de louange et de sympathie ! Quelle évolution ! Une inquiétude était en moi sur l'issue de sa nouvelle tentative. Je trouvais que c'était un risque bien gros pour un jeune poète que de s'essayer à la prose alourdie récitée près du verre d'eau traditionnel. N'eût-il pas été fâcheux, vraiment, de voir un écrivain apprécié perdre un peu de sa réputation, pour avoir voulu, en une bonne pensée exalter la gloire de ses émules, ces grands poètes aimés du terroir breton ? Craintes vaines d'ailleurs ! Les personnes qui ont eu la bonne fortune d'entendre M. Pierre Laurent, ont pu constater l'éveil d'une nouvelle forme de son talent. Elle dormait en lui : un coup audacieux l'a réveillée. Félicitons donc le jeune conférencier de son initiative qui a valu à ses amis et auditeurs une causerie des plus intéressantes et très applaudie.

Après nous avoir exposé combien la terre bretonne est inspiratrice de poésie, M. Pierre Laurent nous fait remarquer dans son

exorde, que jamais il ne s'était révélé en elle un aussi grand nombre de poètes qu'en ces dernières années.

A qui en revient le mérite ? Aux poètes eux-mêmes assurément, mais aussi pour une bonne part, ainsi que le dit très finement M. Laurent, au dévouement généreux, à l'accueil amical et désintéressé des directeurs éminents de nos revues bretonnes. MM. de Gourcuff, Tiercelin, Saïb... qui, poètes, et du talent le plus distingué, surent grouper autour d'eux « des passionnés d'un grand art, et leur apprendre à se connaître les uns les autres¹. » Que ces revues aient duré comme l'ont fait *l'Hermine*, *le Clocher Breton*, et celle dans laquelle j'ai l'honneur d'écrire ces lignes, ou qu'elles aient trop rapidement disparu après avoir eu leur moment de gloire comme *le Biniou*, *la Revue armoricaine*, c'est à elles, c'est à leur superbe initiative qu'est due la splendide floraison artistique et littéraire que nous constatons aujourd'hui.

Quelle a été cette floraison, dans la poésie bretonnante et dans la poésie française, c'est ce que M. Laurent va vous apprendre dans sa conférence qui se trouve tout naturellement ainsi divisée en deux parties.

* *

Le malheur des temps et ma paresse veulent que je ne puis comprendre qu'en traduction les poètes de langue bretonne. Depuis longtemps j'en avais des regrets, mais la conférence de M. Laurent est venue les doubler. Et le moyen, je vous prie, de ne pas partager l'enthousiasme de M. Luzel pour son idiome préféré, quand les seuls mots que j'en comprends, les noms des villes où j'ai fait aux temps des pardons des séjours aimés, évoquent en moi, comme une musique, les plus doux souvenirs ? Le moyen je vous prie, de ne pas être entraîné par l'enthousiasme de Le Lay chantant les vagues de ses côtes de Bretagne, son soleil, ses fleurs, les amours d'avril éclos dans ses bois et ses sentiers ?

Que les poètes de langue bretonne me pardonnent de ne pas les

¹ *Le Parnasse breton*. Préface de M. Tiercelin, citée par M. Laurent.

citer tous : Quellien, Le Fustec, Jaffrenou, le barde du Menez-Bré, le Rossignol de Saint-Yves, que sais-je ?

Délicatesse et élévation de sentiment, profondeur, et concentration de l'esprit, expression des pensées exquises dans sa sobriété mystérieuse et voilée, voilà les qualités que M. Laurent a découvertes en eux. Je l'ai cru sur parole, et j'ai chanté avec le poète :

« L'étranger ricanait : Elle est morte ! Elle est morte ! la poésie des Bretons... »

Ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas vrai ! L'étranger en a menti !... »

∴

« Voici maintenant le tour des poètes bretons de la langue française : Anatole le Braz si puissant et si prodigue d'images, Edouard Beauvils, le poète des langueurs tristes, qui laisse errer une sorte de mollesse caressante sur l'expression de ses pensées les plus noires, mêlant je ne sais quel sensualisme à sa religion même et rappelant par certains côtés Baudelaire dans ses vers aux formes impeccables ; Le Goffic qui semble porter en lui « l'âme triste et douce » de la Bretagne, âme compatissante qui va droit à toutes les misères, et qui s'épanche en pièces délicieuses dont la lecture a soulevé dans l'assemblée une flatteuse émotion. M. Laurent a longuement insisté sur M. Le Goffic, et avec juste raison, car cet auteur occupe une place à part dans notre littérature, et il est un de ceux qui ont le mieux reflété dans leurs œuvres l'esprit de la Bretagne.

Les rythmes musicaux de Guy Ropartz ont ensuite sonné à nos oreilles. Le souvenir du pauvre Leclerc dont la presse parisienne parla jadis a été rappelé à notre mémoire ; puis nous avons entendu les poèmes de Lud Jan, l'ami de la forme alexandrine, le chantre attristé des pâtres et des pastoures dans les landes silencieuses, de M. Tiercelin, héroïque et magnifique, dont M. Pierre Laurent nous a lu « la Légende du Folgoat ».

Une mention en passant pour la poésie dramatique où M. de Gourcuff s'est distingué avec tant de maîtrise...

Et bien d'autres noms encore : Léon Durocher, Frédéric Plessis, Fleuriot-Kerinou, Yve Berthou, Sullian-Collin...

Le temps limité dont disposait M. Laurent ne pouvait lui permettre de s'étendre longuement sur tous. Je l'ai regretté tout spécialement pour M. Sullian-Collin dont le talent m'inspire beaucoup d'admiration et de sympathie. Je le mets tout à fait hors de pair dans notre Parnasse breton ; il y a telles de ses œuvres qui sont des merveilles de charme et de grâce : je n'hésite pas à dire le mot : il y en a qui sont tout à fait de petits chefs-d'œuvre.

..

Quelle est la conclusion de M. Laurent ? Elle est très nette et c'est la suivante : le Breton est avant tout mélancolique et rêveur. — Tous les vers que M. Laurent vient de nous lire, et qui ont pour lui la valeur de véritables documents, n'ont eu d'autre but que de nous y amener en douceur. L'entêtement universellement connu, la foi religieuse profonde, ce sont là pour M. Laurent côtés secondaires : un seul est essentiel : le tempérament rêveur et mélancolique.

A dire vrai, je n'en suis encore qu'à moitié convaincu ; mais je ne discuterai pas mon opinion, est-ce qu'on discute avec les poètes ? Et puis d'ailleurs à supposer que j'aie raison, à quoi cela avancerait-il ? Cela ne diminuerait en rien le mérite de M. Laurent. Nous montrer comment la Bretagne rêve ! l'idée était belle, bien digne d'exciter la verve d'un poète, et je rends hommage au tour de main habile avec lequel le conférencier a su grouper autour d'elle tant de fragments de caractères divers puisés à tant d'œuvres différentes.

Soyez donc satisfaits Messieurs les poètes de Bretagne ! la soirée du 25 mai a été belle pour vous ! M. Laurent a apporté, à dire vos œuvres, la chaleur communicative de son enthousiasme pour tout ce qui touche à la Bretagne, et à vous apprécier la louange aimable qu'une sincère amitié dictait à ses lèvres et que corroboraient encore les exigences de son esprit critique et convaincu.

A. R.

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1899. — PREMIER SEMESTRE

JANVIER

- I. — *Encore les panégyristes du duc d'Aiguillon.* — ARTHUR DE LA BORDERIE, 5.
- II. — *Le Centenaire de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure et la poésie de Dominique Caillé.* — N. D. L. R., 13.
- III. — *Etudes d'histoire de Bretagne : Carhaix : son passé, ses châteaux célèbres et ses anciens monastères.* — C^{tesse} DU LAZ, 17.
- IV. — *Le monde des ténèbres en Ile-et-Vilaine.* — ADOLPHE ORAIN, 34.
- V. — *Mémoires d'un Nantais (suite),* 51.
- VI. — POÉSIES FRANÇAISES : *L'Alouette et le Rossignol.* — HIPPOLYTE LUCAS, 57.
Porcon de la Barbinais, le Régulus breton ; Arthur de Richemont (deux sonnets). — BOUT DE CHARLEMONT, 58.
- VII. — *Cousine Rose, souvenirs de chasse.* — A. FARCY DE MALNOE, 60.
- VIII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Essai d'une philosophie nouvelle suggérée par la science,* par Léon Ribert ; *Volney,* par Léon Séché, étude suivie d'un pamphlet de Volney (*La Sentinelle du Peuple*) ; *La Bretagne légendaire, Légende de Saint-Vinol,* transcrite et annotée par René Assé ; *Types et sites de France : En Bretagne (Port-Blanc et ses environs),* texte et dessins de M. F. Régamey ; *Voyages loin de ma chambre,* par M^{me} Dondel du Faouëdic ; *Histoire de la musique (Bohême),* par Albert Soubies ; *Les Littératures populaires, Folk-Lore de l'Ile-et-Vilaine (De la vie à la mort),* par Ad. Orain. O. DE GOURCUFF. — *Le Dauphiné,* par Gaston Donnet ; *Paris instantané,* 71.
- IX. — *Les Bretons au Théâtre.* — O. DE G., 80.

FEVRIER

- I. — *Dinard-Saint-Enogat à travers les âges*. — L'abbé GUILLOTIN DE COURSON, chan. hon., 81.
- II. — *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII* (suite). — J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper, 97.
- III. — *L'Épopée romane dans les provinces de l'Ouest*. — V^{te} CH. DE LA LANDE DE CALAN, 107.
- IV. — *Armateurs et Marins bretons d'autrefois* (suite). — D^r A. CORRE, 121.
- V. — *Sainte-Anne pendant la Révolution* (suite). — Abbé GUILLOUX, 134.
- VI. — *Suggestions d'Outre-Tombe*. — C^{tesse} OLGA, 140.
- VII. — POÉSIE BRETONNE : *Marionig* (la jeune Marion). — YAN KERHLEN, 143.
- VIII. — POÉSIES FRANÇAISES : *La Savoyarde*. — EDOUARD BEAUFILS, 146.
La Sirène de la Fresnaye. — PAUL SÉBILLOT, 147.
- IX. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *La Revue Universitaire* et les poésies d'Hippolyte Lucas. — *Un évêque assermenté (1790-1802)*, Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, métropolitain du Nord-Ouest, par A. Roussel, de l'Oratoire. L'abbé Paul PARIS-JALLOBERT ; — *Chez les Pauvres, Souvenirs des visites charitables de Clément Myionnet*, par Daniel Fontaine ; *Brochures pédagogiques* de M. Olivier Benoist ; *Celles de chez nous*, de M. Daubrive ; *Le tome IX de la Nouvelle Revue Rétrospective* (juillet-décembre 1898) ; *L'Exilé*, de MM. Revers et Steenackers ; *La Veillée de Noël*, pièce en un acte par M. Paul Sébillot ; *L'Œuvre d'Art* ; *L'Estafette*. — O. DE GOURCUFF, 151.
- X. — *Les Bretons au Théâtre*. — J. LE BOUTELLER, 160.

MARS

- I. — *Dinard-Saint-Enogat à travers les âges* (suite et fin). — L'abbé GUILLOTIN DE COURSON, chan. hon., 161.
- II. — *Le Château de Machecoul*, drame en trois actes, en prose. — JOSEPH ROUSSE, 170.
- III. — *Armateurs et Marins bretons d'autrefois* (suite), D^r A. CORRE, 183.

- IV. — *Mémoire d'un Nantais* (suite), 192.
- V. — POÉSIES BRETONNES : *Var ar reier (sur les Rochers)*. — FRANÇOIS JAFFRENOU, 202.
Chueh-on (Lassitude). — PIERRE-LAURENT et HENRY DE LA BUNELAY, 204.
- VI. — POÉSIES FRANÇAISES : *Le Parfum de l'hiver*. — Vicomte ODON DU HAUTAIS, 208.
A Châteaubriand. — LE GARREC, 210.
- VII. — *Cousine Rose, souvenir de chasse* (fin). — A Farcy de MALNO, 218.
- VIII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS. — *Envois d'auteurs* par Paul Eudel : *Les littératures populaires (Littérature orale de l'Auvergne)*, par Paul Sébillot ; *Yvonne*, de M. Jean-Philippe : *La décentralisation* ; *Barbantane*, mynographie par H. Bout de Charlemont ; *Le Printemps*, poésie de Camille Natal, musique de R. Denenbourg ; *Hella*, poésie de Camille Natal, musique pour chant et piano de G. Mercier-Pottier ; *L'Œuvre d'Art* ; *L'Expédition des Emigrés à Quiberon*, de M. l'abbé Ch. Robert, de l'Oratoire de Rennes, Préface de M. A. de la Borderie ; *Revue internationale de pédagogie comparative* à Nantes ; *Les allocutions de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure*. — O. DE GOURCUFF, 224.

AVRIL

- I. — *Variétés historiques bretonnes : Une famille bretonne à Saint-Domingue*. — V^{te} ODON DU HAUTAIS, 237.
- II. — *Le Château de Machecoul*, drame en trois actes, en prose (suite). — JOSEPH ROUSSE, 265.
- III. — *Régine*. — ROZEVEN, 277.
- IV. — POÉSIES FRANÇAISES : *A Châteaubriand*. — F. MARCHAIS, 290.
Le Progrès. — BERTHE SÉGALAS, 293.
In Ascensione Domini, ad Cereum Paschalem. — MAURICE LE DAULT, 295.
- V. — *Se retrouver*. — JOHN-ANTOINE NAU, 297.
- VI. — *Chronique de la Société des Bibliophiles Bretons*. — RENÉ BLANCHARD, 302.
- VII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS. — *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire (1789-1815)*, par le

D^r Robinet, MM. A. Robert et J. Le Chaplain ; *L'Enquête scolaire de l'an IX dans le département de Maine-et-Loire*, par l'abbé Uzureau ; *Comédies pour théâtre ou salon*, par M. Jean de Gourel ; *Les Religieuses enseignantes et l'éducation des jeunes filles* ; *En entrant dans le monde*, par M^{me} de Maintenon ; *Larmes et Ris*, par Paul Stuart ; *Le Comte de Dion et l'autel criobolique découvert à Maule (Versailles)* ; *Vers les Sommets* ; *Une gentilhommière*, par le C^{te} X. de Bellevue ; *Anonyme*, par Henri de Virmont et G. Charlot ; *Le ménage Cayol*, par Frédéric Berthold ; *Les lieutenants de Charette*, par M. Joseph Rousse ; *Le Musée Criminel* ; *Paris instantané* ; *Les Bretons au théâtre*. — O. DE GOURCUFF et J. LE BOUTEILLER, 306.

La Bretagne et le duc d'Aiguillon, par M. Marion. — LA DIRECTION, 315.

MAI

- I. — *Six heures dans la Haute-Cornouaille* (Notes et impressions). — AUGUSTE ROUSSEAU, 317.
- II. — *Le Château de Machecoul*, drame en trois actes, en prose. — (fin) JOSEPH ROUSSE, 325.
- III. — *Etude historique et littéraire de l' « Episode de Velléda »* (Les Martyrs, livre X^e). — FERDINAND GOHIN, professeur agrégé au lycée de Coutances, 331.
- IV. — POÉSIE BRETONNE : *Eur c'hwezaden gwalarn (Bouffée de vent d'Ouest)*. — IAN AR FUSTEC (JEAN LE FUSTEC), 344.
- V. — *Nuit de Carnaval* (comédie en un acte, en vers). O. DE GOURCUFF, 349.
- VI. — *La défaite de Satan (vision)*. — C^{te} OLGA, 368.
- VII. — POÉSIE FRANÇAISE : *Les Noces du Néant*. — H. BOUT DE CHARLEMONT, 373.
- VIII. — *Mémoires d'un Nantais* (suite), 378.
- IX. — *Lettre d'un Breton de Provence, Mireille à Arles*. — H. BOUT DE CHARLEMONT, 386.
- X. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Une question de préséance pour la procession de la Fête-Dieu à Nantes au XVIII^e siècle*, document inédit, mis au jour et annoté par M. le baron G. de Wismes ; *Pour être heureux*, mélodie, poésie de Camille Natal, musique

de Raoul Chassin ; *Pour nos marins : Au milieu des pêcheurs d'Islande*, par P. Giquello ; *Krenn-Lavariou Bro-Dreger dastumetgant an aoutrou Hingant betek* ; *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, par René Kerviler, fascicule trentième, (*Crest-Daume*) ; *Almanach des spectacles* (année 1898), par Albert Soubies, *Histoire de la musique en Espagne*, par le même ; *Fleurs de givre*, par M. Paul Collin ; *Œuvres complètes*, de E. E. Théodule ; *Rimes provinciales*, par Xavier de la Perraudière ; *La terre bretonne*, anthologie scolaire des écrivains bretons, poètes et prosateurs contemporains, par Auguste Mailloux ; *Paris instantané* ; *Les Bretons au théâtre*. — O. DE GOURCUFF, 389.

JUIN

- I. — *L'Université de Cornouailles*. — A. DU BOIS DE LA VILLERABEL, 397.
- II. — *Etudes d'histoire de Bretagne : Carhaix, son passé, ses châteaux célèbres et ses anciens monastères* (fin). — C^{tesse} DU LAZ, 409.
- III. — *Un Breton pendant le Siège et la Commune*. Correspondance d'Hippolyte Lucas (6 septembre 1870-31 mai 1871). — LEO LUCAS, 426.
- IV. — *Trop tard*. — KERHALVÉ, 432.
- V. — *La Saint-Jean*. — P. GIQUELLO, 440.
- VI. — *Une dotation en 1751*. — O. MARTIN, 444.
- VII. — *Six heures dans la Haute-Cornouaille*, (fin). — AUGUSTE ROUSSEAU, 447.
- VIII. — POÉSIE FRANÇAISE : *Un poète chante*. — Paul HUBERT, 455.
- IX. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Lætitia*, poésies par S. Pierre Massoni ; *Les Philosophes et les écrivains religieux*, par J. Barbey d'Aurévilly ; *Un agent administratif de la chouannerie dans l'Ille-et-Vilaine*, Louart de Pontigny, par le C^{te} de Bellevue ; *Saint Yves, avocat, justicier*, (d'après les documents originaux), par Paul Henry, professeur à la Faculté de droit ; le baron de Wismes et la *Question juive* ; l'anniversaire de Corneille à la Comédie Française ; *Mon journal*, de Bertille Ségalas. — O. DE GOURCUFF, 456.
- X. — Les Bretons de Paris au premier Pardon d'Anne de Bretagne à Montfort l'Amaury. — N. D. L. R. 461.
- XI. — *Une page de critique : la Conférence de M. Pierre Laurent sur la poésie bretonne contemporaine*. — A. R., 462.
- XII. — Tables du premier semestre 1899, 466.

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

DU 1^{er} SEMESTRE DE L'ANNÉE 1899

ETUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

Carhaix, son passé, ses châteaux célèbres, ses anciens monastères, par M^{me} la comtesse du Laz, p. 17-33, 409-425.

Dinard, Saint-Enogat à travers les âges, par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 83-96, 161-169.

Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII, par M. Trévédy (suite), p. 97-106.

VARIÉTÉS HISTORIQUES BRETONNES

Encore les panégyristes du duc d'Aiguillon, par M. A. de la Borderie, p. 5-13.

La Bretagne et le duc d'Aiguillon, de M. Marion, par la Direction, p. 315-316.

Sainte-Anne pendant la Révolution (suite), par M. l'abbé Guilloux, p. 134-139.

Armateurs et marins bretons d'autrefois (suite), par le D^r A. Corre, p. 121-133, 183-191.

Mémoires d'un Nantais (suite), p. 51-56, 192-201, 378-385.

Une famille bretonne à Saint-Domingue, par M. le vicomte Odon du Hautais, p. 237-264.

Une dotation en 1751, par M. O. Martin, p. 444-446.

Un Breton pendant le Siège et la Commune, correspondance d'H. Lucas (6 septembre 1870-31 mai 1871 p. 426-431.

ETUDES BRETONNES

L'Université de Cornouailles, par M. l'abbé A. du Bois de la Villerabel, p. 397-408.

CRITIQUE LITTÉRAIRE

L'Épopée romane dans les provinces de l'Ouest, par Ch. de la Lande de Calan, p. 107-120.

Étude historique et littéraire de l'Épisode de Velléda, par Ferdinand Gohin, p. 331-343.

Une page de critique. La conférence de M. Pierre Laurent sur la poésie bretonne contemporaine, par M. A. Rousseau, p. 462-465.

MÉLANGES

Le Centenaire de la Société académique de Nantes et la poésie de D. Caillé, p. 13-16.

Le Monde des ténèbres en Ille-et-Vilaine, par Ad. Orain, p. 34-50.

Suggestions d'Outre-Tombe, par la comtesse Olga, p. 140-142.

Six heures dans la Haute Cornouaille, par A. Rousseau, p. 317-324, 447-454.

La défaite de Satan (vision), par la comtesse Olga, p. 368-372.

Lettre d'un Breton de Provence, Mireille à Arles, par M. Bout de Charlemont, p. 373 à 377.

Les Bretons au théâtre, par J. Le Bouteiller et O. de Gourcuff, p. 80, 160, 396.

La Saint-Jean, par M. l'abbé P. Giquello, p. 440-443

Le premier pardon des Bretons à Montfort l'Amaury, p. 461

POÉSIES BRETONNES

Marionig (la jeune Marion), par Yan Kerhlen, p. 143-145.

Var ar reier (Sur les rochers), par François Jaffrenou, p. 202-203.

Chueh on (Lassitude), par Pierre Laurent et Henry de la Bunelaye, p. 204-207.

Eur c'hwezaden gwalar'n (Bouffée de vent d'Ouest), par Jean Le Fustec, p. 344-348.

POÉSIES FRANÇAISES

L'Alouette et le Rossignol, par Hippolyte Lucas, p. 57-58.

Porcon de la Barbinais, le *Regulus breton*, *Arthur de Richemont*, deux sonnets, par H. Bout de Charlemont, p. 58-59.

La Savoyarde, par Edouard Beaufrils, p. 146-147.

La Sirène de la Fresnaye, par Paul Sébillot, p. 147-150

Le Parfum de l'hiver, par le vicomte Odon du Hautais, p. 208-209.

A Châteaubriant, par Toussaint Le Garrec, p. 210-217.

A Châteaubriand, par F. Marchais, p. 290-292.

Le Progrès, par M^{lle} Bertil Segalas, p. 293-294.

In Ascensione Domini, ad cereum paschalem, par Maurice Le Dault, p. 294-296.

Les Noces du Néant, par H. Bout de Charlemont, p. 373-377.

Un poète chante, par M. Paul Hubert, p. 455

ŒUVRES DE THÉÂTRE

Le Château de Machecoul, drame en trois actes en prose, par Joseph Rousse, p. 170-182, 265-276, 325-330.

Nuit de Carnaval, comédie en un acte en vers, par Olivier de Gourcuff, p. 349-367.

Trop tard, fantaisie dramatique en vers, par Sylvane de Kerhalvé, p. 432-439.

COMPTES-RENDUS DE LIVRES

Mois de janvier — Comptes-rendus de M. O. de Gourcuff, p. 71-80.

Mois de février. — Comptes-rendus de MM. l'abbé Paris-Jallobert et O. de Gourcuff, p. 151-159.

Mois de mars. — Comptes-rendus de M. O. de Gourcuff, préface de M. Arthur de la Borderie au *Quiberon* de M. l'abbé Ch. Robert, p. 224-236.

Mois d'avril. — Comptes-rendus de MM. O. de Gourcuff et J. Le Bouteiller, p. 306-316.

Mois de mai. — Comptes-rendus de M. O. de Gourcuff, p. 389-396.

Mois de juin. — Comptes-rendus de M. O. de Gourcuff, p. 456-460.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Procès-verbal de la Séance du 22 mars 1899, par M. René Blanchard, p. 302-308.

NOUVELLES ET RÉCITS

Cousine Rose, souvenirs de chasse, par H. de Farcy de Malno, p. 60-70, 218-223.

Régine, par Rozeven, p. 217-289.

Se retrouver, par Jehan-Antoine Nau, p. 297-301.



TABLE DES NOMS D'AUTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

- BEAUFILS (Edouard). — *La Savoyarde*, p. 146-147.
- BLANCHARD (René). — *Procès-verbal de la Séance de la Société des Bibliophiles Bretons du 22 mars 1899*, p. 302-305.
- BOIS DE LA VILLERABEL (abbé du). — *L'Université de Cornouailles*, p. 397-408.
- BORDERIE (Arthur de la). — *Encore les panégyristes du duc d'Aiguillon*, p. 5-13.
- BOUT DE CHARLEMONT (Henri). — *Lettre d'un Breton de Provence*, p. 373-375. — *Les Noces du Néant*, p. 375-377.
- BUNELAYE (H de la). — *Lassitude*, poésie, p. 204-207 (V. Laurent).
- CORRE (le Dr). — *Armateurs et marins bretons*, p. 121-133, 183-191.
- FARCY DE MALNO (H. de). — *Cousine Rose*, souvenirs de chasse, p. 60-76, 218-223.
- GIQUELLO (P.). — *La Saint-Jean*, p. 440-443.
- GOHIN (Ferdinand). — *Etude de l'épisode de Velléda*, p. 342-353.
- GOURCUFF (Olivier de) — *Comptes-rendus de livres*, p. 71-80, 154-158, 224-238, 306-313, 389-395, 456-460. — *Nuit de Carnaval*. comédie en vers, p. 349-367.
- GUILLOTIN DE CORSON (l'abbé) — *Dinard Saint-Enogat à travers les âges*, p. 83-96, 161-169.
- GUILLOUX (l'abbé). — *Sainte-Anne pendant la Révolution*, p. 134-139.
- HAUTAIS (vicomte Odon du). — *Le parfum de l'hiver*, poésie, p. 208-209. — *Une famille bretonne à Saint-Domingue*, p. 237-264.
- HUBERT. — *Un poète chante*, p. 455.
- JAFFRENOU (François). — *Var ar reier*, poésie bretonne, p. 202-203.
- KERHLEN (Yan). — *Marionig* poésie bretonne, p. 143-145.
- LANDE DE CALAN (C. de la). — *L'Épopée romane dans les provinces de l'Ouest*, p. 101-102.

- LAZ (Comtesse du). — *Carhaix, son passé, ses châteaux, ses monastères*, p. 17-33, 409-425.
- LE BOUTEILLER (J.). — *Les Bretons au théâtre*, p. 80. — *Compte-rendu de livres*, p. 316.
- LE DAULT (M.). — *In Ascensione Domini*, poésie, p. 295-296.
- LE FUSTEC (J.). — *Eur c'hwezaden gwalarn*, poésie bretonne, p. 344-348.
- LE GARREC (T.). — *A Châteaubriand*, poésie, p. 210-217.
- LUCAS (Hippolyte). — *L'Alouette et le Rossignol*, poésie, p. 57-58. — *Un Breton pendant le Siège et la Commune*. Lettres d'H. Lucas à sa famille, p. 426-431.
- MARCHAIS (F.). — *A Châteaubriand*, poésie, p. 290-292.
- Mémoire d'un Nantais*, p. 51-56, 192-201, 378-385.
- NAU (John-Anthoine). — *Se retrouver*, p. 297-301.
- OLGA (C¹⁸⁸⁰). — *Suggestions d'Outre-Tombe*, p. 140-142. — *La Défaite de Satan*, p. 368-372.
- ORAIN (Adolphe). — *Le monde des Ténèbres dans l'Ille-et-Vilaine*, p. 34-50.
- PARIS-JALLOBERT (abbé). — *Compte-rendu de livre*, p. 150-154.
- ROUSSE. — *Le Château de Machecoul*, drame, p. 170-182, 265-276, 325-330.
- ROUSSEAU. — *Six heures dans la Haute-Cornouaille*, p. 317-324, 447-454. — *Une page de critique*, conférence de M. P. Laurent, p. 462-465.
- ROZEVEN. — *Régine*, nouvelle, p. 277-289.
- SÉBILLOT (P.). — *La Sirène de la Fresnaye*, poésie, p. 147-150.
- SEGALAS (Bertile). — *Le Progrès*, poésie, p. 293-294.
- SYLVANE DE KERHALVÉ. — *Trop tard*, pièce en vers, p. 432-439.
- TRÉVÉDY. — *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII*, p. 97-106.



Le Gérant : R. LAFOLYÉ.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYÉ, 2, places des Lices.

'REVUE
DE
BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction et l'Administration à
M. OLIVIER DE GOURCUFF, 11 bis, rue Faraday, à Paris, ou à
R. BLANCHARD, 1, rue Royale, à Nantes.

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XXII

1^{re} Livraison. — Juillet 1899



PARIS ET NANTES

1899

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF, Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 11 bis, rue Faraday, à Paris.

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue Royale, à Nantes.



LA GUERRE DE BLOIS ET DE MONFORT

La comtesse de Montfort et le siège d'Hennebont
(juin 1342).

« Quand ce vint sus le printemps et que la douce saison fut
« retournée (dit Froissart), messire Charles de Blois envoya ses mes-
« sagers en France, et par especial le seigneur de Biaumanoir, devers
« le roi son oncle, pour prier que il li volut envoyer gens qui lui ai-
« dassent à reconquérir le demorant dou païs de Bretagne. Li rois
« s'inclina à cette prière et manda au comte Raoul d'Eu son connes-
« table que il feist son mandement de gens d'armes et d'arbalétriers
« et s'en allast en Bretagne. Le duc de Bourbon, les comtes de Blois
« et de Vendôme, messire Louis d'Espagne, les sires de Chastillon,
« de Couci, de Montmorenci, de Saint-Venant et grand foison de la
« baronnie et chevalerie de France se ordonnèrent et se mirent en
« chemin¹. » Quinze jours après environ ils arrivèrent à Nantes, où
se devait fairé la concentraion.

La trêve du 1^{er} mars entre Jeanne de Flandre, comtesse de Montfort, et Charles de Blois se prolongeant jusqu'au 15 avril, la guerre ne put recommencer que dans la seconde moitié de ce mois. Selon Froissart, l'armée française comptait 6,000 hommes d'armes et 12,000 hommes « à lances et à pavois », y compris les arbalétriers génois². L'objectif de la campagne tout indiqué fut Rennes : la

¹ Extrait du troisième volume de l'*Histoire de Bretagne*, de M. de la Borderie, qui paraîtra à la fin du mois prochain.

² Froissart, édition Luce, II, p. 351, ms de Rome.

³ Id. *Ibid.* Six mille hommes d'armes ou lances garnies avec les servants, cela implique au moins 18,000 hommes ; voir du Cange au mot *Lancea*.

grande force de Charles de Blois consistant dans les secours qui lui venaient de France, il importait de rendre libre cette porte de communication entre la France et la Bretagne, d'autant que Rennes aux mains de l'ennemi était une menace continuelle contre Nantes.

L'armée française dut mettre le siège devant Rennes vers la fin du mois d'avril. Cette ville était bien fortifiée, bien approvisionnée, munie d'une bonne garnison aux ordres d'un chef très brave et très résolu, Guillaume de Cadoudal. Pour ne pas donner à l'ennemi l'avantage de se loger dans les faubourgs qui étaient fort étendus, Cadoudal sans hésiter les brûla. Il se défendit très bien : il résista « assez longuement » à tous les assauts livrés par les Espagnols et les Génois dont les Français « avoient grant foison dans leur ost, » ainsi qu'aux grosses pierres jetées dans la ville par les « grands engins » dressés contre ses murailles. Le siège n'avancait guère, mais il fatiguait les habitants astreints à un pénible service, exposés à recevoir de temps à autre quelques-unes des grosses pierres lancées par les engins, fort ennuyés de voir leurs biens ruraux pillés, dévastés par l'ennemi, tout cela pour une cause qui les laissait froids, car au début de cette lutte la plupart des Bretons, surtout ceux du tiers-état, ne tenaient pas plus à Blois qu'à Montfort.

Les bourgeois de Rennes allèrent donc remonter à Cadoudal que n'ayant pas l'espoir d'être secourus, ils finiraient par être obligés de se rendre, et que mieux valait le faire tout de suite pour s'épargner les calamités d'un long siège. Le capitaine s'y refusa absolument. Peu de temps après, une nuit pendant son sommeil les bourgeois le surprirent, l'enfermèrent très soigneusement en prison, et envoyèrent une députation au camp de Charles de Blois pour traiter de la reddition de la ville. Pardon général pour les partisans de Montfort, liberté pour la garnison et le gouverneur de se retirer où ils voudraient, si mieux n'aimaient s'engager dans l'armée de Blois : telles furent les conditions stipulées par les Rennais et acceptées par les assiégeants. Pendant que les vainqueurs entraient dans Rennes par une porte, Cadoudal et sa troupe sortaient par l'autre et se rendaient directement auprès de Jeanne de Flandre¹.

¹ Sur le siège et la prise de Rennes, voir Froissart, édit. Luce, II, p. 138, 141 ; 348, 349, 351 ; 355, 356.

Cette princesse n'était plus à Brest ; pour être mieux en situation de s'opposer à l'invasion française, elle s'était rapprochée de l'Est et enfermée dans Hennebont, petite place mais très forte alors, communiquant à la mer par le Blavet, et où il serait facile de recevoir les secours de troupes promis par Edouard III, roi d'Angleterre.

La comtesse de Montfort, dès qu'elle sut la prise de Rennes, se prépara à être assiégée. C'était forcé. En prenant le comte de Montfort les Français avaient cru tuer son parti ; la comtesse l'avait relevé ; mais elle, si on la prenait, ce serait fini, il n'y aurait plus de chef possible, car son fils âgé de trois ans ne comptait pas ; un parti sans chef est mort. Vainqueurs de Rennes, croyant Hennebont bien plus facile à soumettre, les Blaisiens ne doutaient pas du succès. Avant de se diriger vers cette ville, ils voulurent s'assurer de diverses places du pays rennais, entre autres du fort donjon de Saint-Aubin du Cormier qui après une assez vive résistance se rendit¹.

Tous ces événements, y compris la prise de Rennes, occupèrent la plus grande partie de mai, jusque vers le 20 probablement. De Rennes à Hennebont en ligne droite il y a trente et quelques lieues. Une armée nombreuse, médiocrement disciplinée et chargée de bagages, dut mettre environ une huitaine de jours à franchir cette distance. Les Français arrivèrent donc devant Hennebont dans les derniers jours de mai. En voyant la force de la place, Charles de Blois et les autres chefs de l'armée, prévoyant un long siège, firent établir pour leurs troupes des logements solides, de fortes tentes et des baraquements². Avant même d'avoir assis leur camp, dès le jour de leur arrivée « aucuns jeunes compagnons, génois, espagnols et françois » attaquèrent vigoureusement les barrières de la ville. On appelait *barrières*, *bailes*, *bailles* ou *lices*, des fortifications avancées (palissades et fossés) qui protégeaient les portes de la

¹ « Insuper Papilio de S. Egidio reddidit castellum S. Albini de Cormerio eidem Karolo (de Blesis), eique fecit homagium » (*Chronogr. reg. Franc.*, II, p. 195). La *Chronographie* mentionne à tort une première attaque de Saint-Aubin du Cormier en 1341, voir p. 184.

² « Quant messires Charles de Blois et li signeur franchois furent aprochiez de la ville de Hainbon, et ils la virent forte et bien breteskie, ils firent leurs gens logier et amanagier enssi qu'il apartient quant on voelt faire siège. » (Froissart-Luce, II, p. 357).

place, les courtines avoisinantes et parfois même enveloppaient toute l'enceinte murale. Les assiégeants, à cette époque, attaquaient souvent les baïlles ou barrières dans l'espoir d'en déloger les défenseurs et de profiter du désordre causé par leur rentrée précipitée dans la ville pour s'y introduire avec eux. Les Montfortistes ne se laissèrent pas intimider par cette brusque attaque ; ils sortirent des barrières et repoussèrent vivement les Blaisiens¹.

Ceux-ci dressèrent alors leur camp dans l'intention de faire un siège en règle. Ils ne purent toutefois investir complètement les défenseurs d'Hennebont, « car devers la marine qui là vient cotidiennement du (côté du Blavet où remonte la mer) ne les pouvoient-ils contraindre². » D'ailleurs, la ville assiégée en 1342 n'était certainement pas le Vieil-Hennebont situé sur la rive droite du Blavet, mais le Hennebont qui se dresse aujourd'hui sur la rive gauche, et bien que la porte de Broërec et les vieilles murailles dont des débris assez importants subsistent encore ne datent que des XV^e et XVI^e siècles, l'enceinte qu'elles dessinent reproduit très probablement celle de 1342.

Depuis la prise de Rennes beaucoup de barons de Bretagne ayant rejoint Charles de Blois « se tenaient près de lui en noble convoi d'armée, à grant foison de pennons et de bannières qui par l'air ventiloient³ » On acheva de dresser des tentes et des logements pour tout ce monde, et le troisième jour du siège on assaillit de nouveau les baïlles, mais beaucoup plus fortement que le premier jour, « pour voir la contenance de ceux de dedans (dit Froissart) et si l'on ne pourroit rien y conquister. » L'attaque commencée dès six heures du matin ne finit qu'à trois heures après midi ; le combat fut très rude, les Blaisiens n'y eurent pas plus de chance que le premier jour. Quand ils se retirèrent, ils laissèrent sur le terrain « grant foison de morts et en ramenèrent plenté (abondance) de blessés⁴. »

¹ Froissart-Luce II, p. 143 et 357.

² Le Baud, *Hist. de Bret.* ind. Nat. ms. fr. 198 v^o. Froissart, ms. de Rome, dit aussi : « Asegierent Hainbon par terre et environnèrent si avant qu'ils porent. car au lès deviers la mer ils ne pooient bastir nul siège » (Edit. Luce II, p. 358).

³ Flottaient au vent (Le Baud, *Ibid.*).

⁴ Froissart, éd. Luce II, p. 143.357-58. 359.

Les chefs de l'armée franco-bretonne, très irrités de ce second échec, résolurent de le venger à tout prix et, au lieu de s'en prendre aux barrières, de donner l'assaut au corps de la place. Quelques chroniqueurs semblent dire que cet assaut eut lieu le jour même de la seconde attaque contre les bailles, mais ce n'est guère possible. L'armée du siège était trop ébranlée par un effort aussi long, aussi violent, aussi infructueux ; il lui fallait un peu de temps pour se rasseoir. D'ailleurs, un assaut même par escalade demande quelque préparation. Il eut donc lieu au plus tôt le lendemain, peut-être deux ou trois jours plus tard.

Les Franco-Bretons assaillirent non plus les bailles, mais les murailles de la ville là où ils pouvaient les atteindre directement. Ils les attaquèrent avec toutes leurs forces, avec toute vaillance et toute violence. La résistance dirigée personnellement par Jeanne de Flandre fut digne de l'attaque. Voyez le tableau que nous en ont tracé nos vieux chroniqueurs :

« La comtesse de Montfort, très bien armée, montée sur un bon coursier, chevauchait par les rues de Hennebont, exhortant ses gens de courageusement résister aux assaillans. Par les dames, demoiselles, bourgeoises et femmes de la ville faisoit briser les pavemens des rues et en porter les quartiers aux créneaux et aux guérites des tours pour trébucher sur les adversaires, et aussi faisoit-elle assorter¹ les canons et bombardes ès lieux plus convenable pour grever les ennemis : tant que les habitants de Hennebont, gens de guerre et autres, excitez par sa voix courageuse, couraient où le péril estoit plus grand pour résister aux assaulx des François, et de grant pouair jettoient du haut des murailles des pierres pesantes, des pots pleins de chaux vive, des eaux bouillantes qu'ils versaient à grant effort, et trébuchoient en bas les eschielles chargées de François qui contre ceux murs de toute leur force rampoient². »

¹ Pour les précipiter.

² Disposer

³ Voir Le Baud, *Hist. de Bret.* inéd., f. 199. cf. Froissart-Luce, II, p. 143-44 358-59. Froissart parle aussi de bombardes employées dans la défense de Hennebont : « Faisoit (la comtesse) apporter bombardes et pots pleins de chaux vive pour getter sur les assaillans » (*Ibid.* p. 144-353).

L'assaut durait depuis assez longtemps. Voulant connaître la physionomie générale de la bataille, la contenance et la position des assaillants, la duchesse de Bretagne monte sur une des plus hautes tours de la ville ; promenant son regard au-dessous d'elle, elle remarque tout à coup que le camp des assiégeants n'est pas gardé, la plupart des troupes prenant part à l'attaque de la ville et les autres s'étant rapprochés du théâtre de la lutte pour en suivre les péripéties. La comtesse en hâte descend de la tour, forme un gros de trois cents cavaliers, sort par une porte que l'ennemi fortement engagé ailleurs ne surveille pas, et faisant un détour arrive en quelques minutes derrière le camp français. Elle n'y trouve que quelques gardiens de bagages, cuisiniers, palfreniers, qui se sauvent à toutes jambes dès qu'ils la voient. Se jetant alors à travers le camp avec ses trois cents hommes armés de torches, elle met le feu partout. Tentes et baraques brûlent comme des allumettes ; en un instant tout le camp est un feu. Malgré leur acharnement contre les murs d'Hennebont, les assaillants aperçoivent bientôt cette immense flambée et en criant : Trahison ! trahison ! — lâchent la ville pour tâcher de sauver leur camp. . . Trop tard. Il n'en reste plus que des charbons et des cendres chaudes¹. — On ne tarde pas à découvrir d'où vient le coup. Messire Louis d'Espagne, maréchal de l'armée franco-bretonne, s'écrie :

— « Tôt aux chevaux ! Cette femme et sa bande ne rentreront jamais en Hennebont ni en nulle forteresse de Bretagne. Ils sont à nous : sans quoi jamais n'aurons-nous la fin de cette guerre² ! »

S'imaginant que Jeanne de Flandre va essayer en effet de rentrer dans la place, il fait garder toutes les issues de la ville de façon à la saisir quand elle se présentera. Mais Jeanne, qui a prévu ce tour, loin de songer à regagner Hennebont, s'en éloigne au galop, avec son escadron, en criant : « Chevauchons vers *Brech*³ ! » c'est-

¹ Froissart-Luce II, p. 144-45, et 359-60.

² *Ibid.*, p. 361.

³ *Ibid.* Très probablement, Jeanne de Flandre ne voulant pas faire connaître le nom de sa retraite, cria à ses hommes : Route de *Brech*, au lieu de : Route d'*Aurai*. Les Français qui entendirent ce cri ou auxquels il fut rapporté, ne connaissant pas *Brech*, comprirent « Route de *Brest* » et l'un d'eux raconta plus tard le fait, avec cette erreur de nom, à Froissart qui l'a

à-dire vers Aurai, car le chemin de Brech est le chemin d'Aurai, et c'est à Aurai, place forte tenue par les Montfortistes, qu'elle va chercher un asile. Louis d'Espagne détrompé se jette avec rage à sa poursuite. Dépit impuissant, il ne peut la rejoindre et se borne à ramasser sur la route quelques trainards : maigre consolation. Les Français eux-mêmes, stupéfaits, émerveillés, disaient entre eux :

— Voyez cette vaillante comtesse, comme elle sait bien la guerre : que d'exploits elle a faits aujourd'hui ! Sortie d'Hennebont malgré nous, elle a brûlé tout notre camp, délivré sa ville de notre assaut, maintenant elle se va mettre en sûreté dans Aurai : tout cela sans avoir eu le moindre mal¹.

Mais les pauvres habitants d'Hennebont gémissaient : qu'était devenu leur comtesse, leur gloire, leur protection, leur rempart ? qu'allaient-ils devenir sans elles ? Les assiégeants se plaisaient à aigrir leur douleur :

— Allez, leur criaient-ils, allez donc la chercher, votre comtesse. Elle est perdue, bien perdue, et jamais vous ne la reverrez² !

Les Français ne purent toutefois profiter du désarroi des malheureux Hennebonais pour pousser le siège de la place. Non-seulement ils n'avaient plus de logements, ils n'avaient pas davantage de vivres, de provisions, de munitions, de machines de guerre : tout avait grillé. Il leur fallut chercher de tous côtés, même jusqu'à Rennes, tout ce qui leur manquait. Ils remplacèrent leurs tentes et leurs baraquements par des loges de feuillages, où dans cette belle saison d'été ils se trouvaient fort bien, et ils rapprochèrent leur camp de la ville³.

La duchesse de Bretagne comtesse de Montfort ne comptait point

adoptée, qui place *Brait* (c'est son orthographe habituelle de Brest) à quatre lieues d'Hennebont (p. 560), et qui dit que Jeanne repartit de *Brait* à minuit pour arriver à *Hennebont* (vers le 15 juin) au lever du soleil (p. 146 et 563), c'est-à-dire qu'elle fit cette route (40 lieues au moins) en moins de quatre heures. Le Baud, qui connaissait les situations et les traditions locales, a indiqué Aurai comme le lieu de la retraite de Jeanne dans les deux versions de son *Histoire de Bretagne*; il ne faut pas hésiter à le suivre.

¹ Froissart, éd. Luce II, p. 362.

² Id. *Ibid.* p. 146, 363.

³ Id. *Ibid.* p. 146, 363.

rester hors d'Hennebont. Elle aimait trop cette ville et ses habitants pour les abandonner. Cinq jours après sa venue à Aurai, elle réveilla vers minuit ses trois cents cavaliers et leur dit :

— « Ma bonne gent de Hennebont est, je le sais, en grant malaise de moi. Il faut que je les réconforte et que nous rentrions dans la ville, je vous apprendrai comment. »

Donc à cheval¹ et en route ! D'une ville à l'autre la distance est de six lieues (26 kilomètres). A trois heures du matin, au premières lueurs du jour, l'escadron de Jeanne de Flandre aperçut les loges feuillues du nouveau camp français. Par une ruse audacieuse, elle envoya un détachement de son petit corps, aux ordres des intrépides Guillaume de Cadoudal et Yves de Trésiguidi, donner une fausse alerte au quartier de ce camp le plus éloigné de la ville² ; et pendant que les Français sortaient de leurs loges à demi endormis cherchant leurs agresseurs, devant la duchesse s'ouvraient les portes d'Hennebont, le détachement de Cadoudal et Trésiguidi venait rapidement la rejoindre, et tous entraient dans la ville, soulevant la folle joie de la foule et ses acclamations triomphales, au bruit de tous les instruments qui en pouvaient faire, trompes, buccines, nacaires, cornemuses, etc.³.

Par cette délirante musique les Français apprirent la nouvelle audace de la comtesse, le nouveau et sanglant tour qu'elle venait de leur jouer. Furieux, tous les seigneurs s'armèrent et suivis de leurs hommes poussèrent contre la ville une nouvelle et violente attaque, que les gens d'Hennebont du haut de leurs créneaux repoussèrent avec une égale ardeur. Même résultat que dans les autres assauts de ce genre : vers trois heures après midi, les assaillants quittèrent la partie beaucoup plus maltraités que les assiégés, « car leurs gens, dit Froissart, se faisoient tuer et navrer sans raison⁴ » et sans

¹ « Fist laisser là tous les foibes cevas (chevaux) et renouveler d'autres » (Froissart-Luce, II, p. 395).

² Id. *Ibid.*, d'après la troisième rédaction de Froissart contenue dans le ms. de Rome, qui seul donne ce détail, ainsi que les paroles de Jeanne à ses compagnons, et beaucoup d'autres circonstances de ce récit, d'un caractère très original et très vivant.

³ Froissart, édit. Luce, II, p. 363.

⁴ Id. *Ibid.* p. 146, 364.

aucun résultat. Dans leur dépit les Français disaient « que c'était le diable qui protégeait la comtesse¹. »

Charles de Blois, qui dans la guerre de Bretagne n'avait eu jus-alors que des succès, était agacé de n'avoir ici que des disgrâces et de voir cette place de second ordre tenir en échec la brillante compagnie des seigneurs français et bretons ralliés à sa bannière et sa nombreuse armée très capable assurément de fournir à deux sièges comme celui-ci. Aussi résolut-il de la partager en deux corps, dont l'un commandé par Louis d'Espagne resterait devant Hennebont, tandis que l'autre sous les ordres de Charles lui-même irait assiéger Aurai, ce qui en effet s'exécuta dès le lendemain².

Cette circonstance peut servir pour dater approximativement les événements de ce siège. Il reste de Charles de Blois un acte authentique donné : « *En noz tentes devant la ville de Hainbont, le 13^e jour de juin, l'an de grâce 1342* ». Ainsi à cette date Charles de Blois n'avait pas encore quitté le siège d'Hennebont pour aller à Aurai, et comme il y alla le lendemain du retour de la comtesse de Montfort, ce retour ne saurait être postérieur au 13 juin 1342, et de même tous les événements du siège d'Hennebont racontés par nous jusqu'à présent se placent dans la première moitié de juin, antérieurement à cette date.

Louis d'Espagne³ n'était pas seulement très brave, il avait la

¹ « Et dirent li seigneurs entre eulx que li diables portoient celle comtesse » (Id. *Ibid.* p. 365).

² Id. *Ibid.* p. 146-47, 364, 369.

³ Archives Nationales, *Trés. des Chartes*. Reg. JJ 74. n° 680, f. 410 v°. Donation de la châtellenie du Châteaulin sur Trieu, faite par Charles de Blois au Génois Ayton Doria, l'un des chefs de son armée.

⁴ Ce personnage dont on a déjà parlé, dont on parlera encore, a joué un rôle important dans les guerres de Bretagne. Originaire d'Espagne comme son nom l'indique, il était arrière-petit-fils d'Alfonse X roi de Castille et de Léon mort en 1284, par Ferdinand infant de Castille dit *de la Cerda* fils d'Alphonse X et mort avant lui en 1275, laissant un fils Alfonso de la Cerda qui, ayant été exclu du trône de Castille auquel il avait des droits, se retira en France où il devint lieutenant-général du roi Charles IV le Bel en Languedoc et baron de Lunel par son mariage avec Mahaut dame de Lunel et où il mourut en 1327. De ce mariage naquit notre *Louis d'Espagne* qui fut amiral de France en 1341, puis maréchal de l'armée française en Bre-

réputation d'un habile homme de guerre. Contre Hennebont il changea complètement la méthode d'attaque suivie jusqu'à ce moment. Il n'envoya plus ses hommes se faire tuer pour forcer les palissades des bailles sans toujours y réussir, et quand ils y parvenaient, pour se ruer inutilement avec leurs échelles contre les murs d'Hennebont, — au haut desquels, vu la force et l'impétuosité de la défense, ils ne pouvaient réussir à se hisser, revenant toujours bredouille dans leur camp, avec *grant plenté* de morts et de blessés. Ce système désastreux s'entêtait à vouloir prendre la place à coup d'hommes ; Louis d'Espagne résolut de s'en emparer à coups de machines de guerre. « Messire Louis d'Espagne fit amener et charroyer de la cité de Rennes douze grands engins ou machines de guerre (dit Froissart dans sa seconde rédaction) et les fit dresser devant Hennebont. » La troisième rédaction porte : « Les Français firent charpenter et fabriquer de grands engins et en firent venir d'autres de Rennes et de Nantes ; tous furent dressés contre la ville d'Hennebont. » Quant au résultat, Froissart ajoute : « Ces engins jetoient continuellement contre les murs, les tours et les portes de la ville des pierres de faix¹, qui brisaient et disloquaient les murs et en ébranlaient beaucoup la solidité, si bien que les défenseurs de la place commençoient à s'effrayer du péril qui les menaçait, d'autant qu'on n'avait aucune nouvelle du secours que devait leur amener messire Amauri de Clisson². »

Ce fut là évidemment la plus longue période du siège et la plus critique. Pour fabriquer ces engins, pour les faire venir de Rennes et de Nantes il fallut du temps. D'après le langage de Froissart il est évident que les Français n'essayèrent pas de faire brèche dans les murs d'Hennebont par la mine ou par la sape et se contentèrent de les ébranler en lançant sur les parties les plus faibles et les plus mal bâties des pierres et d'autres projectiles d'un poids

tagne, créé en 1344 prince des Iles Fortunées par le pape Clément VI, et qui vivait encore en 1351. Son père eut d'un second mariage un autre fils, dit Charles d'Espagne, comte d'Angoulême, qui fut connétable de France de 1350 à 1354.

¹ Des pierres d'un très grand poids.

² Voir Froissart, édit. Luce II, p. 367 et 370.

énorme. Le résultat de ce genre d'attaque était beaucoup plus lent et plus incertain que celui de la saps. Les assiégés essayèrent sans doute de détruire ces engins, sans y réussir suffisamment. S'il existait des courtines d'une construction défectueuse, le tir persistant des mangonneaux, des trébuchets, des balistes, dut finir par les crevasser et les ouvrir, et bien qu'il ne fût pas difficile de boucher ces petites brèches, on put craindre de voir l'enceinte s'effondrer sur plusieurs points à la fois, ce qui, vu la supériorité numérique des assiégeants, eût rendu bien difficile la défense de la place. Aussi parmi les assiégés commença-t-on de songer à une capitulation.

Il y avait dans la ville des influences qui s'exerçaient systématiquement en ce sens, entre autres, Gui de Léon, évêque de Léon attaché jusqu'à ce moment au parti de Monfort, bien qu'il eût pour neveu Hervé de Léon qui, lui, depuis la prise de Nantes de l'an 1341 était un des plus chauds partisans de Charles de Blois. Toutefois Froissart s'est trompé en nommant cet Hervé parmi les seigneurs de l'armée blaisienne qui faisaient le siège d'Hennebont ; il ne pouvait s'y trouver étant depuis le mois de mai prisonnier de guerre des Anglais. Mais la famille de cet Hervé était nombreuse, il avait entre autres un cousin, Guillaume de Léon, seigneur de Hacqueville en Normandie, qui dut prendre une grande part à ces guerres³ et qui était comme lui neveu de l'évêque Gui de Léon. C'est de ce Guillaume sans doute qu'il s'agit en cette occurrence, c'est ce prénom qu'il convient de substituer dans le récit de cet épisode à celui d'Hervé.

Gui de Léon, fortement sollicité par sa famille tout entière engagée dans le parti de Charles de Blois, voulut y rentrer par un coup d'éclat, en se donnant le mérite de soumettre à Charles l'invincible forteresse d'Hennebont. Avec son neveu le Blaisien il intrigua pour faire obtenir aux défenseurs de la ville de bonnes conditions, capables de les déterminer à se rendre, et d'autre part il intrigua avec ceux-ci pour les pousser, en exagérant le péril, à la capitulation. Jeanne de Flandre, qui devinait une machination ourdie

³ Voir la table généalogique de la maison de Léon dans D. Morice, *Hist. de Bret.* I, p. xvi.

contre elle, avait envoyé un messenger à Tanguy du Chastel pour l'appeler à son secours¹. En attendant « elle estoit en grande angoisse de cœur et menoit ses gens de douces paroles :

— « Bonnes gens et mi bons amis, leur disait-elle, li corage
« me dit que nous aurons prochainement bonnes nouvelles d'An-
« gleterre et du secours que nons amène Amauri de Clisson. »

Mais l'évêque de Léon pressant de nouveau la reddition, la duchesse vit que bon nombre de ses amis y inclinaient. « Elle issit de
« son chastel et vint en la ville parler à eux et les pria en plorant
« qu'ils ne voulussent faire aucun traité avec les François. — Li
« auqun en eurent pitié et dirent :

— « Dame, ce qui nous inquiète, c'est que vous n'avez point ce
« secours d'Angleterre et que messire Amauri n'ait pu faire votre
« message, car il survient sur la mer tant de périls et de fortunes.
« Mais quelque traité que nous fassions, nous vous jurons que
« vous serez gardée de votre corps, avec liberté de vous retirer
« dans la plus forte de vos places qu'il vous plaira, et au sur-
« plus nous ne conclurons rien avant cinq jours. D'ici là peuvent
« survenir bien des choses. »

« Vous dites vérité, répondit la « comtesse, et grant mercis² ».

Achevons ce récit avec le texte même de Froissart (manuscrit de Rome) :

« Trois jours après cet échange de paroles, il advint que la comtesse, estant levée très matin, un petit après soleil levant regarda la mer et vit flamboyer grant foison de voiles en nefz (sur des vaisseaux) ; c'estoit la navie (la flotte) d'Angleterre qui venoit. Et plus attendoit la comtesse, et plus approchoient ces voiles. Et quand elle vit ces bannières flamboyer et venteler, de joie elle se laissa choir. Ses gens qui estoient près d'elle la relevèrent. Et quand elle parla elle dit :

— « Or tôt descendez en ville, noncez ces nouvelles à ces chevaliers. Véci le secours d'Angleterre qui nous vient³ ! »

Les chevaliers de Jeanne de Flandre se hâtèrent de notifier à l'é-

¹ *Gr. Chron de France*, édit. 1837, V, p. 415.

² Sur tout ce qui précède voir Froissart, édit. Luce, II, p. 370, 371, ms. de Rome.

vêque de Léon la fin des négociations menées par lui avec tant de zèle ; il en fut très mortifié et voulut même insister, remontrant que son neveu (Guillaume de Léon) était là devant la porte de la ville avec une troupe de Blaisiens, prêt à y entrer. On lui dit que son neveu pouvait retourner au camp, qu'il ne s'agissait plus de se rendre mais de se battre. Le prélat indigné sortit de la ville et envoya dire à la duchesse qu'il lui retirait son hommage et sa féauté et passait à Charles de Blois :

— « Qu'il parte, j'en ai assez d'autres sans lui ! » s'écria allègrement Jeanne de Flandre qui, la figure rayonnante, assistait en ce moment même, sur le port d'Hennebont, au débarquement du secours Anglais¹.

Selon Froissart, ce secours se composait de cent vingt voiles² portant 300 hommes d'armes et 2.000 archiers³ ; avec les 500 hommes de la garnison d'Hennebont⁴, il y en avait certainement assez pour attaquer et détruire les redoutables engins de Louis d'Espagne : donc c'était le salut. Le premier qui débarqua de cette flotte fut Amauri de Clisson, le tuteur et gardien du petit Jean de Montfort, l'ambassadeur expédié en Angleterre par la duchesse pour ramener le secours si longtemps attendu. Jeanne « le ala embracier et baiser moult doucement et lui dist :

— « Ha ! Amauri, que vous avez tant tardé, et que je vous ai tant désiré ! »

Amauri se disculpa, nous verrons ailleurs comment, et présenta à la duchesse le chef du secours Anglais, Gautier de Manny dont on a déjà parlé plus d'une fois et qui joua dans ces guerres un rôle important. « Il pouoit (dit Froissart) estre en l'âge de trente-six ans, « biaux chevalier au teint vermeil, doux et plaisant à regarder, de « tous membres bien façonné :

— « Dame, dit Amauri, véci *le capitaine*, c'est son titre, c'est un

¹ Froissart-Luce, II, p. 375.

² Id. *Ibid.*, p. 374.

³ Id. *Ibid.*, p. 376.

⁴ Id. *Ibid.*

⁵ Id. *Ibid.*, p. 372.

chevalier en qui le roi d'Angleterre et tous les seigneurs de son conseil ont pleine confiance¹. »

La duchesse embrassa le capitaine, comme Amauri, « moult doucement » et daigna étendre la même faveur aux autres chefs. Puis elle mena tous ces chevaliers au château d'Hennebont et leur fit grand festin. Les trois jours précédents, sur la demande du zélé négociateur l'évêque de Léon, les assiégeants avaient fait taire leurs engins ; quand ils apprirent la rupture des négociations ils leur rendirent la parole. Au beau milieu de leur dîner, les chevaliers anglais entendirent tout à coup le bruit de lourds projectiles lancés par les machines, tombant sur les murs d'Hennebont à grand fracas. Cette musique imprévue les surprit et les effraya d'abord un peu. Mais après le dîner, Gautier de Manny s'étant enquis des ressources de la place et ayant su par les chefs bretons (notamment par Yves de Trésiguidi et Guillaume de Cadoudal) que la situation à cet égard était excellente, car Hennebont, grâce au Blavet, en fait de vivres, de munitions, de provisions de toute sorte, n'avait jamais manqué de rien :

— « Donc, dit Manny aux Bretons, je veux vers l'heure du souper aller voir ce grand engin qui fait tant de vacarme. Tenez vos gens prêts, les miens le seront aussi, nous irons ensemble abattre et démolir cette machine qui est trop près de nous et nous empêcherait de dormir². »

Le soir même, un millier d'hommes, Anglais et Bretons, 500 cavaliers, 500 archers, sortirent de Hennebont et attaquèrent cet engin tapageur. Les Français avaient laissé pour sa garde 100 « ar-

¹ Ce chevalier, dont il a déjà été question et qui joua un rôle important dans la guerre de Blois et de Montfort, servait le roi d'Angleterre Edouard III. « Il était originaire du Hainaut et appartenait à la famille des seigneurs de *Masny* ou *Masni*, dép. du Nord, arrond. et canton de Douai. » (Siméon Luce, *Hist. de Bertrand du Guesclin*, p. 44). Les chroniqueurs anglais contemporains le nomment *Manni* ou *Manny*. C'est donc à tort que les historiens bretons, trompés par l'orthographe des éditeurs de Froissart l'appellent *Mauni* ou *Mauny* (nom de famille et nom de terre de la paroisse de Landéhen près de Lamballe), ce qui semble rattacher cet Anglo-Flamand aux *Mauni* de Bretagne, cousins de Du Guesclin, avec lesquels il n'avait aucun rapport.

² Froissart, éd. Luce, II, p. 376-77, ms. de Rome.

mures de fer » et 100 arbalétriers, qui pouvaient en disputant le terrain, donner le temps aux assiégeants d'envoyer d'autres troupes pour sa défense ; mais ces 200 hommes s'enfuirent sans combattre, et les Anglo-Bretons qui avaient avec eux des charpentiers eurent vite fait de couper d'abord la flèche de l'engin, puis de le démembrer complètement. Continuant à faire le tour de la ville, ils démolirent également deux ou trois autres machines, les dernières ou à peu près restant des douze, car la garnison d'Hennebont en avait déjà détruit plusieurs.

Les Français, après y avoir mis le temps, sortirent enfin au nombre de deux mille pour défendre leurs engins contre la troupe de Gautier de Manny, qui, plus faible de moitié, fit une belle résistance et rentra en bon ordre derrière les baïlles, où les assiégeants ne l'attaquèrent pas d'autant que la nuit venait, et rentrèrent assez penauds dans leur camp¹.

Le lendemain les chefs de l'armée française tinrent conseil. Ils étaient depuis un mois devant Hennebont, ils y avaient perdu beaucoup de monde pour ne gagner que des coups. Avec le secours anglais ce serait mieux encore, ils n'avaient plus aucune chance de prendre la place. Tous furent d'avis de décamper. Ce qu'ils firent le jour suivant de grand matin après avoir mis le feu dans leurs huttes de feuillage, et ils allèrent rejoindre Charles de Blois toujours occupé au siège d'Aurai, qui semblait devoir résister autant qu'Hennebont².

ARTHUR DE LA BORDERIE,
Membre de l'Institut.

¹ Froissart, éd. Luce, p. 153, 373, 477.

² Id. *Ibid.*, p. 154, 378, 380. Aurai finit par être pris, mais après avoir résisté dix semaines, ld. *Ibid.*, p. 159 et 395.



VICOMTE CH. DE LA LANDE DE CALAN

L'ÉPOPÉE ROMANE

DANS LES PROVINCES DE L'OUEST

CHAPITRE PREMIER

La Légende de Roland

La différence de religion n'a pas été, même à ces époques reculées que l'on croit souvent uniquement dominées par le fanatisme, un obstacle insurmontable à des tentatives d'alliance entre chrétiens et musulmans. Pour s'élever du rôle de représentants amovibles du calife de Cordoue à celui de gouverneurs souverains des villes dont ils avaient reçu la garde, les valis sarrasins du nord de l'Espagne n'éprouvaient aucune répugnance à solliciter le protectorat français, à condition bien entendu que cette tutelle restât nominale et ne se transformât pas en une autre dépendance aussi étroite, auquel cas ils se retournaient avec une très grande désinvolture contre l'allié qu'ils sentaient d'humeur à devenir leur maître. Telle fut l'histoire de la campagne entreprise en 778 en Espagne par le roi Charles. L'année précédente, Soleiman, fils de Jectan al Arabi (l'Ébilarbi ou Ibinalarbi des *Annales franques*), gouverneur de Barcelone et de Gironne dès 759 ou 760, et Abitaur ou Abutaur, gouverneur de Huesca et de Saragosse jusqu'en 790,¹ s'étaient donnés au roi à l'assemblée de Paderborn. Dès que Charles voulut en 778 prendre effectivement possession de ses nouveaux domaines, il se heurta aux difficultés que je viens de signaler. Saragosse lui ferma ses portes,

¹ Vétault, *Charlemagne*, pp. 223 et seq. ; Gautier, *les Épopées françaises*, t. III, pp. 450-452. Le successeur de Soleiman fut sans doute le Mohammed que l'on trouve en 785, puis le Zatun que l'on trouve en 797 et 801, celui d'Abutaur Azan, mentionné en 799, puis Amoros, mentionné en 809 dans les *Annales*.

Pampelune, dont il s'était rendu maître, montrait des sentiments si peu favorables que le roi jugea prudent d'en faire détruire les murailles ; et comme il rentrait en France, emmenant prisonnier So-leiman qu'il accusait de trahison, son arrière-garde fut détruite le 15 août 778, au passage des Pyrénées, dans le défilé de Roncevaux. Parmi les guerriers fameux qui trouvèrent la mort dans cette désastreuse affaire se trouvait Roland, marquis de Bretagne, dont le commandement, probablement analogue à celui des premiers Capétiens, devait s'étendre sur tout ce qui fut plus tard le duché de France. Aux yeux des survivants de cette néfaste campagne, le double jeu des musulmans devait nécessairement passer pour une trahison.

Ce sont là les événements qui ont donné naissance à la légende de Roland. Ce sont eux que je veux étudier dans le poème qui porte le nom du héros, dans ceux d'*Otinel*, de *Fernagu*, de *Gui de Bourgogne*, qui en forment le prélude, d'*Anséis* qui en est la conclusion, de *Fierabras* et de *la Prise de Rome*, œuvres de pure imagination calquées sur les vieilles œuvres légendaires. Partout ailleurs Roland n'est qu'un personnage adventice, placé près d'un Charles qui est en réalité Charles le Chauve, et jusque dans des récits comme *Aspremont* et *Guitequin*, où il semble devoir être le pivot de l'action, puisqu'il s'agit de la conquête de son épée et de son olifant, les événements postérieurs sont si intimement mêlés aux autres qu'il n'est pas toujours aisé de les séparer.

I

Charles campe sous Pampelune, dont il vient de faire raser les fortifications ; pour savoir quel parti il doit prendre à l'égard de Saragosse et de son roi Marsile qui semble vouloir se défendre, il convoque son conseil, ses douze pairs, j'allais dire ses douze apôtres, Roland, Olivier, Naimon, Ogier, Gérin, Bérengier, Turpin, Oton, Gautier, Ganelon, Sanson, Engelier. Roland se prononce pour les moyens violents, Ganelon pour les voies pacifiques, et, commec'est l'avis de Ganelon qui prévaut, Roland opine à le charger de som-

mer Marsile de se soumettre. La mission est périlleuse, et Ganelon reste convaincu que Roland la lui a fait attribuer pour le faire périr. Il s'acquitte cependant de son message avec une dignité telle que Marsile exaspéré veut le tuer ; mais, cédant aux conseils de sa femme Bramimonde ou Brandimonde, il se décide à essayer de la corruption. Moitié par ses cadeaux, moitié en surexcitant les rancunes de Ganelon, il l'amène à vendre ses compatriotes. Le traître revient au camp, et annonce au roi la soumission de Marsile. On se met en route pour rentrer en France : Ogier fait l'avant-garde, Naimon reste au corps de bataille près du roi, Ganelon fait confier à Roland, entouré des huit autres pairs, le commandement des vingt mille Français de l'arrière-garde, et Roland charge Gautier d'occuper les hauteurs afin d'assurer le paisible passage de ses troupes par les défilés.

Les Sarrasins de leur côté se préparent. Marsile réunit ses douze pairs, Valebrun, Climboïn, Grandoine, Aelrot son neveu, Malsarun son frère, Corsablin, Turgis, Estorgant, Escremi, Estramaris, Malprimis et Margaris, et lance les neuf derniers sur les pairs de Roland. Tous sont tués, sauf Margaris, qui, grâce à l'absence de Gautier, n'a pas trouvé d'adversaire, et qui court annoncer à Marsile la défaite des siens.

Le roi païen fait alors avancer un second corps de troupes avec Grandoine, Valebrun et Climboïn. Ceux-ci sont encore tués par Roland, Olivier et Turpin, mais après avoir couché dans la poussière quatre ou cinq des pairs français. Avec ses dernières troupes, Marsile en personne tente un dernier effort. Successivement Olivier, Gautier, qui a vu les siens tués jusqu'au dernier en défendant la crête des monts et qui est venu rejoindre son chef, puis Turpin périssent. Il reste à Roland assez de force pour blesser mortellement Marsile et pour tuer son fils Jurfaleu avant d'expirer lui-même le dernier.

Un Français, qui a réussi à échapper au massacre, vient en porter la nouvelle au roi, que Ganelon a empêché de prêter l'oreille aux accents désespérés du cor de Roland. Charles fait rebrousser chemin à son armée et arrive avec elle sur le champ de bataille. La nuit approche. A la prière du roi, Dieu arrête le cours du soleil. Charles

poursuit ce qui restait des Sarrasins, les atteint au bord de l'Ebre et les extermine. Ganelon est condamné à mort et exécuté. Roland est enterré à Saint Romain de Blaie, son épée suspendue au-dessus de sa tombe, et son cor déposé dans le trésor de l'église Saint Sévrin de Bordeaux.

Tel est le résumé de ce que l'on peut considérer comme la première rédaction du *Roland*. Elle ne nous est point parvenue, mais on peut la reconstituer au moyen de la chronique latine faussement attribuée à Turpin (ch. 21 à 30) et composée au XII^e siècle, du poème latin de la même date sur la *Proditio Guenonis*, et du poème français en assonances composé vers 1080 et contenu dans le manuscrit d'Oxford¹.

Deux de ces textes, qui représentent cependant les deux versions les plus divergentes, la chronique latine et le poème français, ajoutent à ce récit une péripétie importante. L'innocence de Ganelon est débattue en champ clos, Pinabel la soutient, Tiéri la conteste. C'est celui-ci qui triomphe, et l'épreuve paraît assez concluante pour ordonner le supplice du traître.

¹ M. Gaston Paris a tracé dans la *Romania*, t. XI, pp. 465 et seq., le cadre général de cette reconstitution, où j'ai essayé de m'engager après lui. Les deux récits que représentent, d'une part la chronique latine, de l'autre les poèmes latins et français ne peuvent pas d'ailleurs être ramenés sur tous les points à l'unité. Dans l'un, les Français sont surpris dans l'ivresse et la débauche, il y a donc plutôt massacre que bataille ; dans l'autre, on assiste à une série de véritables combats ; dans l'un, Roland va mourir, percé de quatre lances et grièvement blessé à coups de pierres, sous un arbre, à l'entrée du col de Cize, en cherchant à rejoindre les siens ; dans l'autre, il va dans la direction opposée, en terre d'Espagne, pour y mourir en conquérant ; dans l'un, il brise son olifant par la force de son souffle, dans l'autre, sur le crâne du païen qui voulait lui enlever Durandal ; dans l'un, tous les chrétiens ont péri, et le roi rebrousse chemin de lui-même ; dans l'autre, un Français a réussi, au moment de la surprise, à échapper aux Sarrasins, et c'est lui qui décide le roi au retour ; dans l'un Turpin ne prend pas part à l'action ; dans l'autre il y est tué avec ses compagnons ; Marsile relève dans l'un du calife abbassade de Bagdad, l'émir de Babylone de Perse ; dans l'autre, du calife fatimite du Caire, l'émir de Babylone d'Egypte, qui s'embarque à Alexandrie ; dans l'un, Saragoise reste au pouvoir des musulmans ; dans l'autre elle est prise par les chrétiens.

Il faut ajouter que dans la chronique, à côté d'un résumé de la vieille chanson, il existe des chapitres qui ont été ajoutés de toutes pièces par le compilateur latin. Tel le ch. 24, tels encore les ch. 28 et 30.

Or, ce récit manque dans le poème latin, il manque également dans la *saga* norvégienne et la chronique danoise qui reproduisent cependant en général avec une grande fidélité le texte du manuscrit d'Oxford. Ces documents représentent-ils un original primitif, ont-ils délibérément supprimé un épisode qui leur paraissait inutile, ce sont là deux hypothèses entre lesquelles je n'oserais pas me prononcer, tout en avouant mes préférences pour la première.

Sur l'épisode de Baligand, il est permis d'être plus affirmatif. Quoique le fait ait été contesté, on tend généralement à admettre aujourd'hui que le récit qui s'étend du v. 2609 au v. 3624 du *Roland*¹, est une interpolation. Mais alors pourquoi Turpin mentionne-t-il Belligand, dont il fait le frère de Marsile et le co-seigneur de Saragosse, tandis que le poème français le considère comme son suzerain et le fait régner à Babylone ? La raison, c'est, je crois, qu'à côté des récits qui donnaient au chef des meurtriers de Roland le nom de Marsile, il y en avait d'autres qui l'appelaient Baligand. Nos poètes ont voulu les fondre ensemble chacun à leur manière ; mais la chronique latine, suivant de préférence ce que j'appellerai la version Marsile, n'a pu donner aucun rôle à Belligand, tandis que le poème français, pour ne pas tomber dans ce défaut, a ajouté l'épisode que je viens de dire. Le poème latin, la *saga*, la chronique danoise, ignorent aussi complètement Baligand que le duel judiciaire entre Pinabel et Tiéri.

Un phénomène du même genre explique, je crois, que le rôle qui devrait être exclusivement celui de Tiéri soit joué en partie, dans la chronique latine par Baudoin, dans les remaniements rimés du poème français, par Gondebeuf et par Oton. Il est probable qu'à côté de la version qui appelait Tiéri le vengeur de Roland, il en était d'autres qui attribuaient ce rôle à Baudoin, à Gondebeuf, à Oton. Seul, le poème en assonances a su choisir ; les autres récits sont, là encore, de maladroites tentatives de conciliation.

¹ Je cite *Roland* d'après Gautier, 8^e éd. Tours, 1881 ; *Guy de Bourgogne*, *Otinel*, *Fierabras*, d'après la collection des *Anciens poètes de la France*, Paris, 1859-60 ; *Anséis*, d'après l'éd. Alton, Stuttgart, 1892, la *Prise de Rome* d'après l'éd. Groeber, *Romania*, t. II, pp. 1 et suiv.

D'autres interpolations peuvent être relevées dans le *Rolanp* d'Oxford. Le personnage d'Aude, la fiancée de Roland, n'existait pas à l'origine, et les beaux vers qui racontent sa mort (3705-3733) sont l'œuvre d'un remanieur. De même dans la version primitive, c'était Charles qui prenait l'initiative des propositions pacifiques ; dans le *Roland*, c'est Marsile, et de ce chef les vv. 10, 95 et 120 167 ainsi que les différents passages qui mettent en scène Blanchandin sont à supprimer du récit.

De plus, aux yeux des trouvères, le roi Charles s'est emparé de toute l'Espagne, Saragosse seule a résisté à ses armes. Quelles villes contient au juste la terre d'Ibérie, ils ne le savent pas, mais ils ne peuvent croire que la campagne ait simplement consisté dans la prise de Pampelune, et voilà pourquoi, soit dans *Roland*, soit dans les autres poèmes, ils feront de nombreuses allusions, soit aux grandes villes arabes du midi, Cordoue, Séville, soit aux villes catalanes autour desquelles s'est créée la légende de Guillaume, comte de Toulouse, et marquis de Gothie (790-806), Balaguer, Barbastro, Barcelone (sous la forme Tortelose, confusion de Barcelone et de Tortose), soit à celles qui se trouvent sur le chemin que suivaient les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, Astorga et Léon, soit enfin aux localités voisines de l'Ebre, Logrono ou Najera. Au moment où s'ouvre l'action du *Roland*, ce ne sont plus, sauf dans la chronique latine, les murs de la cité navarraise que Charles est en train de renverser, mais dans le poème latin ceux de la capitale imaginaire du pays more, Morinde, et dans le poème français ceux de la capitale historique du califat, Cordoue; même si l'on compare la fin du *Guy de Bourgogne* avec le vers 661 du *Roland* (où je corrige *Galerie* non en *Valterne*, comme Gautier, mais en *Luiserne*, ce qui me semble plus en rapport avec l'allusion aux cent ans pendant lesquels cette cité resta déserte), une troisième ville semble avoir qualité pour revendiquer l'honneur d'avoir été la principale étape de la courte campagne offensive des Français¹.

¹ Certaines villes espagnoles, a dit M. Longnon, (*Atlas historique* de Schrader, n° 19), comme Astorga et Tuy, restèrent un siècle environ, de 750 à 850 sans être repeuplées, dans une sorte de marche frontière entre chrétiens et sarrasins; mais Luiserne, Lucerna, me paraît être plutôt un sobriquet

II

Quels personnages rencontrons-nous au cours du récit ?

Ce sont d'abord les douze pairs, dont j'ai déjà donné la liste, mais où l'auteur du *Roland*, qui voulait les faire tous mourir à Roncevaux, a substitué à Naimon, à Ogier et à Ganelon¹, Anséis, le lointain ancêtre des Carolingiens, le fils de Pépin d'Héristal, et deux personnages mythologiques, Ivon et Ivoire².

roman³ appliqué à une localité que le nom d'une ville réelle. Le faux Turpin en parle, dans la première partie de sa compilation, en des termes qui semblent inspirés de l'histoire des cinq villes de la mer Morte ; et dans cette même partie, rédigée, d'après M. Dozy, à Compostelle par un clerc français à la fin du XI^e ou au commencement du XII^e siècle, les murs de Pampelune s'écroulent miraculeusement comme les murs de Luïserne dans *Gui de Bourgogne*.

Je parlerai de Nobles à propos de Fourré et d'Halilie ou Haltoie à propos d'*Otinel*.

¹ Je dis que Ganelon devait, à l'origine, faire partie du collège des douze pairs. Celui-ci ayant évidemment été calqué sur celui des douze apôtres, le nouveau Judas a dû y être compris. Il ne subsiste toutefois en cette qualité que dans un texte récent, la version en prose du *Pèlerinage à Jérusalem* contenu dans le manuscrit français 1470, texte de basse époque, mais remontant sans doute à un original plus ancien.

² Ivon et Ivoire ne sont pas des êtres réels ; ce sont des êtres divins, communs à la mythologie celtique et à la mythologie germanique, où ils ont la spécialité de conduire les migrations.

1° Guillaume le breton attribue dans sa *Philippide* la fondation de Paris au troyen Ivor, venu de Sicambrie.

2° Gaufréi de Monmouth fait ramener dans leur pays les ancêtres des Gallois de son temps par Ini (lis. Ivi) et Ivor, qu'il rattache à la famille de notre duc Alain, mort en 952, et reculé par lui jusqu'au VII^e siècle.

3° L'historien des Lombards, Paul, les fait partir de leur pays d'origine sous la conduite d'Ivor et d'Aio, dont l'historien danois Saxo, appliquant ce récit aux Scandinaves, transforme les noms en Ebbo et Aggo.

4° Un des chefs de la migration des Gaëls en Irlande, d'après la légende nationale, porte le nom d'Eber et donne au pays et notamment à la partie sud orientale le nom d'Iverio, Hibernia.

Ces deux personnages ne jouent aucun rôle dans *Roland*, pas plus que dans les autres poèmes qui les mentionnent, le *Couronnement de Louis*, *Gui de Bourgogne*, *Gaufrei*. Dans sa liste des morts de Roncevaux, le faux Turpin ne cite qu'Ivorius, et omet Ivo.

Le caractère mythologique d'Ivor se retrouve encore dans le fait de sa transformation en prince sarrasin, ce qui est la destinée assez ordinaire des anciens dieux du paganisme (voir *Boxon de Hanstonne*, *Huon de Bordeaux*, *le siège de Barbastre*).

Le rédacteur, ou peut-être un copiste, du texte d'Oxford, a remplacé Gautier par Gérard de Roussillon, qui avait la même initiale, et, cédant à une manie d'allitération dont il a donné d'autres exemples, il a dédoublé Gérin et Gérier, et s'est trouvé dans la nécessité de faire sortir Turpin de la liste des douze, tout en lui laissant son rôle actif dans le combat. Il y a là une erreur certaine. La *saga* norvégienne rétablit Turpin et Gautier ; il est vrai que, voulant maintenir Gérier, elle s'est trouvée obligée d'expulser Anséis, de même que les remaniements rimés, dédoublant Oton en Estoul et Oton, ont dû supprimer Sanson. Portant ainsi de neuf à douze le nombre des pairs de Charles qui combattirent à Roncevaux, il a fallu augmenter celui des pairs de Marsile dans la même proportion. On a donc exclu du collège des pairs musulmans Grandoine, Valebrun et Climboïn comme on excluait Naimon, Ogier et Ganelon, et l'on a ajouté Chernuble, l'amoraive (l'Almoravide) et l'Aumacour. On voit que pour ces deux derniers on ne s'est guère mis en frais d'imagination. On ne s'est même pas donné la peine d'aller chercher des noms propres. Cela sent la hâte, l'inexpérience, la maladresse, et cela a choqué le chroniqueur danois dont la liste ne renferme que neuf noms conformes à celle du *Roland* d'Oxford.

Cette même gaucherie se traduit dans le récit du combat. Gerard Ivon, Ivorie ne jouent aucun rôle, ne se mesurent avec aucun païen et n'apparaissent que pour mourir, dans des vers que l'on peut supprimer sans inconvénient. Roland tue deux païens, Aelrot et Chernuble, ce qui prouve que ce dernier personnage est interpolé, puisqu'aucun des douze pairs n'a ainsi deux adversaires. Comme on a donné à Anséis un adversaire sérieux, il faut faire lutter Sanson contre ce fantoche qu'on appelle l'Aumaçour.

Plus loin, erreur identique. Il ne doit rester à Marsile que trois pairs, et c'est suffisant, Climboïn tue Engelier, Valebrun, Sanson, Grandoine, Gérin (et peut-être aussi Bérengier et Oton, à moins qu'à l'origine Bérengier ne fut tué par Marsile et qu'Oton ne réussit à s'échapper, car il est remarquable qu'il n'est nulle part fait mention de sa mort) Chacun de ces sarrasins sera puni par un des trois chefs

1 Basan et Basilie, Ivon et Ivorie, Clarien et Clarifan.

de premier plan, Olivier, Roland et Turpin. Mais, comme on a ajouté Anséis, il faut, pour le tuer, créer un seizième pair sarrasin, Malquidant, et de nouveau attribuer à Roland deux adversaires, ce qui détruit toute la symétrie, tout le parallélisme que l'auteur primitif semble bien s'être proposé d'établir.

Citons encore, parmi les personnages secondaires, Austoire, très probablement interpolé, Guion qui figure à côté de Bérengier, Bovcn qui périt sous les coups de Marsile, jouant peut-être ainsi le rôle que tenait à l'origine Bérengier, du côté des chrétiens; parmi les Sarrasins, Justin, Esperveris qui n'était peut-être pas au début distinct d'Estramaris, Siglorel, Alfaïen. Escababi, Faldrun, Abime, Timozel qui devrait peut-être remplacer Malprimis dans la liste des douze pairs de Marsile, enfin les conseillers païens de la laisse V, interpolés comme tout ce passage, et dont les noms, presque tous (sauf Estorgant) différents de ceux des douze pairs, sont empruntés de ci de là à l'onomastique épique.

L'épisode de Baligand lui-même a dû être composé en deux fois. Au premier récit appartient sans doute le squelette suivant : Capamor et Torleu qui conduisent les deux premiers corps païens sont tués par Rabel et Guineman qui jouent le même rôle dans l'armée chrétienne; Malprime, le fils de l'émir, est tué par Naimon, qui remplit les fonctions de maréchal de bataille, tandis qu'Ogier est gonfalonier; Canebeus, frère de l'émir, attaque Naimon et le presse, mais il est tué par Charles qui venge sur l'émir la mort de ses deux capitaines appelés ici Guineman et Gebuïn, et non plus Guineman et Rabel (Lorant est une erreur de scribe, la personnage n'existe pas, et Richard une interpolation).

L'armée française se compose alors de deux échelles, la première sous Guineman et Rabel; la seconde sous Gibuïn et l'imaginaire Lorant; la troisième, que commandent avec le roi Ogier et Naimon.

La seconde version a eu pour but de mettre en lumière ce que j'ai appelé les héros territoriaux, Jofroi d'Anjou † 987, qui tend à remplacer Ogier comme gonfalonier, et déborde en cette qualité en dehors de l'épisode de Baligand, Richard de Normandie, † 996 (interpolé vers 171 et 3470), probablement aussi Tibaud de Troies, toujours appelé Tibaud de Reims dans le manuscrit d'Oxford, mais dont les

récits du poète allemand le Stricker nous font connaître la véritable nationalité¹ (vers 173, 2433, 3058), puis les chefs des contingents qui morcellent la troisième échelle en huit divisions distinctes, Bavarois, Alemans ou Souabes, Normands, Bretons, Aquitains, Frisons, Lotharingiens du royaume de Lothaire (royaume d'Arles et Lorraine haute et basse), Français enfin, avec six chefs territoriaux, Herman de Trace, lisez de Souabe (926-948), Richard de Normandie † 996 Odon de Blois (975-995), représenté par son délégué Nevelon, Joseran, Raimbaud, lisez Radbod de Frise, vivant en 716, et l'Argonnois ou Ardenois Tiéri².

Ces dernières identifications ne sont pas les seules que l'on puisse faire des héros de notre épopée, et je vais reprendre à ce point de vue la longue liste de personnages que je viens de dresser.

En ce qui concerne les douze pairs, j'ai déjà signalé dans l'introduction Ogier, le fidèle serviteur de Pépin et de Carloman son fils, réfugié après la mort de celui-ci chez le roi Didier de Lombardie en 771 et devenu par suite en 773-774 l'adversaire de Charles ; Turpin, évêque de Reims au VIII^e siècle, qui a pénétré dans le *Roland* par la légende d'Ogier, comme Guinemer et Baudoin, qui, en leur qualité de meurtriers de l'évêque de Reims Foucon (900) ont été placés dans la légende du comte rebelle comme son beau-père et son fils et

¹ Ce poète a entrepris d'écrire un récit de l'enfance de Charles ; le canevas lui a été fourni par des souvenirs oraux qu'il possédait des poèmes français sur ce sujet ; mais il semble bien avoir pris au *Roland* qu'il traduisait les noms de ses personnages, Rabel, Guineman, Tibaud de Troies. Or, ce dernier étant inconnu à notre texte, qui ne connaît que Tibaud de Reims, devait se trouver dans un autre manuscrit de notre chanson. Partout d'ailleurs il est interpolé, ainsi que son compagnon appelé suivant les cas et pour la rime Milon ou Oton. Le compagnon de Richard Henri (v. 171), vient également pour la rime comme on ajoute à Naimon Acelin (v. 2882), Joseran (v. 3023), Antelme (v. 3007), ou à Gebuin Oton (v. 2432), Tibaud (v. 2970), Lorant (v. 3469).

² Rien ne montre mieux la précipitation avec laquelle a été rédigé l'épisode de Baligand que la multiplicité des personnages qui jouent près de lui le rôle de sénéchal, de gonfalonier, de conseiller, de compagnon intime, car c'est tantôt Gemalün, tantôt Marcuiles, tantôt Amboire, tantôt Jangleu. N'oublions pas enfin son messager Clarien fils de Maltrafen qu'il a eu l'idée de doubler en Clarien et Clarifan, comme il avait fait d'Ive et d'Ivorie, de Gérin et de Gérier, etc.

dans la légende de Roland comme oncle et comme fils du traître Ganelon ; Bérengier de Toulouse et Gérin d'Auvergne qui s'illustrèrent en combattant en 819 les Gascons du duc Lupus ; Sanson, dont le nom, plus ordinairement traduit Sanche, est très fréquent chez les princes gascons, basques et navarrais, et qui nous est représenté par le poète Ermold (IX^e siècle) comme ayant, à tort ou à raison, participé à côté de Guillaume de Toulouse à la prise de Barcelone en 801 ou 803. Le très historique marquis de Bretagne Roland, comte du Mans, dit la chronique de Turpin, ce qui est très vraisemblable, a pour inséparable Olivier ; celui ci était sans doute un personnage de condition médiocre, subalterne, lié à Roland par le lien étroit du compagnonnage germanique ; peut-être trouvait-il la mort dans le même combat que le héros. Oton, sur lequel je reviendrai à propos d'Otinel, était peut-être un personnage analogue. J'ai dit combien était obscur l'état civil de Naimon, Ganelon, ou mieux Guenes, est un personnage mythologique, le Dieu de la mort¹. Il ne reste à étudier que deux personnages de cette liste, Engelier et Gautier.

Engelier, Angelier, Englehier est inconnu des historiens, mais il est toujours représenté dans notre épopée comme un héros méridional, et au point de vue épique, sauf l'Anjorran de Couci des

C'est, je crois, à l'origine un personnage de la mythologie celtique, le roi des morts Gwyn ou Gwynwas, en français Guenes, allongé plus tard en Ganelon. Roland succombe ainsi sous ses coups comme Sigfrid dans l'épopée germanique périt frappé par la personnification germanique de la Mort, le dieu Hogni ou Hagen, roi du monde souterrain, de l'autre monde. Hagen, comme Guenes, a fini par devenir, grâce à l'anthropomorphisme, un homme comme les autres. Ce caractère de Guenes me paraît résulter, 1^o du rôle qu'il joue dans un poème français de la seconde moitié du X^e siècle sur l'évêque d'Autun Saint-Léger † 678, où il est dit que le geôlier du saint, nommé Guenes, l'emmena dans un cachot *souterrain* ; 2^o du rôle joué dans la version bretonne du martyre de sainte Ursule par les rois païens Guanius et Melga, où M. Rhys a reconnu les dieux celtiques Gwynwas et Maelvas, dieux du meurtre et rois des enfers.

De même qu'ils lui attribuaient une famille selon leurs idées, les Champenois localisaient Ganelon non loin d'eux. Il est comte de Corbeil en Brie, dit la saga de Charlemagne, qui lui attribue également Château-Landon en Gâtinais. Il est né à Ramerupt au diocèse de Troies, dit le chroniqueur Aubri de Trois-Fontaines.

Lorrains (trad. Paris, p. 61) et peut-être l'Engerrand de Beaufort de Girart d'Amiens (Bibl. Nat. ms. fr. 778, f° 28 v°), le personnage épique désigné sous les noms d'Anjorran, Engueran, etc. n'est autre qu'Engelier dont un scribe malavisé a remplacé le nom par un autre qui présentait avec le sien certaines analogies et lui était plus familier. Dans *Roland*, il tue Escremi, puis Esperveris et est tué par Climboin. Il porte les surnoms d'Engelier de Gascogne et d'Engelier de Bordeaux. Le poème latin de la *Proditio* le connaît. La chronique du faux Turpin, dans son catalogue des héros épiques soi-disant morts à Roncevaux, en fait un duc de Guyenne, de race basque, enterré à Bordeaux. *Otin* et *Gui de Bourgogne* lui conservent sa place parmi les douze pairs, mais sans lui faire jouer aucun rôle, et la liste du *Couronnement de Louis* le mentionne ; mais il a disparu du *Pèlerinage*, pour faire place aux héros du cycle de Guillaume, et de *Fierabras*, où il s'est effacé devant les héros territoriaux. C'est le seul des douze pairs de Charlemagne dont *Floovant*, par un anachronisme un peu hardi, fasse un des douze pairs de Clovis, et ce poème l'appelle Engelier de Laon, surnom donné, je ne sais trop pourquoi, à divers héros du midi, à Guillaume dans *Elie*, à Bertran dans *Aie*. Le chroniqueur liégeois Jean des Preis et le roman de *Gaufrei* lui conservent cette place. *Gui de Bourgogne* en fait le père d'un autre héros méridional, Savari. *Aimeri de Narbonne* le rattache à trois héros du pays au sud de la Loire, en lui donnant pour père Droon, pour frère Sanson, pour grand-père maternel Aimeri. *Maugis* l'appelle Engeran, mais lui conserve sa nationalité bordelaise v. 6125; *Bovon d'Aigremont*, *Girart de Roussillon* (ces deux derniers sous la forme Engeran) en font un royaliste soldat du roi contre les rebelles ; *Gui de Nanteuil*, vers 1629, fait d'Engelier un Aquitain rebelle au roi, comme *Renaud* laisse 126 ; *Foucon* fait d'Engelier de Valtor (éd. Tarbé, p. 73) un compagnon des fils d'Aimeri ; *Haon de Bordeaux* (éd. Guessard, v. 288) Aioul (v. 10. 770), *Ogier* (éd. Barrois, pp. 134 et 323) associent Engelier ou Engerran à des méridionaux, Gautier, Gerars, Girart, Acart ; *Raoul de Cambrai* (éd. Longnon, v. 8114) fait baptiser sous le nom d'Aingelier le père adoptif d'un autre méridional, Julien de Saint-Gilles ; *Aimeri* (éd. Demaison. v. 1495), oubliant qu'il en a fait v. 4631 le petit-fils de

son héros, fait d'Engelier son contemporain ; *Girbert de Metz* (éd. Longnon. v. 450) fait d'Enjorren le fils du méridional Guirré¹.

Gautier est la plupart du temps dans notre épopée, où il joue un grand rôle parmi les descendants d'Aimeri, un héros méridional. Est-ce ce personnage qui a pénétré, comme Gérin et Béren-gier, comme Sanson et Engelier, dans la légende de *Roland*, à titre d'ennemi des Basques ou des Sarrasins d'Espagne, ce que porterait à croire la généalogie qui le rattache au héros aquitain Droon, son oncle ou son grand-père (v. 2048), est-ce un héros des guerres féodales du IX^e siècle, comme pourrait le faire croire sa lutte contre Amauri (v. 812), comte de Nantes en 850, est-ce comme Olivier et Oton, quelque obscur compatriote et compagnon du marquis de Bretagne ? Le lecteur pourra choisir, je n'oserais pour ma part me prononcer.

Le personnage de Guenès n'est pas la seule individualité mythologique que renferme notre poème : de même qu'il était à l'origine le dieu de la mort, et que Roland, terrassé par la Mort, a paru succomber sous les coups d'un homme qui portait ce nom ; de même la déesse de la Mort, dans les bras de laquelle on a pu dire qu'il s'endormait, et qui allait être pour l'éternité sa compagne, la germanique Hilde, en langue romane Aude, est devenue sa fiancée, une femme de chair et d'os. Même aventure était arrivée au héros germanique Sigfrid ; son meurtrier n'est autre que le dieu de la mort, Hagen ; ses femmes, sous les différents noms qu'elles portent dans les diverses versions de la légende, Brunhilde, Grimhilde, etc, sont toujours des Hilde, des créatures surnaturelles, Walkyries casquées qui viennent frapper les hommes sur les champs de bataille pour en faire dans l'autre monde leurs maris immortels.

Les trois chefs chrétiens qui figurent dans l'épisode de Baligand, Gebuïn, Guineman et Rabel, méritent ici d'attirer notre attention. Ils présentent en commun cette particularité d'être généralement

¹ Je ne parle pas bien entendu des endroits où Anjorran vient pour la rime, comme dans les *Saisnes* (éd. Michel, Naimon et Anjorren) ; cf. dans *Roland* v. 2882 Naimon et Asselin. Dans *Roland*, v. 171 Asselin a remplacé Engelier à cause de la rime. L'Angelier de *Gui de Nanteuil* est là pour la rime, comme l'Engerran de Moucler de *Berte* v. 105, et des *Enfances Ogier*, v. 867 l'Engerran du *Chevalier au Cygne*, v. 2169. Ce dernier poème, v. 5682, mentionne Sanson et Engelier.

destinés dans notre épopée aux rôles antipathiques. Dans *Raoul de Cambrai*, Giboïn, surnommé le manceau (surnom qui n'a probablement pas plus de valeur que la plupart des autres du même genre), est investi par le roi du Cambrésis au détriment du fils de l'ancien possesseur. Dans la seconde rédaction (A, C et D), des *Enfances Vivien*, Giboïn est représenté comme le chef du contingent lombard, généralement peu estimé des trouvères. Dans le roman de *Godin* (*Huon de Bordeaux*, p. XLVIII), le roi Gibuïn est l'adversaire du héros. *Gaydon* (v. 7983) range Giboïn parmi les traîtres, et Gibouars, dont le nom est calqué sur celui de Giboïn, est dans *Huon de Bordeaux* un Italien, c'est-à-dire un étranger mal famé, un méchant homme, et le beau-père du frère ingrat de Huon.

Guineman n'est pas plus que Giboïn un personnage historique, mais je me demande si son nom n'a pas été calqué sur celui de Guinemer, personnage très peu sympathique, meurtrier de l'évêque rémois Foucon (900), beau-père du rebelle Ogier et du rebelle Huon, oncle du traître Ganelon, d'autant que les remaniements de *Roland* appellent celui-ci Guineman et non Guinemer. Ces deux noms ne se prennent pas seulement l'un pour l'autre, les scribes, peut-être même les jongleurs, ne les distinguent pas toujours de Gilebert de Lorraine (916-939), de Gilemer, maire du palais de Neustrie vers 685, de Guyomar de Bretagne, tué en 825, de Gillamori le Scot qui vient des légendes arturiennes et de Gaufrei, de Monmouth, de Guimant, de Quinart, de Guimer, personnages historiques ou noms courants de l'onomastique française. L'individu qui joue dans *Aioul* le rôle du vassal rebelle est appelé indifféremment Gilebert (v. 334) ou Gilemer (v. 1399), le beau-père d'Ogier, qui est certainement Guinemer, se trouve remplacé pour la commodité du vers par la forme Guimer. Gillemmer le Scot doit donc disparaître de notre épopée où il ne peut être qu'interpolé et remplacé par Gilebert ou par Guinemer. Ce dernier, d'ailleurs, en dehors de son rôle de parent des rebelles et des traîtres, ne paraît, que pour la rime ; et tel est la plupart du temps le rôle de Guineman, sauf peut-

¹ Voir en ce sens *Girbert de Metz*, (v. 441), Henri et Guineman, *Renaud*, laisse 19, Foucon et Guineman, laisse 26, Guineman et Guion; *Guibert d'Andrenas*, Bibl. nat. ms. fr. 23. 369, f° 160, Elie et Guineman, *Ogier*,

être dans *Otinel* (vv. 1594, 1831, etc.), qui, en cet endroit s'inspire sans doute de *Roland*, dans *Foucon* (éd. Tarbé, p. 26) où il combat de même les Sarrasins d'Espagne, dans les versions d'*Aliscans* qui en font un des sept cousins de Vivien, ce qui est d'ailleurs une erreur certaine, dans *Floovant*, qui en fait (v. 1433 et seq.) un des douze pairs de Clovis, fils de Joceran et frère de Richier et l'a également emprunté à *Roland*, dans *Gaidon* enfin, v. 5258 et seq., où sa mauvaise réputation l'a fait ranger parmi les traîtres, empoisonneurs, etc¹.

Rabel appelle le même travail que Guineman. C'est un personnage historique, le roi de Frise Radbod qui fut l'ennemi de Pépin d'Héristal et l'un des adversaires les plus redoutables du jeune Charles Martel. Radbod donne très logiquement Rabes, Rabel, mais il est arrivé que l'on confondit les deux radicaux germaniques *bod* et *bald* d'une part, *rad* et *rod* de l'autre, et l'on a eu ainsi *Rabaud*, *Robaud*, *Raibaud*; ce dernier nom issu de *Radbod* n'a pas été distingué de *Reinbaud*, anciennement *Reginbald*, d'où est issue une double méprise, attribuant à Reinbaud le surnom de frison, et le rattachant à certains personnages qui appartenaient en réalité à la famille de Renaud, le véritable Reginbald; Robaus a parfois disparu devant les noms plus connus de Robert et de Rotrou, et sous la plume des scribes Raibaud est parfois devenu Raimond, comme il a pu remplacer Ripes, notre Erispoé.

De là vient que dans le *Roland* Radbod figure deux fois, dans la première échelle d'abord, sous le nom de Rabel, puis dans la huitième, à la tête des Frisons, sous la forme fautive Reinbaud et en union à un personnage du cycle de Renaud, Aimon. Il est bien

p. 125, Raimon (lis. Rabel) et Guineman, p. 224, le comte Guineman; Girart d'Amiens, Bibl. nat. ms. fr. 778, f. 30 v. Membré et Guineman; les Lorrains, p. 300 et Godefroy et le preux Guineman, *Bovon de Hanstonne*, Bibl. nat. ms. 22. 516 f. 40 v. Sanson et Guinemer; *Gaidon*, 6818, Guinemer le Chenu; v. 7582, Richier et Guinemer; *Renaud*, laisse 16, 125, 144; *Aioul*, v. 4389 Bernard et Guinemer; *Ogier*, p. 385, Namlon et Guilemer; *Girard de Roussillon*, par 666 Huon, et Guilemer le Chevalier au Cygne, v. 4797, Pons fils de Guiguemer; *Gaidon*, Guispenart (lis. Guinemar) et Rogier, v. 2689; Guinemart, *Renaud*, laisse 94; Quinemart, *Foucon*, p. 24; Guinemart, *Girard de Roussillon*, par. 506.

¹ Il en est resté quelque chose dans le personnage du cuisinier Guineman de *Bovon de Hanstonne* Bibl. nat. ms. fr. 12.548, f. 80; ms. fr. 22516 f. 1) il connaît les poisons, tout en refusant de les employer contre les héros.

évident que ce n'est là qu'un simple nom, un contemporain des Carolingiens, un homme des anciens temps, comme dans *Gui de Nanteuil* (v. 2689), dans *Aie* (v. 361), dans *Foucon* (Bibl. nat. ms. fr. 25. 518, f° 26) dans *Ogier*, p. 225, où je lis, à cause du *Roland*, Reibaud et Guineman, et non, comme dans le texte imprimé Raimond et Guineman. Le rôle de Reinbaud de Frise dans la *Chevalerie Ogier* est sorti tout entier de l'imagination d'un trouvère moderne, comme le passage de la saga norvégienne de *Charles* qui lui est relatif et le montre aidant le roi avec l'aide d'Aimon à triompher des rebelles, a dû être suggéré à l'auteur norvégien par quelque souvenir confus du poème de *Renaud*, auquel avait déjà puisé l'auteur de l'épisode de Baligand. Les deux seuls récits qui fassent allusion à ses luttes contre Charles Martel se trouvent dans *Girart de Roussillon* (par. 199) et dans le résumé que donne Jean des Preis d'un *Doon de Maience* plus étendu que le nôtre. Dans l'un et l'autre cas Girard et Doon prêtent au roi un concours qui n'a rien d'historique, puisque Gérard vivait sous Charles le Chauve et que Doon a été créé de toutes pièces par un trouvère très récent¹.

(A suivre).

V^o C. DE LA LANDE DE CALAN.

¹ Jean des Preis donne à Radbod le nom de Ralmon, mais le surnom de frison le fait facilement reconnaître. J'ignore pourquoi *Aimeri* fait (v. 4653) de Rabians et d'Estormi deux petits-fils de son héros, Radbod n'ayant rien à voir avec les guerres d'Espagne, à moins qu'*Aimeri* n'ait emprunté ce nom à *Roland*. Il sait d'ailleurs, comme *Gaufret*, qui le fait entrer dans la famille des barons du nord, quelle était sa véritable nationalité, puisqu'il lui donne un Anglais pour père.

Ce qui a contribué à la transformation de Radbod en Robert, c'a été la lutte du roi Robert contre le roi Charles III le Simple en 923, dont on retrouve un écho dans Jean des Preis (année 907), transformant Ripes de Bretagne en Robert. Robert est donc devenu un personnage antipathique, ayant tantôt une assez vague nationalité, *Aioul*, 5734, etc., Robaus le maître voleur, *Gaidon*, 7281, Robert de Saint Florent; 8061, Robert de Valbeton; *Richard le Beau*, v. 3845; le voleur Raban dans le *Bovon de Hanstonne* anglais, éd. Kölbing, p. 92, le traître Robaus dans *Doon de Maience*, vv. 485. et seq., le comte Robert de Blois, associé au traître Ernéis dans les *Saisnes*, laisse 22, version A; tantôt identifié à des individus récents, le duc Robert de Bourgogne † 1075 (Robert de Dijon, *Renaud* laisse 112, Robert de Bourgogne, *Ogier*, p. 154, Rabaus de Dijon, *Bovon de Hanstonne*, f° 141, ms cité par Rajna dans ses recherches sur les *Reali*, Bologne, 1871).

UN
BRETON PENDANT LE SIÈGE
ET LA COMMUNE

CORRESPONDANCE D'HIPPOLYTE LUCAS

(6 septembre 1870 — 31 mai 1871)

(SUITE¹)

EN TEMPS DE PAIX

3 octobre 1870.

Quoiqu'il soit bien pénible d'être seul, je bénis le ciel que tu ne sois pas ici. La difficulté de se procurer de la viande te gênerait beaucoup. Je déjeune en trempant des croûtes sèches dans un verre de vin, quand ma côtelette me manque, et je fume un cigare par là-dessus. Je m'estime encore bien heureux d'avoir du vin, et je ne m'en porte pas plus mal. On veut nous faire « cuire dans notre jus ». Le jus n'est pas gras, mais je serai dur à cuire. J'ai vu Louis Blanc dont l'accueil a été très affectueux. Nous avons causé en vieux amis. Toujours le même de cœur, de caractère et de figure ; il n'est pas changé ; ses dernières photographies ne lui ressemblent pas. Il n'a pas vieilli et m'a chargé de mille compliments pour toi : tous mes anciens amis sont plus ou moins atteints par les événements. Francis Wey² est destitué. Je l'ai rencontré fort abattu et cela m'a fait de la peine. Il y a un parti qui ne demande que destitutions

¹ Voir le fascicule de juin 1899.

² Francis Wey, littérateur mort en 1882.

et confiscations, et le gouvernement provisoire se laisse aller parfois à la pression.

Les papiers publiés sur la famille impériale, trouvés aux Tuileries, sont très curieux. Il y avait décachetage de lettres à l'aide de facteurs et de concierges, ce qui est inoui. Les membres du gouvernement se dénonçaient eux-mêmes, et tout cela était remis dans les mains de l'Empereur. Il faisait de plus surveiller ses maîtresses et les maîtresses des autres. C'était complet.

Ne t'inquiète pas de moi. Nous tâcherons de nous soutenir et de nous défendre de toutes façons.

5 octobre.

Je me porte bien, la question des côtelettes se dessine. J'en ai, à l'heure qu'il est, trois ou quatre à 50 centimes chaque, bien salées, poivrées, arrosées d'huile et de vinaigre, dont ma femme de ménage me promet la conservation. J'ai presque envie d'inviter le ministre de l'instruction publique à déjeuner. Il n'en serait peut-être pas fâché; messieurs les bouchers ne fonctionnent que de 6 heures à 8 heures du matin, et il ne faut pas manquer le train.

La 5^e livraison des papiers de la famille impériale vient de paraître. Il y a là un rapport de M. Rouher sur le choix d'un ministre qui est extrêmement curieux.

M. Rouher avec une méchanceté diabolique, démolit l'un après l'autre, tous les ministres futurs qu'il propose à l'Empereur. Notre ami Latour du Moulin¹ y passe comme les autres. C'est un tissu de malices, mais, pour la plupart, fort spirituelles. Emile Ollivier y est traité de main de maître. Ce petit scandale fait la joie d'un certain monde à Paris, où la gaîté ne manque pas plus qu'autrefois, malgré la gravité du danger.

J'ai rencontré madame Rossini. Sa maison est occupée par des officiers français qui lui ont bu son vin et qui n'ont guère respecté les housses de ses fauteuils. Elle n'est pas contente au fond, mais a l'air d'en prendre son parti assez bien. Elle a affreusement vieilli; une épaule, je crois, qu'elle s'est démise, l'a forcée de rester à Paris. Elle préférerait être ailleurs.

¹ Ancien député de l'Empire.

Nous ne savons rien de la province, cela nous impatiente ; mais Paris est résolu à tenir bon et l'on y rit encore. Le roi de Prusse assure, dit-on, qu'il sera à Paris le 20 octobre, je ne le crois pas, je doute même qu'il y entre jamais. Mais nous aurons dû passer des moments où l'on ne rira plus. Villemessant a imaginé une poste à laquelle je m'abonnerai probablement. Une forte somme décidera un homme à passer au milieu des lignes prussiennes, en emportant des lettres. Arrivé dans une ville où il y aura une poste, il les enverra en donnant son adresse, on lui répondra et quand il aura un certain nombre de réponses, il repartira. En attendant, il faut s'en fier à Nadar et à ses ballons.

11 octobre.

Je t'écris encore une fois, bien que les ballons, faute de vents propices, ne partent pas depuis quelques jours. Mais je ne cesserai de t'écrire jusqu'à ce que la ligne de l'Ouest soit débloquée ou par Paris ou par la province, puisque je ne puis pas recevoir une réponse¹. Je n'ai rien de bien nouveau à t'apprendre. On annonce le prochain bombardement, mais comme les Prussiens n'ont aucun de nos forts, ils ne peuvent nous faire beaucoup de mal. On prend néanmoins des précautions partout. Nous avons nos pompiers et nos pompes et il y aura des surveillants de jour et de nuit parmi lesquels j'aurai mon tour. Je suis tout prêt car je m'ennuie de ne rien faire. Tout fonctionnaire qui ne sera pas à son poste devra par un nouvel arrêté du ministre de l'instruction publique être considéré comme démissionnaire. On n'aura pas ce reproche-là à me faire. Je suis au mien et je ne refuse aucun service. Je ne crains ni la fatigue ni le péril, s'il y en a.

Je suis allé par une pluie battante faire ma cour à ta bouchère qui m'a promis de ne pas me laisser manquer de côtelettes le matin. J'attends ma carte de rationnement pour moi et pour vous, dans le cas où vous reviendriez à Paris, avant la levée du siège, par suite du dégagement de la ligne de l'Ouest. On compte prendre Paris par la famine, mais on trouve encore des provisions, sauf le

¹ Beaucoup de lettres adressées par Hippolyte Lucas par ballons à sa famille furent égarées.

fromage qui a complètement disparu et dont on peut se passer d'ailleurs. Je dîne toujours au restaurant où jusqu'à présent on ne s'aperçoit pas du blocus.

Nous avons eu des manifestations fomentées par cet écervelé de Flourens et par quelques rédacteurs de journaux démocratiques, sous prétexte d'élections municipales. Ces messieurs auraient voulu se substituer aux membres du gouvernement actuel. Leurs tentatives ont complètement échoué devant le bon sens public. Si j'étais à la place du général Trochu, je ferais prendre ces messieurs et je les mettrais en ballon avec leurs journaux sur la poitrine pour leur servir de passe-port s'ils tombaient sur les lignes prussiennes, car ils servent la politique de M. de Bismarck, et je les enverrais se promener dans les nuages, pour leur rafraîchir le cerveau et les tirer de Paris où ils ne peuvent que compromettre la République en prétendant la sauver. Louis Blanc et Hugo se tiennent sagement en dehors de ces agitations.

Gambetta est arrivé à bon port et il doit être maintenant à Tours. Puisse son éloquence agir sur les départements et contribuer à nous faire débloquer ! Paris est du reste un véritable camp et tout le monde s'y montre très résolu à ne pas laisser entrer les Prussiens. On leur démolit leurs travaux à mesure qu'ils les font, et je suis réveillé presque tous les matins par les canons des forts de Charenton, de Bicêtre et d'Ivry. On s'y habitue, et quand ils ne grondent pas, il me manque quelque chose. Mais ce ne serait pas un réveil agréable pour toi. Dès que tu pourras me faire parvenir de tes nouvelles, je serai très heureux, car c'est là surtout ce qui me peine et m'attriste, c'est l'absence de lettres. Si l'on pouvait échanger ses idées, il n'y aurait que demi-mal. Vous avez du beurre et des œufs frais, profitez-en, on n'en a pas toujours !

7 novembre.

L'armistice est repoussé, nous retombons impitoyablement dans la guerre, et c'est, je crois, ce qu'il y a de mieux pour l'honneur de la France. Nous serons probablement bombardés ces jours-ci. Je ne m'en effraie pas, et je préfère à une paix honteuse tous les dan-

gers que nous pouvons courir. Tout ce qui me reste de vieux sang français et breton dans les veines se révolte à la pensée que nous subirions, sans nous être défendus jusqu'à la mort, les conditions de la Prusse. Résignons-nous. La seule chose qui me serait profondément désagréable, ce serait de mourir de faim, à une époque de ma vie où, par contradiction, j'ai plus d'appétit que jamais.

Il paraît ici des brochures scandaleuses sur la famille impériale. Il y en a même de dégoûtantes. On ose imprimer que l'impératrice avait une maladie crépitante, et miss Howard disait, lorsque l'empereur l'a épousée, qu'il serait obligé de faire mettre des ventilateurs aux Tuileries. C'est un mot de rivale désarçonnée. Tout est dans le même goût : c'est à faire honte à la nation française. La *femme Demidoff* qu'on annonce sera du même genre. Le prince Napoléon a reçu son paquet. On assure qu'on l'avait appelé en Crimée le prince Kolikof, parce qu'il avait toujours la colique, les jours de bataille. Il y a des choses plus graves encore et ma pudeur, quoiqu'elle ne soit pas très ombrageuse, se formalise de ces révélations auxquelles d'ailleurs j'ajoute peu de foi.

Hugo m'a envoyé hier ses *Châtiments* avec une flatteuse dédicace : Voilà de la poésie, et si l'invective s'y trouve étalée à foison, elle est revêtue au moins d'une forme magnifique. Il y a des pièces splendides. Je les connaissais presque toutes.

Il ne nous reste pas un livre dans la salle des manuscrits, et mon service est changé. Je suis dans la salle de lecture, à l'entrée, et comme notre calorifère est éteint, par mesure de sûreté, il n'y fait pas chaud. J'ai acheté une couverture de rempart pour me garantir. Nous n'avons du reste que trois ou quatre vieux lecteurs à moitié toqués et quelques soldats de la caserne ou quelques mobiles de passage.

Les blanquistes ont fait tant de sottises à l'hôtel-de-ville qu'ils ne sont plus à craindre. Vacquerie a donné sa démission de membre de la Commission d'armement. Que pouvait-il faire dans cette galère-là ? Je vais aller voter pour l'élection des adjoints. Nous passons notre vie à voter. Il vaudrait mieux faire des sorties contre les Prussiens, mais enfin il est bon d'avoir un maire et des adjoints raisonnables.

15 novembre.

Enfin j'ai l'espérance d'apprendre si vous vivez encore et ce que vous comptez faire, car depuis l'investissement de Paris, je n'ai aucune lettre de vous. Faites bien attention aux questions que je vais vous poser et répondez-y par ordre dans les colonnes 4 à 7 indiquées sur la carte que je vous envoie. Vous ne devez y mettre qu'un oui ou un non. Pénétrez-vous bien de la dépêche *réponse* avant d'écrire, car elle est un peu obscure dans ses indications *questions*.

Première question : (réponse oui ou non à mettre dans la colonne des réponses. Vous portez-vous bien ? — Deuxième question : comptez-vous passer l'hiver au Temple ? Troisième question : Avez-vous reçu beaucoup de lettres de moi ? — Quatrième question : Avez-vous besoin d'argent ? C'est bien entendu. Je garde copie de mes demandes dans l'ordre où je les adresse et quand on me renverra vos oui ou vos non par les pigeons, je les ferai concorder avec mes questions. Vous remplirez les autres colonnes selon la formule Si vous étiez à Rennes au lieu d'être au Temple, vous mettriez Rennes au lieu de commune de Saint-Jacques, à la première colonne, (nom du pays de l'expéditeur). A la troisième colonne, celle du destinataire, vous mettez mon nom et mon adresse à Paris. Vous aurez un franc à donner pour les frais d'affranchissement et il faudra peut-être, si vous êtes au Temple, que vous alliez à Rennes pour remettre dans les mains du directeur des postes cette carte qui sera envoyée par lui à Clermont-Ferrand. Le facteur vous le dira.

Il y a une grande joie à Paris aujourd'hui ; on a su qu'Orléans avait été repris sur les Prussiens, ce qui prouve qu'il y a une armée de la Loire et qu'elle paraît décidée à marcher au secours de Paris.

(A suivre)

¹ Le Temple du Cerisier près Rennes, maison de campagne d'Hippolyte Lucas.

CONTES

DE

L'ILLE-ET-VILAINE ET DES COTES-DU-NORD

Lorsque, il y a quelques mois, M. Machado y Ruiz me fit l'honneur de me demander l'autorisation de traduire en espagnol une cinquantaine de mes Contes, je l'engageai à en prendre 40 environ parmi les 300 parus dans la Bibliothèque Charpentier, ou dans les divers volumes que j'ai donnés à la collection des Littérateurs populaires de toutes les nations publiée par l'éditeur Maisonneuve; mais il me sembla qu'il était intéressant de faire figurer dans sa traduction quelques-uns de ceux qui avaient paru dans des Revues de Paris ou de Bretagne, et qui n'avaient point été réunis en volume. Je pus même lui en donner cinq ou six qui étaient complètement inédits, et, en faisant cette recherche, je m'aperçus qu'il me restait en manuscrit un certain nombre de récits qui valaient bien ceux que j'ai publiés, soit qu'ils en diffèrent complètement, soit qu'ils en forment des variantes intéressantes. Lorsqu'ils auront paru, j'aurai épuisé toute la récolte faite de 1878 à 1898. Elle a été particulièrement fructueuse, puisque, en y comprenant ceux que j'ai donnés en résumé dans la Revue des Traditions populaires en 1895 (70), elle comprend plus de 600 contes.

On en trouvera le détail dans la Bibliographie des Traditions de la Bretagne (Revue Celtique 1882 et Revue de Bretagne et de Vendée 1896).

Voici le titre de ceux qui ont paru depuis cette époque.

1895. — La petite Toute-Belle, les Quatre dons, Peau d'Ours.

Nouvelle Revue Européenne 1, 15 janvier, 15 février. — *Le filou de Paris et le filou de Madrid*. Revue des Traditions populaires, t. X (1895), p. 205.

1896 — *Récits surnaturels*. I. *Quatre Pouces*. II. *Comme de raison pour de l'argent*. III. *Les chats-sorciers*. IV. *Le Revenant*. V. *La Visite à l'enfer*. VI. *La faucille le Coq et le ribot*. VII. *La haine du diable*.

Contes comiques. I. *Le Hausseur*. II. *L'Âne qui danse*. III. *Jean Sans-Peur*. IV. *Le père Bernard*. V. *Le soldat de Paris*. VI. *Les voleurs de bottes*. VII. *Le testament de la chienne*. VIII. *Le voleur de navets*. IX. *Le fillaul du Pillotous*. X. *L'Ombre*. XI. *L'Innocent*. XII. *Jean le Fou*. XIII. *Celui qui mourut au troisième pet de son âne*. XIV. *L'âne qui pète et l'homme qui tue sept bourdons*. XV. *Le meunier volé*. XVI. *Oraison funèbre*. XVII. *Vexilla*. XVIII. *Celui qui vient du Paradis*. XIX. *Le Denin*. XX. *Les trois bossus*. XXI. *Jeannette*. XXII. *Jean le Fainéant*. XXIII-XXIV-XXV. *Jean le Diot*. XXVI. *Le meunier*. XXVII. *Poil fin*. XXVIII. *Le fermier rusé*. XXIX. *Le lion et le voleur*. XXX. *Les bateaux à vapeur et le Jaguen*. XXXI. *Jean le Matelot*. XXXII. *La Brême*. XXXIII. *Les petits biquets*. XXXIV. *Le faux Moine*. XXXV. *Grand vent*. XXXVI. *Le petit bonhomme pas trop fin*. XXXVII. *A Rehours*. XXXVIII. *L'épreuve*. XXXIX. *Le diable et le recteur*. XL. *Les trois amis*. XLI. *Le beau lièvre*. XLII. *L'âne qui devient moine*. XLIII. *Les saints vivants*. Revue des Traditions populaires, t. XI, p. 299, 390, 435, 504, 599, 633.

Le singe et le missionnaire, *ibid.*, p. 57.

1897. — *Contes comiques (suite)*. XLIV. *Le pêcheur qui envoie des poissons à sa mère*. XLV. *Les deux diots*. XLVI. *Jean et Jeanne*. Revue des Traditions populaires, t. XII, p. 49, 99.

Contes de mer. I-II. *Les tours de Nicole*. III. *Le petit veau marin*. IV. *Le Roué de mer*. *Ibid.*, p. 267.

La sirène de la Fresnaye dans *Annuaire de Bretagne*, p. 362.

I

PETIT-JEAN ET SA MARRAINE

Il était une fois des gens tout à fait pauvres qui eurent un petit garçon ; c'était leur treizième enfant, et ils ne trouvaient personne dans le voisinage pour le tenir sur les fonts du baptême et faire de lui un petit chrétien.

Le mari se mit en route pour aller à la recherche d'un parrain et d'une marraine ; il rencontra sur le grand chemin un seigneur richement habillé, qui s'arrêta devant lui et lui dit :

— Où allez-vous, mon ami, que vous avez la mine si triste ?

— Ah ! répondit l'homme ; il vient de me naître un petit garçon, et nous sommes si pauvres que personne dans le pays ne veut le nommer ; c'est pourquoi je cherche des âmes charitables pour l'assister à son baptême.

— Si vous voulez, c'est moi qui serai son parrain, et je vais aussi aller vous chercher une marraine.

L'homme remercia beaucoup le seigneur, et lui dit qu'il irait emprunter un cheval à un de ses voisins pour amener la marraine ; mais le seigneur lui dit qu'il n'en avait pas besoin.

Il mit ses bottes de sept lieues, et bien que le château de la demoiselle fût éloigné, il ne tarda pas à y arriver ; il lui demanda d'être marraine avec lui de l'enfant d'un pauvre homme, et quand elle eut accepté, il lui proposa, pour se rendre plus vite à l'endroit où avait lieu le baptême, de monter sur son dos. La demoiselle le voulut bien, et quand il se remit en route, comme il était plus chargé que d'habitude, il ne faisait plus à chaque enjambée que six lieues au lieu de sept.

Ils arrivèrent pourtant assez vite à l'endroit où était le nouveau-né ; il fut porté à l'église, et on lui donna le nom de Petit-Jean.

Après le baptême, le parrain et la marraine firent des présents aux parents, pour que leur filleul ne manquât de rien ; puis le seigneur se remit en route, et la demoiselle retourna à son château.

Petit-Jean venait comme la pâte dans la met (huche) et il n'était

jamais malade ; quand il eut sept ans, sa marraine le mit à l'école, et il profita si bien des leçons de son maître qu'au bout de deux ans il était devenu aussi savant que lui. Alors sa marraine, contente de voir qu'il apprenait si bien, vint le chercher pour le conduire à une école plus grande, où il pourrait achever de s'instruire. Avant de sortir du bourg, elle lui acheta un couteau, et tout le long de la route, le petit garçon s'amusait, comme font les enfants de son âge, à couper des branchettes pour en faire des petits bâtons et des jouets.

Sa marraine était montée sur un petit âne, et elle le laissa s'amuser à sa guise, jusqu'au moment où ils se trouvèrent à l'entrée d'un bois. Alors elle lui dit :

— Voici un bois que nous devons traverser : garde-toi de couper la moindre branche, de cueillir la plus petite fleur, de toucher à quoi que ce soit, avant que nous en soyons sortis ; si tu me désobéissais, je disparaîtrais aussitôt, et tu ne me reverrais plus.

— Ah ! marraine, répondit Petit-Jean, vous ne voudriez pas m'abandonner !

— Si, je te laisserai sûrement si tu me désobéis.

Comme ils étaient au milieu du bois, Petit-Jean vit planer une corneille qui tenait dans son bec une belle couronne de fleurs.

— Oh ! disait-il, la jolie couronne ; si l'oiseau la laisse tomber, je la ramasserai et je jouerai avec elle ; car bien qu'elle soit tressée avec des fleurs, elle ne doit pas être comprise dans la défense que m'a faite ma marraine.

Au moment où il achevait de faire à mi-voix ses réflexions, la corneille ouvrit le bec, et la couronne vint rouler sur le gazon juste devant le petit garçon ; il s'en empara tout joyeux et s'amusa à la regarder et à la tourner en tout sens ; mais quand il leva les yeux pour la faire voir à sa marraine, elle avait disparu, et il ne vit plus que l'âne.

Il se mit alors à pleurer, et il s'écriait :

— Ah ! j'ai perdu ma marraine ! maudite soit cette couronne qui m'a tenté ! que vais-je devenir maintenant ?

— Ne t'afflige pas, petit gars, lui dit l'âne, poursuis ta route avec moi, et je t'indiquerai comment tu pourras trouver de l'ouvrage et gagner ta vie.

Petit-Jean embrassa son âne, et il se sentit tout consolé de ce qu'il lui avait dit. Ils sortirent du bois, et quelque temps après ils arrivèrent devant un beau château ; l'âne lui dit d'y entrer et d'essayer de s'y louer, et il le laissa à la porte. Quand Petit-Jean fut dans la cour, il demanda à ceux qui y étaient si on avait besoin d'un petit domestique.

— Que sais-tu faire ? et d'où viens-tu ? lui demanda l'intendant.

— Hélas ! je ne sais pas faire grand chose ; mais j'ai bonne volonté. C'est bien malheureux pour moi que ma marraine m'ait abandonné parce que je lui ai désobéi.

— Comment s'appelle-t-elle, ta marraine ?

— Je ne sais pas son nom : mais c'est une belle dame, et ce doit être une fée ou une princesse pour le moins.

— Et toi, comment te nommes-tu ?

— Petit-Jean, monsieur.

— Hé bien, Petit-Jean, je te gage pour décrotter les souliers et faire d'autres menus ouvrages. Tu seras nourri et habillé, et tu auras deux sous par jour.

— Ah ! monsieur, dit le petit gars, j'aimerais mieux n'avoir qu'un sou par jour et garder avec moi l'âne de ma marraine.

— Soit, dit l'intendant ; amène-le, on lui trouvera une petite place dans l'écurie.

Petit-Jean avait bonne volonté, et il se mit vite au courant de son ouvrage : il allait et venait dans le château, et tout le monde l'aimait, parce qu'il était doux et complaisant.

Un jour il passait dans une salle où ses maîtres étaient à se divertir ; comme ils étaient de belle humeur, ils lui dirent de rester avec eux, et s'amuserent à le faire causer : le petit gars leur répondit si poliment et avec tant de raison que tout le monde en fut surpris.

— Où as-tu appris tout cela, Petit-Jean ? lui demanda son maître.

— A l'école, monsieur, où m'avait mis ma marraine.

— De quel pays es-tu ?

— De Sainte-Eniguette : mes parents ne sont pas riches ; mais mon parrain est un seigneur et ma marraine une belle dame ; ce doit être une fée ou une princesse pour le moins : elle était venue me chercher pour me conduire à une grande école, quand en pas-

sant par un bois, elle a tout à coup disparu, parce que je lui avais désobéi en ramassant une couronne qu'une cornelle venait de laisser tomber de son bec.

Le maître du château reconnut alors que Petit-Jean était son filleul ; mais il se garda bien de le lui dire, et il alla raconter à sa servante ce qu'il venait d'apprendre. Celle-ci, qui était une méchante femme, lui conseilla d'envoyer Petit-Jean à la recherche de sa marraine, et de lui dire qu'il le tuerait s'il ne la retrouvait pas.

Le seigneur fit appeler Petit-Jean et lui dit :

— Il faut que tu ailles à la recherche de ta marraine.

— Comment voulez-vous que j'y aille ? je ne sais pas son nom et j'ignore où elle est allée.

— Fais comme tu voudras ; si tu ne la retrouves pas, il n'y a que la mort pour toi.

Petit-Jean était bien désolé, car il ne savait comment s'y prendre pour éviter d'être tué ; il alla à l'écurie, et raconta à son âne l'ordre que son maître venait de lui donner.

— Ne t'effraie pas, lui répondit l'âne ; ta marraine demeure dans un beau château, bien loin d'ici, au bord de la mer ; mais je te conduirai jusqu'à elle.

Petit-Jean monta sur le dos de l'âne, et il resta longtemps en route ; mais il finit par arriver au château de sa marraine : elle fut bien contente de le voir, et elle lui fit mille caresses ; mais quand il eut dit la commission dont son maître l'avait chargé, elle déclara qu'elle ne se mettrait pas en route, à moins que son château ne fut arrivé là-bas avant elle.

Le petit gars vint retrouver son maître, bien affligé, car il pensait qu'il ne serait pas content de la réponse qu'il lui apportait ; son maître lui dit :

— Il faut que tu amènes ici le château, ou il n'y a que la mort pour toi.

Petit-Jean retourna à l'écurie consulter son âne, qui lui dit :

— Ne t'afflige pas ; mais va demander au seigneur de l'argent pour ton voyage ; tu achèteras quatre ou cinq barriques d'eau-de-vie, et quand tu seras arrivé là-bas, tu trouveras des géants à qui tu les donneras, et qui t'aideront quand ils les auront bues.

Petit-Jean se remit en route, et il finit par arriver auprès du château de sa marraine ; il y rencontra des gens grands et forts comme des hercules ; il leur offrit la moitié de ses barriques d'eau-de-vie, et ils en furent bien contents. Ils étaient si forts qu'ils prenaient les barriques par le côté et les soulevaient aussi facilement que des pichets de cidre, et ils buvaient l'eau-de-vie par la bonde.

Petit-Jean les laissa boire tout leur content, puis il leur dit :

— Puisque vous êtes si forts, vous devriez bien m'aider à charger ce château sur un navire.

— Ce n'est pas facile, répondirent-ils ; mais tu as été si aimable avec nous que nous ne voulons pas te refuser un service, et nous allons essayer.

Ils se mirent à l'ouvrage, et ils eurent bien du mal ; ils finirent pourtant par soulever le château, et par le placer sur le navire. Petit-Jean les remercia et pour les récompenser, il leur fit cadeau des barriques d'eau-de-vie qui lui restaient, et ils montèrent à bord du bâtiment pour aider à mettre le château à terre quand ils seraient arrivés.

Lorsqu'ils eurent déchargé le château à quelque distance de celui du seigneur, Petit-Jean vint dire à son maître qu'il l'avait amené, et qu'il pouvait le visiter ; le seigneur alla le voir, puis il dit :

— C'est bien ; mais je ne vois pas ta marraine ? est-elle dedans ?

— Non, elle n'a pas encore voulu venir.

Le seigneur alla encore consulter sa servante, puis il vint dire à Petit-Jean.

— Il faut que tu amènes ici ta marraine, ou il n'y a que la mort pour toi.

Petit-Jean alla trouver son âne qui lui dit de demander de l'argent au seigneur, et d'emmener avec lui des joueurs de violon. Il arriva avec eux au pays de sa marraine ; ils lui jouèrent de beaux airs et elle voulut bien s'en revenir avec eux et Petit-Jean, mais quand elle fut au milieu de la mer, sur le navire qui l'amenait, elle y jeta les clés de son château.

Lorsqu'elle fut arrivée, elle demanda à ceux qui l'avaient amené où ils comptaient la loger.

— Dans votre château, répondirent-ils.

Et ils l'y conduisirent et ils essayèrent d'ouvrir les portes : mais ils s'aperçurent que toutes étaient fermées à double tour, et ils ne purent les ouvrir.

La demoiselle dit alors qu'elle allait s'en aller, puisqu'on ne voulait pas la loger convenablement, et on eut bien de la peine à la faire rester.

Le seigneur alla consulter sa servante qui lui dit que puisque Petit-Jean avait bien pu amener le château, il devait aussi pouvoir en trouver les clés ; il fit venir Petit-Jean et lui dit :

— Il faut que tu rapportes ici les clés du château, ou il n'y a que la mort pour toi.

Voilà Petit-Jean bien embarrassé ; il demanda à sa marraine de lui donner les clés ; mais elle lui dit qu'elle ne le pouvait puisqu'elles étaient dans la mer, et elle ne voulut pas lui aider à les retrouver.

Il alla à l'écurie, et dit à son âne en l'embrassant :

— Comment faire, mon bon âne, pour retrouver les clés du château qui sont au fond de la mer ?

L'âne lui répondit :

— Avec l'argent qui te reste, tu vas acheter du grain, et quand tu seras arrivé sur le rivage où était le château de ta marraine, tu en jetteras à la mer une partie : alors tu verras le roi des Poissons venir pour le manger, et tu lui promettras de lui donner le reste s'il peut te rendre les clés.

Petit-Jean suivit le conseil de son âne ; il chargea un bateau de grain, et quand il fut à l'endroit où avait été le château de sa marraine, il se mit à jeter à la mer des poignées de blé et d'avoine : aussitôt il vit le roi des Poissons qui venait pour le manger, il était suivi de ses sujets et il y en avait de toutes les tailles, de toutes les formes et de toutes couleurs.

— Roi des Poissons, dit Petit-Jean, demandez à vos sujets s'ils n'auraient point vu le paquet de clés que ma marraine a jeté au fond de la mer ; si vous me le rapportez, je vous donnerai tout le grain que j'ai ici.

Le roi des Poissons interrogea ses sujets l'un après l'autre et leur demanda s'ils n'avaient point vu les clés, mais ils répondirent tous que non ; à la fin, il arriva un vieux crabe qui n'avait pas pu venir

aussi vite que les autres, et quand le roi des Poissons l'eut aussi interrogé, il dit qu'en se promenant sur la vase au fond de la mer, il avait vu un paquet de petits morceaux de fer attachés avec un anneau.

— Va les chercher, dit le roi des Poissons; on te mettra ta part de côté.

Le vieux crabe s'éloigna le plus vite qu'il put, et au bout de quelque temps, il revint avec les clés; le roi des Poissons les remit à Petit-Jean, qui le remercia, et distribua aux poissons le grain qui lui restait.

Il revint ensuite près de son maître, et lui donna les clés; le seigneur ouvrit les portes du château, et il y fit entrer la demoiselle. Il lui dit alors qu'il voulait l'épouser; mais elle refusa et dit :

— C'est Petit-Jean qui a eu toute la peine; il est juste qu'il ait aussi la récompense.

Petit-Jean se maria avec sa marraine; ils firent de belles noces, et ils vécurent heureux jusqu'à la fin de leurs jours.

(Conté en 1878, par Aimé Pierre, de Liffré, garçon de ferme à Ercé-près-Liffré).

(A suivre).

PAUL SÉBILLOT.



LE ROSIER DE LA REINE



A M. Henri de Noussanne.

« Chemine, chemineau, chemine »

(JEAN RICHERPIN).

Ceci n'est point un conte inventé à plaisir, lu dans quelque vieux livre, ou dit, à la veillée, par une mère-grand, non, mais une histoire vraie dont l'héroïne est une petite reine au nom mignard et doux de Wilhelmine et le héros un pauvre chemineau qui s'en allait de par le monde, de ville en ville, de bourg en bourg, de village en village, de porte en porte, chanter les rondes primitives et simplettes des provinces de France.

Autant la petite reine était adulée et choyée en son palais de marbre blanc, dans son pays tout blanc, situé loin, bien loin, tout en haut de la Norwège, autant le petit chemineau, sa marmotte sous le bras et sa vielle sur le dos, menait une existence vagabonde et pleine de dangers.

Personne ne lui souriait, personne ne lissait ses cheveux, qu'il avait cependant fort longs et blouclés, personne ne s'apitoyait de voir ainsi toutes bleues par le froid ses frêles mains d'enfant.

Il couchait dans les étables ou dans les granges, le long des routes, quand par bonheur les portes n'en restaient point fermées pour lui. Il mangeait ce qu'il trouvait : un bout de pain par-ci, des fruits gâtés par-là,

Il ne buvait jamais que l'eau claire des sources.

En son palais de marbre blanc, dans son pays tout blanc, Wilhelmine avait des jouets par centaines : poupées en robes de soie, pantins vêtus de velours, boîtes à surprises et boîtes à musique ! Il lui en venait — car elle était très riche — de tous les coins du monde, mais surtout de Paris.

Oh ! les jolis rians ; oh ! les jolies choses qui ne servaient pas plus d'une heure à l'amusement de la petite reine dont toute la vie avait été réglée d'avance. A telle heure lever, à telle heure promenade, à telle heure étude ; puis c'était le tour du maître de danse, puis de la maîtresse de piano et puis, et puis d'un tas de vilaines leçons que Wilhelmine ne pouvait pas apprendre.

Ah ! comme ils pleuraient souvent ses jolis yeux de reine !

Et voilà que tous bas, dans sa petite pensée, elle se mettait à envier le sort des fillettes pauvres qui n'avaient pas à redouter la férule du maître et qui jouaient des journées entières sous les fenêtres du palais.

Et, la nuit, le cœur gros, dans son lit duveté de cygne, sous ses rideaux de mousseline, elle disait :

— Que ne puis-je m'amuser comme les autres et courir dans la neige !

Courir dans la neige ! Elle y songeait sans cesse ! !

Et de rester ainsi enclose dans son palais, de vivre seule, toujours seule, sans une compagne pour ses jeux, c'était pour elle un gros chagrin.

Hélas ! Qui le croirait ? Ce n'était cependant pas le plus gros encore !

Oui, elle avait un désir, un désir fou, qu'elle avait exprimé cent fois et à la réalisation duquel se heurtaient les efforts de tous les savants de son royaume.

Elle aurait voulu voir surgir, en hiver, dans son pays si froid, dans son lointain pays, de cette neige immaculée qui s'amoncelait sur le sol, un églantier couvert de roses !

Elle aimait tant les fleurs, et dans ses livres elle avait lu, qu'en certaines régions, les églantiers portent toute l'année les roses les plus diverses et les plus parfumées.

Avant qu'un tel désir ne se soit réalisé que d'inutiles larmes ne devra pas verser, dans son palais de marbre et dans son lit duveté de cygne, la petite reine Wilhelmine !

* *

Trainant sa misérable vie, le chemineau a parcouru bien des pays et laissé sur bien des routes un peu de sa gaité et de ses chansons. Il arrive enfin dans le royaume de Wilhelmine. Grelottant de froid, couvert de neige, il s'est blotti dans un des angles du palais. En vain essaie-t-il d'émouvoir les passants en faisant grincer sa vielle ou sauter sa marmotte. On ne l'aperçoit même pas.

Soudain, de sa fenêtre, Wilhelmine, qui regarde tomber la neige,

et qui songe toujours à son bel églantier, arrête sur lui ses yeux mouillés de larmes :

« Oh ! le pauvre, petit ! » s'écrie-t-elle.

Et sur son ordre, chambellans et valets s'empressent auprès du chemineau transi.

Il ne s'émeut guère, il ne s'étonne même pas : on l'est venu quérir ; c'est pour chanter, pense-t-il, et de sa voix, claire et douce, il entonne la plus belle, la plus naïve de ses complaintes :

La gentille Madeleine

Avec ses sabots !

Revenant de son domaine

Avec ses sabots !

Rencontre un beau capitaine

En sabots, mirlitontaine,

Oh ! Oh ! Oh !

Avec ses sabots !

Rencontre un beau capitaine

Avec ses sabots !

Il lui dit : « Tu seras reine,

En sabots, mirlitontaine,

Oh ! Oh ! Oh !

Avec tes sabots !

Il lui dit : « Tu seras reine

Avec tes sabots !

Cueille cette marjolaine,

En sabots, mirlitontaine

Oh ! Oh ! Oh !

Avec tes sabots !

Ce rameau de marjolaine,

Avec tes sabots !

S'il fleurit, tu seras reine,

En sabots, mirlitontaine,

Oh ! Oh ! Oh !

Avec tes sabots !

S'il fleurit, tu seras reine
 Avec tes sabots ! »
 Elle devint châtelaine
 En sabots, mirlitontaine,
 Oh ! Oh ! Oh !
 En jolis sabots !

Wilhelmine rit ! Wilhelmine pleure !

Son caprice, son désespoir, qu'est-ce donc à côté de l'infortune du chemineau ?

Elle s'approche de lui, lui prend la main, le conduit à travers ce palais qui est sien et dont elle voudrait avec lui partager les splendeurs.

— Prends, dit-elle, en lui offrant ses jouets.

— Mange, dit-elle, en lui donnant ses friandises.

A partir de ce soir-là, le chemineau ne coucha plus jamais à la belle étoile.

Il eut, dans le palais, sur les ordres de Wilhelmine, un lit bien douillet et bien chaud ; et, ce soir-là, la petite reine s'endormit en trouvant moins gros son gros chagrin.

Le lendemain, quand Wilhelmine s'éveilla, la neige tombait toujours du ciel, droite et menue, fine et serrée, blanche comme un linceul. Mais, ô stupeur ! dans l'angle du palais, à l'endroit précis où le petit chemineau avait été recueilli, un superbe rosier fleurissait !

Qui l'avait apporté, qui l'avait planté là ?

Nul ne le sut jamais.

Mais, depuis, on trouve partout, en toutes saisons, même dans les pays les plus lointains et les plus froids, des roses de France.



LE PARDON DES BRETONS DE PARIS

A MONTFORT L'AMAURY



La Revue de Bretagne a déjà signalé à l'attention de ses lecteurs, dans son dernier numéro, la manifestation bretonne qui vient d'avoir lieu aux environs de Paris. Mais nous devons aujourd'hui revenir sur cette fête à cause du succès qu'elle a obtenu.

C'est sous les auspices de la duchesse Anne que les Bretons habitant Paris — Bretons fervents pour qui n'a point été formulé le proverbe « loin des yeux, loin du cœur » — se sont réunis et ont décidé de se réunir chaque année. Pourquoi Montfort l'Amaury ? Parce que l'antique et pittoresque ville de Seine-et-Oise a fait autrefois partie des domaines de la bonne duchesse deux fois reine de France. Quand on abandonna, comme prématuré, le projet de célébrer, en 1899, le quatrième centenaire de la réunion de la Bretagne à la France, on ne se résigna pas à laisser retomber la pierre du sépulcre sur la grande princesse dont venait d'être ressuscitée la gracieuse image. Montfort l'Amaury qui évoquait aussi les souvenirs guerriers de Duguesclin, qui possède dans son église gothique édifiée, selon la tradition, aux frais d'Anne de Bretagne, un admirable vitrail du XVI^e siècle reproduisant des épisodes de la vie de saint Yves, Montfort l'Amaury fut choisi pour lieu de pèlerinage breton.

La municipalité de cette charmante cité a fait le plus aimable accueil aux Bretons.

Le maire M. Hamon, d'origine bretonne, qui assistait le jeudi précédent au banquet de la fédération bretonne, avait, pour ainsi parler, apporté les clefs de sa bonne ville aux sujets de la duchesse Anne.

Parmi les nombreux voyageurs qui débarquèrent, au son du biniou du train de 8 h. 40, citons Mesdames Le Goffic, Le Fustec, Gaboriau, Durocher. Mesdemoiselles de Gourcuff, Merlet, le marquis de l'Estourbeillon, député du Morbihan. MM. Bourgault-Ducoudray, président d'honneur, Gausseron, de Gourcuff, Grivart, Durocher, Le Goffic, Pierre Laurent, Louis Tiercelin, Le Fustec, A. Rousseau, Bigeon président de la Société « Les Nantais de Paris », Merlet, docteur Gaboriau, etc. etc.

A la Mairie salut français d'Olivier de Gourcuff, salut breton de Pierre Laurent à Montfort l'Amaury. Nous reproduisons ces deux poésies.

Après le déjeuner de 150 couverts qui fut très cordial, où M. Hamon au nom de la ville, MM. de Dion et Lorin, au nom de la Société Archéologique de Rambouillet, souhaitèrent la bienvenue à leurs hôtes bretons, séance littéraire à l'Hôtel de Ville. Eloquents et spirituels rapports sur les concours de MM. Léon Durocher et Jean Le Fustec. M. Jahan, de l'Odéon, déclame avec chaleur la poésie française couronnée, auteur M. Maury. M. Le Fustec lit avec toute son âme la poésie bretonne de l'autre lauréat, M. Le Garrec.

Les enfants de l'école, sous la direction de l'instituteur, attaquent bravement la chanson de la reine Anne aux sabots de bois. La vieille mélodie caresse les oreilles de M. Bourgault-Ducoudray, ce qui n'empêche pas les nôtres d'être charmées par deux des plus nobles mélodies du maître, interprétées dignement par M^{me} Montegut-Montibert. Après la grand'messe, une délégation des Bretons était allée demander à M. le curé de Montfort l'Amaury sa bénédiction pour le Pardon. Après les vêpres, on se rend processionnellement aux ruines du château. De-
bout sur un pan de mur tapissé de lierre, M. Jahan, de l'Odéon, lance aux échos de ce beau pays l'ode de Victor Hugo « Aux ruines de Montfort l'Amaury. »

Et l'on danse jusqu'au soir en l'honneur de la Bretagne: les sabots de bois de la bonne duchesse semblent rythmer « la dérobee ».

Le Pardon des Bretons de Paris est et sera.

TESTIS.

SALUT A (MONTFORT L'AMAURY)

Un jour Victor Hugo, dont le jeune génie
S'enivrait de clarté, de gloire et d'harmonie.

Fit halte en ce pays heureux
Chaud de soleil riant, frais d'épaisse verdure,
Il trouva l'air léger, plaisante la nature
Pour le poète et l'amoureux.

La tour démantelée et l'église gothique
Emplirent de frissons son âme alors mystique ;
Il vit dociles à sa voix
Des moines, des guerriers quitter leur linceul d'ombre ;
Il entendit monter, de leurs bouches sans nombre,
Les cris, les souffles d'autrefois.

Mais ces rudes jouteurs, corps de fer cœurs de flamme,
 Ces maîtres demandaient leur maîtresse, une femme
 Manquait à l'évocation,
 Dans leurs rêves altiers ils voyaient une reine.
 Prête à leur inspirer sa grâce, souveraine
 Plus que la griffe du lion.

Elle existait pourtant, nous l'avons retrouvée,
 Elle s'est, de l'amas des siècles, soulevée,
 Ayant aux lèvres de vieux lais,
 La belle au bois dormant, c'est la « bonne duchesse »
 Deux fois reine et qui mit les Bretons en liesse
 Depuis Rennes jusqu'à Morlaix.

Vous la reconnaissez : de noble et fière mine,
 C'est Anne de Bretagne en son manteau d'hermine,
 Aussi fraîche qu'au premier jour ;
 Elle sourit toujours à l'artiste, au poète,
 Le plus humble rimeur, comme autrefois, s'apprête
 A demander place à sa cour.

Elle est venue à vous, la trace est demeurée
 De sa munificence en l'enceinte sacrée
 De votre église de Montfort.
 Sur vos vitraux le grand saint Yves accompagne
 La pieuse princesse, et par eux la Bretagne
 Entre ici comme dans un port.

Les Bretons de Bretagne et ceux de la grand' ville,
 Peuple le plus hautain, race la moins servile,
 Sont chez vous de cœur et d'esprit ;
 Pour vous remercier de votre courtoisie,
 Celle qu'on doit nommer « la fleur de poésie »
 La bonne Duchesse sourit,

Groupons-nous, serrons-nous autour d'une patronne,
 Qui portait galamment cette double couronne :
 Noble lys, genêt paysan !
 Nous sommes tous « Montfort » pour nous unir en elle.
 Et l'Alcyon qui vole emporte d'un coup d'aile.
 Vers son Passé, notre Présent !

O. DE GOURCUFF.

18 juin 1899

PARDON NENNA BRÉH

D'en Etru HAMON, Mér Montfort
Namaury i kenigan er sonnen bre-
henec-mep...

Potred, laret hu d'emb, ken guiú
Mén i het en dé a hiniú.
Mén i het er mein ker joéius,
Mén i het de obér bourus.

*Lontlontla, lontla deridet,
Lontlontla, lontla deridon.*

I Bréh credet vé, d'ou cúélet,
Lontlontla, lontla deridet,
Penos i yéhoh d'er pardon,
Lontlontla, lontla deridon.

— Deustou doh Bréh hun nes peleit,
N'hun nes chet hi bet ancoéheit,
Ha chetu ni ur vandennad
I clah monnet de bardonnad.

*Lontlontla, lontla deridet,
Lontlontla, lontla deridon.*

— Laret hu d'emb, mar plij, potred,
Lontlontla, lontla deridet,
I p^hh k^hr i het d'er pardon,
Lontlontla, lontla deridon.

— Ni e larou d'oh men i hamb,
P'hou pou gratteit donnet get n'emb.

— Ni yei ma nen dé ket rai bel,
Mez hastet ta conz d'emb ahoel.

*Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.*

— De ger Montfort i hamb, merhed
Lonlonla, lonla deridet,
D'ober bourus in ur pardon,
Lonlonla, lonla deridon.

Èr ger mén i hamb, in tu ral
De Versail, veuiéué gúéral
Nenna, hui houi, en damezel,
Mestrès hur bro ni Bréh-Izel.

*Lonlonla, lonla deridet
Lonlonla, lonla deridon.*

Nenna en doé hreit, merhed
Lonlonla, lonla deridet,
De Lueiz roué Bro-Gall hé halon,
Lonlonla, lonla deridon.

Hag i e chonj a hé diméen,
De Vontfort i hamb, a vanden,
• Get sonnerion, aveid coural
Èl in hur bro, i creis Bro-Gall.

*Lonlonla, lonla deridet.
Lonlonla, lonla deridon.*

— I hamb get n'oh fliaü bras, potred
Lonlonla, lonla deridet,
Get chonj Nenna Bréh d'er pardon
Lonlonla, lonla deridon.

Chetu ni deit, eutru er mér,
Potred, merhed Bréh in hou kér,
Tud yevan ha tud diméet,
Ha ni hou salud get respet.

*Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.*

Surhoalh en hun digemiret.
Lonlonla, lonla deridet,
Caër goût doh hou lezhan Hamon
Lonlonla, lonla, deridon.

Er Gouic, Griüart, Gaboriäu
Lion Ag Er Garrec, ken fliäu
Oé deit a hou kér, man damb güüü
A vandennad get hai hiniü.

*Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.*

Nen des gelet donnet *Pitet,*
Lonlonla, lonla deridet,
Mikélic deit é d'er pardon ?
Lonlonla, lonla deridon.

Mén ma sonnerion *Er Fastic* ?
Ma gouralou gu'i zouseizic
Peb unan, creis en anderü men.
Eutru mér, grès mad d'oh bermen !

*Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.*

Gu'eutru *Bourgäu* i couralèt
Lonlonla, lonla deridet
Èl in ur fest hag ur pardon.
Lonlonla, lonla deridon.

Bretonned, ol, hramb mil benoh
 D'eutru *Oleir a Hourkioh*
 Des hun pedet de menier fest
 Nenna Bréh get Lueiz Gall, hé mest.

Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

Ha peb blé vou red d'emb donnèt.
Lonlonla, lonla deridet,
 Èl me lar *Garrec*, d'er pardon.
Lonlonla, lonla deridon.

De Santez Enna en Alré,
 I ma deli monnèt peb blé
 D'er Vretonned chomet i Bréh.
 Ré Paris hanàü ou zevér.

Lonlonla lonla, deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

De ger Na Bréh i perhindet,
Lonlonla, lonla deridet,
 Peb blé amen teint d'er pardon
Lonlonla, lonla deridon.

TRADUCTION

LE PARDON D'ANNE DE BRETAGNE

A Monsieur HAMON, Maire de Mont-
 fort l'Amaury, j'offre cette chanson
 bretonne....

— Gars, dites : si gais, où allez-vous aujourd'hui, où allez-vous
 l'air si joyeux, où allez-vous vous amuser ?

Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

En Bretagne, on croirait, à vous voir, *lonlonla, lonla deridet*, que vous iriez au pardon, *lonlonla, lonla deridon*.

— Bien que nous soyons éloignés de Bretagne, nous ne l'avons point oubliée, et nous voici, en foule, qui nous disposons à aller au pardon.

Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

— Gars, dites-nous, s'il vous plaît, *lonlonla, lonla deridet*, en quelle ville vous allez au pardon, *lonlonla, lonla deridon*.

— Nous vous dirons où nous allons, si vous nous promettez que vous nous accompagnerez.

— Nous le ferons si vous ne vous éloignez pas trop, mais dépêchez-vous de nous renseigner.

Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

— Jeunes filles, c'est à la ville de Montfort que nous allons, *Lonlonla, lonla deridet*, nous amuser au pardon, *lonlonla, lonla deridon*.

La ville où nous allons, au-delà de Versailles, appartenait jadis à Anne, vous savez, la noble demoiselle, maîtresse de notre pays, la Petite-Bretagne.

Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

Anne qui avait, — ô jeunes filles, — *lonlonla, lonla deridet*, qui avait donné son cœur à Louis de France, *lonlonla, lonla deridon*.

Et, en souvenir de son mariage, nous allons à Montfort, en foule, accompagnés par des *sonneurs*, danser, comme dans notre pays, en pleine France.

Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.

— Gars, nous vous accompagnons, très joyeuses, *lonlonla, lonla deridet*, très joyeuses d'aller au pardon, *lonlonla, lonla deridon* . . .

Nous voici venus en votre ville, Monsieur le Maire, hommes, femmes de Bretagne, jeunes gens et gens mariés, et nous vous saluons respectueusement.

*Lonlonla, lonla deridet.
Lonlonla, lonla deridon.*

Sans doute, nous ferez-vous bon accueil, *lonlonla, lonla deridet*, on le devine rien qu'à votre nom de famille : *Hamon, lonlonla, lonla deridon.*

Le Goffic, Grivart, Gaboriau, Léon Durocher revinrent si contents de votre ville qu'aujourd'hui nous les suivons gaiement en foule.

*Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.*

Pitet n'a pu venir, *lonlonla, lonla deridet, Michelet* est-il au pardon ? *Lonlonla, lonla deridon.*

Où sont-ils, les *sonneurs de Le Fustec* ? que chacun puisse danser avec sa mignonne, au milieu de l'après-midi. Monsieur le Maire, à votre santé, maintenant !

*Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.*

Avec Monsieur *Bourgault* vous danserez, *lonlonla, lonla deridet*, comme à une noce ou un pardon, *lonlonla, lonla deridon.*

Bretons, tous, rendons mille grâce à Monsieur *Olivier de Gourcuff* qui nous a invités à une commémoration du mariage d'Anne de Bretagne et de Louis de France son royal époux.

*Lonlonla, lonla deridet,
Lonlonla, lonla deridon.*

Et chaque année, comme dit *Durocher*, *lonlonla, lonla deridet*, nous faudra revenir au pardon, *lonlonla, lonla deridon*.

A Sainte-Anne d'Auray doivent aller tous les ans les Bretons restés en Bretagne. Ceux de Paris connaissent leur devoir.

Lonlonla, lonla deridet.

Lonlonla, lonla deridon.

A la ville d'Anne de Bretagne, en pèlerinage, *lonlonla, lonla deridet*, chaque année, ici, ils viendront au pardon, *lonlonla, lonla deridon*.

18 juin 1899.

PIERRE LAURENT.



MEMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE¹)

DEUXIÈME VOLUME

Vers le milieu de décembre nous recevons l'ordre de nous rendre à Lyon. Notre voyage se fit par un temps affreux surtout lorsque nous fûmes dans les montagnes sur la rive droite de l'Allier, de l'autre côté de la Limagne que nous venions de traverser. Nous arrivons tous à Lyon avec des rhumatismes. La Légion fut casernée à la douane dont une partie était occupée par des chasseurs à cheval des Pyrénées : là même où était le dépôt du 29^e lorsque je le rejoignis en 1812, en sortant de Saint-Cyr. Le 2^e bataillon fut envoyé à Perrache, ancienne manufacture construite sur les terrains d'alluvion entre la Saône et le Rhône. Je reçus l'ordre d'y aller demeurer avec tous les lieutenants. Les capitaines restèrent à Lyon. Perrache est à 3 kilomètres de la douane.

Depuis quelques mois une réaction politique avait eu lieu. Le ministère avait été changé en entier et pris dans une partie plus libérale de la Chambre. Ce mouvement dans les idées releva le courage des anciens officiers. Beaucoup d'entre eux crurent le moment venu de cesser de feindre des sentiments qu'ils n'avaient point. Plusieurs qui jusqu'à ce jour s'étaient efforcés de persuader à tous qu'ils avaient toujours été royalistes se déclarèrent libéraux. Ce système était un peu en contradiction avec leur attachement bien connu à l'Empereur qui était loin d'aimer les libéraux ; on

¹ Voir la livraison de mai 1899.

n'osait pas encore dire tout ce qu'on pensait. Pendant notre voyage de Clermont à Lyon Michaud me fit confidence des projets de la coterie dont lui Michaud, Bernard et François, ce dernier surtout, étaient les chefs. Il me proposa de les aider à entraîner le colonel dans la voie indiquée par le programme du nouveau ministère. Il s'agissait de circonvenir M. de Labesse de manière à ne laisser aucun accès à toute autre influence que celle de ces messieurs. Michaud pensait que, ne pouvant m'écarter à cause de mes fonctions et des leçons données à notre chef et qui m'ouvraient sa porte à toute heure, le mieux à faire pour eux était de m'associer à leurs projets. Je faillis me laisser séduire. Très peu versé dans ce qui avait rapport à la politique, persuadé d'ailleurs que le Roi avait eu de bons motifs pour changer son ministère, j'étais disposé à me ranger du côté de ceux qui disaient vouloir soutenir les droits du souverain. Je n'apercevais en ce moment aucune autre intention. Un de mes amis me fit voir ce que l'on cachait avec soin. Je m'arrêtai net et n'allai pas plus loin.

Les trois capitaines étaient certainement de bons officiers, très capables au point de vue militaire. Mais, arrivés fort jeunes à ce grade, ils voyaient avec chagrin leur avancement arrêté tout d'un coup par les événements. Ils avaient rêvé honneurs, distinctions et supportaient mal de n'être pas placés par leur naissance au premier rang de la société. A tous les trois le hasard avait donné des noms peu distingués : Bernard — François — Michaud. — Michaud, surtout s'écriait parfois avec amertume et naïveté : « peut-on trouver un nom plus roturier que le mien ! »

Aussi ces messieurs s'efforcèrent-ils d'amener dans la Légion la mode de s'appeler par son nom de baptême : Bernard fut le capitaine Félix, François le capitaine Alexandre, Michaud s'appela Victor. C'était bien là le type du vieux parti libéral. Malheureusement les lieutenants trouvèrent la chose plaisante et s'en moquèrent. L'un d'eux, garçon spirituel et qui, loin d'avoir honte d'être le fils d'un marchand de vin, le répétait à tous, feignit d'approuver la nouvelle mode : il engagea ses camarades à s'y conformer et les pria de l'appeler désormais par son nom de baptême, bien plus distingué que celui de Roy que son maladroit de père lui avait

passé. On lui demande quel est son prénom, il répond avec le même calme : « Je m'appelle Jean-Baptiste, Messieurs, pour vous servir si j'en suis capable ». Dite du ton le plus sérieux, la plaisanterie fut couverte de bravos et dès ce moment le lieutenant Roy n'eut plus parmi ses camarades d'autre nom que celui de Jean-Baptiste. Le ridicule tue en France. Dans cette circonstance il fit plus, il mit à découvert l'amour-propre des trois capitaines, et transforma en politique la petite coterie de puériles vanités. Assez bien tous les trois, ils avaient songé d'abord à mettre en évidence les avantages physiques qu'ils tenaient de la nature. Ils regardèrent mon refus de les suivre comme une défection et ne m'en aimèrent pas mieux.

M. de Labesse manquait peut-être un peu de caractère dans le commandement de son régiment, on le conçoit facilement à cause de son inexpérience du métier et de la trop grande confiance qu'il était par suite obligé d'accorder à ceux qui étaient chargés du service. De là des tiraillements, des jalousies. Je m'aperçus bientôt du mauvais vouloir de ces trois messieurs et de l'antipathie du major Avrin. Je commandais un jour l'école de bataillon sur la place Louis-le-Grand. Le major arrive, tire son épée, fait faire un roulement de tambours sans me dire un mot, interrompant ainsi grossièrement une manœuvre commencée et prend le commandement du bataillon. C'avait été concerté d'avance avec François et consorts. On avait représenté au colonel le côté ridicule de voir le régiment toujours commandé par un lieutenant. M. Avrin ayant proposé de prendre ma place avait été accepté. Les réclamaux ne tardèrent pas à regretter ce qu'ils avaient fait. Dès que j'entends le roulement je cherche autour de moi ce qui causait cet incident ; apercevant le major l'épée à la main je m'empresse de reprendre mon rang, ce que ne firent point ces messieurs. M. Avrin ne l'entendait pas ainsi. Il eut le mauvais goût de ne pas trouver bon qu'ils continuent à se promener. Le roulement se prolongea jusqu'à ce que tout le monde fût à son poste. Quelques paroles énergiques manifestèrent la mauvaise humeur du chef et me vengèrent, car j'avais vu sans peine d'où le coup partait. Le tour qu'on voulait me jouer fit fiasco. Le major déjà attaqué par une maladie de cœur, dont il est mort quelques années après et appelé

d'ailleurs à donner ses soins de préférence à l'administration, ne revint plus à l'exercice. Les choses reprirent leurs cours ordinaires. Les lieutenants devinèrent le but qu'on s'était proposé et en firent entre eux des plaisanteries, point à mon désavantage.

Notre hiver se passa très gaiement. M. de Labesse présenta ces messieurs dans plusieurs maisons. Cependant, je ne sais s'il s'aperçut que leur langage politique commençait à devenir peu convenable pour la société où il avait voulu les introduire, il parut se refroidir et lorsque le maire de Lyon donna un bal à l'Hôtel-de-Ville il ne les fit pas inviter. Le comte de Lafargue était maire, il demanda quatre officiers à chacune des légions. Elles étaient au nombre de cinq. Elles portaient alors l'habit blanc avec des couleurs tranchantes différentes. Les invités de la Loire-Inférieure furent Cottin de Melville, Dulac aujourd'hui général de division, Martin Davié et moi. A cette fête, une des plus belles que j'aie vues furent admis les travestissements, toute la haute société de Lyon y parut dans les plus riches costumes. Le comte de Lafargue ne survécut que peu de semaines à cette brillante soirée dont il avait fait les honneurs en homme habitué au grand monde.

La conspiration dite de Grenoble avait échoué grâce à l'énergie du général Donadieu ; mais les ennemis de la légitimité ne se tenaient pas pour battus. Ils avaient de nombreux partisans dans le département du Rhône, dans ceux qui l'entourent et surtout dans Lyon. Les circonstances leur étaient excessivement favorables. Le pain était à près de 50 centimes la livre. Le Roi fut obligé de venir aux secours de la garnison, il lui donna une haute paie sur sa cassette. Les désastres qui suivirent les Cent jours avaient ruiné le commerce. Les métiers, si nombreux dans Lyon, étaient abandonnés ; on voyait des familles entières d'ouvriers chanter dans les rues, pour exciter la commisération des passants et des gens moins misérables qu'eux. Les pensions des officiers devinrent si chères qu'ils durent se mettre à boire de l'eau pour ne pas faire des dettes. La récolte de vin manqua pendant trois années.

Le général Canuel était averti des menées des conspirateurs. C'est pourquoi, se fiant à la bonne réputation de la Légion de la Loire-Inférieure il l'avait appelée à lui. M. de Labesse dont le dévouement

aux Bourbons était aussi ancien que son existence, le seconda tant qu'il put. Voici comment je l'ai su. Le colonel, bien que léger de caractère, ne manquait ni de prudence ni de discrétion. Il nous connaissait tous depuis trop peu de temps pour se confier à nous.

Je demeurais à Perrache avec tous les lieutenants du 2^e bataillon qui y était caserné dans une ancienne indienne. J'occupais une chambre un peu élevée au-dessus du sol, dans la maison de l'ancien directeur. J'avais une compagnie auprès de moi dans ce bâtiment dont l'étage au-dessus était habité par les officiers. Nous étions séparés du Rhône par une chaussée qui était la grande route conduisant à Lyon. Une grille en fer nous renfermait de ce côté ; mais par tous les autres la cour de cette caserne était ouverte, ce qui exigeait un grand nombre de factionnaires et une surveillance très active. Lorsque j'étais de semaine, j'allais tous les jours au rapport chez le colonel, il y avait une demi-lieue. En outre je menais le 2^e bataillon pour l'exercice avec le 1^{er}. Tout cela ne nous empêchait pas d'aller très souvent au théâtre où nous étions tous abonnés.

Le sergent de garde à la police du quartier répondant un jour à ma demande s'il n'y avait rien eu de nouveau pendant la nuit, me dit que non, seulement que le sergent-major Châtelain des grenadiers était rentré comme à son ordinaire après minuit. « — Comment après minuit ? Depuis quand un sergent-major a-t-il le droit de rentrer après minuit ? Et vous ne l'avez pas mis à la salle de police ? Vous irez vous-même pendant quatre jours. — Major, veuillez, s'il vous plaît, m'écouter : Châtelain prétend avoir la permission du colonel. — Impossible, j'en serais prévenu. Vous irez à la salle de police. — Major, permettez que j'aille chercher Châtelain. — Allez, il se rendra aussi lui à la salle de police. »

Un instant après les deux sous-officiers entraient dans ma chambre. Châtelain déclara avoir effectivement affirmé au sergent qu'il avait la permission du colonel. Je congédie le sergent en lui recommandant de me rendre compte à l'avenir. Je demande au sergent-major ce que cela veut dire. Il refuse de me répondre et se contente de persister dans ce qu'il a avancé, me priant de le vérifier près du colonel. Châtelain était un fort bon sujet, sa réponse m'é-

tonne ; sa prière de m'informer de la vérité me donne à penser, je suspends sa punition. Le lendemain au rapport le colonel me dit que Châtelain n'a pas menti ; mais il me répond cela d'une manière si vague, si indifférente même que mon étonnement augmente. Quelqu'étranger que je fusse à la politique je m'étais cependant aperçu du revirement d'opinions de certains officiers et j'en avais assez entendu pour être à peu près au courant de ce qui se disait. La conspiration de Grenoble était récente ; je soupçonnai quelque chose et résolu de tout savoir. Ma position me forçait à des précautions : par le fait je commandais le bataillon, puisque tous les capitaines étaient à Lyon. Nous pouvions facilement être coupés de la ville placés comme nous l'étions sur une pointe de terre bornée par le Rhône et par la Saône se réunissant à une portée de fusil de nous. J'avais reçu l'ordre de faire chaque nuit coucher une compagnie habillée, la bretelle de l'arme passée au bras de chaque homme. J'étais à 23 ans chargé d'une grande responsabilité. Le soir je donne au sergent de garde l'ordre de mettre Châtelain en prison, s'il n'est pas rentré à l'heure voulue et quelle que soit la raison qu'il allègue. Vers une heure du matin le sergent m'amène le sergent-major qui refusait de se rendre en prison avant de me parler. C'est ce que je voulais. Je le fais asseoir auprès de mon lit et après avoir congédié le sergent de garde je commençai : « Écoutez, Châtelain, jusqu'à présent je n'ai eu qu'à me louer de votre conduite et de votre service. Je n'ai aucune raison pour être plus sévère avec vous qu'avec vos camarades, j'en ai même pour croire que vous ne me trompez pas, qu'il faut que vous ayez de graves motifs pour malgré mes ordres rentrer à une heure exceptionnelle. — Major, le colonel a dû vous dire que je suis autorisé par lui. — Je ne le nie pas, et même, je crois que vous avez des ordres (le sergent paraît visiblement embarrassé). Précisément, tout cela joint à ma position ici et à la responsabilité dont je suis chargé, m'autorise à vouloir connaître toute la vérité. Vous me connaissez ; vous savez si j'hésite quand j'ai pris une détermination et si les moyens me manqueront pour arriver à mon but. Je ne crois pas qu'on puisse me reprocher une injustice volontaire ; mais des actes arbitraires ne m'arrêteront pas dès que la sûreté du bataillon les justifiera. Inutile, je crois, de

vous promettre le secret le plus inviolable, ma discrétion est connue. Réfléchissez à la route que vous voulez suivre. » Châtelain reste un moment sans répondre, puis me débite que je suis effectivement le plus intéressé de la garnison à savoir ce qui se passe et qu'il est déterminé à tout me faire connaître. Il me raconte alors qu'il est agrégé à une société secrète, organisée par ventes ; que ces ventes sont des associations de dix personnes liées par serment et obéissant à un chef qui lui-même fait partie d'une vente supérieure organisée pareillement. De la sorte le chef de la vente la plus élevée n'était connu que des dix associés qui la formaient et chacun d'eux s'engageait à en former une nouvelle dont il devenait le chef. Chaque nouveau chef devait imposer les mêmes obligations de propagande à ses affiliés. Il s'établissait ainsi une progression descendante dont la raison était dix et qui aurait envahi l'Europe entière dans un temps très court, sauf le défaut d'activité ou d'intelligence des uns, la timidité ou la mauvaise foi des autres. J'ignore si cette organisation était nouvelle. Elle me parut très bien imaginée pour atteindre le but que se proposent les meneurs : se faire un grand nombre d'affiliés sans courir de risques. Châtelain rendait compte au colonel de tout ce qui se passait dans sa vente et pour cela il était autorisé à rentrer à l'heure qu'il voulait. Ce qui prouve combien était intelligente cette organisation, c'est que malgré tous leurs efforts, malgré leurs protestations de dévouement à l'œuvre, ni Châtelain, ni le capitaine Le Roux n'ont pu parvenir à connaître ce qui se passait au-dessus d'eux, ni même la place que leur vente occupait dans leur affiliation. Ils pouvaient seulement rendre compte des ordres et des communications qu'ils recevaient et tenir ainsi l'autorité au courant d'une partie des projets des conspirateurs. C'était déjà très important.

(A suivre).



NOTICES ET COMPTES RENDUS



1830. — CHOUANS ET RÉFRACTAIRES (Bretagne et Bas-Maine),
par M. Aurélien de Courson. — Paris, Sauvaitre, et Nantes,
Cier, 1899.

Voici un livre qui dissipe bien des illusions, qui arrache bien des voiles. Mais aucun lecteur de bonne foi ne reprochera à l'auteur de l'avoir écrit, si cruelles que soient certaines vérités, si désolants que soient certains aveux.

Il résulte donc de l'ouvrage de M. Aurélien de Courson, constamment étayé par des pièces justificatives et des documents qui dormaient (pour cause) dans la poussière des archives, que les deux premières années du règne de Louis Philippe ont été une des périodes néfastes de l'histoire de France. En face de cette bassesse et de cette férocité bourgeoises, qui dans la répression des troubles de l'Ouest, allèrent souvent jusqu'à l'infamie, beaucoup d'excès de la grande Révolution trouveraient presque leur excuse dans le péril national et l'inflexibilité des caractères.

Depuis le départ de Charles X pour l'exil et la mission du général Lamarque, chargé d'étudier les départements légitimistes, jusqu'à l'évasion du chouan Guillemet déguisé en femme, M. Aurélien de Courson a raconté toutes les phases de la guerre civile sur la rive droite de la Loire. A côté des traits d'héroïsme des nobles et des paysans restés fidèles à la cause royale, les épisodes effrayants ou odieux abondent dans cette histoire renouvelée. Je n'ai pas lu, sans frémir, les détails sur la mort du réfractaire Jamier, sur la fin tragique du dernier prince de Condé, sur le sac de l'archevêché. L'auteur nous annonce un second volume sur les événements de Vendée qui, sans doute, aura un plus saisissant relief que les aimables ouvrages de M. Imbert de Saint-Amand, consacrés à la duchesse de Berry. M. Aurélien de Courson est un historien à la Tacite.

O. DE GOURCUFF.

*
**

TROIS ETUDES HISTORIQUES de M. l'abbé Guillotin de Corson.

Une triple récompense vient d'être accordée à M. l'abbé Guillotin de Corson pour de récents travaux qui honorent la Bretagne et leur auteur ; presque en même temps, trois sociétés, la Société académique de la Loire-Inférieure, la Pomme et notre Société des Bibliophiles Bretons, lui ont décerné leurs grands prix, des médailles de vermeil, comme pour attester que notre éminent collaborateur a su se concilier les suffrages de juges bien différents les uns des autres.

Les lecteurs de la *Revue de Bretagne* ont apprécié les mérite de l'étude sur *Dinard Saint-Enogal*, couronnée par la Pomme. Très habilement, et sans toucher au *Saint-Lunaire* de M. de la Borderie, M. l'abbé G. de Corson a groupé les rares souvenirs recueillis dans l'histoire sur ce charmant pays, une des perles du littoral français.

Petite localité déchue de la Loire-Inférieure, Abbaretz offre, au point de vue historique et archéologique, un véritable intérêt. Les chapelles et les manoirs répandus sur ce point du territoire ont été soigneusement énumérés par le savant écrivain qui n'a eu garde d'oublier, en consultant les registres paroissiaux d'Abbaretz, l'acte de baptême de l'intègre jurisconsulte Boulay-Paty, père du poète.

L'étude sur *Combour* est la plus importante des trois. C'est un vrai livre, instructif au premier chef, attrayant aussi et tout pénétré du souffle de ce Châteaubriand qui a laissé la meilleure partie de son âme errer dans les grands bois paternels. La Société des Bibliophiles Bretons peut être fière d'avoir inspiré ce beau travail, comme elle fut heureuse de le couronner.

O. DE GOURCUFF.

*
**

LES GRANDES LÉGENDES DE L'HUMANITÉ par L. Michaud d'Humiac.

Paris Schleicher frères éditeurs (Bibliothèque littéraire de vulgarisation scientifique). 1899.

Les éditeurs des « Livres d'or de la Science » ont demandé à M. L. Michaud d'Humiac, un lettré délicat d'origine bretonne, d'écrire *Les grandes légendes de l'Humanité*. Un tel titre et un tel livre ne semblent point, au premier abord, convenir à une *Bibliothèque de vulgarisation*

scientifique, mais la contradiction n'est qu'apparente. La science s'arrête à chaque pas au seuil du mystère et les meilleurs juges peuvent dire avec Hamlet qu'il y a bien des choses que notre philosophie ne peut pénétrer. Et puis l'humanité a besoin du merveilleux pour oublier ses souffrances ; elle a trouvé les légendes dans son berceau et les emportera dans son tombeau.

Dans le jardin enchanté de la légende M. Michaud d'Humiac, qui est poète, a cueilli quelques-unes des plus belles fleurs et il dépose aux pieds du lecteur cette gerbe odorante et parfumée.

C'est l'Inde, le berceau de l'Humanité, qui fournit à l'auteur ses deux premières légendes tirées du *Ramayana* et du *Maha'barata*, poèmes immenses et touffus comme les jungles de l'Inde. Rama et Sita Devanaki et Krishna rejoindront-ils dans le paradis de nos rêves Hector et Andromaque, Ulysse et Pénélope ? J'en doute un peu, tout en remerciant M. Michaud d'Humiac de nous entr'ouvrir l'Inde mystérieuse, murée à nos regards.

Les mythes greco-latin, espagnol, allemand de Prométhée, de Psyché, de Faust, de Don Juan, que le génie des poètes et des artistes nous rend plus aisément accessibles sont étudiés à fond, racontés avec une éloquente et élégante précision. Je n'en veux point à M. Michaud d'Humiac d'avoir dramatisé *la légende du Juif Errant*, car cette paraphrase, pénétrée de l'esprit évangélique, a une haute portée morale et sociale, et je le loue franchement d'avoir compris parmi ses « héros » le prophète breton Merlin, que sa captivité dans la forêt de Brocéliande, son amour malheureuse pour Viviane rapprochent de notre humanité. En somme, M. Michaud d'Humiac a signé un livre où poésie et réalité se fondent harmonieusement, un résumé de la genèse et du développement des légendes que tous liront avec fruit et qui, malgré des lacunes forcées, malgré un dédain peu justifié contre le Moyen-Age, atteste un talent d'ordre supérieur.

O. DE GOURCUFF.

LA LÉGENDE DE MÉLUSINE, pièce d'ombres par M. Jean Philippe.

— Niort, Bureaux du *Mercur* Poitevin, 1899.

M. Jean Philippe est Breton ; il y a de la Bretagne dans toutes ses œuvres. Ici c'est Mélusine qu'il chante, l'étrange fée du Poitou, qui a épousé Raymondin, un chevalier originaire de Bretagne. Une fantasma-

gorie étrange plane sur ce petit drame qui a été joué *en ombres*, à Niort, comme telle fantaisie parisienne. Sans m'appesantir sur le sujet, je cite quelques vers du chant des *Noces* :

En la vaste chapelle artistement ouvrée
Où, dans les clairs vitraux la lumière dorée
Claironne le poème éclatant des couleurs,
Par un épais tapis de mousses et de fleurs

Le comte de Poitiers a conduit l'épousée,
La bénédiction du prêtre s'est posée,
Dans un geste onctueux, au front des fiancés,
L'encens en flocons gris à peine nuancés,

S'élève lentement sous la voûte de pierre,
Et répand son parfum sur la foule en prière,
Cependant que des flots d'accords religieux
Roulent dans la chapelle et montent vers les cieux.

Il y a dans ces vers un tendre et pieux accent qui rappelle les primitifs. C'est de l'enluminure de missel.

O. DE G

..

LE LIVRE D'HEURES DE L'AMANT, par Aimée Fabrègue. — Paris,
Bibliothèque de l'Association, 1899.

Je n'aime pas beaucoup le titre de ce livre, qui mélange les termes de l'amour humain aux vocables sacrés de l'amour divin. L'exemple du *Cantique des Cantiques*, allégorie mystique, ne saurait être invoquée comme précédent.

Mais, à cette réserve près, le livre de M^{me} Aimée Fabrègue est plein de lumière, de couleur, de poésie, il sent son Midi ensoleillé, il a mérité cette parole de l'illustre Mistral à son auteur : « Vous avez une flamme de jeunesse et de foi capable de mettre le feu aux quatre coins de la ville, ou de la vie ». Les voilà bien, les imaginations méridionales.

Je ne puis citer aucun des vers amoureux d'un recueil où tout est

amour ; mais ce profane *Livre d'Heures* se clôt sur des *Prières*, qui sont aussi d'une âme pieuse :

Et s'il faut que mon front saigne sous les épines,
Et que mes pieds sanglants gravissent les collines
Où la Haine, et la Mort ont élevé la Croix
Je répondrai, Seigneur, à l'appel de la Voix !
Seigneur, accordez-moi la force du sublime !
Soutenez-moi, Seigneur, pour monter à la cime !
Sur les flancs du coteau je fais mes premiers pas,
Laissez mûrir l'épi sans crainte du trépas !

Avec de tels vers, M^{me} Aimée Fabrègue se rapproche de la douce et tendre Mireille du poète ; la charmante silhouette féminine qui illustre grâce au talent de M. F. Bouchor la couverture du volume provoque déjà cette comparaison.

O. DE G.

∴

HISTOIRE DU THÉÂTRE LYRIQUE (1851-1870), par M. Albert Soubies.—
PONS, libraire Fischbacher, 1899.

L'infatigable érudit qui a nom M. Albert Soubies ne s'en tient point aux histoires musicales des différents pays de l'Europe. Il a entrepris les monographies des grandes scènes parisiennes. L'Opéra, la Comédie française, l'Opéra Comique ont déjà été décrits avec une précision qui n'exclut point l'élégance, une aimable et fine critique corrigeant toujours l'aridité du document. Cette fois c'est le *Théâtre Lyrique*, où triomphèrent *Orphée* et *Faust*, *Roméo* et la *Statue*, *Les Pécheurs de perles* et *Mireille*, que M. Soubies nous présente et nous raconte.

Ce théâtre, dont la courte et brillante carrière correspond presque à la durée du second Empire, tenait entre l'Opéra et l'Opéra-Comique une place privilégiée : sa disparition a laissé dans l'art musical une lacune que l'on a souvent essayé, infructueusement jusqu'à ce jour, de combler. Rien de plus intéressant que l'*Histoire du Théâtre Lyrique* en ses domiciles successifs du Boulevard du Temple et de la Place du Châtelet ; les tableaux qui donnent, avec une irréprochable exactitude, les titres des pièces, les dates des premières, les noms des auteurs, le nombre des représentations seront comme toujours utilement consultés.

O. DE G.

*
**

Une dissertation pleine d'érudition aimable et d'ironie enjouée de M. Trévedy sur *Le Droit de grenouillage* (Saint-Brieuc, imprimerie Prud'homme 1899) réduit à ses justes proportions ce fameux « droit du seigneur » dont les adversaires passionnés de l'ancien régime se font une arme émoussée (*telum imbellè sine ictu*, comme dit le poète latin). Sur tout le territoire français, M. Trévedy a retrouvé quatorze « grenouillages », il les étudie et montre que l'un des plus terribles, celui de Saint-Brieuc, était rachetable pour quinze sous. Cela dégonfle un peu la légende et devant ce « grenouillage » débonnaire en somme, les historiens hyperboliques me font songer à certaine grenouille qui voulut se faire aussi grosse qu'un bœuf.

O. DE G.

*
**

Dans le dernier tome publié de la *Nouvelle Revue Rétrospective* (janvier-juin 1899), les documents intéressants abondent. Citons, dans l'ordre des dates, les piquants *Mémoires de la Lune* (1756 à 1765), qui voilent sous un pseudonyme bizarre la personnalité de quelque conseiller au Parlement ; le *Mémoire* du commandant Pasquier et le *Journal* de Vernes, apportant de nouveaux détails sur ce Siège de Toulon qui n'a pas de secrets pour M. Paul Cottin ; le très curieux *Journal* de Warnier, sur une glorieuse épisode de notre histoire maritime, la campagne du Maroc (1844). Deux fragments recueillis dans ce tome de la *Nouvelle Revue Rétrospective* touchent à la Bretagne et aux Bretons ; une relation de l'incendie de l'arsenal de Lorient (1793), où d'ardents patriotes voient l'œuvre des ennemis de la République, et une lettre du général Moreau à Bonaparte (1798), sur la question toujours passionnante d'un débarquement en Angleterre.

Tous les documents, toutes les lettres insérés dans la *Nouvelle Revue Rétrospective* sont choisis avec discernement et font de ce recueil une des plus précieuses contributions aux études historiques.

O. DE G.

Les huit premiers volumes du *Théâtre de campagne*, forment une collection souvent feuilletée, souvent utilisée par les amateurs de comédies de salon. Après plus de dix ans l'éditeur Ollendorff ajoute un volume à

la série. Je ne dis pas qu'il soit un des meilleurs, mais il débute par *Miguel*, une charmante pièce de Meilhac, ce Marivaux modernisé ; je cite aussi *Du Berger à la Bergère* de M. J. Berr de Turquie, *Echec et mat* de M. Ph. de Rouvre et le *Mariage aux lilas*, de M. René Delorme. Mais tout cela, sauf le Meilhac, est un peu mince.

O. DE G.

*
*
*

DRAMES BAROQUES ET MÉLANCOLIQUES par Frédéric Boutet. — Paris, Chamuel, éditeur, 1899.

De 1830 à 1840 on aurait cherché au bas de ce livre la signature d'un Petrus Borel, d'un Samuel Bach ou d'un Philothée O'Neddy. M. Frédéric Boutet a les mêmes goûts macabres que ces coryphées du romantisme, le même souci de style, avec quelques visées sociales et quelques curiosités décadentes en plus. Le Goethe du *Second Faust*, le Flaubert de la *Tentation de Saint Antoine* se rencontrent chez lui avec Pétrone et Verlaine. Il résulte de cet amalgame un *farrago* bizarre que l'auteur nous sert à la sauce de son esprit et de son style, et qui aura un singulier attrait pour les gourmets de littérature faisandée. Du talent, certes, il y en a beaucoup ; les *Scènes dans une taverne* sont empreintes du plus saisissant réalisme : certains passages du *Refuge*, de *Masques différents*, sont ciselés comme des poèmes en prose. D'aucuns souhaiteraient plus de clarté. Mais on ne peut demander à un écrivain qui scrute, comme le dit M. Frédéric Boutet d'un de ses personnages « l'énigme ambiguë des faits », de tirer toujours de cette obscurité les Chants lucides — *carmina lucida* — du poète latin.

O. DE G.

*
*
*

LES YEUX S'OUVRENT Paris, Bibliothèque artistique et littéraire de *La Plume*, 1899), est le tome I des *Œuvres poétiques* de M. C. Poinso.

C'est un livre d'imagination honnête, de sentiment délicat, d'émotion sincère.

J'écoute des chansons dans l'air et dans mon âme,

dit quelque part le poète, et ce vers le caractérise admirablement. Tout ce qui le frappe résonne au plus profond de lui-même, et il n'exprime que ce que lui dicte son cœur. Son livre en acquiert une vraie beauté morale.

O. DE G.

L'abondance des matières ne nous permet pas d'examiner dans cette livraison, avec l'attention dont il est pleinement digne, le nouvel ouvrage du C^{ie} de Pesquidoux « *L'Immaculée Conception et la Renaissance catholique* » (Tours, Mame et Paris, Lecoffre). — Nous remettons également au prochain numéro une étude sur les poésies bretonnes (*An Hirvoudou*, Saint-Brieuc, R. Prud'homme), du barde Jaffrennou. Avec sa connaissance très-approfondie de l'idiôme armoricain, M. Pierre Laurent rendra compte du remarquable recueil de l'héritier, du jeune émule de Brizeux, de Proux, de Luzel; sa critique sera un juste et sympathique hommage à l'écrivain qui a si bien mérité de la Bretagne.

O. DE G.

..

Bien avant que le tzar eût décidé de réunir une conférence pour le désarmement, une revue franco-belge, l'*Humanité Nouvelle* et une revue italienne, la *Vita Internazionale* avaient eu l'idée d'interroger sur la GUERRE ET LE MILITARISME les personnalités les plus en vue du monde scientifique et littéraire. L'enquête a duré un an et aujourd'hui l'*Humanité Nouvelle* publie les 138 réponses en un volume spécial, de 280 pages de texte compact, accompagné de deux dessins hors texte, spirituelles réponses d'un peintre et d'un sculpteur.

Ces lettres, pleines d'arguments ou pour ou contre la guerre et le militarisme, valent d'être lues et méditées. Les délégués à la Conférence devraient s'en inspirer, car elles reflètent l'opinion du public, car elles émanent de philosophes, d'hommes de sciences ou de lettres les plus connus. Des noms ! Il faudrait tout citer et nous ne le pouvons.

Cette *Enquête sur la guerre et le militarisme* est véritablement unique car jusqu'ici nul ne l'avait faite aussi complète en interrogeant des personnes aussi compétentes.

Tout le monde voudra lire l'*Humanité Nouvelle* qui contient cette *Enquête*, tant à cause de l'intérêt qu'elle présente que de la gravité du sujet et de l'importance des opinions exprimées.

Des tableaux très clairs terminent ce volume, et d'un coup d'œil on voit comment se partagent les opinions. Qu'on nous permette d'ajouter encore que toutes les nationalités ont pris part à cette enquête, ce qui ajoute à l'attrait de ce volume dont nous ne saurions trop conseiller la lecture.

*
*
*

ALMANACH DU DRAPEAU, livret du Patriote et du Soldat. Prix 1 fr. 50.
— Librairie Hachette et C^{ie}, 79, Bd St-Germain, Paris.

Le bonheur d'une nation dépend de son patriotisme.

Tant que des différences de sol, de climat, de traditions et de langage créeront des races différentes, la terre appartiendra à des peuples divers et rivaux. Les plus forts seront toujours les plus attachés à leur territoire.

A l'heure où nous sommes le destin veut encore que les peuples soient des Frères ennemis.

Semblables à Antée, le géant de la Fable, ils ne tirent leur force que de leur attachement à leur mère, la Terre. S'ils se laissent arracher à l'amour du sol natal, si quelque adversaire les saisit, les enserme et leur fait lâcher pied, ils meurent étouffés.

Toute la force d'une nation est donc dans son patriotisme.

Le patriotisme est l'expérience du passé, la prévoyance de l'avenir ; il donne aux nations la sagesse, la concorde entre les citoyens, l'unité de vues, l'esprit de suite, et inspirent le respect et l'amour de l'Armée.

Outre qu'il montre aux peuples que leurs armes sont la garantie de la paix nécessaire à la prospérité publique, ils leur apprend que l'armée est, par excellence, l'école du courage, de l'honneur et de la fraternité.

L'armée est un gymnase national où entrent des « jeunes gens » et d'où sortent des « hommes ».

Ces idées qui sont celles de tant de millions de Français ont inspiré l'*Almanach du Drapeau*. Ce livre conçu dans un esprit essentiellement populaire viendra tous les ans compléter l'*Almanach Hachette*. Après avoir pensé aux besoins de la vie civile, nous pensons aux devoirs de la vie militaire.

Il faut au soldat de demain, un livre qui lui explique l'existence sous les armes, qui lui dise comment on s'y prépare, et lui montre l'intérêt primordial qu'elle offre.

Il faut au soldat, au marin, un ouvrage qui résume pour lui les connaissances qui lui sont essentielles, lui fasse aimer le service, et le renseigne pratiquement.

Il faut au soldat d'hier une publication tenue à jour, qui le fixe sur ses obligations et ses devoirs permanents

Il nous faut à tous un livre qui nous apporte du réconfort, évoque nos gloires passées, et nous donne avec *tout le pittoresque d'une illustration documentée*, l'impression de la vie de nos fils, de nos frères qui servent sous les drapeaux.

Il nous faut un livre qui soit entre tous, le *Livre Français*, le livre aux pages pleines de vaillance et d'entrain.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Licés.

SAINTE-ANNE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite)¹.

DEUXIÈME PARTIE

PÈLERINAGE

V

Incendie de la statue.

1. — ENLÈVEMENT.

Pour l'opérer, il fallait un homme dépourvu de scrupules et prêt à toutes les besognes. Cet homme se rencontra, et pour la désolation de la ville d'Auray, c'était un de ses enfants.

Bonaventure Laity, qualifié « d'écrivain avant et depuis la Révolution² », avait 27 ans en 1793, et il s'était acquis déjà une si belle réputation de terroriste que Prieur de la Marne, par un acte daté de Lorient le 11 novembre de la même année, le nomma procureur-syndic du district d'Auray³. Deux jours après, il prenait la parole en ces termes devant les administrateurs : « Si jamais les circonstances ont dû réveiller votre sollicitude, c'est celle où nous nous trouvons en ce moment critique... Oh ! voyez les habitants des

¹ Voir la livraison de février 1890.

² L. 800.

³ *Id.*

campagnes, ces êtres faibles et féroces, gangrenés du plus sanglant fanatisme et du royalisme le plus outré. Il est temps de sévir contre la rébellion ouverte, le glaive de la loi ne doit point être nul entre nos mains . . . une molle insouciance nous perdrait¹. . . » Voilà comment, à peine installé, pérorait Laity ; mais, s'il aimait à pérorer, il préférerait agir. Aussi quitta-t-il bientôt les fonctions de procureur-syndic pour devenir agent national, et c'est en cette dernière qualité qu'il accomplit ses meilleurs exploits.

Ces exploits concernaient naturellement les proscrits. Nul ne se donnait plus de mal pour les anéantir. Il les poursuivait nuit et jour, accompagné de gendarmes et de soldats et surtout d'un chien énorme, qu'il avait dressé à leur faire la chasse. Ce furent les aboiements de ce chien qui découvrirent le malheureux chartreux Mathurin Léon, caché dans un champ de seigle de Brech. Laity fut si ravi de cette prise qu'il voulut faire danser sa victime : « C'est un gibier de plus pour la guillotine, s'écriait-il le 10 juin 1794, ce sera sa dame puisqu'il refusât de danser avec nous la carmagnole². » Le 14 du même mois, il se plaignit au président du tribunal criminel de certains prisonniers, dont la longue détention l'agaçait : « les uns ont crié vive le roi, d'autres ont prêché la contre-révolution, un autre est ex-moine émigré. Tout cela est gibier de guillotine. Faut-il les faire filer de suite à Lorient ? ou faut-il encore qu'ils choment icy à manger, au grand regret des républicains, le pain de la nation³. . . ? » Ce zèle allumait l'enthousiasme du procureur-syndic Barré-Manéguen, qui dans une lettre à Prieur célébrait de la sorte sa propre activité et celle de son complice : « Si le feu qui nous anime avait pu se transfuser dans l'âme froide de nos collaborateurs, tu n'aurais pas à te plaindre de la négligence mise dans l'exécution de ton arrêté⁴. »

Voilà Laity ! ces traits suffisent à le peindre, et désormais rien ne saurait étonner de sa part. Sans pitié pour les proscrits, il devait être sans respect pour les choses saintes, et si quelqu'un pa-

¹ L. 800.

² L. 817.

³ *Id.*

⁴ L. 816.

raissait capable de porter sur la statue vénérée une main sacrilège, c'était celui-là. Au cours d'une de ses expéditions, « ce Laity vint à Sainte-Anne avec d'autres patriotes, entr'autres Brizard menuisier. Prenant des échelles, ils renversent et brisent toutes les statues, Laity alla droit à celle de Sainte-Anne que les dragons de Beysser et autres avaient respectée. Il l'envoie au Lion d'or, l'enveloppe d'une pièce de toile, et la met derrière lui à cheval, malgré les reproches des femmes de l'auberge. Louison Prado domestique au Lion d'or était présente. Cet homme fort vigoureux mourut de consommation et des suites de ses débauches, à Auray. Il devint sec comme un morceau de bois. Il parut à Sainte-Anne en cet état. Il semblait que la main de Dieu l'eût fait sécher¹. »

L'auteur de cette relation inédite est M. l'abbé Le Bihan, ancien vicaire et ancien recteur de la paroisse de Pluneret, où il exerçait le ministère dès la Restauration. Très curieux de sa nature, il se plaisait à interroger les survivants de la Révolution, acteurs ou témoins, si nombreux autour de lui, et à consigner minutieusement par écrit tous les épisodes qui s'y rapportaient. Son témoignage est donc sérieux et on ne saurait facilement le récuser. Il paraît cependant s'être trompé sur un point, il a placé en 1793 l'enlèvement qui nous occupe ; mais si l'interprétation du mot *idole* n'est pas inexacte, si cette expression désigne la statue, comme on est vraiment porté à le croire, c'est vers le milieu de 1794 qu'il se serait produit.

II. — EFFORTS POUR LA SAUVER.

L'exploit de Laity ne passa pas inaperçu. En l'apprenant, ses compatriotes s'émurent, et employèrent leurs efforts à réparer la profanation qu'il avait commise. Le Père Martin a écrit dans son *Histoire de Sainte-Anne*, éditée en 1831, les lignes suivantes :

« Le gouvernement fit aussi enlever les statues ; celle de la sainte resta plus d'un an chez une honnête famille qui la gardait malgré la peine de mort à laquelle ce précieux dépôt l'exposait. »

¹ Manuscrits.

Comment tomba-t-elle « chez une honnête famille ? » L'auteur l'explique dans l'édition de 1838 :

« La statue si vénérée fut d'abord sauvée par de dignes habitants d'Auray, qui la cachèrent plus d'un an en bravant la peine de mort. »

Ainsi, à peine était-elle arrivée à Auray, que des catholiques parvinrent à s'en saisir et à l'emporter chez eux. Ce détail, presque intime, semble faire croire que l'auteur, dont les parents avaient été plus ou moins mêlés au mouvement révolutionnaire, en savait là-dessus plus qu'il n'en disait.

Il ne paraît pas moins au courant de la question lorsqu'il écrit en 1831 : « A la suite de vives perquisitions, elle fut transférée dans le dépôt commun des objets d'église » ; et en 1838 : « Ils se virent comme contraints plus tard de la porter au dépôt des objets d'église. »

Plus tard, c'est-à-dire, après la Terreur, époque où ils bravaient en la cachant la peine de mort. Si elle avait été découverte pendant ce temps abominable où l'on osait se jouer ouvertement des choses les plus sacrées et commettre sans sourciller tous les attentats, il est hors de doute qu'on ne l'eût pas épargnée. Or elle fut épargnée puisqu'elle existait deux ans après. Ce qui en fait foi, c'est un document officiel adressé, le 17 octobre 1796, par Faverot, commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'administration centrale du Morbihan, au ministre de la police, qui lui demandait des renseignements sur le pèlerinage.

« L'image de sainte Anne qui existait au couvent des Carmes près d'Auray, est depuis deux siècles dans la plus haute vénération dans toute la Bretagne. On y allait de partout... et on n'a jamais vu une affluence aussi grande que cette année. Cependant le chétif morceau de bois tant vénéré n'est pas à Sainte-Anne. L'administration l'a fait enlever, et il est déposé dans une armoire de l'administration du district, d'où on pourrait le tirer pour l'échanger avec le pape contre quelques-uns des célèbres monuments des arts qui honorent l'Italie¹ ».

Quoi de plus explicite ? Le 17 octobre 1796, jour où écrivait Fa-

¹ L. 265.

verot, la statue était intacte dans la maison du district, et elle ne se trouvait pas confondue avec le mobilier que les spoliateurs y avaient entassé, elle était isolée et placée à part dans une armoire ; et elle possédait, toute chétive qu'elle était, une telle valeur aux yeux du commissaire que l'idée lui vint de l'échanger avec le pape contre un des chefs-d'œuvre de l'Italie.

Quel cas le ministre fit-il de cette proposition ? Aucun. Dans sa réponse du 12 novembre, il ne toucha même pas à ce sujet. Tout préoccupé « des pèlerinages qui se font sur le champ où les émigrés ont été fusillés .. », où « les uns déposent des béquilles, des cierges et autres ouvrages de cire... », ce qui « prouve un reste de fanatisme royal et d'attachement pour la mémoire des rebelles¹ », il dédaigna les pardons de Sainte-Anne et les *superstitions* qui s'y pratiquaient ; mais, puisque le projet d'échange n'avait pas abouti, qu'allait-on faire de la statue ?

III. — DESTRUCTION.

La solution naturelle eût été de la reporter à sa chapelle ; mais personne n'y songeait ; car si les administrateurs toléraient le pèlerinage, ils se gardaient bien de le favoriser. Dès lors il n'y avait d'autre alternative que de la détruire ou de l'abandonner dans l'armoire qui la renfermait.

Cette dernière conjecture, examinée en soi, n'est pas invraisemblable ; et, en ce cas, n'est-il pas permis de supposer que la statue avait pu être oubliée dans sa cachette, et, à la rigueur, exister encore ? L'auteur de ces lignes se l'est demandé un instant, et dans l'espoir de la remettre au jour, il s'est rendu à la mairie d'Auray qui n'est autre que l'ancienne maison du district ; il en a visité les placards, fouillé tous les coins et recoins, pénétré dans les greniers obscurs, déchiré maintes toiles d'araignées, pour n'aboutir d'ailleurs à aucun résultat.

Cet insuccès ne l'a pas étonné outre mesure ; et, à dire vrai, il agissait ainsi par acquit de conscience plutôt que par une conviction réelle. Aussi est-il revenu sans trop de peine au sentiment du

¹ L. 265.

Père Martin qui assure que, « transférée dans le dépôt des objets d'église, elle y fut trouvée, et bientôt brisée et livrée aux flammes. » Cette déclaration a d'autant plus de poids qu'elle émane d'un homme en état d'être bien renseigné et qui, loin de la démentir dans l'édition de 1838, l'a complétée par un nouveau détail : « Portée au dépôt des objets d'église, on l'en tira pour la livrer aux flammes, à Vannes. » C'est donc à Vannes et non à Auray, que s'effectua cette irréparable destruction ; mais en quelle circonstance et vers quel moment ? Voici ce qu'il n'est pas téméraire d'avancer.

On se rappelle que l'administration du district d'Auray, avant de disparaître, avait obtenu, le 22 juin 1797, l'autorisation de se défaire de tous les meubles et effets entassés depuis longtemps dans les dépôts publics de la ville. N'osant céder la sainte image de peur de pousser au *fanatisme*, ni la détruire à Auray où elle était si connue, pour ne pas déchaîner l'indignation populaire, il fut résolu de l'expédier à Vannes. A Vannes, on éprouvait le même besoin de nettoyer la place. La statue n'étant d'aucune utilité, on la jeta au feu avec d'autres effets, mais sans cynisme et sans fracas, tout simplement comme objet de rebus ou d'embaras.

Que cette opération ne puisse être assimilée à un attentat public, cela paraît certain. A l'époque dont il s'agit, les profanations de ce genre n'étaient plus à l'ordre du jour. Non que l'hostilité envers les choses religieuses eût beaucoup diminué au fond. La persécution avait subi cependant un temps d'arrêt, et vers la fin de 1796, on mettait en liberté les vieux prêtres détenus au Petit-Couvent. Ce mouvement de modération s'accrut dans le courant de 1797, au point que les lois d'exil furent abrogées et les proscrits rappelés ou laissés libres de rentrer dans leurs foyers. Dans ces conditions on ne s'expliquerait pas que la statue eût été brûlée de parti pris, en haine de la religion.

Le Père Martin confirme implicitement cette manière de voir, en rapportant la présence d'esprit dont fit preuve à cette occasion un habitant de Vannes : « Dieu permit qu'elle ne fût pas entièrement détruite, et l'on voit aujourd'hui sous verre, dans le piédestal de la nouvelle statue, une portion considérable de la tête sauvée par un habitant de Vannes. » S'il y avait eu attentat officiel, comment un

particulier aurait-il pu ou osé s'approcher du feu et opérer la soustraction signalée ? Dans le cas contraire il ne courait aucun danger sérieux, et un peu de bonne volonté de la part des agents lui suffisait.

Un fidèle n'avait eu besoin d'autre chose dans une circonstance où la perte des reliques était inévitable, et il réussit à les sauver.

VI

Conservation des reliques.

I. — DÉVOUEMENT D'UN FIDÈLE.

Pas plus que la statue, les reliques n'échappèrent aux recherches des persécuteurs. Celles-ci devaient même attirer spécialement leur attention, à cause du précieux reliquaire qui les renfermait. On sait que la relique offerte par Louis XIII, en 1639, se trouvait enchâssée dans un cristal de roche garni en argent. Or rien n'égalait la cupidité de la Convention pour l'or, l'argent et autres matières de valeur, qui formaient en partie le mobilier des églises.

Toujours poussés par ce mobile, les commissaires du district vinrent à Sainte-Anne « prendre le reste de l'argenterie qui y restait. » Ils avaient avec eux un orfèvre chargé d'en faire la vérification, et trois paysans de Pluneret, probablement membres de la municipalité, Salomon Le Labousse, Joseph Marin et François Jacob. Un quatrième Pierre Le Boulair les suivait, mais on croirait que c'était à titre privé, sans autre motif que sa dévotion pour sainte Anne et l'espoir de lui rendre service.

Pierre Le Boulair demeurait au village même de Sainte-Anne. C'est dire qu'il connaissait parfaitement le reliquaire, d'abord pour l'avoir vu souvent porter en procession ; puis, pour y avoir lu l'inscription suivante : *Reliques de sainte Anne données par Louis XIII en 1639*. Son erreur à cet égard était donc moralement impossible. L'orfèvre ne s'y trompait pas non plus ; mais en sa qualité d'agent de la Convention, aucune considération n'était capable de l'arrêter. Il prit « la boîte de ver qui contenait les susdites reliques », et la

rompit brutalement pour avoir l'argent qui la garnissait. Le Boulair observait de près tous ses mouvements. L'œil fixé sur le reliquaire, il « vit quelque chose tomber ; s'étant approché, il reconnut que c'était deux morceaux de reliques qu'il ramassa¹ » respectueusement en présence des trois hommes que nous avons nommés.

Le document qui contient ces faits intéressants n'en indique pas la date. Il parle seulement d'une dernière tournée opérée par les commissaires pour « prendre ce qui restait² ». Or, du 20 mai au 8 juin 1794, eut lieu une expédition de ce genre. Le 10 juin, le fameux Laity écrivait à Prieur de la Marne : « Je t'annonce avec plaisir le résultat de mes travaux et de mes courses de cette décade et de la précédente : elles ont produit à la république plus de deux cents marcs d'argenterie, sans compter les autres matières qui lui sont d'une grande utilité³. » La lettre ne spécifie pas en détail l'origine de ce butin ; il est permis de croire néanmoins que l'argent du reliquaire en faisait partie, parce qu'à la même époque Pierre Le Boulair avisa de son secret un carme, qui vivait caché dans le voisinage.

II. — PROCÈS-VERBAL.

Ce carme était Jean Thomas, ancien sacristain de la communauté. L'heureux détenteur des reliques l'avertit de venir le trouver, comme ayant « des affaires importantes à lui communiquer⁴. » Le proscrit se laissa persuader, et le onze juin, il se présenta secrètement chez lui. Il entendit son témoignage, vit la relique et en accepta la garde avec joie.

Cela ne pouvait suffire. Il comprenait que sa parole ne ferait pas autorité en la matière et qu'il importait avant tout de s'assurer de « la vérité du fait⁵. » Il n'osa tenter aucune démarche tant que dura la persécution violente. Aussitôt qu'elle se ralentit au commencement de 1795, il eut à cœur de réaliser son dessein ; le 13 avril,

¹ *Arch. de Sainte-Anne.*

² *Id.*

³ *L. 817.*

⁴ *Arch. de Sainte-Anne.*

⁵ *Id.*

accompagné cette fois de Julien-René Le Bourhis, cleric du même ordre et de la même communauté, il se rendit de nouveau chez Pierre Le Boulair et y fit appeler Salomon Le Labousse, Joseph Marin et François Jacob, témoins oculaires de ce qui s'était passé. Ceux-ci confirmèrent l'exactitude du récit qui précède, et lecture faite du procès-verbal qui en fut rédigé sur-le-champ, ils le déclarèrent en tout point *véritable* : « Après quoi, ajoute le frère Jean Thomas, j'ai en leur présence renfermé les dites reliques dans une boîte d'argent en forme de cœur¹. » Tous signèrent ensuite le procès-verbal, « excepté François Jacob, qui ne sachant signer, a apposé une croix.² »

III. — REMISE A L'ÉVÊQUE.

La tempête éclata de nouveau et dispersa le clergé ; mais Jean Thomas ne dut pas s'éloigner du village, et c'est peut-être lui le prêtre inconnu qui, en 1798, officiait aux environs. Les persécuteurs ne vinrent pas à bout de l'arrêter ; il avait en sa possession les reliques de sainte Anne et sainte Anne veillait sur sa personne.

Lorsque l'ordre fut rétabli et la liberté du culte proclamée, le carme songea à se dessaisir de son dépôt et du procès-verbal qui en attestait la valeur. Ces précieux objets ne pouvaient être confiés qu'au chef du diocèse, et c'est à lui qu'il en fit effectivement la remise, le 27 juin 1803, devant deux témoins comme on le voit par la pièce suivante : « Huit messidor au onze, Monsieur Jean Thomas s'est présenté, et nous a remis en présence de Monsieur Allain notre vicaire général et de Monsieur Jarry notre secrétaire, un petit reliquaire d'argent en forme de cœur, contenant les reliques de sainte Anne mentionnées d'autre part³. » Suivent les signatures des personnages en question.

Les vœux du Père Thomas étaient comblés ; il avait sauvé un trésor inestimable au péril de sa vie, et l'autorité diocésaine en avait reconnu l'authenticité. Les reliques eurent donc une destinée

¹ Arch. de Sainte-Anne.

² *Ibidem.*

³ *Ibidem.*

plus heureuse que la statue, mais les contemporains l'ignoraient, et, devant ces sacrilèges spoliations, ils durent en verser des larmes de douleur. Cependant leur foi ne se déconcerta pas, la chapelle restait debout, et ils y accouraient d'autant plus nombreux qu'à un régime de violence inouïe succéda enfin une ère de sage tolérance.

VII

Tolérance.

1. — SERMON POUR LA PAIX.

L'année 1795 s'ouvrait sous les meilleurs auspices. Les arrêtés de Guezno, Guermeur et Bruë mettaient fin à la persécution et le directoire du district d'Auray y applaudissait de tout cœur. Cependant ils n'avaient pas obtenu partout les effets désirés, écrivait-il le 30 mars, principalement celui « d'intéresser les prêtres à ramener l'esprit des habitants des campagnes à des sentiments de raison et d'humanité. » Pourquoi les prêtres refusaient-ils de s'intéresser à cette œuvre de pacification? Parce qu'ils « manquent eux-mêmes de la confiance qu'ils seraient chargés d'inspirer à leurs concitoyens ». Et le directoire ajoutait : « Nous avons fait parler à quelques-uns de ceux qui sont errants. Nous leur avons fait dire qu'ils pouvaient rentrer chez eux, y vivre libres et tranquilles, enfin y exercer leur culte sous notre garantie, ils ont répondu individuellement : *Quand les autres le feront, je le ferai aussi, mais je ne veux pas être le premier.* Ils s'accordent tous à dire qu'il y a contre eux un décret de la Convention, tandis qu'il n'y a en leur faveur qu'un arrêté d'un représentant du peuple, auquel ils n'accordent pas la même confiance.¹ »

Avec de pareilles dispositions, on comprend que le directoire ne fût pas tenté de lutter contre les pardons de Sainte-Anne. Aussi, la fête du 7 mars, qui en ouvre la série, attira-t-elle un nombre infini de pèlerins. C'est le directoire lui-même qui a mentionné ce détail dans un rapport au département : « Le 7^e mars (vieux style), il y eut

¹ L. 810.

concours prodigieux de pèlerins à Sainte-Anne¹. » Ils venaient remercier la bonne Mère de la tranquillité relative dont jouissait enfin le pays. Ce qui causa un plaisir sensible aux administrateurs, ce fut le calme des pèlerins et le sujet de l'allocution prononcée au cours de la journée : « L'un d'eux, lisons-nous dans le même rapport, y fit en breton un long sermon sur la paix et l'union qui doivent régner entre tous les citoyens et sur l'oubli du passé ; le sermon parut faire impression sur les assistants, et il fut suivi des prières pour la paix². »

Les administrateurs croyaient le prédicateur un prêtre déguisé. Ils le laissèrent néanmoins parler en liberté, et ils étaient plutôt enclins à le féliciter pour ce fait qu'à le maltraiter. La paix alors était dans les vœux de tous. De là, une suspension d'armes, conclue le 3 janvier, une entrevue à Sainte-Anne de Cadoudal, Mercier et autres chefs royalistes avec des officiers républicains³ ; des conférences fixées à La Prévalaye, dans l'espoir d'arriver à une entente définitive. Les prières venaient donc à un moment très opportun.

Ajoutons qu'en insistant sur l'*oubli du passé*, le prédicateur devait aussi avoir en vue la cessation des hostilités particulières. Très vives sur tous les points du département, elles l'étaient spécialement à Sainte-Anne et aux alentours. Le village renfermait quatre ou cinq délateurs de profession, qui causaient le plus grand mal⁴ ; des détachements de la force armée y opéraient souvent des perquisitions et des arrestations, sans motif sérieux⁵. En revanche, dans la nuit du 25 octobre 1794, la femme d'un patriote fut passée par les armes, et lui-même ne se sauva qu'à la faveur des ténèbres⁶ ; le 1^{er} février 1795, la fille Blavec subit le même sort⁷ ; le même jour, le nommé Jonneaux d'Auray essaya deux coups de feu⁸.

Voilà les attentats qu'il importait d'empêcher. Hélas ! les vœux

¹ L. 810.

² *Id.*

Notes de M. Le Bihan.

³ L. 823 et 821.

Id.

⁴ L. 863

⁵ L. 823 et 824.

⁶ *Id.*

du prédicateur ne furent pas exaucés. Le traité de la Prévalaye n'eut qu'une durée éphémère, et la guerre recommença dans toute la Bretagne avec les vengeances privées. Pour ne point sortir de notre sujet, le 11 septembre, un infirmier de l'hospice militaire d'Auray, ayant commis l'imprudence de s'aventurer à Sainte-Anne, fut enlevé par trois chouans, et il ne dut son salut qu'à l'intercession de quelques femmes¹ ; le 6 décembre, Armel Guyot, commissaire cantonal, fut saisi, en plein jour, au bourg de Pluneret, traîné dans un petit taillis à un kilomètre de distance, massacré et enterré sur place².

Ces luttes fratricides ne permettaient guère d'entreprendre de longs voyages. Pendant quelque temps le pèlerinage tomba, et il ne se releva qu'avec le traité du 21 juin 1796, qui avait stipulé la liberté du culte.

II. — INQUIÉTUDES DU MINISTRE.

Les catholiques mirent à profit cette convention pour se rendre de toutes parts à la sainte chapelle. L'affluence fut très considérable aux fêtes qui suivirent, si l'on en croit un document du temps, le rapport de Faverot déjà cité : « Depuis les troubles, les pèlerinages avaient cessé, et on était affamé de miracles. Le peuple s'y est donc porté en foule, et on n'a jamais vu une affluence aussi grande que cette année... 20,000 personnes, dit-on, y sont allées³ ».

Informé de ces rassemblements, le ministre de la police Cochon demanda, le 8 octobre, au commissaire central quelles mesures il avait prises pour en éviter les suites. Faverot répondit hardiment qu'il n'en avait pris aucune : « Je n'ai pas cru, citoyen ministre, qu'il fût dans vos principes d'apporter des entraves à l'exercice du culte quand les actes en sont renfermés *intra parietes* comme ils le sont à Sainte-Anne⁴. »

Ce langage était plus exact que ne le pensait le commissaire.

¹ L. 818

² L. 811.

³ L. 265.

⁴ *Id.*

C'est bien *intra parietes*, c'est-à-dire entre quatre murs nus que s'exerçait le culte. L'intérieur de la chapelle était en partie dégradé, les balustrades et les serrures enlevées, les statues brisées¹. L'extérieur ne paraissait pas en meilleur état, puisque le dôme de la tour menaçait ruine et que les royalistes l'avaient dépouillé du plomb qui le garnissait².

Cet état misérable, au lieu d'écarter le peuple, semblait l'attirer davantage, au grand étonnement de Faverot, qui posait en incrédule : « C'est sans doute, s'écria-t-il, un scandale aux yeux d'un philosophe » ; mais le philosophe savait s'accommoder aux humaines faiblesses, et respecter chez autrui des croyances qu'il ne partageait pas : « C'était un besoin pour un peuple que la superstition aveugle ; et pourquoi le gênerait-on lorsque la tranquillité publique, loin d'en souffrir, s'affermir au contraire par la liberté qui est laissée à chacun de se livrer aux actes du culte auquel il est attaché ? Je laisse donc un libre cours au pèlerinage de Sainte-Anne, et j'ai cru en cela remplir les vues du gouvernement et les vôtres. » Les sentiments particuliers ne sont rien, c'est l'intérêt du pays qu'il convient d'envisager avant tout. Or la fermeture des églises avait jadis provoqué la guerre civile, les mêmes causes produiraient encore les mêmes effets : « il ne faut pas se dissimuler qu'une conduite contraire pourrait entraîner les malheurs les plus graves³. »

Laissons de côté les appréciations injurieuses de Faverot qui sentent trop leur époque, et reconnaissons que la franchise dont il usa vis-à-vis du ministre sauva peut-être le pèlerinage. Le ministre en effet se montrait ouvertement hostile aux pèlerinages suscités par le moindre regret du passé, tels ceux qui se faisaient au *Champ des Martyrs* : « Si les dévots n'y étaient conduits que par des motifs de religion, écrivait-il en parlant de ces derniers, on pourrait fermer les yeux sur leurs momeries qui ne seraient après tout qu'un objet de ridicule, mais leur empressement prouve un reste de fana-

¹ L. 254 et notes de M. Le Bihan.

² *Ibid.*

³ L. 265.

tisme royal et d'attachement pour la mémoire des rebelles¹. » A Sainte-Anne il n'y avait que des *momeries*, au témoignage de Faverot ; le ministre n'avait donc aucune raison de les proscrire.

Les *momeries* purent se développer à l'aise en 1797. Les élections de mai avaient donné la majorité au parti modéré, et chaque jour voyait tomber une des entraves dont souffraient les libertés publiques. Le pèlerinage bénéficia de ce revirement inattendu, et la fête de saint Jean qui arrivait au milieu de ces pacifiques dispositions y vit les fidèles se presser en foule. Le dimanche 25 fut marqué par un incident que nous croyons bon de signaler.

La municipalité de Pluneret assistait aux fêtes, et suivant son habitude, avait fait appel à la gendarmerie afin d'y maintenir l'ordre. Les soldats commandés pour le service portaient sans doute leurs armes ; mais, sous peine d'occasionner les scènes regrettables, il convenait que ce privilège leur fût réservé. Le citoyen Canny, ancien commandant de la place d'Auray, se crut au-dessus du commun des mortels, et il parut à l'assemblée, en costume bourgeois et paré de ses armes. Kerarmel, agent de la commune, fit remarquer avec raison « qu'il serait prudent d'empêcher le militaire hors de service de se trouver armé dans des assemblées aussi tumultueuses. » L'officier reçut mal cette observation ; il déclara qu'il porterait ses armes envers et contre tout, et que, si Kerarmel osait proposer de l'en empêcher, il lui passerait son sabre « au travers du ventre jusqu'à la garde. » La municipalité ne laissa pas tomber un tel propos ; elle lui écrivit le lendemain qu'il pourrait le regretter, et que, s'il ne venait lui en témoigner son repentir, elle le dénoncerait aux ministres de l'intérieur et de la guerre².

Les deux ministres n'eurent pas probablement à intervenir. Leurs jours d'ailleurs étaient comptés. Furieux du réveil de la foi qu'ils croyaient anéantie, les jacobins firent le coup d'État du 4 septembre, et de terribles orages surgirent de nouveau à l'horizon. Ce retour

¹ Le champ des Mart, rs est le champ près d'Auray, où des émigrés pris à Quiberon avaient été fusillés. D'après certains rapports, « des fanatiques y allaient faire des prières et suspendre des *ex-votos*... les uns y déposent des béquilles, des cierges et d'autres ouvrages de cire... »

² Arch. de Pluneret.

subit à la violence ne suspendit pas le concours des pèlerins, mais il amena un casernement.

III. — CASERNEMENT.

Vers la fin de janvier 1798, le commandant de la place d'Auray reçut un rapport sur les dangers que présentait le pèlerinage, ou du moins l'absence d'une troupe permanente en cet endroit. Il y crut aussitôt, et sans se donner la peine de consulter les municipaux de Pluneret, il leur ordonna de préparer un logement pour 40 hommes, qui devaient arriver le 4 février. Pour les loger, on ne pouvait songer à d'autres batiments que ceux du couvent ; et cependant il ne convenait pas de leur abandonner l'immeuble tout entier, ni de déranger le fermier dans ses travaux de culture, il fallait leur assigner autant que possible des appartements isolés du reste de la maison. Or telle était la situation de la chambre où couchait l'évêque dans ses visites à Sainte-Anne : « En conséquence la municipalité a décidé de prendre la chambre ci-devant de l'évêque, et dont toutes les croisées donnent sur le cloître qui entoure l'église. Cette chambre est très vaste et peut contenir vingt lits au plus¹. »

Il n'y avait qu'un inconvénient, l'entrée de la chambre était dans l'intérieur du couvent, mais il était facile de condamner cette porte et d'en ouvrir une autre à l'extérieur pour le service de la troupe. C'est la proposition que le commissaire cantonal Guillon soumit à l'administration centrale, le 2 février, deux jours avant l'arrivée de la garnison annoncée. La dépense, disait-il, serait minime, et au cas que l'administration des domaines ne pût ou ne voulût pas la fournir immédiatement, il demandait l'autorisation d'en faire les avances sur les offrandes de la chapelle². Je ne connais pas la réponse qu'on lui fit, mais il est à présumer qu'elle était favorable.

Guillon n'avait pas demandé la garnison, il l'avait même désapprouvé, la qualifiant d'inutile ; mais, puisqu'elle était venue, il décida de l'utiliser pour discipliner le canton et en particulier pour hâter la rentrée des impôts en retard. Plusieurs contribuables de-

¹ *Archives de Pluneret.*

² *Id.*

vaient encore ceux de l'an V. Le commissaire écrivit, le 2 mars, aux agents des communes de faire publier et afficher leurs noms et de les prévenir « que si dans la décade, ils ne se sont pas acquittés, le commandement de la force armée qui est à Sainte-Anne, a l'ordre expresso d'envoyer garnisaire chez eux¹. »

Le 28 du même mois, le commandant reçut une autre commission. On l'avertissait « que les émigrés, les voleurs, chauffeurs et autres malfaiteurs qui parcourent le département, sont aujourd'hui déguisés en saulniers ou multiers. » Tous ces individus montreraient vraisemblablement un jour ou l'autre leur visage à Sainte-Anne, un des centres les plus importants de la région. Par suite, il avait « à redoubler de zèle et d'activité contre les monstres, en faisant arrêter tous ceux que la troupe rencontrerait non munis de passeports et dont même les passeports paraîtraient suspects². »

Rien n'indique au juste combien de temps dura le casernement. On sait seulement qu'on l'avait supprimé avant le 24 juillet. Nous en avons la preuve dans une lettre envoyée ce jour par Guillon, commissaire du canton de Pluneret, au général commandant l'arrondissement d'Auray : « Citoyen, écrivait-il, vous êtes sans doute instruit que demain et après demain, il se tient une foire ou assemblée au lieu de Sainte-Anne, à laquelle il se trouve toujours une affluence considérable de personnes de tout sexe. Je pense que pour y faire régner le bon ordre et la tranquillité, un détachement de la force armée y serait nécessaire, n'ayant plus de cantonnement à Sainte-Anne³. »

La gendarmerie suffisait d'ordinaire au maintien de l'ordre. Si Guillon cette fois réclama de la troupe, c'est qu'il comptait s'en servir pour « exécuter les lois relatives aux passeports et aux patentes. » En tout cas sa mission était précise, elle avait pour objet de garantir la tranquillité publique ou d'assurer le service des passeports, nullement d'entraver la liberté des pèlerinages et de molester ceux qui bornaient leurs soins à prier.

¹ *Arch. de Pluneret.*

² *Id.*

³ *Id.*

⁴ *Id.*

V. — FIDÉLITÉ LOCALE.

Le spectacle donné par les pèlerins étrangers était de nature à exercer une heureuse influence sur le peuple d'alentour et à enraciner dans son cœur les sentiments chrétiens que lui avaient légués ses ancêtres. Cette ténacité faisait dire au commissaire Guillon, dans un rapport du 28 octobre 1797 : « Le peuple de Pluneret, ami de la paix, mais sans énergie pour la Révolution, tenant à ses préjugés plus qu'à tout autre régime ; il faudrait des siècles pour lui faire adopter d'autres principes que ceux de sa religion, en général il est très insouciant sur le sort de la République¹. »

Ce rapport et d'autres similaires, qui provenaient des divers cantons, trompèrent les calculs machiavéliques du Directoire, qui s'était imaginé que pour tuer la religion, il suffirait d'en tuer les ministres. Dans cette persuasion il avait déclaré aux prêtres une guerre acharnée, tout en affectant de respecter la liberté du peuple. Le peuple cependant, grâce à cette liberté relative, se rassemblait les dimanches et les fêtes dans les églises ou chapelles, pour y réciter des prières en commun². Cet usage se pratiquait dans la plupart des cantons du Morbihan et en particulier dans celui de Pluneret, d'autant plus aisément que ces réunions privées ne constituaient pas, aux yeux du commissaire, l'exercice du culte : « Pas de culte, écrivait-il en substance, le 2 janvier 1798, à moins qu'on ne veuille considérer comme culte une prière qui se fait en commun dans l'église principale de chaque commune, les dimanches et fêtes, mais où il n'assiste ni constitutionnels ni autres³. »

Si le peuple fréquentait avec tant de courage les églises paroissiales, il n'avait garde d'oublier le chemin qui menait à celle de Sainte-Anne. A en croire un document du temps, les voisins y affluaient sans cesse, et elle « leur servait d'oratoire habituellement⁴. » D'après un autre témoignage, les fidèles s'y « réunissaient

¹ *Arch. de Pluneret.*

² *L. comptes décadaires ans VI, VII.*

³ *Idem.*

⁴ *Arch. de Pluneret.*

le dimanche de toutes les paroisses voisines pour chanter entr'eux l'office du soir¹. » C'est donc à Sainte-Anne qu'ils allaient prier de préférence.

Témoin de ces touchantes manifestations, le commissaire de Pluneret avait raison d'écrire « que le peuple regrette sa religion » ; mais il avait tort d'ajouter « que le peuple la croit éteinte parce qu'il est privé de ses prêtres². » Une foi si vive, des prières si ferventes devaient donner aux fidèles l'espoir de meilleurs jours, et il semblerait que l'administration locale partageât ce sentiment.

A voir ces municipaux en certains jours, on eût dit des énergumènes. Le 21 janvier 1793, ils se réunirent dans le temple décadaire et y prêtèrent avec enthousiasme le serment de haine à la royauté et à l'anarchie et d'attachement à la République³. L'année suivante leur enthousiasme paraissait déborder. Sur l'invitation de Vincent Rio, président de l'administration cantonale, le commissaire prononça un discours analogue à la fête du jour avec l'énergie du plus pur patriotisme et à la satisfaction de tous les bons républicains⁴. » La municipalité témoigna la plus vive allégresse, renouvela son serment de haine ; et après des imprécations contre les parjures et une invocation à l'Être suprême, elle sortit du temple pour « assister à la plantation d'un arbre de la liberté qui s'est faite au milieu des chants patriotiques⁵. »

L'anniversaire de la proclamation de la République, qui tombait le 22 septembre, se célébra encore avec plus d'éclat. Au pied de l'arbre de la liberté, on avait dressé à la Patrie un autel « orné de fleurs champêtres et de verdure » avec cette inscription :

Paix à l'homme juste et à l'observateur fidèle des lois.

L'administration assemblée au temple décadaire se mit en marche vers cet autel « avec pompe et décence, en chantant des hymnes patriotiques. » Ce ne fut pas Guillon cette fois qui porta la parole. Le

¹ Histoire du P. Martin.

² L. Comptes décadaires, ans VI, VII.

³ Registre des délibérations de Pluneret (*Arch. de Sainte-Anne*).

⁴ *Id.*

⁵ *Id.*

nouveau président Jean-Louis Le Méro fit lui-même le discours « dans l'idiome du pays, » faisant « sentir au peuple toute la solennité que comporte ce jour mémorable. » La prestation habituelle du serment suivit cette harangue et des jeux populaires vinrent couronner le tout¹.

Or cet appareil ne tirait pas à conséquence. Les municipaux avaient soin de déclarer qu'ils agissaient par ordre, et ils n'en devenaient pas plus fougueux partisans de la république. Le commissaire écrivait d'eux : « Ils sont sages, honnêtes et incapables de mal verser ; mais sont-ils royalistes ? Je l'ignore². » Ces fêtes ne donnaient lieu non plus à aucune profanation ; car le temple décadataire où ils se réunissaient n'était ni une église ni une chapelle, mais tout simplement une chambre du presbytère convertie en salle communale. Ils ne songeaient donc pas à opposer un temple à un autre ni à confisquer au profit des cérémonies républicaines le pèlerinage voisin. Au contraire ils avaient un faible pour ce dernier et le favorisaient de leur mieux. Aussi se célébrait-il en toute liberté si l'on excepte une légère entrave qu'on y avait apportée depuis un certain temps.

On sait qu'à Sainte-Anne se faisait un grand commerce. On y voyait « beaucoup de marchands de bagues, chapelets et jouets d'enfant. » Et quels jours étalaient ils ? Les dimanches et les fêtes de l'ancien calendrier, jours où le nombre des pèlerins était le plus considérable. Le commissaire n'essaya jamais de s'opposer à ces étalages, ni d'y assigner des jours particuliers. Tout ce qu'il fit, parce qu'un décret récent l'y obligeait, c'était d'empêcher « que cela eût lieu les décadys et jours de fêtes³ ». Ces jours-là, il y avait chômage obligatoire et défense de tenir boutique à ciel ouvert ; mais comme le commerce devait se pratiquer dans l'intérieur des maisons, les marchands et les pèlerins n'eurent guère à souffrir de

¹ *Arch. de Sainte-Anne.*

² *Id.*

³ *Id.*

⁴ *Arch. de Pluneret.*

⁵ *Id.*

⁶ *Id.*

cette mesure. Encore la municipalité entreprit-elle de la faire disparaître, du moins aux grands pardons.

Vers le milieu de 1798, l'administration centrale s'occupait de rechercher les foires et les marchés qui se tenaient à jour fixe dans le département, afin d'en dresser un tableau définitif. Le commissaire Guillon lui écrivit, le 20 juin, à ce sujet : « La commune de Pluneret... n'a ni foires ni marchés, à moins qu'on ne veuille donner le nom de foires aux différentes assemblées qui ont lieu à Sainte-Anne. Les principales sont :

- Le 7 mars, ouverture des assemblées ;
- Les deux fêtes de la Pentecôte ;
- Les 24, 25 et 26 juillet, grande assemblée ;
- Le 25 août, clôture des assemblées¹. »

Le conseil municipal ne se contenta pas de cette indication ; il demanda qu'on inscrivît sur le tableau « les six marchés considérables du lieu de Sainte-Anne². » Cette démarche était pleine de prévoyance, elle équivalait à leur assurer avec la liberté la protection publique.

Par malheur, l'administration centrale n'en tint aucun compte, et loin de prendre « les six marchés » sous son patronage, elle édicta les dispositions les plus rigoureuses contre les réunions non autorisées. Dans deux arrêtés (6 septembre et 20 octobre 1798 qui se complétaient l'un l'autre, elle défendit « qu'aucune marchandise, aucuns bestiaux ne se trouvent réunis ou étalés et exposés en vente à d'autres jours que ceux » indiqués aux tableaux ; en outre, « à tous les citoyens de se réunir pour les marchés à d'autres jours et d'autres lieux fixés, sous les peines prononcées contre les attroupements séditieux³. »

Ce règlement était comme une épée de Damoclès suspendue sur le pèlerinage, et le coup qu'on redoutait ne tarda pas à le frapper. »

(A suivre).

Abbé J.-M. GUILLOUX.

¹ Archives de Pluneret.

² Id.

³ L. 87.

CORRESPONDANCE D'HIPPOLYTE LUCAS

PENDANT

LE SIÈGE ET LA COMMUNE

(6 Septembre 1870 — 31 Mai 1871)

(Suite¹).



21 novembre.

J'ai reçu votre télégramme aujourd'hui jeudi vers deux heures, et il m'a fait grand plaisir. Enfin je sais où vous êtes, et vous ne pouvez être mieux que chez Paul² malgré la gêne que cela peut lui causer. J'en suis ravi et je le remercie profondément ainsi que son excellente femme de vous avoir donné l'hospitalité. La vie est dure ici, et tu n'y aurais pû tenir ; nous en sommes aux salaisons. Moi qui déteste tout ce qui est salé, je ne puis m'y faire et j'ai fort mal déjeuné ce matin. N'importe, je vivrai de chocolat le matin, je trouve encore à dîner dans un restaurant où le cheval n'est pas trop mal accommodé. Les Prussiens comptent évidemment nous prendre par la famine, car ils attaquent rarement. Au reste, quand ils attaquent ils sont repoussés et nous échapperons très probablement au bombardement. Ernest³ est aux grand gardes entre le fort de Rosny et celui de Nogent. Il est venu me voir ce matin. Sa compagnie va camper. Je lui ai prêté cent francs pour acheter ses objets de campement. Il vous offre toujours sa maison de Dinard :

¹ Voir la livraison de juillet 1899.

² Paul Lucas, cousin germain d'Hippolyte Lucas, commandant du génie à Rennes, et chargé alors de la mise en état de défense de cette ville. Mort en 1880.

³ Ernest Gauthier, neveu d'Hippolyte Lucas, capitaine des mobiles d'Ille-et-Vilaine.

mais sans vos malles qui, dit-il, n'y pourraient pas entrer. La petite vérole fait des ravages. La petite Rozzachi de l'opéra, cette charmante danseuse de 18 ans, vient de mourir. Je me porte bien et ne crains pas la contagion. Je vais me remettre au travail pour l'*illustration*. Paul a-t-il repris du service? Je voudrais bien le savoir. Y a-t-il une armée de l'Ouest ?

9 décembre.

Vous avez eu sans doute connaissance de la lettre du général de Moltke au général Trochu et de la nouvelle qu'il croyait devoir lui annoncer de la reprise d'Orléans par les armées allemandes. Le général de Moltke avait l'intention de décourager la défense de Paris, mais il n'a pas réussi. L'animation n'en est que plus grande contre les Prussiens. Sans le mauvais temps on aurait déjà repris les hostilités. Il tombe une neige glaciale. J'y ai gagné un terrible rhume de cerveau qui m'ennuie fort mais qui passera comme bien d'autres. Je n'ai pas eu de nouvelles d'Ernest ni du bataillon de Saint-Malo. Je sais qu'il a donné, mais où, je n'en sais encore rien. Les mobiles d'Ille-et-Vilaine ont été fort maltraités. Plusieurs officiers ont été tués, d'autres blessés; on parle de Duserseul, le fils probablement du Duserseul que j'ai connu autrefois, comme grièvement atteint.

J'ai reçu une lettre de faire part de la mort de M^{me} Arnheiter la belle-mère de Bazzoni¹. Elle souffrait depuis longtemps d'un catharre qui a fini par l'enlever d'autant plus que, d'après ce que m'a dit M. Arnheiter, elle avait une singulière façon de se soigner: elle ne mangeait pas et buvait ses quatre bouteilles par jour. Le vin était bon, mais cette tisane-là ne pouvait guère la remettre. M^{me} Bazzoni ignore sans doute, à l'heure qu'il est, la mort de sa mère. C'est terrible de penser que, la guerre finie, on peut apprendre que depuis deux ou trois mois déjà on a perdu les siens.

Le major Iung² est prisonnier à Aix-la-Chapelle. C'est fort heureux pour lui. Quant au commandant Samuel³, on ne sait pas s'il

¹ Bazzoni, compositeur, ancien collaborateur d'Hippolyte Lucas.

² Major Iung, officier d'état-major qui devint général après la guerre, ami d'H. Lucas.

³ Commandant Samuel officier d'état major fait prisonnier, ami d'H. Lucas.

est vivant ou mort. J'ai vu ces jours-ci Louis Blanc, je lui ai dit que tu m'avais demandé de ses nouvelles, et il m'a paru fort sensible à ce souvenir. Son frère Charles est remplacé comme directeur des lettres et des arts et je crois que les bibliothèques sont dans sa division. Moins le nom de ministère, c'est la division de Maurice Richard. Je l'ai vu aussi lui, mais nous n'avons parlé que de la lettre de M. de Moltke : c'était justement le jour où elle a paru dans les journaux. Je n'ai pas revu Victor Hugo, mais j'ai reçu plusieurs lettres nouvelles de lui. Nous ne croyons pas du tout que l'armée de la Loire ait été détruite comme l'a voulu faire croire le général des armées prussiennes et nous persistons à penser que l'armée de l'Ouest et celle de Bourbaki regagneront l'armée de Trochu, un jour ou l'autre.

Les privations se font sentir de plus en plus, mais elles sont supportées gaîment. Le cheval est passé à l'état de bœuf, et nous mangeons maintenant les chevaux des petites voitures. Dieu veuille qu'il y en ait pour le temps du siège ! On s'y fait. Les fameux tirailleurs de Belleville qui demandaient tant à sortir et à enlever le roi de Prusse ont lâché pied devant l'ennemi. Ils ont été dissous, on leur reprend leurs armes. Flourens a été mené à la conciergerie où il se démène comme un diable dans un bénitier. La patrie en danger de Blanqui est morte faute de lecteurs. Ces nouvelles-là feront plaisir à la province. On rit à Paris de toutes les mésaventures du parti anarchiste, qui du reste n'a jamais été sérieusement à craindre et sur lequel M. de Bismarck fondait un si grand espoir pour désorganiser la défense. Donnez-moi de vos nouvelles dès que vous le pourrez.

31 décembre.

On n'a pas idée du froid qu'il fait depuis huit jours. Mon encre est gelée, ma plume aussi et la main qui tient la plume l'est également. Impossible de réchauffer tout cela. Cependant je ne veux pas laisser passer le premier jour de l'an sans t'envoyer mes souhaits de bonne année. Puisse-t-on être plus heureux en 1871 qu'en 1870 !

Vous savez probablement que les Prussiens ont commencé une tentative de bombardement sur nos forts, en attendant qu'ils

puissent bombarder Paris. La tentative ne paraît pas se continuer, et l'on croit généralement que c'est pour faire diversion et nous amuser pendant qu'ils envoient des secours à l'armée du prince Frédéric-Charles. Ces gens-là ne procèdent que par ruse, et mal renseignés ou pas renseignés du tout, nous ne formons que des conjectures. Du reste on les tient en échec. Ernest est venu me voir ce matin. Le pauvre garçon est tout éclopé, il a les pieds gelés, bien-heureux d'en être quitte à si bon marché. Il était au plateau d'Avron. Il a même été oublié, lors de l'évacuation, avec sa compagnie aux avant-postes, de l'autre côté du plateau. Il est resté toute la nuit sous une pluie d'obus, avec les pieds dans la neige, ce qui n'empêchait pas ses hommes de se coucher à terre les uns sur les autres pour éviter les éclats d'obus. Il était forcé de les relever, à l'aide de ses grandes bottes, pour les faire marcher. C'est une grande chance que les Prussiens à deux cents mètres de là ne se soient pas aperçus qu'ils étaient restés seuls. Ils seraient probablement à l'heure qu'il est prisonniers et sur le chemin de l'Allemagne. Ce n'est que vers huit heures du matin qu'il s'est aperçu lui-même qu'on les avait abandonnés et que l'armée avait quitté le plateau sans qu'ils aient été prévenus. La veille ils avaient donné deux fois et entendu de près siffler les balles. Ni lui, ni les siens n'ont été atteints. Martin Feuillée¹ n'a pas été blessé non plus, mais sa compagnie et lui n'étaient pas de grand-garde avec eux et ils n'ont pas passé ensemble la nuit terrible de l'abandon. Ernest va rester deux jours à Paris pour se refaire un peu et se dégeler. Il sait maintenant ce que c'est que la guerre. Il a montré beaucoup de résolution et reçu, quand il a ramené ses hommes, beaucoup de félicitations. Ta mère² va bien, mais son patriotisme manque de solidité. Elle capitulerait pour un morceau de bœuf. On nous assure du reste que demain pour le premier jour de l'an nous aurons une ration de bœuf conservé.

On dit que l'Empereur est très malade à Willemsheo et qu'il est en train de mourir. Il est fâcheux pour lui qu'il n'ait pas su sauver

¹ Martin Feuillée, commandant des mobiles d'Ille-et-Vilaine, député, puis garde des sceaux après la guerre.

² M^{me} veuve Adélaïde Terme, âgée alors de 78 ans.

son honneur à Sedan, comme François I^{er} sauva le sien à Pavie. Je cesse d'écrire ayant la main tout à fait gelée.

8 janvier 1871.

Le bombardement a commencé, non seulement contre les forts, mais contre la rive gauche. Il est tombé des obus jusqu'au Luxembourg, au Panthéon, au Val de Grâce, dans le Marais, à peu de distance de l'arsenal. Plusieurs personnes ont été tuées, d'autres blessées grièvement. Tout cela n'est pas gai, mais le moral de la population n'est pas gravement affecté. On ne pense pas à capituler, on ne pense qu'à sortir pour faire payer à l'ennemi ses audaces et ses ignominies. Le canon tonne toute la journée et nous l'entendons comme s'il était braqué sur le quai. On ne dort pas, on est réveillé à tout instant par la canonnade qui ne cesse pas la nuit.

Tant que les restaurants seront ouverts, je ne mourrai pas de faim, mais si j'étais réduit à ma ration, je n'irais certainement pas loin. Malitourne' toujours superbe a fait la conquête d'une dame au restaurant où nous allons. C'est un morceau de fromage qui a entamé la conversation. Cette dame revenait de la vente de l'instruction publique où elle avait acheté un morceau de fromage de Hollande. Elle s'est placée à côté de nous, et ce maître Renard de Malitourne, alléché par l'odeur, fut des plus courtois et des plus galants avec la dame qui ne demandait pas mieux que de causer. Elle l'invita à aller prendre le thé chez elle, et moi aussi, par la même occasion. Nous refusâmes. Elle ne s'est pas tenue pour battue, elle est revenue au restaurant et cela commence à ne plus amuser Malitourne, moi encore moins. Je déserterais si elle continue à nous obséder.

11 janvier.

Je n'ai plus de papier pelure et je t'écris sur une carte qui ne doit pas dépasser le poids. Je t'écrirai demain plus longuement. Ta mère est à la maison. Je suis allé la chercher hier. Le bombardement a justement éclaté dans sa rue. Toutes ses vitres ont été brisées, un obus est tombé dans son jardin. Malgré cela, elle n'est

1 Pierre Malitourne, bibliothécaire à l'arsenal.

sortie de sa chambre que parce que le propriétaire n'a pas voulu faire remettre ses volets pendant le bombardement. Les obus pleuvent sur la rive gauche de la Seine. Le jardin des Plantes est labouré, la Pitié, Sainte-Pélagie criblées. Pas beaucoup de monde de tué, les personnes qui déménagent emportent leurs obus. De frayeur nulle part !

14 janvier.

Mon cher Paul¹, le *Siècle* d'hier m'a causé une très vive inquiétude, il annonce, d'après la *Gazette allemande du Nord* que les Prussiens ont occupé Rennes, qu'ils ont littéralement dépouillé la ville et les environs. Cela m'a paru complètement invraisemblable, mais pourtant tout est possible. Tâche de me rassurer par un télégramme et dis-moi si ma femme et ma belle-fille sont toujours chez toi et si vous avez reçu mes lettres, la dernière surtout où je racontais que ma belle-mère a subi les épreuves du bombardement dans la rue de la Clef et que je l'avais recueillie à l'arsenal. Le bombardement continue la nuit sur la rive gauche, la rive droite n'a pas encore été atteinte.

19 janvier.

Ma chère amie, tu dois savoir à l'heure qu'il est que la famine a fait capituler Paris. Nous n'avions plus que six jours de vivres. Il y aurait bien des choses à dire sur cette capitulation, car c'en est une déguisée sous le nom d'armistice. Mais comme les autorités prussiennes peuvent décacheter ma lettre, je me tais pour le moment. Si tu peux m'envoyer un peu de beurre de Bretagne et quelque chose qui ressemble à un poulet ou quelque autre animal fantastique qu'on ne connaît plus ici, tu me feras plaisir. Un facteur de Bretagne qui est dans la garde mobile m'a apporté du pain blanc. Le pain noir que nous mangeons est si mauvais que c'est un véritable cadeau. On n'a pas idée de la composition indigeste qu'on nous rationne sous le nom de pain. Tu feras bien de joindre un peu de pain blanc au beurre que tu m'enverras.

¹ Paul Lucas, cousin d'Hippolyte Lucas. (V. *supra*.)

2 février.

Nous allons être obligés à la bibliothèque de replacer tous nos livres que nous avons enfouis dans les caves. Ce ne sera pas un petit embarras, Louis Blanc tient en ce moment la corde, et même avant Victor Hugo. Il y a malheureusement dans la liste des élus de Paris ou de ceux qu'on croit être élus des noms comme celui de Blanqui. Jules Favre a été odieusement attaqué dans sa vie privée par le *Vengeur*, journal de Pyat. On est allé jusqu'à relever dans les mairies les noms de ses enfants naturels. L'article que je t'envoie est dur pour lui. Je ne sais si Jules Favre a eu des torts dans sa vie privée, mais, comme homme public, ce n'est qu'un larmoyeur. Des phrases, et voilà tout ! Je suis de l'avis du chiffonnier qui disait : « Ce n'est qu'un Cicéron. » Et encore, Cicéron valait mieux que lui. J'ai beaucoup regretté comme toi Bancel. Tant de talent et de patriotisme s'éteignant au moment même où il aurait pu recueillir le fruit de ses peines et de ses travaux. Mon boucher vient de m'envoyer un superbe filet de bœuf, mais le filet (les bouchers ne perdent pas la carte) était accompagné d'une facture de 9 francs. Je l'ai pris quoique cela m'ait paru cher.

8 février.

Enfin, je suis complètement rassuré, je viens de recevoir ta lettre du 2 février, mais de tes télégrammes, je n'en ai encore que deux. Les autres viendront plus tard et trop tard pour le prix qu'ils t'ont coûté, puisqu'ils ne m'apprendront rien de nouveau. Je suis enchanté de savoir que vous vous portez bien. Je n'ai pas trop souffert pour ma part, si ce n'est du froid, mais ce n'est pas la faute des Prussiens. Je suis couvert de flanelle des pieds à la tête, de flanelle brevetée contre les rhumatismes. Cependant ma toux ne veut pas passer. Le beau temps la fera diminuer certainement. J'irais bien passer 15 jours avec vous, mais je ne saurais à qui demander ma passe, car l'administration de l'ouest n'est plus à Paris. Elle est peut-être à Rennes. Il est question, dit-on, d'y établir l'assemblée nationale, au lieu de Bordeaux. Alors, je m'y rendrais peut-être : je ne crois

pas pourtant qu'on prenne cette décision, la paix paraissant faite Bordeaux entre le gouvernement de Paris et Gambetta. Les élections ont lieu aujourd'hui et tout le monde est en l'air. Le sort de la France va se décider. La paix me paraît certaine. Il est bien difficile qu'ayant les pieds et les poings liés comme nous les avons, on pousse la défense à outrance.

Cependant tout est possible, et vous ferez bien de ne revenir que lorsque tout sera parfaitement calme. Je n'ai pas besoin d'argent. J'ai encore du vin, le coke seul me manque, mais le ravitaillement de Paris m'en procurera. Nous commençons dès aujourd'hui à avoir du pain meilleur. Si tu peux m'envoyer une grêle, mets-y des petits pots de beurre et un poulet. J'ai des cadeaux de beurre à faire chez Ravaisson¹, chez Lacroix², chez les personnes qui m'ont invité à dîner pendant le siège. Ravaisson a été blessé par un éclat d'obus, mais sans gravité. Delaunay³ va bien, fais-le dire à sa femme.

12 février.

J'ai reçu aujourd'hui 12 février tes deux télégrammes des 18 et 20 janvier. Ils m'auraient causé bien de la joie en leur temps, mais ils m'ont été indifférents par suite de tes nouvelles du 2 février. Continuation de bonne santé. Delaunay a dû partir hier pour Rennes. Je l'ai chargé d'un mot pour toi, mais le laisser-passer subissait tant de formalités restrictives qu'il n'arrivera peut-être pas lundi comme il en avait l'espérance. Ne vous pressez pas de revenir. Les élections ne sont pas, à Paris du moins, favorables à la paix, on ne sait pas ce qui peut arriver et d'ailleurs les chemins de fer ne sont pas sûrs.

19 février.

J'ai reçu ta lettre, je te remercie des nouvelles que tu me donnes. Je n'ai pas vu Toto⁴, je n'ai vu que le gros Charles⁵, un soir où Vaccerie m'a emmené avec Théophile Gautier au Rappel, pour nous

¹ Ravaisson, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'arsenal.

² Paul Lacroix, conservateur à la bibliothèque de l'arsenal.

³ Aimé Delaunay, compatriote et ami d'H. Lucas.

⁴ François Victor Hugo.

⁵ Charles Hugo.

montrer un canon¹. J'ai dit à Charles : « Vous savez qu'il y avait chez moi une chambre préparée pour vous recevoir ainsi que votre femme et vos enfants. — Oui, m'a-t-il répondu, et je vous en remercie, mais, a-t-il ajouté avec ce ton insouciant que tu lui connais et qui n'est pas la quintessence de l'ancienne urbanité française, vous étiez plus exposé que nous ! » et il s'est jeté sur un canapé. Je lui ai dit : « Ce que j'en faisais, c'était pour être agréable² à votre père. »

Tu as dû voir que l'ami Albéric Second s'était un peu barbouillé avec l'Empire. Ce n'est pas ainsi qu'aurait agi X... Celui-là n'aurait pas écrit ; il serait allé trouver Conti et lui aurait dit : « Mon cher, j'ai besoin de quatre mille francs, c'est bête comme tout, mais il y a dans la vie des moments où l'on a besoin de quatre mille francs. Dites en donc un mot à l'oreille de l'Empereur, mais, vous savez je ne vous donnerai pas de reçu. On ne sait pas ce que peut arriver. » Albéric est entré chez Conti avec des bottes de gendarmes.

Tu as bien raison de dire qu'on est injuste pour Gambetta. Il a pu commettre des fautes, mais il a agi, tandis que Trochu n'a rien fait. Cependant Gambetta sera le bouc émissaire chargé de toutes les iniquités d'Israël. Le parti de la paix l'exècre, et le parti de la guerre lui en veut d'avoir donné sa démission. Je suis content que le jeune Antonin Dubost n'ait pas été tué.

27 février.

Il paraît que les Prussiens entrèrent décidément à Paris, mercredi prochain, à dix heures, depuis l'Arc-de-Triomphe jusqu'à la

¹ Le canon le *Châtiment*, dont le prix fut payé avec le produit d'une représentation d'œuvres de Victor Hugo.

² Voici la lettre que Victor Hugo écrivit à Hippolyte Lucas pour le remercier de son offre de venir habiter l'arsenal pendant le bombardement.

15 septembre 1870.

Cher poète, je reconnais là votre vieille et forte amitié. Je vous remercie du fond du cœur. Je tiens en réserve votre offre excellente pour ma bru et pour mes deux petits-enfants. Quant à moi, je suis venu à Paris pour des devoirs supérieurs. J'ai l'intention de ne pas me ménager. Je ne ferai pas au bombardement l'honneur de me déranger pour lui. Merci pour mon petit Georges et ma petite Jeane. Je serre votre vaillante et cordiale main.

VICTOR HUGO.

place de la Concorde, c'est à l'*Officiel* Il y en aura de logés dans les bâtiments publics et d'autres chez les particuliers. Après cela, on ne sait pas ce qui peut surgir du contact de ces messieurs avec la population. Un crime affreux a été commis hier par la foule. Un homme, qu'on accusait d'être sergent de ville, a été saisi sur la place de la Bastille, mené jusqu'à la Seine au delà du grenier d'abondance, jeté à l'eau et noyé. C'est un acte monstrueux, et la population de Paris a prouvé qu'elle était aussi féroce que les Prussiens. Il est étonnant qu'on n'ait pas pu nous épargner la honte de leur entrée à Paris. C'est un joli négociateur que M. Thiers ! Il est probable que M. de Bismarck par cette occupation, qui peut durer plusieurs jours, veut agir sur l'Assemblée de Bordeaux et obtenir toutes les conditions qu'il impose pour la paix.

2 mars.

Occupation des plus pacifiques, pas le moindre trouble.

Les boutiquiers ont fermé leurs boutiques ; mais je crains bien que ce ne soit pour aller voir les Prussiens, car il y a eu foule autour de leurs lignes. Ils ont bivouaqué très tranquillement jusqu'ici. Quelques gamins qui ont accepté des cigares, (car le cigare joue un grand rôle dans la guerre actuelle) ont été rossés par leurs camarades. Des demoiselles qui se sont présentées ont été fouettées comme des Théroigne de Méricourt et déshabillées par la population aussi curieuse qu'elles. Je comptais sur L... pour me donner des détails sur l'occupation des Prussiens, dans le faubourg Saint Honoré, mais il a pris un autre chemin et ne les a pas plus vus que cet officier blessé à Sedan et à Champigny qui disait : « Je voudrais bien les voir. Je ne les ai jamais vus »

(A suivre).



LIQUIDATION DES SUCCESSIONS D'ANNE DE BRETAGNE

ET

DE LOUIS XII

(Suite¹)

VI

D'après ce qui vient d'être dit, Renée de France avait à faire valoir :

1° sa *dot* sur « la couronne. »

2° ses droits sur la succession d'Anne de Bretagne, savoir :

a. Sur la Bretagne un *apanage*,

b. *Immeubles hors de Bretagne*, la moitié de la valeur en propriété et la moitié des revenus perçus depuis la mort de la reine ;

c. Une part des *meubles, bijoux et bagues*² ;

3° ses droits sur la succession de Louis XII, savoir :

d. *immeubles* (comme ci-dessus).

e. la moitié des *meubles* de toute sorte et des deux millions d'or laissés par Louis XII,

4° ses droits sur les successions collatérales.

Nous ne sommes pas renseigné et nous ne pouvons nous expliquer que sur un petit nombre des éléments de ce compte : 1° la dot

¹ Voir la livraison de février 1899.

² Quelle part ? — La réponse demanderait des recherches qui, comme on le verra, auraient été oiseuses.

comme fille de France; 2° les comtés d'Etampes et Montfort l'Amaury avec ses annexes; 3° les comtés de Blois, Soissons, Coucy et Asti; 5° l'argent monnayé laissé par Louis XII; 6° les successions collatérales.

Une observation préliminaire :

Nous aurons à établir le rapport approximatif de la *livre* dans les siècles antérieurs au XVI^e siècle 1° avec la livre au XVI^e siècle, 2° avec le franc monnaie actuelle.

Voici les bases de ces calculs.

1° Le rapport de la livre au franc monnaie actuelle s'exprime ainsi :

XIII ^e siècle	2 ^e moitié	=	113.79.
XIV ^e	— 1 ^{re} moitié	=	82.50.
XIV ^e	— 2 ^e moitié	=	55.
XV ^e	— 1 ^{re} moitié	=	40.25.
XV ^e	— 2 ^e moitié	=	40 ou 35.
XVI ^e	— 1 ^{re} moitié	=	20 ou 15.
XVI ^e	— 2 ^e moitié	=	10 ou 9.

Ce qui veut dire que, pour obtenir la valeur en francs monnaie actuelle de la livre des XIII^e, XIV^e siècles, etc., il faut multiplier par les chiffres placés en regard de chaque siècle. Ex. 1 livre XIII^e siècle 2^e moitié \times 113.79 = 113.79 francs de nos jours¹.

2° Pour ramener la livre des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles à la valeur de la livre au XVI^e siècle, voici ce que nous ferons : connaissant le

¹ J'ai entendu se récrier sur le prix d'un cheval : 8 livres, en 1272. En réalité l'acheteur avait payé 910 fr, 32 c. de notre monnaie.

Citons un curieux achat de chevaux fait à cette époque. Pierre de Bretagne, petit-fils du duc Jean I^{er} dit Le Roux, fut le digne émule de son ami Hervé, comte de Léon, dit le *Prodigue*.

Il était fou de chevaux. En 1291, il en acheta pour 9000 livres, qu'il n'avait pas, s'engageant par serment à ne pas sortir de Paris avant sa libération. Or 9000 livres de ce temps sont 1 million 24 mille 110 francs de nos jours. Son père le duc Jean II dégagea la parole de son fils qui put rentrer en Bretagne, où il mourut d'un coup de pied de cheval (1310). Lobineau, *Hist.* p. 220, 296.

rapport de la livre à ces diverses époques avec le franc de nos jours nous faisons ce raisonnement qu'un exemple rendra très clair.

La livre du XV^e siècle, 2^e moitié = 35 francs, la livre du XVI^e siècle 1^{re} moitié = 20 francs : donc la livre du XV^e siècle 2^e moitié valait au XVI^e siècle 1^{re} moitié, la différence entre les deux chiffres 35 et 20 soit 15. Pour obtenir le rapport de la livre du XV^e au XVI^e siècle, il faut donc multiplier par 15.

Cela dit, faisons cette double opération.

..

1^o Dot de Renée sur la couronne.

Elle devait être, dit le mémoire, de 150 000 francs d'or du temps de Charles VI (comme la dot promise à Jeanne duchesse de Bretagne en 1392); et de ce chef le mémoire réclame 200 000 écus d'or sol.

La réclamation est beaucoup trop modeste. 150 000 francs d'or à 20 sols du XIV^e siècle égalaient, en tenant compte de la dépréciation du numéraire, bien plus de 200 000 écus d'or à 27 sols. Mais prenons le chiffre de 200 000 écus (ou 270 000 livres).

2^o Succession d'Anne de Bretagne.

a. *Le duché de Bretagne.* S'il appartient à Claude fille aînée, Renée avait droit à un apanage... *Mémoire.*

b. *Immeubles.* Des quatre seigneuries de Richemont, Montfort l'Amaury et annexes, Etampes et Vertus, nous avons vu que seuls Etampes et Montfort l'Amaury avec ses annexes se trouvaient dans la succession d'Anne de Bretagne. Or les coutumes d'Etampes et de Montfort admettaient le partage égal : Renée avait donc droit à la moitié¹.

Evaluons les immeubles d'abord en revenu puis en capital.

¹ C'est la règle que les immeubles se partagent selon la coutume du lieu de leur situation : la coutume de Montfort et celle d'Etampes admettaient le partage égal entre filles.

1° *Etampes*. — Nous ne sommes pas exactement renseigné sur la valeur exacte d'Etampes. En 1476, le duc François II redemandant ce comté au roi Louis XI, en réduisait le revenu « à 300 livres à peine¹ ; » mais le duc avait intérêt à en diminuer la valeur. Il est difficile d'accepter cette appréciation quand on voit Louis XI et Charles VIII retenir Etampes pour en donner l'usufruit à de grands personnages ; et François I^{er} le donner, en 1514, à Arthur Gouffier son ancien précepteur, alors grand maître de France ; et, en 1536, avec le titre de duché à sa favorite Anne de Pisseleu.

Quoi qu'il en soit, 300 livres de 1476 valaient environ 4 500 livres en 1514, ou environ 3 333 écus d'or. Le comté donné par Claude à François I^{er}, et resté aux mains du roi et de ses successeurs, a rapporté pendant cinquante-six ans jusqu'en 1570, des revenus dont le total est de 252 000 livres ou 186 000 écus, dont la moitié pour Renée (93 000) : — car les dons faits par sa sœur et son beau-frère ne la regardent pas.

2° *Montfort-l'Amaury* seul. — En 1315, le revenu du comté était évalué 6000 livres². Cette évaluation faite à propos du rachat à payer par la duchesse Yolande, femme du duc Arthur II, était sans doute aussi réduite que possible. Acceptons-la. Deux siècles plus tard en 1515, cette somme égalait au moins 376 800 livres ou 279 151 écus. — Or ce revenu annuel a été perçu pendant cinquante-six ans : le total est la somme énorme de 15 millions 690 216 écus. Renée a droit à la moitié ou 7 845 108 écus.

Il est vrai qu'aussitôt après la mort de Claude, François I^{er} a disposé de l'usufruit du comté jusqu'en 1547 ; que, à cette époque, l'usufruit a passé au duc d'Anjou qui le possédait encore en 1570. Mais ces dispositions ne peuvent porter préjudice aux droits de Renée.

Néauffle et Houdan ne faisaient pas partie de Montfort en 1315, et ne sont pas compris dans l'évaluation faite à cette date ; nous avons du revenu de ces deux seigneuries deux évaluations de la se-

¹ *Seigneuries des ducs hors de Bretagne...* p. 64.

² *Ibidem*, p. 27.

³ Ci-dessus, p. 167 (II, 1898).

conde moitié du XV^e siècle. Le revenu de Houdan est porté à 1,800 livres ; celui de Néauffle à 10,113 livres, en tout 11,913 livres¹. Ces évaluations semblent *partielles* : prenons-les comme *générales*, et acceptons même les chiffres donnés au XV^e siècle pour la valeur au commencement du XVI^e.

11,913 livres valent environ 8,824 écus d'or sol. Ce revenu perçu pendant 56 ans fait un total de 494 144 écus. Mettons 500,000 et nous serons au-dessous du compte. Renée a droit à la moitié : 250,000 écus.

Renée avait aussi à faire valoir ses droits sur la propriété de ces biens immeubles. Nous avons dit qu'elle y fondée pour moitié.

Nous n'avons pas trouvé une évaluation de la propriété de ces seigneuries ; mais peut-être la connaissance que nous avons de leur revenu annuel nous permet-elle d'en retrouver approximativement la valeur en propriété ? Voici le calcul que le roi François I^{er} lui-même a bien voulu nous indiquer.

Dans le contrat de mariage de Renée (1527), le roi avait promis 250,000 écus d'or. « 200,000 écus, est-il dit, seront payés en une rente de 10,000 écus sur une terre. » C'est-à-dire qu'en paiement des 200,000 écus, il sera donné une terre qui, valant 10,000 écus de rente est estimée 200,000 écus. C'est, comme nous dirions aujourd'hui, une évaluation au denier 20.

Calculons sur cette base.

1° *Etampes* a un revenu d'au moins 3333 écus d'or ; la valeur en propriété sera 66,660 écus, assurément beaucoup trop réduite. La moitié appartient à Renée : 33,330.

2° *Montfort* seul. Le revenu est, avons-nous dit, au moins de 279,151 écus d'or en 1514. Ce revenu permet d'assigner à Montfort une valeur de 5,580,000 écus d'or sol, dont la moitié 2,790,000 pour Renée.

3° *Houdan* et *Néauffle* ont, à la même époque, un revenu de 8824 écus d'or : valeur en propriété, 176,000, dont la moitié 88,000 écus

¹ *Seigneuries des ducs hors de Bretagne*, p. 47 et 51.

c. *Meubles, bagues et bijoux*¹. Nous ne sommes pas exactement renseigné. Mais personne ne doutera que ces objets divers n'eussent une valeur très considérable. Les faits suivants nous en donneront une idée.

La duchesse Anne, même avant de devenir reine, était richement pourvue de « bagues, habits et nippes. » La preuve, c'est que sa robe de noces « de drap d'or, chargée de dessins en relief tracés par de l'or en bosse et fourrée de martre zibeline » coûtait $\frac{1}{4}$, 200 livres, plus de 100,000 francs, valeur actuelle². »

Les meubles du duc François I^{er} étaient évalués deux millions d'or, environ 80 millions de notre monnaie. Anne de Bretagne avait dû les trouver avec les meubles de Pierre II et ceux d'Arthur III dans la succession de son père; en 1501, elle abandonna 100,000 écus (environ 135,000 livres), 4,725,000 de notre monnaie, pour la moitié des meubles communs entre son père et Marguerite de Bretagne; elle retenait donc au moins une valeur égale de meubles de cette communauté³.

Aux meubles de la succession de François II, il faut ajouter ceux de la succession de Marguerite de Foix, que la duchesse a recueillie seule.

¹ Nous avons donné plus haut (p. 169) (II, 1898) la définition de ces mots à cette époque.

² M. de la Borderie, *La Bretagne aux derniers siècles du Moyen-Age*, p. 268.

³ Les deux filles du duc François I^{er} avaient été mariées, l'aînée, Marguerite, à François de Bretagne, depuis François II; la cadette, Marie, à Jean, depuis vicomte de Rohan. Marguerite était morte sans enfants en 1469. En 1499, après trente années, Jean II de Rohan, agissant au nom de sa femme, réclama à Louis XII et à la reine Anne : 1^o une part des meubles de François I^{er} évalués deux millions d'or; 2^o ceux de Pierre II et d'Arthur III; 3^o dans la communauté de François II, la moitié appartenant à Marguerite, représentée par sa sœur unique, la vicomtesse de Rohan. Des arbitres furent nommés qui, repoussant les demandes relatives aux successions, ordonnèrent que la moitié des meubles de François II et Marguerite serait remise à la vicomtesse de Rohan, s'ils étaient encore en nature, sinon leur valeur. Plus tard un accord intervint, aux termes duquel le vicomte pour sa femme se contenta de 100,000 écus d'or. La moitié de la même communauté recueillie par la reine était donc au moins de cette somme, avec les entières successions mobilières des quatre derniers ducs.

Ce n'est pas tout : la reine Anne a recueilli tous les meubles du roi Charles VIII que le contrat de mariage lui donnait en pleine propriété'.

A toutes ces richesses, la reine en avait ajouté d'autres. Elle aimait les objets d'art ; et les choses « curieuses » « qu'elle faisait acheter à Lyon ou ailleurs », et qu'elle emmagasinait au château de Nantes².

Quelle était la valeur totale de toutes ces richesses ? René n'en a jamais rien su, et nous ne pouvons mentionner ces objets que pour *mémoire*.

3° Succession de Louis XII.

d. Immeubles. — Nous avons vu indiqués comme étant à Louis XII au temps de son veuvage : En France, le comté de Blois, les seigneuries de Soissons et de Coucy ; — en Italie, Gênes, Milan, Asti, Crémone et le Crémonois. — Les trois seigneuries françaises nommées plus haut étaient dans la succession de Louis XII ; et, si la guerre lui avaient enlevé Gênes et le duché de Milan, il gardait encore le comté d'Asti, Crémone et le Crémonois.

Or le procureur général reconnaissait que les comtés de *Blois*, *Soissons* et *Coucy* valaient 30 000 livres (ou 22 000 écus) de revenus, sans parler de trois forêts contenant trente mille arpents (environ

' Contrat de mariage. Morice. Pr. III. 717. Tous les *meubles* sans exception : « ... Tous et chacun de ses biens meubles et quelconques, soient joyaux de quelque et tant grande valeur qu'ils pourront être, ... soient les dits biens pour le service de sa personne et pour l'entretienement de sa maison. »

* Pendant une maladie de Louis XII dont les médecins désespéraient, la reine « fit emballer ses meubles et joyaux et les fit charger sur la Loire » pour les envoyer à Nantes où elle voulait se retirer. » — Lobineau, *Hist.* p. 828 et suiv. — On sait que le maréchal de Gié arrêta vers Saumur le bateau qui portait les *meubles* de la reine, et comment celle-ci se vengea de ce qu'elle nommait un crime de *lèse-majesté*.

Voir *La Vie d'Anne de Bretagne*, par Leroux de Lincy, ouvrage qui contient plus d'une erreur historique, mais qui donne de curieux détails sur les goûts artistiques de la reine.

15 000 hectares, dépendantes du comté de Blois. Il ne peut nier non plus que Renée y fut fondée pour moitié¹.

Ce revenu de 22 222 écus (sans parler des forêts) a été perçu pendant cinquante-six ans. Soit une somme de 1 444 432 écus dont la moitié appartient à Renée ; 722 216 écus.

Comté d'Asti. — Sans parler de Crémone, il est appris que le revenu d'Asti était de 30 000 ducats au temps de Valentine de Milan, en 1370² : et que ce revenu, au milieu du XVI^e siècle est de 60 000 ducats. Acceptons cette évaluation qui semble bien modeste. D'après l'ordonnance de 1546 qui donna cours au ducat en France, le ducat vaut 46 sous et quelques deniers ; prenons-le pour 46 sous seulement ; 60 000 ducats égaleront plus de 102 222 écus d'or sol.

Or il faut faire compte de ce revenu perçu pendant cinquante-six ans : total 5 724 432 écus d'or dont Renée peut réclamer la moitié ou 2 362 216 écus.

Recherchons la valeur de ces trois seigneuries françaises et de la seigneurie d'Asti, d'après le taux établi plus haut.

Le revenu annuel de 22.222 écus permet d'évaluer approximativement la propriété de Blois, Soissons et Coucy à 444.440 écus, sans parler des trois forêts du comté de Blois contenant 15.000 hectares, mais sur lesquelles nous ne sommes pas renseigné. — Renée avait de ce chef droit à 222.220 écus.

En ce qui concerne Asti, le revenu de 102.222 écus d'or assignait à la propriété une valeur de 2.048.000 écus, dont la moitié pour Renée, 1.024.000 écus.

D'après le *Mémoire*, il paraît que, lorsque Renée faisait mention d'Asti, il lui était répondu que le roi François I^{er} avait été contraint de rendre le comté pour « se libérer de rançon », en 1525. — Le fait était vrai, mais ne faisait pas obstacle aux droits de Renée : elle n'était pas tenue de payer la rançon du roi.

e. Meubles de la succession de Louis XII. Nous ne pouvons que signaler les deux millions d'écus d'or que le roi déclarait laisser dans ses coffres, dont un million pour Renée.

¹ La coutume de Blois et celle de Vermandois qui régissait Soissons et Coucy ordonnaient le partage égal entre filles.

² Ci-dessus, p. 167 (II. 1898).

4° *Successions collatérales.*

Nous n'en savons qu'une chose : c'est que dans le contrat de mariage de Renée avec le fils du marquis de Brandebourg (26 avril 1519), il était promis 175. 000 écus pour les *successions collatérales*, 25. 000 écus de plus que pour les droits de Renée dans les successions paternelle et maternelle. 175. 000 écus égalent 236. 250 livres.

••

Récapitulation des droits de Renée.

Dot due sur la couronne.	200.000 écus
1/2 des revenus accumulés	
1° d'Etampes	93.000 »
2° de Montfort.	7.845.000 »
3° de Néaufle et Houdan.	250.000 »
1/2 de la valeur en propriété.	
1° d'Etampes.	33.000 »
2° de Montfort.	2.790.000 »
3° de Néaufle et Houdan.	88.000 »
Revenus accumulés 1/2.	
1° de Blois, Soissons, Coucy.	722.000 »
2° d'Asti.	2.362.000 »
Valeur en propriété 1/2.	
1° de Blois, Soissons, Coucy.	222.000 »
2° d'Asti.	1.024.000 »
Succession mobilière de Louis XII.	1.000.000 »
Successions collatérales.	175.000 »
TOTAL.	16.804.000

Nous avons compté pour *mémoire* 1° l'apanage sur le duché de Bretagne, 2° les meubles de la succession maternelle, 3° tous les immeubles de la succession paternelle, sauf les comtés de Blois, Soissons, Coucy, Asti, 4° tous les meubles de la même succession sauf les deux millions d'écus d'or laissés par Louis XII. — De plus nous avons fait remarquer que les évaluations du revenu des immeubles sont réduites, d'où suit la réduction de leur valeur en pro-

priété calculée sur le revenu. Enfin nous avons accepté comme sérieux le chiffre presque ridicule de 175.000 écus pour la part de Renée dans les successions collatérales. Et pourtant après ces diminutions l'addition donne plus de seize millions et demi (près de dix-sept millions) d'écus d'or.

Pour tous ces motifs, nous nous demandons si le compte présente seulement la moitié des droits que Renée pouvait réclamer.

Quoi qu'il doive être de cette supposition, mettons en regard du chiffre de seize millions 804. 000 écus le chiffre des sommes attribuées à Renée.

..

Voici les chiffres énoncés par ses adversaires. 1° Son contrat de mariage (1528) lui attribuait une somme de 250.000 écus. Pour l'en fournir il lui fut attribué une rente de 12.500 écus.

Mais cette rente fut presque aussitôt, et par le roi lui-même, réduite à 8.813 écus, revenu qui, au denier 20, donne un capital de 176.260 écus. Différence en moins 73.740 écus¹.

2° La transaction de 1570 a pour objet Montargis et Nemours.

Le procureur général évalue ces seigneuries 30 ou 40.000 livres de rente ou 29 629 écus et en capital 320.000 écus². Or les duchesses produisent une expertise judiciaire démontrant que le revenu des deux seigneuries est seulement de 6.500 livres, plus il est vrai, la coupe annuelle de la forêt de Montargis, 9.000 livres au maximum. Soit un revenu total de 15.500 livres ou 11.481 écus,

¹ A ce propos, j'ai commis ci-dessus p. 255 (II 1898) une erreur que je veux expliquer et rectifier :

Le *mémoire* compte tantôt par *écus* tantôt par *livres*. De là l'erreur commise par inadvertance. Le *mémoire* dit (col. 1406) que le *manquant* sur la rente de 12.500 écus est de 5.326 *liv.* 14 sols 6 deniers, et (col. 1416) 5.300 l. 14 s. 6 d. — J'ai compté par *écus* et dit que la rente diminuée de 5.326 *écus* était réduite à 7.174 écus. Il fallait dire « diminuée de 5.328 *livres* ou 3657 écus, qui retranchés de 12.500 réduisaient la rente à 8.813 écus, » au lieu de 7174.

² Au denier 20 le revenu de 29.000 écus aurait donné en capital une valeur de 580.000 écus. Le procureur général réduit à 320.000, qui réduirait le revenu à 16.000 écus. N'est-ce pas la preuve de l'exagération qu'il a commise en portant le revenu à 40.000 livres ?

revenu qui, au denier 20, donne une valeur en capital de 229.620 écus ; différence en moins 100.380 écus.

Ainsi de la somme totale résultant du contrat de mariage et de la transaction, 570000 écus, il faut retrancher ces deux différences : 174 120. Il reste 395 880.

Il y a des impenses faites au profit de Renée et que le procureur général — on peut s'en étonner — n'a pas portées en compte. Je veux parler de l'entretien de Renée, depuis la mort de Louis XII jusqu'à son mariage pendant treize années (1515-1528).

Y a-t-il lieu de faire ce compte?—Pendant la prétendue protutelle de François I^{er}, lui-même et Claude ont joui de tous les revenus communs à Claude et à Renée. Il était dès lors assez simple qu'ils entretenissent celle-ci. Le roi l'avait compris ainsi puisqu'il n'avait « pas réglé la pension annuelle » de sa jeune belle-sœur.

Eh bien ! faisons ce que François I^{er} n'a pas fait, et faisons *largement les choses* ; employons pour l'entretien de Renée les deux différences que nous venons de reconnaître montant au total de 174.120 écus. Nous arriverons ainsi aux chiffres énoncés par le procureur général.

La somme de 174.120 écus divisée en treize annuités donne pour l'entretien annuel de Renée 13.394 écus ou 18.032 livres, équivalant à environ 360.640 francs de notre monnaie.

C'est assez, semble-t-il, c'est même beaucoup pour les sept premières années, quand Renée avait de cinq à douze ans : c'est plus que n'eût accordé François I^{er} si follement prodigue d'ordinaire, mais si odieusement économe quand il s'agissait de sa pupille.

Après cette addition, voici la balance du compte :

Droits de Renée.....	16.804.000 écus.
Elle a reçu.....	570 000 écus.
Il lui manque.....	16.234.000 écus.

Renée a donc reçu le trentième de ce qu'elle réclamait avec preuves en main.

..

Mais le compte présenté par écus d'or ne donnera pas à plusieurs une idée suffisamment claire de l'importance des valeurs ci-dessus

énumérées : c'est pourquoi nous allons ramener chacune de ces sommes à la valeur monétaire de notre temps. Pour obtenir ce résultat, une double opération est à faire :

1° Réduire les écus en livres. Au milieu du XVI^e siècle, l'écu est de 27 sols, et la livre parisienne de 20 seulement. Nous multiplierons les sommes d'écus par 27, pour avoir les *sols* ; et le nombre ainsi obtenu divisé par 20 nous donnera des *livres*.

2° Ramener les livres du XVI^e siècle à la valeur actuelle en francs. Mais pour faire cette dernière opération, quel chiffre emploierons-nous ? Le rapport du commencement du XVI^e siècle, époque de l'ouverture des successions, c'est-à-dire le multiplicateur 20 ou 15 pourrait être préféré. Toutefois nous nous reporterons à la date de la transaction ; nous prendrons le chiffre qui indique le rapport de la monnaie de la fin du XVI^e siècle à la monnaie actuelle ; et même, fidèle à la méthode que nous avons systématiquement suivie, pour prévenir le reproche d'exagération, nous prendrons le chiffre *minimum* 9 au lieu de 10.

Cette double opération donne les résultats suivants¹ :

Récapitulation de toutes les évaluations qui précèdent.

	Ecus	livres	francs
1° Droits de René sur la couronne.	200.000	270.000	1.125.000
2° Succession maternelle			
a. Bretagne apanage. Mémoire.			
b. Étampes, revenus accumulés.	93.000	125.000	2.430.000
Montfort id.	7.845.000	10.590.000	95.430.000
Néauffe et Houdan, id.	250.000	333.000	2.997.900
Étampes, propriété	33.000	44.000	396.000
Montfort.	2.790.000	3.766.000	33.894.000
Néauffe, etc.	88.000	118.000	1.062.000
c. Meubles, bijoux, etc. Mémoire.			
3° Succession de Louis XII.			
d. Immeubles :			
Blois, Soissons, Concy, revenus.	722.000	975.000	8.761.000
Comté d'Asti, revenus	2.362.000	3.198.000	28.682.000
Propriétés de Blois, etc.	222.000	299.000	2.661.000
Id. d'Asti.	1.024.000	1.377.000	12.393.000
e. Meubles.	1.000.000	1.350.000	12.150.000
4° Successions collatérales	175.000	238.000	2.147.000
TOTAUX.	16.804.000	22.653.000	204.147.000

¹ Je ne compte pas les chiffres au-dessous de mille.

Ainsi :

1° Les droits démontrés de la duchesse de Ferrare s'élevaient en monnaie actuelle à 204 millions 147 mille francs.

2° Nous avons vu qu'elle avait reçu 570.000 écus, ou 769,500 livres, équivalant en monnaie actuelle à 6 millions, 683 mille et quelques cents francs ! mettons en nombres ronds 6 millions 684 mille francs.

3° Il lui manque 197 millions, 463 mille francs.

C'est-à-dire que Renée et sa fille reçurent *le trentième et une fraction* (environ un demi) de ce qui leur était dû.

La *liquidation* très incomplète que nous venons d'essayer démontre une vraie spoliation. Que serait-ce si nous pouvions faire le compte de tout ce que nous avons dû porter en *mémoire*, c'est-à-dire compter pour zéro !

J. TRÉVÉDY.

Ancien président du tribunal de Quimper.

FIN.



CONTES

DE

L'ILLE-ET-VILAINE ET DES COTES-DU-NORD



II

LE PÈLERINAGE DE SAINT-JACQUES EN GALICE

Il était une fois un homme et une femme qui étaient mariés depuis longtemps, et n'avaient qu'un enfant ; un jour ils se promirent, que lorsque l'un d'eux mourrait, l'autre irait faire à son intention un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice.

Ce fut le mari qui mourut le premier, et sa femme ne se souvint plus de sa promesse. Un mois après l'enterrement, on commença à entendre la nuit un si grand bruit dans la maison que personne ne pouvait fermer l'œil : les sacs de blé, les fagots et tous les objets qui étaient dans le grenier se mettaient à remuer, et on aurait dit qu'ils dansaient ensemble ; mais quand on y montait, tout était en place, et, dès qu'on était descendu, la danse recommençait. La femme finit par penser que c'était son mari qui revenait lui rappeler qu'elle avait promis de faire un pèlerinage à son intention ; son fils voulait aller à sa place à Saint-Jacques en Galice ; mais elle lui dit qu'il était trop jeune pour aller si loin, et elle lui ordonna de rester à garder la maison pendant qu'elle serait absente.

Elle se mit en route, et le jour d'après son fils ferma la maison et partit à son tour ; il avait emporté son arc, et sur la route il s'amusait à tuer des oiseaux à coups de flèches, car il était très adroit tireur.

Un soir qu'il s'était égaré dans une forêt, et qu'il ne savait com-

ment en sortir, il grimpa sur un arbre et s'arrangea du mieux qu'il put pour y passer la nuit. Quand le soleil fut couché, comme il faisait clair de lune, il vit venir de son côté trois géants : l'un portait un chaudron, le second un sac de farine, et le troisième une cruche pleine d'eau, et ils s'arrêtèrent justement au pied de l'arbre où se trouvait le garçon. Ils déposèrent leurs fardeaux, puis l'un d'eux alla chercher du bois mort dans la forêt, l'autre alla ramasser de grosses pierres, et le troisième se mit à démêler la farine dans le chaudron et à l'arroser avec l'eau de la cruche. Quand les deux autres revinrent, ils posèrent le chaudron sur les grosses pierres et allumèrent dessous un grand feu.

Quand leur bouillie fut cuite, ils se mirent à manger ; le garçon lança une flèche si adroitement qu'elle atteignit l'oreille d'un des géants ; celui-ci crut que son camarade l'avait pincé et il lui dit :

— Pourquoi me pincés-tu ainsi sans raison, moi qui ne t'ai rien fait ? Et il lui donna un soufflet ; mais comme il allait se remettre à manger, l'autre sauta sur lui, et ils se mirent à se battre. Le petit garçon ajusta encore une flèche qui atteignit le bout du nez du géant qui regardait lutter les deux autres, et croyant que c'était l'un d'eux qui l'avait frappé, il se mit à leur donner de grands coups de poing. Alors le garçon lança encore une flèche qui blessa au doigt le troisième géant.

Les géants finirent par s'arrêter, car ils étaient lassés tous les trois, et l'un d'eux dit à son voisin :

— Pourquoi m'as-tu donné un soufflet ? je ne t'ai pourtant pas pincé.

— Je n'ai frappé personne le premier, répliqua l'autre.

— Ni moi non plus, dit le troisième ; il doit y avoir quelqu'un de caché par ici qui nous a joué ce mauvais tour.

Ils virent alors les flèches, et se mirent à regarder autour d'eux, et, en levant les yeux, ils virent le petit garçon dans son arbre.

— Ah ! petit gredin, lui crièrent-ils, c'est toi qui es cause que nous nous sommes battus ; descends vite, ou nous allons te griller dans ton arbre !

Le petit garçon se hâta de descendre, et, comme il les suppliait de ne pas le tuer, ils lui dirent qu'ils lui feraient grâce de la vie s'il

pouvait manger autant de bouillie qu'eux. Il s'approcha du chaudron, et prit une cuiller, mais au lieu de manger la bouillie, il la faisait glisser dans un sac qu'il avait, dans son gilet, dans ses poches, partout où il pouvait et il ne mangeait que lorsque les géants le regardaient.

Quand ils virent qu'il expédiait si promptement la bouillie, ils se dirent :

— Il ne faut pas tuer ce petit garçon ; emmenons-le plutôt avec nous, il pourra nous servir ; car c'est un adroit tireur.

Ces géants s'étaient mis en route pour aller délivrer trois princesses qui étaient enfermées dans un château, et qu'ils voulaient épouser. Les murs de ce château étaient si hauts qu'il n'y avait pas d'échelles assez longues pour arriver jusqu'au sommet, et il n'y avait pour y pénétrer qu'une porte basse toute en fer, et si épaisse qu'il n'était pas possible de l'enfoncer. Sur le haut du mur rôdait un dragon qui lançait des flammes, et il ne s'endormait que pendant que sonnaient les douze coups de midi.

Les géants demandèrent au petit garçon s'il était assez adroit pour envoyer une flèche dans l'œil du dragon et le percer jusqu'à la cervelle, et il répondit qu'il pensait bien pouvoir le faire.

Un peu avant midi ils s'approchèrent du château sans faire de bruit, et le petit garçon se glissa le plus doucement qu'il put, jusqu'à un grand arbre qui n'en était pas très éloigné ; il y grimpa, et attendit l'heure où le dragon devait s'endormir.

Dès que sonna le premier coup de midi, le dragon qui se trouvait alors juste en face de l'arbre, se coucha et ferma les yeux. Alors le petit garçon ajusta sa flèche, et la lui lança si adroitement qu'elle entra par l'œil et pénétra jusqu'à la cervelle, et le dragon tomba mort dans le fossé du château.

Les géants étaient bien contents, et quand le petit garçon descendit de son arbre, ils ne savaient quelles caresses lui faire.

Ils se mirent tous contre les murailles du château, et ils grimperent sur les épaules les uns des autres ; mais les murs étaient si élevés qu'ils ne pouvaient en atteindre le haut. Le petit garçon grimpa jusque sur les épaules de celui qui était monté sur les deux autres, et celui-ci, le prenant dans sa main, le déposa sur le chemin de ronde, tout en haut du mur.

Le petit garçon y trouva un escalier, et il descendit dans la cour du château, où les géants lui avaient dit que se trouvait la porte de fer ; il la reconnut facilement, et il vit auprès une grosse clé, et à côté une épée ; il la prit et lut ces mots écrits sur la lame :

Celui qui me portera
Vainqueur sera.

Les géants avaient parlé au petit garçon de la grosse clé qui ouvrait la porte de fer, et ils lui avaient bien recommandé de ne pas toucher à l'épée ; mais quand il eut vu ce qui était écrit dessus, il pensa qu'elle pourrait lui être utile, et il la prit.

Il ouvrit la porte aux géants, mais elle n'était pas grande, de sorte qu'ils étaient obligés de ramper à plat ventre pour passer : à mesure que l'un entrait, il lui coupait la tête avec son épée au moment où il allait se relever ; et il les tua tous les trois.

Il parcourut ensuite le château, et vit l'endroit où étaient les princesses qui étaient gardées par des ours, des tigres et des lions ; mais il les tua tous avec son épée magique, et il sortit du château avec les princesses. La plus belle des trois lui dit alors qu'elle allait l'emmener chez son père, et qu'elle se marierait avec lui, puisqu'il l'avait délivrée ; mais, comme il était pressé de retrouver sa mère, il ne l'écouta pas, et se sauva si vite que la princesse eut à peine le temps de voir sa figure.

Le petit garçon voyagea longtemps, longtemps, et à force de marcher il rencontra sa mère qui revenait après avoir fait le pèlerinage qu'elle avait promis. Elle fut bien étonnée de le voir et elle lui dit :

— Te voilà ! comment es-tu venu ici ? Je t'avais pourtant recommandé de rester à la maison.

Le garçon lui raconta qu'il était parti un jour après elle, et il lui dit tout ce qui lui était arrivé dans son voyage. Ils se remirent en route pour retourner chez eux, et de temps en temps le petit garçon tuait encore des oiseaux avec ses flèches.

Un jour ils arrivèrent devant une belle auberge neuve, qui avait une enseigne sur laquelle était écrit : *Ici on donne à boire et à manger et l'on ne fait rien payer à celui qui raconte son histoire.*

Le petit garçon dit à sa mère qu'il fallait profiter de l'aubaine, et que ceux qui tenaient l'auberge seraient sans doute bien aises d'entendre son histoire.

On le conduisit à la maîtresse de la maison, et, quand il eut raconté ses aventures, et qu'il eut dit comment il avait tué les géants et délivré les princesses, elle lui sauta au cou, et lui dit : « C'est toi qui m'as délivrée ! »

Cette maîtresse d'auberge était la plus belle des trois princesses, elle était venue demeurer là et avait fait mettre l'enseigne, pensant que son libérateur la lirait en passant par là, et qu'elle pourrait le reconnaître en entendant son histoire.

Le garçon et la princesse se marièrent peu après ; et il y eut à cette occasion la plus belle paire de noces qu'on ait jamais vue ; et ils furent heureux tout le restant de leurs jours.

(Conté par Jean David, du Gouray).

III

L'HOMME ET LA COULEUVRE

Il était une fois une vieille fée de Crokélien qui avait pris à son service un vieillard de la Ville-Doualan.

Un jour qu'il était à garder les bestiaux de sa maîtresse, il vit une couleuvre morte, suspendue à une branche de chêne. Le soir, il en parla à sa maîtresse, qui lui dit d'aller la lui chercher.

La fée la mit à bouillir, et, quand elle fut cuite, elle en coupa un petit morceau qu'elle mangea, et elle mit le reste sur son lit. Tous les matins, en se levant, elle en coupait un petit morceau qu'elle mangeait.

Ma foi, dit le domestique, puisque ma maîtresse mange de cette couleuvre, et qu'elle ne meurt pas, il faut que j'en goûte, aussi moi.

Un matin que la fée n'était pas à la maison, il mangea un peu de la couleuvre, et alla garder ses bestiaux comme d'habitude. Mais il fut bien surpris de comprendre ce que les oiseaux disaient. Il y en avait un qui était perché sur un chêne, et qui disait aux autres.

— Ce vieillard n'est pas dégourdi, de garder tous les jours les bestiaux de la fée qui est si riche. Si j'étais à sa place, j'irais à son

trésor qui est placé au-dessus de sa grotte, je prendrais une bonne charge d'écus, et la vieille ne s'en apercevrait pas.

Le vieillard voulut aller prendre de l'argent dans le trésor de la vieille Margot ; mais, comme il allait entrer dans sa grotte, elle se présenta devant lui et lui dit :

— N'as-tu pas mangé de la couleuvre ?

— Oui, répondit-il, j'en ai goûté un petit morceau.

— Dis-moi ce que tu as entendu en gardant tes bestiaux ?

— Quand je suis allé à la pâture, j'ai entendu les oiseaux qui se parlaient entre eux, et je comprenais leur langage.

A ce moment, la vieille fée lui souffla dans la bouche, et depuis il ne comprit plus le langage des oiseaux.

(Conté en 1885, par Jean-Marie Hervé, du Gouray, âgé de 20 ans.)

IV

LA SOURIS GRISE

Il y avait une fois un bûcheron et sa femme qui demeuraient dans la forêt. Un jour que le bûcheron coupait du bois, il vit un homme qui dormait profondément, étendu au pied d'un chêne, et une couleuvre qui s'approchait de lui pour le piquer. Le bûcheron coupa la couleuvre en deux d'un coup de hache, puis il réveilla l'homme et lui dit :

— Comment osez-vous dormir ici, où il y a tant de couleuvres ? En voici une que j'ai coupée en deux au moment où elle s'élançait pour vous piquer. Si vous avez envie de dormir, venez vous reposer dans notre cabane.

— Ah ! répondit l'homme, vous m'avez rendu un grand service ; la couleuvre que vous venez de tuer était l'amie d'une fée qui voudrait bien me voir mort. Prenez garde à elle : elle va se transformer en souris grise et venir chez vous ; elle essayera désormais de vous faire du mal pour venger sa commère la fée.

Le bûcheron et l'homme qu'il avait trouvé dans la forêt se mirent en route pour aller à la cabane, et l'homme lui demandait s'il désirait quelque chose :

— En travaillant je gagne de quoi manger du pain, répondit le

bûcheron ; mais il y a longtemps que je suis marié et je n'ai point d'enfant ; pourtant ma femme et moi nous ne désirons rien au monde que cela.

— Bientôt, lui dit l'homme, vous aurez une fille ; mais sa mère mourra en lui donnant le jour ; veillez bien sur elle, car, jusqu'à ce qu'elle ait dix-huit ans accomplis, la fée aura le pouvoir de lui faire du mal.

Ils arrivèrent à la cabane, et le bûcheron offrit à son hôte de manger un morceau ; à peine étaient-ils entrés qu'ils virent dans l'air une souris grise qui trottnait en disant : *Kuit ! kuit !*

— Voici la méchante fée, dit l'homme — c'était le fils du roi, — elle s'apprête à nous jouer de mauvais tours ; jetez-lui un morceau de lard ; si elle mord dedans, elle ne pourra plus nous nuire.

Le bûcheron laissa tomber tout doucement à terre un petit morceau de lard, la souris grise tourna trois fois autour en disant, *Kuit ! kuit !* elle le mordit, aussitôt il se forma autour d'elle une petite tente qui l'enveloppa. Le fils du roi la ferma avec un cadenas, et il en remit la clé au bûcheron, en lui recommandant de mettre la petite tente en lieu sûr et de ne jamais l'ouvrir.

..

La femme du bûcheron mourut en dohnant le jour à une fille qui vint à merveille, et arriva à l'âge de dix-sept ans sans avoir jamais été malade.

La petite tente où la souris était renfermée était ramassée dans la maison, et le père avait souvent défendu à sa fille de l'ouvrir en lui disant que si elle désobéissait, il serait perdu. Un jour qu'il était à travailler dans la forêt, elle eut envie de voir ce qu'il y avait dans la tente, et comme elle savait où la clé était cachée, elle l'ouvrit. Il en sortit une souris grise qui se promenait dans la maison, et tournait autour d'elle en mordant son cotillon et en disant : *Kuit ! Kuit !*

Elle prit son balai pour la chasser, mais, dès que le balai eut touché la souris, il se changea en une barre de fer rouge qui lui brûlait les mains. Elle alla chercher son chat pour la manger, mais dès qu'il l'eût approchée, il fut transformé en un gros crapaud qui sortit clopin-clopant de la maison.

Son père arriva et lui dit :

— Pourquoi la maison est-elle ainsi en désordre ? où est ton balai ?

— Il était si vieux que je l'ai jeté au feu.

— Où est le chat ?

— Il est parti je ne sais où.

Cependant la souris grise continuait à mordre le cotillon de la jeune fille.

— Qu'est-ce que cette souris grise qui est toujours après moi ? demanda-t-elle à son père.

— Ah ! s'écria le bûcheron, tu as ouvert la tente : la méchante bête va essayer de te faire faire plusieurs choses mais ne lui obéis pas où tu es morte.

La fille sortit de la maison ; mais la souris grise la suivait comme son ombre. Et la fille était à la veille d'atteindre ses dix-huit ans.

Elle rencontra une femme qui avait un panier dont le dessus était recouvert d'une vitre, et qui lui dit :

— Il ne faudra pas découvrir ce panier-là, sinon tu es morte.

Comme elle avait faim et soif, la femme lui dit :

— Je vais te chercher à manger, mais garde-toi de toucher au panier.

La souris grise mordait dans le panier, tournait tout autour, sautait par-dessus, comme pour inviter la fille à regarder dedans, mais celle-ci disait :

— Non, tu as beau faire, je ne toucherai pas au panier.

La souris courait, courait en disant : *Kuit ! kuit !* mais la fille répétait : *Non ! non !*

L'heure où elle atteignait ses dix-huit ans arriva, alors la souris grise cessa de tourner et lui dit :

— Tu es délivrée, tu va être mariée avec un prince, et moi j'ai encore mille années à rester en souris.

N, i, ni

Mon petit conte est fini.

(Conté en 1880 par Joseph Macé, de Saint-Cast, mousse, âgé de 14 ans).

POÉSIE FRANÇAISE

DEUX SONNETS

I

L'ILE FORTUNÉE

La nuit de la Toussaint, sur toute l'Armorique,
Comme un humide crêpe, a jeté ses brouillards.
Dans la lande on entend rouler des corbillards
Qui vont au *Pen ar Bed* errer de crique en crique.

Pan! Pan! Pan! — Jean, écoute. Une main énergique
A la porte a frappé. Lève-toi vite et pars. —
Le pêcheur sur sa barque a rangé ses espars.
Elle vole déjà sous un souffle magique.

Pendant que par les airs passe un écho de glas,
Elle fend les flots noirs chargée à couler bas
D'âmes ayant fini chez nous leur destinée.

Mais une terre au loin, resplendissante, a lui.
C'est le port bienheureux, c'est l'île fortunée!..
Bientôt la barque est vide et Jean revient chez lui.

II

L'ILE D'AVALON

Les âmes des élus, sur un fil de la vierge
Qu'une invisible main, sur la mer, a jeté,
Traversent l'Océan et vont vers la clarté,
Qui, tout là-bas, de l'ombre, irradiante, émerge.

Le velours et la soie, ou la bure et la serge,
Vieillards, enfantelets, richesse et pauvreté,
Pour la première fois goûtant l'égalité,
De l'île d'Avalon escaladent la berge.

Femmes, princes, bergers, marins et laboureurs,
Ayant, avant la mort, abjuré leurs erreurs.
En ce divin séjour sont reçus par Dieu même.

Et là, dans des bosquets toujours frais, toujours verts,
Bercés par des flots bleus, ils écoutent des vers
Ou devisent en paix, dans un calme suprême.

H. BOUT DE CHARLEMONT.



LES

FÊTES FÉLIBRÉENNES DE PROVENCE

Les fêtes félibréennes sont terminées. Elles ont duré près d'une semaine et ont été servies par un temps admirable. Le programme de ces fêtes comprenait plusieurs inaugurations et deux représentations au théâtre romain d'Orange. Ce sont celles-ci qui ont été le clou des fêtes.

Après avoir, dans un des bas côtés du théâtre antique, procédé, dans la journée du dimanche 14 août, à la réception du magistral groupe d'Injalbert, « *l'Art Antique donnant la main au Génie Moderne* », et écouté deux superbes discours de M. Lintilhac délégué, du ministre des Beaux-Arts, et Deluns-Montaud, ancien ministre des Travaux publics, on s'est séparé jusqu'au soir. A 8 h. 1/2 on se retrouvait dans la majestueuse enceinte, pour écouter la magnifique adaptation en vers faite par M. Georges Rivolet de *l'Alceste* d'Euripide.

La représentation a été un grand et légitime succès pour l'adaptateur et les interprètes, pour Paul Mounet dans le rôle d'Hercule, pour Philippe Granier dans le rôle d'Admète, pour sa femme dans celui d'Alceste, etc. Tous, du reste, ont rivalisé de chaleur et de talent.

Le lendemain on inaugurait d'abord à Sérignan le buste d'Antony Réal, M. Fernand Michel, membre de la Société des Gens de Lettres, littérateur et poète de talent, initiateur convaincu et persévérant des représentations d'Orange, à qui cet hommage posthume était bien dû.

De Sérignan on se rendait à Vaqueiras pour inaugurer un nouveau buste, celui du troubadour Rambaud de Vaqueiras. Un déli-

cieux discours de Mistral a tenu tous les auditeurs sous le charme.

Le soir, seconde représentation au théâtre romain. On donnait, cette fois, *Athalie* avec M^{me} Favart et Paul Mounet. Succès peut-être un peu moins grand que la veille, quoiqu'il y eut plus de spectateurs, mais honorable cependant, chacun ayant fait pour le mieux. Paul Mounet notamment, dans le rôle de Joad, joué un peu trop en soldat et pas assez en prêtre, a recueilli pourtant d'unanimes et mérités bravos.

Il est vraiment regrettable que l'enfancement de ces solennités et l'élaboration du programme ait été si pénible et si long. Cela a certainement nui au succès d'affluence par l'incertitude où l'on est resté trop longtemps de ce qui devait avoir lieu, incertitude qui a eu pour effet de raréfier le public déjà dispersé aux quatre coins des villégiatures.

Quoi qu'il en soit, on doit savoir un très grand gré au chancelier général du félibrige, M. Paul Mariéton, d'avoir pu arriver à vaincre toutes les difficultés qu'il a rencontrées et obtenir un résultat aussi satisfaisant.

M. Mariéton, a, en effet, pu, tous frais payés, verser une somme de 30.000 francs dans la caisse des amis du théâtre d'Orange. C'est un fort beau commencement.

La série des fêtes s'est terminée par un voyage à Arles, où l'on a visité le musée Arlésien créé par Mistral, une excursion au moulin de Daudet à Fontvieille, un déjeuner et une cour d'amour aux Baux, le tout favorisé par le plus beau ciel qu'on puisse voir.

H. BOUT DE CHARLEMONT.

Barbentane, 17 août 1899.



S'ÉPOUSERONT-ILS !

OU

LA LETTRE ANONYME

Comédie en un Acte

A Madame L. Roger
Hommage d'un jeune.

PERSONNAGES

YVONNE DE PRALYS, jeune veuve,
RENÉ DE SAINT-PRIVAT, son cousin, capitaine,
HENRIETTE, amie d'Yvonne, sa marraine,
LUCIE.

Cette comédie prend une allure familière comme entre gens habitués à se voir, un peu parents et très amis. Henriette regarde Yvonne comme sa fille et a voulu brusquer sa décision pour lui faire épouser son cousin.

SCÈNE PREMIÈRE

Petit salon à pans coupés. Au milieu au fond, une porte avec rideau ; à droite fenêtre et grand store baissé. A gauche porte, entre cette porte et la scène une vitrine remplie de bibelots. Près de la fenêtre une table et un canapé. Dans l'angle, la cheminée. Dans l'autre angle, des plantes vertes. Objets japonais aux murs çà et là. Au lever du rideau, Yvonne assise nonchalamment, la tête dans une main relit une lettre.

YVONNE, nerveuse.

Que le monde est méchant...*(Relisant)*: René ne vous aime pas...
(Parlé) Est-ce possible!... *(Relisant)*: Il se moque de vous...

(*Parlé*) Lui se moquer ! Non, je ne peux le croire... Et pourtant
(*Après un temps*) Enfin je saurai tout puisqu'il va venir...

(*Se levant*). Ah !... cette odieuse lettre. (*Elle déchire l'enveloppe et laisse la lettre sur la table. Elle sort par la porte à gauche*).

SCÈNE II

HENRIETTE, puis LUCIE

HENRIETTE

(*Entrant tout à coup, fait quelques pas, regarde, puis avance et s'assoit sur le canapé. Apercevant la lettre*). Elle l'a reçue ! (*Elle se tait à l'entrée de la domestique*).

LUCIE

Madame sait-elle que Madame l'attend ?

HENRIETTE

(*Un instant indécise*)... Non, prévenez-la. (*Plus résolument*).
Oui, prévenez-la de suite. (*Silence*).

SCÈNE III

HENRIETTE, YVONNE

YVONNE

(*Entrant*). Ah ! ma chère, tu arrives bien. Je perds la tête.

HENRIETTE

(*Comme effrayée*). Quoi donc ? (*Se levant et allant au-devant d'elle*). Es-tu souffrante, ma chérie ; tu sembles toute défaite.

YVONNE, sur le canapé.

Souffrante, si ce n'était que ça. Tiens (*Tendant la lettre*) Voilà ce qu'on m'écrit, ce qu'on ose m'écrire. Ah ! c'est indigne, moi qui n'ai rien à me reprocher.

HENRIETTE, *rendant la lettre.*

Tu as reçu cela . . .

YVONNE

Aujourd'hui même, il y a quelques heures. (*Se tournant un peu*) Mais comprends-tu mon indignation : me voir traiter de coquette ! Car je ne peux en douter, l'auteur, homme ou femme de la lettre, doit me faire une jolie réputation. Je passe pour attirer René chez moi, m'en amuser, . . . que sais-je ; on dit peut-être à l'heure qu'il est que je suis sa maîtresse. (*Henriette s'assoit près d'elle et lui prend les mains*) Et je n'ai rien . . . non, rien à me reprocher ! Suis-je cause, moi, qu'il me trouve à son goût, suis-je cause que des obstacles matériels et d'intérêt l'aient empêché de demander ma main ? Pauvre garçon, il l'a fait par discrétion, mais le monde méchant et bête nous accable . . .

HENRIETTE

Tu ne le soupçonnes de rien, lui ?

YVONNE, *se redressant.*

C'est à moi de le défendre, non de l'accuser. Si l'on me prouve que René a manqué de parole, je lui dirai de cesser de me voir. Mais jusque-là, je garde mon jugement, et ne peux lui enlever mon estime pour une misérable lettre lancée par une main jalouse ou indigne !

HENRIETTE

(*Après un soupir*). Bien cela, chérie, très bien, tu le défends. C'est déjà une preuve de son innocence. Mais cherchons un peu, veux-tu, l'auteur de la lettre. (*Elle la reprend par terre où Yvonne l'avait jetée*). Je vais t'aider, ou plutôt tu vas m'aider, toi ; as-tu quelque soupçon. Voyons, remets-toi. Penses-tu que la conduite de René ait pu donner prise aux médisances . . .

YVONNE, *après réflexion.*

Non certes... et pourtant..

HENRIETTE, *vive.*

Quoi? pourtant....

YVONNE

Rien ! Je dois me dire au contraire que René... et moi n'avons eu affaire qu'à des envieux. Du reste mon devoir était de l'avertir, je l'ai fait.

HENRIETTE, *brusque.*

Tu lui as dit avoir reçu cette lettre ?

YVONNE

Oui. Eh bien ?

HENRIETTE

Et.... ce qu'elle contenait ?

YVONNE

Certainement... mais qu'as-tu ? Ai-je donc mal fait d'avoir été franche avec lui ?

HENRIETTE, *plus calme.*

Non, mais s'il doit venir, je ne voudrais pas me trouver là, car une explication sera nécessaire et je serais, je crois, de trop.

YVONNE

Tu iras dans ma chambre, voilà tout ! Et puis, mon Dieu, René te connaît. Je te sais mon amie intime... Enfin tu feras comme tu voudras... (Plus vite) Allons, ce griffonnage te dit-il quelque chose ?

HENRIETTE, *examinant de près.*

Hou !... Voilà de bien petites lettres... esprit étroit, méchant...

YVONNE

Serait-ce par hasard M^{me} de Rémy ?

HENRIETTE

Oh ! non, je connais son écriture...

YVONNE

Qui donc ?... Je crois avoir un album où mes amies ou celles qui se disent telles ont laissé une page. Voyons un peu. (*Elle ouvre l'album et feuillette.*)

HENRIETTE, *comparant avec la lettre.*

Tiens, ce B avec des volutes, cela ressemble un peu aux B de M^{lle} de Saint-Maur...

YVONNE

Ou bien ici... ces S, là, avec la grande boucle, M^{me} d'Avina.

HENRIETTE, *tournant vite une page.*

Va plus loin !

YVONNE, *une pointe de soupçon.*

Pourquoi passes-tu la tienne si vite.

HENRIETTE, *riant.*

Parce que je suppose bien que tu n'auras pas l'idée de me soupçonner.

YVONNE, *surprise.*

Oh ! méchante. C'est toi qui m'y ferais penser. (*Avec dégoût*)
Laissons ce vilain ouvrage, va ! Nous n'arriverions à rien et verrions

des ennemis chez les plus innocents. Pensons plutôt à la conduite à suivre vis-à-vis de...

HENRIETTE, *vive*.

Tu ne vois pas une chose.

YVONNE, *inquiète*.

Quoi encore ?

HENRIETTE

Si l'auteur de cette lettre est une femme, tu la bannis loin de toi, tu la dénonces comme un être dangereux, entendu... mais si c'est un homme ?

YVONNE, *résolue*.

René saura lui faire rendre raison, en ce cas, c'est bien le moins. Et je lui fais l'honneur de ne pas en douter un instant. (*Avec un geste brusque*) Mais je suis sûre que c'est une femme !

HENRIETTE

Qui te prouve...

YVONNE

Oh ! une seule chose : la lettre était parfumée. (*La prenant*) Vois toi-même... Je connais, ou j'ai connu quelqu'un qui avait ce parfum-là.

HENRIETTE, *mi-voix*.

Je crois bien.

YVONNE, *vive, la reprenant*.

Comment ; je crois bien ! tu sais donc qui ?

HENRIETTE

Non, mais je cherche à me rappeler.

YVONNE

La duchesse ? . . . ou bien . . . la petite baronne . . . *(Se levant)* Ah ! peuh ! je me brise la tête, je n'en puis plus ! que celle qui a écrit ce misérable chiffon en soit punie *(Elle traverse la scène, revient et va tapoter sur la fenêtre. Henriette a regardé la lettre l'a jetée au foyer et a fait un geste de découragement pour Yvonne)*.

HENRIETTE, *allant à elle.*

Pauvre Yvonne ! Allons, voyons remets-toi, et jure de te venger de cette méchante langue en te. . .

YVONNE, *en même temps.*

En me . . .

(Elles se regardent toutes deux : Yvonne baisse la tête).

HENRIETTE

Eh bien ! dis-le donc le grand mot ; en te mariant. Va, chérie, tu ne trouveras jamais une bonne à t'aimer plus sincèrement que René. En t'épousant il y gagnerait de toute manière, il aurait une femme adorable *(Yvonne veut l'empêcher de parler)*. . . puis je sais autre chose . . .

YVONNE, *après un soupir.*

Je ne dis pas non ! *(Regardant la rue)*, tiens, le voilà justement. Si tu ne veux pas rester, cache-toi !

HENRIETTE, *traversant la scène avec elle, vers la porte de gauche.*

Promets-moi d'être brave et indulgente . . .

YVONNE

Dirait-on pas qu'il est bien malheureux ! Va, je crains une défaite,

HENRIETTE

Ne lui reproches pas trop ses imprudences.

YVONNE, *la poussant doucement.*

S'il en a commis, il me les avouera

HENRIETTE

(La porte se fermant)

Et péché avoué est à moitié pardonné

(YVONNE lève les yeux semblant dire : c'est probable).

SCÈNE IV

YVONNE, RENÉ DE SAINT-PRIVAT *(Exeat Lucie).*

RENÉ, *grave, saluant.*

J'ai reçu votre mot, ma cousine... me voici *(Il reste debout. Yvonne s'est assise près de la table).*

YVONNE, *embarrassée.*

Vous savez .. le motif qui m'oblige .. de vous déranger.

RENÉ

D'abord, il n'y a pas eu de dérangement, ma cousine. Vous avez été vexée, je le sais, croyez-vous donc qu'on m'a épargné ? Sous votre demande je serais accouru ici car j'ai reçu une lettre qui doit être à peu de chose près.....

YVONNE, *consternée.*

Vous aussi !... Que dit-elle ?

RENÉ, *déployant la lettre.*

Des choses qui me font beaucoup de peines : Que vous ne

m'aimez pas, que vous ne serez jamais ma femme, enfin, on vous accuse. . . .

YVONNE, *sans prendre la tette.*

Et vous l'avez cru, puisque vous dites en avoir de la peine ?

RENÉ, *hésitant.*

Je veux ne pas le croire. En tout cas je n'ai pas donné prise à ces calomnies, pas plus que vous du reste.

YVONNE, *avec un mouvement invitant René à s'asseoir.*

Ne parlons pas de moi si vous voulez bien. Si j'ai eu des torts en donnant prise aux bavardages, je saurai les reconnaître tout à l'heure, mais vous, vous, que tout le monde reçoit, qui plaisez à tant de femmes. . . .

RENÉ, *triste.*

Encore ce reproche !

YVONNE, *vive.*

Laissez-moi parler, oui je le sais, vous leur plaisez et pour cela même vous devriez être plus prudent dans vos paroles. Un mot, une allusion si banale qu'elle puisse paraître, sert souvent de base à tout un échafaudage de mensonges. Et bien entendu. . . .
(*Plus bas*) comme l'on sait que vous me faites la cour, on n'a rien trouvé de mieux que de vous dénoncer.

RENÉ

Mais, je vous l'assure, mes paroles ont toujours été comme ma conduite : sans reproches. Pouvons-nous avoir la prétention d'empêcher le monde de parler ? Pouvons-nous dire non, sans qu'il affirme que nous aurions dû dire oui. (*S'animant*). Sort-on ? . . . Il fallait rester chez soi. N'en bougez-vous pas ! on s'écrie que vous vous cachez, pour méditer quelque noir projet. Que voulez-vous faire contre le siècle ! Les uns s'occupent de vous parce qu'ils n'ont pas à s'occuper d'eux. (*Dédaigneux*) Heureuses gens en vérité ! Les

autres vous poursuivent de leurs conseils sans songer qu'eux-mêmes en auraient grand besoin. C'est la vie, c'est la lutte qui cesse pour recommencer. Vous voulez empêcher de parler ! Mais il faudrait disparaître ! Et encore c'est à grand'peine si les absents, les morts mêmes.... obtiennent silence autour de leur nom ! Empêcher tout cela ce serait détruire l'arme la plus dangereuse dont le monde vous menace ; la calomnie !... Et voilà ! (*Avec un geste découragé*). Nous en avons été atteints.

YVONNE

C'est vrai. Mais alors, nous sommes, d'après vous, pris dans un cercle vicieux et n'avons qu'à nous laisser aller !

RENÉ, *se levant*.

Non pas ! Puisque notre conduite a soulevé la rumeur publique, notre conduite doit encore la réduire au silence. Qui a écrit cette lettre, ces deux lettres ? Evidemment la même personne...

YVONNE

Vous vous trompez, l'écriture est absolument différente !

RENÉ, *souriant tristement*.

Vous êtes une bonne âme, ma cousine.

YVONNE

Je ne comprends pas...

RENÉ

Mais croyez donc bien que la personne qui a écrit la vôtre s'est fait un malin plaisir de déguiser son écriture... uniquement pour vous dépister, pour pouvoir faire accuser une amie, ça se fait si bien entre femmes...

YVONNE

D'après vous alors c'est une femme !

RENÉ

J'en suis presque certain... la lettre était parfumée, petit détail que sans doute on a oublié, mais qui, moi, m'a renseigné.

YVONNE

La vôtre aussi, parfumée (*Elle prend sa lettre à elle*). Tenez... Voyez celle-ci! C'est le comble dans l'art de la méchanceté de mettre tant de parfum dans une lettre qui dit tant de mal.

RENÉ

La rose et l'épine sont toujours près l'une de l'autre, ma cousine. (*Sentant*). Mais, en effet : c'est bien la même essence. A qui ai-je donc connu... ? (*Geste de doute*)... c'est un indice, mais si vague.

YVONNE

Alors... Faites comme moi, n'y pensez plus.

RENÉ

Je ne suis pas venu pour ça, ma cousine... Et je voudrais être le seul l'auteur de tout ceci pour en porter les conséquences. Mais il y a vous, vous que je respecte et adore profondément. (*Il se rapproche d'Yvonne*) pour qui j'exposerais mon honneur pour sauver le vôtre, et j'en viens presque... à m'accuser... voyez, je veux être franc, mais je crains votre dédain...

YVONNE, *se tournant vers lui*.

Vous accuser ? vous, tout seul, alors que je ne vous soupçonne de rien. (*Avec un air moitié dur, moitié indulgent*) Vous n'avez pas la conscience tranquille, Monsieur .

RENÉ, *surpris*.

Monsieur !

YVONNE

Et vous me cachez quelque chose.

RENÉ. *s'approchant encore.*

Eh bien oui, voilà, l'autre soir, au bal du général... agacé, désolé de ne pas vous y avoir rencontrée : ce que vous m'aviez promis.

YVONNE

J'étais souffrante.

RENÉ

J'ai fait la cour, pas même, j'ai flirté un instant avec une jeune femme dont il m'a été impossible d'entrevoir le visage.

YVONNE

Vous m'en direz tant ! Voilà ce que vous valent vos... relations mondaines !

RENÉ

Mes relations mondaines sont comme celles des autres. Ce qu'on s'obstine à appeler mes conquêtes n'ont jamais été que courtoise galanterie. Si j'avais fauté en étant poli auprès des femmes, je ne suis pas le seul, et, à ce compte-là, il n'existe pas un, je dis un ménage dont la paix ne serait troublée parce que Monsieur a vu un danseur relever l'éventail de sa femme.

YVONNE, *plus froide.*

Ah ! pardon ! Entre relever un éventail et parler à l'écart... Oh ! je vois d'ici comment ça s'est passé. Vous avez peut-être demandé un rendez-vous ?...

RENÉ, *embarrassée.*

C'est une phrase qu'on fait rarement, ou alors on sait à qui elle s'adresse.

YVONNE

Enfin je me souviens qu'au bal où je fus présentée, vous ne me quittiez pas et vous étiez arrivé à me faire connaître vos sentiments, ou à peu de chose près ?

RENÉ, *doux*.

Ai-je changé depuis, cousine?

YVONNE

(*Ne répond pas*)... Mais vous ne m'avez pas répondu au sujet du rendez-vous ?

RENÉ, *distraitemment*.

Mon Dieu ! vous attachez une importance...

YVONNE, *tenace*.

Répondez ! Répondez !

RENÉ, *plus vif*.

Eh bien, oui, je lui ai demandé un rendez-vous, mais j'avais l'idée bien arrêtée de ne pas m'y rendre.

YVONNE, *incrédule*.

C'est bien vrai cela ?

RENÉ

Sur mon honneur ! La phrase n'était pas plutôt terminée que je la regrettais : c'est détourner me dis-je, une femme bien probablement honnête du droit chemin, c'est faire un acte blâmable... et inutile puisque je vous aime.

YVONNE, *le regardant*.

Encore une fois ! Alors... d'après vous, je suis la seule que... que vous aimiez ?

RENÉ, *s'approchant et lui prenant la main*.

Croyez-vous mon récit de tout à l'heure ?

YVONNE, *franchement.*

Oui !

RENÉ, *heureux.*

Merci !... Et maintenant, je peux vous répondre, oui, je vous aime, je n'ai aimé et n'aimerai que vous. Ah ! n'y a-t-il pas longtemps que vos yeux ont lu tout ce qui se passait dans mon âme ! Comment ne vous aimerais-je pas ! Vous avez été la seule à me tendre la main, alors qu'il y a deux ans je me débattais aux prises avec l'existence, puisque mon père était un officier sans fortune ! vous m'avez regardé ! Quelques mots de pitié me sont revenus de votre part et de ce jour, j'ai voulu revivre une vie meilleure. J'ai voulu devenir digne de vous, oh ! sans espoir encore... Et enfin il y a quelques mois, quand vous m'avez permis de vous voir plus souvent, n'étais-je pas en droit de croire le plus passionné de mes vœux prêt à se réaliser ! (*Yvonne émue l'écoute et, leurs mains entrelacées, ils gagnent le milieu de la scène.*)

Laissez-moi redire votre nom adoré, ce nom qui a été ma sauvegarde, ce nom que j'implore aujourd'hui, les larmes aux yeux, désespéré que je suis d'avoir pu l'offenser...

YVONNE, *la tête tournée.*

Ah ! René... René !

RENÉ, *plus passionné.*

Pourquoi ne pas m'appeler toujours ainsi ! Yvonne, vous ma seule étoile en ce monde, mon seul espoir et toute ma vie, pardonnez-moi ? N'est-ce pas que vous me pardonnez. Voyez-vous, j'ai si peu de joie que j'en viens à remercier presque ceux qui m'ont permis de vous dire que je suis à vous, et que je vous aime !

YVONNE, *le repoussant doucement.*

Je vous crois, René, je suis touchée de votre amour, mais répondez encore une fois franchement ? Pourquoi avoir donné prise

aux méchants propos du monde. Car enfin ! les preuves sont là, ce n'est pas que l'aveu de votre amour me blesse, mais je comprends que les autres, les curieux, les indifférents, appelez-les, comme vous voudrez, aient trouvé bizarre votre silence et votre conduite un peu en dehors des convenances.

RENÉ

Sans doute, Yvonne ! Mais vous prononcez là un mot bien bizarre lui-même : les convenances ! Cette formule compliquée qui couvre les faits et gestes du monde ; cette hydre qui vous tient des pieds à la tête, semble vous laisser libre et paralyse le moindre mouvement ; ce mot à ressort qui approuve aussi bien ce qui est mal comme il flétrit ce qui est bien ! Les convenances, mais, chère Yvonne, vous verriez les gens eux-mêmes qui ont trouvé à redire à nos relations, si franches, si convenables qu'elles soient, mettre sur leurs lèvres les mots de convenances et de savoir-vivre, quand leur main s'est salie en écrivant une lettre anonyme. Je vous le disais tantôt : la calomnie est une arme, les convenances un bouclier qui sert à la masquer.

YVONNE

Je veux bien oublier, René. Mais cette femme entrevue au bal... si c'était une rivale ?

SCÈNE IV

LES MÊMES, HENRIETTE

HENRIETTE. *gaie.*

(Qui aux paroles de Yvonne est sortie de la chambre où elle était et a traversé, sans être vue, jusqu'à la porte du fond : elle la referme brusquement. René et Yvonne se retournent).

C'est moi ! bonjour, amie. Ah ! M. de Saint-Privat... *(Regardant René qui salue)*. Comment, comment, on a pleuré ! Qu'il y a-t-il donc ?

RENÉ, *bas à Yvonne.*

Je peux parler à votre amie..? (*Yvonne dit oui*). Voici ce qui s'est passé, Madame : ma cousine a reçu une lettre anonyme lui disant que ma cour n'était que mensonge. Moi j'en ai reçu une autre qui l'accuse de m'avoir jouée et affirmant même le refus de sa main, si je la demandais.

HENRIETTE, *appuyant.*

Si vous la demandiez ? Eh ! bien, que voulez-vous ? Puis-je les empêcher d'exister ces lettres.

RENÉ

Ce n'est pas cela que je veux dire, donnez un conseil ou plutôt un indice sur l'écriture... enfin vous êtes graphologue et pourriez peut-être...

HENRIETTE

Montrez.

YVONNE, *à Henriette.*

Tu es graphologue. C'est un talent que je ne te connaissais pas.

HENRIETTE, *se coupant.*

Tantôt encore nous avons cherché sur l'album.

RENÉ, *l'interrompant.*

Comment ! tantôt !... vous étiez donc ici ?

HENRIETTE, *distraitement, voyant un signe d'Yvonne pour se taire.*

Tantôt... ce matin dis-je... une invitation à dîner dont la signature était illisible.

RENÉ

Ceci ne vous donnera pas de peine pour la signature, il n'y en a pas.

YVONNE, *qui s'est assise.*

Les lettres anonymes n'en sont pas prodigues, en général !

HENRIETTE, *allant au jour.*

Non, je ne connais pas, mais vous m'avez demandé un conseil. Voyons, monsieur de Saint-Privat ? N'avez-vous pas donné prise aux paroles du monde en cette affaire.

RENÉ, *montrant Yvonne.*

Je me suis confessé à Yvonne (*Mouvement d'Henriette*) à ma cousine avec franchise... je crois.

YVONNE

Oui c'est vrai... Mais enfin... la confession faite n'entraîne pas toujours le pardon et... il faut une pénitence.

HENRIETTE, *près René.*

J'ai trouvé cette pénitence. D'autant plus qu'elle me dédommagera moi aussi d'un manque de parole...

RENÉ, *vif.*

Que voulez-vous dire ?

HENRIETTE, *finement railleuse.*

Vous allez le savoir, Monsieur l'officier. Est-ce donc pour rien que quelques générations d'ancêtres se sont donné la peine de vous léguer un nom et un blason ? Est-ce pour rien que nous portons ces deux galons dont vous devriez être si fiers...

RENÉ, *humilié.*

Mais, Madame...

HENRIETTE

Ah ! Monsieur ! nous flirtons, nous conquérons des cœurs à la pointe de nos moustaches, nous régions en souverain sur l'âme d'une charmante femme (*Mouvement d'Yvonne*) et, quand il s'agit de l'épouser, nous capitulons !

RENÉ, *grave.*

Croyez, Madame, que de graves motifs, comme mon humble condition de fortune, m'obligeaient . . .

HENRIETTE, *menace du doigt.*

Ta ! ta ! ta ! L'amour, Monsieur, quand il est profond, grandit encore devant les obstacles et, comme les bons chevaux, . . . il les franchit.

YVONNE, *sur un ton de reproche.*

Henriette ! . . .

HENRIETTE

Et toi, amie ! puisque tu te savais aimée, pourquoi avoir gardé un silence si peu encourageant . . . Je suppose même que l'affection n'eût été que d'un côté . . .

YVONNE, *vite.*

Oh ! . . .

HENRIETTE, *qui a vu le mouvement.*

Ce dont je doute beaucoup, il fallait alors loyalement faire comprendre à monsieur de Saint-Privat d'aller chercher écho ailleurs et ne pas le laisser languir . . . c'est le mot . . . dans la plus cruelle hésitation ! . . . Est-ce vrai cela ?

YVONNE, *un peu honteuse.*

Tu nous confonds . . . c'est vrai . . .

HENRIETTE

Mais, enfin, vous me demandiez un conseil : permettez-moi de l'écrire...

RENÉ, *mi-rieur*.

Prenez-garde, les écrits restent !

HENRIETTE, *allant à la table*.

Je n'ai pas peur, Monsieur . . . mais j'ai pitié de vous (*Elle écrit en lisant* : « Monsieur de Saint-Privat aura ses galons de capitaine s'il épouse sa cousine Pralys. (*Puis sur un autre feuillet*) Le général X... me l'a dit à son dernier bal, allant de l'un à l'autre en leur donnant une feuille » : Et voilà.

RENÉ, *surpris après avoir lu vite*.

Ah ! ciel ! Que vois-je... mais c'est l'écriture de... (*Cherchant la lettre qu'il a reçue*). L'ai-je-dit que c'était une femme !

YVONNE, *étonnée, cherchant la sienne*.

(*Après avoir lu*) : Comment ! mais c'est toi qui as écrit aussi. Perdé-je la tête ? Mais non, ce ne peut être...

HENRIETTE, *riant à Yvonne*.

Ça peut si bien être, que c'est . . . (*A René*) oui, Monsieur, c'est l'écriture de votre lettre. J'en ai plusieurs à ma disposition voyez-vous. Seulement c'est un jeu dangereux dont je ne me sers que pour de vrais amis... comme vous !

RENÉ, *de plus en plus étonné*.

Mais alors... au bal du général... la promesse... C'est vous le domino mystérieux à qui...

HENRIETTE, *achevant*.

A qui vous aviez demandé un rendez-vous que vous n'avez pas tenu. Heureusement du reste ! (*Elle rit de leur stupeur*).

YVONNE, *lui prenant les mains.*

Henriette ! Henriette ! tu nous as guéris de notre hésitation devant le bonheur. Mais si nous avons accusé à tort et appelé crime chez une autre ce que nous trouvons maintenant si habile chez toi !

HENRIETTE

Ah ! ça m'a beaucoup coûté de recourir à ce moyen. Mais c'est bien la dernière et la dernière fois. Enfin la fin a justifié les moyens... Du reste je vous guettais aujourd'hui ; en entrant tantôt... je savais que le grelot attaché... (*A Yvonne*) Dans ton trouble, tu avais laissé ma lettre. Et puis en passant par là, j'ai entendu des voix en colère. Où donc ai-je lu que quand deux amants se disputaient, il fallait allumer les cierges ?

YVONNE

Dans *Catherine*, de Jules Sandeau.

HENRIETTE

Quelle mémoire !... Et vous, Monsieur, qui avez l'air de boudier, comment trouvez-vous ma petite histoire ?

RENÉ, *ému.*

Madame, si la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée, ce ne sera certes pas mon cas, le silence conviendrait mieux. que tout autre chose. (*Lui prenant et baisant la main*). Permettez cependant à votre humble serviteur de vous remercier bientôt par l'assurance de tout le bonheur qu'il tâchera de donner à sa femme (*Yvonne qui se tenait près d'Henriette sourit et se laisse mettre la main dans celle de Renée*).

YVONNE

Chère Henriette... tu vois, je pleure...

HENRIETTE

Ton mari séchera tes larmes.

YVONNE, *passant près de René.*

Et il t'invitera, pour réparer (*ton de doux reproche*), le rendez-vous manqué, à son mariage et à la fête de ses galons ! (*René la serre contre lui*).

HENRIETTE, *battant des mains.*

A la bonne heure ! Voilà comme je vous aime.

LUCIE, *ouvrant la porte au fond.*

Madame est servie.

HENRIETTE

Voulez-vous de moi comme convive ?

YVONNE

Reste donc, ma chérie, tu l'as bien gagné. (*Elle va donner le bras à René quand celui-ci revient vers la table*).

RENÉ

Nous allons oublier quelque chose...

HENRIETTE, *au fond.*

Quoi donc ?

YVONNE, *faisant signe qu'elle a la même idée.*

Nos deux lettres : nous les mettrons dans la corbeille de noces !

FIN.

RIDEAU.

HENRY DE FARCY DE MALENOE.

Malno, septembre 1898.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

MICHEL DE L'HOSPITAL, *avant son élévation au poste de chancelier de France*, 2^e partie (1555-1560), par M. E. Dupré-Lasale. — Paris, Albert Fontemoing, éditeur, 1899.

M. E. Dupré-Lasale, conseiller honoraire à la cour de cassation, n'est point un inconnu pour les lecteurs de cette *Revue*. En 1883, je leur présentais une *Notice sur Jacques Bouju*, président au Parlement de Bretagne, substantielle et savoureuse étude sur le XVI^e siècle littéraire, que je citais comme un modèle du genre. En 1886, il m'était donné de parler, ici même, d'un autre ouvrage du même magistrat, des *Discours et Réquisitoires* où la distinction de la forme rehaussait encore la noblesse de la pensée ; j'ajouterai que quelques-unes de ces harangues comme « Le droit au bonheur » ou « L'ancienne et la nouvelle magistrature » emprunteraient aujourd'hui aux douloureuses complications de notre vie sociale un intérêt de poignante actualité. Mais j'oublie que le nouveau livre de M. Dupré-Lasale, devenu notre confrère à la Société des Bibliophiles Bretons, plane dans les régions sereines du passé, ou, s'il effleure la politique, ne touche qu'à celle des Guise et des Médicis. C'est la seconde et dernière partie d'un travail des plus complets sur Michel de l'Hospital, avant son élévation à la chancellerie de France ; M. Dupré-Lasale a pu écrire deux volumes sur cette période de la vie de l'illustre garde des sceaux — période intéressante et si peu connue que Michelet, toujours sujet à caution, a dit de l'Hospital qu'avant 1560 « il avait cheminé sous terre. »

La phrase du grand historien accrédite une erreur ancienne, car de la notice que le *Parnasse latin moderne* (1808) consacre à Michel de l'Hospital, je détache ces lignes : « Sa profonde connaissance des lois, son génie aussi sublime que vaste dans la politique et l'administration des Etats, l'élevèrent de la simple profession d'avocat à la place éminente de chancelier. » Loin de là : l'Hospital fit un long apprentissage de ses hautes fonctions ; dans le précédent volume, dans celui-ci, son biographe nous le montre successivement professeur à l'Université de Padoue, auditeur de Rote à Rome, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes, chancelier de Marguerite de France, duchesse de Berry, gouverneur des Ecoles de Bourges, premier président de la chambre des comptes, membre du conseil privé du Roi.

Fort loin de « cheminer sous terre », l'illustre magistrat avait marché au grand jour et d'un pas ferme ; son élévation à la chancellerie était le couronnement de sa carrière.

Avant de remplir noblement ce rôle de pacificateur qui l'a fait comparer à « un ange de paix dans un siècle de démence et de férocité », Michel de l'Hospital avait bien mérité de son pays et aussi, — puisque l'esprit chez lui valait le cœur — des belles-lettres. En cette période courte et bien remplie (1555-1560) qu'embrasse le tome II de l'ouvrage de M. Dupré-Lasale, nous le trouvons lié avec ses contemporains de marque : Pibrac, l'auteur des *Quatrains*, Jean de Boyssonné, Jean de Morel, Guillaume Aubert, Turnèbe, Dorat qui groupa les astres de la Pléiade, Scévole de Sainte Marthe, peut-être avec Montaigne, sûrement avec les du Bellay, le cardinal, qu'il pressa de revenir de Rome, Joachim, qui traduit du latin son *Art de régner*. Sa maison réunit l'élite des lettrés de son temps, il y reçoit Ronsard dont il fait un magnifique éloge. Marie-t-il à Robert Hurault, cousin de son successeur, Hurault de Cheverny, sa fille, qui chantait et jouait du luth, Lazare de Baif est le poète de l'épithalame.

L'Hospital, homme privé, écrivant deux siècles avant Rousseau et Millevoÿe, le poème de l'amour et du devoir maternels, ne nous intéresse pas moins que l'Hospital, homme public, protégé des Guise, mais blâmant avec courage les excès des guerres civiles et religieuses, serviteur zélé du roi, mais dédiant au jeune François II cet *Art de régner*, plein d'utiles conseils.

Les vers latins du chancelier, traduits avec autrement de précision et d'élégance, qu'ils ne l'avaient été par Coupé et M. Bandy de Nalèche, ont permis à M. Dupré-Lasale de faire du chancelier un portrait aussi ressemblant que le tableau du Louvre qui orne son beau livre.

O. DE GOURCUFF.

..

UN OUBLIÉ — GEOFFROY DE PONTLANC, par M. Ernest Rivière. — Rennes, Fr. Simon et Lannion, A. Anger, libraires-éditeurs.

L'histoire de Bretagne est pleine de héros ignorés, qui attendent leur Plutarque. Beaucoup d'entre eux ont obtenu déjà, grâce aux erudits, jaloux des gloires bretonnes, la réparation qui leur est due. Aujourd'hui, M. Ernest Rivière exhume des annales du XIV^e siècle l'intrépide défenseur de Lannion, Geoffroy de Pontblanc, qu'il compare, pour sa lutte

contre une armée, à Horatius Coclès, sur le pont Sublicius et que nous pourrions aussi, à cause de son grand carnage d'Anglais, rapprocher du grand Ferré.

Geoffroy de Pontblanc n'est pas un inconnu ; plusieurs historiens ont mentionné, à la suite de d'Argentré, son sublime fait d'armes et nous attendons la page que dans le tome III de sa magistrale *Histoire de Bretagne*, M. A. de la Borderie ne manquera pas de lui consacrer. Une croix de granit, une plaque commémorative, marquent, à Lannion, la place où tomba le héros ; puissions-nous voir, quelque jour, s'élever le monument déjà projeté par le sculpteur Pierre Ogé, pendant que la poésie d'un nouveau Lud Jan exaltera le noble guerrier que M. Huon de Penanster a donné pour parrain à une rue de Lannion et que M. Ernest Rivière a biographié avec une patriotique éloquence !

Le style de M. E. Rivière est simple, parfois même un peu négligé. Mais son information, très sûre, est puisée aux meilleures sources. Nous avons trouvé notamment chez lui la rectification d'une erreur qui confondait le défenseur de Lannion avec un Geoffroy de Pontblanc, témoin dans l'enquête de canonisation de Charles de Blois ; le rapprochement des dates prouve qu'il s'agit d'un des fils du héros ; un autre prit part au Combat des Trente.

Grâce à des photogravures (l'une d'elles donne le projet du monument de M. P. Ogé) le « Geoffroy de Pontblanc » de M. Ernest Rivière parle aux yeux comme à l'esprit. Je voudrais le voir entre les mains de tous les jeunes gens, car il commente, par l'exemple, le vers précepte :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !

O. DE GOURCUFF.

..

L'IMMACULÉE CONCEPTION ET LA RENAISSANCE CATHOLIQUE, par Dubosc de Pesquidoux. — Tome I. Tours, Mame ; Paris, Lecoffre, 1899.

« Y a-t-il une renaissance catholique ? » se demande M. le comte de Pesquidoux dans l'introduction de ce beau livre, qui développe et commente avec une vibrante précision son grand ouvrage théologique, *l'Immaculée-Conception*. Le pieux auteur, formant des faisceaux de preuves, en arrive à défilier les contradicteurs, il se sent la force d'affirmer « la marche et les progrès » de l'Eglise catholique au XIX^e siècle. Jamais la lutte ne fut aussi formidable et le triomphe aussi laborieusement acquis. Mais les adversaires les plus acharnés de la religion prouvent sou-

vent, par la violence de leurs attaques, la faiblesse de leurs arguments ; souvent ils donnent raison à Lamennais écrivant : « Le siècle le plus malade n'est pas celui qui se passionne pour l'erreur » ; souvent aussi des conversions subites, des repentirs suprêmes les jettent aux pieds de Dieu méconnu et de la Vierge outragée. Exclusivement consacré à notre chère patrie, ce tome I de la *Renaissance catholique* est le tableau complet de l'essor religieux de la France en ce siècle. Auxiliaires de l'œuvre féconde, quand ils n'en ont pas été les ardents promoteurs, des hommes éminents, des savants comme Pasteur, des soldats comme Lamoricière, des écrivains comme Châteaubriand et Lamartine ont su protéger contre les vents hostiles l'inextinguible flambeau de la foi. A cette foi française, foi généreuse et militante, M. de Pesquidoux appliquerait volontiers la devise héroïque de Paris : *Fluctuat nec mergitur*. Il la voit, plus rayonnante au milieu des épreuves, auréoler le jeune front du nouveau siècle. Les centaines chrétiens du baptême de Clovis et de la première croisade, les imposantes manifestations du culte de Saint-Martin apôtre des Gaules et de Jeanne d'Arc libératrice de la France, l'achèvement de l'église du Vœu national, qui rend à Montmartre sa véritable étymologie de *Mont des Martyrs*, tant de récentes cérémonies publiques et privées parmi lesquelles notre cinquantenaire de Châteaubriand n'est point omis, semblent à M. de Pesquidoux d'heureux symptômes, de sûrs garants de l'avenir. Dieu entende son éloquent prophète !

O. DE GOURCUFF.

M. l'abbé Uzureau, déjà connu par des travaux très documentés sur l'histoire de l'Anjou pendant la période révolutionnaire, publie une notice sur M^{me} Turpault (de Cholet), qui mourut pour sa foi religieuse sur le Champ des Martyrs voisin du chef-lieu de Maine-et-Loire. M^{me} Turpault aurait pu se retrancher derrière le motif respectable qui sauva la vie à bien des jeunes femmes. Elle parut céder d'abord à la tentation, puis regretta ce qu'elle appelait héroïquement un moment de faiblesse. Sa vie avait été celle d'une excellente épouse et mère de famille ; sa mort fut digne d'une sainte. D'après une lettre de son fils adressée à M^e Montaut, évêque d'Angers, M. l'abbé Uzureau nous raconte l'une et l'autre. Sa brochure est un nouveau chapitre du livre d'or de la Vendée royaliste et chrétienne (Angers, Lachèse, éditeur).

O. DE G.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

MONSIEUR CHARLES DE KERANFLEC'H

Un vrai Breton, un Breton de vieille roche, que la mort vient de prendre, hélas ! Un Breton de cœur et d'intelligence, d'action et de dévouement constant à la Bretagne, d'un bout à l'autre de sa vie.

Dès sa prime jeunesse, amoureux de la tradition bretonne, il se voua à l'étude des plus anciens monuments que la race bretonne ait laissés sur notre sol.

Bientôt pris par ses devoirs de famille et de grand propriétaire dans un pays où dominait encore la routine agricole, il fut, pendant assez longtemps, forcé de ne donner à cette étude que de rares loisirs, mais toujours avec l'idée arrêtée d'y revenir dès que cela lui serait possible. Au mois de juillet dernier (1899) il m'écrivait :

« J'ai la conscience d'avoir largement contribué, par
« mes exemples et par mes efforts, à inaugurer, à propager
« autour de moi le progrès agricole ; aujourd'hui qu'il est
« lancé de façon à ne plus s'arrêter sans que j'aie besoin
« d'y mettre personnellement la main, je reprends ma
« liberté, je reviens naturellement à « mes premières
« amours », c'est-à-dire, à l'étude de nos plus anciens
« monuments bretons et, pour premier usage de cette
« liberté, je compte faire bientôt une excursion en Cor-
« nouaille, à la recherche de ce qu'on peut encore trouver
« de monuments ou de vestiges bretons des époques mé-
« rovingienne et carolingienne. Car jusqu'ici, à ce point
« de vue, le pays de Vannes seul a été exploré sérieuse-
« ment. »

Il m'écrivait cela le 25 juillet dernier. Le 30 août, il était enlevé subitement, frappé par une embolie, en pleine vigueur, de santé, de vie, d'activité physique et morale.

L'an dernier il avait fait le voyage du Caire et de Jérusalem, et cette année il me disait : « Je serais prêt à recommencer ». Mais en Breton fidèle, passionné, il avait résolu de consacrer désormais sa forte et vaillante activité tout entière à la Bretagne.

S'il n'a pu donner suite à ce dessein, et si les devoirs d'une autre nature qui ont rempli une grande partie de sa vie ne lui ont laissé pour les études de ce genre que de trop courts instants, M. de Keranflec'h n'en a pas moins tracé dans l'histoire de Bretagne un sillon qui ne sera point effacé. C'est à lui qu'on doit la découverte, on pourrait dire la révélation, des plus anciens monuments *d'origine bretonne* existant en Bretagne, les piliers de pierre funéraires que l'on appelle aujourd'hui des *lec'hs*¹, lesquels remontent à l'époque qui va du VI^e au X^e siècle et dont plusieurs portent de très antiques et très vénérables inscriptions : monuments tout à fait analogues à ceux qu'on trouve dans le même temps chez les Bretons de la Cornouaille anglaise, du pays de Galles, de la Cumbrie et du Stratcluyd.

C'est lui aussi qui a le premier signalé en Bretagne les antiques croix de pierre de la même époque, dont on peut voir de curieux échantillons (dessinés par de Keranflec'h lui-même) dans les fleurons culs-de-lampe du tome II de mon *Histoire de Bretagne*.

C'est lui encore qui a découvert, exploré et décrit la plus ancienne forteresse bretonne *de pierre* qui existe sur notre sol, le château de Castel-Cran près Gouarec, mentionné dans une charte du roi breton Salomon de l'an 871². Il allait, cette année même, fouiller l'immense enceinte fortifiée de Castel-Finans, sur le Blavet, plus ancienne encore que Castel-Cran.

Enfin, je viens de le dire, sa résolution très arrêtée était d'achever l'exploration de la Bretagne, pour y relever autant que possible tous les monuments, tous les vestiges des époques mérovingienne et carolingienne, et d'en publier le recueil, qui eût été pour la Bre-

¹ Prononcez *le r'hs*.

² Voir mon *Histoire de Bretagne*, tome II, p. 217-220.

tagne un trésor historique inestimable. Car le propre de Keranflec'h était de ne point se cantonner, comme on le fait souvent, dans la description archéologique : son intelligence large, élevée, très compréhensive, voyait fort bien que, pour donner aux recherches archéologiques toute leur valeur, il faut les vivifier constamment par l'interprétation historique.

Si Dieu ne lui a pas donné d'achever son œuvre, ce n'en est pas moins à lui que nous devons tout ce que nous savons jusqu'ici des monuments d'origine bretonne antérieurs au XI^e siècle existant sur notre sol, et c'est pourquoi je disais tout à l'heure que le sillon puissamment ouvert et tracé par lui ne s'effacera point et perpétuera son nom dans le champ des études historiques bretonnes.

Son œuvre sera-t-elle reprise et achevée ? Je le désire vivement ; j'en doute un peu.

Pour être menée à bien, elle exige un ensemble de qualités, de connaissances, de hautes aptitudes, qui deviennent fort rares. Espérons cependant.

J'ai rappelé, — trop brièvement — en Keranflec'h, l'historien, l'archéologue, l'agriculteur ; il faudrait maintenant parler de « l'homme ». Je n'ai pas le courage de le faire.

M. de Keranflec'h était depuis plus de quarante ans l'un de mes meilleurs amis. Après M. de Kerdrel, — devant qui aujourd'hui en Bretagne, comme autrefois devant saint Yves, tous les fronts se découvrent, — après M. de Kerdrel, M. de Keranflec'h était mon plus vieil ami.

Accablé comme je le suis par sa perte, je n'en puis dire qu'un mot : chrétien, Breton jusqu'aux moelles, il n'y avait point d'homme meilleur ni de meilleur ami que lui.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Membre de l'Institut

LA BATAILLE DES TRENTE¹

(26 Mars 1351).

I

LA CAUSE DE LA BATAILLE

Trente Bretons, trente Anglais : un petit nombre, une grande cause².

Ces Trente sont, de part et d'autres les champions attirés de deux vieilles races qui viennent, dans un champ-clos solennel, montrer au monde la vaillance de leur sang, la force de leurs bras et de leurs cœurs, l'invincible antipathie de leurs âmes et de leurs caractères.

Pas un des soixante champions, quoi qu'en ait dit Froissart, ne

¹ Extrait du tome III de l'*Histoire de la Bretagne*, par M. Arthur de la Borderie.

² L'histoire du combat des Trente se fonde sur deux témoignages contemporains de l'événement : les Chroniques de Froissart, et un poème ou, si l'on veut, une chronique rimée émanant probablement d'un témoin oculaire, intitulée : *La Bataille de XXX. Englois et de XXX. Bretons*, ou simplement *la Bataille des Trente*, — car au moyen-âge et chez nos anciens historiens cette lutte fameuse est toujours appelée *bataille* et non *combat*. Le récit spécial assez étendu qu'en donne Froissart est au tome IV de l'édition Luce, p. 110 à 115 et 338 à 340. Deux mentions incidentes de la bataille des Trente se rencontrent encore dans le même chroniqueur, l'une à l'année 1348, même édition, même volume, p. 70 et 302, l'autre à l'année 1377, édit. Luce continuée par M. Raynaud, t. IX, p. 4.

Quant au poème, l'original n'existe plus ; il en reste deux copies écrites à la fin du XIV^e siècle ou au commencement du XV^e, l'une en Bretagne, l'autre en Picardie dans laquelle les noms propres sont affreusement estropiés, l'une et l'autre présentant de nombreuses lacunes mais se complétant l'une par l'autre et formant ainsi un ensemble de 38 *laissez* ou couplets monorimes à la façon des chansons de geste et de 584 vers de douze syllabes. — La copie picarde, ayant appartenu à un érudit du XVII^e siècle nommé Bigot, et dite pour cela *Ms. Bigot*, existe à la Bibliothèque Nationale dans le ms. fr. 1555, f. 50 v^o à 58 v^o ; elle a été éditée par Crapelet en 1827 et en 1835. La

songeait là à jouter pour l'honneur de « sa dame ou l'amour de son amie! » Le débat était tout autre.

Depuis dix ans se poursuivait la guerre de la succession de Bretagne. Depuis dix ans, depuis six surtout, c'est-à-dire depuis la mort du comte de Montfort qui était le duc de Bretagne pour une partie des Bretons et pour les Anglais, — ces Anglais, sous prétexte de soutenir la cause de Montfort, pressuraient, torturaient la Bretagne par une exploitation sans cœur et sans entrailles. En 1351, dans une circonstance notable, un baron de Bretagne, des plus renommés pour sa vaillance et pour sa vertu, eut l'occasion de reprocher aux Anglais l'odieux de cette conduite, indigne d'hommes se disant chevaliers et chrétiens, et les somma d'y renoncer. La guerre de Bretagne étant avant tout pour les Anglais une très-fructueuse opération commerciale, ceux-ci refusent énergiquement de répudier ce gain honteux, et prétendent en justifier la légitimité. Le Breton indigné s'écrie :

— « Dieu soit juge entre nous ! Que chacun de nous choisisse trente à quarante champions pour soutenir sa cause. On verra de quel côté est le droit. » (*Laisse 4* du poème, édition Crapelet, p. 15).

Cette cause était grande et haute. Il s'agissait de savoir si, dans l'état de guerre trop fréquent au moyen-âge, les populations inoffensives, les petits et les faibles, surtout les habitants des campagnes, devaient être foulés aux pieds comme un vil bétail, ou si l'on était tenu d'observer envers eux autant que possible la loi chrétienne de l'humanité et de la justice.

C'est depuis peu de temps d'ailleurs qu'on connaît, sinon complètement, du moins plus exactement, tous les maux commis contre la Bretagne par les Anglais dans cette longue et trop longue guerre de Blois et de Montfort.

copie bretonne, que nous appelons *Ms. Didot* parce qu'elle provient de la célèbre bibliothèque Firmin Didot, est aussi actuellement à la Biblioth. Nationale, sous la cote *nouv. acq. fr. 4165* ; elle se compose de 8 feuillets vélin in-4° et est encore inédite. — Dans nos citations et nos renvois, nous indiquons le chiffre de la *laisse* à laquelle appartiennent les vers cités ou analysés, et la page de l'édition Crapelet où ils figurent.

. 4 Froissart-Luce VI, p. 111 et 338.

Il ne s'agit pas ici de ces ravages, de ces pilleries accidentelles exercées par un parti sur le parti adverse : fléau tristement inséparable de toute guerre.

Les Anglais avaient imaginé beaucoup mieux. Peu leur importait qu'on fût ami ou ennemi : d'autant que dans cette lutte de Blois et de Montfort, les habitants des campagnes bretonnes, les paysans, étaient presque partout indifférents à l'objet de la querelle et obéissaient sans résistance au parti qui dominait dans leur voisinage. Il n'y avait donc nul prétexte pour les maltraiter ni les piller. Mais les Anglais n'avaient pas besoin de prétexte pour mettre la Bretagne en coupe réglée. Dans tout le territoire sur lequel ils dominaient, ils imposaient, chaque année, à toutes les paroisses rurales (si soumises qu'elles fussent) des contributions de guerre fort élevées en argent ou en nature, qu'ils appelaient *redemptiones*, les « rançons, » et c'était bien des rançons, car les paroisses qui ne pouvaient payer devaient être *détruites*, incendiées et saccagées sans merci (*comburrari, prædari, destrui*). Les Anglais se croyaient très doux, très indulgents, quand avant d'en venir là ils saisissaient les principaux habitants, leur mettaient les fers aux pieds et aux mains et les accablaient de mauvais traitements pour les contraindre à s'exécuter.

A chacune des principales places et forteresses occupées en Bretagne par les Anglais il était ainsi attribué, tout autour d'elle, un nombre plus ou moins grand de paroisses rurales, dont le capitaine de cette place pouvait lever les *rançons*, c'est-à-dire les contributions arbitrairement imposées par lui, sauf à donner à sa garnison une part du gâteau.

Par les comptes de Gilles de Wyngrewoth, trésorier de Bretagne pour le roi d'Angleterre en 1360, nous connaissons les districts ruraux dont les rançons étaient attribuées aux trois places anglaises de Vannes, de Bécherel et de Ploërmel. Cette dernière avait à exploiter quatre-vingts paroisses, dont quelques-unes situées jusque sur la baie de Saint-Brieuc¹. Quant aux rançons imposées à ces

¹ Pendant la guerre de Bretagne, pour dominer le pays de Retz et s'approprier le commerce de la baie de Bourgneuf, les Anglais élevèrent au fond de cette baie le fort du Colet. Le roi d'Angleterre livra au capitaine et à la garnison de ce fort trente paroisses sur lesquelles il leur abandonna le pou-

paroisses, citons seulement trois ou quatre exemples : *Merdrignac* devait payer au terme de Pâques, en nature ou en espèces, une somme répondant à 12000 francs environ valeur actuelle ; *Ménéac*, 15000 fr., — *Plumieux*, 14000 fr., — *Plémet*, même somme *Hillion*, 11000 fr., etc. etc. Et ce n'était là encore que la moitié de leurs rançons ; chacune de ces paroisses en devait fournir autant à la Saint-Michel. — Ce rançonnement des pauvres paroisses bretonnes était on le voit, un vrai brigandage organisé¹.

Veut-on savoir à quel point, à quel excès, les chefs anglais les plus huppés, poussaient ce brigandage ? L'histoire de William Latimer nous l'apprendra. C'était un des capitaines les plus en renom durant la guerre de Bretagne ; il eut pendant longtemps dans cette guerre la garde de la place de Bécherel, l'un des postes anglais les plus militants, auquel on avait attribué les rançons d'un vaste territoire comprenant une centaine de paroisses. Il tenait de plus sur la Rance une autre forteresse, le château de Plumoisson², qui pillait tous les bateaux de cette rivière. Latimer, grâce à toutes ces rançons et tous ces pillages, revint en Angleterre chargé d'une fortune énorme, et de plus d'une lourde accusation de vol et de

voir de lever « les rançons, » c'est-à-dire trente paroisses à tondre, piller, ruiner systématiquement ; la charte royale qui organise ce brigandage, datée du 20 mars 1362, nous a été conservée ; ces paroisses sont : Bouaie, Fresnai, Pont Saint-Martin, Rezé, Saint-Lumine de Coutais, Port Saint-Père, Saint-Philbert de Grandlieu, le Pallet, Indret, Bouguenais, Saint-Jean de Bouguenais (auj. Saint-Jean de Boiseau), le Pellerin, Sainte-Pazanne, Saint-Hilaire de Chaléon, Brains, Aigrefeuille, Vertou, Château-Thébaud, Haute et Basse Goulaine, le Loroux-Botereau, Geneston, Saint-Sébastien près Nantes, Roche-Ballu (en Bouguenais), le Bignon, Pilon (en Cheix), le Coin (auj. S. Fiacre), Montbert, Vallet, Pont-Rousseau, Saint-Léger, Cheix. (Voir Rymer, édit. 1816, III, 2^e part. p. 642, cf. René Blanchard, *Le pays de Retz et ses seigneurs pendant la guerre de Cent Ans*, p. 8-9). On le voit, c'est tout l'Outre-Loire nantais, de la baie de Bourgneuf à la frontière angevine : la ruine de tout un pays savamment organisée, ce n'était pas trop pour l'appétit de ces rapaces.

¹ Sur cette question des rançons voir spécialement le compte de Gilles de Wyngrewoth, de la S. Michel 1359 à la S. Michel 1360, existant à Londres, (Record Office, *Exchequer, Q. R. The realm of France*, 482/7). Document communiqué par M. J. Lemoine.

² *Plumoisson*, dit aujourd'hui *Plumasson*, répond à la situation actuelle du Chêne-Vert, sur la rive gauche de la Rance.

brigandage portée contre lui devant le roi par les Bretons et attestée par une enquête solennelle. Longtemps cette accusation dormit. Mais, vers la fin du règne d'Edouard III (en 1376), Latimer étant tombé en disgrâce, elle fut reprise par les Communes anglaises ; il fut prouvé que, grâce aux *rançons* et extorsions de toutes sortes exercées sur les Bretons tant par lui que par ses agents et officiers, il avait tiré de Bretagne, c'est-à-dire volé aux pauvres Bretons, une somme répondant à plus de trente millions, valeur actuelle. Et malgré tout ce qu'il put dire pour sa défense, il fut par le Parlement condamné à la prison et privé de toutes ses charges¹.

Si effroyable était la misère causée aux campagnes bretonnes par l'affreux régime des *rançons* sur les paroisses rurales, que le matin de la bataille d'Aurai, les Anglais ayant proposé une trêve pour cinq ans à condition de garder pendant ce temps le droit de lever ces rançons, Charles de Blois s'écria : « Plutôt que de laisser mon peuple, dont j'ai si grand pitié, en proie à de telles angoisses, je préfère m'en remettre aux chances de la guerre, à la volonté de Dieu, et je veux combattre pour le défendre². »

Un autre témoignage, plus décisif encore en un sens puisqu'il émane d'un Anglais, et qui a trait directement à notre sujet, c'est celui de Thomas de Dagworth, le vainqueur de la Roche-Derrien, le lieutenant général du roi Edouard III en Bretagne.

Et Dieu sait qu'il n'avait pas le cœur tendre ce Dagworth, nous en avons vu plus haut une belle preuve (ci-dessus, p. 504). Eh bien, quand il eut pendant quelque temps présidé à l'exécution sur les pauvres paysans de Bretagne de cet odieux supplice des *rançons*, il fut si vivement touché de leur misère, si révolté d'une telle cruauté, qu'il en prescrivit la suppression :

En son vivant avoit, pour certain, ordonné
Que les menues gens, ceux qui gaignent le blé,
Ne fussent des Anglois plus prins ne guerroyé.³

¹ *Rotuli Parliamentorum tempore Edwardi regis III*. Rotulus Parliamenti tenti apud Westmon. die Lune proxima post festum S. Georgii, anno regni regis Edwardi III quinquagesimo (1376), p. 324b à 326b (Biblioth. Nat. Imprimée).

² Enquête de canonisation de Charles de Blois, 56^e témoin, dans D. Morice, *Preuves*, II, col. 24 ; et Froissard, édition Luze, VI, p. LXXII.

³ Laisse 3, ms. Didot., et édit. Crapelet, p. 14.

Malheureusement il mourut dans l'année même On a vu (ci-dessus, p. 509) comme il fut attaqué et massacré traîtreusement par le méprisable mercenaire Raoul de Caours au commencement d'août 1350.

La mort de Dagworth, surtout en de telles circonstances, mit à néant la mesure de justice édictée par lui. Bien plus, pour venger cette mort les chefs anglais redoublèrent de rigueur, de rapacité et de cruauté, et parmi eux se distingua par une brutalité, une férocité toute particulière, messire Robert Bembro, capitaine anglais de la place de Ploërmel :

« Si s'efforça Bembro de tout son pouvoir (dit un vieil auteur « d'après l'un des manuscrits de notre poème) venger la mort, de Dargorne (Dagworth) non seulement sur les gens d'armes de la partie « de messire Charles, mais aussi détruisit-il les terres et les champs, « et les hommes laboreux (laboureurs) et cultivateux des terres print « et emmena prisonniers en sa garnison de Ploërmel, et les y tint « longuement en grant captivité, sans en avoir aucune pitié. . .

« Quelle chose voyant le sire de Beaumanoir, qui pour messire « Charles de Bloys tenoit lors la ville et le chastel de Jocelin atout¹ « une grant garnison de Bretons, et considérant les oppressions que « lesditz Anglois fesoient aux populaires qui n'avoient espace de « arer² les terres dont eux et les gens d'armes estoient substantez « et nourriz, ains³ convenoit és uns estre fuitifs de leurs propres « mansions⁴, et les autres estoient prins et achietivez⁵, — il se « transporta un jour de la ville de Jocelin à celle de Ploërmel, sur « le sauf conduit dudit messire Bembro, pour traiter de la délivrance « de desditz pouvres laboreux, et qu'ilz pussent dans leurs maisons « en seurté demourer⁶ »

Aux portes de Ploërmel un spectacle étrange frappa les yeux de Beaumanoir, un flot amer de colère et de pitié gonfla son cœur. Des troupes de paysans qui n'avaient pu payer leurs rançons, étaient là

¹ Avec.

² Moyen de labourer.

³ Mais.

⁴ Maisons.

⁵ Retenus en captivité.

⁶ Pierre Le Baud, *Histoire de Bretagne inédite*; Bibliothèque Nationale, ms. fr. 8266, f. 238.

les fers aux pieds et aux mains, liés deux à deux, trois à trois, comme des bœufs que l'on mène vendre, en butte aux coups des soudards anglais, voués à leurs prisons infectes.

Malgré sa sagesse et sa modération bien connues, Beaumanoir ne peut contenir son indignation. Dès qu'il aperçut Bembro, il lui dit sans arrogance mais d'un ton sévère :

— C'est grand péché à vous, chevaliers d'Angleterre, de tourmenter de la sorte le menu peuple, les pauvres paysans qui sèment le blé et qui nous procurent en abondance le vin et le bétail. S'ils n'y avait pas de laboureurs, où en serions nous ? Voilà trop longtemps qu'ils souffrent, il faut qu'ils aient la paix à l'avenir. C'est là l'ordre, la dernière volonté de votre chef Dagworth ; hélas ! on ne la respecte guère. Mais vous, Bembro, l'exécuteur attitré de son testament, je vous somme de l'exécuter ¹ !

— Taisez-vous, Beaumanoir ! crie arrogamment Bembro. Ne parlez pas de telles misères. Demain Montfort sera duc de toute la Bretagne, Edouard roi de toute la France, et les Anglais maîtres partout en dépit des Français.

Beaumanoir, qui connaissait le personnage, savait comment il fallait le traiter :

— Vous voilà encore, Bembro, avec vos rêves saugrenus et vos ridicules bravades ; je n'en fais aucun cas. Ceux qui crient le plus haut sont souvent les premiers à lâcher pied. Pour agir en homme sérieux, vous et moi, voici ce qu'il faut faire. Il faut nous rencontrer en face l'un de l'autre à un jour fixé, au nombre de trente, quarante, cinquante champions de chaque côté, et nous battre là rudement, loyalement. On verra alors, sans plus de paroles, de quel côté est le droit.

— Par ma foi j'accepte ! dit Bembro ².

Beaumanoir, qui ne voulait pas être joué par le pèlerin, insiste :

— N'allez pas manquer à votre parole, Bembro. On fait souvent,

¹ « Le testament Dagonne (Dagworth) est bientôt oublié
Exécuteur en estes : qu'il soit exécuté ! »

(Laisse 3, Crapelet p. 15). Le dernier vers manque dans Crapelet, mais il est dans le ms. Didot.

² Laises 3 et 4, édit. Crapelet, p. 15 et 16.

surtout après dîner, de grandes fanfaronades que l'on désavoue ensuite, et cela vous est déjà arrivé, car si vous êtes vaillant, vous êtes léger et retors. Vous aviez pris jour naguère avec Pierre Angier pour un combat du genre de celui-ci ; au jour dit, il était à vous attendre au lieu convenu avec soixante cavaliers ; vous, Bembro, on ne vous vit pas. N'allez pas me jouer le même tour, il vous en cuirait¹.

Bembro jure solennellement qu'il sera le premier sur le champ de bataille. Puis on convient du nombre des combattants : trente de chaque bord ; — du lieu de la rencontre : le chêne de Mi-Voie, à moitié route entre Ploërmel et Josselin ; — de la date : le samedi 26 mars 1351² ; — et enfin des conditions de la lutte qui furent celles du combat à volonté, c'est-à-dire que chacun des soixante champions eut toute liberté de se battre comme il lui plairait soit à pied, soit à cheval, avec les armes qu'il voudrait, sans autre obligation que d'observer dans ce combat les règles de la loyauté chevaleresque³.

Ainsi la bataille des Trente ne fut résolue, livrée, que pour convaincre d'ignominie, aux yeux du monde entier, la brutale et féroce rapacité des Anglais envers les pauvres laboureurs. Outre la vaillance incomparable des Bretons dans cette lutte, ce qui en fait la grandeur,

¹ Laises 5 et 6, du poème dans le ms. Didot ; elles manquent dans le ms. Bigot et par conséquent dans l'édition Crapelet.

² Jusqu'ici tous les historiens qui ont parlé de la Bataille des Trente la mettent le 27 mars 1351, c'est aussi la date inscrite sur la pyramide commémorative de Mi-Voie. Cette date est fautive d'un jour. D'après le poème contemporain, ce combat fut livré le samedi, veille du dimanche *Lætare Jherusalem*, c'est-à-dire du quatrième dimanche de Carême. En 1351, Pâques tombant le 17 avril, le dimanche *Lætare* était le 27 mars, et par conséquent la veille de ce dimanche, jour du combat des Trente, était non pas le 27 mars, mais le 26. Voir le titre et la conclusion du poème, édit. Crapelet, p. 13 et 35 ; et la laisse 34, Crapelet, p. 30.

³ Laisse 7, Crapelet, p. 16, Mais dans l'édition Crapelet et le ms. Bigot, il manque trois vers de cette laisse et les plus importants ; la voici complète, d'après le ms. Didot :

Ainsi fut la bataille jurée par tel point,
Et que sans nulle fraude loyaument le feroient,
Et d'un costé et d'autre touts à cheval seroient,
Ou trois, ou cinq, ou six, ou toutz, se ilz vouloint,
Sans election d'armes, ainwin se combatroint
En guise et manière que chascun le voudroint.

ce qui lui assure à jamais l'hommage de l'humanité, c'est d'avoir été soutenue pour la cause même de l'humanité, pour la défense des petits et des faibles, et d'avoir dressé fièrement, devant l'abus de la force pratiqué par une politique sans cœur, la suprême protestation du droit et de la justice.

II

LES COMBATTANTS. — LES PRÉLIMINAIRES DE LA BATAILLE.

Avant d'entrer dans le récit de la lutte, il convient de nommer les combattants, et d'abord de faire connaître le chef de l'entreprise, Jean de Beaumanoir.

La terre de Beaumanoir, grande châtellenie étendue sur le haut cours de la Rance, a son chef-lieu, son château en la paroisse d'Evran. Le premier de ses seigneurs connus dans l'histoire, Hervé de Beaumanoir, se trouva à Vannes en 1203, dans l'assemblée des barons de Bretagne formée pour tirer vengeance de l'assassinat du jeune duc Arthur par le brigand Jean sans Terre¹. Dans le milieu du XIII^e siècle les Beaumanoir, par suite d'une alliance, joignirent à leur terre patrimoniale la grosse seigneurie de Merdrignac décorée d'une grande forêt, de beaux étangs, du puissant château de la Hardouinaie². Au cours de ce siècle et du suivant, on les voit en fréquentes relations d'affaires, d'amitié, même d'aillance avec les Rohan³, sans être néanmoins à un degré quelconque dans la clientèle de cette superbe famille, car en 1309 Jean II de Beaumanoir se bat en duel judiciaire et « bataille jugée » contre le vicomte de Rohan⁴.

Ce Jean II eut deux fils : l'aîné Jean III, sire de Beaumanoir, fut le père de Jean IV chef de la bataille des Trente ; le puîné nommé Robert joua un rôle important dans les premières années de la guerre de Blois et de Montfort ; il fut le *maréchal de Bretagne* du parti de Charles de Blois, ce qui était la première charge militaire

¹ Le Band, *Histoire de Bretagne*, p. 210.

² D. Morice, *Preuves* I, 1040.

³ *Ibid.* 1133, 1180, 1232.

⁴ *Ibid.* 1222.

du duché, répondant à peu près à ce qu'on appelle aujourd'hui chef d'état-major général. En 1342, il contribua à la reprise de Vannes sur Robert d'Artois¹ ; en 1346, à la bataille de la lande de Cadoret il commandait l'arrière-garde de l'armée blaisienne² ; en 1347, il fut pris par les Anglais à la bataille de la Roche Derien³, et mourut probablement de ses blessures, car depuis lors il n'est plus question de lui, et l'on voit la charge de maréchal de Bretagne passer à son neveu, Jean IV, chef de la bataille des Trente.

L'éclat prodigieux de ce fait d'armes a effacé le souvenir des exploits antérieurs de ce dernier, mais le poste de capitaine de Josselin, occupé par lui en 1351, montre bien l'estime qu'on faisait de lui. Cette place avait une grande importance ; elle était chargée de tenir en bride la garnison anglaise de Ploërmel, qui infestait et dominait tout le centre de la Bretagne. Donc il fallait pour commander à Josselin un homme de tête et de cœur, non moins prudent que ferme. Il fallait aussi un chef dont le respect s'imposât, car la garnison de Josselin comptait alors nombre de guerriers appartenant à l'élite de la noblesse et même de la chevalerie de Bretagne. On verra tout à l'heure quel respect et quelle confiance tous ses hommes avaient en Jean de Beaumanoir ; on verra avec quelle bravoure et quelle prudence il sut diriger le combat de Mi-Voie.

Quand Jean de Beaumanoir revenant de Ploërmel rentra à Josselin, son premier soin fut de conter aux Bretons qui gardaient cette place son orageuse entrevue avec Bembro et le combat convenu entre eux.

Tous l'écoutent en frémissant, tous applaudissent, tous rendent grâce à la Vierge de cette aubaine. Il y avait trêve à ce moment entre les partis de Blois et de Montfort, ce qui n'empêchait point les Anglais de torturer le peuple de Bretagne, mais depuis assez longtemps cela suspendait les grandes opérations de guerre et les grands coups d'épée. Tous ces braves Bretons saluent donc avec bonheur

¹ Voir Froissart-Luce III, p. 18, 220 ; et Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 287.

² Selon du Paz, *Hist. général. de plus. maisons de Bretagne*, p. 98 (2^e pagination).

³ Le Baud. *Ibid.* p. 309. Sur tous les Beaumanoir ici mentionnés voir Du Paz, *Ibid.* p. 97-99.

cette excellente occasion de dérouiller leurs lances, tous s'écrient avec entrain :

— Oui, oui, nous irons gaiement détruire Bembro et ses soudards. Ce n'est pas de nous qu'il tirera des rançons ! Nous sommes vaillants, hardis, agiles, opiniâtres. Les Anglais périront sous nos coups. (Laisse 10, Crapelet, p. 17).

Il s'agit d'élire les combattants ; tous veulent en être ; pourtant, outre le chef il n'en faut que vingt-neuf. Avec l'avis de ses principaux compagnons, Beaumanoir choisit d'abord neuf chevaliers, puis vingt écuyers, tous des meilleures familles de Bretagne. Voici la liste complète de ces trente champions¹.

LES TRENTE BRETONS.

Le capitaine.

1. Jehan de Beaumanoir.

Les chevaliers

- | | |
|---|------------------------------------|
| 2. Tyntyniac [Jehan de] ² , | 7. Guillaume de la Marche, |
| 3. Guy de Rochefort, | 8. Ollivier Arrel, |
| 4. Charuel [Even], | 9. Jehan Rousselet, |
| 5. Robin Ragueneel de St-Yon ³ , | 10. Geffray du Boys ⁴ , |
| 6. Caro de Bodégat, | |

¹ Dans cette liste nous suivons pour l'orthographe des noms propres, la version du ms. Didot, beaucoup plus correcte que celle du ms. Bigot. Nous rangeons aussi ces noms dans l'ordre donné par le ms. Didot, ordre qui est d'ailleurs, à peu de chose près, le même que dans l'autre manuscrit.

² Le prénom de Tinténiac n'est pas donné dans le poème de la *Bataille des Trente*, mais il est fourni par d'autres documents contemporains. Même remarque pour Charuel.

³ Le texte du ms. Bigot désigne ainsi ce chevalier : « Et Robin Ragueneel *en nom de Saint-Yon*. » La plupart des auteurs veulent voir là deux chevaliers, mais évidemment il n'y en a qu'un, Robin Ragueneel, distingué des autres Ragueneel (famille nombreuse) par le surnom de Saint-Yvon, apparemment un nom de fief. Le ms. Didot porte : « Et Robin Ragueneel *ou nom de Saint-Symon*. » D'après cette variante, le surnom aurait été différent, mais il n'y a jamais là qu'un seul chevalier avec un surnom, et non deux chevaliers distincts l'un de l'autre. Il n'y avait donc en réalité que trente combattants, en dépit de la plaisanterie mal fondée que certains érudits répètent volontiers : « Le Combat des *Trente*, ainsi nommé parce qu'ils étaient trente et un. »

⁴ Les chevaliers sont dénommés dans la laisse 11, édit. Crapelet, p. 17 ; — les écuyers dans les laisses 12, 13, 14, Crapelet, p. 18, 19.

Les écuyers.

- | | |
|--|---|
| 11. Guillaume de Montauban, | 22 Guyon du Pontblanc, |
| 12. Alain de Tyntyniac, | 23. Morice du Parc, |
| 13. Tristan de Pestivien, | 24. Geffroy de Beauours, |
| 14. Alain de Keranraès, | 25 Celuy de la Villon ⁽¹⁾ (<i>lisez</i> |
| 15. Olivier de Keranraès, | La Villéon), |
| 16. Louis Gouyon, | 26. Geffroy Mellon ou Moelon ⁽²⁾ |
| 17. Le Fontenai ou Le Fontenois, | 27. Jehannot de Serrant (<i>lisez</i> |
| 18. Huet Captus (<i>lisez</i> Catus), | Sérent), |
| 19. Geffroy de la Roche, | 28. Olivier Bouteville ⁽³⁾ , |
| 20. Geffroy Poulart, | 29. Guillaume de la Lande, |
| 21. Morice de Trezeguidy, | 30. Symonet Richard. |

Un point important, constaté par le témoignage du poème contemporain, c'est que du côté de Beaumanoir il n'y avait pas d'alliage, les champions étaient tous de « bons Bretons » (Laisse 21, Crapelet, p. 19).

Dans le camp adverse il en allait autrement. Bembro, qui s'était vanté de ne mener à cette bataille que des Anglais de race noble et pour le moins écuyers, n'avait même pas pu trouver trente champions anglais tels quels : il s'était vu obliger d'y adjoindre six aventuriers allemands dont l'un, Crokart, joua dans la lutte un rôle principal, et quatre Bretons du parti de Montfort⁽⁴⁾.

¹ C'est-à-dire « le sire de la Villéon. » C'est la version du ms. Didot, écrit en Bretagne et dont les noms sont beaucoup plus corrects que ceux du ms. Bigot qui a été écrit en Picardie. Ce dernier au lieu de « Celuy de la Villon » porte : « Et celuy de *Lenlop*, » seule version connue et admise jusqu'à présent, parce que le ms. Bigot a été publié par Crapelet et que le ms. Didot est encore inédit ; néanmoins en raison de l'exactitude habituelle de ce dernier manuscrit dans les noms propres, sa version (La Villon pour la Villéon) mérite plus d'autorité que celle du ms. Bigot.

² Le ms. Bigot porte *Mellon*, le ms. Didot *Moelou* ou *Moelon*. Ces deux leçons pourraient bien s'appliquer à un même personnage.

³ C'est la version du ms. Didot ; le ms. Bigot porte *Monteville* au lieu de *Bouteville*. Ce sont les noms de deux anciennes familles bretonnes ; on ne voit point de raison pour préférer l'une à l'autre.

⁴ Le ms. Didot inédit porte :

« Trente furent par nombre et de trois nacions :
Car vingt Anglois y eust hardis comme lyons,
Avec six Allemans avoît quatre Bretons. »

Quant aux Anglais, c'étaient tous des soldats de fortune, quelques-uns nobles peut-être, mais de petite noblesse. Parmi eux, deux très célèbres dans les guerres de Bretagne et de France au XIV^e siècle, *Robert Knolles* et *Hugue de Calverly*. Les noms et surnoms des autres montrent, dans la plupart d'entre eux, tout au plus des gentilhommes d'aventure. Bembro poussa l'impudence jusqu'à armer chevalier, pour l'adjoindre à sa bande, un grossier rustaud, appelé Hubnie, Hulbure, ou (selon d'Argentré) Hubbite *le Villart* (*le Villain* ?) misérable goujat qui avait la panse plus grosse qu'un cheval et pouvait porter au cou un plein setier de fèves : cet hercule forain avait promis d'écraser sous sa masse tous les Bretons, mais il tint mal sa promesse. — Voici d'ailleurs la liste des trente combattants du parti anglais :

LES TRENTE ANGLAIS.

Le capitaine.

1. Robert Brambroch (1)

Les combattants (2).

2. Canoles (*lisez* Robert Knolles) 4. Crucart (*lisez* Crockart ou Cro-
 3. Cavarlay (*lisez* Hugue de Cal- quart) (3),
 verly), 5. Messire Jehan Plesanton,

Le ms. Bigot (édit. Crapelet, p. 20) a, pour le dernier vers, cette variante : « Et six bons Allemans et quatre Brebenchons. » C'est là une des nombreuses fautes de ce manuscrit relatives aux noms propres. Les noms des quatre derniers combattants du parti anglais (Comenan, Gaillart, d'Apremont, d'Ardaine) ne sont pas des noms brabançons, mais des noms de famille bretonnes, là-dessus tout le monde est d'accord.

¹ C'est la leçon du ms. Didot ; le ms. Bigot écrit *Bombourc*. Beaucoup de ces noms semblent plus ou moins altérés ; plusieurs d'entre eux, qui reviennent plus d'une fois, sont dans le même manuscrit, écrit de diverses façons. Nous avons choisi, dans les deux manuscrits, les formes qui semblent les plus acceptables.

² Dans le poème de la *Bataille des Trente*, aucun des combattants du parti anglais n'est qualifié chevalier ; cependant le chef Robert Bembro l'était, et aussi probablement Jean Plesanton (n° 5), gratifié du titre de *messire*.

³ Il était Allemand, on le sait, ainsi que le n° 15 ci-dessous ; quant aux quatre autres Allemands, il semble assez difficile de les reconnaître.

- | | |
|---------------------------------|--|
| 6. Ridele le Gaillart, | 19. Robinet Melipart, |
| 7. Helecoq, son frère, | 20. Isanay le Hardy, |
| 8. Jannequin Taillart, | 21. Bicquillay (1), |
| 9. Rippefort le Vaillant. | 22. Helichon le Musart, |
| 10. Richart d'Irlande, | 23. Troussel, |
| 11. Tommelin Belifort, | 24. Robin Adès, |
| 12. Huceton Clemenbean, | 25. Dango le Couart, |
| 13. Jennequin Betoncamp, | 26. Le neveu de Dagorne (2), |
| 14. Renequin Herouart, | 27. Perrot de Commelain (<i>lisez</i> |
| 15. Gaultier l'Alemant, | Commenan) (3), |
| 16. Hulbure ou Huebniele Vilart | 28. Guillemain le Gaillart, |
| 17. Renequin Mareschal, | 29. Raoulet d'Aspremont, |
| 18. Tommelin Hualton, | 30. D'Ardaine. |

Après leur désignation par Bembro, tous les champions du parti anglais lui jurent, pleins de vantardise, d'exterminer Beaumanoir ou tout au moins de le faire prisonnier. Celui-ci, dans le même temps, sans faire tant de bruit, prend de sages mesures et adresse à Dieu de ferventes prières pour obtenir le succès (*Laisse*, 17, *Crapelet*, p. 20-21)

Le jour du combat venu, Bembro part de grand matin avec son monde, et pendant toute la route il exalte ses hommes par ses vanteries :

— Compagnons, crie t-il, nous aurons aujourd'hui la victoire ; Beaumanoir tombera en notre puissance, tous les siens seront tués ou prisonniers, nous les enverrons à notre gentil roi Edouard. Les Bretons battus à plates coutures n'oseront plus tenir devant nous, la Bretagne et la France seront la proie des Anglais. Vous pouvez être sûrs de ce que je vous dis, car *j'ai fait lire mes livres*, j'ai fouillé dans les prophétie de Merlin : c'est lui qui a prédit tout cela ! (*Laiesses* 20 et 21, *Crapelet*, p. 22).

¹ Ce nom n'existe que dans le ms. Didot ; il manque dans le ms. Bigot qui n'a que vingt-neuf noms. Le ms. Didot, le plus complet, n'en a que trente et non trente-un. Il n'y avait donc en tout de chaque côté que trente combattants, y compris le chef de chaque bande.

² C'est un neveu de Thomas de Dagworth, qui s'appelait, croit-on, Nicolas.

³ Celui-ci et les trois derniers sont les quatre Bretons monfortistes qui vinrent compléter la bande de Bembro.

Les Anglais arrivent les premiers au chêne de Mi-Voie. En attendant les Bretons, Bembro recommence ses gloses sur Merlin et larde de ses railleries les retardataires.

Le retard des Bretons provenait de la façon dont, avant de quitter Josselin, ils s'étaient préparés à la bataille. Tous s'étaient confessés, avaient reçu l'absolution, et entendu plusieurs messes. Puis leur chef en quelques paroles s'était efforcé de faire passer en eux l'énergie inébranlable de son cœur, la clairvoyante fermeté de son esprit :

— Vous allez avoir affaire à des ennemis d'une audace sans égale, acharnés à notre perte. Faites donc appel à tout votre courage ; tenez-vous dans le combat serrés les uns contre les autres comme la prudence le commande aux plus vaillants¹. Songez, si Jésus-Christ nous donne la victoire, songez à la joie qu'en ressentiront tous les guerriers de France, le pieux duc et la noble duchesse que nous avons pour souverains, qui jusqu'à la fin de leur vie ne cesseront de nous en témoigner leur reconnaissance (Laises 18 et 19, Crapelet, p. 21).

Ainsi parla Beaumanoir. — Entre la préparation des Bretons et celle des Anglais, entre le caractère, le langage du maréchal de Bretagne et celui de Bembro, le contraste est frappant.

Le chef anglais, voyant le retard des Bretons, redouble ses fanfaronnades :

— Où est-tu Beaumanoir ? crie-t-il. Il ne viendra pas, vous verrez. Il est trop sûr d'être battu (Laisse 22, Crapelet, p. 22).

Au même instant Beaumanoir paraît. Alors ce qui caractérise très bien l'état mental de Bembro, — ce matamore qui à l'instant ne parlait que de tuer et d'écraser tout, maintenant il ne veut plus combattre, il veut ajourner la lutte. S'avançant poliment vers Beaumanoir :

— Bel ami, dit-il, il faut remettre ce combat. Il faut consulter nos maîtres, moi le roi Edouard, vous le roi de Saint-Denys². Si cela

¹ « Tenés vous l'un à l'autre com gent vaillant et sage. »

Cet ordre de Beaumanoir est d'autant plus curieux à noter, qu'il ne fut pas obéi.

² C'est-à-dire le roi de France, à qui les Anglais donnaient ce surnom, depuis que le roi anglais Edouard III revendiquait pour lui-même la couronne de France.

leur agréée, nous reviendrons ici nous battre ; mais il nous faut leur assentiment (Laisse 23, Crapelet p. 23).

Beumanoir surpris, choqué de cette retraite *in extremis*, répond froidement qu'il va consulter ses compagnons. La délibération n'est pas longue. Even Charuel tout rouge de colère s'écrie :

— Messire, nous sommes ici trente venus en ce pré garnis de bonnes armes, tout exprès pour combattre Bembro et venger sur lui le mal qu'il fait à la Bretagne et à son noble duc. Malheur à qui s'en ira d'ici sans se battre ou remettra la bataille à un autre jour ! (Laisse 24, Crapelet, p. 23).

Tous les autres applaudissent.

— Vous voyez Bembro, dit Beumanoir, tous mes hommes veulent se battre ; impossible de remettre la partie. (Laisse 25, Crapelet, p. 24).

Chose étrange, Bembro insiste :

— Vous êtes fou, Beumanoir. Vous voulez donc détruire d'un coup toute la fleur des barons du duché ! Quand ils seront morts, impossible de retrouver leurs pareils.

— Détrompez-vous, Bembro ; je n'ai point ici avec moi le baronage de Bretagne : ni Laval, ni Rochefort, ni Lohéac ni Rohan, ni Quintin, ni Léon, ni Tournemine, ni les autres grands barons. Mais j'ai avec moi de nobles chevaliers et la fleur des écuyers de Bretagne, qui ont tous juré de vous détruire ou de vous faire prisonniers, vous et les vôtres, avant l'heure de complies. (Laisse 26, Crapelet, p. 24-25).

Bembro riposte, bien entendu, par une hautaine bravade, puis revenant vers les siens, il crie avec rage :

— Les Bretons sont perdus. Frappez sur eux ! Tuez tout et qu'il n'en échappe pas un !

Alors,

D'assaillir, les soixante, ilz sont tous d'un accord.

(Vers 340, Crapelet, p. 25)

Et le combat commence.

III

LES DIVERSES PHASES DU COMBAT.

Avant l'événement final — c'est-à-dire l'écrasement des Anglais — la bataille des Trente se développa en quatre phases successives nettement indiquées et bien caractérisées dans le poème, pour peu qu'on sache le lire et le comprendre. Toutefois pour avoir une vue exacte du théâtre de l'événement et de la situation des partis au début du combat, il faut recourir à Froissart, qui en donne un plan très précis et très exact.

« Quand le jour fut venu (dit-il), les trente compagnons Bran-
« debourch (ou Bembro) ouïrent messe¹, puis se firent armer et
« s'en allèrent en la place où la bataille devoit estre. Et *descendi-*
« *rent tous à pied*, et deffendirent à tous ceux qui là estoient que
« nul ne s'entremît d'eux, pour chose ni pour meschef qu'il vît avoir
« à ses compagnons². »

Par les mots « tous ceux qui là estoient » il faut entendre les curieux en grand nombre venus de Josselin, de Ploërmel, de tous les lieux d'alentour pour contempler ce combat, et auxquels les Anglais interdirent expressément d'intervenir dans la bataille, quoi qu'il pût arriver. Froissart continue : « Cil trente compagnons,
« que nous appellerons Englois à ceste besongne, attendirent lon-
« guement les autres que nous appellerons François — Quand les
« trente François furent venus, *ils descendirent à pied* et firent à
« leurs compagnons le commandement dessusdit³. »

« Leurs compagnons, » c'était les amis, les voisins, les compatriotes venus avec eux pour être témoins du combat, dans lequel les

¹ Le poème des Trente ne parle point de la messe entendue par les Anglais avant leur départ de Ploërmel, les mœurs du temps ne permettant guère de croire qu'ils aient omis cet acte de religion ; mais on ne voit point qu'ils se soient, comme les Bretons, prémunis contre les dangers de la bataille par la confession et la communion.

² Froissart, édition Luce, IV, p. 112. Nous citons le texte littéralement en nous bornant à rapprocher de la forme moderne l'orthographe de quelques mots.

³ *Id. Ibid.* p. 112-113.

Français (c'est-à-dire les Bretons) leur défendirent formellement de s'entremettre, comme les Anglais l'avaient fait à ceux de leur parti venus pour le même motif.

« Et quand ils furent l'un devant l'autre (ajoute Froissart), ils « parlementèrent un petit ensemble tous soixante¹ ; puis se retirèrent «² arrière les uns d'une part et les autres d'autre. Et firent toutes « leurs gens traire³ au dessus de la place⁴ bien loin. »

Quand Froissart nous montre les deux troupes en face l'une de l'autre, engageant entre elles un colloque, il s'accorde très bien avec le poème, qui, on l'a vu, nous en fait connaître l'objet, c'est-à-dire la proposition faite par Bembro d'ajourner la bataille⁵.

— « Toutes leurs gens » dont parle ici Froissart, ce sont les gens de service qui accompagnaient les combattants, les palefreniers pour garder les chevaux, les écuyers servants et les hérauts d'armes pour tenir haut les bannières des chevaliers, les valets portant des viyres, des rafraîchissements, les *mires* (les médecins) pour soigner les blessés, etc.

Au milieu d'une vaste lande ou pacage, qu'on appelle dans le poème « le pré herbu⁶, » et qui à ce moment de l'année devait être couvert tout au plus d'une herbe courte et rase, il faut se représenter, pour point central, le chêne de Mi-Voie, non pas vêtu d'une verte et opulente frondaison, comme l'en gratifient tous les tableaux et gravures de la bataille des Trente, mais tordant vers le ciel ses grands bras noirs, ses ramures grisâtres, ses branches nues et rugueuses, car ce n'est pas l'habitude des chênes de Bretagne d'être couverts de feuilles le 26 mars.

Près de cet arbre, formant en face l'une de l'autre deux lignes plus ou moins régulières, les deux troupes de combattants. En arrière de chacune d'elles, séparés d'elles par un large espace, les

¹ Puisque, *en tout*, ils sont *soixante*, il n'y en avait donc que trente de chaque côté et non trente-un (Froissart, édit. Luce, IV, p. 113).

² Se retirèrent.

³ Ils firent retirer leurs gens.

⁴ La place où devait avoir lieu le combat.

⁵ Ce colloque préliminaire est le sujet de la vignette mise en tête du manuscrit Didot.

⁶ Laisses, 18, 22, Crapelet, 21 et 22.

chevaux, les hérauts, les gens de service de chaque parti. Plus loin encore en arrière, figurant un vaste cercle, la foule des spectateurs accourus de tous les coins du pays pour contempler cette grande lutte; et bien qu'il y eût dans cette foule une grande vivacité d'émotions, de profondes oppositions de races de partis et de sentiments, aucune collision, aucun trouble ne s'y produisit, car il y avait trêve alors, nous l'avons dit, entre les belligérants; mais cette trêve, selon les usages du temps, ne mettait nul obstacle aux combats particuliers par défi et cartel, comme celui de Mi-Voie.

Voilà la scène, voyons le drame.

Première phase du combat.

Après avoir parlementé quelque temps, les deux troupes, Froissart le dit, reculèrent chacune de leur côté, mais en se faisant face, de manière à laisser entre elles un espace libre. « Puis, ajoute « Froissart, l'un d'eux fit un signe et tantost' se coururent sus et « se combattirent fortement *tout en un tas*, et rescouoient¹ bellement² « l'un l'autre quand ils voyoient leurs compagnons à meschef³. »

Ainsi dans ce premier choc entre les deux partis, dans cette première *jointe*, comme on disait alors, l'ordre donné par Beaumanoir à ses compagnons de combattre en se tenant serrés les uns contre les autres, c'est-à-dire en formant une ligne de bataille, ne fut observé ni par eux ni par leurs adversaires. Pas de ligne de bataille ni de part ni d'autre, puisqu'ils se battirent *tout en un tas*. En réalité, les deux troupes brûlant d'en venir aux mains coururent rapidement l'une sur l'autre sans garder aucun ordre; chacun des combattants se rua sur l'adversaire qu'il trouva devant lui sans combiner le moins du monde son action avec celle de ses compagnons; les deux troupes pénétrèrent ainsi l'une dans l'autre et se livrèrent, au hasard des rencontres, une série assez désordonnée de luttes individuelles. En un mot, cette phase du combat fut une *mêlée* dans toute la force du terme.

Cette *mêlée* ne favorisa pas d'abord les Bretons; deux d'entre

¹ Aussitôt.

² Et se secouraient.

³ En péril.

eux furent tués : un chevalier, Jean Rousselot ou Rouxelet, et un écuyer, Geofroi Mellon. Trois autres très blessés furent faits prisonniers, dont deux chevaliers, Even Charuel et Caro de Bodégat, et un écuyer, Tristan de Pestivien¹. D'où une notable infériorité pour les Bretons réduits à vingt-cinq champions contre trente Anglais. « Mais pour ce, dit Froissart, ne laissèrent « mie les autres de combatre, ains² se maintinrent moult vassau- « ment³ d'une part et d'autre, aussi bien que si tous fussent Rol- « lands et Oliviers... Mais tant se combattirent longuement que « tous perdirent force et haleine et pouvoir entièrement. Si leur « convint arrester et reposer; ils se reposèrent par accord, *les uns « d'une part, les autres d'autre*. »

Il y eut une suspension d'armes pour permettre aux combattants épuisés de fatigue de prendre quelque rafraîchissement. Tous en effet allèrent « querre à boire, »

« Chacun en sa bouteille, vin d'Anjou y fut bon. » (Crapelet, p. 26).

On a peint les Anglais et les Bretons se mêlant, pendant cette courte trêve, plaisantant, buvant ensemble⁴. Le poème ne dit rien de semblable, et Froissart, on vient de le voir, affirme au contraire que les deux partis se tirèrent chacun à quartier et allèrent se reposer « les uns d'une part, les autres d'autre ». Ce qui était assurément beaucoup plus naturel.

Pendant cette suspension du combat, Beaumanoir arma chevalier, sur sa demande, Geofroi de la Roche, dont un des ancêtres avait pris part à la conquête de Constantinople, et qui promit de soutenir le renom de sa race en frappant rudement sur les Anglais. Laisse 30, Crapelet. p. 26).

¹ Voir laisses 27, 28, 30, Crapelet, p. 25 et 26. Il y a quelque obscurité dans les laisses 27 et 28, surtout en ce qui touche Tristan de Pestivien, qu'on pourrait croire mort. Mais comme on le retrouve plus loin (laisse 32, Crap., p. 29) blessé mais vivant, et que la laisse 30 (Crap., p. 26) dit positivement que les Bretons eurent *là trois* des leurs prisonniers et *deux* morts, il est clair que Tristan de Pestivien ne fut pas tué en cette rencontre mais seulement blessé et pris.

² Mais.

³ Très vaillamment.

⁴ Froissart, édit. Luce, IV, 113.

⁵ Pol de Courcy, *Combat des Trente*, p. 11.

Deuxième phase.

La courte trêve a pris fin. Les deux partis sont de nouveau en face l'un de l'autre.

Cette deuxième phase du combat commence, comme la première, par un dialogue. Exalté sans doute par les fumées capiteuses du vin d'Anjou, plus encore peut-être par l'échec partiel des Bretons où il voit déjà l'accomplissement des prophéties de Merlin, Bembro lance à Beaumanoir des bravades et d'inconvenantes plaisanteries :

Rends-toi tost, Beaumanoir, je ne t'occirai mie ;
 Mais je ferai de toi un présent à m'amle,
 Car je lui ai promis, ne lui mentirai mie,
 Qu'aujourd'huy te mettrai en sa chambre jolie

(Laisse 30, Crap., p. 27).

Beaumanoir ainsi provoqué lui répond gravement :

— Jette le dé, Bembro, ne t'épargne pas. Le sort va te frapper, ta mort est proche ! (Laisse 30, Crap., p. 27-28).

Au même instant, indigné des insultes de Bembro, un écuyer breton, Alain de Keranrais, lui crie :

— Comment, vil glouton, tu te flattes de faire prisonnier un homme comme Beaumanoir ! Eh bien, moi je te défie en son nom, tu vas sentir à l'instant la pointe de ma lance.

Il lui en porte en même temps un coup en plein visage, la lance pénètre sous le crâne, Bembro s'abat lourdement. Pendant que ses compagnons se jettent sur Keranrais, le chef anglais d'un effort désespéré se relève et cherche son adversaire ; il trouve devant lui Geofroi du Bois, qui lui lance à tour de bras sa hache d'armes dans la poitrine. Bembro tombe mort. Du Bois triomphant s'écrie :

— Beaumanoir, mon cher cousin germain que Dieu garde ! où es-tu ? Te voilà vengé. (Laisse 31, Crapelet, p. 28).

Cette mort imprévue et si soudaine jette dans les deux partis une telle émotion que la bataille s'interrompt quelques instants. Les Bretons célèbrent par des cris de joie la mort de Bembro ; Beaumanoir impassible les fait taire :

— Laissez celui-là, dit-il, allez aux autres et combattez fort ! le moment en est venu. (*Ibid.*).

Et en effet les Anglais, après quelques instants de consternation et d'effolement, reprennent leur sang-froid et se groupent autour d'un nouveau chef, l'aventurier Crokart.

Troisième phase.

Ce Crokart, Allemand de nation, était le type du soldat de fortune, « un vaillant voleur » dit d'Argentré. D'abord page ou laquais d'un *mein herr* de Hollande ; son maître mort, il vint chercher fortune à la guerre de Bretagne et entra dans la bande ou compagnie d'un seigneur anglais qui ne tarda pas à être tué ; les compagnons qui formaient cette bande, charmés de l'audace et de l'impudence de Crokart, le prirent pour chef. Alors il fit de beaux exploits de brigand-routier, surprenant, pillant maisons, bourgs, châteaux, qu'il revendait à gros prix aux propriétaires, si bien qu'il fut bientôt riche de 60,000 écus sans compter une écurie de « vingt ou trente bons coursiers et doubles roucins¹ ». Le roi de France voulut l'acheter, promettant de le faire chevalier, de le marier richement, de lui donner « 2,000 livres par an » (100,000 fr., valeur actuelle). Il refusa, préférant pour le plaisir et le profit garder son métier de « vaillant voleur² ».

Bembro, enflé d'arrogance, esprit rêveur et extravagant, avait mis toute sa confiance dans les prophéties de Merlin. Crokart était un autre homme ; en s'adressant à sa troupe, il ne se gêne pas pour se moquer du défunt :

— Seigneurs, dit-il, vous voyez comme Bembro, qui nous a amenés ici, nous manque juste au moment du danger. Tous ses livres de Merlin « que il a tant amés, » il n'en a pas tiré deux deniers. Voyez-le, il gît *goule bée*, « étendu tout à plat sur ce pré. » (ms. Didot). Quant à vous, bons Anglais, je vous en prie, agissez en hommes de cœur. *Tenez vous estroitement serrés l'un contre l'autre,*

¹ Un *roucin* est parfois un cheval de somme, toujours un cheval de grande taille et de forte encolure.

² Voir Froissart, édit. Luce, IV, p. 69-70 ; et d'Argentré, *Hist. de Bret.*, édit. 1618, p. 392.

et que quiconque vous attaque tombe mort ou blessé. — Tous les Anglais exécutent rapidement cet ordre (Laisse 32, Crapelet, p. 29).

Par suite de cette manœuvre, le combat change de face. Jusqu'ici c'était une mêlée, une série de duels et de luttes par petits groupes, sans ordre ni plan. Désormais, c'est un combat régulier. Les vingt-neuf champions anglais étroitement serrés coude à coude, brandissant devant eux leurs longues piques, forment une ligne de bataille impénétrable, contre laquelle les Bretons lancent et redoublent leurs attaques sans pouvoir la briser ; ils n'y gagnent que des blessures. Les Anglais reprennent courage et chantent déjà leur victoire :

— Vengeons, vengeons Bembro, notre loyal ami ! Tuons-les tous ! n'épargnons rien, la journée sera à nous avant le soleil couchant (Laisse 33, Crap., p. 30).

De son côté le bataillon breton s'est renforcé des trois prisonniers de Bembro — Charuel, Bodegat et Pestivien, — qui délivrés par la mort du chef anglais viennent reprendre leur rang dans la troupe de Beaumanoir et se jettent vaillamment sur les Anglais (Laisse 32, Crap., p. 29). Néanmoins Beaumanoir est plein d'angoisse :

— Si nous ne rompons pas leur ligne, dit-il, honte et malheur sur nous !

Cependant les Bretons s'avisent que cette ligne, formant une muraille de fer énergiquement défendue par les piques et les haches des Anglais, si elle est infrangible quand on l'attaque de face, a cependant deux points faibles, très vulnérables, ses deux extrémités. Pendant que Beaumanoir avec quelques-uns des siens continue l'attaque au centre, les autres Bretons se portent sur les deux bouts de la ligne anglaise, que les compagnons de Crockart s'efforcent de défendre avec fureur ; le combat devient là si ardent et si terrible que le cliquetis des armes, les cris de douleur et de fureur des combattants s'entendent à une lieue loin¹.

¹ « Et commença bataille et cruelle et pesant,
Que *une lieue entour* va tout restondissant. »
(Ms. Didot, v. 458).

Le ms. Bigot (Crapelet, p. 30) porte seulement : *Un quart de lieue entour*, ce qui est peu.

Dans cet assaut, la bande de Crockart finit par avoir le dessous ; quatre de ses champions (deux Anglais, un Allemand et le Breton d'Ardaine) sont tués. Les Bretons achètent chèrement ce succès : l'un d'eux, Geofroi Poulart, est couché sur le pré « tout dormant » ; presque tous, lardés par les piques anglaises, ont de grandes plaques de sang sur leurs armures et sous leurs pieds la terre est toute rouge de sang (Laises 33, 34, Crapelet, p. 30). Beaumanoir lui-même gravement blessé, et qui fidèle à la loi du Carême a jeûné ce jour-là, mourant de faim, de fatigue et de soif par la perte de son sang, demande à boire et provoque l'héroïque réponse de Du Bois :

Bois ton sang, Beaumanoir, la soif te passera ! (Laisse 34, Crapelet, p. 31).

Réponse qui fait bondir Beaumanoir et le jette plus ardent que jamais sur les Anglais.

Quatrième phase.

LE TRIOMPHE DES BRETONS

Crockart, voyant le défaut de sa première manœuvre, la rectifie, la complète ; il ordonne aux deux extrémités de sa ligne de bataille de se réunir en se recourbant l'une vers l'autre, toujours faisant face à l'ennemi, de façon à former ce qu'on appelait alors un *hérisson* ou *moncel*, c'est-à-dire un bataillon carré, véritable tour vivante dont les murs, faits de combattants soudés ensemble, sont hérissés de haches, de piques, de faucharts, etc. Ce que le poème des Trente exprime très bien quand il dit :

Là furent les Englois *tretoux en un moncel*...

Tous sont en un moncel, com si fussent liés :

Homme n'entre sur eulx ne soit mort ou bleciés (vers 494, 514-515).

Les Bretons se lancent intrépidement sur ce *moncel*, ils n'y gagnent que des horions. Les Anglais se défendent avec une énergie farouche :

Cil¹ combattoit d'un mail² qui pesoit bien le marc
 De cent livres d'acier....
 Cil qu'il atteint à coup dessus son hasterel³
 Jamais ne mangera de niche ne de gastel⁴.

Un autre

...combattait d'un fauchart
 Qui tailloit d'un costé, crochu fut d'autre part.
 Devant fut amouré⁵ trop plus que n'est un dart ;
 Cil qu'il atteint, à coup l'âme du corps lui part⁶.

En face de ce bloc terrible sur lequel on ne pouvait mordre, mais qui mordait et navrait ceux qui l'attaquaient ou l'approchaient de trop près, Jean de Beaumanoir était consterné :

Moult grant deul a de voir devant lui tel jouel⁷.

Geofroi du Bois s'efforce de rassurer le chef et de relever son espoir :

— Pourquoi donc désespérer, noble sire ? N'avez-vous pas encore avec vous tous vos chevaliers, Charuel, La Marche, Arrel, Tinténiac le preux, Ragueneil, Rochefort, Geofroi de la Roche [il eût dû aussi se nommer lui-même]. Tous sont prêts à combattre avec autant de force et de vaillance que des jeunes gens ; ils sont bien capables de venir à bout des Anglais. (Laisse 35, Crapelet, p. 32).

Beaumanoir demeure fort anxieux. Car si l'on ne parvient pas à enfoncer le bataillon carré de Crokart, il est aisé de prévoir ce qui va arriver. Les Bretons vont s'acharner dans cette lutte et, exaspérés, s'exposer de plus en plus aux coups des Anglais ; les plus braves d'entre eux finiront par être tués ou mis hors de combat, leur bataillon décimé, démoralisé, très affaibli. Alors les Anglais, qui

¹ Celui-ci, ou celui.

² Maillet, masse d'armes.

³ Sur la nuque.

⁴ Gâteau. Crapelet, p. 21 et 31.

⁵ Affilé.

⁶ Crapelet, p. 19-20.

⁷ « Un tel joyau » (ironiquement), un tel appareil de résistance militaire. Laisse 35, Crapelet, p. 31.

tassés dans leur *moncel* comme dans une forteresse, sont beaucoup moins exposés aux coups et se fatiguent bien moins que les Bretons, les Anglais voyant leurs adversaires découragés, abattus, réduits de moitié, fondront sur eux tout à coup et les mettront en déroute.

Beaumanoir envisageait d'un œil morne cette triste perspective, quand il voit à l'improviste un de ses compagnons quitter le combat et encore un des plus braves, Guillaume de Montauban ! Le chef lui crie indigné :

— .. « Amy Guillaume, qu'est-ce que vous pensez ?
Comme faux et mauvais courant vous en allez !
A vous et à vos hoirs vous sera reprouchiez » —
Quand Guillaume l'entend, *un ris en a jellé*.

Il ne se contente pas de rire ce fuyard Guillaume, il répond :

Besoingnez, Beaumanoir, franc chevalier membrez ¹,
Car bien besoingnerai, ce sont tous mes pensés,

Ainsi parlant, il saute sur le dos de son cheval, le presse de l'épéron avec tant de vigueur

Que le sanc tout vermeil en chaît sur le pré²,

et le précipite sur le terrible rempart des piques anglaises, pendant que lui-même frappe sur les Anglais à grands coups de lance. Manœuvre des plus téméraires, dans laquelle, si on l'eût tentée au commencement de la bataille contre des adversaires en possession de toutes leurs forces, cheval et cavalier auraient infailliblement péri, percés et transpercés. Contre des ennemis affaiblis par la fatigue d'une longue et terrible lutte, c'était encore un coup de folle bravoure, qui avait une chance sur cent de réussir.

Il réussit.

Montauban et son vaillant coursier, traversant une première fois le bataillon anglais, renversent sept ennemis, puis revenant sur leur

¹ Renommé, illustre,

² En jaillit sur le pré. — Ce vers et les six précédents sont pris dans la laisse 36, Crapelet, p. 32-33.

pas et traçant dans cette masse un second sillon, ils en écrasent trois autres. En même temps tous les Bretons se précipitent dans la trouée et se jettent sur leurs adversaires. Sous ce choc quatre ou cinq de ces derniers sont encore tués. Knolles et Calverly qui s'obstinent à résister ont la mort sur la tête; enfin ils se résignent à se rendre. On ne parle point de Crokart; il dut se rendre aussi, car il ne mourut que plus tard, assez piteusement; un de ses trente doubles roncins le jeta dans un fossé et lui cassa le cou¹.

Quant aux autres champions anglais, à commencer par les plus huppés, messire Jean Plesanton, Ridèle le Gaillard, Helcoq son frère, Rippefort le Vaillant, Richard d'Islande le Fier, sans oublier Hucheton Clamaban et son fauchart, Thomas Belifort et sa masse d'armes de cent livres, tous malgré leurs fanfaronades s'avouèrent vaincus, demandèrent quartier et suivirent en prisonniers leurs vainqueurs, quand ceux-ci rentrèrent triomphalement, le soir, à Josselin.

Les Bretons dans cette journée ne perdirent, semble-t-il, que trois des leurs: le chevalier Jean Rousselet, les écuyers Geofroi Mellon (ou Moëlon) et Geofroi Poulart. Du côté des Anglais il y aurait eu, selon Froissart, une douzaine de morts. Des survivants de l'un et de l'autre parti, pas un qui ne fût couvert de blessures, beaucoup navrés de plaies énormes. Une quinzaine d'années plus tard, Froissart vit un des trente Bretons de Mi-Voie, Even Charuel, à la table du roi de France Charles V: « Il avait, dit-il, le viaire si détaillé et « si découpé (le visage si tailladé et si déchiqueté) qu'il monstroit que « la besogne fut bien combatue... Et pour ce qu'il avoit esté l'un « des Trente, on l'honoroit sur tous les autres². »

Froissart, en effet, écho fidèle de l'opinion de ses contemporains, ne ménage pas son admiration à la grande lutte de Mi-Voie: c'est à ses yeux « *un moult haut, un moult merueilleux fait* « *d'armes, qu'on ne doit mie oublier, mès le doit-on mettre avant,* « *pour tous bacheliers encoragier et exemplier*³. »

Telle fut la bataille des Trente.

¹ Froissart-Luce, IV, p. 70.

² Froissart-Luce IV, p. 115 et 341.

³ Id. *Ibid.* p. 110 et 338.

Au milieu des défaites de la France, entre le désastre de Créci (1346) et celui de Poitiers (1356), cet exploit merveilleux éclate comme dans un ciel noir d'orages un coup de soleil vainqueur. Il illumine le nom breton d'une auréole de gloire que cinq siècles n'ont point ternie. Aujourd'hui encore, quand devant la pyramide de Mi-Voie un régiment passe, les clairons sonnent, les tambours battent, le drapeau s'incline, officiers et soldats présentent les armes.

Tous saluent ce sol sacré, qui a bu le sang des héros — qui a porté la lutte sublime, terrible, des Trente immortels champions de l'humanité et de la justice, de l'honneur militaire et national de la Bretagne et de la France.

Le peuple des campagnes bretonnes n'a point oublié non plus ceux qui versèrent là pour sa défense le plus pur de leur sang. Vers l'an 1840, un aveugle nommé Guillarm Ar Foll, de Plounevez-Quintin paroisse bretonnante de la haute Cornouaille¹, psalmodiait une vieille chanson bretonne dite *Stourm an Tregont (la Bataille des Trente)*. M. de la Villemarqué passant par là d'aventure la recueillit et en fit quelques années après, l'un des ornements de son beau recueil de poésies bretonnes, le *Barzas-Breiz*. En voici quelques couplets. D'abord, la prière des trente Bretons au patron des guerriers de la Bretagne, saint Cado :

« Seigneur saint Cado, notre patron, donnez-nous force et courage, afin qu'aujourd'hui nous vainquions les ennemis de la Bretagne.

« Si nous revenons du combat, nous vous ferons don d'une ceinture et d'une cotte d'or, d'une épée et d'un manteau bleu comme le ciel.

« Et chacun dira en vous regardant, ô seigneur saint Cado béni : Au paradis, comme sur terre, saint Cado n'a pas son pareil ! »

En quelques traits énergiques, voici la bataille :

Depuis le petit point du jour ils combattirent jusqu'à midi ; depuis midi jusqu'à la nuit ils combattirent les Anglais.

Les coups tombaient aussi rapides que les marteaux sur les enclumes ; aussi gonflé coulait le sang que le ruisseau après l'ondée ;

Aussi déchiquetées étaient les armures que les haillons des mendiants ; aussi sauvages les cris des chevaliers dans la mêlée que la voix de la grande mer...

¹ Aujourd'hui com^m du c^l^{on} de Rostrenen, arr. de Guingamp, Côtes-du-Nord.

Enfin, le glorieux triomphe, où reparait saint Cado :

Il n'eût pas été l'ami des Bretons, celui qui n'eût point applaudi dans la ville de Josselin, en voyant revenir les nôtres vainqueurs, des fleurs de genêts à leurs casques.

Il n'eût pas été l'ami des Bretons, ni des saints de Bretagne non plus, celui qui n'eût pas béni saint Cado, patron des guerriers du pays ;

Celui qui n'eût point admiré, point applaudi, point chanté : « Au paradis comme sur terre, saint Cado n'a point son pareil !¹ »

ARTHUR DE LA BORDERIE,
Membre de l'Institut.

¹ Voir La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, édit. I, p. 313, 325, 327, 327, 331.



SAINTE-ANNE

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite)¹.

DEUXIÈME PARTIE

PÈLERINAGE

VIII

Interdiction.

I. — DISPERSION DES PÈLERINS.

Bien qu'en 1798 et au commencement de 1799 on fût en paix, il n'était bruit que de guerre. Un prêtre qui officiait aux environs de Sainte-Anne, avait annoncé à la fin de sa messe, le 17 juillet 1798, « qu'il fallait que les jeunes gens se disposassent à marcher, que s'ils ne s'y prêtaient volontairement, ils y seraient forcés². » Un autre avait déclaré, dans le pays de Pontivy, qu'une grande escadre anglaise allait incessamment débarquer des troupes pour reprendre la lutte contre la République. D'après d'autres rumeurs, un canot avait embarqué à Carnac 16 pilotes chargés de la conduire vers Noirmoutier³.

Le général Michaud, commandant la 13^e division militaire à Pontivy, connaissait tous ces bruits, et son devoir lui prescrivait de

¹ Voir la livraison d'août 1899.

² L. 281.

³ *Id.*

se tenir sur ses gardes. Seulement de pareils rapports avaient besoin d'être contrôlés, et il devait éviter de pécher par excès de précautions. Il ne sut pas se contenir dans la circonstance. Ayant ouï dire qu'une assemblée avait lieu le 12 mai à Sainte-Anne, et que la chouannerie allait profiter de l'occasion pour « lever l'étendard de la révolte », il eut peur, communiqua ses craintes, le 8 mai, à l'administration départementale et la pria de prendre les dispositions les plus propres à empêcher le rassemblement¹.

Celle-ci se réunit, le vendredi 10, pour délibérer sur la demande du général. Il était vraiment temps, la fête devant commencer le lendemain, samedi de la Pentecôte ; mais la rédaction d'un arrêté prohibitif ne pouvait coûter beaucoup, il était déjà prêt, puisqu'il suffisait d'appliquer à ces pieuses assemblées les articles relatifs aux foires, dont nous avons parlé ; et c'est ce qu'on fit en effet.

L'administration :

« Informée qu'il doit s'opérer, le 12 de ce mois, une réunion assez considérable d'individus au village connu sous le nom de Sainte-Anne, arrête... ce qui suit :

Défenses sont faites à tous individus de se rassembler à l'avenir, à quelque époque que ce soit, audit lieu de Sainte-Anne... le tableau annexé à l'arrêté du 29 vendémiaire n'y établissant ni foire, ni marché ;

L'administration municipale, le juge de paix et tous autres officiers de police feront interdire et même fermer tous locaux destinés jadis aux réunions ;

Le commandant de la gendarmerie nationale du département est requis de prêter main forte aux administrateurs et officiers de police du canton ;

Tous individus qui se permettraient d'enfreindre les dispositions ci-dessus ou qui voudraient s'y opposer, seront arrêtés sur-le-champ par la force armée, et conduits devant le tribunal de police pour y être condamnés aux peines prononcées » en pareil cas ;

Expédition du présent sera adressée sur-le-champ au général Schilt qui est prié et requis de faire les dispositions militaires, que

¹ L. 293.

la prudence lui suggérera, afin de prévenir, arrêter ou dissoudre tous rassemblements quelconques, ainsi que de procurer à l'officier de gendarmerie tout supplément de force qui sera jugé nécessaire, pour assurer l'exécution de ce présent¹. »

Dès la réception de l'arrêté, le général Schilt le transmit au commandant d'Auray, avec ordre d'y tenir rigoureusement la main : « Ce moyen, disait-il aux administrateurs, dissipera la crainte qu'a conçue le général Michaud à l'égard du rassemblement². »

Que l'emploi de la force vint à bout des pèlerins, cela n'était pas douteux, mais il était à craindre que leur dispersion n'amenât des complications. Cette éventualité préoccupait vivement l'administration centrale, qui redoutait à bon droit une émeute. Pour la prévenir, elle donna les plus sages avis au capitaine de gendarmerie, lui rappelant « que pour ces sortes d'exécutions, il faut encore plus de douceur et de prudence que de courage et de fermeté, » et protestant d'ailleurs qu'elle se confiait entièrement « dans son civisme et son zèle à remplir ses devoirs³. » Le zèle et le civisme des différents chefs lui faisaient espérer, comme elle l'écrivit au général Michaud, que l'arrêté serait exécuté « avec cette sagesse qui prévient toute commotion et empêche l'incendie de naître⁴. » Son espoir se réalisa : « La foule des oisifs pèlerins fut repoussée par les soldats de la garde nationale d'Auray, sans choc ni violence⁵ », en sorte qu'on ne donna aucune occasion à l'*incendie de naître*.

Capitaines et commandants exécutèrent l'ordre sans mot dire. Il n'en fut pas de même de Guillon, commissaire cantonal de Pluneret, qui s'éleva vigoureusement contre une prohibition aussi peu raisonnable : « Depuis trois ans que j'exerce la fonction de commissaire, s'écriait-il le 14 mai, au lendemain des fêtes, toutes les réunions qu'on pourrait appeler foires... se sont passées sans trouble et sans bruit. Les officiers municipaux, moi et la brigade de gendarmerie d'Auray, y avons maintenu l'ordre et la police, rarement y avons-

¹ L. 293.

² *Id.*

³ *Id.*

⁴ *Id.*

⁵ *Id.*

nous ajouté un petit détachement de la force armée, et cependant vous n'en avez reçu aucune plainte ; la même chose eût été cette année et j'en aurais répondu sur ma vie.¹ »

Il trouvait surtout fâcheux que l'arrêté fût pris si tard. C'est quinze jours auparavant qu'il aurait dû être publié aux environs d'Auray, et, autant que possible, dans toutes les communes du département. Cette publication aurait retenu chez eux bien des pèlerins, et rendu moins périlleuse la dispersion de ceux qui seraient venus. Puis elle eût évité des frais et des dépenses qui pesèrent « d'une manière vraiment affligeante » sur plus de trois cents personnes des cantons environnants. Aubergistes, cabaretiers, boulangers, petits marchands quincaliers et autres s'étaient munis de patentes, avaient payé des loyers considérables et fait des provisions immenses en pain, vin, marchandises de toutes sortes sur le débit desquelles ils comptaient réaliser quelques bénéfices. Qu'en résulta-t-il ? « Le tout a été en pure perte pour eux, faute d'être prévenus plus tôt.² »

Ces lamentations n'empêchèrent pas le capitaine de gendarmerie d'établir un poste à Sainte-Anne, et de partir pour Vannes avec les clefs de la chapelle, et grâce à ces précautions, il ne doutait pas d'avoir coupé court à toutes les difficultés. Or à peine était-il rentré à son domicile que la chapelle fut violée par ceux qu'on devait le moins soupçonner.

II. — VIOLATION DE LA CHAPELLE.

Les soldats du poste étaient au courant des habitudes locales. Ils savaient que le pèlerinage avait une grande importance et que les fidèles n'y venaient jamais sans laisser après eux quelques offrandes. L'espoir de s'enrichir à peu de frais tenta leur cupidité, et ils succombèrent à la tentation. Dans la nuit du 13 au 14, ils enfoncèrent un panneau de la fenêtre située au-dessus du grand autel et pénétrèrent dans la chapelle. Ils y commirent beaucoup de dégâts, brisant les troncs et mettant la main sur tout ce qu'il était

¹ L. 293.

² *Id.*

possible d'emporter.¹ Le chef du détachement ne saurait être mis en cause. Au contraire, cette nouvelle l'affecta singulièrement ; mais, « que peut faire l'honnête homme lorsqu'il se trouve à commander des hommes sans frein et sans mœurs² ». Il en était autrement de la sentinelle dont la responsabilité ne faisait aucun doute, le crime s'étant perpétré sous ses yeux et avec sa connivence.

Le juge et les municipaux n'en furent pas plutôt informés qu'ils se rendirent sur les lieux avec l'intention de dresser procès verbal³ ; seulement il était difficile de le dresser d'une manière complète sans entrer dans la chapelle. Or si la fenêtre était brisée, les portes demeureraient bien closes, et il ne restait aucun moyen de les ouvrir, les clefs étant à Vannes. C'étaient donc les clefs qu'il fallait tout d'abord se procurer. Le président de l'administration cantonale, Le Méro, alla les demander aux administrateurs du département, persuadé qu'elles ne lui seraient pas refusées. Le commissaire central, qui les détenait, fut d'un avis contraire. Il répondit le 16 mai, de Plœrmel où il se trouvait, au commissaire de Pluneret, que dans un cas aussi pressant, il ne voyait « aucun inconvénient à ce que, pour rapporter procès-verbal, les officiers publics et experts qui y vacqueront passent par le même endroit où on a déjà passé pour s'introduire dans la dite chapelle⁴. »

Le conseil était facile à donner, il ne l'était pas à suivre et les administrateurs de Pluneret avaient envie de croire qu'on se moquait d'eux : « Il ne serait pas de la décence qu'ils pénétrassent dans la chapelle par la même voie dont se sont servis les malfaiteurs quand même elle n'offrirait aucun danger pour eux, ce qui n'est pas, car les fenêtres sont très élevées⁵. » Le suppléant du commissaire central était venu les trouver, s'imaginant qu'il triompherait de leurs résistances. Toutes ses instances furent inutiles⁶. Pour ménager tout ensemble leur dignité et leur vie, ils s'obstinèrent à rester à terre, attendant d'entrer par la porte.

¹ *Arch. de Pluneret.*

² *Id.*

³ *Id.*

⁴ *L. 286.*

⁵ *Arch. de Pluneret.*

⁶ *Id.*

L'administration centrale consentait cependant à leur livrer les clefs, pourvu qu'après la vérification des dégâts elles fussent renvoyées à Vannes. Cette condition répugnait au commissaire, qui redoutait de devenir victime des vengeances populaires : « Il suffirait qu'on les eusse vues une seule fois en mes mains pour persuader à tout le peuple que je les retiendrai de mon autorité, et bientôt peut-être on m'égorgerait pour les avoir. Non, ce n'est pas la peine. Gardez-les tant que vous jugerez qu'il est de votre prudence de les retenir. Vous êtes plus éclairés que moi¹. »

La justice ne pouvait donc constater que les dégâts commis à l'extérieur. Les dégradations de l'intérieur se laissaient, il est vrai, apercevoir par le trou de la serrure d'une des petites portes latérales. Par exemple, on remarquait, au milieu de la chapelle, des troncs brisés et jetés çà et là ; mais sur une perception aussi insuffisante, personne ne voulut rédiger le rapport, en sorte qu'au 28 mai les choses « étaient restées toujours in statu quo². » Il n'en devait plus être longtemps ainsi.

Le bruit avait couru à Vannes, dès le 25, que les portes étaient brisées et ouvertes. Le commissaire cantonal, qu'on en avait avisé, se transporta le 27 sur place afin de le vérifier. Il était sans fondement : « les portes de la chapelle sont closes et nulle d'elles n'a éprouvé la plus légère fracture³. » Il faisait d'ailleurs observer que rien n'était plus facile à ceux qui entreraient par la fenêtre dans la chapelle, que d'en ouvrir la porte principale sans la briser, il suffirait de débarrer les sergents qui la tenaient serrée.

Un mois s'écoula, aucune alerte ne se produisit, et Guillon vivait heureux à Auray, où il avait son domicile. Ce repos fut troublé le 2 juillet. Vers onze heures du matin, des habitants de Sainte-Anne l'avertirent que la chapelle avait été ouverte dans la nuit du 30 juin, et qu'on y entraît à volonté⁴. Il s'y rendit à l'instant, accompagné du président de la municipalité et de l'adjoint de Pluneret, et le premier coup d'œil le convainquit que les choses s'étaient passées

¹ *Arch. de Pluneret.*

² *Id.*

³ *Id.*

⁴ *Id.*

comme il l'avait prévu. Un *malveillant* s'était introduit par la fenêtre et avait ouvert le portail en levant les deux sergents qui le barraient à l'intérieur. Il le fit fermer aussitôt, et la personne chargée de ce soin ressortit fort aisément ; car, de l'intérieur, il lui était « aussi facile d'atteindre cette fenêtre que de monter un degré », et une échelle placée à l'extérieur facilita sa descente jusqu'à terre¹. Bien que le commissaire attribuât le fait à la malveillance « pour nuire aux habitants du lieu .. il tonna contre cette infraction aux ordres supérieurs », recommandant « la surveillance la plus active pour que pareil inconvénient n'arrive plus, s'ils ne voulaient pas en être les dupes². »

S'il craignait des ennuis pour les citoyens de Sainte-Anne, il n'en redoutait pas moins pour lui-même et pour les municipaux de Pluneret ; n'irait-on pas jusqu'à les rendre responsables « d'espiègleries », qu'il serait aisé de renouveler chaque jour ? Voilà une situation, par exemple, qu'il refusait d'admettre : « Non, citoyens, votre intention n'est sûrement pas de nous constituer gardiens permanents d'un lieu qu'en mon particulier je voudrais voir anéanti ou à cent lieues de ce canton³, » surtout depuis l'arrêté du 10 mai relatif à l'interdiction du pèlerinage. Cet arrêté faisait le désespoir du commissaire, qui en combattit le maintien par tous les arguments que la raison, l'expérience et l'intérêt du pays lui fournissaient.

III. — PLAIDOYER DU COMMISSAIRE CANTONAL.

A l'en croire, le grand tort des administrateurs était de n'avoir pas porté sur le tableau des foires et marchés du département les fêtes principales de Sainte-Anne, comme l'avait proposé la municipalité de Pluneret. On objectait les dangers que constituaient de pareils rassemblements pour la tranquillité publique ; étaient-ils plus à craindre que ces foires isolées qui se tenaient à Grand-Champ, à Péaule, à Melrand, et en d'autres localités situées au fond des terres ? Ils l'étaient beaucoup moins, en raison du voisinage de la ville

¹ *Arch. de Pluneret.*

² *Id.*

³ *Id.*

d'Auray toujours défendue par une bonne garnison. L'avis qu'il émettait présentait un double avantage : l'un de favoriser le commerce qui se montait en ce petit endroit à plus de 60,000 livres : « vous ne voudrez pas changer en désert un lieu qui offrait à ce canton tant de ressources ¹ »; l'autre, de préparer peu à peu la ruine d'une institution qui prenait sa source dans l'ancien paganisme même. Pour obtenir ce résultat, écrivait-il le 14 mai, il suffirait « qu'à ces jours destinés au commerce et à l'industrie, les portes de la chapelle soient closes². » Voilà, ajoutait-il avec conviction, « l'infaillible moyen de détruire peu à peu et sans secours révolutionnaires des abus que plus de trois siècles n'ont pu qu'accroître... ce serait s'abuser de croire que d'un seul coup d'autorité on détruira, l'instant même, des préjugés aussi enracinés. Le temps et la patience en viendront seuls à bout³. »

Alors même que « cette dévotion fanatique » résisterait à toutes les attaques, le commissaire en prenait aisément son parti. Il aimait les libertés qui ne nuisent à personne, et celle-là était du nombre : « Abstraction faite des petites momeries d'un peuple ignorant, quel mal y courait-il ? » Puisqu'il n'y avait aucun mal, il n'y avait aucune raison de s'y opposer : « Sans être fanatique, disait-il le 5 juillet, je plaiderai toujours la cause de toutes les sectes persécutées, et je regarderai comme une vraie tyrannie l'affectation de choquer les différentes opinions religieuses des hommes, et plus particulièrement encore celles d'hommes aussi simples que le sont en général nos paysans. .. Le peuple ignorant se plaisait à fréquenter ce lieu, il y faisait consister une sorte de bonheur ; croyez-vous qu'en l'en éloignant par la force et à coups de bayonnettes, on ajoutera quelque chose de plus aux jouissances futures que lui assure la liberté ? Je n'en crois rien, car la persécution ne fait qu'irriter et rarement elle corrige ; et si donc ils ont eu le malheur de se tromper dans leurs préjugés, ce ne sera certainement pas par la violence qu'on les dissuadera de leurs erreurs⁴. »

¹ *Arch. de Pluneret.*

² *Id.*

³ *Id.*

⁴ *Id.*

⁵ *Id.*

Cette conduite n'avait pas même pour elle l'excuse de la légalité ; elle respirait purement l'arbitraire. Aux termes de la Constitution tous les cultes étaient libres, et seul le culte catholique ne l'était pas ou ne l'était qu'au gré des administrateurs. Le département comptait beaucoup de fêtes patronales sur lesquelles on fermait les yeux ; pourquoi le village de Sainte-Anne serait-il le seul lieu où la même fête fût interdite ?

Une pareille intolérance aurait d'ailleurs un effet directement contraire à celui qu'on en attendait, car, au lieu d'anéantir le pèlerinage, elle contribuerait à l'affermir : « Je mets en fait que plus on emploiera de rigueur et d'autorité pour le détruire et plus il se maintiendra. La persécution irrite mais ne corrige point. Qu'on ferme la chapelle, qu'on la réduise en cendres, si l'on veut, la place restera toujours et toujours sera fréquentée par le seul motif qu'on veut soustraire ce lieu aux hommages et à la vénération du peuple. Ce n'est donc que par le temps qu'on viendra à bout de bannir de ce coin isolé la foule qui l'assiège et qui l'assiégera toujours dès que vous n'aurez plus de bayonnette à lui opposer¹. »

Le plus sage était donc de laisser faire le temps, c'était aussi le seul moyen d'éviter quelque malheur : « S'opposer si brusquement à un usage religieux aussi antique, c'est provoquer l'insurrection et le désespoir, et exposer les administrateurs du canton à en être les victimes. Car le peuple, qui ne raisonne pas toujours très conséquemment, ne manque jamais de jeter tout le blâme et la première récrimination sur ceux qui dirigent médiatement pour lui les affaires du canton et de la commune. Il ne dit pas : les municipaux et le commissaire, d'après des ordres supérieurs, ont fait fermer la chapelle, mais seulement qu'ils l'ont fermée eux-mêmes en se faisant aider de la force armée. De ces propos que la méchanceté ne manque pas d'envenimer, naissent des haines et des réactions funestes à ceux qui n'ont écouté que la voix du devoir. »

Ces idées de meurtre hantaient son esprit. On a vu plus haut que, par peur d'être assassiné, il avait refusé les clefs de Sainte-Anne.

¹ *Arch. de Pluneret.*

² *Id.*

Dans une autre occasion où il dénonçait, avec la violation de cette chapelle, la profanation de l'église de Plougoumelen, il s'écriait : « Si les autorités constituées ne s'opposent pas à de pareils délits ou n'en poursuivent pas les auteurs, c'est provoquer l'insurrection dans nos campagnes ; c'est exposer les fonctionnaires publics, tels que les commissaires et les juges de paix, à devenir incessamment les victimes de gens poussés à bout et qui ne verront en nous que des ennemis jurés de leur culte et de leur religion¹. » Ces considérations devaient d'autant plus peser sur les administrateurs du département que l'esprit de la campagne était loin d'être favorable au régime : « Nous n'avons malheureusement que trop de mécontents, pourquoi chercher à en multiplier le nombre par des tracasseries inutiles² ? »

Le mécontentement était si réel, que des citoyens lésés dans leurs intérêts matériels colportaient une pétition dans le but d'obtenir la réouverture de la chapelle : « Vous n'y serez pas indifférents³ » gémissait le commissaire. Pétitions, raisonnements et supplications échouèrent devant l'obstination de l'administration centrale.

IV. — OBSTINATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.

Non que l'administration ne fût d'accord au fond avec le commissaire cantonal. Elle approuvait ses principes sur la tolérance religieuse, estimait que « la persécution ne fait qu'irriter le fanatisme au lieu de l'éteindre⁴ », réprouvait la violation de la chapelle par les militaires... Seulement elle lui reprochait de mal juger la position où elle se trouvait, relativement « aux réunions populaires de la trop célèbre chapelle⁵. »

Le cas pourtant paraissait bien simple. Le Morbihan était travaillé par des agitateurs royaux, ou plutôt par des hommes indifférents à tous les partis, « pourvu qu'ils pillent et qu'ils tuent⁶ ». De tels hommes, sous prétexte de prier, se seraient empressés de se rendre

¹ Arch. de Pluneret.

² Id.

³ Id.

⁴ L. 293.

⁵ Id.

⁶ Id.

à Sainte-Anne, et de pousser à des excès condamnables. Or le chef militaire, au moindre désordre, aurait frappé la commune d'un châtement très grave; ne valait-il pas mieux prévenir le mal que d'avoir à le réprimer? Dans des conjectures aussi critiques, il était difficile de ne pas déférer aux avis du général Michaud, qui avait annoncé qu'une révolte éclaterait pendant les fêtes, « et l'on sait qu'une étincelle peut occasionner un grand incendie¹. »

Le maintien de l'arrêté avait donc sa raison d'être; ce maintien ne s'expliquerait plus le jour où le calme serait revenu dans les esprits: « Assurez vos administrés, écrivait le commissaire central, que l'église de Sainte-Anne sera ouverte aussitôt qu'on pourra le faire sans danger. Dites-leur que si on le faisait aujourd'hui, les malveillants profitant de l'espèce d'opposition qu'ils ont éprouvée, s'y jetteraient en foule, poussant devant eux un grand nombre d'individus qui pourraient devenir coupables sans avoir l'intention de l'être. Nous espérons que les hommes de bonne foi sentiront la justesse de ces observations et approuveront la continuation d'une mesure à laquelle dans toute autre circonstance nous aurions tous refusé d'acquiescer². »

Ces lignes sont du 5 juillet 1799. De ce jour au 26, fête patronale, il y avait du temps, et l'on espérait que dans l'intervalle une heureuse circonstance permettrait de revenir sur cette malencontreuse détermination. Il n'en fut rien, mais aussi on n'y gagna rien. Bravant toutes les défenses administratives, le peuple accomplit le pèlerinage avec son empressement accoutumé, et ceux qui arrivèrent dès le 25 eurent la chance de trouver la chapelle ouverte³. Elle ne tarda pas à être fermée par le commissaire et le président du canton, venus à dessein pour examiner la situation. L'arrêté n'ayant pas été rapporté, ils entendaient qu'il fût strictement exécuté. Puis, quand ils auraient voulu user de modération, cela n'était pas en leur pouvoir; le même jour, ils recevaient de Vannes l'ordre formel de réprimer « tout rassemblement illicite⁴. » En l'absence

¹ *Arch. de Pluneret.*

² *Id.*

³ *L.* 293.

⁴ *Id.*

de Guillon, empêché par la maladie de sa fille, ce fut Le Méro, à qui incombait cette désagréable besogne.

Le 26, à six heures du matin, il arrivait au village ; le chef de bataillon Esnout, le capitaine Paris, le lieutenant de grenadiers Beaugendre et le juge de paix Kerarmel l'y attendaient déjà. Après avoir conféré ensemble, ils se dirigèrent vers la chapelle, envahie par une foule d'hommes et de femmes en prières. C'est que dans la nuit des *malveillants* avaient de nouveau pénétré par la fenêtre brisée et débarré la porte, qui s'ouvrit joyeusement devant les pèlerins : « A l'instant, dit le procès verbal, l'un de nous s'est avancé au milieu de la foule, et après avoir fait connaître que nul rassemblement ne pouvait être permis ou toléré, nous avons intimé à ce peuple qu'il eût à se retirer sur-le-champ sans résistance et sans bruit, ce qui s'est effectué aussitôt¹. » Deux ou trois marchands, qui avaient établi leurs boutiques, eurent l'ordre de les enlever et de vider la place ; le commandant de la force armée mit des factionnaires aux portes de la chapelle et du cloître, qui furent refermées avec le plus grand soin. Néanmoins l'affluence du peuple dura tout le jour, et ce n'était que vers six ou sept heures du soir qu'elle se fut « totalement dissipée² ».

Cette « périlleuse journée », pour emprunter les termes du rapport officiel, fournit au commissaire une belle occasion de reprendre son plaidoyer : « Jamais, s'écriait-il le 29, les officiers municipaux ni moi ne parviendrons, même au péril de leur vie, à soustraire ce lieu au fanatisme qui l'assiège, à moins que vous ne preniez le parti d'en faire maçonner les portes ; et encore, si un cantonnement permanent de troupes de ligne n'y séjourne, je ne serais pas surpris que le moyen fût insuffisant³. »

Quant à l'ouverture des portes, le commissaire ne savait à qui l'attribuer. Ses soupçons tombèrent moins sur les habitants du village que sur les *fanatiques étrangers* qui abondaient en cet endroit. Ce qui l'empêchait d'accuser les premiers de ce méfait,

¹ L. 295.

² *Id.*

³ *Arch. de Pluneret.*

c'est qu'ils ne pouvaient manquer d'en être tôt ou tard les victimes. Aussi chaque fois qu'il faisait fermer « cette malheureuse chapelle », avait-il soin de leur en recommander la surveillance, en « leur pronostiquant tous les malheurs que leur insouciance ou leur complicité attireraient sur eux¹. »

Le fermier du couvent Kerarmel se sentait-il atteint par cet avertissement ? On le dirait en le voyant consigner au procès-verbal qu'il n'avait jamais été chargé de la chapelle, que les administrateurs lui avaient souvent défendu de s'en mêler « directement ou indirectement » ; que de fait il ne s'en est jamais mêlé « de près ni de loin ; qu'elle n'a jamais été décorée par lui ni par personne de sa maison, et qu'aucunes clefs ne lui furent jamais remises². »

Ces déclarations de Kerarmel sont curieuses et instructives ; elles montrent que les dévots de Sainte-Anne, non contents de prier à sa chapelle, se faisaient en outre un devoir et un bonheur de la décorer ; elles témoignent également que la vente de cet édifice et de ses dépendances immédiates, comme je l'ai déjà marqué, n'avait guère eu lieu que pour la forme ; que ni le fermier ni l'acheteur n'y exerçaient aucun droit, attendu qu'ils n'en avaient jamais reçu les clefs. Et qui donc les possédait avant les incidents ci-dessus exposés ? Les citoyens nommés par le district d'Auray ou par le département, pour recueillir les offrandes que, pendant toute la durée de la Révolution, les pèlerins ne cessèrent de verser dans la chapelle, le cloître et les sacristies.

Abbé J.-M. GUILLOUX.

(A suivre).

¹ Arch. de Pluneret.

² L 295.



CORRESPONDANCE D'HIPPOLYTE LUCAS

PENDANT

LE SIÈGE ET LA COMMUNE

6 Septembre 1870 — 31 Mai 1871.

(SUITE¹)



3 mars.

Rien de nouveau aujourd'hui, si ce n'est que les Prussiens ont dû quitter Paris. On l'annonçait, hier soir. Comme je ne suis pas sorti. et que je n'ai vu personne, je ne sais s'ils sont encore aux Champs Élysées. Je ne le pense pas et je crois que tout est fini, durement et honteusement, mais il fallait bien finir.

J'ai lu le compte-rendu de la séance de Bordeaux. Victor Hugo et Louis Blanc ont bien parlé, assurément, mais je m'attendais, de leur part, à quelque chose de plus fort. La déchéance de l'empereur, provoquée par M. Conti, semble être arrivée exprès pour rendre la Chambre plus coulante sur les propositions de paix. Tu as bien tort de mettre sur le compte de la République l'exécution du sergent de ville. Ce serait arrivé sous tous les régimes. La foule est un élément comme l'eau, comme le feu. Elle détruit sans scrupule tout ce qui lui fait obstacle et se trouve sur son chemin. Les gens prudents ne s'y exposent pas. Il se fait tard et je suis obligé de sortir pour aller dîner. Je t'écrirai plus longuement une autre fois.

4 mars.

Paris est évacué, la paix est signée, cruellement, mais il n'y avait guère moyen de faire autrement. Je n'ai pas été très satisfait du

¹ Voir la livraison d'août 1899.

discours de Victor Hugo. Il est monté dans des régions impossibles. C'est mal connaître le cœur humain que de croire que la France irait prendre Cologne et Mayence, pour dire à l'Allemagne : « Sois ma sœur ! » Nous commencerions par frapper Cologne et Mayence de contributions de guerre, et par redemander nos cinq milliards à l'Allemagne qui nous en voudrait, comme nous lui en voulons. Si l'on disait à Victor Hugo d'aller serrer la main au prisonnier de Sedan, il nous enverrait promener. J'ai été plus content du discours de Louis Blanc. Les Prussiens ont fait comme les petites marionnettes de la chanson :

Savez-vous ce que font
 Les petites marionnettes ?
 Elles font, elles font
 Trois petits tours et s'en vont.

Ils ont fait trois petits tours dans les Champs Élysées et se sont en allés. Ce n'était guère la peine d'entrer. Nous avons passé par une époque désastreuse dont Jules Favre a été le Cicéron, comme dit le chiffonnier, et Blanqui le Catilina ; mais il y a une chose que ne fera pas Blanqui. Catilina est mort, les armes à la main. Le parti anarchiste n'est pas aussi redoutable qu'on le croit et qu'il cherche à le paraître.

18 mars.

Ne te presse pas trop de revenir. Attends une autre lettre de moi avant de partir. Les choses peuvent se gâter de nouveau à Paris. Il a été question de prendre d'assaut les canons de Montmartre, au lieu de laisser les artilleurs se fatiguer à les garder. Il se peut que des coups de fusil soient tirés de part et d'autre, et même des coups de canon. Le faubourg Saint-Antoine est plein de barricades. Cela peut nous ramener les Prussiens, car s'ils voient une révolution à Paris, ils auront peur pour leurs cinq milliards. Attends le prochain courrier pour fixer le jour de ton départ. On va faire courir toute sorte de bruits en province. Ne crois que ce que je te dirai.

21 mars.

Nous sommes en plein dans la révolution, puisqu'il a plû à M. Thiers de nous abandonner. Mais si l'on fusille les généraux, on ne

fusille pas encore les bibliothécaires, et je ne crois pas qu'on en arrive là. A propos de M. Thiers, qui est un peu lâcheur, et qui s'est retiré à Versailles, avec ses ministres et le numéraire qu'il a pu emporter, j'ai entendu entre deux hommes en blouse une conversation caractéristique : « Il est joli ton monsieur Thiers, disait l'un, il a f... le camp » — « Que voulais-tu qu'il fit, a répondu l'autre, puisque la troupe lui a ch... dans la main » Le fait est que les soldats ont levé la crosse en l'air.

Je suis allé à l'enterrement de ce pauvre Charles Hugo ; j'ai rencontré d'abord *Toto*, qui avait le cœur très gros, et qui retenait à peine ses larmes. J'ai vu ensuite Victor Hugo qui ne m'a dit que ces mots : « J'ai reçu votre lettre » et qui m'a serré la main. Il était plus ferme que *Toto*, sans larmes, mais ayant l'air de la statue de la douleur, vraiment patriarcal avec sa tête blanche, robuste d'allure et magnifique à voir. Un petit nombre d'amis intimes, Vacquerie, Meurice, Paul Foucher, Lecanu, Alix sont venus se joindre à lui, et le convoi a pris sa marche. Partout, sur la route, respect profond, battement de tambours, présentation des armes, sonneries de clairons. C'était solennel et touchant ; Hugo n'a pas parlé, et peut-être Vacquerie aurait-il dû se taire, car il n'a parlé que de la République. Ce n'était pas le moment. Au retour du cimetière du Père-Lachaise, nous avons traversé des barricades dans la rue de la Roquette. J'étais avec L... Je lui donnais le bras, et avec mon gros paletot, j'avais, à ce qu'il paraît, l'air d'avoir cent ans. J'étais fatigué et vieilli sans doute. A la première barricade, on a voulu nous faire poser des pavés, mais un monsieur, plus vieux que moi, certainement, et tout blanc, s'est avancé et a dit au factionnaire, en me montrant : « N'avez-vous pas honte de vouloir se faire baisser un homme d'âge pour mettre un pavé ? » A ce mot d'homme d'âge, je me suis redressé et je lui ai dit : « Monsieur, modérez vos expressions ! » Le factionnaire voyant qu'une dispute allait s'élever entre ce monsieur, qui avait l'air d'un inspecteur des barricades, et moi, m'a fait passer sans la condition du pavé. A une autre barricade, j'ai donné un sou à un gamin, pour mettre un pavé à ma place, et voilà comment nous sommes rentrés paisiblement.

22 mars.

Te voilà retombée dans toutes tes inquiétudes ; je t'ai dit de ne croire que ce que je t'écrirais, et tu t'en rapportes au premier venu, qui vient de Paris, ou qui a vu quelqu'un venant de Paris. On ne s'est pas battu le moins du monde. Je ne dis pas que cela ne finira pas par là, et que quelques bataillons de la garde nationale n'échangeront pas entre eux des coups de fusil. Cependant il est bien tard ; si les bataillons opposés avaient dû agir, ils auraient agi au moment opportun. Le danger pour Paris ne peut venir que des Prussiens ou de Versailles, si l'assemblée continue à se montrer provocatrice et à vouloir la guerre civile au lieu de chercher la conciliation. Les députés de Paris, Louis Blanc en tête, cherchent à tout pacifier, ainsi que les maires qui se conduisent très bien. Tu te fais des craintes chimériques aussi pour l'arsenal. La caserne¹ ne sera pas reprise par la force des baïonnettes. Si le gouvernement de Versailles triomphe, il triomphera avant d'arriver à la caserne, et elle sera évacuée immédiatement par ceux qui la gardent actuellement. Si la famine vient, j'ai encore des biscuits de siège, et, à moins qu'on ne réquisitionne à domicile, j'en ai pour quelque temps, mais j'espère qu'on n'en viendra pas là ; la situation est certainement très grave, mais c'est pour la France en général ; nous traversons une époque désastreuse. Quant aux simples particuliers, ils se tirent plus ou moins d'affaire, et tu sais que je suis prudent, et que je ne manque pas de sang-froid ; ne crains rien pour moi.

Nous commençons aujourd'hui même à replacer nos livres ; on a ouvert les caves ; il y a plusieurs manuscrits un peu endommagés par l'humidité. Il était temps de les remonter. Ceux qui ont placé des objets à conserver dans leurs caves sont désolés. M. Vaissade, y avait mis des couteaux, des couverts d'argent, et tout est rouillé et hors de service. J'ai peur pour les tableaux de Lacroix et de M. Labiche². Je n'ai plus dans la cave que quelques bouteilles de vin, une quarantaine environ, car je dîne souvent chez moi depuis quel-

¹ La caserne des Célestins située en face de la bibliothèque de l'arsenal.

² Bibliothécaire à l'arsenal.

³ Id. id.

que temps. Le canon prussien tonne, toute la matinée, mais c'est pour fêter l'anniversaire du roi Guillaume, ou pour montrer peut-être que l'ennemi est toujours là. Restez au Temple jusqu'à ce que je vous dise de revenir ; je te tiendrai au courant de tout ce qui se passe. Je ne sais pas où est Victor Hugo, je n'ai pas entendu parler de lui depuis le jour de l'enterrement. Je passerai au Rappel.

24 mars.

Rien ne paraît s'être passé la nuit dernière. Nous avons été réveillés à quatre heures et demié par un coup de canon qui m'a fait l'effet d'être une mitrailleuse, et qui a produit un certain ébranlement dans toute la maison. La garde nationale est divisée en deux camps : Les uns gardent les postes de la Banque et de la Bourse, sous le nom d'amis de l'ordre. Les autres, sous les ordres du Comité Central, occupent la place Vendôme, l'Hôtel-de-Ville, la caserne des Célestins et beaucoup d'autres lieux. Pas de lutte à ma connaissance, aujourd'hui. On s'épie, on s'attend, aucun parti ne veut commencer. On dit à Versailles : « Nous attendons les Parisiens », et à Paris, « nous attendons les gens de Versailles ». Cela peut se prolonger longtemps ainsi, et les Prussiens assistent, l'arme au bras, à ces préparatifs d'hostilité. Louis Blanc et les maires les plus républicains passent maintenant pour des traîtres et des faux frères aux yeux du Comité Central. Pour un grand nombre d'électeurs, Louis Blanc ne vaut pas mieux à présent que M. Thiers. C'est un chaos d'où la lumière aura peine à jaillir. Un jeune général grisé par l'ambition de jouer un rôle, le général Crémer, s'est mis à la disposition du Comité Central. En voilà un qui perd son avenir. Lullier, un fou, a pris la place du major Flourens qui a disparu de la scène. On assure que Blanqui a été arrêté dans le dép' de Lot-et-Garonne, par les soins du gouvernement. Quand à Félix Pyat, il est arrivé à Paris. Je suis très content que Hugo soit à Bruxelles, il ne prendra pas part aux événements, lui qu'on accuse toujours d'inspirer le Rappel, ce qui est complètement faux. Le Rappel ne sait encore sur quel pied danser. Il n'ose pas prendre le parti du Comité Central, surtout en présence de l'attitude de toute la presse. Le général Ducrot n'a pas été fusillé par ses soldats. Cela est démenti comme la mort

de Raphaël Felix ¹. C'est le maître du café de la Porte Saint-Martin qu'on a pris pour le Directeur du théâtre, lorsqu'il a été rapporté de la place Vendôme sur un brancard à son café. De Pène² a reçu une balle dans la fesse et qui lui est ressortie par l'aine. Pas de chance, ce pauvre garçon, il sera obligé de se tenir maintenant sur une fesse, comme le général Fleury, dans la voiture du Tzar, et comme la vieille de Candide.

29 mars.

Rien de nouveau, il fait un mauvais temps très froid qui m'a enrhumé et me rend maussade d'humeur. Le Gouvernement de l'hôtel de ville a été installé hier avec fanfares, clairons et tambours ; personne ne lui dit rien. Les canons ont été enlevés sur la place pour laisser le public jouir des illuminations ; à demain des nouvelles plus sérieuses, s'il y en a.

30 mars.

Il est venu un délégué de la Commune à la bibliothèque. C'est moi qui l'ai reçu. Nous avons échangé nos cartes. Il a été fort aimable pour moi. Ravaisson était parti depuis huit jours pour Versailles. Nous n'avons reçu aucune nouvelle de lui. Nous croyons presque qu'il a été arrêté, car ils ont le diable au corps à Versailles, et ils arrêtent encore plus qu'à Paris.

31 mars.

Je fais mettre cette lettre à la poste de Versailles parce que la poste de Paris est entre les mains du nouveau gouvernement, et je ne sais pas encore ce matin si elle continue son service. La situation est plus tendue que jamais, et l'on s'attend d'un jour à l'autre à des événements très graves. Je ne crois pas qu'il soit prudent que tu reviennes d'ici à quelque temps. Toute position est attaquée en ce moment, et nul n'est sûr de rester en place. S'il m'arrivait de quitter le poste que j'occupe, je serais très embarrassé. Nous serons payés, ce mois-ci, quoique Guérin³ m'ait effrayé hier. Il m'a dit quand je suis

¹ Comédien, frère de Rachel.

² Henri de Pène, journaliste, mort en 1888.

³ Concierge de la bibliothèque de l'arsenal.

rentré : « M. Ravaisson est revenu de Versailles sans argent, l'état est perdu. » J'ai crû qu'il voulait parler de l'état de la France ; c'était tout simplement la feuille d'émargement qu'on avait égarée à Versailles, et qu'on nomme habituellement l'état. Guérin a un langage impossible auquel il est difficile de s'accoutumer. Portez-vous bien, moi je tousse et je suis fort attristé.

5 avril.

Il est cruel, au moment où j'espérais te revoir, de rencontrer encore une révolution qui nous sépare, mais il faut que tu restes à la campagne. Les chemins de fer, au milieu de la bagarre actuelle, n'offrent aucune sécurité. J'ai vu avec effroi qu'un ordre avait été donné par la Commune de les faire dérailler avec une poutre lorsqu'ils ne s'arrêteraient pas au premier signal. Celui qui avait donné l'ordre a été tué, mais l'ordre n'en subsiste pas moins probablement. On dit ce matin que Flourens a été tué par un commandant de gendarmerie de Versailles. L'armée de la Commune a été battue, on ne peut guère se le dissimuler, mais Paris n'est pas pris. Nous avons encore des jours terribles à passer. Ne sois pas inquiète pour nous, nous nous portons bien, et nous n'avons pas de raison de craindre pour notre liberté et notre existence. La séparation nous est seulement très douloureuse, surtout au moment où nous nous flattions qu'elle allait finir. Je n'ai pas reçu de lettre de toi depuis huit jours. Je pense qu'il y en a de concentrées à Versailles ; elles m'arriveront plus tard comme pendant l'occupation des Prussiens. Evite autant que possible de parler politique, car je ne suis nullement certain du secret des lettres. Je crois cependant que les deux gouvernements qui se disputent le pouvoir sont trop occupés pour jeter les yeux sur les correspondances privées.

7 avril.

Nous voici revenus aux tristes jours du siège. Je ne reçois plus de lettres de toi, et je ne sais pas si les miennes te parviennent. Nous nous portons bien ; c'est tout ce que j'ai à te dire présentement, et je voudrais bien avoir de tes nouvelles.

22 avril.

Rien de nouveau. On s'attend à une grande attaque de la part des Versaillais. L'intérieur de Paris est fort tranquille sauf quelques

arrestations, assez inoffensives au fond. Malitourne a été arrêté; cela ne pouvait manquer de lui arriver, et nous en rions comme des fous. Hier soir, il revenait vers dix ou onze heures, en fumant un cigare et en se baladant, selon son habitude. Il a attiré l'attention des gardes nationaux de la rue du Petit Musc. On lui a demandé pourquoi il se promenait, à cette heure-là, en regardant les maisons. Il a répondu qu'il demeurait dans le quartier. On lui a dit qu'on serait bien aise de savoir s'il disait vrai. Il est revenu avec escorte jusqu'à la grille de la bibliothèque, et de là il a appelé Guérin, le concierge, qui était couché. Guérin est venu, en casque à mèche, et Malitourne s'est écrié : « Allumez le gaz et reconnaissez moi ! » Guérin n'a pas allumé le gaz, mais il a reconnu Malitourne à la voix, et a dit : « Parbleu, vous êtes monsieur Malitourne ! » Les gardes nationaux ont fait des excuses à notre cher collègue qui leur a donné force poignées de main. C'est égal, « allumez le gaz » restera.

24 avril.

Je suis fort étonné de n'avoir pas reçu de lettre de toi depuis le 15. Rien n'avance ici, toujours la même situation, pas de bruit à l'intérieur, mais bataille continue aux environs. La Commune commence à se désorganiser. Pyat a donné sa démission, et si Pyat est débordé, en quelles mains allons-nous tomber ? Cela devient inquiétant, du reste, jusqu'ici, pas de persécution contre les gens inoffensifs, ne t'inquiète donc pas. Je reçois la nouvelle de la mort d'Emile Deschamps avec une invitation pour toi et pour moi à nous rendre à ses obsèques, à Versailles, mais il n'est pas facile d'aller à Versailles. On n'y va que par Saint-Denis, et cela coûte 18 à 20 fr. Je regrette de ne pas aller à l'enterrement d'un ami et d'un collaborateur¹. Tu pourrais m'écrire par la compagnie Brunet, poste restante, Versailles. Elle se charge d'apporter les lettres à Paris.

(A suivre).

¹ Emile Deschamps poète et auteur dramatique donna, en 1848, à l'Odéon. *Macbeth*, drame en 5 actes et en vers auquel Hippolyte Lucas collabora.

MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE¹)

DEUXIÈME VOLUME

Le lendemain je donnai l'ordre au sergent de garde de laisser toute liberté au sergent-major des grenadiers. J'engageai celui-ci à ne pas craindre de me réveiller pour me faire part de ce qui lui paraîtrait assez important, ma porte était toujours ouverte la nuit. Quelques jours après il entre dans ma chambre et me donne de nouveaux détails sur la conspiration. Ses ramifications s'étendaient dans toute l'Allemagne, l'Italie, le royaume de Naples et l'Espagne. Elle échoua en Allemagne ; mais on se rappelle les succès qu'elle a obtenus peu d'années après à Naples et en Espagne. Châtelain me pria de quitter ma chambre pendant une vingtaine de minutes le lendemain. Il devait introduire quelqu'un qui voulait reconnaître les lieux pour mettre à exécution un projet médité. Il s'agissait de surprendre le bataillon, le désarmer et marcher ensuite sur Lyon. J'étais signalé comme peu facile à séduire, très déterminé à me défendre. On devait s'emparer de ma personne et se défaire de moi au plus vite. Les armes de nos soldats seraient données aux insurgés. Je demandai à Châtelain s'ils savaient qu'une compagnie dormait habillée auprès de moi. Il m'assura le contraire. Je n'ai jamais eu la preuve positive que ce complot ait été bien sérieux. J'avoue qu'il me donna de l'inquiétude. Je jugeai prudent de ne plus laisser ma porte ouverte la nuit et m'assurai que la porte donnant chez mes voisins pouvait s'ouvrir facilement. A l'heure convenue, je sors de chez moi, je me place de façon à pouvoir examiner l'homme amené par le sergent-major ; malgré tous mes efforts, il me fut impossible de voir ses traits assez pour le reconnaître.

¹ Voir la livraison de juillet 1899.

On sentait le trouble dans tous les esprits ; il y avait quelque chose dans l'air. Messieurs de la cotterie que j'ai signalée semblaient avoir la consigne d'affaiblir la confiance des troupes en posant comme certain que, quel que fût leur nombre, toute résistance devenait inutile en face d'une population décidée à être maîtresse chez elle.

Les sémestriers étaient tous rentrés excepté M. Wálchs. M. de Marte était de retour, au grand désappointement de Michaud qui comptait bien avoir le commandement de sa compagnie de voltigeurs et avait en conséquence laissé croître ses moustaches. Double illusion, le colonel ne l'aimait pas et M. de Martel était pleinement justifié par une enquête. Il fut prouvé que M. Zimmer avait poussé les grenadiers du 2^e bataillon à s'insurger contre le colonel. La misérable conduite de cet officier supérieur dans un autre corps fut dévoilée par Cottin de Melville. M. Zimmer fut destitué après avoir avoué ses torts et s'être mis aux genoux du général et de M. de Labesse. On attribua une partie de tout cela à sa femme et sa fille, deux intrigantes.

La Fête-Dieu approchait ; sous l'Empire et sous la Restauration les troupes y assistaient, bordaient la haie et toutes les autorités militaires et civiles suivaient la procession. C'était une excellente occasion dont les conjurés avaient résolu de profiter ; l'instant était bien choisi ; on ne peut nier leurs chances de succès s'ils n'avaient été dénoncés.

A 9 heures, je reçois l'ordre de laisser le quartier de Perrache à la garde des éclopés commandés par le lieutenant de service C'était Eugène de Boussineau. Flairant ce qui se tramait, je lui donne pour instructions, s'il est attaqué, de faire tous ses efforts pour se réunir à la section de voltigeurs qui gardait le pont à l'embouchure de la Saône ; de se défendre le plus longtemps possible dans le quartier, s'il y est surpris ; et, en cas de reddition, de jeter dans l'eau les munitions de guerre.

En nous rendant à Lyon avec tout ce qu'il y avait d'hommes disponibles, comme le prescrivait mes instructions, nous rencontrons sur la chaussée de Perrache un homme de haute taille, portant une lévite bleue comme les anciens militaires de cette époque, un cha-

peau à la française et des éperons. Cet inconnu me toisa des pieds à la tête et compta toutes les files du bataillon. Les officiers me demandèrent de l'arrêter. Je ne crus pas devoir.

Toute la légion va se mettre en bataille sur la place Louis-le-Grand où nous restons tout le temps de la procession.

M. Vivien, mon chef de bataillon, était retenu au lit par une sciatique aiguë. Je fus donc très étonné de le voir prendre le commandement. Voici ce qu'il m'a raconté depuis : environ une heure avant son apparition au milieu de nous, il reçoit la visite de M. Deschâteaux, le plus ancien capitaine du bataillon, le 2^m^e du régiment, qui lui dit : « Mon commandant, c'est au nom de mes camarades (messieurs de la cotterie), et député par eux que je viens vous trouver, confiant dans votre qualité d'ancien militaire comme nous. Les Bourbons sont incapables de régner ; c'est un tronc pourri qui n'a plus de sève, qui ne peut plus rien produire. Le moment est venu de l'arracher et de le jeter au feu. Nous sommes déterminés à agir si vous voulez vous mettre à notre tête. — Monsieur, répondit le commandant, retournez à votre compagnie, je vais vous rejoindre avant peu. Je crois en effet comme vous que le moment est venu où, malgré des douleurs aiguës, je dois aller me mettre à votre tête, ma présence est nécessaire. » J'ignore si messire Deschâteaux fut satisfait, s'il comprit.

M. Vivien parut tout à coup et ne nous quitta plus, même pendant la nuit que nous passâmes au quartier de la douane. Le 2^m^e bataillon fut provisoirement versé dans le 1^{er} par compagnies correspondantes. Vers le soir, une troupe de jeunes gens passa sur le quai en chantant le « *ça ira, les aristocrates à la lanterne* »... Le commandant les fit arrêter et conduire chez le commandant d'armes. Deux compagnies d'élite, celles de Messieurs Bernard et François, furent envoyées garder l'arsenal. Le capitaine Michaud alla demander à rejoindre ses amis. — Pourquoi donc, Monsieur, faites-vous cette demande ? lui dit sévèrement M. Vivien. — Mon commandant, dans les circonstances comme celles-ci, on est bien aise d'être avec ses amis. — Monsieur, dans les circonstances *comme celles-ci*, personne n'a le droit de choisir son poste, chacun doit être là où il est envoyé par ordre supérieur. J'ai commandé deux compagnies pour l'arsenal ; je recevrais

l'ordre d'en envoyer une troisième que ce ne serait pas la vôtre, ce n'est pas votre tour.

Le colonel n'avait pas quitté le général. A minuit, il vint au quartier et me donna l'ordre d'aller à l'état-major et d'y attendre les ordres qu'on pourrait lui envoyer. Les précautions prises pendant la procession avaient déconcerté les affiliés. Leur coup était manqué dans Lyon. Ils virent bien qu'ils étaient trahis. Châtelain ne fut pas soupçonné, je crois ; il n'en fut pas de même du capitaine Le Roux, de la Légion de l'Yonne. Je le trouvai dans l'antichambre du général qui me renvoya immédiatement. M. Le Roux avait à peine eu le temps de traverser la place lorsque je me trouvai dehors, j'entendis le coup de pistolet qui lui fit sauter la cervelle. Le garde-national qui l'accompagnait eut un doigt coupé en voulant le défendre. Je revins au quartier en courant, j'apportais l'ordre de faire partir deux compagnies pour les villages situés au delà du confluent du Rhône et de la Saône. Le colonel y envoya le capitaine Cottin de Melville avec ses grenadiers et une autre compagnie. Le lendemain, d'autres détachements furent encore commandés. Par une faiblesse inexplicable de M. de Labesse, les capitaines Bernard, François, Michaud et Deschâteaux s'excusèrent, sous les prétextes les plus frivoles. Le tour des compagnies Bernard et François fut arbitrairement passé, M. Deschâteaux, contrairement aux termes formels du règlement, laissa le commandement de la sienne à son lieutenant, parce qu'il commandait le bataillon.

Les détachements restèrent quelques semaines dans les campagnes pour les pacifier. La tranquillité ne fut pas troublée dans Lyon ; mais une sombre inquiétude y régna longtemps. Les officiers furent pendant quelques jours privés d'aller au spectacle. Lorsqu'on leva cette interdiction, afin de ne pas donner trop d'importance aux menaces des conspirateurs, on nous prescrivit de ne pas revenir seuls le soir.

Bientôt survint la réaction : les journaux libéraux établirent qu'il n'y avait jamais eu de conspiration sérieuse, que les événements étaient l'œuvre des agents provocateurs. Les mêmes qui avaient crié que toute résistance était vaine contre une population combattant pour sa liberté, s'empressèrent de déclamer le contraire. A les

entendre aucun complot n'avait existé, que dans le cerveau malade des royalistes ; les frères et amis se gaudirent de la prétendue frayeur dénotée par les précautions prises. Tel officier, du parti libéral, fit les plaisanteries les plus spirituelles sur les légitimistes, bien qu'il eut grand soin de ne circuler qu'avec une paire de pistolets, tant que dura l'inquiétude qui lui causait si grande hilarité (François).

Le parti libéral dut être content, la réaction était à son profit. Le ministère fut changé et le duc de Feltre (général Clarke) sacrifié à ses ennemis. Ils ne pardonnaient pas, à l'ancien ministre de l'Empereur, son dévouement et sa fidélité à Louis XVIII. Le Roi céda. Ainsi le voulait le jeu du gouvernement constitutionnel.

Le général Canuel se ressentit de cette réaction. M. de Labesse pour éviter l'orage demanda et obtint un congé. Il se rendit à Paris où il eut besoin de l'influence de tous ses amis pour n'être pas destitué. Avant de partir il eut soin de faire disparaître Cottin de Melville dont la loyauté et le concours auraient pu être mal récompensés. Avant de se rendre dans la famille du colonel où il passa plusieurs semaines, Cottin de Melville, mécontent de ses collègues qui avaient critiqué ses actes dans le commandement important à lui confié pour réprimer l'insurrection, en demanda satisfaction à l'un d'eux. Malheureusement il fit erreur en s'adressant à M. de Gibbon, capitaine d'habillement. Ce n'était pas celui qui méritait le plus sa colère, mais celui qu'il jugeait le plus digne de lui par sa bravoure et la fermeté de son caractère ; en cela il ne se trompait pas.

Tout le monde sentit combien pouvaient être fâcheuses les suites d'un duel entre deux hommes de cette trempe et on s'efforça de l'empêcher. On y parvint à grand'peine : l'un était fort irrité, et l'autre très décidé à ne pas reculer. Mis au courant par Cottin de Melville qui me demanda pour son second, je lui prouvai sans peine qu'il s'était trompé de personne, que Gibbon était peut-être plus entaché de libéralisme que les autres, mais que ce n'était pas lui qui faisait manœuvrer la cotterie. Cottin de Melville, se rappelant que lui aussi avait été invité à en faire partie s'écria, en se frappant le front : « Je ne serai jamais qu'un imbécile, (son exclamation habituelle) vous avez parfaitement raison. »

Dès lors il se montra moins violent et prêta l'oreille à un accommodement d'autant plus facile que tous, excepté le provoqué, se répandirent en protestations d'estime et d'affection et qu'il n'y avait eu de part et d'autre aucun propos offensant.

Peu après vient à Lyon le maréchal de Marmont avec le titre de maréchal de camp et des pouvoirs très étendus. Le colonel Favier, qui l'accompagnait comme chef d'état-major, publia, après le retour du duc de Raguse à Paris, une brochure qui fit grand bruit et donna pleine satisfaction à ceux qui prétendaient que la conspiration était un rêve. Le général Canuel et le capitaine Le Roux y étaient représentés sous des couleurs si odieuses, que le général et la veuve du capitaine Le Roux se réunirent pour intenter à l'auteur un procès en calomnie. Le résultat du procès fut si défavorable à M. Favier qu'il quitta la France et alla prendre part à la guerre que les Grecs soutenaient alors contre les Turcs. Plus tard Louis-Philippe a cru de bonne politique de faire le colonel Favier général.¹

La Légion de la Loire-Inférieure eut sa part des calomnies que le parti libéral déversa sur les amis de la royauté légitime.

Combien étaient grands les embarras laissés à la Restauration par les divers régimes précédents ! Payer les frais des guerres de l'Empire, subir une occupation à la fois honteuse et onéreuse ; céder au moins un peu aux demandes de ceux que leur dévouement avait ruinés... La presse libérale représentait les anciens émigrés comme la seule cause du mauvais état des finances et exagérait à dessein. Outre l'impossibilité de vérifier parfaitement les titres des solliciteurs, il y avait le grave inconvénient d'introduire dans les divers services, dans l'armée de terre et de mer, des gens dont le moindre défaut était l'ignorance complète des fonctions qu'ils avaient à remplir. Ainsi de messieurs de Bongars et bien d'autres.

Au commencement de l'année 1817 nous arrive un M. d'Arillon avec le titre de baron. Il prend rang parmi les capitaines après M. de Bongars. On me l'adresse encore pour lui enseigner son métier. Heureusement il était aussi paresseux que les autres ; car j'aurais succombé à la peine si mes élèves avaient été avides de se mettre à la hauteur de leurs devoirs.

Les fauteurs de la conspiration pris les armes à la main

furent jugés par une cour prévôtale et quelques-uns payèrent de leur tête. Le tribunal avait décidé que les exécutions se feraient dans la localité où le crime avait été commis. Des détachements d'infanterie et de cavalerie furent commandés pour assurer cette sentence. M. d'Arillon est désigné à son tour d'ancienneté, pour une de ces exécutions qui devait avoir lieu à Saint-Genis, village situé à quelques kilomètres au sud de Lyon. Son détachement se composait d'infanterie prise dans notre Légion et d'un peloton de chasseurs à cheval des Pyrénées. Il avait l'ordre de rester dans l'endroit après la mort des deux suppliciés dont les cadavres devaient être exposés sur la place publique une partie de la journée. M. d'Arillon qui n'avait sans doute jamais servi et n'avait aucune idée des précautions à prendre, fait après l'exécution former les faisceaux à sa troupe, et envoie ses soldats se rafraîchir dans les maisons désignées sur leurs billets de logement. Lui-même se rend dans la maison qui devait le recevoir. Il n'a même pas la prudence de conserver sous les armes une garde de police. Le résultat ne se fait pas attendre. Les têtes sont vite échauffées par le vin que personne n'ose refuser à des hôtes qui demandent comme en pays conquis. Bientôt le désordre est tel qu'un général qui passait en chaise de poste croit devoir intervenir ; il fait appeler le capitaine, et après une sévère réprimande, lui ordonne de rassembler ses hommes et de les maintenir sous les armes. Il ne s'éloigne que lorsqu'il voit ses ordres exécutés. — Dès que la chaise de poste a disparu, le baron d'Arillon fait de nouveau former les faisceaux et rend la liberté à ses soldats. C'était les inviter à mal faire ; ils le comprirent très bien. Les chasseurs montent à cheval et se répandent dans la campagne avec des fantassins en croupe. A la chute du jour, pressé par les sollicitations du maire, M. d'Arillon rassemble avec peine son détachement et se décide enfin à le ramener à Lyon. Il vient au quartier où je me trouvais pour l'appel et me consulte sur le rapport qu'il a à faire, me priant même de le lui écrire, ce que je refusai heureusement. Je me bornai à lui indiquer sommairement la forme à donner. Il se garda bien de me conter tout ce qui s'était passé et surtout la part qu'il y avait assumée. Même réticence dans son rapport. Le maire de Saint-Genis, indigné,

vint lui-même à Lyon se plaindre au nom de ses administrés. La presse s'empara comme toujours de cette affaire. Les journaux racontèrent bien plus qu'il n'y avait. A les croire on avait joué à la boule avec la tête des morts et la commune de Saint-Genis avait toute la journée subi le sort d'une place prise d'assaut. Le bruit s'en répandit jusqu'à Nantes où les soldats de la Légion de la Loire-Inférieure furent traités par les frères et amis de « bourreaux de Lyon ».

M. de Labesse reçut du général Canuel l'ordre de prendre des informations auprès du capitaine d'Arillon. Celui-ci nia d'abord ; puis, voyant que toute dissimulation était inutile, il dit pour s'excuser que je lui avais donné le conseil de déguiser la vérité. Le colonel me fit des reproches. Je me défendis sans peine. M. d'Arillon inspirait trop peu de confiance pour qu'on ajoutât foi à ses paroles. On m'envoya à Saint-Genis faire une enquête qui rétablit la vérité. Coudroy qui était là en cantonnement à l'époque des troubles, m'accompagna. Le maire nous reçut très bien et entra dans les détails que je viens de raconter.

Le général commandant la division traduisit le capitaine d'Arillon devant un conseil de guerre ; il fut acquitté. Le commissaire du gouvernement rappela en vain, il fut acquitté une seconde fois. Le ministre de la guerre le renvoya dans ses foyers. Deux fois je fus chargé d'arrêter M. d'Arillon et de le conduire à la prison, bien que je ne fusse pas de service. Cette mission, toujours désagréable, était embarrassante, vu que j'avais l'ordre de me faire accompagner seulement par un adjudant. Lorsque je réclamai. M. de Labesse me dit que c'était une preuve de confiance. C'était peut-être flatteur pour moi et très peu pour mon collègue Mermet : néanmoins, je me serais bien passé de cet honneur.

M. d'Arillon, sur lequel des bruits étranges ont couru après son départ du régiment, était de taille moyenne, tempérament sec, ses traits fortement accentués annonçaient un caractère résolu. Il était adroit dans les exercices du corps, vif dans ses mouvements et d'une force remarquable. Il tirait l'épée et le pistolet avec une grande adresse. Je savais en outre qu'il était muni de pistolets et d'un très bon fusil de chasse. Je n'étais pas sans inquiétude sur le résultat

de ma mission, car mes rapports avec cet officier étaient loin de m'inspirer la moindre confiance en lui. Je me fis accompagner par l'adjutant Gautier auquel je connaissais autant d'intelligence que de fermeté. La première fois M. d'Arillon ne fit pas de difficulté. J'eus soin d'insinuer que j'avais l'ordre de me faire suivre par la garde, mais que, par égard pour lui, j'avais insisté pour qu'on lui épargnât cet affront. Le seconde fois il montra de l'irritation et me menaça de s'évader en chemin. « Vous avez là, lui dis-je, une pensée qui pourrait vous être fatale. Il y a beaucoup de factionnaires autour de nous ; leurs armes sont chargées, si vous faites un mouvement je fais tirer sur vous ».

A ces mots je vis sa figure se contracter et ses yeux se porter sur la table où était une paire de pistolets. Gautier, selon mes instructions, était auprès de la table et mit sans affectation la main sur les armes. M. d'Arillon était couché sur son lit, dans la venelle était accroché son fusil, il fit un mouvement pour le saisir. Sa main retomba lentement : le fusil, avait les chiens abattus, les bassinets ouverts et par conséquent sans amorce, je l'avais vu en entrant. Je restai très calme, en apparence ; car le gaillard, vigoureux comme il était, nous aurait donné de la tablature s'il avait voulu résister en s'armant de son fusil, même non chargé. Il aurait probablement fallu le tuer pour n'être pas assommé par lui. Depuis on a dit que M. d'Arillon portait un nom et un titre usurpés, que les papiers dont il était porteur avaient été dérobés par lui à un homme qu'il avait dévalisé, qu'il avait commencé sa carrière par assassiner son grand-père, je ne saurais dire jusqu'à quel point tout cela est vrai. Je m'étonnai seulement de la tranquillité avec laquelle cet homme si irascible reçut l'ordre de quitter le service. Je l'ai revu plus tard à Bayonne, je n'ai jamais pu savoir quelle était son existence.

(A suivre).



CHANSONS BRETONNES

Dialecte de Vannes

MOÉZ ER BOTÓUR KOED

The musical notation consists of three staves of music in 3/4 time, with a key signature of one sharp (F#). The lyrics are written below the notes.

P'em bé ka - ret, é toul m'en d'or, P'em bé ka - ret,
é toul m'en dor, M'em be-hé ka - vet ur mi-nour, Rou la
rou lan la, rou lan la, gué, Rou la rou lan la, ha rou lan la.

I

1. — P'em bé karet, é toul m'en dor (*bis*).
M'em behé kavet ur minour.
Rou la rou lan la, roul lan la, gué,
Rou la rou lan la, ha rou lan la.
2. — Ha me mès bet ur botour koéd,
É gommenand e zou ér hoéd, *Rou la rou...*
3. — É gommenand e zou ér hoéd,
Hag ar nehi fenesteu koéd ; *Rou la rou...*
4. — Hag ar nehi fenesteu koéd,
Diabarh é mant guérennet ; *Rou la rou...*

5. — Diabarh é mant guérennet
Get er flemich hag er moget : *Rou la rou...*
6. — Get er flemich hag er moget
É rostein boteu koèd liüet *Rou la rou...*
7. — É rostein boteu koèd liüet
Aveit rein d'en damezéled ; *Rou la rou...*
8. — Aveit rein d'en damezéled
E gerh ar baùéieu Guéned ; *Rou la rou...*
9. — E gerh ar baùéieu Guéned
Eit chervij en duchentiled. *Rou la rou...*

II

10. — É ti me zad é oé ur gambr
Dispartiet doh en ti tañ *Rou la rou...*
11. — É oé ur gambr hag un ti tañ,
Hag ur sulèr a zeu lokan ; *Rou la rou...*
12. — Hag ur sulèr a zeu lokañ,
Ha tro er blé karget a hrañ. *Rou la rou...*
13. — Beoé segal, beoé gunèh.
Ha gunèhtu d'hobér krampoèh. *Rou la rou...*
14. — Ér gambr é oé glesteu liüet,
Hag ou zorchein liès oé ret. *Rou la rou ..*
15. — Bermen ne mès meit un ti tañ
Hoah é ma largig a vihañ. *Rou la rou...*
16. — Ha glesteu kèr mar ou hlasket,
Adra sur n'ou havehèt ket. *Rou la rou...*
17. — Nameit un daul hag ur gredans
Rekis eit cherrein hun biùans. *Rou la rou ..*

III

18. — È ti me zad é oen erhat ;
Ne oé ket ret t'ein labourat. *Rou la rou...*
19. — Meit darriù ioud, darriù suben,
Kampen el lèh, en amenen. *Rou la rou...*
20. — Bermen ma ret t'ein labourat
D'en dé ha de noz devéhat. *Rou la rou ..*
21. — Ha laborat e zou ret t'ein ;
Skarhein boteu hag ou liùein. *Rou la rou. .*
22. — Goahan michér e mès, d'em chonj,
Darriù suben get deu chauron. *Rou la rou...*
23. — Darriù suben get deu chauron
Aveit méren er voterion. *Rou la rou...*



TRADUCTION

~~~~~

# LA FEMME DU SABOTIER

—•••••—

I

1. — Si j'avais voulu, au seuil même de ma porte, j'aurais épousé un homme riche et fils unique.

2. — Et j'ai épousé un sabotier qui a sa demeure dans les bois ;

3. — Sa demeure est dans le bois, et elle n'a que des fenêtres en bois.

4. — Elle n'a que des fenêtres en bois ; dans l'intérieur, ces fenêtres sont vitrées.

5. — Ces fenêtres sont vitrées par les étincelles et la fumée.

6. — Par les étincelles et la fumée que l'on produit en desséchant au feu les sabots noircis.

7. — En desséchant au feu les sabots noircis destinés aux demoiselles.

8. — Destinés aux demoiselles qui marchent sur les pavés de Vannes.

9. — Qui marchent sur les pavés de Vannes pour le service de, messieurs.

II

10. — Dans la maison de mon père, il y avait une chambre séparée de la cuisine.

11. — Il y avait une chambre, une cuisine et un grenier à deux fenêtres.

12. — Un grenier à deux fenêtres et rempli de grains pendant toute l'année.

13. — Il y avait du seigle, du froment et du blé noir pour faire des crêpes.

14. — Dans la chambre il y avait de beaux meubles peints qu'il fallait souvent nettoyer.

15. — Maintenant je n'ai plus qu'un appartement qui sert de cuisine et encore il est bien petit.

16. — N'y cherchez point de beaux meubles, car vous ne les trouverez pas.

17. — Vous n'y trouverez qu'une modeste table et une armoire qui nous sert de garde-manger.

### III

18. — Chez mon père j'étais heureuse ; je n'avais pas à travailler.

19. — Je n'avais à travailler que pour apprêter la bouillie et la soupe, soigner le lait et le beurre.

20. — Maintenant il me faut travailler pendant le jour et bien avant dans la nuit.

21. — Il me faut travailler pour creuser les sabots et les noircir.

22. — A mon avis, ma plus pénible besogne est de faire la soupe dans deux marmites.

23. — De faire la soupe dans deux marmites pour le diner des sabotiers.

*Recueilli et traduit par YAN KERHLEN.*



## L'ÉPOUSE DU SABOTIER

---

Qui n'a vu dans nos campagnes bretonnes, à la lisière d'un bois, ou sur le bord d'une route, de ces cabanes de forme ronde, construites avec des branches d'arbres ou de genêts soigneusement entrelacées et attachées par de solides liens ?

Ce sont des cabanes de sabotiers et chacune d'elle sert d'habitation à toute une famille.

Une grande et une petite ouverture, pratiquées dans la paroi latérale, servent, l'une de porte d'entrée, l'autre de fenêtre pour éclairer l'intérieur de la cabane. Une troisième ouverture pratiquée au sommet du toit remplit l'office de cheminée pour laisser passer la fumée. C'est en effet au milieu de l'habitation que se trouve le foyer, si l'on peut appeler ainsi trois ou quatre grosses pierres disposées circulairement, et entre lesquelles on fait du feu, soit pour cuire les aliments, soit pour sécher les sabots.

Dans l'intérieur de la cabane, il ne faut pas s'attendre à trouver un ameublement luxueux. Une petite table ou buffet pour prendre les repas, une vieille armoire pour renfermer le linge et les effets de la famille, quelques escabeaux pour s'asseoir autour du foyer, et c'est tout. Les lits consistent en de simples pièces de bois non travaillées, disposées par terre et solidement attachées les unes aux autres.

Qu'on ne s'étonne pas de cette simplicité, de cette pauvreté de l'ameublement des demeures des sabotiers. Ces familles sont forcément nomades par profession. Elles se fixent dans les localités où elles trouvent à exploiter du bois propre à la fabrication des sabots. L'exploitation terminée, les meubles sont chargés sur une charrette, la demeure est abandonnée, et la famille va ailleurs établir ses pénates.

Cette profession de sabotier est assez lucrative et rapporte de beaux bénéfices à ceux qui l'exercent avec goût et avec intelligence. Dans la famille tout le monde travaille, les femmes comme les hommes. Les hommes sont chargés d'abattre les arbres, hêtres ou bouleaux, de les scier et de les tailler. Les femmes doivent creuser les sabots, les sécher à la flamme du foyer et les teindre.

Le commerce des sabots est très étendu en Bretagne. C'est la chaussure commune des campagnards, en été comme en hiver. Elle convient mieux que les souliers pour les travaux des champs. Les cidatins eux-mêmes ne la dédaignent pas, surtout en hiver, et plusieurs d'entre eux ne voudraient pas s'en passer. C'est que cette chaussure a l'avantage de garantir les pieds du froid et de l'humidité.

Les sabotiers sont, en général, gens d'esprit, d'humeur gaie, grands parleurs et mènent joyeuse vie. Aussi les jeunes gens ne trouvent pas de difficultés à s'établir. Ils peuvent choisir parmi les jeunes filles des pays où ils se trouvent.

Souvent même ils attirent l'attention des riches héritières et réussissent à obtenir leur main. C'est ce que nous voyons dans la chanson de l'*Épouse du sabotier*.

Riche et de bonne famille, elle pouvait épouser un jeune homme riche qui demeurerait à quelque pas de chez elle, et qui la recherchait ; elle donna la préférence à un sabotier.

Au cours de la chanson, elle nous montre le contraste qui existe entre sa situation nouvelle et celle qu'elle avait chez son père, mais elle ne semble pas se plaindre de son sort.

Du reste, si la femme du sabotier est obligée de travailler, elle n'est pas malheureuse pour cela. L'industrie et le commerce des sabots procurent de l'argent à la famille et pour peu qu'on veuille économiser, l'aisance régnera dans le ménage.

La nourriture y est également saine et abondante. Les deux marmites employées pour les repas de la famille indiquent assez non seulement un bon pot-au-feu, mais aussi un bon ragoût, ou au moins un bon morceau de lard aux choux.

La chanson, telle que nous la publions ici, se chante beaucoup dans le Morbihan, mais surtout aux environs de Baud et de Pontivy.

YAN KERHLEN.

## RÉCIT DU PAYS DE RENNES

---

# LA LÉGENDE DE LA CROIX MALINGE

---

### I

En ces temps-là le duc d'Aiguillon n'avait pas encore gouverné la province de Bretagne et ne l'avait pas sillonnée des nombreuses routes qui datent de son époque.

La grande et belle route, si tortueuse mais si pittoresque, qui relie Châteaubriant à Rennes, n'existait pas encore au moment où commence notre récit.

C'était un soir d'hiver, la pluie sans tomber en fortes ondées, avait cette ténuité si fréquente chez nous, qui détrempe et défonce les chemins plus sûrement que les grandes pluies d'orage. Elle donnait une preuve de plus du vieil adage.

Patience et longueur de temps,  
Font plus que force et que rage.

Le marché du samedi venait de finir sur les Lices de Rennes. Jean Louis Le Courtaud, tenancier de la dame de Bourgarré, en ses terres de la paroisse de Saint-Armel, venait de consommer une dernière bolée de *piot* et se préparait à regagner son gîte après avoir heureusement vendu deux poulets et trois canards, fruits des soins de sa ménagère.

Nous le voyons, trottinant sur un bidet de Guichen dans le faubourg de Saint-Hélier, et calculant le bénéfice de sa journée. Le bidet qui, si vous voulez en savoir le prix, avait coûté quatre pistoles trois écus et un pichet de cidre dont Jean-Louis avait bu la moitié comme de juste, marchait d'un pas sûr. Tout allait bien. Notre homme

rêvait à sa ménagère. Il la louait de sa vigilance pour soustraire aux renards des volailles qu'il pouvait transformer en beaux écus de six livres.

Ainsi lancé il faisait mille châteaux en Espagne. Mais on était arrivé en pleine campagne, le bidet ne tarda pas à s'embourber, tournait autour des fondrières dont il se tirait à grand'peine, sans arracher son cavalier à ses réflexions.

Elles étaient si profondes que la traversée du bourg de Vern se fit sans arrêt, Jean-Louis ne songea pas à son auberge habituelle. Vainement le bidet, en bon cheval breton, s'arrêta-t-il, comme il en avait l'usage, juste en face du bouchon de gui.

Un « Hue donc, la Grise, » accompagné du coup sur la croupe, le relève de sa paresse.

Mais, après la traversée du bourg de Vern, le chemin devint de plus en plus impraticable. Le coteau était ouvert par des bourniers profonds, vulgairement appelés « mollières ». Seules les fascines jetées par les habitants pour assurer le passage de leurs charrettes, pouvaient en sonder les profondeurs. Le bidet trébuche, bute, puis se relève, et Jean-Louis est obligé de lui saisir la crinière pour ne pas aller visiter la mare qui s'étend devant lui. Quiconque a parcouru les chemins creux de la Bretagne n'ignore pas que les animaux domestiques, passant dans un chemin, mettent toujours les pieds à la même distance l'un de l'autre et finissent par former ainsi de véritables sillons. Pour peu que ces sillons soient recouverts d'eau, les bêtes qui viennent à y passer ensuite glissent et peuvent, à chaque pas, se briser les jambes. « Haut le pied ! » souffla notre homme à son cheval en reprenant son assiette sur la selle : « Bon courage ! Encore une petite lieue et nous serons chez nous », ajouta-t-il en soupirant.

Et certes Jean Louis avait bien le droit de soupirer. Le chemin, encaissé entre deux talus très élevés, à pic comme des murailles, était dans une entière obscurité. Les grands troncs d'arbres émondés étendaient de longs bras sinistres au-dessus du gouffre comme pour saisir les malheureux passants et les étouffer de leurs étreintes.

Or notre paysan, sans être très peureux, était Breton. Il connaissait toutes les légendes de ses aïeux. Les fées, les nains et les revenants



de l'autre monde n'étaient pas de ses amis. De plus n'avait-il pas ses gros sous qu'il prétendait rapporter jusqu'en sa demeure? Et personne n'ignore que, si les génies, qui cachent leurs trésors dans les landes, sont si riches, c'est qu'ils ont dévalisé force voyageurs attardés.

C'est pourquoi maître Le Courtaud serra un cran de sa ceinture de toile et talonna la Grise. Mais celle ci s'arrêta net au milieu d'un borbier.

Qu'est-ce que cela voulait dire?

## II

Jean-Louis, enveloppé dans sa limousine pour échapper aux baisers de la brise et aux atteintes pénétrantes de la pluie, fut obligé de lever le nez. Jugez de sa frayeur. La Grise n'aimait guère l'eau aux jambes en hiver, elle tremblait comme la feuille. Devant elle s'ouvrait un carrefour dominé par une vieille croix de pierre. Au pied de la croix, une forme humaine blanche étendait un bras. Peu s'en fallut que Jean-Louis, la limousine et le boursicot ne glissassent dans la mare pour y passer le reste de la nuit; la forme blanche s'était levée et s'avancait vers lui.

Ah! si la Grise avait voulu avancer ou reculer, notre homme l'aurait prise au cou pour disparaître, mais elle ne bougeait même pas d'un pied!

Il fallut se résigner et attendre en se signant :

« Jean-Louis, dit le fantôme veux-tu me rendre un service? Je dois être, ce soir, au bourg de Saint-Armel; veux-tu me prendre avec toi. »

S'il y avait eu moyen de dire *non*, Jean-Louis l'eût dit, mais pas moyen. La Grise ne bougeait pas. Il prit son courage à deux mains.

— « Montez, Madame, gémit-il, mais dites-moi votre nom. »

— « Tu le sauras à temps », fut toute la réponse.

Jean-Louis sentit un frémissement de sa bête, il aperçut un bout du linceul pendant à côté de sa jambe. Il était plus mort que vif. La

Grise, en même temps, semble sortir de sa torpeur, elle part comme un trait, plus vive, plus alerte que jamais. Personne, en la voyant, n'aurait dit qu'elle faisait la route pour la seconde fois de la journée.

Quant à Jean-Louis, il ne pensait plus ni à son argent ni à sa femme ; il tremblait, se croyant arrivé à son dernier jour. Le frisson lui secouait les membres. Il se demandait comment il pouvait tenir sur sa selle, tant ses jambes battaient sur les flancs de la Grise. Ce n'était certes pas lui qui conduisait la caravane. Aussi fut-il fort étonné de voir surgir le bourg de Saint-Armel. En passant près du cimetière, sa compagne de route le quitta subitement :

— « Jean-Louis, dit-elle, je suis la Mort. Tu m'as rendu service, je veux te prouver que tu n'as pas obligé une ingrate ».

Nul ne comprendra jamais comment notre homme l'entendit, car ses dents claquaient et faisaient plus de bruit que dix ménagères battant le chanvre en hiver :

— « Demande-moi quelque chose, reprit la Mort. Si cela est en mon pouvoir, je te l'accorderai ».

Mais comment voulez-vous que Jean-Louis répondit ? Il entendait, il comprenait, mais, pour réunir deux idées ensemble, il n'en était pas capable. Aussi la Mort continua :

— « Eh bien ! Je te promets de t'annoncer ton décès un an avant le jour où il viendra ».

Elle disparut comme une nuée blanche au milieu des tombes du cimetière. Jean-Louis se demandait encore comment elle avait passé le mur, qu'il était déjà rendu dans la cour de sa ferme.

Rentrer son cheval, se rentrer lui-même et se fourrer entre ses draps sans souper, fut l'affaire d'un instant. En vain la « bourgeoise » l'interrogea-t-elle. Elle put croire que son mari avait perdu ou vendu sa langue au marché. Elle plaça le boursicot en son armoire et se résigna à laisser Jean Louis dormir sans en rien tirer.

Si les femmes sont quelquefois curieuses et s'il est vrai que leur curiosité est d'autant plus vive qu'elle est moins satisfaite, celle-ci ne dut pas dormir de la nuit.

Le lendemain, dimanche, quand Jean-Louis arriva à l'église, grand fut son étonnement. Sa compagne de la veille était assise sur une

Pierre de la porte. Il regarda ses voisins. Personne ne semblait voir la Mort. Tous entraient sans broncher en frôlant le linceul qui traînait à terre. Au sortir de la messe, la Mort fit un signe à Jean-Louis qui n'osa s'éloigner. Il la vit marquer d'une grande croix blanche tantôt un homme, tantôt une femme, quelquefois un vieillard souvent une jeunesse.

Et personne, autre que lui, ne la voyait, personne n'effaçait la grande croix blanche de la Mort.

Et tous ceux qui avaient été marqués moururent dans l'année.

### III

Un an après, Jean-Louis venant à la messe vit la Mort dans le même endroit.

— « Eh bien ! dit la grande ombre, es-tu prêt, Jean-Louis ? »

Notre homme tressaillit et se souvint, car il avait oublié. — « Ah ! répondit-il, encore une année de grâce ; mes petiots ne sont pas encore venus et j'ai encore ma ménagère ». Car Jean-Louis aimait sa ménagère quoique curieuse. Il n'y a pas de femme sans cela.

— « Quand donc seras-tu prêt ? »

— « Écoutez, ma révérende dame, je veux bien mourir, mais il faut que ce soit le même jour que ma compagne.

— « Soit, dit la Mort, mais tu mourras une heure après elle, et je ne te préviendrai plus ».

De ce jour vous jugez comme notre homme soigna sa femme. Dès qu'elle était malade, il la veillait, la surveillait, et ne la quittait plus. Tant arriva qu'ils se firent vieux, et que la fatigue accabla Jean-Louis.

Un soir d'hiver, il regardait sa femme *aboutie* depuis longtemps et songeait avec mélancolie. Le vent sifflait au dehors, la pluie fouettait la muraille et le feu s'éteignait dans l'âtre. La chandelle de résine allait finir. La Mort apparut au pied du lit, sans rien dire, Jean-Louis releva la tête au bruit d'un soupir. Sa femme venait d'expirer. Il se signa dévotement :

— « Je vous suis, dit-il, car je ne veux pas broncher ».

Et il s'éteignit tranquille auprès de sa femme.

## NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler. — Fascicule trente-et-unième (*Daum-Dem*). — Rennes, librairie générale de J. Plihon et L. Hervé, 1899.

Les hasards de l'alphabet rassemblent, dans le dernier fascicule de la *Bio-Bibliographie bretonne* de M. Kerviler, les noms de plusieurs Bretons célèbres ou connus. Le vicomte Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, le grand peintre Elie Delaunay, le comte Defermon, ministre d'Etat sous Napoléon I<sup>er</sup>, le sculpteur Debay, M. Armand Dayot, l'abbé Delalande, naturaliste, le chirurgien de marine Deljoux et son fils, musicien distingué, les Davy, les Delaporte réunissent, dans une excellente moyenne, presque tous les genres de talents. Comme toujours, M. Kerviler aborde ses sujets en homme résolu à les traiter à fond. Les fureteurs seuls trouveront à glaner encore dans les champs où il a passé. Je citerai comme un modèle de bibliographie attrayante, où ne manquent ni les piquants détails, ni les citations poétiques, où l'on cherche pourtant la mention de certaine correspondance avec Alfred de Vigny, la notice sur l'illustre tragédienne Dorval, une Lorientaise, née Marie-Amélie-Thomase Delaunay. Sur le ministre Defermon, fécond écrivain administratif, sur le très remarquable critique d'art, vicomte Delaborde, sur M. Aristide Demangeat, l'irascible préfet du Morbihan, sur M. Lucien Décombe, l'érudit archéologue et traditionniste, même, sur M. Delobeaup, sénateur, maire de Brest. M. Kerviler a tout dit, et bien dit. Je le trouve un peu bref sur Elie Delaunay, un des maîtres de l'Ecole française de peinture, dont il aurait pu rappeler les *souvenirs* nantais : son tableau qui surmonte, à l'église Saint-Nicolas, le tombeau de M<sup>r</sup> Fournier ; ses admirables dessins que possède le Musée de sa ville natale, et le beau médaillon gravé à sa mémoire par Chaplain, qui décore une des salles de ce Musée.

L'étude sur la dynastie nantaise des sculpteurs et peintres Debay est très complète. Je trouve pourtant dans la *Notice sur le Musée de Nantes* de M. Henri de Saint-Georges (1858), l'indication de deux autres ouvrages de Joseph Debay, le père, tirés de la collection Urvoy de Saint-Bedan, que ce Musée doit encore posséder : un *Mercure s'apprêtant à trancher la tête d'Argus*, statue de bronze et un buste en marbre de Mathurin Crucy, architecte-voyer de la ville de Nantes. A propos des Debay, j'ai quelque part dans mes papiers une lettre où M. de Novion me recommandait, comme issu d'une famille nantais, le jeune écrivain, Victor Debay, auteur de deux ou trois ouvrages et d'un roman excellemment écrit, *l'Amie suprême*, dont il fut question dans la *Revue de Bretagne*, en même temps que dans *l'Hermine*.

Plusieurs « Dayot » sont cités dans la *Bio-Bibliographie*. Le plus connu, M. Armand Dayot, a un copieux article, au cours duquel M. Kerviler eût pu rappeler qu'il vint à Nantes présider l'inauguration de la statue du général Mellinet, œuvre assez malheureuse du sculpteur toulousain Marqueste, et prononça, comme délégué du Ministre des Beaux-Arts, un discours.

A trois petits poètes mentionnés ici, Jean-Louis Dauvin, Edouard Delatouche et Guillaume Delarue, le meunier d'Antrain, j'ajouterais volontiers M. Ernest Demance, l'ancien professeur du lycée de Nantes qui dit de jolis vers aux banquets de « Labadens », mais malheureusement ne les fait pas imprimer.

J'enregistre deux petites omissions.

MM. Daussy, père et fils, professeurs d'escrime bien connus et estimés à Nantes d'où ils sont originaires, méritaient d'être cités à côté de leurs homonymes — Plusieurs membres de la famille créole Delptt ont résidé à Nantes. Je n'ai pas le prénom de celui qui, en 1848, habitait rue Rosière et fut un peintre de portraits exposant encore en 1858. — Ce sont là des broutilles, mais M. Kerviler nous montre que la Bibliographie est une science exacte, classant les infiniment petits.

O. DE GOURCUFF.

\*  
\*  
\*

L'OMBRE ÉTOILÉE, par Madeleine Lépine. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1899.

Dans tous les ouvrages que nous connaissons d'elle, M<sup>me</sup> Madeleine Lépine nous a toujours montré qu'elle est un noble poète, marchant,

montant vers l'Idéal. Son dernier recueil accentue fermement ces tendances; il est fait des tristesses du monde et des espoirs de l'au-delà, il s'appelle l'*Ombre étoilée* et ce titre, qui donne au mot « étoile » un sens plus spirituel encore que matériel, le reflète tout entier.

Après avoir laissé monter de son cœur à ses lèvres quelques poèmes mélancoliques, notamment une Invocation au Sommeil appelé avec une éloquente amertume « un remède au mal de la pensée », l'auteur voit l'ombre qui l'entourait resplendir de consolantes étoiles. Elle ne proteste plus, comme dans son sonnet *Révolle*, contre la cruelle injustice du sort; les yeux fixés au ciel, elle s'élève vers les régions de justice, d'amour, de foi et c'est sur un « Gloire à toi », véritable *Gloria in excelsis*, que se ferme son livre d'une inspiration très haute et vraiment chrétienne.

Le meilleur moyen de faire aimer les poètes, c'est de les citer. M<sup>me</sup> Madeleine Lépine aime les animaux, elle leur trouve une âme, une âme obscure qui s'envole vers Dieu et cette idée, conforme à sa conception de la bonté divine, lui inspire de beaux vers sur l'âne humble et patient qui porta le Sauveur :

La chevrette fantasque et le bœuf sérieux  
L'agneau qui ne sait pas où le boucher le mène,  
Le cerf qui prie en vain le bois mystérieux  
De daigner le cacher à la furie humaine,  
Sont les simples amis que je voudrais avoir.  
Une âme humble intercède au fond de leur prunelle,

dit le poète avec le bonheur d'expression qui naît d'une conviction profonde.

O. DE GOURCUFF.

••

CHARLES LOYSON, *sa vie, son œuvre*, par Léon Séché. — Paris, *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest*, 1899.

Le 1<sup>er</sup> octobre, l'Association Bretonne Angevine, inaugurera le monument qu'elle a fait élever à Château-Gontier, sur la promenade du Bout du Monde, à la mémoire du charmant poète et du fin critique, Charles Loyson. M. Léon Séché a pris une initiative des plus heureuses; parmi les écrivains moissonnés à la fleur de l'âge, douces ombres qu'auréolent la vertu et le talent, il ne pouvait choisir figure plus attrayante que celle de Loyson le « jeune sage », que l'amitié de Cousin, le suffrage de Sainte-Beuve, le souvenir de la postérité ont bien vengé d'une épigramme

maladroite de Victor Hugo. Une excellente notice de M. Séché, déjà publiée dans la *Revue des Deux Mondes*, fait mieux connaître Charles Loyson, le poète, le professeur, le polémiste, l'ami, le chrétien et partant le fait mieux aimer.

O. DE G.

..

LÉGENDE DE SAINTE TRIPHINE transcrite et annotée par René Asse  
— Vannes, Albert Commelin, éditeur, 1899.

On n'écrira jamais trop sur nos saints bretons. C'est pour nous une obligation très douce que de mentionner la *Légende de sainte Triphine*, transcrite et annotée par un érudit vannetais, poète à ses heures. M. René Asse. Le sujet est dans l'air. Aux fêtes de l'*Union régionaliste de Vannes*, fêtes brillantes dont nos collaborateurs ont rendu compte, MM. Gwennou et Jaffrennou ont fait jouer par la troupe de Morlaix une version habilement modernisée de l'ancien *Mystère de sainte Triphine*, autrefois publié par Luzel. On connaît le récit si pittoresque d'Albert Le Grand et la transcription française que Souvestre a mise dans la bouche du *Chercheur de pain* du pays de Tréguier (*Foyer Breton*).

Pour M. René Asse, il a d'abord, en vers qui ne manquent ni d'accent ni de relief, quoique parfois un peu prosaïques et durs, paraphrasé la vieille tradition, puis il l'a commentée. Sans atténuer la férocité du comte Comorre, qui s'apparente à Barbe Bleue et au terrible Gilles de Retz, il voit en lui un adroit politique, préparant l'unité bretonne et « ne pouvant dominer les hommes de son temps qu'en valant moins qu'eux. » Il ne croit pas que saint Gildas, le saint Vertas breton ait replacé la tête coupée sur les épaules de sainte Triphine ; il est d'avis que le saint, versé dans la médecine druidique a dû guérir la sainte d'une plaie effroyable au cou et que l'imagination populaire a poétisé un fait réel. Quoi qu'on pense de ces remarques ou restrictions, il faut rendre justice à l'ingénieuse sagacité de M. René Asse, ainsi qu'à son patriotisme breton.

O. DE GOURCUFF.

\*

Notre infatigable compatriote et collaborateur M. H. Bout de Charlemont vient de publier sous ce titre *La ville morte du Pied de Bouquet* (Avignon, imprimeur Henri Guigou, 1899) une étude archéologique de haut intérêt sur une antique cité dont les ruines mêmes ont péri. Quel-

ques vestiges de poterie retrouvés sur un rocher abrupt ont permis à M. Bout de Charlemont de faire une érudite et attrayante reconstitution de la civilisation ligurienne et provençale à l'époque où la mer venait jusqu'à Avignon. Le lecteur français s'est intéressé aux villes mortes de Hellande ou d'Italie, à plus forte raison doit-il connaître le chemin des nôtres.

O. DE GOURCUFF.

•  
•

### MADAME A. RIOM

Madame Adine Riom, qui vient de mourir à Nantes, le 28 août, dans sa quatre-vingt-deuxième année, était, depuis la mort de M<sup>me</sup> Sophie Hue, la doyenne des femmes de lettres bretonnes.

Son premier recueil de vers, *Reflets de la lumière*, date de 1857 (Paris, Dentu : Nantes, Guéraud). Il avait été précédé d'*Oscar*, petit poème (1850), et de *Le Serment* ou *La Chapelle de Bethléem*, roman (1854). Il fut suivi d'une vingtaine de volumes parmi lesquels nous citerons : *Flux et Reflux* (1859), *Passion* (1864), *Après l'Amour* (1867), *Merlin* (1872), l'œuvre préférée, réimprimée, avec additions, en 1887, *Histoires et légendes bretonnes* (1873), nouvelle édition (1887), *Fleurs du passé* (1880), *Légendes bibliques et orientales* (1882), *Les Adieux* (1895).

M. Eugène Manuel trouvait dans ce dernier livre, dont il écrivit la préface « les joies et les deuils de l'Amour, les élans d'une foi sincère, les « enseignements du devoir, le profond attachement à la patrie bretonne « et à la patrie française ».

On ne saurait mieux caractériser l'âme ardente et mystique, le talent tout breton de M<sup>me</sup> Riom, qui a signé des pseudonymes de Louise d'Isole et du comte de Saint-Jean plusieurs de ses ouvrages, poésies, romans, pièces de théâtre.

La Bretagne qu'elle chérissait se souviendra d'elle; la ville de Nantes inscrira le nom de cette femme excellente et spirituelle, qui tint un des derniers salons littéraires, à côté de celui d'Elisa Mercœur. Le polémiste catholique Eugène Loudun, ne l'appelait-il pas « une Sapho baptisée ? » Sa mort est une perte sensible pour la *Revue de Bretagne* qui la comptait au nombre de ses fidèles collaborateurs et pour la *Société des Bibliophiles bretons*, à qui elle a donné ses *Femmes poètes bretonnes* (1892). Dans ce volume elle n'aurait oublié, si notre ami D. Caillé n'y avait mis bon ordre, que son nom et son œuvre.

O. DE GOURCUFF.





Les numéros exceptionnels de *La Plume* se recommandent toujours à l'attention. Mais le dernier paru, tout entier relatif à la *Question Louis XVII*, offre un intérêt spécial ; il préoccupera, il passionnera les adversaires aussi bien que les partisans de l'évasion et de la survivance. Trois articles de MM. Henri Provins, Albert Cuillé, Georges Lenôtre (ce dernier plein d'attachantes révélations sur *Louis XVII aux Taileries*) précèdent une minutieuse étude signée OSMOND, intitulée *Trois jours à la Tour du Temple*, et d'où il me semble bien résulter que le Dauphin, caché dans les combles de la Tour, fut déposé endormi, au moment de la sortie de cette prison, dans le cercueil préparé pour lui, qu'il se réveilla dans une maison amie et qu'un enfant malade, le petit Leninger, lui avait été substitué, mourut, fut autopsié à sa place et enterré en cachette. M. Osto Friedrichs, directeur de ce numéro exceptionnel, donne ensuite les plus curieux et précieux détails sur l'attachement au trône de la famille du petit Leninger. D'autres auteurs et d'autres articles soutiennent, à grand renfort de gravures et de médailles, une cause qui est celle de la légitimité, sinon celle des légitimistes ralliés.



---

Le Gérant : R. LAFOLYE.

---

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

## L'ÉPOPÉE ROMANE

DANS LES PROVINCES DE L'OUEST

(Suite)<sup>1</sup>.

---

### III

Les guerriers païens du *Roland* n'ont absolument rien d'historique. J'entends par là qu'aucun d'eux ne porte le nom d'un de ces émirs sarrasins qui guerroyèrent contre les Français au VIII<sup>e</sup> siècle. Trois personnages seulement, le calife, l'aumaçour, l'almoravide, portent des noms arabes, encore sont-ce des noms communs, récemment introduits, semble-t-il, dans le poème.

L'auteur a donc dû faire appel à son imagination pour nommer les cinquante Sarrasins ou environ qui, soit directement, soit par voie d'allusion, apparaissent dans ses vers. Il pouvait chercher parmi les ennemis du peuple de Dieu ou les persécuteurs des chrétiens, les démons de la Bible ou les dieux du paganisme, parmi les êtres mythologiques du panthéon celto-germanique, parmi les pirates scandinaves ou les chrétiens sur lesquels telle ou telle circonstance de leur vie avait jeté la défaveur, il pouvait leur appliquer des noms hébreux ou latins, des sobriquets forgés par lui, ou simplement, comme les romanciers modernes, choisir parmi les noms de baptême que l'on donnait autour de lui. Il a fait un peu de tout cela.

Il est bien évident par exemple que Margari, Abîme, Blanchandin, sont des mots de la langue courante employés en guise de sobriquets. Escremi, Estramarin, Esperveris, Espanelis, Falsarun, rentrent

<sup>1</sup> Voir la livraison de Juillet 1899.

peut-être dans la même catégorie. Eudropin, Justin, Priamun, Maheu, si du moins ces formes sont correctes, viennent de l'hébreu et du latin.

Le plus gros contingent est fourni par les noms propres à phonologie germanique, pour certains je serais tenté d'ajouter ou celtique. Turgis, par exemple, est le nom d'un célèbre pirate scandinave qui, après avoir cruellement ravagé l'Irlande, périt en 845 sous les coups des indigènes révoltés. Est-ce le souvenir de ce fait historique qui lui a donné place parmi les ennemis des chrétiens, ou l'auteur de *Roland* l'a-t-il pris sans y attacher d'importance. Toujours est-il qu'il faut ranger dans la même classe Aelrot (qui est le nom germanique Aethelred), Baligand, Jurfaleu, Malbrun (écrit tantôt Faldrun tantôt Malbien), Valabrun. Canabel a sans doute été formé sur Canard, Estorgant s'inspire peut-être à la fois de Turgis et du nom de lieu espagnol Astorga. D'autres fois, dans un but que j'ignore, l'auteur déforme légèrement le nom des personnages, et, de même qu'on peut hésiter s'il faut lire dans le *Roland* Falsarun, ou Malsarun, il est bien évident que Grandoine, Marsile, Malduit ou Malduc (écrit à tort Malcud), Valabrun, ne sont pas distincts de Brandoine, de Garsile, de Baldus, de Malabron d'autres poèmes.

Beaucoup de ces noms d'ailleurs sont spéciaux au *Roland*. Il faut dire toutefois que si on ne les retrouve pas ailleurs, c'est peut-être qu'ici ils ont été mal orthographiés par le scribe. J'en ai relevé 27, laissant à part Baligand et Marsile, et regardant comme distincts des noms tels qu'Estramarin et Esperveri, et Escremi et Eudropin, qui ne l'étaient peut-être pas dans l'original. Ce sont : Abîme, (ou Ambori), Aelrot, Amboire (Alberi, Ambroine, Hinoine,) Brandimonde, Capuel (Capoe, Caope, Cadot, Cadouin), Chernuble (Cornuble, Corsuble, Gesmemble, Gernuble, Germible), Dapamort, (Clapamor, Capanor), Clinborin (Cliboïn, Climorin, Libanus), Escababi, Escremi, Espaneli, Esperveri (Aspremereins), Eudropin, Gemalfin (Fernalun, Fergalun), Jangleu (Jangles, Juglant), Joïner (Loenel), Jurfaleu, Machiner (Batiel, Batuer), Maheu ou Matthéu, Malquidant, Maltraïen, Marcules (Merguiles), Malpalin, Priamun, Timozel et Torleu (Turles ou Tulun).

Parmi les 18 autres, il y en a 3 qui ne se retrouvent que dans *Anséis*, Canabel, Malprime et Valebrun (ou Valdabrun) et 1, Justin, que dans *Aspremont*. Margari reparaît dans *Fierabras*, *Foucon*, le *Covenant Vivien*, Estramarin ou Estormari dans *Aliscans* et le *Moniage Renoart*. Blanchandin, qui est devenu le héros d'un roman d'aventures, a donné le nom de femme Blanchandine dans le *Siège de Barbastre*, et Alfaten, qui se retrouve dans *Aie* sous la forme plus correcte Alfamion, a été fabriqué sur le nom de femme Alfanie, qu'on trouve dans *Otinél* et dans le *Siège de Barbastre*. Borel, Clarin, Garlan, Malagu (ou Maelgut), Malbrun, Malduit viennent d'ailleurs. Corsablin, qui est très fréquent dans notre épopée, a été formé sur Corseul, nom d'une ville bretonne et d'un géant païen. Falsarun se retrouve dans *Ogier*, *Anséis*, la *Prise de Cordres*, et n'a pas été sans influence sur le Faussabré d'*Aliscans*, de *Gui de Bourgogne* et de *Gaufrei*, qui tient sa finale de Machabré ou de Corsabré. Estorgant figure dans *Aioul*, *Anséis*, le *Siège de Barbastre*, la *Prise de Rome*, *Aie*, *Floovant*, le *Moniage Renoart*, et Turgis dans *Anséis* et la *Violette*, peut-être sous les formes Bargis ou Bergis dans *Aliscans* et dans *Foucon*, sous la forme *Torcus* dans *Foucon*, sous celle de Turquant dans le *Siège de Barbastre* et *Bovon de Hanstonne*. Ainsi d'un trouvère ou d'un jongleur à l'autre un nom qui a déjà fait figure se transmet pour les besoins du vers, allongé, raccourci, modifiant pour la rime sa voyelle finale, estropié par des copistes maladroits, souvent en somme peu important et très rarement épique.

Le nom du champion de Ganelon, Pinabel, me semble au même degré que la plupart des noms sarrasins, un nom réel et un personnage de tous points imaginaire, c'est-à-dire qu'on ne sait s'il a existé un Pinabel historique, où, à son défaut un Pinard ou un Pinel sur lesquels aurait été formé Pinabel, comme Canabel l'a été sur Canard, qui aurait mérité, par quelque circonstance de sa vie, d'être considéré comme un traître, ou si c'est une pure fantaisie de trouvère qui a été chercher ce nom très répandu en France, parmi les noms courants que l'on donnait autour de lui. Ce qui est certain, c'est que Pinard, Pinel, Pinabel, une fois entrés dans notre épopée, y sont restés sous un jour désavantageux. S'agit-il de dénommer un espion, un brigand, un ennemi du héros, un sarra-

sin, il se place tout naturellement sur les lèvres des jongleurs. *Aliscans* (v. 29) fait de Pinel un fils de Cador, un sarrasin tué par Guillaume de Toulouse, le *Covenant Vivien* (v. 1734) répète cette mention. Pinart ou Pinel est dans les *Enfances Vivien* (versions c et d, v. 2845) un fonctionnaire royal qui a payé de sa vie une querelle avec la famille de Guillaume. Dans *Foucon*, on voit apparaître Pinel et Pinabel (éd. Tarbé, pp. 8 et 117; Bibl. nat. ms. fr. 25. 518, f<sup>o</sup> 18, 31 et 104) dans les rangs sarrasins; de même dans *Floovant* Pinard et Pinel (vv. 721, 1406, 1486; 1489, 1676), dans *Anséis* Pinard et Pinabel (vv. 4734, 10. 447); *Parise* (vv. 18, 19) et *Aioul* (v. 8177) citent Pinard ou Pinel et Pinabel parmi les traîtres. *Renaud* (laisse 122) fait de Pinel un espion, *Aioul* (v. 5107) un brigand. D'autres poèmes parlent en mauvais termes des fils de Pinabel, comme *Aie* (vv. 3911, 3979), qui a emprunté tant de personnages au *Roland*, soit d'une manière vague, soit en lui rattachant par un lien de filiation directe (v. 152) deux des principaux traîtres du récit, Auboïn et Milon. Il est donc impossible de se tromper sur le caractère du personnage; mais cela n'éclaire pas la question de ses origines.

## IV

Le roman d'*Otinél* est, de toute la série que j'ai énumérée plus haut, celui qui par sa simplicité et l'ancienneté de la conception qu'il représente, doit être étudié aussitôt après le *Roland*. Ce n'est pas un chef-d'œuvre, loin de là. Il y a dans les événements qu'on y rencontre une physionomie de banalité assez prononcée. C'est de l'histoire bataille, sans péripéties mouvementées, sans amour, pourrait-on dire, car le mariage du héros n'y tient pas beaucoup de place. Mais la narration est en somme assez brève, et c'est déjà un grand mérite. *Otinél* ne pouvait viser qu'à être une préface, il ne mettait pas en œuvre une légende indépendante du *Roland*.

Le sujet d'*Otinél* est pour ainsi dire double: c'est d'abord un épisode de la guerre des Français contre Garsile ou Marsile. Les deux formes du nom existent ici, suivant la famille de manuscrits à laquelle on se rapporte; mais il s'agit bien du même personnage, quoiqu'il

meure en captivité, à la fin du poème, et non, comme dans *Roland*, de ses blessures dans son lit, à Saragosse ; le Marsile d'*Anséis*, qui est bien évidemment le même que celui du *Roland*, survit au désastre de Roncevaux, et tombe vivant à la fin du poème entre les mains des chrétiens. De plus, la ville d'Atilie, dont le siège forme le nœud de l'action, figure déjà dans le *Roland* sous les formes Haltoïe et Haltilie, comme ayant vu s'accomplir un des épisodes de la guerre d'Espagne, le meurtre légendaire des ambassadeurs chrétiens. On m'objectera peut-être que dans *Olinel* Atilie est en Italie ; mais les trouvères ont assez volontiers confondu les guerres dirigées par Charlemagne contre les habitants des deux péninsules : Gui de Bourgogne est représenté dans *Fierabras* comme le lieutenant de Charles en Italie, dans *Anséis*, comme son lieutenant en Espagne ; la chronique de Turpin place en Espagne la guerre contre Agoland qu'*Aspremont* localise en Italie, et les ducs d'Aquitaine, comme Odon et Gaifier, passent facilement de la frontière sud-occidentale à la frontière sud orientale de l'empire, en prenant simplement le titre de ducs de Spolète (voir *Aimeri de Narbonne*, et le *Couronnement Louis*).

Qu'est-ce d'ailleurs qu'Atilie ? Je n'en sais rien. On s'y rend par Ivree, Verceil, où l'on traverse en bateau une rivière, et le Montferrat, Mais cela peut être emprunté au récit d'une marche des Français sur Pavie, où l'on aura remplacé ce dernier nom par la réelle ou fabuleuse Atilie. La ville est située au confluent de deux rivières, la Sogne et la Hastie : ces noms me sont également inconnus, ils peuvent être imaginaires, d'autant qu'entre le camp chrétien, établi à Monpoün ou Munpoune, et la ville païenne, semble couler la rivière du Ton, qui est peut-être le Pô. Les deux autres appartiendraient alors à ce domaine de la géographie traditionnelle qui a fourni par exemple l'île du Rhône sous Vienne où a lieu le duel de Roland et d'Olivier. Ces combats en champ clos dans des îles appartiennent à l'épopée maritime de ceux des Celtes ou des Germains qui pratiquaient la navigation : ils étaient devenus un lieu commun épique, et les trouvères terriens l'ont conservé, la plupart du temps sans le comprendre. De même avait-on gardé le souvenir de ces camps retranchés dans une position quasi péninsulaire, au confluent

de deux rivières, qu'on ne pouvait aborder que d'un côté, et où les Goths, les Huns, les Avars, les Hongrois accumulaient le fruit de leurs rapines, et de même l'a-t-on, sans beaucoup de réflexion, appliqué à des villes d'Espagne ou d'Italie dont la fortification était cependant notablement différente, malgré les analogies que l'on pouvait relever parfois dans leur situation nouvelle<sup>1</sup>.

En tête de ce récit, un trouvère a jugé bon de placer un cliché très ancien, qui figurait déjà, quelques vingt siècles avant notre ère, dans l'épopée chaldéenne. Le héros principal, toujours un peu divinisé ou sur le point de l'être, a près de lui une sorte d'inséparable de condition inférieure, incapable de parvenir à l'immortalité, souvent encore engagé dans les liens de l'animalité, appartenant à un autre monde, celui des ténèbres, des puissances mauvaises, et qu'il a généralement dû plier par la force à son service. Tel paraît Éabani près du héros chaldéen Gilgamès. Dans notre épopée les êtres malfaisants sont devenus des hommes, des païens ou des rebelles : voilà pourquoi les deux plus fidèles compagnons de Roland ont commencé par être ses adversaires, par se mesurer avec lui dans un terrible combat singulier, Olivier dans *Girart de Viane*, Oton ou Otinel dans le poème dont je parle en ce moment.

Un autre détail, d'origine également mythologique, n'a pas manqué lui non plus d'être utilisé par nos trouvères. On sait que les dieux du paganisme sont généralement pourvus d'une compagne qui est à la fois leur épouse et leur sœur. Le héros qui succombe sous les coups du dieu de la Mort, qui s'endort dans les bras de la déesse de la Mort, périt donc nécessairement sous les coups de son beau-frère ; tel Sigurd dans l'épopée scandinave. Or Roland se trouve épouser la sœur d'Olivier, son compagnon, donc son ancien ennemi, donc une sorte de personnage ténébreux, qui, à Roncevaux, sur le champ de bataille le blesse (sans le reconnaître, il est vrai, car il fallait bien modifier ici la donnée mythologique). Or il en est de même pour Otton ou Ottonel ; dans un chroniqueur italien

<sup>1</sup> Garsile est d'ailleurs représenté comme roi d'Espagne, et le début du poème où l'on dit expressément que ce fut lui qui provoqua la trahison de Ganelon contredit la fin qui nous le montre, mourant captif des Français, avant l'expédition d'Espagne.

du XIII<sup>e</sup> siècle, Jacques d'Acqui, Otton devient le beau-frère de Roland, et Roland le tue par mégarde. La vieille légende a été ici démarquée, Otton prenant, au détriment de Roland, la place prépondérante. Mais on voit combien vivace, malgré certains adoucissements, le thème mythologique avait persisté.

Le poème d'*Otinel* nous permet donc d'affirmer que le personnage d'Oton était étroitement lié dans certains récits à celui de Roland.

Il devait même échapper au désastre de Roncevaux, et, jouant le rôle de Tièri, contribuer d'une manière décisive à la condamnation de Ganelon. Il est le seul des douze pairs dont la mort ne soit pas racontée dans *Roland*, quoiqu'on joigne son nom dans les énumérations à celui des autres guerriers tués, et l'on voit le roi confier (v. 2432) à Gebuïn et à un Oton qui ne peut guère en différer le soin de veiller sur les cadavres. Dans les remaniements rimés, il se jette à la poursuite de Ganelon, qui a réussi à s'échapper, et c'est lui qui, après mainte supercherie de son adversaire, réussit à remettre la main sur lui.

Quelle peut donc être son origine historique ? Est-ce, comme Olivier, un personnage réel, mais que sa modeste condition a laissé ignorer de l'histoire, est-ce un nom de fantaisie, un héros transporté là d'un autre cycle, comme je l'ai déjà dit en parlant de Gautier ?

Ce qui est certain, c'est qu'il existe dans l'épopée romane un Odon, Oton, Eudon, Yon ou Yvon (sous ces formes distinctes en apparence, c'est toujours le même), parfaitement historique, et dans lequel il faut reconnaître le roi ou duc d'Aquitaine Odon, mort en 735, l'allié des Neustriens contre Charles Martel, l'adversaire des Musulmans, le vainqueur d'Alsamah et le vaincu d'Abdérame. Il a conservé dans *Renaud* sa physionomie réelle, il accueille les ennemis du roi de France, il devient même le beau-frère du principal d'entre eux, et, comme il a livré à Charles Martel dans l'histoire le roi Chilpéric qui s'était réfugié près de lui, de même il abandonne Renaud à Charlemagne. Dans ce même poème il lutte péniblement contre les Sarrasins, et n'en triomphe qu'avec l'aide des guerriers du nord, de même qu'à Poitiers il ne vint à bout d'Abdérame qu'avec l'aide de Charles Martel. Il est fait allusion, à la fin de *Girart de Viane* comme au début du *Siège de Barbastre*, à cette même impossibilité où il se



trouve de tenir tête aux Musulmans. Dans *Gui de Nanteuil* c'est le beau-père du héros qui hérite de lui la Gascogne, et dans les *Lorrains* (trad. Paris, p. 26), c'est après sa mort que Begon reçoit en fief la Gascogne. Dans *Aioul* le héros, qui arrive de Gascogne, se dit originaire du pays du roi Yon (v. 2086).

De même que la guerre d'Espagne se transforma parfois en une guerre d'Italie, de même le titulaire du duché frontière de la France du sud-ouest, Bordeaux, s'est trouvé transformé en possesseur du duché frontière du sud-est, Spolète, et de là vient Oton d'Apolice. De plus, les rebelles Gascons et les rebelles Lombards se trouvant confondus, Oton a encore changé de résidence et est devenu Oton de Pavie. Puis je ne sais trop pourquoi, on en a fait Odon de Langres, peut-être pour la rime, et parfois pour la même raison, Oton de Berri, Oton de Poitiers (*Aioul*, 8014), mais, partout où l'on peut saisir un trait de sa physionomie, il reste toujours identique au vieil Odon d'Aquitaine que je viens de décrire. De même qu'Odon est beau-frère de Renaud et donne son nom à l'un de ses neveux, Oton est dans *Girart de Viane*, beau-frère du rebelle Gérard, dont un des fils s'appelle Oton ; il est dans *Charles Martel*, beau-père de Girart de Roussillon, cet autre nom épique du rebelle Gérard, et notre *Girart de Roussillon* a conservé des allusions à un Oton de Hongrie (par. 499, etc.) et à un Oton de Dijon (par. 470) qui jouait sans doute dans une ancienne version le rôle attribué dans l'ensemble du récit à l'empereur de Constantinople ; Oton est le grand-père de *Jourdain de Blaie* (v. 12), un autre rebelle dont les aventures sont en partie copiées sur celles de Bovon, de Huon, de Renaud, d'Ogier ; *Aie*, parlant d'un Girart de Rivier qui est encore une forme du rebelle Gérard, le rattache au duc Oton par un lien de parenté, et le représente une fois comme son fils. Le comte Oton de Pavie, allié de Heudri dans *Charles Martel*, c'est Odon d'Aquitaine, l'allié du roi Chilpéric. Lorsque, comme dans *Girart de Viane*, on associe Désier, Gaifier et Oton, l'assimilation est évidente. Dans *Gaidon* (v. 9525), dans *Renaud* (laisse 90), on parle du roi Oton comme d'un ancien roi fort riche, comme on parle de Désier, de Gaifier, de Radbod. *Maugis* fait du roi Otes de Police le chef des rebelles du sud-ouest, *Aimeri* (vv. 1547, 4198) un compagnon du

héros méridional, à la famille duquel la *Mort Aimeri* (v. 2084) le rattache tout naturellement. Ce qu'il y a de bon, c'est que certains trouvères modernes veulent distinguer ces personnages, ainsi *Anseïs* parle du chevalier basque Yves, du roi de Gascogne Yon et du roi de Pavie Oton (vv. 129, etc. ; 10.081. etc.), comme *Gaidon* d'Yves de Bascle (v. 996), d'Oton de Pavie (5332) et d'Odon de Langres. Ce dernier est un personnage complètement dépourvu d'importance. Il ne figure que dans des énumérations (*Ogier*, laisses 3 et 9 ; *Gaidon*), ou comme père du héros Estoul (Turpin, *Anseïs*, *Gaufrei*, *Guion de Bourgogne*, *Raoul* v. 789), comme Oton de Police dans des énumérations de *Renaud* (laisse 60) où il est certainement interpolé. Enfin, le roi Oton était tout désigné pour entrer dans la famille des rebelles, où *Gaufrei* l'a placé, fils de Doon, frère de Bovon et de Gérard, oncle de Renaud et de Huon<sup>1</sup>.

Il y a donc un Oton épique, mais c'est toujours un roi ou un duc, et le compagnon de Roland n'est certes point un seigneur de cette importance. Ne serait-ce pas que celui-ci avait un autre nom, Hastoul ou Estoul, dont Haston est la forme hypocoristique, et qu'on a remplacé ce vocable assez spécial par celui beaucoup plus répandu d'Oton qui offrait avec lui certaines analogies ? Estoul est en effet un héros légendaire, un inséparable de Roland, connu du faux Turpin, du chroniqueur Gervais de Tilbury, du biographe de S. Honorat, ainsi que de diverses chansons de geste (*Aspremont*, *Gui de Bourgogne*, *Otinel*, *Gaidon*, *le Couronnement de Louis*, *Bovon*

<sup>1</sup> Je ne parle pas bien entendu de personnages plus récents, comme Odon de Blois (995), suzerain de la Bretagne dans *Roland*, Odon de Roie, fils d'Herbert de Vermandois dans *Raoul*, personnage du X<sup>e</sup> siècle, Odon de Saint-Quentin, et Odon de Ham, qui vivaient au XI<sup>e</sup> siècle (*les Lorrains*, pp. 54 et sq. *Girbert*, v. 552), Odon de Champagne, de Chartres et de Blois († 1037) qu'on trouve dans le *roi Louis*, *Foucon* et *Girart de Roussillon* par. 424 et sq.), ou comme Odon de Bourgogne (1078-1103) qui n'a pas été sans donner son surnom à des héros carolingiens dans *Aimeri* (v. 7195), *Raoul* (v. 789), *Aimeri* (v. 424), et a peut être fourni l'Oton de Dijon de *Girart de Roussillon* (par 470), l'empereur Oton II, à l'invasion duquel en 978 on trouve des allusions dans le *Charroi de Nîmes* et dont certains Oton épiques ont pris leur surnom d'Aléman. L'évêque Oton d'Orléans et le sire Eudon de Grancey dans *les Lorrains* (pp. 20 et 83) sont peut-être historiques. L'Odon, fils de Baudoin de Flandre dans *Girbert de Metz*, le comte Odon qui avec Baudoin s'occupe à la fin de

d'*Aigremont Renaud*, *Doon de Maïence*, *Gaufrei*, *Anséis*, *Raoul*, v. 788) Le *Roland* l'ignore, mais le remaniement rimé lui fait une place parmi les douze pairs. Toutefois, comme ce dernier texte n'a pas compris qu'il faisait double emploi avec Oton, il fait jouer à Estoul le rôle de Sanson. De même dans *Otinel*, où pour conserver Oton (on Otinel) et Estoul parmi les douze pairs, on a rayé Sanson de la liste. De même encore dans la liste du *Couronnement de Louis*, qui contient Estoul et Hatton, et exclut Sanson. *Doon* et *Gaufrei* le font figurer dans leur liste ainsi que *Renaud*, quoiqu'il y ait des moments (par exemple, *Renaud*, p. 369) où Hatton paraisse, dans des vers interpolés et venant d'ailleurs, à côté d'Estoul. Le *Pèlerinage* et *Fierabras* sont seuls à l'ignorer. Le faux Turpin distingue lui aussi Estoul et Hatton. *Anséis* le fait survivre à Roncevaux et lui donne un commandement (vv. 9430, etc.) *Gui* et *Gaidon* le placent dans la catégorie des jeunes héros qui font partie de la seconde génération et combattent volontiers contre leurs pères; seul *Aioul* (v. 5807) prend le nom d'Estoul dans un sens défavorable. Ultérieurement on l'a surnommé de Langres, et on lui a donné pour père Odon, devenu un type de père, de beau-père ou de grand-père.

De là je puis déjà conclure qu'Estoul et Oton jouent absolument le même rôle, et qu'Oton a une tendance persistante à revêtir la forme Hatton. De même au vers 200, Otinel est écrit Ostinel. Or Haston se trouve fréquemment dans l'épopée des grands vassaux parmi les royalistes fidèles, et comme tel parmi les personnages antipathiques (*Gui de Nanteuil*, 999; *Gaidon*, 2751, 3513, 5041, 5165, 6854, 6887), d'où le mauvais renom qui s'attache à Haston (*Bovon de Hans-tonne*, Bibl. Nat. ms. fr. 12. 548 fo. 125; 22. 516, fo. 2, qui l'associe à Fromont), à Hoton (*Parise la duchesse*, 2731, avec Hervé), à Eudon (associé à Hardré, les *Lorrains*, p. 21), à Oedon (*Aioul*, 8390),

*Girart de Roussillon* (par 566 sq.) de délivrer Foucon, ont dû au contraire être inventés par les trouvères. Le vers d'*Aspremont* (Bibl. nat. ms. fr. 1598) sur Gelibert et Octo est certainement interpolé; l'Otes de Tarbé, p. 133 vient simplement là pour remplir un hémistiche. Le duc Otto d'Orléans dans *Aspremont* est encore une variante du roi Yon et peut être aussi le rebelle Oton d'*Aie*.

à Oton (associé à Manesier, *Ogier*, p. 329), à Haguemon (*Girart de Viane*), qui en fait un Sarrasin (*Aioul*, v. 4973, 4978), ou sans le déconsidérer, l'associe à des rebelles, je veux dire, à des personnages généralement considérés comme tels (*Hastes et Nevelon*, *Aioul*, 7195).

Un dernier trait mérite enfin d'être signalé. Notre roi Salomon est représenté dans la chronique de Turpin comme le compagnon d'Estoul. Je ne voudrais pas m'appuyer là-dessus pour affirmer qu'Estoul fut notre compatriote. Peut-être cela vient-il tout bonnement de ce que Salomon est représenté par certains remaniements de *Roland* comme le fils d'Odon, c'est-à-dire de ce comte de Blois, représenté dans l'épisode de Baligand comme le suzerain de la Bretagne. Salomon et Estoul auraient été rapprochés comme fils du même personnage et il n'y aurait rien à tirer de là.

(*A suivre*).

V<sup>o</sup> C. DE LA LANDE DE CALAN.



LE QUARANTIÈME CONGRÈS  
DE  
L'ASSOCIATION BRETONNE  
TENU A GUÉRANDE

Du 28 Août au 2 Septembre 1899

---

Dès le dimanche 27 août, plusieurs membres de l'Association Bretonne se réunissaient à l'hôtel Drouino, de Guérande, autour de leur vaillant et vénéré directeur général, M. de Kerdrel, accompagné de M. Le Bihan, le dévoué secrétaire de l'Association, et leur nombre s'accrut peu à peu. C'étaient MM. le c<sup>o</sup> de Palys, président de la Société Archéologique de Rennes, l'abbé Robert, de l'Oratoire de cette ville, l'abbé Le Mée, missionnaire apostolique, recteur de Mérillac, si connu par ses incessantes études sur les abeilles, le v<sup>o</sup> de Calan ; auxquels se joignirent bientôt MM. Charles Le Cour-Grandmaison, sénateur, le c<sup>o</sup> Le Gonidec de Tressan, le m<sup>is</sup> de l'Estourbeillon, Anthime Ménard, députés, Gahier et Dortel, conseillers généraux, R. Kerviler, François-Saint-Maur, ancien magistrat, de Lareinty m<sup>is</sup> de Tholozan, l'abbé Guillotin de Corson, H. Le Meignen, Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, Riardant, Lallié, René Blanchard, le c<sup>o</sup> de Beauchaine, Yves du Cleuziou, le c<sup>o</sup> de Laigue, Ferronnière, architecte, André Oheix, etc.

M. le Quen d'Entremeuse, maire de Guérande, montrant en tout une vive sympathie pour notre Association, honora de sa présence la plupart de nos séances ; M. l'abbé Robin, curé-prévôt de la collégiale, et M. l'abbé Bouyer, directeur du Petit Séminaire, qui voulait bien nous donner l'hospitalité dans la grande salle de ce bel établis-

sement, nous réservaient un semblable accueil et suivirent nos travaux avec le même intérêt. Enfin, MM. de Boceret, H. Quilgars et Benoist, notaire, habitants de Guérande, mirent de suite à notre disposition, avec une bonne grâce parfaite, leur connaissance approfondie de la ville et de ses environs, et s'employèrent avec le plus grand dévouement à nous en faire les honneurs.

Partout, d'ailleurs, les membres du Congrès se sentirent entourés de la sympathie de la population Guérandaise, et tous garderont un charmant souvenir de ces quelques jours passés en causeries scientifiques dans une si curieuse et si hospitalière contrée.

LUNDI 28 AOUT

### INAUGURATION DU CONGRÈS

Le lundi 28 août, à 8 heures du matin, le Congrès s'ouvrit, selon son constant usage, par la messe du Saint-Esprit, célébrée au grand autel de la Collégiale (on serait presque tenté de dire cathédrale, tant elle est imposante et riche en détails archéologiques) par M. le curé-prévôt lui-même, qui, en quelques paroles graves et courtoises, voulut bien nous témoigner tout l'intérêt qu'il prenait à nos travaux, et sa satisfaction de nous voir réunis, avant de les commencer, dans cette vieille basilique, en témoignage des sentiments de foi qui devaient y présider. La brillante illumination de l'autel et de beaux chants firent de cette cérémonie une véritable solennité, à laquelle beaucoup d'habitants de Guérande s'étaient empressés d'accourir autour de nous.

Les membres du Congrès se rendirent ensuite au Petit Séminaire, ancien couvent d'Ursulines, bâti dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont la vaste salle des fêtes, garnie d'un théâtre par un bout et séparé en deux parties, devait fournir aux deux sections d'archéologie et d'agriculture, les locaux dont elles avaient besoin. Elles s'y réunirent sur-le-champ, chacune à part et en comité secret, pour élire leur bureau et arrêter le programme des séances de la semaine.

De grands jardins environnent le séminaire, et dans leur enceinte, au milieu d'un bouquet d'arbres, on remarque un joli manoir du

XV<sup>e</sup> siècle, à frise sculptée, fenêtres à meneaux, salle à cheminée colossale et escalier dans une tourelle, résidence des évêques de Nantes, de passage à Guérande.

Sur la place, devant l'entrée du Séminaire, se voit une chapelle dite de Saint-Michel, qui présente encore une petite fenêtre étroite et lancéolée, ébrasée à l'intérieur, et quelques détails du XIII<sup>e</sup> siècle, tandis que d'autres parties, fenêtres à remplage flamboyant etc..., indiquent un remaniement du XV<sup>e</sup>.

Le même jour, à 2 heures, eut lieu la séance d'ouverture du Congrès, au milieu d'une nombreuse assistance, parmi laquelle bon nombre de dames que l'aridité de nos travaux ne semblait pas effrayer, et dont la plupart voulurent bien en suivre fidèlement toute la série, nous encourageant gracieusement et de leur présence et de leur intérêt.

M. de Kerdrel, après avoir rappelé les origines de l'Association Bretonne, et remercié M. le maire, M. le curé-prévôt et M. le directeur du Petit Séminaire de leur accueil empressé et de leur hospitalité, se fit l'écho de toute l'assemblée, en déplorant l'absence de M. de la Borderie, toujours dévoué à l'Association Bretonne, mais, cette année encore, empêché par sa santé de prendre part au Congrès.

Pour cette fois, M. de Kerdrel dérogera à sa vieille coutume d'ouvrir le Congrès par une allocution sur l'agriculture et l'archéologie. Il cédera la parole à M. Charles Le Cour-Grandmaison pour le premier de ces deux sujets, et à M. le c<sup>te</sup> de Palys, au nom de M. de la Borderie, pour le second. Cependant la ville de Guérande où s'est réunie l'Association, cette année, lui suggère quelques observations dont nous ne pouvons ici, malheureusement, donner qu'une brève analyse.

« Il a entendu dire que les habitants du pays Nantais hésitent quelquefois à se proclamer Bretons, et que cette qualité leur est à peine reconnue par les autres habitants de la province. Double erreur, double calomnie !

« Dira-t-on que les Nantais n'ont pas eu leur part des immigrations bretonnes ? — Mais on peut en dire autant de tout le pays de Rennes et d'une grande partie des évêchés de Saint-Brieuc et de Vannes.

« Il y a plus : peut-être une partie du pays Nantais a-t-elle reçu les premières colonies Bretonnes, vers 468 ; car Sidoine Apollinaire nous apprend que les Bretons fournirent 12.000 hommes à l'Empereur Anthémius, contre les Visigoths. Or cet historien les place *supra Ligerim, au-dessus de la Loire*. Ne peut-on pas supposer qu'il n'aurait pas employé cette expression, s'il ne se fût agi d'une contrée très voisine de ce fleuve ?

« Pendant les quatre siècles des immigrations Bretonnes, le pays de Nantes appartient, il est vrai, aux Francs ; mais Nominoé le comprit dans la nouvelle monarchie bretonne, et, plus tard, Alain le Grand et Alain Barbe-Torte, comtes de Nantes, chassèrent les Normands de cette contrée. Désormais les Nantais sont et demeurent Bretons pour toujours. Les ducs font de Nantes leur résidence favorite, les Etats s'y rassemblent souvent, la Chambre des Comptes, l'Amirauté, l'Université de Bretagne y ont leur siège.

« La Ligue fit de Nantes la cité Bretonne par excellence, le cœur de la Bretagne. On a voulu voir, dans la Ligue en Bretagne, un mouvement séparatiste : dans ce cas, Nantes a été une ville ultra Bretonne ; car, après 1591, elle devint le lieu de réunion des Etats et la résidence du duc de Mercœur. Toutefois, si ce dernier y pensa à la restauration du duché, ce ne fut qu'un rêve : ce qu'on voulait, c'était « un roi catholique », c'est-à-dire la conversion de Henri IV. Dans toute cette période historique, c'est Nantes qui incarne l'esprit Breton. Concluons donc en affirmant que toujours, depuis la constitution de la monarchie Bretonne, les Nantais ont été et se sont dits Bretons.

« L' Association Bretonne a tenu à Nantes son second congrès, sous la présidence de M. Olivier de Sesmaisons ; depuis, elle s'est réunie à Châteaubriant, à Savenay, au Croisic, à Ancenis, et partout elle a rencontré l'accueil le plus empressé. Ici même, dans cette presque Guérandaise où les noms des lieux, la langue celtique, encore comprise et parlée dans certains villages, où tout enfin nous présente une empreinte bretonne fortement accusée, tout le monde nous fait fête, les autorités civiles et religieuses, la population la plus éclairée et la plus sympathique s'empressent autour de nous :



comme on se sent bien ici en Bretagne ! Comme on y trouve de bons Bretons ! »

Les applaudissements unanimes de l'assistance montrèrent à M. le directeur général que ses paroles et l'attention délicate qu'elles contenaient étaient comprises et appréciées de tous. Il termina, en rappelant quelques-unes des illustrations du pays Nantais, aux temps modernes : Cambronne, héros antique, à la bravoure plus incontestable que certaine parole qu'on lui prête et que lui-même répudiait hautement, La Moricière, Bedeau, et, plus près de nous encore, les Charette, le général Espivent de la Villeboisnet, le baron de Lareinty et tant d'autres qui nous ont donné de beaux exemples de courage militaire.

« En étudiant l'histoire de notre province (conclut M. de Kerdrel), nous prétendons faire acte de patriotisme. La politique n'a point d'accès parmi nous ; nous sommes ici unis dans un même sentiment : l'amour de la patrie, l'amour de la France et de la Bretagne ».

M. Charles Le Cour-Grandmaison, sénateur et président de la section d'agriculture, prend alors la parole. Après un hommage à la mémoire de M. le vicomte de Lorgeril qui présida si longtemps cette section avec le plus actif dévouement, et que l'Association regrettera toujours, M. Le Cour-Grandmaison aborde son sujet qu'il traite en maître, et nous parle des meilleurs moyens de venir en aide à l'agriculture.

« Tout le monde ne peut cultiver ses propres champs ; mais tout le monde peut et doit tenter de les défendre contre leurs ennemis : 1° les fléaux et les parasites, 2° la spéculation et la concurrence étrangère, 3° les lois fiscales qui frappent et menacent la propriété immobilière.

« Certes les Nantais sont fiers d'appartenir à la Bretagne, et ils ont toutes les raisons de tenir à la patrie Bretonne qui n'est point d'ailleurs une terre de paresse et d'ignorance. Depuis quelques années, on y remarque un immense effort agricole : défrichements, dessèchements, plantations d'arbres sur les dunes et les landes. Si les poétiques bruyères disparaissent quelque peu, les races d'animaux s'améliorent. Toutefois il faut songer à défendre les résultats obtenus.

« Pour ce qui regarde la Loire-Inférieure, depuis dix ans, la vigne y meurt, frappée par le fléau du phylloxéra, et le *colonage* ou *bail à complant*, généralement *bail à devoir de quart*, régime habituel de sa culture, a présenté de grands obstacles à sa reconstitution.

« C'est un bail transmissible et à terme indéfini, dans lequel le paiement est remplacé par une portion de la récolte, le tiers quelquefois, plus souvent le quart. Le bailleur ni ses représentants ne peuvent le faire résilier, quand il n'y a point de torts du côté du preneur ou *colon*. Mais le *colon* perdait ses droits quand la vigne disparaissait : il devait la reconstituer. La disparition de la vigne par le phylloxéra mettait donc fin au *bail à complant*. La loi du 28 janvier 1898 intervint en faveur du colon et lui donna un répit de 4 années pour replanter sa vigne ; des syndicats, des associations se sont formés, pour acquérir les plants américains, réfractaires au phylloxéra et propres à recevoir les nouvelles greffes ; cette année même, on distribuera gratuitement une grande quantité de ces plants.

« Les pommiers, eux aussi, sont menacés par un insecte ; les châtaigniers disparaissent peu à peu. Il faut les défendre.

« La spéculation nous opprime ; le Panama, les Mines d'or ont soutiré beaucoup d'argent à la campagne, et l'épargne y manque au moment où elle serait le plus utile pour lutter contre les fléaux. Le remède serait dans la fondation de caisses agricoles. La concurrence étrangère, si désastreuse, devrait être modérée par un sage tarif douanier.

« Quant aux lois fiscales, qui tendent à remplacer l'impôt de répartition par l'impôt de quotité, et à enlever aux assemblées départementales et communales la plupart de leurs prérogatives en matière d'impôts, elles constituent pour l'agriculture un danger des plus graves, en la livrant à l'arbitraire du fisc.

« Mettons donc tout en œuvre pour la défense des intérêts agricoles : mutualité, assurances contre la mortalité du bétail, syndicats pour l'amélioration des races, caisses rurales. Rien n'est inutile, rien ne doit être négligé ».

M. de Kerdrel, en remerciant M. le Cour-Grandmaison de ce substantiel et pratique discours, se félicite de le compter parmi les

membres de l'Association Bretonne, où lui seul pouvait remplacer le regretté M. de Lorgetil.

M. le comte de Palys, secrétaire de la section d'archéologie, vient remplacer M. de la Borderie de la manière la plus agréable et la plus profitable pour l'assistance. Il nous fait un résumé général, très-vivant en même temps que très-condensé, du troisième volume de *l'Histoire de Bretagne*, qui va paraître dans quelques jours et dont les bonnes feuilles lui ont été communiquées par l'éditeur.

Ce volume n'embrasse guère moins de quatre siècles (de l'an 995 à l'an 1364) ; d'abord, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, c'est l'histoire des trois dynasties ducales d'origine bretonne, maison de Rennes, maison de Cornouaille, maison de Penthièvre : puis (de 1213 à 1364), la couronne ducale étant échue à Pierre de Dreux, par suite de son mariage avec Alix, l'héritière de Bretagne, c'est une dynastie d'origine française qui règne sur le duché. M. de Palys fait passer devant nous, avec un mouvement et un charme très-pittoresques, les principales figures de ce long drame historique : aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, le jeune et héroïque duc Conan II ; — au XIII<sup>e</sup> siècle, le vaillant et infortuné duc Arthur I<sup>er</sup>, traîtreusement assassiné par son oncle, l'abominable roi anglais Jean sans Terre (1203) ; — puis le bouillant, brillant et brouillon Pierre de Dreux dit Mauclerc (1213-1237) ; enfin les héros, les exploits célèbres les inoubliables événements de la guerre de Blois et de Montfort (1341-1364) ; l'héroïque Jeanne de Montfort dite Jeanne la Flamme (dont M. de la Borderie fait connaître la fatale destinée, c'est-à-dire, la folie, ignorée jusqu'à présent de tous les historiens bretons), et du Guesclin et Charles de Blois, et Beaumanoir et tant d'autres, et cet illustre combat des Trente, qui fut (l'auteur le démontre) une éclatante protestation contre l'odieuse et cruelle oppression dont les Anglais accablaient les pauvres paysans de Bretagne, etc., etc.

MARDI 29 AOUT

La séance du matin fut consacrée d'abord à un mémoire de M. de la Borderie sur le pays guérandais du VI<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle, et dont M. de Palys nous donna lecture. M. de la Borderie, après avoir

expliqué que *l'urbis Veneda* d'Ermold Nigel désigne le territoire vannetais et non pas Guérande, nous montre la presqu'île Guérandaise faisant partie pour toujours du comté Nantais, depuis le VI<sup>e</sup> siècle. De 826 à 834, les Bretons gagnent l'Est de la Vilaine ; ils s'installent autour de Guérande dès 843, et après la bataille de Ballon, en 846, y fondent *Wen-Ran, la Blanche Part, ou la Blanche-Contrée*, c'est-à-dire Guérande.

Au moyen de l'étude des noms de lieux du Cartulaire de Redon, notre savant confrère établit les limites de cette colonie Bretonne dans le pays Guérandais. Ces limites sont : Fougeray, Guémené-Penfau, Plessé, Savenay. Dans ce territoire, l'occupation Bretonne n'était pas partout compacte ; elle s'affirmait par groupes. Toutefois on trouve que les Bretons étaient nombreux, même à Avesnac et à Besné. En 846, après la bataille de Ballon, les Bretons de *Wen-Ran*, bien que compris dans le comté de Nantes, se regardèrent comme aussi indépendants que ceux de l'Ouest de la Vilaine. Ils refusèrent de reconnaître Actard, évêque de Nantes, connu par ses sentiments anti-bretons, et, cette même année, appelèrent de Vannes Gislard que Nominoë installa à Nantes, en 850, à la place d'Actard qu'il chassa. En 851, Erispoë rappela Actard sur le siège de Nantes ; quant à Gislard, jugé à Tours en 851, emprisonné l'année suivante, dans le monastère de Saint-Martin, l'on ne sait ce qu'il devint ensuite.

Les Bretons Guérandais refusèrent quand même de reconnaître Actard, et se donnèrent à l'évêque de Vannes, Courantgen, très-dévoué à la cause de la Bretagne. Toutefois Erispoë ne créa pas à Guérande un diocèse pour Gislard ; il ne réunit pas non plus (comme on l'a dit) la presqu'île guérandaise au diocèse de Vannes, en faveur de Courantgen et de ses successeurs. Mais Erispoë, Salomon et les autres rois de Bretagne, jusque vers l'an 900, laissèrent leurs sujets de la presqu'île guérandaise entièrement libres de se donner, soit à l'évêque de Nantes (Actard et ses successeurs), soit à Gislard et ensuite à Courantgen et ses successeurs évêques de Vannes. — De 852 à 868, on trouve en effet dans le Cartulaire de Redon onze actes relatifs à Guérande et à plusieurs paroisses de la presqu'île guérandaise, dans lesquels l'évêque en exercice, indiqué à la date, est *Courantgen*. A côté de ces actes, il en est d'autres du même temps, rela-

tifs aux mêmes paroisses, dans lesquels l'évêque en exercice, indiqué à la date est *Actard*. Et l'on peut même en citer plusieurs de la même époque, dans lesquels sont indiqués concurremment comme évêques en exercice, dans la même paroisse, *et Actard et Courantgen*.

Ce singulier état de choses, fort irrégulier, dura, comme on vient de le dire, jusque vers l'an 900, et disparut définitivement par le fait du roi de Bretagne Alain le Grand, qui rendit à l'évêque de Nantes seul la juridiction de la presqu'île guérandaise, et en exclut entièrement l'évêque de Vannes, comme le prouve un texte de la *Chronique de Nantes* (édition Merlet, p. 79).

A la suite de la lecture du mémoire de M. de la Borderie, M. Léon Maître fit observer que Guérande lui semble avoir été une place forte de toute antiquité, même avant les Bretons : son emplacement rend la chose vraisemblable, et dans ses faubourgs les ruines romaines sont nombreuses. Le palais de Clis, *Aula Clis*, aurait été la résidence de quelque chef.

M. Maître détermine ensuite les deux juridictions qui se partageaient Guérande, au moyen-âge : la sénéchaussée ducale et le regaire de l'évêque. Il nous fait rapidement l'histoire des fortifications de la ville, de la famille féodale de ses viguiers, à laquelle elle donna son nom, et dont plusieurs membres ont laissé des traces dans l'histoire ; enfin des impôts qui se levaient à Guérande tant par le duc que par l'évêque de Nantes. Suivirent quelques réflexions de M. le vicomte de Calan, au sujet de l'origine du nom de Guérande. Ne pourrait-on pas voir dans Guérande un reste du Gaulois *Icoranda* ou *Incoranda*, *limite*, que les Bretons, faute de le comprendre, auraient traduit par *Guen Ran*, comme plus tard on a fabriqué les noms de Corps-Nuds, Bourg-des-Comptes, Saint Étienne de Mer-Morte, Saint Michel de Chef-Chef etc. . , en remplaçant la véritable forme par un mot qui sonnait à peu près de même et qui était mieux compris ?

M. de Calan rapproche encore la double juridiction des évêques de Nantes et de Vannes sur le pays guérandais, d'une vieille coutume d'Irlande. A une époque ancienne, il n'y avait point d'évêque à territoire fixe, dans cette île ; mais un évêque du clan, avec juridiction sur tous les membres du clan, quelque part qu'ils se trouvaient.

M. André Oheix termina la séance par un mémoire très-nourri de faits et appuyé de documents, sur le culte des saints Friard et Secondel à Besné, et sur les antiquités diverses que présente cette paroisse.

La séance du soir du même jour (mardi, 29 août), ouverte à deux heures et demie, fut remplie par une histoire des Templiers à Guérande, de M. le chanoine Guillotin de Corson, et une conférence archéologique de M. Maître sur l'église collégiale de Guérande, ses substructions mérovingiennes et la date de ses diverses parties : nef du XII<sup>e</sup> siècle, chapelle, salle capitulaire et fenêtres du XIII<sup>e</sup>, un peu avant le transept, façade et chœur du XV<sup>e</sup>, vitraux et contre-forts du XVI<sup>e</sup> siècle.

Enfin M. l'abbé Robert donna lecture d'un fort curieux mémoire de M. Aveneau de la Grancière sur la *massue sacrée*, sorte de grosse pierre conservée dans quelques endroits de la Bretagne et dont l'attouchement termine l'agonie des moribonds, et sur divers usages et objets singuliers, d'une origine ancienne, tels que fusaioles de terre cuite, instruments à ornement d'étain, haches de pierre et grains de collier antiques, conservés comme talismans dans certaines familles etc...

A l'issue de cette séance, le Congrès fit dans la ville et autour de ses remparts une promenade archéologique fort intéressante, dont on peut résumer ainsi les conclusions :

L'enceinte de Guérande a dix-huit cents mètres de circuit. Sauf la porte Vannetaise, elle ne présente aucune partie antérieure à l'année 1343, au cours de laquelle Jean IV fit creuser des fossés et élever des murs autour de Guérande, ville qui n'en avait point d'autres qu'un rempart de terre et quelques palissades, lorsqu'elle fut prise et saccagée par Louis d'Espagne, en 1342. Jean IV, Jean V, Pierre II, en 1454, François II et la duchesse Anne, successivement et selon les circonstances, firent travailler à l'enceinte que nous admirons aujourd'hui. Elle est percée de quatre portes, dites de *Saint-Michel*, *Vannetaise*, *Bizienne* et de *Saillé*, et flanquée de six tours, dites de la *Théologale*, *Sainte-Anne*, *Saint-Michel*, de la *Gaudinai*, de l'*Abreuvoir* et *Saint-Jean*. En 1816 on en démolit une septième, dite de *Sainte Catherine*, remplacée par un mur moderne,

tout près de la petite porte, dite du Tricot, percée seulement en 1848.

La porte Saint-Michel, formée de deux hautes tours, véritable château et logement du gouverneur, est un beau type de ces portes de ville, dites *bastilles*, dont le plus célèbre exemple était la Bastille Saint-Antoine de Paris. Ce beau monument dont la voûte présente de curieuses marques de tâcherons, a été habilement restauré ; on peut l'attribuer au règne de Jean V, en considérant les flancs aplatis de ses tours. La porte Vannetaise, composée de deux tours rondes, petites et d'un mauvais appareil, paraît du XIII<sup>e</sup> siècle, et a, sans doute, été liée à la première enceinte de terre de la ville. Son alignement diffère légèrement de celui de l'enceinte actuelle. Quant à la porte Bizienne, elle est refaite et presque moderne ; et la porte de Saillé, rectangulaire, appartient au XV<sup>e</sup> siècle.

Sauf les tours de la Théologale et de la Gaudinai, parfaitement rondes et qui peuvent remonter au règne de Jean IV, les tours de l'enceinte, aux flancs aplatis, en grand appareil et de forme trapue et écrasée, doivent être attribuées seulement au XV<sup>e</sup> siècle, plus ou moins avancé. La tour Saint-Jean offre un gracieux larmier, à la moitié de sa hauteur.

Pour les courtines, elles ont été remaniées et refaites à diverses époques, de la fin du XIV<sup>e</sup> à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ; quelques fragments de petit appareil peuvent remonter à Jean IV ; d'autres morceaux, en grand appareil, quelquefois carré et mêlé d'assises minces et plates, semblent être du XV<sup>e</sup> siècle ; d'autres enfin sont encore plus modernes.

La Collégiale, dont le chœur recouvre des substructions réputées *mérovingiennes*, offre des parties d'époques et de styles très-différents. La fin du XII<sup>e</sup> siècle y est représentée par la nef, avec ses gros piliers ronds, à chapiteaux ornés tantôt de petits personnages, tantôt de feuillages romans, tantôt enfin des premiers crochets et feuillages gothiques. Le XIII<sup>e</sup> siècle a produit les fenêtres lancéolées, aujourd'hui bouchées, qui précèdent le transept, la chapelle si élégante dite de Crémeur ou de Carné, ainsi que la salle capitulaire qui la surmonte. Le chœur et la façade sont de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, avec gables ornés de choux frisés, remplages de fenêtres

à mouchettes et soufflets, piliers polygonaux sans chapiteaux. La petite chaire extérieure qui s'ouvre à l'ouest de la grande porte, monument aussi rare qu'élégant, nous a paru du commencement du XV<sup>e</sup> siècle. Le chevet est plat (comme celui des belles églises de Batz et du Croisic) ; il est éclairé par une très-grande et admirable fenêtre, garnie d'un vitrail en partie ancien et restauré. Les fenêtres voisines, du déambulatoire, sont aussi ornées de beaux vitraux du XVI<sup>e</sup> siècle, d'une remarquable exécution, dans le genre flamand et habilement restaurés. Enfin au transept nord-est, les pinacles des contreforts présentent le style de la Renaissance.

Dans cette belle église qui pourrait fournir la matière d'un véritable cours d'archéologie, nous trouvons encore un type intéressant du costume militaire et féminin du XVI<sup>e</sup> siècle, fourni par les statues tumulaires de Tristan de Carné et de sa femme, contre une des parois de la chapelle qui porte leur nom. On a placé près de leur tombeau un cercueil de pierre, découvert, avec d'autres, sous le cœur.

Nous nous reprocherions d'oublier la charmante chapelle de Notre-Dame la Blanche, rare production, complète et homogène, du style si simple et si élégant de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. On l'a attribuée à tort au XIV<sup>e</sup>, sur la foi d'une inscription apocryphe et menteuse, qui porte la date de 1348 et qui paraît copiée dans Ogée : D'ailleurs, M. Jégou en a fait justice, dans sa « *Très-ancienne confrérie de Mgr Saint Nicolas* ». Il serait bien à désirer qu'on fit disparaître cette inscription. Les deux petites portes latérales la grande porte et les contreforts de Notre-Dame la Blanche, méritent une mention spéciale. La flèche, très-gracieuse, quoique moderne, donne bien l'idée des flèches du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette chapelle a été presque entièrement restaurée, et les voûtes nous paraissent modernes. Toutes les sculptures, en particulier les chapiteaux des colonnettes intérieures, sauf cependant les feuillages très simples des petites portes latérales, ont été repiquées, ce qui enlève de leur intérêt, comme documents. L'ensemble n'en constitue pas moins un monument que l'archéologue peut visiter avec fruit.

La ville de Guérande possède encore bon nombre de maisons anciennes, de granit, et attirant le regard par des écussons héraldique et de gracieux ornements de la Renaissance.



## MERCREDI 30 AOUT

Le matin, l'on entendit deux mémoires, résumant les travaux du R. P. de la Croix et de M. Léon Maître sur l'église carolingienne de Saint-Philbert de Grandlieu, qui a tant occupé les archéologues depuis trois ans.

Puis vint une étude très-consciencieuse et détaillée du temple gallo-romain d'Allaire, par M. le comte de Laigue. Ce temple que l'on vient de découvrir à Léhéro, près du village de la Hillaie, en Allaire, est à peu près semblable à celui qui fut mis à jour, il y a six ans, au milieu de la ville de Rieux. A quelques pas de la voie romaine de Vannes à Blain, élevé au-dessus d'une lande couverte de blocs mégalithiques dont un certain nombre semblent être les restes d'un vaste cromlech dont le monument païen aurait occupé le centre, remplaçant ainsi quelque autel druidique, le temple d'Allaire est encore d'une belle allure. On y pénètre en passant sous un portique, et l'on se trouvait dans un péribole, sorte de cloître, réservé sans doute aux marchands et aux pèlerins. Du péribole on entrait dans le sanctuaire proprement dit, par un perron de trois marches encore intactes. Le tout est fort bien conservé, et les murs ont plus d'un mètre de hauteur. Ce temple dut être très-fréquenté ; car les marches sont usées par le frottement des pieds et des genoux. Cette belle fouille a été faite aux frais et sous la direction intelligente du propriétaire, M. Ruault, greffier de la justice de paix d'Allaire.

— Suivit la séance des Bibliophiles Bretons, sous la présidence de M. H. Le Meignen, et dont il est rendu compte ailleurs, dans cette Revue.

Cette séance achevée, M. Person, Guérandais, aujourd'hui notaire à Plouguenast (arrondissement de Loudéac), exhiba plusieurs bijoux Guérandais du plus grand intérêt : deux bagues de paludières, d'un modèle ancien et rare et qui peuvent remonter au XVII<sup>e</sup> siècle ; un reliquaire ovoïde en cristal de roche, garni de filigranes d'argent, qui peut appartenir au XVI<sup>e</sup> siècle, et que l'on portait autrefois chez les femmes en couches ; enfin un objet unique et d'une curiosité

exceptionnelle : c'est une couronne de cuivre, ciselée à jour. Les fleurons, séparés et reliés par des charnières, représentent alternativement la partie supérieure de la fleur de lys et celle de l'hermine, surmontant chacune un cabochon assez grossièrement serti. Elle a été donnée, dit-on, par la Duchesse Anne à la Vierge de Trezcalan. et, il y a quelque vingt ans, on la plaçait encore sur la tête des jeunes filles de cette paroisse, pendant la cérémonie de leur mariage. Elle paraît avoir perdu quelques fleurons, et on n'y compte plus aujourd'hui que cinq demi-hermines et six demi-fleurs de lys.

Un volume très-rare, sinon imprimé, au moins vendu à Guérande, nous fut aussi présenté par M. Person. Il est intitulé : « *Œuvres diverses sur différent (sic) sujets, par Monsieur le Chevalier de Cramezel de Beaumanoir, dédié à Monseigneur Rouillé, ministre d'Etat, ayant le département de la marine. A Guérande, chez Guitiénols, 1750* », in-12 de XII-204 pages, avec armoiries collées sur les plats, représentant 3 dauphins. Tout autour, la légende : *Fidèle à ma patrie et brave pour mon prince, je leur sacrifie et mes forces et ma vie*. Plusieurs volumes, rares et curieux, nous furent aussi exhibés par M. le m<sup>ls</sup> de l'Estourbeillon.

A la séance du soir, l'on entendit d'intéressants extraits du journal ou livre de raison d'un bourgeois de Guérande, au XVIII<sup>e</sup> siècle, communiqués par notre dévoué confrère, M. de Boceret. Charles Morvan, S<sup>r</sup> de Kerpondarme, était alloué au sénéchal de Guérande, et son journal qui se réfère aux années 1737 et 1738, contient des détails de toutes sortes sur la vie provinciale à cette époque, et dont l'ensemble forme un document curieux. Puis, un mémoire de M. l'abbé Robert, sur les Etats de Bretagne tenus à Guérande ; enfin une causerie spirituelle de M. le v<sup>ls</sup> de Calan sur les romans de la Table Ronde, considérés dans leurs sources, notamment dans leurs rapports avec l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroi de Monmouth,

Entre les deux séances, plusieurs membres du Congrès étaient allés visiter le charmant moulin de Crémeur, type remarquable par la finesse de la base et l'élégance du profil, et attribuable au XV<sup>e</sup> siècle. Ce rare et charmant édifice a été habilement restauré et se trouve dans un parfait état de conservation. Une niche, surmontée

d'un gable à choux frisés, contient une imitation de statuette ancienne, fort réussie, et une frise, dans le même goût, court tout autour de la partie supérieure et surplombante du moulin. La porte est surmontée de l'écusson à deux *fasces* des Carné, et çà et là, au-dessus de cette porte, de gros moëllons rectangulaires, saillant hors du parement, rappellent la *fasce* héraldique. La base très-fine de ce moulin se termine par un léger talus, et se réunit à la partie supérieure et renflée de l'édifice par un encorbellement habilement dessiné.

Tout à côté, et près de l'étang pittoresque qui domine ce moulin, s'élèvent de gros rochers, dits de la Justice, et qui passent pour avoir jadis servi de supports aux piliers d'un gibet. Toutefois aujourd'hui il n'en reste pas de traces.

Après la séance de l'après-midi, un groupe plus nombreux se dirigea vers le village de Clis, l'ancienne *aula Clis*, du IX<sup>e</sup> siècle, à une demi-lieue de la ville, sur la route de Piriac. Les congressistes donnèrent un coup d'œil, en passant, aux restes du célèbre couvent des Jacobins de Guérande, et, sur le versant du coteau qui domine les marais salants, à une petite chapelle du XV<sup>e</sup> siècle, dite de Saint-Jacques, puis au manoir de Kerpondarme dont l'ancien possesseur laissa le journal présenté à la dernière séance.

À Clis, un mur romain, d'une hauteur de 1<sup>m</sup> 50 environ et long d'une centaine de mètres, présente un beau parement en petit appareil très-soigné. Tout autour, le sol est jonché de briques romaines, et il y a quelque temps, des fouilles ont mis à jour de nombreuses substructions antiques.

L'excursion, gagnant, à travers les marais salants, la route de Saillé, remarqua une hutte de douaniers, entièrement formée de briques romaines recueillies dans les environs, et passa près de la fameuse pierre de Congor, citée dans le Cartulaire de Redon. Au coin de la route de Saillé et de celle qui vient de Clis, est un autre menhir, dans une petite prairie.

En remontant vers la ville, l'on put examiner les curieux et pittoresques rochers de Kramaguen, au profil bizarrement découpé par de profondes lignes horizontales. À une époque reculée, on en extrayait de petites meules, ainsi qu'en témoignent plusieurs cavités

circulaires, et une meule, bien formée, mais non encore détachée, qui n'a pas beaucoup plus de 0<sup>m</sup> 40 de diamètre. Ces rochers ont été l'objet d'un mémoire de M. Quilgars, publié dans le bulletin de la Société Archéologique de Nantes.

#### JEUDI 31 AOUT.

Le Jeudi, 31 août, était le jour destiné à la principale excursion, préparée par MM. de Boceret et Quilgars, avec leur dévouement habituel. Les membres du Congrès, auxquels se joignirent quelques Guérandais qui tinrent à nous montrer eux-mêmes les curiosités de leur pays, prirent place dans quatre voitures. Après une petite halte au presbytère de Saint-Molf, joli manoir du XVI<sup>e</sup> siècle, l'on visita les beaux alignements d'Arbour, entre Saint-Lyphard et Pompas, à douze kilomètres de Guérande. M. Quilgars qui les a étudiés, y comptait, l'an dernier, une cinquantaine de pierres ; aujourd'hui l'on en voit à peine une vingtaine. D'où la grande utilité de marquer sur la carte tous les monuments de ce genre qui disparaissent chaque année, et dont il importe de déterminer la situation et de conserver le souvenir.

L'on gagna Herbignac, et de suite l'on commença la visite détaillée du château de Ranrouët. Ce château, bâti par les Rieux et siège de la seigneurie d'Assérac, présente un modèle bien complet et sans mélange, de l'architecture militaire de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Il forme un carré irrégulier, flanqué de six tours basses et trapues, sauf une, et séparées par des courtines, le tout d'une construction peu soignée et semblant faite à la hâte. La porte n'avait qu'un pont-levis à un bras et fort étroit : elle est flanquée, à l'Est, par une tour plus haute et plus grosse que les autres, formant donjon, et défendue, à l'Ouest, par une courtine arroudie, simulant une tour.

Sur le parement de quelques-unes des tours, on voit saillir des demi-boulets de pierre, posés 4, 3, 1, 2, et 2, 1, 2, par deux fois, représentant les dix *besans* de Rieux, comme les gros moëllons rec-

tangulaires, saillant sur le moulin de Crémeur, représentent les *fasces* des Carné.

Dans la cour intérieure, adossés aux tours et courtines de la façade Sud, donnant sur la Brière, sont les vestiges des grands appartements vastes salles hautes au-dessus de salles basses voûtées, selon l'usage, et présentant encore de belles cheminées. Au temps de la Ligue sans doute, ce château fut entouré d'une fortification basse, en terre, à angles saillants et rentrants, en forme d'étoile, qui aujourd'hui fait autour du château un terre-plein couvert de broussailles. De plus, un cavalier de terre, de la même époque, en forme de triangle, la base contre la porte ancienne et le fossé du XV<sup>e</sup> siècle, avec ouverture sur son côté Ouest, en masque encore l'entrée, en dedans de l'étoile dont nous venons de parler. Cet ouvrage obligeait l'assaillant à forcer trois portes et à suivre un chemin en ligne brisée.

On déjeûna gaiement à Herbignac, et on alla ensuite vénérer, au cimetière, une croix de pierre du XVI<sup>e</sup> siècle. Puis on prit la route de Misillac et l'on s'arrêta, à quatre kilomètres d'Herbignac, au beau dolmen de Coulmen, sur le bord de la route. Il est en forme de croix et à plusieurs chambres, peut-être cinq, autant que l'on peut en juger, aujourd'hui que quelques-unes des pierres supérieures ont été dérangées.

Un peu avant d'y arriver, sur le bord de la même route, il y en avait un autre de même importance et qui a été détruit depuis l'an dernier. Nul doute que celui que nous avons admiré ne soit prochainement démoli, au grand préjudice de l'archéologie préhistorique. Il faut donc se hâter d'explorer les monuments de ce genre qui subsistent encore et dont l'existence est désormais très-précaire.

Attristés par cette pensée, les membres du Congrès exprimèrent unanimement le vœu ardent, mais hélas ! bien probablement stérile que l'on pût trouver un moyen de s'opposer à de pareils actes de vandalisme, et tous engagèrent vivement M. Quilgars, l'heureux inventeur des *sépultures sous roches isolées*, à continuer ses intéressantes recherches sur le territoire Guérandais, et à relever avec précision l'emplacement des mégalithes que l'on y rencontre.

L'on arriva enfin au magnifique château de la Bretesche, dont les excursionnistes admirèrent à loisir la savante reconstitution le site

pittoresque au bord d'un vaste étang et au milieu de superbes futaies, au-dessus desquelles se profile l'élégant clocher moderne de Missillac. Dans le grand salon, ils remarquèrent une intéressante collection d'armes, fusils et arquebuses, arbalètes de divers modèles, un petit canon finement ciselé, monté sur son affût, et une belle armure complète de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Des séries d'armes étrangères, rangées avec beaucoup de soin et de goût, des médailles et monnaies d'or et diverses curiosités alternant avec de beaux meubles anciens, font de ce salon et du vestibule qui le précède un véritable musée. L'on y voit plusieurs poignards japonais du plus beau fini et du travail le plus précieux, deux sabres japonais à deux mains, énormes, et d'un type fort rare, imitation orientale des grandes épées suisses du XVI<sup>e</sup> siècle, de jolies armures légères du même pays, en acier laqué, mailles et soie brochée, une armure sarrazine en mailles avec casque à pointe, du XVI<sup>e</sup> siècle.

Une partie des membres du Congrès se rendit à la charmante église moderne de Missillac qui contient une verrière du XVI<sup>e</sup> siècle, bien restaurée. Les autres se dirigèrent vers Saint-Lyphard, et, à l'entrée du bourg, M Kerviler leur fit remarquer un beau fragment des *grands fossés* dits de Saint-Lyphard. C'est une fortification en terre qui présente encore six mètres environ de hauteur et quelques centaines de mètres de longueur. Elle remonte probablement à l'époque gauloise et fermait la seule entrée accessible de la presqu'île guérandaise, entrée resserrée entre les marais de la Brière, du côté de l'Est et un golfe marécageux qui pénètre dans les terres, au-dessus de Mesquer et de Saint-Molf, du côté de l'Ouest.

A la nuit close, le Congrès rentra à Guérande, non sans avoir rencontré des bandes de cultivateurs des paroisses voisines de la Brière, revenant de couper la *motte*, en vertu d'un acte de concession de la Duchesse Anne, et rentrant chez eux en chantant d'anciennes complaintes, leurs instruments traditionnels sur l'épaule.

VENDREDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE

Après une messe célébrée à la collégiale, pour le repos de l'âme de nos confrères défunts, la classe d'Archéologie, s'étant constituée en séance, entendit un mémoire sur la *Chronique de Saint-Brieuc*. Cette vaste compilation qui va des origines à l'année 1416, est l'œuvre d'un clerc de la chancellerie ducale, qui écrivait dès 1363 ; peut-être est-elle due à Guillaume de Vendel, clerc Breton, maître ès arts, licencié en lois et bachelier en théologie, envoyé par le roi et l'université de Paris à Jean V, en 1407, pour traiter de l'extinction du schisme, puis, la même année, chargé par le duc, avec le sire de Malestroit, d'une mission dans le même but, près de la cour pontificale d'Avignon.

Les faits y sont assez souvent dénaturés par le patriotisme breton de l'auteur. Son principal mérite est de nous avoir conservé une bonne copie de la *Chronique de Nantes*, utilisée par M. R. Merlet, éditeur de cette chronique. Quelques bons renseignements peuvent être tirés de la partie que l'auteur a composée d'après ses souvenirs personnels. D'ailleurs de nombreuses lacunes et d'étonnantes erreurs ne permettent pas de considérer la *Chronique de Saint-Brieuc* comme un travail définitif. C'est plutôt un amas de matériaux, destinés à être mis en œuvre dans un sentiment breton extrêmement vif.

M. Quilgars nous entretint ensuite de l'époque préhistorique à Guérande, et des traces de divers genres qu'elle y a laissées ; puis il nous exhiba quelques curieux, quoiqu'assez grossiers spécimens de la fayencerie du Croisic : plusieurs statuettes de la Sainte Vierge et un bénitier, couvert entièrement d'ornements jaunes. Cette fabrique a produit dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; mais les objets présentés par M. Quilgars nous semblent d'un style beaucoup plus moderne, et se rapportent sans doute à l'époque de décadence de la fayencerie

<sup>1</sup> C'est à M. P. de Berthou, auteur du présent compte-rendu (dont la *Revue de Bretagne* le remercie vivement, qu'est dû le Mémoire sur la *Chronique dite de Saint-Brieuc*, étude critique très-intéressante, très-importante, et dont la publication est très-désirable. (NOTE DE LA DIRECTION).

du Croisic, à laquelle on doit des objets d'une réelle valeur, dont un uméro de la *Bretagne artistique* donne de beaux spécimens.

On trouve autour de Guérande quantité de statuettes, provenant tant du Croisic que des fayenceries de Rennes et de Nantes. M. Quilgars en a réuni une collection considérable.

MM. le comte de Laigue et le vicomte de Calan terminèrent cette séance, en reprenant la question du lieu de la bataille de Ballon.

Pour M. de Laigue, cette célèbre bataille n'a point été livrée en Bains. L'on cite une charte du IX<sup>e</sup> siècle, tirée du Cartulaire de Redon, qui relate un différend entre l'abbaye de Redon et un monastère appelé Ballon, touchant un droit de tonlieu à percevoir sur l'Out. Mais cette charte est muette sur l'emplacement de Ballon, et ne dit point que cette petite abbaye se trouvât en Bains. Au contraire, de son contexte on peut tirer la conclusion que Ballon était en Peillac, sur l'autre côté de l'Out. M. de Laigue n'hésite pas à placer Ballon au village de Menehi, en Peillac, village situé à quelques centaines de mètres de l'Out, en face de Bains, mais séparé de son territoire par cette large rivière.

Ballon étant en Peillac, la bataille est rejetée hors de Bains, et peut-être faut-il placer à Baulon le théâtre du triomphe de Nominoë.

M. de Calan croit aussi que, du moment que l'on écarte Bains comme territoire de la bataille de Ballon, il faut la placer à Baulon, l'objectif des Francs n'ayant pas été nécessairement la ville de Vannes, et pouvant avoir été un des forts ou une des résidences royales qui se trouvaient sur la lisière de la forêt centrale. De plus, il y a à Baulon un ensemble de fortifications, appartenant, selon M. de Bréhier, à la période franco-bretonne.

Le soir, M. le comte de Laigue reprit la parole pour une étude biographique sur un personnage aussi intéressant que peu connu, René-François Le Gal de la Haye, né à Rennes le 27 octobre 1651, était fils de François Le Gal, sieur de la Haye, syndic de Rennes, doyen des avocats en la cour, et de Geneviève Aoustin. Il appartenait à une famille de la bourgeoisie de Rochefort-en-Terre. Dès 1672, il embrassa la carrière des armes, choisit la cavalerie et prit part à presque toutes les campagnes du règne de Louis XIV, servant tour à tour sous Turenne, Condé, Noailles, Villars, avec les



grades successifs de cornette, capitaine, mestre-de-camp, brigadier et lieutenant-général, et les titres de baron et de marquis. Le grade de lieutenant-général lui fut donné par le roi, avec une pension de mille écus, à la suite de la bataille de Munderkingen (31 juillet 1703), où Le Gal défit complètement les impériaux et leur prit sept étendards. Sa carrière se termina brusquement à la défaite d'Hochstædt qui lui fut imputée en partie par divers généraux. Le marquis de Legal, comme on l'appelait, mourut le 8 janvier 1724. Il est question de lui dans les Mémoires de Saint-Simon.

M. Quilgars lut ensuite une jolie *Légende du moulin de Crémur*, M. Dortel un spirituel compte-rendu de l'excursion de la veille, et M. le marquis de l'Estourbeillon nous fit part de quelques extraits d'un dossier de 150 lettres, formant la correspondance de la cour, sous Louis XIV et Louis XV, avec la famille Le Sénéchal de Carcado.

Cette collection renferme des autographes de le Tellier, Fabert, Colbert, Chamillard, Pontchartrain, Louis d'Orléans, d'Argenson, Belle-Ile, Montmorency etc... L'on y trouve des détails sur les campagnes de Bohême en 1743, et d'Alsace, en 1746. L'une de ces lettres rappelle les services rendus au roi par les Le Sénéchal de Carcado, pour qui fut créé le régiment de Brest; une autre mentionne un envoi de beurre de Bretagne, à la cour; une autre enfin nous renseigne sur les cérémonies de la réception d'un chevalier de Saint-Louis.

Cette séance fut attristée par la nouvelle de la mort d'un des plus anciens membres de l'Association bretonne, dont la perte laissera parmi nous un grand vide. M. le comte de Keranflec'h-Kernezne, M. le directeur général, joignant sa douleur à celle de toute l'assemblée, rappela la vieille amitié qui l'unissait à M. de Keranflec'h, dont la vie fut toute de bienfaisance et d'étude, et à qui la science doit les premières observations sur les *lec'hs* ou sépultures carolingiennes et sur les croix primitives du VI<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle.

#### SAMEDI 2 SEPTEMBRE

M. l'abbé Robert donna lecture d'un mémoire de M. Trévédy, notre infatigable et laborieux confrère, qui malheureusement ne peut, cette année, prendre sa place habituelle parmi nous. Ce

mémoire traite de l'érection d'une statue du connétable de Richmond, à Vannes, et mentionne les principaux traits de la vie de ce grand capitaine Breton.

M. le v<sup>ic</sup> de Calan, à propos de la lutte de César contre les Vénètes, nous fit part ensuite d'intéressantes observations sur le gouvernement intérieur des peuplades armoricaines. Les Vénètes faisaient contraste avec la plupart des Gaulois. S'ils ne figurent au premier rang que l'an 56 avant J.-C., ils ont été de 57 à 51, de toutes les prises d'armes, tandis que les Arvernes, les Edues, les Bituriges, n'ont remué qu'en 52, les Sénones et les Carnutes qu'en 54. M. de Calan attribue ce fait à une différence d'état social. Ailleurs, il existait, dans chaque cité gauloise, deux partis politiques qui se disputaient le pouvoir : l'un d'eux était nécessairement allié de Rome ; de là absence d'unanimité. Au contraire, les Armoricains sont unanimes, ce qui leur attire les cruelles vengeances de César. Cela peut tenir soit à une moindre désorganisation de l'état patriarcal, soit (et c'est sans doute le cas pour les Vénètes) au fait que la population vivait surtout du trafic commercial. Ce monopole étant menacé par les Romains, il était de l'intérêt comme du devoir de tous de les combattre.

Ensuite un mémoire de MM. du Bois de la Villerabel et Yves du Cleuziou, fut lu par ce dernier, traitant de l'enseignement du breton dans le Finistère et le Morbihan. Cette importante question, si bien exposée l'année dernière, au congrès de Vannes, par M. Alain du Cleuziou, excita à Guérande le même intérêt, la même sympathie qu'à Vannes. Les essais ont fort bien réussi et l'enseignement du français par le breton et réciproquement, donnerait les meilleurs résultats, s'il était général ; malheureusement nous ne pouvons compter que sur les maîtres des écoles libres. Chez les autres, nous devons déplorer une opposition qui leur est souvent imposée.

L'on entendit enfin un rapport de M. Dortel sur une excursion faite, au mois de juin dernier, par plusieurs membres de la Société Archéologique de Nantes, aux fameux gisements de cendres de l'Îleau-des-Vases, près de Nalliers (Vendée). Ces cendres qui couvrent environ neuf hectares, sur une profondeur qui atteint, par endroits, plusieurs mètres, contiennent un nombre prodigieux de

petites colonnettes de terre cuite, portant traces de feu, avec trois pattes à une extrémité, et longues d'environ 0<sup>m</sup>, 25. M. de Rochebrune y voit des supports de fours de potiers, ayant servi à soutenir les vases, pendant la cuisson. Mais alors on devrait trouver dans ces cendres des débris de poteries en grande quantité, et ils y font presque complètement défaut. L'opinion de M. de Fleury serait plus admissible. Il croit qu'à l'Ileau-des Vases, fut établie une fabrique de potasse, dont les Gaulois faisaient grand usage. Les colonnettes auraient été les supports de fragiles récipients de terre cuite, dont on trouve de nombreux fragments et dans lesquels cuisaient les dissolutions de cendres, dont on tirait la potasse. Cette question a été l'objet de plusieurs dissertations, de la part de MM. Benjamin Fillon, de Rochebrune et de Fleury. Celles de ces deux derniers ont paru dans la *Revue du Bas-Poitou* de 1889, et dans le bulletin de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* de 1856.

Dans ce vaste dépôt de cendres qui a été exploité comme engrais, l'on rencontre les fondations de huttes gauloises de forme ronde, et, à une époque postérieure, les Romains y ont creusé plusieurs sépultures dont le mobilier a été recueilli avec soin et a fourni une magnifique série d'urnes, bouteilles, fioles, coupes et bocaux de verre, de la plus belle conservation, des spécimens de céramique de tous genres, des charnières d'os (*alias* sifflets), quelques bronzes, etc..., formant la belle collection de M. Marais, propriétaire de l'Ileau-des-Vases.

Arriva la dernière séance du Congrès. Elle fut marquée par une solennité touchante. Les plus anciens et les plus méritants des cultivateurs paludiers et ouvriers du pays, vinrent recevoir, au milieu des applaudissements, les récompenses qui leur étaient attribuées tant par le Conseil municipal de Guérande que par l'Association Bretonne. L'un des paludiers, dans son beau costume de fête, excitait la curiosité et l'intérêt.

Le rapport sur ces familles dévouées et laborieuses fut lu par M. Le Chauff de Kerguenec qui n'avait rien négligé pour que ces modestes récompenses tombassent sur les plus dignes. Et en effet ce furent les représentants de familles cultivant les mêmes terres et exploitant les mêmes marais salants depuis 80, 100 et 150 ans, et

des ouvriers travaillant chez le même patron depuis plus de 30 ans, qui en furent honorés.

Dans de beaux discours, semés de nobles pensées et d'anecdotes choisies, MM. Le Quen d'Entremeuse, Kerviler, le marquis de l'Estourbeillon et Anthime Ménard rappelèrent les anciens jours de l'Association Bretonne, ses luttes et ses succès, et firent des vœux pour sa prospérité. Enfin, M. de Kerdrel, résumant nos tendances et nos efforts, exprima éloquemment notre reconnaissance à la municipalité, au clergé et à la population de Guérande et prononça la clôture du Congrès<sup>1</sup>.

P. DE BERTHOU.

<sup>1</sup> Nous ne nous sommes guère occupé, dans ce rapide compte-rendu, que des travaux de la section d'Archéologie. De son côté, la section d'Agriculture ne restait pas inactive. Parmi ses travaux, on remarqua un rapport de M. Gahier, conseiller général, sur l'orphelinat agricole Lerav, au Plessis-Grimaud, en Frossay ; deux autres rapports, l'un de M. l'abbé Thomas sur les caisses rurales, et l'autre de M. le comte de Beauchaine sur l'état des vignes dans la Loire-Inférieure ; enfin une conférence sur l'apiculture, par M. l'abbé Le Mée qui étudie cette question depuis de longues années.



# SAINTE-ANNE

## PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite)<sup>1</sup>.

---

### DEUXIÈME PARTIE

#### PÈLERINAGE

---

#### XI

#### Offrandes.

##### I. — ATTRIBUTION AUX PAUVRES DU DISTRICT

Tant que les Carmes vécurent en communauté, il est probable qu'aucun changement ne s'opéra dans le mode de perception des aumônes faites par les pèlerins. Après leur départ, il fallut chercher un homme qui consentit à les remplacer. Cet homme était tout trouvé, c'était le sieur Guyot, chirurgien à Sainte-Anne. Par un arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 1793, l'administration du district d'Auray le chargea de faire vider les troncs toutes les semaines et d'en remettre le montant au district<sup>2</sup>.

Ces oblations ne pouvaient avoir la destination des impôts ordinaires, mais rien n'empêchait de les affecter à des œuvres de bienfaisance, et c'est la solution qui prévalut. Le Directoire décida de les « verser dans le sein des pauvres du district<sup>3</sup> », qu'il appelait dans une autre occasion « cette portion si favorable de l'humanité<sup>4</sup> ».

<sup>1</sup> Voir la livraison d'août 1899.

<sup>2</sup> L. 801.

<sup>3</sup> *Id.*

<sup>4</sup> *Id.*

Les patriotes devaient sourire de la générosité des pèlerins ; ils ne laissèrent pas néanmoins de l'exploiter à leur profit, et dans les partrouilles qu'ils faisaient à travers les campagnes, leur premier soin était de courir aux chapelles et d'en visiter les trous : « Citoyens, écrivait Laity le 20 octobre 1794, dans les différentes courses faites dans les campagnes par la force armée à la poursuite des brigands et des déserteurs, des commissaires de l'administration ont sauvé du naufrage une somme de 3514 livres 17 sols, six deniers, provenant des offrandes des chapelles de Sainte-Anne et autres du district, dont 133 livres 12 sols, 6 deniers en monnaie billon et le surplus en assignats<sup>1</sup>. »

Cet argent était resté entre les mains du citoyen Boulaire, concierge du district, qui ne se hâtait pas, ou ignore pourquoi, de s'en dessaisir. Laity n'entendait pourtant pas qu'il en bénéficiât, et il porta plainte auprès des membres du Directoire : « C'est un bien mobilier national de première origine Je requiers que vous arrêtiez que par le citoyen Boulaire cette somme soit versée à la caisse du district sur-le-champ...<sup>2</sup> »

Toutes les offrandes ne tombaient pas dans cette caisse. Si l'on en croit certain document, quelques particuliers possédaient, depuis la sortie des religieux, les clefs d'une porte latérale de la chapelle et des troncs, de manière à s'approprier les aumônes dont ils disposaient à leur gré<sup>3</sup>. Depuis le 27 décembre 1795, les deux collecteurs étaient Jean Boquet de Tormor, et Joseph Le Métayer, mercier à Sainte-Anne<sup>4</sup>. Blavec, officier de l'état civil, les avait chargés par écrit de recueillir les offrandes « et d'en disposer en faveur des pauvres de toutes les paroisses environnantes, de faire toutes les réparations nécessaires pour l'entretien, propreté et sûreté de la chapelle<sup>5</sup>. »

Ils s'acquittaient scrupuleusement de leur mission, sans en rendre compte à personne. Cette gestion privée n'était pas du goût du département, qui profita de la vente du couvent pour régulariser de nouveau la perception et la distribution des offrandes.

<sup>1</sup> L. 803

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> L. 804.

<sup>4</sup> *Arch. de Sainte-Anne.*

<sup>5</sup> *Id.*

## II. — ATTRIBUTION AUX PAUVRES DU CANTON.

La destination restait la même, le soulagement des pauvres ; mais, au lieu de comprendre tous les pauvres du district, la distribution se limitait désormais à ceux du canton, composé des communes de Pluneret, Plumergat et Plougoumelen. L'administration continuée du district d'Auray avait à nommer les receveurs ; il lui appartenait aussi de reviser leurs comptes, sauf à les soumettre ensuite à l'approbation du département (5 Juillet 1796).<sup>1</sup>

Cette disposition ne demeura pas lettre morte. Le 22 du même mois, le district nommait « le citoyen Jean Neveu, cultivateur demeurant à Sainte Anne, pour la perception des aumônes et offrandes de toutes espèces qui seront déposées soit dans la chapelle soit dans tout autre lieu de la dépendance de Sainte-Anne ;

» Dans les jours où l'affluence des citoyens ne lui permettra pas de suffire seul à ladite perception, il est autorisé à s'adjoindre tel autre citoyen probe et honnête qu'il croira propre à l'aider ;

» Le commissaire ou son adjoint auront soin de recueillir chaque jour avant la nuit le produit des offrandes et de les déposer dans un lieu sûr, et il enregistra également chaque jour les sommes ou tels autres effets qu'il aura recueillis dans la journée,

» Chaque décade, il rendra compte à l'administration de ce qu'il aura reçu en tous genres<sup>2</sup>. »

Et pour empêcher certains particuliers d'entrer dans la chapelle et de vider les troncs à leur fantaisie, le citoyen Jean Neveu fut autorisé à faire changer les gardes des serrures et à prélever les frais de ce travail sur les fonds qu'il recueillerait, après en avoir fourni la note à l'administration<sup>3</sup>. »

Les particuliers visés dans le paragraphe précédent n'étaient autres que Jean Boquet et Joseph Le Métayer, dont il a été déjà question. Jean Neveu ne tint pas à les remplacer, et ils continuèrent d'agir comme si de rien n'était. Près d'un an s'écoula ainsi lorsque, le 1<sup>er</sup> août 1797, ils furent dénoncés au commissaire central « de s'é-

<sup>1</sup> L. 111.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> L. 804

tre emparés des sommes considérables que la crédulité a versées dans les troncs établis dans l'ancienne chapelle de Sainte-Anne ou dans les environs<sup>1</sup>. »

Dès le lendemain la dénonciation fut communiquée au commissaire cantonal de Pluneret ; celui-ci à son tour en informa la municipalité de l'endroit et aussitôt il fut enjoint aux deux accusés de se rendre à la chambre communale, et « surtout d'apporter avec eux les clefs de la chapelle et des troncs » Ils les apportèrent le 14, et mis en demeure de justifier leur conduite sous peine d'être poursuivis comme « spoliateurs du patrimoine des pauvres<sup>2</sup> », ils promirent de présenter leurs comptes, le 20 suivant. Ils tinrent leur promesse mais ces comptes se ressentaient du peu d'ordre qui régnait dans leur gestion : « Au demeurant, écrivait le commissaire, ils sont connus pour honnêtes et incapables d'avoir abusé de la confiance aveugle qu'il paraît qu'on avait dans leur probité. L'un ne savait ni lire, ni écrire, et l'autre savait à peine mettre sa signature. D'après cela, vous jugez qu'on ne peut tirer à rigueur vis-à-vis de deux êtres qui dans le fait se croyaient autorisés à remplir cette mission<sup>3</sup>. »

Dans la même séance du 20 août, ils furent remplacés par Louis Le Mérode Kérisan, Pierre Rio et François Le Neveu aîné de Sainte-Anne<sup>4</sup>, « trois citoyens probes, solvables et sachant lire et écrire, qui sous la surveillance de l'agent de Pluneret et de son adjoint, tiendront des comptes plus en règle que leurs prédécesseurs et ne pourront rien disposer des offrandes sans l'ordre exprès de l'administration du canton, à laquelle ils rendront compte de leur recette toutes les décades<sup>5</sup>. »

Le tout devait être approuvé par l'administration centrale. Le commissaire de Pluneret se promit du reste d'assister de temps en temps à l'ouverture des troncs, pour s'assurer par lui-même « de leur contenance future afin de faire la comparaison avec le produit des recettes antérieures<sup>6</sup>. »

<sup>1</sup> L. 273.

<sup>2</sup> Arch. de Sainte-Anne.

<sup>3</sup> Arch. de Pluneret, (Correspondance du comm. cantonal).

<sup>4</sup> Arch. de Sainte-Anne.

<sup>5</sup> Arch. de Pluneret.

<sup>6</sup> Ibid.



Le produit des recettes n'était pas à beaucoup près ce qu'on en publiait. Veut-on savoir à combien il montait ? D'après le compte de Jean Boquet et de Joseph le Métayer, leur recette depuis 18 mois s'élevait à 2131 fr. 15, et leur dépense à 1708 fr. 15 ; partant la somme disponible était d'un peu plus de 420 fr.<sup>1</sup>. D'autre part un brouillon du compte rendu de 1796, que Guillon avait eu sous les yeux après les fêtes, portait la recette à 150 fr. et la dépense à 50<sup>2</sup>. D'où provenait cette maigreur des recettes, alors que le pèlerinage se trouvait encore florissant ? Le commissaire n'était pas homme à s'y tromper : « Il ne faut pas se le dissimuler, écrivait-il tristement le 11 août 1797, l'absence des moines et de la petite statue surtout a bien ralenti la générosité des crédules<sup>3</sup>. »

Malgré ce ralentissement, il exigeait que l'arrêté de l'administration fût exécuté dans toute sa teneur. Il le fut effectivement, l'année suivante, par les nouveaux receveurs ; depuis, « la guerre civile ayant tout désorganisé, il n'a plus été question de commissaires comptables, et le peu de liards qui se versaient dans les troncs n'étaient pas suffisants pour le soulagement des pauvres de la commune<sup>4</sup>. »

Les *liards* n'allaient pas toujours à cette destination. Parmi les pèlerins de Sainte-Aune, quelques-uns pensaient qu'au lieu d'enrichir la chapelle de leurs offrandes, mieux valait s'enrichir eux-mêmes en s'emparant de ses trésors. C'est ce qui arriva notamment en octobre 1802, et si leur tentative fut couronnée de succès, c'est que les grilles de fer qui protégeaient autrefois les fenêtres, avaient été enlevées par ordre du district d'Auray. Le maire de Pluneret en avisa, le 12, le préfet : « Citoyen préfet, il importe pour la sûreté des offrandes que ces grilles soient promptement remplacées... Je vous prie de me donner l'autorisation de prendre pour cette dépense des fonds qui sont destinés au soulagement des pauvres<sup>5</sup>. »

En ce moment les fonds suffisaient amplement à la réparation

<sup>1</sup> Arch. de Pluneret.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> *Id.*

<sup>4</sup> *Id.*

<sup>5</sup> *Id.*

demandée. Du 21 avril 1801 au 22 novembre 1802, les offrandes avaient produit 6950 livres<sup>1</sup>. Le maire déclara dans une lettre au préfet, que l'emploi en avait été fait conformément à l'usage. Ce qu'on a quelque peine à comprendre, vu qu'à cette dernière date du 22 novembre, il existait dans les caisses de l'administration une somme de 5993 liv. 8 sols tournois<sup>2</sup>.

### III. — ATTRIBUTION AU DÉPARTEMENT

L'emploi de cet encaisse était tout indiqué, il n'y avait qu'à observer les anciens règlements. Le préfet ne jugea pas à propos de s'y conformer, et le 23 décembre 1802, il répartit cet argent de la manière qui suit :

« 1° Il sera prélevé une somme de 600 fr. qui sera employée aux fermetures de la chapelle, aux réparations des grillages et des troncs, et le surplus aux réparations du chemin qui conduit d'Auray à Sainte-Anne. . . 2° des 5393 fr. 08, le quart 1348 fr. est mis à la disposition de la municipalité, pour être employé au besoin des pauvres du canton, soit par des secours à domicile dans le cas de nécessité, soit par des travaux utiles auxquels ils puissent concourir, telles que les réparations des chemins, la filature et autres objets ; et le surplus 4045 sera versé dans la décade à la caisse de la préfecture<sup>3</sup>. »

Pour être versée à la caisse préfectorale, le préfet ne prétendait nullement que cette somme entrât dans le trésor public ; son intention était de la faire servir aux besoins généraux du département, aussi bien que les oblations qui seraient recueillies dans la suite. Les raisons qu'il donna de cette affectation sont assez plausibles. Il estimait « que l'article qui applique au soulagement des pauvres du canton de Pluneret la totalité des offrandes est trop limité, puisqu'elles excèdent ses besoins et que plusieurs autres parties du département peuvent y prétendre un droit égal, et qu'il est juste d'y

<sup>1</sup> *Arch. de Pluneret.*

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> *Arch. dép. Arrêtés préfectoraux.*

faire participer par les moyens les plus propres le plus grand nombre possible des indigènes<sup>1</sup>. » C'est dans le sens de ces considérations que fut rédigé le nouvel arrêté. En voici du reste les différents articles ; il faut bien les publier, parce que tout ce qui touche à Sainte-Anne offre un intérêt particulier :

« L'administration municipale de Pluneret continuera de recevoir les offrandes qui pourront être déposées dans les dépendances de la maison de Sainte-Anne sans destination précise et nommera à cet effet un ou plusieurs commissaires qu'elle indiquera au préfet et dont elle sera responsable ;

» Ces commissaires verseront tous les trois mois ou plus souvent s'ils en sont requis, le produit des dites offrandes dans la caisse de la municipalité qui leur en donnera un récépissé et enverra aussitôt au préfet l'état des sommes qu'elle aura reçues ;

» Sur les dites sommes un quart restera entre les mains de la municipalité (pour les besoins indiqués plus haut) ;

» Chaque année dans le courant de vendémiaire (22 sept. — 22 oct.), l'administration existante rendra compte au préfet de la recette générale de l'année, de la dépense dans le même espace de temps et du restant en caisse ;

» A l'égard des trois autres quarts réservés par l'article 3, ils seront versés tous les trois mois au bureau de la préfecture entre les mains d'un caissier que le bureau nommera pour être à la disposition du dit préfet, qui déchargera la municipalité des sommes qu'elle aura ainsi versées ;

» Le produit de ces versements, quel qu'il soit, sera appliqué, d'après les ordres du préfet, à des œuvres de bienfaisance qui ne seront pas bornées à un seul arrondissement, mais auront pour but l'utilité générale ;

» Il sera tenu des comptes particuliers tant de recettes que de dépenses, de toutes les sommes qui entreront au dépôt ou qui en sortiront ; il ne sera fait aucun paiement qui n'ait été ordonné par le préfet, suivant les formes d'usage ; à ces ordonnances resteront attachées les pièces justificatives<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Arch. dép. Arrêtés préfectoraux.

<sup>2</sup> Id.

Pour obéir à ces prescriptions la municipalité de Pluneret s'empressa d'envoyer au préfet « l'état du produit pendant les trois mois suivants. » Du 22 novembre 1802, date qui clôturait le dernier compte, au 19 février 1803 inclusivement, il montait à 81 livres 8 sols 6 deniers<sup>1</sup>. C'était peu, mais il ne faut pas oublier que c'était l'hiver et que les grands pèlerinages ont lieu en été.

L'arrêté préfectoral, si minutieux qu'il paraisse, avait omis un détail important : le salaire des gens employés jour et nuit, pendant les fêtes, à recevoir les offrandes. Dans une lettre adressée au préfet quelques jours avant les fêtes de mars 1803, le maire proposait 3 fr. par jour et par employé, non compris la nourriture qui n'entraînait pas une grande dépense. Ce tarif portait les frais à 234 livres<sup>2</sup>, à savoir :

|                                                   |            |
|---------------------------------------------------|------------|
| Assemblée du 7 mars, 3 hommes pour 2 jours        | 18 livres. |
| Assemblée de la Pentecôte, 4 hommes pour 4 jours  | 48         |
| Assemblée de Sainte-Anne, 6 hommes pour 6 jours   | 108        |
| Assemblée de Saint-Vincent, 4 hommes pour 5 jours | 60         |
| Total ....                                        | 234        |

On ignore quelle réponse fit le préfet à cette demande. Peut-être n'en fit-il aucune ; peut-être songeait-il que le retour à l'état normal s'imposait et qu'après avoir autorisé ou toléré la réouverture de la chapelle, il devait se décharger sur le chef du diocèse du soin de régler tout ce qui se rapportait à ce beau pèlerinage.

## X

### : Retour à l'état normal.

#### 1. — RÉOUVERTURE DE LA CHAPELLE.

Ces dispositions relatives aux employés du pèlerinage, l'affluence du peuple, les généreuses offrandes témoignent que dès lors la chapelle était rendue à la dévotion des fidèles ; mais serait-il possible de fixer la date de cet heureux événement ? Oui, d'une manière

<sup>1</sup> Arch. de Pluneret.

<sup>2</sup> *Id.*

approximative. Le maire de Pluneret interrogé par le sous-préfet de Lorient sur l'emploi des oblations, lui répondit le 9 octobre 1802 : « Ce n'est qu'en l'an 9 que le parfait rétablissement de la tranquillité dans ces contrées, de retour avec la liberté des cultes, a permis aux personnes charitables et pieuses d'exercer leur bienfaisance dans cette chapelle<sup>1</sup>. »

L'an IX allait du 23 septembre 1800 au 22 septembre 1801. C'était dans l'intervalle de ces deux dates qu'eurent lieu les négociations relatives à la pacification religieuse et la promulgation solennelle du Concordat. La générosité des fidèles coïncidant avec le retour à la liberté du culte, c'est donc dans le même temps que se fit la réouverture de la chapelle. On peut préciser davantage.

Aussitôt que la chapelle fut rendue au culte, les pèlerins y affluèrent et y déposèrent des offrandes. Dès lors aussi les autorités locales durent appliquer les règlements qui fixaient à cet égard leurs attributions. Or la délibération municipale sur ce point est du 19 avril 1801, et elle mentionne la charge confiée par le maire et l'adjoint aux citoyens Mathurin Guégan du Varquez, Pierre Rio et Augustin Bosco de Sainte-Anne, de recueillir les dons sous la surveillance de la municipalité et de les consacrer, comme par le passé, au soulagement des pauvres et aux réparations de la chapelle<sup>2</sup>. Deux jours après, le maire leur ordonna de tenir un registre « pour constituer le produit des offrandes et justifier de leur emploi<sup>3</sup> ».

Cette double mesure ferait croire, à défaut d'un document précis, que la chapelle a été rouverte en avril 1801, et que, par suite, elle a été deux ans fermée. La levée de l'interdiction marquait le premier pas dans la voie de la réparation, la remise des offrandes à l'évêque en marqua le second.

---

<sup>1</sup> Arch. de Pluneret.

<sup>2</sup> Arch. de Sainte-Anne.

<sup>3</sup> Arch. de Pluneret.

## II. — REMISE DES OFFRANDES A L'ÉVÊQUE.

L'arrivée de Mgr de Pancemont ne modifia nullement l'attitude du préfet, qui continuait à s'occuper de Sainte-Anne et des dons qu'on y offrait. Ce soin cependant ne le regardait plus ; mais il avait sans doute son plan, et pour le réaliser, il semblait attendre une occasion. Elle allait bientôt se présenter.

L'attention du nouvel évêque s'était portée de bonne heure sur le pèlerinage, et il savait bien le concours qui s'y faisait, puisqu'un document de l'époque montre la route de Vannes à Sainte-Anne encombrée de pèlerins<sup>1</sup>. Dans le but de pourvoir à tous les besoins de la piété, il loua en 1803 une partie du couvent<sup>2</sup>, et y installa deux chapelains, dont l'un était Grégoire Blouet, ancien prieur des Carmes d'Hennebont<sup>3</sup>. Le service de la chapelle étant ainsi organisé, le préfet n'hésita plus, et le 24 octobre 1803, il régla la question des offrandes d'une manière définitive :

« Considérant que le département du Morbihan possède un évêque à qui tous les actes de bienfaisance sont familiers, que lui procurer les moyens de les multiplier, c'est entrer dans les vues de la Providence qui lui a destiné une place éminente afin qu'il accomplisse dans toute son étendue l'œuvre de la miséricorde », le préfet arrête qu'à partir du même jour, « le produit des offrandes du pèlerinage sera mis à sa disposition, qu'il en dirigera l'emploi et nommera pour faire la recette des commissaires à son choix, dont néanmoins le maire de Pluneret devra en faire partie<sup>4</sup>. »

Précieux résultat ! L'évêque l'avait obtenu autant par sa complaisance envers le premier Consul que par sa fidélité à ses devoirs de pasteur. Pour que tout fût complet, il ne restait qu'à assurer l'avenir en rachetant le couvent, et avec le couvent la chapelle qui en faisait partie.

<sup>1</sup> *Arch. de Plumergat.*

<sup>2</sup> *Arch. de l'Évêché.*

<sup>3</sup> *Notes de l'abbé Luco.*

<sup>4</sup> *Arch. départ. Arrêtés préfectoraux.*

## III. — RACHAT DU COUVENT.

Les négociations à ce sujet commencèrent de bonne heure par l'entremise de M. Deshayes, curé d'Auray. Elles aboutirent enfin, le 18 janvier 1810, jour où Mgr de Beausset acquit en son nom personnel le vaste immeuble. Il y appela les Jésuites en 1815, et le céda au diocèse en 1822. Depuis lors le couvent des Carmes est demeuré un établissement diocésain et le pèlerinage a pris de jour en jour un plus grand développement.

Abbé J.-M. GUILLOUX.

FIN



# CONTES

DE

## L'ILLE-ET-VILAINE ET DES COTES-DU-NORD

(Suite<sup>1</sup>).



V

### LA FIANCÉE DU LION

Il était une fois une jeune fille qui traversait une forêt vers le soir, et elle avait hâte d'en sortir avant la tombée de la nuit ; aussi elle se pressait et marchait rondement.

A un détour du sentier, elle crut entendre des cris plaintifs qui partaient de derrière un buisson et, comme elle pensait qu'il y avait peut-être là quelqu'un qui avait besoin de secours, elle se dirigea de ce côté ; mais, au lieu de rencontrer une créature humaine, elle se trouva face à face avec un lion. Elle eut bien peur comme vous le pensez ; mais le lion avait l'air doux comme un mouton ; il lui souhaita le bonjour de sa voix la plus douce, et fit de son mieux pour la rassurer.

— N'ayez nulle crainte, jeune fille, lui dit-il ; je ne suis pas un lion ordinaire ; mais un homme. J'ai été métamorphosé par une fée et j'ai encore sept années à rester au milieu du bois sous la forme que vous voyez. Si vous consentiez à demeurer avec moi, je trouverais le temps moins long : pour votre récompense, je promets de vous épouser quand je serai redevenu homme ; alors je vous emmènerai à mon château, et je vous donnerai tout ce que vous voudrez, car je suis aussi riche qu'un prince.

<sup>1</sup> Voir la livraison d'août 1899.



La jeune fille hésita longtemps ; mais le lion la pria tant, qu'elle eut pitié de lui, et elle consentit à rester à lui tenir compagnie. Il en était si content qu'il en sautait de joie ; il la conduisit dans une jolie cabane qu'il avait au milieu de la forêt. Elle ne manquait de rien, et le lion faisait tout ce qu'il pouvait pour lui être agréable. Malgré cela, elle s'ennuyait parfois, et elle avait bonne envie que les sept années fussent passées pour revenir au milieu des hommes.

Le temps s'écoula, et quand la septième année fut révolue, la peau du lion tomba, et elle vit devant elle un beau jeune homme qui lui prit la main et lui dit :

— Tu m'as tenu fidèle compagnie pendant sept ans ; c'est à moi maintenant d'accomplir ma promesse, et de t'épouser. Mais il faut que je retourne au château de mes parents pour demander leur consentement ; dès que je l'aurai, je reviendrai te chercher.

Avant de quitter la jeune fille, il lui donna une robe couleur du soleil, une branche de laurier en or, et une tabatière aussi en or, et il lui dit que chacun de ces objets éclairait aussi bien la nuit qu'une douzaine des meilleures lampes.

Il partit et elle alla demeurer dans un village sur la lisière de la forêt, en attendant que son fiancé vint la chercher. Elle avait grande envie de le revoir ; mais les jours et les semaines se passaient et elle ne le voyait point revenir. Comme elle savait où demeuraient ses parents, elle se mit en route pour leur pays. Elle marcha longtemps, et au bout de quinze jours elle arriva devant un beau château : tout auprès il y avait un étang, et des lavandières y lavaient du linge. Elle leur demanda si c'était bien là que demeurait le jeune homme, dont elle leur dit le nom.

— Oui, répondirent les lavandières, c'est là le château de ses parents : il se marie dans quinze jours, et c'est à cause de ses noces que nous sommes ici à faire la lessive.

La jeune fille avait le cœur gros, et elle avait envie de pleurer en entendant ces paroles ; elle se contint pourtant parce qu'elle était courageuse, et elle leur dit :

— Savez-vous si au château on n'aurait pas besoin d'une lingère ?

— Je pense que si, répondit une des lavandières, Madame disait hier qu'elle serait bien aise d'en avoir une.

La jeune fille alla se présenter au château ; on la loua comme lingère, et on la conduisit dans une chambre où elle travailla tout le jour. A la tombée de la nuit, la fiancée du jeune homme vint pour lui apporter de la lumière ; mais, en entrant dans la chambre elle fut bien étonnée de voir qu'elle était éclairée comme en plein jour : la jeune fille avait posé sa robe couleur du soleil sur un lit, et c'était elle qui donnait toute cette clarté.

— Ah ! dit la fiancée, j'étais venue pour vous apporter de la lumière ; mais je vois que vous n'en avez pas besoin, puisque votre belle robe d'or éclaire mieux que vingt lampes. Je n'en ai jamais vu une pareille ; si vous voulez me la vendre, je vous la paierai le prix que vous voudrez.

— Non, répondit la jeune fille, je ne la vendrai ni pour or ni pour argent, mais je vous la donnerai pour rien, si vous me laissez passer une nuit dans la chambre de votre fiancé.

La demoiselle eut quelque peine à y consentir ; mais la robe était si belle, et elle en avait si grande envie, qu'elle finit par céder. Mais le soir, avant d'introduire la lingère dans la chambre, elle fit boire à son fiancé une tasse de tisane dans laquelle elle avait mis une drogue qui devait le faire dormir jusqu'au matin.

Quand la jeune fille fut dans la chambre, elle s'approcha du lit où le jeune homme était couché, elle l'appela par son nom, et se mit à lui reprocher d'avoir oublié la promesse qu'il lui avait faite pendant qu'il était changé en lion ; mais il ne l'entendait point ; elle eut beau lui prendre la main, et même le pincer, il ne se réveilla point, et au matin la jeune fille, le cœur bien gros, retourna travailler à sa lingerie.

Lorsqu'arriva le soir, la demoiselle vint encore pour lui apporter de la lumière ; mais la branche de laurier d'or était posée au milieu de la chambre et l'on y voyait comme en plein jour.

— Ah ! dit la demoiselle, j'étais venue pour vous apporter la lumière, car il se fait tard ; mais vous n'en avez pas besoin, puisque votre beau laurier d'or éclaire mieux que vingt lampes. Je n'en ai jamais vu un pareil ; vendez-le moi ; et je vous le paierai un bon prix.

— Non, répondit la jeune fille, mon laurier d'or n'est point à

vendre ; mais je vous le donnerai pour rien, si vous voulez me laisser passer une nuit dans la chambre de votre fiancé.

La demoiselle fit plus de difficultés que la veille ; mais la branche d'or était si belle que plus elle la regardait, plus elle avait envie de l'avoir, et elle finit par céder au désir de la jeune fille. Le soir elle donna encore à son fiancé une tasse de la tisane qui faisait dormir jusqu'au matin, et, quand la jeune fille fut dans la chambre, elle eut beau s'approcher du lit où le jeune homme était couché, l'appeler par son nom, et lui rappeler qu'elle lui avait tenu compagnie pendant sept ans, il n'entendait rien ; elle lui prit la main et même le pinça plus dur que la veille : il dormait si profondément qu'il ne se réveilla point, et, au matin, elle retourna, le cœur bien gros, travailler à sa lingerie.

Le maître-jardinier du château, qui couchait dans une chambre voisine de celle de son maître, avait entendu la voix de la jeune fille ; il vint trouver son maître et lui dit :

— « Monsieur, avec votre permission, je viens vous dire que les deux dernières nuits j'ai entendu parler dans votre chambre ; c'était une voix de femme qui vous faisait des reproches et se plaignait de vous. Il faut que vous ne l'ayez pas entendue, car autrement vous l'auriez mise à la porte. — « Je sais à peu près ce que c'est, répondit le jeune homme ; tous les soirs on m'apporte une sorte de tisane, sous prétexte que je suis enrhumé, et dès que je l'ai bue, je m'endors, et je ne me réveille que bien avant dans la matinée. Je te remercie de ton avis, mon ami, et je vais en profiter ; mais ne parle de cela à personne. »

Quand vint le soir la demoiselle vint encore avec de la lumière à la chambre où travaillait la lingère ; mais la tabatière en or était posée sur la table, et l'on y voyait comme en plein jour.

— Ah ! dit la demoiselle, je vois qu'aujourd'hui encore vous n'avez pas besoin de lumière, puisque votre belle tabatière d'or éclaire mieux que vingt lampes. Je n'en ai jamais vu une pareille ; vendez-la moi, et je vous la paierai bien.

— Non, répondit la jeune fille, ma tabatière n'est point à vendre ; mais je vous la donnerai pour rien, si vous voulez me laisser passer encore une nuit dans la chambre de votre fiancé.

La demoiselle fut longtemps à se décider ; mais la tabatière en or était si belle qu'elle céda, en pensant que le jeune homme dormirait jusque bien avant dans la matinée.

Quand il fut au moment de se coucher elle lui présenta encore une tasse de tisane dans laquelle elle avait mis plus de drogues que les autres fois ; le jeune homme fit mine de la boire ; mais il jeta la tisane dans la ruelle du lit, et peu après il se mit à ronfler comme s'il dormait profondément.

La jeune fille entra dans la chambre, elle l'appela par son nom, et se mit à lui rappeler qu'elle lui avait tenu fidèle compagnie pendant sept ans, et qu'il lui avait promis de l'épouser.

Le jeune homme la laissa parler pendant quelque temps, puis il ouvrit les yeux et lui dit :

— Oui, c'est vrai ; c'est toi qui as consenti à rester avec moi pendant sept ans au milieu de la forêt, et j'avais promis de t'épouser. Je ne sais comment j'avais pu l'oublier ; peut-être est-ce un dernier tour de la fée qui m'avait changé en lion. Pardonne-moi ; c'est toi seule que j'aime et dès demain j'irai dire à mes parents que c'est toi qui seras ma femme.

Le lendemain, il alla raconter ses aventures à ses parents : quand ils surent que la jeune fille avait passé avec lui dans la forêt les plus belles années de sa jeunesse alors qu'il était changé en lion, ils la firent venir, et comme elle était jolie et de bonne mine, ils consentirent sans peine au mariage.

La demoiselle dut rendre la belle robe couleur de soleil, le beau laurier en or, et la belle tabatière en or, parce qu'elle ne les avait pas gagnés loyalement, et, elle s'en retourna chez elle, bien marrie.

Le mariage eut lieu huit jours après ; le jeune homme et sa femme vécutent heureux jusqu'à la fin de leurs jours, et ils eurent bien soin du maître-jardinier qui avait été cause de leur bonheur.

*(Conté en 1886 par J.-M. Comault, du Gouray).*

---

## VI

## LES DEUX SOLDATS

Il était une fois deux soldats qui revenaient du service ; ils n'avaient ni argent ni pain, et ne savaient aucun métier. Ils étaient bien embarrassés ; l'un d'eux eut une idée :

— Si tu veux, dit-il à son compagnon, nous allons tirer à la courte-paille pour savoir qui de nous aura les yeux crevés. L'autre le conduira et ira de porte en porte demander la charité pour un pauvre soldat qui a perdu les yeux à la guerre.

L'autre accepta ; on tira à la courte paille, et celui que le sort désigna eut les yeux crevés. Ils allaient mendier par les villages ; tout le monde leur donnait du pain, et même de l'argent, si bien qu'au bout de quelque temps ils avaient ramassé une bonne boursée.

Alors celui qui avait ses deux yeux se lassa de conduire son camarade, et il l'abandonna au milieu d'une forêt, sans un morceau de pain et sans un sou. L'aveugle fut bien désolé d'être seul, et, quand il sentit que la nuit allait venir, il grimpa dans un arbre et s'installa du mieux qu'il put, parmi les branches.

Il n'y avait pas longtemps qu'il y était, lorsqu'un loup, un lion et un ours s'arrêtèrent juste au pied et se mirent à causer. C'étaient des sorciers déguisés, qui parlaient le langage des hommes et non celui des bêtes, de sorte que le soldat comprenait ce qu'ils disaient.

Le loup dit au lion :

— Qu'est-ce qu'il y a de nouveau dans ton pays ?

— Ah ! répondit-il, dans mon pays presque tout le monde est aveugle, mais si on savait qu'il suffit, pour y voir, de se frotter les yeux avec les feuilles de l'arbre sous lequel nous sommes, tout le monde y verrait.

Le soldat se hâta de prendre des feuilles, et de s'en frotter les yeux ; aussitôt la vue lui revint et il continua à écouter.

— Et toi, compère le loup, qu'est-ce qu'il y a de nouveau dans ton pays ?

— Dans mon pays il n'y a pas d'eau : c'est un gros arbre planté au milieu d'un champ qui la boit toute ; si on frappait dessus trois ou quatre coups de hache, il y aurait de l'eau en abondance.

— Et toi, compère l'ours, qu'est-ce qu'il y a de nouveau dans ton pays ?

— La fille du roi est malade : on est allé à tous les médecins, à tous les reboutous, à tous les rémégeux, et aucun ne sait quelle maladie elle a. Moi, je le sais. C'est un crapaud caché sous son oreiller qui la fait souffrir ; il faudrait que quatre hommes forts viennent le prendre avec des pinces de forge et le brûler. Aussitôt la princesse serait délivrée de son mal. Le roi a promis de la donner en mariage à celui qui pourrait la guérir.

Les trois animaux s'en allèrent chacun de son côté, après s'être donné rendez-vous pour l'année suivante au pied du même arbre.

Le soldat, bien content, remplit son mouchoir des feuilles de l'arbre, et se mit en route pour aller dans les différents pays dont les sorciers avaient parlé. Il arriva dans celui où tant de gens ne voyaient pas ; il entra dans une maison et dit :

— On m'a assuré que dans ce pays-ci la plupart des hommes ne voyaient pas ; est-ce vrai ?

— C'est bien vrai, mon jeune, lui répondit-on.

— Eh bien ! moi j'ai des feuilles qui font voir.

Dès qu'on sut que le soldat avait de ces feuilles, chacun les lui acheta bien cher, et dans ce pays tout le monde voyait.

Il se mit en route pour le pays où il n'y avait point d'eau. Quand il y fut arrivé, il entra dans une auberge, et demanda une chopine de cidre. Quand il l'eut bue, il vit l'aubergiste qui lavait avec du cidre l'écuelle dont il s'était servi.

— Pourquoi, demanda-t-il, ne la lavez-vous pas avec de l'eau ?

— Ah ! mon pauvre homme, c'est qu'ici l'eau est chère, elle vaut plus de trois cents francs la barrique.

— Que donneriez-vous à celui qui vous procurerait de l'eau en abondance ?

— Je pense, répondit l'aubergiste, qu'on lui donnerait au moins cent mille francs.

— Donnez-les moi, dit le soldat, et je me charge de vous faire avoir de l'eau.

Toute la ville se cotisa pour faire la somme : alors le soldat demanda une hache, et arriva près de l'arbre qui buvait toute l'eau.

Au premier coup qu'il frappa, il vint un peu d'eau, au second il vint un peu plus ; au troisième elle se répandit partout sur la terre. Les gens se hâtèrent de remplir les tonneaux, les barriques, les cruches, croyant que l'eau n'aurait pas toujours coulé. Mais depuis il y en eut toujours dans le pays, et les gens, bien contents, donnèrent cent mille francs au soldat.

Il partit pour le pays où la fille du roi était malade. Il se fit conduire au palais, et dit au roi :

— Sire, j'ai entendu parler de votre fille, qui est malade depuis dix ans, et que personne ne peut soulager, et l'on m'a dit que vous la donneriez en mariage à celui qui la guérirait.

— C'est vrai, répondit le roi.

— Faites-moi venir les quatre hommes les plus forts de votre royaume, et que chacun d'eux ait une grosse pince de forge.

Quand ils furent venus, il leur commanda de soulever l'oreiller de la princesse, de prendre le crapaud avec leurs pinces de forge, puis de le maintenir sur le feu jusqu'à ce qu'il fût brûlé. Ils s'en saisirent, et se hâtèrent de le mettre sur un grand feu, mais le crapaud était si fort, qu'ils avaient peine à le tenir et ils suaient à grosses gouttes. A mesure que le crapaud brûlait, la fille du roi éprouvait du soulagement, et, quand il fut en cendres, elle se leva, aussi bien portante que si elle n'avait jamais été malade.

Alors le roi embrassa le soldat et lui dit :

— Je vais tenir ma promesse : c'est vous que ma fille épousera.

Ils firent de belles noces, et quelque temps après le soldat voulut aller voir ses vieux parents et leur dire qu'il était le gendre du roi. Sur sa route il rencontra son camarade, qui lui dit :

— Tiens, te voilà ! comment se fait-il que tu y vois !

— Ah ! répondit-il, quand tu m'as abandonné, je suis monté dans un arbre, et j'ai entendu venir au pied un ours, un lion et un loup. J'ai écouté ce qu'ils disaient, et ce sont eux qui m'ont enseigné les feuilles qui font voir, la manière de guérir la fille du roi et d'empêcher l'arbre d'absorber toute l'eau.

Il lui raconta tout au long ses aventures, puis lui dit qu'il y avait un an que les bêtes n'étaient venues dans la forêt, et que cette nuit même ils devaient se trouver au pied de l'arbre.

Le soldat s'y rendit et grimpa dans l'arbre, pensant apprendre d'aussi beaux secrets que son camarade ; à la nuit il vit venir les trois bêtes.

— Qu'y a-t-il de nouveau dans ton pays compère le lion ? demanda le loup

— Je t'avais dit l'an dernier que beaucoup de gens n'y voyaient pas, et à présent tout le monde voit. Et dans le tien, compère le loup, qu'y a-t-il de nouveau ?

— L'an dernier, il n'y avait pas d'eau, et maintenant il y en a en abondance. Et qu'y a-t-il de nouveau dans ton pays, compère l'ours ?

— La fille du roi qui était malade depuis dix mois est guérie ; comment cela s'est-il fait ?

— Ah ! répondit compère le loup ; c'est qu'on nous aura écoutés. Ils regardèrent en l'air et virent l'ancien soldat.

— Ah ! s'écria l'ours, c'est ce beau geai-là qui a tout entendu ; attends, je vais te dénicher.

Il grimpa dans l'arbre, et se mit à déchirer l'homme menu, menu, comme chair à pâté, et il en jetait les morceaux à compère le lion et à compère le loup qui étaient au-dessous de l'arbre.

*(Conté en 1886 par Jeanne Daniel, de Pengilly).*

## VII

### LE BRIGOT ET LES GRAPILLONS

Il y avait une fois un petit brigot<sup>1</sup> qui voyait deux grapillons se promener sur le sable, et il se disait :

— Voilà deux crabes qui sont bien heureux, ils vont rapidement où ils veulent, alors que moi je ne puis que me traîner sur les rochers, ou sur les herbiers. Que ne suis-je grapillon au lieu d'être brigot !

Un peu après la mer monta, et le vent souffla en tempête : les deux grapillons se réfugièrent dans la fente d'un rocher à peu de distance du brigot, et s'y installèrent de leur mieux pour résister au mauvais temps. Le brigot alla leur demander la permission de se mettre à côté d'eux, mais ils lui refusèrent l'entrée de leur trou.

Le petit brigot se colla à son rocher le plus fort qu'il put, mais la mer le tourmentait, et il disait :

Vignot.



— Les deux grapillons ont bien de la chance ; ils ne sont pas secoués comme moi. Pourquoi ne m'ont-ils pas laissé entrer avec eux !

— Mon pauvre petit brigot, dit un minard<sup>1</sup> qui sortait d'un creux de rocher, tu ne serais plus ; car je viens de faire mon déjeuner de ceux qui t'ont refusé l'hospitalité, et je t'aurais mangé avec eux. Maintenant, je n'ai plus faim, et je vois que tu n'as pas la force de résister à la tempête ; monte sur mon dos et j'irai te déposer sur les herbiers.

Le brigot monta sur le dos du minard, et il se disait :

— Je suis bien aise de n'être pas grapillon ; car les grapillons sont exposés à bien plus de dangers que moi, et les autres poissons les mangent. Tant qu'à souhaiter quelque chose, j'aimerais mieux être minard, comme le poisson qui me porte.

Pendant que le brigot se disait cela, le minard qui nageait toujours, fut attaqué par un gros congre, accompagné de son ami le homard. Le minard se mit à leur cracher du noir pour les aveugler ; mais il fut blessé, et ses deux ennemis se mirent à le déchiqueter tout vivant.

Le brigot, qui avait quitté le dos du minard, au commencement du combat, se disait :

— Je ne porte plus envie à aucun poisson ; j'aime mieux être brigot que minard ou grapillon. Etant tout petit, je suis moins exposé à être mangé !

*(Conté en 1885 par François Marquer de Saint-Cast).*

## VIII

### LE FILLEUL DE LA FÉE

Il était une fois un homme pauvre qui avait une nombreuse famille et il ne trouvait ni parrain ni marraine pour nommer un enfant qui allait venir.

Sa femme lui dit de se mettre en route pour chercher un parrain et une marraine ; sur son chemin il rencontra Margot La Fée :

— Où allez vous, mon bonhomme ? lui demanda-t-elle.

— Chercher un parrain et une marraine pour mon enfant qui va naître bientôt, mais je ne puis en trouver ; car j'ai eu tant de garçailles que personne ne veut nommer celui-ci.

— Eh bien ! si vous voulez que je sois la marraine de votre

<sup>1</sup> Pieuvre.

enfant, venez dans ce chemin quand il sera né, et je vous amènerai un parrain.

Le bonhomme alla conter à sa femme la rencontre qu'il avait faite et elle fut bien contente. A la naissance de l'enfant il ne manqua pas de se trouver au rendez-vous ; Margot La Fée était à l'attendre, et elle lui dit :

— Tu as eu un petit garçon. je vais aller chercher un compère, et je serai bientôt chez toi.

Elle y arriva, portant toutes sortes de bonnes choses pour son filleul et pour les gens de sa maison. Pendant le repas, Margot La Fée dit à son compère :

— Je désire que cet enfant ne change pas de taille jusqu'au moment où il nous aura fait nous tenir le ventre à brassées à force de rire.

Le petit garçon venait comme la pâte dans le met et il était bien portant, mais il ne grandissait point, et il resta jusqu'à l'âge de sept ans aussi petit qu'au moment de sa naissance.

Un jour qu'il était à la maison, il vit un gros rat qui se promenait dans la place :

— Ah ! la jolie petite bête ! c'est moi qui voudrais bien l'attraper !

Il s'y prit si bien qu'il finit par s'emparer du rat. et, quand il l'eut, il dit :

— Je vais lui faire une selle et une bride, et je monterai dessus pour le mener boire à la rivière.

Lorsque le rat fut harnaché, il monta dessus, et sur son passage tout le monde riait de voir ce petit bout d'homme à cheval sur un rat. Quand il approcha de la rivière, le rat reculait, de peur de l'eau, et l'enfant faisait de grands efforts pour le faire avancer ; le rat jeta bas son cavalier qui remonta en selle, et finit par contraire sa monture à entrer dans l'eau. C'était un spectacle si drôle, de voir leur mine à tous deux, que Margot La Fée et son compère, qui étaient dans un chêne à regarder, se tenaient le ventre à brassées à force de rire.

Et aussitôt l'enfant qui jusque-là était resté petit comme le jour où il était né, devint grand comme un fort garçon de sept ans.

*(Conté en 1876 par Pierre Derou, de Collinée).*

PAUL SÉBILLOT.

FIN.

# CORRESPONDANCE D'HIPPOLYTE LUCAS

PENDANT

LE SIÈGE ET LA COMMUNE

(6 Septembre 1870 — 31 Mai 1871)

(SUITE)<sup>1</sup>



26 avrll.

Je t'écris aujourd'hui par une agence, dans l'espoir que ma lettre te parviendra plus rapidement. M. Lorfeuvre, cet excellent homme, qui est bien de la famille de M. Amiral<sup>2</sup>, est venu me voir, ce matin, pour m'apporter 350 francs. Je les ai pris, en lui donnant un reçu, mais je regrette que tu te privas d'un argent dont tu auras plus besoin que moi. Je compte aller à Versailles, un de ces jours, et je serai probablement payé. Enfin je ne laisserai aucune dette en souffrance, et j'ai de quoi vivre, le mois prochain, dans le cas où je ne serais pas payé. aujourd'hui, à la bibliothèque, ce qui est douteux. Il ne faut pas vous déranger et venir à Paris. Il n'y a aucun danger pour moi, il n'y en aurait pas plus pour vous, mais vous seriez capables de vous effrayer, si le grand coup annoncé par M. Thiers est donné, et si Paris est pris d'assaut. On dit que le Mans est en révolution, que la Commune y est établie. et que des régiments de ligne envoyés de Rennes ont pactisé avec la commune Je ne pense pas que la commune triomphe à Rennes, mais si vous aviez peur d'un mouvement, alors vous feriez bien de partir. Il y a toujours plus de

<sup>1</sup> Voir la livraison de septembre 1899.

<sup>2</sup> Voisin de campagne et ami personnel d'Hippolyte Lucas.

sécurité à Paris que partout ailleurs. Ma présence est nécessaire à Paris, ne fût-ce que pour garder l'appartement ; on met en réquisition pour les habitants de Neuilly et autres communes bombardées tous les appartements vacants, et M. Laurent<sup>1</sup> est inquiet pour l'appartement de Lacroix qui, malade, a pris la clef des champs.

29 avril.

Je n'ai rien reçu de toi depuis deux ou trois jours, mais je sais que les lettres mettent un certain temps à venir. Elles font trente six détours de sorte que je ne m'inquiète pas. Je me porte bien. Il est venu hier encore un inspecteur de la Commune à la bibliothèque, et il s'est trouvé que c'était un de mes anciens confrères du Siècle. C'est moi qui lui ai fait voir notre travail de remplacement des livres. Il s'est retiré enchanté. Rien de nouveau dans la situation. Versailles se flatte d'entrer dans Paris d'ici à quelques jours ; et Paris prétend que cela ne sera pas. Il est impossible de démêler la vérité et de savoir à quoi s'en tenir. En attendant, on vit comme d'habitude, rien n'est changé à l'intérieur.

16 mai.

La Colonne Vendôme est tombée, hier soir, à cinq heures. La maison de M. Thiers est rasée à présent ou sans toiture ; on dit qu'il ne peut pas se consoler de cette destruction qui, du reste, est inique. On ne doit démolir ni les maisons ni les monuments. Un journal prétend que M. Thiers n'entrera pas à Paris avant le 15 novembre ; le journal ne se trompe-t-il pas ? les Versaillais se rapprochent de plus en plus.

J'ai empêché le sculpteur Gourdel<sup>2</sup> de faire une bêtise : malgré son échec auprès du général Trochu, il avait conçu, non plus un plan de guerre, mais de pacification générale. Il voulait partir pour Rennes avec une délégation de bottiers et de chaudronniers de Piré et de Chateaugiron, actuellement à Paris, pour obtenir du

<sup>1</sup> Laurent de l'Ardèche, administrateur de la bibliothèque de l'arsenal.

<sup>2</sup> Pierre Gourdel, sculpteur Rennais, dont les œuvres figurent à la bibliothèque de l'arsenal, aux musées de Rennes et de Saint-Malo, etc...

Conseil municipal de Rennes une adresse à M. Thiers. Je lui ai fait comprendre, non sans peine, que, malgré son éloquence, il ne réussirait qu'à se faire coffrer. Gourdel est du naturel de saint François qui appelait les lapins ses frères et les alouettes ses sœurs, et qui croyait qu'il n'y avait que des lapins et des alouettes dans le monde. Le malheur est que les alouettes rôties lui manquent sur tout, et qu'il se creuse le cerveau à combiner mille projets plus insensés les uns que les autres pour les faire tomber du ciel.

Tous les jours, je lis les destitutions de mes amis : Read<sup>1</sup>, hier encore et le grand Cohen lui-même, aux médailles : cela ne sera pas durable sans doute, mais c'est toujours fâcheux. Puisque j'ai tant fait que de rester, je resterai jusqu'au bout. M. Thiers en annonçant son formidable assaut, nous a engagés à ouvrir les portes pour qu'elles ne soient pas canonnées : M. Thiers est bon enfant. C'est un véritable Cadet-Roussel.

27 mai.

Tu dois être bien inquiète. La bibliothèque est sauvée, grâce à une faveur spéciale du ciel. Le grenier d'abondance a brûlé de fond en comble, tout l'arsenal militaire aussi, avec la maison du général Beuret. Si le vent avait porté les flammes du côté de la bibliothèque et de la caserne, nous étions flambés, mais là complètement flambés. comme l'Hôtel-de-Ville, les Tuileries, le Palais de Justice et une partie du Palais royal, sauf la Comédie française et les galeries : les incendiaires ont mis partout le feu au pétrole. C'était un spectacle affreux, comme on ne pourra jamais se l'imaginer. Il faut l'avoir vu. Nous avons été, nous, un moment, entourés d'une ceinture de feu. La rue de la Cerisaie est détruite en partie. Quant aux dangers personnels que nous avons courus, il y a eu des obus à la bibliothèque, chez Thierry<sup>2</sup>, chez Ravaisson, et une balle chez moi, dans ma chambre à coucher, qui m'aurait tué, si j'avais encore été dans mon lit. Heureusement, je m'étais levé à cinq heures du matin, et j'étais

<sup>1</sup> Charles Read, littérateur mort récemment.

<sup>2</sup> Edouard Thierry, bibliothécaire à l'arsenal et administrateur du Théâtre Français, mort en 1894.

descendu à la bibliothèque en entendant les obus siffler sur mon toit. La balle a cassé mon verre d'eau sur ma table de nuit. Madame Guérin qui était entrée dans ma chambre, et qui ne m'avait pas vu descendre, pensa en voyant le dégât, et en trouvant la balle, que j'avais été tué. Elle en a répandu le bruit. Toute la bibliothèque a été en émotion. On a cherché partout mon corps. On ne l'a pas trouvé. On n'avait garde. Ce n'est qu'une heure après qu'on m'a trouvé vivant et fumant un cigare avec de Bornier<sup>1</sup>. Il y a eu joie générale. J'ai vu avec plaisir qu'on avait quelque sympathie pour moi à la bibliothèque. Guérin et sa femme pleuraient. La nuit dernière, on n'a pas voulu me laisser recoucher dans la chambre à balle. J'ai apporté mes draps dans ta chambre où j'ai couché. Nous avons vécu dans des angoisses mortelles pendant l'incendie du grenier d'abondance. Avec cela les boulets passaient à tout instant sur nos têtes, les obus sifflaient, etc, etc. Nous étions tous réunis, les hommes et les dames, dans les salles d'en bas les plus abritées. Tout le monde y a couché sur des matelas, excepté moi, qui ai préféré coucher dans mon lit. J'ai crû devoir faire descendre comme tout le monde ton linge et ton argenterie à la cave, je ferai remonter cela aujourd'hui probablement, le danger du feu n'existant plus pour nous. Quelle vie ! Tout est brûlé autour de nous, et de minute en minute, nous nous attendions à sauter. Cependant nous n'avons pas été passés au pétrole, et c'est étonnant. On se bat encore, mais au Père Lachaise, c'est le dernier combat.

27 mai.

Je t'ai écrit ce matin ; j'ai fait porter ma lettre à la grande poste rue Jean-Jacques Rousseau. J'apprends que les facteurs marchent aujourd'hui et que les lettres partiront. Je t'écris de nouveau pour te donner quelques autres détails. Je viens de parcourir le quartier pour voir les désastres. C'est effroyable. Il ne reste de l'Hôtel de Ville, ce splendide palais, que les murailles surmontées de leurs statues. Tout le reste disparu, effondré, fumant encore. De l'autre côté de la place dix ou douze maisons également à jour. Tout brûlé ! La mairie, où je suis entré plus d'à moitié détruite. Saint-Paul criblé d'obus ;

<sup>1</sup> Henri de Bornier bibliothécaire, à l'arsenal.

mais on n'y a pas mis le feu. Le café du coin de la Bastille détruit. Les phares seuls ont été épargnés et n'ont reçu que des éclats d'obus, le magasin sauvé, la place de l'arsenal entièrement détruite des deux côtés. Des appartements du général Beuret rien que les fenêtres qui se découpent à jour, et dont quelques parties se détachent pour s'effondrer. Le grenier d'abondance rempli de vins, de pétrole, de liqueurs, toujours enflammé et brûlant, mais les flammes ne s'élèvent plus ; il brûlera ainsi une dizaine de jours, sans danger, assure-t-on, pour les maisons voisines. En un mot, il n'y a de préservé que la caserne des Célestins et la bibliothèque de l'Arsenal. A voir le cordon de feu qui nous entourait et rappelait l'enfer, j'aurais cru la rue de la Cerisaie plus profondément atteinte. Il reste encore des maisons presque intactes. Des cadavres partout, derrière les barricades. Nous en avons un sur notre trottoir, qui n'est pas encore enlevé. C'est un sergent de la garde nationale que j'ai vu de mes yeux fusiller à l'entrée des troupes de Versailles. On ne peut se faire une idée de toutes les horreurs dont nous avons été témoins depuis trois jours. De ma fenêtre d'en haut, j'apercevais le feu dans tout Paris. Je ne suis pas encore allé aux Tuileries, mais elles sont dans l'état de l'Hôtel de Ville. La bibliothèque du Louvre est complètement brûlée ; le musée seul a été sauvé, et c'est un grand bonheur. Le Théâtre français a été aussi sauvé quoiqu'on ait déjà préparé le pétrole pour le brûler. La plupart des membres de la Commune ont été fusillés. De leur côté, ils ont fusillé, dit-on, l'archevêque et l'abbé Deguerry, qu'ils avaient comme otages. Ils ont fusillé à Sainte-Pélagie ce pauvre Gustave Chaudey, un des rédacteurs du *Siècle*. Paul Meurice a été arrêté et conduit à Versailles. On ne parle pas de Vacquerie, mais je crois que toute la rédaction du *Rappel* a été prise dans une razzia faite au journal. Cependant le *Rappel* s'était montré assez modéré dans les derniers temps. Pyat, Vallès, Delescluze fusillés, assure-t-on. Du reste les journaux apprendront tout cela.

31 mai.

Le bruit a couru en province que la bibliothèque avait été brûlée et que nos livres avaient été employés à faire des barricades. Il n'y

a pas un mot de vrai dans tout cela. Sauf les obus et la balle dont je t'ai parlé, nous n'avons pas eu le moindre dégât. Je ne suis pas allé encore dans le quartier des Champs Elysées ; on trouve des obstacles nouveaux à chaque pas. Autrefois on vous faisait mettre des pavés aux barricades, maintenant on vous les fait déplacer, et on vous met en réquisition pour les pompes ; il y a eu tant de faux pompiers ! Mais ce n'est pas agréable de faire la chaîne. Enfin, tout est fini !

---



## ÉPILOGUE

---

Ici se termine la série des lettres, qu'Hippolyte Lucas adressa à sa famille, pendant le siège et la Commune, et qui ont pu être retrouvées. Il survécut quelques années à ces douloureux événements, mais les rudes secousses qu'il ressentit alors avaient profondément ébranlé sa santé. On en trouverait, au besoin, la preuve dans les extraits suivants d'une lettre du sculpteur Pierre Gourdel<sup>1</sup>.

« Avant l'entrée des troupes à Paris, je suis allé voir M. Hippolyte Lucas à sa bibliothèque de l'Arsenal. Je le trouvai inspectant les salles dont chacune était munie de seaux et de linges mouillés pour combattre l'incendie, et faisant descendre dans les caves voûtées la collection des manuscrits : il me montra des matelas pour les blessés et le drapeau des ambulances. en me disant que ce drapeau avait été arboré pour préserver la bibliothèque contre tout danger... Pendant la guerre des rues, j'aperçus de mon domicile le ciel rougi par un immense incendie dans la direction de l'Arsenal, et je pensai que la bibliothèque avait subi le même sort que plusieurs des principaux monuments de Paris. Dès que la circulation fut rétablie, j'y allai. Mes craintes heureusement n'étaient pas fondées. C'est le grenier d'abondance situé dans le voisinage qui avait brûlé. Je priai le concierge de me donner quelques détails : Il m'apprit qu'au plus fort de l'action, plusieurs balles avaient atteint la bibliothèque, que l'une d'elles avait failli tuer M. Hippolyte Lucas qui n'en continua pas moins à parcourir les salles et les caves où étaient déposés des manuscrits, adressant partout, sur son passage, des paroles d'encouragements aux employés. Ma conviction intime est que les privations de toutes sortes, les souffrances physiques et morales lui firent contracter le germe de la maladie dont il est mort à la bibliothèque. le 14 novembre 1878. »

<sup>1</sup> Lettre de feu Pierre Gourdel à M. Léo Lucas en date du 22 avril 1890.

Il est bien vrai, en effet, que le bibliothécaire modèle, l'érudite amoureux des livres ne voulut pas se séparer, un instant, de ces amis fidèles, et qu'il ne s'épargna aucune fatigue pour les mettre à l'abri. Il eut du moins la satisfaction de les voir échapper au désastre.

Lorsque, quelques années plus tard, les souffrances de la sciaticque vinrent l'éprouver, il ne perdit rien de sa sérénité d'âme, et ce fut avec la douce résignation d'un stoïcien qu'il vit approcher sa fin. C'est l'impression qui se dégage de la lecture des deux dernières lettres qu'il écrivit quelques jours avant sa mort, et que nous publions, à titre d'épilogue.

LÉO LUCAS.

14 octobre 1878

Chère demoiselle<sup>1</sup>

La maladie pire que la mort, voilà mon excuse. Je n'ai pas touché une plume depuis plus de deux mois. Le dégoût d'écrire m'a envahi. Je suis tombé dans un abattement profond, je ne fais rien, je ne pense à rien, je végète et je souffre. Je suis rentré à Paris sans que la campagne m'ait procuré aucun bien-être, et je ne suis que douleurs, de la tête aux pieds ; je passe des nuits affreuses, sans sommeil, obligé de me relever dix sept fois par nuit, pour changer ma jambe droite de place, et obtenir un certain soulagement de quelques minutes, jusqu'à ce que l'opium, qui a en lui une vertu dormitive, comme disent les médecins de Molière, finisse par m'engourdir.

Oh ! si l'on me photographiait quand je me relève, le corps enveloppé de tricots de toutes couleurs, avec mon bonnet de nuit surmonté d'un capuchon des Pyrénées, qui me retombe sur les épaules, et que vous pûssiez me voir (J'en serais au regret) vous auriez pitié de l'humanité souffrante. Je me suis reproché souvent dans mes longues nuits de ne pas vous avoir répondu ; et je me promettais de le faire, le lendemain. Je vous vois alerte et bien portante à l'hôtel national de Montreux, et cela redouble mes ennuis. Je vous retrouve dans le cadre où je vous ai vue à Clarens, et je me

<sup>1</sup> Mademoiselle Sara Oquendo, depuis madame Oquendo de Lignereux, connue dans la littérature, sous le nom d'Arsène Arus, et à l'obligeance de qui nous devons la communication de ces deux lettres.

dis que je vous ai rencontrée trop tard pour jouir du plaisir de correspondre avec vous, comme Mérimée avec son inconnue.

Je n'ai pas peur de la mort, mais je tiens encore à la vie. Je me trouve dans toutes les conditions d'une heureuse vieillesse, grâce à l'affection de ceux qui m'entourent. Celle que vous me témoignez ajoute à tout cela un charme de plus. Je vois bien qu'il faut renoncer à ce bonheur là... Je ne prie plus, hélas ! avec tous les pécheurs endurcis de notre époque, mais je ne refuse pas vos prières. Adressez-vous à celui qui faisait marcher les paralytiques sur les degrés du Temple de Jérusalem, il vous entendra peut-être, moi, il ne m'entendrait pas.

1 novembre 1878

Envoyez-moi vos vers de Montreux. Laissez-moi tremper le bord de mes lèvres dans votre petit verre. Je suis comme les damnés de l'enfer qui demandent, pour se désaltérer, une goutte d'eau du paradis. Je n'en serai pas moins très sévère à la correction, car je ne puis supporter une faute de langue ou de prosodie. Je les corrige même dans les livres imprimés. C'est plus fort que moi, c'est une manie.

Je suis tantôt bien, tantôt mal retombant après un moment d'espoir, et très maussade pour les personnes qui viennent savoir de mes nouvelles. J'écrivais volontiers sur ma porte comme Latouche, un écrivain original, ami de George Sand : « Ceux qui viennent me voir me font honneur, ceux qui ne viennent pas me font plaisir. » J'ai fort mal reçu, ces jours-ci, une dame que j'aime pourtant beaucoup, parce qu'elle est gaie, et qui s'en est allée toute scandalisée de mon accueil en se promettant de ne plus revenir.

Ma pauvre femme est bien fatiguée, elle me soigne avec un zèle et un dévouement admirables. Je ne suis pas encore redescendu à la bibliothèque. Je ne sais si j'y redescendrai avant quinze jours. Pour faire un échange avec vous, je vous envoie les vers que j'ai composés sur le projet de voyage de ma belle-fille en Espagne. Ce sont peut-être les derniers que je ferai<sup>1</sup> ! !...

FIN.

<sup>1</sup> Hippolyte Lucas prophétisait vrai : il mourait moins de quinze jours après avoir écrit cette lettre.

POÉSIES FRANÇAISES

---

PAGES BRETONNES

---

BRIN DE BRUYÈRE

La vie a la main meurtrière ;  
On lui doit du bonheur, mais peu . . .  
Je t'envoie un brin de bruyère,  
Une des aumônes de Dieu.

Garde-le, ce brin de bruyère  
Qui t'apporte, discrètement,  
Une caresse, une prière  
Et l'essai craintif d'un serment.

La fleur te sourit, mais, derrière,  
Le velin est comme brûlé . . .  
C'est que, sur le brin de bruyère,  
Des larmes peut-être ont coulé.

(*Paimpol.*)

CHARLES FUSTER.



# TOUJOURS BRETONS<sup>1</sup>

---

*Au barde N. Quellien.*

Oui, nous sommes toujours les hommes d'Armorique.  
(BRIZEUX).

O Bretons, écoutez comme des fils pieux  
Car je vais, aujourd'hui, parler de vos aïeux.  
(BRIZEUX).

Les Bretons sont dans la peine  
Ils n'ont plus de souveraine.  
(CHANSON D'ANNE DE BRETAGNE).

Ainsi, vous demandez aux bardes de l'Armor  
A ces rêveurs, bercés au rythme des légendes,  
De s'unir aux chanteurs des campagnes normandes  
Et de fêter le jour maudit où les lys d'or  
Souillèrent pour jamais l'humble hermine des landes.

Vous demandez aux fils du vieux barde Merlin  
Qu'ils cessent de pousser le cri de délivrance.  
« A quoi sert d'espérer contre toute espérance ?  
« La duchesse a troqué sa cornette de lin,  
« Et la Bretagne est aujourd'hui fille de France.

C'est vrai ! Sur nos clochers à jour et nos donjons,  
Depuis longtemps on ne voit plus la blanche hermine  
Se déployer au vent. Le drapeau qui domine  
Nos villes et nos bourgs blottis dans les ajoncs,  
Porte les trois couleurs dans ses flots d'étamine.

<sup>1</sup> Poésie qui a obtenu la première médaille de vermeil au concours de la Pomme.

Reproduction autorisée aux journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

Il date de cent ans à peine, et, cependant,  
Impassible témoin des luttes triomphales,  
Héroïque chiffon, haillon troué de balles,  
Victorieux et fier, de l'est à l'occident,  
Il résiste aux assauts furieux des rafales.

Et nous, les Celtes, nous les vaillants rejetons  
Des géants indomptés, aux forces surhumaines  
Devant qui reculaient les légions romaines,  
Nous, les enfants d'Armor, les derniers des Bretons,  
O France, nous songeons aux revanches prochaines

Nous songeons que, bientôt. peut-être dès demain,  
L'âme pleine d'ardeur, de vaillance et d'audace,  
Normands et Provençaux, Bretons de pure race,  
Tous unis, cette fois, se donneront la main,  
Pour tenir tête à l'ouragan qui te menace.

Et quand sonnera l'heure où tu nous convieras,  
A nous jeter le front levé dans l'épopée.  
S'il le faut, nous saurons mourir, mais notre épée  
T'ouvrira le chemin par où tu passeras.  
Les Bretons, tu le sais, ont l'âme bien trempée.

Mais d'ici-là, pourquoi troubler nos rêves bleus ?  
Laissez-nous caresser notre douce chimère,  
Frères de France, la Bretagne est notre mère.  
Nous l'aimons bien, la vieille terre des aïeux,  
Car sa gloire n'est pas une gloire éphémère.

∴

Vous est-il arrivé parfois, lorsque le jour  
S'achève, de passer au milieu de la lande ?  
Autour de vous la solitude est triste et grande ;  
Et seule, au loin, la voix naïve d'un pastour,  
Jette dans le ciel gris des lambeaux de légende,

Sur un air monotone et lent,  
 Le jeune pâtre en s'en allant  
 Rejoindre la ferme isolée,  
 Répète comme une leçon  
 La mélancolique chanson  
 Qu'il apprit un soir de veillée.

C'est l'histoire du temps passé ;  
 Aussi le voyageur, pressé  
 De gagner la ville prochaine,  
 S'arrête, songeur, en chemin  
 Pour mieux saisir, dans le lointain  
 La douce et triste cantilène.

Oh ! la chanson superbe ! Oh ! le rythme enchanteur !  
 Elle rappelle dans ses notes primitives  
 Du pays envahi les fières tentatives ;  
 La résistance quand César triomphateur  
 Jeta ses légions sur nos villes captives.

Elle montre, plus tard, des hommes singuliers  
 Qui viennent, au hasard de leurs barques solides,  
 Chasser de leurs forêts les austères druides ;  
 Parler du Dieu d'amour aux peuples familiers,  
 Et semer le bon grain dans nos landes arides,

Elle dit les bonheurs futurs des Paradis ;  
 La Madone que l'on implore aux jours de crises  
 Les vieux saints, protecteurs de nos belles Églises ;  
 Les prodiges, qu'un simple artisan a, jadis,  
 Sculptés dans le granit des porches et des frises.

Puis la voix du chanteur se fait douce soudain  
 Pour conter les exploits des héros légendaires :  
 Les chevaliers fameux en quête de mystères ;  
 Arthur et Viviane et l'enchanteur Merlin,  
 Pris au philtre d'amour dans les bois séculaires.



Cantiques inspirés, douces sônes d'amour !  
Mais voici que la voix naïve du pastour  
    Evoque les jours de bataille.  
Et, bientôt, dans les chemins creux et les halliers,  
Chevauchent lentement les nobles chevaliers  
    Raides sous leurs cottes de mailles.

O le spectacle sans pareil !  
Les derniers rayons du soleil  
Font briller l'acier des armures ;  
La cloche, au sommet des beffrois  
Tinte, et les ardents palefrois  
Se cabrent, prêts aux aventures.

Et l'on voit, à travers la lande aux ajoncs d'or,  
Passer, silencieux, tous les hommes d'Armor,  
    Les ducs, les barons et les bardes ;  
Les écuyers massifs, les pages amoureux,  
Et le fier étendard qui, dans le soir poudreux,  
    Plane au-dessus des hallebardes.

C'est l'heure des luttes sans fin ;  
L'heure où Messire Duguesclin,  
Bataille sans repos ni trêve ;  
L'heure des Blois et des Montfort,  
Où l'on disait « Plutôt la mort.  
Que de trahir ». Heure trop brève !

Car bientôt le passé glorieux disparaît  
Et la voix du pastour ne conte qu'à regret  
    L'heure où la bonne souveraine,  
Oublieuse de tant de gloire et de fierté  
Abdiqua sans remords sa chère liberté,  
    Et mit ses Bretons dans la peine.



\*  
\*  
\*

Et nous, les fils pieux du vieux sol profané,  
Nous qui gardons au cœur un lambeau d'espérance,  
Rien ne pourra jamais calmer notre souffrance.  
Laissez-nous donc rêver notre rêve obstiné,  
Ne troublez pas notre chimère, amis de France.

Et parfois, en songeant au bon vieux temps passé,  
Au tournant des sentiers fleuris de primevères,  
Inclinant dans la paix du soir nos fronts sévères,  
Nous irons, l'âme triste et le cœur oppressé,  
Pour la France implorer le Dieu de nos calvaires.

LOUIS BOIVIN

*Mars 1899.*

## NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

LES GRANDES SEIGNEURIES DE HAUTE-BRETAGNE COMPRISES DANS LE TERRITOIRE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, par M. l'abbé Guillotin de Corson. — Rennes, Plihon et Hervé, 1899.

C'est à la *Loire-Inférieure* que M. le chanoine Guillotin de Corson consacre exclusivement le tome III et dernier de ses *Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*. L'auteur n'a pas étudié ce département breton avec moins de soin que l'Ille-et-Vilaine et il lui applique la même méthode de travail : Ordre alphabétique, notice sur chaque seigneurie, sur les anciens possesseurs qui lui ont donné ou lui ont pris son nom, son importance ancienne et ses dépendances, son état actuel.

Plusieurs de ces seigneuries, après avoir joué un grand rôle dans l'histoire de la Bretagne et de la France, ont vu des villes croître et durer à l'ombre de leurs vieilles murailles.

Mettant à part le comté de Nantes, longtemps distinct du duché de Bretagne, citons Ancenis, qui s'enorgueillit de la dynastie des ducs de Charost ; Châteaubriant, qui nomme parmi ses barons Jean de Laval et le grand Condé ; Clisson, dont l'héroïque silhouette évoque si bien le connétable, « boucher des Anglais » ; Oudon et sa tour féodale ; Goulaine, demeure seigneuriale, riche en souvenirs ; La Roche-Bernard, que la Loire-Inférieure peut disputer au Morbihan ; Rays ou Retz, un duché dans un duché, et qui compte toute une lignée de personnages illustres.

Sans vain étalage d'érudition, mais avec la science historique la plus vaste et la plus sûre, M. de Corson déroule sous nos yeux de très vivants tableaux d'histoire provinciale. Un coin de paysage, un souvenir littéraire viennent parfois animer des récits bien faits pour flatter le patriotisme breton.

O. DE GOURCUFF.



LA LITTÉRATURE FRANÇAISE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, par M. F. T. Perrens, membre de l'Institut. — Paris, L. H. May, éditeur. S. D. (1899).

Au moment où le siècle va céder la place à un autre, une revue de sa littérature et de ses écrivains est utile à faire. Un membre de l'Institut, M. F. T. Perrens, s'est acquitté de la tâche délicate qui consiste à juger les contemporains, avec autant d'impartialité courageuse que de talent. Nous pensons, comme lui, qu'on doit aux vivants aussi bien qu'aux morts la justice et la vérité.

M. Perrens est-il toujours juste et vrai ? Nous ne voudrions pas l'affirmer, car il a trop bien connu beaucoup des hommes dont il parle pour les juger ou les jauger sans parti pris ; il a aussi des idées générales qui nous paraissent contestables, des tendances que nous regrettons. Mais son goût, son érudition, sa mémoire sont rarement en défaut ; ses jugements littéraires sont, le plus souvent, frappés au bon coin. Il a deux qualités que nous prisons fort, la sincérité et l'indépendance.

M. Perrens n'aime pas beaucoup Châteaubriand et le laisse trop voir. Il ramasse contre l'écrivain toutes les critiques et tous les brocards et y joint les siens jusqu'à appeler les *Mémoires d'Outre Tombe* « un vaniteux et indigeste fatras » ; avec un penchant à la caricature qui ôte de la valeur à son livre, il s'en prend à l'homme même, à l'homme physique « ce Breton à la belle tête et au beau buste sur des jambes trop courtes. » Mais ses animosités cèdent devant la puissance rayonnante du génie : il salue le *Génie du Christianisme*, il s'incline devant les *Martyrs* ; il quitte Châteaubriand, qu'il appelle le grand initiateur, sur ces nobles paroles : « Parmi nos prosateurs doués d'imagination, il occupe sans contestation possible le premier rang. » Voilà un aveu qui nous touche tombant d'une bouche peu façonnée à la louange des écrivains catholiques.

Une autre marque d'indépendance d'esprit, et dans un sens tout opposé, est donnée par M. Perrens au cours de son appréciation de Victor Hugo. Certes il admire la puissance d'imagination, la richesse de langage de celui qu'il appelle l'oracle du romantisme ; mais il est dur pour l'auteur dramatique, cruel pour le romancier, fait des réserves même et de très graves sur le poète ; et, dans sa dernière phrase, où il risque un éloge comme on grimace un sourire, il ne craint pas de dire

qu'une partie de l'œuvre est déjà morte. Les hugolâtres ne manqueront pas de citer la fable *Le Lion et le Moucheron*, mais enfin n'est pas moucheron qui veut, il faut une fine pointe d'esprit pour savoir piquer au bon endroit.

Si M. Perrens attaque avec tant d'ardeur le fatras et le fracas, l'insuffisance des pensées et l'abondance des images, la mauvaise rhétorique chez Victor Hugo, c'est que le grand poète personifie, à ses yeux, le romantisme, sa bête noire, une manie ou une maladie, et qu'il cueille avec joie cette définition de M. Zola par un autre critique : « un romantique tombé dans les mauvais lieux ». Nous ne pouvons nous attarder à discuter avec lui ; nous n'avons ni le temps ni le droit de défendre le romantisme dont la cause nous est demeurée chère. Mais l'écrivain qui regarde en face et juge sans faiblesse le génie de Hugo, surtout le talent de M. Zola, a gardé entière la dignité de l'homme de lettres. Il est de force à influencer son lecteur, et même à inquiéter son éditeur, qui, dans une note prémonitoire, décline la responsabilité des critiques trop vives, dirigées contre les deux potentats littéraires de ce siècle.

Avec un auteur d'une si belle franchise ne craignons pas d'accentuer nos réserves. M. Perrens souligne complaisamment (voir les chapitres sur Lamennais, sur Renan, sur About, sur bien d'autres), toutes les révoltes contre l'Église catholique et les efforts d'une libre pensée qu'il confond avec la saine liberté de l'esprit. Il entremêle ses arguments d'anecdotes plaisamment narrées, sans doute, mais dont le moindre inconvénient n'est pas de remplacer le critique par ce valet de chambre pour qui il n'y avait pas de grands hommes. Incomplet pour Vigny, dont il cite, en courant, le chef-d'œuvre *Les Destinées*, pour Brizeux qui lui paraît précieux, timoré, sans ampleur (l'a-t-il bien lu ?) il écrase Verlaine de ses souvenirs d'ancien professeur vindicatif. Il n'accorde aucune mention à Paul de Saint-Victor, ce styliste rare, à Villiers de l'Isle-Adam, ce penseur original. Comment aussi, puisqu'il dissertait agréablement sur M. Donnay, sur M. Capus, et insistait sur M. Armand Silvestre, a-t-il pu oublier M. Catulle Mendès dans une revue de la littérature contemporaine ?

Mais beaucoup d'écrivains, de Lamartine à Maupassant, ont obtenu de M. Perrens des éloges, excellemment exprimés, qui mériteraient de devenir définitifs.

O. DE GOURCUFF.

\*  
\*\*

*SUR NATURE, symphonies pastorales et maritimes*, par B. Sari-Flégier. — Paris, Léon Vanier, éditeur, 1899.

Ce livre ressemble parfois à un recueil de mélodies, parfois à un album de dessins. C'est qu'il y a du musicien et du peintre dans le poète que, jamais cependant, ne cesse d'être M<sup>me</sup> Sari-Flégier. *Sur Nature* se compose de paysages aux nuances infiniment variées, de symphonies aux tons divers, en tout quatre-vingt-huit morceaux achevés qui, dans une prose nombreuse, dans une poésie précise, disent les sommeils et les réveils, les joies et les deuils, les révoltes et les enchantements de l'immortelle nature. L'auteur, qui ne s'absorbe point dans la contemplation béate des panthéistes, peint les êtres avec autant de délicatesse et d'énergie que les choses. Je détache de son œuvre un croquis que l'on dirait breton.

Sur le quai, que le jour dore de sa lumière,  
Les femmes, les enfants, assis sous le soleil,  
Regardent onduler vers l'horizon vermeil  
Les barques qui s'en vont rapides, vent arrière.

Ah ! plus d'une a senti s'humecter sa paupière,  
Plus d'une vainement cherchera le sommeil,  
Plus d'une aussi viendra, dès l'aube, à son réveil  
Murmurer, sur la rive, à genoux, sa prière,

Car demain seulement, les hommes reviendront ;  
D'ici là, le malheur peut poser sur leur front  
Le voile que la mort tient dans ses mains funèbres.

Le soir tombe... les yeux rivés aux flots plus bas,  
Elles cherchent encor la barque en les ténèbres,  
Tandis que les enfants entre eux parlent tout bas.

J'ai choisi ce sonnet, à cause de sa vigueur, à cause de sa couleur ; il n'est pas le meilleur du livre. On y aura remarqué une sobre propriété de termes, d'autant plus appréciable que l'auteur est une femme, et la faculté de voir « juste », comme disent les artistes.

M<sup>me</sup> Sari Flégier n'a voulu écrire ici que des sonnets. Elle s'est attachée à couler dans le moule étroit des quatorze vers l'essence même de

sa pensée, pendant qu'elle confiait à la prose, une prose harmonieuse et imagée, ses découvertes et ses admirations. Par un contraste piquant, elle est surtout poète dans les phrases que n'asservit pas la rime.

Il semble que tout ait été dit sur la nature, et voilà que l'auteur de *Sur Nature* vient tout redire d'une façon qui semble nouvelle. Jamais la toute puissance du style ne fut mieux démontrée; mais sous l'écrivain il y a l'homme, je veux dire la femme très distinguée qui a signé déjà *La Suprême Espérance*, *Visions d'épopée*, et nous donne aujourd'hui, écrite avec son esprit et avec son cœur, son œuvre maîtresse.

O. DE GOURCUFF.

..

FOLK-LORE CATALAN. — LÉGENDES DU ROUSSILLON, par Horace Chauvet. — Paris, A. Maisonneuve, et Perpignan, 1899, prix, 2 fr. 50.

Ce joli petit volume comble une lacune. M. Horace Chauvet nous apporte la première gerbe de contes et légendes glanée dans la Catalogne française, dans ce Roussillon aux sites admirables et mystérieux où les traditionnistes, ses prédécesseurs, n'avaient encore recueilli que des proverbes et des chansons.

M. Chauvet a trouvé les traditions de son pays à peu près au point où Souvestre trouvait les traditions bretonnes vers 1836. C'est bien un *écho catalan* devant lequel il nous invite à nous asseoir, mais, si expressifs que soient les récits du grand-père à barbe blanche (*l'avi*, l'aïeul) et quoique les femmes du voisinage aient la bouche pleine d'aventures de fées et de bergers, de Maures et de troubadours, il ne semble pas que ces narrateurs possèdent l'émouvante originalité des *Diserevillers* et des *Marvaillheres* du *foyer breton*.

Gardons-nous toutefois de méconnaître le mérite du volume que M. Horace Chauvet appelle modestement « une brochure » et qu'il divise judicieusement en trois parties : *Légendes fantastiques* d'origine patenne, *Légendes religieuses*, *Légendes diverses*, ces dernières chevaleresques, le plus souvent. Le premier groupe renferme des pièces très caractéristiques. *La fée d'Enveita*, dénonce les fâcheux effets de la curiosité masculine. Deux contes, dont l'un fait le sujet d'un poème de Verdaguer, ont trait au *Canigou*, la montagne qui domine Perpignan. La personification des arbres, dans le *Chêne de Ria*, est très poétique. Il y a sur les *bruixas* vieilles-sorcières — des détails qui tiennent de l'histoire au-

tant que de la légende. Les *Semiots* d'Arles (*simix* singes *serges*) ont aussi une couleur locale bien tranchée.

Je note une histoire d'âme en peine comme il s'en trouve beaucoup chez nous, une allégorie connue de Jésus mendiant, un chapitre sur Roland, dont les exploits remplissent le Midi de la France, une *Prédiction du Corbeau* que M. Chauvet aurait pu rapprocher du poème d'Edgar Poe, car il a un penchant marqué à entremêler ses récits de souvenirs littéraires.

O. DE GOURCUFF.

..

M. Albert Soubies vient de publier chez Flammarion un nouvel et intéressant ouvrage, *la Musique en Espagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, où l'on trouvera, notamment, de curieux détails sur l'antagonisme au théâtre, durant toute cette période, de la *zarzuela* indigène et de l'italianisme cosmopolite.

Un frontispice tiré du poème d'Iriarte sur la musique, des portraits de musiciens ornent cet élégant volume, qui a deux mérites bien rarement unis, l'érudition et le charme.

O. DE G.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une très intéressante publication de la Société française d'éditions d'art, Henry May. C'est le *Musée Criminel*, dont les livraisons 7 et 8 viennent de paraître. L'assassinat du duc de Guise et de son frère le cardinal en 1588, l'exécution de Vaton, un des faux sauniers, biographiés par Gérard de Nerval, en 1612, le procès de Cartouche (1721) remplissent la 7<sup>e</sup> livraison tandis que la 8<sup>e</sup> est consacrée au crime et au supplice de Jacques-Clément. Cette dernière iconographie est des plus complètes et documentaire à souhait. Le *Musée Criminel*, malgré son titre macabre qui fait songer à quelque exhibition foraine, s'adresse aux bibliophiles, aux érudits friands des curiosités historiques commentées par l'image.

O. DE G.

\* \*

Nous recevons une brochure-memento, où une main pieuse a recueilli les discours prononcés aux obsèques de la regrettée M<sup>me</sup> Adine Riom. C'est en vers qu'il convenait surtout de louer celle qui honora la poésie du culte le plus fervent. M. Dominique Caillé n'y a point manqué, et sa

touchante élégie, où il évoque l'ombre aimée de M<sup>me</sup> Riom, se termine ainsi :

Oui ce sera bien vous qui, par un doux mystère,  
 Reviendrez tout à coup flotter devant nos yeux.  
 L'amitié c'est le seul de nos biens de la terre  
 Que l'on puisse emporter en s'envolant aux Cieux,  
 Et c'est cette amitié qui, liant l'âme à l'âme,  
 Vous fera délaïsser l'azur vaste un instant.  
 Pour descendre ici-bas sur des ailes de flamme,  
 Et pour nous répéter ces vers que j'aime tant  
 « Quand un rameau fleuri touchera votre tête,  
 « Quand de légers parfums, ou quelques chants bien doux  
 « Viendront comme un oiseau dans votre cœur en fête,  
 « Fermez les yeux, c'est moi qui serai près de vous. »

M. Thirion, vice-président de la Société académique et M. Ernest Viret, sous-préfet de Bressuire, ont aussi prononcé, sur la tombe de l'auteur de *Merlin*, des discours pleins d'émotion et de nobles pensées.

La brochure qui reproduit ces paroles, expression de regrets unanimes se termine par deux poésies, l'une signée Eugénie Gendron, l'autre Stella Debey. Dans ses vers M<sup>lle</sup> Gendron a su faire entrer les titres et apprécier les mérites des divers ouvrages de M<sup>me</sup> Riom. C'est un délicat hommage de poète à poète.

O. DE GOURCUFF

Un des plus gracieux poètes du *Parnasse Breton*, M. Marcel Béliard, que la douce Vendée retint au passage, vient de nous faire respirer un exquis bouquet de *Rimes Sablaises* (Bibliothèque de *La Plage*, les Sables-d'Olonne). Le poète a des accents de commisération pour les *Anes de la plage*, un brin de lyrisme pour la forêt d'Olonne, de fines railleries serties dans l'or de rimes banvilesques pour les *Dominicaux*, des regrets même, villonesques ceux-ci, pour la statue en suspens du brave marin Daniel Fricaud, mais c'est aux dames de l'endroit qu'il réserve les plus beaux fruits de son panier ; et si j'étais Bretonne, je serais jalouse de la Sablaise ou de la Chaumoise, trop gentiment blasonnées par un Breton.

O. DE G.

La conférence de La Haye a déjà fait l'objet de plus d'une publication. Voici un petit livre de M. Achille Magnier, *Paix et Désarmement* Paris, Bibliothèque de l'Association, 1899), qui résume dans un excellent esprit les efforts déjà tentés et indique les progrès possibles. Un éloge



de la paix réelle, un tableau de la paix armée qui entraîne fatalement la guerre sont, avec la dédicace obligée au Tsar médiateur, la partie attendue de l'ouvrage où M. Magnier a su pourtant reconnaître les vertus guerrières et s'est gardé de préconiser la paix à tout prix. L'auteur traite justement d'utopie la suppression des frontières, mais il croit que la *ligue pour le désarmement*, sanctionnée par les grandes puissances, ne poursuivrait pas une chimère irréalisable. Donnons-lui acte de cette opinion que les abus de force, les perpétuelles violations du droit des gens défendent malheureusement d'accepter sans contrôle et félicitons-le d'avoir résumé en très bons termes l'œuvre de la Conférence de La Haye, préparée et développée surtout par les délégués de la Russie et de la France. Chose étrange ! la *Convention*, signée par seize sur vingt-sept des puissances représentées, offre de grandes analogies de fond et de forme avec le fameux *Projet de paix perpétuelle*, élaboré en 1713 par l'abbé de Saint-Pierre ; le *Sénat d'Europe* du candide abbé devait avoir les mêmes prérogatives que la *Cour permanente d'arbitrage*, organisée par les puissances signataires de l'acte de 1899 : à deux siècles d'intervalle, on faisait choix, pour y délibérer et y tenir les assises de la paix, d'une ville de Hollande. Nous pourrions presser le parallèle, heureux d'avoir rendu justice à ce noble visionnaire d'abbé de Saint-Pierre, qui était bien un peu breton puisqu'une branche de sa famille normande s'établit, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, en Bretagne.

O. DE GOURCUFF.



Au moment où je corrige les épreuves de cet article, je reçois une brochure se rattachant au même ordre d'idées : *La Pologne et la Paix générale*, par Jean d'Outremer. (Paris, édition de l'*Humanité Nouvelle*, 1899). L'auteur étranger soulève une « question » de la Pologne qui n'a été ni résolue, ni même traitée à la conférence de La Haye. Il montre que le démembrement de la Pologne a eu les plus fatales conséquences pour l'Europe et envisage l'hypothèse du renouvellement des Etats en républiques autonomes.

Quelques-unes de ses idées sur le danger de la centralisation à outrance sont à retenir, nous regrettons qu'il préconise un socialisme dangereux surtout pour notre pays.

O. DE GOURCUFF.

---

*Le Gérant* : R. LAFOLYE.

# L'ÉPOPÉE ROMANE

## DANS LES PROVINCES DE L'OUEST

(Suite)<sup>1</sup>.

---

### V

Près de son héros, l'auteur d'*Otinel* groupe naturellement les onze autres pairs, et comme il n'a pas su faire ou rétablir l'identité d'Estoul et d'Oton, il a écarté Sanson de la liste. Les dix autres sont très correctement Roland, Olivier, Naimon, Ogier, Engelier, Turpin, Gérier, Bertoloi (lis. Bérengier) ; Anséis et Girart remplaçant à tort, comme ils le faisaient déjà dans *Roland*, Ganelon et Gautier. (vv. 695 et 19). Ce dernier reparaît d'ailleurs de temps à autre (vv. 40, 1595, 1850), sans jouer d'ailleurs aucun rôle actif et avec des épithètes qui varient suivant la rime et sont par suite absolument dépourvues de valeur. Seul des douze pairs, Estoul porte un nom de terre (vv. 101, 697, 1128), ce qui me fait croire que les passages où il figure sont des interpolations récentes. Au premier plan figurent après Otinel qui sauve Roland et Olivier poursuivis par les païens, tue le champion sarrasin Clarel et contribue plus que tout autre à la prise de Garsile, Ogier, que sa bouillante valeur fait tomber un moment aux mains des musulmans, Naimon, qui, Ogier étant captif, reçoit en sa place l'étendard royal (le v. 1084 qui le fait porter à Sanson est, soit une interpolation, soit une erreur), Roland, le vainqueur d'Otinel, et son compagnon Olivier que l'auteur, ici comme dans *Roland*, appelle (v. 1412) fils de Renier. Les autres ne figuraient peut-être pas dans le récit primitif.

Nous pensons, en effet, nous faire une idée assez exacte de ce qu'était pour ainsi dire la première édition d'*Otinel*, en comparant le texte français à la Saga norvégienne qui le traduit et au poème anglais<sup>2</sup> qui l'imite assez fidèlement.

<sup>1</sup> Voir la livraison d'octobre 1899.

<sup>2</sup> Il a été édité en 1880 par M. Herrage, à Londres. Un autre poème anglais sur le même sujet a été édité en 1836 par M. Nicholson : la Bibliothèque nationale ne le possède pas.

Or, si l'on trouve partout le triple duel de Roland, d'Olivier et d'Ogier contre les rois Ascanard, Balsamin et Corsabré, puis la victoire de Roland sur Carmel (Carpe dans l'anglais) et celle d'Otinel sur Clarel, le reste diffère très sensiblement. Nulle mention dans l'anglais de la triple victoire (926 et seq.) de Roland, d'Olivier et d'Ogier sur Berruier, Balsan et Motier<sup>1</sup> ; le second seul figure dans la Saga, (ch. 16), sous la forme Basan. S'il faut restituer le nom du païen qui poursuit Olivier (éd. Guessard, p. 39) et que tue Otinel, appelé Clater dans la Saga, (ch. 19) et Glanter dans le poème anglais, je ne retrouve pas dans la Saga les exploits d'Engelier, et le poème comme la Saga ignorent Girart (et à plus forte raison Isoré), sa victoire sur Margot (à moins que ce ne soit celle d'Engelier sur Barlot dans l'anglais), sa mort sous les coups d'Arapater et la victoire d'Otinel sur celui-ci de même que les premiers succès de Clarel.

La seconde bataille, celle qui se livre après la mort de Clarel, présente les mêmes divergences. Le récit de la Saga paraît très différent, l'anglais offre certaines péripéties analogues (Corsabré est fait prisonnier par un jeune chevalier, Elin paraît avec les Bretons au moment décisif, le sarrasin Balam, notre Corsable, tue un chrétien, Brian, notre Fromond, avant d'être tué par Otinel) tout en laissant de côté, par exemple, le duel de Roland et de Florient, la délivrance de Guineman par Otinel, et en appelant Aimer, avec raison, je crois, le jeune chevalier que le texte français appelle Hardoïn. Ce texte d'ailleurs est loin d'être clair. Corsabré ou Corsable a été tué p. 29, il reparait p. 60 pour être pris, et malgré cela on le voit encore, p. 65, se signaler sous le nom de Corsuble et mourir de nouveau. Au v. 1757 on dit que Roland a tué Sinagon ; or ce duel n'est raconté nulle part, et il faut remplacer Sinagon soit par Ascanard, soit par Florient, soit peut-être par le Connimbre ou Samsonie dont il est question au v. 788 comme ayant été tué sous Pampelune et comme étant frère de Clarel<sup>2</sup>. De même, après le refus

<sup>1</sup> Serait-ce Maugier tué par Estoul, v. 1128.

<sup>2</sup> Je crois qu'il faut lire Aimer et considérer Ardoïn comme une erreur de scribe, volontaire ou involontaire : 1° parce qu'*Otinel*, ayant emprunté à la geste de Guillaume divers noms païens, Clarel, Ascanard, Sinagon, etc., a pu

d'Adragant de tenter une dernière fois la fortune avec les bataillons sarrasins, on voit Lanquedin accepter cette tâche (p. 63), puis il n'est plus question de Lanquedin, et c'est Corsuble (p. 65) qui mène la dernière attaque. Les récits de batailles sont bien souvent fastidieux dans nos trouvères. Ajoutons que, souvent, on vient de le voir, ils n'ont même pas le mérite de la clarté.<sup>1</sup>

Parmi ces héros additionnels, celui qui nous intéresse le plus en sa qualité de chef des Bretons, c'est Hellin, que le poème anglais appelle Elie. Pas plus que Guenes ou qu'Ivon, ce n'est un individu réel; c'est un personnage de la mythologie celtique, le dieu gaélique Bile, le dieu breton Beli ou Belinus dont il est si souvent question dans les triades, dans les *mabinogi* et dans Gaufré de Montmouth. Ce dernier, en appelant (liv. III, ch. 28) Heli le père de Lud que les textes gallois appellent Beli, atteste l'identité des personnages, comme *Maugis* qui fait figurer dans ses vers ici le comte Elinant, là le comte Belinai, et l'on peut dire qu'il y a entre Beli et Belinai le même rapport qu'entre Eli et Elinant. Les différents rôles que ceux-ci jouent dans les romans<sup>2</sup> s'expliquent très bien

lui emprunter Aimer, d'autant que deux de ses compagnons, Gaudin et Foques appartiennent au même cycle; 2° parce que Hardoyn ou Harduin est très rare dans notre épopée, qu'on ne le trouve que dans *Gaidon* (vv. 4521 et 7009) dans les *Lorrains* (trad. Paris, pp. 37, 44, 123, 258, 259) et dans *Raoul* (vv. 3201, 3367, 3583), sous un jour défavorable, dans un rôle très secondaire, substitué peut-être à un Auboin ou à un Baudoin antérieurs par quelque scribe champenois qui avait ouï parler du défenseur de Couci en 958, ou qui trouvait ce nom porté autour de lui.

<sup>1</sup> On peut dire de plus que ni Fromond ni Girart n'appartiennent au cycle de Roland, mais à celui de Charles le Chauve.

<sup>2</sup> Beli conserve ce caractère de protecteur du héros dans deux des versions de *Mainet*, celle du Charlemagne allemand et celle qu'a analysée le chroniqueur Aubri de Troisième, et ce qui prouve l'identité de Beli et d'Elie, c'est que Beli, dans ce récit, est rattaché tantôt à la ville d'Arles, tantôt aux Seigneurs de Saint-Gilles. Il est dans *Ciperis* le fidèle auxiliaire du héros et de ses fils, mais cette fois il est tombé à la condition de simple charbonnier (Hélie). Enfin Elias est le nom que porte le chevalier au cygne, dont on connaît les affinités mythologiques, dans la version française de ce récit: là encore il est le champion de la vérité et de la justice, mais la scène se passe cette fois sur les rives du Rhin; cela me semble un fait digne de remarque que ce rapport étroit entre le personnage divin que j'étudie et trois des grands fleuves de la Gaule, la Loire, le Rhône et le Rhin.

par ce caractère mythologique. Dans les *Enfances Vivien* Elinas, Elinant ou Elyot de Saumur, de Semur ou de Saint-Just joue près du roi le rôle du perfide conseiller que Guenes joue près du roi Charles, d'où le traître Helinant dans *Gui de Nanteuil* (v. 1491), le chambellan royal Elyon dans *Girart de Viane* (éd. Tarbé, p. 116) tué par les fils du héros Garin, le geôlier Elinant et le comte Belinais, ennemi des héros dans *Maugis*, le bordelais c'est-à-dire le traître Elinant dans les *Lorrains* (p. 169), les rebelles Elin, Elinei, Elinant, dans *Girart de Roussillon* (par. 133, 136, 350), les païens Delias (*Aie*, v. 3245) Helias (*Anseis*, 3525), Elyon (le *Siège de Barbastre*, Bibl. nat. m. fr. 1448, f<sup>o</sup> 144). Le roman de la *Violette* parle d'un chevalier chrétien du nom d'Helye; mais en attribuant à son père le nom païen de Turgis, il le fait rentrer dans la même catégorie; *Girart de Viane*, lorsqu'il en fait sous Troie un adversaire d'Enée, montre bien qu'on le concevait d'une manière très indépendante du cycle carolingien; *Galeran de Bretagne* fait du roi Elinant une sorte de personnage mythologique régnant à l'est, au pays du soleil levant, et protégeant l'enfance du héros chassé de son pays par Brun, le roi des ténèbres. Plus tard et déjà dans certains des passages que je viens d'énumérer, c'est un simple nom, sans signification précise, qui tient un hémistiche, ou donne une rime commode; (on appelle Elinant, Elinant dit, un chevalier va férir Elinant, etc. *Gaidon*, Elinant 2535, 2545; Elye, 2201; *Raoul*, Elier, 3367, Elye. 8184; *Ogier* Elinan, p. 225 et 404; *Guibert d'Andrenas*, Bibl. nat. ms. fr. 24. 369, Elinant f<sup>o</sup> 159, Elie. f 160; *Aliscans*, éd. Rolin v. 1766; les *Saisnes*, laisse 195; *Gui de Bourgogne*, Elye, v. 111; *Apremont* f<sup>o</sup> 19; *Aimeri*, (v. 3655); *Barbastre*, Elinant f<sup>o</sup> 110 et 150; *Foucon*, Elinant, Bibl. nat. m. fr. 25.518, f<sup>o</sup> 4 et 14 et éd. Tarbé, branche V, Elyes).

Comme pour Guenes que, pour rapprocher de l'humanité, on appelle souvent d'un nom d'homme qui fut porté au IX<sup>e</sup> siècle, Ganelon, on voit que les trouvères ont remplacé le mythologique Héli soit par le prophète biblique Elie, soit par le nom très répandu d'Hélinand. Son caractère celtique a par suite été presque complètement oublié. Seul *Girart de Roussillon* (par. 550) en a fait comme *Otinel* un chef breton, et seul *Galeran de Bretagne* voit en lui le protecteur, étranger d'ailleurs, il faut bien le dire, d'un héros breton.

## VI

Il serait en effet téméraire de se représenter Elie de Saint-Gilles comme un guerrier breton, et cependant dans l'esprit du jongleur qui composa sous ce nom une œuvre de pure imagination, je ne voudrais pas affirmer qu'il ne subsistât pas une vague idée de la vieille divinité celtique qui aidait les riverains de la basse Loire à repousser leurs ennemis.

*Elie* n'est pas un poème épique, c'est un roman. C'est l'histoire, déjà bien des fois redite, du fils d'un seigneur français, fait prisonnier dans un débarquement de pirates, conduit en pays étranger où il se fait aimer de la fille de son geôlier, et échappant en fin de compte avec elle aux embûches de leurs ennemis. Le jongleur a eu évidemment le dessein de rattacher son histoire aux luttes soutenues par les chrétiens du midi contre les pirates maures qui infestaient la Méditerranée.

1° Elie est fils du seigneur de Saint-Gilles, célèbre monastère et pèlerinage fréquenté du pays nîmois.

2° Il est parent des fils d'Aimeri de Narbonne, car c'est en essayant de délivrer Bernard, Guillaume, Ernaud, et Bertran, qu'il se fait capturer. Or ces quatre personnages sont des méridionaux authentiques, les membres les plus anciens de ce qui a plus tard constitué la famille narbonnaise. Ils apparaissent déjà groupés ensemble dans *le Voyage à Constantinople*, daté par M. Gaston Paris de l'an 1060 environ. Un autre personnage, aussi ancien dans la famille, Aimer, figure au v. 66 comme ayant été en rapports (on ne dit pas s'ils étaient amicaux ou hostiles) avec le père d'Elie, Julien. Ce même Julien est dans un passage du *Couronnement de Louis* (poème composé, suivant son éditeur, M. Langlois, vers 1150) l'adversaire de Guillaume, fils Aimeri<sup>1</sup>. Enfin, dans le dernier état de la

<sup>1</sup> Dans ce passage, où Guillaume me semble être un Guillaume de Poitiers, Julien de Saint-Gilles représente les luttes des comtes de Toulouse de la maison de Saint-Gilles contre les comtes de Poitiers, transportées à l'époque légendaire de Charlemagne. Du moment qu'il y avait un Saint-Gilles à cette époque, on ne pouvait pas ne pas en faire l'ennemi des Poitevins.

légende, tel qu'il nous est représenté par le chroniqueur Aubri de Trois-Fontaines (ann. 779), Julien est le gendre d'Aimeri.

3° Elie a une sœur, et cette sœur doit épouser un héros méridional par la forme de son nom, Garin, (v. 41), et par le nom de sa seigneurie, Pierre plate<sup>1</sup>, qu'il faut lire je crois Pierrelate, position très importante et champ de bataille de la vallée du Rhône, entre Orange et Montélimar.

4° Le combat a été livré dans cette même région.

« Je fus pris desous Arles, en l'estor communal, » dit Elie (v. 2205); et, quoique la version islandaise ne reproduise pas ce trait, elle nous en donne l'équivalent en nous montrant (ch. 24) les chrétiens délivrés passant près d'Arles pour arriver à Saint-Gilles. Dans un passage qui ne se trouve que dans la Saga, le nom de la grande ville, objectif principal de l'ennemi, est tout aussi bien, à consulter les variantes (*Pelliers, Nunpellies, Monfellies, Monfellus*) Montpellier que Poitiers.<sup>2</sup>

5° Dans le combat dont le récit figure au début du poème (v. 220), on nous représente les chrétiens repoussés jusqu'à la Roche de Clin. C'est, dit le poète, une localité qui se trouve près de la Loire; en réalité, il faut lire près du Rhône, c'est la Roche de Glun en Dauphiné.

Cela semble démonstratif, mais regardons de près la narration de cette bataille, de ce débarquement des pirates. Il s'est produit en Bretagne (v. 211); le roi, qui se trouvait à Paris lorsqu'il en a été prévenu, s'achemine vers le camp de ses ennemis (v. 210) par le Maine et l'Anjou<sup>3</sup>. Le choc a lieu sur les bords de la Loire (v. 220)

<sup>1</sup> La Saga dans le passage correspondant porte Forfretisborg. Il y a là, je crois, un nom mal lu, et une confusion de Garin de Pierrelate et de Girard de Fraite. De même, quand elle lui donne Blevisborg, c'est-à-dire Blaie, pour résidence, il y a là, pour moi, une confusion avec Girard de Blaie.

<sup>2</sup> Si la dernière laisse n'était pas manifestement l'œuvre d'un remanieur, la mention de Valence comme patrie du pèlerin qui retrouve Elie, celle de Brandis (Brindisi) comme port d'embarquement de l'armée libératrice, indiqueraient très nettement la Méditerranée comme théâtre des événements.

<sup>3</sup> Notre poème porte :

Il trépassé le Maine et Auvergne et Berri.

La mention de l'Auvergne et du Berri est fautive comme provinces contiguës au Maine, et comme se trouvant sur la route d'Angers; de plus, pour

et les chrétiens sont repoussés jusqu'à Angers (v. 229). L'énumération des royaumes que possède le roi païen est un mélange de pays celtiques, l'Irlande et l'Ecosse, avec l'Afrique, la Syrie, Alexandrie ou Bagdad<sup>2</sup>.

Ce roman, si peu breton dans ses confusions mêmes, a du moins l'avantage de nous montrer comment on s'y prenait pour rajeunir les matières qui tendaient à s'épuiser. Le dieu celtique transformé en baron du moyen-âge est représenté comme fils d'un saint Julien, qui subit lui aussi la même transformation<sup>3</sup>. Sa femme, ou du moins, celle qu'à l'origine il devait épouser<sup>4</sup>, Rosamonde, porte un nom chrétien d'origine germanique, et a pour père Macabre, le Machabée de la Bible qui étant juif est devenu tout naturellement sarrasin. Le compagnon d'Elie, Galopin, nom commun dont je n'ai pas besoin d'expliquer la signification, a été rattaché à la famille de Tiéri et de Bérart, très connue grâce au beau poème des *Saisnes*. Les six rois païens contre lesquels lutte Elie, Corsaus, Rodoant, Grandoine, Triacre, Salatré et Malprian, son fils Caifas, son lieutenant Josué et les compagnons de celui-ci, Hector et Gontier, son

aller vers le Rhône, il traverserait le Berri avant l'Auvergne. Heureusement la Saga nous donne : « Il passe le Maine, l'Anjou et le Berri ». Le copiste avait sous les yeux un texte qui ne portait que les initiales des noms propres, comme cela arrive souvent, et A... et B... Il aurait dû lire Anjou et Bretagne, à moins que la rime n'eût déjà entraîné Berri. Il a mis Auvergne et Berri, ce qui est absurde.

Ce fait n'est pas d'ailleurs un fait isolé. Dans le *siège de Barbastre* nous voyons (Bibl. nat. ms fr. 1448, f. 138). Le roi de France quittant Orléans pour se rendre en Espagne, s'y acheminer par Tours et Angers, d'où brusquement il se trouve transporté à Narbonne, itinéraire évidemment fantaisiste si on ne le suppose pas emprunté à quelque expédition contre les Normands de la Loire.

<sup>2</sup> On pourrait trouver des renseignements dans l'itinéraire suivi par les vainqueurs d'Elie. Mais quand on suit leur trace de Bagdad à Sorbrie en Hongrie (probablement le pays sorabe) en laissant à gauche la Romanie et la Femenie, c'est-à-dire l'Asie Mineure, à droite la Russie, on voit que l'on a affaire à un fragment d'itinéraire menant des bouches de l'Euphrate à celles du Danube en remontant le cours de ce premier fleuve et en traversant la mer Noire, nullement à une expédition revenant d'Arles ou de Nantes.

<sup>3</sup> Il n'est pas possible, étant donné le v. 9 sur Julien « qui fit bons ponts faire et grande hôtellerie », de ne pas identifier ce prétendu seigneur avec saint Julien, si connu au moyen âge sous le nom de saint Julien l'Hospitalier ; saint Aioul, saint Vivien ont de même été transformés en barons féodaux.

<sup>4</sup> Le dénouement a été modifié, et Avisse substituée à Rosamonde pour permettre la soudure des poèmes d'*Aioul* et d'*Élie*.



ennemi Lubien, avec les siens. Gontable, Tornebran, Garlan et Malvergié, appartiennent à la Bible, comme Macabré (Caïlas, Josué), à l'antiquité (Hector), au cycle de Roland (Grandoine), de Guillaume (Corsaus, pour Corsolt), à l'histoire des Croisades (Rodoant), ou se retrouvent fréquemment deci delà dans les différents poèmes qui nous ont été conservés, tantôt purs, tantôt légèrement altérés, comme Lubien, qui est Jubien dans la Saga, et doit avoir été calqué sur un Rubien ou Rubin qui figure très souvent dans nos romans. Les jongleurs avaient ainsi dans leurs souvenirs un trésor de noms propres où ils n'avaient qu'à puiser pour les adapter tant bien que mal au nouveau sujet qu'ils entreprenaient<sup>1</sup>.

(A suivre).

V<sup>10</sup> C. DE LA LANDE DE CALAN.

<sup>1</sup> Je compte six rois païens et non dix, et je lis par conséquent *sisme* et non *aïsme* au v. 258. En effet : 1<sup>o</sup> la Saga n'énumère que six rois ; 2<sup>o</sup> le texte français en connaît sept, mais il a pris Orable pour un nom d'homme, tandis que c'est un nom de lieu ; les deux textes racontent huit duels, mais pour l'un ils dédoublent Salatré en Salatré et Mal's'ré et pour l'autre ils supposent l'existence de deux Josué dans l'armée païenne, car Josias, Jossé, Gossé, Jossian, ne sont, quand on y regarde de près, que des variantes fautives de Josué. Il suffit donc de lire Grandoine au lieu de Gaidonet, Gambon ou Granduse, et cela d'après le V. 561, de remplacer Aitropé et Josué (au V. 257) par Corsaut et Salatré, que donne la Saga. Codroé, Baligand, sont certainement interpolés ; Ataignant est un nom commun dont on a fait à tort un nom propre. Je n'ose me prononcer entre Salatrén et Tanabré (V. 666), Beraut et Jodoan (v. 2075) Murgale et Maldras (v. 2074). Les deux derniers d'ailleurs figurent à l'état de *souvenir* et non d'acteurs. Les plus difficiles à identifier sont les quatre guerriers de Lubien (vv. 2236-37 et 2306-67). On trouve en effet 1<sup>o</sup> Gontable, Gondracle, Jonacle ou Jonatre ; 2. Tornebrans, Onebras, Tanabras et Selebrans, ces deux derniers distincts, mais n'en faisant qu'un en réalité ; 3. Malvergiés, Malingé, ou Turfier ; 4. Garlan, Careld ou Scibras. Sauf Garlan, ces noms sont particuliers à *Elie*. Faut-il supposer qu'aucune de ces lectures n'est la bonne ? Gontable, etc, est-il Gateblé, Tornebrans, etc., est-il Sortibrans ? Tiacre ne se trouve que dans le *Charroi de Nîmes*, (v. 1122), encore y a-t-il une variante, Fiacre. Malprian est une des nombreuses formes que revêt le nom d'origine germanique Maubrun. On le retrouve dans *Floovant* (v. 598), *Aspremont* (Bibl. nat.ms. fr. 25.529, f<sup>o</sup> 20), *Barbastre* (Bibl. nat. ms. fr. 1448, f. 150), *Anséis* (v. 2468, etc.), *Aliscans* (v. 5447 L.). Gontier est encore un nom d'origine germanique, souvent porté par des personnages antipathiques. Rubien et Salatré sont très fréquents. (Cf. pour le premier, *Ogier*, p. 87, *Aliscans* v. 374, *Fierabras*, v. 7555, *la Prise de Cordres*, v. 596, *le siège de Barbastre* f. 147, *la Prise d'Orange*, v. 664, *Maugis*, *Anséis*, v. 3612, etc.. *Blanchandin* (sous la forme Rubion, v. 1088, Rubien, v. 2236, Subien, 4599) ; le Rubien du Roland rimé est une erreur.

LE P *end* WNING  
*on*  
SAINT *φ. 350* DE-PORNIC

CHEVELURE D'OR

C'est à  
de-Pornic  
séjour  
nom  
hunc  
« l'  
de  
a  
p

station balnéaire de Sainte-Marie-  
que souvenir d'un étranger qui y  
vers le milieu de ce siècle et dont le  
ne des gloires incontestées de la pensée  
quelques anciens se rappellent-ils encore  
maison du maire durant la belle saison  
1865, et que l'on rencontrait chaque jour,  
ant le sentier de chèvre suspendu sur les  
laïses.

Nous ~~à~~ même en villégiature sur cette côte pitto-  
resque autant que ~~alubre~~, nous nous sommes senti inspiré du  
désir de faire connaître à nos concitoyens le grand poète dont la  
plupart ignorent jusqu'au nom, en réunissant les quelques souvenirs  
que nous avons pu rassembler de son séjour à Sainte-Marie.

Nous encadrerons dans ces notes l'une des plus remarquables  
poésies de Robert Browning, dont le sujet est une curieuse légende  
du pays pornicais, elle aussi bien peu connue, sinon totalement  
oubliée.

Nous espérons que le lecteur trouvera quelque intérêt à ces rémi-  
niscences biographiques et poétiques. Elles auront une saveur toute  
de circonstance, en ce moment où les œuvres de ce poète anglais,  
qui adorait la France, sont l'objet d'un mouvement posthume  
d'admiration, d'un enthousiasme confinant à l'apothéose, dans les

esprits cultivés, de l'autre côté de la Manche et dans le Nouveau-Monde. Ses compatriotes ne craignent pas, à l'heure qu'il est, de le placer en parallèle avec leur immortel Shakespeare.

## I

*Robert Browning*<sup>1</sup>, naquit le 7 mai 1812, dans un faubourg de Londres, Camberwell, aujourd'hui absorbé par l'envahissante cité, mais, à cette époque, jouissant encore de tous les agréments de la vraie campagne.

Les ancêtres paternels du poète appartenaient à la classe des propriétaires ruraux et possédaient un modeste domaine dans le Dorsetshire. Son grand-père et plus tard son père embrassèrent la carrière du négoce. Celui-ci occupa un pupitre de clerk à la Banque d'Angleterre, ce qui ne l'empêchait pas, à ses heures de loisir, de cultiver les Muses, d'écrire des vers gracieux, de s'essayer à des dessins humoristiques et de se montrer un véritable dilettante en matière musicale.

L'enfance de Browning fut heureuse, comme du reste toute sa vie, sauf le seul chagrin que lui causa la mort de sa femme. Héritier de la complexion de son père qui s'éteignit à 84 ans, sans avoir connu un jour de maladie, il eut toujours foi dans le bonheur terrestre, ainsi qu'il l'exprimait dans le chant de sa *Pippa* : « Dieu règne dans son ciel ; tout est pour le mieux dans le monde. »

Adolescent, Browning rêva de la carrière artistique. Comme son père, il se sentait peintre et musicien, mais la poésie le séduisait plus encore que l'art. L'inspiration qui bouillonnait en lui ne tarda pas à jaillir au dehors. Plusieurs essais de poèmes, tels que *Pauline* ou *Paracelse*, encore que défectueux à bien des égards et violemment attaqués par la dent de la critique, le révélèrent néanmoins, par de réelles beautés, comme un poète de race, dont l'étoile promettait de briller un jour au plus haut du firmament littéraire.

En 1855, son recueil de poésies intitulé « Hommes et Femmes » *Men and Women*, lui assignait définitivement un rang honorable

<sup>1</sup> *Life of Robert Browning*, by William Sharp. London, 1897.

parmi les écrivains contemporains. A partir de ce moment, les chefs-d'œuvre, succédant aux chefs-d'œuvre, sortirent en abondance de la plume magique du chantre de *Pippa* et d'*Hervé Riel*. Il produisait sans relâche, avec une activité fébrile, ces vers étonnants où l'on croit entendre « un bouillonnement de cataracte » où « les idées se précipitent en torrent les unes sur les autres, s'enchevêtrant, se brisant parfois sur les pierres des rapides, produisant d'autres fois des effets magnifiques<sup>1</sup>.

Ce ne fut pas toutefois de son vivant que Browning recueillit l'hommage d'admiration passionnée dont à l'heure qu'il est son œuvre titanesque est l'objet de la part de la race anglo-saxonne, des deux côtés de l'Atlantique. On lui reprochait son obscurité sybillique, son langage aux hardiesses bizarres, violemment tourmenté, la subtilité insaisissable de ses pensées, la hauteur vertigineuse, inaccessible au commun des esprits, de sa philosophie, un excès d'insistance et de précision dans les détails, qui souvent nuisait à l'effet de l'ensemble.

Quoi qu'il en soit, Browning est aujourd'hui le poète favori de l'Angleterre, qui en a tant produit et de si illustres. On y place sa statue, chaque jour enguirlandée de fleurs nouvelles, sur un piédestal d'honneur, vis-à-vis celle du grand Shakespeare, sans craindre que la comparaison ne soit nuisible au poète de Camberwell. Nul, dit-on, depuis l'auteur d'*Hamlet* et d'*Othello*, ne fut, comme Browning, un « créateur d'âmes ». Des sociétés littéraires se sont formées aux pays de langue anglaise, sur l'ancien et le nouveau continent, dans le but d'étudier en commun les œuvres de Browning, d'en savourer les beautés ainsi qu'on se délecte des mets délicieux d'un festin, de découvrir les sens cachés de leurs strophes apocalyptiques, de sonder les abîmes de leur mysticisme philosophique.

Le 12 septembre 1846, Robert Browning unissait sa vie au pied des autels à celle d'une femme dont le poète lauréat du jour, Wordsworth, ne craignit pas de dire : « Elle seule au monde peut le comprendre. »

<sup>1</sup> *Le roman de deux poètes*, M. Dronsart. (*Correspondant*, 10 juin 1899 p. 594.

Miss Elizabeth Barrett avait en effet reçu d'en haut le don de la poésie, à un degré égal, sinon supérieur, à celui de l'homme qui devenait son époux. Le corps presque immatériel de cette femme-poète succombait dévoré par une âme de feu. Avant que cette frêle existence « nourrie de rayons de soleil et de clair de lune, » ne s'éteignit sous le ciel d'Italie, elle avait marqué son passage sur la terre par l'une des œuvres les plus suaves et les plus pénétrantes de notre temps, la plus puissante peut-être des créations littéraires sorties du cerveau de la femme : le poème, autobiographique, dit-on, d'*Aurora Leigh*.

Avec une organisation comme celle de M<sup>me</sup> Browning, le climat froid et brumeux de l'Angleterre était incompatible. Aussi ce fut en Italie que les nouveaux époux transportèrent leur *home*, ne faisant que de rares et rapides apparitions dans leur pays natal. Rien de plus tendre ni de plus chevaleresque que l'affection sans nuages portée par Browning à sa femme.

Une nouvelle joie leur était réservée. Au printemps de 1849, « en pleine saison des fleurs et des chants d'oiseaux », un fils leur naquit et il sembla que la jeune mère se reprit à la vie, dans le bonheur de la maternité.

Quelques années plus tard, en 1856, M<sup>me</sup> Browning publiait *Aurora Leigh*. Ce fut comme le chant du cygne. A partir de ce moment, tout de gloire pour elle, la consommation qui dévorait sa poitrine fit de rapides progrès, et, le 28 juin 1861, dans le vieux palais pisan de *Casa-Guidi*, devenu la résidence des deux poètes, la malade, appuyant son front d'ivoire sur le sein de celui qu'elle avait si passionnément aimé, tomba dans une sorte de ravissement. « Oh ! que c'est beau ! » murmura-t-elle ; puis elle exhala son dernier souffle « comme le parfum d'une fleur qu'emporte le vent d'orage. »

Browning supporta avec courage cette douloureuse séparation, la seule épreuve sérieuse de sa vie entière. Bien qu'il n'appartint pratiquement à aucune confession chrétienne, il croyait fermement en Dieu et en l'au-delà ; la pensée de la mort est enveloppée d'une douce sérénité pour ceux qui la considèrent comme la porte de la véritable vie. Le charme suprême de son séjour ici-bas était rompu,

mais il lui restait un fils à aimer, et, d'ailleurs, Browning était de la race de ces énergiques que le malheur ne désarçonne pas.

Un mois après la catastrophe, il écrivait à un ami : « Je me dispose à partir pour quelque coin bien tranquille, en France, afin de m'y refaire. Je n'y veux point de société, pas même celle de ma propre famille. »

La Bretagne, avec ses grèves désertes et la simplicité de ses mœurs, devait tout naturellement attirer le poète, dans cet état d'âme, calme et triste à la fois. Saint-Enogat, près de Dinard, eut sa première visite. L'année suivante, il essaya une saison à Biarritz, mais il n'y laissa point ses regrets, et le printemps de 1863 le ramena vers le littoral breton. Cette fois ce fut le modeste village de Sainte-Marie, près de Pornic, sur le rivage de la baie de Bourgneuf, qui eut les préférences de Browning. Nous l'y retrouverons tout à l'heure, pour l'y suivre du plus près qu'il nous sera possible.

Le séjour de Sainte-Marie répondit tellement à l'idéal du poète, qu'il y retourna avec empressement, les deux étés suivants. Sur cette côte paisible, baignée dans un air aussi pur que doux, il écrivit plusieurs de ses meilleures poésies, telles que *La chevelure d'or* et *La femme de James Lee*. Il y trouva de plus des sujets et des matériaux pour des œuvres postérieurement livrées à la publicité, dont l'une des plus originales et des plus lues est sa *Fiftne à la foire*.

L'année 1866 ramena notre poète à l'embouchure de la Loire, mais, cette fois, sur la rive opposée, au Croisic, après une tentative sans succès de villégiature marine à Dinard et Saint-Malo. Le profond penseur qu'était Browning avait en horreur le bruit et le mouvement des plages en renom.

Il y goûta beaucoup aussi le séjour du Croisic, d'où il écrivit des lettres charmantes, ainsi que l'une de ses poésies les plus appréciées : *Hervé Riel*.

Hervé Riel<sup>1</sup> est bien un personnage historique : obscur marin croisicais qui, le 31 mai 1692, sauva d'une destruction totale une flotte de 22 vaisseaux, commandée par d'Amfreville. Fuyant la flotte

<sup>1</sup> L'orthographe vraie est Hervé Rielle. Il naquit au Croisic en 1654, d'une ancienne famille du pays, d'assez bonne bourgeoisie.

anglaise qui lui avait infligé la fameuse défaite de la Hougue, l'escadre de d'Amfreville affolée se présentait, pour y chercher un abri, à l'embouchure de la Rance. Les pilotes de Saint Malo et de Saint-Servan ayant déclaré que la flotte fugitive ne saurait trouver ni dans les passes ni dans la rade une profondeur d'eau suffisante, l'état-major décida d'échouer tous les navires à la côte et de les y brûler, pour empêcher qu'ils ne devinssent la proie de l'ennemi acharné à leur poursuite. A ce moment, se présenta au commandant un simple matelot de l'escadre : Hervé Riel. Il affirma sur sa tête que l'assertion des pilotes malouins était mensongère ; qu'il se faisait fort, si on voulait lui confier la barre du vaisseau-amiral et donner ordre au reste de la flotte de gouverner dans ses eaux, de mettre celle-ci tout entière à l'abri des canons anglais. On le crut et il réussit. Sollicité par son amiral de demander telle récompense qu'il lui plairait, pour un si grand service rendu au Roi et à la patrie : « Rien autre chose, répondit-il simplement, qu'un congé pour aller embrasser ma femme<sup>1</sup> au Croisic. » Hélas ! qui aujourd'hui prononce encore, même au Croisic, le nom d'Hervé Riel, le sauveur des vaisseaux de la France ? Le poète se trompe toutefois en accusant les concitoyens du brave pilote d'une ingratitude absolue : « Perdus tous deux le nom et l'exploit ! Pas un pilier, pas un poteau, qui, dans son Croisic, fasse revivre la belle chose qu'il fit. » En 1890, le maire de cette ville, pour réparer ce regrettable oubli, fit placer sur l'un des quais une plaque d'airain, qui lui donne le nom du digne maître-pilote dont s'honore le Croisic. Sur la même plaque est gravée une inscription qui rappelle l'action d'éclat accomplie par lui le 31 mai 1692. Toutefois les beaux vers, si enthousiastes et si vibrants, que Browning a consacrés à ce modeste héros, en perpétueront la mémoire plus efficacement qu'une inscription que le temps efface.

Le poète anglais ne les publia toutefois qu'en 1871. A cette époque, comme son âme généreuse frémissait de douleur à la vue des désastres d'un pays qu'il aimait tant, il retira du fond d'un tiroir le manuscrit d'*Hervé Riel* et le vendit pour la somme de 100 livres

<sup>1</sup> La femme d'Hervé Riel, surnommée *la belle Aurore*, se nommait Jeanne Jubel. Elle était fille d'un notaire royal au présidial de Guérande. (*Hervé Rielle, maître-pilote*, par S. de la Nicollière-Teijeiro. Vannes).

sterling (2500 francs) au Cornhill Magazine. Il s'empressa aussitôt de verser le prix de son œuvre à la caisse de la Société de secours pour Paris affamé par les horreurs du siège.

Browning était un studieux. Partout où le conduisaient ses pérégrinations oestivales, il étudiait avec assiduité l'histoire locale, il faisait causer les anciens, il recueillait les légendes populaires et les récits des veillées. C'était souvent pour lui des sources d'inspiration, des motifs de chants originaux, qu'il utilisait tôt ou tard. Ainsi, sur cette pointe sauvage, aux rochers et aux maisons de granit, incessamment fouettée par les âpres vents du large, il trouva encore matière à une remarquable pièce de vers : *Les deux poètes du Croisic*, de leur nom : René Gentilhomme et Paul Desforges Maillard ; le premier, page du prince de Condé, le second, contemporain de Voltaire à qui il adressait des pièces très légères, sous un pseudonyme féminin.

Cet article n'étant nullement une biographie épuisante du poète de Camberwell, nous ne le suivrons pas désormais dans ses nombreuses stations en Bretagne et en Normandie. Contentons-nous de dire que Robert Browning ne se départit jamais de l'amour sincère qu'il portait à notre belle France

Browning s'éteignit paisiblement, le 12 décembre 1889, à Venise, dans sa princière résidence du Palazzo Rezzonico. Son cœur, dont le rythme avait toujours été d'une exceptionnelle lenteur, et qui s'était graduellement affaibli, cessa de battre ce jour-là, sans souffrance et sans crise.

Comme nous l'avons dit, l'illustre poète n'eut pas le bonheur de croire à tous les dogmes de la foi chrétienne, toutefois les réalités extérieures de lui suffisaient pas. Il croyait en Dieu et en l'âme humaine « aussi fermement que le cardinal Newmann. » « Je reconnais, écrivait-il encore, deux réalités suprêmes, lumineuses, évidentes : mon âme et mon Créateur. » Il appelait de ses vœux l'instant où son âme s'éveillerait au plein jour de l'éternité. « Heureusement pour nous luira cette idéale aurore, qui mettra les battements de notre cœur à l'unisson des accords divins. » « Je me refuse à croire que la mort finit tout. Ne dites jamais de moi que je suis mort. »



La nuit même où mourut Browning, une nouvelle étoile apparut aux yeux des astronomes, dans la constellation d'Orion. Les admirateurs du poète, — et ils étaient déjà légion, — ne manquèrent pas de relever cette coïncidence.

Et maintenant, connaissance sommaire étant faite avec l'hôte célèbre de notre côte pornicaise, cherchons-y l'empreinte de ses pas.

## II

Lorsque Robert Browning, accompagné de son père, de son fils et de sa sœur Sarrianna, qui tenait son ménage depuis la mort de sa femme, vint chercher le repos et l'air pur à Sainte-Marie-de-Pornic, ce village était loin d'être la délicieuse et aristocratique station balnéaire qu'il est aujourd'hui. Autour de la vieille église au curieux porche roman, entourée de tombes envahies par les herbes folles, se groupaient quelques modestes habitations de cultivateurs, de marins, de pêcheurs, de petits propriétaires ruraux.

La *furia* des bains de mer n'avait pas encore couvert la côte de ces constructions luxueuses, où le génie des architectes s'est épuisé à joindre l'originalité à l'élégance. Browning s'étonne lui-même d'être venu s'échouer dans ce « hameau de pêcheurs, inconnu du guide Murray ».

Si le poète anglais fut venu quinze ans plus tard à Sainte-Marie, il n'aurait eu, comme tant d'autres, que l'embarras de choisir entre de nombreux chalets, tous séduisants à l'envi, mais, à l'époque de ses séjours, il ne pouvait que chercher un gîte acceptable dans quelque une des meilleures habitations de gens du pays.

Ce fut, en effet, la maison du maire de la commune, M. René Laraison, qui eut sa préférence, et il n'en habita pas d'autre durant les trois étés consécutifs qu'il passa sur le rivage de la baie de Bourgneuf. Contrairement à ce qui a été dit et répété dans des publications anglaises et américaines, cette maison n'a nullement disparu pour faire place à une villa de style moderne. Sa situation dans le vieux Sainte-Marie, assez loin de la mer, la préservait tout naturellement d'une pareille reconstruction.

Après avoir dépassé de quelque cent mètres à peine la gracieuse église neuve paroissiale, — un vrai bijou d'architecture ogivale de la première époque, savamment étudiée et intelligemment exécutée, — montant la route qui se dirige vers le nord-ouest et Préfaïlles, on rencontre sur la droite une étroite ruelle bordée de murs de jardins et de maisons basses, qui se détache à angle droit de la grande artère. Elle aboutit à une grille de fer de peu de largeur, donnant accès à un jardin planté d'arbres fruitiers et de fleurs. Tout au fond, s'élève le logis, l'une de ces habitations demi-bourgeoises du commencement de ce siècle, vaste, solide, sévère avec sa patine de crépi grisâtre et ses volets peints en brun sombre, sans prétention à un style quelconque, où tout a été disposé, à l'extérieur en vue de la symétrie, à l'intérieur en vue de la commodité du propriétaire.

Le rez-de-chaussée est percé d'une porte d'entrée à l'exact milieu, et de deux fenêtres semblables, l'une à droite, l'autre à gauche.

La même disposition est reproduite pour les ouvertures du premier étage, seulement celle qui se trouve au dessus de la porte d'entrée est, cette fois, une fenêtre pareille au quatre autres. Au-dessus, affectant, vu de face, la forme d'une large pyramide tronquée, monte vers le ciel un toit d'ardoises aux pentes raides, flanqué symétriquement de deux hautes cheminées de briques rouges.

Depuis sa construction, l'immeuble n'est point sorti de famille. Il est aujourd'hui possédé et habité par la belle-fille du maire de 1863, M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Laraison.

Telle fut la modeste et tranquille demeure de Browning, durant ses villégiatures d'été à Sainte-Marie.

Nous trouvons dans ses lettres, récemment publiées<sup>1</sup>, de nombreux passages qui nous initient à la vie simple et frugale que menait le poète au milieu des bons paysans et pêcheurs du pays.

« Je vis ici, écrivait-il à son ami T. Leighton, la première année de son séjour, de lait et de fruits. Je me baigne tous les jours. J'emploie la matinée au travail. Je lis quelquefois avec Pen, et plus souvent tout seul. Je me couche de bonne heure et me lève matin. J'avoue que cette vie-là me plaît. »

Mrs Sutherland O. r. *Life and letters of Robert Browning.*

A miss Blagdein : « Sainte-Marie est un petit coin sauvage de Bretagne, qui ressemble quelque peu à ce village où nous nous arrêta mes l'an dernier. Tout près de la mer : un hameau d'une douzaine d'habitations entièrement isolé. On peut y faire, sur la côte, tout du long de rochers peu élevés, des promenades de plusieurs lieues. Notre maison est celle du maire. Elle est assez vaste, propre, mais un peu nue. S'il était en mon pouvoir, je voudrais rester comme je suis, des jours et des jours encore. Parfois, lorsque je rêve assis à ma fenêtre, il me semble que je ne suis plus sur la terre. La petite église, un champ, quelques maisons et puis la mer, voilà le paysage qui repose mes yeux.

« Sur la semaine on ne voit personne dans le village ; seulement de tous côtés des meules de foin, des vaches et des poules. La ferme que nous habitons produit tout notre beurre, tous nos œufs, tout notre lait... Ici la mer est si douce ! Le vent a une si plaintive harmonie !.. Hier, j'ai composé une poésie de 120 vers et je compte bien continuer à écrire, quelle que soit ma disposition. »

Dans *La femme de James Lee*, Browning a transporté, devant le seuil de la chaumière du marin, le sobre tableau dont il jouissait de sa fenêtre : la mer, les champs, le figuier tout incliné par l'effort des vents salés du large, dont la feuille « refermait ses cinq doigts, ouverts naguère comme ceux d'une main humaine tendue à tous les passants, lorsque disparaissait au ciel la lumière d'or que l'été y faisait resplendir pour la réjouir. »

En septembre 1865, Browning écrivait. « Je suppose que la pièce de vers qui, ainsi que vous me le dites, associe dans votre esprit le nom de Pornic avec le mien, est celle qui a rapport à la pauvre jeune fille. Depuis que je suis arrivé ici, le mois dernier, ils ont démoli la vieille église. Il n'en reste plus debout, et pour quelques semaines seulement, que les murs nus et sans toit. Elle était fort ancienne, bâtie sur le roc comme sur un fondement naturel, et assurément presque insuffisante. C'est pourquoi ils en ont construit une nouvelle par derrière, d'un style fort élégant, et la vieille est condamnée à disparaître. N'auraient-ils pu élever plus loin leur léger édifice moderne et conserver le vieux temple comme une chapelle où auraient été prier les pêcheurs ?... De vieilles sculptures

romanes, chapitaux, pilastres, etc. qui, lorsque nous partîmes l'an dernier, formaient encore le porche d'entrée, gisent pêle-mêle, entassés en un monceau de décombres au bord du chemin... Ici les habitants sont bons, inintelligents et malpropres, sans le moindre sentiment du pittoresque dans leurs grossières cervelles. » Le poète n'eût sans doute pas porté aujourd'hui un si sévère jugement.

Les anciens du pays ont conservé un vague souvenir de « l'Anglais » que l'on voyait tous les jours se promener seul le long de la côte, et que souvent l'on surprenait rêvant ou lisant dans une anfractuosité de la falaise, ou dans l'ombre fraîche jetée par un rocher festonné de lierre sur une de ces mignonnes plages de sable fin, qui se rencontrent, de distance en distance, de Sainte-Marie à la pointe Saint-Gildas.

Rarement il était accompagné de son père, — bon et respectable vieillard, qui « n'était pas fier, me disait-on dans le pays, et eût été bien causant, s'il eût pu dire un mot de français », — ou de son fils, dont l'un des passe-temps favoris était de faire des armes avec un autre jeune anglais logé dans le village. Comme on n'avait point apporté de fleurets dans les bagages, on se servait, pour ces simulacres d'escrime, de vulgaires « manches à balai ».

Browning, comme nous l'avons dit, mettait à profit ses séjours successifs au pays de Retz, pour en rechercher les traditions et les légendes. C'est ainsi qu'en étudiant l'histoire anecdotique de Pornic, il trouva le sujet de l'une de ses plus remarquables poésies : « La chevelure d'or », *Gold hair*.

Le lecteur nous saura gré de placer sous ses yeux la traduction que nous avons faite à son intention de cette pièce de vers si ignorée de ce côté de la Manche. Elle lui fera connaître en même temps un événement, bien oublié à l'heure qu'il est dans le pays, et l'initiera à la tournure toute originale, dans sa hardiesse réaliste, du génie poétique de son auteur.

## LA CHEVELURE D'OR

*Histoire de Pornic.*

## I

Oh ! qu'elle était belle, la jeune fille au teint si blanc, — trop blanc, — qui vivait à Pornic, tout au bord de la mer, là où l'Océan et la Loire mêlent ensemble leurs eaux ! Le nom qu'elle portait était célèbre dans toute la Bretagne. Ce nom, ma plume se refuse à l'écrire.

## II

Son teint était trop blanc, car le rouge sied mieux à la fleur de la vie. Sa chair était comme la douce, la séraphique enveloppe d'une âme qui semblait, — au dire de ses proches, — destinée à voir seulement la terre sans être à peine vue elle-même, pour s'épanouir au ciel, sa vraie patrie.

## III

La terre ne remarquait qu'une chose en elle, mais c'était une merveille : un don de la nature, qui faisait l'admiration des hommes. Si le sourire animait rarement ses joues amaigries, si la moitié de sa ceinture suffisait à entourer sa taille trop menue, en revanche n'avait-elle pas sa luxuriante chevelure ?

## IV

Qu'elle était soyeuse et bouclée, cette chevelure ! Avec quelle souplesse elle flottait ! Quel parfum suave elle exhalait ! Avec quelle abondance elle se répandait sur ses épaules ? Une chevelure d'or ? ai-je dit. Non, l'or eût paru terne auprès d'elle. La vie y souriait, semblant dire : « Jugez de ce que j'aurais pu être ! » L'hymen soupirait : « Comprenez tout ce que je perds ! »

## V

Lorsque cette jeune fille mourut, ce fut un événement à peine plus étrange que lorsque s'éteint la douce clarté d'un beau soir, et que votre regard voit le soleil disparaître par degrés dans les pâles rayons du couchant. A ce moment, un dernier jet de lumière embrase le ciel d'une splendeur soudaine, d'un éclat momentané, et tout est fini.

## VI

Ainsi, lorsqu'on se demandait si son haleine n'était pas éteinte, tandis que l'on approchait la petite croix bénite de ses lèvres, un changement subit s'opéra dans ses traits. Une tache enflammée apparut sur ses joues. Une étincelle sembla jaillir de ses yeux à demi fermés. Elle s'écria : « Je veux parler ! »

## VII

« Ne touchez pas à ma chevelure », dit-elle d'une voix suppliante, « tout ce qui me tenait au cœur a disparu ou va disparaître, mais mon dernier, oui, mon dernier trésor, le bien qui m'est cher par-dessus tous les autres biens, oh ! laissez-le moi dans ma tombe. Je veux que les spectres qui la hanteront jouissent de sa vue : ne touchez pas à ma pauvre chevelure d'or ! »

## VIII

Son ardent désir ainsi exprimé, la jeune fille retomba morte sur sa couche. Ses parents éclatèrent en douloureux gémissements. Tous les amis y joignirent les leurs, sans que leur affliction connût de mesure. Ah ! c'était un spectacle déchirant que celui de cette merveilleuse chevelure de la morte, qui l'enveloppait toute entière, mais non pas en désordre.

## IX

De ses boucles elle formait comme un diadème autour du front de la jeune fille. Elle se déroulait le long de ses joues, ainsi qu'une riche coiffure. Elle retombait doucement sur son cou, sur sa poitrine affaissée par la mort et, sans laisser un vide entre ses flots dorés, elle atteignait le bas de son vêtement.

## X

Tous les assistants déposèrent un baiser d'adieu sur cet angélique visage enchâssé comme un lingot d'argent au milieu d'un riche cadre d'or. Selon le vœu de la défunte, sa chevelure fut religieusement conservée intacte. Le prêtre lui-même respecta sa volonté suprême, lorsqu'il plaça, avec un soin paternel, le crucifix béni sur son sein.

## XI

Et ainsi, inviolée de corps et d'âme, fut la jeune morte enterrée dans l'église de Pornic, tout auprès de l'autel, comme une sainte, en l'honneur de sa haute naissance, de sa vie si pure, de son destin si digne de pitié.

## XII

Et dans la suite des temps, vous deviez, vous aussi, verser quelques larmes, bien qu'un sourire d'incrédulité apparût sur vos lèvres, en écoutant l'histoire de cette chevelure d'or, qui fut à la fois robe et linceul ; en entendant raconter comment, expirante, celle à qui Dieu l'avait donnée suppliait qu'on ne touchât pas à cette parure sans prix, et comment on avait respecté sa volonté, en la laissant intacte.

## XIII

Des années s'écoulèrent. La légende que nous venons de raconter demeura, à la fin, toute l'histoire de la jeune noble. Le souvenir de toutes ses actions, même de ce qu'elle avait été, s'effaça rapide-

ment de la mémoire de ceux qui l'avaient aimée, et se résuma en quelques mots, que les survivants se transmirent les uns aux autres.

## XIV

On se disait : Elle fut créée pour le ciel, non pour la terre. Elle est allée avant le temps rejoindre les anges, ses frères. Quoi d'étonnant, elle était mortelle, après tout, et sujette à la fragilité humaine, — si on trouvait à lui reprocher, comme son seul crime, d'avoir connu tout le prix de sa chevelure d'or ?

## XV

Le hasard voulut que, dans la gracieuse petite église de Pornic, le dallage, se faisant besoin d'être réparé, fût mis en pièces, et enlevé. Dans un coin oublié et obscur, une portion du sol sacré se montra alors à nu et les enfants s'amuserent à y fouiller.

## XVI

C'était un emplacement comme ceux où nos ancêtres avaient coutume de placer la tombe de quelque saint personnage, de quelque bienfaiteur, — un évêque par exemple, — d'un baron enterré avec son armure richement ouvrée, d'une grande dame avec son anneau ciselé et sa rosette de pierreries : ornements que sanctifie et préserve la sainteté.

## XVII

Nous les retrouvons, des siècles après, quand le cadavre, selon nous, n'a plus besoin de ces bijoux terrestres, qui n'ont de prix que pour les vivants. Les enfants s'emparent de ces biens futiles ; la ville applaudit à leur trouvaille, et l'église en tire un renom.

## XVIII

Le sol fut fouillé avec ardeur et, à la fin, — *O cor humanum, pectora cæca !* et le reste, — les enfants trouvèrent ; quoi ? Au lieu d'un anneau ou d'une rosette, — qui l'aurait prévu ? — Un double louis d'or !



## XIX

On courut prévenir le prêtre. Il écouta avec attention, réfléchit en lui-même, frappa son front de son index et sourit. « J'entends, dit-il, un petit oiseau gazouiller quelque chose à mon oreille. Apportez une pelle et creusons plus profondément. » On obéit à son ordre.

## XX

Bientôt fut mis au jour le couvercle d'un cercueil ou plutôt les planches tombées en pourriture qui le formaient jadis. Et l'on vit apparaître alors le crâne de la jeune fille, tout entouré de pièces d'or qui avaient dû être cachées dans les boucles épaisses de sa chevelure. Il y en avait tout un monceau.

## XXI

De l'or caché dans ses cheveux ! Eh quoi ! Avait-elle eu la passion, — elle, l'enfant à l'âme si pure, — de thésauriser ce vil métal, méprisable produit de la terre, défi jeté au ciel ? Le jour de sa première communion, une hideuse araignée était-elle tombée dans le ciboire sacré ? Un immonde crapaud s'était-il trouvé dans l'eau sainte des fonts, qui servit à son baptême<sup>1</sup> ?

## XXII

La vérité, hélas ! n'est que trop la vérité. La chose était claire. L'or, elle l'avait passionnément aimé, recherché, accumulé. Elle s'était penchée sur l'or, en adoratrice, en amante. C'était comme un impur abcès sur sa belle âme. L'abcès avait mûri, il avait éclaté, et le dernier cri de la malheureuse, au moment suprême, voulait dire :

## XXIII

« Ne me parlez pas de Dieu, mon cœur est de marbre. Ni amour, ni amitié, — l'or me tient lieu de tout cela ! j'ai soif d'or ! Mon or est

<sup>1</sup> Croyances populaires superstitieuses.

tout pour moi ; mon or est mon seul bien. Je le cacherai dans ma chevelure. Si on me laisse mon or, je descendrai presque sans regret dans la tombe. »

## XXIV

Des louis d'or ! Il y en avait six fois cinq, et, chaque pièce, un doublon de parfait aloi. Comprenez-vous maintenant ? Tandis que le prêtre bénissait la mourante ; tandis que les parents éplorés la couvraient de tendres baisers, comme si ceux-ci eussent eu le pouvoir de retenir son âme prête à briser ses liens charnels ;

## XXV

tandis que les portes d'or du paradis étaient prêtes à s'ouvrir ; tandis que les amis répandaient à l'envi autour de sa couche l'or de leurs louanges, un instinct pervers, vivace en elle jusqu'au dernier soupir, conduisait la main de la mourante à réunir ce qu'elle possédait d'or, d'or matériel. « Procurez-moi l'or du ciel. si vous le voulez, pensait-elle, mais j'espère emporter avec moi celui de la terre. »

## XXVI

Nous en savons assez ! Le prêtre recueillit cette sinistre aubaine dans la poussière de la tombe. Les parents de la morte considéraient avec une sorte de honte cette monnaie d'iniquité. Elle leur rappelait ces autres trente pièces d'or, prix de ce champ maudit où les Juifs enterraient les étrangers, et qui porte dans l'Évangile le nom de *champ du potier*.

## XXVII

Et le prêtre se disait : « Le lait qui est versé... On connaît la fin du proverbe. Veillons et prions ! Ne suffit-il pas parfois d'un grain de sable, pour causer la chute d'un saint sur les périlleux sentiers de la vie terrestre ? Cet or suffirait à payer un autel neuf. Nous le consacrerons à cette œuvre pie. » Et l'église de Pornic eut son nouvel autel.

## XXVIII

Mais pourquoi me suis-je laissé aller à raconter dans mes vers cette horrible histoire ? Il semble qu'elle soit le texte d'un sermon dont je suis le prédicateur. Dans le cœur humain peut régner le bien ou le mal avec plus ou moins d'empire, mais s'ils s'y rencontrent ensemble, ce mélange est à la fois une chose étrange et une malédiction.

## XXIX

Dans ces derniers temps, si je ne me trompe, les simples semblent incliner à croire que la foi chrétienne pourrait bien n'être qu'une erreur. Les discussions de nos Essais et de nos Revues commencent à faire impression sur l'esprit public, et les doctrines de Colenso<sup>1</sup> ont poids et influence.

## XXX

Quant à moi, pour reconnaître la vérité de cette foi, j'aperçois raison sur raison, à commencer par celle-ci : C'est elle, c'est la foi chrétienne, qui a lancé à l'erreur en plein visage son trait de lumière. C'est elle qui nous a appris que le péché originel est la source de la corruption du cœur humain.

---

Le fait presque invraisemblable, que le poète anglais a revêtu du riche manteau de sa poésie, appartient bien réellement à l'histoire, quelque effacé qu'il soit de la mémoire des Pornicais d'aujourd'hui. Non lisons en effet dans la consciencieuse *Histoire de Pornic*, par M. Carou, les lignes suivantes.<sup>2</sup>

« (1782). Le carrelage de l'église étant usé, on l'avait levé et refait à neuf. Un jeune enfant trouva, parmi les débris des vieux carreaux, une pièce d'or de 24 livres. Il la porta à ses parents qui étaient pauvres mais honnêtes. Ils ne voulurent point la garder et ils la

<sup>1</sup> Allusion à des controverses religieuses de l'époque, spécialement à une publication de l'évêque de Natal, Colenso : *Critical examination of the Pentateuch*.

Chap. VII, p. 67-69.

remirent à M. Galipaud, alors curé de Pornic. Celui-ci reconnaissant à son inspection qu'elle avait dû séjourner longtemps dans la terre et présumant qu'elle avait été ramenée à la surface pendant l'opération du carrelage, il lui vint à l'idée qu'elle n'y était pas seule et qu'il devait y en avoir d'autres enfermées dans le sol. Il le fit en conséquence fouiller à une certaine profondeur, et on y trouva une quantité de pièces de 24 livres, éparses autour de la tête de M<sup>ell</sup>. *Bauléon des Roussières* qui, suivant l'usage abusif de cette époque, avait été inhumée dans l'église. On se rappela alors que cette jeune personne, qui avait une magnifique chevelure dont elle était très fière, avait formellement défendu qu'on la coupât après sa mort ; elle avait même recommandé qu'on n'y touchât pas, et l'on n'avait vu, dans toutes ces précautions, que le bizarre caprice d'une coquetterie posthume. Mais il paraît qu'elle n'avait eu d'autre but que d'emporter avec elle dans la tombe toutes ses pièces d'or, et qu'elle les avait, à cet effet, cachées dans les replis de ses longs cheveux. Or, lorsque les liens qui les retenaient furent rompus par l'humidité, les pièces d'or s'en étaient échappées et s'étaient répandues sur le sol.

« Toutes ces pièces furent soigneusement recueillies et portées à ses parents, qui refusèrent de les recevoir ; elles servirent, avec leur approbation, à acquitter d'assez grandes dépenses que l'on avait faites cette année-là, pour orner le tabernacle et restaurer le chœur. »

Nous extrayons d'une Note biographique<sup>1</sup> sur un personnage de sa famille, que M. Joseph Rouse, le délicieux poète du pays de Retz, aujourd'hui conservateur de la Bibliothèque publique de Nantes, a récemment publiée, quelques renseignements intéressants sur la jeune Pornicaise aux cheveux d'or, dont Browning a immortalisé l'avarice macabre.

On trouve sur les registres de la paroisse de Pornic, à la date du 10 mai 1717, l'acte de mariage de Julien Baulon, — plus exactement que Bauléon, — capitaine de navire, et de Marie Le Ray.

En 1748, noble homme Jean Le Ray, capitaine de navire, avait épousé à Pornic demoiselle Catherine Françoise Baulon de la Bresardière. L'acte est signé de plusieurs témoins de la famille des

<sup>1</sup> *Souvenirs de famille, note sur Jean Le Ray de Saint-Mesme, secrétaire du roi*, par Joseph Rouse.

Baullon, et de Charles François Le Mennier des Graviere, alors rec-teur de Saint-Gilles, à Pornic.

Il y avait plusieurs branches dans cette famille des Baullon : les Baullon de la Clartais, les Baullon de la Bressardière, les Baullon de la Ruchère, les Baullon des Roussières, etc. C'est à cette dernière qu'appartenait notre jeune fille à la chevelure d'or. Sa famille avait donc des affinités avec celle de l'amiral Le Ray, dont la statue fiè-rement campée orne le môle du port de Pornic, et avec celle de M. Joseph Rousse lui-même, parent des Le Ray.

Un jour que la foire annuelle de la Saint-Gilles battait son plein sur la promenade de la Terrasse, l'attention de Robert Browning, qui poursuivait au milieu des saltimbanques et des comédiens am-bulants ses études de physionomie et de mœurs, fut attirée par une bohémienne à qui, sans doute, il fit raconter sa vie aventureuse, et qui lui servit d'héroïne pour son poème de « *Fifine à la foire* ».

On peut regretter, dans cette curieuse pièce de vers, certaines idées étranges et tout au moins hardies au point de vue d'une morale sé-vère, mais elle nous offre des descriptions charmantes et vraies du pays pornicais.

Tantôt le poète nous y montre la côte, doucement éclairée par les dernières lueurs du jour, avec la longue bande sombre qui est Noir-moutier, fermant une partie de l'horizon, avec le clocher de Saint-Gilles se détachant en vigueur sur l'obscurité croissante du ciel. Tantôt il nous conduit devant le monument druidique des Mous-seaux, l'un des tumulus à allées couvertes les mieux conservés et les plus saisissants d'aspect, de la contrée. Il le décrit en vers empreints d'une sorte de religieuse terreur : « Croyez-moi, plus vous vous enfoncez dans ces longues cavernes remplies de mystère du sol à la voûte, plus vous vous sentirez sous l'empire d'un malaise étrange. Un obstacle sinistre viendra vous barrer le passage, et des formes bizarres se présenteront à vous, faisant passer un frisson dans vos veines. »

Et ce mélancolique tableau du cimetière de village, à l'heure où le soleil se couche dans une douce irradiation, derrière le svelte clocher de l'église ! De loin, le promeneur ne distingue que celui-ci, mais il se souvient de ce qui est caché par le tournant de la colline.

Il se représente les tertres du champ du repos, enveloppés dans la sobre clarté du soir, « chacun avec sa petite croix de fer, çà et là dorée, et ornée, si le deuil est récent, de raides couronnes de fleurs jaunes en perles de verre. Celles-ci trompent les petits oiseaux ; elles les tentent de venir chercher leur souper sur les tombes, le payant de leur babil, harmonieux comme une chanson, qui donne aux pauvres morts quelques instants d'amusement, — si tant est qu'ils puissent l'entendre, sous l'épaisseur de terre, recouverte d'un tapis de camomille sauvage, dont sont chargés leurs cercueils. »

Le séjour du poète à Sainte-Marie-de-Pornic lui inspira encore une pièce de vers, — de ses meilleures, — pleine de mélancolie, à laquelle se mêlent les tableaux des sites gracieux ou sauvages, qu'il avait journallement devant les yeux. *La femme de James Lee*, en un soliloque plaintif, repasse dans son esprit toutes les impressions de sa vie de jeune fille et d'épouse. Elle gémit de l'abandon où l'a laissée son mari et lui reproche amèrement son inconstance ; tantôt accoudée sur la croisée de sa chaumière ; tantôt assise près de l'âtre où pétille un feu de planches d'épaves, reste de quelque lamentable naufrage ; tantôt debout sur le seuil de sa porte ; tantôt promenant sa douleur le long de la grève ; tantôt affaissée sur la falaise aride. « Je me reposai sur le gazon brûlé, pour considérer un rocher à sec, abandonné par le flot. Ce gazon-là, je n'oserais l'appeler de l'herbe : il était mort jusqu'à la racine, tant était profonde, complète, l'œuvre du soleil d'été. Et le rocher m'apparaissait nu et plat comme la surface d'une enclume : plus dur que le fer, desséché, brûlé. Pas une algue, pas une coquille attachée à ses flancs. A l'extérieur, le feu dévorant du soleil ; à l'intérieur, le froid de la glace : l'autel de la mort sur un rivage désert. »

*La femme de James Lee* nous paraît avoir été conçue de toutes pièces dans l'imagination du poète, et ne se rattacher à la réalité que par la vérité des descriptions et des peintures locales, qui lui prêtent un charme tout spécial pour ceux qui connaissent la scène où Browning a placé son héroïne. Les limites dans lesquelles doit se renfermer cet article ne nous permettent pas d'insister davantage sur cette émouvante poésie. Disons donc adieu, non sans regret, à ce paisible village de Sainte-Marie, où nous nous sommes plu à évoquer

le souvenir d'un poète étranger, ami de la France à l'encontre de tant de ses concitoyens, dont la renommée ira grandissant dans le monde, à mesure que son œuvre, si originale, si personnelle, si puissante, sera plus répandue, mieux étudiée, mieux comprise.

Abbé J. DOMINIQUE.



# UN JEUNE CHEF ROYALISTE

---

JOSEPH-MARIE DE FLAMENG

---

Parmi les officiers de l'armée royaliste qui, sous les ordres du marquis de la Roche-Saint-André, attaqua Pornic le 23 mars 1793 et en fut maître pendant quelques heures, se distingua par sa bravoure un jeune homme de la paroisse de Saint-Philbert-de Grandlieu, nommé Joseph-Marie de Flameng.

Sa mort tragique a donné lieu à des inventions romanesques et à de vives polémiques. Ayant pu me procurer des documents inédits qui éclairent sa personnalité et les circonstances dans lesquelles il succomba, j'ai écrit la petite notice qu'on va lire.

Il était né à Nantes, le 17 mars 1771. J'ai trouvé son acte de baptême sur les registres de la paroisse de Saint-Denis de cette ville, conservés aux archives communales, année 1771, folio 6, verso. En voici la copie :

« Le dix-septième jour de mars mil sept cent soixante et onze a été pour nous prêtre, docteur en théologie, recteur de cette paroisse, batisé Joseph-Marie né de ce jour, fils de messire Pierre-Joseph-François de Flameng, seigneur du Port-Bossinot et de Viegue, et dame Scolastique-Louise Bellabre du Tellement son épouse. Ont été parrain messire René-Marie de Chardonay, chevalier, seigneur de la Marne, son oncle maternel par alliance, de la paroisse de Saint-Laurent de cette ville, et marraine dame Anne de Huqueville de Guyton, ayeule de l'enfant au paternel, épouse actuellement de mes-



sire Armand-Mathieu de Guyton, conseiller du roy et correcteur honoraire de la Chambre des Comptes de cette province et cy-devant épouse de messire Joseph-Antoine de Flameng de la paroisse de Saint-Philbert de Grandlieu, qui ont signé avec le rère présent et autres.

Signé : A. de Hucqueville de Guyton ; Geffiard du Tellement ; Bonnetier de Chardonnay ; Victoire Bellabre ; Bellabre de Chardonnay ; Henriette Bellabre ; de Chardonnay de la Marne ; Bellabre ; Burot de Carcouët ; de Flameng. sgr du Port-Bossinot ; Petit des Rochettes, recteur de Saint-Denis.

Les père et mère de Joseph-Marie de Flameng s'étaient mariés à cette même paroisse le 22 mai 1770 et il était leur premier enfant.

Lors de la grande insurrection de mars 1793, il prit les armes contre la République en même temps que le chevalier de Couëtus, son compatriote et parent.

Le 12 mars il était un des principaux lieutenants de Danguy, seigneur de Vue, lorsqu'à la tête des insurgés du Pays de Retz, ce vicillard, qui ne marchait que par contrainte, essaya vainement de s'emparer de Paimboeuf. (*Histoire de la Guerre de la Vendée*, par Alphonse de Beauchamp, tome 1<sup>er</sup>, page 99, édition de 1820).

Flameng usa de toute son énergie pour empêcher les bandes royalistes de se disperser après cet échec sanglant. On en a la preuve dans la lettre suivante qu'il écrivit à Charette le 21 mars et dont la bibliothèque publique de Nantes possède l'autographe. (Collection Dugast-Matifeux).

« A Monsieur, Monsieur Charette commandant à Machecoul.

Chère Commandant,

La lettre cy-jointe vous fera voir combien est intéressant de déterminer sur l'expédition de Chauvé et d'Arton ; il est impossible de dégarnir Bourneuf, aussi je tâche de retenir tout le monde, mais ils veulent s'en aller absolument.

Par le même couriers donné moi avis que vous allez rassembler

cinq ou six cent homme et me dire le jours ou vous les enverrez dans les endroits, car décidément tant qu'à aller il faut les mettre hors d'état d'insulte et cela ne peut estre que par la prise de St Pere en Rays ; je me réunirai à Chauvé avec quatre cent hommes et je crois que nous nous trouverons alors en état de faire quelque chose. Vous n'avez pas idée du peu d'ordre qui règne ici ; il n'y a ni comité ni couriers marqué et tout le monde loge chez l'habitant, ce que je n'approuve point, car au premier coup d'appel il leur serait impossible de se réunire.

Marquez-moi sur le chant votre décision, je ne ferez rien pour Chauvé avant votre ordre.

Bourneuf le 21 mars 1793, l'an dernier de la tyrannie.

Signé : FLAMENG. »

Sur la page suivante sont écrits ces mots : « Ont aurait grand besoin de votre présence.

Signé : THOMAS. »

Deux jours après avoir écrit cette lettre, le 23 mars, Flameng se joignit au marquis de la Roche-Saint-André qui avait rassemblé quatre mille hommes pour se rendre maître de Pornic, dont le port pouvait être très utile à l'insurrection.

On sait qu'aussitôt la prise de cette petite ville, les paysans royalistes encore incapables de discipline se livrèrent au pillage, massacrèrent dans leurs maisons sept vieillards et un idiot et « se gorgèrent de vin et d'eau-de-vie ».

Soixante-douze Pornicais intrépides, revenant du bourg des Moutiers-en-Retz où ils étaient allés le matin chercher un convoi de froment, les surprirent à l'entrée de la nuit et les mirent en complète déroute, après en avoir tué un grand nombre.

Flameng avait essayé en vain de les ramener au combat. Il avait couru vers le monticule du Calvaire qui domine la ville prendre le drapeau blanc que les soldats y avaient planté ; et, l'agitant dans les ténèbres, il s'efforçait d'en faire un point de ralliement. Mais tout fut inutile ; les paysans affolés fuyaient comme un troupeau de moutons. Le jeune chef désespéré se trouva isolé au milieu des ré-

publicains. A la faveur de la nuit il gagna une maison de la Grande-Rue habitée par un boulanger nommé Hymène et le pria de lui donner asile, en lui offrant cent louis qu'il avait dans sa ceinture. Le boulanger prit l'or ; mais le lendemain matin cet homme, à qui tout sentiment de générosité était étranger, le dénonça au commandant républicain Coueffé. Flameng fut bientôt saisi et mis à mort.

Alphonse de Beauchamp dans son *Histoire de la Guerre de la Vendée* (tome 1<sup>er</sup>, page 104) se fit l'écho d'un bruit romanesque au sujet de cette mort. « Les royalistes restés prisonniers, dit-il, furent massacrés avec des raffinements de cruauté qui révoltent. On enterra tout vif, jusqu'au cou, le jeune Flamingue, et on le lapida ensuite ; on promit la vie à douze autres prisonniers, s'ils creusaient une fosse assez profonde pour recevoir tous les morts, et à peine l'eurent-ils creusée, qu'on les fusilla sur les cadavres de leurs compagnons d'armes. »

Ces détails dramatiques furent répétés par le vicomte Walsh. (*Lettres Vendéennes*, tome 2, page 253), ce qui motiva une protestation des Pornicais en 1828.

M. F.-J. Carou, dans son *Histoire de Pornic* a réfuté victorieusement ce récit de la mort de Flameng. Il rapporte ainsi les faits (page 167).

« Sur l'ordre du commandant (Coueffé) une forte escorte va chercher Flaming et l'amène sur la place du Marchix, où s'était déjà formé un assez grand rassemblement qu'y avait attiré le bruit rapidement répandu de la capture d'un chef vendéen. « Quel est ton nom ? » lui demanda M. Coueffé, suivant le langage égalitaire de l'époque. — « Flaming » répond le jeune homme. Ce court interrogatoire terminé, M. Coueffé tira de sa ceinture un pistolet, et il l'arma. M. Flaming, qui ne comprit que trop son intention, lui dit : « Mais on ne tue pas un homme sans l'entendre ». — « Tiens, voilà ta sentence », lui répondit M. Coueffé, et il lui brûla la cervelle. »

M. Carou s'était appuyé sur des témoignages oraux très sérieux pour raconter en ces termes la mort du jeune royaliste. Aujourd'hui je puis affirmer qu'il était dans le vrai, à l'aide d'une pièce authentique qui m'a été communiquée par M. Emilien Porcher juge de paix à Saint-Philbert-de-Grandlieu. C'est un acte de notoriété dressé le

30 vendémiaire an VII (21 octobre 1798), sur la demande de la mère de Flameng.

En voici le texte :

« Ce jourd'hui 30 vendémiaire an 7 de la République française une et indivisible,

Devant moy Jean Papin juge de paix du canton de Saint-Philbert-de-Grandlieu ayant avec nous Jean Baptiste Goujon greffier,

Sont volontairement comparus les citoyens Izidor Ange Randoux Boistaillis, notaire public du département de la Loire Inférieure, et Jean Sorin cultivateur, demeurant séparément au bourg et commune de Saint-Lumine de Coutais, agé le premier de 44 ans et le dernier de 41 ans, lesquels ont dit se présenter sur le réquisitoire de la citoyenne Scolastique Belabre cy devant épouse de Pierre Flamaing demeurant en la commune de Nantes, à l'effait de constater le décès de Joseph Marie Flamaing, fils aîné de leur mariage. Et d'après le serment desdits comparants pris, ayant chacun séparément la main droite levée, ont juré et affirmé se présenter pour déposer la vérité et rien que la vérité, ont dit n'être parents, alliés, serviteurs, créanciers ni débiteurs des parties pour et contre lesquels ils vont faire leur déclaration : En conséquence déposent qu'ayant été emmené sçavoir ledit Randoux par les insurgés rebels de la Vendée le 17 mars 1793 an premier de la République à l'attaque qui eut lieu ledit jour par les rebels à Pornic, (c'est le 23 mars qu'eut lieu cette attaque), lui déposant s'étant sauvé et réfugié chez le citoyen Boisselier alors juge de paix dudit canton de Pornic, le citoyen Coëffé habitant dudit lieu de Pornic et étant alors comendant ou officier de la garde nationale dudit lieu, s'étant transporté chez ledit Boisselier et à nous parlant et nous demandant si nous connaissions Joseph Marie Flamaing qu'on venait de prendre caché sous un lit chez un boulanger dudit lieu de Pornic, et qu'on venait d'amener sur la place de l'arbre où était planté l'arbre de l'égalité, nous lui répondimes que c'était un bougre de cy-devant ; alors nous nous rendimes audit lieu de la place de l'égalité où moy déposant y reconnut très bien Joseph Marie Flamaing du Port-Bossinot, commune de Saint-Philbert-de-Grandlieu ; et que le citoyen Couëffé ayant un pistolet à la main lui en porta un coup à la distance de

cinq pas qu'il tira dans la poitrine, auquel coup Flamaing tomba mort.

Jean Sorin déclare aussy avoir connaissance qu'ayant aussy été entresné audit combat de Pornic par les Rebels le jour que dessus, il vit le corps de Joseph-Marie Flamaing, qu'il reconnut, porter avec les autres morts dans un grand trou que l'on avait fait sur la grève pour les enterrer. Tels sont leurs déclarations, de laquelle lecture leur faite, ont dit y persister et ont déclaré ne vouloir ni augmenter ni diminuer, au contraire persister et ont signé.

Dont et du tout quoy nous juge de paix susdit et soussigné avons rapporté le présent acte de notoriété pour valoir et servir ce que de raison.

Fait et arrêté en ma demeure en la commune de Saint-Lumine de Coutais les jour et an que devant.

(Signé) Randoux Boistaillis. — J. Sorin. — Goujon greffier et Papin juge de Paix.

Enregistré à Saint-Philbert le 9 brumaire au VII de la République française. Reçu un franc. (Signé) Blanchard. »

On voit que le récit des témoins Randoux-Boistallis et Sorin concorde avec celui de M. Carou sur les points principaux. L'enterrement du jeune Flameng « *tout vif* » est donc une fable.

Quant au massacre de douze prisonniers royalistes qui auraient creusé la fosse de leurs compagnons d'armes, il est difficile de savoir la vérité. Deux cent seize insurgés, dit M. Carou, avaient été tués pendant le combat. Une vingtaine d'autres réfugiés dans les maisons furent ensuite massacrés par un matelot féroce, Olivier Renaud, raconte le même historien. Il est certain aussi qu'au moment où furent enterrés les cadavres sur la plage de la Sablière il y eut une fusillade.

Le 22 novembre 1896, une personne d'une rare intelligence et d'une véracité absolue, Mlle Marie Daviaud, de Pornic, m'écrivait que sa grand'mère, femme des plus respectables, que j'ai connue, lui avait souvent répété qu'à l'âge de quinze ans, le lendemain de la déroute des Vendéens, elle était allée à la recherche de son père sur la côte de Sainte-Marie. Comme elle revenait à Pornic, arrivée sur la colline faisant face aux vieux château « au-dessus de l'anse

« de la Sablière, elle voit un grand nombre d'hommes et on lui  
« crie : « Citoyenne n'avance pas ! ». Et il lui fallut attendre qu'on  
« fusillât les prisonniers... Aussi, me racontait-elle encore, quand  
« les Vendéens reprirent Pornic, sa mère entendait Charette, qui  
« parcourait les rues sur son cheval blanc ; crier : pas de pillage!...  
« Mettez le feu partout. »

Ce témoignage a pour moi une grande valeur, mais il n'en résulte pas qu'on fusilla alors des prisonniers royalistes *qui avaient creusé la fosse de leurs compagnons.*

Quoi qu'il en soit, le meurtre de Joseph-Marie de Flameng jeune homme de vingt-deux ans, prisonnier de guerre, froidement assassiné par le commandant Coueffé, fut un acte assez odieux pour que les passions de parti n'aient pas besoin d'y ajouter de plus noires couleurs.

JOSEPH ROUSSE.



# UN CONTEMPORAIN DE BRIZEUX

M. CHARLES CORAN

---

Brizeux a caché sa vie. Si l'admirable poème de *Marie* nous a livré le secret de son enfance rêveuse et du grand amour qui remplit sa jeunesse méditative, nous connaissons peu, par ses propres confidences, ses voyages en Italie, ses séjours prolongés à Paris,

Cet immense Paris aux tourmentes fatales,

ses pèlerinages répétés à Scaer et sur divers points de la côte bretonne, sa dernière étape au pays du soleil. La curiosité bienveillante essaie aujourd'hui de reconstituer une existence à demi voilée, de rétablir en tous ses détails, une physionomie qui se serait mal prêtée à l'*interview*, cette photographie morale. Elle y parvient malaisément, car le besoin de tout savoir sur Brizeux a été la conséquence tardive de sa renommée posthume. On a recherché, on n'a guère retrouvé ses lettres intimes où il s'épanchait parfois, se reprenant vite et regrettant d'en avoir trop dit. Quant aux amis, que sa nature un peu sauvage mais tendre et délicate au fond, avait su conserver, leurs rangs s'étaient bien éclaircis déjà, au moment où l'inauguration de sa statue (septembre 1888, à Lorient) a définitivement consacré sa gloire. Edmond Boyer, son dévoué frère, était mort en 1884 ; morts aussi deux de ses meilleurs amis, M. Alfred de Courcy, M. Eugène Guieysse. Ce dernier avait laissé un fils M. Paul Guieysse, qui publia dans une *Revue* des extraits, malheureusement trop rares, d'une correspondance paternelle avec Brizeux.

Des notables contemporains de Brizeux, ayant plus ou moins vécu dans sa familiarité, il ne survivait, en 1888, que M. de la Villemarqué, M. de Kerdrel, M. Lacaussade, et le poète dont nous parlerons tout à l'heure.

Aujourd'hui, MM. de la Villemarqué et Lacaussade ont disparu à

leur tour. Le premier, dont l'âme bretonne était parente de celle de Brizeux, m'a montré un jour quelques lettres d'une franche cordialité, mais d'une simplicité qui ne permettrait pas de les rendre publiques ; parcourant les sites voisins de Quimperlé, qu'illustrent de délicieux vers de *Marie*, il se plaisait à répéter cette appréciation de l'auteur, recueillie de la bouche dédaigneuse de Sainte Beuve : « un ruisseau limpide, qui coule sur du sable d'or. »

J'ai aussi fréquenté, en ces dernières années, M. Auguste Lacaussade, mort récemment bibliothécaire du Sénat. Il tenait à la Bretagne par plus d'un point ; quand il vint de son île natale de la Réunion, c'est au lycée de Nantes qu'il fit ses études. Poète très distingué lui-même (on n'a pas oublié ses *Epaves*, ses *Poèmes et Paysages*, ses traductions d'Ossian et de Leopardi et je conserve avec respect la première édition de ses *Salaziennes*) il se lia de bonne heure avec Brizeux dont il partageait les goûts ; il avait reçu de lui, dès 1846, des instructions écrites, une sorte de testament littéraire, qu'il eut à exécuter de concert avec M. Saint René Taillandier, auteur de la belle notice placée en tête des *Œuvres*. Nul n'a mieux aimé, mieux compris Brizeux que M. Lacaussade. Ce vieillard, aux façons courtoises, parlait de son ami avec une émotion communicative, et répétait volontiers que le poète était, à son avis, « le plus artiste » de ce siècle. C'était lui, sans doute, qui avait gardé le plus de lettres ; il en avait publié une partie, au lendemain de la mort, dans la *Revue contemporaine* de 1858 ; cette précieuse correspondance pouvait encore fournir à M. Louis Tiercelin les éléments d'une intéressante étude qui vient de paraître dans l'*Hermine*, « Brizeux à Scaër ».

C'est d'un séjour de Brizeux dans cette localité, centre de ses excursions et de ses sympathies au temps où il écrivait *Les Bretons*, que datent deux lettres adressées à M. Charles Coran, l'écrivain que j'ai désigné sans le nommer et qui vient de rappeler l'attention sur sa personnalité littéraire en publiant l'édition définitive de ses *Poésies* (3 volumes, chez Lemerre.)

La communauté d'origine des deux poètes ne dut pas rester étrangère à leur liaison.

M. Charles Coran, de dix ans plus jeune que Brizeux, est, en effet, le petit-fils d'un marin de Quimper, qui vint à Paris, sous le règne de



Louis XVI et fonda rue du Pélican un hôtel adopté par les membres de la Convention Nationale.

Breton d'atavisme, Parisien de naissance, M. Coran fut au collège Rollin le condisciple d'Ernest Boyer, par qui il fit la connaissance d'Auguste Brizeux, à l'époque où celui-ci suivait les cours de l'École de droit et donnait à la Comédie Française son à-propos, aujourd'hui introuvable, de *Racine* (27 décembre 1827).

Mais M. Coran n'était alors qu'en enfant. Ses relations avec Brizeux prirent un caractère à la fois cordial et littéraire quand il devint un homme, quand la passion de l'art, qui l'avait fait entrer dans l'atelier du peintre Picot et le culte de la poésie lui inspirèrent son premier et charmant recueil de vers, *Onyx* (1840.) Une des perles du livre, perle du plus pur orient, est *l'Île de Beauté*, dédiée « à mon ami A. Brizeux ».

Une « île vierge encore » où l'on aurait pu « non loin d'un port français » rimer, peindre, aimer châtement, jouer la tragédie de Sophocle, le drame lyrique de Gluck dans un décor de rêve, sous de blancs portiques athéniens : telle était l'idéale cité que *sur les plans* de l'auteur de *Marie* construisait l'auteur d'*Onyx*. Quelques-unes des strophes de *l'Île de Beauté* sont un délice pour l'oreille, un enchantement pour l'esprit.

Toi, réserve aux banquets la mode d'Ionie  
De savourer avec le bon vin les concerts,  
Puis, attends nos repos sous l'orange jaunie  
Pour flatter les loisirs en récitant tes vers,

Et nous adopterons le socratique usage  
De promener l'esprit comme l'eau suit son cours ;  
Tu guideras toi-même au creux d'un paysage  
Le brillant dialogue et l'éloquent discours.

Le soir. — Oh ! que chacun s'attache une compagne,  
Tu maudirais un monde où l'on n'aimerait pas,  
Mais l'amant de Maia fidèle à sa Bretagne  
Impose le dédain des frivoles appas...

Je les vois, dans tes parcs, les libres émigrées,  
 Portant la robe attique et le bandeau léger.  
 Les cœurs forment des nœuds tels que tu les agrées !  
 Compte que leur amour ne saura pas changer.

Alors nous te ceindrons le front de laurier rose,  
 Car tu seras l'archonte élu, béni, chanté.  
 T'aperçois-tu là-bas dans une apothéose,  
 Veillant au sein des mers sur l'île de Beauté ?

Brizeux dut être charmé de cette poésie ; il était déjà fort connu dans le monde littéraire. Il venait de traduire Dante. La *Revue des Deux-Mondes* accueillait ses productions, *La nuit de Noël* (1836), *Les Conscrits de Plœmeur* (1839). Il avait donné ou allait donner l'édition définitive, la 3<sup>e</sup>, (1840) de son chef-d'œuvre de *Marie*. Ses deux premiers voyages d'Italie (1832 et 1834) fécondaient son tempérament breton, épuraient en son âme la notion du beau. J'imagine que cet hommage d'un jeune confrère, si digne de comprendre à la fois l'hymne à Ingres et les élégies du Moustoir le prenant par son faible d'artiste et d'amoureux, lui alla au cœur.

Il répondit sur le même ton — en vers, veux-je dire — et dès l'année suivante, dans son *livre tyrique*, « Les Ternaires ». Mais au lieu de relever le gant que M. Coran lui jetait avec tant de grâce, au lieu de développer l'exquise fiction de *l'Île de Beauté*, il s'en tint à une pièce d'une concision énigmatique. Dans sa poésie « Les trois plaisirs », dédiée à Charles Coran, il est comme hanté par le nombre trois — trinité magique, triade galloise, — qui lui a dicté le titre de son livre. Il subtilise, il quintessencie ! la pensée, la diffusion de la pensée, l'écriture poétique, sont les trois plaisirs de l'esprit.

Aimer Dieu, son pays, sa dame,  
 Voilà les trois plaisirs de l'âme.

Le bal, la table et les tendres accords (musique ou sentiment ?), tels sont les trois plaisirs du corps. Pour avoir voulu trop raffiner son plaisir, Brizeux a fait tort au nôtre, en ce tournoi poétique avec M. Charles Coran il n'a point eu l'avantage.

L'année 1840 marque l'origine des relations, devenues très étroites entre les deux poètes. Le survivant, qui fut bien des fois le confident

du mort, m'écrit, à ce sujet, des choses charmantes ; en citant quelques phrases de ses lettres, je ne crois ni trahir sa modestie, ni blesser sa délicatesse. « Je sympathisais, m'écrit M. Coran sur Brizeux, avec sa nature à la fois tendre et farouche, malheureusement « inapte, par ses dons eux-mêmes à se prêter aux rigueurs d'un « gagne-pain. Ses luttes contre la gêne ont certes nui à l'essor de « son imagination. La question de la poésie, qui nous était pour- « tant chère, resta en maintes occasions sur le second plan, de sorte « que, s'il fallait raconter le Brizeux de mes souvenirs, j'aurais en « réalité trop peu de chose à ajouter au charme que lui connaît « la postérité ». — A une question précise M. Coran répond ailleurs : « Le poète de *Marie*, limbé de pudeur, impose à ses amis de taire « sa matérialité. Traitons-le comme le Dante et concevons sa Marie « comme une Béatrice ». Un dernier mot : avec une sincérité éloquente, le poète de *l'Île de Beauté* affirme que Brizeux avait une belle âme.

Il avait aussi l'esprit très fin, un sens critique très juste. Il le prouve dans deux lettres que m'a confiées M. Coran et qui ont la valeur des meilleurs autographes du maître. Toutes deux sont de 1845, l'année des *Bretons*. La première, de Lorient 19 janvier, contient, avec maint détail familial, des encouragements à publier le livre que M. Coran, au retour d'Italie, devait donner pour successeur à *Onyx*, « garçon vivace et qui vivra. » La seconde, datée de Scaer, 27 février, mérite d'être citée en entier. Brizeux s'y montre féru de Bretagne, mais imbu d'Italie ; sobre d'appréciations sur la *Jeanne d'Arc*, de Soumet, il est très affirmatif en revanche sur l'attitude du comte Molé qui, recevant Alfred de Vigny à l'Académie Française, avait été injuste et cruel. Laissons-le parler.

« Vous n'avez donc pas reçu, mon cher Coran, ma première lettre du commencement de janvier ? Elle était renfermée dans une lettre à Ernest, laquelle lui est parvenue ; — comment cette erreur ? S'il m'en souvient, c'était pour vous beaucoup d'amitié, des excuses d'un trop long silence, expliqué tant bien que mal, des questions sur votre nouveau livre ardemment attendu et des offres de vous servir par les moyens que vous pouvez m'indiquer. — Je vous renouvelle toutes ces choses et toutes ces questions.

J'augure merveilleusement de ce nouveau recueil, d'après votre talent, connu, d'après les lieux nouveaux que vous avez visités, et les soins que vous avez mis à cet ouvrage. — Je vous le répète, j'en attends beaucoup et je suis sûr que cette attente ne sera pas trompée.

« Il faut vous donner à temps cet avis que j'avais reçu moi-même, mais dont je n'ai pas su profiter : ce n'est faire qu'à demi pour un livre que de le penser et de l'écrire, il faut lui donner la seconde vie, la publicité. Notre libraire vous servira fort mal en ceci : songez y bien. Les reproches qu'il mérite de ma part doivent vous éviter de tardives et inutiles récriminations.

« Que votre plume, si aisément coulante, me mette un peu, cher ami, au courant des idées et des œuvres. Si ce n'est pas trop provincial, de vous interroger sur la *Jeanne d'Arc*, de Soumet, donnez-m'en votre jugement que d'ailleurs, je prévois — si vous avez lu ! N'a-t-il rien surgi ? Songez que je suis au milieu des forêts et que j'oublie le français. Sur la réception de de Vigny, j'ai jugé que le discours de M. Molé a été au fond très bien pensé, mais qu'il était des plus inconvenants et par la forme et par le lieu où il le prononçait. Aussi m'a-t-il affligé pour de Vigny et ai-je fort approuvé le soufflet qu'à son tour il a donné à son froid railleur.

« Il faut le dire, un tel isolement des faits et des idées n'est pas sans ennui pour ceux qui sont si ouverts, comme nous, à toutes les émotions, mais, pour cette raison même, il a ses douceurs qui sont dans la paix, l'oubli, la complète obscurité.

« J'aimerais à concilier les avantages de ces deux positions : ni tant de turbulence, ni tant de monotonie. C'est pourquoi j'aspire encore vers cette belle et grande Rome où souvent je pensais à vous et où je désirerais vous rencontrer. Sous ce ciel d'or, la santé de l'esprit et du corps est double et pas un jour n'est perdu. — A quand donc, cher voyageur ?

« Ne laissez sans réponse aucune de ces questions, surtout aucune de celles qui vous concernent. J'embrasse votre petite fille sur les deux yeux et je me dis tout vôtre.

« Scaër, 28 février 1845.

A. BRIZEUX. »

On aura remarqué, au passage, dans cette jolie lettre, le coup de patte au bon libraire Masgana, éditeur des *Ternaires*, des *Bretons*, et d'*Onyx*. Avec ou sans portraits d'auteurs à lunettes — n'est-ce pas Murger ? n'est-ce pas Monselet ? — les volumes de vers « ne se vendent pas ». C'est le cliché d'usage, et le refrain des éditeurs.

Ces relations amicales, qu'avait formées la communauté des goûts, qu'entretenait la noble émulation des talents, ne durèrent malheureusement pas jusqu'à la mort de Brizeux. L'infâme politique se jeta entre deux amis qui s'estimaient, et les sépara ; la mégère n'en fait jamais d'autres.

Mais M. Charles Coran a la mémoire du cœur. Dans ses *Dernières Élégances* (1869) qui succédaient aux *Rimes galantes* (1847), aux *Élégances* (1857), il s'avisa de dédier une pièce « Au souvenir de Brizeux ». Cette poésie en strophes de trois petits vers rimant ensemble, est, pour la forme, un pastiche très réussi des *Ternaires* dont elle reproduit la netteté, la sobriété, la concision non exempte de sécheresse ; pour le fond, un bouquet breton d'une rusticité très savoureuse. On en jugera par quelques extraits :

Barde qui crus aux nombres,  
Quitte à ma voix les ombres,  
Reviens des séjours sombres ;

Je t'ai conduit exprès  
Où te relire au frais  
Dans l'herbe, sur un grès.

En retrouvant Marie,  
J'évoque ta patrie,  
J'entre à la métairie.

Tes Bretons m'ont chez eux ;  
Sans préambule oiseux,  
Soupe avec moi, Brizeux !

Prenons ton ordinaire,  
Poète doctrinaire  
Et trinquons en ternaire...

## UN CONTEMPORAIN DE BRIZEUX

Le cidre, déjà vieux,  
Sent l'esprit des aïeux,  
Il pétille, tant mieux !

Pour dernier coup à boire,  
Le vin sort de l'armoire :  
Poète, à ta mémoire !

Dans une strophe que je n'ai pas transcrite, Brizeux est loué d'avoir, plus qu'aucun autre, « ennobli le commun ». C'est précisément l'éloge qui, devant sa statue, venait aux lèvres de François Coppée, l'auteur des *Humbles*, saluant en lui un précurseur.

Une fois encore, en 1872, M. Charles Coran devait se rapprocher de Brizeux. Il fit un voyage à Quimper, berceau de sa famille, il fit aussi le pèlerinage d'*Arzannô*. « J'ai suivi dans les alentours, » m'écrivit-il, les traces de la chaste idylle. J'ai rapporté des brindilles « de la flore locale cueillis aux endroits immortalisés par le poète ». Imaginez-vous un plus poétique herbier ?

C'est au cours de ce voyage sans doute, à la Pointe du Raz, que l'auteur assagi des *Rimes Galantes* paya ainsi son tribut à la mélancolie bretonne.

### *Sur le Rivage*

J'aurais dû naître en des herbages  
Où les pasteurs ont des pipeaux.  
Rêveurs, qui menez les troupeaux,  
J'aurais vécu de vos goûts sages,  
A chanter l'ombre et le repos.  
Et j'ai vieilli dans les orages,  
Egaré, battu par les flots.  
A vous ma fin, vieux matelots !  
Je veux mourir sur vos rivages.  
Où la tourmente a des sanglots.

Le sang de l'aïeul breton se réveille à l'improviste chez le poète anacréontique.

Pourquoi le taire ? Jusqu'au jour où il parut trouver son chemin de Damas sur le rivage de l'Océan, M. Charles Coran avait moins connu (dans ses vers, du moins), les *sanglots de la tourmente* que les tendres soupirs de l'amour heureux.

Après cet excellent livre de début, *Onyx*, où il chantait l'art avec la grâce décente d'un jeune grec, ciselait des médaillons de femmes dans l'*immaculé paros* et se montrait, pour célébrer Ingres, le rival redoutable de Brizeux, il s'était un peu détourné de la Vénus de Milo vers qui montait sa plainte élégiaque,

O belle de Milo, que sont-ils devenus  
Tes bras, tes jeunes bras, ô ma belle Vénus !

et il avait brûlé son encens raffiné sur les autels de Vénus moins idéales. Dans les *Rimes Galantes*, le recueil dont Brizeux augurait si bien, où Monselet trouvait du Parny et du Musset, l'harmonie était toujours parfaite entre les rêves artistiques et les réalités amoureuses : la balance penchait du côté de ces dernières dans les *Élégances*, les *Dernières Élégances*, et malgré de charmants morceaux (*Mes dieux. Tout passe, A la fenêtre*), la fadeur devenait l'écueil du genre, Dorat le mousquetaire usurpait trop souvent la place du Méléagre annoncé par Sainte Beuve.

Dans un dernier choix de vers qu'il appelle gracieusement « Sous les Rides », dans des *Familiales* encore plus récentes, le poète vieillissant remonte à des inspirations plus saines et plus vraies, Devant des petits enfants, les siens, il s'écrie :

Quand le déclin fatal assombrit les aïeux,  
Que l'enfance, du moins, rayonne sous leurs yeux !  
Volupté des vieillards, dernier droit d'être tendre,  
Amour des nouveau-nés, quels bras je vais vous tendre !

Il retrouve, en un vers exquis et « après sa longue absence. »

— Fleur qui dormait sous l'eau fraîche au fond — l'innocence.

Mais c'est sur une fine et riante image qu'il faut quitter l'aimable poète. Dans une pièce de « Sous les Rides » il a dit à quelqu'un de ses pareils :

Reste un délicat petit maître  
Pour te survivre après la mort.

« Délicat petit maître », voilà son passe-port pour la postérité.

Brizeux l'aurait contresigné.

OLIVIER DE GOURCUFF.

# MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE<sup>1</sup>)

---

## DEUXIÈME VOLUME

---

Lorsque je ramenai le bataillon à Perrache j'appris que Mons Eugène de Boussineau avait tranquillement dormi pendant les 24 heures si critiques de notre absence, malgré la connaissance parfaite que je lui avais donnée des dangers qui le menaçaient.

Je n'ai cependant pas eu la preuve qu'il fût un lâche ; à une intelligence très ordinaire se joignait chez lui une apathie insurmontable qui lui a nui plus d'une fois, m'a raconté sa cousine germaine M<sup>me</sup> Goguet de la Salmonière, belle-sœur de Henri officier au 23<sup>e</sup>. Dans la réaction qui suivit ces événements Boussineau<sup>2</sup> fut signalé comme royaliste exagéré et par suite compris au nombre des officiers renvoyés dans leurs foyers tout simplement. Sous un gouvernement royaliste ce reproche singulier est difficile à expliquer.

Presqu'à la même époque nous arriva un lieutenant-colonel appelé Cicéron. Il avait commandé les vélites de la princesse Pauline. Mermet avait débuté dans ce corps et connaissait M. Cicéron. Victimes de la réaction opérée dans les régions supérieures de la politique, les deux Fleuriot et Guilloteau furent renvoyés dans leurs foyers par retrait d'emploi. Guilloteau avait servi dans la marine et était porteur de beaux états de service. M. Cicéron qui commandait le régiment en l'absence du colonel montra une joie très peu convenable de ces

<sup>1</sup> Voir la livraison de septembre 1899.

<sup>2</sup> Eugène de Boussineau avait servi dans les gardes d'honneur, comme remplaçant (moyennant 20 mille francs) d'un de ses cousins fort riche. Eugène était absolument sans fortune. Je l'ai retrouvé quelques années plus tard, en 1828. Il venait d'épouser M<sup>lle</sup> Busson, cette jolie enfant qui assista au passage des Prussiens logés à la Villegégu en 1815.



disgrâces et nous donna ainsi une pauvre idée de son esprit et de son cœur. Il répétait à tout venant qu'il était un bon patriote et un enfant de la République.

J'ai omis un trait de hardiesse de M. de Labesse : au commencement de l'année, le général Canuel eut le désir de faire manœuvrer devant lui toute la garnison de Lyon. Elle comprenait cinq bataillons français et trois bataillons suisses ; juste le nombre voulu pour les évolutions de ligne. M. de Labesse avait suivi le conseil du général Le Dru des Essarts, il avait travaillé tout l'hiver et au printemps je constatai qu'il comprenait assez ce que je démontrais.

Il y avait loin de là à la pratique. Cependant, voyant qu'aucun de ses collègues ne voulait prendre le commandement des huit bataillons et que le général, à son grand regret, allait être obligé de les faire commander par le colonel des suisses, il accepta de faire manœuvrer. Le lendemain il m'annonce cette résolution en me demandant si je me sentais de force à lui servir d'aide de camp. Il avait compté sur moi et refusé l'offre faite par le lieutenant-général de mettre à sa disposition les officiers de son état-major. Il savait que pas un d'eux n'était capable. — Le corps royal d'état-major n'existait pas ; il a été formé dix-huit mois plus tard. — Il ne m'était pas possible d'abandonner M. de Labesse. Après être allé visiter la plaine de Grand Camp où devaient se faire les manœuvres et voyant sa surface inégale, je refusai le cheval offert par le colonel et préfèrai rester à pied malgré tout ce que je prévoyais de pénible dans mes fonctions devant un front de bataille si étendu.

A la prière de M. de Labesse, le major Avrin prit le commandement du premier bataillon de la Loire-Inférieure ; le second fut commandé par M. Deschâteaux.

Un élève de l'École, très capable, me remplaça comme adjudant-major. Les pelotons et les sections furent confiés à des sous-officiers d'élite, de même les guides, tous de mon choix. Les manœuvres furent exécutées avec une exactitude et un ensemble qui ne laissa rien à désirer. M. de Labesse montra une intelligence et surtout un aplomb merveilleux. Le major Avrin me témoigna encore son mauvais vouloir. Je venais d'établir les jalonneurs pour un déploiement indiqué par le colonel ; M. Avrin, sans me prévenir, va lui

dire que je fais faire une fausse manœuvre. M. de Labesse m'appelle : « Le commandant assure que votre ligne de bataille est mal établie ». J'expose au commandant les raisons qui me faisaient persister. M. Avrin me répond durement qu'il savait ce qu'il disait, et retourne à son bataillon. — « Faites attention, me dit le colonel, Avrin entend mieux les manœuvres que la comptabilité.

— Je le sais, mon colonel, le savoir de M. le Major vaut mieux que son ton ; mais si vous suivez son avis, nous allons nous trouver par inversion, ce qui sera une faute grave, rien dans votre commandement ne l'ayant indiqué. — Eh bien ! qu'il soit fait comme vous le voulez ». Le résultat me donna raison.

Plus tard les huit bataillons exécutaient une retraite en échiquier ; le colonel chef d'état-major de la division arrive au galop : « Labesse, tu te trompes. — Non, réplique le colonel. — Mais si, c'est le général qui m'envoie t'avertir ». M. de Labesse me regarde et sur mon signe négatif répond à son camarade : « Allez vous promener, toi et ton général, vous ne savez ce que vous dites. » Le chef d'état-major séduit par cet air d'assurance se retire en riant. Le soir le colonel de Labesse offrit un punch à ses collègues et à tous les lieutenants-colonels de la garnison. Je reçus des compliments de tous ces messieurs. Parmi eux je remarquai M. de l'Espinasse, lieutenant-colonel des Hautes-Pyrénées. Il était ancien officier de l'Empire et très bel homme. Il avait toujours servi dans la cavalerie et par suite connaissait mal les manœuvres d'infanterie.

En arrivant au corps M. Cicéron m'invita à déjeuner. Pendant le repas il me parla de sa femme dans des termes si tristes, que je jugeai qu'elle n'existait plus et qu'elle était sincèrement regrettée.

A quelque temps de là il nous présente une fort jolie personne que lui avait léguée, nous raconte-t-il, un colonel son ami, mort à Waterloo, et dont elle était la fille. Les cœurs de 20 à 30 ans, surtout ceux des officiers, sont faciles à émouvoir ; ce fut donc un empressement général, à qui offrirait son bras à la jeune pupile de M. Cicéron pour la conduire au spectacle, pendant une indisposition qui forçait le lieutenant-colonel à garder la chambre.

De Martel et moi trouvions cette manière d'agir un peu excentrique ; mais comme les officiers sont généralement peu scrupuleux,

nous décidons d'offrir nous aussi nos services, lorsque nous apprenons que la séduisante pupile, fille d'un ami tué à Waterloo, est simplement la maîtresse de M. Cicéron, prise on ne sait où et avec laquelle il voulait se marier. Tout cela fut dévoilé par l'arrivée d'un frère de M. Cicéron qui, au nom de sa famille, venait s'opposer au mariage qu'elle regardait comme scandaleux. Nous nous réjouissions de Martel et moi de n'avoir pas accompagné cette fille en public et nous plaisantions sans merci messieurs de la cotterie, les plus empressés. Dès lors, M. Cicéron perdit tout crédit parmi les officiers et fut considéré comme un homme de peu de valeur. On se rappela que, dans la campagne de 1813, lorsque l'armée française était sur la Sprée après les désastres de la retraite de Moscou, il avait été cité d'une manière fâcheuse dans un ordre du jour. Cela donna aux anciens émigrés des armes contre les sarcasmes de leurs adversaires. Ces sarcasmes n'étaient pas épargnés ; malheureusement ils étaient trop souvent mérités sous le rapport de l'inhabileté et de la conduite.

M. Cicéron se maria malgré les remontrances de son frère qui s'en alla pour ne pas être témoin de cet acte de folie. L'aumônier du régiment consacra le mariage. Sa position était embarrassante : comment mettre d'accord son devoir et les convenances : il fit son discours en latin ; il exhortait les conjoints à réparer par une conduite meilleure le scandale de leur vie passée. M. Cicéron eut assez peu de tact pour se formaliser et vouloir connaître le sens des paroles de l'abbé. Denis, le trésorier, et moi qui seuls avions compris, lui rendîmes le service de répondre que nous n'avions rien saisi.

Le pauvre de Gibbon fut victime d'un véritable guet-à-pens. Il avait rencontré dans le monde la fille du commandant de la garde départementale de Lyon et lui avait un peu fait la cour. C'était un homme très positif, très sérieux M. de Gibbon. Il passait pour mauvais coucheur, mais il avait l'estime général. Un beau jour la jeune personne arrive chez lui tout éplorée ; elle est malheureuse et décidée à fuir la maison paternelle. Il lui est impossible de supporter plus longtemps les mauvais traitements. Elle a conçu, ajouta-t-elle, une si haute idée de son caractère que, dans sa détresse, elle vient se confier à son honneur. Tout cela est entrecoupé d'abondantes larmes. La position de M. de Gibbon était pénible ; on ne lui

donna pas le temps de réfléchir : des pas se font entendre et une voix bien connue demande à entrer. Le capitaine n'a que le temps de pousser dans un cabinet la belle qui se tordait les bras en suppliant : « sauvez-moi, c'est mon père, il va me tuer ! »

Le père entre, en effet, la colère dans les yeux et répétant avec fureur « ma fille est ici, c'est une infâme, je veux la tuer !... » Puis se jetant avec désespoir sur un fauteuil il vocifère qu'il est un homme déshonoré, qu'il n'a plus qu'à se brûler la cervelle. Il reproche à M. de Gibbon d'avoir lâchement réduit sa fille et lui en demande raison. A ces mots le cabinet s'ouvre, la jeune fille se jette entre son père et M. de Gibbon et s'évanouit. Le résultat de cette comédie fut que M. de Gibbon ennuyé, effrayé du scandale dont il était menacé promit le mariage. C'est tout ce qu'on voulait. Le père et la fille se retirèrent en se félicitant sans doute d'avoir bien joué leur rôle et obtenu ce dénouement. Sans être complètement dupe, Gibbon, soit commencement d'inclination, soit fidélité à la parole donnée, se maria. Peu de temps après, le commandant de la garde départementale du Rhône disparut, laissant dans sa caisse un déficit de plus de 40 mille francs et un brave officier victime de sa loyauté.

Le général Le Dru des Essarts fut encore cette année notre inspecteur général. Il fut très aimable, me fit commander le régiment, parut me distinguer. J'avais retrouvé l'ancien trésorier du 29<sup>e</sup>, M. Loie dans une des légions de la garnison. Il me traitait toujours en père et me conservait sa bonne amitié. Nous revenions ensemble du spectacle : « il paraît, me dit-il, que vous avez dans votre légion un officier qui connaît son métier dans la perfection ? — Ah ! Comment savez-vous cela ? Connaissez-vous son nom ? — Non. Je sais cela parce que je suis allé ce matin chez le général Le Dru des Essarts, votre colonel y était. Le général lui a dit : c'est bien, colonel, vous avez fait d'immenses progrès depuis l'année dernière, progrès étonnants à votre âge et auxquels j'étais loin de m'attendre. Continuez à travailler avec ce jeune homme ; je vous félicite d'avoir un sujet comme lui à votre disposition. Ce serait une grande faute à vous de ne pas le récompenser.

— Soyez sur, mon général, que je ne serai point ingrat envers lui.

— Vous ferez bien, colonel, je vous secondrai de tout mon pou-

voir, car je m'intéresse à lui malgré le tour qu'il m'a fait l'année dernière avec ses diables de cartes... oh ! je lui en veux pour cela. Là-dessus le général, qui est d'ordinaire gai comme la porte d'une prison, s'est mis à rire... et votre colonel aussi. Je n'ai rien compris à leurs dernières phrases qui paraissent se rapporter à quelques faits de l'an passé. Autant que je puis croire, l'officier en question est un adjudant major et c'est lui qui instruit le colonel. Le général en a fait un éloge dont je ne vous rapporte qu'une partie. Vous devez savoir qui c'est, un tel homme est connu de tout le monde dans un régiment. » Je réponds à M. Loie que en effet je crois savoir quel est cet officier et le lui dirai le lendemain. J'étais de semaine ; j'arrive tard au spectacle. En entrant, j'aperçois le doigt de M. Loie qui me fait des menaces. « Comment, me dit-il, dès que je suis à sa portée, c'est de vous qu'à parlé le général et vous me l'avez caché !.. Ce n'est pas bien ; vous savez l'intérêt que je vous porte.

— Monsieur Loie, répondis-je en lui prenant les mains, ne m'en voulez pas. Effrayé des éloges rapportés par vous, je n'ai pas osé avouer que j'étais l'instructeur de mon colonel. J'ai craint que ce peu de modestie me fit perdre dans votre estime.

— Oh non, enfant que vous êtes, vraiment non ; je vous connais, je sais que vous ne vous vantez jamais, je connais les Bretons.

— Par qui avez-vous donc su ?... — Tout à l'heure, par ces messieurs, ajouta-t-il en me montrant plusieurs lieutenants que je n'avais pas aperçus. Ils m'ont appris que vous étiez l'instructeur non seulement du colonel, mais le leur et aussi de tout le régiment, qui passe pour le plus instruit, le mieux discipliné de la garnison, voire même de l'inspection générale. Mais les cartes, l'histoire des cartes, je veux la connaître cette histoire qui fait tant rire un homme qui ne rit jamais.

— On lève la toile, je vous raconterai cela en nous en allant. Ces messieurs en savent encore moins que vous. Il n'y a que moi qui puisse vous donner la clef, à moins de vous adresser au général inspecteur ou au colonel de Labesse ».

Homme de beaucoup de moyens et d'esprit, M. Loie avait le rire le plus niais. Je lui contai l'histoire qui l'amusa lui et les officiers avec lesquels nous fimes route. Ces derniers riaient surtout de l'originalité des éclats du trésorier.

Parmi les officiers qui nous arrivèrent pendant notre séjour dans la seconde capitale de la France, je dois citer le capitaine Langerman. Son nom et son accent accusaient une origine allemande. Il se disait meclembourgeois. Entré dans l'armée française pendant qu'elle occupait son pays, il avait, racontait-il, été pris par les Anglais. Ceux-ci lui ayant fait accepter du service l'envoyèrent en Portugal faire la guerre contre nous. Il profita d'une circonstance heureuse pour rejoindre ses anciens compagnons d'armes. Tout cela était louche, il était visible qu'il ne disait pas tout. Nous ne pûmes pas pénétrer davantage les motifs qui, pour venir chez nous, l'avaient fait quitter la légion dans laquelle il était depuis la formation. Langerman chercha à se lier avec quelques-uns de ses collègues, ses tentatives ne furent pas très heureuses. Il avait fait des prévenances à M. de Gibbon qui, après les avoir assez bien accueillies, parut ne pas vouloir continuer. Langerman jura de se venger. Il profita d'une circonstance très insignifiante pour provoquer Gibbon. Celui-ci, dont la femme était enceinte, prit pour témoin son lieutenant Roy (Jean-Baptiste). Je fus celui de Langerman parce que j'étais présent à la prétendue offense. Ce duel me répugnait, je n'étais point lié avec Gibbon, mais je l'estimais et sa position me donnait de l'inquiétude. En nous rendant sur le lieu du combat, j'engage Roy à me seconder pour empêcher cette ridicule affaire. Je suis étonné de le voir garder un silence obstiné. Arrivé sur le terrain, il tire son épée en même temps que les combattants. Je l'imite quoique fort surpris, car ce n'est pas l'usage ; on ne prend cette précaution que dans les circonstances tout à fait exceptionnelles. Dès que les deux champions ont croisé le fer et porté chacun une botte, Roy place son épée entre eux et les arrête court, affirmant que l'honneur est plus que satisfait. Je comprends alors ses intentions : tout essai de conciliation paraissant inutile, il fallait employer un moyen en dehors de la coutume. Je m'empressai de l'appuyer, déclarant à Langerman qui écumait de rage que je me retirais, s'il persistait à exiger une satisfaction qui ne lui était pas due. Je m'en allai avec M. de Gibbon. Langerman, n'inspirant pas de confiance aux libéraux, se retourna de notre côté. C'est par lui que j'ai connu la famille de Vilieu.

Je venais d'être nommé capitaine.

Les de Vilieu, royalistes frénétiques, croyaient à l'existence de Louis XVII. Le père racontait à ce sujet des choses extraordinaires qui tendaient à faire croire qu'il avait vu ce jeune prince à Lyon après 93. Revenu à Nantes, à la fin de 1818, je reçus de Madame de Vilieu une lettre me priant de demander à la famille de Charette quelle confiance il fallait accorder à l'épisode du cimetière de la Madeleine, par Châteaubriant, qui raconte l'évasion du fils de Louis XVI et son arrivée dans la Vendée. — Dois-je ajouter ici que le 2 avril 1853 on a raconté devant moi qu'un Monsieur mort depuis peu avait prétendu toute sa vie avoir dîné avec un jeune homme amené un soir fort tard par le général Charette. M. de Charette envoya ce jeune homme accompagné d'une très forte escorte à Noirmoutier avec ordre de ne pas le quitter avant d'être sûr qu'il était sur la flotte anglaise. C'était Louis XVII, leur dit le général.

Je m'acquittai de la commission. Toute la famille de Charette m'assura qu'il n'y avait rien de vrai. Cela m'a été confirmé encore par Madame de Charette, mère d'Athanase et depuis par la baronne, sa femme.

(A suivre).



## Rêve dans la Forêt

---

A M. VICTOR BUCHARD.

Combien je l'ai rêvé ce songe merveilleux  
D'être dans la forêt un chêne au tronc superbe ;  
Pendant mes longs repos à son ombre, dans l'herbe,  
Combien d'âpres désirs ont fait briller mes yeux !

Oh ! vivre ainsi, toujours, sans fin, sous la caresse  
Du soleil et des vents, puissant, tranquille et fort ;  
Oh ! vivre ainsi toujours, sans fin et sans effort,  
Dans un demi sommeil, vague mais plein d'ivresse !

Ne plus agir ! Sentir en soi confusément,  
Dans les mille réseaux des veines conductrices,  
Le lent et sourd travail des sèves créatrices  
Chaque jour s'accomplir silencieusement !

Oh ! ne plus être astreint à la tâche maudite  
Qui fait ployer nos reins et courbe notre front,  
Et ravit à l'Esprit — honte et suprême affront, —  
La Contemplation désormais interdite !

Ne plus lutter ainsi sans trêve ni repos,  
Dans la crainte obsédante et l'angoisse éternelle  
Du pain aléatoire et de la mort cruelle,  
Rivés au dur labeur par d'iniques impôts !

Vivre du grand air pur et de l'ombre profonde,  
Des larmes de la nuit, des rayons du matin,  
Du flot toujours montant et jamais incertain  
Des sucs vivifiants de la Terre féconde



Ne plus penser ! — Ne plus sonder les lendemains,  
Ne plus creuser en vain d'insolubles problèmes,  
Ne plus interroger les sphinx aux fronts blêmes,  
Posés comme une borne à travers nos chemins ;

Ne plus voir chaque jour sous le doute implacable  
Crouler nos dogmes saints et nos plus chers espoirs,  
Ni surgir lentement du fond des gouffres noirs  
Le monstre inassouvi, la mort inexorable ;

Ne plus penser surtout aux humaines laideurs,  
Aux basses lâchetés, aux vices, aux mensonges,  
A tout ce qui ternit la pureté des songes  
Et qui fait hésiter les plus nobles ardeurs,

A tout ce qui remplit de fiel et d'amertume  
Le cœur sensible et fier et trop souvent blessé  
Du Juste, au généreux élan vite lassé,  
Et dont l'âme loyale au Mal ne s'accoutume !

Ne plus sentir ! — D'écorce épaisse revêtu,  
Être isolé du Monde et des luttes brutales,  
Et sous le dur tissu des fibres végétales  
Garder vierges son cœur, son rêve et sa vertu ;

Ne plus souffrir, ne plus connaître la détresse  
De la chair gémissante, au douloureux frisson,  
Mais vivre dans un songe où tout bruit devient son,  
Et toute odeur parfum, et tout souffle caresse !

Ne plus agir, ne plus penser, ne plus souffrir !...  
Oh ! si je dois, quittant cette prison fragile,  
Changer en bois robuste une chétive argile,  
Dieu tout-puissant et bon, oh ! faites-moi mourir !

Choisissez sous les cieux une forêt profonde,  
Et là, dans le taillis le moins hospitalier,

Au sein mystérieux du farouche hallier,  
Oh ! faites-moi surgir d'une haleine féconde,

En un grand chêne altier, aux tranquilles espoirs,  
Confondant, — éternel dans le Temps et l'Espace,  
Inconscient de l'heure et du siècle qui passe —  
Dans la même splendeur les matins et les soirs !

Forêt de Fougères, mars 1899.

A. MARCHAIS.



## PAGE DÉTACHÉE

---

Passant avec douceur de l'ombre à la lumière,  
Le paysage calme, à l'horizon uni,  
Prend un aspect riant quand le soleil l'éclaire,  
Et triste dès qu'au ciel le jour s'est rembruni.

Le vent silencieux chevauche les nuées  
Qui labourent la plaine onduluse de l'air,  
Dont les courbes d'azur lentement charruées,  
Vont perdre leurs sillons dans le bleu de la mer.

Les claires frondaisons, à la cime mouvante,  
De chaque arbre des bois font un mât pavoisé  
Qui se laisse bercer par la brise qui vente,  
Sur le ciel et la mer mollement reposé.

Une mystérieuse ordonnance des choses  
Les anime au milieu d'un repos radieux,  
Sans que de ce contraste elle indique les causes,  
Tant le détail s'accorde au tout harmonieux.

Cette page du livre écrit par la nature  
Est un enseignement des lois de la beauté :  
Elle conseille à l'Art, en sa claire écriture,  
De varier la forme en gardant l'unité.

JOS PARKER.

---

## POÉSIE BRETONNE

---

### TU-GIN AR BARADOZ

---

Gañd ho diou-eskel aour perag na welañ-me  
O nijal, en Eñvo, Eledigo Doue ?  
Paour bihan ! a laraz he vam 'n eur vusc ' hoerziñ,  
Na welez deuz an Eñv netra med an tu-giñ.  
Ma! Ma! ma mammik kez, 'me ar bugel zouden  
O sellet, eun eil gwech, bolz an Eñv uzt d'e benn,  
P'eo ken brao an tu-gin a weler da c'hortoz,  
Na pegen kaer a vo ta tu-mad ar Baradoz !

Pa oe kuzet an heol, ha deut an noz teñwal  
A ra d'ar paourañ d'en en mado uñvreal,  
Gañd e vam, ar bugel, difun war he barlen,  
A zav e zaoulagad hag a wel eun dachen  
Hadet a berlez aour. Ar stered, en éñvo,  
Evel eur gurunen a luc'he tro-war-zro.  
P'eo ken brao, e neañ, an tu-gin da c'hortoz,  
Oh ! me garfe gwelet tu-mad ar Baradoz !

Lavar ar bugelik, breur bihan an Ele,  
'Vel c'hoez-vad an ezañs arriaz gañd Doué.....  
Ha pa deuaz an héol d'alaourin'r meneio,  
Na oa k'en ar c'hez paour en tu-mañ d'an Envo.  
En kichen e gawel ar vam oa daoulinet  
Hag a wele d'he mab oa d'an Envo nijet.  
Ken brao nevoa kavet an tu-gin da c'hortoz,  
Ma oa et da welet tu-mad ar Baradoz.

BARDE DU MENEZ-BRÉ

Ker'ot, le 10 août 1899.

## L'ENVERS DES CIEUX

---

Pourquoi, dit un enfant, ne vois-je point reluire  
Au Ciel les ailes d'or des anges radieux ?  
La mère répondit avec un doux sourire :  
Mon fils, ce que tu vois n'est que l'envers des Cieux !  
Et l'enfant s'écria, levant son œil candide  
Vers les divins lambris du palais éternel :  
Puisque l'envers des cieux, ô mère, est si limpide  
Ah ! qu'il doit être beau l'autre côté du Ciel !

Sur la vaste horizon quand la nuit fut venue,  
A l'heure où tout chagrin dans un rêve s'endort,  
Le regard de l'enfant se porta vers la nue,  
Il contempla l'azur semé de perles d'or,  
Les étoiles au Ciel formaient une couronne,  
Et l'enfant s'écria près du sein maternel :  
Puisque l'envers des cieux si doucement rayonne,  
Ah ! qu'il doit être beau l'autre côté du Ciel !

L'angélique désir de cette âme enfantine  
Monta comme un encens vers l'éternel séjour,  
Mais, lorsque le soleil vint dorer la colline,  
L'enfant n'était plus là pour admirer le jour.  
Près d'un berceau pleurait une femme en prière,  
Car son fils avait fui vers le monde immortel ;  
Et de l'envers des Cieux franchissant la barrière  
Il était allé voir l'autre côté du Ciel.

A. DE LARZES.

## MARIE-ROSE



« Qu'il fait chaud à Paris ! Je commence à prendre ce malheureux Bois en grippe !... Cette éternelle représentation me tue ; j'ai soif d'espace, de grand air ! Mais comment fuir cette fournaise ? Ce n'est pas la saison des bains ; d'ailleurs j'ai épuisé toutes les plages de Normandie et de Bretagne..... Ah ! je n'en puis plus ; je suis éreintée positivement ! »

Et la comtesse de Novelles étira ses beaux bras nus et les croisa au-dessus de sa tête dans un geste de lassitude extrême ; ses grands yeux noirs erraient avec indifférence sur les objets qui l'entouraient. Cependant dans ce boudoir bleu meublé avec un luxe et un goût exquis, se trouvait réuni tout ce qui peut plaire à l'artiste et à la femme ; il y avait surtout des fleurs à profusion, les fleurs étant la grande passion de la ravissante créature qui, couverte de mousseline blanche et de dentelles de prix, se tenait nonchalamment étendue sur un canapé bas.

Un domestique qui apportait plusieurs lettres vint la sortir de sa rêverie ; la jeune femme les prit, les décacheta et les lut presque toutes avec la même indifférence ; l'écriture de la dernière cependant sembla l'émouvoir quelque peu ; elle était d'une de ses amies d'enfance, qui habitait dans le voisinage de la maison de campagne où s'était entièrement écoulée sa vie de jeune fille ; la lettre se terminait ainsi.

« Ne reviendras-tu jamais, ma Geneviève, revoir cette vieille demeure qui te rappelle tant de souvenirs !... Je ne puis croire que la vie mondaine qui est la tienne à présent t'ait fait oublier tout le passé. Dis, ne te sens-tu jamais un certain besoin de repos, de repos véritable tel qu'on ne le peut goûter qu'à Grandcourt ? Oh ! viens ! viens ! ma chérie, tu me rendras si heureuse, viens me prouver que tu aimes encore tes anciens amis. — Il est bien en-

« tendu que tu descendras à la maison, Villeray est inhabitable et « solitaire, hélas ! à présent. Tu n'auras pas ici le luxe auquel tu es « habituée ; mais l'amitié s'efforcera d'y suppléer. »

« Chère, chère Madeleine, s'écria Geneviève de Novelles, quand elle eut achevé sa lecture, oui certes j'irai à Grandcourt au risque de m'y ennuyer à périr ! Grandcourt ; c'est ce qu'il me faut, c'est ce que je cherchais ; et je n'en avais même pas eu l'idée ! »

Sans plus tarder, Madame de Novelles écrivit à son amie Madame Belcourt qu'elle acceptait son invitation avec joie et reconnaissance ; deux jours après, elle partait pour le petit village de Bretagne où elle était née.

.....

Madame de Novelles et Madame Belcourt éprouvèrent à se revoir un plaisir inexprimable. Ces deux jeunes femmes avaient été presque élevées ensemble et s'aimaient comme deux sœurs. Leurs fréquents entretiens roulèrent beaucoup sur les souvenirs du passé, beaucoup aussi sur le présent ; et la mondaine qu'était Geneviève s'étonnait de l'expression de bonheur paisible qui régnait constamment sur les traits de madame Belcourt. Celle-ci ne semblait désirer rien autre chose que de finir sa vie dans sa jolie maison du bord de l'eau, entourée de son mari et de ses deux enfants. — Combien différente avait été la vie de Geneviève, combien autres étaient ses aspirations ! Laquelle était vraiment heureuse ? La question n'offre rien de difficile à résoudre, car l'existence factice dont jouissait madame de Novelles ne lui procurait que des satisfactions momentanées et factices comme elle, en un mot elle n'avait pas de but dans la vie. — Le lendemain de son arrivée, la jeune femme se rendit au vieux manoir de sa famille, distant d'un kilomètre à peine de l'habitation de M<sup>me</sup> Belcourt. — Il y avait cinq années qu'elle l'avait quitté définitivement et elle n'y était revenue qu'une fois, il y avait quatre ans, lors de la mort du baron de Villeray, son père — Elle visita tout le logis : les tapisseries décollées par l'humidité, les meubles vermoulus, les parquets défoncés, attestaient l'abandon, dont Geneviève, unique descendante de la vieille race des Villeray, était la seule coupable. En pénétrant dans ces vastes pièces déla-

brées, la jolie comtesse de Novelles ressentit une violente sensation de froid et un voile de tristesse se répandit sur ses traits :

« Je ferai restaurer cette maison, fit-elle en frissonnant, je ne veux pas qu'elle tombe en ruines ; mon père et ma mère y sont morts et j'y suis née moi-même ; j'aurais dû penser à cela plus tôt ; mais la vie de Paris est si absorbante ! »

Elle voulut ensuite gagner le jardin, mais les allées n'existaient plus, envahies par les hautes herbes ; Geneviève ne fut pas tentée de s'y aventurer. Elle traversa de nouveau la maison et sortit par la porte opposée qui avait accès dans la cour d'honneur ; au bout de cette cour se trouvait un petit mur à hauteur d'appui, la jeune femme s'y accouda et se mit à regarder machinalement la rivière qui coulait à ses pieds. La vue de ces lieux qui jadis lui étaient si familiers avait emporté son esprit loin, très loin : Geneviève de Novelles revivait en ce moment tout son passé.

Elle se revoyait courant et jouant dans ces prairies du bord de l'eau, ses longues boucles noires flottant au vent, ses grands yeux pleins de soleil et de lumière ; elle était à ce moment une enfant riieuse et folâtre, heureuse de vivre au milieu des fleurs et des oiseaux. — Puis l'ambition avait germé dans son petit cœur, partout autour d'elle elle entendait admirer sa beauté et elle s'était persuadée qu'elle n'était pas faite pour rester ainsi éloignée du monde. La puissance de l'argent s'était aussi révélée à ses yeux ; Geneviève avait désiré éperduement le luxe et s'était sentie malheureuse dans le modeste intérieur de son père. Son imagination avait d'autant plus travaillé sur ce thème dangereux qu'elle se trouvait à peu près sans direction. Monsieur de Villeray avait apporté de grands soins à l'éducation de sa fille ; mais est-il possible de remplacer une mère ? Or Madame de Villeray était morte à la naissance de l'enfant.

A l'âge de 16 ans, Geneviève supplia si instamment son père de la mener à Paris, que le baron quoique âgé, presque infirme et ayant peu d'argent à dépenser en fantaisies, n'eut pas le courage de refuser ce que sa fille lui demandait d'une façon si pressante. Il avait conservé beaucoup de relations dans la capitale, qu'il avait habitée une partie de sa vie ; Geneviève se vit cajolée, admirée, adulée par toute l'élégante société parisienne et cette fréquentation acheva de



lui tourner la tête. A sa beauté très complète, très distinguée, la jeune fille joignait un esprit brillant sinon profond et un joli talent de pianiste, le tout agrémenté d'une verve, d'une gaieté intarissable ; il n'en fallait pas tant assurément pour lui assurer le succès. Mais sa réputation de « fille sans dot » se répandit bien vite et les jeunes prétendants qui affluaient autour de Geneviève ne se présentèrent pas pour demander sa main.

Ce fut un rude coup porté à l'amour-propre de Mademoiselle de Villeray qui voyait venir avec terreur le moment de retourner en Bretagne ; cependant la Providence en avait décidé autrement. Le baron avait retrouvé à Paris un de ses intimes amis d'autrefois, le comte de Nouvelles. Ce dernier, veuf depuis plusieurs années, possédait une fortune colossale. Son hôtel situé avenue des Champs-Élysées, ses chevaux superbes, ses voitures armoriées ne manquèrent pas d'exciter hautement l'admiration et l'envie de l'ambitieuse enfant ; elle tourna ses vues de ce côté et déploya toutes ses grâces séductrices à l'adresse de M. de Nouvelles, lequel, quoique âgé de plus de soixante ans, avait conservé un cœur jeune et chaud ; il devint éperduement amoureux de Geneviève et l'épousa peu de temps après.

Alors commença pour la jeune femme une vie de plaisirs et de fêtes. Et qu'étaient les succès de Geneviève de Villeray comparés à ceux de la comtesse de Nouvelles !

C'était autour d'elle un perpétuel concert de louanges, ses moindres actes étaient admirés et imités, elle était la femme à la mode de la plus haute société parisienne. Son mari l'idolâtrait, ses moindres désirs étaient des ordres pour lui ; malheureusement au bout d'un an de mariage, le comte de Nouvelles fut pris d'une attaque d'apoplexie et mourut ; le baron de Villeray le suivit de près dans la tombe.

Geneviève, quoique douée d'un caractère fort léger, ressentit vivement ces deux morts si rapides. Elle aimait tendrement son père ; quant à son mari, tout en n'éprouvant pour lui aucune espèce d'amour, elle ne pouvait manquer de lui être reconnaissante de ses bontés constantes à son égard. Cependant la passion du monde ne l'abandonna pas et elle y reparut après son veuvage avec plus de

succès et d'éclat encore qu'auparavant. Madame de Nouvelles avait, il est vrai, des moments de lassitude, de dégoût pour la vie inutile qu'elle menait ; nous l'avons vue dans une de ses crises au cours de laquelle elle avait pris la résolution de venir à Grandcourt. Souvent elle regrettait de n'avoir pas de famille, pas d'enfants. Il n'aurait certes tenu qu'à elle de se remarier, mais arrivée au faite de son ambition mondaine, elle ne voulait plus enchaîner sans amour, sa liberté qui lui paraissait le plus précieux de tous les biens, et elle sentait bien qu'elle n'avait encore rien éprouvé qui ressemblât à de l'amour.

Telle avait été la vie de cette femme brillante jusqu'au moment où nous la retrouvons plongée dans une rêverie profonde et accoudée au petit mur bas de sa terre natale. Soudain une voix d'enfant, bien fraîche, bien douce, la fit tressaillir.

« Bonjour, Madame ! »

Geneviève se retourna et, vit distante d'elle de quelques pas, une petite fille de cinq ans environ. Un sarrau gris déchiré et d'une propreté douteuse était son seul vêtement apparent, mais on devinait qu'il cachait des membres d'une souplesse et d'une harmonie extrêmes. Ses boucles de cheveux tout emmêlées avaient cette nuance rousse foncée recherchée par les peintres, le visage barbouillé était capitoné de fossettes et les yeux gris aux longs cils noirs brillaient d'esprit et de gaieté.

« Voilà en vérité une bien jolie enfant, pensa Madame de Nouvelles, qui aimait le beau sous toutes ses formes. Ce doit être une fille de paysans, pourtant elle n'a rien de sa race. Comment t'appelles-tu, ma petite ?

— Marie-Rose, madame.

— Joli nom, bien porté ; cette mignonne créature fait penser à une rose de bengale qu'on aurait jetée par hasard au milieu d'une gerbe de blé doré par le soleil.

— Quel âge as-tu ?

— Cinq ans passés.

— Où demeures-tu ?

De son petit doigt Marie-Rose désigna un toit de chaume qui émergeait d'un bouquet d'arbres.

« Tu as ton papa et ta maman ? » interrogea encore Geneviève.

L'enfant secoua sa tête bouclée.

« Ils sont morts tous deux, madame.

— Avec qui vis-tu donc ?

— Avec tonton Louis et tante Jeanne.

— Cette petite me plaît extrêmement, se dit à part la jeune femme.

Et, tirant son porte-monnaie de sa poche, elle en tira une pièce d'or qu'elle remit à Marie Rose.

« Voilà pour toi, mignonne » fit-elle, tout en caressant la joue de l'enfant de sa main gantée. Et la laissant stupéfaite de tant de générosité, Geneviève se mit à marcher rapidement, dans la direction de l'habitation de Madame Belcourt, car elle venait de s'apercevoir que l'heure du déjeuner avait sonné.

Madame de Nouvelles s'empressa de raconter à ses amis sa rencontre avec la petite Marie-Rose et leur demanda s'ils la connaissaient.

« Je l'ai vue plusieurs fois, répondit Madame Belcourt, elle m'a semblé gentille en effet.

— Ne dis pas gentille, ma chère ; mais délicieuse ; il y a en elle une poésie incomparable. Est-ce vraiment une paysanne ?

— Mon Dieu oui, une simple fille de fermier<sup>et</sup> de fermiers pauvres, dit à son tour M. Belcourt. Je connais beaucoup l'oncle et la tante qui l'ont adoptée. Ce sont d'excellentes gens, mais ils sont fort gênés et se seraient bien passés de cette nouvelle charge.

— Sais-tu qu'il me vient une idée, Madeleine ?

— Une idée, ma Geneviève, expose bien vite cette idée.

— Et bien, voilà : tu sais que j'ai toujours adoré les enfants et que je me trouve un peu seule. Je suis triste quelquefois. Ne ris pas, Madeleine, c'est très vrai ce que je te dis-là, je tourne au sentimental. Tout à l'heure, en revoyant Villeray en ruine, j'ai failli pleurer. tu n'aurais pas reconnu ta petite folle de Geneviève. Mais revenons à mon idée. Je trouve Marie-Rose exquise et aussi peu faite pour devenir une paysanne que je l'étais moi-même pour rester demoiselle de campagne. Elle n'a plus ses parents, je veux faire son bonheur en l'adoptant : Je la mettrai comme demi-pensionnaire dans un des meilleurs couvents de Paris, puis je la produirai dans le monde ; en un mot, je la considérerai comme ma fille.

— Je reconnais bien là tes idées originales et extravagantes, ma pauvre chérie. Tu veux faire de cette petite fille un jouet nouveau ; quand tu en auras assez, tu la renverras dans son village où elle sera fort malheureuse après avoir entrevu ta splendeur !...

— Tu me juges vraiment bien mal ; je suis parfois capable de sérieux et pas entièrement dénuée de cœur. Si j'assume une responsabilité, je saurai m'en rendre digne.

— Mais cette enfant n'est pas de ta condition, de grandes déceptions l'attendent dans le monde.

— Elle sera fort jolie, je lui donnerai une dot considérable et je la traiterai comme ma fille ; que faudrait-il donc de plus au monde ? »

Madame de Nouvelles persista dans son projet. Elle revit plusieurs fois la petite Marie-Rose, s'assura de la vive intelligence et des heureuses dispositions de l'enfant qui lui plaisait toujours davantage. En conséquence, elle pria monsieur Belcourt de faire les démarches nécessaires près de la famille de l'enfant, l'oncle Louis et sa tante Jeanne, qui remercièrent le ciel d'une semblable aubaine. Et, quand Geneviève quitta la Bretagne, elle était suivie d'une petite créature qui allait entrer dans une vie nouvelle où peut-être beaucoup de joies, peut-être aussi beaucoup de déceptions, lui étaient réservées.

ROZEVEN.

(A suivre).



# SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

---

SÉANCE DU 30 AOUT 1899

TENUE A GUÉRANDE

---

PRÉSIDENTICE DE M. H. LE MEIGNEN, *Vice-Président*.

Présents : MM. DE KERDREL, abbé ROBERT, M<sup>re</sup> DE L'ESTOURBEILLON, C<sup>re</sup> de PALYS, Olivier DE GOURCUFF, Chanoine GUILLOTIN DE CORSON, de la LANDE DE CALAN, René BLANCHARD, DE BERTHOU, LÉON MAITRE, abbé THEDENAT, MAX WERLY, DORTEL, C<sup>re</sup> René DE LAIGUE, et un nombreux public dans lequel figurent plusieurs dames.

M. Le Meignen en ouvrant la séance, remercie l'assistance d'y être venue très nombreuse et rappelle que c'est pour la *Société des Bibliophiles bretons* un vieil usage de tenir une séance à chaque Congrès de l'Association Bretonne. « Depuis 22 ans que la Société existe, dit-il, son œuvre est déjà considérable et on lui doit la publication d'un très grand nombre de volumes, les uns tout d'érudition, il est vrai, mais beaucoup d'autres aussi intéressants que curieux, tels que, *Guionvac'h les Contes et légendes de Basse-Bretagne* de M. A. Oudin, ces deux livres avec les curieuses illustrations de M. Busnel; les *Légendes de Haute-Bretagne* de M. P. Sébillot; le *Bulletin* de la Société, et la *Revue de Bretagne et de Vendée* qui l'a remplacé, etc. » Il espère donc que plusieurs des membres de la nombreuse assistance tiendront à s'enrôler dans les rangs des Bibliophiles Bretons. Il exprime tous ses regrets de l'absence de leur dévoué et éminent Président M. de la Borderie. Il rappelle enfin que la Société a organisé l'année dernière les magnifiques fêtes du *Cinquantenaire des funérailles de Châteaubriand* à Saint-Malo, pour lesquelles elle a fait frapper une médaille commémorative, et dont le compte-rendu paraîtra prochainement avec le texte complet de tous les discours, allocutions et toasts prononcés en cette occasion.

M. Blanchard donne lecture du Procès-verbal de la séance tenue à Nantes le 22 Mars, qui est adopté.

M. Le Meignen fait part de la mort d'un des membres fondateurs de la Société, M. le docteur Alphonse MAURICET, de Vannes et au nom

de la Société il adresse à sa famille tous ses sentiments de douloureuse condoléance (1).

### ÉTAT DES PUBLICATIONS

La Société doit distribuer incessamment :

*Documents sur la Ligne en Bretagne : Correspondance du duc de Mercœur et des Ligueurs bretons avec l'Espagne*, extraite des Archives Nationales et publiée avec une Préface et des Notes par M. le comte Gaston de Carné. Deux volumes in-4°.

*Légendes locales de Haute-Bretagne*, par Paul Sébillot, 3<sup>e</sup> volume.

*Voyage en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle, de Dubuisson-Aubenay*, publié par M. Paul de Berthou, tome II.

### EXHIBITIONS

Par M. H. LE MEIGNEN. — Un exemplaire d'*Atala*, de Châteaubriand, donné par Eugène Süe à Madame de Lamartine, orné de miniatures et de deux petites gouaches vraisemblablement de la main de Madame de Lamartine.

*De Lepra morali Johannis Nider*, Rouen, Raulin-Gaultier, libraire, 1508. Jean Mauditier, imprimeur.

Par M. PERSON. — *Œuvres diverses sur différent (sic) sujets*, par Monsieur le chevalier de Cramezel de Beaumanoir. Dédié à Monseigneur Rouillé, Ministre et Secrétaire d'Etat ayant le département de Marine. — A Guérande, chez Guiteniols, 1750, XII-202 pages. Titres des principaux chapitres : De la *Probité*, de la *Piété*, de la *Superstition*, de l'*Hypocrisie*, etc.

Un *Livre d'Heures* paraissant devoir être attribué à la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Un *Reliquaire en cristal de roche monté en argent* (XV<sup>e</sup> s.)

Deux fort belles *bagues guérandaises*. Rubis avec montures en argent.

Une ancienne *croix guérandaise*.

Une curieuse *couronne* provenant de Trescalan et que la tradition dit avoir été donnée à cette église par la duchesse Anne.

Par M. Paul de BERTHOU au nom de M. le CURÉ DE GUÉRANDE. — Un ancien *Antiphonaire* breton.

Par M. Olivier de GOURCUFF. — *Origines Gauloises, celles des plus*

<sup>1</sup> Le lendemain de cette séance, parvenait à Guérande la nouvelle de la mort d'un autre membre fondateur de la Société, M. Charles de Kerandec'h-Kernezne, qui a rendu à l'archéologie bretonne des services si importants et dont on ne saurait trop déplorer la perte.

*anciens peuples de l'Europe* par le citoyen de la Tour d'Auvergne Corret. Paris, an V. — *Portrait* de l'auteur dessiné en couleur.

Par M. de L'ESTOURBEILLON. — *Beati Vincentii, Natione Hispani*, professione sacri Prædicatorum ordinis, theologiæque Doctoris et Evangelicæ doctrinæ prædicatoris celeberrimi *Sermones æstivales summa cura* per D. DAMIANUM DIAZ, Lusitanum theologiæ professorem recogniti. — Antuerpiæ, in ædibus viduæ et heredum Joannis Stilsii. Anno 1572, typis Daniel Veruliet. In-8° de 935 pages. — Ce volume provient du Couvent des Capucins de Salines.

### OUVRAGES OFFERTS :

Par M. Olivier de GOURCUFF.

*Le Réveil Celtique*. Poésie, 1899.

Par l'INSTITUT DE FRANCE :

*Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances*, janvier à août 1899. In-8°.

Par le MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

*Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique*, 1898, nos 3 et 4. Paris, imp. nat. 1890. In-8°.

Par la SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE: *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XLIV, 1898, 2<sup>e</sup> sem. et t. XLV, 1899, 1<sup>er</sup> sem. Mamers et Le Mans, 1898-1899. In-8°.

Par la SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE :

*Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1898. Nantes, Mellinet. In-8°.

Par MM. PLIHON et HERVÉ :

*Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, par René Ker-  
viler, fasc. XXX et XXXI. Rennes, Plihon et Hervé, 1899. In-8°.

Par M. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper:

*Pèlerinage des Sept-Saints de Bretagne*, par J. Trévédý. Quimper et Rennes, 1897. In-8°, 34 p.

*Corrections et additions à la Notice intitulée : Pèlerinage des Sept-Saints de Bretagne*, par J. Trévédý. Quimper et Rennes, 1897. In-8°, 22 p.

Par M. le baron G. DE WISMES.

*Une question de préséance pour la procession de la Fête-Dieu à Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, par le baron Gaëtan de Wismes. Vannes, Lafolye, 1899. In-8°, 31 p.

*Le secrétaire-adjoint,*

M<sup>l</sup> DE L'ESTOURBEILLON.

## NOTICES ET COMPTES RENDUS



HISTOIRE DE BRETAGNE, par M. Arthur de la Borderie, tome III (995-1364). — Rennes, Plihon et Hervé, Paris, Picard, 1899.

Je ne puis faire ici le compte-rendu véritable de l'*Histoire de Bretagne* de M. de la Borderie. M. le C<sup>te</sup> de Palys s'est ici même acquitté de cette tâche avec une haute compétence et une érudition digne de l'ouvrage pour les deux premiers volumes ; la communication faite au Congrès de Guérande nous donne le ferme espoir qu'il entretiendra nos lecteurs de ce tome troisième, plus important et plus intéressant encore. Je ne présente donc, en attendant mieux, qu'une simple vue d'ensemble avec quelques remarques de détail sur des points qui m'ont frappé.

M. de la Borderie, dans ce volume de 600 pages, embrasse une période de près de quatre siècles, l'histoire de la Bretagne sous ses ducs des maisons de Rennes, de Cornouaille et de Penthievre ; cette histoire sous les ducs de la dynastie française, jusqu'à la bataille d'Auray (1364), qui termine, par le triomphe de Jean de Montfort, appartenant à cette même dynastie, la sanglante et héroïque guerre de succession.

On se doute bien que M. de la Borderie a semé d'aperçus nouveaux, résultant de ses découvertes ou de ses réflexions, son dramatique récit d'une guerre souvent racontée. Dans d'autres parties mystérieuses et presque inconnues des Annales de Bretagne, il a véritablement porté le flambeau de la science historique.

Que savait-on avant lui de la société bretonne détruite par les Normands, relevée de ses ruines par les seigneurs, les bourgeois des villes, les paysans, les moines ? Cet effort patient de l'Église, de la Féodalité, du Tiers-État, créant, autour de la souveraineté ducale, des châteaux capables de tenir en respect l'ennemi du dehors ou du dedans, des paroisses urbaines ou



rurales, des abbayes et des monastères, asiles de la piété et du savoir ; cette restauration ou mieux encore (le mot y est) cette reconstruction matérielle et morale de la Bretagne aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, ont fait l'objet d'une étude complète, unique en son genre.

M. de la Borderie n'ignore rien de ce qui a été écrit sur la Bretagne et ne dédaigne, quand elles lui paraissent sérieuses, aucune recherche, aucune assertion de ses prédécesseurs ou de ses contemporains, mais là où il n'innove pas, il renouvelle, il approfondit et sa manière d'écrire l'histoire de Bretagne sera forcément celle de ses successeurs.

L'examen attentif du relèvement de la Bretagne à l'époque féodale nous montre mieux comment elle put résister aux Anglais sous les ducs de la maison de Penthhièvre, comment de nobles champions de l'indépendance bretonne, Eudon de Porhoët, Raoul de Fougères, Guiomarc'h vicomte de Léon, préparèrent la première expulsion des Anglais de Bretagne et de France que précipita l'assassinat du jeune duc Arthur par son oncle Jean sans Terre. Dans sa narration du meurtre, M. de la Borderie cite le très ancien poète Guillaume Le Breton, auteur de la *Philippide*, mais il ne peut retenir un cri d'indignation personnelle : « Voilà où aboutit cette épouvantable lignée des Plantagenet. Henri II avait fait tuer sur l'autel un archevêque, saint Thomas Becket, mais il n'avait pas mis lui-même ses bras dans le sang. Digne fils d'un tel père, Jean sans Terre égorge de sa main un enfant sans défense. ». A l'appui de ces paroles, l'historien de la Bretagne cite Shakspeare, aussi grand chroniqueur que dramaturge, et chez qui l'impartialité du génie a souvent dominé les préjugés de l'Anglais.

Si M. de la Borderie invoque Shakspeare, c'est qu'il trouve dans le *Roi Jean* une concordance historique, c'est aussi qu'il aime la poésie. « Nous avons recherché et décrit avec amour l'état des lettres et de la littérature en Bretagne aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, » dit-il dans la préface de ce volume. On peut citer parmi les plus attrayants, les meilleurs du livre, les chapitres qu'il consacre aux laïcs bretons d'une naïveté malicieuse de Marie de France, à la chanson de geste dite « Chanson d'Aquin », aux poésies satiriques et familières de l'Angevin Marbode, évêque de Rennes, aux poèmes de Baudri, archevêque de Dol, au *Livre des Manières*, très précieux pour l'étude des mœurs au XIV<sup>e</sup> siècle, d'Étienne de Fougères évêque de Rennes.

Plus tard, M. de la Borderie, qui disserte au passage sur l'hérésiarque illuminé Eon de l'Estocie, se garde d'omettre les chansons sentimentales, subtiles à la façon d'Alain Chartier, de Pierre de Dreux dit

Mauclerc, le prince bel esprit, le politique brouillon que Philippe-Auguste imposa comme duc à la Bretagne en 1213.

Nous rentrons ici dans l'histoire proprement dite. Avec Jean Le Roux qui chassa les Juifs de Bretagne (voir, aux pièces justificatives, la reproduction photographique de sa curieuse *Ordonnance*) avec Jean II contemporain du grand saint Yves, avec Arthur II et Jean III nous suivons la dynastie française jusqu'à la guerre de Charles de Blois et Jean de Montfort.

Les droits de chacun des princes rivaux au duché de Bretagne (*adhuc sub judice lis ERAT*) sont lumineusement exposés, comme les hauts faits de la guerre, — siège d'Hennebont — suivi de révélations sur la folie de l'héroïque Jeanne de Montfort — combat des Trente, siège de Rennes, débuts chevaleresques de Duguesclin et de Clisson, magnifiquement racontés. Dans ce bon livre, qui est aussi un beau livre, la forme vaut le fond.

O. DE GOURCUFF.

LA BRETAGNE ENCHANTÉE, poésies sur des thèmes populaires, par Paul Sébillot — Paris, Maisonneuve, libraire-éditeur, S. D. (1899).

Dans tout conteur il y a un poète, et très naturellement, un beau jour, ce poète, façonnant sa prose au jeu des rimes, prend son vol vers le Par-nasse. La *Bretagne enchantée* de M. Paul Sébillot était en germe dans les nombreux recueils du plus infatigable des traditionnistes.

Qu'il y eût là beaucoup de matière poétique, tous les lecteurs de M. Sébillot le savaient déjà ; l'écrivain a comblé leurs désirs en donnant lui-même des ailes à ses contes. Rien de plus conforme à la tradition patiemment recueillie, rien de plus aimable et de plus frais que cette *Bretagne enchantée*.

Ce n'est point, comme on pense, une Bretagne trop austère. Le paysan gallo, qui confie tous ses secrets à M. Sébillot, a du gaulois en lui ; sa piété, quelque sincère, est moins profonde que celle du Trégorois ou du Léonard ; sa croyance au merveilleux n'est point toute basée sur de sombres ou douloureux mystères. Il a de la bonhomie, de la franche gaieté et son poète exprime admirablement son caractère dans la ballade des *dames en peine*, mise en tête de la partie du livre où se trouvent les plus tragiques histoires :

Coetquen, près de la fontaine  
Que hante le noir Gobelin,  
Maudit la famille inhumaine  
Qui fit son trépas si vilain,  
Et maint fantôme châtelain  
Dans la plaine ou sur la montagne  
Vient accuser le sort malin  
En ce doux pays de Bretagne.

Cette douce Bretagne sœur chérie de la douce France, conte ses joies et ses peines, se livre et s'épanche avec une naïveté exquise dans les soixante-quinze poèmes, dévots, légendaires ou badins de M. Sébillot. Il y a même un de ces poèmes. « Les Contes de la Haute-Bretagne », qui est le résumé, le triple extrait de ce charmant volume. Avec sa probité et son érudition ordinaires, l'auteur indique, dans des notes, les sources de chacune de ses poésies ; celles-ci sont toutes dédiées à des amis bretons qui ne marchanderont pas leurs justes éloges à la *Bretagne enchantée*.

O. DE GOURCUFF.

CARMINA, par Maurice. Le Dault. Rennes, H. Caillière, éditeur, 1899.

Voici l'un des dix ou douze poètes de valeur éclos depuis l'apparition du *Parnasse Breton*. Dans cet harmonieux concert, M. Maurice Le Dault a sa note distincte, d'une intense et pénétrante et bien celtique mélancolie. Il est sincère quand il écrit :

Aux talus fleuris de la route  
 En passant je n'ai rien cueilli,  
 Je suis comme un enfant vieilli,  
 Je vais sans but, je crains, je doute.  
 Comme un froid nourrisson la mort  
 Dans ses bras me berce et m'endort ;  
 Son doigt méchant grave une ride  
 En caressant mon front glacé,  
 Et son souffle dans mon cœur vide  
 Aura bientôt tout effacé ;

Mais l'auteur de ces beaux vers ne doit pas être cru aveuglément sur parole. Pour se guérir du découragement et du doute, il a deux talismans : l'amour, qui lui dicte des pièces fort délicates (*Manette*, *Alice Sa Main*), la foi, qui lui inspire son bel élan d'*Exaudi*.

Pour aimer vous et votre loi  
 Je fuirai toute ombre douteuse,  
 Mais, Seigneur, marchez devant moi  
 Dans votre clarté lumineuse.

et des poésies que, pour rendre plus religieuses, il a écrites en latin. Le latin d'église du *Dies iræ* et du *Salve regina* est celui de *Corpus Christi*

et de *Deprecatio* M. Le Dault possède les secrets de cet idiome merveilleusement précis, de cette versification souple et sonore. C'est un disciple attardé des saint Bernard et des Adam de Saint-Victor, qu'il ne faut pas s'étonner de rencontrer en Bretagne, ce pays de pieuse tradition.

O. DE GOURCUFF.

LE THÉÂTRE DU PEUPLE, par M. Maurice Pottecher. — Paris, librairie Ollendorff, 1899.

La nature, avec toutes ses splendeurs, est évidemment le cadre qui se prête le mieux aux manifestations dramatiques. Les anciens l'avaient compris, donnant aux tragédies de Sophocle, aux comédies d'Aristophane la mer Egée pour toile du fond. Quelques modernes, marchant sur leurs traces, ont ébauché ou réalisé de très curieux essais de théâtre en plein air : *Déjanire* à Béziers, *Le Mystère de Saint-Gwenolé*, à Ploujean, les tragédies celtiques du D<sup>r</sup> Pierre Cornille à la Mothe-Saint-Héraye, sont (pour ne point quitter la France ni ne nous aventurer en Bavière, à Oberramergau), les plus intéressantes de ces tentatives. Mais nul n'a autant creusé la question, autant prêché d'exemple que M. Pottecher, auteur de pièces jouées à Bussang, au pied des Vosges, et d'un livre manifeste en faveur du Théâtre du Peuple. Ouvrir l'intelligence du peuple et parler à son cœur par de grands et beaux spectacles était une idée déjà chère à Michelet et que M. Pottecher développe éloquemment, joignant la théorie à la pratique. Ses pièces, *le Diable marchand de goutte*, *Morteville*, *le Sotré de Noël*, jouées sur une scène rustique, par des acteurs du cru, devant la foule, ont beaucoup de saveur locale, de valeur morale. Je cite quelques-unes de ses phrases pour montrer le but qu'il se propose. « Intéresser ces âmes, toutes ces âmes, à la fois la plus grossière et la plus fine, les tenir immobiles et frémissantes à la même voix, les dominer du haut de ce trône mystérieux où le poète règne par la force du Verbe et commande au nom de la pensée : voilà ce qui est vraiment l'œuvre d'éducation du théâtre populaire. »

Une telle conception de l'art dramatique est bien faite pour passionner les esprits élevés, peu satisfaits de ce qui se passe dans nos villes ; elle aurait plu au poète breton, Achille du Clésieux, initiateur d'un *Théâtre-Moral* que M. Pottecher oublie de nommer parmi ses prédécesseurs ; elle se résume en cette belle devise de l'écrivain : Union de l'art avec la vérité et la vie.

O. DE GOURCUFF.

Les livres de M. Albert Soubies sur l'histoire de la musique dans les divers États de l'Europe se succèdent à intervalles très rapprochés. Tout de suite après l'Espagne, l'excellent critique a entrepris la Suisse, et l'aimable volume qu'il consacre à ce pays, plus connu des touristes que des artistes, sera une révélation pour les Suisses eux-mêmes. Des auteurs de musique religieuse dont il fait remonter l'origine à un moine de Saint-Gall du X<sup>e</sup> siècle, M. Soubies nous conduit jusqu'aux derniers venus des musiciens contemporains, M. Dalcroze, M. Gustave Doret, M. Fritz Niggli. Chemin faisant, il apprécie des écrivains didactiques comme Naegeli, des virtuoses comme Thalberg, et étudie Alhenhofer qu'il regarde avec de bons juges comme le compositeur suisse par excellence. Nul n'a mieux mis en lumière que M. Soubies le rôle musical de Jean-Jacques-Rousseau, auteur du gracieux *Devin de Village* et du *Dictionnaire de musique*. Notre auteur était bien digne aussi de se plaire avec Toppfer et il a cueilli pour son joli volume quelques menus propos du fin genevois, musicien par occasion.

O. DE GOURCUFF.

AU BORD D'UNE TOMBE, poème élégiaque par M<sup>me</sup> Julie Holtzem. —

DE LA HAINE A L'AMOUR, roman, par la même. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1899.

M<sup>me</sup> Julie Holtzem se révèle en même temps à nous comme poète et romancier. Poète elle raconte avec une touchante simplicité la maladie et la mort d'un jeune homme ; la foi seule et l'espoir d'être réunie à l'enfant chéri aident à porter sa croix la mère douloureuse dont le cri nous émeut et qui exprime son état d'âme en ces nobles vers :

Je ne suis qu'une femme, et je hais la souffrance.  
Mais chrétienne, mon Dieu ! mon Dieu ! je crois en toi,  
Et dans mon cœur saignant, ce doux rayon de foi  
Conserve et fait fleurir l'amour et l'espérance.

Le roman de M<sup>me</sup> Julie Holtzem, *De la Haine à l'Amour*, a beaucoup des qualités de son poème, émotion, sincérité, noblesse de sentiments, avec, en plus, de la vivacité dans le récit, des paysages suisses du plus heureux effet. Comme dans *Roméo et Juliette* et dans vingt autres belles histoires, la haine des parents fait place à l'amour des enfants ; Gaston Lauréas épouse Blanche Mériadec. Ce nom de Mériadec a une allure qui fait dresser l'oreille au lecteur breton ; que dirait ce lecteur si j'ajoutais qu'un des héros du livre s'appelle Albéric de Plancoet ? Aimez-vous la Bretagne, on en a mis partout.

O. DE G.

LES PÉLERINAGES, poésies par CHARLES-FUSTER — Paris, librairie  
Fischbacher, S. D. (1899.)

M. Charles Fuster est très jeune encore et il a accompli une carrière d'écrivain déjà longue. Il a lutté, il a souffert et il a éprouvé le besoin naturel aux vrais poètes de nous livrer, avec les richesses de son esprit, les tendresses de son cœur.

Le présent livre est tout de psychologie intime, et d'analyse sentimentale ; si l'auteur l'a poétiquement appelé les *Pèlerinages*, c'est qu'il y a noté, comme sur un journal de route, les étapes de sa vie.

Rien que les titres disent l'inspiration élevée du poète et son aspiration aussi vers des jours moins troublés, vers une région plus sereine : *Immortalité d'amour*, *Douleur de demain*, *Rencontre posthume*. *Aux nuages*, *Dans l'absolu* annoncent des élans spiritualistes et les pièces tiennent tout ce que les titres promettent.

Ou bien c'est un simple hémistiche, un fragment de vers qui, mis en tête du poème, en exprime toute la quintessence amère ou consolante. Et toujours et partout revient cette idée du *pèlerinage*, de la visite aux êtres et aux lieux aimés, du retour de l'âme sur elle-même :

Je vais, pèlerin attristé,  
A travers ma pensée ancienne...

Il y a des amours malsaines qui flétrissent et qui dessèchent. M. Charles Fuster semble avoir connu l'amour idéal, celui qui rapproche la créature du Créateur et nous lui pardonnons plus d'un rapprochement risqué entre son bonheur terrestre et l'extase divine en faveur des pieux souvenirs que le sentiment réveille au fond de lui. Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme et dans le poète reparait alors.

Tu dois te meubler l'âme avec de la beauté,

dit-il à son *alter ego*, il pourrait ajouter : avec de la bonté.

M. Charles Fuster nous est cher à un autre titre. Lui, qui déjà prenait la Bretagne pour cadre de son roman psychologique « Par le Bonheur », imprègne et pénètre de l'atmosphère de notre province plus d'une pièce des *Pèlerinages*. Nous avons publié le mois dernier l'une de ces pièces, en voici d'autres : *Calvaire breton*, un peu profane, *Clocher à jour*, d'un symbolisme exquis :

Le clocher s'ouvre et se livre  
 Sans rien garder ni cacher,

et *Genêts fleuris* dont je veux au moins citer le début.

Tu crois les genêts mort !.. mais vois !  
 Les genêts fleurissent deux fois.  
 Sur la vieille lande bretonne  
 Les genêts d'or sont palpitants !  
 Disparus avec le printemps  
 Ils reviennent avec l'automne ..

La Bretagne prête une douceur plus grave à cette poésie de nature, à cette poésie d'âme, car les *Pèlerinages* ont bien ce double caractère. Unissant presque partout la pureté de la forme à celle du fond, ils demeurent jusqu'à ce jour l'œuvre la plus personnelle du poète et la meilleure ; ils méritent de devenir un livre de chevet.

O. DE GOURCUFF.

Une petite *Histoire Sainte* en breton (Ancien et Nouveau Testament) vient d'être publiée à Ploërmel (*Moulet gant ar breudeur*). Elle est l'œuvre d'un digne prêtre, dont les poésies bretonnes ont fait souvent les délices de nos lecteurs, M. l'abbé Eug. Héry, le *Barde du Menez Bré*. Le récit, les réflexions, les notes donnent une valeur sérieuse à ce petit livre, que l'auteur a su mettre à la portée des jeunes élèves des écoles où l'on enseigne et parle le breton. *Histoar Zantel*, orné de petites gravures d'une exécution soignée, peut suggérer à l'auteur et à l'éditeur l'idée de publier, dans le même format, une *Histoire de France* et une *Histoire de Bretagne*.

Deux brochures intéressantes : l'une, signée *Alain de Botmelas*, où le *Mis de l'Estourbeillon* conduit les *Brelons au pays de Galles*, aux fêtes celtiques *quorum pars magna fuit* ; l'autre, le *Petit livre des parents éducateurs*, publiée sous les auspices de la *Revue internationale de pédagogie comparative*. d'origine nantaise.

O. DE G.

La belle pièce de M. Maurice Donnay, *Le Torrent*, représentée avec succès à la Comédie Française, vient de paraître à la Librairie Ollendorff. Œuvre de douleur et de passion, revendication généreuse du droit des

faibles pris dans l'engrenage social, *Le Torrent* sera lu, comme il a été écouté, avec une émotion profonde. M. Donnay s'est définitivement affranchi de son esprit gouailleur et trop parisien pour entrer dans le grand courant de l'observation humaine.

O. DE GOURCUFF.

La librairie Charavay et Mantoux (7, rue des Canettes, à Paris), entreprend une charmante *Bibliothèque*, véritable collection de bibliophiles mise à la portée de toutes les bourses. Les illustrations des trois premiers volumes *Daphnis et Chloé*, *Paul et Virginie*, *Candide*, ont été confiées à d'éminents artistes : M. Raphaël Collin, M. Maurice Leloir, M. Adrien Moreau. Le texte est revu avec soin. Pour 75 centimes, l'acheteur possède un petit chef-d'œuvre, dans un joli écrin.

O. DE G.

Madame Hélina Gaboriau, docteur en médecine, femme de notre distingué collaborateur, le docteur A. Gaboriau ; vient de faire paraître, sous le titre *La Stellothérapie*, un ouvrage, fruit de savantes études que toutes les femmes du monde, toutes les mères soucieuses de la santé de leurs filles ont le plus grand intérêt à consulter. En vente chez l'auteur, 39, rue de Moscou, Paris.

J. LE BOUTEILLER.

La 10<sup>e</sup> et la dernière livraison du *Musée Criminel* vient de paraître, nous sommes persuadés que ceux qui ont successivement acheté ces intéressantes livraisons, conserveront ce recueil de vieilles estampes qui jadis contaient par l'image à ceux qui ne savaient par lire « *Le vraie portrait, les horribles souffrances* » des condamnés.

Aux amateurs, cet ouvrage apporte une série de gravures qu'il est impossible de se procurer, elles ont été trouvées éparées dans l'innombrable trésor de nos bibliothèques nationales.

Le recueil complet formé des 10 livraisons se trouve chez l'éditeur L.-Henry May, 7, rue Saint-Benoit. — Prix : 6 francs.

*Sommaire du n° 9.* — Vierge percée (1418). — Le Connétable de Bourbon (1521). — Banqueroutiers au pilori (xvi<sup>e</sup> siècle). — Conjuration d'Amboise (1560).

*Sommaire n° 10.* — Robert d'Artois (1329). Jacques Cœur (1451). — Assassinat de François de Guise (1563). — Montgomery (1559). — Maréchal de Biron (1602). — Chaque livraison 0 fr. 60.



**LA LIBRAIRIE G. E. STECHERT,**

76, RUE DE RENNES, PARIS

*Cherche et prie de lui offrir les ouvrages suivants :*

Bourrier, *Essai de la Terreur en Anjou*, 1871 ; Chaumareix, *Relation relative à Quiberon*, 1795 ; G. M. *Histoire de la guerre de Vendée*, 2 volumes, 1827 ; *Guerre de la Vendée, campagne de 1793* ; *Invasion de Saint-Brieuc par les Chouans*, 1889 ; Kerigant, *Les Chouans*, 1882 ; Le Bastard de Kerguifnec, *Parralèle*, Brest, 1837 ; Muret, *Histoire des guerres de l'Ouest*, 5 volumes, 1848 ; *Catastrophe de Quiberon*, 1847 ; *Procès-verbal de la Bretagne*, 1790 ; Puyssaye. *Mémoires pour servir à l'histoire du parti royaliste*, 6 volumes, 1840 ; Querueau-Lamerie, *toutes ses brochures sur la Révolution* ; *Rapport des représentants à Brest*, 1793 ; *Revue du Breton*, Nantes, 1836-37.

On répondra à toute offre.



---

*Le Gérant : R. LAFOLTE.*

---

Vannes. = Imp. LAFOLTE. 2, place des Lices.

## M. AUDREN DE KERDREL

---

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la triste nouvelle de la mort de M. Vincent Audren de Kerdrel, sénateur du Morbihan, décédé le 22 décembre à Paris.

Les journaux de toutes les opinions rendent un juste hommage à la haute personnalité de M. de Kerdrel et résument sa carrière politique toute de devoir et d'honneur.

Pour nous Bretons, il représentait la Bretagne en ce qu'elle a de plus noble et de plus pur : il était un des chefs vénérés autour desquels nous aimions à nous grouper, pour nous sentir plus forts.

Cette suprématie, qui lui valut, entre autres titres, d'être élu et réélu à la présidence de l'Association Bretonne, il la devait à sa droiture, à son talent, et au charme de sa personne et de sa parole.

M. de Kerdrel était un orateur dans la plus belle acception du mot (*Vir bonus dicendi peritus*). Au récent congrès de Guérande, il l'avait prouvé une fois de plus : ceux qui l'applaudissaient prédisaient de longues années encore au bel et vaillant octogénaire.

Il était poète aussi, cet ami de Brizeux : les lecteurs de la *Revue de Bretagne* s'en souviennent aujourd'hui avec émotion.

En attendant qu'une plume autorisée retrace la vie du grand Breton et du grand chrétien, nous avons voulu saluer la dépouille mortelle de notre parent, dont la perte met toute la Bretagne en deuil.

V<sup>te</sup> OLIVIER DE GOURCUFF.

# L'HISTOIRE DE BRETAGNE

DE M. DE LA BORDERIE

(III<sup>e</sup> Volume)



Qui va lentement, va sûrement dit le proverbe : Cette œuvre puissante de l'Histoire de Bretagne fait mentir le dicton : Elle va relativement vite, et cependant avec une sûreté qui ne se dément pas. Pourtant, si l'on songe qu'à l'heure actuelle le bilan de la situation se chiffre par 2,000 pages écrites uniquement de la main de l'historien, corrigées, raturées et recorrectées encore au grand désespoir peut-être de l'imprimeur avec le scrupule habituel à M. de la Borderie, on s'étonnerait de cette rapidité, si l'on ne savait que cette histoire, préparée par cinquante ans de recherches infinies, sort tout armée du bon et vaillant cerveau de l'auteur. — Les Bénédictins ont certainement rassemblé les premiers matériaux, mais dom Lobineau était aidé par quatre de ses frères, et combien de jeunes novices devaient être à ses ordres pour aider aux recherches, vérifier les textes, recopier les manuscrits et peut-être corriger les épreuves ! Notre auteur fait tout cela sans le moindre secrétaire, ce qui n'empêche pas les longues et amicales causeries avec ses visiteurs.

Au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, l'histoire de Bretagne ne contient plus de ces grandes luttes pour la vie nationale comme celles des siècles précédents contre Charles le Chauve, ou les Normands qui l'avaient presque anéantie. La souveraineté ducale a pris racine bien que vacillante encore, mais les grands vassaux supportent avec peine cette domination de ceux auxquels ils s'égalent hier, — aussi, pendant deux siècles, ils luttent pour ébranler ce pouvoir nouveau, et les règnes d'Alain, de Conan II, d'Hoël et de Conan III sont à chaque instant troublés par ces assauts répétés.

Nous donnerons encore en passant un souvenir ému à cette aimable et sympathique figure du jeune duc Conan II, si brave, si résolu d'être bien le maître chez lui, et dès l'âge de quinze ans se débarrassant si vaillamment de ses ennemis y compris son tuteur, provoquant avec tant de fierté Guillaume le Conquérant, et nous laissant, à nous Rennais, le souvenir de sa foi par la restauration de notre abbaye de Saint-Melaine réduite à rien avant lui, et magnifiquement rétablie sous son inspiration et celle de sa mère. On y retrouva ses ossements il y a deux cents ans — On n'y voit pas son tombeau. En a-t-on conservé quelques-uns à Rennes ? Détruits les nombreux et magnifiques montuments des vieux évêques de la cathédrale, détruit le mausolée de bronze et de marbre des Cucé dans l'église des Calvairiennes, détruits tous ceux qui existaient à Saint-Melaine ! On a même bien de la peine, nous le savons, à en élever de nos jours à ceux qui le méritent le plus !

Après la mort de Conan II et l'avènement de la maison de Cornouaille, les ducs ont encore fort à faire pour réduire les grands vassaux rebelles ; ils en triomphent cependant, comme en 1086 ils triompheront de Guillaume le Conquérant au siège de Dol. Et les gens très nombreux qui ont oublié l'histoire de leur pays, ou qui ne l'ont jamais sue, seront enchantés de voir combien la terre bretonne a été foulée par de grands personnages, et d'apprendre ou de se rappeler, comme je l'ai dit dans un précédent article, que Charles le Chauve est venu à Rennes, Guillaume le Conquérant, à Dol, Henri II d'Angleterre, et l'affreux Jean sans Terre son fils dans toute la Bretagne, pour en être chassés chacun à leur tour ; — comme si le sol breton se soulevait pour rejeter au loin les envahisseurs de la patrie !

Une seule figure dans cette noble suite de souverains doit rester dans les ténèbres, de même qu'à Venise on cachait d'un voile noir le portrait du seul doge traître à la République.

Conan IV abdique en quelque sorte aux mains des Anglais, et semble vouloir leur livrer la Bretagne ! L'histoire l'a flétri du nom de Conan le Petit, ou plutôt de Conan le Traître. Cette abdication honteuse aux mains de l'héritaire ennemi, ne semble-t-elle pas se reproduire, hélas ! dans notre histoire actuelle, et que de voiles noirs

ne nous faudrait-il pas pour cacher les noms des chefs indignes qui semblent trahir la noble France !

Par cette faiblesse du duc Conan IV, le roi d'Angleterre devint à peu près le maître de notre pays. Pendant près de 15 ans, il le torture comme les Anglais savent le faire. Mais aussi, pendant ce court espace de temps, l'histoire n'enregistre pas moins de huit révoltes de Bretons ! En huit pages, M. de la Borderie résume cette lutte du pays indomptable ; en huit paragraphes, sèchement numérotés, il énumère ces héroïques soubresauts. Or, les pauvres Bretons n'avaient guère le temps ni le moyen d'écrire, et les seuls documents existants nous sont fournis par les chroniqueurs anglais. Mais, précisément : cette forme brève et laconique, ces résumés concis, forment un tableau saisissant, et chaque paragraphe sonne aux oreilles et au cœur comme un coup de clairon et un vibrant appel aux armes. Les Anglais plus nombreux sont toujours vainqueurs, mais les Bretons sont toujours debout, et si les vaillants Boërs viennent un jour à être écrasés par la multitude de leurs ennemis, ils pourront lire ces huit pages de notre histoire et apprendre comment un peuple héroïque ne meurt jamais :

Nous sommes à une époque où commencent à surgir les noms propres. Nous pouvons dire avec M<sup>me</sup> de Sévigné, qui a toujours le dernier mot partout : « Je veux débrouiller cette histoire dans ma tête, au moins autant que l'histoire romaine, où je n'ai ni parents ni amis. Encore trouve-t-on ici des noms de connaissance. »

Nous voyons apparaître en effet parmi le bataillon sacré des défenseurs de Dol en 1173 et les Gouïon, les du Breil, Le Bouteiller, La Motte, Saint-Hilaire et autres, et ailleurs. Kergorlay, Saint-Gilles, Montbourcher, et plus tard, à l'époque des croisades, nous verrons poindre encore les vieilles races, Dieu merci ! non encore toutes disparues !

A cette époque, comme à toutes les autres, les crimes anglais ne sont pas la lutte loyale ou même féroce si l'on veut, d'homme à homme, d'égal à égal. La lutte chevaleresque, oh ! non jamais ! C'est l'écrasement du faible par le fort, l'exploitation savante d'un petit peuple pour lui arracher les entrailles ; et la perfection dans cette spécialité de forfaits est probablement celui de Jean sans Terre ne s'en rap-

portant qu'à lui-même pour plonger un couteau de boucher dans le cœur d'un enfant de quinze ans qui l'implorait. Ce criminel dut fuir comme les autres, et je pense que, même en Angleterre, on n'ose guère prononcer son nom.

## II

Après la mort d'Arthur, et par le mariage d'Alix de Bretagne avec Pierre Mauclerc, une nouvelle dynastie, issue du sang royal de France, prend possession du trône de Bretagne. Si dans cette intéressante histoire la figure de chaque souverain est dépeinte de manière à lui donner sa physionomie propre et son caractère bien tranché, Pierre Mauclerc se distingue entre tous. Très intelligent, très capable, poète et littérateur à ses heures, il veut toucher à tout ; et cet esprit agité me fait penser à notre voisin Guillaume II.

Il s'attaque au clergé et se fait excommunier par le Pape, il veut établir sur ses sujets un despotisme tellement absolu qu'il refusait aux seigneurs la liberté sacrée de tester sans son approbation, et réclamait le droit de jouir de leurs biens pendant la minorité de leurs enfants. On ne peut rêver de plus cruelles entraves ; et cependant, malgré tout, le patriotisme breton est si fort, si admirable dans son dévouement à l'indépendance du pays, que ses sujets oublient leurs griefs et se rangent autour de lui pour combattre Amaury de Craon dont la puissante attaque semblait vouloir les remettre sous le joug de la France. Cette union héroïque eut un plein succès, et la bataille de Châteaubriand (1122) fit prendre à Amaury le même chemin que les autres envahisseurs de la Bretagne.

Ce n'est pas tout, et une fois délivré de ce souci, Pierre Mauclerc ne pouvant rester tranquille, se ligua contre Blanche de Castille et Louis IX, et s'allia au roi d'Angleterre, oubliant ainsi le sang dont il sortait et ce qu'il devait au pays. — Cette nouvelle invasion des Anglais se heurta comme les autres au mur infranchissable que lui opposèrent toutes les poitrines bretonnes, et l'armée ennemie se consola de ses échecs « à la manière anglaise », « *more britannico*, par l'orgie et la débauche, » c'est un historien anglais qui le dit. (Ma-

thieu Paris). Nous n'avons aucune peine à le croire, et un très grand plaisir à le signaler.

Heureusement, Pierre Mauclerc n'était que le tuteur de son fils. Cette tutelle prit fin, il retourna chez lui et eut le bon sens d'employer ses dernières activités à la croisade d'où il revint pour se faire enterrer à Braisne, dans un magnifique tombeau, détruit à la Révolution comme les trois quarts des œuvres d'art de notre pauvre France.

Nous respirons maintenant, et avec les successeurs immédiats de Pierre Mauclerc nous commençons un siècle tout entier de paix et de prospérité dont la Bretagne avait grand besoin. Jean Le Roux fut un prince très tranquille qui s'occupa de thésauriser et d'accroître le domaine ducal. En bon homme d'affaire et sachant bien gouverner les siennes, il trouva juste d'en faire autant pour ses sujets, et de les délivrer du plus grand mal qui puisse atteindre une nation.

Un mal qui répond la terreur  
Mal que le ciel en sa fureur  
Invita pour punir les crimes de la terre...

Ce n'était pas la peste, — mais les Juifs, autre forme de cette maladie. — Il porta un édit en 1240 pour les chasser de son duché ; et par suite de ce courant magnétique, qui fait souvent arriver aux mains de M. de la Borderie les documents dont il peut mieux profiter que tout autre, la charte originale de cette ordonnance n'a pas manqué de tomber entre ses mains. Il n'a eu garde de ne pas la publier en entier ; et y joint même une très bonne reproduction photographique.

Nous voyons donc que si dans le passé de chaque peuple on trouve toujours plus ou moins d'honneur et de gloire, il y en a un, un seul où l'on ne découvre jamais que la vilénie et tout ce qu'elle peut engendrer !

Le règne de Jean II, successeur de Jean Le Roux, fut illustré par une noble figure à laquelle M. de la Borderie a voué un culte fervent et il a rendu à sa mémoire un magnifique hommage par la publication des « Monuments originaux de l'histoire de saint Yves » publication qui, à elle seule, valait un fauteuil à l'Institut.

Il faut avoir vu les inoubliables fêtes de Tréguier pour comprendre comment saint Yves vit encore dans ce pays qu'il a comblé de ses bienfaits. Ce souvenir n'a pu protéger l'humble église de Louanec dont il fut curé, et dont une partie notable existait encore il y a peu de temps : M. de la Borderie stigmatise en passant l'inintelligente démolition de ce sanctuaire, véritable relique abattue sous le prétexte vulgaire de non-solidité. C'est avec des administrations de ce genre que la Bretagne se verra peu à peu dépouillée de cette blanche robe d'églises, qui couvrit le sol après les terreurs de l'an mil, et qui sont généralement d'une solidité à braver encore bien des siècles. Témoin, celle de ce bon curé, des Côtes-du-Nord aussi, qui commença sous le même prétexte de vétusté, à démolir malgré les prières des gens de goût, une curieuse église romane. Puis un jour, ayant oublié ce qu'il avait affirmé et rencontrant un de ses amis, il lui dit étourdiment : « Je vais à X... (la ville voisine) chercher de la poudre pour achever de démolir ma vieille église que les ouvriers ne peuvent jeter à bas ».

Si le psalmiste a dit « *lapides clamabunt* », « Les pierres crieront » il me semble que celles de nos vieilles églises chantent et prient, et renvoient au cœur des fidèles l'écho de ce qu'elles ont entendu depuis huit cents ans<sup>1</sup> !

Jean II alla mourir malheureusement à Lyon, écrasé par la chute d'un mur chargé de spectateurs qui s'éroula sur lui, pendant qu'il accompagnait le Pape Clément V à son entrée solennelle en cette ville.

Le récit de son voyage de Lyon est un document inédit, retrouvé en partie aux archives de Nantes par l'aimable et érudit conservateur M. Léon Maître, et publié pour la première fois par M. de la Borderie. C'est la plus curieuse étude de mœurs que l'on puisse lire. Le duc partit de Rhuy avec une suite brillante et nombreuse, et arriva à Lyon moitié en bateau sur la Loire, moitié en cavalcade ;

<sup>1</sup> Disons cependant que si trop souvent les hautes autorités se désintéressent de ces souvenirs, un bel exemple vient d'être donné dans les Côtes-du-Nord encore par M. l'abbé Daniel, curé de Saint-Sauveur de Dinan, et avec MM. Templier et Perquis, collaborateur de M. de la Borderie, dans la publication des Monuments de saint Yves. Sous son influence, me dit-on, la curieuse église de Saint-André des Eaux a pu être conservée, près de l'église nouvelle. Ce fait est trop rare pour n'être pas signalé.



toutes les étapes sont inscrites, et tous les détails de la dépense sont relatés dans ces comptes ; et à chaque instant mention est faite des « grands mangiers » que donnait le duc, par lesquels on trompait la longueur du chemin. Certes, ces quatre-vingt-dix personnes ne devaient pas s'ennuyer en route. Le nombre des officiers, et l'importance de la troupe nous montrent bien, comme devait le dire plus tard Henri IV, que « les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons ! » On rapporta le pauvre duc à Ploërmel, mais je pense, hélas ! qu'on ne donnait plus autant de « grands mangiers » ! Il y avait une grande majesté dans ces longues et brillantes chevauchées. Elles donnaient plus d'éclat et de retentissement dans le pays parcouru, que les voyages de souverains actuels, dont la relation se borne à dire qu'ils sont montés en wagon à 10 h. 30, et arrivés le lendemain, après quelques banals compliments reçus à la portière, augmentés d'un bouquet d'orchidées ou de chrysanthèmes suivant la saison.

Cet heureux siècle de paix où la Bretagne put se ressaisir, se termine, hélas ! et nous entrons dans une des périodes les plus agitées de nos annales : La lutte entre Charles de Blois et Jean de Montfort.

Cette période était depuis longtemps étudiée à fond par l'auteur. — A plusieurs reprises il a publié en partie le fruit de ses recherches ; de sorte que dans ce tableau si mouvementé, il règne une clarté, une limpidité qui fait la joie et la paix du lecteur — Un fait inconnu jusqu'ici nous est révélé dans ce récit : il a été vérifié aux Archives de Londres (par un érudit breton, M. Lemoine, ancien archiviste très regretté de Quimper, attaché actuellement au ministère de la guerre) que Jeanne de Flandre, Jeanne la Flamme, qui au début s'était montrée une incomparable héroïne, dont les Français exaspérés disaient : c'est le diable qui la protège ! avait, au milieu de ses angoisses conjugales et maternelles, vu sombrer sa raison, et qu'elle dut pendant de longues années être renfermée en Angleterre, dans quelque château oublié, où s'éteignit enfin sa triste vie !

N'importe ! le temps qu'elle a passé en Bretagne défendant héroïquement les droits de son fils a suffi pour illuminer à jamais cette idéale figure de guerrière, et si pendant longtemps le peuple breton a chanté sa gloire, après les siècles écoulés l'ardente sympathie de

tous en célébrera toujours les exploits. De même, dans l'autre camp, on vénérera toujours l'austère et chevaleresque figure de Charles de Blois. Ses sublimes vertus de chrétien et sa valeur brillante de chevalier, en font un type accompli de guerrier et de saint. Il faut avoir vu comme nous ses reliques portées processionnellement à Tréguier après celles de saint Yves, pour comprendre que, quoique vaincu, il semble régner encore !

Que dirais-je du combat des Trente, le plus beau fait d'armes de cette guerre, tant par la bravoure déployée, que par le succès remporté, et les motifs qui lui ont donné naissance.

Il est impossible de l'avoir plus minutieusement étudié que M. de la Borderie et de le mieux raconter. Un point essentiel ressort de ce grand fait, et donne un rayonnement nouveau à la grande figure de Jean de Beaumanoir. C'est que le combat n'a pas eu pour objet d'échanger de nobles mais inutiles coups d'épée à la mode du Moyen-Age, mais bien de venger et de protéger le peuple breton exploité par les Anglais comme un troupeau d'animaux domestiques, et avec la science qu'ils savent mettre à ces hauts faits.

A l'heure actuelle nous avons beaucoup de défenseurs du peuple : Ils lui font de beaux discours, le lancent à des revendications impossibles, puis, leur mauvaise semence jetée, l'abandonnent prestement à la misère et à la faim. Ils remontent en wagon de première classe, couverts de riches fourrures, et vont chèrement et chaudement déjeuner au wagon-restaurant. Beaumanoir, lui, était monté sur un bon cheval, n'était couvert que de fer, et pour le salut du peuple breton, donnait son sang, breuvage qui fait germer les héros !

Ce point de vue ressort jusqu'à l'évidence des documents contemporains scrupuleusement cités dans un récit qui remue tout cœur breton en union avec celui de l'historien. Certes, son cœur aussi bondissait en l'écrivant, comme bondit tout cœur de soldat qui passant devant l'immortel champ de bataille, regarde cette terre sacrée, et la salue !

## III

Nous n'avons pas voulu interrompre le récit des événements contenus dans ce volume qui se termine avec la guerre de Blois et Montfort, mais nous ne pouvons achever ce compte rendu sans signaler le chapitre ou plutôt l'histoire complète de la reconstruction féodale bretonne, histoire complètement négligée par ses prédécesseurs et dans lequel l'auteur a résumé tout ce que l'on peut savoir et dire sur la constitution de notre pays. Déjà, dans le volume précédent il nous avait décrit avec sa sûreté de doctrine ordinaire les premières institutions civiles de la Bretagne au IX<sup>e</sup> siècle, la hiérarchie politique, la royauté bretonne et ses moyens d'action, enfin les notions les plus complètes sur la condition et les diverses espèces de biens religieux et civils.

Ce nouveau chapitre fait en quelque sorte suite au premier et quand l'histoire de Bretagne sera terminée et que l'auteur aura suivi dans tous les siècles les changements apportés par le cours du temps à ces organisations premières, nous aurons un tableau complet de l'état social et politique de la Bretagne pendant toute son histoire. Cette importante étude est une œuvre personnelle, très remarquable, et à laquelle il sera difficile d'ajouter quelque chose.

Au sommet, le duc et sa cour : autour de lui les barons, souvent presque aussi forts que lui, mais qu'il finit par dominer complètement. Pour nous donner une idée exacte de leur puissance, nous trouvons ensuite la nomenclature et le détail des grandes seigneuries de Bretagne. C'est une mine de renseignements de la plus grande valeur. Déjà, dans ce qu'il appelle modestement « Essai de géographie féodale », essai que personne ne pensera jamais à compléter, l'auteur nous avait donné les plus exactes notions sur ces espèces de petits états dont peu de personnes connaissent au juste, l'importance ou même la situation. Pour nous qui lisons ces détails clairs et précis, et trouvons la besogne toute faite, nous ne pouvons nous imaginer ce qu'a demandé de temps et de peines ce travail, fruit du long et pénible dépouillement des aveux et déclarations des fiefs et seigneuries bretonnes, conservés dans le

fonds de la Chambre des Comptes à Nantes. Une carte excellente est jointe au volume, et est comme le « plan par terre » de l'édifice, selon l'heureuse expression de l'auteur. Je la compare aussi à une mosaïque dont chaque petite pierre a dû être placée avec un art et une sûreté de main parfaite, pour représenter avec une scrupuleuse exactitude les contours compliqués de l'œuvre entière.

Après cette étude approfondie de la première et haute couche sociale vient le tableau de la vie des campagnes, et des classes rurales, le château féodal, les tenanciers nobles et les autres, l'administration de la seigneurie et le fonctionnement de ses multiples officiers, enfin le domaine congéable particulier à la Bretagne, et l'institution civile de la paroisse bretonne.

Continuant de passer en revue toutes ces questions si peu connues, l'auteur résume ensuite l'histoire de l'Église aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles ; avec quel intérêt nous lisons toutes les péripéties de grandeur et de ruines de ces nobles abbayes dont si peu ont été conservées, dont les ruines magnifiques attestent encore la grandeur et la foi de ceux qui les élevèrent, et la stupidité de ceux qui les démolirent.

Passons vite sur la triste époque de la décadence de la discipline ecclésiastique. Il en fallait bien parler, et arrivons au curieux tableau des lettres et des sciences en Bretagne.

J'allais dire comme on fait habituellement : les lettres et *les arts*. Mais j'ai été obligé de m'arrêter, car si dès cette époque l'Italie produisait Cimabué et Giotto, il n'y a guère de traces de l'art du peintre dans notre pays, sinon quelques *graffiti* qui seraient à conserver, mais qu'on recouvre généralement de chaux nouvelle quand on les découvre sous les enduits successifs.

Quant aux lettres elles-mêmes, il est certain que dès cette époque, à la cour du duc comme à celle des seigneurs, il y avait des « *grammatici* » ou professeurs de belles-lettres et de lettres latines, — on en trouve dès 1032. On rencontre aussi des « *scolastici* » ou écolâtres auprès de tous les chapitres de chanoines. Quant aux monastères, on sait de quels trésors d'érudition ils ont toujours été les gardiens.

La poésie était en faveur chez les Bretons. M. de la Borderie nous ouvre un nouvel horizon en analysant les *lais* du XII<sup>e</sup> siècle, dont à juste titre il réclame plusieurs comme étant l'œuvre de poètes bre-

tons armoricains. Puis, parmi les autres poètes, il étudie spécialement les œuvres de trois évêques : il ressuscite à peu près le troisième bien peu connu jusqu'ici, car son œuvre n'a été publiée pour la première fois qu'en 1877 à Angers, sauf quelques fragments inscrits de sa main sur la première feuille d'un de ses livres heureusement conservé à Rennes.

Le premier de ces évêques-poètes, Baudry, archevêque de Dol, a sa réputation faite. Le second, Marbode, évêque de Rennes, a assez maltraité sa ville épiscopale en des vers très souvent cités, pour que nous n'en disions pas plus long, par une rancune de bon Rennais que nous sommes, mais qui n'ôte rien à son mérite.

Le troisième enfin, que l'historien a rendu très sympathique, est Etienne de Fougères, pieux prélat, tout occupé de sa maison de campagne, de son verger, des arbres fruitiers qu'il a greffés de sa main, des acquisitions et bâtiments qu'il a faits, et cependant sachant écrire en vers et en prose des œuvres très goûtées du public : ce qui n'est pas toujours l'habitude des évêques, bien que Mgr Gerbert et Mgr de la Bouillerie ait laissé des poésies délicieuses comme leur esprit et leur âme

L'ouvrage principal d'Étienne de Fougères, analysé longuement, nous fait voir en lui, un véritable précurseur de La Bruyère, et nous met sous les yeux la plus intéressante peinture des mœurs au XII<sup>e</sup> siècle ; on y constate donc, avec beaucoup de malice chez le bon prélat, un talent de lettré qui s'accommode très bien avec ses autres qualités, et nous montre son esprit aussi bien cultivé que son jardin.

Nous ne voulons pas terminer ce compte rendu sans parler de l'excellente ordonnance matérielle de ce livre : Pour mon compte je salue encore avec reconnaissance cette aimable et précieuse table des matières, si bien faite, que le doigt se pose de suite sur la page où se trouve le passage à vérifier. — J'ai déjà parlé des excellentes cartes qui l'accompagnent et je veux donner un souvenir aux gracieux fleurons dans lesquels MM. Alexandre de la Bigne et Th. Busnel ont reproduit avec tant de charme les anciens monuments de nos souverains, leurs sceaux, leurs tombeaux et leurs blasons.

Somme toute, nous n'avons pas eu affaire dans cette lecture à un professeur plus ou moins solennel, déroulant un cours d'histoire ou

règne presque toujours une certaine froideur, nous avons entendu le récit très lumineux d'un historien chez lequel la science profonde et l'esprit gaulois luttent à qui mieux mieux, sans qu'on puisse dire lequel des deux a remporté la victoire. Il discute les cas difficiles avec une érudition consommée, fait aimer les héros, mépriser les traîtres, haïr les ennemis. admirer les beautés du pays, et l'on partage si bien les sentiments dont il est animé, que l'on est très étonné d'avoir lu un gros livre, en très peu de temps. — Dans une première étude, j'exprimais le vœu que cet ouvrage fut donné en prix dans tous les collèges bretons. Ce n'est certes plus possible ! à peine s'il en reste chez l'éditeur quelques rares exemplaires ! En ce siècle où d'innombrables journaux nous ont déshabitués des lectures de longue haleine, cette razzia est encore une victoire du talent et du patriotisme breton.

LE C<sup>te</sup>. DE PALYS.



## NOTES SUR LA LÉGENDE D'IS

---

De même que la plupart des villes englouties, dont M. René Basset et les divers collaborateurs de la *Revue des Traditions populaires* ont réuni les légendes, au nombre de plus de deux cents, dans cette revue, la cité d'Is n'est pas purement imaginaire ; l'anonyme de Ravenne lui donnait, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, le nom de Chris ou Keris<sup>1</sup> sans lui accorder une importance exceptionnelle, et au XVI<sup>e</sup> siècle le chanoine Moreau écrivait : « Il se trouve encore aujourd'hui des personnes anciennes qui osent bien asseurer qu'aux basses mers, estant à la pesche, y avoir vu souvent de vieilles maseures de murailles. ».

L'existence dans la baie de Douarnenez d'une cité détruite dans des circonstances que l'histoire n'a pas enregistrées, mais qui étaient de nature à frapper l'imagination et à faire éclore à des légendes merveilleuses, paraît donc certaine. Pour les autres Keris dont les traditions populaires connaissent une demi-douzaine, de Tréguier à la pointe de Raz, elles paraissent moins sûrement correspondre à des villes réelles d'autrefois, bien qu'à peu de distance des lieux où les placent les conteurs, la mer ait englouti de vastes espaces et probablement aussi des cités. Pour les gens du littoral certains rochers qui par leur aspect éveillent l'idée de murailles, sont devenus peu à peu des débris de ville. C'est ainsi que les vieux marins de Saint-Malo croyaient voir sous les eaux, par les grandes marées, la ville de Chausey, bâtie sur trois cents collines, devenues autant de récifs ; quelques-uns même assuraient que les toits des maisons et les clochers des églises se montraient encore sous la mer.

Bien que les traditions qui placent dans la baie de Douarnenez

<sup>1</sup> HERSANT DE LA VILLEMARQUÉ, *Barzaz-Breiz*, éd. 1867. p. 38, 43. E. HERPIN. *La Cathédrale de Saint-Malo*, p. 59.

une grande ville submergée à une époque lointaine, soient très probablement anciennes, on ne la trouve pas, d'après M. de Kerdanet, dans les vieux légendaires. La première mention écrite se lit dans la *Vie des Saints de Bretagne*, publiée en 1636<sup>1</sup>. Le P. Albert le Grand s'inspira vraisemblablement d'écrits aujourd'hui perdus ou des récits qui lui avaient été faits. Voici le passage de la vie de saint Guénoles où il parle de la submersion d'Is :

Il (saint Guénoles) alloit souvent voir le roy Grallon en la superbe cité d'Is, et preschoit fort hautement contre les abominations qui se commettoient en cette grande ville, toute absorbée en luxes, débauches et vanitez, mais demeurans obstinez en leurs peschez. Dieu révéla à saint Guénoles la juste punition qu'il voulait faire. Saint Guénoles estant allé voir le roy, comme il avoit de coustume, discourant ensemble, Dieu luy révéla l'heure du chastiment exemplaire des habitants de cette ville estre venue. Le saint, retournant comme d'un ravissement et extase, dit au roy : « Ha ! sire, sortons au plustost de ce lieu : car l'ire de Dieu le va presentement accabler : Vostre Majesté sçait les dissolutions de ce peuple ; on a eu beau le prescher, la mesure est comble, faut qu'il soit puny ; hâtons-nous de sortir, autrement nous serons accueillis et envelopez en ce mesme mal-heur. » Le roy fit incontinent troussez bagage, et ayant fait mettre hors ce qu'il avoit de plus cher, monte à cheval avec ses officiers et domestiques, et à pointe d'éperon se sauve hors la ville. A peine est-il sorti des portes qu'un orage violent s'élève avec des vents si impétueux que la mer, se jetant hors de ses limites ordinaires et se précipitant de furie sur cette misérable cité, la couvrit en moins de rien, noyans plusieurs milliers de personnes. Mais

<sup>1</sup> M. de la Borderie, auquel j'avais demandé si son opinion était conforme à celle de Kerdanet, a bien voulu me répondre par cette note : Il n'est en effet question de la ville d'Is dans aucune des vies ou légendes anciennes de Saint Guénoles, pas plus dans la plus ancienne (que l'on peut appeler la Vie originale) rédigée au IX<sup>e</sup> siècle dans l'abbaye de Landevennec sur les documents primitifs conservés en ce monastère, pas plus dans celle-là que les *risamenti* fabriqués au XII<sup>e</sup> siècle. Non seulement la ville d'Is n'y est pas nommée, mais il ne s'y trouve aucun épisode analogue à la submersion de cette fameuse cité. Albert le Grand n'a pas connu la vie du IX<sup>e</sup> siècle, ni même, je crois, celle du XII<sup>e</sup>. Il a vraisemblablement tiré son récit des bréviaires légendaires locaux manuscrits de date plus récente.



on attribua la cause principale à la princesse Dahut, fille impudique du bon roy, laquelle perit en cet abysme, et cuida à causer la perte du roy en un endroit qui retient le nom de Toul-Dahut ou Toul-Al-c'Huez, c'est-à-dire le Pertuis-Dahut ou le Pertuis de la Clef, pour ce que l'histoire assure qu'elle avoit pris à son père la clef qu'il portoit pendante au col, comme symbole de la royauté<sup>1</sup>.

Kerdanet ajoute en note : Des traditions expliquent ce passage, elles disent que la ville d'Ys n'était défendue des invasions de l'Océan que par une digue, au milieu de laquelle des écluses, ingénieusement ménagées, livraient passage au volume d'eau nécessaire pour alimenter les nombreux canaux. Le roi Grallon faisait garder avec soin les clefs de ces écluses, et présidait lui-même, chaque mois, à l'entrée des eaux dans la ville. Les intrigues et les crimes d'Ahez ayant enfin arraché au roi les restes du pouvoir, elle s'empara des clefs ; mais dans le tumulte affreux qui s'éleva, au milieu de cette licence effrénée qu'elle-même avait excitée, elle ne put conserver ce précieux talisman : il tomba dans des mains ignorantes et barbares et les écluses furent ouvertes. Sur l'heure même, l'Océan se précipita sur la ville coupable, et en peu d'instants elle fut submergée...

Dans son récit, composé au commencement du siècle. Cambry semble avoir rassemblé ce qu'il avait entendu au cours de son voyage et aussi ce qu'il avait lu. Il rapporte quelques épisodes qui ne se rencontrent pas dans la rédaction d'Albert le Grand : La superbe ville d'Is, c'est ainsi qu'en parlent les légendes, les cantiques et les bardes de la Bretagne, était sous la puissance du roi Grallon ; toute espèce de débauches et de luxe régnaient dans cette opulente cité. En vain les amis de Dieu, les plus saints personnages y prêchaient les mœurs et la réforme ; saint Guénoles lui-même y perdait son latin. La princesse Dahut, fille du roi, y donnait l'exemple de tout genre de dépravation. Le roi Grallon seul n'était pas insensible à la voix du Ciel ; il assistait aux saints offices et fréquentait les serviteurs de Dieu. Un jour saint Guénoles prononça d'une voix sombre ces mots devant le roi Grallon : « Prince, le désordre est au comble, le bras de l'Éternel se lève, la mer se gonfle.

<sup>1</sup> *Vie des Saints de Bretagne*, édit. Kerdanet, p. 51-53.

la cité d'Is va disparaître, partons. » Grallon, docile à la voix du saint homme, est à cheval, s'éloigne à toute bride, sa fille Dahut le suit en croupe. La main de l'Eternel s'abaisse ; les plus hautes tours de la ville sont englouties, les flots pressent en grondant le coursier du saint roi qui ne peut s'en dégager, une voix terrible se fait entendre : « Prince, si tu veux te sauver, secoue le diable qui te suit en croupe ». Le prince obéit, et s'il noya sa fille, si la princesse, se précipitant, se sacrifia pour son père, si Lucifer saisit Dahut pour épargner au prince le désagrément de la noyer, je n'en sais rien : les historiens du temps n'ont pas bien raconté le fait et les commentateurs ont oublié de l'éclaircir. La belle Dahut perdit la vie, se noya près du lieu qu'on appelle Poul-Dahut. La tempête cesse, l'air devient calme, le ciel serein ; mais depuis ce moment, le vaste bassin sur lequel s'étendait une partie de la ville d'Is fut couvert d'eau ; c'est la baie de Douarnenez<sup>1</sup>.

Voici maintenant le résumé de la légende qu'Emile Souvestre a racontée en dix pages. On remarquera que saint Coreutin y est substitué à saint Guénolé. Toutefois une note assure que ce changement est dû aux conteurs :

La ville d'Is, qui s'élevait à la place où l'on voit la baie de Douarnenez, était bâtie plus bas que la mer et défendue par des digues dont on ouvrait les portes à certains moments pour faire entrer et sortir les flots. La princesse Dahut, fille de Grallon, portait sans cesse suspendues à son cou les clés d'argent de ces portes. Comme c'était une grande magicienne, elle avait embelli la ville d'ouvrages que l'on ne peut demander à la main des hommes. Tous les korigans du pays de Vannes étaient venus y travailler sur son ordre. Tous les bourgeois étaient si opulents qu'ils mesuraient le grain avec des hanaps d'argent. Mais la richesse les avait rendus vicieux et durs ; les mendiants étaient chassés de la ville comme des bêtes fauves : la seule église qu'il y eût dans la cité était si délaissée que le bedeau en avait perdu la clé ; les habitants passaient les journées et les nuits dans les auberges, les salles de spectacle, uniquement occupés à perdre leur âme. Dahut donnait l'exemple ; c'était jour et

<sup>1</sup> CAMBRY, *Voyage dans le Finistère*, éd. Fréminville, p. 307.

nuit des fêtes qui attiraient beaucoup de monde. Si quelque jeune homme lui plaisait, elle lui donnait un masque magique avec lequel il pouvait la rejoindre secrètement dans une tour bâtie près des écluses ; le lendemain quand ils prenaient congé d'elle, le masque se resserrait de lui-même et les étranglait. Un homme noir prenait alors le corps mort, le plaçait sur son cheval et allait le jeter au fond d'un précipice entre Huelgoat et Poul-Dahut. Un soir qu'il y avait fête chez Dahut un étranger se présenta, accompagné d'un petit sonneur qui joua un passe-pied infernal si puissant que Dahut et ses gens se mirent à danser comme les tourbillons de la mer ; l'inconnu en profita pour enlever à la princesse les clefs d'argent des écluses et pour s'échapper.

C'est alors que saint Corentin vint trouver Grallon dans le palais où il était isolé, et lui dit que la ville allait être livrée au démon. Le roi appela ses serviteurs, prit son trésor, monta sur son cheval noir et marcha à la suite du saint. Au moment où ils passaient devant la digue, on entendit un sourd mugissement : l'étranger, qui avait repris sa forme de démon, était occupé à ouvrir toutes les écluses, et la mer descendait déjà en cascade sur la ville. Saint Corentin dit à Grallon de fuir, et il s'élança vers le rivage ; son cheval traversa ainsi les rues poursuivi par les flots et toujours les pieds de derrière dans la vague. Quand il passa devant le palais de Dahut, celle-ci s'élança derrière son père ; le cheval s'arrêta subitement et l'eau monta jusqu'aux genoux du roi ; il appela à son secours Corentin qui lui dit : « Secouez le péché que vous portez derrière vous, et par le secours de Dieu vous serez sauvé. » Comme Grallon hésitait, le saint toucha de sa crosse d'évêque l'épaule de la princesse qui glissa dans la mer et disparut au fond du gouffre, appelé depuis le gouffre d'Ahès. Le cheval délivré s'élança en avant et atteignit le rocher de Garrec où l'on voit encore la marque d'un de ses fers. Le roi tomba à genoux pour remercier Dieu ; mais quand il se retourna, à la place de l'opulente cité, on ne voyait plus qu'une baie profonde qui réfléchissait les étoiles<sup>1</sup>.

De tous les récits qui racontent la submersion de la ville d'Is celui

<sup>1</sup> *Le Foyer Breton*, t. 1, p. 235-245, 1<sup>re</sup> édit., p. 119-127.

de Souvestre (1844) est le plus complet et le plus connu. Il est même si bien agencé, il contient tant de circonstances merveilleuses que si, après en avoir goûté le charme littéraire, on l'examine d'un peu près, on ne peut guère s'empêcher de le considérer plutôt comme une adaptation d'un thème populaire, très travaillée, très ciselée, très bien venue, que comme une véritable légende, et il semble légitime d'émettre des doutes sur la popularité, non pas du fond, mais de tous les épisodes, et ils sont assez nombreux, que l'on ne rencontre ni dans Albert le Grand, ni dans Cambry, ni dans les écrivains qui, postérieurement au *Foyer Breton*, ont recueilli sur le littoral de la Bretagne les traditions des villes disparues. On peut supposer que même en réunissant, avec un enchaînement logique, les versions dont il avait pu avoir connaissance, Souvestre ne serait pas arrivé à rencontrer une si grande abondance d'incidents merveilleux. Il en est plusieurs que lui seul a rapportés, et qui paraissent provenir de sources qui n'ont rien à voir avec la tradition bretonne. A l'époque où il écrivait, on ne soupçonnait guère, en France tout au moins, que les légendes deviendraient l'objet d'études scientifiques, et plusieurs de ses contemporains ne se faisaient pas grand scrupule de leur donner une forme littéraire, de les enrichir de broderies, et même de charger la couleur locale au point de rendre ces traditions — je ne parle ici que de celles de l'Armorique, — plus bretonnes que nature. Il n'est guère de page du *Foyer Breton* où l'on ne constate cette préoccupation d'*armoricaniser* à outrance, et de faire de la Bretagne celtique une région aussi à part du reste de la France, même de la Bretagne de langue française, que si le pays bretonnant était séparé de l'ancienne Gaule par des étendues de mer ou par des espaces considérables de temps. A ce point de vue, Souvestre dépasse M. de la Villemarqué, et, si l'on soumettait le *Foyer Breton*, au même examen critique que le *Barzaz-Breiz*, on arriverait probablement à conclure que Souvestre a pris à l'égard des traditions populaires des libertés pour le moins aussi grandes que celles qu'on a si durement reprochées à l'auteur du *Romancero Breton*. On pourrait même dire que son influence a pesé plus lourdement sur la vérité des études bretonnes, puisque jusqu'à nos jours on la retrouve encore, plus ou moins dissimulée, chez

la plupart des écrivains qui se sont occupés de la Bretagne bretonnante. Luzel lui-même, malgré sa bonne foi, n'a pas su toujours se dégager de cette *endosmose*.

Je ferme ici cette parenthèse qui me semble utile avant de parler de la ville d'Is de Souvestre sans toutefois prendre un par un les épisodes qui comportent des réserves. Je me contenterai d'en examiner brièvement quelques-uns.

Avant le *Foyer Breton*, on ne parle pas, que je sache, des amants de Dahut immolés après une nuit d'amour ; on ne les retrouve que dans les auteurs bretons qui ont copié ou paraphrasé Souvestre. Il n'est pas impossible que la tradition lui ait fourni, à l'état embryonnaire, ce trait dont on raconte un parallèle, d'une origine populaire aussi incertaine, dans un autre conte du *Foyer Breton*, la « Groac'h de l'île du Lok. » Mais, en l'absence d'un autre récit contemporain qui le relate, on ne peut s'empêcher de songer à la légende parisienne de la *Tour de Nesle*, sur laquelle le drame de Dumas (1832) venait de rappeler bruyamment l'attention.

Le masque magique, qui après avoir servi de déguisement aux amoureux de la princesse se resserre pour les étrangler, ne figure pas dans les traditions armoricaines, et je ne sais où Souvestre a pu le prendre. Quant à l'homme noir qui s'empare des cadavres des galants de la Messaline bretonne, on ne s'étonnerait guère de le rencontrer à Bagdad ou à Constantinople ; il est moins vraisemblable en Bretagne, bien qu'une note dise qu'auprès de Carhaix l'on montre encore le lieu d'où la princesse faisait précipiter ses victimes.

Le déguisement du démon en beau prince était courant dans la littérature romantique ; il figure dans l'opéra de Meyerbeer (1831) et l'un des couplets de la ballade de Robert le Diable ressemble assez à l'arrivée de l'inconnu au palais de Dahut :

Quand vint à la cour de son père  
Un prince, un héros inconnu,  
Et Berthe jusqu'alors si fière,  
D'amour sentit son cœur ému ;  
Funeste erreur, fatal délire,  
Car ce guerrier, c'était, dit-on,  
Un habitant du sombre empire.

L'épisode de l'enlèvement des clés est moins suspect : dans le *Barzaz-Breiz* (1839) l'amoureux, qui n'est pas expressément représenté comme un démon, « coule doucement, tout doucement ces mots à l'oreille de la fille du roi : Douce Dahur, et la clef !.. » La clef sera enlevée et le puits sera ouvert : qu'il soit fait selon ton désir... Quiconque eût été aux aguets eût vu la blanche jeune fille entrer doucement dans la chambre, pieds nus elle s'approcha de son père, elle se mit à genoux et lui enleva chaîne et clef... F. M. Luzel dans son opuscule de *l'Authenticité des chants du Barzaz-Breiz* range Keris parmi ceux du recueil qui sont formés de pièces supposées, et dont on ne retrouve rien dans la tradition populaire, du moins comme vestiges de chants ayant existé. Il y a toutefois des probabilités pour que l'enlèvement des clés ne soit pas une broderie inventée de toutes pièces, puisqu'il figure dans le récit d'Albert le Grand et dans une version populaire de ville engloutie, recueillie dans les environs de Saint-Malo : un seigneur qui voulait détrôner son beau-père, engage sa femme à lui dérober les clés qui ouvraient la digue qui défendait le château du roi contre les invasions de la mer<sup>1</sup>.

A l'époque contemporaine, la légende d'Is n'a été retrouvée qu'à l'état fragmentaire par les folkloristes sérieux : je crois même que M. F. M. Luzel n'en a jamais parlé qu'en passant.

Comme les divers récits recueillis ont une grande parenté, que les narrateurs placent la ville d'Is sur la côte de Tréguier ou dans la baie de Douarnenez, je réunis les épisodes des deux groupes, en ayant soin toutefois de dire celui auquel ils se rattachent.

A Audierne on raconte que la merveilleuse cité occupait tout l'espace compris entre Penmarc'h et le Raz et qu'elle avait neuf lieues de tour ; une femme de Penvenan (Côtes-du-Nord) lui attribuait une étendue encore plus considérable : elle allait de Douarnenez au Port-Blanc<sup>2</sup>.

Les marins de Tréguier croient qu'elle était située dans leur voisinage : quelques-uns la placent aux Triagoz ; d'après les habitants

<sup>1</sup> PAUL SÉBILLOT, *Légendes de la Mer*, t. I, p. 300.

<sup>2</sup> *Revue des Traditions populaires*, t. VII, p. 25.

de Penvenan, elle était à l'endroit où se trouve maintenant la grève désolée de Trestel, et les empreintes qu'on voit sur les rochers sont pour les uns les fers du cheval du diable, pour les autres ceux du roi Grallon<sup>1</sup>, ce qui suppose une légende analogue à celle rapportée par Cambry.

Si les récits populaires ne parlent guère des débordements d'Ahès, que le P. Albert le Grand appelle pourtant, sans entrer dans aucun détail, la fille impudique de Grallon, l'une d'elles fait allusion à sa magie et à son impiété : Quarante seigneurs aux manteaux de pourpre se rendaient chaque matin à la messe de Laoual, et communiaient tout exprès pour lui rapporter des hosties<sup>2</sup>.

D'après une opinion qu'on retrouve au sud du Finistère et sur le littoral de la Manche bretonne, la ville d'Is n'aurait pas été bouleversée par la mer, mais seulement recouverte par ses eaux ; elle subsisterait enchantée, au-dessous des flots, dans un état qui rappelle un peu celui du château de la *Belle au Bois dormant* ; ses habitants sont occupés comme au moment de la catastrophe, et l'on pourrait, au moyen de certains actes, la désenchanter et la faire redevenir telle qu'elle était à l'époque lointaine où elle fut submergée.

On raconte à Audierne qu'un prêtre y disait alors la messe : il la continue encore ; mais ne peut pas la terminer, car il n'y a plus personne pour la lui répondre. Si un vivant faisait le répons au verset où il est arrivé, la cité d'Is reviendrait sur l'eau, en l'état où elle se trouvait avant le désastre<sup>3</sup>. Il est même des personnes qui ont pu se convaincre par leurs yeux de cette existence enchantée. Un plongeur de Douarnenez qui s'était coulé le long de la chaîne pour dégager une ancre, assura à ses camarades qu'elle était engagée dans les barreaux de la fenêtre d'une église, illuminée splendidement, dont la lumière éclairait la mer, et qu'il avait vu par le vitrail la foule dans l'église et le prêtre à l'autel, qui demandait un enfant de chœur pour répondre la messe. Les marins allèrent conter la chose au recteur qui répondit : « Vous avez vu la ville d'Is. Si vous vous

<sup>1</sup> PAUL SÉBILLOT, *Légendes de la Mer*, t. I. p. 299.

<sup>2</sup> CH. LE GOFFIC, *Sur la Côte*, p. 131.

<sup>3</sup> H. LE CARGUET, in *Recue des Trad.* op. t. VII p. 25.

étiez proposé au prêtre pour répondre la messe, la ville d'Is toute entière serait ressuscitée des flots, et la France aurait changé de capitale. » Ailleurs on assure que s'il se trouvait un plongeur assez audacieux pour aller mettre en branle le bourdon de Ker-Is, la ville entière renaîtrait dans toute sa splendeur à la surface des flots qui l'ont engloutie<sup>1</sup>.

Les Sept-Iles, au large du Port-Blanc, sont des ruines de la ville d'Is, et sa plus belle église s'élevait à l'endroit où sont aujourd'hui les récifs de Triagoz. Elle avait cent cathédrales, et dans chacune d'elles c'était un évêque qui officiait. Quand la ville fut engloutie, chacun garda l'attitude qu'il avait et continua de faire ce qu'il faisait à ce moment. Et cela durera ainsi jusqu'à ce que la ville ressuscite et que ses habitants soient délivrés. Une femme de Pleumeur-Bodou, qui était allée puiser de l'eau de mer dans la grève, vit tout à coup surgir devant elle un portique immense. Elle le franchit et se trouva dans une cité splendide, où les marchands se tenaient sur leurs portes en lui offrant des marchandises. Elle finit par dire à l'un deux qu'elle n'avait pas un liard en poche ; le marchand lui dit que si elle avait acheté seulement pour un sou de marchandises, tous auraient été délivrés. Dès qu'il eut parlé la ville disparut. Deux jeunes gens qui coupaient du goémon sur la grève ayant refusé à une très vieille femme de porter à sa demeure un faix de bois mort, elle s'écria : « Maudits soyez vous ; si vous m'aviez répondu : oui, vous auriez ressuscité la ville d'Is<sup>2</sup>. »

Une femme de Lannion racontait que la ville d'Is était à Jeaudit. Un jour que le Juif-Errant faisait sa tournée en Bretagne, il rencontra sur la route de Koz-Guéodet un paysan qui se rendait au marché ; ils lièrent conversation et arrivèrent au milieu d'une grande foire, où le paysan vit des merveilles. L'heure vint à sonner, et le Boudedeo disparut soudain, pendant que son compagnon considérait les marchandises et le marché. Sept ans après repassa le Juif-Errant et revoyant le paysan à l'endroit où il l'avait quitté, il lui dit : « Sais-tu qu'il y a sept ans que je t'ai laissé là ? — Alors, répar-

<sup>1</sup> A. LE BRAZ, *La Légende de la Mort*, p. 253-4. *Au Pays des Pardons*, p. 152.

<sup>2</sup> A. LE BRAZ, *La Légende de la Mort*, p. 254 et suiv.



tit l'autre, on doit être chez moi bien inquiet. » Le charme cessa tout à coup, et ils se retrouvèrent sur le chemin de Koz-Guéodet, revenant de la ville d'Is. Elle est restée depuis sous les flots, parce que le visiteur, muet d'étonnement, n'avait pas eu la pensée d'en interroger les habitants et de rompre le charme en faisant retentir dans ce lieu une voie humaine, pendant l'absence fatidique du Juif-Errant.<sup>1</sup>

A l'époque des grandes marées, il peut être donné de voir émerger tout à coup, mais pour un moment seulement, des cheminées, des pignons de maisons et jusque des escaliers tournants dont chaque marche est pour le moins haute d'une coudée<sup>2</sup>. D'autres ont vu s'élever la cité au-dessus des eaux ; la mère d'une femme du Port-Blanc, qui jouit de ce spectacle, entendait distinctement le son des cloches et le murmure de la foule dans les rues.

Un marin, qui naviguait avec un mousse dans une barque, jeta l'ancre à mi-chemin de la côte aux Sept-Iles ; le patron s'endormait, et la mer se trouva à sec. Le mousse fut bien surpris en voyant tout autour du bateau, non pas des goëmons, mais un champ de petits pois. Il cueillit un grand nombre de cosses vertes, et quand le patron se réveilla, il comprit qu'il avait mouillé dans la banlieue de Ker-Is, là où les maraîchers de la grande ville avaient autrefois leurs cultures<sup>3</sup>,

Il semble, d'après la plupart des légendes, que la ville d'Is soit en quelque sorte prisonnière sous les eaux, et que si certaines conditions s'accomplissaient, elle reviendrait à son état primitif, telle qu'elle se trouvait lorsqu'elle fut engloutie. Elle subit un enchantement analogue à celui que la *Belle au Bois dormant* a rendu célèbre. Dans son introduction à la *Légende de la Mort en Basse-Bretagne*, M. Léon Marillier avait émis, sous une forme hypothétique, l'idée que la ville d'Is pouvait bien être une demeure sous-marine des morts. Son opinion semble confirmée par une légende, isolée, il est vrai, qui a été recueillie postérieurement au livre cité ci-dessus, vraisemblablement dans les environs de Lannion : Les

<sup>1</sup> N. QUELLIEN, *Chansons et Danses des Bretons*, p. 27.

<sup>2</sup> L. E. SAUVÉ, in *Mélusine*, t. II col. 331.

<sup>3</sup> A. LE BRAZ, *l. c.* p. 253.

morts habitent sous les eaux une grande ville engloutie, dont les palais et les clochers reparaissent une fois tous les sept ans, le matin de Pâques, au moment de l'élévation ; c'est la ville d'Is, si vaste et si peuplée, qu'elle allait de l'île de Batz aux Epées de Tréguier. Trente évêques la desservent, et, quand ils disent la messe, on entend distinctement le son des cloches sous la mer<sup>1</sup>.

Dans ce récit comme dans la version rapportée ci-dessus les évêques ou les prêtres d'Is célèbrent sous la mer une messe qui présentent des analogies avec celles que, sur terre, des prêtres fantômes sont condamnés à revenir dire dans des églises, parfois en présence d'une nombreuse assistance de trépassés. Or aucun d'eux ne peut répondre cette messe, et le prêtre n'est relevé de sa pénitence que lorsqu'un vivant, qui seul a qualité pour donner la réplique à l'officiant, a eu le courage de lui rendre ce charitable service.

Dans cette conception, qui n'est pas indiquée avec une grande netteté, la ville engloutie est une cité où les morts restent jusqu'à la fin des temps, dans un état qui n'est pas tout à fait la mort réelle, mais une période de transition entre une vie en quelque sorte suspendue et la mort définitive. Une autre idée, chère au patriotisme local des Bretons, et qui est plus répandue, leur fait espérer une résurrection totale de la superbe cité d'Is, égale au moins à Paris, qui gît sous les flots, dans une sorte de catalepsie enchantée.

PAUL SÉBILLOT.

<sup>1</sup> CH. LE GOFFIC, *Sur la Côte*, p. 61.



# MARIE-ROSE

(Suite et fin<sup>1</sup>.)



## II

La comtesse de Novelles reçoit ?

— Oui, Monsieur. »

Précédé par le domestique, le visiteur pénétra dans le splendide salon de l'avenue des Champs-Élysées. C'était un homme de trente à trente-cinq ans, grand et mince, ses yeux noirs avaient des éclairs de martiale énergie tempérée par l'expression douce, presque tendre de sa bouche ; toute sa personne avait un cachet d'élégante distinction qui frappait de prime abord. Se trouvant seul au salon, il s'approcha de la fenêtre et suivit distraitement du regard la longue file d'équipages qui montait et descendait l'avenue ; mais son visage révélait une impatience mal contenue. Soudain un frôlement léger le fit se retourner et un sourire illumina ses traits à la vue de la ravissante créature qui s'avancait, semblant glisser plutôt que marcher sur le moelleux tapis. C'était une jeune fille de dix-sept ans, tout au plus, dont la beauté était faite de grâce et de poésie. De longues boucles aux tons d'or bruni, entouraient son visage d'une blancheur laiteuse, aux contours délicatement arrondis. Ses yeux gris, bordés de longs cils noirs, avaient une profondeur et une douceur qui attiraient étrangement. Elle portait une robe d'intérieur, en batiste mauve-pâle qui faisait valoir la pureté de son teint et la souplesse remarquable de sa taille. Le gai sourire, la fraîcheur de l'enfance avec les grâces séduisantes et les attraits de la femme faite se trouvaient réunis dans la jeune fille que Madame de Novelles avait recueillie, douze ans auparavant, dans un petit coin de Bretagne.

<sup>1</sup> Voir la livraison de novembre 1899.

« Monsieur, fit-elle en s'approchant du jeune homme », veuillez excuser Madame de Novelles, elle vous demande quelques minutes, venant seulement de rentrer. Nous avons été agréablement surprises », ajouta-t-elle, quand Pierre nous a annoncé le vicomte de Volneuil ; il y avait fort longtemps que nous ne vous avons vu.

— « Croyez que cela a été indépendant de ma volonté, Mademoiselle Marie-Rose », répondit le vicomte, « le temps m'a paru terriblement long, je vous assure ; mais j'ai été forcé de voyager ces deux derniers mois, et je suis de retour depuis hier seulement ; ma première visite est pour vous. »

Marie-Rose sourit en montrant une double rangée de perles, tandis que deux fossettes se creusaient à chacune de ses joues ; comme elle baissait les yeux, elle ne put voir le regard admiratif que lui adressa le jeune homme.

— « Vous êtes vous beaucoup amusée, ces temps derniers, Mademoiselle ? » continua ce dernier. « Je pense que vous ne regrettez pas le couvent ; vous devez triompher dans le monde par votre grâce et votre beauté.

— « Vous êtes un flatteur », repartit la jeune fille en rougissant légèrement. « Non, je ne regrette pas le couvent, car à présent je ne quitte plus Madame de Novelles et je puis espérer lui témoigner par mon affection et mon dévouement, un peu de l'infinie reconnaissance qui remplit mon cœur. »

— « Votre grande âme se trahit dans vos paroles », murmura Monsieur de Volneuil, visiblement ému. « Madame de Novelles peut s'estimer heureuse d'avoir trouvé une fille dont la tendresse l'entoure à toute minute. Vous lui rendez bien, Mademoiselle, les bontés qu'elle a pour vous. »

— « Oh ! ne dites pas cela ! s'écria Marie-Rose d'une voix vibrante. Que serais-je sans Madame de Novelles ? Une petite paysanne ignorante, incapable et misérable. Non, jamais je ne pourrai lui rendre la centième partie de ce qu'elle fait pour moi. Je n'ai droit à rien de ce dont je jouis ; du jour au lendemain ma bienfaitrice peut me rejeter dans mon obscurité et je redeviendrai aussi pauvre que la première fille des rues. Il m'est interdit de toute façon de compter sur l'avenir. »

Impuissante à résister à l'émotion qui l'envahissait, Marie-Rose voila son visage de ses mains et Monsieur de Volneuil vit deux larmes couler entre ses doigts. Il s'approcha d'elle alors et murmura doucement :

« Marie-Rose, ne pleurez pas, vous me faites mal. Enfant que vous êtes, n'avez-vous pas conscience de mon amour pour vous ! J'aurais voulu faire connaître d'abord mes intentions à votre mère adoptive ; mais puisque vous me contraignez à parler, ma petite Rose chérie, sachez que ma visite d'aujourd'hui a pour but de demander votre main à Madame de Nouvelles. Si je ne vous déplaît pas trop, consentez à devenir ma femme, et j'espère que vous pourrez alors compter sur un heureux avenir.

— « Votre femme, moi ! Vous avez dit votre femme !... » Et Marie-Rose leva vers le vicomte un visage qu'éclairait une lueur étrange et nouvelle. « Mais ce n'est pas possible ! Songez à mon origine. Jean de Volneuil ne peut épouser une paysanne. Vous êtes un parti envié par les plus nobles et les plus riches jeunes filles de la société ; je ne suis digne de vous en aucune façon.

— « Que dites-vous là ! Vous avez la beauté, la grâce, l'éducation d'une princesse et l'âme d'un ange. C'est moi qui suis indigne de vous ; aussi je crains que vous ne puissiez jamais m'aimer, sinon comme je vous aime, au moins assez pour être heureuse. Répondez, ma petite chérie ; la différence d'âge qui existe entre nous vous effraie-t-elle ? Vous sentez-vous de l'éloignement pour moi ? »

De l'éloignement ! Le cœur de Marie-Rose battait à se rompre : tout son être s'inclinait vers cet homme. Elle s'était senti du penchant pour lui depuis le jour où elle l'avait vu pour la première fois dans le salon de Madame de Nouvelles. Elle n'était encore qu'une pensionnaire à cette époque, mais l'impression, tout inconsciente, était demeurée ineffaçable. Depuis elle avait revu fréquemment Jean de Volneuil, la vive sympathie s'était transformée en un sentiment plus fort et plus tendre ; il était devenu le héros de ses rêves de jeune fille. Mais jamais elle n'avait espéré devenir la femme du très noble et millionnaire vicomte. Certes il lui avait fait la cour ; mais elle n'avait pas cru devoir y attacher d'importance. Ce bonheur venait subitement de s'offrir à elle, et elle s'était sentie

le courage de répondre ce que sa conscience lui dictait, car, avec son intelligence de premier ordre, et son jugement sain, Marie-Rose se rendait un compte exact de sa position un peu fautive. Maintenant elle avait fait son devoir, était-il nécessaire de feindre plus longtemps ? elle ne le crut pas, et, tournant vers le jeune homme anxieux son visage que le bonheur embellissait encore, Marie-Rose fit, très bas.

— « Comment pouvez-vous me poser une semblable question ! Je crois que, depuis que je vous connais, je... vous aime ».

Les deux derniers mots furent prononcés d'une voix presque inintelligible, mais Jean les comprit et ils retentirent délicieusement dans son cœur. Prenant Marie-Rose par la main, il l'attira à lui.

— Cher petit trésor aimé, murmura-t-il en baisant son beau front d'enfant, soyez bénie pour la minute de bonheur suprême que vous venez de me donner !

— J'entends venir Madame de Novelles », dit Marie Rose en se dégageant doucement, « nous allons tout lui dire dès aujourd'hui, n'est-ce pas ?

Vous allez voir comme elle va être heureuse ! »

« Grâce à cette histoire d'hier, je n'ai pas fermé l'œil de la nuit ! Il m'a demandé la main de Marie-Rose !.. Alors c'est elle qu'il aime, c'était pour la voir qu'il venait constamment à la maison ! Et elle l'aime aussi, paraît-il ! Peut-être en a-t-elle simplement l'air ; en tout cas elle a de la chance, plus encore que j'en ai eu moi-même jadis !.. Elle a dû bien manœuvrer pour en arriver là, c'est évident, et cependant cela m'étonne de sa part, je ne la croyais pas coquette. Comme ils ont paru désappointés quand je leur ai dit que, vu l'extrême jeunesse de Marie-Rose, je demandais à réfléchir avant de donner mon consentement ! à dire vrai je trouve ce projet absolument stupide et je crois bien que je ne le laisserai pas s'accomplir... »

Ainsi monologuait Madame de Novelles le lendemain de la scène que nous avons rapportée précédemment. Les douze années écoulées depuis le commencement de ce récit ne semblaient pas avoir altéré sa beauté ; seulement, ce matin-là, son visage avait une expression de dureté, bien faite pour étonner les personnes qui connaissaient son

caractère aimable et enjoué. Il était dix heures et la jolie comtesse terminait sa coiffure du matin dans son blanc cabinet de toilette semblable à un nid d'oiseaux. Tout à coup, elle rejeta impétueusement en arrière sa splendide chevelure noire et s'écria :

« Madeleine avait mille fois raison quand elle me prédisait les ennuis que m'occasionnerait l'adoption de cette enfant ; certes je n'ai eu jusqu'ici qu'à me louer d'elle, je m'y suis du reste profondément attachée, mais ce dernier événement !.. Trouver une rivale dans Marie-Rose, c'est dur, en vérité !.. »

Monsieur de Volneuil, vous êtes le seul homme auquel j'eusse fait volontiers l'offrande de mon cœur : vous ne vous en montrez pas digne...

Ah ! on frappe à la porte de ma chambre : c'est cette petite, sans doute, j'aimerais autant ne pas la voir en ce moment. »

C'était Marie-Rose, en effet, qui entra plus jeune, plus fraîche, plus jolie que jamais.

« Bonjour, ma tante chérie (la jeune fille avait l'habitude de nommer ainsi Madame de Nouvelles). Comment avez-vous dormi ? » Et elle se pencha pour embrasser la comtesse. La présence de Marie-Rose qui avait toujours une excellente influence sur l'esprit de Geneviève ne réussit pas cette fois à dérider son front. Elle la repoussa légèrement et répondit sèchement et sans la regarder.

— Fort bien, je te remercie.

Marie-Rose, peu habituée à un semblable accueil, regarda Madame de Nouvelles avec un étonnement triste et n'ajouta pas un mot ; au bout de quelques minutes de silence, cette dernière se retourna et dit d'une voix brusque.

« Alors tu aimes monsieur de Volneuil depuis longtemps ? »

Une rougeur intense couvrit le visage de la jeune fille.

— Oui, ma tante », répondit-elle je l'aime, je crois, depuis le premier jour où je l'ai vu ; mais je ne m'en suis pas aperçue tout de suite.

— Il me semble bien osé, de t'avoir parlé d'amour ! Je crains que dans ta tenue tu n'aies eu l'air d'autoriser des conversations qui ne sauraient exister entre un jeune homme et une jeune fille bien élevés. »

L'injustice de ces paroles frappa Marie-Rose en plein cœur.

« Si les circonstances ont amené M. de Volneuil à me faire connaître ses sentiments, vous ne sauriez douter de la réserve qu'il a apportée dans toute sa conduite à mon égard ; quant à moi, j'ai cru de mon devoir, lorsqu'il m'a interrogée, de lui faire mesurer la distance qui nous sépare, afin qu'il ne pût me reprocher à l'avenir d'avoir profité d'un moment de passion pour enchaîner sa liberté. Voyez maintenant, ma tante, si je mérite vos reproches, si j'ai manqué de tenue. »

La voix de la jeune fille toute vibrante s'éteignit dans un sanglot. Madame de Novelles sentit alors toute la vilénie de l'insinuation que lui avait suggérée sa violente jalousie. La noble réponse de Marie-Rose ne laissait pas de l'étonner, venant d'une créature si jeune et d'une origine aussi obscure.

— Tu as pris mes paroles trop au sérieux, fit-elle d'une voix adoucie, je ne t'accusais que d'un jeu de coquetterie et je vois avec plaisir que je me suis trompée. Mais nous devons beaucoup nous méfier des jeunes gens, aujourd'hui.

— Nous ne saurions nous méfier de M. de Volneuil, ma tante, vous le connaissez suffisamment pour apprécier sa nature loyale et chevaleresque.

— Je vois qu'il possède en toi un défenseur ardent. Je veux croire à ton amour pour lui, cependant tu es bien jeune, tu peux changer...

— Changer !.. moi, jamais !.. Je l'aime, je l'aimerai jusqu'à la mort. Autrement, ma tante, ce ne serait pas de l'amour. »

L'expression du visage de Marie-Rose avait revêtu une telle expression d'énergie, que Madame de Novelles en fut frappée. Elle se rendit compte alors de la différence qui existait entre son caprice de femme élégante et l'amour profond et pur de cette enfant, elle comprit l'attrait de M. de Volneuil pour cette « petite fille » qui lui était supérieure, sinon par la noblesse du sang, du moins par celle de l'esprit et du cœur.

Non, il n'y avait eu aucune intrigue dans tout ceci, et elle ne pouvait comparer la conduite de Marie-Rose à celle qu'elle avait tenue elle-même jadis vis-à-vis du comte de Novelles ; cette fois l'a-



mour seul avait parlé. Geneviève avait jadis atteint la réalisation de son rêve d'ambitieuse, elle ne pouvait s'adjuger le droit de briser, dès le premier essor du sentiment, la vie de sa fille adoptive. Dans cette âme de femme étourdie, emportée, mais au cœur excellent, un grand combat s'était livré, après lequel le bon côté de sa nature triompha.

S'approchant de Marie-Rose, elle lui passa un bras autour de la taille en un geste charmant.

— Ma petite Rosette », fit-elle, « excuse ma vivacité de tout à l'heure ; mais la pensée de me séparer de toi m'avait été vraiment pénible. Puis, je te croyais trop enfant pour le mariage ; je m'étais trompée : tu as la raison et l'énergie du femme. Je vais écrire dès aujourd'hui à M. de Volneuil, que nous pouvons fixer la cérémonie à la fin du mois prochain. »

Pour toute réponse Marie-Rose, éperdue, se jeta dans les bras de Madame de Nouvelles qui la tint longtemps embrassée.


« C'est bizarre, je me trouve heureuse d'avoir consenti », pensait Geneviève le soir du même jour, au moins j'aurai fait quelque chose de bien dans mon existence. La vie d'une mère est faite de dévouement, dit-on ; aujourd'hui je me sens vraiment mère et j'y goûte un sentiment nouveau d'une inexprimable douceur.

ROZEVEN.



# LE SAULE-PLEUREUR

---



*A ma mère.*

« Ceci n'est point une histoire inventée à plaisir, c'est la page de  
« la vie d'un ami qui me l'a racontée. Que ceux qui n'ont ni pleuré  
« ni souffert, qui sont assez heureux pour n'avoir à regretter aucun  
« des leurs, ne lisent point ce qui suit. Ils n'y trouveraient qu'une  
« plainte monotone. Ceux au contraire qui ont senti sur leur âme  
« l'aile pesante du chagrin et des deuils y trouveront peut-être un  
« vague adoucissement à leurs larmes et c'est à eux seuls que j'ai  
« pensé. »

I

Depuis les quelques années que j'habitais Paris je m'étais lié avec un bon et charmant garçon : Charles X\*\*\*, qui avait une assez agréable position dans les assurances. Des cours suivis ensemble, de nombreuses soirées passées à causer ou écrire, de mutuels services rendus avaient bientôt changé en profonde et solide sympathie ce qui, tout d'abord, n'était que joyeuse camaraderie. Nous demeurions peu loin l'un de l'autre de sorte qu'aucun événement nouveau dans notre double vie ne nous demeurait inconnu. Un soir je vis entrer Charles très pâle, nerveux. En tout temps je l'avais vu calme et réfléchi et la seule agitation de ses yeux me fit prévoir une fâcheuse nouvelle.

« Ami, me dit-il en prenant ma main, je vais te demander un service.

— Parle, que veux-tu de moi ?

— Oh ! vois-tu, toi seul peux me remonter. Tiens, lis... »

Je saisis une dépêche qu'il me tendait et dans laquelle, en

termes secs de télégramme, on lui annonçait la mort de sa sœur en le priant d'arriver au plus vite.

— Eh bien ! mon ami, lui dis-je, je t'accompagnerai.

J'avais deviné que c'était là le but de sa visite.

A huit heures donc nous montions tous les deux dans un train de Bretagne. Au commencement de juin les jours sont longs et nous pûmes admirer, moi du moins, la luxuriante verdure des campagnes dorée encore par les feux du crépuscule, fuyant rapide comme un rêve sous les flocons blancs de la locomotive. Charles, écroulé dans l'angle du wagon, regardait, lui aussi, mais d'un œil à moitié atone... Il ne voyait peut-être rien. Je respectais sa peine ; les mots même les plus doux l'auraient secoué de sa douloureuse rêverie et je le connaissais assez pour savoir que son caractère un peu sauvage avait recherché seulement en moi un compagnon muet.

C'était du reste de sa part une grande preuve d'amitié. L'âme humaine est ainsi faite. Elle s'effraye de la solitude, recherche dans la détresse un objet, une personne qui lui rappelle des jours meilleurs ; mais que cette personne parle, ou tente de la consoler, elle s'irrite, s'alarme et trouve qu'on ne respecte pas sa douleur. Le train nous emportait donc avec ses secousses régulières, son roulis énervant et rapide. Déjà j'avais pu voir que les vastes solitudes de la Beauce avaient été dévorées, car cette nuit d'été restait illuminée par des milliers d'étoiles et semblait être sous cette féerique lumière d'en haut et avec le paysage changeant qui se déroulait, le décor d'un conte des *Mille et une Nuits*.

Lire... je n'en avais pas le courage, dormir m'était impossible, aussi bien qu'à mon ami.

Il n'avait pas changé d'attitude. sa tête brune toujours appuyée sur la main gauche et son regard perdu vers l'horizon. Pas une larme, pas une parole.. rien que ce calme glacial pis que l'excès de douleur qui me faisait penser, malgré moi, au calme, au silence éternel de la morte.

Pourtant, à l'aridité de la plaine, succédaient les collines boisées ; le long de la voie, les bouquets d'arbres, les bois de chênes ou de sapins me coupaient toute perspective. Le jour se levait et je reconnus un lac où nous étions venus dans notre enfance.

A huit heures, le train stoppa deux minutes à V..., petite ville de Bretagne. Je dus secouer Charles qui ne s'apercevait de rien et l'aidai à descendre. Le malheureux était comme ivre. Deux heures plus tard la voiture qui nous avait pris à la gare s'arrêtait après une longue avenue de mélèzes devant un perron. Nous étions à Malvaux, la propriété des parents de Charles.

## II

Si l'unique faculté de l'oiseau est de voler, celle de l'étoile de briller, l'âme humaine semble avoir eu en partage le triste privilège de la souffrance. Les joies passagères, les enchantements dont elle s'enivre et se dégoûte vite, les passions les plus diverses et les plus fortes n'en sont que les accessoires ; tout de loin ou de près, aussi bien ses plus chers désirs que ses plus hautes inspirations, la mènent, la poussent, la précipitent vers ce seul et commun but : la souffrance.

Le jour béni où une jeune mère contemple d'un œil attendri le joyeux convoi du baptême de son enfant, elle ne pense pas qu'un autre jour proche peut-être son regard désolé se détournera de ce même chemin pour n'y pas suivre le dernier voyage de celle qu'elle adorait.

En arrivant chez lui, Charles sans trop prendre le temps d'embrasser les siens, monta précipitamment dans la chambre où sa sœur dormait de son dernier sommeil.

Les griffes cruelles de la longue maladie, qui avaient si profondément altéré le visage de la morte dans les derniers temps, étaient cicatrisées, effacées. Les traces des horribles souffrances, des tortures morales et physiques n'y avaient laissé qu'une douce expression de repos, douce jusqu'à la tristesse, il est vrai, mais à laquelle se mêlait la pure réflexion d'une vie meilleure. La morte devait avoir eu, au moment effrayant où son âme s'envolait, la consolante vision des anges et du ciel où elle aspirait, juste compensation au long martyre subi sur la terre. Les cils longs et épais s'étaient un peu abaissés comme pour protéger de leur ombre cet éternel sommeil, le front blanc et large, semblait avoir grandi encore sous la dernière

cresse de l'Ange et ses doigts effilés, pieusement joints adressaient sans doute du Maître de là-Haut une ardente prière pour le bien de ceux qui restaient. Quelles réflexions profondes envahirent Charles devant ce tableau de l'au-de là ? Quelles graves pensées secouèrent son cœur un peu endormi par le tourbillon de la vie et du plaisir ? Souvent la vue d'un cercueil, des flambeaux, de la croix d'argent et le murmure confus des prières effraient de faibles imaginations au point de leur rendre insupportable tout cet appareil de mort.

Mais dans des âmes capables de quelque force tout cela ne peut inspirer que les plus fécondes méditations.

Ce fut de ces dernières que Charles se sentit pénétré. Il pleurait difficilement, mais sa douleur n'en était que plus aiguë ; toute la crise fut au fond de lui-même. Il tomba à genoux et resta longtemps à prier. Le soir venu, il descendit promener avec moi qui, par discrétion, après une courte visite à la morte m'étais retiré dans ma chambre. Nous marchions lentement dans les allées quand Charles, sans me rien dire, se dirigea vers un saule-pleureur.

Les maisons, les choses, les plantes, les objets qui ont toujours vécu dans l'atmosphère de celle qui s'en va ne nous parlent-ils pas d'elle après sa disparition ?

Il gardent comme une empreinte ineffaçable de celle qui prit soin d'eux, qui s'en servit, habitués à frôler toutes ses pensées, toutes ses douleurs, ils conservent un peu de sa vie, alors que pour les siens il n'y a plus que le souvenir. Un saule-pleureur étendait autour d'une source vive son feuillage vert-clair et jaune-pâle ; sa longue et ondoyante ramure traînait jusqu'à terre comme une chevelure épaisse. Ce soir-là, le vent lui prêtait une indéfinissable murmure, quelque chose d'immatériel, de mystérieux, de doux et triste ressemblant au vol d'un ange ou à la plainte d'une âme en peine :

— « Tu vois cet arbre, me dit Charles la voix émue, eh bien ! ma sœur était venue, lors d'une convalescence, y chercher la fraîcheur et le soleil. Ce lierre qui entoure le tronc monte dans les branches et répand partout son manteau, c'est elle qui l'avait planté ! Elle n'y viendra plus jamais. . jamais... Pourquoi donc elle ? »

Sur cette bizarre mais compréhensible question, Charles rentra pour la veillée. Je lui offris de rester cette nuit-là près de la morte.

J'avais peur que, sous de trop violentes émotions, sa raison ne se fut altérée.

— Non, me dit-il avec un sourire navrant, une veillée est peu de chose, j'en suis jaloux. Tu dois être fatigué. J'aurai du reste bien besoin de toi demain.

Je me retirai. Mes fenêtres donnaient sur la pelouse où s'élevait le saule et, soit un effet des paroles de Charles, soit ma pure imagination, soit enfin ce caractère particulier que revêtent toutes choses, la nuit, dans une maison où règne la mort, je dormis mal. Un grand vent s'éleva tout à coup et je vis s'agiter sur des vitres dans une clarté douteuse l'ombre démesurément agrandie du vieux saule qui ressemblait à un fantastique squelette cherchant, en l'inutile effort de ses bras grêles, à saisir le vol rapide de la brise et du temps.

## II

Le surlendemain, à 10 heures, les prêtres et les chantres vinrent prendre la morte pour la conduire une dernière fois à l'église. Le temps était assez clair, mais triste, sans soleil. Et tandis que les hymnes liturgiques simplement chantées par les officiants montaient paisibles et monotones vers le grand ciel, la châsse s'avancait lentement portée par quatre jeunes filles qui faisaient au loin de grosses taches noires entre le grand voile et les fragiles couronnes blanches que tenaient des enfants.

Puis sur la grande route, le cortège rencontrait des amis, des voisins et tous les paysans pieusement agenouillés... Ils se relevaient et allaient grossir la foule déjà nombreuse. Les blancs surpris des prêtres autour de la croix d'argent mettaient seul une note de blancheur, comme un bouquet de pâles chrysanthèmes liés par un mouvant ruban noir... Que de fois ne l'avait-elle pas parcouru la morte, le court chemin de Malvaux à l'église ! Les haies fleuries et les vieux arbres semblaient pencher vers elle leurs verdoyants rameaux... dernier adieu de la nature à cette jeunesse trop tôt fauchée !..

Et quand la dernière main amie eut jeté en forme de croix l'eau bénite sur la morte, quand les chantres eurent tu leurs voix plain-

tives et les humbles cloches leurs trois notes endolories, une lourde pierre fut scellée sur la tombe, et quelques mots gravés sur cette pierre marquèrent seuls sur la terre l'étroite place de l'éternelle disparue.

Mots bien éphémères eux-mêmes puisqu'ils subissent comme tout l'action rongeuse du temps ! ..

### III

L'amitié me commandait de rester quelques jours près de mon ami Charles. Grâce à cette courte prolongation, je pus être le témoin d'un fait absolument surnaturel.

Un soir... (Mon ami avait pendant les jours qui avaient suivi l'enterrement, beaucoup de choses d'intérêt local à régler), nous eûmes ensemble la même pensée, d'aller porter quelques fleurs sur la tombe de la morte.

Vers neuf heures, en partant par les champs, nous nous dirigeâmes donc vers le modeste cimetière de X<sup>\*\*\*</sup>. Le ciel, très orageux et bas l'après-midi, était devenu obscur... comme du plomb, et, sans Charles, je me serais infailliblement égaré dans ce dédale de sentiers et de haies. Une nuit noire nous enveloppait, quand mon ami poussa la petite porte de bois qui donnait entrée dans la cité des morts. Il trouva sans peine la tombe, y déposa la gerbe de fleurs et ses lèvres commencèrent à mi-voix une prière à laquelle je répondis... Le bourg dormait dans le calme le plus profond ; seule, l'invisible girouette du vieux clocher grinçait de temps à autre.

Dans ce lieu désolé, inculte, un saule pleureur avait poussé au hasard, sans que personne eût pris soin de lui. L'arbuste mal dirigé avait grandi, tortueux, toutes ses branches portées d'un seul côté, courbé, comme humilié de sa difformité. On entendait le susurrement de la brise glissant furtivement parmi son rare feuillage.

Notre prière terminée, je m'étais relevé et reculé de deux pas quand la main de Charles s'empara de mon bras qu'elle serra avec violence. Surpris, je tournai la tête de son côté sans le voir à peine. Je le devinai pourtant en proie à une émotion terrible : son souffle

précipité sifflait entre ses dents et ses deux mains maintenant s'accrochaient à moi dans cette étreinte de fer particulière aux noyés.

— Là! là! cria-t-il sourdement, d'une voix rauque, étranglée... Regardez!...

Une lueur très faible, mais qu'on ne pouvait attribuer aux étoiles, flottait, étrange, phosphorescente sous les branches du saule... Ému comme jamais je ne l'avais été, comme je ne désire plus l'être, je retombai à genoux entraîné par un sentiment instinctivement religieux.

La lueur ou l'ombre mystérieuse saisit dans ce que je n'ose appeler ses bras une branche de l'arbuste, la tira vers elle, revint lentement sur la pierre tombale et s'évanouit au moment où l'obscur clarté de la lune se dégageait des nuages. Si lugubre que fût cette lumière, je ressentis un énorme soulagement, car je distinguais alors les maisons du bourg, la route, l'église, et je me sentis moins aux prises avec l'insaisissable.

La vision ne nous laissa pas dans cet état indescriptible d'affolement qu'on doit ressentir en pareil cas, et que j'aurais senti si j'avais été seul. C'était plutôt un souvenir singulièrement doux, effrayant seulement par son étrangeté même. Le regard de la morte (je le sus plus tard par mon ami) brillait d'un éclat bienheureux, souverainement bon, et ce ne fut qu'à la seconde où l'ombre était revenue sur la tombe qu'il s'était voilé d'une courte expression de tristesse.

Revenu de sa stupeur, Charles me montra du doigt la branche de saule cassée net, gisant à l'endroit où l'ombre s'était évanouie.

« C'est un ordre de ma sœur murmura-t-il. »

Un peu tremblants nous reprîmes le chemin de Malvaux :

« Surtout, me dit Charles en entrant, sois discret, je t'en conjure ; ceci jetterait la frayeur et le doute chez les miens. »

Je promis au moment pour le calmer. Cette nuit-là, ai-je besoin de le dire, je ne me couchai pas et restai à prier, à penser près de mon ami qui ne me quitta qu'au jour. Le saule pleureur, que je voyais maintenant baigné dans la lumière d'en haut, n'eut pas cette nuit-là un tressaillement ; sa longue chevelure flottait à terre... autant, l'autre nuit, sa ressemblance fantastique m'avait alarmé,



autant alors il me donna l'impression du calme et du repos grandiose.

Seul, Charles alla lui-même le lendemain soir, planter une jeune pousse de saule sur la tombe, et piqua dans la terre fraîchement remuée la grande branche du cimetière. Chose étrange, malgré l'ardent soleil d'été, malgré le manque de vie de ce rameau desséché, ce fut lui qui prit racine et protège maintenant de son ombre chaque année plus étendue la grande pierre gravée, porte secrète entre le passé et l'avenir.

Mais comment interpréter cet ordre de la morte ? Existe-t-il vraiment une corrélation possible entre les chers disparus et ceux qui les aiment ? Ont-ils besoin de savoir près d'eux ce qui charmait leurs yeux sur terre... ou ces âmes ne tiennent-elles pas simplement à posséder dans la nuit et la froideur de la tombe, un indice, un germe de vie et de renouveau jusqu'au jour où elles renaîtront, elles aussi, dans un suprême, dans un immortel printemps !

HENRY DE FARCY DE MALNO.

Paris, 2 novembre 1899.



## NOTICES ET COMPTES RENDUS

---

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES COMMUNALES DE NANTES, ANTÉRIEURES A 1792, rédigé par S. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste ; tome second, séries EE, FF, GG. — Nantes, imprimerie du Commerce, 1899, 1 vol. in-4° de 510 pages.

M. de la Nicollière-Teijeiro, le savant archiviste de Nantes, vient de faire paraître le second volume de l'Inventaire sommaire des Archives communales de cette ville, antérieures à 1792, et l'importance exceptionnelle que présente cet ouvrage, rempli de noms et de dates, pour tous les érudits de Bretagne et spécialement pour les généalogistes, nous engage à en présenter une rapide esquisse aux lecteurs de la *Revue*. Nous croyons leur rendre service en attirant leur attention sur la richesse de cette nouvelle mine, ouverte à leurs investigations.

Mais il sera bon, tout d'abord, de revenir en arrière, et de dire quelques mots du premier volume de l'Inventaire, paru en 1888, afin de donner une idée générale et une vue d'ensemble de l'état de cette belle et utile publication, due aux patients et incessants labeurs de M. de la Nicollière-Teijeiro.

Dès 1331, il est question de privilèges accordés aux bourgeois de Nantes. Plus tard, le Conseil de Ville, constitué par Jean V, vers 1410 et 1420, conservait dans un coffre toutes les chartes qui l'intéressaient ; mais ce ne fut qu'en 1459 qu'on décida de les faire copier sur des registres. D'autre part, on transcrivait aussi, au moins dès 1465, les procès-verbaux des Assemblées de Ville.

De tous ces volumes si curieux, il ne restait plus rien, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Nous possédons cependant les comptes des miseurs, depuis 1443, et les registres du greffe de l'Hôtel-de-Ville, depuis 1555, avec de regrettables lacunes pour les années 1589-1591, 1595, 1596 et quelques autres. Il semble que l'on ait voulu faire disparaître les traces de

l'attachement de la Ville de Nantes à la Ligue et au duc de Mercœur.

Dès que la Communauté de Ville eut acquis l'hôtel Bizard ou des Dervallières, en 1579, il fut question du classement de ses archives, et, en 1594, un inventaire en fut entrepris. Toutefois cet utile travail ne fut point continué; car les archives étaient dans la plus grande confusion, lorsque l'on en tenta le difficile classement, de 1755 à 1772. Cet essai n'eut pas non plus de suites sérieuses, puisque nous savons que, de 1779 à 1791, les recherches dans les archives de la Ville étaient très-difficiles et le plus souvent inutiles. Ces archives, en 1794, étaient aux mains de la commission du triage, qui les décimait, et, de plus, en enlevait toutes les pièces relatives aux atrocités commises à Nantes par Carrier, pour les envoyer à la Sûreté générale, où elles disparurent.

En 1803, elles furent encore bouleversées, pour préparer le logement du maire, M. de Loynes, à l'Hôtel-de-Ville. En 1812, elles étaient pêle-mêle, dans un grenier où les rats les dévoraient, et quand, en 1816, on commença enfin le triage, on put constater de grandes pertes. D'ailleurs ce triste état de choses ne changea pas; car, en 1841, il était encore déploré par Mellinet.

C'est à M. Étiennez, nommé archiviste en 1848, que nous devons le premier triage de ces archives. Dès lors, tout ce qui restait fut à l'abri des détériorations. Elles ont été classées à nouveau par M. de la Nicollière, sur le plan adopté par le ministère pour tous les dépôts de France.

Le premier volume de l'Inventaire comprend les séries AA, BB, CC, DD.

Dans la série AA (actes constitutifs et politiques de la commune) sont classés d'abord les actes émanant des ducs et des rois, de 1344 à 1549, c'est-à-dire antérieurs à la création de la Mairie; puis toutes les pièces concernant la Mairie: devoirs communs, méage (droit sur les marchandises passant à Nantes), pavage, francs-fiefs, foires, droits de bourgeoisie, exemption des aides, fouages, impôts extraordinaires, correspondance des princes et personnages considérables, cérémonies, entrées solennelles des princes, fêtes, députés en cour pour les affaires de la Ville.

La série BB a trait à l'administration communale. Les registres de la Mairie, depuis 1555, présentent, comme nous l'avons déjà dit, quelques lacunes regrettables, surtout pour l'époque de la Ligue. L'on y trouve les actes d'administration de la Ville, les élections

de maires, échevins, procureurs-syndics, et leurs privilèges, depuis 1564, ainsi que ce qui regarde le personnel de la mairie. Le registre BB 41 est à signaler. On y trouve la mention du vol d'un registre curieux, fait aux Archives en 1647, et, au 23 avril 1648, la « *requête très humble du sieur Morlière (sic pour Molière,) l'un des comédiens de la troupe du sieur Dufresne, suppliant Messieurs de leur permettre de monter sur le théâtre, pour y représenter leurs comédies...* »

La représentation eut lieu le 17 mai seulement, parce que le gouverneur, M. de la Meilleraye, étant malade, défense fut faite de « *monter sur le théâtre, jusqu'à ce que l'on eût nouvelles de sa convalescence.* »

La série CC concerne les impôts et la comptabilité. Elle contient les comptes des miseurs, de 1443 à 1786, où l'on trouve des détails très-curieux sur les armes et munitions, achetées par la Ville dans diverses circonstances. Notons, dans la liasse CC 97, une quittance en vers, de 1479 :

Je André Rolland certifie  
Avoir receu, je vous affye,  
D'Amaury Main, très honneste homme,  
Et miseur de Nantes, la somme  
De trente soulz, en beau poyemant,  
Quels il me baille seuremant etc...

Puis viennent les comptes des miseurs des ponts et travaux de la ville, de 1436 à 1790, et nous y ferons remarquer le registre CC 268 qui, à la date de 1489, porte quelques vers relatifs aux malheurs de la guerre en Bretagne :

Gens de diverses nations  
La terre occupent des Bretons ;  
Espaigneux, Flamands et Angloys  
Qui, pour combattre les François,  
Sont venuz de leurs régions,  
Et plusieurs oppressions  
A pouvres veufves et pepilles,  
A marchands et jeunes filles.  
Dieu, qui a par sus eux puissance,  
Veille unir Bretagne et France,  
Et ces gens conduire en leur terre,  
En tous païs outer la guerre.

Cette série se termine par les quittances des miseurs (1450-1790) : les revenus de la Ville (1429-1603), les octrois (1724-1791), le mouvement du port de Nantes (1763-1791), les rôles de la capitation (1709-1764), et les objets divers relatifs à la gestion des deniers de la Communauté.

La série DD est consacrée aux propriétés communales, depuis 1435. L'on y voit la vente à la Ville par M<sup>me</sup> du Barry, des boutiques que le roi avaient concédées à cette dernière (1738-1791). Cette série présente successivement les pièces concernant l'hôtel Bizard (Hôtel de Ville actuel), acquis le 12 juillet 1579, l'horloge du Bouffay, les collèges Saint-Jean, Saint-Clément et de l'Oratoire (1579-1786), la salle de spectacle (1770-1785), les hôpitaux, les moulins de la Ville, le jardin dit des Apothicaires, les atterrissements en rivière, les arrentements, les baux à ferme, les chantiers de constructions, les bains publics, les ponts, pécheries et travaux publics, la rivière d'Erdre, les routes, chemins et banlieues, les quais et cales, les quartiers nouveaux, notamment le quartier Graslin (DD 225-231), l'île Feydeau, le quartier de la Madeleine, les plans de la ville (DD 246), les rues et places (DD 249), les constructions et projets : halles, cohues, Bouffay, Bourse, puits et fontaines, répurgation, incendies.

Arrivons au second volume, notre objet principal. Il contient les séries EE, FF, GG.

La première regarde les affaires militaires, gouverneurs, officiers, connétables, milice bourgeoise, logements militaires, pompiers, maréchaussée, fortifications, guerres civiles, marine. C'est l'histoire même de la ville de Nantes.

Nous y trouvons les actes de plusieurs des gouverneurs des « château, ville et comté de Nantes », depuis Louis de Rohan, sgr de Guémené-Guingamp, en 1450 ; le règlement de la police de la ville, pendant le séjour du roi, en 1598, et une curieuse lettre de Gabrielle d'Estrées au maire Harroüys qui, paraît-il, avait méconnu l'autorité du sieur de Lussan, gouverneur sous le duc de Vendôme (fils de Gabrielle d'Estrées), et qui en est repris par elle, d'ailleurs assez amicalement. Suivent bon nombre de pièces relatives à cette petite révolte contre le sieur de Lussan, qui avait mis le trouble parmi les autorités Nantaises, et qui pourrait être l'objet d'un intéressant mémoire. Successivement passent sous nos yeux les affaires traitées par M. de Monbazon, en 1614, par le comte de Lannion, en 1710, entre-

mêlées de plusieurs documents curieux, comme le récit d'une révolte dans la petite garnison de l'île du Pilier, en 1713, la lettre du fils du comte de Lannion, alors au camp de Fribourg, annonçant un fait d'armes à son père, l'état des revenus des gouverneurs du château de Sucinio, dans la presqu'île de Ruis.

Le maréchal d'Estrées, commandant en Bretagne, fit son entrée à Nantes en 1720, et, en 1726, il désira voir les portraits des maires de Nantes, à l'Hôtel-de-Ville. Plusieurs de ces peintures étaient fort belles, et le procès-verbal de la visite que leur consacra le maréchal est d'un réel intérêt. En 1732, la Ville fait un présent de porcelaines et d'étoffes de la Chine à la maréchale d'Estrées. Puis nous voyons, en 1738, le marquis de Brancas entrer dans sa charge de gouverneur de Nantes, le duc d'Aiguillon séjourner dans la ville en 1757 et 1758. La liasse EE 7 concerne la nomination de Louis Colbert, comte de Croissy, comme lieutenant au gouverneur de Nantes, en 1714, en remplacement du marquis de Sévigné, décédé.

EE 8-10. *Capitaines de Nantes*. — Les documents sur un diner offert par la ville à Perrot Daydie, capitaine de Nantes, en 1472, renferment des détails à remarquer sur la cuisine de cette époque. Odet Daydie, destitué en 1484, est remplacé par le fils du duc François II, François de Bretagne, sire d'Avaugour et de Clisson, qui, en nommant un lieutenant, reçoit un cadeau de vin de Beaune et d'Anjou. Louis de la Trémoille est nommé capitaine de Nantes par Charles VIII, en 1491, et cette charge est ensuite occupée par Arthur L'Espervier, écuyer, sieur de la Bouvardière, en 1500, par Jean de Mondragon, en 1518, puis par Philippe Pouvreau, sieur de Gournay et François du Puy du Fou.

EE 11-12. *Lieutenants du château de Nantes*. — 1448, Jean Labbé, chevalier, sgr de la Rochefordière ; 1450, Georges L'Espervier ; puis Regnault de Breneen, Geoffroi Ruffier, etc... Depuis 1492, notons Pierre d'Aux, Merlin de Cordebœuf, Charles L'Espervier etc... En 1555, le connétable Anne de Montmorency, capitaine de Nantes, nomme pour lieutenant René de Sanzay, en remplacement de Claude de Bois-Dauphin. En 1580, Albert de Gondi, gouverneur de Nantes, nomme pour lieutenants MM. de Gassion et du Cambout. Le marquis de Sévigné, en 1693, nomme M. de Mianne, et la charge est occupée, en 1721, par M. de Menou. Viennent plusieurs documents relatifs au « sergent-major du château », au « major de la ville et château », aux « aides-majors de la ville et château », pour les

XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, et aux attributions du lieutenant de Roi au château.

EE 13-21 *Portiers des portes de la ville, du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.* Ils avaient la surveillance des étalages et boutiques, placés sous les portes et aux alentours, et gênant fréquemment la circulation. En 1641, petite scène assez comique : des promeneurs en guoguette chargent d'injures le gardien de la Porte-Poissonnière qui avait, paraît-il, fermé sans prévenir, les obligeant à coucher dehors.

Une pièce de 1556 nous apprend encore qu'on donnait le nom de Grosse-Tour, non seulement à la tour de Pierre Mauclerc, faisant le coin du rempart sur l'Erdre, mais encore à celle du Port-Communeau, dite aussi du Moulin-à-Harnois.

La même cote nous renseigne sur les gardiens spéciaux, placés aux « loges du guet », sur les murailles, au XV<sup>e</sup> siècle, et par elle nous savons que le portier de la porte de la Villeneuve ou Marchix, en 1600, était en même temps tailleur.

EE 22. *Clefs de la ville.* — Celles offertes au duc de Chaulnes, en 1678, étaient en argent et le maire Regnier essaya de les garder. « comme marque d'honneur ». En 1714, le C<sup>ie</sup> de Lannion, quittant la ville, remit les clefs à la Mairie ; enfin, en 1793, la vente des cinq clefs d'argent des portes, produisit 598 livres.

EE 23. *Garnison et service du château.* — En 1550, les *morte-payés* qui formaient cette garnison commirent des désordres et violences par les rues, et, en 1665 et 1667, les mêmes faits se reproduisirent.

EE 24. *Majorité de Nantes (1731-1788).*

EE 25. — *Connétables de Nantes.* — Cette cote contient les quittances, nominations etc . . des connétables Jean de Sesmaisons et Alain Labbé, en 1439 et 1449; Guillaume de Bougier, en 1450; Robert L'Espervier, en 1471 et 1475; Jean Gaultier, en 1475; Merlin de Cordebeuf, en 1492; Guillaume de Loyon, en 1498; François Le Porc, en 1518; Jean Le Porc, en 1554. Ce dernier donne quittance, le 24 novembre 1554, de 180 livres « monnaie de Bretagne », pour trois années de ses gages de connétable. Le dernier connétable fut François de Daillon, s<sup>r</sup> de la Chardebouchère, en 1578. Cette charge fut ensuite donnée au maire François Myron, et la réunion de la connétablie à la mairie était définitive en 1588.

EE 29. *Guet et garde.* — Sous ce titre nous trouvons un mandement de Jeanne, « duchesse de Bretagne », femme de Charles de Blois, en 1348, et un autre du roi François 1<sup>er</sup>, en 1535; puis le recen-

sement fort intéressant des hommes, armes et vivres de la ville, maison par maison, en 1484 et en 1502 ; les rôles des compagnies, ordres de services etc... (1476-1631). Pour les défaillants, singulier moyen de contrainte : quand ils s'en allaient, sans payer l'amende ; on enfonçait leur porte on saisissait et vendait quelque objet, chaudron, poëlon, pinte, plat, « un tric-trac avec tablettes » etc... Le défaillant avait quelques jours pour retirer l'objet confisqué, en en remboursant la valeur (1567-1595, EE 33).

En 1786, on projeta de former une compagnie du guet, soldée ; mais le projet n'eut pas de suite, et la garde bourgeoise fut maintenue.

EE 36-38. *Papiers de la garde* (1571-1580).

EE 39-45. *Papegault*. — Privilège du papegault, accordé par François II, en 1482, pour développer l'exercice du jeu de l'arc. Celui qui était roi était exempt, pendant un an, de toutes tailles, aides, guet et garde, et il avait de plus l'impôt de « vingt pipes du creu de l'évesché de Nantes », qu'il pouvait faire vendre en détail.

Autre mandement du roi François I<sup>er</sup>, en 1535 : il accorde l'impôt de 50 tonneaux de vin quelconque, 25 pour le roi de l'arbalète, et 25 pour le roi de la hacquebute.

Le papegault se tirait le premier dimanche de mai, sur la Grosse-Tour, près de la Chambre des Comptes.

Henri II fit un autre mandement sur le même sujet, en 1540. En 1709, le Conseil d'Etat supprime les droits du *roi du papegault*, qui reçut seulement une épée d'argent de la valeur de 100 livres.

Nos archives contiennent aussi une ordonnance de François I<sup>er</sup>, en 1530, touchant le papegault de Dinan.

Des lettres de Henri, fils du roi et duc de Bretagne, en 1543, interdisent aux prêtres et aux religieux le tir du papegault.

C'est dans cette cote que fut trouvé un exemplaire, l'un des deux seuls connus, de la gravure si curieuse, représentant le tir du papegault en 1668 : l'autre fait partie de la collection Dobrée.

Pour terminer ce sujet, citons une lettre de M. Mellier, maire, annonçant qu'en 1728, son fils gagna le prix du tir et fut élu *connétable*, et contenant de précieux détails sur le costume des 104 chevaliers du papegault, la même année.

Puis viennent des pièces concernant les arbalétriers Nantais au XV<sup>e</sup> siècle ; « la ferme du revenu provenant du devoir du jeu du papegault des harquebuses », valant 136 l. 12<sup>s</sup> 6<sup>d</sup>, et cédée par le roi aux habitants, en 1596, pour les fortifications.



En 1592, on tirait les trois papegaults de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse ou haquebute, et en 1606, un arrêt du Parlement réunit les deux premiers seulement au domaine du roi. Sur les devoirs de ces jeux. 2000 l. par an devaient être prises pour l'établissement des Jésuites de Rennes, et le roi devait être supplié d'entretenir, au collège de la Flèche, 25 enfants de la noblesse bretonne.

Nous apprenons aussi que, dès 1473 et encore en 1664, la « butte du jeu royal de l'arc » était proche la Motte Saint-Nicolas (place Bretagne).

Enfin les papegaults de Bretagne furent supprimés par arrêt du Conseil d'Etat, du 7 mai 1770.

EE 46-118. *Milice bourgeoise*. — Sous ce titre, sont les matières suivantes :

Privilèges, devoirs, nominations des officiers, majors, aides-majors, débornements des compagnies par quartiers, rangs de préséance entre elles, uniforme, armement, service des officiers et sergents.

Les capitaines devaient inspecter chacun son quartier, en visiter les subsistances, veiller à l'état des maisons, en chasser les gens sans aveu, prêter main-forte aux échevins et juges de police.

Elections d'officiers, demandes, démissions. Contrôles des compagnies, par circonscription. Logement des gens de guerre, exemptions de ce devoir.

En 1486, les habitants augmentent et réparent leurs maisons, pour mieux loger les gens de la maison du duc; mais ceux-ci devront payer leur logement (EE 88).

Ordonnances du roi pour la formation d'un corps de milices permanentes, en 1726; son habillement. La province de Bretagne fournira 4.200 hommes, en 7 bataillons (EE 101).

Affaires de la milice bourgeoise. Amusante querelle entre deux compagnies de bourgeois, en 1695 (EE 106).

En 1712, la garde bourgeoise prend parti pour un huissier, contre un archer et quelques soldats de la marine qui étaient venus l'arrêter en vertu d'une sentence régulière, et les maltraite (EE 111).

En 1722, deux gentilshommes attaquent le poste du Bouffay, et l'un d'eux est tué. Ils en voulaient au sergent du poste qui, un jour, les avait chassés d'un cabaret où ils faisaient du tapage (EE 113-114).

Organisation du service des pompiers, en 1721 (EE 115-118).

EE 119. *Maréchaussée.*

EE 123. *Troupes du roi.* — Chaque habit du régiment de Champagne et une paire de souliers, valent ensemble 20 l. 6<sup>s</sup>, en 1747. Les souliers sont de vache, à 3 semelles. L'habit se compose de haut et bas de chausse, juste-au-corps et carapoux.

Successions des officiers, solde, comptabilité, discipline, réquisitions. Passage de gens de guerre et aventuriers, en 1449. Protection des prisonniers de guerre. *Te Deum* et feu de joie pour la victoire de Saint-Amand, en Flandre, en 1690. Pièces et placards imprimés, annonçant des traités et des nouvelles de guerre.

Subsistances militaires, poudres et salpêtres. Défense de jeter des fusées et pétards dans les rues. Imprudence du marchand de poudre du pont Saint-Nicolas, en 1723.

Permission au salpêtrier des Hauts-Pavés de recueillir le salpêtre partout où il en trouvera, dans les caves, écuries et colombiers, en 1764.

EE 139-154. *Fortifications.* — En 1542, les portes étaient embarassées d'étalages et cabarets, tenus par des gens de toutes nations, que l'on fût obligé de faire déloger.

Réparations aux murailles, en 1612 et 1668 ; entretien des douves et fossés en 1476 et 1477 ; construction des murailles de la Saulzaie, en 1477 ; reconstruction de la porte Saint-Pierre, en 1478 ; construction des forts de Sauvetour, en 1568 ; construction de la Ville Neuve ou Marchix, de 1576 à 1598 ; démolition de portes, tours et murailles, en 1749 ; démolition des tours de Sauvetout et travaux à cette porte, en 1722 ; réparations au château de Nantes.

EE 156-182. *Artillerie de la ville (1449-1792).* — Inventaires d'armes et de munitions, en 1554 et 1576 ; achat d'une serpentine de fer et de boulets de pierre de Daoulas, pour bombardes, *pierres de fer* et mitrailles, en 1487 ; achat de corselets, cuirasses et morions, en 1561 ; fabrication de poudre, en 1472 ; description des 12 canons, dits les *Douze Apôtres*, longs de 12 pieds et à balle de 3 livres et un quart, en 1627.

EE 183-216. *Défense de Nantes et siège de la ville par les Français, 1468-1491 ; guerres civiles et religieuses ; chaînes tendues dans les rues, levées de troupes, approvisionnements ; Ligue.*

EE 217-249. *Marine.* — Piraterie, armements ; constructions. En 1729, arrestation du forban Dulin ; description et dessin de son pa-

villon *Sans-Quartier* ; ses conventions abominables avec son équipage. Armements en course en 1645 ; compagnie des îles St-Pierre et Miquelon, en 1783. Pilotes, garde-côtes, compagnie de Marine, droits maritimes.

Inondation en 1711. Les ponts souffrent beaucoup : « on allait en bateau depuis la rue du Port-Maillard jusqu'à la porte Saint-Nicolas, en passant par le Bouffay ». Chantiers de constructions, de 1688 à 1790 ; balisage de la Loire, lestage et délestage ; capitaines de port, règlement des quais, moulins à eau, droits de visite. Amirauté. Prise du *Prince de Galles*, par le corsaire l'*Aigle*, en 1694.

EE 250-255. *Passage de troupes à Nantes*. Fourrages.

La série FF est consacrée à la justice : présidial, prévôté, procès intentés ou soutenus par la Commune, siège royal de la police, audiences de police, boulangers, lieux publics, foires, filles, mendiants et vagabonds.

FF 1-3. — *Confirmation*, en 1472, par le duc François II, aux bourgeois de Nantes, du droit déjà ancien de faire expédier leurs causes à la Prévôté, après la *menée* du sire de Rays. Siège présidial de Nantes, créé par Henri II, en 1552 ; son organisation.

1671-1787. Siège présidial : conflits et règlements de juridiction. Condamnation par contumace, en 1727, d'un homme qui avait empoisonné son père, sa sœur et son beau-frère. Conflits de juridiction entre la prévôté et le présidial.

FF 4. *Conspiration de Cellamare* : jugement des quatre gentilshommes Bretons. Dépenses pour la Chambre Royale : belle batterie de cuisine, lingerie, tapisseries, lits, meubles, avec les prix.

FF 5-8. *Réparations aux tours de Sauvetout*, pour le logement du bourreau, en 1778 ; défense de donner le nom de *bourreau* à l'exécuteur des hautes œuvres, en 1787 ; traitement et droits de l'exécuteur ; son droit de *havage*, les jours de marché.

Prisons : misère des prisonniers en 1726. Lettre touchante d'un prisonnier au maire.

Lettres de cachets, arrestations et libérations (1713-1787) ; lettres de grâce.

FF 9-14. *Conflit entre la Mairie et le connétable*, au sujet de leurs attributions respectives (1565, 1566). Conflit entre la mairie et le présidial ; il donne lieu à l'emprisonnement illégal d'un échevin que l'on vient d'abord insulter dans sa maison (1565-1574). Autre conflit, dénotant l'opposition constante faite au maire par le Présidial (1575).

Conflit entre la Mairie et la Prévôté, au sujet des déclarations des marchands et des congés pour les marchandises (1655). Autres conflits (1511-1698), notamment entre la Mairie et l'Amirauté (1751-1776).

FF 15-44. *Aides et fouages* (1424-1728). foire franche (1517-1520), méage (1507-1517). Biens communaux : moulins des halles, cobue au poisson sec, halles, usurpations de terrains ; droits d'entrée et octrois.

FF 45-275. *Police*. — Règlements généraux, parmi lesquels une très-intéressante ordonnance de Jean III, en 1337. Organisation, personnel, amendes, papiers des expéditions et informations.

Papiers du greffe de la Ville : prix de la viande, selon la qualité de chaque morceau, du vin, de la farine et des différentes denrées (1568) ; approvisionnements et défenses, en cas d'attaque (1569) ; jauge des futailles ; logement du gouverneur (1569) ; bail pour la fourniture de viande aux malades, pendant le carême (1717) ; règlement des chirurgiens (1718) ; très-curieux tarif des denrées (1722) ; pavage et prix des pavés (1723).

Audiences de police, contenant une foule de renseignements sur la vie à Nantes : marchands, corps de métiers, ordre des rues, prix des denrées (FF 60).

Interdiction des tafias et eaux-de-vie de sirop de mélasse, dont la vente nuisait à celle des eaux-de-vie de vin (1752).

Quartier Graslin (1785).

FF 111-126. *Archers de la Ville* ; commissaires de police, un pour chacun des six quartiers de la ville.

Arrêtés et ordonnances de police, depuis 1720 : police des théâtres (1711) ; spectacles ambulants, acrobates, écuyers.

Information contre des poissonnières qui avaient fait faire, à leurs frais, des statues de cire habillées, ridiculisant les commissaires de police (1723).

Arrestations, assassinats, vols et batailles dans les rues.

Marchés aux bestiaux. Foire nantaise (EE. 127-185).

FF 186. *Ordonnances de police*.

Denrées, halles, poissons ; jauge, étalonnage, mesures ; taxe de pain et police de la boulangerie ; taxe de la viande ; circulation des blés, grains et farines.

Approvisionnements, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.

FF 207. *Jeux* ; portefaix du commerce, colporteurs, taverniers,

logeurs ; voitures, charrettes et litières ; crocheteurs, porteurs de chaises et rouliers.

Règlement sur la fermeture des portes d'entrée. Sécurité publique. Bris de lanternes, port de flambeaux.

FF 237. Insultes aux commissaires qui font exécuter ces règlements de police ; diverses scènes assez burlesques.

FF 251. Autorisations pour la vente de certains remèdes. Exercice des professions de dentiste, pédicure, oculiste, sage-femme.

FF 256-268. *Police des russes* : rassemblements, compagnonnage, mendiants et vagabonds.

Bals masqués. Poursuites contre deux masques indécents qui s'étaient présentés au bal de la salle de spectacle du 7 février 1745.

FF 269-274. Plaintes des familles, affaires de ménage ; filles et libertins ; tapages nocturnes.

FF 275. Police de la Bourse (1665).

FF 276. Ascension d'un aérostat, monté par Coustard de Massi et l'Oratorien Mouchet, en 1784.

FF 277. Démolition de l'église St-Saturnin, en 1784.

Série GG. **CULTE, INSTRUCTION ET ASSISTANCE PUBLIQUE.**

Registres des anciennes paroisses.

L'inventaire des registres paroissiaux rendra de grands services non seulement aux amateurs de généalogies, mais encore à tous ceux qui, à un titre quelconque, auront quelque date à vérifier, pour l'histoire d'une famille ou d'un individu se rattachant à la ville de Nantes. C'est une source abondante de renseignements précis, à laquelle a déjà été puisée la matière de plusieurs bons ouvrages, mais qui peut encore servir de base à quantité de travaux sur les arts, le commerce et l'exercice des diverses professions à Nantes. Tous les noms d'artisans, artistes, médecins, imprimeurs, bourgeois, notables, gentilshommes, officiers et fonctionnaires, cités dans ces registres, ont été relevés et transcrits avec soin par M. de la Nicollière, de même que chaque mention présentant quelque intérêt pour l'histoire ou la curiosité, chaque détail donnant un aperçu sur les mœurs et usages de nos pères.

Le savant archiviste a fait précéder son second volume d'une introduction offrant une vue générale de ces registres paroissiaux, avec l'indication de quelques-uns des traits les plus curieux qu'ils contiennent, le tout accompagné de commentaires et de réflexions fort intéressantes. Il remarque que certaines pages des registres

présentent de rares et précieux autographes de princes et de personnages célèbres, des signatures et des seings manuels d'artisans, fort curieux, de beaux spécimens de calligraphie. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à cette excellente introduction.

Toutefois nous donnerons ici certains extraits de ces registres, qui ne nous paraissent pas sans intérêt, afin de montrer ce que l'on peut tirer de leur simple inventaire, indépendamment des milliers de noms propres et de dates qu'il offre au lecteur.

GG I-10. REGISTRES DE LA COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME.

Ils commencent en 1585, et nous y remarquons une signature de Nicolas Fouquet, parrain, le 21 septembre 1642, de la fille de Jacques Huteau, seigneur du Buron, président aux Comptes ; et, le 28 avril 1677, l'acte de baptême d'un des plus fameux corsaires nantais, Jean Vié.

GG11-43. REGISTRES DE SAINT-CLÉMENT.

Ils commencent en 1486, et nous en extrayons les remarques suivantes :

Maladie contagieuse à Nantes, en 1637 ; les malades étaient atteints de charbons, sans doute produits par la peste.

*26 juillet 1526.* Marie de Médicis, résidant à la maison de la Mironnerie, donne le pain béni à Saint-Clément.

*6 août 1626.* Mariage de Monsieur, frère de Louis XIII, avec Mademoiselle de Montpensier, célébré dans la chapelle des Minimes, par le cardinal de Richelieu.

*5 juin 1628.* Le R. P. Josimas, Grec, de l'ordre de Saint-Basile, célèbre *en français*, la sainte Messe, par permission de l'évêque et du recteur.

*18 février 1632.* Un acte de baptême porte les noms de deux marraines, avec mention spéciale que cela ne doit pas servir d'exemple, et qu'une seule est suffisante.

*23 mars 1738.* Réhabilitation d'un mariage, célébré le 10 février précédent et invalidé par défaut de la présence du propre curé et de domicile suffisant.

*14 juin 1792.* Serment oivique du curé de la paroisse, du conseil épiscopal et du clergé de la ville.

GG 44-62. REGISTRES DE SAINT-DENIS. Depuis 1549.

*14 mars 1568.* Le recteur de Saint-Denis affirme sa cure au recteur de Longon, évêché de Maillezais, chassé de son pays par les huguenots.

*25 janvier 1590.* Baptême de la fille de Pierre Dorion, maître libraire.

GG 63-96. REGISTRES DE SAINT-DONATIEN. Depuis 1552.

Deux actes de baptêmes, l'un de 1582, l'autre de 1593, nous fournissent deux noms intéressants : celui de « sire Jan Fegneux, commissaire et architecte général des fortifications et réparations pour le roi, es pais et duché de Bretagne », et celui de Michel de Saint-Rémy, capitaine du château de Nantes.

Une mention du 4 avril 1616, nous apprend que des paroissiens de Carquefou se réfugièrent alors à Saint-Donatien, « à cause des troupes de soldats qui sont depuis quinze jours à Carquefou, et empêchent l'administration des sacrements, ayant mis leur corps de garde et même leurs chevaux dans l'église. »

Il y avait peu de sûreté hors des remparts, en 1647 ; car d'odieuses violences furent commises, cette année-là, près du marais de l'Erdre.

L'un de ces registres nous signale aussi, en 1632, une contagion si violente que les sépultures étaient faites par les « *serviteurs de la Santé* » de la ville de Nantes.

1715. Sépulture de 17 personnes, noyées dans l'Erdre où leur bateau avait chaviré.

1737. Les Carmes ayant voulu interdire leur église au clergé de Saint-Donatien, des paysans ivres de cette paroisse, qui accompagnaient un cadavre y firent un grand scandale. Les Carmes furent d'ailleurs condamnés par l'évêque.

1751. Défrichements près des Erdre, très-intéressants détails topographiques sur des terrains soumis à la dime des chanoines et du recteur de Saint-Donatien.

1772. Procession solennelle en l'honneur d'une portion de la vraie Croix, donnée à la paroisse en 1769.

GG 97-133. REGISTRES DE SAINT-JACQUES. Depuis 1539.

Saint-Jacques était une fillette ou trêve de Saint-Sébastien, et ne fut érigé en paroisse qu'en 1792.

*6 août 1618.* Des canonniers Suisses, allant à Concarneau par ordre de M. de Vendôme, passent au faubourg de Vertais.

*Novembre 1618.* Comè

*11 août 1619.* Orage épouvantable.

*12 septembre 1621.* Aspect extraordinaire du ciel, et combat dans les airs, toute la nuit.

GG 134-136. REGISTRES DE SAINT-JEAN ET SAINT-PIERRE.

Paroisse très-petite et dont les registres, contenant fort peu de mentions, commencent en 1599. Elle se desservait à l'un des autels de Saint-Pierre. Pour l'année 1766, il n'y eut point de registre, parce que l'on n'eut aucun acte à y insérer.

GG 137-150. REGISTRES DE SAINT-LAURENT. Depuis 1565.

Le recteur a placé, en tête du registre de 1565, la liste assez curieuse des volumes de sa bibliothèque : 3 bibles, quelques recueils de sermons, œuvres des Pères etc.

En 1698, cette paroisse avait pour recteur Nicolas Cassard, oncle du célèbre corsaire de ce nom.

GG. 151-167. REGISTRES DE SAINT-LÉONARD. Depuis 1580.

1624. Grandes réparations à l'église.

1646. Meurtre commis dans la ville, près le collège Saint-Jean, sur la personne d'un tailleur, tué à coups de pistolets et d'épées.

1648, 18 mai. Un acte de baptême porte les noms d'un grand nombre des comédiens de la troupe dont Molière faisait partie. Mais le nom de Molière ne s'y trouve pas.

1651. Détails curieux sur l'inondation effrayante qui eut lieu cette année-là, depuis le 17 janvier jusqu'à la Chandeleur. Les eaux portaient bateaux depuis le puits de la Chambre des Comptes jusqu'à celui du carrefour des Changes, et, les 19 et 20 janvier, la Loire passa un pied au-dessus du pont de la Poissonnerie. L'eau s'arrêta à la porte de l'église Saint-Léonard; mais les terres imbibées rendaient fort difficiles les sépultures dans l'église, dont le pavé s'effondra même, en plusieurs endroits. Une des petites tours du château de Piremil s'écroula, et les gens de la Saulsaie et des Ponts durent abandonner leur quartier. Devant la porte du cimetière de Saint-Léonard, l'eau courait avec la même violence qu'en pleine rivière.

1783, 5 mai. Bénédiction solennelle, par le clergé de Saint-Léonard, de la chapelle de la nouvelle Chambre des Comptes.

GG 168-294. REGISTRES DE SAINT-NICOLAS. Ils commencent en 1467, et, tant par le long espace de temps qu'ils embrassent que par le grand nombre de mentions de tous genres qu'ils nous fournissent, ils sont d'un intérêt exceptionnel.

En étudiant ces registres, nous remarquons tout d'abord la grande quantité d'étrangers qui s'étaient fixés dans la paroisse de Saint-Nicolas, paroisse de la Fosse ou du Port, véritable colonie d'Espagnols surtout, et aussi de Portugais. Quelques Irlandais,



prêtres, religieux et catholiques exilés, s'y rencontrent aussi depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Mais les Espagnols y dominent, au point que trois actes des registres sont rédigés dans leur langue. M. de la Nicollière en a reproduit deux dans son inventaire ; nous transcrivons plus loin le troisième. Peu à peu nous voyons ces étrangers s'établir dans notre pays, s'y unir à d'anciennes et honorables familles et y exercer d'importantes fonctions. Les Ruiz marient leurs filles dans la meilleure noblesse de Bretagne et reçoivent les rois dans leur maison, les Rocaz donnent un maire à la ville, les Vaz de Mello, Portugais, alliés aux Charette, et devenus seigneurs de la Métairie (paroisse du Poiré-sous-la-Roche-sur-Yon) s'éteignent glorieusement tant sur les champs de bataille d'Allemagne qu'à Quiberon, et sur l'échafaud révolutionnaire, en la personne de trois jeunes filles, dont la mort héroïque fait l'admiration de tout le peuple et le désespoir des bourreaux ; la Faculté de Médecine de Nantes compte dans les rangs de ses docteurs une grande partie des Portugais émigrés qui semblent avoir spécialement recherché cette profession ; ces registres nous montrent enfin l'importance des relations de la ville de Nantes avec l'étranger, aux XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, et l'agrément et le profit que son séjour présentait aux émigrés et aux négociants de tous pays. Nous allons citer quelques-uns des noms étrangers que nous y rencontrons.

Leur première mention d'ailleurs est un baptême du 2 septembre 1467, dont le parrain est un marchand espagnol, nommé « Martin de Bitone » ; puis viennent, entre beaucoup d'autres, les noms et faits suivants :

1475. François, fils du duc et d'Antoinette dame de Villequier, est parrain d'un enfant.

1476. Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne, est parrain.

1475 Edouard, « bastard de Bretagne », parrain ; Jeanne de Moussy, femme de Pierre Landais, marraine.

1477. Deux marchands espagnols, Martin de Mirande (c'est-à-dire natif de Miranda) et Pierre de Valence, sont parrains.

A la fin de ce registre (GG. 168), l'on a ajouté la liste des dames de Charité, en 1670.

1495. Alonso de Miranda, et Martin, Espagnols, sont parrains.

1503. Baptême du fils de Gonsalo de Compludo et de Guyonne Le Goutz.

1506. La duchesse-reine assiste à une procession de Saint-Nicolas.

1513. Baptême du fils de Gonsalo de Lerme.
1521. Baptême du fils d'un marchand d'Espagne, *de partibus Hispaniæ*, Jean de la Presse. Est parrain Martin d'Annoncibay.
1524. Françoise d'Astoudille, marraine.
- 1532, 4 mars. Baptême du fils de Pierre d'Espinoze (dit ailleurs : de Spinosa),
1539. La femme de Guyon Poponneau est marraine d'une cloche (Ce nom est celui d'une ancienne famille bourgeoise de Nantes).
1540. Baptême de la fille de François de Santo-Domingo. Parrain : Julien de Mirande, chanoine de la collégiale.
- 1541, 1543 et 1544. On trouve dans ces registres les noms de Jean de Complude, François d'Astoudille, seigneur de l'Yvernisre, Isabel de Santo-Domingo, Catherine de la Presse, tous espagnols devenus Nantais et possédant de beaux fiefs dans notre région. Ils nous apprennent aussi que François de Spinoza était doyen de Chateaubriant.
1546. Deux actes de baptêmes furent rédigés en langue espagnole, sur un registre de Saint-Nicolas, et M. de la Nicollière en a donné le texte dans son Introduction. Nous ajouterons celui-ci, en date du 2 novembre 1550 :

*En dos de noviembre 1550, fue bautizado Pierres Harnaot, hijo de Francisco Harnaot y de su muger Juana Puyet. Fueron sus padrinos Pierres de Espinosa, y Guillomo Puyet, y madrina Maria de Espinosa, muger de Juan Moteil.*

Nous ferons remarquer que *Guillomo* eso une faute pour *Guillermo*, que *Pierres* a été mis deux fois en français, pour *Pedro*, enfin que *Harnaot*, *Puyet*, *Moteil*, sont des noms catalans.

1562. Baptême d'Isabel, fille de Jean-Baptiste de Bourgues (c'est-à-dire natif de Burgos) et de Guyonne de la Presse. Parrain : Jean Le Loup, mari de Jeanne de Mirande ; marraines : Marguerite de Villadiego et Catherine de Mirande.

Cet acte nous montre l'alliance d'une famille espagnole avec les Le Loup, ancienne maison du comté nantais.

En l'année 1573, un acte nous présente le nom de Martinez, et un baptême du fils d'André d'Altuna, en 1565, est attesté par les parrains Martin d'Annuncibay (nom catalan) et Domingo, fils du docteur Domingo de Puerto. La marraine est la fille de « sire André Rouiz ».

Un autre exemple du mélange des familles des deux nations nous est fourni par un acte de baptême de 1566. Il y est question du fils

de Pierre Chemynart, sgr de Chalonges, et de Jeanne de Mirande, tenu sur les fonts par François de Sesmaisons, sgr de la Saulzinière, et Jean de Santo-Domingo.

La fille de Julien Rouys et de Jeanne Rocaz est aussi baptisée cette même année 1566; et le célèbre André Ruys nous apparaît en 1572, comme parrain d'une cloche, de même que Gatien d'Aragon, d'une famille espagnole établie à Nantes.

Quant aux Portugais, nous citerons l'acte de baptême du fils d'Antoine Goumez et de Philippe Courtine, sa femme, en 1589. Parrain : Manuel Rodriguez; marraines : Agnès Cardoze, veuve Henry, et Marie de Fonsèque, « tous du pays de Portugal », dit l'acte.

Puis le baptême du fils d'André Vaz et d'Agnès Cardoze, « natifs du pays de Portugal », le 12 octobre 1593. Enfin nous trouvons des Rodrigue, Cardoze, de Gueldo, Carnero, de Mello, docteur en médecine, Vaas, de Matos, Lopez, Brandoa, Fonseca, Machado, Rodriguez, Henriquez, Nunez, Alvarez, Noguera, etc., etc., dans des actes de baptême de 1596, 1598, 1602, 1611, 1616, 1617, 1619, 1631, 1634, 1640, 1658, etc.

Un Italien, « sire Jean-André Rouzain, natif de Bologne », époux de Catherine Corderoy, fait baptiser son fils en 1633.

Un Grec, Alsido de Carpara, meurt à Nantes et est enterré à Saint-Nicolas, en 1595.

Les Irlandais sont assez nombreux. Citons Patrice Comerfort, évêque de Waterfor et Lismoor, en Ibernien, religieux des Hermites de Saint-Augustin; Paul Saarsfield, « Irois », marchand à la Fosse, qui épouse la fille d'un échevin; Columban de la Crux, « Irois », prêtre habitué de Saint-Nicolas; Jacques O'Neill, Elizabeth Comerfort, Thomas Macnemara, Marie-Anne Geraldin, Guillaume et Jean Macmahon, Jeanne Schiel, « religieuse de Saint-François-de-Sainte-Elizabeth, obligée de quitter son monastère d'Irlande « pour la foi catholique » etc..., dont les noms sont fournis par des actes de 1652 (14 mars), 1672 (1<sup>er</sup> février), 1673, 1701 (30 juin), 1715 etc. etc.

Quelques mentions intéressantes peuvent être tirées çà et là de ces registres; en voici plusieurs, à titre d'exemples :

1572. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne, est parrain d'un fils d'André Ruiz et de Jeanne Rocaz.

1595. Le duc de Mercœur est parrain, par procuration, du fils de Jean Laubier, s<sup>r</sup> de la Chaussée, ancien maire.

1639. Un acte de baptême cite, comme parrain, Henri d'Escoubleau-Sourdis, archevêque de Bordeaux.
1640. Un acte nous donne le nom de J. Fr. Bonnin, marquis de Chalucet, « lieutenant pour le roi des ville, château et évêché de Nantes ».
1645. Le baptême de la fille de « M<sup>e</sup> Goheau, notaire royal », est à citer, parce qu'il nous montre le descendant d'une illustre famille nantaise d'ancienne chevalerie, réduit à exercer une fonction assez modeste.
1608. 17 octobre. Entrée solennelle de César, duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne.
1626. 15 octobre. Contagion à Nantes.
1651. 20 janvier. Le Saint-Sacrement est apporté de la chapelle Saint-Julien-à-la-Fosse en l'église Saint-Nicolas, à cause des eaux « qui furent si grandes que, le lendemain, elles étaient sur le grand autel de ladite chapelle ».
1658. 20 janvier. Sépulture de David Mer, du Hâvre-de-Grâce, blessé dans le navire *le Soleil*, revenant de Saint-Christophe, déposé à *La Sirène*, en la Fosse.
1708. 8 octobre. Le saint Viatique est porté à l'île Cochard, au nommé Cochard, batelier, qui « le premier a habité ladite isle ».
1708. 6 décembre. Quarante-Heures aux Filles du Bon-Pasteur, pour le succès des armes de Sa Majesté.
1711. 20 février. La rue Saint-Nicolas est inondée, et la Loire rejoint l'Erdre par le pont Saint-Nicolas. « Les bateaux allaient jusqu'au pied de la *grande échelle* de l'église, et sur le rebord « du premier pont de Saint-Nicolas, de ce côté ».
1724. 22 mars. Le recteur de Saint-Nicolas pose la première pierre de la nouvelle chapelle Saint-Julien, près la Bourse des marchands.
1729. 11 juin. Le recteur de Saint-Nicolas, J.-B<sup>e</sup> Arnollet, est déposé et remplacé, pour n'avoir pas voulu signer la formule, conformément à la déclaration du roi de 1664. « Ledit Arnollet « était déjà interdit et suspens depuis l'année précédente, « pour n'avoir pas voulu publier un mandement de M<sup>s</sup> l'évêque, sur le même sujet ».
1740. Les eaux montent autant qu'en 1711, et on va en bateaux par les rues.
1741. 28 février. Eroulement de trois maisons du pont de la Casserie, sur l'Erdre.

1745. Défense aux architectes et propriétaires, de construire sur les fossés et sur la contrescarpe Saint-Nicolas, au-dessus de la glacière.
- 1751, *mai*. Pluies extraordinaires et inondation de la basse ville. Dans la campagne, les chemins inondés sont devenus partout impraticables. Un ouragan furieux endommage clochers et maisons, et cause la perte de beaucoup de navires.
- 1764, *17 juillet*. Le recteur mentionne sa visite aux nouveaux habitants des deux grandes maisons, « dernièrement construites « sur le quai Brancas, au sortir de ce que l'on a appelé jus-  
« qu'ici le *Rateau*. » La largeur en a été prise sur l'épaisseur des tours de ville, abattues.
1768. On démolit la porte Saint-Nicolas, et on comble en partie les fossés Saint-Nicolas. Démolition de l'hôtel de la Bourse.
1770. Cherté des grains : leur prix. Un bateau fait naufrage sur la Sèvre, et plus de 20 personnes, allant de Vertou à Nantes, sont noyées.
- 1774, *novembre*. Sépulture de Guillaume Grou, très-riche négociant, bienfaiteur des pauvres, décédé île Feydeau.
1787. Démolition de la tour des Espagnols et achèvement du théâtre Graslin.
1789. Curieux détails sur les nouveaux quartiers de Nantes, les démolitions et constructions le long de la Loire et des fossés Saint-Nicolas etc...

GG 295-328. REGISTRES DE SAINT-SATURNIN, commençant en 1527.

Nous y remarquons le nom de Mathurin Papolin, libraire-juré de l'Université, en 1545 ; un cas de peste en 1526 ; plusieurs noms d'étrangers, et notamment celui d'Isabel Lopez qui, en 1663, épouse Germain Laurencin, dont la famille devait, au siècle suivant, faire bâtir ce charmant hôtel Laurencin, modèle d'architecture civile, simple et gracieuse, et démoli en 1895, au coin de la rue Haudaudine et du quai de l'île Gloriette.

- 1712, *14 septembre*. « Acte de notoriété pour Claude Lespère, tonne-  
« lier à bord de la *Titie*, de Rochetort, commandée par le  
« sieur marquis de Saujon, prise, 6 ans sont, par quatre  
« vaisseaux corsaires anglais qui les menèrent à Quinselée,  
« Irlande ; et là ledit Claude Lespère y décéda de maladie  
« naturelle ».

Le registre GG 317, contient des détails sur l'époque de construc-

tion des diverses parties de l'église Saint-Saturnin, et le registre GG 319 la mention du mariage, en 1747, d'un Espagnol naturalisé, Fr.-Denis de Campo-Redondo, avec une Nantaise.

GG 329-394. REGISTRES DE SAINT-SIMILIEN. Depuis 1532.

1542. *Hoc tempore, rex Franciæ, nomine Franciscus 1<sup>us</sup>, saesiavit temporale et alium reventum beneficiorum Britannis. Misit sergientes ex Parisiis, qui comittebant seculares ad fructuum perceptionem, ob non solutionem decimarum.*

1641. Baptême d'Agnes, fille d'Emmanuel Vaz Nunes et de Béatrix d'Alphonseca. Parrain : Jean Rodrigues de Moire ; marraine : Agnes Vaz, femme d'Emmanuel Vaz, docteur en médecine.

1677. Liste des curés de Saint-Similien.

GG 399-412. REGISTRES DE SAINT-VINCENT. Depuis 1566.

1592. 5 novembre. Baptême de deux jumeaux, François et Françoise, enfants du duc de Mercœur et de Marie de Luxembourg, tenus et nommés par des pauvres.

1598. 12 mai. Baptême de Gabriel de Goulaine, fils de Gabriel et de Marguerite de Bretagne. Marraine : Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort ; parrain : César duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne.

1755. Mention de la guerre avec l'Angleterre, du préjudice qu'elle cause au commerce de Nantes, du tremblement de terre de Lisbonne. Grands travaux et démolitions à Nantes. Achèvement du pont du Port-Communeau.

1757. 27 septembre. ¶Pose de la première pierre du pont de la Poissonnerie.

1758. juin. Les Pères Jésuites font bâtir leur église, rue de Briord.

GG. 413-473. REGISTRES DE SAINTE-CROIX. Depuis 1480.

Nous en extrayons deux mentions seulement :

1763. 12 décembre. Mariage de noble homme Louis-Jacques-Nicolas Cambronne, négociant, fils du sieur Louis Cambronne, négociant à Saint-Quentin, et demoiselle Marie-Anne Reneufve, — avec demoiselle Thérèse Daller.

1780. 18 mars. Bénédiction de la nouvelle chapelle de Bon-Secours, sur l'île Feydeau.

GG 474-477. REGISTRES DE SAINTE-RADEGONDE. Depuis 1594.

1657. 23 janvier. Baptême de deux jeunes garçons de 9 à 10 ans, l'un, petit-fils du roi de Madagascar, appelé en son langage :

Dianapola, l'autre, Dauphinola, prince et cousin-germain dudit roi. Parrain : le maréchal de la Meilleraye ; marraine : Marie-Urbaine de Maillé, femme de Fr. Bonnin, seigneur de Chalucet, baron de Montrevault, gouverneur du château de Nantes.

Pour Dauphinola, parrain : René de Pontual, maire ; marraine : Marie de Cossé, duchesse de la Meilleraye.

1661. 1<sup>er</sup> septembre. Arrivée du roi à Nantes. « sur les midy à une « heure »... « Le lundi ensuivant, 5<sup>e</sup> dudit mois et an, fist « arrester M. Fouquet, surintendant des finances, et le « fist conduire prisonnier au chasteau d'Angers, estant ac- « cusé du crime de péculat ». Le roi venait assister aux Etats de Bretagne.

Cette importante et curieuse note est à lire en entier sur l'original.

1774. 25 octobre. Bénédiction du nouveau cimetière, nouvellement établi dans la tenue des Pères Chartreux (aujourd'hui la Bouteillerie ou le Grand Brigandin).

GG 478, 479. REGISTRES DE SAINT-PIERRE. Depuis 1744.

Saint-Pierre fut érigée en paroisse en 1790, en remplacement de sept paroisses supprimées.

GG 480, 481. NOTRE-DAME DE LA FOSSE : 1791 et 1792.

Les prêtres de Saint-Nicolas faisaient une procession à cette chapelle, le lendemain de la fête de l'Assomption.

GG 482, 483. REGISTRES DES RELIGIEUSES DE SAINTE-CLAIRE (1737-1792).

GG 484-492. REGISTRES DE L'AUMÔNERIE DE TOUSSAINTS (Depuis 1602).

1651. 20 janvier. Affreux ravages causés par l'inondation.

1655. 22 décembre. Orage épouvantable qui arrache de gros arbres et renverse des moulins. Un ouragan abat le clocher du bourg de Batz. Une femme du Douet-Garnier est enlevée en l'air, au-dessus d'une carrière pleine d'eau et « l'espace de plus de 30 pieds ». On remarque qu'il n'a point fait un semblable temps « depuis que le marquis de Belle-Isle fut « tué devant le Mont Saint-Michel ».

1657. Grandes eaux, du 24 février au 12 mars. On circule en bateau dans les quartiers de Vertais et de la Saulzaie. L'hiver fut très-froid et les glaces restèrent longtemps en rivière. « Jusqu'au 16 juin, air froid, pluies continuelles et gelées « matutinales qui ont gâté les vignes ».

1660. 22 février. Six pages du registre sont consacrées aux cérémonies de Saint-Jean-de-Luz, pour le mariage de Louis XIV et de l'infante d'Espagne.
1661. Arrivée de Louis XIV, le 1<sup>er</sup> septembre. Détails intéressants sur l'arrestation de Fouquet et le départ du roi, le mardi, 6 septembre, à dix heures du soir.
1661. Au mois de février de cette année, on a démoli la muraille derrière l'Evêché.
1664. février. Etablissement des Pères Jésuites au Chapeau-Rouge.
1664. 22 juillet. Terrible orage. Le clocher de la Limouzinière est renversé et planté tout debout, dans le cimetière voisin.
1666. 28 septembre. Nouvelles du grand incendie de la ville de Londres : 38.708 maisons brûlées.
1667. 22 mars. Incendie dans la rue de la Casserie et dans la rue des Halles, jusqu'au Chapeau-Rouge.

GG 493-503. REGISTRES DE L'HÔTEL-DIEU. Depuis 1604.

GG 504-506. REGISTRES DU SANITAT. Depuis 1682.

Nous y remarquons, le 4 mars 1773, la sépulture de Marie-Thérèse Macmahon, pensionnaire de la maison, fille de Messire Thérènce Macmahon, chevalier baronet, capitaine au régiment Irlandais de Clare, et veuve en 2<sup>e</sup> nocés de Messire Mathieu de Meagh, capitaine au régiment Irlandais de Bouklei.

GG 507-508. EGLISE PROTESTANTE (1729-1793). On y trouve une grande quantité de familles étrangères, fixées à Nantes.

Ainsi se termine le second volume. En attendant que le savant archiviste ait terminé le classement du dépôt auquel il préside avec tant de compétence, nous souhaitons que ce rapide compte-rendu et ces quelques extraits donnent une idée aux lecteurs de la *Revue* des richesses que renferme l'inventaire des Archives Municipales de Nantes, et, en les aidant à se reconnaître et à s'orienter dans ce vaste répertoire, leur fassent apprécier l'œuvre de M. de la Nicollière-Teijeiro.

P. DE BERTHOU.

Aux Morts, sonnets sur le monument de Bartholomé, par Paul Demy. — Paris, imprimerie Ménard et Chauffour, 1900.

Le monument du statuaire Bartholomé « Aux Morts », a été érigé, le 2 novembre, au Père-Lachaise. C'est une œuvre saisissante de tristesse, dans le style architectural des tombeaux égyptiens, mais



grecque par une sorte d'harmonie dans l'expression de la douleur, chrétienne aussi par l'attitude des vierges qui se résignent ou qui prient. L'idée de la religion est inséparable de celle de la mort. Le sculpteur l'a compris en mettant un verset du prophète Isaïe dans la bouche du génie qui soulève la pierre du sépulcre. Quant au bon poète Paul Demeny, après avoir exprimé dans les six premiers sonnets qui commentent l'Art par le Verbe, les affres de la peine et les abîmes du désespoir, il célèbre dans le dernier le glorieux *Réveil*.

Quand enfin, descendant par la spirale immense,  
Par les degrés, où tout finit où tout commence  
Abreuvés d'amertume, et la main dans la main,  
Ils se seront meurtris aux ronces du chemin.

Un radieux prodige, effet de la Clémence,  
Qui sait tarir les pleurs et calmer la démence  
Surgira : ce sera le réveil de demain,  
La Consolation de tout martyr humain.

La voici l'Espérance, avec son large geste,  
Ressuscitant les morts, les parents et l'enfant  
Qui dormaient côte à côte au Sépulcre étouffant !

« Levez-vous !... Secouez votre linceul funeste,  
A vos yeux éblouis l'Infini vient s'ouvrir :  
C'en est fait de la Nuit — l'Aube va resplendir. »

Telle est la forme pure et haute que prend l'idée de la mort dans les vers d'un poète et d'un croyant.

O. DE GOURCUFF.

EN MÉMOIRE D'UN ENFANT, par Emile Blémont. — Paris,  
Lemerre, 1899.

Je craindrais, en parlant trop de ce livre intime, d'en ternir le charme délicat, pareil au duvet de pêche d'une joue enfantine. Et pourtant je ne résiste pas au plaisir de citer une de ces poésies, une de celles où l'âme du père m'a semblé le plus harmonieusement confondue avec l'âme du poète :

Le soir, après avoir veillé tard sur un livre,  
Quand ma lampe charbonne en son cercle de cuivre,  
Quand, au loin, dans Paris silencieux et noir  
L'écho des derniers pas meurt le long du trottoir,  
Je sors de mon travail fiévreux, comme d'un rêve,  
Je dégage mon front de mes mains : je me lève.

Péniblement, les yeux obscurcis, l'esprit las.  
 A travers ma langueur minuit sonne son glas.  
 Il faut se reposer, c'est l'heure coutumière.  
 Je pousse le fauteuil, j'emporte la lumière  
 Et je gagne la chambre à coucher. Mais devant  
 La pièce où sommeillait naguère notre enfant,  
 Je crains, (c'est un retour de l'ancienne habitude)  
 Je crains dans ce silence et cette solitude,  
 De faire trop de bruit. Je marche à petits pas  
 Sur la pointe du pied tout doucement, tout bas.  
 Et je m'arrête court, en suspens, immobile,  
 Dès que le parquet craque en la maison tranquille  
 — Comme si nous l'avions toujours là ! Comme si  
 Notre fragile espoir, notre tendre souci,  
 Notre bel enfant rose en attendant l'aurore,  
 Dans les blancheurs de son berceau, dormait encore.

Vous vous rappelez la poésie de jeunesse de Victor Hugo, qui vieillard, devait écrire *l'Art d'être grand-père* : « Lorsque l'enfant paraît. » Elle ne surpasse ni en pureté, ni en émotion communicative les belles poésies de *l'In Memoriam* de M. Blémont, qui fait monter les larmes aux yeux de ses lecteurs, en évoquant l'image de l'enfant disparu.

O. DE GOURCUFF.

CHANSONS DE LA-HAUT ET DE LA-BAS, par Léon Durocher.  
 — Paris, librairie Ernest Flammarion, S. D. (1899).

Je m'inscris en faux contre la première phrase de votre préface *poivre et celle*, mon cher Durocher : « Lecteur, ferme les yeux et ouvre les oreilles, car ce livre doit être entendu. » Pourquoi donc, ô bon poète ? Votre lecteur ne veut pas que vous le priviez du plaisir de lire vos vers et même de les voir — tant ils sont colorés, et brillants autant que vibrants. Tout le monde n'a pas eu l'heur de vous ouïr ; permettez à ceux qui vous lisent seulement de ramasser les feuillets que vous jetez au vent, trop dédaigneux des succès durables.

On vous lira, on vous lit déjà dans cette Bretagne où vos rêves ont commencé et se développent sans se heurter aux bornes de l'horizon trop étroit des cités. Plus vous irez, sans doute, et plus vous vous réfugierez *là bas*, moins vous chanterez votre « Excelsior » en gravissant les pentes qui mènent, *là haut*, aux moulins de la

butte célèbre. Il se pourrait cependant que le voisinage du Sacré-Cœur vous incitât à de nouveaux pèlerinages, et, dans Montmartre qui rit, vous retrouveriez alors la Bretagne qui croit. Mais vous n'en êtes pas encore à ces pieux *pardons* et si je vous chicane d'avoir écrit, jaloux des lauriers de Salis, que vous avez vu le jour en Bretagne et la lumière à Montmartre, si je vous estime moins Montmartrois et plus Breton encore que vous ne le dites et qu'on ne le pense, je confesse volontiers que votre esprit s'est accroché *là haut*.

Pour votre cœur, il est resté là bas et vous l'écoutez souvent. Il vous a dicté les pièces vraiment belles de votre livre, celles où l'on prie :

A genoux donc, sous le ciel bleu,  
A genoux donc et priez Dieu !

celles où l'on lutte :

Quand c'est l'heure du branle-bas,  
Les Bretons ne s'endorment pas,

celles où éclate, dans des vers d'une allégresse, d'une douceur et d'une tristesse infinies, l'amour de la mer bretonne, de la terre bretonne, de la femme bretonne, de toute la Bretagne enfin.

C'est la meilleure partie de ce livre, si précieux pour l'étude de votre double personnalité, mais l'autre n'est point à dédaigner. Montmartre, en aiguissant votre verve, vous a donné une façon plus originale et plus française d'aimer la Bretagne.

OLIVIER DE GOURCUFF.

MÈRE POUDRÉS, et autres nouvelles par Henry Buteau. —  
Paris, 15, rue de Cluny.

J'avais lu, dans l'excellente *Revue du Nivernais* que dirige M. Achille Millien, plusieurs nouvelles signées Henry Buteau. La note émue de ces petits récits, le style très simple, quoique révélant la main d'un artiste exercé, m'avaient frappé. Je me souvenais surtout de la mort d'un vieux vagabond, d'un *chemineau* campé à la Richepin. Ces pages caractéristiques, je les retrouve à côté d'autres qui les valent, dans le très remarquable recueil publié par M. Henry Buteau. Plusieurs nouvelles de ce jeune écrivain dont il faut retenir le nom, *Mère Poudrés*, un exquis pastel du XVIII<sup>e</sup> siècle qui a fourni son titre au volume *Lacrymæ rerum, Un fait divers*,

*Au bord de l'eau, Zine*, tragiques ou douloureuses histoires qui pénétrèrent dans la réalité sans tomber dans le réalisme. *Rêves* encore, étude très affinée de psychologie féminine, permettent de classer M. Henry Buteau parmi les successeurs d'Alfred de Vigny et de Guy de Maupassant. Le parfum d'exotisme de *Tratsé*, lui donne un air de famille avec Pierre Loti. Mais la mélancolie toute spéciale de l'auteur, sa tendresse pour les humbles, sa pitié pour les souffrants lui constituent une bien distincte personnalité, et nul mieux que lui ne me paraît appelé à sauver d'un injuste discrédit ce genre éminemment français de la nouvelle.

O. DE GOURCUFF.

Il ne semble pas que le *Triomphe de la République*, — je veux dire le monument du sculpteur Dalou — ait très heureusement inspiré M. Henri Marsac, auteur d'une ode commémorative (Paris, Bibliothèque de l'Association). Je sais bien que la tâche est ingrate et que la conviction manque de plus en plus aux révolutionnaires d'occasion qui s'égosillent à crier : *Mourir pour la patrie!* ou : *Aux armes, citoyens!* L'absence d'un Rouget de Lisle ou d'un Marie-Joseph Chénier ne s'en fait pas moins sentir sous une République, même *triomphante*. Et quand M. Henri Marsac s'adresse en termes émus à la cette République :

Quel poète dira ton règne bienvenu,  
Ta sublime épopée,

sa voix tombe, hélas ! dans le désert.

O. DE G.

*Un aumônier des Chouans*, tel est le titre d'une nouvelle brochure (Laval, imprimerie moderne), de M. l'abbé Uzureau, bien connu déjà pour ses études vendéennes. Dans la vie de Jean Baudouin, vicaire à Avrillé, il y a une modestie courageuse que son biographe a su mettre en relief. Ce simple prêtre répondit, aux sectaires qui l'interrogeaient, avec une tranquillité héroïque; il ne dut son salut qu'à un hasard providentiel. Excellente notice.

O. DE G.

Un des esprits les plus indépendants de ce temps, M. Emile Bergerat, publie à la librairie Ollendorff, son *Théâtre complet*. Il y aura cinq volumes. Attendons le dernier au titre si plein de promesses : « Le martyr théâtral » pour juger l'ensemble de l'œuvre. Dans les deux premiers, ferme prose et vers bien frappés recommandent des pièces de mérite inégal, mais de verve singulière. Caliban dans un

court Prologue, se vante d'avoir créé trois mots qui résument à l'entendre l'historiographie théâtrale de son temps : *Tripatouillage Cabotenville, Soireux*. Ces néologismes nécessaires entreront, au vingtième siècle, dans le Dictionnaire de l'Académie.

O. DE G.

Notre compatriote M. Paul Eudel, (4, rue Gustave Flaubert, à Paris) organise, dans la section française de l'Exposition de 1900, le Musée rétrospectif des fêtes publiques. Il fait appel aux collectionneurs d'objets, pièces ou documents concernant ces fêtes, si caractéristiques en Bretagne et surtout les pardons ou s'atteste, avec une vigueur persistante, la foi robuste de la race.

Les Veillées de Plaisance dont nous avons entretenu nos lecteurs, ont aujourd'hui leur organe mensuel. Nous avons sous les yeux le premier numéro de *La Veillée*, revue illustrée d'art et de traditions françaises, avec des vers de Maurice Rollinat et de François Fabié, des articles d'André Theuriet, Maurice Pottecher, Olivier de Gourcuff. Cette belle publication fait grand honneur au décentralisateur à outrance qu'est Pierre Lelong. Nous lui souhaitons cordiale bienvenue.

.\*

Nous apprenons, avec le plus vif regret, la mort, à Vannes, de M<sup>me</sup> Louise Le Borgne qui, sous le pseudonyme de Sylvane de Kerhalvé, a souvent collaboré à la *Revue de Bretagne*. M<sup>me</sup> Le Borgne a laissé des livres charmants, prose et vers, qui témoignent de l'imagination la plus riche et de la plus fine observation : *Sônes et Visions, Grand'Mère, Têtes de femmes, Branches d'épines*.

La Bretagne perd en elle un de ses poètes et de ses peintres, car elle excellait à fixer en d'aimables ou émouvantes pages les traits de la nature bretonne. Nous publierons dans notre prochain numéro une étude écrite par une main amie et tout à fait digne de la femme d'esprit exquis, de cœur vaillant, qui vient de s'éteindre.

O. DE G.

La Société Française d'Éditions d'Art, sous la direction de M. L.-Henry May, tout en nous présentant cette année pour les étrennes de 1900, des volumes de grand luxe comme ceux que l'on est habitué à trouver dans cette maison de premier ordre, nous offre un nombre plus grand que d'habitude d'ouvrages pour la jeunesse, établis sous

l'intelligente et très compétente direction de M. Georges Mantoux. Nous allons essayer en quelques lignes de donner un aperçu de l'ensemble de ces nouveautés.

**PETITE REINE**, par M. Chambon, destiné aux jeunes filles.

Des aventures désolantes séparent Petite Reine de ses chers parents mais tout finit dans une apothéose de joie. Le récit se déroule dans un cadre pittoresque et dans un temps curieux ; il évoque la période glorieuse du règne de Louis XIV et tous détails historiques sont d'une scrupuleuse fidélité.

Un style clair, simple, un mouvement rapide donne à ce volume un aimable intérêt. Un vol. gr. in-4, relié 8 fr.

*La Bibliothèque enfantine* comme tous les ans apporte une joie nouvelle à nos jeunes enfants ; son 27<sup>e</sup> volume, *Contes pour les enfants sages* par C. Natal, l'auteur apprécié des petits ; par cette charmante publication où par des contes plus attrayants les uns que les autres il amène le rire en ces gentils visages, n'oublie jamais que la lecture doit être pour eux une leçon de morale.

**GRANDS CŒURS ET PETIT PAYS**, par M. Noël Gaulois.

Les héroïques efforts d'un petit peuple opprimé par une puissance redoutable et décidé à reconquérir sa liberté, fut-ce au prix des plus douloureux sacrifices, les aventures extraordinaires de quelques jeunes gens, de nationalités diverses enflammés d'une égale ardeur pour la défense d'une cause sacrée, tels sont les éléments d'un ouvrage écrit, pour la jeunesse, par Noël Gaulois sous ce titre *Grands cœurs et petit pays* dans un milieu saisissant d'imprévu, l'auteur a su camper avec un rare bonheur une série de personnages curieusement étudiés qui évoluent à travers une action rapidement conduite et d'un intérêt soutenu. Le prestigieux crayon du maître Zier a traduit avec une force et une couleur admirable les passages sailants de cette œuvre et ses illustrations donnent au volume une réelle valeur artistique. Un vol. gr. in-4, relié 8 fr.

**2<sup>e</sup> UN HÉRITAGE DANS LES AIRS**, par M. Th. Cahu.

Avec cette donnée d'un héritage inattendu à recueillir, le lecteur est entraîné par l'auteur dans un voyage extraordinaire afin de retrouver le détenteur des millions, tous les moyens de locomotions

sont employés et c'est dans les airs que le but est atteint. Voyage trop rapide, l'auteur étant le conteur le plus agréable, c'est à regret qu'il faut se séparer de lui sur le mot fin. Un vol. broché 2 fr. 25, relié bleu et or, tranches dorées 3 fr.

*L'Oie du Capitole*, par M. Léo Claretie, illustrations de M. A. Vimar, est l'amusante aventure d'une oie qui descend aux enfers et qui y voit des choses surprenantes, l'Enéide ou l'odyssée d'un palmipède, avec de comiques parodies pleines d'imprévu et de variété. Les collégiens en feront leurs délices, car l'antiquité ne leur avait pas encore été présentée sous ce jour riant. Les Dessins spirituels et drôles de Vimar mettent le rire et la gaieté sur les fronts les plus moroses. Voilà bien le livre de la jeunesse, livre sain et attrayant. Un album gr. in-4 de 48 pages, 60 dessins en couleurs sous un riche cartonnage. Prix : 8 fr.

POMPÉI ; LA VILLE, LES MŒURS, LES ARTS, par Pierre Gusman.  
Préface de Max Collignon.

Revivre une époque disparue, la goûter dans son cadre, essayer d'en saisir les nuances délicates, telles sont les sensations que l'auteur a voulu offrir sans reconstitutions imaginaires, avec le seul concours des documents provenant de l'antique Pompéi. La tâche était captivante, immense ; il fallut la borner ; mais guidé par les auteurs anciens et par les travaux archéologiques modernes et surtout imprégné de ce parfum antique qu'exhalent encore les ruines poudreuses de Pompéi, l'auteur, initié par de longs séjours au charme mystérieux de la ville, nous présente une Pompéi qui semble refleurir.

Illustré de plus de 500 dessins à la plume et 12 planches hors texte en couleurs d'après nature comprenant 32 sujets, cet ouvrage se trouvera être une véritable encyclopédie pompéienne où chacun selon ses goûts et ses études trouvera des documents qu'il est difficile de se procurer, les trois quarts même sont inédits.

Prix de l'ouvrage, un vol. gr. in-4, contenant 450 pages, 500 dessins et 12 aquarelles, broché sous une couverture élégante, exécutée d'après les indications de l'auteur : 30 fr. ; relié, 40 fr.

PARIS PITTORESQUE ; 1800-1900 ; la Vie, les Mœurs, les Plaisirs, par Louis Barron.

Raconter et peindre la Vie de Paris pendant le siècle que l'Exposition universelle de 1900 va magnifiquement clore, tel est le vaste sujet de l'ouvrage de M. Louis Barron. Nous croyons pouvoir dire qu'il n'en est pas qui réponde mieux en ce moment à la curiosité du public.

Qui pourrait oublier ou méconnaître l'importance du rôle de Paris dans les affaires du monde, de 1800 à 1900 ? Qui pourrait ne pas voir en Paris le plus complet résumé des grandeurs et des vicissitudes du siècle.

Paris ne se repose jamais. Le progrès est sa loi suprême, de là ses incessantes réformes, les continuel perfectionnements qui, de période en période, renouvellent sa physionomie, inimitables métamorphoses, dont s'émerveillent ceux qui l'observent de près.

Ces métamorphoses l'auteur en fait l'objet de ses études, et il a noté ces multiples symptômes pour les décrire. Son livre en est le tableau complet et animé. Tout ce qui disparaît et tout ce qui naît documenté par les textes et les dessins contemporains y a sa place.

Ainsi, comme sur un immense théâtre se succèdent de changeants décors et défilent d'innombrables personnages, de manière à donner au lecteur, emporté dans le mouvement des choses et des êtres, l'illusion de vivre de 1800 à 1900, la vie extraordinaire de Paris.

Un vol. gr. in-4 de 400 pages illustré de 400 vignettes dans le texte et de 20 planches hors texte, tirées en couleur, 25 fr.; demi-reliure d'amateur, 40 fr.

D'un jeune poète Valentin Mandelstamm, auteur de *Rumeur*, un volume remarqué, paraît aujourd'hui chez OLLENDORFF : *Autre Guitare*. Il se compose de pièces d'une étrange intensité de sensation, et dont la forme est très personnelle. Voilà un volume qui plaira aux lettrés et aux délicats.





# TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1899. — SECOND SEMESTRE

---

## JUILLET

- I. — *La guerre de Blois et de Montfort : la comtesse de Montfort et le Siège d'Hennebont (juin 1342)*. — ARTHUR DE LE BORDERIE, membre de l'Institut, 5.
- II. — *L'Épopée romane dans les provinces de l'Ouest*. — Vicomte CH. DE LA LANDE DE GALAN, 20.
- III. — *Un Breton pendant le Siège et la Commune*. Correspondance d'Hippolyte Lucas (6 septembre 1870-31 mai 1871 (suite)). — LÉO LUCAS, 36.
- IV. — *Contes de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord*. — PAUL SÉBILLOT, 42.
- V. — *Le Rosier de la Reine*. — ALEXANDRE DRÉVILLE, 51.
- VI. — *Le Pardon des Bretons de Paris à Montfort l'Amaury* : TESTIS. — *Salut à Montfort l'Amaury* : O. DE GOURCUFF. — *Pardon Nenna Bréh (le Pardon d'Anne de Bretagne)* : PIERRE LAURENT, 55.
- VII. — *Mémoire d'un Nantais (suite)*, 65.
- VIII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : 1830, *Chouans et Réfractaires* (Bretagne et Bas-Maine), par M. Aurélien de Courson ; *Trois études historiques*, de l'abbé Guillotin de Corson ; *Les Grandes Légendes de l'Humanité*, par L. Michaud d'Humiac ; *La Légende de Mélusine pièce d'ombres*, par Jean Philippe ; *Le livre d'Heures de l'Amant*, par Aimée Fabrègue ; *Histoire du Théâtre Lyrique (1852-1870)* par M. Albert Soubies ; *Le Droit de Grenouillage*, par M. Trévédy ; *Nouvelle Revue Rétrospective* ; *Théâtre de campagne* ; *Drames baroques et mélancoliques*, par Frédéric Boutet ; *Les yeux s'ouvrent*, de M. C. Poinsoy ; *L'Immaculée Conception et la Renaissance Catholique*. du C<sup>o</sup> de Pesquidonx : O. DE GOURCUFF. — *Enquête sur la guerre et le militarisme*, publiée par l'Humanité Nouvelle : L'Almanach du Drapeau, 72.

## AOUT

- I. — *Sainte-Anne pendant la Révolution (suite)*. — Abbé GUILLOUX, 81.
- II. — *Correspondance d'Hippolyte Lucas pendant le Siège et la Commune*, (6 septembre 1870-31 mai 1871) (suite). — LEO LUCAS, 101.

- III. — *Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII* (suite). — J. TRÉVÉDY, ancien président du tribunal de Quimper, 111.
- IV. — *Contes de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord*, (suite). — PAUL SÉBILLOT, 124.
- V. — POÉSIE FRANÇAISE : *Deux sonnets*. — H. BOUT DE CHARLEMONT, 132.
- VI. — *Les fêtes félibréennes de Provence*. — H. BOUT DE CHARLEMONT, 134.
- VII. — *S'épouseront-ils, ou la lettre anonyme*, comédie en un acte. — HENRY DE FARCY DE MALENOE, 136.
- VIII. — NOTICES ES COMPTES-RENDUS : *Michel de l'Hospital, avant son élévation au poste de chancelier de France, 2<sup>e</sup> partie (1555-1560)*, par M. E. Dupré Lasale ; *Un oublié, Geoffroy de Pont-blanc*, par M. Ernest Rivière ; *L'Immaculée Conception et la Renaissance Catholique*, par Dubosc de Pesquidoux, tome 1<sup>er</sup> ; *M<sup>me</sup> Turpaul (de Cholet)*, par l'abbé Uzureau. — O. DE GOURCUFF, 157.

## SEPTEMBRE

- I. — *Monsieur Charles de Keranstec'h* — ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, 161.
- II. — *La bataille des Trente (26 mars 1351)*. — ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, 164.
- III. — *Sainte-Anne pendant la Révolution* (suite). — Abbé GUILLOUX, 193.
- IV. — *Correspondance d'Hippolyte Lucas pendant le Siège et la Commune. (6 septembre 1870-31 mai 1871)* (suite). — LEO LUCAS, 206.
- V. — *Mémoires d'un Nantais* (suite). 214.
- VI. — *Chansons bretonnes, dialecte de Vannes : Moëz er botour koëd (La femme du sabotier)*. — YANN KERHLEN, 223.
- VII. — *Récit du pays de Rennes : La Légende de la Croix-Malinge*. — ARMEL DE LA BIGNE, 230.
- VIII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Répertoire général de Bio-bibliographie bretonne*, par René Kerviler, fascicule XXXI<sup>e</sup> (*Daum-Dem*) ; *L'Ombre étoilée*, par Madeleine Lépine ; *Charles Loyson, sa vie, son œuvre*, par Léon Séché ; *Légende de sainte Triphine*, transcrite et annotée par RenéeASSE ; *La ville morte du Pied de Bourquet*, par H. Bout de Charlemont ; *Madame A. Riom* — O. DE GOURCUFF, 235.  
*La Plume*, 240.

## OCTOBRE

- I. -- *L'Épopée romane dans les provinces de l'Ouest (suite)*. — VICOMTE CH. DE LA LANDE DE CALAN, 241.
- II. — *Le Quarantième Congrès de l'Association Bretonne tenu à Guérande du 24 août au 2 septembre 1899*. — P. DE BERTHOU 252.
- III. — *Sainte-Anne pendant la Révolution (fin)*. — ABBÉ GUILLOUX, 276.
- IV. — *Contes d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord (fin)*. — PAUL SÉBILLOT, 287.
- V. — *Correspondance d'Hippolyte Lucas pendant le Siège et la Commune (6 septembre 1870-31 mai 1871) (fin)*. — LEO LUCAS, 298.
- VI. — POÉSIES FRANÇAISES : *Brin de Bruyère*, CHARLES FUSTER ; *Toujours Bretons*, LOUIS BOIVIN, 307.
- VII. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne comprises dans le territoire de la Loire-Inférieure*, par M. l'abbé Guillotin de Corson ; *La Littérature Française au XIX<sup>e</sup> siècle*, par M. F. T. Perrens, membre de l'Institut ; *Sur nature, symphonies pastorales et maritimes*, par B. Sari-Flégier ; *Folk-Lore Catalan. Légendes du Roussillon*, par Horace Chauvet ; *La musique en Espagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, par M. Albert Soubies ; *Le Musée Criminel* ; *Discours prononcés aux obsèques de M<sup>me</sup> Adine Riom* ; *Rimes Sablaises*, par M. Marcel Béliard ; *Paix et Désarmement*, par M. Achille Magnier ; *La Pologne et la Paix générale*, par Jean d'Ostremer. — O. DE GOURCUFF, 313.

## NOVEMBRE

- I. — *L'Épopée romane dans les provinces de l'Ouest (suite)*. — VICOMTE CH. DE LA LANDE DE CALAN, 321.
- II. — *Le poète Browning à Sainte-Marie-de-Pornic, la légende de la cheveure d'or*. — ABBÉ J. DOMINIQUE, 329.
- III. — *x Un jeune chef royaliste, Joseph-Marie de Flameng*. — JOSEPH ROUSSE, 351.
- IV. — *Un contemporain de Brizeux, M. Charles Coran*. — OLIVIER DE GOURCUFF, 358.
- V. — *Mémoires d'un Nantais (suite)*, 367.
- VI. — POÉSIES FRANÇAISES : *Rêve dans la forêt*, A. MARCHAIS ; *Page détachée*, JOS PARKER, 375.
- VII. — POÉSIE BRETONNE : *Tu-gin ar Baradoz : (l'envers des Cieuz)*. — BARDE DU MENEZ-BRÉ (A. DE LARZES), 379.
- VIII. — *Marie-Rose*. — ROZEVEN, 381.

- IX. — *Chronique de la Société des Bibliophiles Bretons*. — M<sup>rs</sup> DE L'ESTOURBEILLON, 388.
- X. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Histoire de Bretagne*, par M. Arthur de la Borderie, t. II, 951-1364; *La Bretagne enchantée*, poésie sur des thèmes populaires, par Paul Sébillot; — *Carmina*, par Maurice Le Dault; *Le Théâtre du Peuple*, par M. Maurice Pottecher; *M. Albert Soubies et la musique en Suisse*; *Au bord d'une tombe*, poème élégiaque, et *De la haine à l'amour*, roman, par M<sup>me</sup> Julie Holtzem; *Les Pèlerinages*, poésies, par Charles Fuster; *Histoire sainte en breton*, par M. l'abbé Eug. Héry; *Les Bretons au pays de Galles*, par Alain de Botmelas; *Le Petit-livre des parents éducateurs*, publié sous les auspices de la *Revue internationale de pédagogie comparative*; *La Bibliothèque Charavay et Mantoux*; *Le Torrent*, par M. Maurice Donnay. O. DE GOURCUFF. — *La Stellothérapie*, par M<sup>me</sup> Hélina Gaboriau. J. LE BOUTEILLER. — *Le Musée Criminel*. — Demande de la librairie G. E. Stechert, 391.

## DÉCEMBRE

- I. — *M. Audren de Kerdrel*. — V<sup>o</sup> OLIVIER DE GOURCUFF, 401.
- II. — *L'Histoire de Bretagne de M. de la Borderie (III<sup>e</sup> volume)*. — LE C<sup>o</sup> DE PALYS, 402.
- III. — *Notes sur la légende d'Is*. — PAUL SÉBILLOT, 414.
- IV. — *Marie-Rose (fin)*. — ROZEVEN, 426.
- V. — *Récits et Contes de Bretagne (5<sup>e</sup>) : Le Saule-Pleureur*. — HENRY DE Farcy de MALNOË, 433.
- VI. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : *Inventaire sommaire des Archives communales de Nantes, antérieures à 1792*, rédigé par S. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste, tome II, série EE, FF, GG; PAUL DE BERTHOU. — *Aux Morts*, sonnets sur le monument de Bartholomé, par Paul Demyeny; *En mémoire d'un enfant*, par Emile Blémont; *Chansons de là-haut et de là-bas*, par Léon Durocher; *Mère poudrée* et autres nouvelles, par HENRY BUTEAU; *Triomphe de la République*, par M. Henri, Marsac; *Un Aumônier des Chouans*, par M. l'abbé Uzureau; *Théâtre complet* de M. Emile Bergerat; le *Musée rétrospectif des fêtes publiques* et M. Paul Eudel; *La Veillée de Plaisance*; *Mort de M<sup>o</sup> Le Borgne*, O. DE GOURCUFF. — La Société Française d'Édition d'Art et les Livres d'Étrennes de librairie L. HENRY MAY. — *Autre Guitare*, de V. Mandelstamm, 441.
- VII. — Tables du second semestre 1899, 472.

# TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

DU DEUXIÈME SEMESTRE DE L'ANNÉE 1899

---

## ETUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

*La guerre de Blois et de Montfort, la comtesse de Montfort et le siège d'Hennebont*, par M. Arthur de la Borderie, p. 5-19.

*Sainte-Anne pendant la Révolution*, par M. l'abbé Guilloux, p. 81-100, 193-204, 276-296.

*Liquidation des successions d'Anne de Bretagne et de Louis XII*, par M. J. Trévédy, p. 111-123.

*La bataille des Trente (26 mars 1351)*, par M. Arthur de la Borderie, p. 164-192.

*L'Histoire de Bretagne*, de M. Arthur de la Borderie, tome III, par M. le comte de Palys, p. 402-413.

## ETUDES LITTÉRAIRES BRETONNES, VARIÉTÉS

*L'Épopée romane dans les provinces de l'Ouest*, par M. Ch. de la Lande de Calan, p. 20-35, 241-251, 321-328.

*Le Pardon des Bretons de Paris à Montfort l'Amaury*, par Testis, O. de Gourcuiff et Pierre-Laurent, p. 55-56.

*Les fêtes félibréennes de Provence*, par M. Bout de Charlemont, p. 134-135.

*Le quarantième congrès de l'Association Bretonne tenu à Guérande du 24 août au 2 septembre 1899*, par M. P. de Berthou, p. 252-275.

*Le poète Browning à Sainte-Marie de Pornic*, par M. l'abbé J. Dominique, p. 329-350.

*Un contemporain de Brizeux*, M. Charles Coran, p. 358-366.

## MÉMOIRES, CORRESPONDANCE

*Un Breton pendant le Siège et la Commune*. Correspondance d'Hippolyte Lucas (6 septembre 1870-31 mai 1871), publiée par M. Léo Lucas, p. 36-41, 101-110, 206-213, 298-306

*Mémoires d'un Nantais (suite)*, p. 65-71, 214-222, 367-374.

## BIOGRAPHIE, NÉCROLOGIE

*M. Charles de Keranflec'h*, par M. Arthur de la Borderie, p. 161-163.

*M<sup>me</sup> Adine Riou*, p. 239.

*Un jeune chef royaliste, Joseph-Marie de Flameng*, par M. Joseph Rousse, p. 351-357.

*Nécrologie : M. Audren de Kerdrel*, p. 401.

*M<sup>me</sup> L. Le Borgne*, p. 468.

## CONTES, LÉGENDES, NOUVELLES, THÉÂTRE

*Contes de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord*, par M. Paul Sébillot, p. 42-50, 124-131, 287-297

*Le Rosier de la Reine*, par M. Alexandre Dréville, p. 51-54.

*S'épouseront-ils, ou la lettre anonyme, comédie en un acte*, par M. Henry de Farcy de Malno, p. 136-156.

*Récit du pays de Rennes : La Légende de la Croix Malinge*, par M. Arnel de la Bigne, p. 230-234.

*Marie-Rose*, par Rozeven, p. 381-387, 426-432.

*Saule pleureur*, par H. de Farcy de Malno, p. 433-440.

*Notes sur la légende d'Is*, par M. Paul Sébillot, p. 414-425.

## POÉSIES BRETONNES

*Chanson bretonne, dialecte de Vannes, Moez er botour koed (La femme du sabotier)*, par Yan Kerhlen, p. 223-229.

*Tu-gin ar Baradoz (l'envers des cieux)*, par le Barde de Menez-Bré, p. 379-380.

## POÉSIES FRANÇAISES

*Deux sonnets*, par H. Bout de Charlemont, p. 132-133.

*Brin de Bruyère*, par M. Charles Fuster, p. 307.

*Toujours Bretons*, par M. Louis Boivin, p. 308-312.

*Rêve dans la forêt*, par M. A. Marchais, p. 375-377.

*Page détachée*, par M. Jos Parker, p. 378.

## COMPTES-RENDUS DE LIVRES

*Chouans et Réfractaires*, de M. Aurélien de Courson ; *Trois études historiques*, de M. l'abbé Guillotin de Corson ; *Les grandes légendes de l'humanité*, de M. Michaud d'Humiac ; *La légende de Mélusine*, de M. Jean Philippe ; *Le livre d'heures de l'amant*, de M<sup>me</sup> Aimée Fabrègue, *Histoire du Théâtre Lyrique*, de M. Albert Soubies, *Le droit de grenouillage*, de M. Trévédy ; *Nouvelle Revue Rétrospective, Théâtre de Campagne, Dramas baroques et mélancoliques*, de M. F. Boutet ; *Les yeux s'ouvrent*, de M. F. Poinso : par M. Olivier de Gourcuff, p. 71-79.

*Michel de l'Hospital, avant son élévation au poste de Chancelier de France, 2<sup>e</sup> partie*, de M. E. Dupré-Lasale ; *Un oublié, Geoffroy de Pont-blanc*, de M. E. Rivière ; *L'Immaculée Conception et la Renaissance catholique*, de M. Dubosc de Pesquidoux ; *M<sup>me</sup> Trupault (de Cholet)*, de M. l'abbé Uzureau ; par M. O. de Gourcuff, p. 157-160.

*Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, de M. R. Kerviler, fascicule XXXI ; *L'Ombre Etoilée*, de M<sup>me</sup> Madeleine Lépine ; *Charles Loyson, sa vie, son œuvre*, de M. Léon Séché ; *Légende de sainte Triphine*, de RenéASSE ; *La ville morte du Pied de Bouquet*, de M. Bout de Charlemont ; par M. O. de Gourcuff, p. 235-239.

*Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne comprises dans le territoire de la Loire-Inférieure*, de M. l'abbé G. de Corson ; *La littérature française au XIX<sup>e</sup> siècle*, de M. Perrens, *Sur Nature, symphonies pastorales et maritimes*, de M<sup>me</sup> Sari-Flégier ; *Folklore catalan. Légendes du Roussillon*, de M. Horace Chauvet ; *La musique en Espagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, de M. A. Soubies ; *Le Musée Criminel* ; *Discours prononcés aux obsèques de M<sup>me</sup> A. Riom* ; *Rimes sablaises*, de M. Marcel Béliard ; *Paix et désarmement*, de M. A. Magnier ; *La Pologne et la paix générale*, de Jean d'Outremont ; par M. O. de Gourcuff, p. 312-320.

*Histoire de Bretagne*, de M. Arthur de la Borderie, tome III ; *La Bretagne enchantée*, de M. Paul Sébillot ; *Carmina*, de M Maurice Dault ; *Le Théâtre du peuple*, de M. Maurice Pottecher ; *La musique en Suisse*, de M. Albert Soubies ; *Au bord d'une tombe, De la haine à l'amour*, de M<sup>me</sup> Julie Holtzem ; *Les pèlerinages*, de M. Charles Fuster ; *Histoire sainte en breton*, de M. l'abbé Héry ; *Les Bretons au Pays de Galles*, d'Alain de Botmelas ; *Le petit livre des parents éducateurs*, *La Bibliothèque Charavay et Mantoux*, *Le Musée Criminel*, *Le Torrent*, de M. Donnay, par M. O. de Gourcuff, p. 391-399.

*La Stellothérapie*, de M<sup>me</sup> Hélina Gaboriau, par M. J. Le Bouteiller, p. 399.

*Inventaire sommaire des Archives communales de Nantes antérieures à 1792*, de M. S. de la Nicollière-Teijeiro, tome II ; par M. P. de Berthou, p. 441-463.

*Aux morts*, de M Paul Demeny ; *In Memoriam*, de M. Emile Blemont ; *Théâtre complet*, de M. Emile Bergerat ; *Chansons de là-haut et de là-bas*, de M. Léon Durocher ; *Mère Poudrée*, de M. Henry Buteau ; *Le Musée rétrospectif des fêtes à l'Exposition de 1900* ; *La Veillée* ; *La mort de Madame Le Borgne* ; *Les livres d'étrennes de la maison May et C<sup>o</sup> Autre Guitare* de V. Mandelstamm, par M. Olivier de Gourcuff, p. 463-471.

## CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES BRETONS

*Séance du 30 août 1899*, par M. le marquis de l'Estourbeillon, p. 388-390.

---

# TABLE DES NOMS D'AUTEURS

## PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

---

BARDE DU MENEZ-BRÉ (Le). — *Tu-gin ar Baradoz (l'envers des cieux)*, p. 379-380.

BERTHOU (P. de). — *Le quarantième Congrès de l'Association Bretonne, tenu à Guérande (24 août-2 septembre 1899)*, p. 252-275. — *Comptes-rendus de livres*, p. 441-463.

BIGNE (Armel de la). — *La Légende de la Croix-Malinge*, p. 230-234.

BOIVIN (Louis). — *Toujours Bretons*, poésie, p. 308-312.

BORDERIE (Arthur de la). — *La guerre de Blois et de Montfort ; La comtesse de Montfort et le siège d'Hennebont*, p. 5-19. — *Nécrologie, Monsieur Charles de Keranflec'h*, p. 161-163. — *La Bataille des Trente (26 mars 1351)*, p. 164-192.

BOUT DE CHARLEMONT (Henri). — *Deux Sonnets*, p. 132-133. — *Les fêtes félibréennes de Provence*, p. 134-135.

BOUTELLER (Jean le). — *Compte-rendu de livre*, p. 399.

CALAN (Ch. de la Lande de). — *L'épopée romane dans les provinces de l'Ouest*, p. 20-35, 241-251, 321-328.

DOMINIQUE (l'abbé). — *Le poète Browning à Sainte-Marie de Pornic*, p. 329-350.

DRÉVILLE (Alexandre). — *Le Rosier de la Reine*, p. 51-54.

ESTOURBEILLON (M<sup>l</sup>e de). — *Procès-verbal de la séance de la Société des Bibliophiles Bretons (30 août 1899)*, p. 388-390.

FARCY (Henri de). — *S'épouseront-ils ? Comédie*, p. 136-156. — *Le Saule pleureur*, p. 433-440.

FUSTER (Charles). — *Brin de Bruyère*, poésie, p. 307.

GOURCOFF (Olivier de). — *Le Pardon des Bretons de Paris à Montfort l'Amaury (avec Pierre Laurent et Testis)*, p. 53-56. — *Nécrologie : M<sup>m</sup>e A. Riom*, p. 239. — *Un contemporain de Brizeux*, M. Charles Coran, p. 358-366. — *Nécrologie : M. Audren de Kerdel*, p. 401. — *M<sup>m</sup>e L. Le Borgne*, p. 468. — *Comptes-rendus de livres*, p. 71-79, 157-160, 235-239, 311-320, 391-399, 463-471.



